Bulletin Critique

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

BULLETIN CRITIQUE

CINQUIÈME ANNÉE

— 1884 —

TOME V

Tours, imp. Rouillé-Ladevèze, rue Chaude, 6

BULLETIN CRITIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE MM.

DUCHESNE, INGOLD, LESCŒUR, THÉDENAT

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : M. E. BEURLIER

CINQUIÈME ANNÉE

— 1884 —

TOME V

PARIS
ERNEST THORIN, ÉDITEUR
Librairie du Collège de France, de l'École normale supérieure,
des Écoles françaises d'Athènes et de Rome
7, RUE DE MÉDICIS, 7

1884

N° 1 1er Janvier 1884

BULLETIN CRITIQUE

1. — **Les Normands en Italie** depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de saint Grégoire VII, par O. Delarc, du clergé de Paris. — Paris. Leroux, 1883.

Les Normands en Italie ont commencé par s'y conduire fort mal, s'il faut en croire la légende, et la légende doit être vraie, car c'est ainsi que les Normands ont commencé partout. A la longue, par le contact des populations qu'ils sont censés avoir régénérées, on les a vus devenir d'honnêtes gens ; ajoutons, pour être tout à fait dans le vrai, que, le bien des autres une fois pris, ils sont devenus conservateurs. Cette métamorphose ne s'est-elle opérée qu'au xie siècle? Ne se rencontre-t-elle pas invariablement dans l'histoire de toutes les vertus nationales ou de toutes les nations vertueuses? C'est aux Normands ou plutôt à leurs descendants à faire valoir ce moyen d'excuse. Quoi qu'il en soit, leur fait est clair. Le premier des leurs qui mit le pied en Italie s'y fit passer pour mort, moyennant quoi on l'admit dans l'église, un lieu où il n'était pas d'usage, et pour cause, d'introduire les Normands vivants. Au milieu de l'office le faux mort ressuscita ; autour de son catafalque on vit tout à coup briller des lances à la place des cierges ; le reste se sait ou se devine.

Ce n'était qu'une visite isolée. Quand les compatriotes d'Hastings revinrent, cent cinquante ans plus tard, c'étaient de fort bons chrétiens. Établis dans la Neustrie franque, ils avaient remarqué le sanctuaire du mont Saint-Michel, et, substituant à leurs divinités guerrières l'archange à l'épée flamboyante, ils en avaient fait leur patron national. Cette dévotion les conduisit au mont Gargano, sur les bords de l'Adriatique, où saint Michel avait aussi un sanctuaire célèbre. Leurs prières finies, ils constatèrent que tout le midi de l'Italie, un des plus beaux pays du monde, quoiqu'il n'y pousse pas de pommiers, était un bien sans maître, ou plutôt un bien de plusieurs maîtres, ce qui pouvait revenir au même. Ils s'en éprirent. Une fois épris, ils revinrent. On les vit arriver par

petites troupes, alertes autant que solides, peu chargés de convictions politiques, admirablement disposés pour se transporter d'un parti à l'autre et se mouvoir avec aisance sur l'échiquier bizarre où se croisaient depuis un siècle les intrigues lombardes et germaniques, byzantines et sarrasines. Les débuts furent pénibles, les entreprises isolées, les succès provisoires. A la longue cependant tout s'arrangea pour le mieux ; à force de coups d'épées et de paroles manquées, les nouveaux venus finirent par *gaigner* toute la terre et par devenir une puissance formidable.

Ils héritèrent des Lombards, après leur avoir un peu aidé à mourir; chassèrent les Grecs, et entreprirent les Sarrasins; ce ne fut pas le plus facile de l'affaire, mais ils y parvinrent. De ce côté la fin, j'entends le résultat final, justifia les moyens ; outre le recul imposé à l'islamisme, on procura en Sicile l'épanouissement d'un art merveilleux ; le pape et l'empereur, ces deux grandes autorités chrétiennes, n'avaient qu'à applaudir.

Mais on poussait aussi vers le Nord et, en tout cas, on lésait gravement, sur la terre ferme, les droits traditionnels du Saint-Empire. Avant Grégoire VII, les meilleurs papes étaient presque toujours des papes allemands ; les Normands virent arriver un jour une armée italo-germanique conduite par saint Léon IX, un pape alsacien, dit M. Delarc, en tout cas un pape impérial, qui lançait en avant-garde, contre les aventuriers venus de France, ses plus terribles excommunications. Les mécréants se battirent contre le père saint, le prirent même et s'en firent absoudre. Il y avait dans l'entourage de Léon IX un petit moine qui devait être pape longtemps avant de porter la tiare, et donner à la politique pontificale un pli capable de durer après lui. Hildebrand prit bonne note des sentiments et peut-être des intérêts normands ; il pensa qu'après tout c'étaient d'aussi bons chrétiens que les Souabes, qu'ils n'avaient pas de raison sérieuse de vouloir mal au Saint Père, et qu'un jour venant leurs fortes lances entreraient peut-être bien dans les armures ultramontaines. Ne pourrait-on pas les apprivoiser ? Un Didier fort et fidèle ne pourrait-il être ressuscité à proximité de Rome, pour tenir tête à Charlemagne devenu importun et oppresseur ?

En voltigeant au-dessus du texte de l'abbé Delarc mes réflexions en étaient arrivées là, quand tout à coup le volume s'est trouvé terminé. En attendant le second — j'espère que ce ne sera pas longtemps — il faut descendre sur terre. Mais, ô mes pensées, où allez-vous vous poser ? Que de notes, que de citations, que de critique ! C'est un livre allemand ; au rez-de-chaussée une bibliothèque en toutes les langues ; au premier étage un atelier de dissection.

Prenons-en notre parti ; après tout M. Delarc a bien fait ; rien ne l'em-

pêchera plus tard de prendre du recul, de monter sur l'Etna ou sur le Sasso d'Italia pour bien voir les grandes lignes de son histoire et pour les dessiner. Ce qu'il a voulu faire ici, c'est un premier déblaiement du terrain, un premier dépouillement des documents relatifs à l'établissement des Normands en Italie. Ces documents il les a recherchés et recueillis avec beaucoup de soin et de peine non seulement dans les livres imprimés, mais dans les collections de manuscrits et de chartes, surtout dans celles de la basse Italie où il a fait pour cela un long voyage scientifique. Dans l'appréciation des témoignages historiques fournis par tant de partis différents et sous tant de préoccupations opposées, il a porté une critique sévère et sage. On lui a reproché d'avoir commencé par la légende d'Hastings ; ce reproche est peu fondé. Quelle est l'histoire nationale qui ne commence par des légendes ? C'est dans ces légendes, bien plus que dans les détails de l'histoire réelles que l'on trouve l'empreinte vive et profonde du caractère national. Avant de fonder en France le duché de Normandie, en Italie le royaume de Sicile, en Grande-Bretagne celui d'Angleterre, les Normands ont tous été des Hastings, des écumeurs de terre et de mer, âpres au gain, sans entrailles et sans scrupules. Ce naturel ne se retrouve-t-il pas, je ne dirai pas dans leurs descendants actuels, Dieu m'en garde, mais dans les héros de leurs grandes entreprises nationales du xe au xiie siècle ? Je ne regrette ici qu'une chose, c'est que Hastings et Bjœrn Jernside aient été un peu trop alambiqués par la critique. Que ces personnages aient existé ou non, qu'ils aient égorgé traîtreusement l'évêque de Luna ou celui d'une autre ville, le principal c'est que leur image figure en tête de toute histoire des Normands. M. Delarc a bien fait aussi de raconter les deux légendes de saint Michel au mont Gargano et au mont Tumba. L'imposante figure de l'archange fait vraiment bon effet au-dessus des fiers guerriers du Nord, qu'ils soient les compagnons d'Hastings ou ceux de Tancrède ; on s'explique mieux, en le voyant, Robert Guiscard et Richard d'Aversa agenouillés aux pieds du pape que leurs armes ont vaincu.

Après ces préambules merveilleux, l'histoire se déroule, un peu embarrassée, comme je l'ai dit, par la critique, morcelée surtout, grâce, je ne dirai pas aux exigences, mais aux tentations du sujet. Les entreprises des Normands dans la basse Italie ont d'abord été de petites entreprises ; leur politique, une politique de bandes guerrières, de principicules féodaux, quelquefois de chicane et de jalousie. M. Delarc s'est un peu trop attaché à suivre les détours de ce dédale ; l'ordre chronologique a pour lui trop d'attrait ; à certains moments on croit lire le journal de l'aumônier des Normands, et encore pas celui de l'aumônier en chef. On peut regretter aussi qu'il n'ait pas tracé au commencement un tableau

du pays, de ses ressources, de sa situation politique et administrative, au moment où les Normands y arrivèrent. Quant aux paysages, aux portraits, il n'y en a pas du tout. C'est trop de sévérité. Se douterait-on qu'on est sur le rivage de l'Adriatique, au pied du Vésuve ou de l'Etna, dans la verte Calabre, au bord de la conque dorée de Palerme? Il y avait des Muses en Sicile, si l'on en croit le poète. M. Delarc aurait-il peur de les avoir rencontrées? Pourquoi? Je suis sûr que saint Michel n'y aurait pas vu le moindre mal.

En somme, livre sérieux, qui fait honneur à l'érudition et au sens critique de son auteur. Si je l'ai un peu chicané sur les questions d'ordre et d'ornementation, je n'hésite pas à reconnaître la solidité du fond, et je veux être du nombre de ceux qui donneront à M. Delarc les encouragements qu'il réclame pour continuer son travail. C'est avec plaisir qu'on le verra suivre ses héros « dans leurs expéditions à Rome où, comme alliés de Grégoire VII, ils ont laissé de leur passage une trace sinistre et ineffaçable, à Durazzo, en Albanie, à Malte, en Grèce, en Afrique » et étudier « le gouvernement de la glorieuse dynastie des rois Normands des Deux-Siciles. »

L. Duchesne.

---

2. — **Essais sur la littérature anglaise**, par Émile Montégut; un vol. in-12 de 364 pages. Hachette, 1883.

M. E. Montégut a réuni dans ce volume des articles sur la littérature anglaise publiés dans différentes Revues. Jeune encore, M. Montégu s'est pris d'enthousiasme pour cette littérature, « alors qu'elle n'était composée, pour le public français, que de six ou sept noms, dont trois au moins étaient contemporains, et que les maîtres de la critique, à l'exception du seul Philarète Chasles, ne semblaient pas comprendre que le public pût désirer d'en apprendre davantage » (p. 58). M. Montégut est resté fidèle à ses premières tendresses; il a parcouru dans tous les sens le vaste champ de la littérature anglaise; il a attaché son nom à une œuvre importante, la traduction de Shakespeare. Aussi l'Académie française vient-elle de décerner à ce travailleur consciencieux le prix Vitet, « qu'elle peut employer comme elle l'entend dans l'intérêt des lettres ».

Dans ce volume les deux études sur le *caractère anglais* et sur *les caractère généraux de la littérature anglaise* nous ont paru particulièrement intéressantes. La première, dont le livre d'Emerson, — *English traits*, — a été le prétexte, est à la fois générale et précise, nourrie de faits et d'idées impartiales. M Montégut est un critique très français qui n'admire pas les anglais sur parole, mais qui n'est pas non plus un dé-

tracteur aveugle. Il analyse patiemment son sujet et présente au lecteur non des aphorismes douteux, mais des faits et des raisons. Voici le résumé de son étude : « L'Angleterre représente la civilisation barbare. Il est entré de l'alliage latin dans cette civilisation, je le sais ; mais cet alliage y est entré dans une proportion très mince, dans la même proportion que le cuivre entre dans nos monnaies d'argent et pour le même but. Il ne tend qu'à donner à ce génie plus de sonorité et de solidité ; il a été la soudure qui a servi à attacher ensemble toutes les pièces de cette civilisation... Les Anglais n'en sont donc pas moins restés ce qu'étaient leurs pères, et ils n'ont fait que développer de mieux en mieux leurs qualités et leurs instincts. Leurs pères étaient anarchiques, ils sont libres et indépendants ; leurs pères étaient marins et pirates, il sont marins et commerçants ; leurs pères étaient fermiers, pêcheurs, chasseurs, ils sont encore fermiers, pêcheurs, chasseurs ; leurs pères voyaient le monde animé par des légions de travailleurs invisibles nommés *trolls* ou nains, ils ont réalisé ce rêve et ont fait de l'Angleterre un royaume de *trolls* étonnamment actifs. Ces barbares scandinaves, si féroces et si sanguinaires, avaient sous cette dureté extérieure un cœur accessible aux sentiments les plus chastes et les plus purs ; ils avaient l'amour du foyer domestique, le respect de la famille. Les Anglais modernes ont conservé ces sentiments et y ont ajouté tout ce que la civilisation peut y mettre de délicatesse... Dans les plus grands traits comme dans les nuances les plus délicates, ils restent essentiellement germaniques. Voilà le caractère de la nation, l'unité qui réunit en un faisceau toutes ses contradictions (p. 51-52). » La conclusion est facile à tirer, nous pouvons bien nous écrier tous les demi-quarts de siècle : « Que ne sommes-nous Anglais ! » nous ne serons jamais Anglais.

Dans le second article, après avoir montré, ce qui est facile, que bien peu d'écrivains anglais sont en France connus et estimés à leur juste valeur, M. Montégut discute avec autorité la théorie de M. Taine sur l'influence de la race. « Il nous a paru utile, dit-il, de montrer que la vérité de cette théorie si controversée des races était essentiellement relative aux sujets auxquels on l'appliquait, et que le *jeune écrivain* avait été aussi judicieux en l'appliquant dans les termes les plus absolus à l'histoire littéraire de l'Angleterre qu'il l'aurait été peu s'il l'eût appliquée à l'histoire littéraire de telle autre nation, celle de la France, par exemple (p. 112). »

Lord Herbert de Cherbury est un amusant don Quichotte, qui joue un rôle historique, car il fut ambassadeur en France sous le ministère d'Albert de Luynes.

Les drames de Shakespeare sont-ils faits pour être représentés ? M. Montégut pense que le théâtre est pour le génie de Shakespeare non

un agrandissement, mais une diminution. Une récente tentative ,qui n'a pas donné tort à cette théorie, aurait pu fournir au critique l'occasion qu'il semble souhaiter de nous parler d'*Othello* (p. 239).

Le dernier article sur Sterne, — un écrivain bien connu en France, celui-là, — est un modèle de raison et de grâce. M. Montégut est volontiers indulgent pour Sterne, « ce polisson de génie, » mais il n'admet pas que l'on change ses défauts en vertus et qu'on le présente, ainsi que l'a fait son biographe M. Fitzgerald, comme un bon époux et un parfait ecclésiastique, même anglican.

Après avoir dit de cet ouvrage le bien que j'en pense, j'adresserai à l'auteur quelques observations. Il le sait mieux que personne ; le lecteur est plus sévère pour l'écrivain qui compose un livre que pour le simple *reviewer*. Pourquoi donc n'a-t-il pas revu plus soigneusement les épreuves de son livre? Pourquoi n'avoir pas effacé quelques expressions qui sont comme la marque et la date de l'article primitif. Nous sommes persuadé que M. Taine lui-même n'aurait pas su mauvais gré à M. Montégut d'avoir modifié les « *jeune* critique, *jeune* écrivain, » qui reviennent plusieurs fois en quelques pages. Certains mots, qui ne sont pas d'un choix excellent, sont répétés avec négligence (ainsi le mot « fébrile, » p. 85 et 86); certaines images semblent obséder l'esprit de l'écrivain, qui les prolonge faute de pouvoir les quitter (ainsi « les mânes » et « le spectre » de lord Herbert, p. 120).

Enfin, comme Shakespeare qu'il a traduit, M. Montégut prend quelquefois un chemin long et détourné, semé de figures brillantes, même de discussions métaphysiques, pour arriver à son sujet. Malgré ce défaut on lit Shakespeare ; on lira de même ces *Essais de littérature anglaise* et on y trouvera plaisir et profit. E. P.

---

3. — **La Palestine,** par le baron Ludovic de Vaux, ouvrage illustré par M. P. Chardin et M. C. Mauss. Paris, Leroux, un vol in-4°, II-525-XXXV pages.

M. L. de Vaux n'a pas fait son voyage au coin du feu ; il a le droit de parler de la Palestine parce qu'il en revient ; ce qu'il dépeint, il l'a vu ; ce qu'il raconte lui est arrivé ; les maraudeurs musulmans auxquels il a donné des coups de bâton les ont bel et bien reçus et en portent les marques ; les ours qu'il a rencontrés dans les montagnes voisines du Thabor étaient en chair et en os. Nous avons donc à lire le récit d'un vrai voyage fait et écrit par un vrai voyageur. On n'en pourrait pas dire autant de tel ou tel que je ne veux pas nommer.

On débarque à Alexandrie ; de là nous sommes transportés au Caire où

nous assistons aux fêtes étranges du Dosséh. Après un adieu envoyé de loin aux pyramides qui dominent l'horizon, nous faisons voile pour Beyrout. Puis, longeant la côte, nous visitons l'antique Sidon, Tyr, Saint-Jean d'Acre, célèbre par les combats épiques des Croisés, Ecbatane où mourut Cambyse, Jaffa, où, suivant la fable, Andromède fut exposée aux monstres marins, où le voyageur évoque les souvenirs des Romains, des Croisés et de Bonaparte. Nous traversons les champs d'Ascalon et Gaza, témoins des exploits et de la mort de Samson; nous nous dirigeons à l'est sur Hébron; de là, nous remontons vers Jérusalem, centre et but principal du voyage. Après une longue et minutieuse visite de Jérusalem et des lieux environnants qui sollicitent la piété du pèlerin ou la curiosité du voyageur, il faut partir. Nous reprenons notre marche vers le nord : Naplouse, Sébaste (l'ancienne Samarie), Naïm, où Jésus ressuscita le fils de la veuve, les montagnes du Thabor et du Carmel, Nazareth, Tibériade et son lac, l'emplacement de Capharnaum la ville maudite, Damas « la perle de l'Orient », Héliopolis et son temple, le Liban et ses cèdres, Beyrout, marquent les principales étapes du retour. Le vaisseau qui nous ramène en France s'arrête à Larnaca, à Rhodes, à Chio et à Smyrme.

Ce sec itinéraire, où je n'ai indiqué que les noms les plus importants, ne suffit pas à donner une idée exacte de l'ouvrage. M. de Vaux est un guide aimable et instruit. Son style a une simplicité, une précision et une clarté qui charment. Il a soigneusement préparé son voyage; avant de se mettre en route, il a lu tous les travaux d'érudition où il espérait puiser des renseignements utiles : les ouvrages de MM. Robinson, de Saulcy, de Vogüé, Guérin, Lenormant, Dollinger... etc., les chroniques du moyen âge, les auteurs anciens, sacrés ou profanes. Aussi nos questions ne le prendront jamais au dépourvu : souvenirs bibliques, traditions mythologiques, faits appartenant à l'histoire de tous les temps, légendes locales, il saura, le moment venu et sur les lieux mêmes, tout nous raconter. Il le fera simplement, bonnement, sans pédanterie et sans étalage d'érudition, en agréable causeur, en bon compagnon de route. Quand il croira ne pas pouvoir mieux faire, il nous citera les passages des auteurs qu'il a lus. A ceux qui veulent autre chose qu'un voyage, il donnera des renseignements bibliographiques qui les aideront à pousser plus avant leurs recherches.

Deux appendices relatifs aux enceintes de Jérusalem, à la piscine de Bethésda et aux fouilles faites par M. Mauss dans la propriété française de Sainte-Anne terminent le volume.

Ajoutons que, pour l'auteur, l'Orient n'est pas seulement le pays des antiques souvenirs, des beaux soleils et des poétiques légendes; c'est aussi le berceau de la société chrétienne; c'est le lieu où le Christ a voulu naître, vivre et mourir pour régénérer l'humanité.

Cent cinquante-quatre gravures dues au crayon habile de MM. Chardin et C. Mauss ornent ce volume. L'illustration, originale et pittoresque comme les hommes et les sites qu'elle reproduit, est piquante, alerte, prise sur le fait.

Tout, en un mot, dans ce livre, est combiné pour satisfaire l'esprit et pour charmer les yeux. H. Thédenat.

---

4. — **Mémoires de Madame la duchesse de Tourzel,** gouvernante des enfants de France, pendant les années 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1795, publiés par le duc des Cars. Paris, Plon, 1883, 2 vol. in-8° de xxiv-404 et 355 p.

De nombreux mémoires ont été déjà publiés sur la révolution française. Ceux de Mme la duchesse de Tourzel prendront place parmi les plus intéressants. C'est la vie de la famille royale qui en fait l'objet. Au jour du danger, la duchesse de Tourzel accepta les fonctions de gouvernante des enfants de France, quand cet emploi n'offrait plus rien d'enviable, mais au contraire était un poste périlleux. Elle assista aux journées des 5 et 6 octobre, elle fut témoin du calme courage de Marie-Antoinette, qui refusa de passer la nuit dans l'appartement du roi, voulant écarter les dangers de la personne de son mari et de ses enfants. « La reine, dit-elle, montra dans cette journée cette grandeur d'âme et ce courage qui l'ont toujours caractérisée, sa contenance était noble et digne, son visage calme ; et quoiqu'elle ne pût se faire illusion sur tout ce qu'elle avait redouter, personne n'y pût apercevoir la plus légère trace d'inquiétude ; elle rassurait chacun, pensait à tout, et s'occupait beaucoup plus de ce qui lui était cher que de sa propre personne. »

Aux Tuileries, Mme de Tourzel donna tous ses soins à l'éducation de cet aimable petit dauphin dont elle raconte plusieurs traits empreints de gracieuse bonté, et sa vive tendresse pour sa mère. Comme le roi captive dans le palais, elle vit se dessiner, à l'approche de la fête de la Fédération, un mouvement de réaction du pays en faveur de Louis XVI ; elle vit ce malheureux prince, par indécision, par faiblesse, par scrupule, laisser échapper l'une après l'autre les occasions de délivrance.

Dans le voyage de Varennes, sur lequel elle donne les détails les plus curieux, et les plus authentiques, c'était elle qui, sous le nom de baronne de Korff, était censée faire le voyage de Paris à Montmédy. Au 20 juin, peu s'en fallut qu'elle ne devînt victime de l'émeute : des brigands s'avancèrent vers elle en criant : « L'Autrichienne ! où est-elle ? sa tête ! sa tête ! — Ne les détrompez pas, dit-elle à ceux qui l'entouraient ; s'ils pouvaient me prendre pour la reine, on aurait le temps de la sauver. »

Un furieux lui mit sa pique sous la gorge. « Vous ne voudriez pas me faire du mal, écartez votre arme. » — Après le 10 août, elle accompagna au Temple la famille royale ; c'était pour elle un devoir inviolable de ne pas s'éloigner de son élève, de partager sa prison. Mais dès le 18 août, la Commune de Paris l'en arracha pour la conduire avec sa fille Pauline à la Force, d'où elle sortit bientôt, sauvée des massacres de septembre par un membre de la Commune.

Nous avons ainsi sur la situation de la famille royale dans les journées les plus dramatiques de la Révolution, les souvenirs d'un témoin oculaire ; et ce témoin oculaire n'est point égaré par son imagination ; si cruellement qu'elle soit blessée, sa sensibilité ne la rend point injuste. La modération de son langage, exempt de passion et de récriminations inutiles, est tout à fait de nature à lui gagner la confiance du lecteur.

Ces mémoires ne représentent pas des notes écrites au jour le jour ; Mme de Tourzel avait rédigé des notes de ce genre, mais elle dut s'en débarrasser après le 10 août. Elle cite les mémoires de Bouillé, qui n'ont été publiés qu'en 1801. Il y a donc eu un certain intervalle entre les événements et le récit ; mais les impressions reçues dans ces journées terribles, n'étaient pas des impressions fugitives ; sauf quelques menus détails pour lesquels l'auteur nous apprend qu'elle se défiait elle-même de sa mémoire, on peut admettre que les choses se sont passées comme elle le raconte. F.

VARIÉTÉS

SOUTENANCE DE THÈSES

Le mercredi 21 novembre, M. R. de la Blanchère a soutenu devant la Faculté des lettres de Paris deux thèses de doctorat, l'une ayant pour titre : *De rege Juba, regis Jubae filio* (1) ; l'autre, *Terracine, essai d'histoire locale* (2).

Aux yeux de M. le Doyen, la thèse latine du candidat ressemble plus aux notes d'un voyageur qu'à un livre écrit et composé. Parfois l'auteur embouche la trompette (page 9), ailleurs il s'attarde à des descriptions oiseuses, comme celle de Cherchell, ou bien il traite longuement de personnes qui n'ont aucun rapport avec Juba, de la reine du Pont, par exemple. — Mon excuse, répond M. de la Blanchère, est que, jusqu'ici,

(1) Paris. E. Thorin, 1 vol. in-8°, 152 pp.
(2) *Ibid.* 1 vol. in-8°, 218 pp., deux eaux-fortes et cinq planches dessinées par l'auteur.

rien n'a été fait sur Juba au point de vue politique. Montrer quel a été le caractère du gouvernement de Juba, sur quels pays il s'est étendu, voilà le point principal; la discussion des généalogies devait s'y rattacher accessoirement. Obligé de dire un mot en passant des œuvres de Juba, je n'ai pas voulu toutefois traiter le sujet que je réserve pour un mémoire sur Juba archéologue et historien. Si j'ai fait intervenir la reine du Pont dans une histoire de Juba, c'est qu'il fallait expliquer comment le nom de Cléopâtre peut figurer sur une monnaie. Il se présente dans l'histoire un cas analogue pour la reine du Pont, d'où un rapprochement qui s'impose. Toutes deux peuvent agir de même pour la même raison; toutes deux sont descendantes du triumvir Antoine Ce qui justifie les pages relatives à Cherchell, c'est que les monuments de cette ville sont du Ier siècle et contemporains de Juba; une seule chose empêche d'affirmer qu'ils ont été faits par son ordre, l'absence de signature. — M. le Doyen reproche encore au candidat d'avoir traité bien légèrement les *libri punici*. Vous les placez, dit-il, entre 40 et 44, ils sont datés de la première année du règne de Claude, 41 ou 42. De plus, vous n'insistez pas assez sur les rapports des Carthaginois avec les régions intérieures; voilà ce qui intéresse le géographe. Il veut savoir jusqu'où allaient les marchands. Que lui font les identifications de frontières ou de villages? Qu'était-ce que le Niger, par exemple, pour les anciens? Vous auriez pu nous dire aussi ce que Pline a emprunté à Juba. — Ce n'était pas dans mon plan de traiter de Juba géographe et historien, répond le candidat, pour cette raison j'ai négligé ces questions.— Enfin M. le Doyen fait remarquer qu'il importe, quand on cite du Juba, de dire par quel canal il nous est parvenu; de signaler, par exemple, que tel fragment est tiré d'Ammien-Marcellin.

M. Bouché-Leclercq trouve la thèse à la fois incomplète, — car il ne voit pas pourquoi le candidat a laissé de côté Juba historien et archéologue, — et surchargée de parties accessoires, comme celles que signalait M. le Doyen. Une carte eût été un complément bien utile de la thèse. Après ces remarques générales, M. Bouché-Leclercq entre dans quelques observations de détail. Le candidat a l'habitude fâcheuse de mettre un point devant *ita ut* (v. g. p. 43, p. 96). Il se sert d'expressions inexactes, ou d'abréviations peu usuelles, du moins en dehors de l'épigraphie, (p. 102, L. p. m.). — P. 14. Pourquoi renvoyer au commentaire de Boeckh sur une inscription grecque, puisque ce commentaire est faux? — Précisément parce que je combats Boeckh, répond le candidat. — P. 24. L'inscription découverte par M. Homolle et relative au père de Massinissa eût été tout à fait à sa place. — P. 17. Pourquoi appelez-vous César *divus*, quand il n'est pas encore mort? Ici M. le Doyen intervient et s'élève contre les révolutions orthographiques que semble vouloir im-

poser l'école critique. Pourquoi écrire *Gaius* et non *Caius*? Un candidat au baccalauréat qui écrirait ainsi encourrait la note de barbarisme. — Mais c'est la règle reçue, réplique M. de la Blanchère, on écrit Gaius et on l'abrège par un C. — M. Bouché-Leclercq partage l'avis du candidat sur l'orthographe. — Après quelques menues observations, il signale une lacune importante. Rien dans la thèse ne nous fait connaître l'histoire des mœurs et la religion de la Maurétanie. Il devait y avoir une assimilation quelconque entre les dieux phéniciens et les dieux locaux. Il fallait nous dire ce que vous savez là-dessus. — Rien, répond le candidat; les monuments anciens sont anépigraphes, les inscriptions berbères ne contiennent que des noms. — En somme, le sujet est bien mesquin : quelques généalogies et des promenades archéologiques, le tout présenté dans un style agréable, quoique parfois obscur, voilà au jugement de M. Bouché-Leclercq ce qu'est la thèse.

M. Geffroy rend témoignage au dévouement de M. de la Blanchère à la science, dévouement qui ne compte ni avec la fatigue ni avec le danger, et il salue la première thèse sur l'Afrique faite en Algérie. Sur son invitation, l'auteur fait un court mais éloquent tableau du déplorable abandon où sont laissées nos antiquités africaines, quand elles ne sont pas détruites par des barbares. Les divers agents du gouvernement ne s'entendent pas entre eux, les inscriptions sont mutilées et servent à des constructions ; les statues sont menées au four à chaux; aussi l'archéologue qui aime son pays se prend-il à rougir quand il entend des étrangers nous reprocher justement ce vandalisme. Le musée de Cherchell est un musée à ciel ouvert, protégé par une corde. A Constantine, on fait de temps en temps ce qu'on appelle *une lessive*, et la Vénus n'a été sauvée du four à chaux que par le zèle de citoyens qui l'ont arrachée du chariot fatal.--Cela rappelle les scènes de la Terreur, remarque M. Bouché-Leclercq. — Tout le monde brise, tout le monde détruit. Sans doute il y a un article de loi qui déclare les monuments anciens propriété de l'État, mais personne ne veut se faire d'affaire en protestant contre la destruction. La *Société de Constantine* n'a jamais été écoutée, la *Société d'Oran* a uni sa voix, sans succès; à Alger, il y a peu d'antiquités, et si l'École cherche à protéger les monuments de la colonie, c'est encore inutilement, car elle n'a pas d'autorité pour se faire obéir. Il faudrait créer un service d'inspection comme celui qui existe en Italie. Les inspecteurs locaux dresseraient procès-verbal des découvertes et revendiqueraient les droits de l'État. On trouverait facilement des personnes de bonne volonté pour remplir ce poste purement honorifique, et des agents du gouvernement centraliseraient les inspections locales. — Après cet exposé, M. Geffroy relève quelques assertions du candidat, une discussion s'engage sur les portraits de Juba

Plusieurs monuments figurés nous font connaître ce prince. L'un, découvert à Cherchell, est signalé dans un article des *Débats*, du 24 janvier 1844 ; un autre a été découvert en 1857 par M. Cluseret (voir *l'Illustration* de 1857, et les *Monuments inédits* de l'Institut archéologique de Rome). En 1860, un troisième a été signalé à Athènes, dans le gymnase de Ptolémée. La tête du prince est couverte de bandelettes, mais il n'a pas de barbe. Une pierre gravée représentant Juba a été apportée par M. Poinssot, et a été l'objet d'un article de M. de Villefosse. D'autres pierres se trouvent au Cabinet des médailles. — Pourquoi appelez-vous le tireur d'épines *Martio pastore*, demande M. Geffroy? M. de Villefosse, interrogé sur ce point, renvoie à Clarac. Je ne connais pas d'autre raison ; on ne sait pas où cette statue a été trouvée ; elle était au musée du Capitole naissant, dès 1400. Il signale au candidat un monument de la galerie algérienne du Louvre qui fait voir à l'arrière-plan un édifice qui pourrait bien être la château de Cherchell. Pourquoi parler du monument de la chrétienne, qui est gréco-romain ? Parce que, répond le candidat, il y a des souvenirs puniques, des roses par exemple ? — En résumé, M. Geffroy trouve que le candidat a jeté par dessus bord une partie de son sujet. Il n'a rien dit de la religion, rien des colonies d'Auguste, de la *romanisation* de la Maurétanie. Il y avait là matière à des développements intéressants, tels, par exemple, que l'étude de M. Tissot sur la constitution municipale découverte récemment en Tunisie. N'aviez-vous pas comme sources Strabon, le tome VIII du *Corpus?* — Mais ils ne contiennent rien sur cette époque. Pour la même raison, M. de la Blanchère n'a pas parlé des stèles dédiées à Saturne. Elles ne sont pas de Maurétanie.

M. Pigeonneau entame avec le candidat une discussion sur la généalogie de Juba. Ce dernier se refuse absolument à admettre plusieurs rois se partageant le pouvoir et maintient sa liste généalogique. — M. Pigeonneau ne peut croire que César ait donné au roi Juba une partie de la province romaine : Il faut, dit-il, chercher en dehors de la province le don fait à Juba. Tacite ne parle pas de ce don ; Strabon et Dion Cassius parlent seulement d'une partie τῆς πατρῴας ἀρχῆς. — Mais, répond M. de la Blanchère, en dehors de la province romaine, il n'y a rien. On sait tout ce qu'a perdu le royaume de Numidie depuis Massinissa. — Et ce qu'a pris Juba lors de l'insurrection pompéienne ? — On lui a pris, il n'a rien pris.

M. Lallier, après avoir signalé quelques solécismes, trouve que le portrait du roi Juba n'est pas très net. C'est un personnage secondaire et qui est loin de valoir Massinissa. — C'est un grand seigneur, un esprit artistique, ami d'Auguste et cherchant surtout à lui plaire, vivant dans son fief, sans vues ambitieuses ni grandes idées.

La thèse française, au jugement de M. le Doyen, est fort intéressante, plus même que ne le dit son auteur. Elle contient d'excellentes choses ; malheureusement elle fait souvenir de l'enseigne du barbier : Ici on rasera gratis demain. Vous nous direz, paraît-il, des choses plus intéressantes encore dans vos ouvrages futurs. La faculté aurait bien aimé à en avoir quelque idée dès maintenant. Elle aurait désiré, par exemple, avoir quelque aperçu sur les *marais Pontins* et la *via Appia*. — Je prépare répond le candidat un grand ouvrage in-folio sur la question, il eût dépassé les dimensions d'une thèse. M. Himly ajoute à cette remarque deux questions. Que signifie le mot *al castrone* (p. 183)? — C'est quelque chose de peu défini, comme la peste. — Comment avez-vous pu, en trois ans, constate *de visu* les transformations de la côte? — C'est que, répond le candidat, le phénomène ne se passe pas avec la lenteur des alluvions. La mer mine la dune, qui s'écroule tout d'un coup. Ainsi la transformation se fait par secousses, et non d'une manière insensible. — M. le Doyen termine en regrettant que le candidat n'ait pas rejeté en appendice les détails trop techniques et de nature à rebuter le lecteur qui n'est pas archéologue de profession.

M. Geffroy a été le témoin des travaux du candidat, et le félicite du bon exemple qu'il a donné à l'école. M. de la Blanchère a étudié sur le terrain même, et, chemin faisant, il a donné de nombreux travaux au recueil de l'École, sur le port de Terracine, sur les villes disparues. Il a publié de nombreuses inscriptions, entre autres un décret des pontifes relatif à un transport de sépultures; d'autres ont été rectifiées comme le témoignent à chaque instant les *additamenta* au tome X du *Corpus*. Pourquoi M. de la Blanchère n'a-t-il pas réuni tous ces documents et fait un *Corpus* des inscriptions de Terracine? Pourquoi n'a-t-il pas reproduit un plus grand nombre de dessins? — Le nombre des dessins utiles à reproduire était trop considérable, et la dépense, par conséquent, répond le candidat. — M. Geffroy reproche ensuite à M. de la Blanchère de trop négliger l'histoire traditionnelle. Plus on étudie cette histoire, plus on découvre qu'elle approche de la réalité. Pourquoi ne pas avoir parlé plus en détail des Volsques, de leur langue? Qu'était-ce que Feronia? Qu'était-ce que son temple? Quelle était son importance? — Feronia est une déesse souterraine, assimilée plus tard à Junon, comme Sorranus à Apollon. Diodore (XIX, 60) parle de son temple, où se réfugiaient les affranchis, c'est ainsi qu'elle devint leur déesse protectrice.

Après ces questions, la discussion s'engage sur les marais Pontins. Depuis 160 avant Jésus-Christ on n'a rien fait pour les dessécher. A Rome la Malaria fut féroce à la fin de la république, il en fut de même dans les marais Pontins, et cependant ce fut la période de prospérité. Au moyen âge, en 1150, un bénédictin d'Islande suit la voie Appienne,

il traverse Terracine et il passe une journée entière en forêt. Depuis ce temps que de changement! La forêt a disparu. La malaria règne en maîtresse, elle coûte à l'Italie plus de dix millions par an. Vous avez étudié le fléau au péril de votre santé, dites-nous ce qu'ont fait les Romains pour assainir le pays et ce qu'il faudrait faire selon vous. — La splendeur de Terracine, à l'époque impériale, est toute factice, au dire de M. de la Blanchère. On avait créé un port, construit des villas, restauré la voie Appienne. Dès que l'homme a cessé de lutter, les forces naturelles ont repris le dessus. Les terrassements en remuant le terrain font paraître à la surface des germes pestilentiels qui semblaient ensevelis à tout jamais. On l'a constaté à Paris même. Il faudrait maintenir les collines boisées, et dessécher la dune qui borde la mer : on arriverait ainsi à d'excellents résultats.

M. Perrot reproche au candidat d'avoir manqué d'habileté, en parlant trop de son livre futur. La thèse est complète, il y a tout ce qu'il faut dire sur les marais Pontins. Puis, sur son invitation, celui-ci complète ce qu'il vient de dire sur la bonification des marais. Le travail de Fronti, écrit en 1811, contient la vraie solution, il n'a pas vieilli. Les essais d'amélioration de Pie VI n'ont eu aucun bon résultat; actuellement le troupeau de quatre-vingts buffles, qui servent, sous la direction d'un ingénieur et d'un sous-ingénieur, à arracher les herbes des canaux, est insuffisant. On veille à ce qu'on ne mette pas le feu aux tourbières, mais on ne fait guère autre chose. M. Perrot constate dans la thèse des négligences de style; il s'étonne que le candidat traite de conte bleu le traité de 510 dont parle Polybe. — M. de la Blanchère persiste dans son dire et ajoute que, d'après lui, si quelque traité eût été fait avec Carthage à cette époque, c'eût été par les Etrusques.

M. Fustel de Coulanges constate que le candidat n'a presque rien dit de Terracine au moyen âge, mais il constate en même temps qu'on ne sait presque rien. Le candidat aurait pu décrire la vie antique qu'on connaît. Il aurait dû ne pas dédaigner le texte de Polybe qui nous affirme l'existence d'un traité en 510. Tite-Live, il est vrai, n'en parle pas. mais Tite-Live pouvait en parler dans un livre perdu, le XI[e], où il étudiait les relations commerciales de Rome avec Carthage. Polybe donne les noms des consuls, ce qui est une sérieuse manière de dater. Enfin, comment le candidat peut-il se servir de textes du X[e] siècle de l'ère chétienne pour tracer des limites du IV[e] siècle avant Jésus-Christ? — Ce n'est pas le seul moyen de délimiter les villes, répond M. de la Blanchère, je me suis servi pour cela des limites des cités voisines, des inscriptions. Si je n'ai pas traité les questions des colonies maritimes, de la vie municipale, c'est que Terracine fournissait peu de documents sur ces points. M. Fustel et M. de la Blanchère ne sont pas d'accord sur un

des personnages de Terracine. M. Fustel soutient que le Geganius dont il s'agit n'était pas un affranchi, puisqu'il n'a pas mis *libertus*, et qu'il était *magister Capitolinorum*, c'est-à-dire chef d'un collège de patriciens. Pour le candidat, ce personnage avait suffisamment indiqué sa qualité, en prenant pour surnom son ancien nom d'esclave, et le collège était un collège local, composé de petites gens, où les affranchis pouvaient entrer.

M. Boucher-Leclercq a lu la thèse avec intéret, malgré le style quelquefois négligé de l'auteur. Il aurait désiré plus d'explications sur les origines de la population, sur la question de savoir s'il existe un lien de parenté entre ce peuple et les Spartiates. Il croit que dans la religion du pays d'Anxur il y a, comme partout, un double principe masculin et féminin. Ce double principe se retrouve à Dodone, le sanctuaire pélasgique, et l'Apollo Sorranus lui paraît être un dieu à sa troisième transformation.

M. Pigeonneau s'intéresse au commerce. Il aurait voulu, à propos du port d'Anxur, avoir quelques notions sur le commerce qu'on y faisait. Il voudrait savoir quel aspect présente aujourd'hui la localité. Le canal de Néron est-il bien celui dont parle le candidat à la page 114? — Le candidat ne sait rien du commerce d'Anxur, sinon qu'on y exportait de la chaux. Aucun vestige n'est resté de la ville ancienne ; quant au canal qu'il dit être de Néron, le mode de construction est de cette époque.

M. P. Girard termine la discussion en demandant au candidat s'il préfère le Sophocle ou l'Eschine, deux statues dont il parle à la page 137. M. de la Blanchère trouve le Sophocle plus beau, mais croit l'Eschine plus ressemblant. M. P. Girard défend la beauté d'Eschine et rappelle que Démosthène l'appelait καλὸν ἀνδριάντα.

E. B.

CHRONIQUE

— Nous recevons d'un de nos abonnés la lettre suivante ; nous regrettons que le manque d'espace ne nous ait pas permis de lui donner l'hospitalité dans le numéro du 15 décembre.

Tain (Drôme), 21 novembre 1883.

Monsieur,

Permettez à l'un des abonnés et amis du *Bulletin critique* de vous signaler une très petite erreur échappée à l'un de vos collaborateurs, dans le numéro du 15 septembre dernier, p. 350. Il y est dit que le « P. de la Mirande, se rendant à Grenoble, où le cardinal Le Camus l'appelait pour fonder un séminaire, était arrêté par des voleurs au val de Suzon, se mettait à les prêcher et finissait par les convertir. » — Si maintenant, on se reporte au volume édité par le P. Ingold (*Bibl. orator.*, tom. III, p. 272), on voit qu'en 1652 le P. de La Mirande fut envoyé de Troyes, professer la philosophie au collège de Beaune, et que ce curieux incident arriva pendant le voyage. Ce ne fut que vingt-deux ans plus tard (1674) que Le Camus le fit venir à Gre-

noble. — A cet égard, une petite rectification encore : Le P. Ingold, qui a très bien annoté les trois volumes, ajoute en note (*Ibid.* p. 277) que Le Camus fut nommé évêque de Grenoble en « août 1671 ». La nomination est du 5 janvier 1671 (Bibl. de l'Arsenal, mss 5016, *la Généalogie de messieurs Le Camus* [etc]). Au reste, cette date est connue. — Le soir de ce même jour, le P. Ferrier, confesseur du roi, lui adressait ce billet, écrit en toute hâte et à moitié daté (Bibl. de Grenoble) :

« Le 5 [janvier] de l'an [1671]

« Je vous donne avis, monsieur, que le Roy vient de vous confier l'évesché de Grenoble. Vous devez estre persuadé que Dieu vous veut dans cet évesché, puisque vous n'y avez contribué en rien. Je vous souhaitte le bon soir et suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Ferrier. »

« — Permettez-moi d'ajouter que je travaille activement à la vie du cardinal Le Camus, et que j'ai pu réunir, sur ce personnage, un fonds assez considérable, soit en imprimés, soit en manuscrits. Aussi, suis-je heureux de cette circonstance, qui me permet de faire appel à la publicité du *Bulletin*, afin d'obtenir de vos collaborateurs les renseignements que leurs études ont pu ou peuvent leur fournir. Pour ne citer qu'un exemple : je n'ai encore pu découvrir en quelle année Le Camus fut ordonné prêtre. Né à Paris le 29 novembre 1632, baptisé à Saint-Nicolas-des-Champs (son extrait baptistaire, où le trouver ?), il soutint en Sorbonne, le 31 janvier 1654, la thèse *pro tentativa*, devint ensuite aumônier du roi (etc). — Pourrait-on me renseigner sur son ordination ? — Pourrait-on m'indiquer sur quelles pièces on s'appuie pour dire que Louis XIV l'empêcha d'assister au conclave de 1689, qui élut Alexandre VIII ? Je ne puis que citer M^me^ de Sévigné (édit. A. Régnier). — En vous demandant ce service, je vous prie d'agréer, etc.

L'abbé Charles Bellet.

— M. Chassang vient de faire paraître à la librairie Garnier un recueil classique intitulé : *Morceaux choisis des principaux auteurs grecs*. Ce livre est composé dans le genre et dans l'esprit des nombreux recueils de classiques français publiés dans ces dernières années. Il comprend une introduction qui expose les généralités de la littérature grecque. Puis cette littérature est divisée en périodes. Caractères généraux et principaux auteurs de chaque période, choix de morceaux de ces principaux auteurs accompagnés d'une notice sur la vie et les œuvres de l'écrivain, tel est l'ordre que suit M. Chassang. En note sont indiqués les principaux travaux que l'élève ou le professeur peuvent avoir intérêt à consulter.

— Dans le sixième fascicule du *Bulletin trimestriel des Antiquités africaines*, M. Ed. Gellens-Wilford a publié un très intéressant article sur le *Cursus honorum* de l'empereur Septime Sévère. Cette étude, faite avec le plus grand soin, d'après les sources, nous fait souhaiter que l'auteur continue la vie de Sévère et applique de la même façon ses connaissances épigraphiques à d'autres parties, de l'histoire impériale. Le reste du fascicule contient des inscriptions d'Agbal, de Sidi Salem Bougrara, et du Kef. Nous y trouvons aussi un appendice épigraphique ajouté par M. H. Thédenat à sa traduction du travail de Wilmanns sur Lambèse.

— MM. les abbés Lucien Bailleux et V. Martin, professeurs aux facultés catholiques d'Angers, viennent de faire paraître chez Putois-Cretté (un volume in-12, — 1 fr. 35) une *Petite histoire de France enseignée aux enfants*. Ce livre, rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882, est bien conçu et tout à fait approprié à ses lecteurs. Les récits et les leçons sont accompagnés de questionnaires, de devoirs de rédaction, d'un lexique et de cartes. Il est de plus illustré. Nous devons signaler le premier emploi dans un livre classique de la chromotypographie. On fait tout aujourd'hui pour rendre attrayant le livre classique, autrefois si rebutant. Puissent nos jeunes générations profiter de tous ces efforts, qui ont pour but de leur rendre l'étude facile et agréable !

— M. Fr. Lenormant, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale, est mort le 9 décembre. Les lecteurs du *Bulletin critique* connaissent assez la valeur scientifique et l'attitude religieuse de ce savant éminent, qui avait bien voulu nous

honorer de sa collaboration. « Il réunissait, chose rare, une science très étendue de « l'antiquité classique à des connaissances profondes et spéciales dans « l'assyriologie, l'egyptologie et les études sémitiques. Son *Manuel d'histoire « ancienne de l'Orient* restera classique, bien que la mort ait interrompu la « seconde édition plus développée qu'il avait entreprise. L'apologétique « chrétienne perd en lui plus encore que la science, car, malgré ses hardiesses, et à cause peut être de ses hardiesses, il avait su présenter la doc« trine et le passé du christianisme sous une forme capable de frapper les « adversaires eux-mêmes, et d'interrompre cette malheureuse proscription, « qui semble condamner la science des chrétiens au mépris des incrédules. « Le christianisme qu'il professait ainsi dans ses livres était d'ailleurs pro« fondément gravé dans son cœur. Durant sa longue et douloureuse maladie, « il a montré des sentiments de foi vive, de courage et de résignation, qui « étonnèrent ceux-mêmes qui savaient combien ses convictions étaient sin« cères, et sa vie tout entière chrétienne... Sa mort sera donc, comme sa vie et « ses écrits, un témoignage que la science et la foi ne sont point opposées et « peuvent habiter dans la même intelligence sans se détruire l'une l'autre ni « même s'affaiblir. » Ces paroles, empruntées à la *Semaine religieuse de Paris* (15 décembre 1883), correspondent trop bien à nos sentiments pour que nous soyons tentés d'y ajouter quoi que ce soit.

— Les derniers numéros de la *Revue philosophique* (Germer-Baillère) renferment plusieurs articles intéressants : Ch. Bénard : *la Division des arts* dans son développement historique, spécialement dans l'esthétique allemande (n°ˢ d'août et septembre) ; E. de Hartmann : l'*École de Schopenhauer* (n° d'août) ; Tannery, *Héraclite* et le concept du *Logos* (septembre) ; Lyon : le *Monisme* en Angleterre, W. Clifford ; H. Marion : *James Mill* d'après les recherches de Bain ; Bewan Lewis : les *localisations cérébrales* et la théorie de l'évolution ; James Sully : le *développement mental* ; Th. Ribot : les conditions organiques de la *personnalité* (n° de décembre). *Comptes rendus :* Janet, les Causes finales ; Jeanmaire, l'idée de la personnalité dans la psychologie moderne ; etc.

— Dans notre numéro du 15 novembre, nous avons signalé un mémoire de M. W. Diekamp sur la diplomatique pontificale ; c'est par erreur que nous l'avons cité comme extrait de l'*Historische Zeitschrift* ; il a été publié dans l'*Historisches Jahrbuch der Görres-Gesellschaft*.

— M. d'Arbois de Jubainville vient de publier dans les *Archives des missions* (3ᵉ série, t. X), et en tirage à part, un rapport sur une mission littéraire dans les Iles Britanniques. L'objet de ce voyage scientifique était la recherche des manuscrits en langue irlandaise qui sont encore conservés en Angleterre et en Irlande. M. d'Arbois en a compté 952, dont les trois quarts sont postérieurs à l'année 1750. Les plus anciens, au nombre de 7, sont du IXᵉ ou du Xᵉ siècle ; ce ne sont pas à proprement parler des manuscrits irlandais, mais des manuscrits latins, dans lesquels on trouve accidentellement de l'irlandais ; c'est seulement depuis le XIᵉ siècle que l'on trouve des livres écrits tout entiers dans la langue d'Erin.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 14 novembre. — M. COURAJOD communique de nouveaux détails sur le groupe de Pégase, de la collection d'Aubras, dont il a précédemment entretenu la Société. Lors d'un récent voyage à Vienne, il a pu se convaincre de la parfaite ressemblance de cet ouvrage avec ceux de Bertoldo, l'élève favori de Donatello. Il regrette de ne pouvoir placer sous les yeux de la Société une photographie de cette pièce curieuse. — M. GAIDOZ, dans une lettre adressée à M. de Barthélemy, appelle l'attention des membres de la Société sur la description qu'un journaliste anglais vient de donner du parc de Yellow Stone. Pour percer une route à travers les rochers d'obsidienne, on a allumé de grands feux sur ces masses, et, quand elles ont été suffisamment dilatées par la chaleur, on les a inondées d'eau froide ; les blocs se sont fendus et brisés, et on a fait un chemin de voiture d'un quart de mille de long sur ce verre volcanique. Il est intéressant de comparer ce fait à l'histoire du passage des Alpes par Annibal, et de le joindre aux documents relatifs aux forts vitrifiés. — M. DE BARTHÉLEMY communique ensuite de la part de M. MICHEL, conservateur-adjoint du musée d'Angers, la photographie d'une

dague, trouvée près de cette ville, et, de la part de M. NICAISE, une liste de sigles figulins découverts dans le département de la Marne, et faisant partie de la collection de l'auteur ; enfin, de la part de M. LECLERC, des détails sur les antiquités de la butte de Vaudemont, et, de la part de M. COUMBAY, une note sur les sépultures de la Chappe. M. Maxe Verly présente un ustensile en bronze, en forme de poêle, et muni d'un manche mobile, trouvé à Reims.

Séance du 31 *novembre*. — M. de BARTHÉLEMY dépose un mémoire de M. DE BAYE sur les sujets du règne animal dans l'industrie gauloise. — M. BERTRAND place sous les yeux de la Société une curieuse plaque de ceinturon, découverte à Watsch (Carniole), et faisant partie de la belle collection du prince de Windisch-Gratz ; on y voit le combat de deux cavaliers accostés de deux fantassins. M. Bertrand croit reconnaître deux Gaulois du Danube. — M. COURAJOD signale l'existence à Breslau, au musée des Antiquités silésiennes, d'une suite de médaillons de cire représentant les principaux personnages de la cour des Valois. Cette suite, exécutée antérieurement à 1573, contient notamment les portraits de Clément Marot et du chevalier Olivier. — M. DE BARTHÉLEMY lit, au nom de M. de Boislile, une note sur une enceinte fortifiée existant dans la forêt de Montmorency. — M. FLOUEST annonce la découverte, dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, d'un poignard offrant les plus grandes analogies avec celui qui a été récemment trouvé à Angers. — M. NICAISE communique une série d'objets antiques découverts près de Reims. — Le P. DE LA CROIX présente une statuette de Mercure, trouvée à Sanxay. M. de Villefosse est disposé à croire que ce petit bronze se rattache à l'école polyclétéenne. M. Rayet y reconnaît une copie de l'Hermès de Polyclète.

Séance du 28 *novembre*. — M. BERTRAND présente une jambe de cheval antique, d'un fort bon style, trouvée en Suisse. M. L'ABBÉ THÉDENAT présente le dessin d'un manche de patère en bronze, trouvé à Grand (Vosges), et que lui a envoyé M. Bretagne, de Nancy. Ce manche porte le nom de l'ouvrier L. Ansius Diodorus, nom qui appartient à une famille de bronziers et de briquetiers établis dans le sud de l'Italie. — M. SAGLIO lit un mémoire de M. LAFAYE, sur les antiquités de la Corse. — M. NICAISE montre à la Société deux pointes de flèches en bronze, à douille et à ailerons, découvertes dans un tumulus de la Haute-Marne, ainsi que des ornements funéraires provenant du cimetière gaulois de Caupetz (Marne). — Le P. C. DE LA CROIX présente différents objets en bronze découverts dans les ruines de Sanxay, notamment une statuette représentant un homme jeune, imberbe, coiffé du bonnet phrygien, et portant une bipenne au bras gauche, stauette dans laquelle M. Rayet croit reconnaître un Pâris. — M. MAXE WERLY communique différents noms de fabricants de bronze qu'il a réunis pour une étude qu'il prépare sur les bagues et fibules à inscriptions de l'époque gallo-romaine.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 19 *octobre*. — L'Académie fixe au 23 novembre la date de la séance publique annuelle. Le commandant JAFFÉ envoie de Tunisie des copies d'inscriptions latines et arabes ; renvoi à M. BARBIER DE MEYNARD. L'Académie élit les membres des trois commissions chargées de rédiger des programmes de concours concernant l'étude de l'Orient, de l'antiquité classique, du moyen âge. Les commissions seront ainsi composées : Orient, MM. A. RÉGNIER, RENAN, BARBIER DE MEYNARD, SCHEFER. Antiquité classique : MM. EGGER, J. GIRARD, WEIL, A. DUMONT. Moyen âge : MM. L. DELISLE, HAURÉAU, G. PARIS, SIMÉON LUCE. — M. TISSOT donne lecture d'un rapport sur des estampages et copies d'inscriptions envoyées par M. le sous-lieutenant Fonssagrives, qui les a relevés à Zaghouan (Tunisie) et dans les environs ; il signale spécialement : 1° une inscription votive *Veneri Augustae;* 2° une dédicace à L. Plautius Italicus par ses officiales ; 3° une dédicace Marti Victori Augusto, pour le salut de Marc Aurèle.

4° P·LIGARIO·MAXIMI·LIGARI·FIL·POTITO
DECVRIONI·ET·MAGISTRATO·ANNVALI·CI
VITATIS·SVAE·GORITANAE·QVI·EX·SVA·LI
BERALITATE·REI·PVBL·SVAE·HS·IIII·MIL
N·INFERENDA·REPROMISIT·VT·EX·EIVS
SVMMAE·REDITVM·ID·EST·VSVRAE·D·LX

DIE·XVI·KAL·IAN·NATALIS·EIVS·PVGILI
BVS·ET·GYMNASIO·ITEMQVE·DECVRIO
NIBVS·EPVLO·SVO·QVOQVE·ANNO·IN·PER
PETVVM·AB·EADEM·REP·INSVMERENTVR
P·LIGARIVS·SECVRVS·OB·DEBITAM·PATRI
PIETATEM·POSVIT·L·D·D·D

P(ublio) Ligario, Maximi Ligari(i) fil(io), Potito, decurioni et magistrato (sic) *annuali civitatis suae Goritanae, qui ex sua liberalitate rei publ(icae) suae sestertium quattuor mil(lia) n(ummum) inferenda repromisit, ut, ex ejus summae reditum* (sic), *id est usurae, d(enarii) sexaginta, die decimo sexto kal(endas) ian(uarias), natalis ejus, pugilibus et gymnasio itemque decurionibus epulo, suo quoque anno in perpetuum, ab eadem rep(ublica) insumerentur, P(ublius) Ligarius Securus, ob debitam patri pietatem, posuit, l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).*

5° MARIO·MARINO·FELICIS·FIL
FL·PP·OB·INSIGNEM·IN·PATRIA·ET·CI
VES.SVOS·LIBERALITATEM QVI·TESTAMEN
TO·SVO·R·P·SVAE·GORITANAE·HS·XII·MIL
N·DEDIT·EX·CVIVS·VSVRIS·DIE·NATALI
SVO·IDIBVS·SEPTEMBR·QVOD·ANNIS
DECVRIONES·SPORTVLAS·ACCIPERENT·ET
GYMNASIVM·VNIVERSIS·CIVIBVS·OB·QVAM
LIBERALITATEM·EIVS·CVM·ORDO·DE·PVBLICO·STA
TVAM·EI·DECREVISSET·MARIA·VICTORIA·FIL·*et*
HERES·EIVS·TITVLO·ET·LOCO·CONTENTA·*de suo*
POSVIT·ET·CVM·OFELIO·PRIMO·SATVRNINO
FL·PP·MARITO·SVO·ORDINI·EPVLVM·DEDIT

Mario Marino, Felicis fil(io), fl(amini) p(er)p(etuo), ob insignem in patria[m] e cives suos liberalitatem, qui testamento suo rei p(ublicae) suae Goritanae sestertium duodecim mil(lia) n(ummum) dedit, ex cujus usuris, die natali suo, idibus septembr(ibus), quotannis, decuriones sportulas acciperent, et gymnasium universis civibus, ob quam liberalitatem ejus cum ordo de publico statuam ei decrevisset, Maria Victoria, fil(ia) [et] heres ejus, titulo et loco contenta, [de suo] posuit et cum Ofelio Primo Saturnino, fl(amini) p(er)p(etuo), marito suo, ordini epulum dedit.

M. Al. Bertrand fait part des observations qu'il a faites en visitant les musées d'antiquités dites préhistoriques, dans le nord de l'Italie. Le nom préhistorique ne convient guère à ces antiquités ; la science qui les concerne est arrivée à des résultats certains et précis; elle a démontré que ces monuments appartiennent à une époque vraiment historique et apportent à l'histoire des confirmations inattendues. M. A. Bertrand présente en même temps la reproduction galvanoplastique de deux « situles » trouvées l'une à Trezzo, l'autre à la Cortosa, près Bologne. On y a représenté en relief des scènes appartenant à la vie ordinaire des habitants de ces régions.

Séance du 26 octobre. — M. Denou envoie à l'Académie une inscription qu'il a trouvée à Carthage. C'est une de ces dédicaces à Rabbat Tanit dont on possède un si grand nombre. M. Hauréau lira, à la séance publique annuelle, son mémoire sur *les Propos de maître Robert de Sorbon*. — L'Académie se forme en comité secret, et, après avoir entendu les rapports des commissions, met au concours les sujets de prix suivants : Prix Bordin : 1° « Étude sur le Ramayana » (Sujet maintenu). — 2° « Étudier, d'après les documents arabes et persans, les sectes des dualistes, zendiks, mazdéens, daïsanites; montrer comment elles se rattachent soit au zoroastrisme, soit au gnosticisme, soit aux vieilles croyances populaires de l'Iran » (Sujet nouveau). — 3° « Du dialecte parlé à Paris et dans l'Ile-de-France jusqu'aux Valois » (Sujet maintenu). — 4° Étudier les ouvrages en vers et en prose connus sous le nom de Chroniques de Normandie » (Sujet nouveau.) — 5° Numismatique de l'île de Crète ; ses rapports avec les autres monuments du pays » (Sujet nouveau). — Prix du Budget : « Faire, d'après les textes et les monuments figurés, le tableau de l'éducation et de l'instruction des jeunes Athéniens jusqu'à l'âge de dix-hui ans. On se reportera à l'époque comprise entre le IV° et le V° siècle avant notre ère. On écartera du tableau tout ce qui concerne les exercices gymnastiques »

(Sujet nouveau.) — Prix ordinaire : « Etude sur les traductions hébraïques faites au moyen âge, d'ouvrages grecs, latins ou même arabes concernant la philosophie ou la science » (Sujet maintenu). — M. CLERMONT-GANNEAU présente la photographie d'un autel trouvé en Palestine sur le mont Garizim, en Samarie. Cet autel est couvert de bas-reliefs disposés en trois registres et ayant trait au mythe de Thésée. Il annonce aussi la découverte faite à Beit-Meri, dans le Liban, de deux inscriptions votives, l'une à Juno Oricina, l'autre à Mater Matuta. — M. DELOCHE donne une seconde lecture de son mémoire sur un sceau mérovingien portant les noms Raccolane et Warenbertus.

Séance du 2 novembre. — M. BARBIER DE MEYNARD lit un rapport sur deux pierres tombales arabes trouvées à Mehdya (Tunisie méridionale), par le commandant Jaffé, qui en a envoyé les estampages à l'Académie. Elles portent des inscriptions coufiques du commencement du XII[e] siècle. L'une est datée de l'année 597 de l'hégire (1201 de notre ère) ; c'est l'inscription funéraire de Mahomed ben Abd-el-Kerim el-Koumi, qui se révolta contre le khalife fatimite Mansour et mourut en prison, après avoir régné deux ans à Mehdya. La seconde inscription, illisible, est aussi une épitaphe. Ces deux inscriptions, d'un intérêt purement local, devraient être conservées à Tunis dans un musée d'antiquités musulmanes. — M. AL. BERTRAND continue la lecture de son mémoire sur *les Cistes ou Situles de bronze à représentations figurées, découvertes dans les nécropoles pré-étrusques de la haute Italie et les cimetières analogues des Alpes autrichiennes.* Il présente différents monuments reproduits par la galvanoplastie, et un tableau dressé par M. Prosdocimi, montrant une coupe d'un terrain des environs d'Este, où l'on voit superposées les traces des civilisations successives de cette contrée : âge de pierre, période euganéenne, période étrusque, invasion gauloise, période euganéo-romaine, période romaine. Des situles appartenant à un art local, et sur lesquelles sont figurées des scènes de la vie privée de ces peuples, serviront à faire revivre cette antique civilisation, importée d'Orient en Occident, où elle poussa de fortes racines. Les invasions étrusques et gauloises la détruisirent ou la transformèrent. Ces invasions eurent lieu aux VI[e], V[e] et IV[e] siècles, les monuments des nécropoles euganéennes ou pré-étrusques nous reportent aux VII[e], VIII[e] et X[e] siècles. — M. RÉVILLOUT commence la lecture d'un mémoire intitulé : *la Syntaxie des temples ou le budget des cultes sous Ptolémée Philadelphe.*

H. THÉDENAT.

PUBLICATIONS NOUVELLES

— BURKE (O. J.) The History of the Catholic Archbishops of Tuam, from the Foundation of the Death of the Most Rev. John Mac Hale. A. D. 1881. Post 8vo. pp. 426. 3s. 6d. — BRADY (W. M.) Annals of Catholic Hierarchy in England and Scotland. Roy. 8vo. 7s. 6d. — DOBREE — Adversaria cum Præfatione Guilelmi Wagneri. Volumen III. Miscellaneæ Observationes ad varios Scriptores Græcos. 12mo. (*Bohn's Collegiate Series*). 5s. — CORPUS inscriptionum latinarum consilio et auctoritate academiae litterarum regiae Borussicae editum. Vol. IX. Fol. Berlin, G. Reimer. 90 M. — SCHURZ, W., De mutationibus in imperio romano ordinando ab imperatore Hadriano factis. Bonn, Strauss. 2 M. — SERVII Grammatici que feruntur in Vergilii carmina commentarii, recensuerunt G. Thilo et H. Hagen. Vol. II fasc. I. In Aeneidos libros VI — VIII commentarii. Leipzig, Teubner. 10 M. — 14 SITTL, K., Geschichte der griechischen Literatur bis auf Alexander den Grossen. 1. Tl. München, Th. Ackermann. 4 M. 80. — MONUMENTA Germaniae historica inde ab a. Chr. D usque ad a. MD, ed. societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii aevi. Legum tom. V. Fasc. II. Fol. Hannover, Hahn. 6 M. — auf feinerem Velinpap. 9 M. — — dasselbe. Legum sectio II. 4. Ebd. 6. — ; auf feneirem Velinpap. 9 M. — Capitularia regum Francorum, denuo ed. A. Boretius Tomi I. pars 2. — L. LESCŒUR. Une retraité au Carmel. m. 12. Paris. Oudin.

ERRATUM. — P. 408, ligne 22, au lieu de : *La situation des personnes mortes*, lisez : *La situation des personnes morales.*

P. 474, lignes 20 et suiv., rétablissez ainsi la phrase que des erreurst ypographiques ont complètement défigurée : « Il ne pensait pas sans doute que l'on aurait le courage de gravir les pentes abruptes du Tournairet pour constater la supercherie... etc. »

Le Gérant : E. THORIN.

N° 2 15 Janvier 1884

BULLETIN CRITIQUE

---

5. — **Histoire monumentale de la France**, par Anthyme Saint-Paul; Paris, Hachette, 1883, in-8 de 302 pages, 168 gravures. (Prix : 3 francs).

Depuis que les de Caumont, les Viollet-le-Duc, les Didron, les Quicherat ont disparu, l'un des hommes qui connaissent le mieux l'histoire de notre vieille architecture française est bien certainement M. Anthyme Saint-Paul, savant modeste qui n'a pas encore dans le public la renommée qu'il mérite. Jusqu'ici, en effet, M. Anthyme Saint-Paul a surtout dépensé son activité dans des travaux que la maison Hachette a publiés sous le nom d'un autre. Les *Annuaires*, son *Année archéologique*, une magistrale étude sur Viollet-le-Duc, et de temps en temps des articles dans le *Bulletin monumental*, voilà à peu près tout ce qu'il a signé. MM. Joanne père et fils ont recueilli l'honneur de tout le reste. La partie archéologique, si remarquable dans sa sobriété, des guides, des dictionnaires, de petites géographies départementales qui ont fait leur célébrité, appartient en propre à ce travailleur désintéressé de la gloire, qui a parcouru tous les coins de la France et étudié tous nos monuments.

Éparse jusqu'ici sous la forme de notes courtes et anonymes, cette masse énorme de renseignements vient d'être réunie en un corps de doctrine, qui sera bientôt complété, nous l'espérons, par cette carte archéologique annoncée depuis plusieurs années.

L'*Histoire monumentale de la France* fait partie de la bibliothèque des écoles et des familles. Son prix, d'un bon marché presque invraisemblable, la met à la portée de tous. Les éditeurs ont voulu publier un livre de vulgarisation. Quelque soin qu'il ait pris de se conformer au programme qui lui était tracé, M. Anthyme Saint-Paul, il faut bien le dire, a écrit une œuvre que les écoliers n'aborderont pas sans peine. En revanche elle rendra les plus grands services aux hommes mûrs qui ont souci de nos vieux monuments, sans avoir le loisir d'être archéologues. J'ajouterai même qu'elle sera des plus utiles aux antiquaires de profession. Sans

doute ces derniers regretteront l'absence complète de bibliographie ; dans bien des cas ils se plaindront que l'étude des monument est trop écourtée, que les gravures ne sont pas assez scientifiques; mais cela ne les empêchera pas, quoique le livre de M. Anthyme Saint-Paul ne vise pas à être un cours d'archéologie, de le garder soigneusement sur leur table de travail et de le consulter fréquemment. Il y trouveront, en effet, sans fatigue, ce qu'il leur faut chercher laborieusement à travers les manuels de Caumont et le dictionnaire de Viollet-le-Duc : les vues d'ensemble, les grandes lignes, les groupements, la chronologie. Ils y trouveront aussi l'indication d'un grand nombre de monuments jusqu'ici peu mis en lumière, la conclusion de bien des controverses, un résumé de l'histoire de l'art français des derniers siècles trop souvent négligé dans les manuels d'archéologie, la substance des découvertes les plus récentes, etc.

Malgré sa brièveté, l'*Histoire monumentale de la France* renferme une quantité considérable de renseignements. Elle dénote une érudition vaste et un grand talent de condensation. Toute notre architecture religieuse, militaire, civile, depuis l'époque gauloise jusqu'à la période contemporaine, est là, étudiée dans ses types les plus importants, dans ses caractères les plus saillants, avec une précision, un discernement, une sûreté vraiment rares.

Nous signalerons comme particulièrement plus dignes d'attention : 1° les pages pleines de critique sage et prudente sur les monuments mérovingiens et carlovingiens, auprès desquelles les affirmations aventurées de l'auteur de l'*Art national* font si triste figure ; 2° le résumé riche de faits bien groupés sur les monastères et les pèlerinages à l'époque romane; 3° des observations fort justes sur la démarcation établie entre l'architecture d'avant l'an 1000 et celle du XI° siècle ; 4° la classification des diverses écoles d'architecture et de sculpture qui se sont développées dans les diverses provinces durant la période romane; 5° l'étude sur les commencements du style ogival; 6° l'admirable tableau de l'art au XIII° siècle; 7° les belles et patriotiques pages de la fin sur la gloire artistique de la France. — A noter aussi au passage l'adhésion complète donnée par M. Anthyme Saint-Paul à la théorie du P. de la Croix sur ses découvertes de Sanxay, de sévères critiques à l'adresse de certaines restaurations faites par des architectes de monuments historiques, etc.

Après avoir lu le manuel, tous les amis de notre archéologie nationale seront unanimes à demander à l'auteur de reprendre son œuvre pour en faire, en y ajoutant tous les développements scientifiques et toutes les discussions nécessaires, cette véritable *Histoire monumentale de la France* que ni de Caumont, ni Viollet-le-Duc, ni Didron, ni Quicherat ne nous ont donnée. Il y a deux ans, M. Anthyme Saint-Paul a publié une annexe indispensable au dictionnaire de Viollet-le-Duc : qu'il nous per-

mette d'espérer une grande œuvre historique qui complétera les *Abécédaires* et le *Dictionnaire d'architecture.*

Un autre travail que M. Anthyme Saint-Paul serait plus à même que personne de publier, pour lequel il n'aurait qu'à classer une partie des vastes matériaux qu'il a réunis depuis tant d'années, c'est la bibliographie de tous nos monuments de l'antiquité et du moyen âge. — Quel service rendu à la science qu'une bonne histoire de notre vieil art français, une bibliographie complète de toutes nos richesses, et une carte où tous nos restes anciens depuis l'époque préhistorique seraient minutieusement indiqués !

JOS. BERTHELÉ.

---

6. — **Histoire de Charles VII,** par G. DU FRESNE DE BEAUCOURT. Tome II, *le Roi de Bourges,* 1422-1435, 667 pages. Paris, librairie de la Société bibliographique.

Dans le second volume de l'*Histoire de Charles VII,* M. de Beaucourt retrace la suite des événements qui se sont accomplis depuis la mort de Charles VII jusqu'au traité d'Arras, 1422-1435. C'est l'époque la plus douloureuse du règne : le pays est ravagé, les ressources sont épuisées, le roi découragé doute de lui-même et de sa fortune; et pendant qu'autour de lui les intrigues s'agitent, que les partis rivaux se disputent le pouvoir, les Anglais poussent leurs conquêtes et assiègent Orléans : c'est le moment de la crise suprême et elle ne se termine qu'avec l'apparition de Jeanne d'Arc et la réconciliation du roi de France et du duc de Bourgogne.

Ce second volume renferme quatorze chapitres : dans les six premiers, l'auteur décrit successivement et à part les événements militaires de 1422 à 1435, puis le gouvernement intérieur. A cette seconde partie se rattachent quelques dissertations où M. de Beaucourt cherche à réhabiliter Charles VII, à le défendre contre les accusations de légèreté et d'immoralité dont sa jeunesse a été l'objet, à excuser l'abandon dans lequel il a laissé Jeanne d'Arc. Les huit derniers chapitres sont consacrés à l'histoire de la diplomatie du « roi de Bourges » et à l'étude de son administration.

Cette analyse sommaire suffit à donner une idée de la composition de l'ouvrage. Les faits se groupent autour de quelques idées dominantes au lieu de se dérouler dans leur développement historique. L'auteur a préféré l'ordre logique à l'ordre chronologique, et son plan, qui par l'ordonnance générale se rapproche du *Siècle de Louis XIV,* a été l'objet des mêmes critiques. Critiquer un plan est toujours chose aisée, surtout quand l'auteur y prête par certains côtés. A la vérité, en décrivant *suc-*

cessivement les différents ordres de faits, au lieu de les raconter *parallèlement* et de les fondre dans un grand tableau, M. de Beaucourt divise trop sa matière et la vue de l'ensemble échappe. Il y a donc là un défaut, mais un défaut qui a sa raison d'être, si l'on se place au point de vue de l'auteur. M. de Beaucourt, si je ne me trompe, a voulu faire avant tout une œuvre d'érudition large et sérieuse, une œuvre *savante* plutôt qu'une œuvre d'art. Ce caractère particulier de son livre se voit à la richesse extrême des documents, à l'abondance des pièces officielles indiquées en notes ou fondues dans le texte, à la préoccupation constante de ne citer que des faits et de s'abstenir de considérations générales. Ne pas se contenter du simple récit des événements, mais relever en passant certaines erreurs, rectifier certains faits, dissiper certains malentendus, jeter plus de lumière sur certaines personnes et certaines situations, voilà, si je ne me trompe, la grande préoccupation de M. de Beaucourt. De là, cette tendance à sacrifier l'unité de l'ensemble à l'étude des questions de détail, à jeter des dissertations savantes dans la trame du récit, à interrompre par des rectifications la suite de la narration : méthode qui éclaire mieux certaines parties isolées, mais en même temps qui leur donne trop de relief. L'érudition y gagne, mais l'art y perd. Quel que soit d'ailleurs le jugement que l'on porte sur l'ensemble de ce procédé de composition, il est un point où l'emploi de cette méthode me semble excellent ; c'est quand l'auteur étudie à part l'administration de Charles VII. Les réformes tentées par le roi ont eu une influence si considérable sur le développement du pouvoir royal, qu'en les éparpillant dans la suite du récit, on risque fort de n'en donner qu'une idée affaiblie.

Toutefois le vrai, le grand mérite du livre est ailleurs; il est dans l'abondance des documents, dans l'admirable richesse des matériaux, dans l'étude savante et consciencieuse des diverses questions de détail. Nul, par exemple, n'a décrit avec plus de soin la conduite du connétable de Richemont et le secret de ses divers changements de politique. Ici l'on peut louer, pour ainsi dire, sans réserve; car il est peu d'ouvrages qui par ce côté puissent lui être comparés. L'auteur est peut-être moins heureux dans les efforts qu'il fait pour défendre la jeunesse de Charles VII contre le reproche de légèreté. Son étude est très savante, son argumentation souvent très fine; et pourtant elle ne m'a pas complètement convaincu. Il me semble surtout que l'auteur fait la part trop grande à la piété de Charles et en tire de trop larges conclusions. Au xv^e comme au xvi^e siècle, la dévotion ou tout au moins une certaine dévotion s'accommodait fort bien d'une conduite légère ou même licencieuse.

Les études de détail sont le triomphe de M. de Beaucourt; mais peut-être s'y complaît-il trop exclusivement. Les considérations générales

répugnent à sa conscience d'érudit, et il en est trop avare. Elles eussent pourtant été à leur place dans l'étude de certaines questions, et spécialement dans son étude sur l'administration.

Une lacune, dans ce livre si savant et si complet, est l'oubli dans lequel il laisse la masse du peuple. Au milieu de ces troubles, de ces luttes, de ces pilleries, on aimerait à voir dans quelle situation il se trouve, quelles sont ses souffrances et ses misères, et le progrès croissant de ce mécontentement qui aboutit à l'explosion de colère populaire dont l'incarnation la plus vive et la plus pure est Jeanne d'Arc.

En résumé, ouvrage très savant et admirablement riche de documents, source abondante de renseignements, étude approfondie des textes et des vieilles archives. Je ne voudrais pas dire que ce livre est une histoire définitive; les livres de ce genre sont bien rares. Mais nul historien n'abordera ce règne sans consulter le travail de M. de Beaucourt. On pourra mettre dans une œuvre semblable plus d'art, on n'y mettra pas plus de consciencieuse érudition. M. V.

---

7. — **Documents inédits sur la Fronde en Gascogne,** publiés pour la Société historique de Gascogne, par M. J. de Carsalade du Pont; 1 vol. in-8°, de 201 pages; Paris, Honoré Champion.

Ce volume comprend une série de lettres adressées, pour la plupart, au marquis de Poyanne, gouverneur de Dax, Saint-Sever et Navarrens, pendant les années 1648, 1649, 1650, 1651, 1652, 1653 et 1654. L'éditeur les a tirées, en grande partie, de ses archives particulières. C'est un détail qui mérite qu'on s'y arrête : nous ne saurions trop encourager et louer les héritiers des anciennes familles qui publient les documents de cette nature. Combien de pièces du plus haut intérêt pour l'histoire sont encore ensevelies dans les vieux châteaux et s'y perdent par l'incurie et l'ignorance des propriétaires! Espérons que l'exemple, donné par M. de Carsalade et par la Société historique de Gascogne, trouvera de nombreux imitateurs. Cette publication est faite avec soin. Le texte, dont nous ne pouvons vérifier l'exactitude, paraît avoir été revisé attentivement. Les notes sont nombreuses et fournissent d'utiles renseignements pour l'histoire et la topographie locales, dont M. de Carsalade possède tous les détails.

A ces éloges, nous sommes forcé d'ajouter quelques observations critiques, qui prouveront, nous l'espérons, à l'éditeur, combien nous apprécions cette publication. Nous aurions souhaité d'abord une introduction, qui mît le lecetur un peu plus au courant des événements et des personnages. M. de Carsalade se borne à le renvoyer aux nombreux ouvrages qui retracent l'histoire de la Fronde en Gascogne. Mais n'aurait-

il pas dû montrer, rapidement, ce que la nouvelle publication ajoute aux connaissances que nous fournissent ces ouvrages ? N'était-il pas nécessaire de nous instruire du rôle qu'a joué, dans les guerres de Gascogne, le marquis de Poyanne, auquel sont adressées presque toutes les lettres ?

M. de Carsalade annonce, il est vrai (p. 7), qu'il donnera ultérieurement la biographie de ce personnage, dans son *Histoire des barons de Poyanne*. Nous aurions préféré la trouver en tête des documents, dont elle aurait mieux fait comprendre la valeur. L'éditeur se borne à indiquer les titres du marquis de Poyanne. Henri de Baylens, marquis de Poyanne, était, dit-il, lieutenant général des armées du roi, gouverneur des villes de Dax, Saint-Sever et Navarrens, et lieutenant du roi en Béarn et Navarre. Mais déjà sur ce point se présente une difficulté. La *Chronologie militaire* de Pinard, ouvrage fort exact, composé à l'aide des documents du ministère de la Guerre, ne mentionne point le marquis de Poyanne comme lieutenant général des armées du roi ; il ne figure même pas dans la liste des maréchaux de camp. La *Chronologie militaire* ne cite, comme maréchal de camp, que Bernard de Baylens, baron de Poyanne, mort en 1648.

Il est vrai que M. de Carsalade dit (p. 153, note 4) que toutes les lettres adressées au marquis de Poyanne, depuis le 21 mars 1653, lui donnent le titre de lieutenant général des armées du roi. Mais est-ce là un motif suffisant pour ne pas tenir compte du silence d'un ouvrage aussi autorisé que la *Chronologie militaire* ? Ajoutons que le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chenaye des Bois (art. BAYLENS) ne donne au marquis de Poyanne que les titres suivants : « Gouverneur de Navarrens et d'Acqs, sénéchal des Landes de Bordeaux, et lieutenant général en la principauté de Béarn. » N'y aurait-il pas eu confusion entre le titre de lieutenant général d'une province et celui de lieutenant général des armées du roi ? Ce qui confirme notre hypothèse, c'est que, dans la liste des chevaliers du Saint-Esprit nommés en 1661, Henri de Baylens est simplement qualifié : marquis de Poyanne, lieutenant général en Béarn (voy. cette liste dans le *Dictionnaire de Moreri*, tome IV, p. 225, de l'édit. de 1759). Ces observations prouvent que l'éditeur aurait bien fait de commencer par établir, avec preuves à l'appui, les titres qu'il donne au marquis de Poyanne.

Le texte des lettres nous a généralement paru établi avec soin. N'ayant pas à notre disposition les pièces originales, nous ne pouvons que soumettre à M. de Carsalade quelques doutes. Dans le *Post-Scriptum* d'une lettre du duc de Gramont au marquis de Poyanne (p. 98), on lit : « Je n'ay jamais ouy parler d'une affayre si extraordinaire que d'avoir veu quelles armées à M. d'Harcourt ». La phrase est un peu étrange,

d'autant plus que la lettre est datée du 30 août 1650, et que depuis le 17 août, le comte d'Harcourt avait abandonné l'armée qu'il commandait en Guyenne. Comment le duc de Gramont, qui était à Pau, n'aurait-il pas été informé de cet événement, lorsque Mazarin le savait dès le 24 août, et écrivait, de la Ferté-sous-Jouarre, à Michel Le Tellier: « Le chevalier d'Aubeterre vient d'arriver pour donner advis du départ de M. le comte d'Harcourt ».

. Il nous paraît impossibled'admettre que le gouverneur de Béarn, qui était sur le lieu où se passaient les événements, n'ait pas connu le départ du comte, qui avait eu lieu depuis près de quinze jours. M. de Carsalade admet cependant cette ignorance incroyable (p. 98, note 1), et il y est forcé pour expliquer le texte qu'il a publié; mais nous croyons que ce texte est altéré. Nous ne pouvons le rétablir avec certitude, n'ayant pas les documents sous les yeux; mais il nous paraît très vraisemblable qu'on a sauté plusieurs mots, et que le maréchal de Gramont s'y étonnait précisément de la conduite du comte d'Harcourt, qui avait abandonné son armée. Il faudrait lire probablement : « Je n'ay jamais ouy parler d'une affayre si extraordinaire que (ce départ, après) avoir veu quelles armées a M. d'Harcourt. » C'est une hypothèse que nous soumettons à M. de Carsalade, et qu'il pourra vérifier sur l'original.

A la page 111, un des correspondants de Mazarin lui rappelle ses promesses. Le texte porte : « Elle (V. Em.) a voulu me *permettre* d'avoir quelque mémoire de moy. » Nous pensons qu'il faut lire *promettre* au lieu de *permettre*. Nous ne voulons pas insister plus longtemps sur ces critiques minutieuses; faute d'avoir à notre disposition les originaux, mais nous ne pourrions qu'émettre des doutes et des hypothèses.

Quant aux notes, elles sont, comme nous l'avons dit, nombreuses et généralement exactes. Cependant l'éditeur devra faire disparaître quelques erreurs : ainsi p. 52, note 1, il cite le *duc d'Harcourt* au lieu du *comte d'Harcourt*. Tout le monde sait qu'il y a eu, à la fin du règne de Louis XIV, un duc d'Harcourt ambassadeur en Espagne; il appartenait à la famille des d'Harcourt-Beuvron, tandis que le comte d'Harcourt, qui figura dans les guerres de la minorité du règne de Louis XIV, était de la maison de Lorraine.

Un *lapsus* plus étonnantse trouve à la page 93 et est répété page 94, note 2. L'éditeur donne à Michel Le Tellier le titre de chancelier de France en 1652. M. de Carsalade sait parfaitement que le chancelier de France était, à cette époque, Pierre Séguier, et que Michel Le Tellier, secrétaire d'État pendant la minorité de Louis XIV, ne devint chancelier qu'en 1677.

Nous ajouterons que certains passages auraient exigé des explications

que l'éditeur n'a pas données. Ainsi, on lit (p. 97) dans une lettre du maréchal de Gramont au marquis de Poyanne : « Les Messieurs du Parlement tesmoignent vouloir terminer leur affayre avec Messieurs les Estats. » Il s'agit ici du Parlement de Bordeaux. Quelle affaire avait-il avec les États-Généraux des Provinces-Unies? L'éditeur n'en dit rien, et cependant les mémoires de Lenet, qu'il cite souvent, auraient pu lui fournir d'utiles renseignements sur ce point. Dès l'année 1650, il y est question des relations de Bordeaux avec les Provinces-Unies. « Je reçus, dit Lenet (1), une lettre de M[me] de Longueville, qui m'assuroit avoir envoyé une partie de ses pierreries en Hollande, afin de frêter des vaisseaux pour nous envoyer en rivière. »

On peut encore regretter de trouver mentionnés, dans les notes, certains mémoires dont l'authenticité est contestée. Ainsi, p. 127, note 1, l'éditeur cite les *Mémoires de Chavagnac* ou *Chavaignac*, à côté de ceux de Balthazar. Les premiers sont très suspects et regardés généralement comme l'œuvre du romancier Sandras des Courtils.

Malgré ces imperfections, qu'il sera aisé de faire disparaître, la publication des *Documents inédits sur la Fronde en Gascogne* est un vice réel rendu à l'histoire provinciale et même à l'histoire générale de la France. Il faut encore remercier M. de Carsalade d'y avoir ajouté une table analytique qui rendra les recherches plus promptes et plus faciles.

A. Chéruel.

---

8. — **Les Espérances chrétiennes**, par Augustin Cochin, publié avec une préface et des notes d'Henry Cochin; 1 vol. in-8°, xxxvi-440 p.; Paris, 1883, chez Plon, Nourrit et C[e].

Tous ceux qui ont connu M. A. Cochin, c'est-à-dire qui l'ont aimé et admiré, applaudiront à la pieuse pensée qui a porté son fils à réunir et publier les œuvres inédites ou dispersées de ce rare et charmant esprit. Enlevé dans toute la force de l'âge et la maturité de son talent, M. Cochin est du nombre de ces catholiques militants de notre génération qui, ayant fait de grandes choses, en ont fait espérer de plus grandes et sont morts sans avoir achevé leur œuvre et donné toute leur mesure: Ozanam, l'abbé Perreyve et tant d'autres moins illustres, que nous pourrions nommer.

A travers mille travaux de circonstances, M. Cochin avait entrepris un ouvrage de longue haleine, comme en rêvent à peu près tous les catholiques mêlés au mouvement et épris d'amour pour la vérité et pour leur pays; il méditait une apologie de la religion chrétienne où il aurait fait

(1) *Mém. de Lenet*, p. 382, édit. Mich.-Poujoulat.

entrer, avec sa charité ardente pour tous les hommes, tous les résultats de son expérience personnelle. Ce livre aurait pris place assurément parmi les meilleurs; il devait être intitulé : les *Espérances chrétiennes*.

Ce sont des fragments assez étendus de cet ouvrage que publie aujourd'hui M. Henry Cochin. Dans une préface très intéressante, après une courte notice sur son père, il fait connaître au lecteur dans quel état lui est parvenu le manuscrit et quel ordre il a cru devoir adopter pour sa publication. L'ouvrage se divise en quatre parties : la première traite de l'existence de Dieu, de sa nature, du plan divin, des rapports de la philosophie avec la religion.

La seconde traite de la vie humaine et des contradictions qu'elle présente.

La troisième partie a pour titre : le *Rédempteur*; elle présente au lecteur les inductions rationnelles en faveur du dogme de la Rédemption, ses preuves historiques, ses conséquences morales, visibles dans l'Église et par l'Église.

La quatrième partie, à peine ébauchée, intitulée : le *Temps présent*, se compose d'une série de courts fragments sur l'histoire religieuse du XIXe siècle et sur l'avenir du catholicisme.

Il y a là évidemment la table des matières d'un long et sérieux travail, et non une œuvre de circonstance ou de parti. M. Cochin tient, dès l'introduction, à faire entendre que son livre est de ceux qui s'adressent, bien au-dessus des querelles d'opinions politiques ou autres, à toute conscience de bonne foi cherchant la vérité pour elle-même : « Si, dit-il, on me demande à quel parti je me rattache parmi les catholiques, je répondrai que ma résolution est de sortir désormais de toutes les dénominations de parti, en matière de religion, et de servir la foi, telle que l'enseigne l'Église catholique, apostolique et romaine, à laquelle je dois, je rapporte et je soumets tout ce que je crois... Je viens raconter simplement comment, par la grâce de Dieu, la vérité chrétienne m'est apparue et pourquoi je l'aime (p. 20). »

Nous ne pouvons songer à analyser ici dans leurs détails les arguments, plus nouveaux dans leur forme que dans leur fond, par lesquels M. Cochin établit contre les incrédules de ce temps, la vérité de la religion. Nous ne pouvons oublier que nous n'avons devant nous qu'une œuvre posthume, inachevée. Nous ne saurions dès lors reprocher à un tel travail ce qu'il présente nécessairement d'incomplet. Nous nous bornerons donc, et ce sera assez pour en faire apprécier la haute valeur, à montrer l'esprit général et la méthode de cette vive et ingénieuse argumentation, et à faire ressortir, par quelques citations, les qualités éminentes et vraiment rares de l'écrivain.

Sans dédaigner les arguments métaphysiques qu'il rappelle ou sous-

entend à chaque page, en homme qui les connaît, M. Cochin s'attache surtout aux faits, aux arguments d'expérience et de bon sens. Il excelle, en présence des affirmations pédantes de la science athée, à faire éclater d'un mot tout le vide de ces théories prétendues nouvelles, et ce qu'elles ont à la fois d'antirationnel et d'antihumain. Aux déistes spiritualistes qui assurent que « la raison suffit à fonder la foi, la conscience à éclairer la conduite, la croyance en l'immortalité à résoudre les inquiétudes que provoquent l'histoire et le spectacle de la vie, » il répond simplement : « Cette thèse est belle, mais on la renverse par les faits. Non, la raison de l'homme ne va pas si haut; non, la conscience de tout homme ne marche pas si droit; non, la croyance d'une seconde vie n'explique pas suffisamment la première (p. 81). » Mais le spiritualisme, au temps même où M. Cochin écrivait, c'était déjà de l'histoire ancienne! Les « auteurs contemporains », c'est-à-dire nos savants du jour, sont bien au-dessous des spiritualistes! M. Cochin remarque fort bien que leur méthode est en contradiction avec leurs conclusions. « Aller aux questions invisibles, disent-ils, impossible! Nous sommes incompétents: la limite de la science, c'est le bout de mon nez. » Et ces mêmes hommes qui interdisent de s'occuper de Dieu, de l'âme, de l'immortalité, parce qu'on ne les voit ni on ne les touche, se rejettent sur la science de la nature, sans faire réflexion que la science n'explique les phénomènes de la nature qu'en en contestant toutes les apparences, c'est-à-dire tout ce qui se voit, tout ce qui se touche, et consiste précisément à établir au-dessus du monde visible, un ordre invisible, une harmonie manifeste quoique mystérieuse, des lois certaines, mais absolument inaccessibles aux atteintes des sens. Leur prétendu progrès scientifique, si on les suivait à la lettre, s'ils étaient conséquents, « consisterait à nous ramener à l'enfance de la civilisation, philosophie digne des Algonquins ou des vieux Gaulois (p. 86-87)! » Ailleurs il écrit : « Je ne crois que ce que je vois, que ce que je comprends : bêtes d'objections banales que l'on devrait enfin laisser à la porte de la science, comme l'Arabe ôte ses souliers au seuil du temple (p. 196). »

M. Cochin donne de la vie humaine une analyse vraiment pénétrante; il parle à la fois en observateur, en philosophe et en homme de cœur. Le désordre qu'il y constate, en traits parfois d'une rare éloquence, ne l'empêche pas d'en voir le beau côté et de signaler, à travers les traces visibles et reconnaissables du péché originel, la bonté persistante et la magnificence bienfaisante du plan divin.

Sur Jésus-Christ, rédempteur du monde, il a des pages d'une saisissante beauté. Il résume ainsi l'œuvre du Rédempteur :

« La terre est un radeau de naufragés, le Christ est la voile à l'horizon. Il *confirme* ce que les meilleurs ont cru. Les Grecs ont affirmé

l'âme immortelle, les Hindous croient à l'homme pécheur; les Juifs attendent un Dieu sauveur, et il confirme toutes ces croyances en réalisant la dernière.

« Il *combat* ce que les mauvais ont fait. Comment s'y prend-il? Il attaque les actes au nom du témoignage secret de la conscience endormie, il parle au cœur sa langue maternelle oubliée dans l'exil.

« Il *résout* les questions laissées en suspens : l'unité de la race, l'hérédité de la faute, la justice pénale et les récompenses de l'autre vie, le *summum bonum*.

« Il *complète et dilate* le cercle des conceptions : la trinité de Dieu l'égalité des hommes, etc.

« Il *propage et universalise* ce qui était confiné à quelques âmes et à quelques points du monde.

« Il *achève* et ajoute des dons nouveaux aux dons du Créateur.

« Il *transforme*, nullement les conditions générales de la vie, mais les intentions, les motifs, la manière de voir et la condition spéciale de chacun ».

Celui qui a fait de si grandes choses est évidemment Dieu : toute autre supposition mène à l'absurde dans l'ordre des conceptions, et au contradictoire dans l'ordre des faits.

« Si Jésus est Dieu, un rayon du regard du Père des hommes s'est posé sur leur front. Si Jésus est Dieu, la lutte est belle, le travail est noble, la vie est comprise, le mal est attaqué, la peur est bannie, la souffrance est acceptée, la mort est vaincue... Si Jésus est Dieu, les grands philosophes ont eu raison ; les grands prophètes ont dit vrai, les grands moralistes ont bien parlé et, au delà des philosophes, au-dessus des prophètes, avant les moralistes, il y a une philosophie plus haute, une morale plus pure, une prophétie certaine de l'immortalité.

« Ne me parlez pas de séparer ses préceptes et ses exemples de sa divinité. S'il n'est pas Dieu ils sont inacceptables ; s'il n'est pas Dieu, ils sont déraisonnables. Dieu seul peut tout demander et tout obtenir (p. 325). »

M. Cochin excelle, par quelques paroles du plus expressif bon sens, à faire sentir le vide du sophisme banal qui consiste à transformer Jésus en philosophe.

« Les philosophes me donnent des maximes générales de courage et de soumission qui me laissent tout seul, avec une ou deux phrases de plus circulant dans ma tête. La religion me met en conversation avec quelqu'un qui est un père, et ce père est Dieu. Je lui parle, il répond ; je m'appuie, il m'enlace ; je pleure, il essuie mes pleurs ; j'étais seul, je suis deux (p. 336)... Vous, philosophes, vous ouvrez dans votre bibliothèque Platon ou Kant, vous en lisez gravement deux pages qui vous gonflent,

puis vous en répétez deux mots qui vous posent; au fond ils ne vous gouvernent en rien et, dans tout le cours de la journée, vous suivez le cours de vos penchants divers (p. 347). »

L'avantage incomparable du Christ c'est qu'il est un fait, un événement, le plus positif, le plus authentique de l'histoire. « Nul avènement de roi, nulle découverte du génie... ne sont un instant ni de loin comparables à ce fait capital. Jésus-Christ s'est assis sans contestation sur cet autel que tout homme, au fond de son âme, élève au Dieu inconnu, idéal de l'artiste, maître du penseur, roi de ceux qui règnent, espoir de ceux qui souffrent. Ce n'est pas aux rois, aux penseurs, aux artistes, aux poètes qu'il a pourtant voulu répondre, il a couru vers les malheureux... On l'a vu sur tous les sentiers obscurs de la misère, dans ce carrefour de la douleur et de la mort, où tous les chemins finissent par se rencontrer, tous les hommes par se rendre. Il s'est montré sur le point où chacun passe (p. 351). »

On voudrait pouvoir tout citer, mais il faut se borner et laisser les pages les meilleures peut-être à la curiosité du lecteur. Encore deux extraits seulement pour achever de laisser l'auteur se peindre lui-même. M. Cochin n'est pas de ceux qui désespèrent de leur siècle ni de l'avenir. Il croit à la science, au progrès; il croit surtout que ce que la charité chrétienne a fait n'est rien auprès de ce qui reste à faire : la charité qui demeure, après tout, la plus divine, la plus efficace démonstration de la vérité. Voyez comment, dans la quatrième partie de ces fragments : *le temps présent*, il gourmande non pas les riches incrédules qui ne font rien pour le pauvre, mais les chrétiens qui ne font pas assez.

« Quel abus de se faire remplacer par des sœurs comme à l'armée par des conscrits et de ne pas voir la bataille de la vie! Vous ne savez rien si vous n'avez pas vu, en tous lieux, à la ville, aux champs, l'escalier noir, la chambre sale, le petit carreau de papier, la paillasse infecte, le haillon sans nom, la poussière, la nudité... Vous ne connaissez pas la voisine qui jure, le créancier qui menace, le boulanger qui refuse, la maladie qui entre et le sein tari? Et la plaie qui saigne et pourrit, et les cheveux malpropres... Oh! si je dis ces choses, c'est pour ajouter que nul sentiment humain ne peut donner le désir d'entrer là, ni l'amour de ces êtres dégradés et qu'on aime la face hideuse du pauvre seulement quand on voit la face radieuse du Christ (p. 428). »

En finissant, je transcris le tableau exact, une vraie photographie d'un village, — il y en a, hélas! et beaucoup dans la banlieue de Paris, — où l'éducation sans Dieu, sans Jésus-Christ, a déjà fait son œuvre.

« En ce village nulle foi. Le langage des femmes n'a plus de mélancolie, d'infini, de poésie gracieuse, ni le regard de pureté céleste. L'homme n'est plus entretenu des grandes choses une fois par semaine ni exhorté

à la pitié des petits. Plus de fêtes, de répit, de toilettes, de vie sociale de causerie, sauf le cabaret. On s'enferme, on se déteste, rien de commun, rien d'élevé, rien de doux ; toujours la motte de terre, le fumier, la vache et les gros sous. Engendrer, piocher, jurer, manger, se soûler. L'homme entre la terre et la bête redevient grossier, bientôt méchant. « Ne cherchez pas le royaume de Dieu, et le reste vous sera retiré par surcroît (p. 406). »

Pour conclure, remercions encore une fois M. Henry Cochin de n'avoir pas laissé périr ces fragments, où l'apologétique chrétienne trouve tant à puiser. En les lisant nous avons été ému, relevé, consolé souvent, charmé toujours ; plusieurs noms illustres nous sont revenus à la mémoire et aux lèvres : Pascal, Fénelon, Vauvenargue, et notre cœur a ressenti comme une chaude étincelle du cœur de saint Vincent de Paul.

L. Lescœur.

VARIÉTÉS

SOUTENANCE DE THÈSES

Le samedi 1er décembre 1883, M. J. Loth, professeur au collège Stanislas, a soutenu devant la Faculté des lettres de Paris les deux thèses suivantes: *De vocis Aremoricæ usque ad sextum post Christum natum sæculum forma atque significatione. — L'émigration bretonne en Armorique du* ve *au* viie *siècle de notre ère.*

De sympathie aussi bien que de naissance, et par la direction générale de ses études du côté de l'histoire, de la langue et de la littérature celtique, comme par le sujet même de ses deux thèses, M. J. Loth est un Breton bretonnant. N'avait-il pas songé d'abord à une thèse *de verbo celtico?* Pour tout dire, il semble bien que la Faculté a eu peur d'un pareil sujet; mais la science celtique en définitive n'y a rien perdu, car voici venir de nouveaux et précieux fascicules de la *Bibliothèque de l'école pratique des Hautes-Études*, qui nous apportent un *vocabulaire vieux-breton*, avec commentaire, contenant toutes les gloses en vieux-breton (gallois, cornique, armoricain) connues, précédé d'une introduction sur la langue jusqu'au xie siècle. Et je ne parle pas ici des études bretonnes de M. Loth dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris: du verbe avoir; explication d'une forme de la conjugaison britannique; un suffixe de comparaison en vannetais; sumpl aior, corruui;* que sais-je encore ? — Il est entendu qu'on doit dire *Aremorique*

et non *Armorique;* ce qui signifie *le pays maritime.* C'est là un nom ancien, un nom historique, que les Bretons bretonnants, poètes et romanciers, n'ont pas le moins du monde donné à leur cher pays, mais qu'au contraire ils ont eux-mêmes reçu. Pourquoi donc, demande M. Himly le candidat, avec cet esprit si net et si juste dont il fait preuve très-souvent, n'a-t-il pas eu la pensée d'indiquer au moins que les modifications si considérables du sens géographique de ce terme, *Armorique,* lui sont communes avec bien d'autres noms de pays: *Aquitaine, Bourgogne, Lorraine, etc.*? Quand on se rappelle, par exemple, que Marseille a été en Bourgogne, que dis-je? quand on songe que Bruxelles a été la capitale d'un pays qui s'appelait la Bourgogne, quand on voit que le même terme géographique change ainsi de valeur suivant les temps, et que les noms de contrée sont essentiellement voyageurs, ne semble-t-il pas qu'il existe une certaine philosophie de la géographie, et qu'il eût été bon de lui accorder sa petite place dans une thèse de ce genre? De plus, M. Loth n'a peut-être pas assez marqué la différence entre les données que fournissent soit les recensements officiels, soit les livres de géographie positive ou administrative, et celles qui se tirent des historiens, des géographes descriptifs et des poètes : on comprend que les diverses frontières soient naturellement bien plus flottantes chez les poètes, ou même chez un chroniqueur tel que César quand il écrit ses *Commentaires*, qu'elles ne le sont dans un almanach impérial comme était la *Notitia dignitatum.*

Une logique sévère a présidé à la composition de la thèse française. M. Himly félicite le candidat d'avoir étudié avec ordre : 1° le sol armoricain avant l'invasion, le sol et aussi les hommes, qui sont plus ou moins les fruits du sol ; 2° la population qui va venir de la Bretagne insulaire sur le sol armoricain ; 3° une fois l'addition ou la multiplication faite, ce qu'ont été les Bretons sur le sol armoricain après l'invasion et l'établissement des insulaires. Mais pourquoi M. Loth n'a-t-il pas ajouté une carte à sa thèse? Stieler donne si peu de chose sur la France dans ses quatre cartes; faudra-t-il donc aller chercher une carte d'état-major? Pourquoi aussi M. Loth n'a-t-il pas cité les mémoires de M. Varin? M. Himly déclare connaître Gildas, un moine ignorant ; mais il veut apprendre du candidat ce qu'on doit penser de Nennius, et d'abord si Nennius a existé ; car pourquoi Nennius ne ressemblerait-il pas à Fredegarius, par exemple, un être de raison qui répond à une chronique? Le candidat, en effet, ne croit pas que Nennius ait existé ; quant à l'œuvre qui porte son nom, c'est une compilation, une véritable salade russe faite au IXe siècle d'ingrédients pris de divers côtés. Aussi la part de la vérité historique et de la légende serait-elle très difficile à faire dans ce livre ; il semble bien du moins avoir été écrit chez les Bretons du nord,

et l'on y retrouve l'écho de leurs traditions populaires. — M. Lavisse, qui pense d'ailleurs beaucoup de bien de la thèse française, y rencontre une foule d'obscurités. Au moment où M. Loth se sépare de M. de la Borderie, n'est-ce pas pour se rapprocher de M. de Courson, à propos de la manière dont s'est fait l'établissement des Bretons en Armorique ? M. Lavisse se le demande, et il le demande au candidat. Il y a aussi dans cette thèse d'évidentes solutions de continuité ; c'est là une question de méthode et de procédé. M. Lavisse aurait voulu le chapitre des sources un peu plus développé. Quand le candidat parle d'Eginhard, veut-il dire sa *Vita Karoli* ou les annales qui lui sont attribuées, *Annales Einhardi?* Quelle espèce de renseignements estime-t-il que l'on puisse tirer du cartulaire de Redon ? Il a bien compris, du reste, qu'il devait dans sa thèse étudier à la fois Gildas, Nennius et Bède : on a besoin de ces trois écrivains pour la comparaison de la tradition bretonne avec la tradition saxonne, et suivant qu'on s'attache à l'un ou à l'autre d'entre eux, on se fait une idée différente de l'établissement des Anglo-Saxons. De ce que Gildas est médiocre, nous ne devons pas conclure qu'il ne puisse fournir, lui aussi, des renseignements exacts : M. Loth n'a-t-il pas l'exemple des vies de saints ? M. Lavisse aurait souhaité un coup d'œil moins rapide sur les cités de la péninsule au v^e^ siècle, et il lui semble que quelque chose de l'*Histoire critique des règnes de Childerich et de Chlodovech* de Junghans, ou des savantes annotations de M. Monod, et quelque chose encore de l'*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, de M. Fustel de Coulanges, aurait pu passer dans la thèse du candidat sans lui faire tort. M. Lavisse trouve aussi que M. Loth n'a pas assez le sentiment de la difficulté de certaines questions, surtout des questions d'organisation sociale. Pour la question de la « romanisation » des Bretons, nous admettons qu'il y a eu un changement matériel, non moral ; que la Bretagne est restée absolument celtique ; que, comme les Germains n'ont pas été conquis, de même les Bretons n'ont pas été assimilés ; mais pourquoi cela ? Peut-être tout simplement, dit M. Lavisse, parce qu'il fallait bien en définitive un point où l'influence romaine s'arrêtât ; à ce point extrême la conquête romaine est venue tard, elle a fini tôt, et voilà tout. Ou bien au contraire parce qu'il y avait en réalité chez les Bretons comme chez les Germains une plus grande force de résistance qu'ailleurs : c'est la pensée du candidat. Sur le caractère particulier de l'Église bretonne, sur la coutume orientale en vigueur pour la célébration de la Pâque, sur l'attitude d'Augustin, la thèse de M. Loth paraît à M. Lavisse fort intéressante. Le candidat va être professeur d'histoire et de littérature celtique (à la faculté de Rennes, si je ne me trompe) : M. Lavisse insiste sur la nécessité pour lui de « se mettre un peu dans la peau d'un historien », d'étudier les faits

directement, d'acquérir une plus grande somme de connaissances générales qui l'avertiront des difficultés, et lui feront mieux voir les questions particulièrement intéressantes ; M. Lavisse espère de la part de M. Loth des travaux sérieux. Le candidat, dit à son tour M. Fustel de Coulange, s'est attaqué à un problème; l'a-t-il résolu? Le problème était celui-ci: dire ce qu'a été l'émigration bretonne de l'île de Bretagne dans la presqu'île armoricaine. Il y a eu une émigration, nous n'en doutons pas ; mais comment s'est-elle faite, de quelle nature a-t-elle été, quelles en ont pu être les conséquences : voilà le problème. Pour le résoudre, les documents étaient insuffisants, car aucun n'est contemporain de l'émigration : les textes les plus anciens sont du VIII[e] siècle. Nous ne trouvons en effet ni dans Gildas ni dans Grégoire de Tours ce que nous désirons savoir, à moins d'altérer, comme le fait M. Loth, le sens des textes ou d'en exagérer la portée. L'établissement des Bretons s'est-il fait par la conquête, y a-t-il eu de leur part envahissement à main armée, sont-ils arrivés là enfin, pour emprunter les vieilles images, comme un torrent, une vague subite, une inondation ; ou bien n'ont-ils pas plutôt pénétré peu à peu ce sol armoricain comme par une infiltration lente et continue ? Eginhard ne nous le dit pas ; Ermold le Noir non plus. Deux historiens se contredisent, Jordanès (que le candidat appelle Jornandès) et Sidoine Apollinaire : Jordanès a écrit un siècle plus tard, et à Constantinople; Sidoine Apollinaire a été le contemporain de Riothime, ce chef de troupe, ce chef national peut-être, qui intéresse si vivement M. Loth : eh bien, le candidat préfère Jordanès à Sidoine, et pourquoi donc ? parce que Jordanès est favorable à sa thèse. Bref, la méthode de M. Loth n'a pas une rigueur suffisante ; il affirme beaucoup plus qu'il ne prouve : ses assertions dépassent de beaucoup les textes, et quelquefois sont contredites par eux. Pour M. Fustel de Coulanges, le *comment* de l'émigration bretonne, après cette thèse, est encore inconnu : le candidat n'a point résolu son problème.

B. DELABROYE.

CHRONIQUE

Nous reproduisons le passage relatif aux travaux des écoles d'Athènes et de Rome, dans le discours que M. Heuzey a prononcé à la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

« Il m'a été donné, après vingt-trois ans, de revoir cette école d'Athènes où j'ai passé quatre années, que je compte parmi les meilleures de ma vie, et j'ai pu me figurer pendant quelques jours que j'y recommençais l'existence d'autrefois. La maison a changé de place ; mais la chose est restée la même, c'est-à-dire un milieu merveilleux pour l'étude, un séjour enviable entre tous, pour quiconque est épris de l'antiquité. Les pentes du petit mont

Lycabette sont bien un peu éloignées et rudes à monter quand il fait grand chaud : en revanche, la vue est incomparable. Il fait vraiment bon travailler au milieu de cette bibliothèque, depuis nous bien accrue, en contemplant devant soi, dans une lumière sans égale, la plaine des oliviers et la magnifique bordure des montagnes de l'Attique. Je plaindrais les jeunes gens qui, appelés à vivre là pendant un temps trop court, n'apprécieraient pas leur bonheur !

« Si j'ai trouvé quelque chose de nouveau dans la vie de l'école, ce sont des améliorations et des progrès ; une direction scientifique offrant aux travaux des jeunes gens un point d'appui des plus sûrs, un esprit plus méthodique et moins flottant que par le passé, des moyens de travail et d'action beaucoup plus développés : je veux parler du *Bulletin de correspondance hellénique*, œuvre commune et, pour ainsi dire, quotidienne de l'école et de la collection des mémoires, où tous les travaux de quelque valeur sont assurés de trouver, dans un délai rapproché, une publicité honorable. Il faut ajouter à cela un champ d'observations et d'études qui ne cesse de s'accroître, des découvertes journalières, de nouveaux musées que nous ne connaissions pas, où s'accumulent de jour en jour les merveilles les plus délicates de l'art grec, à côté des produits les plus étonnants de l'industrie primitive de la Grèce.

« L'école elle-même est devenue un musée grâce aux heureuses explorations de ces derniers temps, mais un musée qui n'est pas trop avare de ses trésors et qui ne demande qu'à en faire profiter, lorsque le moment est venu, nos grandes collections nationales. Je ne pouvais naturellement y rencontrer les marbres de Délos, qui appartiennent à la Grèce, cette belle suite de sculptures qui ont permis à M. Homolle de reconstituer tout un chapitre de l'art grec et que la France, qui les a découvertes, devrait s'efforcer de posséder au moins par des moulages. Il n'en était pas de même des nombreux objets et surtout des charmantes terres cuites grecques recueillies en Asie Mineure et principalement à Myrina, dans les fouilles conduites avec un rare succès par MM. Edmond Pottier, Salomon Reinach et par leur regretté camarade, M. Veyries. Ces petits monuments avaient pu être rapportés à l'Ecole formant un ensemble doublement précieux par son unité scientifique. Cependant M. Foucart, répondant à un vœu exprimé naguère par notre Académie, a pensé que la science française en tirerait encore un meilleur parti si la collection était transportée en France et exposée dans nos galeries du Louvre. Sur la proposition qu'il a faite à M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, j'ai été heureux de contribuer, pour une part bien faible, à l'exécution de ce projet vraiment libéral, qui mettra sous les yeux du public les services rendus par l'Ecole d'Athènes. »

— On vient de découvrir à Nîmes une mosaïque des plus remarquables. Cette mosaïque, qui mesure environ douze mètres de superficie, représente un empereur romain assis sur son trône ; à ses côtés se trouve une femme nue. Devant lui, deux personnes, conduisant un lion et un sanglier; derrière, un guerrier avec le casque romain. A côté, des esclaves se montrent empressés. Cette mosaïque n'a été nullement abîmée par la pioche des ouvriers : les dessins sont nets et les couleurs tellement vives qu'on les dirait faites d'hier. La municipalité nîmoise prend des mesures pour faire transporter cette mosaïque au musée provisoire : on estime à 2,000 fr. les frais à faire pour mener à bien cette opération. La mosaïque sera posée dans un grand encadrement en fer qui permettra de la déplacer facilement, en attendant son installation au musée définitif.

— M. Stevenson, docteur d'Oxford converti au catholicisme, a été chargé il y a quelques années par le gouvernement anglais de recueillir aux archives du Vatican les documents qui concernent l'histoire d'Angleterre. Il a donné à son gouvernement, outre les copies des documents qu'il a recueillis, des mémoires précieux sur ces archives si riches pour l'histoire. Les documents forment deux classes : les registres des bulles papales, et les mélanges. Le plus ancien registre est celui de Grégoire VII, suivi de celui d'Innocent III. La collection, à partir de cette époque, est complète. Les parchemins et les papiers sont ou reliés, ou renfermés dans des boîtes, formant des liasses. Malheureusement il y règne un certain désordre, dû principalement au déplacement opéré par Napoléon Ier, quand il fit apporter à Paris une partie de ces archives. Elles ont été restituées, mais avec des lacunes.

— On annonce la publication de *Bouddhisme* dans la série des *Systèmes religieux non chrétiens*. Bientôt paraîtront le *Bouddhisme chinois* et le *Judaïsme*.

— Le professeur Loberth vient d'achever un livre remarquable intitulé : *Huss et Wiclef*. Il y prouve que l'auteur bohémien a pris à l'anglais ses idées théologiques, qu'il l'a même copié presque textuellement dans son traité *De Ecclesia*.

— On annonce les volumes suivants chez Picard : *Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain du Béarn, lieutenant du roi en Languedoc*, étude historique sur le sud-ouest de la France pendant le premier tiers du XVe siècle, par M. Flourac ; — l'*Histoire de Vierzon et de ses environs*, par M. le comte de Toulgouët ; — l'*Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers capétiens*, par M. Luchaire ; — les *Antiquités grecques de Schoëmann*, traduit par M. Galusky. — Viennent de paraître : le *Chancelier Maupeou et les Parlements*, thèse qui sera soutenue par M. Flammermont.

Société nationale des Antiquaires de France

Séance du 5 décembre. — La Société procède, pour l'année 1884, au renouvellement de son bureau : président, M. Guillaume ; premier vice-président, M. Courajod ; deuxième vice-président, M. Saglio ; secrétaire, M. Gaidoz ; secrétaire-adjoint, M. Corroyer ; trésorier, M. Aubert ; bibliothécaire-archiviste, M. Nicard ; commission des impressions : MM. V. Michelant, A. de Barthélemy, A. Héron de Villefosse, Ul. Robert, H. Thédenat ; commission des fonds : MM. A. Prost, G. Perrot, G. Duplessis. Sont élus associés correspondants : M. Quarré Reybourdon, à Lille ; M. des Roberts, à Nancy ; M. de Laigue, consul de France à Livourne (Italie). M. Ulysse Robert lit une note sur des évêques de Toulon, de Carcassonne, d'Urgel et de Turin, appartenant au IXe siècle, et jusqu'ici inconnus. Ces noms lui ont été fournis par le bullaire de l'abbaye de Saint-Gilles. — M. Alfred Ramé présente trois fibules gallo-romaines faisant partie de sa collection : l'une d'elles représente le buste d'une orante exécuté au repoussé avec une rangée de perles formant bordure. La barbarie du travail accuse l'époque mérovingienne. Ce bijou a été recueilli vers 1830 à Roiglise, canton de Roye (Somme).

Séance du 12 décembre 1883. — M. Delahaut est nommé associé correspondant à Charleville, M. Finot à Lille, M. Taillebois à Dax. M. Bordier communique à la société de nouveaux détails sur la jambe de cheval présentée par M. Bertrand dans la dernière séance : ce bronze a été découvert aux Bantes, près d'Annecy, localité où l'on a déjà trouvé d'autres antiquités. — M. Rey donne lecture d'une note sur l'identification, avec des localités modernes, d'un certain nombre de fiefs cités dans les documents des archives de Malte publiés par M. Delaville-Leroux. — M. Courajod communique une étude sur un fragment du rétable de Saint-Didier d'Avignon, qu'il vient de découvrir au musée du Louvre. L'auteur de ce rétable est, comme on sait, le sculpteur favori du roi René, Francesco Sauranas. — M. de Barthélemy annonce la découverte, entre Fonsomme et Homblières, de la sépulture d'une jeune femme ou jeune fille gallo-romaine. — M. Maxe-Werly complète cette communication en annonçant que M. Pilloy a découvert depuis, au même endroit, deux autres sépultures renfermant divers ustensiles. — M. Nicaise entretient la Société de la découverte, dans le département de l'Allier, d'un tumulus contenant une épée en bronze, et différents autres objets.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Séance du 9 novembre. — M. Olivier d'Espina annonce que M. J. Avvocato a découvert aux environs de Sfax des ruines romaines et une inscription chrétienne ainsi conçue :

MEMORIAE
AETERNAE
CONSORTIOLAE
IN PACE

M. A. Bertrand continue la lecture de son mémoire sur les antiquités soi-

disant préhistoriques de la haute Italie et s'attache à démontrer que « les antiquités préétrusques de la vallée du Danube et de la haute Italie sont en relation intime avec les légendes du cycle homérique et argonautique, ainsi qu'avec les récits des plus anciens logographes. » M. MAURY ne croit pas qu'on puisse regarder ces objets comme exécutés en dehors de toute influence grecque. M. BERTRAND partage ce sentiment, mais uniquement pour la période postérieure au v^e siècle avant Jésus-Christ. Toutefois, il concède à M. HEUZEY qu'il a pu exister, au VI^e siècle, une influence de l'art grec archaïque. M. RAVAISSON croit que tous les sujets figurés sur les cistes n'ont pas été, quoi qu'en dise M. Bertrand (Cf. le c. r. des séances des 19 octobre et 2 novembre), empruntés à la vie réelle ; il cite, comme preuve, des représentations d'animaux fantastiques tels que des griffons et des lions ailés. M. Bertrand répond que ces animaux ne se trouvent que dans les motifs d'ornementation ; les personnages représentés dans les scènes sont au contraire tels que les découvertes archéologiques nous les font connaître. M. DELAUNAY achève la lecture du mémoire de M. Romanet du Tillet relatif à la date de la loi *Junia Norbana*.

Séance du 16 *novembre.* — MM. PAUL MEYER, BENOIST, MASPÉRO, SCHLUMBERGER et DE ROSNY écrivent pour poser leur candidature, les deux premiers, au siège de M. LABOULAYE, les deux suivants au siège de M. DEFRÉMERY, le dernier sans désignation spéciale. L'Académie se forme en comité secret pour écouter l'exposition des titres des candidats. L'élection aura lieu le 30 novembre.

Séance publique annuelle du 23 *novembre.*— M. HEUZEY, président, proclame les prix décernés en 1883. PRIX ORDINAIRE : n'est pas decerné. — ANTIQUITÉS DE LA FRANCE : Médailles : 1° M. BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, pour ses *Coutumes d'Anjou et du Maine* (Chaumont, 1882, in-8°) ; 2° M. PELICIER, pour son *Essai sur le gouvernement de la Dame de Beaujeu*, 1483-1491 (Chartres, 1882, in-8°) ; 3° MM. AUGUSTE et ÉMILE MOLINIER, pour leur *Chronique normande du XIV^e siècle* (Paris, 1882, in-8°). Mentions ; 1° M. D'ARBAUMONT, pour trois ouvrages : *la Vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron* (Dijon, 1882, in-8°) ; *Cartulaire du Prieuré de Saint-Étienne de Vignory* (Langres, 1882, in-8°), *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon, d'après les mss. inédits du Père Gautier* (Dijon, 1881, gr. in-8°) ; 2° M. FORET, pour son ouvrage *Des caractères et de l'extension du patois normand* (Paris, 1882, in-8°) ; 3° M. LORIQUET, pour ses *Tapisseries de la cathédrale de Reims* (Paris, Reims, 1882, in-folio) ; 4° D^r BARTHÉLEMY, pour son *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux* ; 5° M. L'ABBÉ ALBANÈS, pour son *Histoire de Roquevaire et de ses seigneurs au moyen âge* (Marseille, 1881, in 8°) ; 6° M. DUBOURG, pour son *Histoire du grand prieuré de Toulouse et de diverses possessions de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France, Languedoc*, etc. (Toulouse, 1882, in-8°). — PRIX DE NUMISMATIQUE : partagé entre MM. BARCLAY HEAD, pour son *History of the coinage of Bœotia*, et PERCY GARDNER, pour son livre *Samos and Samian Coins*. — PRIX BORDIN : n'est pas décerné. — PRIX STANISLAS JULIEN : M. MAURICE JAMETEL pour son ouvrage *l'Encre de Chine, son histoire et sa fabrication, d'après les documents chinois* (Paris, 1882, in-12). — PRIX DE LA GRANGE : l'Académie le décerne à la SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS pour ses publications des années 1881-1882. — M. HEUZEY rend compte ensuite des travaux des membres des écoles françaises d'Athènes et de Rome (1). — M. WALLON, secrétaire perpétuel, lit une *Notice historique sur la vie et les travaux de Mariette Pacha, membre de l'Académie* (2). — M. HAURÉAU, membre de l'Académie, donne lecture de son mémoire intitulé : *les Propos de maître Robert de Sorbon* (Cf. Séance du 29 juin, *Bul. crit.* 1883, p. 300) (3).

Séance du 30 *novembre.* — L'Académie procède à l'élection de deux membres ordinaires :

(1) Le discours de M. Heuzey a été publié in-extenso dans l'*Officiel* du 27 novembre.
(2) Voir dans l'*Officiel* des 3, 10 et 12 décembre la notice sur Mariette-Pacha.
(3) L'*Officiel* du 13 décembre a publié in-extenso le mémoire de M. Hauréau.

Siège de M. Laboulaye.

MM. Meyer,	19 voix,	*élu.*
Benoist,	10	«
de Rosny,	2	«
Maspéro,	1	«
Schlumberger,	1	«

Siège de M. Defremery.

	1er tour	2e tour.	
Maspéro,	17 voix,	31 voix,	*élu.*
Schlumberger,	17 voix,	3	«
de Rosny,	0	0	«

M. Nicaise fait une communication sur l'exploration du tumulus d'Attancourt faite il y a vingt ans, en 1863. On y a trouvé des armilles, des bracelets, un anneau de jambe, deux pointes de flèches, deux torques, le tout en bronze.

H. Thédenat.

Publications nouvelles

Ch. Yriarte. La vie d'un patricien de Venise au xvie siècle, d'après les papiers des Fraris, un vol. in-8°, Paris, Rothschild, 30 fr — J. Ortolan. Explication historique des Institutes de l'empereur Justinien, avec le texte en regard et les commentaires sous chaque paragraphe; nouvelle édition, augmentée d'appendices et mise au courant de l'enseignement actuel du droit romain, par J. E. Labbé, 2 vol. in-8°, Paris, Plon, 16 fr. — L. Dussieux. Lettres intimes de Henri IV, avec notes et introduction; 1 vol. in-8°, Paris, L. Cerf, prix 7 fr. 50. — Félix Kuhn. Luther, sa vie et son œuvre; 1 vol. in-8°, Paris, P. Robert, 7 fr. 50. — Dom de Vaines. Dictionnaire raisonné de diplomatique, nouvelle édition, revue et augmentée par A. Bonnetty; 2 vol. in-8°, Paris, Maresq aîné, 18 fr. — P. Camille de la Croix. Hypogée martyrium de Poitiers; un vol. grand in-4° Jésus, avec atlas de 27 planches; Paris, Firmin-Didot, 80 fr. — R. Chantelauze. Louis XVII, son enfance, sa prison et sa mort au temple, in-8° raisin; ibid., 10 fr. — Lettres de Philippe II à ses filles, les infantes Isabelle et Catherine, écrites pendant son voyage en Portugal (1581-1583), publiées d'après les originaux autographes conservés dans les archives royales de Turin, par M. Gachard; in-8°, Paris, Plon, 7 fr. 50. — Victor Guérin. La terre Sainte, tome II, Liban, Phénicie, Palestine occidentale et méridionale, Petra, Sinaï, Égypte; in-4° enrichi de 19 planches en taille douce, 300 gravures et 3 cartes coloriées; ibid., 50 fr. — Victor Gautier. Rénovation de l'histoire des Franks; in-8°, Paris, Borrain, 5 fr. — Léon Gautier. La chevalerie; un vol. in-4° de 700 pages, illustré, 25 compositions hors cadres et 150 gravures dans le texte, Paris, V. Palmé, 25 fr. — Jules Roy. Turenne, sa vie, les Institutions militaires de son temps; in-4°, illustré de plus de 200 de nos meilleurs artistes, Paris, Hurtel, 30 fr. — A. Bertrand. La Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes; in-8°, Paris, Leroux, 6 fr. — A. Delattre. Esquisse de géographie assyrienne, 1 fr. 50. — Salomon, Assurbanipal, Balthasar, 1 fr. — Cyrus, d'après une nouvelle méthode historique, 1 fr, Paris, ibid. — Ch. G. Kayser. Dictionnaire bibliographique de la littérature allemande, comprenant tous les livres, journaux, etc., qui sont publiés en Allemagne et dans les territoires adjacents pendant les années 1750-1882, Leipsig. T. O. Weigel, 22 vol., 540 fr. — M. C. Ladreyt. L'instruction publique en France et les écoles américaines; un vol. in-18, Paris, Hetzel, 3 fr. — O. Rayet. Monuments de l'art antique, 6 livraisons in-folio, Paris, A. Quantin, prix de l'ouvrage complet, 150 fr. — Leon Palustre. La Renaissance en Erance; 2 vol. in-folio, ibid., 250 fr. — A. I. Wauters. La peinture flamande, ibid., 3 fr. — C. Bayet. L'art byzantin, ibid., 3 fr. — L. Delisle. Le premier registre de Philippe-Auguste, reproduction héliotypique du manuscrit du Vatican, in-fol, Paris, Champion, 120 fr. — Désiré Nisard. Discours académiques et universitaires, 1852-1868, in-18, Paris, Firmin-Didot, 3 fr. — E. Chavenbau. Rome ancienne, son organisation administrative et militaire, ses monuments, in-12, Paris, Delalain, 1 fr. 25. — René Lepage. Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine, in-8°, Paris, Berger-Levrault, 6 fr. — Graetz. Histoire des Juifs, tome II, Paris, A. Levy, 5 fr. — C. Clair. La Jeunesse de saint Augustin, d'après ses Confessions. In-12. Paris, Oudin. — Th. de Régnon. Banes et Molina, Histoire, doctrines, critique metaphysique, Paris, ibid.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 3 1er Février 1884

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 9. P.-L. Lucas. Étude sur la vénalité des charges et des fonctions publiques, et sur celle des officiers ministériels depuis l'antiquité romaine jusqu'à nos jours. *A*. — 10. Dr Gross. Les Protohelvètes. *J.-M. Bordes*. — 11. C. Wencks Clément V et Henri VII. *P. Fournier*. — 12. Louis de Besson. Études sur les force. morales de la société contemporaine. *L. Lescœur*. — Variétés. Une lettre inédite de Voltaire au président Hénault. *H. Thédenat*. — Chronique. — Société nationale des Antiquaires de France. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

9. — **Étude sur la vénalité des charges et fonctions publiques** et sur celle des officiers ministériels depuis l'antiquité romaine jusqu'à nos jours, précédée d'une introduction générale, par Paul-Louis Lucas, docteur en droit, lauréat de la faculté de droit de Paris. — 2 vol in-8°, Paris, 1883.

Les deux volumes dont nous allons donner le compte rendu ont été déposés à la faculté de droit de Paris, l'année dernière, comme thèse de doctorat. En l'offrant à ses maîtres, l'auteur, presque inquiet de se présenter avec un aussi volumineux ouvrage, s'excusait d'avoir ainsi excédé les bornes d'une thèse ordinaire ; crainte superflue, sans aucun doute, car le livre témoignait d'un si long et si consciencieux travail, de tant de patientes recherches, que M. Lucas n'avait même pas besoin d'invoquer l'indulgence de ses juges. Il fut en effet reçu avec éloges, et sa thèse fut couronnée par la faculté.

Le même accueil lui sera fait dans le public, et nous n'en sommes qu'un écho en affirmant (sans mal dire des jurisconsultes qui, avant M. Lucas, avaient traité de la vénalité des charges) que l'étude publiée par le jeune agrégé de Dijon formera le traité le plus complet qui ait été écrit sur la matière, au double point de vue de l'histoire et du droit.

S'attachant d'abord à retracer l'histoire des offices, l'auteur, après avoir recherché et constaté leur origine première, en suit le développement à travers quatre phases successives dont le point de départ est, pour chacune, fixée par une date qu'on pourrait, dit-il, appeler historique, car l'avènement d'un système nouveau l'a précisée d'une manière pour ains dire inflexible. Il étudie donc, tour à tour : dans une première partie, la vénalité dans l'antiquité et spécialement dans le Bas-Empire ; c'est l'objet du premier volume ; — dans une seconde partie, la vénalité dans l'ancien droit français ; — dans la troisième partie, la période dite de non

vénalité qui s'est écoulée de 1789 à 1816 : l'examen de ces deux périodes remplit le second volume ; — enfin dans une quatrième partie, M. Lucas doit s'occuper de la vénalité à l'époque actuelle, depuis le 28 avril 1816 jusqu'à nos jours. Ce sera le sujet du troisième volume, qui n'a pas encore paru.

Dans une *Introduction générale*, dont les notes compactes constituent un ensemble de petits traités sur les divers officiers publics et ministériels, l'auteur recherche l'étymologie exacte du mot *office* et s'attache à faire ressortir les distinctions qu'il y a lieu de faire et qui ont été trop souvent méconnues entre les fonctionnaires publics, les officiers publics, et les officiers ministériels. Ces définitions données, il entre en matière par l'étude de ce qu'a été la vénalité pendant la domination romaine.

Sous ce rapport, le droit romain présente deux époques très distinctes. Dans l'une, qui comprend à peu près toute la république, les charges sont dues à l'éligibilité. C'est le mérite, parfois l'intrigue, rarement l'argent qui donne accès aux fonctions publiques. Peu à peu, le caractère primitif des offices tend à disparaître ; les empereurs cherchent à se faire des partisans, et pour les intéresser à maintenir l'ordre de choses nouveau, ils créent des charges ; ces charges, conférées par l'empereur, ne furent point tout d'abord et ostensiblement vénales. Les titulaires ne paraissaient les devoir qu'au choix du prince, mais la faveur et l'influence des courtisans n'y étaient pas étrangères, et les *suffragia* se payaient à prix d'or. Bientôt la vénalité s'établit ouvertement et l'on voit à une certaine époque, qu'on peut fixer approximativement au IVe siècle de notre ère, la faveur impériale accorder successivement à certains officiers le double privilège de transmettre leurs charges à leurs héritiers après leur mort, par testament ou *ab intestat*, et d'en disposer pendant leur vie, à titre onéreux ou gratuit.

C'est donc à cette seconde époque qu'il faut se reporter pour rencontrer, non pas des institutions semblables à celles de nos officiers ministériels, que la société romaine n'a jamais connues, mais le double caractère de la vénalité et de l'hérédité.

Nous ne saurions, dans une courte notice comme la nôtre, suivre M. Lucas dans les développements de son étude savante sur l'organisation des *militiae venales*, leur collation et les droits de l'autorité sur les divers titulaires, ainsi que sur les modes de transmission des offices. Il faut lire les quatre cents pages que l'auteur y consacre et les notes serrées dans lesquelles il justifie chacune de ses assertions, pour se rendre un compte exact du nombre considérable de matériaux qu'il a réunis, choisis, classés avec une méthode et un ordre judicieux, qui témoignent d'une science profonde du droit, non moins que d'une puissance de conception remarquable.

Deux *appendices* importants terminent le premier volume. L'un est consacré au pécule *quasi castrense*. L'autre nous a particulièrement intéressé, M. Lucas y recherche quelles ont été à Rome les fonctions analogues à celles qu'exercent aujourd'hui chez nous les greffiers, notaires, avocats et avoués, les huissiers et commissaires-priseurs. Il croit retrouver nos greffiers dans les *scribae*, fonctionnaires d'une capacité et d'une probité reconnues, qui étaient attachés, à Rome, à certains magistrats et employés dans l'administration du trésor, des archives et de la justice ; — et dans les *exceptores, cancellarii, actuarii*, qui assistaient pour le Bas-Empire les magistrats gouverneurs de provinces.

Il reconnaît nos notaires dans les *tabularii*, chargés d'abord de garder note par écrit de ce qui intéressait chaque particulier, comme eût pu le faire un secrétaire, puis employés à la rédaction des conventions privées et des contrats, mais sans leur donner le caractère d'authenticité, tel que nous le comprenons aujourd'hui.

Les avocats étaient, sans doute, les *advocati* ou *patroni*, avocats plaidants et les *jurisperiti*, avocats consultants ; les avoués, les *cognitores* et *procuratores*, mais avec cette différence essentielle que ces derniers ne possédaient aucun caractère public et que leur ministère n'était en aucun cas obligatoire.

Quant aux huissiers, il est certain qu'ils existèrent auprès des magistrats romains, qui avaient des huissiers audienciers (*praecones*) et des huissiers spécialement chargés de citer les parties en justice et d'exécuter les sentences des juges (*viatores*).

Mais où la similitude devient complète et frappante, c'est entre les *auctionatores* et nos commissaires-priseurs. Grâce à un certain nombre de tablettes découvertes en 1875 à Pompéi et dont M. Lucas nous à donné une analyse minutieuse, d'après les plus récents travaux épigraphiques, il a été possible de reconstituer, jusque dans ses moindres détails, toutes les phases d'une vente de meubles aux enchères sous la législation romaine et de préciser le caractère, les obligations, la responsabilité et jusqu'à l'honoraire du commissaire-priseur de l'époque.

Le deuxième volume de M. Lucas n'est pas moins intéressant que le premier. Après un aperçu historique sur l'origine, en France, de la vénalité et de l'hérédité des offices, l'auteur, suivant la division de Loyseau, s'occupe des offices héréditaires et des offices vénaux, et à l'occasion de ces derniers, étudie les divers modes d'acquisition, les situations multiples qu'un office vénal peut occuper dans le patrimoine des particuliers, en matière de communauté, de douaire, de société, etc..., les droits des créanciers sur l'office, les causes de vacation. Toute cette partie du livre est intéressante et indispensable comme initiation aux théories que l'auteur sera appelé à discuter en traitant du droit actuel.

Signalons enfin le 1er chapitre de la partie relative au droit *intermédiaire*, qui contient un tableau analytique de la législation depuis le décret du 4 août 1789, portant abolition de la vénalité des offices, jusqu'à la loi de finance du 25 avril 1816, qui la rétablit pour les offices à clientèle, consacrant ainsi *légalement* ce qu'une pratique invétérée et une nécessité inéluctable avaient déja rétabli en fait, sous la tolérance des divers gouvernements qui s'étaient succédé. Car, dit M. Lucas, c'est, sous forme de conclusion générale, le précieux enseignement qui se dégage des développements que nous avons donnés, la vénalité est inhérente aux offices ministériels, tels du moins qu'ils existent aujourd'hui, et elle y apparaît à certains égards comme une nécessité si indispensable, comme un besoin si impérieux de leur nature, qu'il ne faudrait rien moins pour en étouffer le germe, que changer complètement les bases de leur constitution.

La thèse de M. Lucas est une œuvre considérable et d'une valeur réelle. Elle est de celles qui méritent à tous égards de prendre place, selon la remarque de l'ancien doyen de la faculté de droit, M. Colmet Daage, dans la bibliothèque des jurisconsultes, pour y être sans cesse consultée.

Ce qui distingue particulièrement cette étude si remarquable, ce n'est pas seulement l'érudition patiente de l'auteur, qui a voulu consulter, fouiller tous les écrits, interroger toutes les sources, depuis la plus modeste monographie jusqu'aux découvertes les plus récentes de l'épigraphie juridique, c'est aussi cette conscience sévère du jurisconsulte, qui tient à justifier ses moindres affirmations, ses conclusions même les moins incertaines. Il y a, en effet, dans cette thèse colossale, comme on l'a dit non sans malice, un luxe inusité et peut-être excessif de citations et des notes qui ont parfois l'étendue de dissertations scientifiques. Mais y a-t-il vraiment lieu de s'en plaindre et ne faut-il pas plutôt, dans ce temps d'œuvres hâtives et souvent inachevées, rendre hommage à la vertu peu commune de ce jeune homme, qui a retardé, pendant quatre ans l'acquisition du titre de docteur pour produire une œuvre mieux étudiée et approfondir le sujet qu'il avait choisi. A.

---

10. — **Les Protohelvètes**, ou les premiers colons sur les bords des lacs de Bienne et Neuchâtel, avec préface de M. le prof. Wirchow, par le Dr Gross, in-folio, 114 pages de texte, 33 planches en phototypie figurant 950 objets. Joseph Baer, Paris.

A l'aurore des temps historiques, bien des peuples établissaient leur demeure au milieu des eaux. Hérodote nous apprend que les maisons

des Pœoniens du lac Prasias (1) sont construites sur des pieux très élevés enfoncés dans le lac, et qu'un pont étroit est le seul passage qui y conduise (2). Les voyageurs ont trouvé les débris de semblables habitations au Pérou, aux îles Célèbes, aux Carolines, à la Nouvelle-Guinée. Cet usage persiste encore chez certains sauvages de l'Amérique du Sud, et la cité marine des Mélanésiens du havre de Doreï est un exemple devenu classique depuis la description qu'en a faite Dumont-d'Urville.

Cependant, grâce aux études si savamment inaugurées par F. Keller à l'occasion de ses trouvailles à la station de Meilen en 1854, la Suisse est devenue pour les archéologues, la terre classique de cette antique industrie. Mais l'ardeur d'une seule génération d'archéologues a suffi à l'intégrale récolte des épaves que toute une série de siècles avait accumulées dans nos lacs : les gisements lacustres connus sont à peu près épuisés, et le jour est proche où la sonde du chercheur ne ramènera plus rien. Le moment est donc venu d'esquisser une vue d'ensemble de cette antique civilisation. Le docteur Gross, archéologue de premier ordre, explorateur acharné et exceptionnellement heureux de ces gisements, placé au centre même de ces régions, était mieux que tout autre capable de mener cette entreprise à bonne fin.

A quelle époque convient-il de rattacher ces constructions? Il paraît incontestable que les plus anciennes remontent à l'époque de la pierre, et il doit s'être écoulé plusieurs séries de siècles, vingt ou trente peut-être, depuis le moment où furent enfouis les premiers pieux dans la vase, jusqu'à nos stations de l'époque du bronze, qui auraient probablement cessé d'exister vers le VIII[e] ou le X[e] siècle avant Jésus-Christ.

Plus nombreuses, mais moins étendues que les stations de l'époque du bronze, les stations de l'époque de la pierre sont à une distance de quarante à quatre-vingt-dix mètres du rivage ; les pieux sont des troncs entiers, très usés et dépassant à peine le niveau du sol. Le D[r] Gross pense que les villages lacustres de l'âge de la pierre n'ont pas été habités à la même époque, et qu'ils remontent à trois périodes bien caractérisées. Dans la première il faut placer les stations les plus anciennes, telle que celle de Chavannes dans le lac de Bienne. Les haches de pierre sont petites, à peine polies, presque toutes en minerai indigène (serpentine, diorite, gabbro, saussurite) ; les outils en corne et en os grossièrement travaillés ; la poterie façonnée à la main et faite d'une argile grossière ne porte aucune trace d'ornementation. A la seconde période appartiennent la plus grande partie des stations de l'âge de la pierre. Ici le progrès est manifeste, les haches bien polies sont souvent

(1) Lac Takinos en Roumélie, d'après Morlot.
(2) Terpsichore, trad. Larcher, t. II, livre V, ch. XVI, p. 397.

perforées pour recevoir le manche ; les hachettes en néphrite, jadéite et chloromélanite, toutes roches d'importation étrangère, sont relativement abondantes. La poterie est plus soignée, faite d'une pâte plus fine, et présente quelques essais d'ornementation ; le métal est encore fort rare dans cette période. La troisième comprend les stations de l'époque de transition de la pierre au bronze. C'est, si l'on veut, l'*époque du cuivre,* « caractérisée par la présence, dans la couche archéologique même, d'armes et d'instruments de cuivre pur (très rarement de bronze), de haches-marteaux habilement perforés, d'outils de bois ou de corne très bien façonnés, et surtout de vases de formes variées, quelques-uns munis d'anses et la plupart ornés de dessins faits avec les doigts ou au moyen de ficelle imprimée dans l'argile encore molle..... Les haches en néphrite et jadéite font presque entièrement défaut » (p. 3).

Il est à peu près certain que les premiers objets de cuivre ont été forgés ou coulés sur place, sur le modèle des instruments de pierre. Ici comme dans bien d'autres endroits le procédé du martelage était surtout employé.

Passant ensuite à l'époque du bronze, le Dr Gross constate que peu après l'apparition du métal, les palafittes disparaissent dans la Suisse orientale, mais fleurissent au contraire dans la Suisse occidentale pendant toute la période du bronze et même pendant le premier âge du fer.

Les stations de cette époque sont construites à deux cents ou trois cents mètres du rivage. Elles ont de plus vastes dimensions. Les pieux sont gros, souvent carrés et dépassent de beaucoup la superficie du sol. Les habitations ne sont plus de pauvres huttes en torchis et pisé, mais des cabanes de bois grandes et solidement construites (1). Toutes les stations de l'âge du bronze paraissent avoir existé à la même époque. Le Dr Gros n'accepte que partiellement la classification en époque *morgienne* ou du fondeur, et en *larnaudienne* ou du marteleur, proposée par M. de Mortillet, il aime mieux, avec M. Forel, rattacher les objets de la première catégorie à l'époque de la pierre.

Le Dr Gross ne s'est pas borné à collectionner les débris de l'industrie lacustre, il s'est occupé de l'homme et « ce sera, nous dit le professeur Wirchow, l'un des plus sérieux mérites du Dr Gross d'avoir compris combien tout vestige humain, même le plus rudimentaire, est toujours digne d'attention. Il a recueilli avec un soin confinant à la vénération tout ce qui pouvait se rapporter aux habitants des lacs. Grâce à lui, j'ai pu établir que rien dans les particularités physiques de la race lacustre

(1) Lubbock a donc tort de dire qu'il n'y a aucune différence, si ce n'est une solidité plus grande dans les palafittes de l'âge de bronze. *L'homme préhistorique* (p. 198.)

ne justifie à son égard l'hypothèse d'une humanité originairement imparfaite et de valeur secondaire. J'ai prouvé qu'elle est au contraire chair de notre chair et sang de notre sang. Les beaux crânes rencontrés dans la station d'Auvernier peuvent être rangés avec honneur parmi ceux des humains les plus capables de culture intellectuelle. Leur conformation, leur volume cérébral, les particularités de leurs sutures les placent à côté des crânes aryens les mieux constitués » (p. 8).

Pas plus que le savant professeur de Berlin le Dr Gross ne veut admettre que l'on puisse comparer les lacustres à nos sauvages modernes, qu'une loi fatale condamne à la mort aussitôt qu'ils entrent en contact avec notre civilisation. « Pour arriver à un si haut degré de culture et à un tel perfectionnement dans les procédés techniques, à une époque où e développement individuel présentait de si grandes difficultés, il faut que les hommes préhistoriques aient été aussi bien, je dirais même mieux doués que nous sous le rapport de l'intelligence et des autres facultés » (p. 106).

Ces peuplades enterraient leurs morts, dans des cimetières à proximité de leurs demeures ou sur les collines avoisinantes. Cette question est heureusement tranchée depuis la découverte de la tombe collective d'Auvernier, en 1876, qui remonte à l'époque de transition de la pierre au bronze.

Je ne dirai rien des planches, elles sont au-dessus de tout éloge, il faut les voir. J'ai loué en son temps le remarquable album du musée préhistorique de M. de Mortillet; mais ici, comme l'écrit M. Flouest à M. A. de Barthélemy dans une lettre justement enthousiaste, les richesses du Dr Gross sont disposées sous leur jour le plus démonstratif avec le tact d'un archéologue consommé « et reproduites avec cette fidélité de lignes et d'aspect où la glace sensible et l'impeccable soleil triomphent si aisément de nos dessinateurs les plus habiles ».

Cet ouvrage a sa place marquée dans la bibliothèque de tout archéologue sérieux. Nous pensons avec le professeur Wirchow qu'il sera bien accueilli par les savants et qu'il arrivera rapidement à conquérir dans leur estime une place proportionnelle aux travaux longs, patients et si dévoués dont il est le fruit. J.-M. Bordes.

---

11. — **C. Wenck.** — Clemens V und Heinrich VII, die Anfange des französischen Papsthums, ein Beitrag zur Geschichte des XIV Jahrhunderts. — Halle, 1882, in-8° de VIII-183 pages.

M. Wenck a entrepris l'étude de ces premières années du XIVe siècle, au cours desquelles, dit-il, on vit la papauté perdre la monarchie universelle et le roi d'Allemagne faire, pour la reconquérir, une dernière et

inutile tentative. Papes et empereurs ne peuvent rien contre le développement croissant des diverses nationalités entre lesquelles l'Europe s'est divisée. En dépit des aspirations de politiques ambitieux, tels que ceux qui entouraient Philippe le Bel, en dépit des souvenirs et des illusions que conserveront longtemps encore des esprits élevés tels que Dante et Pétrarque, l'avenir appartient désormais aux États nationaux. Telle est la conclusion que l'auteur indique dans les dernières lignes de sa dissertation.

Le présent mémoire traite seulement de la décadence de la papauté; M. Wenck s'arrête à l'année 1311, date du voyage de Henri VII en Italie, réservant pour une autre étude les dernières années de Clément V et de l'empereur.

Une courte introduction rappelle l'état des esprits à la mort de Boniface VIII et les appréciations sévères qu'une portion de l'opinion publique formula contre la mémoire du pontife. Le premier chapitre raconte le court pontificat de Benoît XI, l'élection et les commencements de Clément V. Dans un second chapitre, l'auteur examine la conduite de Clément V et de Philippe le Bel, de l'année 1305 à l'année 1308 ; il s'y occupe successivement de l'entrevue du Pape et du Roi à Lyon, des projets de croisade et de la part qu'y prirent Clément et Philippe, de leur nouvelle entrevue à Poitiers et de l'affaire des Templiers : M. Wenck interrompt l'exposition des faits pour étudier « la personnalité du Pape et du Roi ».

Le troisième chapitre est exclusivement consacré à la question de succession à l'empire. Il s'ouvre par un portrait peu flatté de Charles de Valois : Wenck pense que la postérité impartiale ratifiera le jugement de Dante (*Purgat.*, XX.), et donnera raison au gibelin contre le guelfe et le capétien (p. 83). Suit une esquisse des relations entre la Papauté, l'Empire et la France au temps d'Albert d'Autriche : puis l'auteur fait l'histoire de la campagne diplomatique menée sans succès par Philippe le Bel pour assurer l'élection de son frère Charles à l'Empire. Le dernier chapitre est intitulé : « les relations de Henri VII avec la cour romaine, la France et Naples, de 1309 à 1311. » M. Wenck y signale les efforts de la Papauté pour établir une alliance entre Henri VII et la maison d'Anjou, l'échec de cette tentative et le rapprochement nouveau de Clément V et de Philippe le Bel, dont les relations étaient assez tendues depuis l'élection de Henri VII. Une courte conclusion résume les idées de l'auteur.

Tel est le plan de cet ouvrage : en parcourant la dissertation de M. Wenck, le lecteur rencontrera des répétitions ou des longueurs qu'une méthode plus sévère eût évitées. Les érudits ne sont pas plus que d'autres, dispensés du soin de composer leurs écrits.

En appendice, M. Wenck publie quatre documents : le premier est une

lettre de Clément V à Édouard I[er], du 25 août 1305. Le second et le troisième, encore inédits, proviennent du manuscrit latin 10919 de la Bibliothèque nationale, signalé par M. Boutaric : c'est une lettre de Henri VII à Philippe le Bel du 30 janvier 1309, et une réponse, sans date, du roi de France à l'empereur. Enfin M. Wenck a jugé utile de réimprimer à l'usage des érudits allemands le document capital publié pour la première fois par M. Boutaric dans la *Revue des questions historiques* (1[er] janvier 1872), je veux dire la célèbre relation des ambassadeurs français envoyés à la cour d'Avignon. D'ailleurs il date cette relation du 24 décembre 1310, tandis que les érudits qui l'ont précédé la datent du 24 décembre 1309.

M. Wenck voit, dans le fameux récit de Villani, sur les préliminaires de l'élection de Clément V, une forme légendaire de l'impression produite par la papauté d'Avignon, sur le peuple italien. Il pense qu'au début de son pontificat, Clément V avait l'intention de se fixer à Rome, comme il l'écrivit de Bordeaux à Édouard I[er]. L'influence de Philippe le Bel le contraignit à changer de dessin.

D'après ses intentions premières, Clément V devait être couronné à Vienne : le roi de France obtint que la cérémonie eût lieu à Lyon, et vint lui-même y assister. M. Wenck ne met pas suffisamment en évidence la *différence* existant entre la situation de Vienne, qui jouissait d'une certaine indépendance, et celle de Lyon, où l'autorité du roi de France faisait chaque jour de nouveaux progrès. Cependant, plus loin (p. 57), il donne à Vienne l'épithète de ville « papale ». Le vrai souverain de Vienne était alors l'archevêque, dont le Dauphin cherchait à partager le pouvoir.

A propos de la décrétale *Meruit*, M. Wenck (p. 50) est amené à déclarer insuffisants, à son avis, les arguments invoqués par divers érudits pour combattre l'authenticité de la bulle *Unam sanctam*. A côté de l'histoire ecclésiastique du cardinal Hergenröther, il eût pu citer les derniers travaux français ou italiens qui ont contesté l'authenticité ou la valeur canoniqne de ce document (1).

L'auteur est sévère pour Clément V. Il le considère comme un homme incapable de prendre un parti lorsqu'il n'y était pas poussé par une considération personnelle... M. Wenck ne me paraît point faire suffisamment la part des difficultés dont le pontife était entouré. S'il fit des concessions, s'il sacrifia les Templiers, d'ailleurs certainement coupables et corrompus, il sauva la mémoire de Boniface d'une condamnation et évita l'élection de Charles de Valois. L'appréciation de M. Boutaric me

(1) Mury la Bulle, *Unam sanctam*, *Revue des Questions historiques*, 1[er] juillet 1879. — Vitali, *Rivista universale* (juillet 1877). — *Analecta juris pontificii* (février et mars 1878.)

semble plus équitable, et je ne la crois point provoquée par une tendance purement apologétique : « Clément ne fut point en réalité ce pape que l'on s'habitue à regarder comme le très humble serviteur de Philippe (1). » — A propos de la vie privée de Clément V, M. Renan a écrit : « L'éclat de ses amours avec la comtesse de Périgord, fille du comte de Foix, ne fut atténué par aucune précaution (2) susceptible d'en diminuer le scandale. » Cette accusation est fondée sur une assertion de Villani, dont on connaît la partialité contre Clément. Aussi M. Wenck n'ose point se montrer aussi affirmatif : « Peut-être, dit-il, les doutes émis au sujet de la moralité du pape étaient-il fondés » (p. 60).

On lira avec intérêt toute la partie de ce mémoire consacré à la politique de Philippe le Bel à l'égard de l'Empire. En ce qui concerne l'élection de Henri VII, M. Wenck pense que Clément V s'est borné, vis-à-vis de la France, à sauver les apparences, mais qu'au fond, il était hostile à la candidature de Charles de Valois, dont le succès eût remis l'Europe aux mains des Capétiens. Il est porté à croire que l'archevêque de Mayence comprit très bien les vœux secrets du pape ; d'ailleurs tous les faits réunis par l'auteur démontrent que la diplomatie française fut battue par la cour romaine et les électeurs.

M. Wenck expose les négociations entreprises par la cour pontificale pour rétablir la paix entre Henri VII et le roi Robert de Naples. Ainsi se flattait-on d'apaiser les querelles entre guelfes et gibelins; ainsi la cour de Rome espérait trouver dans l'alliance germano-napolitaine un point d'appui pour résister aux entreprise de la France. On sait comment ces combinaisons furent déjouées, et comment le pape, après avoir rompu avec l'empereur, se rapprocha des guelfes et de Philippe le Bel.

D'après les plans du cardinal Gaetani, promoteur de cette négociation, le fils du roi de Naples eût épousé la fille de l'empereur, qui eût apporté en dot à son fiancé le royaume d'Arles ou de Vienne. Le projet de reconstituer ce royaume au profit d'une dynastie amie ou vassale de l'empire fut souvent formé du XIIe au XVe siècle, et, fort heureusement pour les intérêts français, il ne put jamais aboutir : comme ses prédécesseurs, Philippe le Bel comprit le danger qui le menaçait.

Il est remarquable de constater avec quelle persévérance la politique française combattit les tentatives de restauration du royaume d'Arles, jusqu'à ce qu'en 1378, Charles IV de Luxembourg concédât au dauphin français le vicariat impérial dans ce royaume, comme la consécration des progrès constant de la royauté française dans ces contrées.

P. FOURNIER.

(1) *Revue des Questions historiques.*
(2) *Histoire Littéraire*, XXVIII, 309.

12. — **Étude sur les forces morales de la société contemporaine;** *la Religion et l'Église*, par Louis de Besson. 1 vol in-8°, de VIII-471 p. Paris, Plon.

« L'homme ne vit pas seulement de pain, cela est vrai des nations comme des individus. Un peuple à qui rien ne manquerait de ce qui est nécessaire à la vie matérielle, traînerait néanmoins une existence misérable et languissante si, pour lui, les sources où la vie morale s'alimente étaient épuisées » (p. 1).

Ces paroles, qui ouvrent le livre important de M. Louis de Besson, en montrent assez le but et l'opportunité. Il est plus que jamais à propos, dans un temps où les forces morales de la société française sont toutes minées à la fois avec un si déplorable ensemble, de dessiller, s'il se pouvait, les yeux des aveugles, en leur faisant voir à quelle ruine profonde et certaine de telles aberrations conduisent nécessairement toute société. Le volume que publie aujourd'hui M. de Besson, n'est que la première partie de son œuvre, qui en aura trois. Cette première partie traite de la *Religion et de l'Église*; le second volume, aura pour objet *la Science et l'Ecole*; le troisième *la Famille et le Foyer*.

M. de Besson se défend d'avoir voulu présenter une apologie de la religion chrétienne ajoutée à tant d'autres. C'en est une, cependant, il le reconnaît, mais bornée à un point de vue particulier, au point de vue social. « C'est dans ses rapports avec le salut temporel des nations, et non avec le salut personnel des individus, que j'étudie le catholicisme » (p. IV). Son volume est divisé en trois parties : la première a pour titre *la Religion considérée comme force morale*; la seconde traite de *l'Église considérée comme force morale*; la troisième s'occupe de la question si complexe et si agitée aujourd'hui des *Rapports de l'Église avec l'État et la société moderne*. Un long appendice renferme des notes détaillées et intéressantes, presque toutes relatives à l'apologétique chrétienne proprement dite.

Hâtons-nous de dire que ce livre est très sérieusement fait, écrit constamment avec une distinction élégante et sobre, et rempli des pensées les plus solides. L'auteur était condamné, par son sujet même, à ne guère présenter de vues nouvelles, pour tous ceux du moins qui sont versés dans de telles études.

Aussi bien n'est-ce pas pour ceux-là qu'il écrit, mais bien pour cette multitude de gens du monde suffisamment lettrés, mais peu instruits de matières religieuses, livrées aujourd'hui aux discussions de la presse, défigurées par elle, et, ce qu'il y a de plus triste, abordées chaque matin à la tribune parlementaire avec un fanatisme haineux, qui n'a d'excuse, si on pouvait en admettre une semblable chez des législateurs, qu'une

ignorance sans mesure. C'est à leur adresse que M. de Besson démontre, dès les premières pages de son livre, qu'une religion même fausse, comme celle des Romains, par exemple, ou pour parler comme l'auteur, « la religion même la moins philosophique l'emporte en utilité sociale sur la philosophie la plus haute qui n'est pas religieuse » (p. 17), à plus forte raison sur une philosophie ou une science antireligieuse, qui prétend se substituer au christianisme !

C'est un mot d'ordre aujourd'hui passé presque à l'état de fétiche, que l'exclusion du surnaturel : beaucoup d'esprits qui se croient forts et se disent savants, et qui aspirent à s'emparer du gouvernement de la société, joignent à l'horreur du surnaturel celle de la métaphysique. M. de Besson leur répond très bien que c'est dans les dogmes surnaturels que se trouve la raison de l'influence sociale exercée par la religion chrétienne, et que c'est l'excellence de sa métaphysique qui explique la supériorité de sa morale (p. 32).

« Ces vérités, dit M. de Besson, sont des vérités de bon sens, qui ont pour elles l'assentiment des véritables maîtres de la science publique » (p. 96). Oui, sans doute ; mais, hélas ! c'est justement ce qui fait leur faiblesse dans le temps où nous sommes ! Le suffrage universel, conduit par des sectateurs ambitieux qui lui persuadent qu'il est savant, parce qu'eux mêmes s'intitulent la science, est en train de changer tout cela ; et il réussit à peu près comme les médecins de Molière, qui avaient décidé que désormais le cœur ne serait plus à gauche, mais à droite.

L'espace nous manque pour donner une analyse suivie de l'ouvrage de M. de Besson. Bornons-nous donc, pour achever de le recommander au lecteur, à en donner quelques courts extraits.

M. de Besson, voulant montrer ce qui fait la force essentielle du prêtre et sa supériorité au point de vue social, sur le philosophe, montre qu'elle vient tout entière de ce que le prêtre affirme la vérité, non en son propre nom, mais comme le porte-parole et le témoin de Dieu.

« Y a-t-il au monde, dit-il, une force comparable à l'affirmation? Y a-t-il même, dans l'ordre des faits qui nous occupe, une autre force ? La négation est identique avec le néant : le doute équivaut à l'impuissance. »

La vie, au contraire, et toutes les forces par lesquelles la vie se manifeste, la beauté, la vigueur, l'éloquence, le génie, la vertu sont des affirmations... Dieu lui-même, qui est la vie parfaite et l'être par essence, est l'affirmation suprême, l'absolu *je suis*, qui se prononce éternellement dans l'infini. Considéré dans ses rapports avec le monde, il est l'affirmation universelle qui créa, en les proférant dans l'espace et dans le temps, tous les êtres finis. Aussi n'y a-t-il d'affirmation véritable que celle qui repose sur cette première et substantielle affirmation. Affirmer, en effet, est la même chose qu'affermir, et pour rendre ferme dans la

vérité quelqu'un qui chancelle, il faut y être soi-même solidement fixé et inséparablement uni. Par conséquent n'affirme pas qui veut. Voilà ce qui échappe à l'intelligence des hommes qui se proposent de substituer à la prédication du prêtre l'enseignement du philosophe » (p. 130).

M. de Besson montre avec non moins de bonheur que l'Église, en réalité, n'enchaîne pas la liberté de la science et le développement de l'esprit humain. Les négations contemporaines de nos positivistes entraînent bien une autre servitude.

« Qu'on examine les unes après les autres les décisions de l'Église, et l'on conviendra que, malgré leur forme précise, qui ne laisse pas de place au doute, et leur termes impératifs, qui obligent l'adhésion de l'esprit, ce ne sont pas des limites posées, mais plutôt des limites reculées ou renversées, et que le croyant, dans le monde intellectuel, a plus de champ ouvert devant lui que l'incrédule » (p. 203).

Terminons ces citations par une pensée profonde. M. de Besson ayant à justifier l'existence de l'Église, termine un développement sur ce grand sujet par ces paroles :

« Je ne crois pas manquer au respect dû à l'Évangile en disant que si Jésus-Christ l'avait livré aux disputes sans que personne ait le pouvoir d'en établir le véritable sens, il aurait sans doute fait à l'humanité un présent magnifique, mais que ce présent pour la plupart aurait été funeste, car il est toujours dangereux de donner à l'homme plus de vérités qu'il n'en peut porter et plus de désirs qu'il n'en peut conduire » (p. 200).

La première partie de l'œuvre apologétique de M. de Besson nous fait désirer les deux suivantes. L. LESCŒUR.

VARIÉTÉS

—

UNE LETTRE INÉDITE DE VOLTAIRE AU PRÉSIDENT HÉNAULT

Il existe, dans les archives du château de Carrouges, une série de lettres et de papiers provenant de la succession du président Hénault. En les classant, M. le comte de Bertier de Sauvigny a rencontré une correspondance assez étendue, mais surtout fort intéressante, entre Voltaire et le président Hénault; ce dernier avait gardé un double de plusieurs de ses lettres. Il a bien voulu me transmettre la copie de cette correspondance. Je donne aux lecteurs du *Bulletin critique* la primeur de cette trouvaille en éditant ici une lettre de Voltaire. La réponse du président Hénault à cette lettre paraîtra dans un prochain numéro. Je publierai

ailleurs la correspondance complète. J'expliquerai alors comment les papiers du président Hénault sont conservés aujourd'hui dans les archives du château de Carrouges. Le peu de place que nous pouvons donner aux *Variétés* ne me permet pas de le faire ici. Pour le moment, et afin de rendre à chacun son bien, je ferai observer que c'est M. le comte de Bertier qui a découvert cette correspondance; c'est par lui qu'elle a été transcrite avec une consciencieuse exactitude ; c'est avec son autorisation que j'en suis l'éditeur; à lui donc revient tout le mérite de cette publication. H. Thédenat.

La lettre qui suit est en entier de la main de Voltaire, et non signée.

1749 (Lunéville, 4 septembre) (1).

Je relis le bréviaire des Français (2). Je remercie mille fois mon cher et respectable confrère. Je vous rends grâce, en qualité d'homme, de ce que vous prenez le party de l'humanité (3) contre ce barbare sistême du duc de Boulainvilliers, qui, se croyant descendu d'Attila, voulait que le monde fut partagé en brigands cantonnez dans des châtaux et en esclaves errants dans les campagnes (4). Vos réflexions sur les croisades (5) sont d'un philosophe, celles sur le concordat (6) d'un homme d'État. Je voudrais bien savoir pourquoy vous dites que du Bellay fut un des premiers qui s'avisa de dépouiller la pucelle de sa sainteté miraculeuse (7). Il me semble que Monstrelet en avait déjà parlé très humainement. Il la traitte de fille d'hotellerie qui *montait les chevaux* à cru et *faisait* apertises que filles n'ont *point accoutumé de faire* (8). En effet

(1) On sait que, à cette époque, Voltaire était, avec Mme du Chatelet, à Lunéville, près du roi Stanislas.

(2) Il s'agit ici du *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France*. Le président Hénault en publia la troisième edition cette même année 1749. C'est, sans aucun doute, à l'occasion de l'envoi d'un exemplaire d cette nouvelle édition que Voltaire a relu le livre de son ami.

(3) Dans la IIe partie, p. 749, édit. de 1749.

(4) Cf. Boulainvilliers, *Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, la Haye, 1729, in-12, t. I, p. 35 et sv., 61 et sv.

(5) Dans la IIe partie, p. 746.

(6) *Ibid.*, p. 742.

(7) Dans la Ire partie, p. 276.

(8) Voici le texte de Monstrelet: « En lan dessusdit vint devers le Roy Charles de France à Chinon ou il se tenoit, une pucelle ieune fille aagee de vingt ans ou environ nommée Iehanne laquelle estoyt vestue et abillee en guise dhomme et estoit nee des parties entre Bourgogne et Lorraine dune ville nommée Droymy assez pres de Vaucoulour, laquelle pucelle Iehanne fut grant espace de temps chamberière en une hostellerie et estoit hardye de chevaulcher chevaulx et les mener boyre et aussi de faire appertises et autres habilités que ieunes filles nont point accoustumé de faire » —

son courage est le plus grand miracle; en falloit-il d'autre. Je ne peux me facher contre vous quand vous prétendez que notre histoire est aussi intéressante que la romaine (1) *somnium optantis*... Nous sommes des marionetes grossières sur un petit téâtre. Les Romains jouèrent sur le téâtre de l'univers. Il nous sied bien à nous qui avons été une de leurs provinces d'oser nous égaler à nos maîtres. Les monuments qu'ils ont daigné nous laisser attestent encor leur grandeur et notre barbarie. L'Europe vaut mieux aujourd'uy. D'acord, mais nul peuple n'aproche du peuple romain. Il a manqué à ce peuple vainqueur et législateur des annales telles que les votres. Mais quoyque nous vous ayons croyez que la grand Chambre ne vaut pas le Capitole et que Guiot de Reversau (2) n'aproche pas de Cicéron.

Mais à propos de Cicéron voyez donc je vous en conjure quelque chose de mon *Catilina* (3).

Me du Chastellet cette nuit étant à son secretaire et grifonant des *xx* a eu un petit besoin; c'est qu'elle est acouchée sur le champ (4). Newton (5) in quarto étoit à terre; on y a déposé l'enfant; et la mère s'est

(Enguerran de Monstrelet, édit. imprimée en lan de grace mil v cens e douze, le iiii iour de décembre, 2e vol., feuillet XXXV au verso. Dans l'édition de Buchon, l. II, c. LVII, p. 199.) — Rien dans ce passage ni dans le contexte n'autorise à dire que Monstrelet a voulu dépouiller la pucelle de sa sainteté.

(1) Dans la IIe partie, p. 726 et sv.

(2) Avocat au parlement. Cf. Moréri, édit. de 1759.

(3) Le *Catilina* ne fut représenté que plus tard, mais, dès cette époque, Voltaire avait sans doute soumis sa tragédie à des amis, afin de recueillir leur avis. C'était du reste son habitude.

(4) Le même jour, 4 septembre 1749, Voltaire écrivit au comte d'Argental, à l'abbé de Voisenon et au marquis d'Argenson pour leur annoncer cette nouvelle (Œuvres de Voltaire, édit. Garnier, t. XXXVII, le Ve de la correspondance, lettres 2010-2012, p. 60-62). Il paraît que cette plaisanterie bizarre lui plaisait, car il la reproduit dans chacune des trois lettres. On sait que Mme du Chatelet mourut quelques jours après. Voltaire regretta d'avoir ainsi plaisanté : « Madame, écrit-il à Mme du Deffant, nous avions tourné cet « événement en plaisanterie, et c'est sur ce malheureux ton que j'avais écrit « par son ordre à ses amis. Si quelque chose pouvait augmenter l'état horrible « où je suis, ce serait d'avoir pris avec gaieté une aventure dont la suite em- « poisonne le reste de ma vie misérable. » (Lettre à la marquise du Deffant, 10 septembre 1749, no 2014, p. 63.) Le même jour, Voltaire écrivit à tous ceux à qui il avait annoncé l'accouchement, pour leur faire part de la mort (nos 2015-2017, p. 63-64) ; il est probable qu'il écrivit également au président Hénault, mais cette lettre n'a pas été retrouvée parmi les papiers du président conservés au château de Carrouges.

(5) On sait que Mme du Chatelet préparait une traduction des *Principes mathématiques* de Newton. Cet ouvrage parut quelques années après sa mort, sous le titre : *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, par feue Mme la marquise du Chatelet, Paris, 1756, deux vol. in-4o; il fut réédité en 1759.

allé coucher pour la forme. Je n'écris pas cette avanture à madame du Deffant. Je vous suplie de l'en instruire (1). Madame du Chastellet luy fait comme à vous les plus tendres complimens. Je vous demande en grace de me ménager une place dans la cour de madame du Deffend (*sic*), et de me conserver vos bontez. Vous savez combien elles me sont chères. Je veux être aimé d'un homme qui fait honneur à son siècle.

4 septembre
à Lunéville,

On dit icy que l'évêque de Renes a eu neuf boules noires. Cela seroit il vray (2).

(1) Voltaire fait allusion à cette recommandation dans une lettre adressée à Mme du Deffant: « J'avais prié M. le président Hénault de vous instruire d'un accouchement qui avait paru si singulier et si heureux; il y avait un grand article pour vous dans ma lettre. Mme du Chatelet m'avait recommandé de vous écrire, et j'avais cru remplir mon devoir en écrivant à M. le président Hénault. (Lettre déjà citée à la marquise du Deffant.)

(2) Il s'agit de l'élection de l'évêque de Rennes à l'Académie française. A cette époque, à l'Académie, le vote par bulletins portant le nom du candidat préféré était suivi d'un scrutin complémentaire et secret auquel on procédait avec des boules (ballottes, d'où le mot ballottage) blanches ou noires. L'évêque de Rennes était alors Guy Guérapin de Vauréal, qui fut en effet reçu à l'Académie française le 25 septembre 1749. Voici la copie du procès-verbal de l'Académie française relatif à son élection. Il m'a été obligeamment communiqué par M. Lud. Lalanne :

« 1749. Du jeudi 28 août. La compagnie s'étant assemblée aujourd'hui, au nombre de 27 académiciens pour donner un successeur à feu M. le cardinal de Rohan, le sort a fait évangéliste [celui qui était chargé de surveiller et de vérifier le scrutin] M. du Pré de Saint-Maur. Les billets ayant été ensuitte recueillis et examinés selon l'usage, M. l'évêque de Rennes a eu la pluralité des voix et le balotage ne lui a pas moins été favorable.

« — Du jeudi 4 septembre. Le Roi ayant agréé la proposition de M. l'évêque de Rennes, a confirmé aujourd'hui son élection.

« — Du jeudi 25 septembre. Aujourd'hui, M. l'évêque de Rennes est venu prendre séance à l'Académie et a fait un discours de remerciement auquel M. de Fontenelle directeur a répondu. »

Saint-Simon trace un portrait peu flatteur de Guérapin de Vauréal : « .... Et l'abbé de Vauréal eut permission d'acheter de l'évêque de Saint-Omer la charge de maître de l'Oratoire, qui n'a point de fonctions, mais les entrées de la Chambre et cinq ou six mille [livres] d'appointements.

« Je ne ferois pas mention de cette dernière bagatelle sans la singulière et fort étrange fortune que ce Vauréal a fait depuis. C'est un grand drôle d'esprit et d'intrigue, d'effronterie sans pareille, grand et fort bien fait, et qui en sait user avec peu de contrainte, riche et de la lie du peuple, qui, à la faveur du petit collet, voulut s'accrocher à la cour. Son nom est Guérapin et son état franc galopin. » (T. XVI, p. 95-96, édit. Chéruel et Régnier.)

Guérapin de Vauréal est un immortel bien oublié aujourd'hui. J'avoue savoir très peu de choses sur lui. Aussi j'ai cité ce passage comme une pure curiosité littéraire, et non comme un jugement exact et juste sur un personnage auquel il n'y a pas lieu de consacrer ici une étude spéciale.

CHRONIQUE

— On nous écrit de Rome : « La fin de l'année 1883 a été marquée à Rome par une découverte archéologique qui dépasse de beaucoup en importance toutes celles de ces dernières années.

Les fouilles poursuivies par M. Lanciani, dans la partie sud du Forum, sous la chaussée qui conduisait de Sainte-Marie Libératrice à l'arc de Titus, ont amené la découverte de l'ancienne habitation,—on pourrait dire du couvent,— des Vestales. Cet édifice était contigu au temple rond de Vesta, dont les restes ont été mis au jour depuis quelque temps déjà. Autant qu'on peut en juger, il se composait d'une série de bâtiments entourant une cour centrale, ornée d'un bassin, à la façon des maisons antiques. Ce sont probablement les restes de l'édifice construit à l'époque de Sévère. On a trouvé là quantité de monuments élevés aux Vestales, nombre, de statues et de socles portant des inscriptions. Malheureusement la plupart des statues sont mutilées. Il y avait tout près de là, au moyen âge, un four à chaux que tous ces marbres antiques étaient destinés à alimenter; pour cuber plus facilement ces pierres à chaux d'un nouveau genre, on les brisait en plusieurs morceaux. Toutes cependant n'ont pas eu le même sort, et on a rencontré quelques échantillons d'un art qu'on est tout étonné de trouver encore si pur en plein IIIe siècle. Le dernier mot n'est d'ailleurs pas dit, et les fouilles qui se continuent amènent presque chaque jour quelque nouvelle découverte. On vient par exemple, de mettre au jour une inscription datée de 214, qui donne des détails nouveaux sur l'administration des postes sous l'empire, et une autre relative au *princeps peregrinorum*, qui jette quelque lumière sur l'organisation des *peregrini* ou *frumentarii*, légionnaires chargés à Rome d'un service de police.

Il faut mentionner aussi la découverte d'un trésor de 834 pièces de monnaie, trouvé dans un bâtiment voisin. Suivant M. de Rossi, qui a fait à ce sujet à l'Institut archéologique une communication d'un grand intérêt, c'est là une partie du denier de Saint-Pierre, apporté d'Angleterre à Rome vers le milieu du xe siècle, sous le pontificat de Martin III. Sauf quatre, toutes ces pièces sont à l'effigie des rois anglais de la première partie du xe siècle. Quant à la présence de ce trésor en cet endroit, elle est toute naturelle. C'est en effet au pied du Palatin, et tout près de l'arc de Titus, c'est-à-dire dans les environs de la *Domus Vestae* que se trouvait le palais construit par le pape Jean VII, où les papes habitèrent pendant longtemps. Le dernier vestige de cet *episcopium*, la *Torre Cartularia*, où ont été longtemps les archives de l'Église romaine, n'a disparu qu'au commencement de ce siècle.

— Notre collaborateur M. A. Tardif vient de faire paraître (librairie Picard) une brochure intitulée : *Notions élémentaires de critique historique.* Nous recommandons d'autant plus volontiers à nos lecteurs cet opuscule, écrit avec la clarté et la précision qui caractérisent la manière du savant professeur, que notre *Bulletin* n'existe précisément que pour propager les principes qui y sont exposés.

— L'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, excellent recueil que la plupart de nos lecteurs connaissent, vient de changer de direction. M. Carl de Rash (Ch. Read) s'est retiré et est remplacé par M. Lucien Faucon, depuis longtemps secrétaire de l'*Intermédiaire* et qui se charge en même temps de l'administration. Tous nos vœux accompagnent cette utile publication dans cette nouvelle phase de son existence.

— Le vendredi 21 décembre, M. Mispoulet, docteur en droit, ancien élève de l'École pratique des Hautes Études, a inauguré, à la faculté des lettres de Paris, salle Gerson, un cours libre d'institutions romaines. L'absence de ce cours était une lacune regrettable dans l'enseignement supérieur, aussi la faculté des lettres de Paris a accueilli avec faveur le nouveau professeur. Le nombre des élèves, considérable dès la première leçon, malgré le peu de publicité donnée à l'annonce de ce cours, prouve son utilité. Le savant auteur des *Institutions romaines* a divisé son cours en deux années. Pendant la pre-

mière, il traite de la constitution et de l'administration romaines depuis la fondation de Rome jusqu'à l'établissement de l'empire. La rétribution est de 15 francs par semestre. On s'inscrit au secrétariat de la faculté des lettres.

Par ses travaux antérieurs et par les études spéciales auxquelles il s'est consacré, M. Mispoulet paraît désigné pour rendre un autre service à l'enseignement supérieur. On sait combien sont variés et nombreux les cours de l'*École pratique des hautes études* soit dans la section des lettres, soit dans la section des sciences. N'est-il pas surprenant qu'on ne les ait pas encore complétés par un cours d'épigraphie juridique? Après avoir étudié pendant une année les éléments de l'épigraphie, les membres de l'école auraient, outre le cours d'épigraphie historique, professé par M. Héron de Villefosse, le nouveau cours d'épigraphie juridique. Pendant ces dernières années, l'épigraphie a pris une place considérable dans l'etude du droit romain; le moment semble venu de créer une chaire pour cet enseignement nouveau. Ceux qui veulent faire du droit romain une étude spéciale ne savent à qui demander une direction dans cette partie aujourd'hui nécessaire de leurs études. Ils sont dans le même embarras où se trouvaient, il n'y a pas bien longtemps encore, les savants français adonnés aux études historiques, avant la création de chaires d'épigraphie romaine au Collège de France et à l'Ecole des hautes études.

H. T.

— Le fascicule VII du *Bulletin trimestriel des Antiquités africaines* vient de paraître. Il contient la première partie d'un travail de M. Cl. Pallu de Lessert, sur *les Assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine*, des inscriptions inédites de Tunisie, publiées par M. L. Poinssot, et de la province d'Oran, publiées par M. Demaeght; une note de M. S. Reinach sur une inscription grecque de Maatria, et une addition de M. l'abbé Duchesne aux *Fastes des provinces africaines* de M. Tissot.

— La collection des *Correspondants de Peiresc* vient de s'enrichir d'une nouvelle et intéressante plaquette. Ce n° 7 est consacré à *Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans*. M. Tamizey de Larroque commence par rappeler dans une notice fournie tout ce que l'on sait de ce personnage ami de Richelieu, et l'un des plus savants prélats de son temps; puis il publie neuf lettres inédites consacrées à la Méjanes d'Aix. On y trouvera quelques renseignements curieux, mais encore plus dans les nombreuses notes de notre savant collaborateur.

A. I.

— *Un drame au logis de la Lycorne* (Oudin, 1883) est une étude très curieuse, sous forme de roman historique, sur les mœurs du XVI^e siècle. L'auteur, M. de la Marsonnière, y a fait preuve, non seulement d'un rare talent de conteur, mais d'une connaissance très exacte des hommes et des choses de cette intéressante époque. On y trouvera notamment des détails très précis sur l'Université de Poitiers, sur les mœurs des étudiants de la Renaissance, sur la procédure alors en usage en matière criminelle... etc. etc... Enfin de nombreuses notes (chose unique dans un roman et qui donne à ce livre une physionomie assez sérieuse pour que nous en puissions faire éloge ici) viennent à tout moment justifier l'exactitude des renseignements donnés par l'auteur.

A. I.

— Le dernier numéro (1883, fasc. I-II) du *Bullettino di archeologia cristiana* de M. DE ROSSI, contient un important mémoire sur une longue épitaphe d'un pape, découverte récemment dans un manuscrit de Saint-Pétersbourg. Le nom du pape n'est pas indiqué, mais M. de Rossi démontre qu'il ne peut être autre que Libère. L'éloge du défunt se développe en 54 vers, dans lesquels on décrit son *cursus honorum* ecclésiastique : il fut lecteur et diacre avant d'être pape. Il est question d'un synode où la foi de Nicée triompha, des luttes que le pape eut à soutenir pour l'orthodoxie, des mauvais traitements qu'on lui fit endurer et de son exil, d'où il passa *martyr ad astra*. Suivant M. de Rossi, le synode serait un concile de Rome où Libère aurait cassé les décisions de Rimini; l'ordre du texte ferait plutôt penser à une assemblée antérieure à l'exil du pape. Cette incertitude, l'impossibilité de comprendre quelques vers maltraités par les copistes, enfin la façon évidemment inexacte dont est rapportée la mort de Libère, sont de nature à faire prévoir de nouvelles études sur ce texte aussi obscur qu'intéressant.

— Le *Bullettino communale*, anno XI, fasc. III, est tout entier consacré à

des monuments grecs; d'abord un mémoire sur une dédicace de statue faite par la ville de Taormine à une dame romaine, Iallia Bassia ; ce mémoire est le dernier écrit du regretté P. BRUZZA ; MM. GHERARDO GHIRARDINI et C. L. VISCONTI publient ensuite, l'un une belle stèle grecque archaïque, sur laquelle est sculptée une figure de femme drapée et tenant une colombe à la main; l'autre un fragment d'une statue qui représentait la celebre Athéné Parthénos de Phidias. Ces deux beaux marbres grecs sont sortis du sol romain, toujours fécond en chefs-d'œuvre de toutes les antiquités.

— M. OMONT vient de publier, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, quelques fragments de l'Apocalypse suivant une version latine, différente de la *Vulgate*. Ces fragments, provenant d'un palimpseste du VIe siècle, de la Bibliotheque nationale, se rapprochent du texte suivi, dans son commentaire, par Primasius d'Hadrumete ; ils different de celui du *Codex gigas* d'Upsal (XIIIe siècle), le seul manuscrit latin où l'Apocalypse se fût rencontré dans une version particulière.

— Le quatrième fascicule des *Analecta Bollandiana*, t. II, 1883, vient de paraître. Il contient la suite du catalogue des manuscrits hagiographiques de Bruxelles. Ce travail, remarquablement exécuté, pourrait servir de modèle pour des recherches semblables, en particulier dans nos bibliothèques de province. De jeunes ecclésiastiques studieux trouveraient là un utile emploi de leurs loisirs ; je suis convaincu que les PP. Bollandistes ouvriraient volontiers leur recueil à des travaux de ce genre. Il faut signaler encore, dans ce fascicule, la vie du B. Hamon de Savigny, importante pour l'histoire du XIIe siècle, publiée par M. l'abbé SAUVAGE, du diocèse de Rouen. L. D.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 19 décembre. — M. GUILLAUME entretient la Société des fouilles entreprises au Louvre sous la salle de la Venus de Milo. Il y a découvert les substructions d'une tour polygonale ; en avançant vers l'est, il a rencontré, au-dessous d'anciennes caves, la fondation d'une tour en fer a cheval, et un egout, dont une pierre porte la date de 1564. — M. MOWAT propose une explication pour l'armature en bronze qui garnit l'extrémité de quelques fourreaux d'epées antiques, et a laquelle on a donné le nom de bouterolles à ailettes, sans pouvoir en determiner l'usage. Il pense que ces épées ont appartenu à des cavaliers gaulois, qui portaient en même temps la lance, et que le talon de la hampe était garni d'une virole à anneau mobile ou d'une boucle en cuir que le cavalier pouvait enfiler dans une des ailettes. L'ailette remplissait alors le même office que la gaine de cuir fixée à l'etrier droit des lanciers modernes et destinée a recevoir, comme dans une douille, le talon de la lance pour lui fournir un point d'appui. — Cette explication est combattue par MM. MAZARD, FLOUEST et ROMAN. M. Mazard fait observer que, dans les sculptures assyriennes, les fantassins sont déja armés d'epées à bouterolles. — M. l'abbé THEDENAT communique un fragment d'une inscription votive, gravée au pointillé sur un manche de patere en bronze trouvé à Alise-Sainte-Reine. Cette inscription contient les deux premières lettres — VM — du nom d'une divinité topique encore inconnue. — M. de GOY fait connaître le resultat des fouilles entreprises dans le tumulus du Colombier, commune de Saint-Just (Cher). — M. de BARTHÉLEMY commence la lecture d'un mémoire de M. DE LA NOË sur le camp de Taverny (Seine-et-Oise).

Séance du 26 décembre 1883. — M. de BARTHÉLEMY lit une note de M. CHABOUILLET sur une medaille antique appartenant à M. Duportal. Cette pièce contient les figures des divinités du système planétaire de Ptolémée. — M. de BARTHÉLEMY communique en outre, de la part de M. de LAIGUE, consul de France a Livourne, la photographie d'une intaille en cornaline, dans laquelle M. l'abbé THEDENAT croit reconnaître une tête de Méduse. — M. l'abbé THEDENAT annonce la découverte, aux environs de Laon, de 25 vases en argent d'un beau travail. L'un d'entre eux porte le nom de *Genialis* ; un autre est orné d'une guirlande ciselée et dorée. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique la copie d'une inscription chrétienne qui lui a été adressée par M. ESPÉRANDIEU, lieutenant au 77e regiment d'infanterie, actuellement en Tunisie. Cette inscription est ainsi conçue : *Rutilius episcopus in episcopatu vixit annis XXIII, mensibus II, diebus decem.* Il faut ajouter le nom de Rutilius à ceux des *episcopi Mactaritani*, réunis par Morcelli. — M. de VILLEFOSSE com-

munique en outre, de la part de M. SCHMITTER, de Cherchell, la description d'une mosaïque trouvée près de cette localité et représentant *Orphée* entouré d'animaux.

Séance du 9 *janvier* 1884. — M. DUPLESSIS, président sortant, prononce un discours sur les travaux de la Société et les pertes que la mort lui a fait subir en 1883. — M. CHABOUILLET est élu membre honoraire de la Société. — M. PALUSTRE fait une communication sur un tombeau qui se trouve dans la chapelle de saint Cler de la cathédrale de Nantes. Ce tombeau ne serait pas, comme on le croit généralement, l'œuvre de Michel Colomb. — M. RAYET communique des lettres de M. Gaspari, vice-consul de France au Pirée en 1788, relatives à l'achat de marbres antiques qui se trouvent aujourd'hui au musée du Louvre.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 7 *décembre*. — M. BRÉAL lit un mémoire sur l'étymologie de certains mots latins. Beaucoup d'étymologistes se trompent parce qu'ils cherchent l'origine des mots en s'aidant du sens ordinaire, sans tenir compte du sens primitif tombé en désuétude. C'est ainsi qu'ils font dériver TRANQUILLUS de *quies*, sans pouvoir expliquer ce que vient faire ici la préposition *trans*. Or, le sens primitif de *tranquillus* étant *transparent*, les deux éléments du mot *tranquillus* sont *trans* et *liquet* : *transliquillus*, d'où, par contraction, *tranquillus*. Les eaux, quand elles sont tranquilles, sont transparentes ; de là le sens ultérieur du mot *tranquillus*. MATURUS vient d'un vieil adverbe *matu*, qui signifie *le matin* ; de là son acception : *matinal*, et, par extension, *qui vient de bonne heure, prompt, hâtif*. De là aussi le verbe *maturare* qui signifie *hâter, faire mûrir*; puis, par influence du verbe sur l'adjectif, *maturus* a signifié *mûri*, *mûr*, et, par extension, *non hâtif, lent*. Le sens primitif du mot SPATIUM est « *carrière ouverte aux chars et aux coureurs* », il dérive du grec στάδιον; il a reçu ensuite le sens abstrait, qu'il a conservé.

Séance du 14 *décembre*. — MM. A. MAURY, BARBIER DE MEYNARD, Gaston PARIS, Alex. BERTRAND sont désignés pour former la commission chargée de présenter une liste de deux candidats à une place vacante de correspondant étranger. Une commission, composée de MM. EGGER, L. DELISLE, JOURDAIN, A. DUMONT, présentera une liste de candidats à deux places vacantes de correspondants nationaux. Le ministre de l'Instruction publique prie l'Académie de dresser une liste de candidats pour les chaires d'arabe et d'arménien à l'école des langues orientales vivantes, laissées vacantes par le décès de MM. DEFRÉMERY et DULAURIER. Il informe en même temps l'Académie que les professeurs de l'école ont présenté, pour la chaire d'arabe, en première ligne M. HOUDAS, en seconde ligne, M. CLERMONT-GANNEAU ; pour la chaire d'arménien, en première ligne M. CARRIÈRE, en seconde ligne, M. SAGHYRIAN. — M. BRÉAL continue la lecture de son mémoire sur l'étymologie de certains mots latins. Le mot POENITET a été, à tort, rattaché au mot *poena*. En ancien latin, *poenitet* signifie, non pas *je me repens*, mais *je regrette, je ne suis pas content* ; de plus, des monuments épigraphiques prouvent que ce mot s'écrit par un *ae* et non par un *oe*. M. Bréal le rattache à l'adverbe *paene*, dont la plus ancienne signification est : *intérieurement, à fond, tout à fait*. Donc *me paenitet* signifie : *cela me touche intérieurement, cela me contrarie*. L'idée morale de repentir est venue plus tard s'ajouter au sens de ce verbe. — A Rome, au Capitole, devant le temple de Minerve, il y avait trois statues représentant des personnages à genoux, c'étaient probablement des cariatides. Elles avaient été rapportées de Syrie par le consul Acilius, vainqueur du roi Antiochus. Le peuple de Rome les prit pour des dieux accroupis et les nomma NIXI DI, du verbe *nitor*, dont le sens primitif est *être agenouillé* ou *accroupi*. Quand le verbe *nitor*, après avoir perdu sa signification première, prit celle de *s'efforcer*, on expliqua le nom de ces dieux en supposant qu'ils présidaient aux efforts des femmes en couche. « *Velut praesidentes parientium nixibus*. » Primitivement, *nitor* signifiait bien *s'agenouiller*, on en a pour preuve une ancienne forme *gnictor* qui a une parenté évidente avec les mots γνύξ (à genoux) et *genu* (genou). H. THÉDENAT.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 4 15 Février 1884

BULLETIN CRITIQUE

13. — **Introduction à l'étude de la littérature celtique**, par H. d'Arbois de Jubainville, professeur au Collège de France. Paris, E. Thorin, 1883, gr. in-8° de 412 p.; 8 fr.

Ce livre, qui se compose de leçons professées au Collège de France en 1882, donne bien ce que promet son titre : c'est une excellente préparation à l'étude directe de la littérature celtique. L'auteur y traite, avec une haute compétence, de l'histoire générale des langues celtiques, et des conditions dans lesquelles s'est produite leur littérature, dès l'époque la plus reculée qui nous soit accessible.

Au IIIe siècle avant Jésus-Christ, l'empire des Celtes en Europe s'étendait « de l'Océan Atlantique à la mer Noire..., de la mer du Nord à la mer Adriatique, et des Iles Britanniques aux environs du détroit de Gibraltar. » Dans cette immense étendue de pays, la langue de la race dominante était gauloise ou celtique (p. 20), et elle a laissé des traces encore vivantes dans une foule de noms de lieu (p. 25). Les idiomes modernes issus de cette langue sont aujourd'hui confinés dans des territoires assez exigus des Iles Britanniques (Irlande, Écosse, pays de Galles) et de la France (Bretagne) ; les populations qui les parlent ne s'élèvent guère qu'à trois millions d'âmes (p. 18). Ces idiomes se divisent en deux groupes, l'un gaélique, l'autre breton. C'est à la littérature bretonne qu'appartiennent les romans de la Table-Ronde : ce cycle est d'origine galloise (p. 43). Mais le gaélique d'Irlande, qui a eu le privilège d'échapper « à la puissante et destructive influence de la domination romaine » (p. 24), nous offre les monuments écrits les plus anciens et les plus intéressants. On a commencé, en Irlande, au VIIe et peut-être au VIe siècle de notre ère, à confier à l'écriture d'antiques récits, souvenirs et traditions de l'époque païenne (pp. 30, 44). La masse de la littérature

irlandaise, telle qu'elle nous est parvenue dans des manuscrits datant pour la plupart du XI[e] au XVI[e] siècle, formerait environ mille volumes in-8° (p. 43). Elle s'occupe des sujets les plus divers, depuis la mythologie, la religion, la philosophie, la jurisprudence, jusqu'à l'astronomie, la médecine et la grammaire (p. 43). C'est surtout la partie épique de cette littérature qui est originale et instructive. Le cycle d'Ossian ou Ossin, qui ne vient que le troisième en date, se rapporte à des événements plus ou moins historiques du II[e] et du III[e] siècle de notre ère (p. 45).

Les auteurs de ces compositions épiques sont les *file*, qui forment une partie « de la grande classe privilégiée de savants, de littérateurs, de prêtres et de juges que Rome conquérante a trouvée en Gaule » (p. 46). César ne parle que des prêtres ou druides ; mais Diodore de Sicile mentionne les poètes ou bardes et les devins : ces derniers, dont parlent aussi Timagène et Strabon, correspondent aux *file* (p. 49). En Irlande, le monde lettré se partage aussi en trois sections : les druides ou prêtres païens, les *file*, parmi lesquels ou distingue diverses spécialités, comme celles de juges et de conteurs ; enfin les bardes, lettrés d'ordre inférieur, chez qui la fantaisie ou l'inspiration remplacent les règles officielles et traditionnelles des *file* (p. 48).

L'auteur entre ensuite dans des développements où nous ne le suivrons pas, nous contentant de ce court résumé des 50 pages d'Introduction. Il consacre cinq chapitres à l'étude de la situation des bardes chez les Gaulois, chez la race bretonne, où ils occupent une situation importante, et en Irlande (pp. 51-81). Les druides, dans l'antiquité classique, sont aussi étudiés dans cinq chapitres (pp. 83-128) ; les treize chapitres suivants nous les montrent en Irlande, devins, magiciens, médecins, prêtres, professeurs, et jouissant de grands privilèges ; mais ils ne sont pas juges comme ceux de la Gaule (pp. 129-240). Enfin, les *file* d'Irlande et la classe qui leur correspond en Gaule font l'objet des neuf derniers chapitres. Il y a des détails fort curieux sur la puissance qu'on attribuait à leurs satires (pp. 241-390) (1).

Cette œuvre magistrale sera sans doute pour plusieurs lecteurs français une véritable révélation ; mais il est probable qu'ils ne sortiront pas d'une lecture si attachante sans être débarrassés des préventions qu'ils pouvaient nourrir contre l'exactitude et l'utilité de la science celtique.

ÉMILE ERNAULT.

(1) Il s'est glissé quelques inexactitudes dans la note 2 de la p. 320; ainsi au lieu de « *insece* (en vieux latin), narrations », il faut lire : « *insece*, raconte ; *insectiones*, narrations ». La racine de l'irlandais, *scél* « conte, récit », nous semble être plutôt SEQU que SQUE, et nous ne croyons pas que ce mot représente une ancienne forme celtique *squé-tlon* : car si l'*e* eût été long par nature, on trouverait à côté de *scél* une variante *scial*.

16. — **Descrizione del foro romano e guida per la visita dei suoi monumenti**, par Orazio Marucchi. Rome, tipogr. Befani, 1883, in-8°, 133 pages.

15. — **Itinéraire descriptif, historique et archéologique de l'Orient,** tome III, Syrie, Palestine, par Ad. Chauvet et E. Isambert. Paris, Hachette, 1882; in-16, 848 pages.

I. — *Ibam forte via sacra...* M. Horace Marucchi flâne aussi sur la Voie Sacrée ; mais loin de se montrer désagréable aux passants qui l'abordent, il est plutôt tenté de les arrêter pour leur expliquer les souvenirs qu'ils heurtent au passage, pour relever devant eux les monuments dont ils foulent au pied les débris. C'est du reste un des devoirs de l'hospitalité romaine et une de ses traditions les plus antiques : Énée fut « cicéronisé » par Evandre.

Ce nom d'Evandre me rappelle qu'il n'y a pas bien des années, le Forum romain était à peu près dans l'état où le virent le roi des Troyens et son hôte :

passimque armenta videbant
Romanoque foro et lautis mugire carinis.

Il s'appelait alors « le Champ-aux-Vaches » ; des archéologues sans flair avaient même imaginé de le transporter à une certaine distance de son emplacement traditionnel, de sorte que l'on ne savait même plus où le chercher.

Les temps ont bien changé ; depuis une dizaine d'années surtout le déblayement marche avec vigueur et persistance ; encore quelques coups de pioche et l'on aura déterré tout le sol antique depuis la base du Capitole jusqu'à l'arc de Titus. Mais ce n'est pas tout que de déblayer ; les fouilles ne rendent le plus souvent que les arasements et les substructions des monuments antiques, et encore de quels monuments ? De ceux qui existaient lors de l'extrême décadence de l'empire, de ceux que saint Grégoire entendait crouler au passage de ses litanies, et dont la ruine arrachait des gémissements à son âme romaine : *Ubi senatus ? Ubi jam populus ? Senatus deest, populus interiit !* Il s'agit donc, non seulement de reconnaître et de dénommer ces édifices, les derniers venus dans la longue histoire du Forum, mais de discerner, sous l'encombrement qu'ils forment, les divers états et les changements successifs par lesquels a passé ce quartier, centre de la religion, du gouvernement et du commerce de Rome pendant près de quatorze siècles. Ce n'est pas toujours facile : en se substituant les uns aux autres, les monuments ont effacé bien des vestiges du passé ; sous l'empire on devait avoir déjà quelque peine à retrouver tous les lieux célèbres dans l'his-

toire de la république. Le problème le plus difficile est celui de l'emplacement et de la situation respective de la curie, du comitium et de la tribune primitive; ici les fouilles n'ont pas encore apporté toute la lumière qu'il est permis d'en espérer, car elles ont dû s'arrêter provisoirement le long des maisons et des églises qui s'élèvent au-dessus du sanctuaire politique de l'âge républicain. En étudiant cette question avec un soin spécial, M. Marucchi a trouvé de quoi exercer sa sagacité.

Son livre comprend d'abord une histoire du Forum pendant l'antiquité et le moyen âge, et des fouilles qui y ont été faites depuis la Renaissance. Il entre ensuite dans la description, précisément par la question du comitium et des rostres; puis, partant de ce dernier monument, il fait le tour du Forum, donnant pour chaque édifice une description et une notice historique, accompagnée au besoin d'une discussion archéologique; le Capitole, qui domine le Forum, la voie Sacrée, qui le côtoie, sont l'objet de chapitres spéciaux.

Les inscriptions découvertes dans les fouilles ont en somme donné assez peu de chose au point de vue topographique. En revanche on a découvert deux énormes *plutei* de marbre, sculptés sur les deux faces, où sont représentées des scènes dont le Forum est le théâtre. Ce monument, échappé comme par miracle aux fours à chaux du moyen âge, se dresse maintenant au milieu du Forum et attire l'attention de tous les visiteurs. Jusqu'ici on avait cru que les édifices qui s'y trouvent figurés n'appartenaient pas au même côté du Forum, que l'un des deux marbres représentait le côté de la basilique Julia, l'autre le côté de la curie et de la basilique Aemilia. M. Marucchi, partant d'une observation très juste sur la situation occupée dans les deux représentations par le figuier ruminal, est parvenu à montrer que les deux *plutei* se faisaient suite et qu'en les mettant bout à bout, on obtient la perspective du Forum vu des environs de la curie, en particulier des *Rostra Julia*, du temple de Castor et Pollux, de la basilique Julia et du temple de Saturne.

La description se termine par une étude sur les monuments chrétiens du Forum. On sait que beaucoup des églises de ce quartier sont en quelque sorte nichées dans des édifices antiques, depuis l'oratoire de Saint-Pierre, installé dans le vieux *carcer Mamertinus*, jusqu'à la basilique de Sainte-Françoise-Romaine, qui s'élève sur l'emplacement du grand temple de Vénus et Rome. Au moyen âge il y en avait encore d'autres, qui ont disparu depuis. Ces transformations pourraient faire l'objet d'un volume considérable : je signalerai à M. Marucchi deux petits détails à retoucher dans l'esquisse nécessairement rapide qu'il nous donne ici. La diaconie des saints Serge et Bacchus, mentionnée dans la vie de Grégoire III comme étant *ad b. Petrum apostolum*, me paraît être celle du Vatican et non celle de l'arc de Septime Sévère (p. 126);

A la même page je vois cités saint Justin et saint Irénée comme attestant le conflit romain de saint Pierre et de Simon le Magicien ; la vérité est que ces deux auteurs n'en disent absolument rien.

Ventum erat ad Vestæ... Au moment où M. Marucchi publiait son livre, on venait de découvrir le temple de Vesta, mais on n'était pas encore allé au delà, dans la direction du Palatin. Voilà seulement quelques semaines que les fouilles ont mis à découvert l'*atrium* des Vestales (1). Cette circonstance ne diminue guère l'intérêt du livre, car si l'auteur n'avait pu décrire une découverte qui était encore à faire, il l'avait au moins prophétisée (p. 57). J'apprends du reste qu'il vient de faire paraître une étude supplémentaire, destinée sans doute à être bientôt fondue avec la nouvelle édition de sa *Descrizione*.

En présentant cet ouvrage aux lecteurs du *Bulletin critique*, je ne songe pas seulement à ceux d'entre eux qui ont en tête quelque projet de voyage en Italie ; je songerais plutôt à ceux qui, par profession ou par goût, se trouvent en commerce habituel avec les classiques latins. Tant de choses se sont passées au Forum, tant de discours y ont été prononcés, qu'il est indispensable, si l'on veut comprendre l'histoire et sentir l'éloquence, de se mettre en présence des lieux et des monuments. La description de M. Marucchi y aidera d'autant plus efficacement qu'elle est accompagnée, entre autres planches, d'un beau plan du Forum, dans l'état actuel des découvertes.

II. — C'est dans la même pensée que je signale aussi l'itinéraire en Syrie et en Palestine que vient de publier la maison Hachette. Les personnes qui partent pour l'Orient savent bien qu'elles ne peuvent se dispenser de l'emporter ; mais celles qui ne font le voyage qu'en esprit ne se doutent peut-être pas assez des charmes et de l'utilité qu'il peut avoir quand on se met sous la direction d'un livre pareil. Je ne parle pas, bien entendu, des tarifs d'hôtel, des traités avec les drogmans et les cheiks, des renseignements sur la manière de jurer en arabe et sur les coups de canne à distribuer aux quémandeurs de bagchich ; ceci fait partie de l'équipement, rentre dans la spécialité de l'agence Cook et du Bazar du voyage (2). Mais il y a ici bien autre chose, et avant tout, un trésor de géographie et de topographie historique. Ayant depuis assez longtemps

(1) *Bulletin critique* 1884 p. 57.

(2) Je regrette que, dans les conseils pratiques donnés au voyageur, on le suppose toujours un peu nabab. Il semble qu'il soit impossible de voyager en Orient sans une ou deux tentes, un cuisinier et ses appareils, du thé, du vin de Bordeaux, etc. Les jeunes gens qui sont capables de boire de l'eau, de manger du pilaf et de coucher dehors, doivent savoir que l'Orient leur est ouvert à cinq francs par jour. Qui a plus voyagé que Guillaume Lejean et à moins de frais ?

tiré beaucoup de profit des itinéraires de l'Orient publiés par la maison Hachette, je me crois obligé de les signaler, et celui-ci en particulier, aux personnes qui s'occupent de l'histoire si prodigieusement longue de ces pays, surtout de l'histoire biblique et de l'histoire des croisades.

L'ancien *Itinéraire de l'Orient*, publié en 1861, comprenait en un seul volume tous les pays depuis le Danube jusqu'à la seconde cataracte, et depuis l'Euphrate jusqu'à l'Adriatique. En le rééditant on a eu soin de le diviser; le premier volume ne contient que la Grèce et la Turquie d'Europe; encore va-t-on, je crois, le couper en deux à la troisième et prochaine édition; l'Égypte fait maintenant un volume à part; celui que j'ai sous les yeux conduit le voyageur depuis l'isthme de Suez jusqu'à Édesse et aux frontières occidentales de la Cilicie. C'est la Syrie, l'Orient proprement dit, dans l'acception administrative que ce mot avait au IVᵉ siècle. Au lieu des trois cents pages que la description de ces pays occupait dans l'ancien et unique volume, elle en prend maintenant plus de huit cents. Les développements portent particulièrement sur la Syrie du nord, Antioche, Alep, Edesse, et sur ce que M. de Vogüé appelle la Syrie centrale, c'est-à-dire sur les pays habités situés entre le désert et la ligne formée par le Jourdain et le haut Oronte. Mais on a complété un peu partout, à l'aide des travaux les plus récents, ceux de MM. Rey, de Vogüé, Waddington, Guérin, Renan, le duc de Luynes, de Saulcy, Warren, etc. La Palestine a été traitée avec un soin particulier, et notamment la topographie de Jérusalem, sujet inépuisable de recherches et de disputes. Partout aussi on a signalé les monuments et les souvenirs historiques du temps des princes latins; l'inspiration de M. E.-G. Rey se fait ici sentir de la façon la plus heureuse. Une innovation excellente, c'est l'adjonction d'un nombre considérable de plans, coupes et cartes partielles; en dehors des planches que contient le volume principal, un petit portefeuille annexe renferme plusieurs cartes collées sur toile toutes préparées pour le voyage (1).

Ces cartes, ces plans, ces descriptions, ces notices historiques, ces indications sur les fouilles faites ou à faire, sont tout ce qu'il y a de plus utile à ce qu'on pourrait appeler l'illustration de l'histoire. J'ai ici sous les yeux un plan d'Antioche, un plan d'Édesse, avec une bonne explication; cela me permet de saisir mille détails des discours de saint Jean-Chrysostome et des légendes édesséniennes. Comment comprendre quelque chose à l'histoire de Jérusalem si l'on n'est un peu au courant des recherches sur ses enceintes, des controverses sur ses collines, des sondages opérés tout autour du temple? Que de précieux renseigne-

(1) Sur plusieurs de ces plans on a oublié de marquer l'orientation. On peut il est vrai, corriger ce défaut en recourant au texte; mais il eût été mieux de l'éviter.

ments la géographie ecclésiastique ancienne ne peut-elle pas tirer des explorations récentes de la Palestine transjordanéenne, résumées ici avec précision et lucidité ?

Sans doute un livre aussi compliqué, où tant de choses diverses sont ramassées dans un étroit espace, prête sans cesse matière à correction. Je ne puis entrer dans le détail, mais il me semble qu'il y aurait quelque chose à faire, en particulier pour ce qui regarde l'histoire chrétienne avant les croisades. D'autres pourraient trouver matière à des observations analogues sur les parties qui intéressent l'histoire biblique ou celle de l'hellénisme en Syrie. Je suis sûr en tout cas que le livre se vengerait de ses critiques en leur apprenant beaucoup de choses qu'ils ne savent pas, et en donnant de la clarté et de la vie à bien des notions qui sont dans leur tête, il est vrai, mais à l'état confus.

L. Duchesne.

---

16. — **Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie**, par M. R. Cagnat, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut. Premier fascicule, Paris, E. Thorin, éditeur; 1 vol. grand in-8°, 113 pages, avec onze belles planches en héliogravure.

Nous sommes les successeurs des Romains en Afrique. En y pénétrant, nos soldats ont retrouvé à chaque pas les souvenirs de leurs frères d'armes d'il y a deux mille ans. Sur bien des pierres, les numéros de nos régiments sont gravés au-dessous du nom de la légion *tertia Augusta*. Des siècles de barbarie semblent peu à peu tomber dans l'oubli pour permettre aux deux civilisations qu'ils ont séparées de se rejoindre. Aussi, dès l'origine de la conquête, une véritable expédition scientifique, dont M. Léon Renier fut le général en chef, s'organisa derrière l'expédition militaire. Cette lutte pacifique pour la science continue depuis bientôt un demi-siècle, en même temps que la lutte pour la conquête et pour la civilisation, et, aussi bien que nos généraux, c'est en Afrique que nos épigraphistes se sont formés.

L'annexion, ou, pour parler le langage officiel, le protectorat de la Tunisie, a fait entrer dans une phase plus active la guerre, à peu près permanente dans notre colonie africaine. Aussitôt, le même fait observé au moment de la conquête de l'Algérie, s'est reproduit en Tunisie. A l'odeur de la poudre, les savants sont accourus. Ils étaient envoyés par le ministère, nombreux et la poche assez bien garnie, mais à la hâte, individuellement, sans plan, sans direction, avec la *furia francese*. Puis, sauf les derniers partis, qui n'ont pas encore terminé leur recherches, chacun est revenu apportant, comme butin, des caisses d'estampages et des liasses de copies, et disposé à en tirer le meilleur parti possible.

Dans cette armée sans chef, M. R. Cagnat a été un des premiers, un soldat d'avant-garde, expérimenté et sachant son métier. Chargé, à plusieurs reprises, de missions scientifiques en Tunisie, il publie, en tirages à part, sous le titre de *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, les rapports qu'il a adressés au ministre. Le premier fascicule renferme les textes de deux cent soixante-quinze inscriptions, et se termine par onze belles planches en héliogravure, ce qui fait toujours plaisir.

Un épigraphiste en voyage n'a pas l'habitude de se faire suivre d'une bibliothèque. Quand il rencontre une inscription, il ne s'amuse pas à la commenter sur les lieux. Il en prend la copie ou l'estampage, l'un et l'autre, si cela lui est possible, deux sûretés valant mieux qu'une, et aussitôt le voilà en arrêt devant une nouvelle pierre. Le missionnaire est un chercheur de documents et non un historien. Ainsi a fait M. Cagnat. Son rapport est la simple relation de son voyage. Des textes bien établis, de bonnes lectures, des descriptions exactes et claires, voilà tout ce qu'on était en droit de lui demander (1). Si, avec cela, il est assez entendu pour signaler les inscriptions d'un intérêt plus grand; si, à la science de l'archéologue il joint le talent du dessinateur ou même du photographe, *omne tulit punctum*.

Toutes ces qualités se rencontrent dans le mémoire de M. R. Cagnat. Sa bonne fortune, et aussi ce flair particulier qui conduit les vrais archéologues aux bons endroits, lui ont fait rencontrer des inscriptions importantes. Celle, par exemple, qui nous fait connaître le nom et l'emplacement de Marculula (2); le seul texte épigraphique où soit mentionnée Ceionia Plautia, fille de L. Aelius Caesar et sœur de L. Verus (3), et une inscription en l'honneur de P. Septimius Geta, frère de Septime Sévère (4). Je ne parle ici que des inscriptions contenues dans le premier fascicule. Il suffit de feuilleter les comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (5) pour savoir ce que promettent les livraisons à paraître.

Je terminerai, pour n'en pas perdre l'habitude, par une observation. Est-il bien certain, comme le pense M. Cagnat, que les terres cuites de la planche VIII, représentant le Pluton Sarapis, doivent être considérées comme des ex-voto destinés à être suspendus (p. 100)? En y regardant

(1) M. Cagnat, qui copie très bien les inscriptions, mérite assez rare, sait aussi les utiliser pour la science, témoin son mémoire sur *les Impôts indirects chez les Romains*, couronné par l'Institut.

(2) N° 135, p. 57. Cf. *Comptes rendus de l'Ac. des Inscr. et B.-L.*, 1881, p. 73.

(3) N° 29, p. 22.

(4) N° 77, p. 73.

(5) Cf. 1881, p. 14, 73; 1882, p. 9, 12, 75.

bien, s'il a encore ces petits monuments, M. Cagnat reconnaîtra sans doute, sous la base, une cassure qui indique que le monument n'est plus entier. En outre, si on retourne l'objet, on verra que l'amorce signalée par M. Cagnat appartenait, non pas à un anneau de suspension, qui n'aurait pas eu cette forme et aurait été placée à la partie supérieure, mais à une anse, semblable à celle de presque toutes les lampes. C'était donc deux lampes surmontées d'une sorte d'édicule d'une forme analogue à celle qui a été dessinée par M. Passeri (1).

Nous terminerons par une prière. Une carte qui aiderait à suivre le voyageur dans ses excursions, ajouterait beaucoup à l'intérêt de son livre. Peut-être l'a-t-on réservée pour le dernier fascicule? Elle aurait été mieux placée dans le premier ; qu'on nous la donne au moins dans le second. H. THÉDENAT.

---

17. — **Les Correspondants de la marquise de Balleroy,** publiés d'après les originaux indédits, avec une Introduction et des notes par le comte ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY. Paris, Hachette, 1883 ; 2 forts vol. in-8° de LXXXVII-402, et 596 pages.

Quels sont les correspondants de la marquise de Balleroy ? L'auteur de la publication nous le dit (Introd., p. IV) : « Ce sont des personnages *du grand* monde, qui recueillent les anecdotes à la volée, enregistrent les aventures, les *cancans*, les menues nouvelles politiques ». Voilà le lecteur prévenu. L'on pense bien que, de 1706 à 1725, la matière ne manquait pas à ces faits divers, à ces on-dit, à ces récits de petits et grands scandales que la marquise lisait avec plaisir, tout en protestant quelquefois. Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien une telle littérature est dans le goût de notre époque ; nous sommes aussi friands de ces nouvelles que l'était au fond de sa province (2) M^me de Balleroy et le petit cercle qu'elle réunissait pour lire les lettres de Paris. En laissant de côté les histoires scabreuses et fortement « épicées », nous reconnaissons qu'il y a dans bien des pages beaucoup d'esprit, des anecdotes très intéressantes, ou simplement amusantes. Le livre a un véritable intérêt littéraire.

Non moins grand est son intérêt historique. Il complète, en effet, tous les journaux et mémoires relatifs aux vingt-cinq premières années

(1) *Lucernae fictiles*, t. I, pl. XXX.

(2) Madeleine-Charlotte-Émilie de Caumartin, mariée le 8 mars 1693 à Jacques de la Cour, alla habiter avec son mari vers 1704 (ou au plus tard en 1705), la terre de Balleroy, non loin de Bayeux, érigée en marquisat cette année même 1704. Elle ne quitta guère cette retraite du vivant de son mari. De là cette correspondance.

du XVII^e siècle. Il complète Saint-Simon, qui ne peut tout voir, Dangeau, qui s'arrête en 1720, le journal de Barbier, qui commence en 1718, Mathieu Marais, qui est très bref avant 1720. Surtout, il nous dépeint au vif l'esprit de la Régence. On dira peut-être que ce n'est pas un très grand mérite, car on a tant écrit sur cette époque qu'il existe dix ouvrages au lieu d'un pour nous la faire connaître. Il est vrai que nous touchons ici à un petit défaut du livre. Différents écrivains ont pris la fleur de cette Correspondance, M. de Lescure pour son histoire des *Maîtresses du Régent*, M. Desnoiresterres pour ses travaux sur Voltaire, et d'autres encore. Mais qu'importe ? ces lettres demandaient à être mieux et plus complètement connues et 50 pages de ces deux volumes en apprennent long sur la société de ce temps. Voyez tome I, page 48, tout le *remue-ménage* qui se fait à la mort de Louis XIV ; I, p. 146, une lettre sur les affaires de la *constitution*, sur la conspiration de Cellamare ; plus loin il s'agit de la réception fastueuse d'un ambassadeur ottoman ; au milieu de tout cela, des duels, des aventures galantes, les exploits de Cartouche, la fièvre de l'agiotage (I, p. 397 et, tome II *passim*) et bien d'autres détails curieux. Je ne citerai qu'une lettre, celle de Caumartin de Boissy, le 30 janvier 1721. «... Il s'est tenu un conseil extraordinaire, où les princes se sont chanté pouille, à l'occasion de Lass. Tout le monde y blâma M. le Duc d'avoir favorisé son évasion ; il se laissa blâmer sans mot dire, jusqu'à ce que le Régent s'en mêlât. Alors, il n'y put plus tenir : il rougit, il pâlit, son œil fermé s'ouvrit, il apostropha le Régent et lui dit : « Quoi ! monsieur, n'est-ce pas vous qui m'avez « prié de vous prier en public de le laisser partir et de paraître favoriser « son départ ? ne l'avez-vous pas résolu avec lui ? » Pendant leur dispute, le prince de Conti riait, et tirant le duc de Chartres par la manche, lui disoit : « Le cousin donne des démentis à votre père, et vous « souffrez cela ? » Enfin, les cartes se brouillent entre eux, et M. le Duc à son corps défendant a rendu 1800 actions : c'est 30 millions !... Il arrive tous les jours des querelles au bal : je soupais, il y a huit jours, chez M. de Sabran, et la veille, son beau-frère qui était abbé l'année passée, avait reçu fort plaisamment un coup d'épée, à ce qu'il conte. En se retirant sur les trois heures du matin, il rencontre un homme qui passait son chemin ; il fait arrêter son carrosse et lui demande l'heure : l'autre lui dit : « Trois heures. » Sabran lui répond en d'autres termes : « Le diable vous emporte à quatre ! » et fait marcher son cocher ; l'autre l'arrête, le fait descendre, lui donne un coup d'épée et s'en va. »

Voilà les mérites de la Correspondance. Quelques mots maintenant de la publication.

M. de Barthélemy a mis un soin tout à fait louable à nous faire connaître les principaux correspondants de M^{me} de Balleroy. Dans son

Introduction, il étudie en détail la famille de Caumartin, à laquelle appartenait la marquise, et celle des Balleroy, où elle entra par son mariage. Un appendice écrit après coup, mais qui devrait être fondu dans l'Introduction, donne des renseignements complémentaires et une rapide notice sur les d'Argenson, autres correspondants assidus. M. de Barthélemy est à l'aise dans ces questions de généalogies et de biographies ; c'est un guide aimable et sûr, que l'on suit avec confiance.

Pourquoi n'en est-il plus de même dès que l'auteur cesse de débrouiller des mariages ? il a bien toujours en main le fil d'Ariane, mais il en avertit si rarement le lecteur, que celui-ci se croit, par instants, bel et bien abandonné.

Je suppose, par exemple, que ces manuscrits, ces « ogirinaux » dont on parle, vous seriez désireux de les connaître un peu : ces lettres sont-elles autographes ? ont-elles été dictées à des secrétaires ? ont-elles été recopiées au château de Balleroy ? N'y a-t-il aucune remarque à faire sur l'orthographe ? Comment ces huit volumes manuscrits sont-ils venus à la bibliothèque Mazarine ? Toutes questions auxquelles vous chercheriez vainement une réponse directe. Çà et là, un renseignement est donné comme par hasard ; certaines difficultés ne sont pas plus résolues qu'elles ne sont posées.

Vous continuez votre lecture, et vous voyez (Introduct., p. III) que, « pour la première fois, nous trouvons une correspondance émanée *exclusivement* de gens du monde », mais en même temps (p. III et IV), on nous parle de gazettes à la main dont quelques-unes ont été rédigées sans aucun doute par le bonhomme Buvat. Cela vous met en éveil ; vous feuilletez les deux volumes et vous trouvez qu'un bon tiers de la correspondance est composé de gazettes à la main.

Un peu plus loin encore (p. V), vous trouvez que ces manuscrits méritaient d'être *complètement* connus ; d'accord ! mais vous lirez (p. LXX) « qu'une grande partie des lettres du marquis sont relatives à ses affaires personnelles, surtout à ses procès, » et que ces lettres ont été écartées de la publication. Vous avez, en effet, rencontré (p. LXV, note) deux lettres intéressantes, mais se rapportant à des affaires privées. Ces lettres ne sont pas dans le recueil. Ce recueil est donc un choix ! pourquoi n'en avertir le lecteur qu'incidemment. Cette manière d'agir peut faire naître des doutes dans l'esprit le mieux prévenu. Rassurez-vous, ami lecteur, M. Tamizey de Larroque, dans un très bienveillant article de la *Revue critique* (n° du 1er novembre 1883), se porte garant que ce choix, — nécessaire, — n'a rien fait disparaître d'important. J'en crois volontiers M. de Larroque ; mais voyez combien j'aurais été injuste pour M. de Barthélemy si je m'étais contenté de lire son Introduction.

Autre chicane. Dans la note de la page LXV, dont je viens de parler, il s'agit bien, si je ne me trompe, d'une lettre de Mme de Balleroy ; il y est même indiqué qu'une partie serait *autographe*. Pourquoi donc l'éditeur écrit-il à l'appendice (tome II, p. 575) : « Nous n'avons pu retrouver aucune lettre de Mme de Balleroy ? »

Je m'arrête dans ces critiques d'autant plus fastidieuses que l'œuvre qui les fait naître a un réel mérite. Cependant, je voudrais encore signaler dans les notes un double défaut. Quelques-unes sont très bien faites, quelques-unes peu utiles, d'autres insuffisantes ; et surtout, on en attendrait dans bien des endroits où il n'y en a pas (1). Enfin, — dernière exigence, — j'aurais voulu une table analytique des matières. Nous ne gagnons rien à voir que tel jour, le 20 mai 1719 par exemple, c'est le marquis de Balleroy qui écrit à sa femme ; ces renseignements sont déjà dans le volume. Au contraire, une table qui aurait indiqué les différents passages où il est question du Roi, du Régent, de Lass, etc. etc., aurait rendu les plus grands services. Nous ne désespérons pas de voir M. de Barthélemy faire ce travail pour une nouvelle édition. E. P.

---

18. — **Les Budgets de la France** depuis le commencement du XIXe siècle, par Ch. NICOLAS. Paris, Guillaumin, un vol. in-4°, de 352 pages. Prix : 30 francs.

M. Ch. Nicolas, ingénieur en chef des ponts et chaussées, longtemps chargé du service des Cartes et plans au ministère des Travaux publics, avait profité des loisirs de sa retraite pour rassembler tous les documents budgétaires propres à éclairer notre situation financière depuis le commencement du XIXe siècle jusqu'en 1880. Son travail devait primitivement comprendre deux volumes : le premier, « présentant sous forme de tableaux tous les budgets qui se sont succédé depuis le commencement du siècle; » le second, contenant une série de « développements » groupés dans le même ordre que les tableaux. Mais l'auteur est mort au moment où s'achevait l'impression de la première partie, sans laisser de documents pour la seconde.

Ces *Tableaux budgétaires* sont au nombre de vingt-six. Le premier, qui résume tout le travail, reproduit les résultats généraux des budgets, c'est-à-dire les chiffres annuels de recette et de dépense, depuis l'an IX jusqu'en 1880. Les neufs tableaux suivants présentent, toujours année

(1) Je signalerai en passant une erreur de la note 1, page 92, tome I : « On sait que *Corneille* et Quinault ont composé chacun une tragédie sur le sujet de *Bellérophon.* » Il existe en effet un Bellérophon de Quinault, mais on chercherait vainement une pièce de ce nom dans les œuvres de Pierre ou de Thomas Corneille.

par année, le détail des divers produits budgétaires qui entrent dans la composition des recettes (Contributions directes; Forêts, Domaine; Enregistrement et Timbre; Douanes et Sels; Contributions indirectes; Postes; Produits divers; Ressources extraordinaires). Les seize derniers tableaux donnent le détail des dépenses, classées par ministères et par services. Enfin nous trouvons dans un *Appendice* plusieurs documents instructifs, parmi lesquels je me contente de signaler un Relevé sommaire de la superficie territoriale et de la population de la France de 1790 à 1876, une liste chronologique des ministres des Finances au XIXe siècle, et une note élémentaire, mais très précise, sur le caractère et le rôle de la Dette flottante.

Il est superflu de vanter l'utilité d'une pareille étude : quelques chiffres suffiront à en montrer l'intérêt. La *moyenne* des dépenses budgétaires, qui ne dépassait guère un milliard sous le premier Empire et sous la Restauration, s'élève progressivement à 1,300 millions sous le Gouvernement de juillet, à 1,600 millions sous la République de 1848, à 2 milliards sous le second Empire, et, en 1880, les dépenses de l'exercice excèdent 3 milliards 700 millions.

Si l'ont veut pénétrer dans le détail et rechercher les principales sources de cet accroissement de dépenses, on relève notamment les chiffres suivants :

	En 1822	En 1880
Arrérages de la Dette consolidée	178 millions	746 millions.
Pensions civiles	2 —	47 —
Intérêts de la Dette flottante	4 —	30 —
Dépenses militaires	192 —	794 —
Instruction publique	4 —	74 —
Travaux publics	30 —	512 —

Il est vrai que pendant la même période (1822-1880), les recettes annuelles ont plus que triplé, grâce au développement normal de la matière imposable, grâce aussi aux nombreuses lois qui ont successivement aggravé les impôts existants ou créé des impôts nouveaux. Ainsi, pour ne prendre que deux exemples, les droits d'Enregistrement et de Timbre, qui en 1822 ne produisaient que 160 millions, se sont élevés en 1880 à 629 millions, et les Contributions indirectes, qui en 1822 atteignaient à peine 204 millions, dépassent en 1880 le chiffre d'un milliard.

Ces quelques simples rapprochements laissent assez deviner tout l'attrait qu'offre le travail de M. Nicolas. Peut-être pourrait-on critiquer la disposition de quelques-uns de ses tableaux et discuter quelques chiffres, surtout en ce qui concerne les budgets antérieurs à 1822 : mais mieux vaut, sans appuyer sur ces réserves de détail, rendre pleine justice au savoir et aux patients efforts de l'auteur, qui a su nous mettre entre les

mains une statistique aussi précieuse. Cet ouvrage consciencieux rendra les plus grands services à toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de nos finances publiques, et il les dispensera même dans bien des cas de recourir à la rare et volumineuse collection des *Comptes généraux de l'Administration des finances.* G. PAULET.

VARIÉTÉS

LETTRE DE SILVIO PELLICO A M. BAUTAIN

Il n'est pas nécessaire de faire connaître aux lecteurs l'immortel auteur des *Mie prigioni*. Par un effet de l'*inépuisable mansuétude* de l'empereur (ce sont les propres termes du décret de grâce), Silvio Pellico avait quitté depuis huit ans le *carcere duro* du Spielberg, quand il écrivit la lettre suivante, à laquelle la publication toute récente de la vie de M. Bautain (1) donne un intérêt particulier. On sait que l'illustre philosophe de Strasbourg répéta, à diverses reprises, à Mgr Lepappe de Trévern, son évêque, les témoignages de la soumission la plus évidente sans parvenir à dissiper les préventions routinières d'un esprit étroit et sans pouvoir détruire l'action de passions jalouses « qui, suivant l'expression de Lacordaire (2), s'étaient accrochées les unes aux autres pour atteindre un homme qui leur était supérieur ». Partout ailleurs qu'à Strasbourg, heureusement, et à Rome notamment, on rendait à la soumission de M. Bautain et de ses disciples le témoignage d'admiration qu'elle méritait et auquel s'associe Silvio Pellico. A. I.

Monsieur,

J'ai reçu par la poste un exemplaire de votre lettre à Mgr l'évêque de Strasbourg (3). Si c'est vous, monsieur, qui m'avez fait l'honneur de m'envoyer cet écrit si digne de vous, veuillez agréer l'expression de toute ma reconnaissance. J'avais la plus grande estime pour vous, mais je souffrais comme tous les amis de l'Eglise des différends qui paraissaient s'élever entre votre pasteur et votre école; je désirais ce généreux témoignage d'humilité chrétienne que vous venez de donner. Vos explications et votre soumission vous honorent plus que les lumières signalées dont le Seigneur a doué votre intelligence. Les tribulations que vous avez eues ont été une épreuve utile, puisque vous avez, comme

(1) Paris, Bray et Retaux, 1884, in-12. Le *Bulletin critique* rendra compte prochainement de cet ouvrage.

(2) Cité *apud* FOISSET, I, p. 433.

(3) La *Lettre à Mgr Lepappe de Trévern* parut à la fin de 1837 (Strasbourg, Derivaux, in-8° de 24 pages).

les saints, foulé l'orgueil aux pieds. Vous aviez de la force, mais maintenant vous en aurez le double pour faire le bien. J'en bénis Dieu de toute mon âme.

Agréez l'assurance des sentiments distingués d'estime et de considération de

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Silvio Pellico.

Turin, 3 janvier 1333.

SOUTENANCE DE THÈSES

Le 22 décembre 1883, M. Pottier, ancien membre de l'École française d'Athènes, actuellement maître de conférences à la faculté des lettres de Toulouse, a soutenu devant la faculté des lettres de Paris deux thèses pour obtenir le grade de docteur ès lettres l'une ayant pour titre : *Quam ob causam Graeci in sepulcris figlina sigilla deposuerint;* l'autre : *Étude sur les lécythes blancs attiques à représentations funéraires* (1).

Sur l'invitation de M. le Doyen, qui félicite le candidat de la bonne disposition, du style net et clair de son travail, M. Pottier résume les théories exposées jusqu'ici sur les significations des terres cuites déposées dans les tombeaux et expose sa propre doctrine.

M. Biardot, dans deux ouvrages intitulés, l'un : *Explication du symbolisme des terres cuites grecques de destination funéraire* (Paris, Humbert, 1862), l'autre : *les Terres cuites grecques funèbre dans leur rapport avec les mystères de Bacchus* (Paris, Didot, 1872), voit une corrélation entre les monuments funéraires et le culte de Bacchus. Pour lui les terres cuites ont une signification exclusivement mystique. Les pantins articulés sont les emblèmes des différentes parties du monde dont les fils viennent se joindre dans les mains du grand Démiurge. Les petits animaux sont les images parlantes des palingénésies des âmes.

A l'encontre de ce système est la seconde interprétation qui voit dans ces terres cuites des objets familiers au mort, sortes de bibelots d'étagère qu'on déposait dans sa tombe. Mais il est impossible d'admettre cette interprétation pour les figurines funéraires, les εἴδωλα qu'on voit en si grand nombre dans les tombeaux. Ce ne sont certainement pas des « bibelots » Le troisième système a pris pour point de départ une comparaison avec Pompéies. Les terres cuites étaient déposées dans des sortes de *loculi* à l'intérieur des maisons et de là transportées plus tard dans des tombeaux. — Mais ces *loculi* sont des *lararia* et par conséquent les figurines seraient des divinités. Cela est admissible pour l'époque archaïque pendant laquelle les figurines ont tout à fait l'apparence de divinités. Mais à l'éoque dite des terres cuites de Tanagra, cette hypothèse est abso-

(1) Paris, Thorin, Editeur.

lument inadmissible. Sans doute on peut discuter le sens de quelques-unes de ces figures, mais à certaines, il est absolument impossible de donner un sens religieux; telles sont les figures comiques, les représentations de boulangers, de marchans forains, etc. Serait-ce des images de la vie élyséenne? Le croire, c'est prêter gratuitement à l'artiste des idées symboliques, qu'il ne paraît pas avoir eues.

Enfin on a voulu distinguer deux époques, une période archaïque dans, laquelle les sujets sont religieux, puis après un intervalle considérable, une période nouvelle à laquelle ou mettait dans les tombes des représentations de la vie familière. Rien n'explique comment cette substitution aurait eu lieu au IVe siècle. Elle aurait dû se faire beaucoup plus tôt. De plus, comment l'idée de mettre dans les tombes des figurines de terre cuite aurait-elle été reprise après une si longue interruption.

Le candidat voit dans chacune de ces théories une part de vérité, il leur reproche toutefois d'être incomplètes. D'après lui les coroplastes fabriquaient des objets qui servaient, selon le désir des particuliers, d'ex-voto dans les temples, d'ornements dans les maisons, d'offrandes dans les tombeaux. Peut-être y avait-il des caractères particuliers pour tels ou tels objets, et comme nous dirions maintenant, des articles spéciaux mais par-dessus tout une grande liberté. Cette liberté explique le changement qui s'est produit au Ve siècle. Alors la statuaire a cessé d'être hiératique pour devenir plus libre, ainsi a fait la coroplastie. On agit pour les morts comme pour les dieux. Pour les uns et pour les autres on dispose dans leurs temples ou leurs tombeaux des objets qui puissent leur plaire.

M. Perrot, qui a examiné la thèse en manuscrit, félicite le candidat de son talent d'archéologue. Il a dirigé lui-même des fouilles pendant deux ans, puis il a su choisir un sujet restreint, le traiter avec une grande modération dans le ton et dans un latin facile en même temps qu'élégant. Il lui reproche seulement d'appeler art romain ce qui est en réalité de l'art hellénistique à Rome. Les mauvaises répliques d'objets d'art grecs ne peuvent être appelés de l'art romain. De plus comment peut-on prouver que les figures de Tanagre ne commencent qu'au IVe siècle? M. Pottier, après M. Rayet, n'en voit pas d'autre preuve que le caractère même de l'art, qui rappelle la manière des statuaires de ce temps. Le jury est unanime à féliciter le candidat des heureuses qualités d'esprit dont il fait preuve dans sa thèse en même temps que de l'élégance de sa rédaction. Ajoutons que M. Pottier a eu la louable idée de placer en appendice les passages où les auteurs qu'il combat ont exprimé le plus nettement leurs théories. On a ainsi sous la main toutes les pièces du procès, rien ne dispose plus favorablement le lecteur.

— M. Perrot félicite le candidat du choix de sa thèse française, comme M. le Doyen l'avait félicité du choix de sa thèse latine. Il avait à sa

disposition près de six cents vases. Il a su choisir et ne pas sacrifier une partie du sujet. Sur sa demande, M. Pottier expose l'intérêt qu'offre à l'archéologue le genre de vases dont il a fait une étude spéciale, Lorsque M. Dumont eut l'idée de classer les vases d'après leur provenance, on eut désormais une méthode sûre de classement, et l'étude devint à la fois plus facile et plus féconde. Parmi les nombreux vases peints que nous possédons, M. Pothier a choisi les lécythes par ce qu'en outre de leur valeur artistique, ils nous fournissent des renseignements sur les idées religieuses des grecs en particulieur sur les idées relatives à la vie future, on voit figuré le μέλαν ἱμάτιον, vêtement de deuil ; au dessus du lit funèbre, l'oiseau favori du mort dont les textes ne nous parlent pas. Le repas funèbre est toujours frugal ; des fruits sont déposés près de la stèle dans une corbeille. Enfin il y a souvent une conversation entre le mort et la stèle. La stèle est comme l'âme du mort matérialisée. C'est ainsi que l'une d'elles par exemple parle de sa femme dans une inscription, et que beaucoup sont coiffées du turban, et rappellent autant que possible la forme du mort. Tantôt les parents honorent le mort en jouant de la musique, tantôt le mort lui-même charme ses loisirs par le son des instruments. Dans la conclusion, ajoute M. Pottier, j'ai résumé la doctrine exposée dans les divers chapitres. Il y a là une image de l'immortalité de l'âme sous deux formes différentes. Dans quelques vases, le défunt se rend aux enfers sous la conduite de Charon; sur d'autres lécythes, assis sur la stèle il reçoit la visite de ses parents. Sorte de contradiction qui allie entre elles, selon la remarque de M. Gaston Boissier et de M. Fustel de Coulanges deux manières de concevoir la vie future : l'une, qui donne la terre comme centre commun de réunion pour les morts, l'autre qui considère la stèle comme la demeure définitive du défunt. Comment expliquer cette contradiction? c'est qu'à côté d'un fond commun fort vague, les Grecs incarnaient leurs idées sur l'immortalité dans une foule de légendes locales. Ils n'avaient aucune idée de l'orthodoxie religieuse et se souciaient peu de l'incohérence dogmatique. Pourquoi cependant, remarque M. Perrot, ne pas admettre la théorie exposée dans une série de mémoires remarquables qui place toutes les scènes dans la vie élyséenne ?— M. Pottier n'admet pas les scènes imaginaires, les Grecs sont trop amis de la réalité. Pour certaines scènes, l'enterrement par exemple, comment admettre que la scène se passe aux enfers? A la planche IV on voit une scène qui devait se passer tous les jours au Céramique, où l'on trouve maints tombeaux semblables à celui qui est représenté, Il ne faut pas avoir un système étroit et exclusif. Les Grecs mêlent constamment le naturel et le surnaturel et la scène passe facilement de la terre aux enfers et réciproquement.

Après cette discussion sur le sens des scènes représentées sur les lécythes, M. Perrot et le candidat discutent quelques points techniques. Pourquoi appeler ces vases lécythes, demandent M. Perrot ? Est-ce bien leur nom. Letronne dans une série d'articles insérés au *Journal des savants* en 1833, décembre 1835, janvier 1838 a démontré que toutes les qualifications données par Panofka étaient absolument arbitraires. — Sur les vases étudiés dans cette thèse, se trouvent les représentations décrites par Aristophane comme étant sur les lécythes, aussi leur a-t-on donné ce nom. L'appellation de vases de Locres, au contraire, est une dénomination tout à fait arbitraire, mais d'un usage commode. — Y a-t-il des inscriptions sur les lécythes? — Jamais sur les lécythes funéraires; au reste les lettres usitées sur les vases ne sont pas les mêmes que les lettres des inscriptions. Les couleurs sont peu solides, parce que les vases sont cuits très légèrement : l'ocre et les couleurs employées d'ordinaire disparaissent. — M. Perrot termine en reprochant au candidat de n'avoir point assez témoigné son admiration pour ces vases d'un art incomparable. M. Pottier proteste et lit un passage où il proclame de la façon la plus nette son admiration pour ces chefs-d'œuvre.

M. J. Girard fait quelques observations de détail, après s'être associé aux compliments déjà faits par les membres du jury qui ont parlé avant lui : il fait remarquer, à la page 77, la traduction inexacte d'un vers d'Homère. Il n'est pas question d'ombres qui voltigent, mais de petites voix qui se font entendre. M. Girard ne croit pas beaucoup à l'influence de la philosophie sur la simplicité apportée au v^e siècle dans les banquets funèbres. Il ferait plutôt intervenir les mystères d'Eleusis.

M. Gebhart ne veut pas qu'on emploie le mot moderne en place du mot chrétien. (pag. 79). Le candidat s'est trompé en croyant que les représentations de l'âme se sont peu à peu modifiées pour devenir des figures de chérubins. Dès l'origine on trouve des chérubins qui tirent l'âme du corps du mort pour la mener au ciel. Il prétend qu'il existe aussi dans la religion chrétienne des contradictions entre les dogmes, par exemple entre celui du jugement général et celui du jugement particulier. Il signale de plus à l'attention de M. Pottier le vase sur lequel figure la scène reproduite à la planche II, il se pourrait bien qu'il fût moderne, les figures sont assez bien, mais le corps mal dessiné ; de plus M. Collignon y voit l'imitation d'une stèle déjà connu, représentant l'ensevelissement d'une femme. Le faussaire aurait combiné deux scènes pour les fondre en une.

M. Croiset s'associe aux idées du candidat sur le vague qui existe dans les doctrines grecques. Il demande si dans certaines scènes la différence de grandeur des personnages n'indique pas que les uns sont des dieux et les autres des hommes.

M. Collignon félicite le candidat d'avoir eu le loisir de mener à bonne fin son travail ; mais pourquoi n'a-t-il pas fait une étude d'ensemble sur le rituel funéraire ? il a été obligé de laisser de côté tout ce qui regarde l'ἐκφορα puisqu'il n'y a pas de représentation sur ces vases. Qu'est-ce que ce passant dont il est parlé pag. 61-62 ? N'est-ce pas un jeune homme qui revient de l'étranger et qu'on informe du malheur qui est survenu. M. P. Girard avait d'abord été de l'avis de M. Collignon et eût désiré une étude complète du rituel funéraire ; réflexion faite, il s'associe aux idées du candidat et à tous les éloges qui lui ont été décernés.

E. B.

CHRONIQUE

— On annonce à Rome la nouvelle de la mort, à quatre-vingt-un ans, de G. Moroni, le compilateur de l'immense *Dictionnaire d'érudition historico-ecclesiastique*, en 103 volumes. Barbier de son métier, il s'éleva, en rasant Grégoire XVI, au rang des principaux conseillers du pontife.

— Le troisième fascicule du *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des Chartes* vient de paraître. Il contient les numéros 78 à 130. Signalons le n° 103, tres curieux, c'est le *Testament de Daumas Morel, chanoine de Lyon*, Lyon, avril 1260, original scellé. Des fragments de manuscrits et des pieces d'écriture des derniers siècles apparaissent en grand nombre.

— Dans le *Theologische Quartalschrift* de Tubingue, M. Funk établit que l'épître dite de Barnabé ne peut être datée que du temps de l'empereur Néron. M. G. Gatt, curé à Gaza, étudie la question de Sion et d'Acra, problème de topographie que les dernières fouilles de Jerusalem ont renouvelé ces derniers temps. Ses conclusions sont contraires a l'opinion qui commence à se répandre, d'apres laquelle Sion devrait être identifiée avec les hauteurs situées au sud du temple, vers la piscine de Siloé.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Séance du 21 décembre. — L'Académie décide que, à la prochaine séance trimestrielle, M. Michel Bréal lira son mémoire sur l'étymologie de quelques mots latins. — M. Ed. Leblant informe l'Académie que M. J.-B. de Rossi a découvert l'emplacement du temple de Feronia, sur le territoire de Capenati, et des fragments de fastes allant de l'année 110 à l'année 182 après notre ère. M. Pally écrit à l'Academie pour lui rendre compte des fouilles qu'il a exécutées avec MM. Auger et Segen au dolmaine de *la Planche-à-Piarre* (île d'Yeu). Ils ont trouvé un squelette tres bien conservé. — Après s'être formée en comité secret, l'Académie désigne : 1° pour *la chaire d'arabe*, en 1re ligne, M. Houdas ; en seconde ligne, M. Clermont-Ganneau, 2° pour *la chaire d'Arménien*, en 1re ligne, M. Carrière, en seconde ligne, M. Saghirian.

Séance du 28 décembre. — Le ministre de l'Instruction publique informe l'Académie que le président de la République a approuvé l'élection de MM. P. Meyer et A. Maspero. M. Maspero étant en Egypte, M. Meyer est introduit seul en séance avec le ceremonial accoutumé. — Après s'être formée en comité secret, l'Academie procede à l'élection de trois correspondants. Sont élus : correspondant etranger en remplacement de M. Dozy, M. Gozzadini à Bologne : correspondants nationaux : M. Dozon à Salonique, en remplacement de M. Cherbonneau, et M. de la Borderie, à Rennes, en remplacement de M. Guerrier de Dumast. — Sont élus membres de la Commission du budget pour 1884 : MM. Delisle, Hauréau, Deloche et Paul Meyer. — M. Barbier de Meynard annonce que M. Pognon, consul de France à Beyrouth, a trouvé à deux heures environ de Hermel, dans une vallée du versant oriental du Liban, deux inscriptions cunéiformes. L'une est en caractères archaïques, l'autre en caractères cursifs. Ces deux textes, malheureu-

sement très mutilés, contiennent une énumération des monuments élevés par Nabuchodonosor. — M. Ern. Desjardins annonce, d'après des renseignements fournis par M. Tissot, que M. Letaille a trouvé une inscription donnant le nom antique du vaste espace de ruines connu en Tunisie sous le nom de Mackeur. Ce nom est Colonia Aelia Aurelia Mactaris. — M. Ern. Desjardins annonce que, grâce à une meilleure copie envoyée par M. Maspéro, il pourra, dans le compte rendu des séances de l'Académie, améliorer le texte du diplôme militaire qu'il a communiqué à la séance du 15 octobre.

H. Thédenat.

Publications nouvelles

Ladd (G. T.). The Doctrine of Sacred Scripture ; A critical, historical and Dogmatic Inquiry into the Origin and Nature of the Old and New Testaments. New-York, 2 vol. in-8, xxi-761 et xiv-765 p. 43 fr. 75. — Gill (Dr Jul.). Der. 68. Psalm, m. besond. Rücksicht auf seine alten Uebersetzer u. neueren Ausleger erklärt. Tübingen, Laupp. Gr. in-8, xi-240 p. 7 fr. 50. — Hughes (L.) and Johnstone (T. B.). Analysis of the Books of Jeremiah. With notes, critical, historical, and geographical, chiefly intended for candidates preparing for the Oxford and Cambridge local ant the college of preceptors' examinations. Bolton-le-Moors, Cokayne ; London, Simpkin. In-8, 90 p. 1 fr. 90. — Couard (Herm.), past. Das Neue Testament, forschenden Bibellesern durch Umschreibung u. Erläuterung erklärt. Das Evangelium nach Markus u. Lukas, m. speciellen Einleitungen, sowie m. den nöt. histor., geograph. u. antiquar. Anmerkengen. versehen. 308 p. Potsdam, Stein. 4 Bd. Gr. in 8. 3 fr. — Clermont-Ganneau (C.). Sceaux et cachets israélites, phéniciens et syriens, suivis d'épigraphes phéniciennes inédites sur divers objets et de deux intailles cypriotes ; par Charles Clermont-Ganneau, directeur adjoint à l'Ecole des hautes etudes. Paris, Leroux. In-8, 48 p. — Schiller (Herm.). Geschichte der römischen Kaiserzeit. Vol. I. 2. Abth : Von der Regierung. Vespasians bis zur Erhebung. Diokletians. Gotha, Perthes. Gr. in-8, v-497, 980 p. 11 fr. 25. — Matzat (Heinr.). Römische Chronologie. 1 Bd. Grund legende Untersuchugen. Berlin, Weidmann Gr. in-8, xii-354 p. 10 fr. — Brugsch (Heinr.). Thesaurus inscriptionum ægyptiacarum. Altägyptische Inschriften, gesammelt, verglichen, übertragen, erklart u. autographiert. 2. Ath. Kalendarische Inschriften altägypt. Denkmaler. Leipzig. Hinrich's Verl. Hoch 4. viii et. 175-530 p. 105 fr. — Visconti (P. E.) Catalogue du musee Torlonia de sculptures antiques, avec plan lithographié des salles qui le composent. Rome, typ. Tibérine. In-8, xv-642 p. — Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata, edidit Joannes Baptista, card. Pitra, episcopus Tusculanus, S. E. R. bibliothecarius. T. IV : Patres antenicæni orientales. Paris, Roger et Chernoviz. Gr. in-8, xxxiv-324 p. — Gangauf (Thdr.), weil. Abt Prof. Die heil. Augustinus speculative Lhre v. Gott dem dreieinigen. Ein wissenschaftl. Nachweis der objectiven Begründetheit dieses christl. Glaubensgegenstandes, aus den Schriften d. genannten groszen Kirchenlehrers gegen den unter dem Scheine der Wissenschaft dieses christl. Grunddogma bekampf. Unglauben zusammengestellt. 2. unverand. (Titel-) Augsburg, Schmid's Verl. Gr. in-8. xvi-448 p. 3 fr. 75. — Bonaventure (Sancti), doct. Seraphici, Opera omnia, jussu et auctoritate R. P. Bernardini a Portu Romatino. etc., edita, etc. Tomus I, distributio II. Ad. Claras Aquas Quaracchi prope Florentino, ex typ. Collegiis. Bonaventuræ, etc. In-fol. p. 417 a 870. 15 fr — Duval (L.), archiviste. Essai sur la topographie ancienne du département de l'Orne, suivi du tableau de l'organisation religieuse de son territoire avant la Revolution. Alençon, impr. Marchand-Saillant In-8 100 p. — Rochetin (L.) Etude sur la viabilite romaine dans le departement de Vaucluse. Avignon, Seguin. In-8, 88 p. — Saalfeld (Dr. Günther Alex. E. A.) Der Hellenismus in Latium. Kulturgeschichtliche Beitrage zur Beurteilg. d. klass Altertums, an der Hand der Sprachwissenschaft gewonnen, Wolfenbüttel, Zwissler. Lex.-8., vii-281 p. 7 fr. 50. — Brin (l'abbe P. M.). Histoire generale de la philosophie, avec une approbation de S. G. Mgr Germain, evêque de Coutances et Avranches. T. II. Depuis l'apogee de la scolastique jusqu'a la fin des temps modernes. Paris, Berche et Tralin. in-18 j., 491 p. 3 fr. 50 — Stöckl (Alb.). Dr. Geschichte der neueren Philosophie von Baco u. Cartesius bis zur Gegenwart. Mainz, Kirchheim. 2 vol. gr in-8, viii-502 et vii-643 p. 18 fr. 75.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 5 1er Mars 1884

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 19. A. de Quatrefages. Hommes fossiles et hommes sauvages. *J.-M. Bordes*. — 20. L. Desaivre. Le Mythe de la mère Lusine. *Comte de Marsy*. — Variétés. Un nouveau Père apostolique. *L. Duchesne*. — Chronique. — Soutenances de thèses a l'École des Chartes. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — Publications nouvelles.

19. — **Hommes fossiles et hommes sauvages**, par A. de Quatrefages, membre de l'Institut; in-8°, 644 pages, 209 gravures et une carte. Paris, J.-B. Baillière, 1884.

Tous ceux que l'anthropologie intéresse ne reçoivent pas le *Journal des savants ;* et cependant il est peu d'anthropologistes sérieux, non seulement en France, mais en Europe, qui ne tiennent à connaître les travaux de M. de Quatrefages. Le vénérable et savant professeur du Muséum a donc bien fait de nous donner une édition nouvelle des intéressants articles de critique qu'il a publiés dans cette revue spéciale.

Voulant nous donner une idée exacte des premières populations de l'Europe occidentale pendant les temps tertiaires et quaternaires, nous faire connaître ces *chasseurs* franchement *sauvages*, qui deviennent *pasteurs* au contact des hommes de la pierre polie, M. de Quatrefages consacre ses deux premières études à l'homme fossile. La première a pour point de départ le *Précis de paléontologie humaine* du Dr Hamy(1), à qui notre auteur attribue le mérite incontestable d'avoir le premier résumé systématiquement toutes les découvertes faites jusque-là « sur l'histoire des races humaines dont les dépouilles ou les débris appartiennent à des dépôts antérieurs à la période actuelle(2). » Dans cette étude essentiellement historique, M. de Quatrefages résume et discute les principales découvertes qui ont intéressé et si vivement passionné tous les savants de l'Europe. On trouve là le fameux procès de la mâchoire (the trial of the jaw), qui a pris une si large place dans les causes célèbres de la science, comme le disait M. Carpenter : « Quiconque prendra la peine de lire avec quelque attention l'ensemble des pièces relatives à ce procès, ne conservera certainement aucun doute sur l'origine et l'ancienneté de la célèbre mâchoire, » nous dit M. de Quatrefages (p. 11). Je ne puis oublier cependant que, tout récem-

(1) In-8° de 376 pages avec 114 figures, 1870, Baillière.
(2) Hamy, p. 3.

ment encore, M. de Mortillet se faisant, à tort ou à raison, l'émule de M. Evans, écrivait : « M. de Quatrefages a constaté que (la mâchoire « était dans un état remarquable de conservation. Elle ne paraît pas avoir « été roulée. » L'extrémité de l'apophyse coronoïde elle-même est intacte); puisque cette mâchoire porte les traces d'un autre gisement, si elle n'a pas été roulée, c'est qu'elle a été apportée...; aussi maintenant ne parle-t-on plus de la mâchoire de Moulin-Quignon(1). » M. de Quatrefages, convaincu par des « observations précises » (p.16)(2) de l'existence de l'homme à l'époque miocène, accepte la découverte faite en Californie au puits de los Angelos. Ce crâne, dont le type se rapproche de celui des Esquimaux, a eu aussi son histoire, il a même changé de nom et n'est plus connu aujourd'hui que sous celui de crâne de Calaveras. MM. Cessac et Simonin, qui sont allés sur les lieux, ne croient pas à l'authenticité de la découverte, et ce pauvre crâne, en dépit de M. Whitney et de son illustre avocat, M. Desor, serait tout simplement un crâne d'Indien plus ou moins moderne. Je crains fort que le crâne de Calaveras n'aille rejoindre l'homme tertiaire des Dardanelles.

Après avoir prononcé sur les causes de la période glacière, un *Je ne sais pas* parfaitement justifié, M. de Quatrefages nous parle des ossements humains de Denise, du crâne célèbre de Neanderthal, des races fossiles d'Engis, de Cro-Magnon, de la Lesse ; il montre qu'elles ont joué un rôle considérable dans la formation d'un très grand nombre de populations actuelles et qu'elles peuvent toutes être rattachées à six types parfaitement distincts dont il esquisse l'histoire, sans trouver qu'aucune d'elles nous offre ces caractères simiens si chers à une certaine école, car il s'empresse de nous dire : « Dolichocéphale ou brachycéphale, petit ou grand, l'homme quaternaire est toujours homme dans l'acception entière du mot. Toutes les fois que les ossements recueillis ont permis d'en juger, on a retrouvé chez lui le pied, la main, propres à notre espèce, on a constaté cette double courbure de l'épine dorsale, tellement caractéristique, que Serres en faisait l'attribut de son règne humain. Toujours, chez lui comme chez nous, le crâne l'emporte en développement sur la face » (p. 59). Nous pouvons donc appliquer à l'homme fossile les paroles d'un anatomiste de mérite, peu suspect de complaisance, et dire avec Huxley : « Aucun être intermédiaire ne comble la brèche qui sépare l'homme du troglodyte. Nier l'existence de cet abîme serait aussi blâmable qu'absurde. »

L'*Archéologie préhistorique* de M. de Baye (3) fournit à notre auteur la matière de la seconde étude. Nous retrouvons là plusieurs de ces

(1) *Le Préhistorique*, p. 243-244.
(2) Voir également p. 96-167.
(3) Paris, 1880, Leroux

graves problèmes déjà traités, mais nous les suivons plus loin et jusqu'à l'aurore des temps géologiquement modernes. M. de Quatrefages croit à l'existence de l'homme tertiaire et il pense que l'existence de l'homme secondaire n'aurait rien de contraire aux données de la science. Il se garde bien de blâmer ceux qui nient ou qui doutent encore, persuadé qu'il faut laisser le temps faire son œuvre. Pour lui, l'existence des hommes de Thenay et de Monte-Aperto lui semble démontrée. Son autorité, je me plais à le reconnaître, est d'une immense valeur; mais les expériences du Dr Magitot me paraissent cependant concluantes, et j'ai entendu M. de Mortillet affirmer avec conviction, qu'à la loupe et même à l'œil nu, on reconnaissait stries et dentelures sur les os de cétacés de l'astien toscan. Il n'est donc pas déraisonnable d'attendre encore, car je me trompe fort, ou la question de l'homme tertiaire n'est jusqu'ici qu'une affaire de sentiment.

La grosse question de l'hiatus est tranchée en ce sens, qu'il n'a pas été général, mais essentiellement local, ce qui est admis aujourd'hui par la plupart des archéologues.

Dans les études suivantes, M. de Quatrefages se propose d'esquisser l'histoire de populations qui se sont arrêtées aux premiers échelons de la civilisation, et c'est en Océanie qu'il va chercher ses exemples. Quelques pages sont consacrées aux Malais, placés comme sur une large frontière entre le continent asiatique et les îles du Grand Océan. L'archipel Malais, outre les deux races fondamentales, Malais et Papouas, présente un fouillis de races juxtaposées ou plus ou moins fusionnées, *témoins* de populations jadis nombreuses, ou *éclaboussures* de races venues parfois de fort loin. L'autochtonisme n'a, en réalité rien de scientifique, et il paraît certain que la Polynésie a été peuplée par des migrations venues de l'archipel Indien. Le mouvement d'expansion de la race polynésienne a été interrompu par les Européens, dont la seule présence semble lui apporter la mort. Cette troisième étude est le résumé des observations recueillies par M. Wallace, l'émule de Darwin, sur les populations de l'archipel indien. M. de Quatrefages fait de nombreuses et sérieuses réserves sur la manière dont le savant anglais les envisage, sur leur origine et leurs rapports ethnologiques; et s'il admet que l'ensemble de ces insulaires peut être rattaché à deux types essentiels, il avoue que, pas plus chez les Papouas que chez les Malais, ne règne l'homogénéité de caractères que semble leur attribuer ce naturaliste.

Le tronc nègre océanien est représenté par deux branches : le Papoua et le Négrito. M. Earl, qui a publié une monographie des Papouas, a négligé de faire cette distinction. Le vrai Papoua, le nègre océanien, les très dolichocéphale et se rapproche par là du nègre africain ; le Négrito est brachycéphale ou sous-brachycéphale. La race négrito se divise et le

même en deux rameaux, le Mincopie ou rameau oriental, et le Négrito-Papou ou rameau méridional. Les limites précises de ces deux groupes ne sauraient être encore déterminées, et, à coup sûr, ils doivent s'être mêlés sur plus d'un point. Les représentants actuels des Négritos sont les Mincopies des îles Andaman, les Sémangs de l'intérieur de la presqu'île de Malacca et les Aëtas des Philippines. Leur taille est étrangement petite et seuls les Boschimen du Cap leur sont inférieurs sous ce rapport. « En somme, pure ou métisse, cette race s'étend, en mer, de l'extrémité sud-orientale de la Nouvelle-Guinée à l'archipel des Andamans, des îles de la Sonde au Japon. Sur terre, elle va de l'Annam et de la presqu'île de Malacca jusqu'au delà de l'Indus, du cap Comorin à l'Himalaya » (p. 219).

Cette malheureuse race partout attaquée, partout vaincue et expropriée par ses sœurs noires, jaunes et blanches, a été certainement une des premières à occuper ce sol, où elle occupe aujourd'hui si peu de place; et M. de Quatrefages attribue son extinction au mouvement d'expansion qui se manifesta chez les Malais à la suite de leur conversion au mahométisme.

Les croisières du *Curaçao* et du *Rosario* ont été de courte durée, elles n'en ont pas moins rendu d'utiles services à l'anthropologie. M. de Quatrefages suit MM. Markham et Brenchley dans les archipels de Samoa, de Tonga, des Fijis, des Nouvelles-Hébrides et de Santa-Cruz. Il nous montre « que ce monde océanien, où chaque tribu, en apparence cantonnée dans son île et séparée des autres par des espaces souvent immenses, semblait vouée à un isolement perpétuel, a eu, comme la terre ferme, ses migrations, ses invasions, ses mélanges de peuples » (p. 291). Et encore « que si les colonies polynésiennes se sont mêlées à la race mélanésienne, celle-ci, à son tour, a envoyé plus d'un représentant en Polynésie...., et que la race noire était arrivée aux trois points extrêmes de la Polynésie avant que les Européens eussent pénétré dans ces mers » (p. 290). On lira avec intérêt les détails donnés sur les Kidnappers, ce rebut de toutes les civilisations, ne reculant devant aucune atrocité pour se procurer à rien ne coûte leur cargaison de pauvres Papouas, dissimulant leurs crimes aux officiers des croiseurs envoyés pour les punir, et désarmant par leur audace les tribunaux australiens. On ne sera pas peu surpris de constater à Tongatabou la présence de deux énormes trilithes en roche coralliaire, assez semblables à ceux trouvés dans l'Inde.

En 1877, les journaux nous apprenaient la mort d'une femme, Truganina ou Lalla-Roock, dernière survivante de la race tasmanienne. Au mois de mai 1804, cette race était florissante: elle occupait une terre mesurant 4400 lieues carrées; en moins de soixante-douze ans, grâce à la guerre

noire, elle a disparu, laissant vide la casse qu'elle occupait dans le tableau ethnologique de l'humanité. M. de Quatrefages consacre deux études à l'histoire si étrange et si douloureuse de cette race. Il traite son sujet avec amour, il recueille avec un soin minutieux jusqu'aux plus petits faits qui peuvent intéresser l'anthropologiste et le penseur; on sent qu'il parle de ses frères et qu'il les aime. Pour M. de Quatrefages, la destruction totale de ces insulaires est due à la phtis e pulmonaire, ce mal étrange que les Européens semblent inoculer par leur seule présence aux populations océaniques. Le fait a été mis hors de doute pour les nègres de l'Afrique, par les recherches statistiques de Boudin, et le Mélanésien paraît avoir le même triste privilège.

Avec l'étude huitième nous abordons les terres polynésiennes, vaste triangle dont la surface égale trois fois celle de l'Europe. Les lambeaux de terre qui tachètent cette région maritime ont été successivement peuplés dans l'espace de dix à onze siècles, par une race partie, non de Kawaï, dans la Nouvelle-Zélande, comme le pense M. Lesson, mais de Bouro, d'où elle a rayonné en divers sens. Dans ce long et multiple voyage, cette race, nous dit M. de Quatrefages, est restée partout la même ; et la langue primitive, le grand polynésien,n'a engendré que des dialectes si peu différents, que les habitants de Samoa et de l'île de Pâques s'entendent presque à première vue. L'histoire de ces peuples est bien faite pour humilier notre vieil orgueil européen.Privés de boussole et de nos moyens de navigation, ils parcouraient la mer du Sud et apportaient jusqu'aux confins de ce monde maritime, la faune et la flore asiatiques, pendant que les Anglais, les Espagnols et les Français, osaient à peine traverser la Méditerranée. Ici encore, depuis que l'Européen a pénétré en Polynésie, nous voyons les Polynésiens disparaître avec une rapidité effrayante. En 1778, lorsque Cook découvrit les Sandwich, cet archipel comptait 300 000 âmes ; le recensement de 1881 n'en accuse que 67 000. C'est donc une diminution de 77 pour cent. En 1774, Taïti possédait 240 000 habitants; en 1857, on n'en comptait plus que 7 212. La diminution est ici de plus de 96 pour cent. Chose assez singulière, dans ce milieu que le blanc a rendu meurtrier pour le Polynésien, il prospère à ce point que dans un siècle, le blanc,pur ou métis, règnera seul en Polynésie.

Les Morioris et les Maoris appartiennent à la grande famille polynésienne, mais ils en sont deux membres distincts. Les Morioris, dont il ne restera bientôt plus que le souvenir, car on en compte aujourd'hui 200 à peine, seraient arrivés aux îles Chatam venant de Hawaïki. Ils diffèrent sous plusieurs rapports des Maoris de la Nouvelle-Zélande. Ces derniers, grands cultivateurs et grands cannibales, n'ont pas été les premiers à occuper la Nouvelle-Zélande, et leurs prédécesseurs étaient de

race mélanésienne. On y retrouve tous les caractères du type papoua. Cette race néo-zélandaise aura également bientôt disparu, mais elle sera rapidement remplacée par la race anglo-saxonne, qui prospère à la Nouvelle-Zélande, comme elle fait partout d'ailleurs.

M. de Quatrefages résume en quelques pages ce que MM. King et Marshall nous ont appris de plus important sur les caractères physiques, physiologiques, sociaux et religieux des Todas, petite tribu isolée, vivant sur les hauts plateaux des Nilgherries. La question des affinités anthropologiques de ce peuple, si différent de tous ses voisins, est loin d'être tranchée; mais le type n'en est pas moins beau et il il n'y a rien d'exagéré dans les éloges qu'en font les voyageurs. Les anthropologistes peuvent être rassurés sur l'avenir de cette race, car la population a doublé depuis vingt ans.

L'analyse du beau travail de M. Retzius sur les Finnois de Finlande, fait l'objet de la dernière étude. Elle est certes aussi intéressante que les autres, mais bien des éléments manquent encore pour la solution des problèmes qu'elle présente.

Le groupe finnois, distinct du groupe lapon, possède deux types bien différents, l'un appartenant à la Tavastland, l'autre à la Karélie. Le premier serait le vrai Finnois, pour Haartmann; le second, un étranger venu peut-être des mêmes contrées que l'Arabe et le Bédouin. Le mélange de ces deux types aurait donné un type intermédiaire, le Savalaskien.

Cette rapide analyse ne donne qu'une faible idée de l'ouvrage de M. de Quatrefages. Il est digne de tout point du plus savant de nos anthropologistes. On ne le lira point sans partager son ardeur généreuse pour tout ce qui touche à l'homme, et sa passion pour une science qui, grâce à lui, est parvenue à établir que « plus on avancera dans les études anthropologiques, plus on reconnaîtra que, si les peuples, les *races* diffèrent, l'homme, l'*espèce* sont les mêmes sur toutes les terres et sous tous les climats » (p. 570); et encore « qu'il faut renoncer à ces vieilles idées d'autochtonisme, qui feraient de l'homme un être inerte, enchaîné au sol que l'on disait l'avoir engendré; il faut bien reconnaître que partout et toujours, il a montré cette activité à la fois intelligente et inquiète, qui lui fait sans cesse chercher de nouveaux horizons, et devait le conduire à la conquête du globe » (p. 291).

J.-M. BORDES.

---

20. — **Le mythe de la mère Lusine** (Meurlusine, Merlusine, Mellusigne, Mellusine, Melusine, Méleusine), étude critique et bibliographique par le Dr Léo DESAIVRE. *Mémoires de la Société de statistique*

sciences, lettres, ... des Deux-Sèvres, 2e série, t. XX, 1882, p. 81-300. Niort, in-8.)

Mélusine, que M. Desaivre appelle plus volontiers la *fée Lusine*, la *mère Lusine*, dont on aurait fait, par corruption, *Merlusine* ou *Mélusine*, est un de ces personnages mythiques dont on trouve souvent le nom rattaché aux traditions locales de différentes provinces et notamment du Poitou et du Luxembourg, et dont l'histoire légendaire ne nous est guère connue que par deux œuvres littéraires de la fin du XIVe siècle, un roman en prose de Jean d'Arras, composé de 1387 à 1394, et un poème de Couldrette, achevé seulement dans les premières années du XVe siècle.

Mélusine, fille de Pressine et d'un roi d'Albanie, Elinas, aurait été condamnée à être, tous les samedis, changée en serpente, pour avoir enfermé son père dans une montagne du Northumberland. Mariée à Raymondin, l'un des ancêtres des Lusignans, elle avait fait promettre à son mari de ne pas chercher à la voir ce jour-là ; mais celui-ci ayant manqué à son serment et ayant cherché à surprendre sa femme au bain, celle-ci disparut par une fenêtre, en poussant de grands cris. Depuis ce moment, la serpente erre sous sa nouvelle forme et ne se montre que pour annoncer des événements tragiques dans sa famille ou dans celle de ses alliés, et on l'entend alors pendant trois jours pousser de grands cris.

Telle est en peu de mots l'analyse de la légende populaire dont M. Desaivre a cherché à réunir les éléments et à reconnaître l'origine.

Après avoir examiné les différentes opinions émises jusqu'à ce jour et qui font de Mélusine, tantôt une divinité indienne, *Milushi*, tantôt une *banshee* irlandaise ou une *mermaid* bretonne, tantôt une divinité païenne, *Lucinia*, M. Desaivre se rattache à cette dernière opinion, et, par une série d'étymologies qui ne nous paraissent pas toujours très admissibles, nous montre *Lucinius*, fondateur de Lusignan, et *mater Lucinia*, déesse gallo-romaine devenue la mère des Lusignans, parle de *Luscinia*, dont la voix de rossignol rappelait, par sa douceur, les chants des sirènes, et cherche dans *ludere*, se jouer, le rôle capricieux d'une femme comme la fée Lusine.

Mais, en réalité, sauf un passage intéressant des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, chancelier de l'empereur Othon, qui, écrivant vers 1185, raconte une histoire analogue à celle de Mélusine qu'il prête à un chevalier provençal, et une anecdote rapportée par Vincent de Beauvais, nous ne trouvons rien de sérieux à alléguer avant l'époque où écrivait Jehan d'Arras.

Deux traditions se trouvent aujourd'hui en présence au sujet de l'origine du mythe de Mélusine ; est-ce vraiment une tradition poitevine,

conservée dans la famille de Lusignan, ou bien une légende d'origine allemande, qui s'est perpétuée dans la maison de Luxembourg, où nous la trouvons établie déjà dès l'époque où écrit Jehan d'Arras, avec des caractères analogues (une fée du même nom, annonçant également les événements fâcheux, a la vertu de s'accomplir); ou bien, dernier rapprochement, est-ce une fée bâtisseuse comme la Mélusine du Poitou, ou, du moins, attachant son nom à une tour, dans chacun des châteaux de la maison de Luxembourg, à Luxembourg, à Enghien, à Ham, etc.?

Peut-on, d'autre part, au moyen de rapprochements historiques rattacher la légende de Mélusine à quelque fait de l'histoire de Lusignan ou de Luxembourg?

Telles sont les principales questions qui se posent dans l'étude de ce mythe, et nous devons déclarer que, bien que M. Desaivre ait apporté un grand soin dans ses recherches, qu'il nous ait fourni un bon nombre de renseignements nouveaux, ces questions, pour nous, sont encore loin d'être résolues.

En effet, de Lucinius, M. Desaivre arrive presque sans transition, au XIVe siècle à Jehan d'Arras et à Couldrette, et nous ne pouvons admettre qu'avec une certaine défiance ces anciens récits reçus d'Angleterre, ces manuscrits soi-disant mis en œuvre par ces deux écrivains et qui se seraient trouvés dans la bibliothèque du duc de Berry. Il ne faut pas négliger de remarquer que les inventaires des livres de ce prince ne datent que des premières années du XVe siècle, et que rien ne s'oppose à ce que ce soient des exemplaires des œuvres de Jehan d'Arras ou de Couldrette ; à moins que l'on ne veuille reconnaître dans ces *Histoires de Lezignem* des copies du poème de Guillaume de Machaut, sur la *Prise d'Alexandrie* ou de chroniques de Chypre. Il faut aussi faire observer que ce nom de Mélusine n'a jamais été porté par des femmes dans la maison de Lusignan, en France, et qu'on le trouve seulement sous la forme de Mellisende, chez les Lusignans d'Orient.

Les Lusignans étaient éteints en France depuis plus d'un siècle à l'époque où Jehan d'Arras, originaire d'Artois, comme son nom l'indique, clerc du duc de Berry (frère de la duchesse de Bar et cousin du marquis de Moravie, qui tous appartenaient à la maison de Luxembourg), vint en Poitou et y écrivit son roman. Jehan d'Arras n'a-t-il pas cherché en rattachant quelque légende poitevine à l'histoire de Mélusine, bien connue dès lors en Luxembourg, malgré ce que paraissait en croire M. de la Fontaine, à servir les prétentions d'une famille à laquelle il était attaché, suivant en cela l'exemple que lui donnaient un certain nombre d'écrivains contemporains, qui, ainsi que le rappelle M. Léon Gautier, ne faisaient plus que des œuvres de commande par les ordres de quelques grands seigneurs (*Épopées*, I, p. 477).

Avec M. de Puymaigre, qui a analysé avec grand soin la publication de M. Desaivre dans un des derniers numéros du *Polybiblion*, nous croyons reconnaître dans la légende de Mélusine un caractère tout particulièrement allemand, et nous sommes très tenté de la rattacher au groupe de la dame Blanche de Clèves, du Cygne de Bouillon, etc.

D'autre part, il ne paraît pas possible d'admettre que la légende de Mélusine se soit, du Poitou, aussi rapidement transmise dans le Luxembourg et dans les différents châteaux de la famille de ce nom, si cela n'y existait pas précédemment. Une suite d'articles, que n'a pas connus M. Desaivre, dus à Léon Paulet et insérés dans la *Picardie* (1859-1860), sous le titre de : *Légendes du château de Ham*. I. *La légende de Mélusine*, nous la montre parfaitement établie en Picardie, au milieu du xv^e siècle. Dès 1450, le connétable de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, portait la Mélusine pour cimier de ses armes, et avait pour cri *Le Zignem*. (*Armorial* du Héraut Berry.)

Et, si Rabelais nous rappelle les traditions de Mélusine en Poitou, au xvi^e siècle, si Bouchet y fait allusion dans ses *Annales d'Aquitaine*, nous ne devons pas négliger de rappeler que c'est en Allemagne qu'elle fut d'abord imprimée dès 1456, et que Colins, bailli d'Enghien, étant présenté à Henri IV, la sœur de ce monarque, l'arrière-petite-fille du connétable de Saint-Pol, ne laissa pas que de lui demander si la *Mélusine* venait toujours au château d'Enghien.

L'un des points les plus intéressants de la légende de Mélusine est celui qui se rapporte aux gestes de la fée bâtisseuse, à laquelle on prête en Poitou, en Bretagne et dans beaucoup d'autres pays, des constructions encore existantes, et dont quelques-unes même remontent aux Romains; mais M. Desaivre est obligé de reconnaître lui-même combien, sur ces traditions, on risque d'être trompé, et il en donne pour exemple celle que rapporte Jehan d'Arras, en attribuant faussement à Mélusine la construction du château de Sucinio et en plaçant sa sépulture au monastère de Sarzeau, fondé en 1341, par Jean III, duc de Bretagne, cinquante ans seulement avant l'époque où il écrivait son roman.

Nous pourrions ajouter encore de nouveaux doutes, de nouvelles objections à ce que nous venons de dire, et il y aurait de sérieuses recherches à faire sur l'analogie des blasons de Lusignan et de Luxembourg, sur la possibilité d'une alliance ancienne, restée inconnue et qui aurait pu amener en Poitou la légende luxembourgeoise, mais nous en avons dit assez pour montrer que, si le sujet choisi par M. Desaivre est des plus intéressants, il est loin d'être épuisé, et que son travail ne fait que soulever de nouvelles difficultés, sans résoudre définitivement, en faveur du Poitou, la question d'origine de la légende de Mélusine.

La partie bibliographique nous paraît traitée avec soin par M. Desaivre, et nous ne voyons guère à ajouter à ses listes que les articles de Paulet, cités plus haut, et qui, malgré leur style emphatique, témoignent de nombreuses recherches.

Quant à la partie iconographique, il est regrettable que l'auteur n'ait pu nous donner un plus grand nombre de représentations vraies de Mélusine, et surtout nous en fournir de plus anciennes ; car la première citée par M. Desaivre, en dehors des illustrations des manuscrits de Jehan d'Arras et de Couldrette, est celle qui figure sur la marque d'Estienne de la Roche, imprimeur à Lyon, en 1520.

Nous ne pouvons accepter, en effet, comme une représentation de Mélusine, les trois dragons qui servent de bordure au sceau de la juridiction de Lusignan, sous les rois d'Angleterre (1362-1372). Ces dragons sont un des motifs très fréquemment employés dans l'ornementation des sceaux du moyen âge, et il n'est pas possible d'y reconnaître Mélusine, qui, avec sa queue de serpent ou de poisson, conserve l'apparence d'une femme, de la tête à la ceinture.

Le sceau de Charles de Saint-Gelais de Lusignan, du XVII[e] siècle, nous donne bien, au contraire, la Mélusine ; mais n'y aurait-il pas moyen de trouver des types plus anciens? Nous pourrions, dès à présent, citer plusieurs sceaux du XIV[e] siècle, portant des sirènes et notamment ceux de Jean I[er] et de Bernard II d'Armagnac (1371-1408), et d'Henri, comte de Lutzenstein (1381) dont les écussons sont supportés par des sirènes. En outre, en parcourant les inventaires de M. Demay, on rencontre souvent la sirène ou la serpente, figurant comme motif principal des sceaux du XIV[e] et du XV[e] siècle. Les représentations des gâteaux *merlusins* fabriqués encore de nos jours à Lusignan et à Champdeniers sont intéressants, mais nous croyons que M. Desaivre aurait pu supprimer l'indication des cachets de pots de moutarde.

Nous ajouterons encore deux mots à ces observations, relativement à la médaille qui représente Godefroi à la grand'dent, et au revers, la Mélusine allemande, à bras en ventouse et à queue de dragon. Elle ne nous paraît pas, comme à M. Desaivre, remonter au XV[e] siècle, mais à la fin du XVI[e] et peut-être même au XVII[e]. Nous ne la croyons pas davantage d'origine bourguignonne, mais plutôt italienne ou de l'Allemagne du sud, où l'on a exécuté à cette époque un grand nombre de ces médailles, comme pièces de plaisir ou pour en former des séries historiques.

En résumé, dans tous les monuments iconographiques qu'il indique et qui ne sont le plus souvent que des compositions récentes et sans intérêt, M. Desaivre, sauf pour quelques miniatures, ne peut remonter au delà du XVI[e] siècle et il ne peut nous donner aucune de ces statues qui décoraient les tours de Mélusine dans ses différents châteaux, statues

qui ne nous semblent pas devoir être rapprochées du combat d'Enguerran au château de Coucy, mais qui sont beaucoup plus probablement contemporaines des preux de Pierrefonds (1390-1410) et ont pu être inspirées dès lors par les œuvres de Jehan d'Arras et de Couldrettre.

Comte de MARSY.

VARIÉTÉS

UN NOUVEAU PÈRE APOSTOLIQUE.

Le savant métropolite de Nicomédie (église grecque orthodoxe), Mgr Philothée Bryenne, vient de donner au public un texte ecclésiastique de la plus haute importance. Ce n'est ni plus ni moins que la Διδαχὴ τῶν ἀποστόλων, rangée par Clément d'Alexandrie au nombre des livres inspirés, par Eusèbe au nombre des plus anciens « apocryphes », et par saint Athanase au nombre des écrits non canoniques, mais utiles pour la catéchèse, avec la *Sagesse* de Salomon, l'*Ecclésiastique*, *Esther*, *Judith*, *Tobie* et le *Pasteur* d'Hermas. Ce document provient du même manuscrit d'où Mgr Philothée avait déjà tiré d'importants suppléments au texte connu jusqu'alors des lettres de saint Clément de Rome. Il a des rapports étroits avec la seconde partie de l'épître de Barnabé, le *Pasteur* d'Hermas, le livre intitulé : *Les deux voies* ou *Le jugement de Pierre*, et avec le septième livre des *Constitutions apostoliques*. Ces rapports devront être étudiés de près, ainsi que les questions de l'intégrité et même de l'identité de cette nouvelle Διδαχή. Aujourd'hui nous ne pouvons qu'annoncer l'heureuse découverte et en donner les prémices à nos lecteurs dans les pages qui suivent. Ils y trouveront des traits du plus haut intérêt sur la liturgie antique et sur l'organisation des églises du premier âge chrétien, du temps où les missionnaires et les prophètes inspirés, mentionnés dans les épîtres de saint Paul et dans l'Apocalypse, avaient encore un rôle prééminent, qui n'excluait pas, mais qui éclipsait un peu celui de la hiérarchie non inspirée.

L'ouvrage est intitulé : « Doctrine du Seigneur, par les douze apôtres, aux nations. » — Il s'ouvre par la distinction des deux voies, celle de la vie et celle de la mort, qui sont décrites d'une façon analogue à ce qu'on trouve dans la finale de l'épître de Barnabé ou dans le *Jugement de Pierre*. Cette description terminée, l'auteur continue (1) :

« Quant au baptême, baptisez ainsi. Après avoir dit tout ce qui précède (2), baptisez au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, dans de l'eau vive. Si vous n'avez pas d'eau vive, dans de l'eau ordinaire, froide

(1) La traduction suivante, écrite en toute hâte, sur un texte qui a souffert en plus d'un endroit, ne saurait avoir d'autre prétention que de donner tout de suite une première idée de la Διδαχή. Au moment où je l'envoie à l'impression, l'ouvrage n'est pas encore chez les libraires. C'est à la bienveillance de l'illustre auteur que je suis redevable de l'exemplaire dont je me suis servi. Un compte rendu détaillé sera publié prochainement. L. D.

(2) Les exhortations morales contenues dans la première partie du livre.

si c'est possible, ou même chaude. Si vous ne pouvez plonger le néophyte ni dans de l'eau vive, ni dans de l'eau ordinaire, versez-lui de l'eau sur la tête, à trois reprises, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Avant le baptême, le candidat, le baptiseur et quelques autres, si c'est possible, doivent jeûner. Il faut ordonner au candidat de jeûner un ou deux jours.

« Ne jeûnez pas comme les hypocrites, le lundi et le jeudi ; jeûnez le mercredi et le vendredi. Ne priez pas comme les hypocrites, mais comme le Seigneur l'a ordonné dans l'Évangile. « Notre Père, etc. » Priez ainsi trois fois par jour.

« Quant à l'action de grâces (eucharistie), voici comment il faut la faire. D'abord, pour le calice : « Nous te remercions, notre Père, pour la sainte vigne de David, ton enfant (1), que tu nous as fait connaître par Jésus ton enfant ; gloire à toi dans les siècles ! »

« Pour la fraction [du pain] : « Nous te remercions, notre Père, pour la « vie et la science que tu nous a fait connaître par Jésus ton enfant ; « gloire à toi dans les siècles ! Comme [les éléments de] ce pain, épars « sur les montagnes, se sont réunis en un seul tout, de même puisses-tu « rassembler ton Église des extrémités de la terre pour [en former] ton « royaume, car à toi est la gloire et la puissance, par Jésus-Christ, dans les « siècles. » Que personne ne mange ni ne boive de votre eucharistie, s'il n'est baptisé au nom du Seigneur ; car c'est de ceci que le Seigneur a dit : « Ne donnez pas le saint aux chiens. »

« Après le repas, rendez grâces en ces termes : « Nous te remercions, « Père saint, pour ton saint nom, que tu as fait habiter dans nos cœurs, « pour la science, la foi et l'immortalité que tu nous as révélées par « Jésus ton enfant. Gloire à toi dans les siècles. C'est toi, maître puissant, « qui as créé l'univers pour la gloire de ton nom, qui as donné aux « hommes la nourriture et le breuvage, pour qu'ils en jouissent en te re- « merciant ; mais à nous tu as donné un breuvage et une nourriture spi- « rituelles, et la vie éternelle par ton enfant. Avant tout nous te rendons « grâces parce que tu es puissant. Gloire à toi dans les siècles. Sou- « viens-toi, Seigneur, de délivrer ton Église de tout mal et de lui donner « la perfection dans ton amour ; rassemble-la des quatre vents du ciel, « cette Église sanctifiée, pour le royaume que tu lui as préparé, car à « toi est la puissance et la gloire dans les siècles.

« Que la grâce arrive et que ce monde passe ! Hosanna au fils de « David ! Si quelqu'un est saint, qu'il vienne ; s'il ne l'est pas, qu'il se « repente. Le Seigneur vient (2). Amen. »

(1) Le mot grec que je traduis ici et plus loin par enfant est παῖς, qui a, comme le latin *puer*, les deux sens d'enfant et de serviteur.
(2) Je traduis ici le mot *Maranatha*.

« Laissez les prophètes faire ensuite l'action de grâces autant qu'ils voudront.

« Si quelqu'un vient vous enseigner tout ceci, accueillez-le; si celui qui enseigne s'égare et vous prêche une autre doctrine, destructive [de celle-ci], ne l'écoutez pas. Si sa doctrine est propre à augmenter en vous la vertu et la connaissance du Seigneur, accueillez-le comme le Seigneur.

« Quant aux apôtres et aux prophètes, observez à leur égard le décret de l'Evangile. Tout apôtre qui vient à vous, qu'il soit reçu comme le Seigneur. Il ne restera [qu'] un seul jour; s'il a quelque affaire, il pourra rester le jour suivant ; mais s'il reste trois jours, c'est un faux prophète. A son départ, l'apôtre ne recevra que ce qu'il lui faut de pain jusqu'à son premier arrêt ; s'il demande de l'argent, c'est un faux prophète. Ne tentez pas, ne mettez pas à l'épreuve le prophète qui parle sous l'inspiration : car tous les péchés seront remis, mais non pas celui-là. Tous ceux qui parlent en esprit ne sont pas des prophètes, mais seulement ceux qui ont les mœurs du Seigneur. C'est donc par ses mœurs que vous distinguerez le faux prophète du vrai. Le prophète qui dit en esprit de dresser la table n'y mangera pas, ou bien c'est un faux prophète ; le prophète qui enseigne la vérité et qui ne pratique pas ce qu'il enseigne, est un faux prophète. Le prophète éprouvé, véritable, qui fait dans l'assemblée des choses mystérieuses, profanes (1), mais qui ne dit pas de faire comme lui, ne doit pas être jugé par vous; c'est Dieu qui le juge : les anciens prophètes en ont fait autant. Celui qui dit, étant inspiré : « Donne-« moi de l'argent, ou autre chose », ne l'écoutez pas; s'il dit de donner pour d'autres qui sont dans le besoin, il ne faut pas le juger.

« Recevez tous ceux qui viennent au nom du Seigneur; vous les éprouverez ensuite et les connaîtrez, car vous aurez la connaissance du bien et du mal. Si le nouveau venu est de passage, recevez le selon vos moyens; il ne restera chez vous que deux ou trois jours, s'il a besoin. S'il veut se fixer parmi vous et qu'il ait un métier, qu'il travaille pour gagner sa vie ; s'il n'a pas de métier, pourvoyez, selon votre sagesse, à ce qu'il n' y ait point au milieu de vous un chrétien oisif. S'il ne veut pas en agir ainsi, c'est un vendeur de Christ : gardez-vous de ces gens-là.

« Un prophète véridique, désireux de se fixer au milieu de vous, mérite d'être entretenu. De même un docteur véridique ; lui aussi, il est digne, comme l'ouvrier, de sa nourriture. Les prémices des biens de ton pressoir et de ton aire, de tes bœufs et de tes moutons, tu les donneras aux prophètes, car c'est eux qui sont tes grands-prêtres. Si vous n'avez pas de prophètes, donnez aux pauvres. Si tu fais un banquet, donne les pré-

(1) Le texte est altéré ici ; mais on voit qu'il s'agit d'attitudes, de gestes extraordinaires et symboliques, comme on en trouve dans l'histoire des « anciens prophètes ».

mices, suivant le précepte. Si tu ouvres un fût de vin ou d'huile, donne les prémices aux prophètes; donne-leur, suivant le précepte, la part que tu jugeras convenable de ton argent, de ton vêtement et de tout ce que tu possèdes.

« Le dimanche, jour du Seigneur, rassemblez-vous pour rompre le pain et faire l'action de grâces (eucharistie), après avoir confessé vos fautes, afin que votre sacrifice soit pur. Celui qui a quelque dissentiment avec son confrère ne doit pas se joindre à vous avant qu'ils ne soient réconciliés, afin que votre sacrifice ne soit pas profané. C'est ce sacrifice dont le Seigneur a dit: « Qu'on m'offre en tout lieu et en tout temps un sacrifice sans tache, car je suis un grand roi, dit le Seigneur, et mon nom est admirable parmi les peuples. »

« Elisez-vous à vous-mêmes des évêques et des diacres, dignes du Seigneur, des hommes doux, désintéressés, francs, à l'épreuve; car eux aussi remplissent auprès de vous l'office des prophètes et des docteurs. Ne les méprisez pas, car ils sont les honorés d'entre vous, avec les prophètes et les docteurs. Réprimandez-vous les uns les autres, sans colère, dans un esprit pacifique, comme le dit l'Évangile. Celui qui a manqué à un autre, que personne ne lui parle ni ne l'écoute, jusqu'à ce qu'il se repente.

« C'est ainsi que vous ferez vos prières, vos aumônes et toutes vos actions, comme vous le voyez marqué dans l'Évangile de Notre-Seigneur.

« Veillez pour votre vie! Que vos lampes ne s'éteignent pas, que vos reins ne se déceignent pas! Soyez prêts, car vous ne savez pas l'heure où viendra Notre-Seigneur. Rassemblez-vous souvent, en cherchant le profit de vos âmes, car tout le temps que vous aurez été croyants ne vous servira de rien, si vous n'êtes parfaits au dernier instant. Dans les derniers jours on verra se multiplier les faux prophètes et les corrupteurs; les brebis se changeront en loups, l'amour en haine. Par le progrès de l'impiété, les hommes se détesteront, se persécuteront, se trahiront. Alors viendra le séducteur du monde; se donnant comme fils de Dieu, il fera des signes et des prodiges; la terre sera livrée entre ses mains; il fera des œuvres d'iniquité qui n'ont jamais été faites. Alors la créature humaine viendra au creuset de l'épreuve; beaucoup se scandaliseront et périront; mais ceux qui persisteront dans leur foi seront sauvés... Alors paraîtront les signes de la vérité: d'abord le signe de l'ouverture du ciel (1), puis le signe du son de la trompette, enfin la résurrection des morts, non pas de tous, mais, comme il a été dit: « Le Seigneur viendra et tous les saints « avec lui. » Alors le monde verra le Seigneur venant au-dessus des nuées du ciel. »

(1) Littéralement le déploiement ou l'envolement dans le ciel. ἐκπέτασις ἐν τῷ ὐρανῷ.

CHRONIQUE

Dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, 1re partie, M. L. Delisle vient de publier une *Notice sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*. Ce travail se rattache à l'enquête entreprise par l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale sur les dégâts causés par Libri dans nos collections de manuscrits. Il contient la description de trente-deux manuscrits, provenant presque tous de l'abbaye de Fleury et généralement mutilés par le trop célèbre « collectionneur ». Un des plus beaux est un homiliaire grand format, en onciales du VIIIe siècle : M. Delisle en donne deux fac-similés en héliogravure. Il y a aussi, ou plutôt il y avait avant le passage de Libri, un martyrologe hiéronymien à l'usage de l'église de Sens, avec des notes relatives à la Basse-Normandie. Signalons aussi un recueil d'instructions et de formules pour la prédication et l'explication du symbole, où il y aurait sans doute quelques pièces curieuses à glaner; M. Delisle s'est contenté d'en extraire un règlement en vingt et un articles, où sont énumérés les principaux devoirs des curés de campagne, au IXe siècle. Il serait bien à désirer qu'on s'occupât de réunir et de classer les écrits de ce genre et les anciennes formules de catéchisme et de prédication. Presque tout est encore à faire dans ce champ d'études si important pour l'histoire de la vie chrétienne aux temps barbares. L. D.

— M. de Rossi vient de publier, dans les *Archives de l'Orient latin*, t. II, 2, une reproduction de son important mémoire sur un « verre représentant le temple de Jérusalem », déjà paru dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, édition française, 1882, p. 123 et suivantes. Cette réédition est accompagnée d'une planche où le verre en question est représenté avec ses couleurs originales.

— Dans le dernier fascicule des *Mélanges* de l'École française de Rome, nous devons signaler, comme plus immédiatement intéressants au point de vue historique, les mémoires de MM. Digard, Poisnel et Fabre. Le premier contient une étude sur les conflits entre le clergé et les ducs de Bretagne à propos de certaines taxes sur les mariages et les enterrements; des documents inédits permettent d'apprécier l'attitude du pape en cette affaire. Le mémoire de M. Poisnel est consacré aux causes et aux conséquences de l'abolition de l'impôt du vingtième sur les héritages, au temps de Constantin. M. Fabre nous donne les prémices de ses recherches sur l'administration des biens de l'Église romaine, en décrivant avec soin le manuscrit du Vatican qui contient le *Liber censuum* de Cencius (fin du XIIe siècle), et en relevant l'importance de ce manuscrit, qui est, selon lui, l'original de tous les autres. Une planche jointe à ce mémoire donne la reproduction d'une des pages de ce livre curieux.

— A l'une des dernières séances de l'Académie d'archéologie chrétienne de Rome, le commandeur J.-B. de Rossi a été, par acclamation, appelé au fauteuil de la présidence en remplacement du regretté P. L. Bruzza. Dans la même séance, M. Gamurrini a fait une communication sur un manuscrit du Xe siècle qu'il vient de découvrir dans la bibliothèque d'Arezzo. Ce manuscrit renferme plusieurs écrits inconnus de saint Hilaire de Poitiers : le traité *De mysteriis*, qu'on croyait perdu, et un recueil d'hymnes sur des dogmes de la foi et sur plusieurs martyrs et confesseurs. Le même manuscrit contient un itinéraire aux lieux saints de la Palestine et autres sanctuaires de l'Orient. L'auteur de cet itinéraire est une femme franque, vraisemblablement supérieure d'un monastère situé en Provence. Elle dédie à ses religieuses le récit de son voyage. Elle partit de Constantinople et se rendit directement à Jérusalem, où elle visita les lieux saints. Elle rechercha en Egypte, en prenant pour guide le livre de l'*Exode*, les lieux parcourus par le peuple de Dieu. Elle gravit ensuite le Sinaï et le Nébo, puis voulut, à Carnia, entre l'Idumée et l'Arabie, rechercher le tombeau du saint homme Job. A Solima, emplacement de Salem, elle visita les ruines du palais de Melchisédech et l'endroit où baptisait saint Jean. A Edesse, où elle alla prier sur le tombeau de saint Thomas, l'évêque de cette ville lui parla de la lettre de Notre-

Seigneur Jésus-Christ au roi Abgar conservée dans les archives de l'église d'Édesse. Elle revint à Constantinople par Séleucie et Chalcédoine.

M. Gamurrini fait observer que les plus importantes descriptions du manuscrit d'Arezzo sont celles des sanctuaires de Jérusalem, que la voyageuse visita pendant la semaine sainte. Elle suivit les cérémonies sacrées dans l'église du mont des Oliviers, dans l'église du Calvaire et dans celle de la Résurrection. Elle nous dit que, dans l'église du Golgotha, on célébrait des *enceniae* en mémoire du jour où fut retrouvée la sainte Croix. Précieux témoignage sur l'ancienneté de cette tradition.

M. Gamurrini a précisé la date de cet itinéraire. Il y est parlé, comme d'un fait recent, de la cession de Nisibe aux Persans, qui eut lieu en 363, et le monastère du Sinaï, détruit en 373, y est décrit comme étant intact. C'est donc entre les années 363 et 373 que la pieuse femme fit son pèlerinage.

M. Gamurrini se propose de publier ce document d'une si grande importance. H. T.

— Outre les belles découvetes de Mgr Philothée Bryenne et de M. Gamurrini, dont il a été question ci-dessus, nous devons signaler deux autres trouvailles intéressantes pour l'ancienne littérature chrétienne et l'histoire ecclésiasque :

1° Le procès-verbal d'une discussion engagée le vendredi 13 janvier 366, à Sirmium, en présence du peuple, entre Germinius, évêque arien de cette ville, et un laïque orthodoxe, nommé Heraclianus. Ce texte vient d'être publié par M. Caspari, professeur à l'université de Christiania, dans un recueil intitulé : *Kirchenhistorische Anecdota*, dont nous rendrons compte prochainement.

2° Un traité en six livres, composé en 554, par l'archidiacre romain Pélage, contre le cinquième concile œcuménique et contre le pape Vigile, qui venait d'adhérer aux décisions de cette assemblée, dans l'affaire des trois chapitres. Devenu pape quelque mois après avoir publié cet écrit, Pélage fut obligé de le rétracter. Dans une lettre récemment publiée (Jaffé, 972 ; *Neues Archiv.*, t. V, p. 561), il avoue l'avoir écrit et cherche à s'en excuser. Je l'ai reconnu dans un des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans, récemment décrits par M. L. Delisle avec tant de soin et de précision qu'il n'y a guère de mérite à y faire de pareilles trouvailles. Le traité est incomplet, il y manque tout le premier livre, une partie du second et la fin du sixième. Ce qui reste est d'un grand intérêt pour l'histoire ecclésiastique du VIe siècle ; on y trouve des fragments inconnus de Pères et de conciles. J'en prends copie en ce moment, en vue d'une édition qui paraîtra bientôt. L. D.

SOUTENANCE DES THÈSES A L'ÉCOLE DES CHARTES

La soutenance a commencé le lundi 21 janvier et s'est terminée le lendemain. Quatorze thèses, avaient été soumises au Conseil de perfectionnement de l'école. Une seule a donné lieu à un ajournement.

Parmi ces différents travaux, de valeur et d'importance très inégales, on a particulièrement remarqué les thèses suivantes, qui dénotent toutes l'étude consciencieuse des documents inédits, et beaucoup de sagacité à les mettre en œuvre.

Sous ce titre : *les Coutumes de Lorris et leur propagation au* XIIe *et au* XIIIe *siècle*, M. Maurice Prou a donné un excellent chapitre de l'histoire du droit municipal en France. Une étude, très bien faite, sur Lorris et le Gâtinais au XIe et au XIIe siècle, sert d'introduction. Dans le chapitre II l'auteur explique et commente chaque article de la charte de 1155, dont le texte critique a été préalablement établi avec le plus grand soin. Ce commentaire complété et rectifié par quelques judicieuses observations de M. de Rozières lève toutes les difficultés. La charte de Lorris présentait, en effet, bien des questions obscures ou controversées ; il n'était pas possible de les indiquer en termes plus nets, ni de les résoudre d'une façon plus ingénieuse, que ne l'a fait M. Prou. Tout au plus pourrait-on lui reprocher d'avoir commis une légère confusion et de n'avoir pas reconnu que la condition des habitants de Lorris, avant l'octroi de leur charte, était le servage sans atténuation. Les chapitres III et IV sont consacrés à étudier la propagation des coutumes de Lorris *dans le domaine royal, — dans les domaines des maisons de Courtenay et de Sancerre, — et en Champagne.*

La thèse de M. Félix Aubert, à laquelle le jury a accordé, comme à celle de M. Prou, une mention spéciale, exigera un plus long travail de revision. Etudier l'organisation, les attributions, la compétence et la procédure civile du Parlement de Paris, sous le règne de Charles VI, était une lourde tâche. M. Aubert s'en est acquitté de façon à ne pas faire regretter qu'il ait eu l'heureuse témérité de s'attaquer à un sujet aussi vaste. La précieuse collection des registres du Parlement, à laquelle il a emprunté presque tous les éléments de son travail, peut rebuter un érudit novice, qui ne sait où trouver le fil conducteur qui doit le guider à travers ce dédale de plusieurs milliers de volumes. Mais celui qui aura surmonté ce premier mouvement de découragement sera toujours bien récompensé de sa peine. L'exemple de M. Aubert est fait pour enhardir les plus timides. Sa thèse est divisée en trois livres. Le premier, qui ne contient pas moins de dix-huit chapitres, est rempli de détails interessants sur l'élection des juges, sur les fonctions particulières des conseillers du Parlement et de leurs auxiliaires (avocats, procureurs, notaires, huissiers, etc.) Le livre II traite des attributions et de la compétence du Parlement, sujet que l'on n'épuisera jamais, puisque c'est l'histoire des envahissements lents, mais continus, d'une grande compagnie judiciaire qui a fini par faire échec à la royauté elle-même Il est à regretter que le temps n'ait pas permis à M. Aubert de consacrer à la procédure civile (livre III) une étude à la fois plus complète et plus originale. Il a dû se borner à commenter le texte du *Stylus Parlamenti* de Guillaume du Brueil, en s'aidant de quelques travaux de seconde main, faits hâtivement sur une matière encore peu connue. Il s'est glissé ainsi quelques erreurs dans la dernière partie de sa thèse, qui n'est plus une œuvre personnelle au même degré que les deux premiers livres.

L'*Essai sur l'élection et l'organisation des corps municipaux dans le sud-ouest de la France aux* XII*e et* XIV*e siècles*, par M. Brutails, est également un bon travail, dont le plan n'est pourtant pas à l'abri de toute critique. Pourquoi se préoccuper surtout de l'élection des officiers municipaux, alors que cette question n'a pas toujours eu l'importance qu'on lui attribue de nos jours? L'auteur s'en est si bien aperçu qu'après avoir recherché *qui était électeur* (chapitre I), — *qui était éligible* (chapitre II). — *les formes et circonstances des élections* (chapitre III), il étudie en détail la constitution et le fonctionnement des corps de ville (chapitre IV et suivants). Ce n'est pas moins une question relativement secondaire qui remplit la moitié du cadre que s'était tracé M. Brutails. Enfin que faut-il entendre par le *sud-ouest de la France?* Pourquoi, dans le travail de M. Brutails, cette région ne comprend-elle pas la ville de Bordeaux? Un chapitre préliminaire sur la géographie communale du pays compris entre les Pyrénées et la Garonne aurait donné plus d'intérêt encore à une étude neuve, personnelle, où l'on rencontre fréquemment des observations fines et ingénieuses.

La thèse de M. Bougenot sur les *États de Bougogne depuis leur origine jusqu'à la mort de Charles le Téméraire* vient combler une lacune de l'histoire de cette province; mais elle a été composee trop exclusivement à l'aide des seuls documents conservés aux archives de Dijon. M. Bougenot n'a pas tenu assez de compte des chroniqueurs du XIVe et du XVe siècle, qui lui auraient permis de rectifier certains jugements trop précipités qu'il a portés sur l'administration des ducs de Bourgogne. La situation de cette province, à la fin du XIVe siècle était bien meilleure qu'il ne le dit, surtout si on la compare à celle du reste de la France. « L'attribution principale des États est le vote des aides, » écrit M. Bougenot. Ceci est parfaitement vrai. La partie de son travail où il étudie le rôle des États en matière financière est de beaucoup la meilleure et la plus neuve.

En décrivant les opérations militaires des *Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais de* 1356 *à* 1369, M. Georges Guigne n'a pas seulement éclairé à l'aide de documents nouveaux, une période obscure de nos annales. Il a fait mieux ; il a reconstitué de toutes pièces un chapitre de notre histoire nationale, dont il a su rechercher les éléments avec autant de patience que de succès. Là où nous n'avions que quelques lignes de Froissart ou d'une chronique obscure, il a apporté une riche moisson de pièces justificatives d'où il a tiré un récit très attachant et qui nous promet, quand une revision sévère aura rendu la forme digne du fond, un livre des plus curieux.

Signalons, pour terminer, les recherches de M. Roussel *Sur la foire du Landit depuis son origine jusqu'en* 1430 ; sujet intéressant, très complexe et traité

avec soin, et la thèse de M. Lempereur sur *l'organisation du chapitre cathédral de Laon*. Il n'y avait pas à tirer de cette question, qui relève uniquement de l'histoire locale, des conclusions bien neuves, ni bien importantes, mais l'auteur a étudié consciencieusement ce sujet restreint, et on ne lui a reproché que des erreurs de détail.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 4 janvier. — M. OPPERT fait quelques observations sur les inscriptions découvertes par M. Pognon. M. Tomasi avait déjà trouvé en Syrie une inscription de Nabuchodonosor. Les faits mentionnés sur les inscriptions de M. Pognon sont déjà connus par d'autres textes. — L'Académie procède au renouvellement de son bureau. Sont élus : président, M. G. PERROT, vice-président M. Ernest DESJARDINS. Des remerciements sont votés à M. HEUZEY président sortant. — Sont élus : membres de la commission des *travaux littéraires* : MM. RAVAISSON, EGGER, AD. RÉGNIER, E. RENAN, ALF. MAURY, L. DELISLE, MILLER, HAURÉAU ; membres de la commission des *antiquités nationales* : MM. Léon RENIER, A. MAURY, L. DELISLE, HAURÉAU, DESNOYERS, DE ROZIÈRE, G. PARIS, A. BERTRAND ; membres de la commission des *Ecoles d'Athènes et de Rome* : MM. RAVAISSON, EGGER, Léon RENIER, L. DELISLE, E. MILLER, J. GIRARD, L. HEUZEY, ALB. DUMONT; membres de la *Commission administrative* : MM. JOURDAIN et DELOCHE. — M. Paul MEYER informe l'Académie que les ouvrages déposés pour le *prix Gobert* sont les suivants : Paul VIOLLET, *Etablissements de saint Louis*, t. III; *Précis de l'histoire du droit français*, fascicule I ; Antoine THOMAS *Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge; De Joannis de Monsterolio vita et operibus;* l'abbé Ulysse CHEVALIER *Répertoire des sources historiques du moyen âge ;* BONVALOT, *Le Tiers-Etat d'après la loi de Beaumont ;* TURTEY, *les Allemands en France.* Les deux ouvrages en possession des premier et second prix Gobert du concours précédent, prendront également part au concours de 1884. Ce sont : GODEFROY, *Dictionnaire historique de l'ancienne langue française ;* GIRY, *Les établissements de Rouen.* — M. Ferdinand DELAUNAY dépose de la part du général PHILEBERT, une série de photographies représentant les monuments antiques que le général a remarqués en Tunisie pendant la dernière campagne. Le général Philebert a également remis une certaine quantité de médailles et de monnaies recueillies en Tunisie et qui seront examinées par M. Ch. ROBERT.

Séance du 11 janvier. — M. ED. LEBLANT adresse à l'Académie la lettre suivante : *Rome, le 5 janvier,* 1884. — « Les fouilles pratiquées au Forum, en face de l'église des SS. Cosme et Damien, se poursuivent avec une grande activité, et il n'est pas de jour où l'on ne rencontre, dans l'atrium de la maison des Vestales, quelque statue entière ou fragmentée, quelque base à inscription honorifique. C'est une large cour carrée, ayant au milieu un bassin, et autour de laquelle étaient rangés une centaine de cippes inscrits, portant des images de grandes vestales Les chambres d'habitation entouraient cette cour. Dans une pièce du rez-de-chaussée, qui est adossée au pied du Palatin, on avait, pour combattre l'humidité, employé un moyen assez étrange. Le sol, creusé à 50 centimètres environ, avait été recouvert de grandes amphores coupées par le milieu, posant sur leur section, et sur les cols desquelles reposait le pavé complètement isolé.

« Onze cippes déjà mis au jour nous ont donné les noms de plusieurs grandes prêtresses : *Flavia Publicia, Terentia Flaviola, Numisia Maximilla, Praetextata Crassi Filia.* On possède, à cette heure, près de vingt statues ou fragments, dont plusieurs sont d'un excellent style. Je mentionnerai entre autres un marbre dont j'enverrai la photographie dès qu'elle sera faite, et qui fut consacré à une vestale du IV^{e} siècle. Pour rendre l'image plus digne de la vierge qu'on voulait honorer, on avait choisi une statue antique, d'un type semblable à celui de la *Pudicitia* et dont on avait enlevé la tête, pour lui substituer celle de la prêtresse. Celle-là malheureusement nous manque : il eût été intéressant de voir à quel degré s'accusait le raccord opéré en un temps où les arts étaient dans un si triste déclin. Des bijoux, suivant l'usage antique, ornaient plusieurs de ces simulacres ; l'un deux porte encore la marque circulaire des points où un collier avait été fixé. On pense involontairement, devant cette parure du marbre, au passage où Zosime raconte comment, à la fin du quatrième siècle, la femme de Stilicon enleva, malgré les

·mprécations d'une vieille vestale, le riche collier d'or d'une image de Cybèle.

« J'ai nommé plus haut *Flavia Publicia* : une statue trouvée auprès d'un cippe qui portait ce nom, et dont la tête n'a relativement que peu souffert, est regardée comme son image. L'un des cippes nombreux qui lui étaient consacrés dans l'atrium porte cette inscription :

FLAVIAE PVBLICIAE
VVMAX (1)
SANCTISSIMAE
AC RELIGIOSISSIMAE
M· AVRELIVS HERMES
OB EXIMIAM EIVS
ERGA SE BENEVOLENTIAM
PRAESTANTIAMQUE

« Au contraire de trois autres marbres, dont M. Diehl a fait tenir, pendant mon absence de Rome, une copie à l'Académie, et qui avaient servi de bases à des pilastres dans une construction du moyen âge, cette inscription a été retrouvée avec d'autres dans l'*atrium* même. Comme l'Académie l'a su par une première communication, le nom d'une vestale, à laquelle était dédiée une inscription de l'an 364, a été effacé au ciseau, comme on le voit pour ceux de certains empereur:

OB · MERITVM · CASTITATIS
PVDICITIAE · ADQ · IN · SACRIS
RELIGIONIBVSQVE · MIRABILIS
.... V · V · MAX
PONTIFICES · V · V · C · C
PRO MAG · MACRINIO
SOSSIANO · V · C · P · M

« On s'est demandé d'où pouvait provenir cette marque connue et certaine d'une *damnatio memoriae* (flétrissure infligée à la mémoire d'un personnage). Ce point demeurera sans doute un problème difficile à résoudre. Je dois toutefois faire part à l'Académie d'une explication ingénieuse proposée par M. Marucchi. La supposition d'un manque au vœu de chasteté ne semble guère admissible chez une *Vestalis Maxima* probablement assez âgée. On sait d'un autre côté que, vers le temps auquel appartient notre inscription, une conversion au christianisme s'était opérée dans les rangs des vestales:

Vittatus olim Pontifex
Adscitur in signum crucis,
Ædemque, Laurenti, tuam
Vestalis intrat Claudia.

(Prudent, *Peristeph.* Hymn. II.)

« Peut-être, dit M. Marucchi, le marbre de l'*atrium Vestae* portait-il le nom d'une vierge devenue chrétienne et répudiée dès lors par les siens.

« Raphaël écrivait dans une lettre célèbre à Léon X qu'après tant d'invasions barbares, c'était pitié de voir ceux mêmes qui devraient être les défenseurs de Rome dans ses tristes restes, s'acharner à les détruire. « On a fait, dit-il, de la chaux avec les statues, les débris d'ornements antiques ». Nous ne reconnaissons que trop souvent l'exactitude de ces paroles. Il y a quelque temps, à Ostie, un four à chaux a été exhumé, et, de sa charge encore non soumise à l'action du feu, on a retiré les fragments d'une statue de marbre, brisée sans doute à dessein, et qui a pu être reconstituee. Même fait à la maison des Vestales. Contre les murs du fond touchant au Palatin était un four construit au moyen âge et une salle remplie de la chaux qui en était sortie. Les images que l'on retrouve à cette heure avaient été destinées à alimenter le four. La plus grande partie, rangée avec soin, comme nos piles de bois, formait un cube de plusieurs mètres. Elles étaient couchées sur le dos, se touchant les unes les autres, et leurs intervalles étaient remplis de débris de marbre apportés pour combler les vides. Lorsqu'une pièce se prêtait mal par sa forme à entrer dans le cube, on en brisait les parties saillantes. C'est ainsi que la base de la seule statue assise qui soit sortie de la

(1) *V(irgini) V(estali) Max(imae)*.

fouille a perdu tous ses angles, qui, retrouvés dans le four même, ont pu être remis en place.

« Je m'empresserai de faire savoir à l'Académie les futurs résultats des fouilles, qui seront poussées jusqu'à l'église de Sainte-Marie-Libératrice. »

L'Académie élit ensuite les membres de différentes commissions : *commission du prix du budget* : MM. RENAN, DERENBOURG, OPPERT, BARBIER DE MEYNARD ; *commission du prix Bordin* : MM. AD. REGNIER, A. MAURY, BRÉAL, SÉNART ; *commission du prix Delalande Guérineau* : MM. DELISLE, HAURÉAU, JOURDAIN, LUCE ; *commission du prix Lagrange* : MM. L. DELISLE, G. PARIS, LUCE, MEYER ; *commission du prix Stanislas Julien* : MM. A. MAURY, PAVET DE COURTEILLE, D'HERVEY DE SAINT-DENIS, SCHEFER ; *commission du prix Lafons-Mélicoq* : MM. L. DELISLE, DELOCHE, LUCE, MEYER ; *commission du prix Fould* : MM. RAVAISSON, DE VOGÜÉ, HEUZEY, A. DUMONT ; *commission du prix Duchalais*, MM. DELOCHE, DE VOGÜÉ, CH. ROBERT, RIANT. — L'Académie déclare vacante la place laissée libre par le décès de M. FR. LENORMANT et fixe à la séance du 25 janvier l'examen des titres des candidats.

H. THÉDENAT.

PUBLICATIONS NOUVELLES

I. DENIS. La philosophie d'Origène, un vol. in-8 ; Paris, Thorin, 10 fr. — E. POTTIER. Etude sur les lécythes blancs attiques à représentation funéraire, un vol. in-8, avec cinq planches en noir et en couleur ; ibid., 6 fr. — VAN DRIVAL. De la vraie prononciation du grec, in-8 ; Paris, Maisonneuve, 1 fr. 50. — Weckerlin. Chansons populaires de l'Alsace, 2 vol. petit in-8 avec airs notés ; Paris, ibid., 15 fr. — BONVALOT. Le tiers-état d'après la charte de Beaumont et ses filiales ; in-8, Paris, Picard, 12 fr. — Frédéric LÉPINE. Les fastes de la Bourgogne ; Paris, ibid., 5 fr. — L.-A. BEAUCOUSIN. Histoire de la principauté d'Yvetot, ses rois, ses seigneurs ; in-8, ibid., 7 fr. 50. — Th. FERRAND. Les pays libres, leur organisation, et leur éducation, d'après la législation comparée, in-18 ; Paris, Cotillon, 3 fr. 50. — François LENORMANT. La monnaie dans l'antiquité ; leçons professées dans la chaire d'archéologie, près de la bibliothèque nationale, en 1875-1877, 3 vol. in-8 ; Paris, Ch. Leclerc, 22 fr. 50. — F. LENORMANT. La divination et la science des présages chez les Chaldéens, in-8 ; ibid., 5 fr. — Léopold HERVIEUX. Les fabulistes latins depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du moyen âge, 2 vol. in-8 raisin ; Paris, Firmin-Didot, 30 fr. — Ohfried Müller. Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand, traduite par K. Hillebrand, troisième édition, 3 vol. in-18 jésus ; Paris, Pedone-Lauriel, 15 fr. — Elie PHILIPPE. Principes généraux de grammaire hébraïque, par Gustave Bickell, traduit de l'allemand, un vol. in-12 ; Paris, Lecoffre, 4 fr. — P. de La VAISSIERE. Histoire de Madagascar, 2 vol. in-8 ; Paris, ibid., 12 fr. — L'amiral de Coligny, études historiques pour la défense de l'Église, un vol. in-12 ; Paris, V. Palmé, 3 fr. — E. GEBHARDT. Introduction à l'histoire du sentiment religieux en Italie, depuis la fin du XIIe siècle jusqu'au concile de Trente, une brochure in-12 de 47 pages ; Paris, Berger-Levrault, 1 fr. 25 — I. VAN PRAET. Essai sur l'histoire politique des derniers siècles, in-8 ; Paris, Reinwald, 7 fr. 50. — De FLAMARE. Cartulaire de Lérins, in-8, Paris, E. Lechevalier, 8 fr. — LAVAL. Cartulaire de l'Université d'Avignon, in-8 ; ibid., 10 fr. — G. BARILLEAU. Les sources du droit grec, in-8 ; Paris, Larose, 1 fr. 50. — E.-A. KOUMANOUDIS. Recueil de mots qui ne sont pas contenus dans les lexiques grecs, in-8 ; Paris, Firmin-Didot, 15 fr. — R. P. DIDON. Les Allemands, in-8 ; Paris, Calmann-Lévy, 7 fr. 50. — R. P. LAVY. Conférences sur la théologie de saint Thomas d'Aquin, un vol. in-12, Paris, Gervais, 3 fr. 50. — Philippe DARYL. La vie publique en Angleterre, un vol in-18 ; Paris, Hetzel, 3 fr. — M. PASTEUR. Histoire d'un savant par un ignorant, un vol. in-18 ; ibid., 3 fr. — G. MARUEGOL. La mosaïque du mariage d'Admete, découverte à Nimes en décembre 1883 ; Nimes, A. Catelan, 1 fr. — A. de PUYMAIGRE. Souvenirs sur l'émigration, l'empire et la restauration, in-8 ; Paris, Plon, 7 fr. 50. — I. de LA CHAUVELAYS. L'art militaire chez les Romains, nouvelles observations pour faire suite à celles du chevalier Folard et du colonel Guischardt, un vol. in-18 ; ibid., 6 fr.

ERRATUM. — Numéro précédent, p. 79, *Chronique*, ligne 11, au lieu de *Néron*, lire *Nerva*.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 6 15 Mars 1884

BULLETIN CRITIQUE

21. — **Report of the commissioners** appointed to inquire into the constitution and working of the Ecclesiastical courts 2 vol. petit in-fol. — London, 1883, published by Eyre and Spottiswoode.

Par une singulière fortune, les questions que soulèvent l'organisation et l'exercice de la juridiction ecclésiastique sont à l'heure présente débattues aux deux extrémités de l'Europe. A Constantinople, l'église grecque lutte contre les entreprises par lesquelles le gouvernememt turc prétend lui enlever ses immunités; peut-être aurai-je l'occasion d'entretenir de cette lutte les lecteurs du *Bulletin*. Je me borne aujourd'hui à appeler leur attention sur les controverses épineuses que le mouvement d'Oxford a soulevées au sein de l'Église anglicane. Parmi ces controverses, il n'en est guère de plus intéressantes que celles auxquelles ont donné lieu les poursuites intentées récemment contre les ritualistes, en vertu des anciens statuts et de l'acte de 1874 pour le règlement du culte public (*for the regulation of public Worship*).

Depuis longtemps des membres de la Haute-Église ont émis l'opinion que le conseil privé de la reine, juridiction suprême en matière ecclésiastique, ne doit pas être considéré comme une véritable cour d'Église, tant à raison de la manière dont il est composé que de la procédure qui y est suivie : ils estiment en outre que la couronne ne peut, sans usurpation, revendiquer pour ses délégués la connaissance des causes où est impliquée, directement ou indirectement, la doctrine de l'établissement anglican. Cette opinion fournit aux ritualistes la fin de non-recevoir qu'ils opposèrent aux poursuites dirigées contre eux en vertu de l'acte de 1874 : ne reconnaissant pas au juge créé par cet acte le caractère de juge de l'Église, ils se renfermèrent dans une attitude passive qui fut la cause d'inextricables difficultés. Aussi le docteur Tait, alors

archevêque de Cantorbéry, crut devoir, en 1881, provoquer la nomination d'une commission royale chargée de faire une enquête sur l'organisation et le rôle des tribunaux ecclésiastiques. Cette commission, où siégèrent, à côté des membres les plus éminents de l'Église anglicane, des pairs, des jurisconsultes, des historiens, tels que le chanoine Stubbs et M. Freeman, vient de publier deux volumes de procès-verbaux et de documents, qui ont été distribués aux membres du Parlement pendant la dernière session. Je me fais un devoir de signaler au public ces deux volumes, qui seront utilement consultés, non seulement par les hommes politiques curieux d'étudier la question si grave en tout temps des relations de l'Église et de l'État, mais encore par les jurisconsultes, les canonistes et les historiens des institutions ecclésiastiques : tous y pourront puiser de précieux renseignements.

Le premier volume mérite une attention particulière. Au nombre des documents qu'on y trouve, il convient de citer :

Le rapport où la commission formule son avis et ses recommandations.

Une histoire des cours qui, jusqu'à l'année 1832, ont exercé en Angleterre la juridiction ecclésiastique. Cette histoire est due à la plume du chanoine Stubbs.

Une liste dressée par le même auteur, des procès pour hérésie intentés en Angleterre antérieurement à 1533.

Des extraits du journal de la Chambre des lords, imprimés, par les soins du chanoine Stubbs, en regard des procès-verbaux de la convocation du clergé, de 1529 à 1547, et d'informations supplémentaires fournies par la riche collection des *State Papers*.

Le texte de divers actes législatifs ou judiciaires de la plus haute importance.

Le rapport décrit successivement l'organisation des cours ecclésiastiques dans la plupart des confessions religieuses du Royaume-Uni, du continent, des colonies anglaises et des États-Unis. Il trace ensuite un exposé historique de la juridiction de l'Église en Angleterre ; cet exposé, rédigé par les chanoines Stubbs et Westcott et par M. Freeman, est pour une large part emprunté au savant mémoire du chanoine Stubbs, publié à la suite du rapport. Ces deux points me paraissent appeler quelques observations.

I

Si sommaire qu'elle soit, l'étude comparée de l'organisation des juridictions d'église dans les diverses contrées de l'Europe et du Nouveau-Monde, contient des renseignements de la plus haute importance. Quelle est la situation de l'État vis-à-vis des confessions religieuses auxquelles il reconnaît une existence légale ? Doit-il accepter sans contrôle les dé-

cisions disciplinaires des chefs de ces confessions, ou bien peut-il les reviser, et dans quelle mesure lui est-il permis d'user de ce droit de revision? Le rapport passe en revue les solutions données à ces questions par les législations contemporaines.

On sait quel est sur ce point, depuis le concordat, la situation de l'Église catholique en France, et quelles difficultés pratiques y a soulevées le défaut d'organisation des officialités..... Après avoir rapidement indiqué cette situation, le rapporteur décrit la condition de l'Église réformée de la confession d'Augsbourg : les décisions des synodes, notamment en ce qui concerne la suppression ou la destitution des pasteurs, sont soumises à l'appréciation du gouvernement, qui les approuve ou les rejette. Il y a loin de cette clause, reproduite par la loi du 2 août 1879 sur l'organisation de la confession d'Augsbourg, aux principes que M. Thiers posait en 1867 devant le Corps législatif : « Il faut prendre chaque culte tel qu'il est... On n'a pas plus le droit de se mêler de leur organisation que de leur foi. » — principes qu'avait depuis longtemps établis M. Vivien dans ses *Études administratives* : « La loi qui reconnaît un culte, l'admet avec sa constitution, ses dogmes et ses maximes. » Mais les diverses communions protestantes ne pèchent point par excès d'indépendance vis-à-vis du pouvoir séculier : « Leurs pasteurs, disait Portalis, professent unanimement que l'Église est dans l'État. »

Hors de France, les systèmes les plus divers sont appliqués. Ils peuvent tous se placer entre deux termes extrêmes, qui sont représentés, l'un par l'organisation de l'Église russe, asservie à la volonté impériale, l'autre par l'organisation des confessions religieuses dans les pays où l'Église est séparée de l'État.

Dans les colonies anglaises, la jurisprudence a posé un principe aussi sage que libéral : « Quand une association religieuse (ou toute autre association légale) a, non seulement fixé les conditions de l'association, mais constitué un tribunal chargé de déterminer les cas où les statuts de l'association ont été violés par un de ses membres et les conséquences de ces violations, la décision prononcée par ce tribunal dans les limites de sa compétence doit être considérée comme obligatoire, pourvu que les formes prescrites aient été observées, ou, si aucune procédure n'est réglée, pourvu que la procédure suivie soit conforme aux principes de justice. »

D'ailleurs il arrive souvent que les membres des diverses communions cherchent dans le droit commun le moyen d'assurer l'exécution des décisions des autorités religieuses. Par exemple, dans la terre d'Adélaïde, tout membre du clergé épiscopalien qui accepte une fonction ecclésiastique, doit s'établir dans un immeuble qu'il tiendra désormais en vertu d'une concession précaire de son ordinaire (*Tenure at Will*). Si

l'autorité ecclésiastique lui retire le bénéfice, elle reprend en même temps la tenure. En Nouvelle-Zélande ou dans l'Église anglicane désétablie d'Irlande, toutes les personnes admises aux ordres promettent de se soumettre aux tribunaux de leur Église : cet engagement permet aux juges civils de faire exécuter, comme sentences arbitrales, les décisions des cours ecclésiastiques. Un tel exemple pourrait être utilement proposé à la France, si jamais les pouvoirs publics en venaient à prononcer la séparation de l'Église et de l'État. On sait en effet que dans l'état actuel de notre jurisprudence, la « clause compromissoire » par laquelle les membres d'une corporation s'engagent à soumettre à leurs chefs les différends qui pourraient s'élever entre eux, n'est point considérée comme valable. Sous le régime de séparation de l'Église et de l'État, cette jurisprudence rendrait le gouvernement de l'Église extrêmement difficile aux supérieurs ecclésiastiques. La plus stricte équité commanderait donc de modifier nos lois afin de valider dans une certaine mesure la clause compromissoire, et de faciliter ainsi la tâche des chefs des diverses confessions religieuses.

II

C'est dans le mémoire du chanoine Stubbs qu'il faut surtout chercher l'histoire des juridictions ecclésiastiques en Angleterre. Le lecteur y retrouvera les remarquables qualités qui distinguent l'éminent historien de la constitution anglaise.

Ce mémoire est partagé en trois parties : avant la conquête normande, de la conquête normande à la réforme, de la réforme à 1832. Voici le point de départ de l'auteur :

« Il y a une loi qui est réputée d'origine divine (*Which is assumed to be of divine origin*), et qui en tout cas est commune à tout le christianisme historique.

« Cette loi a été reconnue par la nation. Cette reconnaissance pourrait se manifester seulement par l'obéissance volontaire de chacun des membres de la nation et par le libre exercice d'une autorité purement spirituelle.

« Mais la législation va plus loin, et met à la disposition des juges ecclésiastiques une portion des rouages du pouvoir exécutif, tout en prenant les précautions nécessaires contre les abus. »

L'existence des cours ecclésiastiques étant ainsi établie, l'auteur se propose de répondre, pour chacune des grandes périodes qu'il considère, aux questions suivantes :

Quelle est la loi appliquée? — De quelle autorité procèdent les cours ecclésiastiques et comment sont-elles organisées? — Quelle procédure y est suivie et comment l'exécution de leurs décisions est-elle assurée!

Ce n'est point le lieu de suivre l'auteur dans les abondants développements qu'il donne sur ce point. Toutefois, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que nul n'a mieux compris le caractère des officialités du moyen âge. L'auteur expose avec clarté et exactitude leur organisation et décrit avec une grande netteté le fonctionnement en apparence assez compliqué des juridictions ecclésiastiques de Canterbury et d'York. Il est facile d'y découvrir beaucoup de traits analogues à ceux que présentaient les officialités françaises, notamment l'officialité métropolitaine de Rouen (1).

Toutefois, le mémoire du chanoine Stubbs n'est point une œuvre de pure érudition ; l'auteur n'y pratique pas le parfait détachement des préoccupations contemporaines. Le point qui, dans l'église anglicane, incommode le plus certaines consciences délicates, c'est la suprématie royale : il est dur en effet d'être réduit, ne fût-ce qu'en théorie, à attendre de César les décisions qui doivent former la règle de l'intelligence et de la vie. Tant en Angleterre qu'en Russie, les esprits distingués ont peine à se soumettre à cette nécessité : le docteur Stubbs en est une preuve évidente. Voici la conclusion à laquelle aboutit son rapport :

« Le maintien de la juridiction actuelle du comité judiciaire du conseil privé de la reine comme tribunal suprême d'appel en matière de doctrine ou de liturgie ne doit pas être considéré comme une partie essentielle

(1) Nombreux était le personnel de gens de loi employé dans ces cours ; là comme ailleurs, les honoraires qu'ils prelevaient provoquèrent de tous temps la satire des plaideurs. Entre toutes les épigrammes qui furent dirigées contre eux, je me borne à en citer quelques-unes, recueillies dans un manuscrit d'Oxford. Bodleian, 496, f. 205. v°. (*Metra de curiâ spirituali et seculari.*)

« Qui caret expensis, hunc curia cantwariensis
Nunquam defendet, sed in annos lis sua pendet. »

Suivent des vers sur chacun des personnages qui prennent part à l'administration de la justice :

. . . .

Doctor enim legum, propter regale munisma
Fert anathema Jesu Xristi, nutritque scisma,
Officialis idem fert nomen ab officiendo.
Et merito litem quoque protrahit æra legendo.

. . . .

Credo, notarius est qui fingit dicta vel odas
Sed per eum nichil est nisi declines bene : do, dās.

On trouvera dans ces épigrammes la mention des fonctionnaires suivants, évidemment employés aux cours de Canterbury : officialis, decanus, commissarius, examinator, referendarius, vicarius in spiritualibus, archidiaconus, scriba, dictator, auditior, registrarius, advocatus signifer, notarius, tabellio, procurator, operator. etc.

ni comme une de ces conséquences historiques de la réforme, qui s'imposent nécessairement » (p. 51). Il en résulte que le pouvoir civil pourrait, sans contredire en rien les principes de la réforme, rendre à l'Église le droit de statuer en dernier ressort sur les questions qui, directement ou indirectement, intéressent la doctrine.

Voici, si je ne me trompe, comment le docteur Stubbs raisonne pour arriver à cette conclusion.

Avant la réforme, l'usage d'appeler au Saint-Siège dans les procès pour hérésie n'était point reçu en Angleterre. Ces procès étaient tranchés définitivement dans les cours ecclésiastiques du royaume.

Les actes du règne de Henri VIII, qui établirent la suprématie royale et qui organisèrent à la Chancellerie une cour suprême en matière ecclésiastique, ne mentionnent pas expressément les appels dans les procès d'hérésie : si le roi s'est substitué au pape, il ne s'est pas attribué des droits que le pape lui-même n'exerçait pas. — En fait, depuis la réforme, la cour des délégués chargée de connaître des appels portés à la chancellerie n'a été saisie que de sept causes impliquant une question de doctrine : en aucune de ces causes elle n'a modifié la décision des juges ecclésiastiques, qui avaient statué en première instance (1).

Je ne crois pas que l'argumentation du savant chanoine suffise à justifier sa conclusion. Il est possible d'atténuer singulièrement la portée de ses arguments : qu'il me soit permis d'indiquer à ce sujet quelques considérations qui me paraissent décisives.

Tout d'abord, faut-il interpréter l'usage de ne point interjeter appel à Rome en matière d'hérésie comme un privilège de l'Église d'Angleterre, comme la reconnaissance tacite du droit qui aurait appartenu à cette Église de se fixer à elle-même des règles de foi et de morale? Le docteur Stubbs semble le croire : mais il me paraît impossible d'admettre, en plein moyen-âge, cette existence latente d'une Église nationale. Ainsi le Saint-Siège, auquel on reconnaissait le droit de prononcer sur la validité d'un mariage contracté en Angleterre entre sujets anglais, n'eût pu reviser une sentence condamnant comme entachées d'hérésie les propositions émises par un sujet anglais! Ce serait, à coup sûr, une étrange anomalie : mais il n'est point nécessaire d'adopter cette explication. Une décrétale de Boniface VIII, qui en cela ne fait que renouveler les décisions de ses prédécesseurs, établit en règle que dans les procès d'hérésie l'appel ne doipas être admis (2). C'est là une de ces disposition qui ont aggravé le droit

(1) Cette cour a été remplacée en 1832 par le comité judiciaire du conseil privé.

(2) Cum tam secundum ordinationem prædecessorum nostrorum quam secundum legem imperialem appellationis et proclamationis beneficium expresse sit hæreticis... interdictum — c. 18, in 6, p. 2.

commun à l'égard des hérétiques, contre lesquels on procédait par les voies les plus rigoureuses. La thèse du chanoine Stubbs ne transforme t-elle point une mesure de rigueur contre les hérétiques en un privilège de l'Église anglicane?

Au surplus, la réforme consista à faire du roi le chef (*Head*) et à vrai dire le pape de l'Église d'Angleterre. C'est à Henri VIII qu'un acte du parlement de 1534 donne qualité pour redresser toutes erreurs ou hérésies (1), déclaration que le parlement renouvellera plus tard en faveur de la reine Élisabeth (2). Cette princesse usant du pouvoir qui lui était reconnu, conféra en matière religieuse les attributions les plus étendues à de « hauts commissaires », qu'il ne faut point confondre avec les délégués de la chancellerie. De l'avis du chanoine Stubbs, la cour des hauts commissaires dut juger la plupart des causes doctrinales ou liturgiques jusqu'à ce qu'elle fût supprimée sous Charles I[er]. En présence de ces faits, il n'est guère possible de nier le pouvoir doctrinal du roi.

Je sais bien que M. Stubbs blâme les prélats qui acceptèrent de remplir les fonctions de hauts commissaires. « Il est difficile, dit-il, de comprendre comment, sauf par une raison de nécessité vitale, des prélats tels que Parker, Andrews ou Laud ont pu se résigner à agir en vertu de semblables commissions. » C'est que ces prélats ne comprenaient pas cette forme de protestantisme mitigé et clérical, qui a honte de la suprématie royale et refuse d'y voir un des dogmes de la réforme.

D'ailleurs, en vain M. Stubbs fait remarquer qu'en statuant sur les causes qui lui étaient dévolues par la voie de l'appel, la cour des délégués n'a jamais modifié la décision doctrinale des premiers juges. Elle aurait pu la modifier, et l'on s'accordait à lui reconnaître ce pouvoir. Cela suffit à détruire la thèse de l'éminent historien.

J'ai dit que les commissaires dans leur rapport s'étaient largement inspirés du mémoire du chanoine Stubbs. Toutefois, ils n'adoptent point la conclusion que suggère ce rapport. Ils n'abandonnent pas le principe en vertu duquel la couronne est juge suprême des appels en matière ecclésiastique: « Tout sujet de la couronne auquel la décision d'une cour d'Église fait grief, ne saurait être privé du droit d'approcher du trône pour montrer l'injustice dont il a été victime et pour réclamer un examen complet de sa cause. Aucune cour ecclésiastique ne peut, par un jugement définitif, lui enlever ce droit. » Sans doute les juges d'appel désignés par la couronne seront encore des laïques et des délégués du pouvoir séculier : mais les commissaires se rassurent à la pensée que les causes auront été étudiées en première instance par des juges ecclésiastiques.

(1) 26, Henri VIII, c. 1.
(2) I. Élisabeth, c. 1.

Je ne crois pas que ces conclusions calment les inquiétudes des esprits scrupuleux qu'importune l'idée de soumettre leurs croyances aux décisions du pouvoir séculier. Peut-être mettront-elles mieux en évidence la faiblesse des raisonnements par lesquels l'Église anglicane essaie de voiler le monstrueux abus de l'autorité royale auquel elle doit son existence (1). P. FOURNIER.

---

22. — **Précis de l'histoire du Droit français**, accompagné de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques, par Paul VIOLLET, bibliothécaire de la Faculté de Droit de Paris. Paris, Larose et Forcel, 1884, in-8°. — *Premier fascicule:* XI- 330 pp.

Dans son *Avant-propos*, M. Viollet, parlant de ses anciens professeurs de l'Ecole des chartes et de l'École de droit de Paris, voudrait « que son ouvrage se ressentît quelque peu de leur double influence ». Ce désir, à notre avis, n'a été réalisé qu'en partie. Sans doute dans l'auteur du présent livre on aperçoit bien l'ancien étudiant en droit, mais on aperçoit surtout l'ancien élève de l'École des chartes. La preuve en est dans le soin avec lequel l'auteur, éminemment préparé par ses études et ses fonctions à ce genre de travail, a multiplié les indications bibliographiques, beaucoup trop négligées jusqu'ici par les jurisconsultes de profession ; sous ce rapport son livre est très précieux. La preuve en est encore dans la part large, mais non exagérée (200 pages), faite à l'étude des sources, et spécialement aux sources du droit canonique. Enfin la preuve en est surtout dans le plan général du livre.

C'est là un point capital dans un ouvrage d'enseignement et sur lequel je tiens à insister, parce que la méthode suivie offrant, je le reconnais, certains avantages, n'est point par contre exempte d'inconvénients.

Dans une histoire du droit, on peut procéder de deux façons bien différentes. On peut d'abord décomposer cette histoire en un certain nombre de périodes correspondant à de grands changements politiques ou juridiques ; et dans chaque période étudier successivement les sources du droit, le droit public, et le droit privé. Pour l'histoire du droit français en particulier, voici la division généralement adoptée aujourd'hui, sauf variantes, dans les facultés de droit. Après quelques notions sur le droit celtique, on distingue cinq périodes, dont les noms seuls suffisent à indiquer les caractères et les limites ; ce sont : 1° la période gallo-romaine, de César à Clovis ; 2° la période gallo-franke, de Clovis

(1) On sait que la soumission du clergé fut arrachée par Henri VIII à une assemblée irrésolue et hésitante et que l'opinion publique n'était nullement favorable à cette modification de l'ancienne croyance.

à la féodalité ; 3° la période féodale et coutumière, qui commence avec la féodalité et se termine à la rédaction officielle des coutumes ; on la subdivise généralement en deux époques, séparées par le règne de Philippe le Bel, sous lequel se sont réunis les premiers États généraux ; 4° la période monarchique ou des ordonnances, depuis la rédaction officielle des coutumes jusqu'à 1789 ; 5° la période intermédiaire, de 1789 à la rédaction des Codes. Après cela, commence la période contemporaine. — Le professeur ne passe à une période nouvelle qu'après avoir épuisé la précédente, et montré à la suite de quels événements le droit de la période en question s'est transformé, et comment s'est préparée une phase nouvelle. Le grand avantage de cette méthode est de relier l'histoire du droit à l'histoire générale, et de fournir aux étudiants des vues d'ensemble sur le droit de chaque époque ; on leur évite ainsi de rattacher au droit romain, par exemple, des règles nées en plein moyen âge, anachronisme grossier qu'ils commettent parfois aux examens avec une parfaite candeur. L'inconvénient, c'est qu'il est impossible de cette manière de faire une étude suivie des diverses institutions en particulier, et de montrer comment chacune d'elles s'est transformée successivement pour arriver à l'état actuel (1). En un mot, la méthode est favorable à la synthèse, mais elle est défavorable à l'analyse.

M. Viollet a procédé tout autrement. Au lieu de donner des tableaux d'ensemble pour une série de périodes judicieusement choisies, il a d'abord divisé son ouvrage en trois livres : le premier est consacré aux *sources du droit*, le second au *droit privé*, le troisième au *droit public*. Dans chaque livre, le même plan se retrouve : pas de division historique, mais une division didactique. — Ainsi, dans le premier livre, après avoir distingué « quatre groupes ou domaines juridiques », l'auteur en étudie successivement et séparément les sources : sources du droit gaulois, du droit romain, du droit canonique et du droit germanique ; puis il ajoute en cinquième lieu ce qu'il appelle les sources du droit *français*, c'est-à-dire les sources du droit féodal, coutumier, et monarchique, qui s'est formé de la combinaison en proportions égales des quatre éléments précipités. — Dans le deuxième livre, *Droit privé*, même séparation des matières. M. Viollet annonce qu'il étudiera successivement et séparément : les personnes, les biens, et les obligations. Le premier fascicule, seul paru, se termine avec la première section, consacrée à *l'état des personnes*. Cette section comprend deux parties : 1° les privilégiés : noblesse, clergé, moines (3 chap.) ; 2° les *inférieurs* : femmes, esclaves et serfs, hérétiques, juifs, aubains et lépreux (5 chap.). Cette simple indication des chapitres suffit à

1) On pourrait remédier en grande partie à cet inconvénient à l'aide d'un réseau de divisions méthodiques rigoureusement observées, et d'une table par ordre de matières intelligemment conçue.

prouver que l'auteur suit jusqu'au bout sa méthode ; il isole chaque institution, et en donne une monographie. Il est probable qu'il agira de même pour la fin de sa deuxième et pour sa troisième partie, dont nous attendons impatiemment la publication.

Le grand inconvénient d'un pareil système, c'est qu'il faut renoncer ainsi à se former ces vues d'ensemble pour des époques déterminées, qui sont indispensables pour bien comprendre la raison d'être et le caractère d'un grand nombre d'institutions. Dans l'ouvrage de M. Viollet la synthèse manque. Il a fait, non une « histoire du droit français », mais un « cours historique » de droit français. En revanche sa méthode a cet avantage qu'elle permet de faire un historique suivi des diverses institutions. C'est avant tout ce qu'il faut aux élèves de l'École des chartes. Aussi le plan adopté par M. Viollet est-il en honneur à cette dernière école, où nous avons eu le plaisir, il y a deux ans, de l'entendre lui-même le développer oralement. — La meilleure méthode serait celle qui combinerait les deux autres; mais comme elle est évidemment impossible à réaliser dans un même livre, il est excellent de compléter l'ouvrage synthétique par l'ouvrage analytique : à ce point de vue, le nouveau *Précis* comble une lacune.

Cette grave question du plan étant vidée, entrons dans les détails. Ce qui m'a frappé au cours oral, et ce qui me frappe encore dans le premier livre, consacré aux *sources du droit*, c'est une préoccupation, assurément très louable à un point de vue général, mais peut-être excessive dans un simple *Précis*, de ne rien oublier. M. Viollet s'abaisse quelquefois à des détails trop menus, et l'espace lui manque ensuite pour développer les points saillants avec l'étendue qu'ils comportent. Ainsi, par exemple, près de six pages sont consacrées, dans l'étude des sources du droit canonique, aux livres pénitentiaux et aux tarifs de la pénitencerie apostolique, dont l'influence, ce me semble, n'a pas été de premier ordre ; et il n'y a que quelques mots sur la formation même du droit canon, question importante, qui demandait à être traitée avec plus de développements. De même il est parlé assez longuement de la loi des Franks Chamaves (p. 95-98), et de la manière dont on l'a reconnue ; ce passage est extrêmement intéressant, mais le grand principe de la personnalité des lois à l'époque barbare est exposé beaucoup trop succinctement et le chapitre consacré aux formules frankes trop écourté. — En revanche, M. Viollet nous donne sur bien des points des renseignements exacts, qu'on chercherait vainement ailleurs. Je citerai particulièrement le tableau des sources du droit canonique, et celui des sources du droit « français », comme étant sous ce rapport très remarquables.

Sur la seconde partie du fascicule paru (liv. II, sect. I.), j'ai d'abord une observation générale à faire. Pourquoi distinguer deux groupes de

personnes, les *privilégiés* et les *inférieurs*? Une telle division, surtout quand il s'y joint cette circonstance aggravante (cfr p. 210) qu'elle n'est pas motivée, peut contribuer à donner une fausse idée de la société sous l'ancien régime. La société en effet n'y était pas ainsi séparée en deux groupes : les privilégiés d'un côté, les inférieurs de l'autre. Il y avait des situations intermédiaires, et une dégradation insensible des conditions ; cette division n'en laisse rien voir. Elle a encore l'inconvénient de grouper ensemble des situations bien différentes : ainsi, dans la première classe, M. Viollet place les nobles, le clergé, et les moines : j'avoue que ces derniers, qui étaient frappés d'incapacités civiles très graves, mériteraient plutôt de passer dans la seconde classe (1). Cette dernière comprend la femme, l'esclave et le serf, les hérétiques, les juifs, les aubains et les lépreux. Mettre la femme à côté des esclaves, cela peut être exact pour certains temps et à certains points de vue ; mais la mettre à côté des juifs et des lépreux...! le rapprochement me paraît forcé. Enfin la division que je critique est inutile et incomplète : inutile, car l'auteur n'en tire aucune conclusion ; incomplète, car elle ne laisse pas place à une étude de la condition des *bourgeois*, privilégiés par rapport aux *inférieurs* de M. Viollet, et inférieurs par rapport à ses *privilégiés*. De fait, cette étude manque ; car les quelques allusions qu'on trouve çà et là sont insuffisantes. C'est une lacune grave dans une revue d'apparence si complète des différentes classes de personnes. Autre lacune : il n'est pas question des *bâtards*, qu'il eût fallu ranger non loin des aubains (2).

Maintenant que dire de chaque dissertation en particulier ? Je ne puis en entreprendre l'analyse, la matière est trop vaste. Je signalerai seulement comme les plus intéressantes l'étude sur les hérétiques, et l'étude sur l'esclavage et le servage. Cette dernière présente surtout ce caractère d'originalité et en même temps de sobriété, qui est un des côtés du talent de M. Viollet. Le style est toujours clair, mais un peu sec. Enfin il est inutile d'ajouter qu'à la suite de chaque chapitre, on trouve un index bibliographique souvent très détaillé ; sur ce point, M. Viollet ne manque jamais à ses devoirs.

Je suis obligé d'arrêter là ce compte rendu, l'ouvrage n'étant pas achevé. La suite, je l'espère, ne se fera pas attendre. Mais dès à présent, on peut, je crois, formuler cette conclusion : tel qu'il est, l'ouvrage de M. Viollet ne constitue pas une *histoire* du droit français, mais il est déjà un bon *cours historique* de l'ancien droit. Il ne lui manquerait

(1) M. Viollet semble le reconnaître lui-même (p.239).

(2) Peut-être M. Viollet les réserve-t-il pour plus tard. Il aurait été bon aussi de dire quelques mots des privations de droits par condamnation (morts civiles, infâmes).

plus, pour devenir tout à fait indispensable, que d'être conçu sur un plan un peu plus large : certaines parties devraient être beaucoup plus développées ; certaines lacunes devraient être comblées ; enfin, pour chaque *livre* ou *section* de livre, il faudrait, dans un chapitre spécial (qui servirait d'introduction ou d'épilogue), indiquer les diverses phases par lesquelles a passé l'ensemble des institutions qui y sont étudiées, et encadrer ainsi dans l'histoire générale chaque histoire particulière.

Emile CHÉNON.

---

23. — **Louis XIV et Innocent XI,** d'après les correspondances diplomatiques inédites du ministère des affaires étrangères de France, par E. MICHAUD. Tome Ier, *Innocent XI et sa cour*. Paris, Charpentier, 1882. In-8° de XX-586 pages.

Le *Bulletin* est fort en retard pour annoncer la volumineuse publication de M. Michaud, et encore aujourd'hui ne sommes-nous pas en mesure de faire autre chose que de la signaler, nous réservant de revenir bientôt, par un article de fond, sur les quatre volumes. Aussi bien sera-t-il toujours temps de parler d'un livre de cette importance. Je me bornerai donc à dire que cet ouvrage de M. M. a été sévèrement critiqué dès son apparition. On a reproché avec raison à l'auteur de ne s'être servi que d'une seule catégorie de documents, tous à la charge d'Innocent XI et de ses ministres, tous provenant des agents de Louis XIV. Il a donc beau protester n'avoir point fait œuvre de parti : chaque page de son livre est un démenti à la prétention qu'il exprime dans la préface, « que les passions du jour n'ont aucun prix sur lui. » Mais je ne veux pas m'entendre aujourd'hui sur ce point ; je louerai au contraire M. M. du service qu'il a rendu en publiant des documents du plus haut prix, tirés des archives des Affaires étrangères, que jusqu'ici personne n'avait pu consulter. Malheureusement il est nécessaire d'ajouter aussitôt une restriction à cet éloge, car un certain nombre de ces documents sont incomplets. Quelquefois même, dans la transcription de telle ou telle pièce, l'auteur s'est arrêté *habilement* (peut-être ne suis-je pas assez sévère) juste à temps pour ne pas citer ce qui eut contrarié ses idées et ses théories. Je n'insiste pas et répète qu'il faut savoir gré à M. M. des renseignements et des documents de très réelle valeur que contient son livre. Pareilles publications aideront beaucoup à faire l'histoire de l'Église et des controverses religieuses de cette époque, l'histoire du jansénisme par exemple, qui n'a guère été écrite que par les jansénistes ou par leurs ennemis les plus acharnés. A. INGOLD.

---

24. — **Citeaux, la Trappe et Bellefontaine** *au diocèse d'Angers*, par Hippolyte Vérité. Paris, Haton, 1883, in-12 de 463 pages. Prix : 2 fr. 50.

Ce livre, quoiqu'en dise le titre, est une histoire du monastère de la Trappe de Bellefontaine. Il y a bien un chapitre préliminaire sur les premiers temps de l'ordre monastique en Occident et sur Citeaux ; mais l'auteur arrive promptement à la Trappe et en particulier à celle de Bellefontaine. Il s'étend surtout sur l'époque moderne et consacre de longues pages à Dom A. de Lestrange qui, au moment de la Révolution, sauva l'ordre en le transportant en Suisse, à la Val-Sainte ; au P. Urbain, fondateur de la Trappe de Bellefontaine. Puis il continue l'histoire de ce monastère jusqu'à nos jours.

Viennent ensuite une série de chapitres sur la vie des trappistes, que l'auteur décrit dans tous ces détails, aussi interessants qu'édifiants. Un curieux chapitre est celui qui est consacré à l'éloge du régime végétarien. L'auteur, « disciple de Gay-Lussac » (?) s'étend avec complaisance sur les avantages sans nombre de ce système. Les services notables rendus à l'agriculture, et par suite au pays, par les trappistes de Bellefontaine, sont à juste titre, mis en relief.

Il faut signaler dans ce livre intéressant, mais assez mal ordonné et qui n'a pas du reste la prétention d'être un ouvrage scientifique, quelques renseignements nouveaux. Notons à propos du grand et saint abbé de Rancé, dont la vie et les œuvres sont traitées avec l'admiration qu'elles méritent si incontestablement, l'indication précise des raisons qui le décidèrent à adoucir un peu la règle primitive. On lira aussi avec intérêt les motifs qui décidèrent Napoléon Ier à supprimer les trappistes, malgré les services rendus par eux à l'État et que le grand homme de guerre avait cependant reconnus. A. Ingold.

---

25. — **La Turquie et le Tanzimat,** ou Histoire des réformes dans l'empire Ottoman depuis 1826 jusqu'à nos jours, par Ed. Engelhardt, ministre plénipotentiaire. In-8°, 331 p. Paris, Pichon. T. II.

M. Ed. Engelhardt, ministre plénipotentiaire, vient de nous donner le complément de l'intéressante et substantielle étude dont le *Bulletin critique*, a déjà signalé la première partie (v. T. IV. p. 27).

Le second volume est digne du premier : il présente une idée très claire de la situation présente de la Turquie ; il prouve par des faits palpables, et avec une évidence irrésistible, qu'une logique fatale condamne l'empire Ottoman à disparaître tôt ou tard du rang des états européens.

Chose étrange ! on peut dire que le *Tanzimat* (on sait que ce mot veut

dire réforme) est indispensable à la Turquie pour vivre, et qu'en même temps il amène non moins nécessairement sa mort.

Maintenir le vieil idéal musulman, c'est-à-dire un pouvoir despotique aux mains de califes tout puissants à qui l'exploitation des infidèles fournit indéfiniment la richesse, le bien être, la prépondérance, c'est devenu chose impossible : une race conquérante qui ne travaille pas et vit du travail des vaincus sera nécessairement ruinée, quand ces vaincus seront totalement épuisés, ou refuseront de travailler pour leurs maîtres. C'est ce qui arrive en Turquie. Les contrées chrétiennes, changées en désert par l'exploitation musulmane, ne nourrissent plus que des pauvres tous les jours moins nombreux; et quant aux peuples qui les habitent, soutenus de plus en plus efficacement dans leurs droits séculaires par leurs coreligionnaires d'Europe, ils n'offrent plus qu'une proie résistante, rebelle, et toujours moins productive à la rapacité du Sultan.

Il faut donc que le vieil ordre de choses disparaisse, puis qu'aussi bien il tombe de lui même.

Mais, d'un autre côté, obliger les vrais croyants à admettre l'égalité des droits entre eux et les chrétiens, à adminisirer la justice d'une manière équitable pour tous, à répandre une instruction qui aura pour résultats certain et prochain la décadence de la foi musulmane, ou l'incompatibilité démontrée de certains dogmes du Coran ou avec la science; les forcer à séparer la loi civile de la loi religieuse, de telle sorte que celle-ci cesse d'enchaîner et d'immobiliser celle-là ; même les contraindre à établir quelque ordre dans les finances, en apprenant aux fonctionnaires turcs les éléments de la plus vulgaire probité; enfin, au moyen de toutes ces réformes morales, les faires arriver aux réformes matérielles qui supposent les premières : créer des routes, creuser des canaux, réparer les ports, voilà l'effort que tentent les états européens depuis plus de 30 ans, et toujours sans succès. Et l'on ne saurait dire que cet échec est un grief qn'on puisse raisonnablement imputer au gouvernemənt turc : en effet, ces réformes opérées équivalent à l'avènement au pouvoir des races chrétiennes et à la suppression même de l'état Ottoman. Quel est l'empire qui consentirait volontiers à se suicider sous prétexte de se guérir? Les Anglais se sont maintes fois permis de railler, de stigmatiser l'instinct de « l'homme malade. » Mais supposons qu'on demande au gouvernement de la Reine d'acorder aux Irlandais, qui ont tant et de si justes griefs, des réformes dont le résultat serait la prépondérance assurée à l'île-sœur au détriment des intérêts et de l'orgueil britanniques; quel accueil nos voisins feraient-ils à de semblables propositions?

Le livre de M. Engelhardt est rempli de faits bien exposés, habilement groupés, qui rendent on ne peut plus évidentes, répétons-le, les conclusions que nous venons, après lui, d'en tirer. Nous recommandons en particulier

son chapitre sur la situation des communautés chrétiennes dans l'empire Ottoman. Il y a là bien des détails que les catholiques, même ceux qui ne s'occupent nullement de diplomatie, ne devraient pas ignorer. M. Engelhardt, dont le livre est d'ailleurs animé de l'esprit d'impartialité, rend-il suffisamment justice au Saint-Siège dans les négociations qui amenèrent, à la suite de la Bulle *Reversurus*, le schisme des Arméniens? Evidemment cette question était trop vaste et touchait a trop de points délicats pour que l'auteur pût la développer dans cette histoire du Tanzimat dont il ne forme qu'une épisode. Bornons-nous donc à dire que nous regrettons que l'auteur ait emprunté, évidemment sans aucune mauvaise intention, à nos voisins d'outre-Rhin, une locution babare pour désigner le siège apostolique : c'est le mot, « la curie Romaine ». Nous croyons meilleur que des écrivains français et catholiques la laissent à ceux dont le génie pédantesque et malveillant l'a inventé. L. LESCŒUR.

---

26. — **Courte esquisse des sytèmes de philosophie moderne et de son propre système**, par Antoine ROSMINI-SERBATI; Paris, 1883; librairie de la Société bibliographique 195, boulevard Saint-Germain; une brochure de XVI-36 pages.

Nous signalons à titre de document l'opuscule où Rosmini a résumé ses vues sur l'origine des idées. Peu connue en France, cette théorie compte dans le clergé d'Italie de nombreux et très chauds partisans. Est-elle bien, comme le croit l'auteur, l'interprétation authentique de la doctrine de saint Thomas? C'est, en tous cas, un sérieux effort pour préciser, expliquer, traduire en termes plus compréhensibles, le rôle du fameux *intellect agent*. Descartes, par ses *idées innées*, et, après lui, Leibniz, ont ouvert la voie en ce sens; pourquoi donc Rosmini ne les a-t-il pas même nommés dans son exposition des théories modernes? Le mot *réflexion* dans Locke n'a pas été bien compris; le système de Kant est absolument maltraité; matérialisme, athéisme et tout ensemble panthéisme, voilà quelques-unes des accusations formulées contre lui; Rosmini (imité en cela par bien d'autres) ne s'est pas aperçu qu'il l'a mutilé et réduit contre toute justice à sa première moitié critique et négative. Curieuse coïncidence : c'est précisément comme entachée de kantisme, d'idéalisme, de subjectivisme que le P. Liberatore rejetait la théorie rosminienne?

M. HÉBERT.

CHRONIQUE

Le *Bulletin* a rendu compte (p. 25 de cette année) du premier fascicule des *Archives historiques de la Gascogne*, périodique publié par la Société historique de Gascogne. J'ignore totalement ce que le deuxième fascicule renferme. Le troisième, sur lequel je vais dire quelques mots, ne donne pas même le titre de celui qui l'a précédé ; mais en revanche annonce, pour l'année 1884, diverses publications importantes. Le troisième fascicule contient le *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut*, édité par M. Tamizey de Larroque. Les archives du château de Montaut ont permis à notre collaborateur de donner à cette relation une préface intéressante, sans qu'il ait pu cependant rien découvrir sur son auteur. M. T. de L. dit de cette relation quelle est « généralement un peu aride, mais qu'on y trouve parfois quelques passages d'une pittoresque naïveté, d'une agréable saveur », qu'il compare poétiquement « à de fraîches et verdoyantes oasis au milieu de sablonneux désert ». Citons la description de Venise (p. 17-22) et aussi cette imprécation contre la rapacité des Italiens. « Et vous assure que on trouve plus de mauvaise et traicte gent audict royaume de Naples et de Poille, qui soict au monde et pire que les Mores et les Mesouans, nonobstent qu'en Italie et Lombardie n'en y ayt guères de bons, sellon le bruit commung. » Signalons aussi un premier appendice sur « Malcus en vie ensevely jusqu'au nombril, » que les Arabes faisaient voir aux pèlerins pour exploiter leur crédulité naïve ; un second appendice de M. Léonce Couture, sur la ville de l'Italie méridionale « où les gens parlent gascon ». Les notes et la table alphabétique sont de main d'ouvrier puisqu'elles sont de M. T. de Larroque. A. I.

— Nous avons reçu, contre les brochures ineptes qui inondent, chaque semaine, les presbytères de campagne, une protestation aussi vive que spirituelle d'un de nos abonnés. Nous regrettons de ne pas savoir son nom et encore plus de ne pouvoir insérer l'article, pour des raisons qu'il a devinées. Mais tout en étant forcés de nous contenter de signaler aux lecteurs du *Bulletin* la légitime indignation de notre correspondant, nous déclarons nous y associer pleinement et pensons avec lui que « des écrits de ce genre et l'état d'esprit qu'il atteste, rendent très difficile la tâche des apologistes du christianisme, et sont plus efficaces que les livres des plus brillants adversaires pour répandre le préjugé que la science et la foi sont exclusives l'une de l'autre ». Rappelons à cette occasion que le *Bulletin* a, déjà plusieurs fois protesté contre ce genre de productions. A. I.

— Le dernier numéro des *Annales de Provence* s'occupe de nouveau de l'un de nos collaborateurs. L'article, signé Tolra de Bordas (rien de Mgr Ricard) annonce l'importante découverte, dans les papiers de M. *Le Tellier*, d'une lettre du P. Sainte Marthe, datée de 1678. Or ce document, imprimé à grand nombre d'exemplaires, a été cité un peu partout, notamment par le P. Ingold, en 1880, dans l'*Oratoire et le jansénisme*, p. 8 ; en 1882, dans le *Prétendu jansénisme du P. Sainte Marthe*, p. 30, etc. etc.

— *Revue philosophique* (F. Alcan, successeur de Germer-Baillère), 1er janvier 1884. Nous signalerons surtout la remarquable étude d'Herbert Spencer : *Passé et avenir de la religion* celle du Dr Gley sur *les aberrations de l'instinct sexuel* ; on est trop habitué à étudier à un point de vue exclusivement moral ces tristes questions où le physique joue un si grand rôle. Aussi les pages du Dr Gley nous semblent-elles parfaitement à leur place dans une revue philosophique ? Autres articles : Tannery : *Critique de la loi de Weber et de Fechner* ; Ch. Lévêque : l'esthétique musicale en France ; *psychologie des timbres*. Comptes-rendus : La physique moderne de E. Naville, par L. Dauriac, les théories de l'inconnaissable de G. Derepas, par V. Brochard, etc.

— **Dans le numéro de novembre du *Polybiblion*, M. T. de L. signalant le** compte rendu publié dans le *Bulletin critique* par M. Stein, sur la *Bibliographie des bibliographies* de M. Vallee, ajoute de précieuses remarques à celles de notre collaborateur, nous nous empressons de les reproduire, pensant qu'elles sont le complément naturel de cet article.

« M. Léopold Delisle, en présentant l'ouvrage de M. Léon Vallée à l'Acadé-

« mie des Inscriptions, M. de Beaumont, en le présentant aux lecteurs du « *Polybiblion*, lui ont décerné de justes éloges, tempérés par quelques réserves. « Un élève de l'École des Chartes, en qui l'on peut reconnaître une très heu- « reuse vocation bibliographique, M. Henri Stein, s'est montré plus sévère « et a surtout insisté sur les nombreuses omissions de M. Vallée (*Bibliogra- « phie des bibliographies. Compte rendu d'un ouvrage récent*, Tours, Rouillé- « Ladevèze, 1883, gr. in-8° de 7 p. Extrait du *Bulletin critique*). Quand « M. Vallée voudra donner un supplément à son recueil, il aura beaucoup à « profiter des additions qui lui ont été indiquées par le jeune critique. Nous « serions heureux de contribuer nous aussi à l'amélioration d'un ouvrage « destiné à rendre tant de services aux travailleurs. A la suite du vaillant « moissonneur M. Stein, *sed longo intervallo*, nous apporterons donc à « M. Vallée notre petite glanure. Il ne cite du P. Adry qu'une notice sur le « P. Houbigant : la *Bibliographie oratorienne* du R. P. Ingold permettra de « citer bien d'autres notices du fécond érudit. Le plus important ouvrage de « M. Louis Audiat, son *Bernard Palissy*, a été oublié. On n'a pas mentionné la « dernière édition (3 vol. in-f°) si supérieure à la précédente, du recueil des « PP. de Backer, refondu avec le concours du R P. Sommervogel. Sur Barclay il « fallait indiquer un excellent travail spécial bio-bibliographique de M. Jules « Dukas. L'article *Berluc Perussis* est d'un incomplet désolant. On ne catalogue « que cinq notices académiques de M. Beulé : la bibliothèque de l'Institut en « possède beaucoup d'autres. Nous en dirons autant des notices académiques « de MM. Guigniaut, Mignet, Naudet, Wallon. (*Clauer* (*P.*) est le pseudonyme « du savant P. Sommervogel, et *L. Dangeau* est le pseudonyme de M. Louis « Vian. La nomenclature des travaux bio-bibliographiques de M. L. Delisle « pourrait facilement être doublée, ainsi que celle des travaux du même « genre du docteur Desbarreaux-Bernard. La liste complète de ces derniers « travaux a été recueillie dans les *Mémoires* de l'Académie de Toulouse. Pour « la traduction de Diez, la collaboration de M. A. Morel-Fatio est à mention- « ner. M. Du Fresne de Beaucourt n'est représenté que par un seul article, « et son travail de biographie et d'histoire littéraire sur les *Chartier*, si « considérable et si neuf, est passé sous silence. Sur les *Elsévier*, l'inappré- « ciable monographie de M. A. Willems est d'autant plus à citer, qu'elle « dépasse de cent coudées tous les travaux antérieurs. Sous le nom de « M. Germain (de l'Institut), il faudrait mentionner un grand nombre de « notices de la plus haute valeur. Sur Pierre Daniel un excellent travail de « M. L. Jarry est omis. La thèse sur Alcuin de M. Hamelin figure dans le « répertoire, et le volume bien autrement recommandable de M. F. Monnier « n'y figure pas. On ne mentionne que deux des études de M. R. Kerviler sur « les premiers académiciens : il en existe dix-huit de plus, que nous avons « toutes sous les yeux. On n'a pas eu l'air de se douter de l'existence du « *Pétrarque* de M. A. Mézières. L'article *Neveu* doit être transporté à *Forestié*, « surnommé *Neveu* pour qu'on ne le confonde pas avec son oncle. On n'a pas « indiqué la notice de M. Paulin Paris sur M. Le Roux de Lincy; on n'a pas « nommé une seule fois M. Gaston Paris. On ne cite de M. Rathery qu'une « insignifiante plaquette de quelques pages intitulée : *Vauquelin des Yveteaux*, « qui n'est que le compte rendu du travail de M. Prosper Blanchemain sur « le poète normand, et on laisse de côté des notices, comme la notice si « fouillée sur *Rabelais*, et des ouvrages entiers comme les ouvrages sur « *M^lle de Scudéry* et sur le *comte de Plélo*. Si nous osions parler de nous-même, « nous dirions que dans la trop longue liste de nos publications, on n'a men- « tionné que l'*Essai sur l'abbé J.-J. Boileau*, quand il y aurait eu tant d'autres « essais bio-bibliographiques à énumérer, notamment les essais sur Flori- « mond de Raymond, Dominique de Courgues, Jacques de Coras, Dadine « d'Auteserre, Isaac de la Peyrère, le P. Cortade, etc.

« Un bien savant ami que nous avons le bonheur d'avoir auprès de nous « au moment où nous traçons ces lignes rapides, et que son extrême modes- « tie ne nous empêchera pas de proclamer un de nos premiers bibliographes, « M. l'abbé Louis Bertrand (de Saint-Sulpice), l'auteur de cette monographie « si riche en renseignements biographiques et surtout bibliographiques qui « est intitulée : *Laurent Josse Le Clerc*, monographie oubliée par M. Vallée, « appelle notre attention sur quelques autres lacunes de la *Bibliographie des « Bibliographies*. M. Vallée ne paraît pas avoir connu un recueil aussi impor- « tant que le recueil en trois vol. in-f°, célèbre parmi les travailleurs sous le

« titre de *Bibliotheca franciscana*. Il n'a pas indiqué non plus le recueil de « Cosme de Villiers : *Bibliotheca carmelitana* (1751, 2 vol. in-f°). Il est vrai « qu'en revanche il a cité deux fois (nos 365 et 4194) l'ouvrage publié sous le « même titre par le P. Martial de Saint-Jean-Baptiste. Autres regrettables « omissions : Zaccaria (*Bibliotheca ritualis*, 3 vol. in-4°) ; Dom Guéranger « (*Institutions liturgiques*, ouvrage où abondent les renseignements bibliogra- « phiques); Roskovang, dont les traités en latin sur le *célibat* et sur le *pouvoir* « *temporel du pape* renferment des catalogues si étendus d'ouvrages écrits « sur la matière. M. l'abbé Bertrand a constaté encore l'absence de toute « mention des Dictionnaires de bibliologie et de bibliographie de la collection « Migne, qui ont eu pour principal auteur notre célèbre collaborateur M. Gus- « tave Brunet, et qui constituent un de ses meilleurs titres à l'estime des tra- « vailleurs. C'est au nom de ces mêmes travailleurs que nous prions M. Vallée, « dont les premiers efforts ont été si méritoires, de ne rien négliger pour que « son recueil, très augmenté, très amélioré à tous égards, puisse être mis, — « sans la moindre exagération d'esprit national, — au-dessus même du clas- « sique répertoire de Petzholdt. » T. de L.

— MM. Salomon Reinach et Ernest Babelon, chargés par le ministère de l'Instruction publique d'une mission archéologique en Tunisie, viennent de retourner à Sfax, après avoir conduit des fouilles intéressantes dans les trois localités d'El-Kantara (Meninx), de Bou-Ghara (Gightis) et de Zian (Ciparea). El-Kantara, situé au sud de l'île de Djerba, offre un champ de ruines long de 3 kilomètres, où l'on a pu recueillir et photographier une quinzaine de statues en marbre de couleur et de grandeur naturelle, datant probablement du IIIe siècle après Jésus-Christ. Les ruines d'El Kantara sont peut-être, de toute la Tunisie, celles où l'on trouve le plus de marbres de prix; quelques fûts de colonnes en *rosso* et en *verde antico* ont près d'un mètre de diamètre sur cinq à six mètres de longueur. A Bou-Ghara, sur la côte tunisienne, vis-à-vis de Djerba, MM. Reinach et Babelon ont déterré beaucoup d'inscriptions, trois statues de magistrats romains et une belle tête d'Auguste voilé en pontife, destinées à prendre place dans les collections nationales. A Zian, localité jusque-là inexplorée, située entre Zerzis et Métameur, l'appui gracieusement accordé par la 6e compagnie mixte a permis de déblayer un forum entouré de grands portiques et de découvrir plusieurs objets importants.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 16 janvier — M. l'abbé Thédenat présente à la société les neuf pièces les plus intéressantes d'un trésor trouvé à Montcornet, près Laon, dont il a déjà entretenu la compagnie. Ce trésor, récemment trouvé dans un champs par des paysans, se compose de vingt-cinq pièces de vaisselle de l'époque romaine, en argent massif, quelques-unes sont de très grande dimension, et offrent un véritable intérêt artistique. M. Mazard fait observer que la céramique gallo-romaine offre des vases analogues au grand vase de cette trouvaille. — M. Mowat présente le moulage d'une tête de femme en terre cuite trouvée à Rennes. — M. Ramé fait circuler la photographie d'un ancien dessin représentant le tombeau de Nantes dont il a été question dans la précédente séance et il discute la question de savoir si cette statue est celle de Guillaume Gueguen. — M. Héron de Villefosse communique une lettre de M. de Laurière, relative aux fouilles qui se font en ce moment à Rome et à la découverte d'une inscription dans laquelle un corps de muletiers élève un monument à Caracalla.

Séance du 23 janvier. — M. Bertrand communique vingt-six photographies du musée de Bologne dont les clichés appartiennent au musée de Saint-Germain. — M. Héron de Villefosse présente une tablette en ivoire, feuillet d'un diptyque consulaire appartenant au musée du Louvre au siècle dernier; le diptyque complet était conservé à Milan dans la collection du comte de Sattala. Il communique ensuite la photographie d'une des statues découvertes dans la maison des Vestales, dans les fouilles qui se font actuellement à Rome au pied du Palatin. — M. Mowat fait observer que le nom de la grande Vestale inscrit sur le piedestal d'une statue, a été effacé par un martelage ; on croit trouver l'explication de cette mutilation dans l'hypothèse que cette Vestale se serait convertie au christianisme. — M. Joseph Roman, associé correspondant des Hautes-Alpes, lit un mémoire résumant des documents où

est fixée la date de la construction des cathédrales d'Embrun et de Gap. Ces deux églises, attribuées avec persistance par différents auteurs et par les traditions locales à Charlemagne, seraient, celle d'Embrun, du XIII^{e} siècle, et celle de Gap, de la fin du XII^{e} et du commencement du XIII^{e} siècle. — M. L'ABBÉ THÉDENAT annonce que le trésor d'argenterie découvert à Montcornet (Aisne) s'est augmenté de six pièces, ce qui porte à trente et un le nombre des objets trouvés. Mais ces dernières pièces, au lieu d'être, comme les vingt-cinq autres, en argent, sont en bronze plaqué d'argent. On y lit aussi les noms *Genialis* et *Kapriani* gravés à la pointe.

Séance du 30 janvier. — M. BERTRAND, vice-président de la société d'émulation de l'Allier, donne quelques détails complémentaires sur une découverte faite récemment à Vichy et dont il a été question dans une séance précédente. Il présente un dessin de l'anneau en bronze portant l'inscription votive au dieu *Vorocius*. Une figure en bronze avait été découverte en même temps que cet anneau ; mais elle a disparu. — M CÉLESTIN PORT, dans une lettre adressée à M. A. Bertrand, communique un titre de 1644, relatif à l'église Saint-Jean du Marillais, en Anjou. L'autorité ecclésiastique y ordonne de supprimer et faire boucher « un trou qui est au bas de l'autel pour empêcher la superstition qu'aucuns commettent, y faisant entrer la tête de leurs enfants. » M. Port rapproche cette superstition de celle qui est relative aux dolmens troués. Plusieurs membres de la société citent à ce propos des exemples analogues. — M. GAIDOZ communique une inscription française qui se trouve sur une cloche de l'église de Saint-Nicolas, à Galway, en Irlande. — M. DE LASTEYRIE communique un objet en bronze relatif au culte de Mercure. — M. GUILLAUME communique les photographies des fouilles faites récemment au Louvre.

Séance du 6 février. — M. MOWAT communique à la Société un dessin colorié de la mosaïque découverte à Nimes. Le sujet représente le roi Pélias assis sur un trône placé sur une sorte d'estrade : à sa droite, sa fille Alceste, debout et demi-vêtue. Devant lui, Admète amenant un char attelé d'un lion et d'un sanglier, et réclamant la main d'Alceste. Dans le fond, un garde casqué à côté d'un esclave. M. FROSSARD dit que sous ce titre, *la Mosaïque du mariage d'Admète*, M. G. Maruéjol vient de publier, à Nimes, un mémoire très complet sur ce sujet. La mosaïque, trouvée à 2^{m}80 de profondeur, sous l'ancienne maison Mazel, en face des Halles, formait le sol d'un *tablinum ;* elle a trente pieds romains sur vingt pieds de largeur. — M. MOWAT présente une monnaie alexandrine de l'empereur Héliogabale et une bague en or massif trouvée dans la Seine, à Paris.— M. de VILLEFOSSE présente l'empreinte d'une pierre gravée antique, découverte à Decize (Nièvre). —M. MAX WERLY lit un mémoire sur la découverte d'un collier mérovingien, faite au lieu dit Prétiaire, village de Totainville (Vosges).

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 18 janvier. —M. MILLER donne lecture d'une lettre de M. MASPÉRO, annonçant qu'il vient d'acheter plusieurs inscriptions grecques, et qu'il a trouvé le texte hiéroglyphique d'une inscription qui devait être gravée en trois langues dans un temple. Les versions démotiques et grecques n'ont pas été retrouvées. — L'Académie procède à l'élection des membres de la commission du nord de l'Afrique. Sont élus : MM. RENAN, L. RENIER, V. DURUY, BARBIER DE MEYNARD, SCHEFER, TISSOT, A. DUMONT, MASPÉRO. — M. AL. BERTRAND donne quelques renseignements sur un trésor trouvé en Alsace. Il se compose de quelques objets ou bijoux en or et d'une cinquantaine de ces monnaies appelées *plats de l'arc-en-ciel.* Ces pièces ont été étudiées par M. Ch. ROBERT, elles ont la forme de petits godets. D'après une tradition populaire, on les trouve, surtout après l'orage, au moment où paraît l'arc-en-ciel, de là leur nom. Elles se rencontrent sur les bords du Danube, en Bavière, en Bohême, en Hongrie, en Saxe, en Thuringe, en Alsace, dans le duché de Luxembourg, et aussi en Lombardie. Ces monnaies sont attribuées aux *Boii.* Celles qui portent des légendes sont relativement récentes. Les plus anciennes sont anépigraphes. — Le D^{r} ROUIRE lit une note sur la mer intérieure qui aurait existé au centre de la Tunisie. Les géographes anciens signalent l'existence d'un lac intérieur en communication avec la mer et d'un fleuve qui alimentait ce lac. Ils donnent à l'un et à l'autre le nom de

Triton. Le Dr Rouire pense que l'un et l'autre existent encore. Le fleuve, inconnu jusqu'à ce jour aux géographes modernes, vient d'être retrouvé; quant au lac, ce qui en reste est représenté par le lac Kelbéah, au nord de Sousa, qui, pendant la saison des pluies, atteint les dimensions fixées par les auteurs anciens. M. Rouire s'attache ensuite à démontrer que le lac et le fleuve actuels répondent aux conditions déterminées par Scylax, Ptolémée et Hérodote.

Séance du 25 janvier. — M. Ed. Leblant, directeur de l'École française de Rome, envoie à l'Académie le texte d'une inscription trouvée à Rome et datée de l'an 214. Elle contient des renseignements intéressants :

MAGNO·ET·INVICTO
AC SVPER·OMNES·PRIN
CIPES·FORTISSIMO
FELICISSIMOQVE
IMP·CAES·M·AVRELIO
ANTONINO·PIO·FEL·AVG
PARTH·MAX·BRIT·MAX
TRIB·POTEST·XVII·IMP·III
COS·IIII·P·P
MANCIPES·ET·IVNCTORES
IVMENTARII·VIARVM
APPIAE TRAIANAE·ITEM
ANNIAE·CVM·RAMVLIS·DIVINA
PROVIDENTIA·EIVS·REFOTI·AGENTES
SVB CVRA·CL SEVERIANI·MAMILI
SVPERSTITIS
MODI TERENTINI
PRAEFFF·VEHICVLORVM

Sur le côté de la stèle, on lit :

LOC·ADSIGN·AB CAECILIO·ARIS...
C·V·CVR·OPER·PVBL·ET·MAX...
PAVLINO·C·V·CVR·AED SAC...
DEDIC·V·NON·IVL
L·VALERIO·MESSALA·C·SVETO...
SABINO COS

C'est la première fois qu'on rencontre complets les noms des consuls de l'année 214 : *L. Valerius Messala* et *C. Suetonius Sabinus*. M. Leblant parle ensuite d'un poids signalé par M. Gamurrini : « Il s'agit d'une balance et de son poids retrouvés dernièrement à Chiusi, qui n'a jamais été colonie romaine, et qui avait conservé les poids qui lui étaient propres. Nous voyons ainsi que la livre étrusque était de 212 gr. 20, tandis que la livre romaine était de 327 grammes. Ceci est en rapport avec le système monétaire, puisque l'as étrusque équivalait aux tiers de l'as romain. » Enfin M. Leblant analyse la communication faite à l'Académie d'archéologie chrétienne par M. Gamurrini sur un important manuscrit qu'il a découvert à Arezzo (voyez n° 4, p. 95). — L'Académie se forme en comité secret pour entendre l'exposé des titres des candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Fr. Lenormant. Ces candidats sont : MM. d'Arbois de Jubainville, Benoist et Schlumberger.

H. Thédenat.

Publications nouvelles

Bellesheim. Histoire de l'Église catholique en Écosse. Mayence, Kirchheim, 2 in-8°; 25 fr. — Funk. L'authenticité des lettres de S. Ignace. Tubingen, Laupp, in-8°; 6 fr. 25. — Grimm. Histoire de la traduction de la Bible de Luther. Iéna, Costenoble; 3 fr. — Ley. Histoire de l'église de Cologne. Cologne, Alm, in-8°; 15 fr. — Loserth. Huss et Wiclif. Prague, Tempsky, in-8°; 6 fr. 25 — Nebe. Luther directeur spirituel. Wiesbade, Niedner; 2 fr. 50. — Werner. La scolastique pendant la dernière période du moyen âge. Vienne, Braumuller, 3 in-8°; 25 fr. — Bernays. Critique des Annales carolingiennes. Strasbourg, Trübner, in-8°; 5 fr. — Halke. Introduction à l'étude de la numismatique. Berlin, Lehmann; 3 fr. 75.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 7 1er Avril 1884

BULLETIN CRITIQUE

27. — **Hypogée-martyrium de Poitiers**, par le P. Camille de la Croix, S. J. Paris, Didot, 1883, in-f° de 150 pages, avec un atlas de 26 planches.

On a beaucoup parlé, ces derniers temps, et l'on parlera sans doute beaucoup encore des importantes fouilles faites à Sanxay par le P. de la Croix. Avant d'aborder Sanxay, ce chercheur intrépide s'était déjà signalé par la découverte d'une nécropole gallo-romaine auprès de Poitiers. Dans cette nécropole, au milieu d'un groupe de tombes chrétiennes, il mit au jour une chambre funéraire construite en grande partie sous terre, mais dont le toit et les murs avaient dû jadis dépasser le sol. L'escalier par où l'on y descendait fut retrouvé, ainsi que la porte d'entrée, dont le seuil et les jambages étaient encore en place; le linteau seul était tombé. L'intérieur était divisé en deux compartiments, ou plutôt le fond de la chambre était élevé de deux degrés au dessus de la partie la plus voisine de l'entrée. Dans le compartiment du fond s'élevait un autel isolé, en maçonnerie, de forme carrée, dont tout le haut avait été enlevé; à gauche, sous une arcade, s'allongeait un grand sarcophage; d'autres sarcophages étaient posés çà et là sur le sol, où avaient été creusées aussi quelques fosses. Les parois étaient recouvertes d'un enduit peint; l'édifice prenait jour par une petite fenêtre, ouverte derrière l'autel.

J'ai souvenance de l'enthousiasme qu'excita cette découverte, à Poitiers et ailleurs. Le P. de la Croix s'abstint avec raison d'écrire sous l'impression du premier moment : il a pris son temps, étudié tous les détails du monument, recueilli ce qui pouvait être sauvé des traditions locales et ce que les textes historiques et les monuments analogues pouvaient lui fournir de lumière pour expliquer l'origine et la destination de sa crypte. Il nous donne aujourd'hui les matériaux de ce long travail et les conclusions auxquelles il est arrivé.

Il faudrait être bien difficile pour lui demander des indications plus complètes. Pas un coin de la crypte dont il ne nous présente tous les

détails et tous les aspects, pas un morceau de pierre dont la place et les dimensions ne soient indiquées avec un soin minutieux. Plans, coupes, élévations, reproductions photographiques, dessins coloriés, descriptions précises, procès-verbaux, rien n'a été épargné pour mettre le lecteur à même de se faire entrer le monument dans les yeux. Je crois sincèrement qu'on le verrait à peine aussi bien en se transportant sur le terrain. Pour que rien ne manque, l'auteur a joint à son travail de belles et pittoresques restitutions où il ressuscite et même idéalise un peu son édifice.

Dans son ensemble, celui-ci ne paraît pas antérieur à la dernière moitié du VI^e siècle. Le style des sculptures, qui sont assez nombreuses, les symboles, l'écriture et l'orthographe des inscriptions, tout est d'une extrême barbarie. Depuis sa fondation, le monument a passé par un état de ruine, qui fut suivi d'une restauration : diverses observations du P. de la Croix mettent ceci en toute évidence.

Maintenant qu'est-ce que c'est que cette crypte? Le P. de la Croix l'appelle *hypogée-martyrium :* des deux composantes de ce mot, la première est vérifiée, puisque le monument est souterrain. Quant à la seconde, *martyrium* veut dire sanctuaire consacré à un martyr, que le corps saint y soit conservé ou non, pourvu qu'il soit représenté par quelque relique. Mais avant de rechercher si le monument répond à cette définition, il convient de l'interroger lui-même : *aetatem habet,* et même *vocem,* car la porte est couverte d'inscriptions.

On lit sur le linteau :

> *Me*]*moria Mellebaudi abb*[*at*]*i reum Christi. Hic*
> *devoti veniunt unque ad ipso prodict. . .*
> *mis qui . . . remiant ann*

Sur l'un des montants de la porte, il y a une autre inscription, assez longue : *In Dei nomini ego hic Mellebaudis reus et servus ihm̄ xpo inistitui mihi ispeluncola isla ubi iacit indigni sepultura mea, quem feci in nomeni dn̄i ihm̄ xpi, q*[*ue*]*m amavi, in quod credidi. V* [*ere dig*]*num est confeti*[*ri Deum*] *viv*[*um cuius*] *glo*[*ri*]*a magna est, ubi pax, fedis, caritas est; ipse Deus et homo est et Deus in illo. Si quis qui non hic amat adorare dn̄m ihm̄ xpm̄ et distruit opera ista, sit anathema maranatha, usquid in sempiternum.*

Cette seconde inscription est d'une parfaite clarté ; elle nous apprend que Mellebaudis, pénitent et serviteur de Jésus-Christ, s'est construit cette crypte funéraire (*speluneulam istam ubi iacet sepultura mea*). La destination du monument est indiquée aussi par les premiers mots de l'autre inscription : « Tombeau de Mellebaudis abbé, pénitent du Christ. » Le P. de la Croix ne l'entend pas tout à fait ainsi. Suivant lui,

memoria signifierait ici *tombeau de martyrs*, et l'inscription du linteau devrait se traduire par « Tombeau de martyrs appartenant à Mellebaudis ». Cette interprétation est inacceptable. *Memoria* signifie « tombeau de martyrs » quand il est suivi du génitif *martyrum;* suivi du nom *Mellebaudis*, il n'a et ne peut avoir d'autre signification que « tombeau de Mellebaudis » (1). Quant à Mellebaudis, c'est, je crois, sans fondement suffisant qu'on l'identifie à un certain Mérobaude, ouvrier ou paysan poitevin, dont Grégoire de Tours (*Mir. S. Martini*, II, 15), raconte qu'étant devenu aveugle, il fut guéri au tombeau de saint Martin et entra ensuite dans les rangs du clergé. *Mellebaudis* et *Merobaudis* sont deux noms germains, très différents d'orthographe. Les inscriptions chrétiennes de Rome, qui mentionnent jusqu'à quinze fois le consul Mérobaude (377 et 383), et qui défigurent son nom de diverses manières, respectent toujours l'*r* (2). L'identification proposée par le P. de la Croix aurait l'avantage de dater le monument d'une manière approximative; mais, comme il n'y a aucune raison de l'admettre, il vaut mieux y renoncer et rester dans une certaine indétermination chronologique. Aussi bien l'horrible style des sculptures et la barbarie de l'orthographe s'expliquent plus facilement au VII^e ou au VIII^e siècle qu'au VI^e; Le P. de la Croix conduit lui-même le lecteur à cette conclusion, en lui mettant sous les yeux (pl. XXV et XXVI) deux termes de comparaison, deux pièces d'orfèvrerie, l'une de la fin du VI^e siècle, l'autre de la fin du VII^e siècle ; car il est clair que ses morceaux de sculpture ressemblent beaucoup plus à la seconde qu'à la première.

La disposition de la crypte correspond très bien à la destination indiquée par les inscriptions. On a pu remarquer que celles-ci présentent le monument comme un lieu de prière en même temps que comme le tombeau du pieux abbé. Il y a en effet, au fond de la crypte, un autel et un tombeau principal, dont la situation privilégiée est nettement indiquée par sa forme et sa coordination avec l'autel. Au fond de l'arcade occupée par ce tombeau on distingue les restes d'une longue inscription peinte, dont les dernières lignes ont été refaites peu après la première

(1) Un autre exemple de ce procédé exégétique se rencontre à propos de la petite fenêtre dont j'ai parlé ci-dessus, par laquelle le jour entrait dans la chapelle. Le P. de la Croix constate (p. 8) que c'est une petite fenêtre, *fenestella;* puis, comme si toute *fenestella* était nécessairement une *fenestella confessionis*, il en parle désormais comme d'une *fenestella confessionis*. La disposition du monument suffit à écarter cette explication. Une *fenestella confessionis*, c'est une ouverture pratiquée dans l'autel ou sous l'autel, pour établir une communication avec le tombeau placé au-dessous. Ici l'autel est plein, et la fenêtre est pratiquée, non dans l'autel, mais dans le mur de la chapelle : c'est une fenêtre ordinaire et rien de plus.

(2) Une personne très versée dans les langues germaniques anciennes m'assure que l'échange de l'*r* et du double *l* ne se produit jamais.

exécution, mais dans le même style. Cette inscription paraît avoir été relative à certains détails de l'histoire du monument. Les premières lignes, actuellement effacées, sauf quelques lettres, mentionnaient sans doute la fondation; dans ce qui peut se lire on distingue d'abord le souvenir de la dédicace: *Hic in Dei nomine in primis sancta dedicatio ingressa est III kl. agustas*, puis des dates, les formules *ingressio sanctorum*, *ingressa sunt*, quelques débris de noms propres. Bien conservé, ce texte n'eût probablement pas été facile à déchiffrer, à cause de l'étrangeté de ses formules et de la barbarie de son style. Tel qu'il est, criblé de lacunes, privé de son commencement et de sa fin, il est à peu près inintelligible. Dans la partie refaite, on lit, entre deux grandes lacunes, le groupe MARTHERV̄ NOMIRV̄ LXXII· H·, que le P. de la Croix traduit, avec assez de vraisemblance, par *martyrum numero LXXII*.

Qu'est-ce que c'est que ces soixante-douze martyrs? La tradition poitevine a-t-elle conservé quelque souvenir d'un groupe de soixante-douze martyrs? Non assurément: ni à Poitiers, ni ailleurs en Gaule ce nombre n'est entré dans aucune tradition historique, orale, légendaire, dont il subsiste quelque trace que ce soit. Mais, dit le P. de la Croix, le lieu de la découverte s'appelait *Chiron-martyr*, et le chemin qui le longe porte encore le nom de *Chemin des Martyrs*. Ceci serait grave, si ces dénominations pouvaient être suivies dans la tradition jusqu'à une époque ancienne. En fait, on ne produit de documents que pour la première, et le plus ancien est de l'an 1797. En présence des différentes acceptions que le mot martyr et ses dérivés reçurent pendant le moyen âge, le nom de Chiron-martyr pourrait être expliqué de bien des façons. Auprès d'Auray on visite un « champ des martyrs », où l'on voit un petit temple de forme antique, rempli d'ossements: il porte l'inscription: *Hic ceciderunt*; c'est un lieu de pèlerinage. Cependant les martyrs qui ont succombé en cet endroit sont les victimes de l'expédition de Quiberon, en 1795; ce ne sont pas des confesseurs de la foi du temps des persécutions romaines. Il est probable que, si l'histoire vient à se perdre, dans un millier d'années, il se produira quelque confusion dans l'interprétation des ruines de cet édifice.

Le P. de la Croix a considéré dès le premier moment les mots *martherum nomirum LXXII* comme une base certaine et solide, d'où il pouvait partir pour fixer l'origine de son monument. Je ne dis pas qu'à sa place je n'en aurais pas fait autant; on ne peut, étant de sens rassis, garantir ce qu'on penserait ou ne penserait pas dans l'enthousiasme d'une découverte. Mais ce que je puis dire, et sans crainte d'être désapprouvé par les personnes compétentes, c'est qu'il n'est nullement établi que l'inscription ait mentionné soixante-douze martyrs de Poitiers, égorgés et enterrés dans le voisinage.

Alors de quoi parle-t-elle? — Ceci est une autre question. Ces lambeaux épigraphiques et les fragments de sculpture trouvés dans la crypte sont certainement, dans leur état actuel, d'une interprétation difficile. On peut risquer, pour quelques-uns des problèmes qu'ils posent, des solutions hypothétiques et provisoires; mais on n'a pas le droit d'établir sur des bases aussi incertaines un fait historique d'une telle gravité, ni de se servir de quelques mots épars dans un texte ruiné, impossible à reconstruire, pour expliquer l'histoire et l'origine du monument. Celui-ci se présente à nous, par les inscriptions de l'entrée, inscriptions claires et de sens incontestable, comme le tombeau d'un abbé des temps mérovingiens, nullement comme un sanctuaire dédié à des martyrs locaux.

Ces observations générales, placées à la racine même de la discussion, me dispensent d'entrer dans le détail de l'exposition historique du P. de la Croix. Je ne signalerai qu'un point. Une fois convaincu qu'il était tombé sur une crypte consacrée à des martyrs inconnus, l'heureux explorateur ne pouvait manquer de rechercher leurs noms. Il en a trouvé quelques-uns, sur un marbre sculpté, où l'on voit figurés des anges et les animaux symboliques des évangélistes (1). On lit auprès de ces figures les noms *Matheus*, *Iohannis*, *Rafael*, *Raguel;* au-dessus, une inscription mutilée... IMIS SCI ACNANI LAVRITI VARIGATI HELARII MARTINII... Je pense que peu de personnes se refuseront à reconnaître ici, malgré les protestations du P. de la Croix, les noms de saint Aignan, de saint Laurent, de saint Hilaire et de saint Martin. Quant à *Varigati*, dont la lecture n'est pas absolument certaine, les deux premières lettres étant liées, ce peut être aussi un nom de saint connu, estropié comme ses voisins et même un peu plus (2).

Un autre nom de martyr est fourni par l'inscription de l'arcade, première couche; on y trouve en effet le groupe MHILSOSTAVOS, que le P. de la Croix déchiffre *martyres Hilarius Sostanos;* le « martyr » Hilaire figurant déjà sur le marbre ci-dessus, on n'obtient qu'un nom nouveau, celui de *Sosthènes*. A mon avis, la lecture est très incertaine.

Ma conclusion est donc que nous avons ici le tombeau de l'abbé Mellebaudis, personnage inconnu, du VII[e] ou du VIII[e] siècle; que ce tombeau

(1) Le marbre dont il est ici question (pl. VIII, V, T) est une « devanture de châsse ». Il me semble que les figures subsistantes devaient faire partie d'une composition iconographique plus étendue, comprenant le Christ au centre, puis les quatre évangélistes et quatre anges, deux évangélistes et deux anges de chaque côté. Les fragments cotés S et W dans la même planche, pourraient bien fournir les deux autres anges, Michel et Gabriel : ils semblent avoir appartenu à la même décoration que les fragments V et T.

(2) On pourrait peut-être songer à une corruption de *Prancati* ou *Brancati*, qui se rencontre très souvent pour *Pancrati*. Sur les reliques des saints Laurent et Pancrace, apportées de Rome à Tours vers la fin du VI[e] siècle, voir Grégoire de Tours, *Gl. mart.*, 83.

a passé, depuis la mort et l'enterrement du fondateur, par un état de ruine dont la cause nous échappe ; que l'on y a pratiqué d'autres sépultures, dont quelques-unes (il y a des tombes d'enfants) n'avaient évidemment pas été prévues à l'origine; que le tombeau était accompagné d'un autel dans lequel, suivant l'usage, se trouvaient des reliques. En dehors de ces points bien établis, et qui suffisent amplement à l'explication du monument, on ne peut présenter autre chose que des hypothèses. Parmi celles-ci, une des moins fondées que l'on puisse faire, c'est celle de la consécration de la crypte à la mémoire et aux restes de soixante-douze martyrs poitevins, inconnus à la tradition locale, aux martyrologes rédigés en pays franc depuis le VI[e] siècle, à Fortunat et à Grégoire de Tours, personnages si bien informés des choses religieuses du Poitou.

Mais si l'explication du P. de la Croix est, à mes yeux, inadmissible, si l'inscription de l'arcade peinte me paraît trop mutilée pour qu'on puisse la rétablir et en tirer des données certaines, je ne renonce pourtant pas à proposer une hypothèse, à laquelle on attachera l'importance que l'on voudra, pourvu qu'on ne se figure pas que la conclusion négative exprimée ci-dessus en soit le moins du monde solidaire. Après avoir dit ce qui me paraît certain, je vais exposer ce que je soupçonne.

On sait quelle était, au VI[e] siècle, et dans l'ouest de la Gaule en particulier, la dévotion pour les reliques des saints. Beaucoup de personnes avaient le goût des collections de reliques : celles de sainte Radegonde de Poitiers sont célèbres; il en est de même de celles de Théodelinde, reine des Lombards, contemporaine de saint Grégoire le Grand. On a encore la collection des ampoules où on lui apporta de l'huile des sanctuaires romains, avec les étiquettes et le catalogue qui l'accompagnaient. Ces étiquettes et ce catalogue ont été rédigés avec tant de soin, que M. de Rossi a pu s'en servir pour rétablir la topographie des tombeaux des martyrs de Rome (1). Grégoire de Tours obtint aussi, vers le même temps, tout un trésor de reliques romaines, qui lui furent apportées en 590 par son diacre Agiulfe, pèlerin *ad limina apostolorum*.

Ces reliques étaient employées le plus souvent à la consécration des autels. A la partie supérieure de ceux-ci était creusée une cavité, dans laquelle on introduisait la cassette (*capsa*), contenant les *pignora sanctorum*. Ces cassettes étaient parfois divisées en compartiments et munies d'inscriptions qui indiquaient les noms des saints. Deux beaux spécimens de ce genre ont été découverts à Grado, il y a quelques années : l'une de ces *capsae* contenait des reliques de plusieurs saints romains,

(1) On trouve souvent, dans la correspondance de saint Grégoire le Grand, des pièces relatives à des concessions de reliques; voir en particulier *Ep.* IX, 25; le *Liber diurnus* (V, 5-12) contient plusieurs formules analogues.

Pancrace (*Brancatius*), Hippolyte, Agnès, Sébastien et même de saint Martin de Tours (1).

Parmi les *pignora* que le diacre Agiulfe rapporta de Rome à Tours, je remarque ceux des saints Laurent, Pancrace, Chrysanthe et Darie (2). Les deux premiers noms, ou tout au moins l'un deux, se retrouvent dans l'inscription gravée dont j'ai parlé plus haut. Quant aux saints Chrysanthe et Darie, on lit dans leur passion qu'ils convertirent une troupe de soixante-douze soldats et que ceux-ci furent martyrisés comme eux ; ce ne sont pas les seuls martyrs de ce groupe ; on cite encore Jason, Hilaria, Maurus, sans parler d'une multitudes de chrétiens lapidés plus tard auprès de leur tombeau. Le chiffre de soixante-douze martyrs indiqué dans l'inscription de Mellebaudis, m'a donné à penser qu'elle pourrait bien se rapporter à des reliques tirées du trésor de l'église de Tours et provenant du sanctuaire romain des saints Chrysanthe et Darie. Ce soupçon se confirme par l'étude des dates que l'on peut encore lire dans ce texte délabré. Après celle qui est indiquée pour la *sancta dedicatio*, on lit : *et quod facit decemb. peridiæ III et XIII kl ianuarias.* Or les noms des saints Chrysanthe, Darie et ceux de leurs compagnons se rencontrent à divers jours de l'année dans le martyrologe hiéronymien, le seul que l'on connût en Gaule au temps des rois mérovingiens (3). J'y trouve en particulier les indications suivantes :

III kal. decemb.	Chrysanthi et Dariae, Mauri et aliorum LXXII quorum nomina habentur in libro vitae.
prid. kal. decemb.	Chrysanthi et Mauri.
XIII kal. ianuar.	Chrysanthi et Dariae.

La coïncidence des dates est bien remarquable ; sans doute, pour les deux premières, il faut restituer le sigle des calendes, dans le texte, évidemment irrégulier, de l'inscription. Du reste, il peut se faire que ce sigle n'ait pas été omis à l'origine, et qu'il ait été peint avant le mot *decemb.* Il y a justement à cet endroit, une petite interruption de l'enduit.

Ces dates, la mention du groupe de soixante-douze martyrs, la correspondance entre les noms des saints étrangers à la Gaule (4) qui se rencontrent dans la crypte et la liste des reliques romaines apportées en 590 à Grégoire de Tours, tout se réunit pour favoriser l'hypothèse sui-

(1) De Rossi, *Bull.* 1872, pl. XI et XII.
(2) Greg. Tur. *Gl. mart.* 83.
(3) Ce martyrologe reçut sa forme définitive à Auxerre du temps du roi Gontran ; aussitôt après il se répandit dans tous les pays francs avec une grande rapidité.
(4) Outre les martyrs romains ils faut mentionner saint Siméon Stylite dont le nom HIC STS SYMION est gravé sur un fragment de statue qui le représentait, je crois, debout sur sa colonne, le corps appuyé sur une balustrade circulaire (Pl, VIII, p. 82).

vante : Mellebaudis, le fondateur de la crypte, aura réuni un certain nombre de reliques qui lui auront été fournies par les trésors des églises voisines, Poitiers, Tours, Orléans. Ces reliques auront été déposées dans la *capsa* de l'autel, quelques-unes peut-être introduites dans son tombeau ; l'inscription peinte au-dessus de celui-ci les mentionnait en indiquant les jours où les saints figuraient au calendrier.

Encore une fois, on fera de cette hypothèse ce que l'on voudra. Je la présente pour expliquer d'une manière telle quelle une inscription mutilée, impossible à reconstituer, et dont quelques débris seulement peuvent être lus. Quant à la destination et à la fondation du monument, elle est clairement indiquée par les inscriptions de la porte. Rien, absolument rien, n'autorise à lui chercher des origines antérieures à Mellebaudis et à y voir un sanctuaire de martyrs poitevins ; ceci je le déclare sans l'ombre d'une hésitation et sans craindre qu'un homme compétent me contredise. C'est assez dire qu'il m'est impossible d'approuver la partie du livre du P. de la Croix où il est question des soixante-douze martyrs de Poitiers. Ce livre cependant garde toute la valeur que lui donnent ses belles planches et la partie de son texte qui est consacré à en expliquer les détails. Après tout, s'il n'a pas découvert un sanctuaire de martyrs poitevins, l'auteur peut s'attribuer l'honneur d'avoir trouvé et publié une crypte mérovingienne du plus grand intérêt.

L. Duchesne.

---

28 — **Antoine Coyzevox, sa vie, son œuvre et ses contemporains, précédé d'une étude sur l'école française de sculpture avant le XVIIe siècle,** par M. Henry Jouin, lauréat de l'Institut. Paris, Didier, 1883, in-12 de 312 pag. — Le manuscrit de cet ouvrage a remporté à l'Académie des beaux-arts le prix du concours Bordin en 1882.

L'indulgence pour les travaux des autres, ne fût-elle pas un devoir de société, serait, pour tous ceux qui écrivent, une inspiration de l'égoïsme. Qui donc se sent assez impeccable pour oser jeter la pierre à son voisin et s'exposer à des représailles? Aussi, dans chaque carrière spéciale, dans chaque corps d'état, si je puis m'exprimer ainsi, s'entend-on le plus souvent comme larrons en foire. Toute erreur d'un membre de la corporation est dissimulée avec une indulgence confraternelle ; tout scandale est immédiatement étouffé par une sorte de conspiration du silence. J'estime, cependant, qu'il y a des cas où il faut savoir rompre avec ces habitudes. Le devoir de bonne compagnie, absolu pour les personnes, ne doit pas s'étendre aux doctrines dangereuses. La défense des intérêts de la science crée aussi des obligations. C'est au nom de ces devoirs que je demande la permission d'examiner avec quelque sévé-

rité un livre récent. Ce livre, ayant conquis ou surpris de très hauts suffrages, répand un enseignement aussi funeste pour ceux qui le recueillent que compromettant pour ceux qui le patronnent. La parfaite honorabilité et la bonne foi de son auteur sont entièrement et absolument hors de cause. Celui-ci me pardonnera sans doute la vivacité de mes réclamations. J'ai cru que, sur le terrain scientifique, l'honneur de l'érudition française serait en péril si une voix, quelque faible qu'elle fût, ne s'élevait pas pour protester au nom des amis de l'histoire de l'art.

« Avant de peindre l'homme dont je vais parler, peut-être n'est-il pas « sans intérêt de rappeler, dit M. Jouin, p. 2, ce qu'était l'école de sculp- « ture en France au début du règne de Louis XIV. » On s'attend donc à trouver un tableau complet du milieu artiste d'où Coyzevox est sorti. Aussi, on est étrangement surpris de ne lire dans cet exposé qu'une page à peine sur Sarrazin et sur Guillain. Il est vrai que l'auteur, dans les dix-neuf pages dont se compose son Avant-propos, s'est cru obligé de parler des « jours glorieux de la sculpture au temps de Charlemagne » et de citer « Airard, sculpteur d'un portail de Saint-Denis au VIIIe siècle « Tutilon, qui travaillait à Metz en 880, Theudon de Chartres, Guillaume, « abbé de Saint-Bénigne de Dijon, Odoranne et Guillaume de Sens, Sigon « de Fougères, qui florirent du Xe au XIIe. » Mais, l'œuvre de ces grands hommes étant inconnue de M. Jouin lui-même, on ne voit pas trop l'influence qu'ils ont pu avoir sur Coyzevox et sur l'art du XVIIe siècle. Au cours de cette histoire de la sculpture française, en dix-neuf pages, l'auteur traduit de longs passages des mémoires de Benvenuto Cellini, et raconte des anecdotes sur Rosso et Primatice. Tout cela est charmant; cependant cette exhibition inopportune d'une érudition de dixième main aurait pu trouver ailleurs son emploi, et nous estimons que quelques notions précises sur l'état de la sculpture française sous Henri IV, sous Louis XIII et sous Louis XIV, feraient bien mieux notre affaire.

Examinons d'abord le catalogue raisonné de l'œuvre du maître (p. 183 à 255). C'est la base sur laquelle repose toute l'économie du livre. Suivant que ce travail fondamental sera bien ou mal fait, l'ouvrage entier de M. Jouin, quelqu'éclatante qu'en soit la forme, fût-il même écrit en vers comme la Dédicace, l'ouvrage entier, dis-je, sera bon ou mauvais.

Pour que l'auteur ne puisse pas nous accuser de travestir sa pensée, nous reproduirons *in extenso* ses opinions avant de les réfuter. Nous nous bornerons aussi à ne discuter à fond que les erreurs qui, en s'accréditant, deviendraient dangereuses pour le classement des œuvres de Coyzevox conservées dans les collections nationales de la France.

« 193. — HENRY DE FOURCY, comte de Chessy, prévôt des marchands de Paris, 1626 « 1708. Médaillon, *bronze*.

« Nous ignorons où se trouve l'original que Soulié suppose *à tort* au Musée du

« Louvre. Un plâtre, d'après ce médaillon, qui certainement n'est pas détruit, existe « au Musée de Versailles (n° 1899 du catalogue). L'original a fait partie du piédestal « de la statue de Louis XIV, érigée à l'hôtel de Ville. »

Ce n'est pas Soulié qui se trompe ici, c'est M. Jouin. En effet, Soulié soutient, ce qui est vrai, que le moulage exposé à Versailles sous le n° 1899, est tiré sur un médaillon conservé au musée du Louvre et fixé dans un des murs de la salle de Houdon, quand celle-ci renfermait une partie des monuments de la galerie d'Angoulême. Le médaillon du Louvre a passé jusqu'à présent pour être le portrait de Henri de Fourcy, comme Lenoir l'avait affirmé sous le n° 263 de son catalogue, à partir de 1806. C'est une question qui, avant tout, aurait besoin d'être débattue. Mais, en admettant que Lenoir ne se soit pas mépris sur le nom du personnage représenté, on ne devrait pas oublier que le médaillon du Louvre visé par Soulié est en MARBRE. Ce point capital de la question étant inconnu de M. Jouin, que penser déjà de sa démonstration? De plus, Lenoir ayant acheté de rencontre son bas-relief de marbre à un marchand marbrier nommé Balleux, ainsi que le constate une note manuscrite encore inédite, nous n'avons pas de provenance certaine. Quelle preuve extrinsèque peut-on fournir alors pour établir que cette sculpture est œuvre de Coyzevox? Les renseignements produits par le critique de Soulié ne concernent donc que le bronze, qui a disparu malgré les affirmations contraires, et tout son raisonnement, sans qu'il s'en doute, ne s'applique qu'à un moulage tiré d'un marbre d'origine inconnue et sans relations démontrées avec le bronze. Ajoutons que Piganiol de la Force (*Description de la ville de Paris*, 1765, tome IV, p. 98 et suiv.), n'est pas d'accord avec M. Jouin sur la place que devait occuper, dans le monument primitif, le médaillon de bronze du prévôt des marchands de Paris. Il suffit enfin de jeter un coup d'œil sur une estampe de grandes dimensions représentant le Louis XIV de l'hôtel de ville et portant ces mots : *Dessiné et gravé par Pierre le Pautre, arch. et grav. ordinaire du Roy*, pour être convaincu que le médaillon de Henri de Fourcy n'était pas fixé au piédestal de la statue, mais bien au contraire à la partie supérieure de l'arcade sur laquelle la statue venait s'appuyer. Prétendre relever les erreurs de Soulié, quand on est préparé de la sorte sur le point en litige, c'est montrer une hardiesse bien singulière.

« 225. — MONUMENT DE LULLI. — Jean-Baptiste Lulli, 1633-1687, compositeur. Buste, « bronze. Hauteur $0^{m}70$.

« Ce buste fait partie du monument de Lulli dans la chapelle de Saint-Jean l'évan- « géliste de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. Les autres sculptures du monument, « sont du statuaire Cotton. Il est gravé dans le *Musée des monuments français*, « tome V, pl. 189, n° 202, p. 102. »

M. Jouin a oublié de déduire ici les raisons qui l'obligent à attribuer à

Coyzevox, contre le sentiment unanime des historiens, le buste en bronze de Lulli. C'est faire trop bon marché de l'opinion de ceux qui ont écrit avant lui. D'accord avec tous les auteurs des *Guides de Paris*, Soulié, dont il est toujours bon de prendre l'avis, donne cette sculpture à Cotton, avec le reste du mausolée, et il a formulé sa doctrine à propos du moulage exposé au musée de Versailles sous le n° 232 du catalogue. Mais, ce qui est aussi grave que d'affirmer sans preuves, M. Jouin a évidemment confondu ici, le buste de bronze de l'église Notre-Dame-des-Victoires avec un médaillon de marbre du même personnage qu'il aura vu quelque part attribué à Coyzevox. L'auteur d'*Antoine Coyzevox, sa vie, et son œuvre*, qui est en même temps un des principaux éditeurs des *Archives du musée des monuments français*, est mieux que personne en état de connaître la vérité sur ce sujet. Lenoir en effet ayant possédé ou ayant cru posséder deux portraits de Lulli, M. Jouin, s'il a mis quelque soin à l'exécution de son double travail, a été amené nécessairement à étudier la question de très près. Comment se fait-il alors qu'il n'ait pas tenu compte des documents suivants dont il ignore l'existence ou dont il néglige imprudemment l'emploi?

« Acquisition d'un médaillon en marbre blanc, représentant Jean-Baptiste Lully, musicien de Louis XIV. Ce buste m'a été vendu la somme de 25 francs, par M. Guyot, graveur, et lui avait été envoyé d'Etampes. — Je prie M. Guyot de remettre au porteur la somme de vingt-cinq francs pour le prix d'un bas-relief qu'il a vendu a mon compte, a Etampes, le 13 floréal an douze. — Benes (?) (Signature peu lisible). »

Pendant dix-ans, de 1806 à 1816, cette sculpture fut exposée par Lenoir au musée des Monuments français sous le n° 529 et ainsi décrite : « Un médaillon en marbre représentant Jean-Baptiste Lully, musicien célèbre, par Coyzevox, ouvrage de la même époque (XVII^e siècle). » Lenoir s'est trompé plus tard, quand il a dit, dans une note encore inédite, que le médaillon venait de la salle des Antiques. Il a pris soin, d'autre part, dans son *Journal*, pour prévenir la confusion dans laquelle M. Jouin est tombé, de spécifier très nettement l'entrée au musée des Petits-Augustins du buste de l'église Notre-Dame-des-Victoires. Il s'exprime ainsi, n° 684 : « Ledit [16 germinal an IV], des Petits-Pères, reçu du citoyen Scellier un buste en bronze représentant Lully, plus deux enfants formant bas-relief provenant du tombeau de ce musicien célèbre. » Un volume de dessin, récemment acheté par le département des estampes de la Bibliothèque Nationale, montre, au folio 204, quelle était, au XVII^e siècle, la disposition du tombeau de Lulli. Le médaillon de marbre, n° 529 du Catalogue de Lenoir, est actuellement conservé dans l'église Notre-Dame-des-Victoires (B^{on} de Guilhemy, *Inscriptions de la France,* tome I, p. 418).

On voit que M. Jouin a encore besoin de méditer quelque temps sur l'iconographie de Lulli. Puisse-t-il découvrir dans cette étude des preuves pour soutenir la gratuite attribution à Coyzevox du buste en bronze des Petits-Pères, que tout le monde s'accorde à considérer comme l'œuvre de Cotton (1)! En attendant, nous constatons que M. Jouin n'a pas de bonheur. Un seul des deux portraits sculptés de Lulli a été temporairement et, bien entendu, sous bénéfice d'inventaire, attribué à Coyzevox, et ce portrait est précisément celui qu'il ne cite pas !

« 226. — MONUMENT DE JACQUES O'ROURSKE COUSEN. — Jacques O'Rourske Cousen, « baron de Courchamp. — Statue couchée. — Marbre.
« Cette figure, *détruite* sous la Révolution, était placée dans l'église de Saint-« Germain-des-Prés. »

C'est là une erreur. Sous ce nom, qu'il a transcrit sans le comprendre, M. Jouin n'a pas reconnu un membre de la famille Douglas. La statue, recueillie par Lenoir (n° 148 du *Journal*) et conservée dans le Musée des Petits-Augustins, sous le n° 177 de son catalogue, n'a pas été détruite. Elle est retournée à Saint-Germain-des-Prés, d'où elle avait été tirée. Voyez Lenoir, *Musée des Monuments français*, t. VIII, p. 183, et Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 139. L'attribution de cette sculpture à Coyzevox est une opinion de Lenoir qu'il serait indispensable de contrôler. Le tombeau date de 1668; dom Bouillart, qui l'a fait graver dans son *Histoire de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, pl. XXII, p. 319, n'en nomme pas le sculpteur.

« 243. — CHARLES II DE COSSÉ, comte, puis duc de Brissac, né ? + 1621, maréchal de « France. Buste, marbre.
« Cet ouvrage est mentionné par Alexandre Lenoir, dans sa lettre au Ministre de « l'Intérieur, en date du troisième jour complémentaire de l'an IV (19 septembre 1796). « Il demande à retirer du Dépôt de Nesle, rue de Beaune, pour le placer dans la salle « du dix-septième siècle du Musée des monuments français, le buste en marbre du « maréchal de Brissac. (Voyez *Archives du Musée des monuments français*, en cours « de publication par les soins de la commission de l'inventaire des Richesses d'art de « la France, tome I, p. 57.) Alexandre Lenoir se proposant de placer ce buste dans la « salle du XVII^e siècle, nous supposons qu'il s'agit bien ici de Charles II de Cossé, duc « de Brissac, mort en 1621. Coyzevox aurait donc sculpté ce buste d'après des documents « et non devant le modèle. »

Qu'on juge de la valeur de ces différentes affirmations et des raisons qu'il y aurait de croire cette sculpture sortie de la main de Coyzevox ! Il n'est passé par le musée des Petits-Augustins, pendant toute la gestion de Lenoir, que deux *bustes* de personnages appartenant à la famille de Cossé-Brissac: l'un de Jean-Paul-Timoléon de Cossé, duc de Brissac,

(1) Cf. Baron de Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 213; *Inscriptions de la France*, tome I, p. 417, etc. etc.

né le 12 octobre 1698, mort le 17 octobre 1780, et l'autre de Louis-Hercule-Timoléon de Cossé duc de Brissac, l'infortuné gentilhomme né le 14 février 1734, déchiré par le peuple de Versailles le 9 septembre 1792. Le premier buste entra en l'an V, comme Lenoir l'a constaté dans son *Journal*, n° 803 : « Le 5 nivôse an V, reçu de l'Administration du dépôt de Nesle... le buste en marbre du Maréchal de Brissac. » C'est le buste que M. Jouin a visé et remarqué dans la lettre par laquelle Lenoir demandait cette sculpture au Ministre de l'Intérieur le troisième jour complémentaire de l'an IV. Il ne peut être question d'une œuvre du XVII^e siècle puisque Lenoir, dans ses *Notices*, à partir de l'édition de 1810, a catalogué ainsi cette œuvre : « — N° 479. — Buste en marbre de M. de Brissac, le père, maréchal de France, par Broche, ouvrage du XVIII^e siècle. »

Le second buste arriva au musée des Monuments français en floréal an V. Lenoir nous l'apprend également dans un document publié dont M. Jouin a cru pouvoir se passer. On y lit, sous le n° 840 du *Journal de Lenoir :* « Ledit 29 floréal an V, reçu de l'Administration du dépôt de Nesle un buste en marbre représentant le dernier maréchal de Brissac qui a été massacré à Versailles. » Ce buste fut exposé par Lenoir sous le n° 369 de son catalogue avec cette mention : « Buste en marbre du maréchal de Brissac massacré à Versailles par le peuple. » Venu au Louvre à l'époque de la Restauration, le buste 369 de Lenoir, fut porté au musée de Versailles en 1834. Il y est conservé sous le n° 2870. Il est signé et daté : *Roëttiers de Tour*, 1784.

Qu'est-ce que ces deux bustes peuvent avoir de commun avec l'œuvre de Coyzevox ?

« 245. — JEAN-BAPTISTE COLBERT, marquis de Seignelay. Buste, marbre. Hauteur 0^m70.
« Cet ouvrage, offert au modèle par l'Académie de peinture en vertu d'une décision « prise en sa séance du 4 janvier 1678, est aujourd'hui au Musée de Versailles « (n° 225 du catalogue d'Eud. Soulié). Un plâtre, d'après ce buste, est placé dans le « vestibule de l'escalier de marbre du palais de Versailles (n° 790 du catalogue). « Voyez, sur l'offre faite à Colbert et le prix de cette œuvre qui fut payée quinze « cents livres, les procès-verbaux de l'Académie des 24 avril 1677, 4 et 29 janvier, « 26 février et 5 mars 1678. Il y a erreur au sujet de ce buste dans la liste des mor- « ceaux de réception publiée au tome II, p. 365, des *Archives de l'art français*. Il ne « fut pas offert en 1679 ; l'Académie l'avait acquis de l'artiste l'année précédente.

« Le 13 fructidor an X (31 août 1802), Alexandre Lenoir, administrateur du Musée « des monuments français, écrit à Chaptal, ministre de l'Intérieur : « J'ai l'honneur « de vous prévenir qu'ayant trouvé chez le citoyen Dumont, sculpteur, demeurant « Chaussée d'Antin, trois bustes en marbre de la plus grande beauté, représentant « Colbert, par Coyzevox, Fénelon par le même, et Nicolas Boileau, par Girardon, et un « médaillon aussi de marbre, représentant Madame de Maintenon, j'ai cru devoir ac- « quérir ces monuments précieux pour le XVII^e siècle. » Le 28 fructidor an X (15 sep- « tembre 1802), le Ministre de l'Intérieur, Chaptal, écrit à Alexandre Lenoir qu'il ap- « prouve l'acquisition des œuvres dont il a soumis le projet à son approbation. (Voyez « *Archives du Musée des monuments français*, etc.) Nous ne savons si ce buste est « le même que celui qui se trouve au Musée de Versailles, ou si c'en est une réplique. »

« 246. — COLBERT. Buste, marbre.

« Ce buste existait au Ministère des Finances avant l'incendie de 1871. Nous n'avons « pu nous assurer s'il avait été sauvé du désastre. »

Les documents publiés par l'auteur sur ces deux bustes leur sont appliqués réciproquement avec de continuelles confusions. Voici la vérité: Il a existé dans les collections publiques de la France deux bustes de Colbert. Un premier buste, venant de l'ancienne Académie de peinture et sculpture, avait été signalé ainsi par Guérin dans la *Description de l'Académie:* « Portrait en buste de M. Colbert de deux pieds de haut. C'est une *copie* de celui que l'Académie fit faire par M. Coyzevox, en janvier 1678, pour en faire présent à M. Colbert. » Ce buste fut recueilli par Lenoir en l'an IV. On lit en effet dans le *Journal de Lenoir*, n° 678: — « Ledit [12 germinal an IV], de la salle des Antiques, reçu du citoyen Scellier un buste en marbre de Louis XV; un *idem* de Colbert. » La salle des Antiques, au Louvre, était voisine des anciennes salles de l'Académie; elle hérita de tous les objets d'art qui décoraient celle-ci. Ce buste de Colbert, immédiatement catalogué par Lenoir dans l'édition de l'an IV de sa *Notice,* sous le n° 80, fut porté le 24 prairial an IV (1) au Ministère des Finances. On lit dans le *Journal de Lenoir*, n° 1011 : — « Ordre du 24 prairial de remettre à la disposition du Ministre des Finances... 4° le buste en marbre de Colbert et un d'Homère aussi en marbre venant de la salle des Antiques au Louvre. » Plus tard ce même buste de Colbert fut décrit, sous le n° 2158 de l'Inventaire de la Restauration, comme se trouvant au ministère des finances. Enfin il fut porté à Versailles le 30 juillet 1836, aile du Nord, galerie n° 90.

Un autre buste en marbre de Colbert entra aussi chez Lenoir. C'est le n° 200 bis de son catalogue, à partir de l'an XI. Ce second buste avait été acheté à un sieur Dumont ou Dumon, sculpteur marbrier (*Journal de Lenoir*, n° 1407). Il était attribué par Lenoir à Michel Anguier. C'est celui-là qui fut donné au Louvre lors de la répartition du musée des Monuments français (*Journal de Lenoir*, p. 190). « N° 202 bis, lisez 200 bis, Buste en marbre de Colbert par Anguier. » C'est celui-là qui, compris dans l'Inventaire de la Restauration sous le n° 2115, fut exposé dans la galerie d'Angoulême sous le n° 90 et catalogué par Clarac comme une œuvre de Michel Anguier. C'est enfin celui-là qui, gravé sous le n° 3557 pl. 1121, du *Musée de sculpture*, est décrit, sous le n° 194 du catalogue de M. Barbet de Jouy, avec son attribution traditionnelle. Qu'est-ce que cette sculpture vient faire dans le catalogue raisonné de l'œuvre de Coy-

(1) *Alias* le 22 floréal. Cf. le *Journal de Lenoir* n° 707 « Le 22 [floréal an IV] remis au ministre des Finances Ramel un buste en marbre de Colbert venant de la salle des Antiques.

zevox? Elle ne peut pas être donnée avec certitude au maître avant qu'une discussion n'ait prouvé son origine.

« 249. — Le grand Condé. Buste.
« Un buste de Condé fut exposé au salon de 1704. *Nous ignorons* s'il s'agit du « buste en marbre ou du buste en bronze dont nous parlons ci-dessus. Peut-être « sommes-nous en présence d'un troisième portrait de Condé, par Coyzevox? »

Il y a des choses qu'on n'a pas le droit « d'ignorer » quand on fait profession de les apprendre aux autres. Il s'agit ici du buste colossal et retrospectif en marbre de Condé qui se trouve à Chantilly et qui a été catalogué plus haut, par l'auteur du livre, sous le n° 247. La preuve que c'est bien là le buste de Chantilly, c'est que la pièce a figuré au salon de 1704 (page 10 de la réimpression du catalogue) avec son pendant, le Turenne. Sous la plume infatigable de M. Jouin, les sculptures de Coyzevox, semblables aux soldats dans certains drames militaires, passent successivement et plusieurs fois devant les yeux du lecteur ébloui, en changeant simplement de noms et d'habits dans la coulisse. Mais, au théâtre, le régisseur sait à quoi s'en tenir sur le nombre réel des soldats de ses armées. M. Jouin, malheureusement, partage toutes les illusions du spectateur et arrive, dans son étrange catalogue, au chiffre fantastique de 299 numéros. Que de gens sans méfiance ont cru ou croient encore à sa liste imaginaire!

(*A suivre.*) Louis Courajod.

DEUX SOUTENANCES DE THÈSES

I. — M. Jules Flammermont, ancien élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études, lauréat de l'Institut: *De concessu legis et auxilii tertio decimo sæculo. — Le chancelier Maupeou et les Parlements.* (Mardi 18 novembre.)

II. — M. Louis Ducros, agrégé de philosophie, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux: *Quando et quomodo Kantium Humius e dogmatico somno excitaverit. — Schopenhauer, les origines de sa métaphysique, ou les transformations de la chose en soi de Kant à Schopenhauer.* (Vendredi 11 janvier.)

Le nombre de thèses de doctorat ès lettres se multiplie tellement cette année qu'il faut bien enfin nous réduire pour chacune d'elles à des comptes rendus plus rapides. L'auteur remarqué déjà et couronné de l'*Histoire des institutions municipales de Senlis* (45e fascicule de la *Bibliothèque de l'École pratique des Hautes Études*) aurait droit cependant à de longues pages de consciencieuse analyse, non seulement pour son excellente étude latine sur le consentement de la lo et de l'impôt au XIIIe siècle, mais encore et surtout par son gros volume français sur

le chancelier Maupeou et les Parlements. Ce n'est pas à dire que le gros volume de M. Flammermont ne laisse rien à désirer, car M. Pigeonneau se refuse à y voir soit une véritable thèse : on y chercherait vainement des conclusions nettes; soit un livre bien fait : la lecture en est trop pénible. Mais nous y trouvons du moins un précieux recueil de documents en partie nouveaux, et le vaste assemblage, malheureusement précipité et confus, des matériaux d'une thèse inachevée, ou d'un livre qui n'est pas fait. Ces matériaux sont nombreux et considérables à l'excès ; vous diriez que M. Flammermont, qui accumule et qui connaît tant de choses, a tout à fait oublié son La Fontaine ; M. Pigeonneau prend soin de le lui rappeler :

Loin d'épuiser une matière,
On n'en doit prendre que la fleur.

M. Ducros a essayé de déterminer dans sa thèse latine à quelle époque et de quelle façon Kant fut éveillé par Hume de son sommeil dogmatique. Un tel sujet, par sa nature même, est bien conjectural : comment arriver, en effet, à fixer la date et le caractère précis de l'influence exercée par la lecture des *Essais* ou du *Traité* de Hume sur l'évolution de la pensée philosophique de Kant ? M. Ducros avait déjà discuté avec M. Kuno-Fischer, à Heidelberg, cette thèse d'ailleurs fort ingénieuse, qui, discutée de nouveau à la Sorbonne, demeure éternellement discutable. — Dans sa thèse française, M. Ducros a pu démontrer avec solidité que cet orgueilleux Schopenhauer, qui se croit inventeur et se compare à Newton, n'apporte pas en réalité une doctrine originale. Schopenhauer a beau prétendre fonder une école et créer un système, il a beau s'appeler un homme de l'avenir, c'est un homme du passé ; il procède de Kant, de Fichte, de Schelling, de Hégel ; il finit une philosophie. Quant à l'originalité de sa personne et de son esprit, c'est différent : Schopenhauer est insupportable, fermé à toutes les choses délicates, d'un matérialisme grossier, enfin absolument antipathique à M. Janet, qui ne s'en cache pas. M. Janet aurait voulu quelques détails historiques sur les relations de Schopenhauer avec Fichte : quels cours de Fichte a-t-il suivis? Ce sont les cours de 1811, et nous les avons : il eût été bon de les consulter, de voir même les rédactions de Schopenhauer, qui doivent exister aussi. On en vient enfin à cette terrible question de la chose en soi, dont la philosophie allemande essaye toujours, et toujours vainement, de se débarrasser : voilà donc une grande philosophie dont la principale préoccupation a été de supprimer la chose en soi, et personne n'y est arrivé ; or le candidat trouve que c'est extrêmement simple, et dit : « Supprimons la chose en soi, ou bien ne soyons plus criticistes ; car faire du criticisme et admettre la chose en soi, c'est une contradiction. » Mais alors, prenez garde de tomber dans le scepticisme, crie

M. Janet à l'imprudent candidat. Non, M. Ducros prétend se bien tenir en équilibre toujours, et marcher d'un pas ferme et sûr à égale distance des deux abîmes du scepticisme et du dogmatisme sans y tomber jamais. La discussion devient difficile. M. Janet exprime le vœu qu'un jeune philosophe intelligent et de bonne volonté prépare une thèse sur ce sujet si délicat et si grave de la chose en soi. Dire qu'il n'y a pas de chose en soi pourrait signifier qu'il n'y a pas de substance, ou bien qu'il n'y a pas de corps, ou bien qu'il n'y a pas d'objet, qu'il n'existe rien en dehors du sujet conscient, ou bien enfin qu'il n'y a pas d'être absolu, infini, parfait, pas de Dieu, mais seulement des choses relatives. La chose en soi signifie donc tantôt la substantialité, tantôt la matérialité, tantôt l'objectivité, tantôt la réalité d'un être absolu, infini, parfait. — M. Caro constate que M. Ducros a exilé toutes les choses en soi, excepté une seule contre laquelle il s'est trouvé impuissant, cette unique chose en soi qui vient de discuter vigoureusement sa thèse, à savoir, son collègue et ami M. Janet. M. Ducros a traité chacun de ses prédécesseurs dans la question comme une chose en soi : il a exilé M. Ribot, qui a introduit parmi nous la question de Schopenhauer, et, quoi qu'on puisse penser de ses théories, n'en est pas moins un filtre admirable de clarté; il a exilé M. Lévêque, qui a étudié déjà, dans le *Journal des Savants*, les origines métaphysiques de la doctrine de Schopenhauer; il a exilé M. Léon Dumont, qui s'est occupé avant M. Ducros des analogies flagrantes de Schopenhauer avec ses prédécesseurs; il a exilé M. de Hartmann; enfin il a exilé Hégel de l'honneur d'avoir été copié par Schopenhauer. Le candidat paraît dire : « Moi seul, et c'est assez. » Eh bien ! non, c'est trop peu. A propos toujours de la grosse question de la thèse, M. Caro rappelle qu'il y a un point où l'objet et le sujet coïncident : c'est la conscience ; il rapproche non seulement de la solution cartésienne : *Je pense, donc je suis*, mais surtout de la solution biranienne : *Je veux, donc je suis*, la méthode intérieure de Schopenhauer, à laquelle le candidat ne rend pas suffisamment justice. Il demande au candidat ce que viennent faire, dans Schopenhauer, les idées platoniciennes qui dirigent la volonté, et comment ces idées se peuvent concilier chez lui avec le primat de la volonté sur l'intelligence; il interroge M. Ducros sur la différence entre le *vouloir vivre* de Schopenhauer et la *tendance à persévérer dans l'être* de Spinoza. La volonté est un effort, l'effort est une douleur ; de là le pessimisme; et cependant Schopenhauer regarde la volonté comme éternellement infatigable : voilà encore une contradiction dans son système. M. Ducros devrait défendre son héros un peu mieux qu'il ne le fait; sinon, pourquoi ne pas intituler sa thèse *les Contradictions de Schopenhauer?* Cette thèse présente d'ailleurs une histoire fort ingénieuse du noumène, qui, chassé de partout,

revient toujours ; mais le candidat, lui, garde rigueur à ce parasite qu'on appelle le noumène, et le repousse sans pitié. Plus heureux que M. Caro, M. Ducros a liquidé son compte avec l'infini. M. Ducros, en philosophie, sera le dernier représentant du criticisme absolu, supprimant toute chose en soi, niant toute vérité en dehors de sa propre pensée, et prouvant ainsi une fois de plus que le criticisme est toujours un acquiescement voluptueux à soi-même. — M. Lichtenberger est venu traduire à la soutenance une impression personnelle ; il sait avec quelle douleur la population lettrée de Strasbourg a vu s'éloigner M. Ducros : c'était comme une vive étincelle de l'esprit français qui s'éteignait pour elle. Mais les qualités aimables et brillantes que M. Ducros a montrées dix ans en Alsace, M. Lichtenberger est ici, en Sorbonne, à peu près le seul à les connaître ; il engage le candidat à les faire apprécier de tous, le plus tôt possible, par quelque ouvrage littéraire digne de lui.

B. DELABROYE.

CHRONIQUE

— Notre collaborateur, M. Chéruel, a été nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. H. Martin.

— Dans le dernier volume des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres* de Caen (1883), M. E. Caillemer publie une œuvre inédite, la *Practica legum et decretorum edita a magistro W. de Longo Campo*, d'après le manuscrit unique, Bibl. Nat., latin 3454. Cet ouvrage fut composé entre 1181 et 1189 par Guillaume de Longchamp, qui fut chancelier de Richard Cœur-de-Lion et évêque d'Ely. C'est un *Ordo judiciarius* malheureusement incomplet : il n'en reste que la première partie. Dans une intéressante introduction, le savant éditeur passe en revue les œuvres romano-canoniques antérieures au XIIIe siècle qu'il soupçonne, par leur origine, d'appartenir aux provinces anglo-normandes. En cette occasion, M. Caillemer signale à l'attention des érudits un manuscrit du XIIe siècle, appartenant à M. Bellin, juge suppléant au tribunal de Lyon, où sont contenus divers ouvrages, notamment le traité connu sous le nom d'*Ulpianus de Edendo* et une Somme inédite que M. Caillemer décore du nom de *Summa Bellinensis*. P. F.

— On sait que les manuscrits de la collection Hamilton ont été récemment acquis par le gouvernement prussien. Dans sa dernière livraison de la *Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte* (partie germanique, 1883), M. Henri Brünner signale deux de ces manuscrits qui offriront aux érudits français un intérêt particulier. Le premier (n° 193 du Catalogue de vente) contient les *Coutumes de Beauvoisis* de Philippe de Beaumanoir. Il se trouvait, au XVIIIe siècle, aux mains d'un lieutenant particulier au présidial de Bauvais, M. de Fricourt, « qui l'avait eu de famille. » Le comte Beugnot n'a pas utilisé ce manuscrit, dont la langue semble à M. Brünner plus ancienne que celle de l'édition de Beaumanoir ; peut-être que le manuscrit est écrit en dialecte picard. Chacun des chapitres est précédé d'une miniature reproduisant les actes symboliques dont il est traité au texte. Ce manuscrit a attiré l'attention de M. Blondel, docteur en droit et agrégé d'histoire, envoyé en mission à Berlin par le ministère de l'Instruction publique. Selon toute apparence, texte et miniature offriront une précieuse ressource à qui comprendra l'œuvre utile d'une nouvelle édition des *Coutumes de Beauvoisis*.
Sous le n° 192 du même catalogue, on trouve un manuscrit du *Grand coutumier de Normandie* en cent vingt-six chapitres (le chapitre de la prescription manque). Ce manuscrit est daté de 1403 et suivi d'un recueil des jugements de l'Echiquier qui se trouvent pour la plupart dans la collection publiée par M. L. Delisle. P. F.

— Dans l'ouvrage *Les états de l'Europe* publié par M. le professeur Dr Hugues Brachelli, on trouve des renseignements très intéressants sur le nombre des universités dans les divers pays, le nombre de leurs professeurs et de leurs élèves. Nous résumons les statistiques de l'année 1882-83.

Il y a dans l'Autriche-Hongrie 10 universités avec 679 professeurs et 15.573 étudiants. — En Allemagne, 22 universités avec 2,011 professeurs et 15,442 étudiants. — En Angleterre, 8 universités et 7 collèges avec 509 professeurs et 18,170 étudiants. — L'Italie a 17 universités de l'État et 4 universités libres avec 1,655 professeurs et 11,723 étudiants. — La Russie, 3 universités, 706 professeurs et 1,305 étudiants. — La Suède et la Norvège, 4 universités avec 243 professeurs et 3,425 étudiants. — La Hollande, 5 universités avec 192 professeurs, et 1,865 etudiants. — La Belgique, 4 universités avec 253 professeurs et 4.072 étudiants. — La Suisse, 6 universités avec 375 professeurs et 2,031 étudiants. — L'Espagne, 10 universités avec 475 professeurs et 13,722 étudiants. — La Roumanie, 2 universités avec 87 professeurs et 694 étudiants — Le Portugal, la Grèce, la Serbie et la Turquie ont chacune une Université.

Quant à la France, il n'y a pas, comme on sait, d'université de l'État, mais seulement des facultés. Il y a 13 facultés de Droit, 11 de médecine, 25 écoles préparatoires aux études médicales, 30 facultés des sciences et lettres, qui ont, en tout, 1.184 professeurs et 15,526 étudiants. La France compte, de plus, cinq instituts catholiques.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 13 février. — La plus grande partie de la séance est occupée par des questions administratives. A la fin de la séance, M. Paul ALLARD, associé correspondant à Rouen, met sous les yeux de la Société une coupe en terre cuite rouge, trouvée près d'Arras en 1878. Cette coupe porte, sous le pied, un *graffito* de lecture difficile. — M. Allard propose une lecture et une explication sur laquelle il demande l'avis de la Société.

Séance du 20 février. — M. Alexandre BERTRAND entretient la Société des découvertes faites à la station antique de la Tène, à tort prétendue lacustre; on y a trouvé des armes, des monnaies gauloises et romaines, ainsi qu'une tuile portant l'estampille de la Légion XXI Rapax; tous ces objets lui ont été signalés par M. le Dr Gross de Neuveville (Suisse) Il présente ensuite, de la part de M. Aug Nicaise, le dessin colorié d'un fragment de vase en terre, découvert à la Cheppe (Marne) dans une sépulture à char gaulois. Ce fragment est orné de peintures d'un rouge violacé, représentant sur deux zônes des griffons adossés. MM. BAYET, HÉRON DE VILLEFOSSE et FLOUEST présentent diverses observations tendant à prouver que certains objets de ce genre sont d'importation ou peut-etre d'imitation étrusque.—M. de LASTEYRIE informe la Société, de la part de M. Pocard-Kerviler, qu'on a découvert sous la cathédrale de Nantes les restes d'une crypte du XIe siecle. La Société émet le vœu que des mesures préservatrices soient prises et décide que l'expression de ce vœu sera transmise à M. le Ministre des Cultes et des Beaux-Arts. — M. FROSSARD presente le dessin d'un autel antique provenant de Pouzac (Hautes-Pyrénées) et actuellement abrité dans la propriété de MM. d'Uzer, a Salut. Il porte une inscription signifiant qu'il a été dédié à Mars Invictus par C. Minicius Potitus; le monument n'était connu jusqu'à présent que par une grossiere imitation exécutée sur un bloc de pierre engagé dans un mur de Pouzac, et, si bien considerée comme authentique, qu'un étranger de passage en a fait l'acquisition pour en orner sa collection.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 1er février. — L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Fr. LENORMANT. Le vote donne les résultats suivants :

	1er tour	2e tour	
M. d'Arbois de Jubainville,	16 voix.	32 voix.	Élu.
» Benoist,	8 »	0 »	
» Schlumberger,	9 »	1 »	

L'élection sera soumise au président de la République. — M. OPPERT est adjoint a la commission des inscriptions sémitiques. — L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Al. BERTRAND sur les ouvrages déposés pour le concours des antiquités nationales.

Séance du 8 février. — M. Ed. LEBLANT envoie à l'Académie différentes

nouvelles archéologiques; 1° on a trouvé à Rome une nouvelle inscription d'une grande vestale :

FL·PVBLICIAE·V·V·MAX
SANCTISSIMAE·ET·PIISSI
MAE·AC·SVPER OMNES
RETRO·RELIGIOGISSIMAE
PVRISSIMAE·CASTISSIMAEQVE
CVIVS·RELIGIOSAM
CVRAM·SACRORVM·ET
MORVM·PRAEDICABILEM
DISCIPLINAM NVMEN·QVOQVE
VESTAE·COMPROBAVIT
Q VETVRIUS·V·E
FICTOR·V· DIGNATIONES
ERGA·SE HONORISQVE·CAVSA
PLVRIMIS IN·SE·CONLATIS
BENEFICIIS

2° M. Henzen a communiqué à l'Institut archéologique une inscription faisant connaître un *tabularius sacrarum pecuniarum provinciae Cretae*. — 3° M. Marucchi a entretenu l'Académie d'archéologie pontificale d'un cimetière juif des II° et III° siècle de notre ère, découvert par lui hors la Porte-Majeure. Plusieurs tombes portent des inscriptions. — 4° M. Stevenson a présenté à l'Académie d'archéologie chrétienne une bulle en plomb qu'il attribue à Jean, évêque de l'église de Syracuse au VII° siècle et correspondant de saint Grégoire le Grand. — 5° M. de Rossi donne des renseignements plus étendus sur le trésor trouvé dans une maison du moyen âge près l'*atrium* des Vestales. Ce trésor se compose d'une fibule en cuivre avec l'inscription + DOMNO MA + RINO PAPA, et de 835 monnaies. Ce Marinus est celui qui occupa le siège pontifical de 942 à 946; on en a pour preuve les monnaies : toutes, sauf quatre ou cinq exceptions, sont anglo-saxones, portant des noms de rois d'Angleterre appartenant aux années 871-946. M. de Rossi pense que ce trésor était un versement fait au denier de Saint-Pierre par des pèlerins venus en pèlerinage à Rome au X° siècle. — 6° M. de Rossi communique encore une pierre funéraire provenant du cimetière Domitilla. Au-dessous de l'inscription, est gravé un enfant nu, ailé, portant sur la poitrine deux bandes croisées servant à attacher les ailes. C'est le type d'Icare. Ce monument offre donc un nouvel exemple des emprunts faits par les premiers chrétiens à l'iconographie païenne. — M. A. DUMONT fait circuler une photographie de la mosaïque récemment découverte à Nîmes. Alceste, demi nue, se tient debout près du trône sur lequel est assis Pélias, roi d'Iolcos, son père. Admète, vainqueur des épreuves auxquelles on l'a soumis, réclame la main de la jeune princesse. Le sujet n'est original ni par le fond ni par l'exécution. Tout l'intérêt de cette mosaïque consiste dans son encadrement. Cet encadrement se compose de seize caissons ornés de dessins géométriques, de rosaces, de feuillages, de grecques, de rinceaux remarquables par leur grâce et par leur simplicité. — M. HERVIEUX est admis à lire un mémoire sur le fabuliste Phèdre et ses imitateurs. L'auteur établit que la collection de l'anonyme de Nilant, celle du manuscrit de Wissembourg et celle de Romulus ont, avec Phèdre, un rapport direct. Ce mémoire est le résumé des deux volumes que l'auteur vient de publier chez Didot. — M. PHILIPPE BERGER commence la lecture d'une étude *sur quelques stèles phéniciennes trouvées à Hadrumète et rapportées* par M. l'abbé *Trichides*. Ces stèles, d'un caractère tout particulier, sont anépigraphes. Elles furent découvertes en 1867. Deux ans plus tard, M. Daux, chargé d'une mission scientifique, emporta les plus belles en France. On ignore ce qu'elles sont devenues. L'Académie émet le vœu que le ministère de l'Instruction publique fasse une enquête.

H. THEDENAT.

ERRATUM. — Page 109, ligne 32 du dernier numéro, au lieu de : en proportions *égales* des quatre éléments *précipités*, lire : en proportions *inégales* des quatre éléments *précités*.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 8 15 Avril 1884

BULLETIN CRITIQUE

29. — **La Chevalerie,** par Léon Gautier, professeur à l'École des Chartes. Paris, 1884, in 4° de xv-788 pages.

Voici une œuvre d'un immense labeur et d'une haute portée. L'auteur, qui a voué sa vie à faire connaître nos épopées françaises, a réuni avec un ardent amour les traits de cette institution qui les domine toutes : la chevalerie.

M. Gautier en recherche d'abord l'origine. Les grandes transformations et les grands faits du moyen âge sont communs à toute l'Europe occidentale : il n'en pourrait être autrement de la création de la chevalerie. « Elle est née partout à la fois et a été en même temps l'effet naturel des mêmes aspirations et des mêmes besoins. » La remise solennelle des armes au jeune Germain, voilà le point de départ de la chevalerie. Pour tempérer les ardeurs du sang barbare, « et pour donner un idéal à cette fougue mal dépensée », le christianisme fait comme un « huitième sacrement » de cette entrée dans la vie guerrière. Désormais, la chevalerie est une « grande confrérie militaire » ; son héros, dans la légende, c'est Roland ; dans l'histoire, c'est Godefroy de Bouillon. — Nous savons d'où procède la chevalerie ; il nous est possible maintenant de l'étudier.

M. Gautier n'a pas entrepris d'écrire, année par année, une histoire de la chevalerie ; il a voulu en saisir et en fixer les traits principaux à l'époque la plus brillante du moyen âge, c'est-à-dire à la fin du xii^e siècle et au commencement du xiii^e.

Pour atteindre ce but, il lui fallait répondre à deux questions : Quel était l'idéal du baron du temps de Philippe-Auguste ? Quelles étaient ses mœurs ? Le livre tout entier tient dans la solution de ces deux problèmes.

L'idéal du baron français, c'est le « code de la chevalerie ». L'auteur le résume d'une manière saisissante en dix commandements, dont il fait le commentaire d'après notre ancienne littérature. Il a surtout demandé ce commentaire aux gestes françaises de Charlemagne, de Doon

de Mayence et de Guillaume d'Orange ; il écarte les œuvres postérieures d'origine étrangère, c'est-à-dire les romans qui viennent d'apparaître à la fin du XII[e] siècle et qui, suivant l'expression d'nn maître éminent, sont le produit du contact de la société française avec les Celtes (1) des deux Bretagnes. A ces romans, M. Gautier ne ménage pas le blâme : « Les élégances d'un amour facile y occupent la place qui était réservée jadis à la seule brutalité de la guerre ; et l'esprit d'aventures y éteint l'esprit des croisades. On ne saura jamais combien ce cycle de la Table-Ronde nous a fait de mal. Il nous a policés, soit ; mais amollis. » J'avoue que je suis très enclin à me rendre à l'éloquence communicative de l'auteur ; il me semble bien difficile de partager le goût de nos pères pour les aventures bizarres, la courtoisie raffinée et le faux mysticisme des romans bretons. A toutes ces conceptions étranges ou factices, je préfère l'idéal de la geste française, création spontanée de cette race vigoureuse dont l'influence domine la politique, la législation et l'art de l'Europe du moyen âge. Au surplus, les œuvres modernes issues de la geste française gardent, à mon sens, la même supériorité sur les œuvres empruntées au cycle breton : pour s'en convaincre, il suffira de comparer le mysticisme obscur et malsain du *Parsifal* de Wagner à la grandeur et à l'élévation qui distinguent les beaux vers de la *Fille de Roland*.

On a dit souvent : Rien n'est plus réel que l'idéal. Cette boutade contient une bonne part de vérité. Quand une fois une génération s'est formé un idéal, qui dira les généreux efforts, les luttes glorieuses ou plus souvent ignorées qu'il suscite chaque jour? L'idéal est une des forces (et non la moindre) qui dirigent la vie des individus et des nations : il faut le bien connaître si l'on veut comprendre la structure morale d'une société, ses aspirations, ses grandeurs, ses déceptions, ses défaillances. C'est donc faire une œuvre historique au premier chef que de déterminer exactement cette force. Aujourd'hui moins que jamais un tel travail peut paraître superflu, alors que les érudits ont employé de gros volumes à l'étude des moindres détails de la vie matérielle de nos pères. A mon avis, les chapitres que M. Gautier consacre à cet idéal appartiennent vraiment à l'histoire de la civilisation française, entendue dans le sens le plus élevé de ce mot.

Cet idéal, c'est surtout dans la littérature du moyen âge qu'il le fallait chercher ; car l'œuvre de toutes les littératures est d'offrir à l'homme une représentation idéale de lui-même (2). Sans doute cette représentation sera profondément différente de la réalité ; mais seule elle peut donner l'intelligence des événements et le mot d'une foule d'énigmes.

(1) Ce contact eut lieu surtout en Angleterre. G. Paris, *Romania*, XI, p. 467.
(2) Saint-Marc-Girardin, *Cours de littérature dramatique*.

Novalis n'avait pas tort de dire que le roman n'est souvent que l'histoire écrite librement.

A l'histoire de l'idéal succède, dans le livre de M. Gautier, l'histoire des mœurs et de la vie privée. Entraîné par le mouvement irrésistible que le talent de l'auteur a su répandre dans ces pages, le lecteur suivra sans peine le baron, du berceau à la tombe, à travers une série de chapitres dont les titres seuls suffiraient à révéler l'intérêt : l'enfance et la jeunesse du baron, l'entrée dans la chevalerie, le mariage du chevalier, la vie domestique et la vie militaire, la mort du chevalier. Toutes les idées sont présentées sous une forme vive, brillante, et en même temps très claire, où se marque fortement l'empreinte de la personnalité de l'écrivain. Certains passages atteignent véritablement l'éloquence. Je ne veux citer que cette description de la France, « assise, comme une reine, sur un trône, au pied duquel deux océans se rencontrent, sous un ciel d'une douceur et d'une égalité charmantes ; elle étale la beauté de ses grands fleuves, la fécondité de ses plaines immenses, la majesté de ses Alpes, de ses Cévennes et de ses Pyrénées. Elle a tous les arbres, tous les vins, tous les fruits. Beau peuple, en vérité ; essentiellement jeune et vivant et dont on se demande comment il pourrait vieillir. Il a dans l'intelligence une clarté que rien ne voile ; dans le cœur, un dévouement que rien ne lasse ; dans la volonté une énergie qui s'éteint trop facilement, mais se rallume plus vite encore (1). C'est cette *terre-major* dont le chevalier répète :

Quand le doux vent vient à souffler
Du côté de mon pays,
M'est avis que je sens
Une odeur de paradis. »

Mais ce livre ne présente point que des qualités littéraires : il possède aussi celles de l'ouvrage d'érudition. Le grand public en lira le texte : les savants recourront avec fruit aux notes innombrables, qui appuient chaque proposition de l'auteur, et dont plusieurs peuvent être considérées comme de véritables dissertations scientifiques.

Voyez, par exemple, celles qui ont trait à l'éducation du baron : il y a là des notes très nourries sur la classification des sciences au moyen âge, sur la géographie, sur la vénerie, etc : c'est une encyclopédie telle qu'elle pouvait être présentée à un jeune noble du temps de Philippe-Auguste. Je devrais citer encore les notes sur le costume, l'armure, le mobilier, les repas, l'archéologie militaire, l'attaque et la défense des places. Le chapitre où est décrit le château féodal fait revivre le souvenir

(1) P. 64 et 65.

des inoubliables leçons de Jules Quicherat, dont l'auteur aime à évoquer la mémoire respectée.

Le plus souvent, c'est aux chansons de geste que M. Gautier demande leur témoignage ; son livre n'en perd point pour cela son caractère d'œuvre historique. En effet, quand il s'agit de décrire la vie privée du moyen âge, les maîtres les plus éminents s'accordent à attribuer aux témoignages de nos poètes autant de valeur qu'aux renseignements de nos chroniqueurs les plus autorisés. D'ailleurs on peut contrôler les chansons de geste par les chroniques : on verra que les unes ne font que confirmer les autres et M. Gautier n'a point manqué de le signaler. La chronique de Lambert, curé d'Ardres, dont le regretté Boutaric aimait à recommander la lecture, et celle de Guillaume le Maréchal, dont M. Paul Meyer a publié des extraits d'un si puissant intérêt, suffisent à démontrer que les jongleurs de nos chansons n'ont rien inventé et qu'ils ont dépeint la vie de leurs héros d'après la vie des seigneurs de leur temps.

En somme, M. Gautier a écrit un livre d'histoire et d'érudition auquel il a donné une forme pleine d'intérêt et d'attrait. Sans doute ce sont des qualités qui s'allient rarement ; mais ceux qui ont passé par l'École des Chartes ne s'étonneront pas de les trouver réunies sous la plume de leur ancien maître (1). P. FOURNIER.

---

30 — **Antoine Coyzevox, sa vie, son œuvre et ses contemporains, précédé d'une étude sur l'école française de sculpture avant le** XVII^e **siècle,** par M. Henry JOUIN, lauréat de l'Institut. Paris, Didier, 1883, in-12 de 312 pages (suite) (2).

« 250. — ROBERT DE COTTE (1657-1735), architecte. Buste, marbre, hauteur 0m55.
« *Nous ignorons* où se trouve l'original. Une copie en plâtre existe au Musée de « Versailles (n° 799 du catalogue d'Eud. Soulié). Un buste de Robert de Cotte a figuré « au salon de 1704 ; nous supposons qu'il s'agit du marbre dont nous parlons ici. »

Quand on prétend faire un livre sur une matière déjà traitée, a-t-on le droit d'avouer à chaque page qu'on « ignore » le sujet qu'on s'est chargé d'exposer ? A-t-on le droit, par exemple, d'en savoir moins que ses prédécesseurs ? Introuvable pour M. Jouin, le Robert de Cotte a été parfaitement connu de ses devanciers. D'Argenville, dans son *Voyage pittoresque de Paris* (1778), p. 281, et dans ses *Vies des fameux sculpteurs*,

(1) L'illustration de l'ouvrage n'est point à la hauteur du texte : les compositions de pure fantaisie sont médiocres, et l'illustration de pure érudition est insuffisante. N'eût-il pas mieux valu renoncer complètement à l'illustration de fantaisie pour ne garder que l'illustration d'érudition ?

(2) Voir le n° précédent, page 128-135.

p. 244, signale l'existence de ce buste à la bibliothèque Sainte-Geneviève, où il se trouve toujours. J'ai été confondu, et le lecteur partagera certainement mon étonnement, en m'apercevant que M. Jouin n'a pas visité la collection des bustes de la bibliothèque Sainte-Geneviève dont il parle souvent, comme M. Jourdain faisait de la prose. Cette collection renferme des ouvrages très importants du maître. Le buste de Robert de Cotte est un chef-d'œuvre, et c'est la première pièce à citer après le portrait de Coyzevox par lui-même.

« 257. — CHARLES-MAURICE LE TELLIER (1642-1710), archevêque de Reims. Buste, marbre, « hauteur 0m75. Cet ouvrage est à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris. Un « plâtre, d'après ce buste, est au Musée de Versailles (n° 2844 du catalogue d'Eud. « Soulié). »

La rédaction de cet article du catalogue nous révèle le procédé littéraire habituel de l'auteur, qui, pour composer son livre, n'est pas sorti de son cabinet. En effet, ce buste de Charles-Maurice Le Tellier, conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, est signé en toutes lettres; il a été signalé par les biographes antérieurs et aurait dû, par conséquent, être présenté au lecteur comme un des types indiscutables du talent et de la manière de Coyzevox. Mais M. Jouin ne s'est pas douté de la valeur de cette pièce capitale, parce que Soulié n'en a pas mentionné la signature. Le premier soin d'un historien consciencieux n'est-il pas *pourtant* de relever par lui-même les signatures apposées sur des œuvres certaines, afin de séparer celles-ci des œuvres qui ne peuvent qu'être attribuées et des œuvres qui doivent rester douteuses? M. Jouin n'est point, paraît-il, de cet avis. Il ne tient pas compte de l'important renseignement des signatures et ne distingue pas entre les ouvrages certains, probables ou indûment attribués. Il mélange partout l'ivraie et le bon grain, et c'est d'ordinaire l'ivraie qui a toutes ses préférences.

« 259. — MICHEL LE TELLIER (1603-1685), chancelier de France. Buste, marbre, « hauteur 0m64.

« Un plâtre de l'ouvrage de Coyzevox est au Musée de Versailles, n° 2837 du cata- « logue d'Eud. Soulié. *C'est par erreur que Soulié suppose le marbre original au* « *Musée du Louvre*. Nous l'y avons inutilement cherché. »

L'insuccès de M. Jouin s'explique. Il a cherché au Louvre ce qu'il ne pouvait pas y trouver, et il n'y a pas compris ce qu'il y a vu. L'accusation d'inexactitude portée contre Soulié est absolument injuste, puisque ce savant n'a pas dit quelle était la matière du buste du Louvre auquel il renvoyait, et cette accusation retombe de tout son poids sur son auteur. Le marbre de Michel Le Tellier, que M. Jouin n'a pas pu découvrir, est à la bibliothèque Sainte-Geneviève. C'est le bronze qui est au Louvre. Voir *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, tome XIV, p. 320 à 333.

« 261. — GIULIO MAZARINI, dit le cardinal Mazarin. Buste, marbre.
« Cet ouvrage est au Musée du Louvre, non catalogué. »

Il faut n'avoir jamais vu ce marbre pour oser l'attribuer à l'auteur des bustes de Lebrun et de Marie Serre. La sculpture est dure, raide, sans souplesse, sans vie. Elle détonne absolument quand on la compare aux ouvrages certains de Coyzevox. C'est calomnier assurément l'artiste que de lui imputer un travail aussi médiocre, surtout quand, dans le musée et dans la même salle, on a sous les yeux la figure du tombeau du collège des Quatre-Nations. D'ailleurs, il est facile, à l'aide de quelques recherches, de désigner avec précision le sculpteur responsable de l'exécution hâtive et sommaire du buste de Mazarin. Le coupable est le maître même de Coyzevox.

Suivons l'œuvre à la trace. Le buste du Louvre a fait partie de la galerie d'Angoulême, sous le n° 16 du catalogue de Clarac. Il venait du musée des Petits-Augustins (*Musée des mon. fr.*, tome VIII, p. 180), où il portait depuis l'an V le n° 280 du catalogue de Lenoir. Voici maintenant comment il entra chez Lenoir. On lit dans son *Journal*, n°s 672 et 674 : « Le 9 dudit [germinal an IV], reçu de la même salle des Antiques, du citoyen Scellier, les bustes en marbre de Maurice de Saxe, maréchal de France, et de Mazarin par Coyzevox... Ledit, de la salle des Antiques, plusieurs bustes en marbre savoir : celui de Mansard, du chancelier Le Tellier et d'Edouard Colbert. » L'attribution du travail à Coyzevox ne signifie rien, car on sait avec quel sans-gêne et avec quelle incompétence Lenoir donnait des noms à toutes les œuvres. Mais l'indication certaine de provenance nous fait voir qu'il s'agit ici du buste conservé sous l'ancien régime dans une des salles de l'Académie de peinture et sculpture, dont les n°s 672 et 674 du *Journal* relatent le déménagement. Veut-on une preuve plus formelle? Lenoir a dit positivement, ailleurs, dans une note inédite inconnue de M. Jouin, que le buste de Mazarin provenait des salles de l'Académie. Dès lors il suffit d'ouvrir la *Description de l'Académie royale des arts de peinture et sculpture* par Guérin (1714), pour y lire, page 50 : « Portrait de M. le cardinal Mazarin en buste de deux pieds et demi par M. Lerambert (Louis), né à Paris, reçu académicien le 31 mars 1663, mort le 15 juin 1670, âgé de 56 ans. » Guillet de Saint-Georges a confirmé dans les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture* (tome I, p. 331), le témoignage de Guérin, en disant : « Il (Louis Lerambert) fit en marbre le buste de M. le cardinal Mazarin, dont le modèle de terre est dans la grande salle de l'Académie. » Lerambert était un homme du monde accompli, un poète gracieux, un danseur très élégant, nous apprend son biographe. Nous n'y contredirons pas. On voit bien, en regardant le

buste donné si inconsidérement à Coyzevox, que Lerambert, comme portraitiste, n'était pas exclusivement un sculpteur de métier, ni même un amateur de talent. Pour toutes ces raisons, le buste de Mazarin du Louvre n'est pas l'œuvre de Coyzevox, et, ne fût-on pas à même de connaître la démonstration qui précède, il ne devrait pas et n'aurait jamais dû lui être attribué.

« 262. — PIERRE MIGNARD (1610-1695), peintre. Buste, marbre, hauteur 0m78. — L'ori- « ginal est au Musée du Louvre (n° 240 du catalogue, etc.). »

Cette sculpture est l'œuvre non de Coyzevox mais de Martin Desjardins. M. Jouin a dans les mains toutes les preuves nécessaires pour s'en convaincre, s'il veut se donner la peine d'interroger avec intelligence les papiers de Lenoir qu'il annote et qui, jusqu'à présent, sont restés obstinément muets pour lui. Il trouvera d'ailleurs la démonstration toute faite dans la *Gazette des Beaux-Arts*, n° de février 1884. Il n'y a plus que lui, du reste, pour patronner cette erreur. M. Gaston Lebreton, conservateur du musée céramique de Rouen, a proclamé incidemment la vérité en pleine Sorbonne, il y a deux ans, devant M. Jouin qui assistait en personne à sa lecture (*Chronique des Arts*, 1882, p. 158) et qui en a rédigé le compte rendu officiel. L'Administration des Beaux-Arts a publié la dissertation de M. Lebreton intitulée : *le Sculpteur Jean-Baptiste Lemoyne et l'Académie de Rouen*. Depuis 1878, j'avais indiqué la méprise contenue dans le catalogue du Louvre, et M. Lebreton, qui travaille avec critique, s'est bien gardé de la reproduire.

« 267. — JEAN RACINE (1630-1699), poète. Buste.
« Cet ouvrage est mentionné par Alexandre Lenoir, dans le *Musée des monuments « français*, tome V, p. 51, où il porte le n° 295. »

Il ne suffit pas qu'une attribution ait été faite par un auteur quelconque, surtout par Lenoir, pour qu'elle doive être acceptée sans discussion. Sans doute, Lenoir a dit au passage cité : « N° 295, buste de Jean Racine, de l'Académie française, mort en 1699, fait par Coyzevox. » Mais qu'est-ce que cela prouve ? M. Jouin devrait savoir que ce buste n'était qu'un moulage en plâtre dont Lenoir n'avait jamais vu l'original. Ce n° 295 venait réellement de l'Académie française ; il avait été donné en 1784 à l'illustre compagnie par J.-Jacques Caffieri (Cf. J. Guiffrey, *les Caffieri*, p. 359 et 360). Le buste de Racine était entré au musée des monuments français avec tous les autres bustes qui décoraient les salles où l'Académie française s'assemblait au Louvre. Lenoir en a dressé la liste dans une lettre du 27 fructidor an XI. Pourquoi M. Jouin et ses innombrables collaborateurs n'ont-ils pas publié la lettre du 27 fructidor dans leurs fameuses *Archives du musée des monuments français* si pleines d'er-

reurs et de confusions, si vides des plus importants documents? Avant d'attribuer à un auteur déterminé une œuvre qu'on ne connaît pas en nature, la première chose à faire est de retrouver ou de citer les autorités ayant vu et discuté cette œuvre ou ayant seulement constaté sa transmission. Voilà une règle de critique dont M. Jouin ne s'est jamais préoccupé.

« 269. — Armand-Jean Duplessis, cardinal de Richelieu (1585-1642). Buste, marbre, « hauteur 0m84. »

« L'original est au Musée du Louvre (n° 235 du catalogue de M. H. Barbet de Jouy). « Il a fait partie du Musée des monuments français (n° 276 de la description de ce « Musée). Un plâtre, pris sur l'original, est au Musée de Versailles (n° 1875 du catalogue d'Eud. Soulié). »

Quelle tranquille et sereine affirmation! Quelle doctrine catégorique! Que M. Jouin est heureux d'avoir une foi aussi robuste! Il ne serait pas impossible, je le reconnais, que Coyzevox, bien que né seulement en 1640, eût exécuté rétrospectivement un buste du cardinal de Richelieu, mais il faudrait produire une preuve pour établir ce fait. Ensuite, l'intervention de Coyzevox dans l'iconographie du grand cardinal une fois démontrée, il resterait à nous faire voir que le buste sculpté par Coyzevox est bien celui qui est entré au Louvre, comme M. Jouin le professe *a priori*. La question est plus compliquée qu'elle ne le paraît. Car, sans parler des nombreuses effigies qui circulent de divers côtés, M. Jouin, pourrait savoir que deux bustes en marbre du cardinal de Richelieu sont, au dire de Lenoir, passés par le musée des Petits-Augustins. L'un, qui venait de Notre-Dame, ne fit que traverser le musée. On lit dans le *Journal de Lenoir* n° 585 : « Le 18 [fructidor an III] conformément à l'arrêté de la commission exécutive de l'Instruction publique, j'ai remis à l'administration de la Bibliothèque Mazarine, un buste en marbre du cardinal de Richelieu provenant du chapitre de Notre-Dame. » La sculpture était entrée au Dépôt des monuments français dès l'année 1792 (n° 11 du *Journal* et n° 14 de la *Notice succincte* de 1793). L'autre buste de Richelieu portait au catalogue de Lenoir, depuis l'an V (1797), le n° 276, et était ainsi décrit : « De la salle des Antiques (1) — Le buste en marbre d'Armand-Jean Duplessis, cardinal de Richelieu, sculpté par Coyzevox. »

Mais si le buste du Louvre paraît bien être celui que Lenoir attribuait à Coyzevox et qui fut porté au musée royal en 1816 au moment de la répartition des monuments du musée des Petits-Augustins (*Journal de Lenoir*, p. 188), rien dans l'examen de l'œuvre ne vient confirmer la gratuite affirmation de Lenoir. La sculpture ne ressemble en rien à la

(1) La provenance n'est pas indiquée dans l'édition de l'an V, mais se trouve dans les éditions postérieures.

manière de l'artiste dont on la proclame l'œuvre. Il est impossible de concilier le style fier, mais fin, sec, précis et légèrement tendu du n° 235 du Louvre avec la souplesse et l'ampleur ordinaires aux travaux du maître. On ne retrouve pas là son feu, ses larges parti pris, son dédain du détail, sa négligence de tout ce qui n'est pas essentiel. Le marbre est au contraire traité dans l'esprit d'une école différente où dominent la précision, la netteté, la recherche et les soins exagérés de l'exécution matérielle.

« 271. — Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne (1611-1675), maréchal de « France. Buste, marbre, hauteur $0^{m}70$.

« Cet ouvrage est mentionné par Alexandre Lenoir, dans sa lettre au Ministre de « l'Intérieur, en date du troisième jour complémentaire de l'an IV (19 septembre 1796). « A cette date, le buste de Turenne était au Dépôt de Nesle, rue de Beaune. (Voyez « *Archives du Musée des monuments français* en cours de publication etc. tome I, « p. 57.) Un plâtre, d'après ce buste, est au Musée de Versailles (n° 2047 du catalogue « d'Eud. Soulié). C'est à tort que l'auteur de ce livret suppose le marbre original au « Musée du Louvre. Il ne fait pas partie des sculptures modernes cataloguées par « M. H. Barbet de Jouy. »

« 272. — Turenne. Buste.

« Cet ouvrage est mentionné au livret du salon de 1704, p. 10. Est-ce le même por- « trait que celui dont nous venons de parler? *Nous l'ignorons.* »

Ces deux bustes de Turenne catalogués isolément ne sont qu'une seule et même œuvre d'art. Il s'agit du Turenne exposé au salon de 1704 en compagnie du grand Condé. Ces deux portraits rétrospectifs de Turenne et de Condé, aux proportions de forte nature et, par parenthèse, assez froids, après avoir décoré jusqu'en 1793 le château de Chantilly et être passés par le dépôt de l'hôtel de Nesle et le musée des Petits-Augustins, sont retournés à Chantilly. Entrés ensemble chez Lenoir le 7 brumaire an V (n° 781 du *Journal*), ils ont quitté ensemble le dépôt en 1816, comme ils avaient été exposés ensemble au salon de 1704.

« 274. — Sébastien le Prestre de Vauban (1633-1707), maréchal de France. Buste, « marbre, hauteur $0^{m}74$.

« Ce buste est au Musée de Versailles (n° 1897 du catalogue d'Eud. Soulié). Ce buste « est signé : A. Coyzevox F. »

« 275. — Vauban. Buste.

« Un buste de Vauban a figuré au salon de 1704. Est-ce celui dont nous venons de « parler, ou un second ouvrage du statuaire ? »

Il est facile, comme on le voit, à l'aide d'un procédé de cette nature, de multiplier les numéros d'un catalogue. D'un bout à l'autre de son travail, l'auteur, inconsciemment sans doute, a *tiré à la ligne* en dédoublant tant qu'il le pouvait tous les articles. Voyez notamment les nos 4 et 5, 132 à 136, 247 et 249, 271 et 272, 291 et 292, etc.

« 291. — LA VIERGE ET L'ENFANT JÉSUS. Statue, marbre, hauteur 1m40.
« Cette statue attribuée à Coyzevox, dans l'*Inventaire général des œuvres d'art ap-*
« *partenant a la ville de Paris* (édifices religieux, tome I, p. 456), est placée dans
« la sacristie de l'église de Saint-Paul-Saint-Louis. Elle provient de l'ancienne salle
« des Antiques du Louvre. »

« 292. — VIERGE. Statue, marbre.
« Le premier brumaire an XI (23 octobre 1802), Alexandre Lenoir, administrateur
« du Musée des Monuments français, écrit au citoyen Ledru, maire-adjoint de la
« 9e mairie du département de la Seine, que le Ministre de l'Intérieur vient de l'auto-
« riser à mettre à sa disposition et sur récépissé, entre autres œuvres, « une vierge
« de marbre de Coyzevox. » En marge de cette lettre, on lit : « Ces œuvres ont été re-
« mises pour l'église des ci-devant Jésuites par autorisation ministérielle du 28 ven-
« démiaire an XI, » signé Chaptal. (Voyez *Archives du Musée des Monuments fran-*
« *çais*, en cours de publication...) L'église des Jésuites, dont il est question ici, était
« située rue du Pot-de-Fer, entre les rues Honoré-Chevalier, Mézières et Cassette.
« (Voyez *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs* à Paris, par Thierry, Paris
« 1782, in-12, p. 443.) Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de confondre cette œuvre
« avec celle qui précède. »

Ces deux numéros catalogués isolément ne concernent encore qu'un seul et même monument. L'auteur n'a rien compris aux documents qu'il a édités deux fois déjà sur cette sculpture. Elle fut donnée à l'église Saint-Paul-Saint-Louis, où elle se trouve encore. Aussi novice dans la connaissance de la topographie parisienne que dans celle de l'histoire de l'art, le même écrivain invoque ingénument l'autorité du *Guide* de Thiéry pour démontrer que l'église Saint-Paul-Saint-Louis ne doit pas être celle des « ci-devant Jésuites » mais qu'il faut aller la chercher rue du Pot-de-Fer. Tout est danger pour qui manie certains instruments sans les avoir étudiés. Les textes imprimés contiennent autant de pièges que les textes inédits, et certains engrenages sont impitoyables pour les doigts inexpérimentés.

M. Jouin, en soutenant que la prétendue *Vierge* de Coyzevox venait de la salle des Antiques, prouve en outre qu'il a confondu ce marbre avec une autre *Vierge* ou *Mère de douleurs* exécutée par Germain Pilon, sortie en effet, du Louvre. De l'an V à l'an X, Lenoir n'a jamais cessé de déclarer dans tous ses catalogues, au n° 318, que la Vierge dite de Coyzevox, avait été tirée de Saint-Paul-Saint-Louis, où elle est revenue. M. Jouin, qui cite continuellement ses *Archives du musée des monuments français*, mais ne sait pas s'en servir, n'a pas le droit « d'ignorer » que Ledru n'était pas maire de l'arrondissement du quartier Saint-Sulpice. Cet officier de l'État civil était chargé de l'administration d'un quartier du Marais, et sa compétence ne dépassait pas les limites de son arrondissement. Lenoir, d'ailleurs, s'est exprimé ainsi dans le n° 1110 de son *Journal*, p. 169 et 170 de l'édition publiée en 1878 : « Le 1er brumaire an XI, autorisation pour remettre à la disposition de M. le curé de

Saint-Paul : 1° une statue en marbre de Germain Pilon, représentant Jésus-Christ ressuscitant; — 2° Une Mère de douleur, aussi en marbre, du même auteur, provenant tous deux de la salle des Antiques; — 3° Une petite statue en terre cuite représentant un *Ecce homo* par Germain Pilon, provenant de Saint-Gervais; — 4° Une statue de la SAINTE VIERGE, EN MARBRE, PROVENANT DE SAINT-PAUL. Le reçu signé LEDRU, adjoint du maire du IX° arrondissement, et Préault, secrétaire. » On retrouve la confirmation des mêmes renseignements, *ibidem* n° 1138 : « A Saint-Paul, rue Saint-Antoine..... 5° Une VIERGE en marbre blanc par COYZEVOX, venant de l'église SAINT-PAUL. »

Nous pourrions amuser le lecteur, en reproduisant les principaux passages du livre dans lesquels l'auteur décrit avec conviction et même avec un accent lyrique, comme types caractéristiques du talent de Coyzevox, des œuvres de Lerambert, de Desjardins ou de n'importe quel sculpteur des XVII° XVIII° siècles, mais nous croyons déjà avoir revendiqué, autant qu'il convenait, quelques-uns des droits de la vérité historique ; nous voulons imiter la réserve de M. Brunetière, quand, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet 1883, ce critique a été forcé de faire justice d'une publication du même auteur. Il a suffi alors de démontrer, sans insister, la parfaite incompétence de l'éditeur des *Conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture*. La valeur de son nouvel ouvrage, *Antoine Coyzevox, sa vie et son œuvre*, peut être maintenant appréciée. Il ne nous reste donc plus qu'à conclure.

Rien de plus dangereux pour un historien sans clairvoyance que d'avoir à sa disposition un trop grand nombre de sources d'informations. Les eaux profondes qui portent les nageurs éprouvés noient les imprudents qu s'y aventurent sans méfiance. M. Jouin n'a pas su interprèter les volumineux documents concernant le Musée des monuments français dont il a tenté de se servir. Quand il sort d'un silence prudent, ou d'un aveu « d'ignorance », il applique au hasard ces documents à toutes les œuvres qu'il rencontre, sans faire acception de leurs provenances, de leurs matières, de leurs proportions, et de leurs qualités. Il semble qu'il se soit désintéressé de l'étude des choses et des monuments eux-mêmes pour se contenter de coudre à l'aventure des fragments de textes transcrits sur des bouts de papier.

En dehors de ces textes manuscrits cités à contresens, ce livre est le résultat de coupures faites sans discernement dans un nombre restreint d'ouvrages généraux consacrés à Coyzevox. Venu le dernier, il est cependant inférieur à tous ceux qui l'ont devancé dans l'ordre des temps. En effet l'auteur, absolument dépourvu de critique, non seulement n'a rien vérifié de ce qu'on avait dit avant lui, mais, à la somme d'erreurs com-

mises par ses prédécesseurs et qu'ordinairement il a scrupuleusement reproduites, il ajoute encore une dose très appréciable de méprises personnelles dont la liste, déjà bien longue, sera facilement enrichie. Son livre, véritable compilation d'ana, pourrait être justement intitulé : *Recueil des erreurs sur la personne et les ouvrages de Coyzevox mises en ordre et considérablement augmentées.*

LOUIS COURAJOD.

---

31. — **Les grands Écrivains de la France**, nouvelles éditions publiées sour la direction de M. Ad. RÉGNIER, membre de l'Institut. **Œuvres de J. de La Fontaine**, nouvelle édition, revue sur les plus anciennes impressions et les autographes, et augmentées de variantes, de notes, etc., par M. H. RÉGNIER. Tome premier ; librairie Hachette, Paris, 1883; in-8°, 471 pages. Prix, 7 fr. 50.

La librairie Hachette poursuit, — lentement, il est vrai, — la publication des *Chefs-d'œuvre de notre littérature classique.* Elle vient de donner au public le premier volume de La Fontaine. C'est de toute justice que notre fabuliste prenne rang dans cette galerie illustre, qui va du cardinal de Retz à Voltaire. Avant Molière, avant Bossuet, avant Racine même, La Fontaine, — dans ses œuvres avouables, entendons-nous, — me paraît être le meilleur représentant de notre génie. Verve, émotion sobre, habileté à renfermer une suite d'idées ou de sentiments dans un mot, les larmes voisines du sourire, le dévouement accepté comme chose familière, — mais se cachant comme par une sorte de pudeur quelque peu ridicule ; — toutes les grandes pensées déguisées sous des apparences gouailleuses ; toutes les émotions généreuses comme parcourues, le dirai-je? et exprimées avec discrétion : je ne sais quelle fatuité d'enfant terrible au milieu des périls les plus graves, afin de les cacher et pour donner du cœur aux autres : tel est le Français de tout âge : tels aussi se révèlent les héros de La Fontaine, et c'est pourquoi je vois en lui le type de notre esprit et de notre race.

En voulez-vous une preuve?

Je lisais ces jours-ci l'étude faite sur La Fontaine par un Autrichien, Lotheisen, dans sa volumineuse *Histoire de la littérature française au* XVIIe *siècle.* Quand Lotheisen cite nos écrivains, il les traduit en allemand; avec La Fontaine, il cite toujours en français et s'excuse, dans une note, de ce procédé, parce que, dit-il, le style de ce poète est *inimitable* (1).

Comprenez qu'il est essentiellement *français.*

(1) *Geschichte der Franzœsischen Literatur im* XVII *Iahrhundert* von Ferdinand Lotheisen, 3 ter Band, p. 212. (A Vienne, chez Gerold.)

Ce premier volume est digne, en tous points, des précédents qui illustrent la collection. Plus tard, quand toutes les *Fables* auront été publiées, il sera temps de juger de la valeur du commentaire. Aujourd'hui, en présentant ce premier volume aux lecteurs du *Bulletin critique*, je voudrais appeler surtout leur attention sur la *notice biographique*, que M. Paul Mesnard consacre à La Fontaine.

On aurait pu croire que Walckenaer avait tout dit. M. Mesnard, dans ses *glanes*, pour parler comme lui, offre beaucoup de choses inédites, neuves et intéressantes.

Il réduit à néant l'assertion de Adry,—reprise par Walckenaer et Sainte-Beuve, — qui prétend que la vocation passagère de La Fontaine pour l'état ecclésiastique lui aurait été inspirée par la lecture de Lactance. Et ç'aurait été M. Héricart, chanoine de Soissons, qui aurait prêté ce Lactance au fabuliste en herbe.

Tout ce que M. Mesnard dit de la femme de La Fontaine et de leurs relations, est presque nouveau. Il y a là quelques pages bien menées, vivantes et alertes, d'où notre cher poète ne sort qu'avec plus d'un blâme; il ne l'a pas volé. M. Mesnard le condamne avec une secrète indulgence et pitié; mais la réprobation est énergique et méritée.

Enfin, je signalerai parmi les passages les plus remarquables de cette curieuse notice ceux qui ont trait aux divers personnages dont La Fontaine fut l'ami et le commensal : Maucroix, M^me^ de Bouillon, M^me^ de la Sablière, M. de Vendôme, — hélas!

Il y aurait quelques inexactitudes à relever. M. Paul Mesnard (p. 14) parle du « séminaire de l'abbaye oratorienne de Juilly. » Jamais Juilly n'a été un *séminaire*.

Le collège qui y fut fondé par le P. de Condren, en 1638, prit le nom d'*Académie Royale*, que lui donna Louis XIII.

J'ai trouvé aux Archives nationales, en plusieurs endroits, la mention de l'entrée des deux La Fontaine à l'Oratoire, notamment aux registres *M. M.* 608, p. 8, et *M. M.* 610.

On y lit : « Le premier jour de décembre 1637, le confrère Claude de La Fontaine, natif de Château-Thierry, (fils de Charles La Fontaine et de Françoise Pidou — *M. M.* 610), reçu en la Congrégation en la maison de Paris, et a pris la soutane et la robbe en nostre maison de Montmorency, au mois de novembre en l'année 1641. » — Et aussi, *M. M.* 608, p. 27, on lit : « Le 27e jour d'avril 1641, le confrère Jean de La Fontaine, fils de M. Charles de La Fontaine, conseiller du Roy, et maistre des eaux et forêts à Château-Thierry, et de damoiselle Françoise Pidoux, du diocèse de Soissons et natif de Château-Thierry, âgé de 20 ans, a esté reçu en la Congrégation en la maison de Paris, et y a pris la soutane et la robe. »

De ces citations absolument authentiques, il faut conclure : que le frère puîné de La Fontaine entra à l'Oratoire avant lui. On considéra toujours, à l'Oratoire, La Fontaine comme étant de la famille. Adry, dans son discours sur *le premier siècle de l'Oratoire* (1), le compte parmi les membres de l'Académie française qui ont été jadis oratoriens.

M. Paul Mesnard semble faire trop bon marché de la tradition d'après laquelle La Fontaine aurait séjourné à Juilly. On montre encore au collège la *chambre* de La Fontaine. C'est là un de ces souvenirs qui se transmettent à travers les générations et qui reposent sur un fait. Cette tradition n'est point la seule qui subsiste au collège de Juilly, que ni la révolution ni le monopole universitaire n'ont fermé. L'appartement où descendait Bossuet s'appelle encore la chambre de Bossuet. Celui que M. Bautain occupait porte déjà son nom.

Puissent de nouveaux volumes nous permettre bientôt d'apprécier la manière savante dont l'éditeur des *Fables* a compris leur annotation et leur commentaire!

Paul Lallemand.

---

32. — **La bienheureuse Delphine de Sabran** et les saints de Provence au XIVe siècle, par Mme la marquise de Forbin d'Oppède Paris, Plon, 1883, in-8° de 425 pages.

Il y a dans nos musées nombre de vieux tableaux du moyen âge, partagés en compartiments dont chacun retrace une scène de la vie d'un même saint. Entre chaque épisode représenté avec une naïveté qui n'exclut pas la grâce, se dresse un saint différent ou un ange qui servent comme d'encadrement. Il semblerait que la vie de saint Elzéar et de la bienheureuse Delphine ait été faite d'après ces anciens modèles. A deux reprises, le récit de la vie des deux personnages principaux est interrompu pour faire place à l'histoire plus courte et moins intéressante d'un autre saint de Provence. Certes il y aurait beaucoup à dire, au point de vue littéraire, sur un procédé qui enlève au récit sa suite et son unité et détourne l'attention du lecteur. Mais nous ne ferons pas le procès à l'auteur de l'intéressante vie de saints que nous signalons à l'attention des lecteurs du *Bulletin*, sur ce singulier mode de composition, car il a du moins le mérite d'être en accord avec l'époque où se passe le récit, époque bizarre, pleine de mouvement et d'incohérence, excessive en tous les genres, comme la jeunesse. Telle est en effet l'impression qui résulte de la lecture de la vie de la bienheureuse Delphine et de saint Elzéar, vie toute pleine de l'ardeur naïve, et de cette hardiesse qui ne

(1) *Archives nationales*, *M. M.* 645, n° 32.

connaît pas les obstacles et dont les âges de foi ont comme le privilège.

Tout le monde a entendu parler de la touchante histoire de ces deux époux, qui n'en eurent que le nom, tout en ayant l'un pour l'autre la plus pure et la plus délicate affection. Ce qui augmente encore le charme de ces deux vies toutes sacrifiées à une mystique perfection, entrevue à travers les voiles de cette terre, c'est le cadre vivant, animé, où l'auteur a si bien su replacer ses héros. Avec Elzéar et Delphine on passe de la vie féodale, encore dans tout son éclat, de la vie de château au XIVe siècle, à la cour de Naples, où régnait la dynastie des princes d'Anjou déjà si raffinés et si corrompus. A côté de Delphine, toute à Dieu et à son cher Elzéar, on voit passer la belle reine Jeanne de Naples, dont les dérèglements et les crimes sont restés fameux. Elzéar, le bon justicier des Abruzzes, loyal et intègre, dont l'épée est au service de toutes les bonnes causes, sert fidèlement le roi Robert II, un roi qui aime avec passion les lettres et les sciences, rédige des harangues latines et fait de l'alchimie. Toute cette société si remplie de contrastes, est décrite avec bonheur dans le livre dont nous parlons, et dans la mesure exacte qui convient, afin de faire revivre les personnages. Les notes si nombreuses qui encombrent un peu le bas des pages, sont un sacrifice au goût du jour, et serviront de passe-port à l'ouvrage auprès des érudits : elles font honneur à la conscience de l'auteur, qui a su réunir tout ce qui pouvait éclairer et mettre en relief la vie des deux saints. Nous avouerons à notre honte, que ces notes, nécessairement écourtées et qui, à moins d'être un ouvrage dans l'ouvrage même ne peuvent être tout à fait de la science, nous semblent prendre trop de place de nos jours dans les livres qui ne sont pas d'érudition pure. La vie de saint Elzéar a, suivant nous, un mérite beaucoup plus grand et infiniment plus rare aujourd'hui, celui d'être écrit avec autant d'élégance que de pureté. Le style simple, facile, toujours sobre et sans sécheresse convient parfaitement au genre : on y reconnaît une plume exercée et sûre d elle-même. Quant aux idées qui forment le fond du volume et qui sont résumées dans une charmante préface, le nom seul de l'auteur en garantit l'exactitude comme l'élévation. Bien que par la nature même du sujet, le livre ne s'adresse pas indifféremment à tous les lecteurs, on ne peut qu'applaudir au tact parfait avec lequel sont traitées les parties délicates du récit. L'auteur sait faire aimer ses héros, si humains par le cœur, si angéliques par la vie et les vertus ; deux types achevés d'un idéal qui a disparu même du souvenir de la postérité.

— Le compte rendu de la vie de la bienheureuse Delphine était imprimé et au moment de paraître lorsque nous est arrivée la douloureuse nouvelle de la mort inattendue de Mme la marquise de Forbin. Cette perte sera vivement ressentie par tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher et ont pu admirer en elle ce ferme et vigoureux esprit qui avait su

rendre active une vie depuis longtemps attristée par les mille souffrances d'une santé ruinée. Chrétienne d'un autre âge par la fermeté des convictions et l'austérité de la vie, Mme de Forbin laissera un vide qui sera difficilement comblé. Elle avait, en effet, cet art si rare aujourd'hui de grouper autour d'elle des gens du monde et des gens de lettres aussi bien que ceux qui ont fait de la piété et des bonnes œuvres le but de leur existence. Son dernier ouvrage met comme le sceau à une vie toute consacrée au culte des nobles idées et à la pratique du bien. Peut-être en retraçant avec tant d'amour la vie de ses chers saints de Provence, avait-elle comme un pressentiment secret qu'elle serait bientôt appelée aussi à contempler ce jour nouveau dont le désir remplissait uniquement leur cœur. EMMANUEL DE BROGLIE.

SOUTENANCE DE THÈSES

M. Moudry-Baudouin a soutenu devant la Faculté des lettres deux thèses pour le doctorat. L'une avait pour titre : *Quid Korais de neohellenicalingua senserit;* l'autre : *Etude sur le dialecte chypriote médiéval et moderne* (1).

Pourquoi M. Moudry-Baudouin a-t-il choisi Koraïs comme sujet de sa thèse latine? C'est qu'il avait affaire à un personnage intéressant à bien des points de vue. Koraïs a fait du ζήτημα τῆς γλώσσης une question de patriotisme ; Koraïs a vécu en France au commencement du XIXe siècle : il a assisté aux événements de la révolution, et collaboré à des éditions et traductions faites en France. Koraïs, né à Smyrne, étudia la médecine et obtint le grade de docteur à Montpellier, puis, par patriotisme, abandonna la médecine pour se livrer à la philologie. Il comprit combien il importait à son pays que le Romaïque devînt une langue ethnique, et pour arriver à la rendre telle il lutta contre des adversaires, aussi patriotes que lui, mais dont les idées lui semblaient nuisibles à la formation d'une langue convenable. Les uns voulaient un retour complet à la langue ancienne, avec ses déclinaisons, sa syntaxe, sa formation. Les autres veulent laisser la langue à elle-même et la traiter comme l'ont été les langues néolatines. Christoboulos, qui est poète, veut une langue moderne, instrument de poésie et non de science. D'autres préfèrent ressusciter la langue ancienne pour la philosophie, tout en abandonnant la langue moderne à la poésie populaire.

Koraïs se place dans un juste milieu. Pour lui, le retour au grec ancien est impossible; mais il veut des règles, il cherche à faire une grammaire, et en même temps un dictionnaire sur le modèle du dictionnaire de l'Académie française, qui lui semble le modèle du genre : contre les partisans exagérés de la langue moderne, il veut le moins possible de ξενισμός; il pro-

(1) Paris, E. Thorin, éditeur, in-8, 5 fr.

scrit les mots turcs, italiens, français qui envahissent la langue. Contre les partisans de la langue ancienne, il combat le *macaronisme*. Il veut qu'on résiste à la force qui innove et que, s'il n'y a plus moyen de résister, on ne cède qu'en régularisant ce qui est introduit dans la langue.

M. P. Girard, qui a examiné la thèse en manuscrit, félicite le candidat d'avoir entrepris ce travail à la suite de son voyage en Grèce, où il a pu étudier sur place la langue dont il parle. Le candidat a parlé le grec moderne et ses souvenirs sont tout récents. M. P. Girard regrette quelques lacunes dans la thèse. Koraïs combat la vulgarité de la langue, soit, mais jusqu'à quel degré? Combat-il la suppression du ν final, du σ ajouté au nominatif pluriel, le γ remplaçant le δ comme γιὰ pour διὰ etc. — Koraïs, au dire du candidat, est plus près qu'il ne croit de la langue ancienne. — Mais encore est-il nécessaire d'introduire des mots nouveaux dans une langue pour exprimer des idées nouvelles. Comment les introduire, et quelles sont les règles à suivre? Il est très curieux d'étudier les divers systèmes sur les annonces des journaux. Ici on hellénise tout en usant de périphrases, là on se contente d'ajouter une terminaison grecque à un mot français ou anglais, ce qui oblige parfois à mettre le mot étranger à coté du grec, qui, sans cela, serait incompréhensible. En 1876 le Νεόλογος citait vingt-huit traductions différentes du mot *torpille*, et, à la suite de cette liste, il ajoutait cette règle fort sage : quand dans la langue ancienne on trouve un mot convenable il faut le prendre, sinon il vaut mieux hélléniser un mot étranger que de se servir d'une périphrase incompréhensible. Une autre lacune dans la thèse, c'est l'absence de données sur la prononciation dans les divers dialectes et dans la langue néohellénique.

La discussion de la thèse française est présidée par M. Egger, qui demande au candidat s'il y a pas moyen d'établir un lien entre le dialecte chypriote parlé aujourd'hui et le dialecte cypriote ancien. N'y a-t-il pas eu une transition lente. Le candidat ne le croit pas. Les textes que nous connaissons, en particulier la *Chronique de Chypre* de Cyprianos, publiée en 1798, sont en dialecte commun.

M. Bergaigne, qui a examiné la thèse en manuscrit, rappelle que l'opinion contraire a été soutenue notamment par Rothe dans ses *Quaestiones de Cypriorum dialecto et vetere et recentiore*. Il peut se former un dialecte littéraire parlé dont on ne trouve pas trace dans les livres écrits, puisqu'il ne consiste que dans une prononciation différente de la langue commune. Il reproche au candidat de n'avoir point apporté une rigueur suffisante dans ses études de phonétique. Les linguistes sont sévères aujourd'hui, ils croient à la rigueur absolue des sons. M. Beaudouin a prouvé, par l'excellente discussion des pages 36 et 38 sur le palatisme, qu'il pouvait apporter cette rigueur dans ses études.

M. Darmesteter fait aussi quelques observation sur la méthode. Le candidat a eu tort d'hésiter entre la méthode historique et la méthode comparative. La méthode historique est de beaucoup préférable : sans elle il n'est pas de linguistique possible. Il propose, de plus, quelques comparaisons avec les langues romaines, en particulier pour ce qui regarde l'accusatif, en notant toutefois la différence relative aux genres dont parle l'auteur, page 48. De plus il y a une observation préalable à faire sur les textes. Est-on sûr de la parfaite autorité des leçons ? point important à élucider avant toute autre étude. Malgré ces remarques, la faculté reconnaît de grands mérites et un travail consciencieux dans la thèse de M. Moudry-Beaudoin. E. B.

ERRATUM

Numéro précédent, p.127, lignes 17 et 25, lire : XIIII KL. IANUARIAS, au lieu de XIII KL. IANUARIAS.

CHRONIQUE

Le *Bulletin du comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, deuxième année, n° 2 (avril), contient la suite du long mémoire de M. l'abbé Valentin Dufour sur l'état du diocèse de Paris en 1789, et divers documents relatifs à l'histoire des paroisses de Saint-Roch et de Saint-Gervais. On y trouve aussi un mémoire de M. l'abbé C. Narbey, sur le texte de la vie authentique de sainte Geneviève. M. Narbey critique vivement les conclusions du travail de M. Köhler sur le même sujet, inséré dans le 48e fascicule de la *Bibliothèque de l'école des Hautes Études* ; il cherche à démontrer que la tradition authentique du texte de la vie de sainte Geneviève est représentée par les manuscrits où il est question de saint Denys l'Aréopagite comme évêque de Paris. La vie de sainte Geneviève ayant été écrite en 530, on voit d'ici le résultat. L'aréopagitisme du patron de Paris, et par conséquent, des écrits qui circulent sous son nom, aurait un témoignage d'une antiquité plus haute qu'on ne l'avait cru jusqu'ici, même dans les rangs les plus avancés de « l'école légendaire ». L'auteur ne se dissimule pas qu'on aura quelque peine à accepter ses conclusions ; aussi croit-il devoir consacrer plusieurs pages à remettre sur ses pieds la thèse de l'aréopagitisme de saint Denys. Ce sont toujours les mêmes arguments, l'hymne apocryphe de Fortunat, le faux diplôme de Thierry IV, où d'ailleurs il n'est pas question d'aréopagitisme, et la soi-disant tradition dont on n'est pas parvenu à produire un seul document authentique antérieur au trop célèbre Hilduin. A ces preuves cent fois réfutées, on a cru devoir ajouter l'autorité de M. de Rossi, du *Liber pontificalis* et du martyrologe hiéronymien. Comme ni M. de Rossi, ni le *Liber pontificalis*, ni le martyrologe hiéronymien ne parlent de saint Denys l'Aréopagite comme apôtre de Paris, on aurait pu se dispenser de les invoquer. Mais il y a le martyrologe de Baronius, fondé sur les « vieux documents de l'Église romaine ». Quels vieux documents? Nous les avons tous. Aucun, je parle de ceux qui sont antérieurs à Hilduin, ne contient un mot de l'aréopagitisme. Puisqu'on parlait du martyrologe de Baronius, qui n'est qu'une édition remaniée de celui d'Usuard, on aurait pu dire que celui-ci, rédigé à Paris même, plusieurs années après l'apparition du livre d'Hilduin, présente le contraire d'une adhésion à l'aréopagitisme. Il en eût été autrement si, même au temps de Charles le Chauve, l'aréopagitisme eût été une tradition solennelle de l'Église de Paris, et non pas une invention des moines de saint Denys. L. D.

Société nationale des Antiquaires de France

Séance du 27 février. — M. l'abbé Thédenat communique, d'après une copie de M. Schmitter, une inscription funéraire trouvée à Cherchell (Algérie), et qui contient le nom assez rare « Evatia ». — M. de Villefosse, à propos d'une communication précédente de M. Bertrand, signale la découverte, faite à Olympie, de grillons en bronze exactement semblables à ceux qui ont été recueillis dans le tumulus des Mousselots, près Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). Il présente deux grillons en bronze de même style, appartenant au musée du Louvre. — M. Courajod, à propos de plusieurs médaillons de marbre provenant du château de Gaillon et appartenant au musée du Louvre, parle de l'influence italienne dans la sculpture française du XVI^e siècle. — M. de Villefosse communique, de la part de M. Jules de Laurière, une photographie de la fresque du *Jugement de Salomon* trouvée à Pompei à la fin de l'année 1882 (1), et lit une lettre du même associé correspondant qui donne d'intéressants détails sur les dernières fouilles faites à Pompei. — M. Mowat communique le dessin d'une fibule du musée de Narbonne, et où l'on avait vu à tort une entrave pour oiseaux. — M. le comte de Marsy présente le dessin d'un collier antique en or, pesant plus de deux kilos, et trouvé en Portugal.

Séance du 5 mars. — La plus grande partie de la séance est consacrée à des élections. — M. Ed. Flouest est élu membre résidant de la Société. MM. Weiss et Lucas, professeurs agrégés de la Faculté de droit de Dijon, sont élus associés correspondants. — M. Chauvet, président de la Société archéologique et historique de la Charente, fait une communication sur une sépulture gauloise découverte à Savigné (Vienne). Cette sépulture, couverte d'un tumulus, contenait un char et une série d'ornements en bronze. M. A. Bertrand fait remarquer que c'est le premier tumulus de ce genre qu'on découvre dans l'ouest de la France. — M. Cournault présente la photographie d'un bas-relief gallo-romain, où sont figurés des scieurs de long.

Séance du 12 mars. — Lecture est donnée d'un mémoire de M. de Linas sur un disque d'or trouvé à Auvers et sur ses rapports avec l'art oriental ; à ce propos, M. A. Bertrand fait remarquer qu'on n'a pas le droit de refuser aux Gaulois de la vallée du Danube, l'honneur d'objets semblables, et que l'hypothèse d'une origine orientale n'est nullement nécessaire. M. Flouest croit que certains signes en forme d'S étaient, à l'origine, un symbole religieux de même que le svastika. — Des notes sur diverses inscriptions sont lues par M. Maxe-Verly et par M. Frossard. — M. l'abbé Thédenat annonce qu'on a découvert, dans un champ dépendant de la ferme de Martières, commune de Tremblay, canton de Gonesse (S.-et-O.), un trésor composé de 600 monnaies en or, en argent et en cuivre. Ces monnaies sont de François I^er à Henri IV. Les pièces d'argent sont les plus nombreuses. — M. Héron de Villefosse signale des plaquettes en plomb récemment trouvées à Lyon dans la Saône, et portant des inscriptions imprimées en relief. M. Héron de Villefosse lit ensuite une note sur les fragments d'inscriptions recueillis par le R. P. de la Croix, dans les fouilles de Sanxay. Plusieurs de ces fragments, qui paraissent remonter au I^er siècle de notre ère, appartiennent à des inscriptions votives. Le reste consiste en marques de potiers ou en noms d'hommes tracés à la pointe sur des vases.

Académie des inscriptions et belles-lettres.

Séance du 15 février. — M. G. Perrot, président, annonce en ces termes le décès de M. Thomas-Henri Martin : « Le lendemain même de notre dernière séance, nous avons perdu un de nos confrères les plus respectés, M. Thomas-Henri Martin, qui appartenait à l'Académie, comme membre libre, depuis le 7 juillet 1871.

« Né à Bellesme (Orne) en 1813, M. Henri Martin était entré à l'École normale en 1831. Docteur ès lettres dès 1836, il devint aussitôt après, professeur de littérature ancienne à la faculté de Rennes et, plus tard, doyen de cette même faculté. Depuis lors il n'a plus quitté cette ville de Rennes dont le nom avait fini par s'ajouter au sien, comme une sorte de titre de noblesse, titre d'ailleurs bien gagné. C'est de là, c'est du cabinet de travail où il avait réuni une riche

(1) Voyez dans notre tome III, p. 272 (n° du 1^er décembre 1882), l'article du commandeur J.-B. de Rossi sur cette fresque.

bibliothèque, que sont sortis tous ces livres et ces mémoires qui ont valu à M. Martin l'honneur de devenir, dès 1850, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques; puis vingt et un ans après, celui d'être appelé à entrer dans notre Compagnie. Malgré la rare puissance de travail que possédait notre confrère, il n'aurait certainement pas pu produire autant qu'il l'a fait s'il avait vécu à Paris. Les loisirs que la province assure à l'homme d'étude et la tranquillité profonde qu'elle lui garantit expliquent seuls la richesse d'une œuvre dont je ne puis esquisser ici que le caractère général.

« Ce qui a de très bonne heure attiré l'attention de notre confrère, ce qui l'a surtout occupé pendant le cours d'une vie si bien remplie, c'est l'histoire des doctrines philosophiques et particulièrement des théories scientifiques chez les anciens. Il avait préludé à ces recherches, dès 1841, par ses *Études sur le Timée* de Platon. Il s'engagea bientôt plus franchement encore dans la voie où il devait dès lors marcher jusqu'au dernier jour par la publication du *Livre sur l'astronomie* de Théon de Smyrne, et par ces deux volumes intitulés : *Philosophie spiritualiste de la nature; Introduction à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité* (2 volumes in-8°, 1849). L'ouvrage annoncé dans cette préface ne fut jamais publié, du moins sous la forme d'un ensemble unique; mais si l'édifice est resté inachevé, bien des pierres en ont été préparées et taillées par la main laborieuse de notre confrère. La liste des dissertations qu'il a écrites sur des sujets qui se rattachent plus ou moins étroitement à cette pensée première, cette liste bibliographique que dressera peut-être quelqu'un de ses collègues et amis, remplirait à elle seule plusieurs pages de nos comptes rendus. Je ne pouvais prétendre vous la mettre sous les yeux. Plusieurs des plus importants de ces mémoires ont été imprimés dans les recueils de l'Académie; d'autres se trouvent soit dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales*, soit dans la *Revue archéologique*, dont il a été l'un des collaborateurs les plus zélés et les plus précieux. Un grand nombre des travaux les plus estimés de M. Henri Martin ont paru dans le *Bulletin de bibliographie et d'histoires des sciences mathématiques et physiques*, que dirige le prince Buoncompagni. Il y a là aussi nombre de courtes notes qui, presque toutes, corrigent une erreur ou signalent quelques faits curieux.

« M. Henri Martin avait une foi catholique très sincère et très ardente dont témoignent tous ses écrits, et particulièrement son livre intitulé *la Vie future*, (1855). Les religieuses espérances dont il s'entretenait avec lui-même et avec le public ont dû contribuer à adoucir les souffrances de la longue maladie qui l'avait forcé, en 1880, à renoncer au décanat. Depuis ce temps, il avait cessé de fréquenter nos séances, auxquelles, dans les premières années qui ont suivi sa nomination, il s'empressait de venir assister pendant les vacances. Quelques-uns d'entre vous ont donc pu ne pas le voir à l'Académie; mais tous les confrère de M. Henri Martin savaient, et ils n'oublieront pas, combien cet érudit honorait la compagnie par la dignité de sa vie et par le caractère élevé et sérieux de ses travaux. » L'élection de M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE ayant été approuvée par décret présidentiel, le nouvel académicien est introduit en séance avec le cérémonial accoutumé. — Après s'être formée en comité secret, l'Académie désigne deux candidats à la chaire d'Arabe au collège de France; ce sont : en première ligne, M. STANISLAS GUYARD, en seconde ligne M. MARCEL DEVIC. — M. HEUZEY annonce la découverte d'un nouveau roi de Tello. Déchiffré d'après la méthode de M. Oppert, ce nom doit se lire Loukka-ghi-na. Ce roi est un des premiers. Cette découverte confirme l'opinion déjà émise par M. Heuzey, que la période la plus ancienne de l'art chaldéen répond à un gouvernement autonome, Tello étant la capitale d'un état indépendant gouverné par ses rois. Plus tard, l'État devint tributaire et fut administré par des Patésis ou gouverneurs. M. Heuzey annonce ensuite que M. REVILLOUT a constaté que le contrat démotique de Berlin (n° 98), existe en langue grecque sur le papyrus P. de Leyde. Ce document devient ainsi bilingue. — M. A. BERTRAND présente à l'Académie des objets découverts par M. Grosse dans la station de la Tène (lac de Neuchâtel). Ces objets prouvent que cette station n'était pas, comme on l'a cru, lacustre; établie sur la terre ferme, elle a fourni des objets des époques gauloise et romaine, entre autres des briques avec l'estampille de la légion XXI *Rapax* et des monnaies romaines de l'empire.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 9 1er Mai 1884

BULLETIN CRITIQUE

33. — **Les grands faits de l'Histoire de la Géographie**, recueil de documents publiés et annotés par L. Dussieux, professeur honoraire à l'École militaire de Saint-Cyr. 5 vol. in-12, Paris, Lecoffre, 1883.

Encouragé par le succès de ses récits historiques, M. Dussieux a entrepris, pour l'histoire de la géographie, un travail analogue à celui qu'il avait fait pour l'histoire de France, et il nous donne aujourd'hui, en quelques petits volumes, un excellent recueil de documents géographiques de toutes les époques. Recueil commode autant qu'instructif, non seulement pour les jeunes gens studieux de Saint-Cyr ou d'ailleurs, mais pour bien des personnes du monde, qui ne dédaignent pas de s'intéresser aux grands voyages et aux grandes découvertes. Recueil patriotique aussi et tout à l'honneur de la France, dont le rôle géographique, trop méconnu ou diminué par plusieurs de nos historiens, se trouve ici du moins largement représenté et remis en pleine lumière par M. Dussieux.

Un recueil de ce genre, on le comprend, se refuse à toute analyse de détail, qui ne pourrait que reproduire avec plus ou moins d'exactitude la table des matières ; mais chacun des volumes se prête fort bien à une lecture attentive et patiente. Feuilleté seulement, l'ouvrage vous apparaîtra plein de variété, de mouvement et de vie ; il vous donnera cette impression singulière et charmante d'une immense et double promenade à travers le monde et à travers les siècles. Au reste ni fatigue ni vertige pour personne ; mais, pour les uns, l'avantage de rencontres nouvelles et d'intéressantes trouvailles ; pour les autres, le plaisir de revoir et de saluer d'anciennes connaissances; pour tous, l'agrément de quelques surprises, de quelques bonnes fortunes inespérées. Et voilà du même coup vos vieux souvenirs classiques qui sont tout rajeunis, votre amour un

peu froid de la Grèce et de Rome qui se réchauffe et se ranime, vos sympathies médiévistes qui se réveillent, votre orgueil national, tristement abattu, qui se console et se relève. Vous commencez par relire, sinon dans le texte grec, au moins dans la belle traduction de M. Poyard, que M. Dussieux a choisie d'une main fort heureuse, la quatrième Pythique de Pindare, adressée à Arcésilas IV, roi de Cyrène, issu de la race de Jason ; et vous revoyez Jason lui-même, et le navire Argo, et les cinquante Argonautes, et l'opulente Colchide, avec sa toison d'or, et le dragon aux yeux d'azur. Mais, comme nous le dit précisément Pindare dans cette ode, « il serait trop long de suivre la grande route de la poésie, car le temps nous presse », et la prose, et la géographie positive nous appellent. Après tout, le périple d'Hannon a bien aussi son charme, et Pythéas de Marseille, dont Bougainville a étudié l'histoire (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XIX*), et Strabon, le créateur de la science géographique et de sa méthode rationnelle, et la *Table de Peutinger,* cette carte de l'*Orbis romanus* à laquelle est attaché désormais le nom de M. Ernest Desjardins ; Tacite et les *Mœurs des Germains*, Pausanias et son *Itinéraire,* pour ne citer qu'au hasard, viennent enchanter tour à tour et instruire le lecteur. Qui d'entre nous, en étudiant les expéditions de Charlemagne, celles de 791 et de 792, par exemple, contre les Avares établis dans la Pannonie et la Dacie, n'a été frappé de la ressemblance que présentent certains mouvements de ses troupes avec les marches célèbres des armées de Napoléon en 1809? C'est que l'empereur Charles et ses principaux généraux ne manquaient pas d'une connaissance sérieuse de la géographie. Mais quelles cartes avaient-ils donc à leur disposition ? M. Dussieux reproduit ici le passage de la vie de l'empereur Charles attribuée à Eginhard, d'après la traduction et avec les notes de M. Teulet. Il rappelle ou apprend à ses lecteurs que Charlemagne avait une belle carte gravée sur une table d'argent formée de trois cercles, et offrant une description de l'univers entier. Nous savons aussi par Thégan (chap. VIII) que Louis le Débonnaire se réserva cette table ; nous savons enfin, par les *Annales de Saint-Bertin*, que, en 842, Lothaire la fit enlever et couper en morceaux. Les Northmans n'ont-ils pas, au Xe ou au XIe siècle, bien avant Christophe Colomb, découvert l'Amérique ? Voilà une question qui, pour n'être plus nouvelle, n'a point perdu son intérêt, et dont M. Dussieux, en compagnie de Malte-Brun, se plaît à vous entretenir longuement. Vous serait-il désagréable de suivre Rubruquis, en 1252, jusqu'à Karakoroum ? ou de parcourir quelques extraits du livre de Marco Polo, écrit bel et bien en français, si extraordinaire que le fait puisse paraître, par Rusticien de Pise, sous la dictée de l'illustre voyageur vénitien ? Et n'êtes-vous pas heureux d'avoir entre les mains, grâce à M. Dussieux, le mémoire de M. Pertz

sur les frères Vivaldi et leur essai de découverte de la route des Indes orientales ?

M. Dussieux est éloquent lorsqu'il se demande pourquoi on a passé sous silence ou nié de parti pris nos découvertes des XIVe, XVe et XVIe siècles ; pourquoi on a laissé tomber dans l'oubli les noms des marins de Dieppe : « Un peuple n'a pas le droit, dit-il, de laisser perdre une partie de l'héritage national, fût-ce la moindre. Un peuple n'a pas plus le droit d'oublier les traditions glorieuses de son passé qu'il n'a celui de renoncer à une partie de son territoire. Et pourtant, ce bon pays de France a oublié les découvertes maritimes des Dieppois, comme il a oublié aussi que Papin et de Jouffroy avaient découvert les principales applications de la vapeur à l'industrie, que Sauvage avait découvert l'hélice, comme il a oublié enfin tant d'autres inventions dont se targuent les étrangers. »

Nous ne saurions parcourir ici, même très rapidement, après le tome Ier, qui résume l'antiquité et le moyen âge géographiques, les tomes II et III qui nous conduisent jusqu'à la fin du XVIe siècle, le tome IV qui contient le XVIIe siècle, le tome V enfin, qui nous donne un coup d'œil d'ensemble sur les voyages et les découvertes du XVIIIe. M. Dussieux y ajoute, pour terminer, un précis de l'histoire de la géographie au XIXe siècle : en sorte que son lecteur, embarqué sur l'*Argo avec Jason* au début du premier volume, se retrouve, à la fin de celui-ci, tantôt sur le *Travailleur*, avec M. Milne Edwards, occupé à explorer la vie dans les eaux profondes, tantôt sur les bords de l'Alima, avec M. de Brazza, tantôt au Fonta-Djalon, ou à Timbo, avec le docteur Bayol, tantôt avec le commandant de Long mourant de faim au pôle Nord, ou bien sur le Pilcomayo, avec le docteur Crevaux, massacré en 1882 par les Indiens Tobas.

En finissant, M. Dussieux constate que la France, après avoir été au XVIIIe siècle, à la tête du mouvement géographique, s'y est maintenue encore au commencement du XIXe : « Mais peu à peu les études géographiques disparaissent, ajoute-t-il avec quelque amertume, et l'Allemagne prend le premier rang. » A la vérité, nous n'avons en France, ni Ritter, ni Berghaus, ni Ewald, ni Petermann, ni Behm, ni Stieler, ni Kiepert. Il ne faudrait pas cependant exagérer nos doléances. Pourquoi dire par exemple que, « les membres peu nombreux de la Société de Géographie exceptés, personne en France ne s'intéresse plus à la géographie ? » Surtout, pourquoi écrire ces lignes : « La seule chaire de géographie qui existe en France, celle de la Sorbonne, s'occupe avec une solennité pédantesque de la géographie d'Homère ou de celle d'Hérodote ? » Franchement, au lieu d'affecter ce dédain au moins étrange, n'eût-il pas été, de meilleur goût, de rendre justice, à l'auteur de l'*Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale ?* De plus,

M. Dussieux, qui parle si volontiers des livres, des journaux, des voyages publiés en Allemagne, qui d'un autre côté prétend soutenir l'honneur de la géographie française, aurait bien dû, ce semble, — sans parler des excellents petits volumes de M. Levasseur, ni même, dans un genre tout différent, de l'*Année géographique*, ou du *Tour du Monde*, ou, dans un autre ordre encore, de la *Géographie militaire* fort remarquable du commandant Niox, — se résigner du moins à citer deux œuvres et deux noms bien connus, que le plus ignorant de ses lecteurs lui murmure à l'oreille, et dont la science géographique française apparemment n'aura point à rougir : M. Vivien de Saint-Martin et son grand *Atlas*, M. Élisée Reclus et sa *Nouvelle Géographie universelle*. Pour la géodésie et la topographie, M. Dussieux se plaît à reconnaître que maintenant encore, « si la France a des rivaux, elle n'a pas de supérieurs, et qu'avec les Puissant, les Perrier, les Bourdaloue, elle tient toujours le haut rang qu'elle doit à Picart et aux Cassini. »

B. DELABROYE.

---

34. — **Mémoires historiques** sur l'invasion et l'occupation de Malte par une armée française, en 1798, par Pierre-Jean-Louis-Ovide DOUBLET, chef de la Secrétairerie française du Grand-Maître, publiés pour la première fois par le comte de Panisse-Passis, ornés du portrait de l'auteur. Paris, Firmin-Didot.

Ces mémoires, quoique mal écrits et mal digérés, sont vraiment intéressants. Ils se divisent en deux parties : 1° une introduction formant à peu près le tiers du volume ; 2° le récit de l'occupation de Malte par l'armée française. Le tout est précédé d'un avant-propos par M. le comte de Panisse-Passis et d'une courte notice biographique de l'auteur, et suivi de plusieurs pièces justificatives. L'introduction a pour but de faire connaître l'état de l'Ordre de Malte à l'époque qui nous occupe. D'après ces mémoires (et ils ne sont que trop véridiques en ce point), l'Ordre de Malte était profondément déchu. Presque tous les chevaliers n'avaient d'autres soucis que de bien vivre et de bien s'amuser, et parfois le Grand-Maître leur donnait l'exemple : témoin Pinto de Fonseca surpris par la mort à l'âge de quatre-vingt-dix ans en flagrant délit de libertinage.

Un autre fait qui prouve jusqu'où allait le relâchement chez ces religieux, c'est que la franc-maçonnerie s'était établie parmi eux avec l'approbation tacite du Grand-Maître affilié lui-même à une loge. Il faut lire dans ces mémoires comment le comte de Kollovorat, arrivé à Malte en juillet 1785, muni de recommandations puissantes pour le Grand-Maître, parvint facilement à endoctriner plusieurs membres importants de l'Ordre et à établir une loge. Heureusement un des nouveaux initiés

confia la chose à une certaine Rosina, qui n'eut rien de plus pressé que d'avertir ou de faire avertir l'inquisiteur. Celui-ci alla trouver le Grand-Maître. Le Grand-Maître fit l'ignorant; mais les choses étant arrivées aux oreilles du pape, ordre vint de Rome de faire disparaître la loge. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'inquisiteur, Monsignor Scotti, était lui-même franc-maçon.

Le récit de l'occupation de Malte offre un véritable intérêt malgré ses longueurs.

Le Grand-Maître avait été prévenu de l'intention des Français par un courrier extraordinaire. Le bailli de Schœnau, ministre plénipotentiaire de l'Ordre au congrès de Rastadt, lui avait envoyé une dépêche chiffrée ainsi conçue :

« Je vous préviens, Monseigneur, que l'expédition considérable qui se prépare à Toulon regarde Malte et l'Égypte. Je le tiens du secrétaire même de M. Treilhard, l'un des ministres de la République française au congrès. Vous serez sûrement attaqués. Prenez toutes les mesures pour vous défendre comme il faut. Les ministres de toutes les puissances amies de l'Ordre qui sont ici en sont instruits comme moi, mais ils savent aussi que la place de Malte est inexpugnable, ou du moins en état de résister pendant trois mois. Que votre Altesse Éminentissime y prenne *garde : il* y va de votre honneur et de la conservation de l'Ordre, et si vous cédiez sans vous être défendus, vous seriez déshonorés aux yeux de oute l'Europe, etc. »

Au lieu de prendre des mesures efficaces, le Grand-Maître resta inactif, et quand la flotte française parut, rien n'était prêt.

D'après l'auteur de ces mémoires on aurait dû se borner à défendre la place réputée imprenable, et ne pas disséminer le peu de troupes qu'on avait pour empêcher le débarquement.

En arrivant devant Malte, Bonaparte fit demander au Grand-Maître de faire entrer sa flotte dans le port. Il lui fut répondu que, d'après les traités, aucune puissance ne pouvait faire entrer plus de quatre vaisseaux, ce qui était la vérité; mais qu'importaient les traités à Bonaparte? Le lendemain tout les soldats français étaient dans l'île et le Grand-Maître aborait le drapeau blanc.

Ce pauvre Grand-Maître, au dire de Doublet, avait complètement perdu la tête.

Bonaparte lui envoya, comme délégués, Junot, Poussielgue et Dolomieu. Le bailli de Pennes demandant au Grand-Maître quel préambule il fallait placer en tête de la suspension d'armes : « Il n'est pas besoin de préambule, répondit Junot, quatre lignes suffisent, et Poussielgue va les rédiger. Poussielgue prit la plume et écrivit :

« ARTICLE Ier

« Il est accordé pour vingt-quatre heures, à compter depuis six heures du soir, aujourd'hui 11 juin 1798, jusqu'à demain à six heures du soir, 12 du même mois, une suspension d'armes, entre l'armée de la République française, commandée par le général Bonaparte, représenté par le chef de brigade Junot, premier aide-de-camp, et entre son Altesse Éminentissime et l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

« ARTICLE II

« Dans les vingt-quatre heures il sera envoyé, à bord de l'*Orient*, des députés pour faire la capitulation. »

« Fait double à Malte, le 11 juin 1798.

Signé : « Junot. Signé : « Hompesch. »

Le lendemain, le Grand-Maître Hompesch envoya des députés à bord de l'*Orient*, mais sans leur donner aucune instruction par écrit.

La capitulation fut conclue à peu près sans discussion et Malte cessa d'appartenir aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Quelques jours après, le Grand-Maître Hompesch s'embarquait pour Trieste et l'auteur de ces *Mémoires* prêtait serment à la République, comme il le raconte lui-même, et entrait en de nouvelles fonctions (page 281).

Quand on parle si souvent que l'a fait Pierre-Jean-Louis-Ovide Doublet de son dévouement à l'Ordre et de son intrépidité, on devrait finir autrement, à notre avis.

Quoi qu'il en soit, ces *Mémoires* étaient intéressants et dignes d'être publiés. Ils jettent un triste jour sur l'Ordre de Malte, et l'on est tenté de répéter, après les avoir lus, les paroles que Doublet dit avoir entendues de la bouche d'un moine : *Il cielo era stanco de nostri peccati, e ci ha castigati.*

P. BOUSCAILLOU.

---

35. — **Les Heures gothiques et la Littérature pieuse au xve et au xvie siècles,** par Félix SOLEIL. Rouen, Augé, 1883. In-8e de 300 pages, orné d'une eau-forte, de 24 fac-similés et de 6 dessins originaux de A. Duplais-Destouches, tiré à 300 exemplaires numérotés. Prix : 40 francs.

Le titre de ce livre n'indique pas suffisamment la matière dont il traite. Il ferait croire à une étude littéraire et l'ouvrage est au contraire de pure bibliographie : à peine y trouve-t-on quelques lignes sur la littérature pieuse du xve et du xvie siècle. L'auteur y décrit par le menu les Heures de Simon Vostre de 1498, et celles de 1508; celles de Kerver

de 1525; de Hardouyn de 1504 et de 1500; celles de Jehan de Brie de 1521 et enfin celles de Pigouchet de 1491. Chacune des parties dont se composent ces diverses Heures est décrite dans le plus grand détail. Çà et là l'auteur y a ajouté d'intéressantes digressions: page 37, par exemple, à propos des préceptes sanitaires qui accompagnent chacun des mois des calendriers de ces Heures, il nous donne de curieux renseignements sur les préceptes de l'école de Salerne. Page 43, on remarquera quelques pages sur « l'habit moral » de l'homme et de la femme; p. 69, sur les danses macabres; p. 119, sur l'éloquence religieuse à la fin du xv^e siècle, etc. etc.

Mais ce qui donne a ce livre un cachet tout particulier, ce sont les reproductions, presque aux dimensions des originaux (aux 9/10 ou 8/10) des plus belles gravures des ouvrages décrits, notamment la reproduction des marques de S. Vostre et de Kerver. De plus, les vieux morceaux du temps sont imprimés en caractères gothiques de l'époque. A ce point de vue, cet ouvrage est très remarquable et sans conteste l'un des plus beaux qui soient récemment sortis des presses.

Après quelques mots de conclusion, vient encore une description, avec six dessins finement gravés, d'une *danse macabre* découverte dans le département des Côtes-du-Nord, à Kermaria. Ce monument unique en France, qui date, suivant l'abbé Dufour, de la première moitié du xv^e siècle, est minutieusement décrit par l'auteur.

En résumé, dirons-nous avec un critique de cet ouvrage, un livre de ce genre, traité avec la réelle compétence qui distingue son auteur, manquait aux bibliophiles, qui doivent savoir gré à l'un des leurs de l'avoir aussi heureusement conduit à bonne fin. A. I.

---

36. — **Tableau de la littérature française,** 1800-1815, par Gustave Merlet. Seconde et troisième partie: le roman et l'histoire, la critique et l'éloquence. 2 vol. in-8°; Paris, Didier-Hachette.

L'infatigable professeur de rhétorique de Louis-le-Grand, malgré « des loisirs étroits », est toujours sur la brèche. Ses nouvelles études sur les classiques français viennent à peine de paraître, et déjà il publie deux autres gros volumes: un livre lui coûte moins qu'à d'autres une page. La première partie de ce tableau de la littérature française sous l'empire, publiée en 1877 chez Didier, traitait du mouvement religieux, philosophique et poétique: ce doit être un travail sérieux, puisque l'Académie lui a décerné le prix Bordin. La seconde et la troisième partie, que nous donne aujourd'hui la maison Hachette, continuent et complètent l'ouvrage: l'un des volumes est consacré pour les deux tiers (neuf chapitres) au roman, et pour le reste (trois seulement, ce qui est peu) à l'his-

toire; l'autre donne six chapitres à la critique et quatre à l'éloquence.

C'est autour des trois grandes figures de Chateaubriand, de Mme de Staël et de Napoléon que sont groupées toutes les autres : Xavier de Maistre, Benjamin Constant, Charles Nodier et tout un cortège de femmes, parmi les romanciers; Daru, Droz, Daunou, Fauriel, Michaud, Sismondi, de Barante, etc. parmi les historiens; La Harpe, Suard, Chénier, Geoffroy, Hoffman, Dussault, de Féletz, et surtout Joubert, « le prophète de Sainte-Beuve », comme l'appelle avec complaisance M. Merlet, parmi les critiques; quant à Napoléon, il remplit presque seul, avec ses deux grands adversaires, le dernier livre sur l'éloquence, où ne font qu'apparaître Frayssinous, Portalis et Fontanes. On est effrayé de la quantité de connaissances qu'il faut avoir amassées pour pouvoir apprécier tant d'esprits différents. Mais M. Merlet est à la hauteur de cette tâche : il a tant lu, et de toutes mains, qu'on peut se fier pleinement à sa critique; on est toujours sûr qu'il aura suivi les meilleurs guides. Sainte-Beuve surtout est son auteur : il l'a lu et relu mille et mille fois; il le possède mieux que personne ; il le sait par cœur. Aussi, lorsqu'il se recueille pour composer, il lui arrive comme à ces malheureux disciples de Musset ou de Lamartine qui ne font souvent que répéter des vers du maître, quand ils croient inventer : ses souvenirs lui reviennent en foule, cela a l'air de couler de source, et il s'abandonne en toute confiance à son génie, sans se douter qu'il n'est qu'un reflet. Notez que ce ne sont pas seulement quelques vagues réminiscences et comme un certain air de ressemblance par ci par là. M. Merlet a la mémoire si bien organisée qu'il retient tout, et souvent dans l'ordre, avec une précision merveilleuse, débuts et conclusions, jugements et rapprochements ingénieux, expressions même et débris de phrases, sans jamais confondre les articles de Sainte-Beuve et mettre dans l'un ce que le maître a mis dans l'autre : il refait les mêmes citations; il retrouve les mêmes idées, les mêmes métaphores et les mêmes mots; il se rappelle jusqu'aux notes et sait en tirer profit. Rien n'est perdu avec lui : c'est peut-être l'homme de France qui sait le mieux lire. Même les comparaisons un peu creuses du Sainte-Beuve de 1830 et qui sont d'ornement pur, il les recueille pieusement pour les développer encore : celle-ci par exemple sur les romans de Mme de Souza :

... Une passion croissante qui *se dérobe*, comme ces eaux de Neuilly, *sous des rideaux de verdure* et se replie en délicieuses *lenteurs*. (Sainte-Beuve, *Portr. de femmes*, Mme de Souza, p. 44.)	... La narration se déroule en sinuosités variées dont les *lenteurs* rappellent ces rivières qui *se dérobent sous des rideaux de verdure*, pour reparaître bientôt dans la plaine entre des peupliers et briller gaiement au soleil. (Merlet, Mme de Souza, II, p. 239.)

Les moindres détails lui sont ainsi présents, comme s'il les avait sous

les yeux. C'est à croire qu'avant de rédiger ses appréciations personnelles, M. Merlet, se défiant trop des ressources de son esprit, aura voulu consulter une dernière fois l'oracle et y aura pris tant de plaisir qu'il en a oublié ses propres idées. Il faudrait une étude comparative pour faire connaître à fond et estimer à sa juste valeur ce prodige de mémoire ; malheureusement cela nous entraînerait trop loin. Contentons-nous donc de recommander aux curieux de lire, concurremment avec M. Merlet, quelques articles de Sainte-Beuve (1) ; ils pourront ainsi juger par eux-mêmes de la sûreté et de l'abondance des souvenirs.

Ce qui est déplorable, c'est qu'avec cela M. Merlet ne se doute pas ou peu de ce qui lui arrive. Peut-être en a-t-il eu comme un vague soupçon dans sa préface, où il commence par offrir en gros et une fois pour toutes son hommage de reconnaissance au « Maître bien regretté qui lui a frayé la voie ». Cela se précise même, un peu plus loin (p. 2), quand il dit qu' « on ne peut toucher à Chateaubriand sans puiser à cette source ». Mais après cela sa conscience est tranquille : il a oublié qu'il y en a bien d'autres que Chateaubriand dans le même cas, il n'en dit rien à l'occasion ; et c'est à peine si dans le détail on trouve de temps en temps une phrase entre guillemets, si l'on voit en note « L'idée » ou « L'expression est de Sainte-Beuve » ; le plus souvent, tout passe incognito. M. Merlet est même si complètement dupe de sa malencontreuse mémoire, et les idées du maître font si bien corps avec les siennes qu'il s'y trompe lui-même, et qu'il lui arrive de s'attribuer ingénument ce qui vient de Sainte-Beuve : par exemple ce mot sur le style de Joubert :

Un poète anglais (Cowley) a dit : « On finit par douter si la voie lactée est composée d'étoiles, tant il y en a ! » Il y a trop d'étoiles dans le ciel de M. Joubert. (Sainte-Beuve, *Lund.*, I, p. 168.)

... Reconnaissons que le ciel de Joubert fut trop constellé. *Nous pourrions* lui appliquer ce mot d'un poète anglais : « On finit par douter si la voie lactée, etc. (Merlet, III, p. 193.)

Et ce commentaire du mot de M. Villemain : « Fauriel est un athée en littérature »

Un athée ! oh ! non pas ; mais il croyait surtout à la religion naturelle en littérature. (Sainte-Beuve, *Portr. cont.*, IV, p. 230.)

Disons seulement qu'au lieu d'être orthodoxe, il croyait à la religion naturelle en littérature. (Merlet, II, p. 308.)

(1) Signalons notamment : MM^mes de Souza, de Duras, de Staël, Guizot, de Krüdner, de Charrière et de Rémusat (*Portr. f.*) ; MM^mes de Genlis (*Lundis, III*) et Sophie Gay (*id.*, VI) ; Benjamin Constant (*id.*, XI et *Portr. lit.*, III) ; Nodier (*Portr. litt.*, I) ;—Fiévée. (*Lund.*, V) ; Droz (*id.*, III) ; Daunou (*Porrt. cont.*, IV) ; Fauriel (*id.*) ; de Barante (*id.*) ; Michaud (*Lund.*, VII) ; — La Harpe (*id.*, V) ; Geoffroy, Hoffman. Dussault et de Féletz (*id.*, I) ; Joubert (*id.*, I) ; — Portalis (*id.*, V) ; Napoléon (*id.*, I) ; Fontanes (*Portr. litt.*, II), etc. etc., sans compter les deux volumes si importants sur Chateaubriand et son groupe littéraire.

M. Merlet n'est pas du reste exclusivement voué à Sainte-Beuve : il sait reconnaître le mérite partout où il se trouve, et, si M. Montégut par exemple a écrit dans la *Revue des Deux-Mondes* quelque joli article sur Nodier, il ne l'y laisse pas dormir, mais se charge de le répandre dans le public, citant avec éloge une ou deux phrases et prenant le reste à son compte. Son érudition est même tellement vaste, en fait de critiques littéraires, qu'on n'est jamais sûr de connaître toutes ses sources. Aussi est-il embarrassant d'avoir à le juger : on ne sait qu'en dire; on a toujours peur que l'éloge ou le blâme ne retombe sur un autre.

Quant au style, il est bien de lui, et même les souvenirs s'y moulent et s'y transforment. Mais on le regrette presque, au moins pour Sainte-Beuve : car on perd ainsi la grâce, l'aisance et la vie qui font le charme du maître. C'est comme un fin parfum qui s'est évaporé en route. L'expression manque assez généralement de simplicité et de franchise : la prétention y est comme naturelle et à la longue n'étonne plus ; on finit par s'habituer à des métaphores comme celle-ci : « *Enfermés dans la forteresse de la routine, ils ne regardent l'horizon que par des meurtrières d'où ils tiraillent sur les indépendants* (III, p. 78), ou à des traits de ce goût sur Nodier : « *Mêlant, comme la mouche du coche, son bourdonnement affairé à d'innocents complots qui avortèrent dans l'œuf et où s'aiguisaient plus de phrases que de poignards.* » (II, p. 86.) Mais ce qui domine surtout, c'est un merveilleux talent de développement : M. Merlet excelle à faire rendre aux idées le plus possible ; il les tourne et les retourne sous vingt formes différentes ; il finit même par les étouffer sous les mots. Son goût pour les termes vagues et abstraits, les périphrases, les épithètes indécises et les images peu suivies n'y contribue pas médiocrement : on trouve sans cesse chez lui de ces expressions comme : « *les lueurs furtives d'une aube indistincte* préface), *l'emphase équivoque d'un style évasif et louche* (III, 16), *la douteuse lueur d'un crépuscule enveloppé de brume* (III, 126) », etc. ; et la pensée a peine à se dégager de tous ces brouillards. On découvrirait peut-être par ci par là, en cherchant bien, quelques idées ingénieuses et lestement tournées ; mais c'est l'exception.

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.
(MART.)

En somme, malgré toutes ces réserves, il faut savoir gré à M. Merlet d'avoir le premier, comme il le revendique dans sa préface, réuni en un même tableau tant de portraits disséminés ailleurs : c'est là l'originalité incontestable et la principale utilité de son œuvre ; on peut ainsi embrasser d'un regard toute une période de notre histoire littéraire, et cette vue d'ensemble, quoiqu'un peu superficielle et à vol d'oiseau, ne

nuit pas même aux chercheurs qui voudraient explorer plus à fond. Louons aussi cette largeur d'esprit qui fait que M. Merlet, quoique vivant constamment avec ses élèves dans l'étude des belles époques classiques, a encore gardé de l'admiration pour les modernes : il n'est pas de ces « pessimistes qui ne se résignent pas à être de leur temps » ; au contraire, il l'aime et se félicite d'en être. Il veut même lui élever son monument : car il nous promet une Histoire littéraire du dix-neuvième siècle dont ces trois volumes sur la littérature de l'Empire ne seraient que le prélude. On ne peut qu'applaudir à un aussi laborieux dessein. Espérons que cette fois, bien que Sainte-Beuve et d'autres aient encore un peu défloré le sujet, M. Merlet saura mieux se défendre de ses souvenirs, et qu'il nous réserve la surprise d'une critique toute neuve et personnelle. L. P. R.

---

37. — **Lectures Historiques** à la Sorbonne et à l'Institut, d'après les Archives des pays étrangers, par M. Fr. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur. Paris, Fischbacher, libraire-éditeur, rue de Seine, 33.

« On ferait une histoire de France avec les seuls documents qu'on « trouve à l'étranger et ce ne serait pas la moins vraie. Ce que l'on fait « au dedans, se retrouve au dehors ; les étrangers savent plus de choses « que les sujets ; il y a un art de dérober les secrets, comme il y en a « un de les cacher ; un art de voir vite et de voir bien ; et les espions « de cour font tout connaître à leurs princes (1). »

L'art de tout révéler, grâce à de patientes recherches ; de voir vite et de bien voir ; surtout de faire voir merveilleusement aux autres, a permis à l'éminent professeur de la Faculté de Bordeaux d'enrichir la critique historique de trésors inconnus. Les deux premières livraisons de ces *Lectures*, qui obtinrent à la Sorbonne et à l'Institut un si légitime succès, viennent de paraître. L'ouvrage ne comprendra pas moins de vingt fascicules, composés avec un vrai luxe typographique.

A ceux qui n'auraient pas encore pris connaissance de cette importante publication, disons tout d'abord, que l'auteur de *l'Entrevue de Bayonne d'après les archives de Simancas*, de l'*Histoire générale de la diplomatie européenne ;* de celle des *Invasions germaniques en France*, etc., apporte, dans la communication nouvelle qu'il fait au public lettré, la même clarté d'exposition, la même sûreté de jugement, le même charme de diction, qui recommandèrent aux suffrages des littérateurs et des érudits les productions antérieures de sa plume.

La première livraison nous présente deux cours d'aspect fort différent :

(1) *Lectures historiques*, pages 38 et 39

Nous trouvons dans l'une un monarque bientôt septuagénaire ; un ministre plus habile que sympathique : Louis XIV, Louvois. Dans l'autre, un jeune prince de vingt-cinq ans, remuant et versatile ; une conseillère expérimentée, jadis régente : Victor-Amédée II, Madame Royale, sa mère, la fille aînée du duc de Nemours-Savoie ; et, formant entre les deux cours le trait-d'union, — union est-il bien ici le mot juste ? — une figure d'enfant éveillée, spirituelle au possible, et, comme eût dit, en s'excusant sans doute, M^me^ de Sévigné, la petite personne la plus aimable — d'un monde où l'on s'ennuyait déjà, — Adélaïde, fille de Victor-Amédée, et mariée au fils du grand Dauphin, le duc de Bourgogne.

Tel est le tableau avec ses grandes ombres et son ciel bleu : en voici maintenant le cadre. Nous sommes en 1690 : de graves intérêts sont en jeu. Catinat est aux portes du Piémont ; la bataille de Staffarde n'est pas loin. Le duc de Savoie adresse au Grand Roi une lettre dans laquelle, sous la plus correcte déférence, on sent percer l'amertume et le dépit. C'est le premier document de l'ouvrage. Victor-Amédée déclare à Louis XIV « qu'il est prêt à donner, par la remise des places de Verrüe et de la citadelle de Turin, cette preuve si essentielle de sa soumission ». Mais, dans une lettre, écrite cette fois au frère du roi, le duc d'Orléans, l'indignation du jeune souverain se donne une libre carrière, et l'on sent à l'arbitrage invoqué « des grandes puissances », contre les tentatives d'empiètement de la France, cette résolution désespérée du faible qui défend ses droits contre les prétentions menaçantes du plus fort. Une réponse hautaine de Louvois porte à son comble l'irritation de Victor-Amédée « on me traite en page, s'écrie-t-il, je me montrerai souverain ». C'est la guerre.

A qui incombent les responsabilités ? On ne saurait trop le dire. Mais les documents recueillis sembleraient prouver « que Victor-Amédée n'avait pas l'approbation de sa famille et était seul de son avis. »

Seul, nous pouvons le croire, en dépit de quelques fragements de lettres écrites à son père par la duchesse de Bourgogne, qui se trouvait à la cour de France, auprès de son aïeul, le duc d'Orléans, et faisait les délices de tous ceux qui l'entouraient. Etait-il vraiment à craindre que cette enfant, « cette petite coquine », comme l'appelèrent un jour le roi et la noble marquise, ne livrât nos secrets ? Française par son mariage, elle devait tenir par sa naissance aux intérêts de la Maison de Savoie, et, combattue entre ses devoirs d'épouse et son affection filiale, elle pouvait être un objet de défiance pour ceux-là mêmes dont, paraît-il, elle décachetait les lettres, montant sur leurs genoux et se comportant avec l'étourderie naïve d'une enfant un peu gâtée par tous.

Quelques passages de sa correspondance avec Victor-Amédée pourraient seuls donner crédit à ce soupçon ; mais, en vérité, était-ce

un bien grand crime que des aveux de la nature de ceux-ci : « Votre intérêt est l'unique but de mes désirs, et il est si fort imprimé dans mon cœur que rien ne me fera jamais souhaiter contre? » Ou bien encore, dans une lettre du 16 février 1711 : « Je ne m'accoutumerai jamais à être dans des intérêts différents des vôtres? » Pouvait-elle, en écrivant au duc, tenir un autre langage? Etait-ce enfin trahir cette hospitalière Maison de France que de témoigner à la maison de Savoie ces sentiments de tendresse que lui dictaient impérieusement le sang et le devoir.

Non, sans doute, et nous l'entendons donner, sous une forme respectueuse et pleine de franchise, des conseils en harmomie avec les délicates exigences d'une situation intermédiaire. C'est ainsi que, dans un épanchement sincère, elle avoue à sa mère que le plus grand plaisir de sa vie serait de voir revenir son père à la raison. « Est-il possible, continue-t-elle, qu'il croie que nous ne lui ferons pas un bon arrangement? Je vous assure que tout ce que le roi souhaiterait, ce serait de voir son royaume tranquille et celui de son petit-fils aussi. Il me semble que mon père devrait désirer la même chose pour lui ; et quand je songe qu'il en est le maître, je suis toujours étonnée que cela ne soit point. »

Le doute n'est pas possible ; la jeune princesse était toute dans nos intérêts. Les seules trahisons qu'on puisse lui reprocher sont celles de l'orthographe ; et, de bon compte, on aurait mauvaise grâce à se montrer sévère pour cette enfant, qui disait à sa grand'mère, en 1697 : « Je veux faire tout ce qui dépendra de moi pour être heureuse ; surtout j'apprendrai bien a écrire. L'on me reproche ici souvent la honte d'une femme mariée (elle avait quatorze ans quand elle écrivait ces lignes), d'une femme mariée qui a un maître pour une chose aussi commune ; mais j'y parviendrai. Ce maître s'y donne beaucoup. Seulement c'est *l ortografe* ; il dit que je ne saurai jamais *l'ortografe.* »

Et, n'en déplaise à M. Jourdain, cette ignorance aussi gentiment confessée que consciencieusement prouvée, n'était point dépourvue de charmes.

Citons, avant de quitter l'aimable princesse enlevée en sa fleur et qui fut la mère de Louis XV, une réflexion adorablement badine, dans une lettre dont plusieurs passages dénotent d'ailleurs beaucoup de finesse.

« Je crois chère grand'maman, que je ne vous donnai guère de joie, il y a treize ou quatorze ans, et que vous auriez bien voulu un garçon. Mais je ne puis douter, par toutes les bontés que vous avez eues pour moi, que vous ne m'ayez pardonné d'avoir été une fille : on les reçoit fort mal ici. Je désire ardemment que vous n'en ayez pas davantage. »

Il faudrait tout citer, je m'arrête.

La seconde livraison des *Lectures historiques* est consacrée tout entière à la Conspiration du maréchal de Biron. Le document fourni, comme les

précédents, par les archives de Turin est une relation fort étendue : l'auteur est le chargé d'affaires de Savoie. C'est un véritable drame qui se déroule sous nos yeux, et M. Fr. Combes, de cette plume ferme et poétique qui écrivit le *Maréchal de Montmorency* (1), un autre conspirateur, mais plus populaire encore que Biron, nous en esquisse de main de maître les principaux caractères.

Henri IV, d'abord hésitant et se contenant à grand'peine, incroyablement animé, combattu néamoins par bien des souvenirs qui plaident tout bas, dans son cœur, la cause d'un vaillant compagnon d'armes ; puis le comte de Soissons, trahissant de dangereuses sympathies et demandant le congé du roi pour un procès opportunément invoqué ; puis dans une scène épisodique, le comte d'Auvergne, ce fils languissant de Charles IX et de Marie Touchet, qui s'endort tout botté dans le cabinet du roi, et ne cherche pas même à retenir l'épée qu'on lui enlève au moment où il est fait prisonnier. Voici Sully, l'inflexible justicier, élevant le ton jusqu'à la menace pour fortifier le roi dans une résolution nécessaire au salut de sa vie et à celui de l'État ; le duc d'Epernon, indifférent spectateur des disgrâces et des représailles ; le président Achille de Harlay, faisant entrevoir au maréchal l'horreur de la question et répondant aux désaveux obstinés du grand accusé « que s'il ne veut parler, on lui fera son procès *comme a un muet*; » enfin Biron lui-même avec son attitude hautaine, ses prétentions inouies, ses haines jalouses, et, quand la sentence est portée, ses faiblesses et ses terreurs.

Et sur le second plan : Prégent de la Fin, l'instigateur du complot, qui s'en est fait le dénonciateur ; le Président Jeannin, qui met au service de la cause royale la souplesse d'une éloquence persuasive, et commence à triompher des trop justes appréhensions du maréchal ; Vitry « qui s'empare de l'épée du coupable, tandis que celui-ci, réduit à l'impuissance par quelques exempts des gardes, laisse échapper ces mots révélateurs de son crime : « Quelle perte signalée font aujourd'hui les catholiques ! »

Qui donc assisterait indifférent à cette conférence dans une chaumière de la forêt de Fontainebleau, entre le roi de France et le dénonciateur qui semble se cacher de ceux-là mêmes qu'il veut servir ? Des ordres sont secrètement expédiés. on établit vingt compagnies de gens de pied aux environs de Paris ; Nérestan et Le Bourg sont dépêchés dans le Forez et le Lyonnais, pour y former des régiments.

Cependant Biron s'est décidé à accepter le rendez-vous que lui a donné le roi. Que se passa-t-il à cette entrevue de Tours, après qu'Henri IV eût

(1) Ce drame, représenté à Bordeaux en 1864, obtint un grand succès. Le rôle du cardinal de Richelieu était tenu par Ligier, deja octogénaire, qui retrouva pour cette création derniere, les accents vibrants et pathétiques qui ont popularisé au théatre les personnages de Louis XI et de Glocester.

congédié son entourage pour demeurer seul avec le maréchal ? Le monarque généreux et chevaleresque n'avait-il pas comblé d'honneur son compagnon d'armes? Ne l'avait-il pas créé duc et pair, après les journées d'Arques et d'Ivry? Ne lui avait-il pas sauvé la vie à Fontaine-Française? Et, pour marquer jusqu'au bout les analogies, qui sait si le nouveau Cinna n'eût pas obtenu le consentement de son prince, pour un mariage avec une fille du duc de Savoie, digne objet, elle aussi, des vœux de l'Italie?

Rien ne transpira de cet entretien qui ne dura pas moins de trois heures. Nous retrouvons le soir le maréchal au château. Il y joue avec la reine : il y perd, il est perdu...

C'est au sortir de la salle que Vitry l'arrête. Ainsi se réalise le mot qu'on lui prête après une autre partie antérieurement perdue : « Si je ne meurs sur l'échafaud, je suis assuré de mourir à l'hôpital ! »

Je n'ai fait ici que présenter un pâle résumé des détails les plus saisissants de la relation du diplomate. On trouvera, dans les réflexions qui accompagnent le document, le commentaire le plus instructif qu'on puisse souhaiter.

C'est qu'en effet, présenter sous une forme attrayante des détails, de tous points nouveaux, des scènes du plus dramatique intérêt; commenter avec un tact délicat et sûr certaines particularités, dans lesquelles l'œil de l'historien sait découvrir le secret de toute une intrigue ; dissiper à la clarté de réflexions ingénieuses et profondes l'obscurité des demi-confidences ou des aveux risqués ; par un mot, par un trait, fixer une situation ; ménager au lecteur ce plaisir auquel il est toujours sensible de conclure, quand les frais du raisonnement ne sont point tout à sa charge, instruire, intéresser, attacher, voilà l'œuvre de M. Fr. Combes, œuvre considérable, et dont la place est marquée d'avance dans la bibliothèque de tout homme du monde, appréciateur du talent littéraire mis au service de l'érudition historique.

Paul Chételat.

VARIÉTÉS

TRAVAUX RÉCENTS SUR LA TOPOGRAPHIE DE JÉRUSALEM

La topographie de l'ancienne Jérusalem est l'objet d'études incessantes qui semblent devoir changer les idées reçues aujourd'hui.

Deux hypothèses nouvelles ont été récemment émises. La première, due au Dr Klaiber, est ainsi conçue : « Sion ou la ville de David et Akra sont identiques, et cette localité se trouve sur la colline orientale de

Jérusalem, au sud du Haram. » M. Gatt, curé catholique de Gaza, attaque cette manière de voir dans le *Theologische quartalschrift* (1). Il montre qu'Akra ne peut en aucune manière être confondue avec Sion : les textes sont formels sur ce point. Il reproduit en général les arguments traditionnels sur l'emplacement d'Akra, tout en reconnaissant qu'ils ne sauraient s'opposer aux résultats de la recherche scientifique (2). Voici du reste son système : l'Akra ou basse ville comprenait tout l'espace circonscrit par le premier mur au sud, par le second à l'ouest, et par le mur du temple à l'est (3). Elle était donc à l'ouest de la colline du temple, et non au nord ou au sud de cette colline. La forteresse était à peu près sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la résidence du pacha (4). C'est ici, ce semble, que pèche le système de M. Gatt. Il ne tient pas compte de la vallée du Tyropœon (5) qui aurait ainsi séparé la forteresse d'Akra, adossée au temple, de la colline du même nom ; il vaudrait mieux alors admettre l'opinion de M. Pierotti, qui sépare l'Akra du Gareb (6). Malgré le travail de M. Gatt, qui a complètement raison contre l'identification proposée par le Dr Klaiber, la solution de la question qu'il traite ne nous semble pas avoir fait le moindre pas en avant.

Il n'en est pas de même de la seconde hypothèse émise par le Dr Guthe, M. Birch et M. A.-H. Sayce. Pour ces auteurs, Sion et Ophel sont identiques, et la cité de David n'a jamais été située sur l'emplacement que la tradition lui attribue, c'est-à-dire sur la colline du sud-ouest. La découverte du tunnel de Silvon a amené nécessairement à cette conclusion. On sait en effet que ce tunnel aboutit sur la colline sud-est de l'ancienne Jérusalem. Or on lit dans les *Paralipomènes* (7) : Ézéchias « boucha l'issue supérieure des eaux de Guihon et les conduisit en bas vers l'ouest de la cité de David ». Il faut conclure de ce texte et de l'emplacement du tunnel que Sion était au sud du temple. Le Gé-Hinnom doit être identifié avec le Tyropœon, dont il est le nom ancien. Cette identification explique pourquoi la Bible ne parle jamais du Tyropœon, qui n'a pris ce nom sans doute que vers l'ère chrétienne.

Il y avait donc dans la Jérusalem antérieure à la captivité trois collines se succédant du nord au sud (8) : 1° le *Moriah* sur laquelle étaient le

(1) 1884, première livraison, pages 34 et suivantes.

(2) *Ibid.*, page 65.

(3) *Ibid.*, pages 78, 79.

(4) *Ibid.*, pages 78, 79.

(5) Nous lui donnons ce nom, sans prétendre decider la question encore en litige du point initial de la vallée de ce nom.

(6) *Topographie ancienne et moderne de Jérusalem*, 1878, in-8°, page 144, et plan.

(7) XXXII, 30.

(8) Ni Gareb, ni le prétendu Sion n'étaient sans doute encore bâtis.

temple et le palais de Salomon ; 2° l'*Ophel*, qui était séparé, par une vallée allant du Tyropœon au Cédron (découverte due au Dr Guthe, mais contesté par M. R., C. Conder, dans *Palestine exploration fund*, janvier 1884) ; 3° *Sion* ou la cité de David. Outre les réservoirs alimentés par le tunnel et dont la présence est constatée sur cette colline, on y trouve encore, comme le prouvent les recherches de M. Schick et du Dr Guthe, « les degrés qui descendent de la cité de David » (1). Devant ces découvertes incontestables, il faut, ce semble, renoncer aux idées reçues jusqu'ici. Plus tard les collines de l'ouest se bâtirent, et doublèrent l'étendue de Jérusalem. Mais avant la captivité et immmédiatement après le retour des Juifs, il était loin d'en être ainsi (2).

Il ne faut pas se dissimuler cependant que cette hypothèse ne s'accorde pas bien avec la description de Josèphe ; mais cette difficulté sera sans doute résolue plus tard. Des fouilles nouvelles sont pour cela nécessaires et elles amèneront l'évidence. C. T.

CHRONIQUE

— M. Pappadopoulos Kérameus, secrétaire du Syllogue de Constantinople, vient de publier dans le journal l'Αὐγή, 30 et 31 janvier, 1er et 2 février, un rapport sur une exploration qu'il a récemment accomplie dans les bibliothèques des couvents de Lesbos. Il a pu cataloguer quatre cent soixante manuscrits de diverses époques, depuis le IXe siècle. Une note, écrite au XVIe siècle sur un manuscrit plus ancien, mentionne l'ordination d'un certain Pansélinos, célèbre en 1558. M. Pappadopoulos conjecture que ce Pansélinos pourrait bien être le célèbre peintre byzantin dont on montre tant d'œuvres au mont Athos.

—. Le dernier numéro du *Bullettino della commissione archeologica communale* de Rome contient une étude topographique de M. R. Lanciani sur les deux temples d'Apollon et de la Victoire, au Palatin. Ce travail consciencieux n'aboutit malheureusement pas à des résultats bien précis. On y voit cependant, entre autres choses, que la fameuse pierre noire d'Emèse, le dieu d'Elagabale, fut retrouvée au siècle dernier par des archéologues qui ne se doutèrent pas de l'importance de leur découverte. — Dans le même fascicule, M. J. B. de Rossi publie un mémoire sur le lieu appelé *ad caprea*, mentionné dans le martyrologe hiéronymien ; il démontre que ce lieu, situé sur la voie Numentane, près d'un cimetière appelé *ad Nymphas S. Petri, ubi s. Petrus baptizabat* est identique avec le fameux marais de la Chèvre où périt Romulus.

— On annonce la publication, par le P. Ingold, de la vie de Malbranche du P. André, avec son testament et d'autres documents inedits. Cet ouvrage, avec les Œuvres de piete du grand philosophe, formera le 8e volume de la *Bibliothèque oratorienne*.

— Une découverte intéressante vient d'être faite dans les environs du Tréport, près de la ferme des Granges. M. Pollet, travaillant dans un jardin, découvrit des vases recouverts d'environ cinquante centimètres de terre. Ces

(1) Neh., III, 15.
(2) V. A.-H Sayce, *Topography of præ exilic Jerusalem*, dans *Palestine exploration Fund*, octobre 1883, pages 215 et suivantes.

vases sont de belles urnes funéraires de l'époque romaine. Malheureusement elles sont si friables qu'au moindre attouchement elles tombent en menus morceaux. Un spécimen d'une hauteur de quarante centimètres environ a été mis à découvert; mais au moment où, après avoir été soigneusement dégagé, ce vase magnifique allait être enlevé, il se cassa en nombreux morceaux. Ces vases sont en terre noire, et il s'en trouve trois à chaque sépulture. Leur hauteur varie entre 35 et 45 centimètres. Sur une douzaine environ de ces urnes qui ont été mises à jour, on n'en a pu relever une seule intacte. Déjà, vers 1840, l'abbé Cochet avait pratiqué vers cet endroit des fouilles qui ont donné d'intéressants résultats.

— La Société archéologique d'Athènes a tenu récemment séance pour entendre le compte rendu des travaux de la société en 1883. La Société a continué les fouilles de l'Acropole, d'Eleusis et d'Epidaure. Des objets d'une grande valeur artistique, des monuments ont été découverts à l'Acropole et à Epidaure. On a dépensé pour ces fouilles 22,226 francs. Parmi les dons faits à la Société, il convient de signaler la collection d'antiquités égyptiennes offerte par M. Démétrius, de Lemnos, qui avait déjà offert, l'année précédente, une autre collection unique peut-être en son genre. La Société a fait faire sur divers points des fouilles de moindre importance, qui n'ont donné, malheureusement, aucun résultat. Le conseil a décidé de continuer les fouilles à Epidaure, à l'Acropole et à Eleusis, et d'en entreprendre de nouvelles près de l'Horloge de Kirristos, plus connue sous le nom de la Tour-des-Vents ou Temple-d'Eole. Il a été décidé aussi de draguer le fond de la mer du golfe de Salamine, dans l'espoir d'y trouver des débris de la bataille navale qui a illustré cette île. Il a conclu, pour cela, un contrat avec des plongeurs. Il a été amené à entreprendre cette opération par la considération que l'on a trouvé souvent au fond de la mer, couverts par la vase, des objets remontant à une haute antiquité en parfait état de conservation, comme les poutres que l'on peut voir au musée de l'ancien arsenal du Pirée. Au 31 décembre 1883, la fortune de la société s'élevait à 401,080 fr., sans compter les objets d'art, au nombre de 13,904, qui composent ses collections.

— La grande collection de papyrus d'El-Fayium, achetée par l'Autriche, vient d'être triée au musée de Vienne. Les plus anciens manuscrits trouvés jusqu'à présent dans ce trésor littéraire sont deux papyrus démotiques datant de l'époque de la naissance du Christ. D'autres papyrus contiennent des passages de Thucydide, des fragments d'évangile du IVe siècle et un assez grand nombre de formules magiques. Jusqu'à présent, on a classé et déterminé à peu près 1,500 manuscrits, dont la moitié sont des documents parfaitement conservés, et ce n'est encore là qu'une partie minime de ce précieux trésor.

— On vient de découvrir à Samos l'aqueduc construit par Eupalinus de Mégare, et dont parle Hérodote. C'est un tunnel de 1 mètre 75 centimètres de hauteur, sur 1 mètre 80 de largeur, pratiqué à travers la montagne appelée aujourd'hui Kastri, haute de 240 mètres au-dessus du niveau de la mer, au sommet de laquelle était bâtie la citadelle samienne. La longueur totale du tunnel est d'environ 1,500 mètres. Sous le sol, tantôt au milieu, tantôt sur côté, est creusé un canal de 7 mètres de profondeur sur 80 centimètres de largeur, où sont posées les conduites formées de tuyaux de terre cuite longs de 65 à 67 centimètres, ayant de 80 à 85 centimètres de circonférence et de 3 à 4 centimètres d'épaisseur. Sur chaque deuxième tuyau, il y a un trou pratiqué, soit pour que l'eau coule plus facilement, soit pour aider au curage. Le canal du fond, qui est le véritable aqueduc, est voûté avec des ouvertures de distance en distance. La totalité de ces ouvertures est de 28. Elles étaient évidemment destinées au passage des hommes commis au curage de l'aqueduc et à la réparation des conduites. A une distance de 400 mètres environ, le tunnel fait une courbe, c'est probablement le point où les travailleurs des deux côtés de la montagne se sont rencontrés, les anciens ne possédant pas les moyens de calculer au juste la direction à donner à de pareils travaux. Le tunnel commence à un endroit où l'on voit aujourd'hui un cours d'eau qui a dû être autrefois une rivière, traverse les flancs de la montagne et aboutit dans l'emplacement où était située l'ancienne ville de Samos et le port.

Hérodote parle de ce travail comme d'une œuvre grandiose. Il dit qu'à travers une montagne, haute de cent cinquante brasses, les Samiens avaient

pratiqué un passage à double orifice : le double orifice signifie ici à coup sûr les deux ouvertures que l'on voit à l'entrée comme à la sortie du tunnel.

L'architecte mégaréen ne s'est pas contenté de creuser simplement le tunnel et l'aqueduc dans le roc ; mais il a eu soin de les garantir contre les éboulements dans les endroits où la pierre ne paraissait pas douée de la solidité voulue, en élevant une muraille de pierres de taille juxtaposées de chaque côté et se terminant en voûte angulaire dans le haut. C'est à cette précaution que l'on doit l'existence de ce monument de l'art antique, lequel aurait été sans cela encombré d'un bout à l'autre par la terre et les pierres entraînées par l'action des eaux d'infiltration. Plusieurs archéologues européens avaient entrepris vainement de mettre à jour ce passage souterrain d'Eupalinus ; mais ils avaient été rebutés par les difficultés immenses que les travaux de déblayement présentaient, surtout à l'ouverture, du côté de l'ancienne ville, où l'aqueduc, sortant du tunnel, continue sous une forte construction en pierre de taille, pour aboutir à quelques centaines de mètres au delà du Kastri, dans la plaine, jusque sous la petite église de Saint-Jean, bâtie sur l'emplacement de la source actuelle.

Société nationale des Antiquaires de France

Séances des 19 *et* 26 *mars.* — M. de Laurière communique les photographies des découvertes faites récemment à Pompéi et à Rome et dont il a été question dans les précédentes séances. — M. Schlumberger présente un fragment de poterie qui lui a été envoyé de Sayda de Syrie, et sur le pourtour duquel sont disposées, en guise d'ornement, des empreintes monétiformes d'un type étrange. — M. Ramé signale une curieuse façade en bois, provenant de l'abbaye de Saint-Amand, transportée de Rouen à Paris et exposée actuellement dans la cour d'une maison de l'île Saint-Louis.

Académie des inscriptions et belles-lettres.

Séance du 22 *février.* — M. Gaston Paris lit un mémoire intitulé : l'*Art d'aimer* au moyen âge. » C'est une étude sur les auteurs qui, au moyen âge, ont traduit ou paraphrasé l'*Art d'aimer* d'Ovide. La plus ancienne traduction, celle de Chrétien de Troye, est perdue. Après lui sont venus maître Elie, de Paris ; l'auteur inconnu de la *Clef d'amour* ; Jacques d'Amiens. Ces œuvres sont en vers. Les auteurs remplacent les allusions aux mœurs et aux coutumes romaines par des idées, équivalentes autant que possible, se rapportant à leur propre temps. Le moyen âge nous a légué aussi une traduction en prose de l'*Art d'aimer*, enrichie d'un commentaire où l'auteur fait preuve d'une extraordinaire ignorance des choses de l'antiquité. Le travail de M. G. Paris est destiné à un prochain volume de l'*Histoire littéraire de la France.* — M. Philippe Berger achève sa communication relative aux stèles puniques d'Hadrumète (Sousa). Quelques unes de ces stèles sont formées de trois petits cippes reposant sur une base commune ; le cippe du milieu est plus élevé que les deux autres. M. Philippe Berger reconnaît dans ces monuments une représentation des triades divines qui formaient, suivant Polybe, le fond de la religion carthaginoise. Il existe certains cippes où les triades groupées par trois forment des ennéades. On a trouvé, avec ces cippes, des urnes pleines d'ossements incinérés. Les Phéniciens n'ayant jamais incinéré leurs morts, ces urnes appartiennent aux Romains, qui auront peut-être employé, pour leurs sépultures, des stèles votives phéniciennes. — M. Hervieux continue la lecture de son mémoire sur Phèdre et sur ses imitateurs ; après avoir examiné les dérivés directs, il énumère les dérivés indirects. Ceux-ci se divisent en deux classes : 1° ceux qui procèdent uniquement de Phèdre : ils se composent de sept collections dont cinq en prose ; une des deux collections en vers, dont l'auteur est ordinairement appelé l'anonyme de Névelet, est l'œuvre de Walter, chapelain de Henri II Plantagenet ; l'autre collection en vers se compose de cinquante-deux fables rimées, divisées en quatrains dont les quatre vers ont une même rime ; 2° Dérivés indirects procédant de Phèdre et d'autres sources. Ils se composent de huit collections en prose et de une en vers. Les plus importants des dérivés en prose sont : la collection que M. Hervieux a appelée Romulus de Marie de France ; celle de trente-six fables, qu'il considère comme un dérivé de ce Romulus ; l'œuvre plus originale du moine cistercien Odo de Sherrington, et l'abrégé de cette œuvre, dû à l'évêque de Rochester, Jean de Schepei. Il termine sa lecture

par quelques mots sur le dérivé poétique qui se compose de quarante-deux fables écrites en vers élégiaques, par le moine anglais Alexandre Neckam. M. Hervieux a publié, dans ses deux volumes, une édition critique de tous ces recueils.

Séance du 29 février. — M. Bréal lit une note intitulée : *Sur une particularité de l'accent tonique en grec*. L'accent tonique, en grec, loin de prouver que la syllabe sur laquelle il tombe soit la syllabe essentielle et radicale du mot, se met souvent sur une syllabe, sur un son, ajoutés uniquement pour aider la prononciation. Ainsi, au latin *palma* (main) correspond le grec παλάμη, mot dans lequel la seconde voyelle, purement euphonique, reçoit l'accent. Au latin *ulna* (coude), correspond le grec ὠλένη; τορνος (le tour) devient en tarentin τορόνος. On peut ainsi reconnaître parfois, quelle est, parmi les formes diverses d'un mot, la plus ancienne. Ainsi le latin *glos* (belle-mère) est plus ancien que la forme grecque γάλως qui a un α euphonique accentué; il en est de même pour le latin *plumbum* et le grec μόλυβος; πατέρι πατράσι sont des formes euphonisées pour πατρι, πατρσι; une raison analogue fait porter sur la pénultième des participes passés passifs l'accent qui devrait être régulièrement sur l'antépénultième; λελυμένος est pour λελυμνος, le second ε est euphonique.

Enfin, cette observation nous met sur la voie ou nous donne la confirmation de certaines étymologies. Ainsi, le verbe latin *scribo*, qu'on a cru être un terme originairement latin, est, comme l'avaient deviné les anciens, d'importation grecque. Ce verbe est venu à Rome en même temps que l'instrument qui servait à écrire. Le style ou poinçon, s'appelle σκάριφον ou σκάριφος. Or, l'α étant accentué, nous pouvons présumer une ancienne forme, σκριφον ou σκριφος, d'où *scribere*. De là, cette règle connue des anciens, mais souvent méconnue par nous : l'accent tonique grec est de nature musicale. Il marquait l'élévation de la voix, qui montait d'une quarte ou d'une quinte. Il n'est nullement étymologique ou logique.

M. Oppert communique une traduction de l'inscription de Sukal-duggina roi de Sirtella, que M. Heuzey a communiquée à l'Académie (v. plus haut p. 160) : « A Ninsah, le vaillant héros Mullil[illegible] (Mulkit-Bel), Sukal-duggina roi de Sirtella a bâti son temple. J'ai fait un palais, pour perpétuer mon nom Tiraska-kak-mu au dieu... J'ai fait un *e-ismera* pour arroser les champs par cinquante canaux d'irrigation. J'ai fait une maison de dépôt de boisson fermentée, qui peut contenir trente grands *baths*. J'ai construit un temple de repos à Dunsagana. J'ai bâti au dieu *Ik ....ma* le Palais des Oracles du dieu, de Babylone. J'ai fait le temple de la déesse *Ban*. Au Dieu-Maître, *Ela*, j'ai fait, l[e] temple *Ninada* (?) pour ravir sa fille aînée. J'ai fait, en dehors du temple, des Arrêts d'Anou, deux grands bassins. Sukal-duggina, le roi de Sirtella, a bâti le temple des Cinquante. Sa divinité (spéciale) est Nindunkin (Bau); qu'elle veuille adresser la prière à Ninsah, pour conserver la vie du roi jusqu'au terme le plus reculé! » M. Oppert commente ensuite plusieurs passages de cette inscription. Il pense pouvoir établir ainsi les grandes lignes de l'histoire de Sirtella : 1° Gouvernement autonome; Sukal-duggina est un des rois qui ont régné pendant cette période; 2° Domination des rois d'Ur, pendant laquelle l'administration de Sirtella est confiée à des *patési*, ou gouverneurs vassaux; 3° Gouvernement de patési indépendants; Goudea appartient à cette période; 4° Dynastie des Sémites conquérants, inaugurée par Sargon I^{er}. A cette époque pourrait remonter la destruction de Tello et la mutilation des statues de la dynastie de Goudéa. Cette chronologie admise, Sukal-duggina est antérieur au XXXVIII^{e} siècle avant notre ère, époque du règne de Sargon I^{er}. L'inscription commentée par M. Oppert est égarée ; on en possède un estampage pris par M. Sarzec. — M. Haureau lit, de la part de M. Egger, une note sur deux curieuses inscriptions grecques publiées récemment dans le *Bulletin de correspondance hellénique* : l'une, provenant de Philadelphie (Asie-Mineure), est l'épitaphe métrique d'un jeune graveur, ΔΑΚΤΥΛΟΚΟΙΛΟΓΛΥΦΟΣ, mort à l'âge de dix-huit ans; l'autre, du I^{er} siècle de notre ère, est une proclamation officielle aux boulangers de Magnésie-du-Méandre, qui s'étaient mis en grève.

H. Thédenat.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 10 15 Mai 1884

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 38. Ed. Beaudouin. Étude sur le *Jus italicum*. *J.-B. Mispoulet*. — 39. G.-J. de Cosnac et Ed. Pontal. Mémoires du marquis de Sourches, t. II. *Tamizey de Larroque*. — 40. Poudra et Pierre. Organisation des pouvoirs publics. *G. Paulet*. — Variétés. Lettre inédite du président Hénault à Voltaire. *H. Thédenat*. — Chronique. — Société nationale des Antiquaires de France. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

38. — **Étude sur le *Jus italicum*** par Ed. Beaudouin, professeur agrégé à la faculté de droit de Grenoble (Paris, Larose, in-8, 142 p.)

M. Beaudouin, qui a publié, il n'y a pas bien longtemps, un bon travail sur le *Minus et majus Latium*, nous offre aujourd'hui une dissertation sur le *jus italicum*. Ces deux titres indiquent suffisamment que l'auteur s'attache de préférence, dans ses recherches, aux institutions romaines qui touchent au droit. Questions difficiles entre toutes et qui exigent, pour être bien traitées, des connaissances profondes et variées que peu de personnes possèdent au même degré que M. Beaudouin.

Les textes qui nous restent sur le *jus italicum* sont peu nombreux : une simple énumération de cités ayant ce privilège, dans Pline et au Digeste (*50, 15, De censibus*), et c'est tout. Gaius, au début du second commentaire, devait en parler, notamment, au paragraphe 27 ; malheureusement la nouvelle lecture du manuscrit n'a donné aucun résultat à cet égard. Les inscriptions latines n'y font aucune allusion ; celles où l'on avait cru découvrir le *jus italicum* doivent être définitivement écartées après meilleure lecture. L'auteur aurait pu en dire autant des inscriptions grecques (1).

Comme il arrive toujours en pareil cas, de nombreuses explications ont été proposées. M. Beaudouin n'a pas jugé utile de les passer en revue, ce travail ayant été déjà fait depuis longtemps par M. Révillout ; il s'est donc borné à exposer la théorie qui, depuis Sigonius, avait été généralement adoptée. D'après ce savant, le *jus italicum* serait un état intermédiaire entre la condition des Latins et celles des pérégrins.

J'avoue que cette explication soutenue par un texte d'Asconius (reconnu depuis comme apocryphe) est séduisante, et je comprends qu'elle ait fait fortune. Pourquoi, en effet, les Romains n'auraient-ils pas accordé à

(1) Voy. M. Voigt, *Jus naturale*, II, § 89 ; mes *Institutions*, II, p. 83.

des provinciaux le droit des *socii italici*, comme ils leur avaient accordé celui des alliés Latins? Au premier abord rien ne semble plus naturel et plus logique. Le malheur est que cette hypothèse se trouve en désaccord avec ce fait bien établi par M. Beaudouin, à savoir que les cités de droit italique sont des cités romaines. Puisque les habitants de ces villes sont citoyens romains, il ne saurait être question de leur conférer la qualité d'Italiens. J'ajoute à cette preuve sans réplique que la condition des alliés Latins et celle des italiques étant, dans mon opinion, identiques ou tout au moins peu différentes, on comprend qu'elles n'aient point été l'objet de deux concessions distinctes.

Cette explication écartée, l'auteur se prononce en faveur de la théorie émise par Savigny et qui peut se résumer ainsi : le droit italique concerne le sol et non les personnes; il consiste dans la transformation du sol provincial en sol italique. D'où les deux conséquences suivantes: 1° le sol provincial devient susceptible de propriété civile (*dominium ex jure Quiritium*); 2° il est exempt de l'impôt établi sur les provinces (*stipendium*).

Tout ce qui suit n'est que le développement de ces deux propositions. Au cours de sa démonstration, l'auteur est amené à étudier longuement la condition de l'*ager provincialis* et à marquer les différences qui le séparent du sol italique. Il passe ensuite à l'impôt provincial, dont il cherche à préciser le sens et le caractère. Enfin, après s'être demandé quelle a été l'origine historique du *jus italicum*, il termine son travail par une étude détaillée de la condition des diverses cités qui sont connues pour avoir joui du droit italique.

On voit, par ce simple aperçu, avec quelle ampleur et quels développements le sujet a été traité. L'auteur ne s'est pas borné à étudier strictement son sujet; il a examiné aussi d'importantes questions qui s'y rattachaient. Faut-il le lui reprocher? Sans doute, il y avait dans tout cela matière à trois dissertations distinctes: 1° sur l'*ager provincialis;* 2° sur le *stipendium*; 3° enfin sur le *jus italicum*. Cette division, si elle avait été adoptée, aurait singulièrement dégagé la question qui forme le titre du livre et le lecteur aurait suivi plus facilement toute l'argumentation; d'autre part l'auteur, plus à l'aise, ne se serait pas mis dans la nécessité de restreindre et de trop condenser son sujet.

Mais je n'insiste pas sur cette critique de pure forme que l'auteur lui-même semble avoir prévue lorsqu'il annonce, dès le début, son intention d'approfondir *surtout* certains points obscurs, notamment l'*assignatio* et la théorie de l'*ager provincialis*. Il me paraît plus équitable de déclarer que ces questions, qui d'ailleurs sont loin d'être étrangères au sujet, ont été consciencieusement étudiées, particulièrement celle de l'*assignatio*, à propos de laquelle l'auteur a des vues à lui.

Si nous nous en tenons au sujet annoncé par le titre, nous constaterons que M. B. est arrivé à des résultats importants : il a, d'abord, solidement établi sa théorie du *jus italicum* ; puis il a éliminé, croyons-nous, pour toujours de la définition de ce privilège la notion de *libertas*, dans le sens où l'entendaient Savigny et Zumpt. Ajoutons enfin que ses courtes et substantielles notices, consacrées aux cités de droit italique, rendront un véritable service aux travailleurs qui trouveront condensés en quelques pages des renseignements dispersés dans un grand nombre de volumes.

Tels nous paraissent être les mérites solides de ce consciencieux travail, le plus complet qui existe actuellement sur ce difficile sujet. Est-ce à dire que le dernier mot ait été prononcé sur le *jus italicum*? Je ne le pense pas. Il reste à éclaircir un point que M. B. a un peu laissé dans l'ombre; c'est celui qui est relatif aux personnes. Nous aurions voulu que le problème, qui était, nous le reconnaissons, difficile à résoudre, fût au moins nettement posé. Le *jus italicum* est-il absolument sans effet sur les personnes qui l'ont reçu, ou bien leur confère-t-il tous les privilèges (notamment le *jus honorum*, comme le croient Zumpt et Walter) qui appartiennent, depuis la fin de la République, aux citoyens de l'Italie? Telle est la question que nous signalons à ceux qui seraient tentés d'étudier à nouveau ce sujet. J.-B. MISPOULET.

---

39. — **Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV,** publiés d'après le manuscrit authentique, appartenant à M. le duc des Cars, par le comte de COSNAC (Gabriel-Jules) et Édouard PONTAL, archiviste-paléographe. Tome second. Janvier 1687 — décembre 1688. Paris, Hachette, 1883. Grand in-8° de 434 p.

Un avis de M. le comte de Cosnac nous apprend que, dans le cours de l'impression du second volume des Mémoires du marquis de Sourches, à partir de la page 113, a cessé la collaboration de M. Arthur Bertrand, lequel a été remplacé par un autre élève de l'École des Chartes, M. Édouard Pontal, *uno avulso non deficit alter*. Le texte du second volume n'est pas moins bien établi que le texte du premier. Quant aux notes des éditeurs, elles sont un peu moins rares, — je me réjouis de le constater, — en 1883 qu'en 1882. Espérons que, dans les volumes suivants, elles deviendront de plus en plus nombreuses. Espérons-le d'autant mieux, qu'il est plus facile à M. de Cosnac et à son jeune collaborateur de nous les donner excellentes, si l'on en juge par la plupart de leurs renseignements généalogiques, géographiques, philologiques, etc. (1). Du reste, l'abondance

(1) Voici une note de M. de Cosnac qui fera regretter que son commentaire ne soit pas plus abondant. Le chroniqueur annonçant (page 240), à la date du

des notes du rédacteur des *Mémoires* nous dédommage en partie du demi-silence des éditeurs. Il n'est presque pas de pages du volume que j'ai sous les yeux qui ne soit enrichi d'observations qui éclaircissent et complètent le texte, et au bas de plusieurs pages le nombre de ces observations s'élève jusqu'à la demi-douzaine.

Indiquons quelques-unes des informations recueillies par le marquis de Sourches en ce qui regarde l'histoire de la cour de France pendant les années 1687 et 1688.

Huit mille livres de pension sont assignées (janvier 1687) à la duchesse de Ventadour, dame d'honneur de Madame et fille de la maréchale de la Mothe, « qui gouvernait les enfants de France avec beaucoup de soin et d'application ». — L'abbaye de Saint-Denis de France est donnée à l'abbé d'Aquin, fils du premier médecin du roi, lequel abbé en rendit une moindre à Sa Majesté. Le chroniqueur (p. 1, note 2) remarque plaisamment que le dit abbé « avoit déjà fait ce manège-là deux ou trois fois, rendant de petites abbayes pour en avoir de grosses : ce qui lui étoit d'autant plus commode que jusqu'alors tous les papes lui en avoient donné gratis toutes les bulles. » — En ces mêmes premiers jours de janvier furent chantés de nombreux *Te Deum* pour la convalescence de Louis XIV. « Le plus célèbre fut celui que firent chanter les fermiers des grosses fermes du Roi, en l'église des Jacobins réformés de la rue Saint-Honoré, et l'on assuroit qu'il leur en avoit coûté vingt-cinq mille livres. » Le marquis de Sourches s'indigne (p. 2, note 2) de l'abus de ces chants d'allégresse, déplorant qu'on n'eût pas « empêché que la chose n'allât jusqu'au ridicule », et ajoutant : « Des comédiens italiens en firent chanter un aux Grands-Augustins, qui donna matière à tous les gens de bon sens de se révolter, car il étoit impertinent de souffrir que les gens que l'Église excommunioit publiquement tous les dimanches rendissent à Dieu des actions de grâces publiques dans l'église pour la santé du Roi. » Mais ce qui pour le narrateur est le comble du scandale, l'abomination de la désolation, c'est que « les laquais même affichèrent à Paris, conviant tous leurs camarades par un discours ridicule et des comparaisons odieuses à se cotiser pour faire les frais d'un *Te Deum* ». Après nous avoir appris que le roi donna au comte de Gramont le gouvernement du pays d'Aunis, vacant depuis la mort du maréchal duc de Noailles, le marquis de Sourches dit

9 octobre 1688, la mort de M^me Ancelin, nourrice du Roi et depuis première femme de chambre de la Reine, et mentionnant parmi les enfants de cette simple paysanne celui qui était évêque de Tulle, M. de Cosnac intervient pour dire d'une façon piquante : « Ce prélat était mal vu de ses chanoines ; un jour, sur les murailles du cloître par lequel il passait pour se rendre de l'évêché à sa cathédrale, il lut ces mots que ceux-ci y avaient inscrits : *via lactea*. Ce fait nous a été raconté par M^gr Bertaud, dernier évêque de Tulle. »

(p. 3, 8 janvier 1687) : « Tout le monde lui en fit des compliments avec joie, n'y ayant personne qui ne fût charmé de son esprit et instruit de ses pressants besoins. » Voici les deux notes qui accompagnent ce passage : « Jamais homme n'a eu un esprit si plaisant et si agréable que lui (1), et les moindres bagatelles qu'il disoit étoient assaisonnées d'une manière si spirituelle et d'un tour si délicat qu'elles faisoient rire les gens les plus sérieux. — Il étoit cadet de Gascogne et par conséquent fort gueux, et ce n'avoit jamais été que le jeu qui l'avoit fait subsister avant son mariage; depuis, comme sa femme ne lui avoit rien apporté, le jeu avoit encore été son principal revenu, avec quelques pensions que le roi lui avoit données à lui et à sa femme, mais le revenu du gouvernement du pays d'Aunis alloit le mettre assez bien dans ses affaires. » — A la date du 18 janvier 1687, le marquis de Sourches enregistre le décès du controversiste protestant Jean-Claude en ces termes (p. 13) : « On apprit alors la mort du ministre Claude, le plus célèbre de tous les ministres françois de son temps (2), et qui avoit beaucoup écrit pour la défense de sa mauvaise religion, mais qui n'étoit jamais sorti du respect qu'il devoit au roi comme avoit fait le ministre Jurieu (3), et tant d'autres qui auroient mérité d'être pendus à cause de leur insolence. » — Reproduisons le récit d'une fête donnée par la ville de Paris à Louis XIV le 30 janvier 1687 (p. 19) : « Tous les services [du dîner à l'hôtel-de-ville] furent également magnifiques et furent servis fort à propos, et, quand le roi fut sorti, on pilla le fruit selon la coutume. Pendant que le roi dîna, on servit un grand nombre de tables pour les gens de sa suite, et cependant la ville faisoit jeter des pains à tout le peuple et couler des fontaines de vin en différents endroits. Quand le roi eût dîné, il passa dans la chambre qui porte son nom et se montra par la fenêtre au peuple, qui fit de grandes acclamations, lesquelles redoublèrent encore quand il jeta quelques poignées de louis d'or-le-roi, pour témoigner sa volonté à la ville de Paris, consentit aussi que l'on ôtât de l'hôtel-de-ville certaine statue, qu'il y avoit

(1) Cet esprit-là était héréditaire chez les Gramont, non moins favorisés à cet égard que les Mortemart. Voir (p. 128) un bon mot du maréchal, duc de Gramont dit « avec une liberté de vieux seigneur » à Monsieur, après le renvoi de Mme de Saint-Chaumont, sœur du maréchal : « Monsieur, votre petite cour est bien orageuse. »

(2) Les éditeurs n'ont pas rappelé que l'adversaire de Bossuet était mort à La Haye le 13 janvier.

(3) Le marquis de Sourches le traite bien durement dans cette note : « C'étoit le plus insolent coquin qui ait jamais existé et qui s'étoit déchaîné fort mal à propos contre le roi. Il était ministre à Sedan. » Ne plaignons pas trop Jurieu : il est puni par où il a péché, car jamais homme ne fut plus violent dans la discussion et n'a mieux mérité le surnom d'*injuriosus* que, par un jeu de mots vengeur, lui appliquèrent ses contemporains. (Voy. *Longueruana*, seconde partie, p. 145.)

fait mettre après les guerres civiles comme un monument de sa révolte contre lui. Après le dîner, Sa Majesté remonta en carrosse, et ayant passé par la place des Victoires, pour y voir la statue que lui avoit érigée le maréchal duc de La Feuillade, dont elle fut très satisfaite, et s'en retourna à Versailles, suivie des autres carrosses pleins de dames (1), comme elle étoit venue. On ne peut pas s'imaginer la joie des Parisiens de revoir le roi en bonne santé dans leur ville ; et, ce jour-là, toutes les boutiques étaient fermées comme en un jour de fête. » — Voici quelques renseignements sur la mort de Lulli (p. 32, à la date du 15 mars 1687) (2) : « Dans ce temps-là mourut le célèbre Jean-Baptiste Lulli, le plus illustre musicien de son temps, et l'instituteur des opéras en France. On disoit qu'il étoit mort dans les sentiments d'une sincère pénitence, merveilleuse grâce de Dieu après l'étrange vie qu'il avait menée. »

Le 12 mai, le marquis de Sourches inscrit dans ses *Mémoires* ce passage sur Mgr Faure (p. 46) : « Le roi, en arrivant à Montmirail, y apprit la mort de M. l'évêque d'Amiens, qui avait autrefois paru à la cour en habit de cordelier (3), prêchant avec assez de réputation. Ce fut pour cela qu'on le fit évêque de Glandève, et ensuite, s'étant fourré dans les intrigues du temps des guerres civiles, il trouva moyen de se faire donner l'évêché d'Amiens, qu'il gouverna jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. » — Le récit suivant (daté du 30 décembre 1687, p. 115) fait grand honneur à l'honnêteté de Louis XIV : « La veille de Noël, le roi fit ses dévotions et toucha les malades des écrouelles, à son ordinaire, et l'après-dîner, il fit l'abbé de Vaubecour son aumônier, à la place de l'abbé de Brou qu'il avait ci-devant nommé à l'évêché d'Amiens, et duquel il avait acheté cette charge, suivant la sainte résolution qu'il avait prise de les acheter

(1) Le chroniqueur énumère (p. 15-18) toutes ces dames ; il ne se contente pas de les nommer ; il les décrit pour la plupart, louant la beauté de plusieurs d'entre elles. Louis XIV se souvenait de la galante définition de François Ier : une cour sans femmes, c'est un printemps sans roses.

(2) Lulli mourut, suivant le *Dictionnaire historique de la France*, le 22 mars 1687. M. A. Jal (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*) n'a pas indiqué le jour du décès du compositeur et s'est contenté de nous apprendre, d'après le Registre des Augustins, qu'il mourut « âgé de 55 ans ou environ, dans sa maison, rue de la Magdelaine », et qu'il fut enterré dans l'église des Petits-Pères Les éditeurs n'ont pas recherché, comme c'était leur devoir, la date précise de la mort de Lulli.

(3) Le marquis de Sourches dit en note : « Il s'appeloit le P. Faure, et prêchoit bien pour son temps ; mais, sur la fin de sa vie, il fit de très mauvais sermons, soit par manque d'exercice, soit que le goût eût changé. » Le comte de Cosnac ajoute : « Voyez sur le rôle du P. Faure pendant la Fronde notre ouvrage *Souvenirs du règne de Louis XIV*. » A mon tour, j'ajouterai : Voyez sur la vie entière du prélat, un excellent travail de M. F. Pouy, membre de la société des Antiquaires de Picardie : *Histoire de François Faure, évêque d'Amiens, d'après divers documents inédits*. (Amiens, 1876, in-8°.)

toutes, afin d'empêcher qu'elles ne fussent vénales à l'avenir (1). » — A l'occasion de la mort de Duquesne, le marquis de Sourches consacre au grand homme de mer (p. 132) cette notice biographique : « Le 2 de février [1688], M. Duquesne, lieutenant général des armées navales du Roi, mourut subitement (2), âgé de plus de quatre vingt-dix ans; et il mourut dans la religion calviniste, étant le seul du royaume à qui le roi ait permis de rester en France sans s'être converti. C'étoit alors le plus grand homme de mer qui fût dans l'Europe, depuis que Ruyter, amiral de Hollande, eût été tué dans la bataille que Duquesne lui donna sur les côtes de Sicile. » — Nous trouvons un peu plus loin (p. 179), ce charmant éloge de Madame : « Monsieur avait épousé en premières noces la princesse Henriette d'Angleterre, sœur du roi, la plus aimable personne de son siècle par ses manières et par son esprit. Elle mourut en peu d'heures à Saint-Cloud, dans la maison de Monsieur, regrettée de tous ceux qui avoient l'honneur de la connaître. » — Le 13 juillet 1688, le marquis de Sourches mentionne à la fois (p. 183) la maréchale de Schomberg et le docte Ézéchiel Spanheim, « envoyé de M. l'électeur de Brandebourg, » le diplomate dont M. Ch. Schefer vient de publier, pour la Société de l'Histoire de France, la si curieuse *Relation de la cour de France, en* 1690. Le chroniqueur caractérise ainsi Spanheim (note 2) : « Très sage et très habile ministre ; il n'en était guère venu en France *depuis vingt ans*, de la part des princes étrangers, qui eussent meilleure tête que lui ; d'ailleurs il avait beaucoup d'érudition. » L'éloge de la maréchale de Schomberg, morte à Berlin, est entouré de réserves qui montrent que le courtisan était, au point de vue des sentiments religieux, digne de son peu tolérant souverain: « C'était une dame de grand mérite et dont le seul défaut était l'opiniâtre attachement qu'elle avait eu à la religion calviniste, de laquelle on était persuadé qu'elle avait empêché monsieur son mari de se séparer pour rentrer dans l'union de l'Église catholique (3). » — Nous rencontrons (p. 195, en août 1688) cet éloge fort inattendu d'Arlequin : « Ceux qui se faisaient un plaisir de voir la comédie italienne, du nombre desquels Monseigneur était particulièrement, firent alors une grande perte par la mort du fameux Arlequin, un des

(1) Le chroniqueur insiste en note sur la belle conduite du roi : « On avoit cru pendant quelque temps que le roi se lassoit de payer toujours vingt-cinq mille écus pour chaque charge d'aumônier, mais on connut bien en cette occasion qu'il n'abandonnoit pas si facilement ses bonnes résolutions. »

(2) D'après le *Dictionnaire historique de la France*, Duquesne mourut le 3 février. D'après M. Jal, il succomba, le soir du 1er février, à une attaque d'apoplexie foudroyante. Les éditeurs n'ont pas indiqué ces variantes, pas plus que la date qui doit être définitivement adoptée (1er fevrier).

(3) Le marquis revient encore sur l'incorrigible calvinisme de la maréchale de Schomberg, dans cette petite note : « Elle étoit de la maison d'Aucourt de Picardie, et une dame de grand mérite, à la religion près. »

plus plaisants et des plus naturels comiques de son temps (1). » — La mort du marquis de Vardes (p. 220) inspire au chroniqueur des réflexions intéressantes : « Le 3 de septembre, mourut à Paris M. le marquis de Vardes, chevalier des ordres du roi et gouverneur d'Aigues-Mortes, homme d'un mérite singulier, qui s'était autrefois distingué à la guerre par sa valeur, et dans la paix par son bon esprit et par sa politesse. Il est vrai qu'il avait eu le malheur de faire une faute et de tomber dans la disgrâce du Roi; mais il avait su profiter d'un exil de dix-huit ans, en cultivant son esprit par toutes sortes de sciences et en règlant ses mœurs par une solide piété. Enfin il mourut regretté de tous ceux qui le connoissoient, qui demeuroient d'accord qu'il était l'homme de la cour le plus capable de remplir la charge de gouverneur de Monseigneur, duc de Bourgogne. » — Enfin (car il faut se borner) l'histoire ecclésiastique pourra profiter des renseignements consignés dans la page 246 (octobre 1688) : « On apprit aussi, dans le même temps, que le vice-légat étoit enfin sorti d'Avignon et s'étoit retiré dans une chartreuse voisine, et que le Roi avoit fait arrêter l'évêque de Vaison (2), soupçonné d'avoir composé plusieurs livres injurieux à la France et à la personne du Roi. En effet, on avoit saisi grand nombre de manuscrits dont on disoit qu'il étoit l'auteur, et même on accusoit M. le cardinal Le Camus d'avoir avec lui des intelligences secrètes (3). »

(1) Le complément de cet éloge se lit dans la note 5 de la même page : « Il était un des plus grands philosophes du monde, qualité bien opposée à celle de bouffon dont il vivoit; aussi dès qu'il n'avoit pas le masque sur le nez et qu'il n'étoit pas sur le théâtre, c'étoit l'homme du monde le plus sérieux. » Jal (article *Biancolleli* dit *Dominique*) confirme ainsi le bien que dit le marquis de Sourches du plus célèbre de tous ceux qui ont joué le rôle d'Arlequin : « Le roi estimait en lui le parfait honnête homme, il aimait en Arlequin le comédien le plus vrai, le plus naturel, le plus délicat qu'il eût encore vu dans sa troupe italienne. » Les éditeurs n'ont pas songé à indiquer le véritable nom du comédien si cher à Louis XIV, ni la date précise de sa mort (2 août).

(2) Cet évêque était, — ce que ne nous disent pas les auteurs, — François Genet, qui siéga de 1686 à 1702. (Voy. *Gallia christiana*, tome I, col. 938). Le marquis de Sourches donne, dans une note, cette indication : « C'était un homme d'assez basse naissance, mais capable d'entreprendre toutes choses dans ses écrits. » Je recommande aux curieux la lecture d'un article très développé sur F. Genet, dans le *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, par le Dr BARJAVEL (tome II, 1841, p. 15-17). On y cite un manuscrit intitulé : *Relation de l'enlèvement et de la prison de François Genet, évêque de Vaison, par ordre du roi de France, Louis-le-Grand, en l'année* 1688 [le 29 décembre], 150 pages.

(3) Il avait été déjà question du cardinal Le Camus, à la page 60 (7 juin 1678) : « On parloit beaucoup alors d'une lettre circulaire que M. le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, avoit écrite à tous les curés de son diocèse, dans laquelle il désapprouvoit ouvertement la manière avec laquelle on avoit obligé les huguenots de se convertir, entreprise bien hardie à un seul évêque de fronder tout ce que le roi avoit fait, et qui avoit si glorieusement réussi pour le bien de l'Église. »

Les éditeurs ont rejeté aux Appendices (p. 323-432) divers documents insérés par le marquis de Sourches dans le texte même de ses *Mémoires* et qui en coupent le fil. Ces documents sont relatifs au différend entre les ducs et les princes étrangers, à l'affaire des franchises à Rome, à la guerre de la ligue d'Augsbourg, aux motifs de la rupture, aux griefs du roi contre le Saint-Siège, aux protestants et au prince d'Orange. Voici l'énumération de ces documents : *Mémoires des princes au Roi*; *Mémoire sur la dignité et préséance des ducs et pairs dans le royaume et sur ce qui s'est passé entre eux et les princes étrangers dans les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit* (mémoire rédigé par le généalogiste Clairambault); *Remarques sur une copie du mémoire de MM. les princes de la maison de Lorraine, qui est tombée entre les mains de l'auteur du mémoire de MM. les ducs; Réflexions très abrégées sur ce qui est contenu dans les mémoires précédents; Protestation de M. le marquis de Lavardin, ambassadeur extraordinaire de France à Rome; Acte d'appel comme d'abus de la bulle du pape portant l'excommunication de M. de Lavardin; Conclusions de M. Talon, avocat général du parlement de Paris, au sujet des démêlés de la France avec la cour de Rome; Écrit italien en forme de réponse à la protestation du marquis de Lavardin, ambassadeur extraordinaire de France à Rome; Réfutation d'un libelle italien en forme de réponse à la protestation du marquis de Lavardin; Mémoire des raisons qui ont obligé le roi à reprendre les armes, et qui doivent persuader tous les chrétiens des sincères intentions de Sa Majesté pour l'affermissement de la tranquillité publique; Lettre du roi à M. le cardinal d'Estrées écrite à Versailles le 6 septembre 1688; Acte d'appel interjeté au futur concile, par M. le Procureur général du roi, et arrêt rendu en conséquence par la chambre des vacations; Lettres de l'official de Paris accordées au procureur général au parlement pour relever l'acte d'appel au concile général; Procès-verbal de l'assemblée de Messeigneurs les archevêques et évêques qui se sont trouvés à Paris pour les affaires de leur diocèse, tenue, par ordre du roi, dans l'archevêché, le jeudi 30e du mois de septembre 1688: Extrait des registres de l'Université de Paris contenant ce qui s'y est passé lorsque M. le Procureur général du roi y a été par ordre de Sa Majesté, le 8 du mois d'octobre 1688; Prière pour le succès des armes du prince d'Orange composée par le ministre Barnet.* TAMIZEY de LARROQUE.

---

40. — **Organisation des Pouvoirs publics,** par POUDRA et PIERRE. Paris, Quantin, in-12 de XLIV-507 pages.

Sous ce titre MM. Poudra et Pierre ont réuni les lois constitutionnelles

et électorales actuellement en vigueur, en y joignant toutes les lois importantes qui intéressent l'organisation et le fonctionnement des grands pouvoirs publics. La partie la plus utile de ce travail est sans contredit celle qui est consacrée aux lois constitutionnelles et organiques : les auteurs n'ont pas fait scrupule de se piller eux-mêmes et ils ont emprunté un commentaire très nourri et très instructif à leur savant *Traité pratique de droit parlementaire*. Les lois et décrets sur la procédure électorale ont été aussi éclaircis par des notes fort judicieuses et complétés par un tableau général des circonscriptions. Nous trouvons ensuite les lois et décrets sur le Conseil d'État, un chapitre très intéressant sur les « rapports des Chambres entre elles » d'après leurs *Réglements* respectifs, une série de dispositions éparses sur les « attributions diverses du Pouvoir législatif », les lois récentes sur la liberté de réunion, la liberté de la presse et l'état de siège, enfin de nombreux extraits du décret du 31 mai 1862 (1) et des actes postérieurs relatifs à la « comptabilité législative ». On peut juger, par ce simple aperçu, de l'utilité d'un pareil recueil : primitivement « préparé pour les délibérations intérieures du Parlement », il deviendra le manuel de tous les hommes d'étude et de tous les publicistes qui se soucient de connaître, au moins sommairement, notre organisation politique. G. PAULET.

VARIÉTÉS

LETTRE INÉDITE DU PRÉSIDENT HÉNAULT A VOLTAIRE

J'ai publié, dans un des derniers numéros du *Bulletin critique*, une lettre de Voltaire au président Hénault, datée du 4 septembre 1749.

Le Président garda une copie de la réponse qu'il fit à Voltaire ; M. le comte de Bertier de Sauvigny l'a retrouvée, avec les lettres de Voltaire, dans les archives du château de Carrouges (2). H. THÉDENAT.

A Paris, ce 8 7bre 1749.

Je commence, monsieur, par le plus pressé, c'est par vous marquer

(1) Il est regrettable que ce décret ait été quelque peu maltraité. Sans parler de plusieurs fautes d'impression peu importantes (pp. 452, 459), on y rencontre un article inexactement reproduit (p. 427) : en outre les modifications faites d'autorité privée par Lanjalley dans son « Recueil des modifications au decret du 31 mai 1862 » sont attribuées à tort aux textes législatifs eux-mêmes (pp. 452, 461, etc.). Enfin les auteurs, à la suite de l'article 38 du décret, avancent à faux qu'il « est annuellement reproduit dans la loi portant fixation du budget général des recettes » (p. 423, note). La phrase finale, qui faisait allusion à la *garantie personnelle* créée par l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, a perdu tout intérêt depuis l'abrogation de cet article 75 par le décret du 19 septembre 1870, et en fait elle a disparu de nos lois de finances depuis la loi du 29 juillet 1881.

(2) Cf. *Bulletin critique*, 1er février 1884, p. 53 et sv.

la joye que j'ai d'aprendre Mad[e] la M[ise] du Chastelet débarassée de son fardeau : Platon aurait beau lui donner des aisles, Puzos (1) ou Bourgeois (2) en ce cas en savent plus long que lui, et la voila enfin rendue à Newton ou plutôt à elle-même.

Je suis bien flatté de vous avoir plu, c'est le prix véritable du travail de toute la vie qu'un pareil suffrage ; vous reconnaissez le véritable objet de mon ouvrage, et vous ne le louez pas, comme je me l'entends dire à tout moment, en me disant que l'on y trouve toutes les dates dont on a besoin : c'est comme si on louait des bouts rimés que vous auriez faits, ou les boucles d'oreille de Mad[e] de Chastelet, vous voyez que je ne m'avilis pas par les comparaisons ; mais vous n'êtes donc pas de mon avis, mon cher confrère, sur l'avantage qu'a notre histoire pardessus toutes les autres. Chirac disait que la petite vérole ne se gagnait point (3) pour empêcher que la peur ne la donnât, et je pourrais bien avoir donné la préférence à l'histoire de France pour engager à la lire. Mais j'avoue que ç'a été de bonne foi que je l'ai mise audessus de tout ; car enfin l'histoire est composée d'hommes et de faits, l'étendue des conquêtes impose à voir sur la carte, et il y a surement plus loin de l'Angleterre au fond de l'Asie, où s'étendit la domination romaine, que de Toulon à la Somme, où régna Henri 4. Mais je ne vois rien, en regardant avec des yeux philosophiques, qui m'impose assez dans les plus beaux temps de Rome, pour diminuer dans mon esprit l'opinion que j'ai des grands hommes de notre France et de ce qu'ils ont fait : Charlemagne, Philippe-Auguste. j'oubliais Hugues Capet, Charles V, le sage Charles V, et dans les temps plus voisins, cette foule de héros, qui désolèrent les malheureux règnes de François II, de Charles IX, etc. Ce n'étaient pas des marionnettes que Louis I prince de Condé, que Claude et François de Guise, que l'amiral de Coligny ; ils jouaient sur un plus petit théâtre, à la toise, que Sylla et César, mais leurs actions étendent l'espace, et la chambre de Newton était l'univers. Que l'on eût mis Cochin (4) et Barjeton (5) à

(1) Célèbre médecin accoucheur, né en 1686, mort le 7 juin 1753. En 1751 il reçut de Louis XV des lettres de noblesse. Après sa mort, ses notes et observations furent recueillies, annotées et publiées (en 1759).

(2) Louise Bourgeois, dite Boursier, était la sage-femme de Marie de Médicis, femme de Henri IV ; elle est l'auteur de plusieurs traités relatifs à son état.

(3) Pierre de Chirac, membre de l'Académie des sciences et premier médecin de Louis XV, était né en 1650 à Conques ; il mourut le 1[er] mars 1732. Il avait soigné à Rochefort de nombreux malades atteints de la petite vérole. (Cf. *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1732, Paris, 1735, in-4°, p. 122). Chirac pensait aussi que la peste n'est pas contagieuse (*Ibid.* p. 127).

(4) Henri Cochin, jurisconsulte, avocat au parlement, né le 10 juin 1687, mort le 24 février 1747, avait une grande réputation d'éloquence.

(5) Daniel Barjeton, avocat au parlement, jurisconsulte et publiciste, né à Uzès vers 1675, mort à Paris, le 28 mars 1757.

la place de Cicéron, je vous assure qu'ils n'auraient été ni moins poltrons ni moins diserts que lui. Louis XIV et Auguste iront de pair dans la chronologie confuse de deux mille ans. Issé et Armide seront à côté l'une de l'autre, et l'*Enéide* et la *Henriade* seront pour les ignorants des dates du même siècle. Vous avez vos raisons pour regretter les grands théâtres car c'est le seul avantage que Virgile a sur vous, et je sens bien qu'il est plus merveilleux de chanter un descendant de Vénus que le fils d'Antoine de Bourbon. Estimons les choses par leur valeur intrinsèque, la logique de Port Royal, qui n'a que quelques pages, vaut des bibliothèques entières, et il y avait dans Mr de Turenne de quoi faire une douzaine de Romains; quel ressort il faut qu'il y ait dans le cœur et la tête d'un homme né dans une monarchie pour atteindre à un républicain que rien ne gêne et qui n'a qu'à se laisser aller. Coligny, le grand Condé faisant la guerre à leurs rois me semblent égaux aux vainqueurs de Mithridate et de Carthage et à tous les Syllas et Marius possibles. Ce qui me persuade encore que je ne me fais pas illusion, c'est que César dans les Gaules me paraît un plus grand capitaine qu'à Pharsale, et que par conséquent je me décide plus par les difficultés surmontées que par la magnificence des objets.

Vous me parlez encore de Catilina, mais M. d'Argental, à qui j'en ai parlé plusieurs fois, me répond toujours qu'il l'attend ; ainsi ce n'est pas notre faute si nous ne l'avons pas examiné, croyez que nous y apporterons l'examen le plus sérieux et ne doutez pas que vous receviez de nous des critiques très réfléchies et très rigoureuses. L'opinion que nous avons de vous et l'intérêt que nous prenons à votre réputation, qui est devenue la nôtre, nous rendra aussi difficiles que vous pouvez le désirer.

—

Dans la lettre de Voltaire publiée plus haut, n° 3, p. 54, l. 15, au lieu de *du duc de Boulainvilliers*, lisez *du c. de Boulainvilliers*. H. T.

Nous avons reçu, trop tard pour l'insérer dans ce numéro, une réponse de M. Jouin à l'article de notre collaborateur M. Louis Courajod. Elle paraîtra dans le numéro du 1er juin.

CHRONIQUE

Les *Mélanges Graux* viennent de paraître à la librairie Thorin. Une pieuse pensée a été, comme on le sait, l'origine de ce volume. Après la mort de Charles Graux, il fut décidé, sur la proposition de M. L. Havet, que ses amis élèveraient, à frais communs, un « monument intellectuel » à sa mémoire. On forma un comité de cinq membres. Un appel fut adressé aux amis de Graux, en France et à l'étranger. De toutes parts on y répondit. Les souscriptions affluèrent. Quatre-vingts mémoires environ furent envoyés, et il en est

dont les auteurs portent des noms illustres. L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, les États-Unis, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède, la Suisse sont représentés dans les *Mélanges Graux*. Cet empressement n'a rien qui doive surprendre : on estimait Graux pour son mérite, on l'aimait pour sa modestie. Toujours prêt à rendre service, il était en relation avec les savants de tous les pays. Il professait, en effet, cette saine et libérale doctrine que la science ne connaît pas de frontières, que les savants de toute nationalité doivent s'entraider, que cette alliance est conciliable avec le plus ardent patriotisme.

En France l'empressement ne fut pas moins grand qu'à l'étranger (1).

Une étude de M. Lavisse sur Charles Graux sert d'introduction aux *Mélanges*. On ne pouvait désirer un portrait plus fidèle et plus vivant. Aucun de ceux qui ont connu Graux ne saurait lire, sans une profonde émotion, ces pages où il revit tout entier. Pour les indifférents même la lecture de cette biographie est d'un intérêt saisissant. C'est l'histoire d'une intelligence d'élite dont on suit pas à pas les progrès et la marche ascendante (2). Il faudrait la répandre à profusion. On ne saurait trop mettre sous les yeux des jeunes gens, de ceux surtout qui fréquentent les écoles supérieures, l'exemple d'une vie si noble, si pure et si laborieuse. Il est regrettable que cette notice n'ait pas été tirée à part ; peu de lecteurs ont la possibilité de l'aller chercher dans un volume coûteux et imprimé à petit nombre, d'où, paraît-il, elle ne doit pas sortir.

Je voudrais aussi qu'on ait réuni dans le volume des *Mélanges* les articles nécrologiques publiés par différentes revues après la mort de Graux. A côté du témoignage calme et réfléchi qui vient de lui être rendu, il aurait été particulièrement touchant de retrouver ces accents émus qui, il y a déjà deux ans, accueillirent la nouvelle de sa mort. Mais il faut espérer que ces notices auront leur place naturelle à la suite des œuvres complètes de Charles Graux, dont son père a commencé la publication (3).

Il serait impossible de rendre compte des mémoires dont se compose le volume Graux. Il suffira d'en donner ici la liste : H. THÉDENAT.

BENOIST (EUGÈNE), professeur de poésie latine à la Faculté des lettres de Paris, *le Plaute de François Guiet*. — BERGAINE (ABEL), chargé du cours de langue et littérature sanscrites à l'École pratique des hautes études, *la place de l'adjectif épithète en vieux français et en latin*. — BERGER (PHILIPPE), sous-bibliothécaire de l'Institut, *Ascagne*. — BEURLIER (L'ABBÉ ÉMILE), ancien élève de l'École pratique des hautes études, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris, *Campidoctores et campiductores*. — BLASS (FRÉDÉRIC), professeur de philologie classique à l'Université de Kiel, *De Archytae Tarentini fragmentis mathematicis*. — BOISSIER (GASTON), membre de l'Académie française, professeur de poésie latine au Collège de France, *les Prologues de Térence* — BOUCHÉ-LECLERCQ (AUGUSTE), professeur suppléant d'histoire ancienne à la Faculté des lettres de Paris, *Chorographie astrologique*. — BRÉAL (MICHEL), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de grammaire comparée au collège de France, *Le nom propre* Μικκός. — BRUNS (*Ivo*), docent à l'Université de Göttingen, *Un chapitre d'Alexandre d'Aphrodisias sur l'âme*. — CAVALLIN (CHRISTIAN), professeur de langue et littérature grecques à l'université de Lund, *De homerica forma genetivi in* οιο. — CHATELAIN (ÉMILE), maître de conférences de philologie latine à l'École pratique des hautes études, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université de Paris, *Recherches sur un manuscrit célèbre de Sidoine Apollinaire*. — CLERMONT-GANNEAU (CHARLES), correspondant de l'Institut, secrétaire-interprète du gouvernement, directeur adjoint à l'École pratique des hautes études, *Un chapitre de l'histoire de l'A B C. Origine des caractères complémentaires de*

(1) La direction du *Bulletin critique*, dont Ch. Graux était l'ami, est représentée dans ce volume par trois de ses membres : MM. Beurlier, Duchesne, Thédenat.

(2) Les lecteurs du *Bulletin critique* peuvent se reporter à la notice de l'abbé Duchesne, dans notre numéro du 1er février 1882, t. II, p. 356.

(3) Cette publication comprendra, outre les œuvres déjà publiées, des travaux inédits, le premier volume vient de paraître à la librairie Wieweg : il contient les articles de Charles Graux qui ont paru dans la *Revue critique*, dans la *Revue historique*, dans la *Revue de philologie* et dans la *Revue internationale de l'enseignement*. M. Charles-Emile Ruelle a aidé le père de Ch. Graux dans cette publication.

l'alphabet grec : Υ Φ Χ Ψ Ω. — Cobet (Charles-Gabriel), professeur de grec à l'université de Leyde, *In memoriam optimi viri Charles Graux : (Sur quelques passages corrompus et interpolés d'Hérodote)*. — Coelho (F.-Adolphe), professeur de linguistique du cours supérieur des lettres de Lisbonne, *Sur la forme de quelques noms géographiques de la péninsule ibérique*. — Comparetti (Dominique), professeur de littérature grecque à l'Institut supérieur de Florence, *Sur une inscription d'Halicarnasse*. — Cordier (Henri), chargé de cours à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes, directeur de la *Revue de l'Extrême-Orient*, *De l'origine des noms que les Chinois ont donnés à l'empire romain*. — Croiset (Alfred), professeur adjoint, directeur d'études pour les lettres et la philologie à la Faculté des lettres de Paris, *Essai de restitution d'un passage de l'Eloge d'Hélène attribué à Gorgias*. — Gros (Henry), statuaire et peintre, et Henry (Charles), bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université, à Paris, *Critique de quelques textes se rapportant à la peinture à l'encaustique*. — Dareste (Rodolphe), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), conseiller à la Cour de cassation, *Cicéron, Pro Flacco*, XXI-XXXII. — Delisle (Léopold), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur général de la Bibliothèque nationale, *Notes sur les anciennes impressions des classiques latins et d'autres auteurs conservés au* XV^e *siècle dans la librairie royale de Naples*. — Derenbourg (Hartwig), professeur d'arabe littéral à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes, *Les mots grecs dans le livre biblique de Daniel*. — Desjardins (Ernest), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et Belles-lettres), professeur suppléant d'épigraphie et antiquités romaines au collège de France, et la conférence de seconde année d'antiquités romaines à l'École pratique des hautes études (MM. Gellens-Wilford, Beurlier), *Nouvelles observations sur les légions romaines, sur les officiers inférieurs et les emplois divers des soldats*. — Duchesne (l'abbé Louis), professeur à l'Institut catholique de Paris, *Les documents ecclésiastiques sur les divisions de l'empire romain au* IVe *siècle*. — Dujardin (P.), à Paris, *Héliogravures* (portrait de Charles Graux et huit planches). — Egger (Émile), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'éloquence grecque à la Faculté des lettres de Paris, *Question homérique : Manque-t-il un épisode dans le récit que fait Homère des voyages de Télémaque à la recherche de son père?* — Foerster (Richard), professeur de philologie et d'archéologie à l'université de Kiel, *Libanii et Choricii fragmenta*. — Fournier (Eugène), docteur en médecine et ès sciences naturelles, à Paris, *Eclaircissement d'un passage d'Athénée*. — Gardthausen (V.), professeur à l'université de Leipzig, *Différences provinciales de la minuscule grecque*, avec deux héliogravures de M. Dujardin. — Gertz (Martin-Clarence), professeur de philologie latine et grecque à l'université de Copenhague, *Emendationes Annaeanae*. — Gomperz (Théodore), professeur de philologie classique à l'Université de Vienne (Autriche), membre de l'Académie impériale de Vienne, *Une dizaine de notes critiques*. — Halévy (Joseph), maître de conférences de langues éthiopienne et himyaritique à l'École pratique des hautes études. *Les principes cosmogoniques phéniciens* Πόθος et Μώτ. — Haupt (Herman), Dr phil., de la Bibliothèque de l'Université, à Würzburg, *La marche d'Annibal contre Rome en* 211. — Havet (Louis), suppléant au Collège de France, maître de conférences à l'école pratique des hautes études et à la Faculté des lettres de Paris, l'un des directeurs de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, *Les fautes issues de corrections dans les manuscrits de Nonius*. — Heiberg (Jean-Louis), Dr phil. à Copenhague, *Archimedis περὶ ὀχουμένων liber I, graece restituit*. — Herwerden (Henri van), professeur de philologie classique à l'université d'Utrech, *Animadversiones criticae et philologicae ad Euripidem*. — Humphreys (Milton W), professeur à Vanderbilt University, à Nashville, Tennessee, *Observations sur Thucydide, I, XI*. — Jacob (Alfred), maître de conférences de philosophie grecque à l'école pratique des hautes études, *Le classement des manuscrits de Diodore de Sicile*. — Jullian (Camille), ancien membre de l'Ecole française de Rome, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux, *Les limites de l'Italie sous l'empire romain*. — Lallier (Roger), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, chargé de conférences à la Faculté des lettres de Paris, *Notes sur la tragédie de Livius Andronicus intitulée Equos Troianus*. — Lambros (Spyridion P.), inspecteur général de l'instruction primaire, professeur agrégé d'histoire grecque et de paléographie à l'Université d'Athènes, *Notes épigraphiques et paléographiques*. —

Lavisse (Ernest), professeur adjoint, directeur d'études pour l'histoire à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférence à l'école normale supérieure, *Charles Graux*. — Lebègue (Henri), *Index alphabétique des matières*. — Lœwe (feu Gustave), Dr phil., de la bibliothèque de l'Université, à Gottingenn, *Contributions à la critique des gloses « abavus »* (cod. Parisinus 7690). — Maass (Ernest) docent à l'Université de Berlin. *Observationes palaeographicae*. — Madvig (Jean-Nicolas), ancien professeur de philologie à l'Université de Copenhague, membre étranger de l'Institut de France, *Fragmenta aliquot poetarum graecorum quae apud Athenaeum exstant, emendata*. — Martin (Albert), maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy, *Notice sur les manuscrits grecs de la bibliothèque Classense, à Ravennes*. — Mendelssohn (le conseiller d'état Louis), professeur de philologie classique à l'Université de Dorpat, *De Ciceronis epistolarum codice Turonensi*. — Mistchenko (Théodore), professeur agrégé à l'université de Saint-Vladimir à Kiew, *Sur la royauté homérique*. — Mommsen (Theodore), membre de l'Academie royale de Berlin, correspondant de l'Institut de France, professeur à l'Université de Berlin: *Officialium et militum Romanorum sepulcretum Carthaginense*. — Mowat (Robert), membre résident de la Société nationale des antiquaires de France, à Paris : *le Tombeau d'un légat propréteur d'Afrique, à Arles. Origine du nom de la Carmaque*. — Mueller (Charles-Conrad), Dr phil., de la Bibliotheque de l'université, à Würzburg, *Sur les manuscrits de Polyen*. — Nicole (Jules), professeur de langues et de littérature grecques à l'université de Genève, *Le poète tragique Carcinus et ses fils dans la parabase de la Paix d'Aristophane*. — Nolhac (Pierre de), ancien membre de l'École pratique des hautes études, membre de l'École française de Rome, *Lettres inédites de Muret*. — Omont (Henry), de la Bibliothèque nationale. *Inventaire sommaire des manuscrits grecs des bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal et Sainte-Geneviève à Paris*, avec une héliogravure de M. Dujardin. — Reinach (Salomon), ancien membre de l'École française d'Athènes, à Paris, *les Terres cuites de Smyrne et la statuaire du* IV*e siècle*, avec une héliogravure de M. Dujardin. — Reinach (Theodore) avocat à la cour d'appel à Paris, *Sur un artifice de modulation rythmique employé par les poètes grecs*. — Riemann (Othon), maître de conférence à l'École normale supérieure, *La question de l'aoriste grec*. — Robert (Pierre-Charles), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres), à Paris : *Inscriptions laissées dans une carrière de la Haute-Moselle par des légions romaines*. — Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques, *Notice paléographique sur le manuscrit de Prudence, n° 8084 du fonds latin de la Bibliothèque nationale*. — Robiou (Félix), correspondant de l'Institut et de la Société des Antiquaires de France, professeur de littérature et institutions grecques à la Faculté des lettres de Rennes, *De quelques monuments gréco-égyptiens du Louvre*. — Rochas d'Aiglun (A. de), commandant du génie, à Blois, *Traduction du traité des machines d'Athénée*. — Ruelle (Charles-Émile), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, *Notice du codex Marcianus 246, contenant le traité du philosophe Damascius sur les premiers principes*, avec une héliogravure de M. Dujardin. — Saussure (Ferdinand de), maître de conférence de gothique et vieux haut-allemand à l'École pratique des hautes études, *Une loi rythmique de la langue grecque*. — Schenkl (Charles), professeur de philologie classique à l'Université de Vienne (Autriche), *De codicibus quibus in Xenophontis Hierone recensendo utimur*. — Schoene (Alfred), Dr phil., ancien professeur de faculté aux universités de Leipzig et d'Erlangen, actuellement à Paris, *De Isocratis papyro Massiliensi (Isocr. or. II ad Nicoclem, paragraphe* 1-30, avec deux héliogravures de M. Dujardin. — Schwartz (Édouard), Dr phil., membre correspondant de l'Institut archéologique allemand de Rome, à Gottingen, *De quibusdam scholiis in Euripidis Andromachen*. — Susemihl (François), professeur de philologie classique à l'Université de Greifswald, *De Rhetoricorum libro primo quaestiones criticae*. — Thédenat (Henri), ancien directeur du collège de Juilly, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Paris, *Sur une inscription inédite conservée au municipe de Tarente*. — Thewrewk de Ponor (Émile), professeur de philologie classique à l'Université de Budapesth, *Codex Festi breviati Trecensis*, avec une héliogravure de M. Dujardin — Thomas (Émile), professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Douai, *Note sur un Gemblacensis aujourd'hui à Bruxelles, n°s 5348-5352*, XII*e siècle*. — Thomas (Paul), professeur d'histoire et de littérature anciennes à l'Université de Gand, *Un commentaire du moyen*

âge sur la Rhétorique de Cicéron. — THUROT (FEU CHARLES), *Son adhésion au projet du présent recueil.* — VITELLI (JERÔME), professeur de paléographie et de langue grecque à l'institut supérieur de Florence, *Ad Euripide e Sofocle* (*Eur. Hipp.* 115-441. *Soph. Fragm.* 609 *Dnd.*) — WEIL (HENRI), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, directeur-adjoint des conférences de philologie grecque à l'École pratique des hautes études, maître de conférences à l'École normale supérieure, *D'un signe critique dans le meilleur manuscrit de Démosthènes.*

— Le dernier numéro du *Bulletin trimestriel des Antiquités africaines* (3e année, fasc. VIII, avril 1884) est des plus intéressants. Il renferme, entre autres travaux, une étude de M. L. DEMAEGHT sur *Portus Magnus* (St Leu) et de L. REBORA sur Tabarka; le premier de ces travaux nous donne une description et un très beau dessin de la mosaïque d'Arsew, appelée par l'auteur *mosaïque des luttes*; dans le second nous trouvons les dessins de deux mosaïques chrétiennes trouvées à Tabarka, celle de l'évêque (?) Pelagius et de la vierge Castula avec un commentaire de notre collaborateur l'abbé L. DUCHESNE. Un plan de Tabarka, portant l'indication des monuments anciens, accompagne et éclaircit la notice historique et la description que M. L. Rebora a consacrées à cette ville. Des mémoires considérables de M. H. FERRERO sur *La marine militaire de l'Afrique romaine* et de M. ERNEST DESJARDINS, membre de l'Institut, sur l'*inscription géographique de Coptos* et sur *la nouvelle liste des centurions de Lambèse* appellent sur cette livraison l'attention des érudits. M. POINSSOT y a joint une note sur quelques inscriptions inédites de Lambèse et plusieurs récits de son exploration archéologique en Tunisie, qu'il accompagne de nombreuses copies d'inscriptions et de belles gravures. On ne saurait trop féliciter MM. L. Poinssot, L. Demaeght et la Société de géographie et d'archéologie d'Oran de leur dévouement à la science. Ils ne reculent devant aucun sacrifice pour maintenir leur revue au rang distingué qu'elle occupe dans l'estime des érudits. H. T.

— Les derniers volumes parus de la collection des *Monumenta Germaniae* contiennent l'AUSONE, édité par M. C. Schenkl, l'*Historia Francorum* de GRÉGOIRE DE TOURS, publiée par M. W. Arndt, et la fin du tome II des *Poetae Latini aevi Carolini*, recueil formé par M. Ern. Dümmler.

— Voilà bien longtemps que l'on attendait les prolégomènes du Nouveau testament grec de Tischendorf (*ed. VIII critica major*); leur publication avait été différée par la mort du célèbre paléographe. M. C.-R. Grégory vient d'en donner au public le premier fascicule (Leipzig, Hinrichs); nous rendrons compte de cet important travail.

— Le dernier cahier du *Neues Archiv* (IX,3) contient les articles suivants : G. Waitz, sur le *Catalogus Cononianus* des papes ; — Pflugk-Harttung, Les fausses bulles du Mont-Cassin, de la Cava et de Nonantola ; — Walther Schultze, Jean de Gorze a-t-il été historien ? — S. Lœwenfeld, Huit lettres du temps du roi Bérenger. — Dans le premier de ces articles, M. G. Waitz abandonne une opinion qu'il avait défendue contre moi, à savoir que le catalogue cononien est une combinaison du *Liber pontificalis* et de l'abrégé félicien ; il admet qu'il est, comme ce dernier texte, un extrait du *Liber pontificalis*, suivant une rédaction perdue. — Parmi les bulles originales dont M. Pflugk-Harttung a constaté l'inauthenticité, les plus anciennes sont : la fameuse charte de Zacharie, au mont Cassin, qu'il a reconnue avoir été fabriquée au XIIe siècle, et celles d'Hadrien Ier et de Jean VIII à Nonantola. — M. W. Schultze répond négativement à la question qui forme le titre de son mémoire. Celui de M. Löwenfeld n'est qu'une traduction annotée d'une publication italienne, tirée à soixante exemplaires seulement, intitulée : *Il rotolo opistografo del principe Antonio Pio di Savoia* et signée de MM. Ceriani et Porro. Il s'agit d'un rouleau de parchemin, provenant de l'église de Ravenne, contenant au recto des textes liturgiques conformes à la liturgie romaine, en écriture du Ve siècle ; et au verso huit lettres écrites, sauf une du pape Sergius III, par un Jean, évêque de Ravenne du commencement du Xe siècle. La première est adressée au *vestararius* romain Théophylacte et à sa femme Theodora, dont les rapports avec le pape Jean X ont fait quelque bruit dans l'histoire du Xe siècle. L. D.

Société nationale des Antiquaires de France

Séance du 2 avril. — MM. Chauvet, à Ruffec (Charente), et Pierre de Goy, à Bourges, sont élus associés correspondants. — M. Mowat annonce que M. Ferdinand Rey a découvert à Mirebeau (Côte-d'Or) de nouvelles tuiles romaines portant l'estampille de vexillations des légions I, VIII, XI, XIIII, XXI. Il communique aussi la copie d'une inscription de Mirebeau relevée par M. l'abbé Bourgeois. On y remarque le nom gaulois SANVACA. — Lecture est donnée d'un mémoire de M. Lafaye sur la voie aurélienne à Aquae Sextiae. — M. l'abbé Thédenat communique une liste d'une quarantaine de noms qu'il a relevés sur des fragments de poteries provenant de Reims. Parmi ces noms, figurent les noms barbares *Boudillus* et *Aunedo* ; ce dernier entre dans la composition du nom de la ville *Aunedonnacum*, située en Aquitaine sur la route de Bordeaux à Autun, aujourd'hui *Aunay*.

Séance du 9 avril. — M. Ed. Le Blant écrit de Rome pour annoncer la présence, chez un marchand d'antiquités de cette ville, d'une tête en marbre du cardinal de Richelieu. — M. A. de Barthélemy lit un mémoire sur une vie inédite de saint Tugdual, un des saints les plus vénérés de l'ancienne Armorique. — M. Mowat communique l'inscription d'un cachet en bronze trouvé en Algérie. — Lecture est donnée d'une lettre de M. de Marcy éclaircissant les difficultés de l'inscription française gravée sur une cloche de *Galway, Irlande*. — M. Héron de Villefosse communique de la part de M. Morel, une inscription funéraire latine récemment acquise pour le musée de Carpentras. Elle contient une formule qui indique les dimensions du monument, le défunt porte le nom de famille *Thorius*, qui est assez rare. — M. Héron de Villefosse slit ensuite une lettre de M. Vincent Durand qui contient des détails interessants sur une trouvaille considérable de vases en bronze, faite récemment Sans le département de la Loire, au hameau de Limes, commune de Saint-cixte. Deux de ces vases portent des inscriptions tracées à la pointe. La découverte comprend douze vases de différentes formes. — M. Nicard communique le texte d'une inscription existant sur une cheminée à Corbigny (Nièvre).

Séance du 16 avril. — Présidence de M. Guillaume. — M. J. de Rougé offre au nom de M. Wallon, une *Notice sur la vie et les travaux de Mariette Pacha*. Cette notice se recommande non seulement par l'exposé intéressant des titres scientifiques de Mariette, mais encore par l'apparition de documents inédits sur le rôle diplomatique que M. Mariette avait joué en Égypte dans l'intérêt de la politique française. — M. le Dr Plicque, associé correspondant met sous les yeux de la Société des fragments de poterie provenant de Lezoux (Puy-de-Dôme), où il a exhumé les ruines de soixante officines de potiers. Il a recueilli jusqu'à dix mille estampilles portant le nom du potier. — M. Cagnat communique la photographie d'un édicule en terre cuite trouvé à Gien et contenant une Vénus. — M. A. Nicaise communique : 1° le vase à griffons trouvé dans une sépulture à char à la Cheppe (Marne) et dont M. Bertrand avait précédemment présenté le dessin : 2° une sépulture à char découvert à Sept-saulx (Marne) et qui a donné une collection d'objets trop nombreux pour être énumérés ici, mais des plus importants pour la reconstitution des usages funéraires des Gaulois ; 3° des armes et bijoux de bronze ornés de coraux et de pâtes colorées, trouvés dans le cimetière des Varilles (Marne) : poignards, épées, colliers, ainsi qu'une sépulture de femme qui a donné six beaux et larges bracelets en bronze et un gros brassard d'une matière qui semble être du bois d'if, mais qui, d'après des analyses récentes, serait de la céramique d'une matière particulière. — M. Mowat annonce la découverte à Nîmes d'une mosaïque gallo-romaine. Elle représente un personnage nu et couché ; près de lui un Éros ; à ses pieds un petit quadrupède.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 7 mars. — M. A. Bertrand communique une plaque de ceinturon provenant du cimetière celtique de Watsch (Carniole) et faisant partie de la collection du prince E. de Windisch-Graetz. Cette plaque, ornée au repoussé de scènes militaires avec cavaliers et fantassins, est intéressante pour l'histoire du vêtement. M. Bertrand y a remarqué deux armes : un javelot pourvu d'un *amentum* ou courroie, probablement le *gaesum* des Gaulois *« longe feriens »* ; avec l'amentum il porte à soixante-cinq pas et à vingt-cinq seulement sans amentum. M. Bertrand en a fait exécuter un modèle dans les ateliers du

musée Saint-Germain. La seconde arme est la *cateia* gauloise, hache emmanchée d'un bois flexible et court. C'est sans doute cette arme dont parle Isidore de Séville, qui, lancée par une main habile, revenait, après avoir touché le but, vers celui qui l'avait envoyée. M. Bertrand en fera construire un modèle d'après la plaque qu'il présente. — M. Gaston Paris annonce qu'il a retrouvé un poème de Chrétien de Troyes qu'on croyait perdu, et dont l'existence n'était connue que par une strophe de *Cligès*, autre poème du même auteur :

Cil qui fist d'Erec et d'Enide,
Et les comandemens d'Ovide
Et l'art d'amour en romans mist,
Et le mors de l'espaule fist,
Del roi Marc et d'Iseut la Blonde,
Et de la hupe et de l'aronde,
Et del rossignol la muance,
Un autre conte recommence.

Par ce vers : *Del rossignol la muance*, Chrétien désigne une traduction de l'épisode de Philomèle dans les *Métamorphoses d'Ovide*. Or un poète de la fin du XIII[e] ou du commencement du XIV[e] siècle, Legouais, de Sainte-Maure (Aube), dans une paraphrase moralisée en vers, des *Métamorphoses*, écrit qu'au lieu de versifier lui-même l'épisode de Philomena, il le donne « *si uns Crestiens la raconte* » Pour avoir le poème de Chrétien, il suffit donc de détacher la citation de Legouais. — M. Poinssot communique des inscriptions trouvées à Lambèse et à Timgad dans les fouilles que la Commission des travaux historiques a fait exécuter par M. Duthoit. Une de ces inscriptions, gravée sur une tablette, se compose de six mots ainsi disposés :

VENARI IOCARI
RIDERE LVDERE
HOCEST VIVERE

La plus importante de ces inscriptions est une dédicace à l'empereur M. Aurelius Antoninus par les *primi ordines*, et *centuriones* et *evocatus* de la légion tertia Augusta, dont les noms, classés par cohortes, sont gravés au-dessous de la dédicace. Elle donne des renseignements précis sur la composition d'une légion et de ses dix cohortes (1) Cette inscription a été trouvée dans le *praetorium* de Lambèse. — M. Clermont Ganneau communique les photographies d'objets exhumés il y a plus de trente ans à Bethléem, près de l'emplacement de la grande basilique: ce sont deux candélabres en argent plaqué et dorés, montés sur trois pieds en forme de griffe; chacun d'eux porte cette inscription niellée : MALEDICTVS·QVI·ME·AVFERT·DE·LOCO SCE·NATIVITATIS·BETLEEM. Deux bassins en cuivre, dont l'intérieur est doré et orné de dessins qui représentent des scènes de la vie de l'apôtre saint Thomas, de sa mission aux Indes et son martyre. Des légendes en hexamètres léonins expliquent les sujets représentés. Ces dessins, qui semblent être du XII[e] siècle, sont conformes aux actes apocryphes de saint Thomas. — M. Dieulafoy commence la lecture d'un mémoire sur l'*Origine des entablements grecs d'après les documents perses*.

Séance du 14 mars. — La correspondance contient une lettre dans laquelle M. Gamard, vice-consul de France à Brousse, envoie la copie d'une inscription grecque et d'un bas-relief trouvée aux environs de cette ville, et une lettre de M. Haignéré contenant l'estampage d'une inscription romaine trouvée à Marquise (Pas-de-Calais), ainsi que la copie d'une inscription trouvée à Boulogne-sur-Mer; à ce dernier envoi est jointe une étude sur les deux inscriptions. — L'Académie déclare vacante la place d'académicien libre qu'occupait M. Th. Henri Martin et fixe au 28 mars l'examen des titres des candidats. — M. Ernest Desjardins rappelle qu'il a communiqué, d'après une copie de M. Maspéro, une inscription romaine trouvée à Coptos (Cf. an 1883 p. 300). Il avait approximativement attribué cette inscription à l'époque des Antonins. Dans l'*Ephemeris epigraphica*, Mommsen vient d'assigner comme date à cette inscription le I[er] siècle et peut-être même le principat d'Auguste. Tout en renonçant à sa première opinion, M. Desjardins n'adopte pas celle de Mommsen; il croit que l'inscription de Coptos date de la fin du I[er] siècle; c'est, en effet, avec cette époque que

(1) Nous ne pouvons, faute de place, donner le texte de cette importante inscription.

concorde l'état de l'armée d'Égypte tel que l'inscription de Coptos le fait connaître. — M. SÉNART lit une note sur l'édit religieux du roi bouddhiste Açoka Piyadasi, connue par trois exemplaires trouvés à Sahasarâm, à Rûpnâth et à Bairat. Après examen des discussions dont cette inscription a été l'objet depuis 1877, M. Sénart conclut que le texte certainement Bouddhique, est bien du roi Açoka Piyadasi, et que le chiffre 256, que Bühler avait pris pour une date, se rapporte à un envoi de deux cent cinquante-six missionnaires : il traduit ainsi : « Voici ce que dit le [roi] cher aux Devas : « Pendant deux ans et demi, j'ai été *upâsaka* (bouddhiste laïque), et je n'ai pas déployé grand zèle. Il y a un an passé que je suis entré dans la *Saṁgha* (la confrérie monastique), et j'ai commencé à déployer du zèle. Dans cet intervalle, les hommes qui étaient les véritables dieux du Jambudvipa (les Brahmanes), ont été réduits à n'en être plus véritablement les dieux. Or cela est le résultat de mon zèle ; ce résultat ne se peut obtenir par la puissance seule. Le plus humble peut, en déployant du zèle, gagner le ciel, si sublime qu'il soit. C'est le but que poursuit cet enseignement. Que tous, humbles et grands, déploient du zèle ; que les peuples étrangers eux-mêmes soient instruits [de mes proclamations], et que ce zèle soit durable. Alors, il se produira un progrès [religieux], un grand progrès, un progrès infini. C'est par le missionnaire que se donne cet enseignement. Deux cent cinquante-six hommes sont partis en mission. Faites graver ces choses sur les rochers, et, là où il y a des piliers de pierre, faites-les graver aussi. » — M. DIEULAFOY continue la lecture de son mémoire sur *Les origines des entablements des ordres grecs, d'après des documents perses*. Au cours de sa mission en Perse, il a observé à Méched-Mourghab, et à Persépolis, des piliers ou plutôt des antes portant, à leur partie supérieure, des entailles nombreuses, qui, selon lui, ne sont autres que les pénétrations des pièces de charpente constitutives de l'entablement perse. M. Dieulafoy rapproche cet entablement des constructions actuelles de la Lycie, des rives de la mer Noire, du Mazenderan et du Ghilan, et de l'architecture de la porte de Mycènes. Il résulte de ces rapprochements que la charpente des toitures, dont le type le plus net se trouve à Persépolis, est extrêmement ancienne sur les rives asiatiques de la Méditerranée, où les Grecs et les Perses, à des époques fort différentes, allèrent en chercher le modèle. Après avoir résumé les objections présentées par Hübsche et Viollet-Le-Duc à l'ancienne théorie de l'ordre dorique et la réponse qu'y a faite M. Hittorf, M. Dieulafoy attribue à une erreur d'origine les confusions commises jusqu'à ce jour. Certains auteurs ont voulu assimiler l'entablement et le fronton grecs à un comble en charpente conçu d'après nos idées modernes, tandis que la charpente grecque, imitée et non copiée dans la décoration des entablements helléniques, était une construction en bois, analogue aux plafonds et aux terrasses des vieux édifices lyciens ou ioniens reproduits dans les palais de Persépolis. C'est ce que prouve la comparaison des charpentes décrites par M. Dieulafoy et des charpentes restituées d'après les devis originaux de M. Choisy. La grande différence qui existe entre ces charpentes anciennes et les charpentes modernes, c'est que la force des premières ne réside pas dans les arbalétriers, mais dans les poutres horizontales du plancher ; le comble incliné, terminé par le fronton, remplace simplement le matelas de pisé horizontal des édifices lyciens. Ce comble pouvait être exécuté soit en terre, soit en fermes très légères. Partant de cette hypothèse et tenant compte de l'influence de l'architecture égyptienne sur l'art monumental de la Grèce à dater du jour où la vallée du Nil fut ouverte par Psammétique aux commerçants étrangers, M. Dieulafoy réfute les objections que l'on a faites au principe de la théorie de Vitruve et explique clairement les différentes phases traversées par l'architecture du temple grec. Le temple est primitivement un édifice en charpentes légères, faites avec des bois faciles à abattre et à mettre en œuvre ; c'est le prototype des constructions ioniques architravées. Plus tard, l'édifice est exécuté avec de lourdes colonnes de pierre dont le principe est emprunté à l'Égypte. Il est couvert d'un plafond fait en bois de fort équarrissage en harmonie avec la masse des colonnes, et d'un comble prismatique en terre, analogue à celui qui recouvrait les murs d'Athènes. De ce second type naît le temple dorique, par la substitution d'une charpente de marbre à la maçonnerie de bois, et de ce dernier, enfin, le temple ionique eustylique par l'adjonction du *Zoophoron*. Ce quatrième membre de l'entablement n'a en réalité aucun rôle constructif, la frise primitive ionique répondant à la hau-

teur des denticules. M. Dieulafoy termine sa lecture en comparant les entablements du portique des Arréphores du Parthénon et de la Victoire aptère. Il retrouve dans ces trois types la confirmation donnée par les Grecs eux-mêmes de la théorie qu'il vient d'exposer.

Séance du 21 mars. — MM. A. DE BOISLILE, le Dr R. BRIAU, le général FAIDHERBE et J. MÉNANT écrivent pour poser leur candidature à la place d'académicien libre laissée vacante par la mort de M. THOMAS-HENRI MARTIN.— M. ED. LE BLANT, directeur de l'école française à Rome, signale à l'Académie de récentes découvertes faites à Rome : dans une des caves du palais Farnèse, on a trouvé une mosaïque à figures noires sur fond blanc, représentant quatre chevaux lancés au galop et portant les uns deux cavaliers, les autres deux hommes nus et debout faisant de la voltige. M. Gamurrini a recueilli d'admirables débris de vases ou moules de vases en terre cuite trouvés dans le voisinage d'Arezzo, près de Sainte-Marie dit Gradi. Les fabriques d'où sont sortis ces vases florissaient au temps de Sylla ; elles durèrent jusqu'à César. Deux de ces officines sont représentées dans la trouvaille, la *Perennia* et la *Vibiena*. Les affranchis qui y travaillaient portaient des noms grecs. Les sujets figurés sont des Néréides, Thétis, le chœur des Muses, puis une danse de squelettes, sujet d'origine orientale apporté en Italie avec la doctrine d'Épicure et qui persista jusqu'au moyen âge. Les squelettes tiennent des guirlandes et divers attributs. Sur un plat que porte l'un d'eux sont une pomme de pin et des fruits, allusion probable aux orgies bachiques. L'extrême délicatesse de ces reliefs, dont la beauté est incomparable, a donné lieu de penser que les poteries d'Arezzo nous ont transmis des reproductions de vases en argent, œuvres de l'art hellénique dans sa plus parfaite expression. Le ministre de l'instruction publique a acquis pour le musée de Florence ces merveilleux fragments qui remontent au temps de César et qui semblent nous offrir un type des vases d'argent aux fines ciselures qui avaient tenté la cupidité de Verres » — M. ERNEST DESJARDINS fait quelques observations relatives à la dédicace faite à Marc Aurèle, en l'an 162, par les *primi ordines*, les *centurions* et un *evocatus* de la légion *III Augusta*. (V. plus haut séance du 7 mars). Ces officiers, énumérés dans dix paragraphes, dont chacun représente une cohorte, sont au nombre de 64. Les deux premiers noms de la première cohorte sont suivis des lettres PP, désignant sans doute le Primus Pilus prior, et le Primus Pilus posterior. M. D. préfère cette lecture à l'hypothèse que PP signifierait, après le 2e nom, Princeps Praetorii. Ces deux primipiles sont ceux qui sont appelés *primi ordines*. Si des soixante-quatre noms mentionnés on retranche les deux *primi pili*, l'*evocatus* et un *missus* (ayant reçu son congé) qui figure dans la quatrième cohorte, il reste soixante centurions, ce qui est le nombre normal des centurions dans une légion. Il faut noter ce fait singulier que, d'après cette inscription, les centurions sont répartis en nombre inégal dans les cohortes. — Le Dr BRIAU commence la lecture d'un mémoire intitulé *Introduction de la médecine dans le Latium et à Rome*. Ce mémoire est un chapitre d'un ouvrage déjà publié en partie et ayant pour titre : *Histoire de la profession médicale dans l'empire romain*. — M. DE CHARENCEY avait cru reconnaître dans le manuscrit Troano le nom de Cuculkan, réformateur du Yucatan au xe siècle ; il apporte de nouveaux arguments à l'appui de cette lecture qui avait été contestée.

Séance du 28 mars. — MM. DE MAS LATRIE et le COMTE DE PONTON D'AMÉCOURT posent leur candidature à la place d'académicien libre laissée vacante par la mort de M. THOMAS-HENRI MARTIN, ce qui porte à six le nombre des candidats. L'Académie se forme en comité secret pour examiner eurs titres.

H. THÉDENAT

ERRATUM. — N° 9, page 176, ligne 23, au lieu de *Silvon*, lisez *Siloam*.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 11 1er Juin 1884

BULLETIN CRITIQUE

41. — **Essai sur la Croyance,** par Claude GAYTE; brochure in-8° de 144 p. Paris, Félix Alcan (ancienne librairie Germer-Baillère), 1883.

« Il s'est opéré ces derniers temps, dans la philosophie française, un mouvement spéculatif original dont les conséquences peuvent être considérables. Ce mouvement consiste à ramener la certitude à la croyance, c'est-à-dire à substituer à l'antique théorie suivant laquelle l'esprit humain saisit directement la vérité, celle plus récente qui prétend faire, dans la connaissance, une certaine part à la volonté » (p. 1). Une certaine part, c'est trop peu dire. La théorie vraiment originale, très discutable mais très digne d'attention, est celle de l'école critique qui attribue à la volonté un rôle prépondérant, l'influence décisive dans l'acquisition de la certitude.

Cela choque au premier abord, parce qu'on donne faussement au mot volonté le sens de caprice, choix arbitraire. M. Gayte, avouons-le, prête le flanc à l'objection. Il parle longuement de la sensibilité, de la volonté et laisse dans l'ombre l'intelligence (1). Sans elle pourtant agiterait-on le problème de la croyance? N'est-ce pas l'universalité avec laquelle certaines notions, certains principes s'imposent à l'esprit qui nous porte à les regarder comme l'expression, la traduction mentale de la vérité ? En

(1) Voir sur ce point l'*Erreur*, par V. Brochard (libr. F. Alcan), chap. V : de la Vérité. Au lecteur désireux de connaître les théories scolastiques sur la certitude, nous indiquerons les consciencieux travaux de M. Vacant : « De certitudine judicii quo assentitur existentiae revelationis, » et « De naturali cognitione Dei. » Paris, Taranne; Nancy, Wagner.

avons-nous le droit? C'est à la volonté, verrons-nous plus loin, de trancher le débat; c'est elle qui croit, c'est-à-dire qui *objective;* mais avant de juger, il faut connaître, dégager par l'analyse les éléments ultimes de la pensée, distinguer les synthèses nécessaires de celles qui sont notre œuvre personnelle, et c'est affaire d'intelligence.

M. Gayte s'est borné à discuter le critérium de l'évidence proposé par Descartes et à en montrer l'insuffisance. Sa critique est solide, péremptoire. Je n'en dirai pas autant de ses remarques sur le *cogito, ergo sum.* Descartes ne déduit pas plus qu'il n'induit l'existence du moi; il constate que l'âme s'atteint directement, *simplici mentis intuitu*, dans ses actes réfléchis. Il s'est expliqué si nettement à ce sujet qu'on ne peut guère se prévaloir du malencontreux *ergo* ou de quelques passages obscurs. Quant à la connaissance directe, concrète que l'esprit a de lui-même, M. Gayte ne pense pas, je l'espère, en avoir raison par les arguments ultrà-criticistes qu'il reproduit; il y a longtemps que phénoménistes et positivistes usent leurs meilleurs instruments contre ce roc sans l'entamer. Je pourrais citer des aveux significatifs de S. Mill, Herbert Spencer et autres; M. Gayte les connaît aussi bien que moi. Je me bornerai à remarquer que dans les arguments en question, la conscience est placée sur le même rang que toutes nos autres connaissances; or il s'agit précisément de savoir si la conscience n'est pas un mode de connaître tout à fait *sui generis.*

Le rôle de la sensibilité dans l'adhésion de l'âme au vrai est bien mis en lumière. A en croire certaines logiques, le mécanisme intellectuel fonctionnerait isolément; il n'échappe pas, en réalité, à l'influence de ces innombrables inclinations dont l'ensemble mystérieux s'appelle notre cœur. Bien lui en prend (1). Sans l'amour, en effet, la pensée ne serait qu'une série de fantômes, c'est le cœur qui excite la volonté à objectiver les idées. « Nous croyons ce que nous aimons, dit très bien M. Gayte, et nous aimons ce que nous sommes. »

L'auteur arrive à la partie principale de son Essai: la croyance et la volonté. Tout développement intellectuel suppose l'attention, c'est-à-dire la direction volontaire de nos facultés. Lorsque je réfléchis, au bout d'un certain temps je déclare l'attention suffisante et formule un jugement. Qu'arriverait-il, demande M. Gayte, si je me montrais plus exigeant et prolongeais l'examen jusqu'à ce que j'obtienne pleine lumière? Pleine lumière! Qui peut se vanter de l'avoir ici-bas? Les notions en apparence les plus simples, l'ordre, le beau, le bien, l'être même sont des abîmes insondables! Vais-je suspendre indéfiniment mon jugement et grossir les

(1) Voir la belle thèse: « La pensée et l'amour, » dans *la Pensée* par Charles Charaux; libr. Durand et Pedone.

rangs des sceptiques? Nullement; je ne suis pas la vérité, il faut donc me résigner à ne la connaître que si elle m'est manifestée, représentée, c'est-à-dire d'une manière subjective, imparfaite. Fort de cette conviction, excité par un puissant attrait vers le bien et le vrai qui ne fait jamais défaut à la bonne volonté, je coupe court *librement* à toute hésitation : je crois!

Complications, détours inutiles, dira-t-on. L'évidence, suivant l'antique formule, *ravit* à l'esprit son assentiment... Le ravit-elle aux sceptiques? S'il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour être ébloui des splendeurs de l'évidence, les sceptiques sont donc des insensés ou des menteurs? Mais une insulte n'est point un argument. Le scepticisme, je le sais, n'est pas une erreur populaire; l'instinct, là comme en mille circonstances, vient au secours de l'humanité et la dirige spontanément vers sa fin. Don précieux de la Providence, mais la réflexion est aussi un de ses présents; or si je réfléchis, j'arriverai fatalement à cette question : Que valent objectivement mes instincts? Ma nature est d'y obéir ; que vaut ma nature, que valent mes facultés? C'est le *diallèle*, vingt fois séculaire, toujours nouveau. On ne peut alléguer que ce doute soit impossible; les sceptiques sont là: *ab actu ad posse*... Dira-t-on que si je *puis* poser la difficulté, je ne *dois* pas m'y arrêter, et que ce suicide intellectuel serait un crime? D'accord : la *croyance* est donc bien un *devoir* et c'est par un acte de volonté, non par un syllogisme, que j'échappe au scepticisme. Kant a eu tort de condamner sans appel la raison théorique, mais il ne s'est pas trompé, ce semble, en mettant à la base de la certitude un fait moral, un devoir librement rempli.

Conclurai-je avec l'auteur qu'au fond « tout est foi, tout est religion »? Non, si on conserve à ces mots leur sens rigoureux, comme on a toujours intérêt à le faire. La croyance, il est vrai, est à la base de la science comme à celle de la religion, mais elle ne se produit pas dans les mêmes conditions et ne tend pas au même but. Il y a néanmoins entre cette espèce de foi naturelle et la foi surnaturelle d'intimes analogies, et si M. Gayte choisissait ce parallèle comme objet d'une nouvelle étude, il erait une œuvre des plus intéressantes et des plus utiles.

Marcel Hébert.

---

42. — **L'Église Métropolitaine et primatiale Sainct André de Bourdeaux où il est traité de la noblesse, droits, honneurs et prééminences de cette Église avec l'histoire de ses archevesques et le pouillé des Bénéfices du diocèse**, par M. Me. Hierosme Lopes chanoine théologal de cette église et Docteur Régent en Théologie dans l'Université de Bourdeaux. Réédition annotée et complétée par M. l'abbé Callen, professeur à la Faculté de théo-

logie. Bordeaux, Feret et fils, 1882-1883. Paris, H. Champion, 2 vol. in-8° de xxvi-376 et 569 p. avec pl. et fig.

M. l'abbé Callen vient de rendre un véritable service aux études historiques en réimprimant le livre, devenu rare, publié en 1668 par le théologal Lopès sur l'église de Bordeaux (Bourdeaux, chez G. de La Court. pet. in 4° de 412 p.). Une rapide analyse de l'œuvre originale est le meilleur moyen d'en faire connaître la valeur et l'utilité.

L'ouvrage est divisé en trois parties, le premier traite de l'*Église* elle-même, la deuxième des *Archevêques*, la troisième du *Chapitre*.

Après avoir relevé la noblesse de l'Église de Bordeaux en rappelant quelques-uns des témoignages que les souverains pontifes et les rois lui ont rendus, l'auteur traite de son établissement. Il se montre partisan de l'apostolicité des Églises de France, et discute avec soin les objections basées par ceux qu'il appelle les « nouveaux autheurs » sur les textes de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours. Il raconte ensuite les premières vicissitudes de l'Église de Bordeaux durant les invasions des Barbares et celles des Normands qui éprouvèrent si cruellement l'Aquitaine, et nous fait assister aux diverses reconstructions de la cathédrale. La description qu'il donne de l'édifice actuel est exacte et curieuse et permet de reconstituer les traits principaux de sa physionomie à la fin du xvii° siècle ainsi que la position et la structure des monuments funèbres, presque tous disparus, qui la décoraient. Les dévotions particulières qui y étaient en usage, les reliques précieuses qu'on y conservait sont l'objet d'un intéressant chapitre. Lopès établit ensuite les prééminences de l'Église de Bordeaux comme métropolitaine et primatiale et discute à fond, en mettant sous les yeux du lecteur les pièces du débat, les prétentions de Bourges à ce dernier titre. Nous avons ensuite la description des cérémonies publiques qui se célébraient à Saint-André, entrée de rois et des gouverneurs, serment des maires, etc.; puis l'exposition de privilèges dont l'église métropolitaine jouissait en matière de baptêmes et de sépultures.

« Nous avons, jusqu'à présent, dit Lopès, exposé les prééminences de l'Église Métropolitaine et Primatiale de Bourdeaux. C'est une suitte que nous parlions de l'illustre Espoux d'une Église si illustre et que nous fassions paroistre sur ce siége si éminent l'Archevesque et le Primat. Mais c'est un préalable de faire comme un plan de son archevesché. » Le premier chapitre de cette seconde partie décrit donc le diocèse, en énonce les divisions administratives, signale les paroisses les plus importantes, les abbayes et les communautés religieuses. Le second traite des cérémonies usitées à l'entrée des archevêques dans leur ville métropolitaine. Le troisième a pour objet les privilèges considérables qui leur avaient été accordées par les papes, notamment par Clément V, et

par les rois d'Angleterre et de France. Le quatrième comprend une série de notices plus ou moins développées sur les archevêques depuis Orientalis jusqu'à Henry de Béthune. Il y a bien des difficultés chronologiques jusqu'au xe siècle. Lopès ne les dissimule pas et discute avec soin les opinions des historiens.

La troisième partie traitant du Chapitre est fort instructive et abonde en détails curieux. Lopès y expose et y démontre fort clairement et savamment tout ce qui concerne l'établissement de ce corps; les papes, cardinaux et évêques sortis de son sein; la réception des chanoines; les dignités, bénéfices, officiers du chapitre; son institut, que l'auteur dit n'avoir jamais été monastique, bien que les chanoines se soient soumis de 1145 à 1305 à la règle de saint Augustin; sa juridiction ecclésiastique; ses droits pour la collation des bénéfices; ses droits honorifiques et seigneuriaux; les grâces particulières qui lui ont été faites par le Saint-Siège (entre autres une « exemption très ample » de la juridiction épiscopale accordée par Pie II) et par l'État; enfin l'office divin qui se célèbre dans l'Église.

Le volume est terminé par un essai de pouillé mentionnant seulement les chapitres, abbayes, cures et vicairies perpétuelles, prieurés (sans indication des patrons, collateurs, revenus et charges) et une liste des archevêques de Bordeaux avec les conciles auxquelles ils ont assisté ou *qu'ils* ont tenus.

Le style de Lopès n'a rien de remarquable. Son récit est extrêmement simple; il a prétendu uniquement faire œuvre d'historien et même d'érudit. Il connaît les sources, discute les autorités et possède à fond les archives du chapitre, d'où il a tiré grand nombre de textes importants qu'il cite souvent *in extenso*. Ces preuves ont d'autant plus de prix qu'à l'époque de la Révolution plusieurs des documents imprimés par Lopès ont disparu.

Tel est le livre que M. Callen a voulu rendre au public. Selon lui, d'une part une réimpression absolument textuelle s'imposait, et Lopès devait nous être rendu sous sa forme originale. On ne peut, je crois, qu'applaudir à ce scrupule. — D'autre part, il convenait d'accroître dans une mesure aussi large que possible la somme de renseignements fournis par l'historien et de compléter son œuvre par une annotation abondante. C'est à dessein que je dis *compléter*, car M. Callen n'a guère discuté les thèses de son auteur et s'est d'ordinaire contenté de les appuyer en développant ses arguments. Ainsi en a-t-il usé à propos de l'apostolicité de l'Église de Bordeaux et du siège primitif de l'archevêché, que Lopès maintient à Saint-André contre ceux qui veulent le fixer à Saint-Seurin, à propos de la primatie revendiquée par les archevêques

de Bourges. En agissant ainsi, M. Callen est assurément dans son droit, car il a pour lui des autorités sérieuses, et son auteur, bien qu'un peu favorable aux traditions légendaires, ne manque pas de critique et mène ses discussions avec méthode et avec une logique serrée.

L'éditeur a mis à contribution les nombreux travaux publiés depuis quarante ans par les érudits bordelais, il a dépouillé soigneusement les rapports de la Commission des monuments historiques du département, la collection très importante de documents inédits publiés par la Société des *Archives historiques de la Gironde* (21 vol. in-4) et la commission des Archives municipales (5 vol. in-4). Il a vérifié la plupart des citations de Lopès. De plus il a recouru aux pièces originales conservées à l'archevêché et surtout dans la série G des Archives du département (fonds de l'archevêché et du chapitre Saint-André). Il a pu ainsi donner au public une masse considérable de renseignements utiles et quelquefois précieux. Il a annoté perpétuellement le texte de Lopès et a de plus ajouté quelquefois à la fin des chapitres des dissertations assez développées sur certains points.

M. Callen a continué jusqu'à nos jours la deuxième partie, qui traite des archevêques. De Henry de Béthune au prince de Rohan, il a reproduit les notices de l'abbé du Tems, il les a redigées lui-même dans la même forme sommaire pour les derniers archevêques, depuis Champion de Cicé jusqu'à M[gr] Guilbert. Une vie fort développée de Lopès, dont les éléments ont été fournis par les documents inédits des Archives du département (notamment la précieuse série des registres capitulaires et les minutes des notaires), et par les œuvres imprimées du théologal, nous fait faire avec lui ample connaissance. Elle est complétée par des pièces justificatives curieuses concernant l'affaire des *Provinciales* à l'université de Bordeaux, affaire où Lopès joua un rôle assez important. Cette notice avait d'abord été publiée dans la *Revue catholique de Bordeaux*, « afin, disait avec beaucoup de bonne grâce M. Callen, de provoquer, de la part des érudits, des rectifications et des corrections, » qui sont venues en effet, et lui ont permis de perfectionner une œuvre entreprise et conduite avec beaucoup de conscience.

On voit que M. Callen n'a rien négligé pour nous rendre Lopès dans les meilleures conditions. Il y aurait bien pourtant quelques menus détails à relever. Il n'est pas exact de dire que Pierre Charron a été théologal de Bordeaux ; il posséda dans le chapitre de Saint-André une autre dignité, celle de maistre-escolle, qui fut supprimée en 1620 par le cardinal de Sourdis : c'est avec ce titre qu'il figure dans un acte de jurade du 25 juin 1588, conservé aux Archives du département. M. Callen a confondu quelque part (I, 257) Henry de Sourdis avec son frère le cardinal. Celui-ci fit son entrée à Saint-Seurin, d'après un document cité à cet

endroit. Il paraît donc difficile d'admettre à la page suivante, que, d'après la *Chronique de Gauffreteau*, il refusa de commencer sa mise en possession par cette église. Le texte dit : « 1630. L'archevêque de Bordeaux, etc. » ; or le cardinal était mort le 8 février 1628. Inutile d'insister sur des distractions sans importance. J'ajouterai seulement, comme observation générale, que l'annotation est parfois trop touffue, qu'on y trouve réunies des choses parfois disparates, que certains des ouvrages cités (les travaux de M. Mesuret sur Soulac et sainte Véronique, par exemple) n'ont pas d'autorité, que les indications bibliographiques très nombreuses et généralement correctes, manquent parfois de certains éléments nécessaires.

Tel qu'il est pourtant, le travail de M. Callen lui vaudra la reconnaissance de tous ceux ceux qui s'intéressent à notre histoire ecclésiastique nationale, aux coutumes, aux privilèges, aux usages liturgiques de nos anciennes églises. Spécialement pour Bordeaux et toute la région, le nouveau Lopès est un recueil de haut prix. Outre les tables de l'ancienne édition, on trouvera, dans celle-ci, un copieux index alphabétique dû à M. le marquis de Castelnau d'Essenault.

MM. Feret et fils ont voulu faire de la réimpression de Lopès un beau livre, et ils y ont réussi : l'impression est élégante et correcte. De nombreuses planches et vignettes d'inégale valeur, il est vrai, nous donnent des reproductions fidèles des monuments mentionnés dans le texte, le fac-similé de l'estampe qui sert de frontispice à l'édition originale et celui d'une page du testament de Lopès, des sceaux, les armoiries des archevêques et du chapitre, la carte de la province de Bordeaux empruntée au *Gallia*, laquelle aurait pu être avantageusement remplacée par la reproduction d'une carte manuscrite de l'ancien diocèse conservée à la bibliothèque de la ville, des plans, enfin des dessins à la fois précis et pittoresques de MM. Maxime Lalanne, Léo Drouyn, de Verneilh, etc.

E. Allain.

---

43. — **Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens** (987-1180), par M. Achille Luchaire ; 2 vol. in 8° de 328 et 372 pages. Paris, Imprimerie Nationale, librairie Alph. Picard, 1883.

Il y a peu de livres qui, à notre époque, méritent dans leur ensemble plus d'éloges que celui de M. Luchaire. Son *Histoire des institutions monarchiques* est le développement d'un mémoire déjà couronné, il y a trois ans. Nous sommes heureux de nous associer ici pour notre faible part aux marques nombreuses d'approbation qui ont salué ce beau travail à son apparition.

Ce n'est pas à dire que nous adoptions toutes les théories de M. Luchaire; du moins pouvons-nous affirmer sans inquiétude qu'en la plupart des cas, il est arrivé à un résultat définitif. Une œuvre de longue haleine comme celle-là, peut avoir son côté faible; mais, s'il ne lui manque aucune base solide, on pourra difficilement aller à l'encontre.

L'importance beaucoup trop grande donnée à la date de 987 dans l'histoire de France, principalement par Guizot et Mourin, fait l'objet d'une réfutation sérieuse et approfondie, dont les principaux traits sont empruntés à Kalckstein. Désormais, ce sera un crime de lèse-érudition que de considérer la date de 987 comme un fossé infranchissable entre la France Robertinienne (terme excellent implanté en France par M. Luchaire pour désigner les descendants de Robert-le-Fort) et la France Capétienne; tout fait, dans le développement de la civilisation d'un peuple, a sa cause bien ou mal définie; il est toujours la conséquence d'une politique plus ou moins longue, plus ou moins heureuse. Mais M. Luchaire ne craint-il pas de se jeter dans un excès opposé en avançant que la monarchie capétienne n'eut jamais d'autres idées, d'autres tendances que la monarchie carolingienne? Au point de vue de la politique avec l'Allemagne, je l'accorderai volontiers; mais dans la politique intérieure, ne se produisit-il pas certains changements? Au fond d'ailleurs, les caractères essentiels de la royauté restent les mêmes, et la date de 987 n'est qu'une révolution dynastique, non sociale.

Il faut avouer que M. Luchaire ménage peu ses devanciers, et qu'il traite parfois un peu durement Guizot, Augustin Thierry, Henri Martin, MM. Callery et Vuitry : à l'un il reproche un manque de netteté dans les idées, à l'autre une connaissance imparfaite des sources; mais pourquoi lui-même a-t-il négligé de signaler, dans son étude préliminaire sur Robert-le-Fort, un travail consacré à ce personnage par M. Rioult de Neuville (1)? Le jugement porté par M. Luchaire nous dirait s'il y a lieu, ou non, de consulter cette étude, et si les futurs historiens doivent la prendre en considération: je ne doute pas d'ailleurs qu'il n'ait incliné vers la négative.

Il m'est impossible de suivre M. Luchaire dans l'exposé clair et sans réplique, selon moi, qu'il fait de la transmission du pouvoir royal, du rôle de la royauté capétienne, et des rapports du roi avec les différentes classes de la société française au XI[e] et au XII[e] siècle. Qu'il me soit permis de signaler ici les pages excellentes consacrées à l'histoire de la bourgeoisie pendant cette période (tome II, pp. 111-194); quant à ce qui concerne les rapports de la royauté et du clergé, l'auteur se laisse amener à des con-

(1) Broch. in-4° de 36 pages, Toulouse, 1874. (Extr. des *Mém. de la Soc. Archéol du midi de la France.*)

clusions peut-être exagérées. D'ailleurs il n'est pas une assertion qui ne soit prouvée et contrôlée par les documents les plus certains et les plus authentiques, par les sources les plus sérieuses, parmi lesquelles un grand nombre d'inédites (cartulaires de Fleury-sur-Loire, de Saint-Avit d'Orléans, de Saint-Magloire de Paris, etc). Mais je lui reprocherai de citer à plusieurs reprises un manuscrit de la Bibliothèque nationale au lieu d'indiquer l'édition de la source dont il se sert (1). Ailleurs (2), pourquoi citer le *Livre des usages de la forêt d'Orléans* et ne pas même signaler le livre si étudié de M. R. de Maulde sur la forêt d'Orléans (3)?

Ceci m'amène à dire un mot de la diplomatique dans le livre dont je rends compte. J'y trouve précisées, à l'aide de documents nouveaux, diverses assertions des bénédictins; je n'ai pas le temps de m'y arrêter, et je renvoie le lecteur aux excellentes pages du chapitre qui traite de l'administration centrale et des grands officiers de la couronne (4) M. Luchaire révoque en doute l'authenticité d'un diplôme de l'année 987 (*Historiens de France*, XI, 658), où se trouve la première souscription des grands officiers de la couronne.

Qu'il nous suffise d'ajouter maintenant que sur les villes neuves, l'auteur admet l'opinion de M. A. Giry: sur le rôle de la féodalité, celle de Boutaric; sur le rôle des prévôts, celle de M. G. Waitz; sur les débuts de la monarchie capétienne, celle de M. Sepet; sur la législation royale, enfin, celle de M. Fustel de Coulanges.

Mais rien ne saurait remplacer la lecture d'un ouvrage aussi rempli d'idées et de faits; aucune source importante n'a été négligée, et l'auteur nous fait assister au développement intéressant des origines des institutions administratives qui ont fonctionné pendant toute la durée de l'ancienne monarchie. Ce livre peut démontrer la vérité de ces trois principes :

1° L'action du pouvoir souverain n'a pas été diminuée autant qu'on veut bien le dire par l'extension du pouvoir féodal.

2° Les rapports féodaux ne constituent aucun lien solide entre les dynasties provinciales et la royauté.

3° L'aristocratie réunie autour du roi n'a jamais pu constituer un obstacle sérieux à l'exercice du pouvoir souverain.

Nul n'était plus capable que M. Achille Luchaire d'arriver à ces fins,

(1) Tome I, page 324; tome II, page 147, note 6, et page 268, note 2. M. Luchaire paraît ignorer la publication anonyme faite en 1880 (Lyon, impr. Perrin du cartulaire du prieuré de N.-D. de Longpont (1 vol. in-8° de 369 pages avec gravures).

(2) Tome I, page 103.

(3) Orléans, 1869, in-8.

(4) Tome I, pages 160-176.

et la France doit se féliciter d'avoir aujourd'hui une histoire des institutions monarchiques pour la première époque capétienne. Le *Catalogue des actes de Louis VI*, que prépare aussi M. Luchaire, sera un utile complément de son excellent travail.

Parmi les appendices, il importe de signaler surtout une liste des prévôtés connues sous les premiers capétiens, une liste des procès soumis à la cour du roi, et un tableau comparé des séjours des rois de France de 987 à 1137.

J'arrive aux fautes de détail, dont aucun livre n'est exempt, et que M. Luchaire eût pu sans peine éviter : I, 85, note 4 : il faut dire l'église Notre-Dame d'Etampes, et non *Sainte-Marie d'Etampes* (appellation réservée au midi de la France) ; — I, 116, note 1 : il s'agit de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, près de Péronne (Somme), et non de *Saint-Quentin-du-Mont*, qui n'existe pas ; — I, 120, note 3, il était plus simple d'appeler, suivant l'habitude Raoul de Dicet que *Ralph de Dicet*, qui peut dérouter ; — I, 143, il est inadmissible de traduire la légende du sceau d'Adèle, troisième femme de Louis VII, par ces mots : *par la grâce de Dieu, Adèle reine des Français* (sic), et il n'aurait pas été inutile d'indiquer où se peut trouver le dit sceau ; — enfin II, 224, M. Luchaire aurait pu apporter plus de soin à la transcription d'une charte extraite de cartulaire de Saint-Avit, et identifier (ce qu'il n'a pas fait) la forme *Escobolie*, aujourd'hui Acquebouille, commune de Faronville, canton d'Outarville, arrondissement de Pithiviers (Loiret).

Ces quelques critiques de détail n'enlèvent rien au mérite incontestable d'une œuvre si complète et si précieuse pour une époque trop négligée de notre histoire.

HENRI STEIN.

---

44. — **Jus canonicum juxta ordinem Decretalium**, recentioribus sedis Apostolicae decretis et rectae rationi in omnibus consonum, par M. l'abbé GRANDCLAUDE, vicaire général, docteur en théologie et en droit canon. Paris, Victor Lecoffre ; 3 vol. in-8.

Ce n'est pas une chose facile que de composer un cours de Décrétales en se renfermant dans les limites d'un manuel classique. L'illustre professeur de Angelis avait ouvert la voie en 1877 : on sait qu'il n'a pas eu le temps de terminer son ouvrage ; mais les seuls volumes qui ont paru, eurent tout le succès que promettait une telle renommée.

Ancien élève de de Angelis, professeur de droit canon, directeur de la revue *le Canoniste contemporain*, vicaire général, au courant de toutes les questions et de toutes les décisions récentes, possédant ce tact judicieux que la pratique des affaires ajoute à la science des principes, M. l'abbé Grandclaude se trouvait dans les conditions les plus favorables

pour tenter à son tour une pareille entreprise ; il l'a fait et il a réussi.

Nous ne lui demanderons pas de reproduire l'allure magistrale, la merveilleuse souplesse de langage, l'élégance si concise et si riche à la fois du professeur romain; il a d'autres qualités qui rendent son exposition non moins remarquable. Ce qui domine en lui, c'est la précision, la clarté et par-dessus tout l'ordre logique : il sait admirablement définir, coordonner. En général il prend pour guide le grand Schmalsgrueber; il le résume, il le complète, il lui emprunte les lignes qui président à la distribution des matières. Or ces lignes, qu'il réduit aux proportions de trois volumes, sont d'autant plus faciles à saisir qu'elles sont plus rapprochées et nous offrent une synthèse d'un ordre resplendissant. C'est là, croyons-nous, pour un livre et surtout pour un manuel, un avantage extrêmement précieux. N'importe à quelle page on ouvre ces volumes, on n'éprouve aucune difficulté pour se reconnaître; le fil conducteur est là, très apparent, qui nous indique le chemin.

Dans cette magnifique synthèse, nulle question n'est omise; toutes viennent à leur place distincte et y sont traitées dans un résumé clair, rapide et complet, avec cette fermeté et cette mesure qui sont le propre des vrais canonistes. Donnons pour exemple la question de l'amovibilité des desservants. M. Grandclaude la traite en une page, mais que cette page est bien remplie! Après avoir rappelé les principes qui régissent la matière, il conclut ainsi : « Igitur ex tacito consensu summi Pontificis « episcopi possunt deservitores seu parochos amovibiles instituere in suc« cursalibus. Ex hoc sequitur episcopos valide removere posse ejusmodi « parochos absque forma processus judiciarii. Verumtamen ex variis de« clarationibus S. C. C. sufficienter constat sedem apostolicam causas « legitimas exigere saltem extra judicialiter probatas quando inviti re« moventur... » On sent que le court paragraphe dont nous venons de citer la conclusion donne la note parfaitement exacte, et qu'il en dit plus peut-être et mieux qu'un long chapitre d'un ouvrage plus développé.

En suivant cette méthode, non seulement M. l'abbé Grandclaude donne à ses lecteurs la science de la législation ecclésiastique, mais il leur en fait admirer toute la grandeur, toute la sagesse, toute la beauté. Qu'il ait eu en vue cet heureux résultat, il nous l'apprend lui-même par ces mots qu'il insère dans le titre de son ouvrage : *et in omnibus rectae rationi consonum.* — Cette conséquence qui se dégage spontanément à toutes les pages, nous apparaît avec plus de lumière encore, soit dans ces comparaisons assez fréquentes, plutôt indiquées que développées, d'où l'on peut déduire tout ce que le droit canonique a ajouté au droit romain, tout ce qu'il a fourni à notre droit français ; soit dans ces corollaires qui font voir que telles et telles propositions récemment condamnées dans le *Syllabus* étaient déjà réprouvées dans le premier titre du *Corpus ju-*

ris, comme contraires aux droits inaliénables de la vérité; soit enfin, dans la manière de grouper tous les points de vue d'une question, afin de prévenir toutes les difficultés par le simple exposé de la doctrine complète. Nous voulons donner un exemple. On sait toutes les objections que peut soulever, d'une part, la thèse qui ne voit dans les con cordats que des pri viléges libéralement accordés par l'autorité pontificale, et d'autre part l'opinion qui assimile les concordats aux contrats synallagmatiques. Toute difficulté cesse, tout sophisme possible tombe devant ces deux propositions dans lesquelles se trouve clairement présentée toute la vérité : « Concordata, spectatis objecto et qualitate contrahentium, plerumque non sunt pacta synallagmatica proprie dicta. II. Concordata spectatis intentione contrahentium et forma ipsius instrumenti sunt veri contractus bilaterales utrinque obligatorii » (Prole. part. III cap. II).

Les prolégomènes dont nous venons d'extraire un passage ne sont pas la partie la moins importante de l'ouvrage. Ils comprennent non seulement les notions générales sur le droit, son histoire, les grandes collections de la jurisprudence ecclésiastique, les grands travaux dont elle a été l'objet, mais encore des notices courtes, intéressantes et d'une grande utilité pratique sur les congrégations et les tribunaux romains, et de plus un excellent petit traité de droit public ecclésiastique. Grâce à cette introduction magistrale, comme aussi grâce aux divers documents et décrets qu'il a annexés à chaque livre des Décrétales, M. Grandclaude a fait de son ouvrage un manuel aussi complet que possible de la science canonique, il a voulu qu'il ne lui manquât aucun genre d'utilité.

Pourquoi sur la question de l'autorité législative des conciles a-t-il tout simplement renvoyé son lecteur aux théologiens ? Pourquoi sur cette question, plutôt que sur tant d'autres? Les théologiens eux-mêmes n'ont-ils pas aussi l'habitude, du moins pour ce qui touche anx conciles provinciaux, de s'en rapporter à leurs frères les canonistes ? Un court paragraphe sur cette matière n'aurait pas beaucoup chargé son volume. Signalons encore quelque taches légères qui lui ont échappé. Dans tel alinéa la même pensée se trouve répétée deux fois presque dans les mêmes termes, mais dans un autre c'est une note tronquée qui par mégarde a pris la place du texte : tome I, page 155, de rescriptis, on lit: « Difficultas in hoc est an sit gratia facta quando executor est necessarius; est gratia facienda si est voluntarius... » Evidemment l'auteur a voulu dire. Difficultas in hoc est, ut cognoscatur an sit gratia facta vel facienda. Est gratia facta quando est... Ces taches légères extrêmement rares, inévitables dans un ouvrage d'aussi longue haleine, disparaîtront facilement dans une seconde édition. Tel qu'il est, l'ouvrage de M. Grandclaude est de tout point excellent, nous ne connaissons pas de manuel aussi complet, nous ne pouvons pas en recommander de meilleur. L'abbé LAMOUREUX.

45. — **Arnauld de Pontac, évêque de Bazas ;** Pièces diverses recueillies et publiées par PH. TAMIZEY DE LARROQUE. Bordeaux, J. Chollet, 1883, in-8° carré de 112 pages.

Arnauld de Pontac fut évêque de Bazas de 1572 à 1605. Ce personnage, un des plus célèbres de son temps, est aujourd'hui fort peu connu, malgré les notices qui lui ont été successivement consacrées par trois érudits : le premier resté inconnu malgré « les plus indiscrètes investigations » du second, M. de Gères, et le troisième, M. J. Delpit, dont on connaît les remarquables études critiques. L'évêque de Bazas a donc été suffisamment étudié, et notre collaborateur, dans ce nouveau travail, déclare n'avoir à revenir ni sur sa vie, ni sur sa bibliographie. M. Tamizey de Larroque se borne à réimprimer quelques-unes de ses œuvres. C'est d'abord l'introuvable *Remontrance du clergé de France, prononcée devant le Roy... le 3 de juillet* 1579, dont Mézeray a vanté la liberté, la hardiesse et la beauté. Suivent deux lettres inédites, d'Arnauld de Pontac, l'une au duc de Nevers, l'autre au savant Pierre Du Puy, le n° III est la réimpression des *Honneurs funèbres de messire Arnauld de Pontac... par M. G. Dupuy, chanoine et second archidiacre de Bazas*, plaquette extrêmement rare, bien que récemment rééditée. Enfin, divers documents de la même « curiosité » terminent ce volume, qui a dû combler de joie les bibliophiles bordelais, mais qui intéressera également tous ceux qui s'occupent de l'histoire du XVIe siècle.

Il devient banal de répéter, à propos des publications de M. Tamizey de Larroque, qu'elles sont accompagnées de notes savantes, nombreuses, fournies, d'une érudition étonnante, d'un intérêt supérieur au texte qu'elles accompagnent. Mais qu'y faire ? C'est, encore une fois de plus, toujours vrai.

A. INGOLD.

---

46. — **La vérité catholique et la paix religieuse,** appel à la raison de la France, par Mgr MARET. Paris, Dentu, 1884, in 8° de 542 pages.

47. — **Exposé de la doctrine catholique,** par P. GIRODON, précédé d'une introduction par Mgr D'HULST. Paris, Plon, 1884 ; 2 vol. in 8° de 303 et 333 pages.

Voici deux livres d'apologétique. Le premier se recommande avant tout de son auteur, dont il paraît devoir être la dernière œuvre littéraire. L'inspiration religieuse de sa vie, les études qui en ont fait le charme et l'occupation, les vertus qui l'ont honorée, tout se réunit ici sous la consécration de l'âge et de l'expérience pour donner à ce dernier acte de foi une solennité plus grande et un accent plus touchant.

Mgr Maret est un vétéran des luttes philosophiques. Aussi est-ce de ce côté qu'il dirige d'abord son lecteur, en lui faisant considérer le défilé des auteurs de systèmes qui se sont succédé depuis le commencement de ce siècle, Hegel, Michelet, Quinet, Comte, Proudhon, Vacherot, Taine, Berthelot, Renan, Büchner, Darwin. C'est une procession peu édifiante : tous ces gens-là, au rebours des saints de Flandrin, qui marchent vers le trône de Dieu, s'accordent à lui tourner le dos, les uns plus durement, les autres moins. Mgr Maret les réfute au passage : je ne doute pas de la valeur de ces réfutations successives; mais, pour l'effet, j'aurais préféré une autre procession, en sens contraire, où l'on aurait vu défiler des arguments en chair et en os. Il est vrai que, dans un petit coin, on évoque Claude Bernard et même M. Littré. — Avons-nous sur ces hommes illustres des titres si clairs ?

La seconde partie est consacrée à la démonstration directe du christianisme, tant sur le terrain de la philosophie que sur celui de l'histoire. Je ne saurais l'analyser en détail. Mgr Maret arrive facilement à établir que les principes philosophiques les plus essentiels s'évanouissent entre les mains des rêveurs contemporains, et que, du travail de leurs pensées, il n'est point encore sorti, il ne sortira jamais, une doctrine capable de remplacer celle de l'Église. Hors le christianisme, point de salut pour la morale et pour la société. C'était, dès le temps de saint Pierre, un argument très efficace dans les cas extrêmes : *Ad quem ibimus*?

Dans la troisième partie, le vénérable auteur s'occupe de la situation concrète du christianisme, au temps où nous vivons, et en particulier des rapports de l'Église et de l'État. Il s'engage ici dans le domaine du droit canonique le plus brûlant ; je ne veux pas l'y suivre ; mais de loin je distingue très bien à quel terme il arrive : c'est qu'on peut être à la fois un bon chrétien, même un bon prêtre, et un bon Français. Cela, Mgr Maret le démontre ici par des raisonnements ; mais il y a longtemps qu'il l'a prouvé par l'exemple de sa vie. Pour les têtes positives, c'est le meilleur des arguments.

Mais il y a des têtes raisonneuses, qui veulent savoir le pourquoi et le comment. Mgr Maret s'adresse à celles d'entre elles qui ne sont point convaincues de la vérité des dogmes chrétiens ; M. l'abbé Girodon, au contraire, écrit pour ceux des croyants qui, sans éprouver de grosses tentations de doute, ont besoin de savoir au juste ce qu'ils doivent croire et de constater que la foi n'exige pas le sacrifice de la raison. Comme le titre l'indique, son livre est surtout une exposition de la doctrine catholique. A proprement parler, c'est plutôt un livre d'édification qu'un traité d'apologétique. Il est vrai que, parmi les diverses tâches de l'apologiste, une des plus utiles, c'est celle qui consiste à montrer tout simplement ce qu'est en réalité la doctrine chrétienne, en écartant les appendices dont

la calomnie ou le faux zèle ne cessent de la charger. Je suis convaincu que l'ouvrage de M. Girodon fera beaucoup de bien, même par celles de ses pages que je ne m'approuverais pas d'avoir écrites, mais que je conçois très bien que d'autres écrivent. Dès la préface, je vois que M. Renan est « presque aussi vieux qu'Arius pour les générations nouvelles ». Cette boutade donne la note de l'ouvrage pour ce qui a trait aux études historiques et critiques ; sur ce terrain-là, l'auteur, quoiqu'il entrebâille quelques soupiraux, semble s'inspirer uniquement de manuels prudents, où les questions ne sont pas toujours présentées comme elles se posent en réalité. Un sens historique plus éveillé, une pensée moins exclusivement absorbée par des méditations philosophiques ou dogmatiques, l'étude directe des travaux de l'exégèse « indépendante », voilà ce qui eût été nécessaire pour bien apprécier la nature des difficultés auxquelles se butent certains esprits. J'accorde que le nombre de ces esprits n'est peut-être pas encore très considérable, et que M. Girodon a eu raison de ne s'en préoccuper qu'à moitié ; j'irai même plus loin et je dirai qu'il eût mieux valu ne pas s'en préoccuper du tout, éviter d'approfondir le traité *De vera religione*, et se renfermer le plus tôt possible dans l'exposition du dogme pur. De cette partie, qui est, je le répète, la plus importante de son ouvrage, je n'ai rien à dire, sinon qu'elle me paraît être un excellent traité de théologie *ad usum laicorum*, écrit dans un esprit aussi sage que ferme, avec une conscience claire des besoins intellectuels de la croyance, dans les régions moyennes de la croyance qui raisonne.

L. Duchesne.

---

48. — **Les finances de la France au dix-neuvième siècle,** par feu Charles Sudre. Paris, Plon, 1883, 2 volumes in-8° de VIII-500 et 420-86 pages (1).

Je signalais récemment aux lecteurs du *Bulletin* (page 72) un ouvrage qui, sous un titre analogue, présentait les résultats *matériels* de notre histoire financière depuis le commencement du siècle : le livre de M. Sudre en pourrait former comme le commentaire. L'auteur, rejetant avec raison tous les renseignements de seconde main, s'est attaché directement aux documents originaux, tels que projets de budgets, lois de finances, lois des comptes, discussions parlementaires. Il laisse même souvent la parole aux ministres des finances et aux rapporteurs des grandes lois financières, se contentant de mettre en relief leurs théories maîtresses

(1) Cette œuvre posthume, commencée vers 1856, et prête à paraître dès 1863, est aujourd'hui publiée par le frère de l'auteur, M. Alfred Sudre. On y a joint un intéressant opuscule sur l'*Angleterre et la guerre*, imprimé pour la première fois en 1858.

et de résumer brièvement l'économie de leurs systèmes. Au regard des solutions adoptées il place continuellement les résultats obtenus, compare les chiffres définitifs aux évaluations premières, et demande aux faits eux-mêmes l'explication des plus-values ou des mécomptes. Il réussit ainsi à dégager nettement la physionomie particulière de chaque *Exercice*, et il se trouve en droit de porter un jugement d'ensemble sur la gestion financière des divers gouvernements qui se sont succédé en France de 1799 à 1848.

Cette étude d'ailleurs n'intéresse pas exclusivement les financiers: elle fournit à l'histoire générale des vues et des documents dont on ne saurait trop tenir compte. La constitution et le fonctionnement du Domaine extraordinaire, les dotations attribuées aux maréchaux et grands fonctionnaires de l'Empire, l'aliénation subreptice des rentes de la Caisse d'amortissement en 1815, la reconnaissance par le gouvernement royal des dettes d'État antérieurement contractées, l'emprunt forcé de 1815, la longue et lumineuse discussion de la célèbre loi du 28 avril 1816, la reconstitution de la vénalité des charges, le payement des contributions de guerre, l'organisation de l'amortissement, les dépenses et les négociations nécessitées par l'expédition d'Espagne, la première conversion des rentes et l'établissement progressif du crédit public, les longs débats sur l'indemnité des émigrés, les résultats financiers de la conquête d'Alger, les prêts consentis au profit de l'industrie en 1830, la question de la liste civile de Louis-Philippe, les premiers essais relatifs à la création d'un grand réseau de chemins de fer: voilà, pour me restreindre à quelques points, des sujets qui ne sollicitent pas moins l'attention de l'historien que celle de l'économiste.

Cette intime liaison de l'histoire financière et de l'histoire politique était même un des écueils de l'ouvrage : l'auteur l'a aperçu sans toujours l'éviter, et il aurait peut-être pu observer plus rigoureusement « la circonspection que commande un pareil sujet » (t. II, p. 44). Il faut reconnaître, du moins, qu'il s'est loyalement « efforcé de découvrir et de proclamer la vérité, sans tenir compte des intérêts d'un parti, quel qu'il fût », et l'on peut affirmer sans crainte, avec le frère de l'auteur, que ce livre mérite vraiment « l'attention des esprits sérieux, par l'étendue des recherches, l'exactitude des informations » et « l'élévation des aperçus ».

G. Paulet.

Dans notre dernier numéro, nous annoncions une réponse de M. Jouin à l'article de M. Courajod paru les 1er et 15 avril. Cette réponse est retirée au dernier moment par M. Jouin, qui « préfère s'en rapporter au public « pour l'appréciation de la valeur des critiques de notre collaborateur et « de la forme sous laquelle il a cru devoir les présenter. » — Nous don-

nons acte à M. Jouin de sa démarche et des raisons qui l'ont porté à la faire. Il est du reste inutile de rappeler que les compte-rendus publiés dans le *Bulletin critique* ne sauraient engager d'autre responsabilité que celle de leurs signataires.

Il est inutile aussi de rappeler la compétence spéciale de notre collaborateur, M. Courajod, en tout ce qui touche à l'histoire de l'art. On peut croire qu'il n'eût point laissé sans réplique la réponse de M. Jouin, si M. Jouin avait cru devoir la maintenir.

CHRONIQUE

Dans le dernier cahier (IV, 1-2) des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, M. L. Delisle publie sept étiquettes de reliques, en écriture mérovingienne, trouvées dans des reliquaires de l'ancien monastère de Saint-Vivant de Vergy (Côte-d'Or). Plusieurs d'entre elles sont relatives à des *pignora* provenant des sanctuaires de Rome, ceux de saint Jacques, de saint Hippolyte et des apôtres saint Pierre et saint Paul. Une autre, celle des reliques de saint Victurius du Mans, marque la date de la fête de ce saint, comme l'inscription de la crypte de Mellebaudis, à Poitiers.

— La fée Mélusine, dont nos lecteurs ont entendu parler, il y a quelque temps, a, comme tout personnage considérable, songé à se donner un organe de publicité. Cette revue étonnante, uniquement consacrée aux contes, légendes, dictons et traditions populaires, parut pendant un an, en 1877, puis on n'en entendit plus parler. On sait que Mélusine ne prenait la forme de serpente qu'un jour sur sept. Voici sa revue qui reparaît, à la septième année, sous la direction de MM. H. Gaidoz et E. Rolland (1). Espérons qu'on parviendra à lui donner une existence moins intermittente que celle de sa fée protectrice. Ceux-là doivent le souhaiter qui disent volontiers avec le bon La Fontaine :

Si Peau d'âne m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

Si l'on en croit Mélusine, ses contes, outre le plaisir que tout le monde éprouve à les lire, auraient aussi quelque utilité pour les savants : ce seraient là les silex et les fossiles de l'histoire : la fée poitevine veut être une Clio anté diluvienne.

— Les *Annales de philosophie chrétienne* viennent de passer sous la direction de M. l'abbé Guieu. Nos meilleurs vœux suivent dans cette nouvelle phase de son existence cet intéressant recueil, le plus ancien de ce genre que nous ayons en France, consacré spécialement, comme nos lecteurs le savent, aux sciences philosophiques et religieuses.

— M. Gamurrini publie, dans les *Studi e documenti di storia e diritto*, V (1-2), un mémoire sur le manuscrit d'Arezzo où il a fait les découvertes importantes annoncées ici, p. 95. Le *De mysteriis* de saint Hilaire n'est point un commentaire sur la liturgie, mais un traité d'exégèse symbolique ; il est divisé en deux livres qui ne sont pas conservés entiers dans le manuscrit. Les *Hymnes* devaient être peu nombreux, car ils tenaient tous dans un cahier de huit feuillets, dont six ont disparu. En somme l'intérêt de cette découverte réside principalement dans le dernier morceau, contenant le récit d'un pélerinage en Orient, accompli par une femme gauloise ; encore n'en reste-t-il que la fin. M Gamurrini estime que les trois quarts au moins sont perdus. Ce qui reste est d'une grande importance au point de vue de l'histoire des saints lieux d'Orient, depuis le Nil jusqu'à Édesse, et des usages liturgiques de l'église de Jérusalem. Il serait à désirer que la date du voyage fût fixée avec une entière certitude. M. Gamurrini le place entre les années 363 et 373 ;

(1) *Mélusine, Revue de mythologie, littérature populaire, traditions et usages*, 6, rue des Fossés-Saint-Bernard.

cependant on fera bien, avant d'accepter cette date comme tout à fait sûre, d'attendre la publication du texte, qui ne peut manquer de paraître bientôt.

* — M. Edm. Le Blant vient de publier dans les *Mémoires de l'Académie royale des Lincei* à Rome (3e série, t. XIII, 20 janvier 1884), une étude sur les « voies d'exception employées contre les martyrs ». Ces voies d'exception sont l'interdiction de se défendre, la torture et le viol.

Société nationale des Antiquaires de France

Séance du 23 *avril.* — M. Sacaze communique le texte d'une inscription gallo-romaine existant au village de Prat, près Saint-Lizier (Ariège). — M. Gaidoz présente des observations sur une fibule en argent publiée précédemment par M. Ramé dans le Bulletin de la Société ; il y voit une amulette phallique. M. Ramé demande que le monument, moins net que la gravure, soit examiné à nouveau. — M. Flouest lit une note pour rectifier le texte d'une inscription dédicatoire des Basses-Alpes. — M. Read communique une lettre de M. Ch. Liotard sur la mosaïque de Nîmes, avec un fac-similé colorié.

Séance du 30 *avril.* — Lecture est donnée d'un mémoire de M. Lafaye sur les antiquités de La Roque d'Antheron (Bouches-du-Rhône). — M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau un très beau cachet d'oculiste récemment découvert à Vertault (Côte-d'Or) et dont il doit la communication à l'obligeance de M. Cailletet, membre de l'Institut. Ce cachet est de forme carrée; il est inscrit sur ses quatre tranches; les inscriptions font connaître le nom de l'oculiste *Q. Albius Vitalio*, et quatre remèdes différents destinés à combattre des maladies des yeux déterminées. — M. Héron de Villefosse signale ensuite un cachet semblable, portant le nom de l'oculiste Sennius Virilis, et qui, au XVIIIe siècle, appartenait à la cathédrale d'Orléans ; on ignore ce qu'est devenu le monument original. M. Molinier, attaché au musée du Louvre, en a retrouvé le texte dans les papiers de Montfaucon conservés à la Bibliothèque nationale. — M. Nicard entretient la Société d'une exposition de vitraux qui a eu lieu l'an dernier en Suisse, et il émet le vœu qu'une exposition semblable soit organisée à Paris.

Séance du 7 *mai.* — M. Flouest entretient la Société de trois armes en fer rencontrées dans une sépulture gauloise découverte près de Langres. Inhumé dans une nacelle creusée dans un tronc de chêne, et à laquelle on avait adapté un couvercle pour le transformer en cercueil, le défunt avait, au flanc droit, une lance effilée ou *gaesum*, et une longue épée du type de la Tène ; au flanc gauche était un poignard à lame de fer, avec poignée en bronze en forme de X très allongé surmonté d'une tête humaine en ronde bosse d'un style tout particulier. M. Flouest présente des reproductions ou dessins des six armes de même facture actuellement connues et les rattache, par l'analyse de leurs caractères, à l'art spécial des populations celtiques établies dans la région moyenne du Danube. — M. l'abbé Thédenat communique le manche d'une romaine en bronze, provenant d'Asie-Mineure. On y lit les noms ΓΕΡΟΝΤΙΟΥ ΜΑΡΕΟΥ. M. Gaidoz fait remarquer, à propos du second nom, que les noms gaulois en *eos* correspondent aux noms gentilices en *ius*, et que le nom de *Gerontius* peut être celtique, car il se rencontre en Grande-Bretagne et s'est conservé en Irlande sous la forme *gérat* « champion ».

Académie des inscriptions et belles-lettres.

Séance du 4 *avril.* — L'Académie procède à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. Thomas-Henri Martin.

	1er tour.	2e tour.
MM. le général Faidherbe,	11 voix,	20 voix, *élu.*
de Boislisle,	9	12
de Mas-Latrie,	9	6
Ménant,	5	»
le Dr Briau,	3	»
de Ponton d'Amécourt,	1	»

M. G. Perrot a reçu une lettre de M. Salomon Reinach, rendant compte des

fouilles qu'il a opérées, avec M. Babelon, sur l'emplacement del'antique Carthage, au lieu appelé encore *Carthagenna* par les indigènes. Ils ont découvert des substructions, un puits, et des citernes de l'époque punique; un tesson de poterie portant une inscription néo-punique, tracée à l'encre, un masque en terre cuite, haut de $0^m,1$, qui rappelle un autre masque en terre cuite, de même provenance, conservé au musée du Louvre; un bas-relief en ivoire, représentant probablement la *Juno caelestis;* une statue d'empereur romain dont la tête manque. — M. Clermont-Ganneau lit une *Note sur un monument phénicien apocryphe conservé au musée du Louvre.* Il s'agit d'un scarabée de basalte verte portant le numéro 592 de la *Notice des antiquités assyriennes du Louvre.* Ce n'est qu'une copie maladroite d'un scarabée de jaspe verte conservé au *British Museum.* Le monument du Louvre est d'un travail moins fini que le modèle, et l'inscription, au lieu d'être gravée à l'envers, a été, par inadvertance, reproduite à l'endroit.

Seance du 9 *avril.* — M. Ed. Le Blant, directeur de l'Ecole française à Rome, écrit la lettre suivante : « Bien que les juifs aient été en grand nombre dans l'ancienne Rome, à peine y a-t-on rencontré quelques unes de leurs sépultures. Le premier explorateur des catacombes, Bosio, avait trouvé à la porte Portèse un de leurs hypogées aujourd'hui perdu. Un autre, avec chambres peintes, inscriptions et sarcophages, a été récemment découvert dans la *vigna Randanini*, sur la voie Appienne; il est ouvert aux visiteurs. En 1867, la *vigna Cimarra*, près de l'église Saint-Sébastien, nous en a donné un troisième de peu d'importance. M. Marucchi en a fait connaître un quatrième, trouvé par lui sur la voie labicane, à la *vigna Apolloni.* Si ruinée que soit cette catacombe, les premières recherches du jeune savant lui ont permis d'y relever un *graffito* représentant le chandelier à sept branches, le *loulab* et le *cédrat*, puis deux autres images du chandelier, et les restes de deux épitaphes en hebreu, peintes en rouge sur des tuiles. On lit sur l'une : *Amen Schalom beth*, et sur l'autre : *Nuah.* Quelques fragments d'inscriptions juives en langue grecque portent des formules bien connues : **ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΑΙ || ΜΝΗΜΗ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΝ ΕΓΚΩΜΙΩ || ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ Η ΚΟΙΜΗΣΙΣ ΑΥΤΟΥ.** — M. Marucchi a fait remarquer que le cimetière de la voie Labicane était en relation avec un centre de population juive, comme ceux des voies Portèse et Appienne servaient aux juifs du Transtevere et de la porte Capène. Des fouilles régulières vont être pratiquées dans la catacombe de la *vigna Apolloni.* » — M. Schefer lit, de la part de M. Riant, une lettre dont l'original est conservé à la bibliothèque de Wurtbourg. C'est une lettre du cardinal Daimbert, patriarche latin de Jérusalem, aux fidèles d'Allemagne. Il leur demande de lui envoyer régulièrement des subsides pour l'aider à payer les mercenaires qu'il a levés pour garder certaines places fortes actuellement sans défense, par suite du départ de presque tous les croisés; ce sont Jérusalem, Bethléem, Jaffa, Tibériade, Samarie, Hébron et Rama. Cette lettre a été probablement écrite entre le 1er avril 1100 et le 18 juillet de la même année; elle sera insérée dans le tome V du *Recueil des historiens des croisades.* — M. Renan présente des anses d'amphore et des objets en terre cuite portant des estampilles puniques. — M. J. Halévy communique un travail sur les deux alphabets usités dans les inscriptions du roi Açoka Piyadasi : l'alphabet bactrien ou aryen, propre à l'Inde du nord, et l'alphabet indien, usité dans le sud. Le premier est d'origine sémitique, le second procède de trois sources : 1° l'alphabet bactrien ou aryen, 2° l'araméen, 3° le grec. Ces écritures, les plus anciennes de l'Inde, ne sont pas antérieures aux années 330-325 avant Jésus-Christ. M. Halévy établit sa these à l'aide d'arguments paléographiques.

Séance du 18 *avril.* — L'Académie charge M. J. Girard de la représenter comme candidat au conseil supérieur de l'instruction publique. — M. Marmier lit un mémoire sur *La route de Samosate au Zeugma.* Samosate, sur l'Euphrate, doit être identifié avec Samsat (Turquie d'Asie), et Zeugma avec Balkis. D'après la carte de Peutinger, cette voie descendait le cours de l'Euphrate, en passant par Fluvius Cappadox (Goekson ou fleuve Bleu), qu'elle traversait près de Burdj Poussinga (pont jeté sur le Singa, aujourd'hui Araban Tchaï ou Kara Son). M. Marmier établit sur la carte le tracé de cette partie de la voie. — M. A. Nicaise présente à l'Academie des objets découverts dans plusieurs cimetières gaulois de la Marne : 1° a Septsaulx, sépulture à char, datant au moins du IIe siècle avant Jésus-Christ; on y a trouvé un mors en

fer, un couteau de chasse, un casque, une oenochoé en bronze d'origine étrusque, le squelette d'un sanglier, dans lequel était engagé encore un long coutelas. Le plancher intérieur du char était garni de plaques de fontes à rainures, semblables à celles que fabrique l'industrie moderne. 2° A Varilles (commune de Bouy), on a trouvé des squelettes avec des armes et un rasoir. 3° Au MontCoutaut (commune de Fontaine-sur-Coole), un squelette de femme orné de sept bracelets. De l'examen de ces objets M. Nicaise tire des conclusions sur l'état avancé de la civilisation gauloise antéreurement à la conquête. H. THÉDENAT.

LIVRES NOUVEAUX

E. DE BROGLIE. Fénélon à Cambrai. Plon, in-8°; 7 fr. 50. — DU BOYS. Dom Bosco et la Société des Salésiens. Gervais, in-8°; 7 fr. — HENRI HEINE. Mémoires, traduits par Bourdeau. Calmann-Lévy, in-8°; 5 fr. — HANOTAUX. Origines de l'institution des intendants des provinces. Champion, in-8°; 7 fr. 50. — D'HOZIER. Les Chevaliers bretons de Saint-Michel, de 1469 à 1665, publié par G. de Carné. Nantes, Grimaud, in-8° de 483 pages. — JOANNIS. Le Fédéralisme et la Terreur à l'Isle, Vaucluse, Avignon, Seguin, in-8° de 482 p. — LEGUÉ. Urbain Grandier et les possédées de Loudun. Charpentier, in-18; 3 fr. 50. — FR. LENORMANT. La Grande Grèce, tome III°. Lévy, in-8°; 7 fr. 50. — LEFEBVRE-PONTALIS. Jean de Witt. Plon, 2 v. in-8°; 16 fr. — MOLINARI. L'Evolution politique et la Révolution. Reinwald, in-8°; 7 fr. 50. — RIVIERE. L'armée allemande sur le pied de guerre. Baudoin, in-8° de 446 pages; 7 fr. 50. — STACHLING. Histoire contemporaine de Strasbourg. Fischbacher, in-8°; 6 fr. — VITU. Le Jargon du XV° siècle. Charpentier, in-8° de 551 pages.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 12 15 Juin 1884

BULLETIN CRITIQUE

49. — **L'Émigration bretonne en Armorique** du v° au vii° siècle de notre ère, par J. Loth, docteur ès lettres. Paris, Picard, 1883; in-8° de 160 pages.

C'était jadis une question délicate que celle qui est traitée dans ce livre. On pouvait être mis à la Bastille pour avoir défendu la légende de Conan Mériadec et placé au iv° siècle le commencement de l'émigration bretonne. Il n'en est plus ainsi maintenant. Cependant, s'il a cessé d'être dangereux, ce problème historique n'en est pas moins resté épineux. On s'y pique, on s'y accroche, et nous en aurions ici la preuve s'il était besoin de la chercher.

Disons tout de suite sur quoi, sauf quelques enfants perdus, les gens sont parvenus à s'entendre. La presqu'île armoricaine est restée romaine jusqu'au milieu du v° siècle au moins. Un peu plus tard, sous la pression de l'invasion anglo-saxonne dans l'île de Bretagne, un fort courant d'émigration s'établit entre les régions occidentales de ce pays et les côtes de l'Armorique, depuis la baie du Mont-Saint-Michel jusqu'aux environs de Vannes. Les Bretons cantonnés entre Vannes et Quimperlé entrent bientôt en lutte avec les princes franks, tandis que ceux de la côte septentrionale paraissent faire bon ménage avec eux. La force des nouveau-venus ne cessant de s'accroître, soit par leur propre multiplication, soit par le progrès de l'émigration, ils finissent par constituer, à l'ouest de l'empire frank, une puissance redoutable et par fonder, sous les faibles successeurs de Charlemagne, un royaume indépendant. Le premier roi breton, Nominoé, ne se contente pas d'émanciper son autorité de celle des rois franks: il veut aussi affranchir son épiscopat de toute sujétion au métropolitain de Tours; pour cela il fonde trois évêchés nouveaux, et cherche à constituer l'un d'eux en métropole.

Dans ce développement historique, il y a beaucoup de points obscurs. Les guerres entre Franks et Bretons sont rapportées dans les histoires écrites en pays frank; encore les documents font-ils souvent défaut, sur-

tout pour le VII[e] siècle et le VIII[e]. En arrière de la ligne où l'on se bat, c'est-à-dire de la frontière franque, les évènements deviennent très difficiles à discerner. Nous sommes ici réduits aux vies des saints bretons, qui, sauf de bien rares exceptions, n'ont pas été rédigées avant le IX[e] siècle et ne nous donnent ainsi qu'une tradition effacée et confuse.

C'est un grand mérite de M. Loth que d'avoir abordé résolument le dépouillement des collections hagiographiques, éditées ou manuscrites. On trouve à la fin de son volume une table alphabétique où, pour chaque saint, sont indiquées les vies, légendes, offices, etc., qu'il est parvenu à découvrir et à classer. Ce n'est évidemment qu'une ébauche ; des recherches dans les manuscrits de province et de l'étranger y ajouteraient beaucoup ; mais c'est un bon cadre, bien propre à faciliter la besogne aux personnes qui seraient à même de le compléter. Du reste l'auteur ne s'est pas borné à cataloguer : il a lu et profité de ses lectures : tout son livre en fait foi. Outre les vies de saints, la Bretagne continentale nous fournit aussi plusieurs cartulaires, dont le plus ancien, celui de Redon, a été publié ; la série de chartes qu'il contient ne commence qu'à l'année 797 ; elles ont rapport à un pays qui n'a été *bretonisé* que tardivement et d'une façon passagère ; deux autres cartulaires, du pays bretonnant, ceux de Landévennec et de Quimperlé, sont loin de remonter aussi haut. Il y avait beaucoup à tirer des vieilles chartes de Redon, pour l'histoire de la condition des personnes et des terres, et pour celle de l'administration du pays : M. Loth n'y a pas manqué.

Une partie considérable de son étude est consacrée aux Bretons insulaires, aux émigrants avant l'émigration. Ici l'auteur avait plus de documents à sa disposition : il s'en est servi avec l'aisance spéciale que lui donne la connaissance des dialectes celtiques.

En somme, nous avons ici un travail fort consciencieux sur l'émigration bretonne, ses causes, son étendue géographique et ses résultats politiques.

Venons maintenant aux points litigieux.

Avant le V[e] siècle il n'y a pas de Bretons sur le continent : il en arrive beaucoup au VII[e]. Mais depuis quand avait commencé leur exode ? Remontait-il au V[e] siècle ? Oui, puisque nous trouvons un corps de Bretons établis dans le Berry, au temps de l'empereur Anthémius (467-472), sous le roi Riothime ou Riothame. Mais d'où venaient ces Bretons ? D'un canton de la péninsule armoricaine, ou directement de l'île de Bretagne ? C'est ce que nous ne savons pas. Quant au Mansuetus, *episcopus Britannorum*, qui paraît au concile de Tours en 461 (1) en compagnie de l'évêque de Bourges, j'ai bien peur que ce

(1) Cette date est antérieure, il est vrai, au règne d'Anthémius, sous lequel

ne soit tout simplement le chef spirituel des Bretons de Riothame, déjà installés sur le territoire de Bourges ; il aura été amené au concile par le prélat dont ses disciples défendaient le troupeau. J'ajouterai même que l'évêque breton Riocatus, détroussé avec tant d'amabilité par Sidoine Apollinaire (*Ep.* IX, 9), aux environs de Clermont, m'a tout l'air d'être le successeur de Mansuetus. Quoi qu'il en soit de ces conjectures sur la situation de Mansuetus et de Riocatus, il reste certain qu'aucun texte ne les rattache à la Bretagne péninsulaire, pas plus que le roi Riothame et son corps d'armée. Nous sommes donc rejetés du v[e] siècle au vi[e].

Autre question, avec laquelle nous entrons dans un véritable guêpier. — Saint Malo, mon patron, protégez-moi contre les dards de nos compatriotes, désormais renforcés du *pennbas* redoutable de M. H. Loth! Je le vois, ce terrible gourdin, tournoyer et s'abattre sur la tête innocente de M. Longnon : et, malgré l'épaisseur celtique de mon crâne, je ne suis pas sans quelque appréhension. Risquons-nous cependant.

Quels étaient les évêchés antérieurs aux sièges établis par Nominoé? Correspondaient-ils aux anciennes cités romaines énumérées dans la *Notitia Galliarum?* Et d'abord quelles étaient ces cités ?

La troisième Lyonnaise comprenait, au temps de la *Notitia*, c'est-à-dire vers l'an 400, neuf cités, dont trois, celles de Tours, d'Angers, du Mans, sont en dehors de la Bretagne; trois autres, celles de Nantes, Rennes, Vannes, n'offrent aucune difficulté, car elles possédaient certainement des évêques au moment de l'émigration bretonne. Les trois dernières, la *civitas Ossismorum*, la *civitas Corioso.....* et la *civitas Diablintum*, sont le sujet des plus vifs débats. La seconde est tellement controversée qu'on ne peut aller jusqu'au bout de son nom sans faire éclater des protestations d'un côté ou de l'autre. Faut-il lire *Coriosolitum* ou *Coriosopitum?* M. Loth, suivant ici beaucoup d'auteurs, dont le plus grave est M. A. de la Borderie, lit *Coriosolitum* et identifie cette cité avec celle des Curiosolites, mentionnée par César, et dont l'existence est attestée, jusqu'au III[e] siècle, par les textes des géographes ou par l'épigraphie. M. Longnon, défendu par M. Kerviler, lit *Coriosopitum* et entend ce terme d'un territoire représenté par l'ancien diocèse de Quimper. Comme la *civitas Ossismorum* (1) ne comprenait pas tout le littoral nord de la péninsule, il place à l'est de cette cité celle des Diablintes, qui aurait ainsi englobé l'ancienne cité des Curiosolites. Il faut choisir.

Jordanes (*Getica*, 45) semble placer l'arrivée de Riothame : mais cet historien, très rapide en cet endroit, peut fort bien, en parlant du règne d'Anthémius, avoir songé surtout à la défaite de Riothame par les Wisigoths, à Déols en Berry.

(1) La position de Vorganium, son chef-lieu, a été récemment fixée à Coz Castell Ac'h, près de l'Abervrac'h, sur la côte nord du Finistère

Je me décide pour M. Longnon. Sans doute les manuscrits de la *Notitia* diffèrent : les uns ont le *p*, les autres l'*l* : mais, outre que le plus grand nombre, et parmi eux les plus anciens de beaucoup, sont ceux qui ont le *p*, il est certain que les évêques de Quimper, depuis le neuvième siècle, portent le titre d'*episcopus Coriosopitensis*, tandis que jamais on n'a entendu parler d'un *episcopus Coriosolitensis*. M. Loth cherche à expliquer le nom de *Corisopitum* donné à Quimper par celui d'une ville romaine située au nord de la Grande-Bretagne, près du mur d'Hadrien, sous prétexte que, dans les environs, à Newcastle (*Pons Aelii*), il y avait une cohorte de Bretons *Cornovii* et que, les Bretons de Quimper, étant aussi des *Cornovii*, ils auraient transporté sur le continent le nom d'une ville voisine de cette garnison. Cet argument est peu concluant. Les Bretons *Cornovii* habitaient fort loin du mur d'Hadrien et de Newcastle; entre la ville de *Coriosopitum* et la cohorte des *Cornovii*, il n'y a aucun lien ; si les émigrés avaient transporté dans la péninsule un nom de ville, ils auraient plutôt choisi celui de quelqu'une des cités de leur pays, comme *Deva* (Chester) ou *Viroconium* (Wroxeter).

Ainsi, le titre des évêques de Quimper attire de ce côté la *civitas Coriososo.*, ; cette attraction est favorisée par la leçon la plus ancienne et la plus répandue dans les manuscrits de la Notice des Gaules ; elle n'est contrariée par aucun témoignage en faveur de la persistance d'une *civitas Curiosolitarum* jusqu'au cinquième siècle (1) ; on ne peut y opposer que des idées préconçues. Quant à la *civitas Diablintum*, sa situation et son étendue résultent de la solution donnée au problème précédent, quoiqu'il faille d'ailleurs penser de l'identification de son chef-lieu. Cette difficulté nous introduit dans la question des évêchés.

M. Loth s'élève avec force contre le « système » qui cherche dans les limites des évêchés antérieurs au neuvième siècle les limites des cités gallo-romaines. « Il est fâcheux, dit-il, pour ce système, que plus d'une cité nommée dans la Notice ne soit pas devenue évêché. » — Qu'en sait-il ? Il allègue cinq exemples de cités romaines qui n'ont point eu d'évêques : or, sur ces cinq exemples il faut d'abord en rayer deux ; car les évêques des *civitates Rigomagensium* (Thorame, Basses-Alpes) et *Sollinensium* (Castellane) sont mentionnés, le premier dans les signatures du concile de Vaison en 442, le second dans celles du concile d'Orange, en 441 (2). Quant aux autres, rien ne prouve que les évêchés n'aient pas

(1) Il ne faut pas croire que la disparition d'une *civitas*, ou son absorption dans une cité voisine soit un fait extraordinaire, anormal. C'est au contraire une chose très commune.

(2) Maassen, *Geschichte der Quellen des canonischen Rechts*, t. I, Gratz, 1870, p. 952 et 953 ; cf. *Mémoires des Antiquaires de France*, t. XLIII (1882), p. 39.

existé (1). M. Loth paraît croire qu'on sait par le menu la date de fondation de tous les évêchés des Gaules. Il nous dit que l'évêché d'Avranches ne remonte qu'à 511, celui de Séez qu'à 533, celui de Boulogne qu'au VIII[e] siècle. D'où lui viennent ces dates? Des signatures des conciles, qui sont la ressource ordinaire pour la constitution des listes épiscopales. Or, en dehors du concile d'Arles en 314, auquel un petit nombre d'évêques assistèrent, les signatures des conciles gaulois du IV[e] siècle sont dépourvues de toute indication topographique. Au V[e] siècle nous ne connaissons de conciles signés que ceux de la province d'Arles et ceux de la province de Tours, les deux parties de la Gaule qui restèrent le plus longtemps romaines. Ce n'est que depuis peu de temps, et grâce à un manuscrit plus complet sur ce point, que l'on peut identifier les églises représentées aux conciles d'Orange (441) et de Vaison (442); je crois même être le seul, jusqu'à présent, qui aie signalé en France ces renseignements nouveaux (2); quant aux trois conciles de la province de Tours, un seul, celui de 461, porte des signatures accompagnées du nom de la cité. Comment, avec si peu de documents, établir des listes épiscopales complètes? Celles du *Gallia christiana* sont loin de l'être; d'ailleurs elles méritent, pour cette période, une sévère revision (3).

Je suis donc, et très résolument, de l'avis de M. Longnon : au V[e] siècle toute cité avait son évêque ; quelques-unes même, par exception, étaient *divisées* en plusieurs diocèses. En ce qui regarde la Bretagne, je ne saurais admettre, avec M. Loth, que l'évêché de Vannes n'ait été fondé qu'en 465. Le concile de Vannes, que l'on place approximativement (car il n'est point daté) en cette année, a été tenu *in ecclesia Venetica, causa ordinandi episcopi*, et nullement pour fonder l'église elle-même et y installer un premier évêque. La *civitas Ossismorum* était représentée au concile d'Orléans en 511, par *Litharedus, episcopus ecclesiae Oxomensis*, dans lequel on ne saurait voir un évêque espagnol, comme M. Loth le dit, en accompagnant sa conjecture d'un raisonnement peu acceptable, ni l'évêque de Séez, car celui-ci signait *episcopus Sagiensis* au concile de 533, et sa cité est appelée *civitas Sagiorum* dans tous les manuscrits

(1) La *civitas Boatium*, dont on ne connaît aucun évêque, a pu être annexée à celle de Bordeaux (Longnon, *Géogr. de la Gaule*, p. 190), dès la fin du V[e] siècle. Le concile d'Agde (506) est le plus ancien de ceux à qui l'on puisse demander des signatures pour ce pays.

(2) *Mém. des Antiquaires*, *l. c.*

(3) P. 74 : « Le premier évêque de Nantes aurait été Eumelius ou Emmetius, qui assiste au concile de Valence en 374. Au V[e] siècle on voit figurer à divers conciles les évêques de Nantes, Desiderius, Léon, Eusebius. » Sauf ce dernier, je ne vois pas sur quels documents on peut s'appuyer pour donner à ces personnages la qualité d'évêque de Nantes. Il en est de meme de Nunnechius, cité aussi comme tel, p. 76.

de la Notice des Gaules. Rien ne prouve que, parmi les prélats du concile de Vannes et même du concile d'Angers (453), il ne se soit pas trouvé des évêques de la *civitas Coriosopitum* et de la *civitas Diablintum*. Un manuscrit où les signatures se seraient conservées intégralement pourrait tirer ceci au clair. Jusqu'à ce qu'on l'ait découvert, il ne faut ni nier ni affirmer, bien que l'affirmative soit, à mon sens, bien plus vraisemblable que la négative. En 511, en 533 et depuis, nous trouvons une série de conciles franks, dont les signatures mentionnent les sièges épiscopaux. Sauf le *Litharedus* de 511, on n'y voit jamais figurer les *episcopi Coriosopitum, Ossismorum, Diablintum*. Mais cela tient à ce que toute la partie occidentale et la côte septentrionale de la Bretagne est envahie par les Bretons, et que les évêques de ces régions ont des raisons spéciales pour ne point se présenter aux conciles nationaux des royaumes franks. La première fois que nous rencontrons une énumération complète de l'épiscopat de la péninsule (1), c'est-à-dire en 848 le nombre des sièges correspond exactement à celui des *civitates* de la Notice des Gaules; au nombre des titulaires figurent l'*episcopus Coriosopitensis*, l'*episcopus Oximensis* et l'*episcopus Aletensis* ou *Dialetensis*.

Je viens maintenant à la question de l'évêché d'Aleth et de l'évêché de Dol. L'existence de l'évêché d'Aleth au IXe siècle est attestée par les documents les plus sûrs, les chartes de Redon, un diplôme de Louis le Débonnaire, daté de l'an 816, et la chronique de Nantes. Celle-ci nomme Salacon d'Aleth parmi les prélats que Nominoé déposa et déposséda injustement. Il est vrai que Salacon est qualifié d'évêque de Dol dans le concile de Soissons, tenu en 866. On en a conclu qu'il y avait un siège épiscopal à Dol avant Nominoé. La conclusion n'est nullement légitime, car les évêques d'Aleth, dans le diocèse desquels se trouvait Dol, pouvaient fort bien se qualifier d'évêques de Dol, comme ils prirent le titre d'évêques de *Poutrocoët*, parce que leur juridiction s'étendait sur le pays de forêt voisin de Redon. Ils devaient être d'autant plus disposés à le faire qu'on leur contestait alors leur juridiction sur le pays de Dol. On allègue aussi une lettre du pape Nicolas Ier, écrite en 866 à Fastinien, archevêque de Dol. Cette lettre est une réponse. Fastinien avait écrit au pape que ses prédécesseurs Restoald et Juthmaël avaient jadis reçu le *pallium*, le premier du pape Séverin (640), le second du pape Hadrien (772-795); il prétendait que les documents de ces concessions devaient se trouver dans les archives du pape. Fastinien était trompé ou trompeur (2).

(1) Chronique de Nantes, dans dom Morice, *Mémoires*, t. I, p. 140, enjoignant aux quatre évêchés mentionnés ceux de Rennes et de Nantes dont l'existence ne fait pas difficulté.

(2) *Scripsistis praeterea nobis ut hujus Romanae s. Ecclesiae praesul Severinus Restoaldum decessorem vestrum, sicut in nostris legitur gestis, in archiepiscopum*

La concession du pallium à un évêque de ce pays, aux deux époques indiquées, est une véritable impossibilité historique (1). Nicolas répondit que, vérification faite, les actes des deux papes cités ne contenaient rien de semblable. Si M. Loth avait consulté les textes, il n'aurait pas dit que « le pape Nicolas déclare qu'il a trouvé mention de Restoald dans les registres de l'Église romaine ». A mon avis, les prédécesseurs de Fastinien n'ont pas plus de réalité que leurs palliums ; ils ont été inventés pour la circonstance. Le monastère de Dol a été gouverné quelque temps par des abbés-évêques, saint Samson, saint Magloire, etc.; mais il appartenait au diocèse d'Aleth et il était compris dans l'ancienne *civitas Diablintum :* le titre donné à Salacon par le concile de Soissons le prouverait au besoin.

En somme, les documents permettent d'établir directement l'existence de l'évêché des Ossismes au commencement du VI^e^ siècle et au milieu du IX^e^ ; l'existence de l'évêché d'Aleth est prouvée pour le temps de Charlemagne, et sa fondation peut être reportée jusqu'à l'époque romaine, si l'on tient compte de l'analogie, appuyée dans le cas présent sur de sérieux indices. Entre les temps romains et les innovations de Nominoé (848), le monastère, essentiellement breton, de Dol, et avec lui ceux de Saint-Brieuc et de Tréguier, se sont fondés et ont prospéré sur la côte nord, comme centres religieux de la population immigrante. Ils ont pu avoir leur banlieue sacrée, jouissant de certaines immunités ; mais leur activité semble s'être conciliée avec le fonctionnement des anciens évêchés, et les circonscriptions de ceux-ci ne paraissent pas avoir été modifiées avant Nominoé. Cela se comprend d'autant plus facilement que l'on voit de très bonne heure des prélats bretons s'installer dans les *oppida* romains de Saint-Pol-de-Léon et d'Aleth, où étaient apparemment les sièges épiscopaux des Ossismes et des Diablintes. Après cette

consecrasset et Adrianus cuidam Juthmaelo pallium dedisset. Sed nos utrorumque gestis revolutis nihil in eis super his penitus valuimus reperire. (*Nicolai I ep.* 91 ; Migne, P. L., t. 119, p. 970). Il est clair que le *sicut in nostris legitur gestis* est tiré de la lettre de Festinien, sauf le changement de *vestris* en *nostris ;* quant à *utrorumque,* il désigne évidemment les deux papes, dont Nicolas I^er^ avait les registres à sa disposition, tandis qu'il n'était point à même de consulter les archives de Dol.

(1) Sous les Mérovingiens, le pallium ne fut régulièrement accordé qu'aux évêques d'Arles ; le cas de Syagrius, évêque d'Autun (Greg. M. *Ep.* IX, 11, 108), est isolé et peut servir à montrer avec quelle réserve les papes conféraient cette décoration. Elle était, en général, l'insigne d'une autorité spéciale, d'une délégation des pouvoirs supérieurs du pontife romain. Les évêques de Cantorbery la recevaient à ce titre ; quant aux prélats bretons qui, au VII^e^ et même au VIII^e^ siècle, étaient tout juste dans la communion du pape, c'étaient à coup sûr les derniers à qui on aurait pu la conférer. Ce n'est pas non plus l'alliance du saint-siège avec les princes carolingiens qui a pu introduire dans ces relations une modification favorable aux évêques de Bretagne.

substitution de personnel (saint Paul Aurélien, saint Malo), il n'y avait plus de conflit possible entre les émigrés bretons et l'antique organisation du pays, ni de raison de se révolter contre le neuvième canon du concile de Tours (567) : *Ne quis Britannum aut Romanum, in Armorico, sine metropolitani aut comprovincialium voluntate vel litteris, episcopum ordinare praesumat.* L. Duchesne.

---

50. — **La Châsse de Gimel Corrèze et les anciens monuments de l'émaillerie,** par Charles de Linas. Lettre à M. Ernest Rupin In 8°, 7 pl. Paris, Klincksieck, 1883. (Tiré à cent exemplaires.)

Il y a des livres dont les titres pompeux laissent le lecteur étonné et déçu lorsqu'après les avoir parcourus il ne trouve que des banalités et des compilations ; d'autres livres donnent plus que ne promettent leurs premières pages : c'est cette dernière surprise que nous réserve l'étude de la châsse de Gimel. Au lieu d'une simple monographie on trouve le programme, esquissé à grandes lignes, d'une histoire de l'émaillerie française. La châsse de Gimel, minutieusement commentée, sert de prétexte à un point de départ dont le thème véritable est une fibule inédite du Musée du Louvre. A l'aide de ce curieux objet, l'auteur cherche à démontrer que le célèbre calice de Chelles, généralement attribué à saint Éloi, était décoré de substances parfondues, associées au verre cloisonné. M. de Linas avait, il y a longtemps, soutenu l'opinion contraire ; déjà dans sa notice du *Coffret d'Utrecht*, il avait commencé à se déjuger : il proclame aujourd'hui hautement son erreur passée en se réfutant lui-même avec pièces à l'appui. Pour être rare, l'exemple d'une telle loyauté n'en est pas moins bon à suivre. Entre le VII^e siècle et le XII^e une vaste lacune ; les plaques émaillées du reliquaire de Sainte-Foi à Conques, viennent seulement, à cette dernière époque, renouer le fil d'une tradition endormie. A partir de là, une influence germanique très accentuée semble, à M. de Linas, réagir sur les artistes limousins ; Labarte le croyait aussi, mais il n'avait pas à sa disposition un suffisant bagage de preuves. On ne saurait accuser du même défaut le mince volume que nous analysons rapidement; l'argumentation y est serrée. Néanmoins ce qui touche à la tombe émaillée d'Eulger laisse un peu à désirer ; M. de Linas a suivi Gaignières et Viollet-le-Duc; il ignorait alors les récentes découvertes de M. L. de Farcy, à Angers; mais comme il s'est depuis donné la peine d'aller les examiner en personne, nous devons nous attendre à une prochaine rectification. Une liste des anciens émaux limousins dispersés à l'étranger vient très à propos s'intercaler dans le texte ; maintes pièces revendiquées par l'Allemagne y sont restituées à la France. Toutefois, cette liste est loin d'être complète ; l'auteur en con-

vient sans hésiter : de nouvelles recherches lui permettront de l'accroître au premier jour sous forme de supplément. Le chapitre des *additions* est à coup sûr le plus intéressant du travail ; il aborde la question des pèlerinages. La pénalité liégeoise, qui envoyait les coupables à Rocamadour ou à Compostelle, explique la fréquence des menus produits limousins, surtout des crucifix et des pyxides eucharistiques, dans les régions mosanes. Obligé de traverser Limoges, à l'aller et au retour, chaque membre forcé ou volontaire des caravanes annuelles en rapportait au moins un petit souvenir de voyage. Tout pesé, défauts et qualités, la *Châsse de Gimel* mérite de trouver place chez les amis de nos gloires nationales, et l'antique industrie limousine n'est pas une des moindres

ANATOLE DE BARTHELEMY.

---

51. — **L'épiscopat de Massillon, suivi de sa correspondance** par l'abbé BLAMPIGNON ; Paris, Plon, 1884, in-12 : 3 fr. 50.

J'éprouve quelque embarras à rendre compte de ce livre. On se souvient peut-être que j'ai dû critiquer le premier volume de cette vie de Massillon et d'autres travaux du même auteur sur l'illustre évêque de Clermont. Ces critiques, je voudrais bien ne plus les répéter. Ne dois-je pas paraître avoir un parti pris contre M. Blampignon ou du moins oublier la reconnaissance à laquelle l'auteur a droit de ma part : car ses travaux, malgré leurs défauts, contribuent à faire connaître et admirer Massillon, l'une des plus grandes gloires de l'Oratoire. Mais enfin... *magis amica veritas*. Je ne puis m'empêcher de protester une fois de plus contre la légende qu'avec un incontestable talent M. Blampignon cherche à accréditer au sujet de Massillon.

Cette légende, la voici : Massillon, devenu évêque de Clermont, a cessé d'être l'ami des Oratoriens, parce qu'ils étaient jansénistes et que lui ne l'était pas.

Or, sur quoi se fonde M. Blampignon pour le prouver? C'est d'abord sur le témoignage des *Nouvelles ecclésiastiques*. Mais rien n'autorise à confondre les Oratoriens avec les rédacteurs de ce pamphlet dont les injustices contre Massillon étaient blâmés par Soanen lui-même. M. Blampignon le reconnaît. Une seconde source de renseignements pour l'auteur, c'est le *Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques* qui en est la contre-partie ; mais on ne peut davantage en accepter le témoignage sans le contrôler sévèrement : ce que M. Blampignon se garde bien d'entreprendre. D'où encore l'ingénieux historien prétend-il tirer sa conclusion? de ce que Massillon n'a rien donné dans son testament aux Oratoriens de Clermont. On pourrait d'abord observer

que Massillon n'ayant fait qu'un très petit nombre de legs, il faudrait conclure qu'il eût beaucoup d'ennemis. Mais de plus n'a-t-il pas légué ce qu'il avait de plus précieux, ses manuscrits, à un Oratorien, et qui pis est à un oratorien quelque peu janséniste, et à cause de cela forcé même un moment de quitter la Congrégation.

M. Blampignon enfin s'appuie surtout, — et c'est ici son erreur capitale, — sur des notes manuscrites concernant Massillon, notes qu'aurait d'après lui (p. 68) rédigées le P. Batterel, le célèbre historiographe de l'Oratoire. Or non seulement ces notes ne sont pas de Batterel : j'ai prouvé il y a longtemps (p. VII de l'Avertissement de l'*Essai de bibliographie oratorienne* et *Notice sur le P. Bougerel*, p. 143) qu'elles sont de l'abbé Bonardi, bibliothécaire du cardinal de Noailles ; mais Batterel n'a jamais, que l'on sache, écrit une seule ligne sur Massillon. C'est sur cette erreur que M. Blampignon base toute son argumentation : elle croule donc tout entière, faute de solide fondement. La vérité est que, au contraire, Massillon est resté oratorien de cœur et ami des oratoriens. Il suffit d'en citer les preuves que contient le livre même de M. Blampignon. Les biographes oratoriens de Massillon, Bicais, Bougerel, lui sont favorables ; — ce sont les oratoriens de Paris qui restent chargés du soin de ses affaires dans la capitale ; — il est en relations épistolaires très affectueuses avec nombre d'oratoriens (et des moins anti-jansénistes) : Pouget, Gauthier, Naure, Renaud.. etc... Enfin, je l'ai dit et le répéterai à satiété : n'aurions-nous pas toutes ces preuves, qu'on pourrait établir à priori que Massillon a dû rester l'ami de la congrégation où il avait été élevé et où il avait vécu si longtemps. En effet il en garda toujours la vive empreinte : la marque de son caractère n'est-elle pas incontestablement la modération ? dans toutes les difficiles querelles de l'époque où il vécut, n'évita-t-il pas toujours les partis extrêmes pour travailler sans relâche à rapprocher les esprits? Il blâmait les violences des *Nouvelles ecclésiastiques*, et reprochait au cardinal de Bissy « de faire des articles de foy sur la bulle *Unigenitus* qui pourraient trouver bien des mécréants parmi les théologiens les plus orthodoxes. » Il fut le principal instrument de l'accommodement de Noailles et sacra Dubois. Il avait donc bien et conserva jusqu'à la fin l'esprit de l'Oratoire, où le parti dominant fut toujours, quoi qu'on dise, le parti des modérés, des esprits libéraux et sages, des hommes de milieu, éloignés également des violences où se laissaient entraîner les exaltés Sans doute il y eut à l'Oratoire des jansénistes : qui le conteste ? Il s'y rencontra aussi d'acharnés ennemis des disciples de Saint-Cyran. *Ardentisimus anti-jansenista*, disait-on par exemple du P. Amelote. Mais ceux qui, blâmant avec Massillon « l'entêtement des jansénistes » ne renonçaient pas pour cela à « une condescendance charitable à leur égard, au risque de la voir regardée par eux comme une « adhésion totale à

leurs idées » (1), ceux-là formaient à l'Oratoire le grand parti, même au XVIII[e] siècle.

Et à propos du XVIII[e] siècle, qu'il me soit permis de signaler une importante concession de M. Blampignon « Le P. Ingold, écrit-il, me fait un crime de regarder *l'Oratoire du* XVIII[e] *siècle* comme généralement favorable aux jansénistes... » Or j'avais surtout et presque uniquement reproché à M. Blampignon d'accuser injustement de jansénisme le P. de Sainte-Marthe, qui fut général de l'Oratoire de 1672 à 1696 et qui mourut en 1697. Il s'agissait bien du XVII[e] et non du XVIII[e] siècle. L'auteur reconnaît donc s'être trompé.

En viendrai-je maintenant à relever les erreurs de détail ? j'aime mieux laisser ce soin à d'autres, pour ne pas donner à cet article une étendue qui ne serait pas en rapport avec l'importance du volume : en effet l'ouvrage n'a en réalité que 200 pages, le reste reproduit la correspondance *inédite* de Massillon déjà publiée *deux fois* par M. Blampignon. L'auteur trouve piquant de m'opposer tantôt à M. Jauffret, tantôt au P. Lelasseur et ajoute modestement que pour lui, évitant les exagérations passionnées des uns et des autres, il a « recherché la vérité avec le pur désintéressement qui lui convient. » J'ai voulu simplement montrer que M. Blampignon n'a pas toujours rencontré la vérité, malgré cet incontestable désintéressement.

A. INGOLD.

SOUTENANCE DE THÈSES

Le 6 février 1884, M. E. Bloch a soutenu, devant la Faculté des lettres de Paris, les deux thèses suivantes, pour obtenir le grade de docteur: *De decretis functorum magistratuum ornamentis — De decreta adlectione in ordines functorum magistratuum usque ad mutatam Diocletiani temporibus rem publicam. Accedit Appendix epigraphica* (2). — *Les origines du Sénat romain; recherches sur la formation et la dissolution du Sénat patricien* (3).

M. le doyen, qui préside la soutenance de la thèse latine, fait remarquer que l'ordre imposé par l'usage conduit ici à un anachronisme. La thèse latine qui est discutée la première, traite des derniers temps du Sénat, et la thèse française qui sera discutée ensuite, nous ramènera aux origines. Il ne faudrait pas croire en effet, comme semble l'indiquer le titre, qu'il s'agit ici seulement d'insignes extérieurs. C'est bien du recrutement du sénat qu'il est traité. Il est heureux de profiter de l'occasion pour s'entretenir librement avec le candidat d'une question du plus haut

(1) Page 275, lettre de Massillon à l'évêque de Rodez.
(2) Paris. E. Thorin, in-8° 178 pages.
(3) Paris. E. Thorin, in-8° 334 pages.

intérêt, de l'extension du droit de cité à tous les sujets de l'Empire, au IIIe siècle. — M. Bloch croit précisément que l'allection au sénat, ou l'entrée dans l'ordre sénatorial a été le seul moyen de repandre le droit de cité complet. Sous la république on distinguait le droit de cité *cum suffragio* et *sine suffragio*. Sous l'empire le *jus suffragii* a disparu, il ne reste plus que le *jus honorum*, ou *jus senatorum*. Le discours de Claude, seul document qui nous reste sur la question, paraît amener à cette conclusion. — M. le doyen voudrait pousser l'étude plus loin, et demande si le droit de cité conféré par Caracalla est *optimo jure*. — Le candidat l'ignore. Les deux lignes du *Digeste* qui mentionnent le fait ne nous le disent pas. Puis, sur l'observation de M. Himly, que, d'après la thèse, le sénat ne serait autre chose que l'ensemble des fonctionnaires et le corps destiné à les recruter, M. Bloch établit une distinction entre le sénat et l'ordre sénatorial. Il y avait des sénateurs qui n'avaient pas le droit d'aller au sénat: Grégoire de Tours en cite qui n'y sont jamais allés et ne pouvaient même aller à Rome. Le seul trait commun entre les sénateurs, c'est que tous sont *clarissimi* [leurs filles mêmes *clarissimae* depuis Septime Sévère]. Après Constantin, les vrais sénateurs, ce sont les *adlecti inter consulares*. Pour les autres, le principal de leurs privilèges est une exemption d'impôts.

M. Fustel de Coulanges, qui a lu la thèse en manuscrit il y a cinq ou six ans, aime à reconnaître dans le travail du candidat une excellente méthode. Les textes de toute nature sont consultés, discutés, avec le plus grand scrupule. Le sujet est un des plus curieux de l'histoire de l'Empire. Antérieur au livre de Willems, le travail de M. Bloch est plus complet, mais l'est-il autant qu'on peut le souhaiter? Pourquoi ne pas parler de la république et pourquoi s'arrêter à Dioclétien? Pourquoi ne pas dire ce qu'étaient les *ornamenta?* — Les *ornamenta* n'étaient portés par les ex-magistrats que dans des circonstances exceptionnelles, par exemple quand ils assistaient à certaines fêtes. — Ces *ornamenta*, remarque M. Fustel, se conservaient donc à la maison; on voyait des sénateurs se revêtir au moment de mourir des ornements de leurs ancêtres, et dans les funérailles, les images des morts étaient portées revêtues de leurs ornements. Ce sont les *ornamenta imaginaria*. — Avant l'Empire, ajoute le candidat, les *ornamenta* n'ont jamais été donnés à des gens qui n'avaient pas exercé les fonctions. — Sans doute, mais c'est la conséquence naturelle de l'opinion publique et non une invention destinée à tromper les gens. Il eût été bon de faire remarquer encore que ces *ornamenta* ne constituent pas un fait à part, c'est un élément d'une série. Le droit public et le droit privé sont remplis de *res imaginariae* semblables. Enfin, pourquoi s'arrêter à Dioclétien comme à une limite infranchissable? — Parce qu'il y a sous Dioclétien un changement incontestable

dans la constitution. Que ce changement ait eu lieu lentement, et soit la conséquence de l'état de choses précédent, c'est fort naturel, mais il n'en existe pas moins. De plus, nous n'avons sur la période de transition que des textes fort peu clairs. La difficulté la plus grande est de distinguer le sénat de l'ordre sénatorial ; les sénateurs sont les *clarissimi*. L'ordre sénatorial se recrute en partie par la naissance, en partie par les fonctions. Les *honorati* sont aussi *clarissimi*. — Cette assertion n'est pas admise par M. Fustel, qui indique comme objection la lettre relative à Arles. — Le candidat reconnaît qu'en effet le mot *honorati* est opposé quelquefois à *senatores*. — Mais les *adlecti*, continue M Fustel, avaient-ls les obligations et les privilèges des sénateurs ? — M. Bloch distingue es *lato clavo donati* et ceux qui sont *adlecti in amplissimum ordinem*. Il a cru d'abord à une succession, puis il a reconnu que les deux désignations étaient contemporaines. Les *adlecti inter praetorios* ont le rang et les charges d'un prétorien ; mais on ne sait rien sur la *allecti in amplissimum ordinem*. — M. Fustel termine la discussion par quelques remarques de détail. Pourquoi, page 14, le candidat dit-il que la création des patriciens était un des pouvoirs censoriaux? Sous la république, on n'a jamais créé de patriciens ; César qui en créa le premier, eut recours à la loi Cassia, Auguste à la loi Coelia. Claude étendit les pouvoirs censoriaux et put ainsi créer des patriciens. Le texte de Tite Live cité à la page 26, s'applique aux seuls triomphateurs. Le texte de Cicéron cité page 30, signifie qu'on concéda à Valerius Maximus une *place spéciale* pour sa chaise curule, et n'est pas relatif à la chaise curule elle-même. Le mot ἀστύνομος ne signifie pas prèteur urbain. — A la suite de ces menues remarques, une discussion générale s'engage sur les calculs de la page 95, à propos du vigintivirat et des candidats disponibles aux diverses magi-tratures, calculs qui paraissent peu clairs à la faculté, et dont le candidat cherche à montrer l'exactitude. Malgré le dire du candidat, qui rappelle le texte de Dion Cassius, signalant les expédients auquels Auguste a recours pour faire des sénateurs, M. Fustel croit qu'on exagère beaucoup la répugnance pour la dignité sénatoriale. On parle de ceux qui évitaient le sénat, mais ceux qui y aspiraient étaient-ils moins nombreux? En somme, la thèse lui paraît un excellent travail dont profiteront tous ceux qui auront à étudier la question.

M. Geffroy demande quelques détails sur cette bande en relief, à cinq ou six plis, qu'on voit sur les statues de sénateurs. Est-ce le *latus clavus?* M. Bloch le suppose, mais sans en être sûr. Il ajoute à la demande de l'examinateur des renseignements sur les *candidati principis*. Ce n'est pas du tout la même chose que les *adlecti inter quaestorios*. Les *questores candidati* seront pour le service du prince, les *adlecti* n'exercent pas les fonctions de questeurs, mais ont le rang de *quaestorii*. La *perpetuitas*

adlegendi a pour but de procurer un avancement rapide, telle que celui qui se voit dans l'inscription 73 de l'appendice.

M. Bouché-Leclercq demande au candidat ce que devenait le sénateur ou l'*allectus*, au cas où il perdait le cens sénatorial. M. Bloch croit que l'Empereur y pourvoyait sur sa cassette.

— Ce matin, on reprochait au candidat de n'être pas descendu plus bas, ce soir, on lui reprochera peut-être de n'être pas remonté assez haut. Du reste, pourquoi ajouter aux hypothèses si nombreuses déjà une hypothèse de plus. Les théories sur les origines se modifient à chaque édition nouvelle d'un même ouvrage. Tel a été le sort des idées de Niebuhr, de Mommsen. Ne vaut-il pas mieux dire : on ne sait rien? M. le doyen en appelle à M. Bloch dans dix ans. — La thèse présente lui rappelle le livre de M. Belot si remarquable, mais dont les résultats sont si peu de chose. — Le candidat défend son entreprise. Sans doute l'histoire est relative ; mais de ce qu'on ne sait rien sur une question, s'ensuit-il qu'on ne doive rien savoir? Depuis Beaufort, la question des origines a été éclaircie sur bien des points en particulier par M. Fustel de Coulanges. Puis répondant à une question de M. Himly, M. Bloch affirme que les Claudii n'ont pas l'importance politique qu'on leur attribue. Les Furii, les Postumii sont au moins leurs égaux. On est ici en présence d'un préjugé littéraire. Les Claudii ne sont pas si orgueilleux qu'on le dit; ils ont favorisé les progrès de la plèbe. M. le doyen proteste contre la tendance actuelle à renverser l'histoire, et si le candidat affirme qu'il ne peut saisir une distinction entre la nouvelle et l'ancienne noblesse, M. Himly croit à la persistance des rancunes, il en a pour garant le cœur humain qui est encore plus à consulter dans l'étude de l'histoire que l'épigraphie.

M. Bouché-Leclercq, qui a examiné la thèse française, est d'avis que le candidat n'a pas fait une thèse inutile. Obligé de remonter aux origines, puisque M. Willems s'était emparé du reste du terrain, il renverse une quantité de constructions qui masquaient les textes, et fait un retour discret vers l'opinion des auteurs anciens : Tite Live, Denys d'Halicarnasse et surtout Cicéron. Il n'admet pas la fusion de trois races à la suite de trois étapes successives de la conquête, il jette par-dessus bord Niebuhr, Mommsen, presque M. Belot. En un mot il est pour la division tripartite dès l'origine. Mais alors pourquoi le sénat n'était-il primitivement composé que de Ramnes. Le défaut le plus considérable de la thèse, c'est l'abus de la méthode analytique. Il faut attendre longtemps avant de connaître les résultats de la discussion. C'est à la page 104 seulement qu'on apprend que le sénat n'avait d'abord que cent membres, et à la page 205 que les *decem primi* sont les représentants de la tribu privilégiée qui seule constitua d'abord le sénat. De la page 215 à la page 225, vous vous demandez si la cité du Quirinal était une cité sa-

bine; vous prouvez: 1° que cette cité n'était pas sabine, 2° qu'elle n'a pas même existé. La seconde réponse eût suffi. — M. Bloch justifie sa méthode. Pour la solution de la question, il n'y avait selon lui qu'un procédé possible, la voie indirecte. Quand les Romains eurent une idée nette de leur rôle historique, qui était de fondre ensemble les peuples, ils ont imaginé que les choses s'étaient passées à l'origine comme elles se sont passées plus tard. Mais la question est de savoir non pas s'il y a eu des annexions postérieures, mais si primitivement il y avait trois races ou une seule. Le nombre trois se trouve partout à Rome, à Sparte, dans les villes d'Asie. Il résulte d'un principe à priori et non de formations successives. Il est possible toutefois que les trois tribus aient été admises l'une après l'autre à la vie politique.

— Le sénat, dites-vous, est l'image de la cité. Au chapitre V, page 99, on apprend que votre axiome ne repose que sur un texte contesté de Festus. Vous dites encore que la molécule sociale c'est la *gens*. Il y avait trois cents *gentes :* cela semble artificiel. La raison est donnée par vous à la page 196, Rome est une colonie d'Albe, qui a envoyé trois cents colons. Il faut lire tout le livre pour savoir ce que vous pensez de la *gens* ; si le *Pater* a des enfants, ils sont *Patricii*, fils de *pater* (p. 187.) S'il ya plusieurs mâles, quel est le chef ? C'est, dites-vous, l'aîné. Quelles sont les relations entre la *gens* et la famille ? p. 118, vous signalez des branches dans la *gens ;* p. 140, ces branches se fractionnent. Enfin, p. 142 il se forme des familles indépendantes. On finit par savoir que la *gens* comprend dans son sein des familles. — M. Bloch croit à la propriété collective de la *gens* en particulier à la propriété du tombeau. Le chef traite au nom des membres et des clients. — Sans doute, reprend M. Bouché-Leclercq, mais vous poussez la théorie aux extrêmes. Il est probable que les clients payaient une redevance à la *gens*. Nous savons qu'ils dotaient la fille de leur patron, qu'ils payaient ses honneurs, faisaient des cadeaux en certaines circonstances: l'existence d'une redevance paraît aussi fort probable. Autre observation : après avoir passé quatre-vingts pages à démontrer que le nombre de trois cents *gentes* n'a pu être maintenu, vous dites, p. 194 : « après avoir montré comment on a *maintenu*, etc. » Ceci semble contradictoire. — La discussion s'engage ensuite entre M. Bouché-Leclercq et le candidat sur le *gentes minores* Ce ne sont pas dit M. Bloch les *gentes cadettes*; elles sont le résultat de l'extension du territoire. Ce sont des *gentes* nouvelles venues à Rome ou transportées par la conquête. Il est impossible de ne pas voir une relation entre ces *gentes posteriores* et l'augmentation du nombre des membres de certains corps comme les *Luperci*. Pour ne pas briser les cadres primitifs on les doubla. Le cadre primitif, observe M. Bouché-Leclerq, c'est la curie. Pourquoi les plébéiens sont-ils entrés dans la curie? Page 294, vous

dites que la plèbe urbaine entra dans la curie et non la plèbe rustique, vous faites une distinction juridique entre les deux. — Les curies, dit M. Bloch sont des arrondissements. Pour marquer la date de l'entrée des plébéiens dans la curie on a choisi l'époque de la réforme des comices centuriates, mais les anciens ne donnent pas de date, c'est que le fait a toujours existé. Quel intérêt le plébéien éloigné de Rome aurait-il eu à faire partie d'une curie. — Celui d'être sénateur. — Mais pour cela il faut avoir son domicile à Rome, et quand on a un domicile dans la ville, on fait partie d'une curie. C'est pour cela que les *Octavii* se font bâtir une maison à Rome. Il n'y a pas de date dans l'histoire où l'on puisse trouver une raison motivant l'introduction des plébéiens dans la curie.

Quel est le rapport du sénat avec les centuries équestres ? Autre question importante sur laquelle M. Bouché-Leclercq ne partage pas les idées du candidat. D'après M. Bloch, les *sex suffragia*, c'est le sénat. En effet les membres de ces six centuries sont appelés *equites illustres*, dès l'origine, et le mot *illustres* signifie sénateur. Ces six centuries gardent après Tarquin l'organisation qu'elles avaient avant lui. — M. Bouché-Leclercq ne saurait se ranger à cette opinion. D'après lui les arguments de Mommsen établissent le caractère mixte des six senturies ; elles votaient après les autres ; or comment supposer qu'il y ait eu en 241 une réforme contre le Sénat ? — Mais, remarque M. Bloch, à cette époque on établit qu'il n'y aura plus qu'une centurie prérogative, c'est bien une réforme anti-sénatoriale ! — Mais alors il serait puéril de reléguer les six *suffragia* à la fin. Voici la solution qu'il propose : Dans les levées il y avait, chose dont ne se souvient pas M. Belot, une fois autant de *juniores* que de *seniores*. Polybe parle de quatre légions. Il faut trois centuries par légion, donc douze de *juniores*, et six de *seniores*. Les *seniores* ne montent pas à cheval ; ce sont donc des centuries purement électorales, soit *sex suffragia*. Ceci explique leur rôle effacé et leur dernière place. Dernière et minime remarque : vous ne comprenez pas le sens du mot *largitio*, alors qu'on ne donne pas d'argent. Il me semble qu'un sénateur sortant du sénat fait une *largitio* de sa place devenue vacante. — M. Bloch oppose à la théorie de M. Bouché-Leclercq les deux vers d'Horace (*Art poét.*, 340-41).

Centuriae seniorum agitant expertia frugis
Celsi praetereunt austera poemata *Ramnes*.

Horace oppose les *seniores* aux Ramnes. — M. Bouché-Leclercq ne trouve pas l'argument convaincant. Il conclue en félicitant M. Bloch de sa consciencieuse érudition. Chaque page de son livre mériterait une étude spéciale. La soutenance de la thèse a plutôt été une discussion entre collègues qu'une séance d'examen.

M. Geffroy admire dans la thèse de M. Bloch, une grande intensité de travail, cause peut-être d'une obscurité qui n'existe pas dans la thèse latine. Puis reprenant avec le candidat des souvenirs communs, ils essayent de fixer ensemble quelques points de la topographie de Rome. La plupart des anciennes villes italiotes sont de forme carrée, la première Rome qui contient les *gentes* et leurs *heredia*, est carrée. Comme lieu consacré, la ville est protégée par le *pomerium*. Comme refuge, elle forme une *arx* protégée par des remparts. — Le candidat croit que les *heredia* devaient se trouver dans la campagne, car il ne voit guère comment les trois cents *gentes* auraient pu trouver place dans la *Roma quadrata*. — A la *Roma quadrata* a succédé le *septimontium* en remarquant toutefois que Festus cite un texte d'Antistius Labeo, qui nomme huit monts et non sept. On se demande si le huitième est le *Cœlius* ou la *suburra*. Enfin la Rome historique comprend le Quirinal — Mais il reste un problème difficile à expliquer. La colonne Trajane représente la hauteur de la terre enlevée entre le Quirinal et le Capitole ; comment alors les anciens distinguaient-ils les deux collines?

M. Perrot trouve que la thèse a été trop travaillée et que ses défauts naissent de cet excès de travail, puis, sans entrer dans une discussion détaillée, il reproche au candidat de trop abandonner Romulus et Numa. Sans doute leurs histoires sont des légendes, mais ces légendes ont des raisons d'être. Il existe des monuments, des pierres que l'on peut voir et que datent les archéologues. Voilà des témoignages que ne peut ébranler la critique de Beaufort. La faculté reconnaît dans le travail de M. Bloch, une œuvre consciencieuse et digne d'attirer l'attention des historiens, et il est déclaré à l'unanimité digne du grade de docteur. E. B.

CHRONIQUE

M. Anthyme Saint-Paul, dont on connaît les beaux travaux sur l'architecture française du moyen âge, publiera prochainement une grande *Histoire monumentale de la France* et une biographie archéologique de nos diverses provinces. Ces deux ouvrages seront le développement du petit manuel que la maison Hachette a édité au mois de juillet dernier et qui a été si apprécié des antiquaires (Cf. n° du 15 janvier).

— La réimpression de Du Cange par M. L. Favre, de Niort, marche très activement. Le troisième volume est sous presse. Cette nouvelle édition sera supérieure, au point de vue de la correction typographique, à l'édition Didot, qu'elle reproduit; elle comprendra en outre environ 3,000 mots nouveaux.

— S. Em. le cardinal Hergenröther, archiviste du Saint-Siège, a entrepris la publication des Regestes de Léon X. Le premier fascicule de ce grand ouvrage vient de paraître. Il est distribué suivant le système des *Regesta* de Jaffé et de Potthast, c'est-à-dire que l'on se contente d'indiquer brièvement le sujet des pièces, sans les reproduire en tout ou en partie. Ce dernier procédé, suivi par les membres de l'École de Rome, MM. Berger, Digard et Grandjean, pour

les lettres d'Innocent IV, de Boniface VIII et de Benoît XI, serait ici tout à fait inapplicable, eu égard au grand nombre des pièces à signaler. Dans ce premier fascicule il n'y en a pas moins de 2348, dont 1889, datées du 19 mars 1513, jour du couronnement de Léon X, représentent l'expédition des affaires en retard depuis la mort du pape précédent. Le total, pour tout le pontificat, s'élèvera à environ 40,000 pièces. Il y a 250 volumes à dépouiller. Le cardinal s'est naturellement adjoint un certain nombre de collaborateurs; aussi l'entreprise marchera-t-elle rapidement. On peut espérer la voir terminée dans trois ou quatre ans. C'est la librairie Herder, de Fribourg, qui s'est chargée de cette importante publication, dans laquelle nous saluons un des plus beaux résultats de l'ouverture des Archives pontificales. L'École française de Rome a été la première à profiter des mesures libérales prises par S. S. Léon XIII. Le monde savant verra avec plaisir que la direction des archives pontificales s'associe à l'exploitation d'un trésor si précieux et si longtemps défendu par les vieilles traditions des chancelleries. Les Regestes publiés par le cardinal Hergenröther ne sont et ne peuvent être qu'une table des matières; mais ils faciliteront et, en bien des cas, rendront inutiles les recherches dans une collection immense, et partant, difficile à explorer. — Les journaux ont reproduit une lettre du Saint-Père à l'occasion de la fondation d'une chaire de paléographie auprès des Archives du Vatican. Bien que les renseignements nous manquent encore sur cette fondation, il semble que l'on doive la mettre en rapport avec l'entreprise du cardinal archiviste et la considérer comme une pépinière de jeunes savants qui s'emploieront à publier, sinon le texte, au moins le catalogue de la correspondance des papes. On peut espérer que l'élan donné aux Archives du Vatican entraînera le personnel de la Bibliothèque et que les catalogues, promis depuis plusieurs années, sortiront bientôt des mains savantes à qui la publication en a été confiée.

— Les fascicules I et II de la cinquième année des *Studi e Documenti di Storia e Diritto* contiennent les articles suivants : Du concept juridique de la garantie royale dans la législation comparée, *prof.* C. Re. — La servitude selon Aristote et les docteurs scholastiques. 2e partie. Prof. Talamo. — Une étude du professeur Gamurrini sur le traité *Des mystères* de saint Hilaire de Poitiers, et sur un pèlerinage aux lieux saints découverts dans un très ancien manuscrit. — Des notes sur les ruines antiques de Rome d'après le plan de Nolli. Enfin des comptes rendus de quelques ouvrages récents.

— La librairie C. Klincksieck vient de publier un *Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les universités étrangères et reçus par la Bibliothèque nationale en* 1882. L'année 82 représente le point de départ de cette collection nouvelle, il y a donc forcément de nombreuses lacunes qui diminueront avec le temps. Le plan adopté dans le catologue est le suivant ; l'ordre alphabétique des Universités; dans chaque université un classement par format, puis dans chaque format une subdivision par *facultés* (théologie, droit, etc.). A la suite de chaque article sont indiquées les côtes de la Bibliothèque nationale.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 7 mai (suite). — M. Héron de Villefosse communique le texte d'une inscription latine très intéressante découverte à Makteur par M. Letaille, chargé d'une mission archéologique. Elle mentionne un fonctionnaire dont on connaissait l'existence, mais dont on n'avait pas encore trouvé le titre exact dans les documents épigraphiques. C'est le délégué impérial chargé de juger les nombreuses contestations qui s'élevaient entre les négociants et les chefs des bureaux de douane. Celui qui est mentionné dans cette inscription était appelé à trancher les différends survenus entre les commerçants et les agents de la quadragésime des Gaules. M. Héron de Villefosse présente ensuite plusieurs briques trouvées en Tunisie et portant des figures en relief. L'une d'elles, d'ancien style, trouvée à Sfax, offre le type si fréquent des médailles carthaginoises, *le cheval sous le palmier*; d'autres, découvertes à Kasrin, l'antique Cillium, par M. le baron de Saint-Didier, capitaine au 9e dragons, sont d'une époque plus basse et portent des sujets chrétiens, tels que *le Sacrifice d'Abraham*. — M. Rayet lit un fragment de son *Histoire de la céramique grecque*, en ce moment sous presse.

Séance du 14 mai. — M. MAXE-WERLY lit un mémoire sur les fouilles faites dans le cimetière gallo-romain de la commune d'Humblières (Aisne) et sur les monnaies et les objets de mobilier funéraire qui y ont été découverts. — M. LE Vte J. DE ROUGÉ présente des photographies de quelques-unes des peintures murales retrouvées il y a quelques années au château de Lude (Sarthe). Elles datent du XVIe siècle : les peintures murales civiles de cette époque sont très rares en France. Outre des scènes allégoriques, on y retrouve des sujets bibliques, tels que l'Arche de Noé, l'Histoire de Joseph, etc. Un panneau, malheureusement endommagé, représentait la dame du Lude, Magdeleine d'Illiers, recevant le manteau taché du sang de son mari, Jacques de Daillon, blessé mortellement à la bataille de Pavie, en 1525. Ces peintures murales, remarquables à bien des points de vue, n'avaient pas encore été reproduites. — M. L'ABBÉ THÉDENAT communique, d'après un estampage de M. Schmitter, une inscription funéraire métrique trouvée à Cherchell (Algérie). Elle offre des particularités orthographiques. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE annonce que le musée du Louvre vient d'acquérir, à la vente Castellani, une feuille de bronze estampée et découpée, de style archaïque, dont il présente l'original. Les figures qui décorent cette applique sont celles de deux chasseurs se disputant un bouquetin ; on a cru y reconnaître le type le plus ancien de la dispute d'Hercule et d'Apollon. Cet objet a été découvert dans l'île de Crète. — M. GAIDOZ communique une lettre inédite de M. Guyot, relative aux théories celtiques de M. Henri Martin, et il l'accompagne de quelques commentaires.

Séance du 21 mai. — M. BERTRAND annonce qu'il vient d'acheter, pour le musée de Saint-Germain, l'anneau en bronze portant une dédicace à *Mars Vorocius*, et il met l'anneau sous les yeux de la Société. — M. Bertrand annonce ensuite, d'après une communication de M. Villette, la découverte de clous-fiches en fer paraissant provenir d'un mur gaulois au Catele d'Avesnelle, près d'Avesne (Nord). Cela constituerait le neuvième oppidum gaulois connu à l'heure actuelle. Les huit autres sont Vertaux, Murseins, Mont-Beuvray, Saint-Marcel-de-Feline, Boviolle, La Segourie, Couloumiers et l'Impernal, près Luzeck. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique le texte d'un fragment d'inscription romaine découvert dans les travaux de restauration de la cathédrale de Limoges, d'après un moulage qui lui a été adressé par M. H. de Montégut, ancien vice-président du tribunal de cette ville. — M. Héron de Villefosse présente ensuite le moulage d'une inscription gauloise, en caractères grecs, récemment découverte à Malaucène (Vaucluse) ; elle contient les termes *bratonde* et *kantona*, qui autorisent à la classer parmi les inscriptions celtiques. C'est la quinzième inscription gauloise connue en caractères grecs. — Le même membre signale la découverte, faite à Genève, dans le lit du Rhône, d'une inscription votive à Neptune, mentionnant un soldat détaché pour un service spécial. — M. DE LASTEYRIE met sous les yeux de la Société une croix en émail limousin, d'un style archaïque et peu commun. Sous les pieds du Christ est figuré un homme sortant d'un tombeau.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 25 avril. — M. TISSOT a reçu une lettre par laquelle MM. Reinach et Babelon annoncent qu'ils ont recueilli, dans leurs fouilles de Carthage, 320 stèles phéniciennes ; 170 portent des inscriptions, les autres des symboles. — M. E. DESJARDINS communique une inscription dont M. Reinach lui a envoyé la copie :

. . . .
. . . .
. . . .
BRIT MAX · SARM · MAX
PERS · MAX · GERM · MAX · TRIB
POTEST · II · COS · II · P · P · PROCOS
C · VALERIVS GALLIANVS · HONO
RATIANVS · V · C · CVR REIPVBL
KARTHAGINIS · NVMINI
MAIESTATIQ · EIVS · DICA
TISSIMVS

[*Imperatori Caesari Gaio Valerio Diocletiano. Pio, Felici, Invicto. Augusto,*

Pontifici Maximo,] *Brit(annico) Max(imo), Sarm(atico) Max(imo), Pers(ico) Max(imo), Germ(anico) Max(imo), Trib(unitia) potest(ate) iterum, Co(n)s(uli) iterum, P(atri) P(atriae), Proco(n)s(uli), G(aius) Valerius Gallianus Honoratianus, V(ir) C(larissimus), Cur(ator) Reipubl(icae) Karthaginis, Numini Majestatiq(ue) ejus dicatissimus.* — M. E. Renan lit des fragments d'une lettre qu'il a reçue de M. Maspero : Avec l'argent mis à ma disposition par la souscription, « je vais pouvoir déblayer Louqsor et Médinet-Abou, peut-être consolider Karnak, qui en a grand besoin. Je pourrai reporter sur Saqqarah tout ce que le gouvernement égyptien me donne d'argent, et ce que j'ai trouvé là, cette année, me fait croire qu'avec quelques ouvriers de plus je découvrirai de nouveaux monuments.

« En faisant nettoyer, l'an dernier, le temple d'Abydos, nous avons mis au jour un escalier et un couloir qui n'avaient jamais été qu'imparfaitement déblayés. M. Sayce y a copié, cette année, une trentaine au moins de *graffiti* phéniciens inédits, dont vous avez dû déjà recevoir copie. Je n'ai pu malheureusement m'arrêter que quelques heures à Abydos ; mais j'espère être plus heureux la campagne prochaine. Il est fâcheux que j'ai eu, l'an dernier seulement, l'idée de nettoyer cette partie du temple : les *graffiti* seraient arrivés à temps pour le *Corpus*. A côté des *graffiti* phéniciens, il y a beaucoup de *graffiti* cariens et chypriotes, sans compter les grecs.

« Ma campagne a été heureuse et se termine fort bien à Saqqarah par la découverte d'une tombe de la VI[e] dynastie. Une partie du contenu a été malheureusement écrasée par l'éboulement déjà ancien de la voûte. La momie et un cercueil sont en pièces. Le reste n'a pas souffert et nous a fourni cinq petites briques funéraires avec tout leur équipage, un grand cercueil en bois couvert d'inscriptions, des colliers, des vases, un grand sarcophage en calcaire encore fermé, que je vais ouvrir demain matin. C'est la première tombe aussi ancienne trouvée par un Européen, et le hasard m'a favorisé en faisant donner les derniers coups de pioche tandis que j'étais sur les lieux.

« J'ai pu constater que la disposition des objets est la même que celle qu'on trouve dans les tombes thébaines. C'est un grand point pour l'histoire des idées religieuses en Egypte. Ce qui vaut mieux encore, ce sont les textes dont le cercueil en bois est couvert. Ils prouvent que le Livre des Morts était déjà en usage sous la VI[e] dynastie. Je crois, pour ma part, qu'en certaines parties du moins il remonte aux temps préhistoriques et qu'il existait avant Ménès... ». — M. J. Sacaze lit un mémoire intitulé : *Quelques faux dieux des Pyrénées.* Des lectures fautives d'un certain nombre d'inscriptions pyrénéennes ont enrichi la mythologie de ces contrées de plusieurs divinités tout à fait fantastiques : Du nom *Corn(elius) Faus(tus)* on a fait le dieu *Saurhausi, Isornosi* ou *Sornausi, de Severus* on a fait le dieu *Kagir* ; de *Ser(vus)* le dieu *Sir*; d'un nom de lecture incertaine, peut-être *Metellus*, le dieu Netho, dont le pic du Néthou aurait conservé le nom. Il est utile de signaler ces erreurs, car les philologues demandent à ces noms des renseignements sur la langue des anciens Ibères. — M. Oppert lit une note sur *La vraie assimilation de la divinité de Tello.* Selon lui cette divinité était Ninip et non Papsukal. — M. A. des Michels lit un mémoire dans lequel il démontre que l'annamite est une langue originale, indépendante du chinois, qui n'y entre que dans la proportion de trois mots sur dix. H. Thédenat.

Publications nouvelles

Bréard. Jean Doublet, de Honfleur. Charavay, in-8°, 7 fr. 50. — Cantu. Histoire universelle, nouvelle édition du tome 1[er]. Didot, in-8°, 6 fr. — Franklin. Les corporations ouvrières de Paris, du XII[e] au XVIII[e] siècle. Didot, in-8°, 12 fr. — Gonet. Tableau de la littérature frivole en France, du XI[e] siècle à nos jours. Marpon et Flammarion, in-4°, 80 fr. — Hennebert. L'Europe sous les armes. Furne et Jouvet, in-12, 3 fr. 50. — Jusserand. La vie nomade et les routes d'Angleterre au XIV[e] siècle. Hachette, in-12, 3 fr. 50. — Lagrange. Vie de M[gr] Dupanloup, 3[e] volume, in-8°, 7 fr. 50. — Masson. Journal de Torcy pendant les années 1709-11. Plon, in-8°. — Mistral. Nerto, avec le français. Hachette, in-8°, 5 fr. — Montégut. Nos morts contemporains, 2[e] série, in-18, 3 fr. 50. — Sommervogel. Dictionnaire des écrivains anonymes et pseudonymes de la Compagnie de Jésus. Société bibliographique, 2 vol. in-8°, 30 fr.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 13 1er Juillet 1884

BULLETIN CRITIQUE

52. — **Le romantisme des classiques,** deuxième série: Racine, par M. Emile Deschanel; 2 vol. in-12, Paris, Calmann-Lévy, 1884.

L'édition de Racine dans la grande collection des classiques français et l'édition plus modeste, mais très complète encore, de M. Bernardin renferment quantité de documents inconnus ou méconnus du plus grand nombre des lecteurs. M. Deschanel a recueilli les plus instructifs de ces documents, il les a mis en œuvre avec l'esprit qu'on lui connaît, et il nous donne, dans une forme originale, — trop originale même, on le verra bientôt, — un très intéressant plaidoyer en faveur de la tragédie de Racine.

Ce plaidoyer repose sur deux idées étroitement unies: « Racine est la souveraine expression de ce que le génie français renferme en soi de particulier (1) », et si ce génie français diffère du génie espagnol ou du génie allemand ou du génie anglais, il n'est inférieur à aucun d'eux. La première proposition est prouvée par l'ensemble du livre; je ne puis résister au désir de citer une page où M. Deschanel met la seconde en pleine lumière. M. Deschanel expose d'abord une objection de B. Constant (préface de *Walstein*), qui reproche à notre tragédie classique d'avoi taillé tous ses personnages sur le même patron, tandis que Shakespeare, Schiller et Gœthe sont aussi variés que la nature même. Voici la réponse:

« Assurément il y a une part de vérité dans cet aperçu très suggestif; mais l'un et l'autre système dramatique ont leurs inconvénients et leurs avantages. Quant aux exemples, écartons d'abord les personnages des tragédies de Voltaire, qui, en général, sont conçus sans solidité et sans beaucoup de sérieux, vagues, vides, creux, déclamatoires; laissons Polyphonte, c'est chose trop facile de lui opposer et préférer Richard III. Mais les personnages de Racine, sans être éparpillés en mille détails comme Richard III et Hamlet, sont vivants et vrais. La concentration des caractères en accroît la force et l'effet, comme les rayons de la lumière ras-

(1) Phrase de M. J.-J. Weiss citée par M. Deschanel.

semblés au foyer donnent la flamme. Racine sait non seulement varier à l'infini la peinture des passions, comme on en convient, mais aussi créer des caractères très particuliers, très individuels qu'il est impossible de confondre avec d'autres..... Et peut-on dire que Racine, dans Néron, n'ait peint qu'une seule passion? Je chercherais plutôt quelle est celle qu'il n'a point peinte dans ce personnage. Mais il a su en même temps y maintenir l'unité de caractère, qui parfois dans le drame anglais, allemand ou espagnol, s'en va à vau-l'eau, au milieu des mille détails de ce que le critique appelle l'individualité réelle. Des caractères complexes et inconséquents sont dans la nature, il est vrai; et il l'est aussi que le drame shakespearien, comme le roman anglais, avec ses détails innombrables, s'empare de vous, en vous enlaçant peu à peu dans ses mailles multipliées. Sans entraves et sans limites, libre de mêler ou d'opposer les uns aux autres les éléments les plus contraires, le tragique et le comique, le terrible et le grotesque, le drame ébranle tour à tour, et presque en même temps, l'âme humaine dans ses deux pôles. Mais le système français du XVII[e] siècle excluait cette liberté sans frein; l'unité, la concentration, en était la règle: et par là, il a obtenu, lui aussi, de très grands effets, et produit des œuvres non moins admirables. Choisissant la journée d'une crise tragique, il y enserre l'action, qui par là éclate d'autant plus, et porte plus loin, comme la charge d'un canon rayé. Quant aux caractères, la question est de savoir laquelle des deux manières de concevoir les êtres dramatiques est la meilleure: ou bien l'individu en toutes ses particularités, la physionomie réelle en ses mille aspects, le visage avec ses verrues; ou bien seulement les traits essentiels, qui constituent l'être moral que l'on veut peindre, les traits profonds et décisifs, capables à la fois de saisir la foule et d'émouvoir les esprits cultivés..... L'un de ces deux systèmes dramatiques simplifie, ramasse, condense, l'autre se plaît à détailler l'action, au risque de l'éparpiller. L'idéal serait de détailler et de concentrer à la fois. Le très regretté Eugène Fromentin, qui savait tour à tour peindre et écrire, dit quelque part dans un de ses voyages d'Afrique: « Chose admirable et accablante! la nature, tout à la fois, détaille et résume. Nous, nous ne pouvons tout au plus que résumer; heureux encore quand nous le savons faire! Les petits esprits préfèrent le détail. Les maîtres seuls sont d'intelligence avec la nature: ils l'ont tant observée, qu'à leur tour, ils la font comprendre. Ils ont appris d'elle ce secret de simplicité qui est la clef de tant de mystères!... Devais-je donc si loin du Louvre chercher cette importante exhortation, de voir les choses par le côté simple, pour en obtenir la forme vraie et grande? »

« Eh bien, Racine procède comme la nature, détaille et résume à la fois, produit des types qui sont, en même temps, individuels, tels que les donne l'histoire ou la légende, base de chaque pièce, et généraux, universels,

conformes à l'humanité; ainsi, d'une variété infinie. » (Tome I, p. 264 et suiv.)

Le plaidoyer est fort net. M. Deschanel ne se contente pas de demander les circonstances atténuantes, il plaide *non coupable*, comme on dit au Palais. La page est brillante, animée, et si l'idée n'est pas tout à fait originale, elle est présentée sous une forme moderne, et pour ainsi dire contemporaine, qui la renouvelle: *non nova sed nove*. M. Deschanel recherche dans ses études ce qu'on est convenu d'appeler des sujets d'actualité; il trouve souvent des choses intéressantes, comme cette question de la mise en scène, à propos de laquelle il résume (appendice du tome I) le débat récemment élevé entre MM. Perrin, A. Dumas et Sarcey.

Cette part faite à l'éloge, j'aborde la critique.

Est-il vrai qu'au Collège de France il soit nécessaire, pour faire accepter un éloge de Racine, de le proclamer « romantique » ? Est-il vrai que le public ne soit plus capable de lire un ouvrage de critique s'il ne porte une étiquette aussi moderne? Si oui, tant pis pour le Collège de France, tant pis pour le public! Mais qu'on ne s'y trompe pas: le romantisme des classiques est un parfait paradoxe, et l'étiquette ne recouvre qu'un mélange de saveur indécise.

Paradoxe, ai-je dit. Le point de départ de cette étrange théorie est la définition paradoxale de Stendhal: « le romantisme est l'art de présenter aux différents peuples les œuvres littéraires qui, dans l'état actuel de leurs habitudes et de leurs croyances, sont susceptibles de leur donner le plus de plaisir possible. Le classicisme, au contraire, leur présente la littérature qui donnait le plus de plaisir à leurs arrière-grands-pères. »

Nous n'entrerons pas dans la discussion esthétique du paradoxe; nous renverrons pour cette discussion aux deux remarquables articles de M. F. Brunetière (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1883, 1er mars 1884), à qui nous emprunterons seulement cet aphorisme, qui, pour un esprit non prévenu, est un axiôme: « L'auteur d'*Andromaque* et de *Phèdre* ne sera jamais un romantique tant que l'auteur de *Tragaldabas* continuera d'en être un, et si *le Roi s'amuse* doit un jour devenir classique, il faudra que *Bérénice* et *Britannicus* aient d'abord cessé de l'être. » Mais je voudrais ici exposer un argument historique qui prouve la fausseté de cette thèse. Pour bien connaître la tragédie classique du XVIIe siècle et l'esprit classique en général, il faut savoir à quelle littérature cette tragédie et cet esprit ont succédé. Bien que Corneille soit très différent de Racine pour le génie et le système dramatique, il n'en est pas moins le fondateur de la tragédie classique et s'il est vrai que c'est le théâtre qui consacre les systèmes littéraires, Corneille a fait plus que tout autre pour assurer en France l'avènement du classicisme. Si donc nous prouvons que Corneille est en opposition complète avec les ancêtres du ro-

mantisme, à plus forte raison Racine, qui s'engage avec plus de résolution que son devancier dans la voie de la tragédie classique.

Le romantisme n'est pas né avec ce siècle : *ce siècle avait deux ans;* il ne serait pas très difficile de montrer que de la Renaissance, — pour ne pas remonter plus loin, — jusqu'à Boileau, il y a une véritable école romantique représentée par Régnier, Théophile, Scudéry, Saint-Amand ; je ne cite que les plus connus. Cette école se distingue de celle de Malherbe par le dédain du modèle et de la règle, le culte de la poésie personnelle, de la libre inspiration, du *moi.*

Du plus haut au plus bas mon vers se précipite
Selon que du sujet touché diversement,
Les vers à mon discours s'offrent facilement.

dit Régnier (Sat. I) et Théophile :

J'approuve que chacun écrive à sa façon.

Qu'on se rappelle certaines Préfaces des *Harmonies poétiques* et la pratique constante des romantiques, et l'on reconnaîtra des rapports frappants entre le commencement du xvii^e siècle et le commencement du nôtre. Ce n'est pas à dire que la théorie que j'expose n'ait pas son bon côté : elle est excellente à favoriser le développement du génie lyrique ; mais elle a le tort de gâter les meilleurs et d'encourager les médiocres à mal faire. Régnier n'échappe aux dangers de sa méthode qu'à force de talent naturel et parce que sa nonchalance l'empêche d'avoir trop d'ambition. Théophile, plus audacieux et moins bien doué, gaspilla son talent et, mort jeune, ne laissa rien de durable. Scudéry est encore plus mauvais que Théophile, et Saint-Amand, qui descend plutôt de Régnier, a noyé quelques inspirations heureuses dans un torrent d'inepties et de grossièretés.

J'ai indiqué brièvement ce rapprochement, car j'ai hâte d'en venir au théâtre. Ecoutez ceci : « Il faut éviter autant qu'on le peut dans la tragédie ces discoureurs ennuyeux qui racontent les aventures d'autruy et *mettre les personnes mêmes en action*, laissant ces longs narrés aux historiens. — Il faut savoir descendre à propos du cothurne de la tragédie à l'escarpin de la comédie, vu qu'il est bien plus raisonnable de mêler les choses graves avec les moins sérieuses en une même suite de discours et de les faire rencontrer en un même sujet de fable ou d'histoire que de oindre hors d'œuvre des satyres (comédies) avec des tragédies qui n'ont aucune connexité ensemble. Car de *dire qu'il est malséant de faire paraître en une même pièce les mêmes personnages traitant d'affaires sérieuses, importantes et tragiques, et incontinent après les choses communes, vaines et comiques, c'est ignorer la condition de la vie des*

hommes, de qui les jours et les heures sont bien souvent entrecoupés de ris et de larmes. » De qui est cette citation? Le style en est un peu vieux, mais pour les idées point de doute, semble-t-il ; ce sont celles de la *Préface de Cromwell*, elles datent de 1828. Erreur ; ces lignes ont été écrites en 1628 par le prieur Ogier, le même qui prit parti pour Balzac dans sa lutte contre les Feuillants ; elles sont tirées de la très remarquable Préface mise en tête d'une bizarre tragi-comédie, *Tyr et Sidon*. Ce manifeste ne s'adresse point à des partisans imaginaires ; Ogier défend un système dramatique que l'on commence alors à attaquer, mais qui est celui de Montchrestien, de Hardy et des auteurs moins connus que l'on peut lire dans les derniers volumes de l'*Ancien théâtre* français. Sauf la thèse démocratique de rigueur vers 1830, sauf encore ce que la différence des talents et le progrès de la décence publique ont amené de changements nécessaires, on trouvera dans ces tragi-comédies tout ce qui constitue essentiellement le drame romantique : sujets modernes, fantaisistes et romanesques, mélange du comique et même du bouffon avec le tragique, longs monologues lyriques, changements de scène, etc. C'est à ce drame que les critiques éprouvaient le besoin d'établir des règles, c'est à lui qu'on opposait la tragédie classique imitée de Sénèque d'abord, puis d'Euripide directement ou de Sophocle, plus savante, partant moins populaire, un peu froide mais plus majestueuse, plus dans le *bel air et* le bon goût. La lutte ne fut pas très longue entre le parti de la liberté à peu près illimitée et le parti de la règle. Corneille, après quelque hésitation, passe avec son génie dans le camp des autoritaires : il fit le *Cid* suivant les règles. Les critiques y trouvèrent encore à reprendre mais quoi qu'on pût dire, ce chef-d'œuvre, malgré l'Académie, consacra la victoire de la tragédie classique. On peut regretter, en constatant ce triomphe, que le drame ait été par le fait même mis en oubli ; on peut croire, ce qui est vrai, que la tragédie par sa nature allait à l'écueil et devait mettre en scène, au bout d'un certain temps, non plus des hommes, mais des « marionnettes héroïques » ; de cette opinion permise on n'arrivera jamais par une conséquence logique au paradoxe de M. Deschanel. Corneille et Racine ont été novateurs sans doute, mais précisément novateurs contre les ancêtres de ces romantiques avec lesquels on voudrait aujourd'hui les confondre pour donner à ceux-ci la gloire qui demeure attachée au nom de ceux-là.

Je m'arrête, car nul peut-être n'est plus de mon avis que M. Deschanel lui-même. Il avoue sincèrement (I, p. 45) que cette petite thèse du romantisme des classiques nous est offerte moins comme une théorie proprement dite que comme un cadre dans lequel il essayera de nous présenter les principaux écrivains du XVII^e et du XVIII^e siècle sous un jour un peu

nouveau. C'est une formule adoucie pour annoncer au bon public qu'on va lui soutenir un paradoxe.

Je trouve au livre cet autre défaut qu'il laisse sur plusieurs points importants une impression indécise. D'abord M. Deschanel a beau dire qu'on est libre de jeter le cadre, ce cadre tient au tableau par un réseau tellement serré d'attaches cachées ou apparentes que le lecteur désireux de les rompre, fatigué d'un travail de Pénélope, s'irrite et pourrait bien jeter le tableau avec le cadre. J'ai montré tout à l'heure que le lecteur aurait tort, mais vraiment il lui faut de la patience pour arriver jusqu'au bout de l'ouvrage.

De plus, comme on le pense bien, cette malencontreuse théorie empêche quelquefois M. Deschanel d'être franc et logique avec lui-même. C'est ainsi qu'à la page 200 (tome I) à propos de *Britannicus*, louant Racine d'avoir éloigné des yeux du spectateur la scène de l'empoisonnement, il remarque que « l'auteur de la *Préface de Cromwell* » est d'un avis différent: « Si Racine, dit M. V. Hugo, n'eût point été paralysé par les préjugés de son siècle, il n'eût point manqué de jeter Locuste dans son drame entre Narcisse et Néron, et surtout n'eût pas relégué dans la coulisse cette admirable scène du banquet, où l'élève de Sénèque empoisonne Britannicus, etc. » M. Deschanel consacre justement plusieurs pages à combattre ces procédés matériels. Vous croyez qu'il va conclure que pour cette fois le romantisme avait tort. Pas du tout ; ce sont les *réalistes* nos contemporains qui vont payer l'erreur de M. V. Hugo : « De nos jours un *drame réaliste* se plairait à mettre sous nos yeux cet empoisonnement de Britannicus... Mais l'on n'a recours à de pareils effets que quand on ne sait pas en trouver d'autres » (p. 202).

Voici maintenant autre chose. M. Deschanel est à la fois ami et ennemi de Racine ; il est ami du poète, ennemi de l'homme. Je sais bien qu'il s'est formé une légende sur la sensibilité de Racine qui a été peut-être plus tendre dans ses vers que dans sa vie. Mais à cette légende, bien exprimée surtout dans une poésie maniérée de Sainte-Beuve, *les Larmes de Racine*, M. Deschanel en substitue une autre, moins poétique et très injuste: « Au temps de Louis XIV et de Bossuet, dit-il à propos d'*Iphigénie*, les parents n'égorgeaient plus leurs filles sur un autel, il les mettaient seulement au couvent. Racine lui-même ne s'en faisait pas faute: de cinq filles qu'il eut, une seule se maria, les quatre autres entrèrent en religion. Le *père, allant pleurer à chaque prise de voile, se croyait quitte envers sa sensibilité.* » Or, dit à ce propos M. Brunetière, « des cinq filles de Racine deux seulement prirent le voile du vivant de leur père, et Racine ne s'épargne pas pour les détourner de leur résolution. Il ne put rien sur l'une d'elles, mais il réussit si bien avec l'autre qu'elle sortit de chez les Carmélites pour épouser M. Collin de Morambert. »

Ailleurs M. Deschanel signale un recueil de plus de trois cents épigrammes attribuées à Racine sans spécifier « qu'il n'y en a pas seulement cinquante qui soient authentiques et que de ces cinquante il n'y en a pas six qui ne soient dirigées contre les Boyer, Coras, Pradon, Fontenelle » et autres ennemis acharnés de Racine.

Le dernier mot sur Racine est encore celui de Boileau: « Racine est *venu à la vertu par la religion;* mais son tempérament le portait à être railleur, inquiet, jaloux et voluptueux. » C'est cette religion que M. Deschanel n'accepte pas facilement. Lui, l'auteur *du Mal et du Bien qu'on a dit de l'amour*, il semble reprocher à Racine dans sa jeunesse d'aimer les comédiennes, parce qu'il doit se convertir; et à Racine converti, bon père et bon époux, il ne pardonne pas d'avoir autrefois aimé les comédiennes. Cette conversion tient au cœur à M. Deschanel. A ce propos il fait de l'esprit, il cite les chansons du temps « uniquement pour nous donner le ton des amis de Corneille à l'égard de Racine » (tome II, p. 149) il signale combien cette conversion du poète coïncide avec celle de ses illustres protecteurs. Du reste elle n'empêche pas Racine de rester au fond un galantin. « Je ne peux m'empêcher de m'imaginer, dit M. Deschanel, que Racine, quoique passé à la dévotion et ayant renoncé au théâtre et aux comédiennes depuis son mariage, ne devait pas trouver ennuyeux de choisir, d'essayer, de faire répéter ces actrices d'une nouvelle sorte, si jeunes, si charmantes. (Il s'agit des demoiselles de Saint-Cyr *et des* représentations d'*Esther*.) Il y avait là, pour un ancien pécheur converti, tout au moins de belles occasions de sagesse. Et aussi, sans doute, de bien intéressants sujets de comparaison (involontaires) avec ses actrices d'autrefois. J'ai peine, malgré tout, à me figurer que l'ancien amant de Marquise et de la Champmeslé, quoiqu'ayant renoncé à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, fût devenu un saint tout à fait » (II, p. 195). Et plus loin (p. 196): « Il me semble que si j'avais été la directrice de Saint-Cyr, je ne me serais fiée que de la bonne sorte à ce loup devenu berger. »

Je ne m'arrêterai pas à relever tout ce qu'il y a d'injuste et d'injurieux pour Racine dans un tel persifflage; je me contente de protester contre un pareil procédé indigne du nom de critique. Littérairement et historiquement parlant, quiconque étudie le XVIIe siècle doit se faire une conscience de croyant, s'il n'est croyant lui-même. Pour avoir oublié ce précepte tant de fois répété, M. Deschanel a commis, en étudiant le théâtre religieux de Racine, des fautes de goût qui sont pour la plupart des erreurs historiques ou littéraires. Faute de goût les attaques contre Madame de Maintenon qui n'est nulle part plus respectable qu'à Saint-Cyr; faute de goût cette manière de nous montrer Louis XIV, à la représentation d'*Esther*, goûtant un plaisir de pacha à voir défiler devant lui « ce

nombreux essaim d'innocentes beautés »; faute de goût la longue insistance sur cette idée que le sujet d'*Esther* n'est qu'une grossière histoire de harem; faute de goût le fait de présenter *Athalie* uniquement comme la tragédie du fanatisme sacerdotal et monarchique (1).

En résumé l'étude de M. Deschanel gagnerait à être allégée d'un paradoxe et de quelques pages d'un goût et d'un esprit douteux; la vérité s'en trouverait bien. Si l'on me permet une expression familière, le poisson est excellent, mais il est accommodé d'une sauce âpre qui ne saurait plaire qu'à des palais ou grossiers ou déjà blasés. Nous nous contenterons de manger le poisson sans sauce: c'est déjà quelque chose.

E. P.

---

53. — **La Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes,** par M. Alex. Bertrand, membre de l'Institut ; in-8° de 207 pages ; Paris, E. Leroux, 1884.

Cet ouvrage a paru dans la collection des *Publications de l'École du Louvre;* il comprend les conférences faites par le savant conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain, pendant la première année de l'École du Louvre, fondée par arrêté ministériel du 15 octobre 1882.

Cette série de conférences se compose de huit leçons. La première est un discours d'ouverture, dans lequel M. Bertrand trace le plan général du cours qu'ils se propose de professer, et énumère les sources auxquelles il entend en emprunter les éléments ; il traite ensuite de l'homme tertiaire et de l'homme quaternaire, des Troglodytes, des monuments mégalithiques, des cités lacustres et des animaux domestiques de la fin de l'âge de la pierre et de l'introduction des métaux en Occident; ensuite viennent les premières migrations vers la Gaule à l'époque historique et les premières grandes voies de commerce; enfin l'apparition des Gaulois sur la rive droite du Rhin.

Commençons par constater un fait qui est de nature à inspirer une grande confiance. Tout d'abord, M. Bertrand met en doute le système d'une certaine école, qui adopte comme une vérité indiscutable, j'allais dire comme un dogme, le progrès continu et *normal* des races primi-

(1) Je remarque en passant que M. D... tient absolument à se faire un petit renom d'hétérodoxie. A propos du veau d'Or, M. D... ajoute en note (II p 217). « Nous parlons ici comme Racine et les *orthodoxes*; mais *le fait est* que le Taureau d'Or *était encore Jéhovah sous sa forme primitive,* qui subsistait dans le royaume d'Israël. » Il est piquant de voir le professeur de littérature française au collège de France s'elancer d'un air dégagé dans l'exégèse biblique. Mais puisque les 2 volumes sur Racine sont augmentés d'appendices, nous aurions aimé a voir M. D... y prouver le *fait* qu'il avance.

tives ;il n'admet pas, pour l'histoire de l'humanité, les règles immuables observées en géologie ; il reconnaît qu'il y a des lois mystérieuses « dont le Créateur s'est servi pour l'accomplissement de l'œuvre dont nous admirons la sublime ordonnance » (page 40) ; il considère comme une erreur de chercher dans les bas-fonds de l'humanité le point de départ de la grande civilisation (page 89). Il s'élève à plusieurs reprises contre cette tendance à vouloir tout expliquer, en entassant conjecture sur conjecture et en proposant des systèmes qui ne reposent que sur des hypothèses dans lesquelles l'imagination joue le rôle principal. Pour M. Bertrand il faut exclusivement des faits bien constatés et des textes étudiés avec une critique sévère. Il faut, surtout, ne pas se presser de conclure et se mettre en garde contre certains rapprochements, séduisants à première vue, qui, plus tard, s'évanouissent devant un mûr examen.

Après la deuxième leçon de M. Bertrand, il n'est plus besoin de s'occuper de l'homme tertiaire, notre précurseur, espèce de singe intelligent taillant la pierre et sachant faire le feu, dont on n'a retrouvé aucune trace et qui fut inventé comme jadis les habitants de la lune. L'homme se retrouve à l'époque quaternaire, en même temps que les races éteintes des grands animaux ; on n'a de lui que deux fragments de crâne et de nombreux outils en silex, grossièrement taillés à éclats : jusqu'ici on ne sait rien de ses mœurs, non plus que de sa structure générale : on suppose que la population, alors peu dense, n'était guère supérieure aux peuplades sauvages les plus deshéritées. Comment ces premiers hommes se sont-ils trouvés sur le sol de la Gaule ? D'où venaient-ils ? autant de questions qui attendent une solution définitive.

Les savants, sous le nom de quaternaire, ont indiqué une époque géologique qui est le commencement de celle que nous voyons encore ; cette époque est marquée par un changement accidentel de climat, un refroidissement, qui succéda à des inondations telles que quelques personnes supposent qu'il y eut un dépeuplement de l'Europe. Les grands animaux, proboscidiens et hippopotames, périrent ou émigrèrent ; les hommes furent également décimés, et il n'en existait que de rares survivants lorsque, les éléments ayant repris un cours normal, arriva une nouvelle population. On n'a pas encore trouvé les éléments indispensables pour calculer, même approximativement, la durée des âges géologiques, ni, par conséquent, celle de cette période de refroidissement.

Cette nouvelle population semble avoir été celle des *Troglodytes*, race de pasteurs de rennes et de chasseurs, qui vivaient dans des cavernes et offraient plus d'un rapport d'analogie avec les populations actuelles de l'extrême nord ; les Troglodytes furent juxtaposés aux hommes dont on a retrouvé les traces les plus antiques ; à la différence de ceux-ci, ils avaient le sentiment de l'art, sculptaient avec assez de perfection les

os de rennes, mais ignoraient l'usage des métaux. — A cette race succéda celle à laquelle on doit les monuments mégalithiques; on la suit depuis le Caucase, remontant vers le nord, et se répandant sur les régions de l'Europe occidentale et de l'Afrique confinant à la mer. La race des dolmens amène avec elle l'art de polir les instruments en pierre, l'usage des armes en bronze, tous les germes de la véritable civilisation, le respect et le culte des morts. Presque simultanément, un autre courant, parti du même point, remontant le cours du Danube, vient d'établir en Suisse et au nord de l'Italie où leurs villages lacustres, révèlent des objets analogues à ceux que l'on trouve sous les dolmens.

Depuis l'homme quartenaire, jusqu'aux premiers temps où commencent les témoignages historiques, on constate, suivant M. Bertrand, trois migrations qui marquent trois échelons dans les étapes de la civilisation en Occident; le progrès est dû à ces immigrations successives qui viennent se mêler aux populations déjà maîtresses du sol et les absorber peu à peu; il n'est pas difficile d'apercevoir les transitions dont la durée est plus ou moins longue. Je crois que pour toute personne qui étudie attentivement l'histoire, on trouve, à chaque siècle, de nombreuses preuves des modifications apportées du dehors aux idées, aux connaissances, aux usages et même à l'état physique et moral des sociétés humaines.

A propos de l'introduction simultanée du bronze et du fer en Occident, M. Bertrand aborde une question très difficile et, à notre avis, il sait la placer sous son véritable jour. L'usage de ces métaux apparaît avec les hommes des dolmens et ceux des cités lacustres, mais la métallurgie n'existe pas alors dans nos régions; les armes et les instruments de métal arrivent en Gaule par le commerce ou les conquêtes, en même temps que la coutume d'incinérer les morts; le savant professeur établit que là, comme sur beaucoup d'autres points de l'ancien monde, le bronze était un métal sacré, à l'exclusion du fer; que la métallurgie était le domaine de corporations semi-religieuses, semi-militaires, qui passaient pour avoir des secrets; il n'est pas éloigné de voir dans les Sigynnes, population danubienne dont le nom fut donné aux marchands d'objets en métal, les ancêtres des Tziganes. Pour M. Bertrand, l'expédition des Argonautes, décrite par Apollonius de Rhodes, est une légende qui conserve des détails intéressants sur les migrations venues par le Danube.

Nous devons constater les données précieuses que le professeur sait tirer de l'étude des sépultures; l'inhumation et l'incinération révèlent des croyances dans les devoirs rendus aux morts, d'où l'on peut conclure que si les immigrations venaient de l'Orient en suivant quelquefois la même route, elles ne venaient pas d'un même point. Les tribus qui élevaient les dolmens inhumaient; celles qui fondèrent les villes lacustres

incinéraient ; les premières, dans le principe, n'usaient que d'instruments en pierre ; les secondes possédaient des armes et des instruments en métal. Les cimetières nous montrent ces deux races, soit séparées, soit juxtaposées, sans que rien permette de conclure que, de part et d'autre, l'occupation du sol ait eu lieu à main armée.

La dernière conférence, qui termine ce premier volume, nous montre, vers le milieu du VIIe siècle avant l'ère chrétienne, les signes avant-coureurs de la grande invasion armée qui amena les bandes galates sur la rive droite du Rhin, et ensuite en Italie et en Gaule. Ce courant humain, déterminé par une invasion de Massagètes qui se jetèrent sur les Scythes, et ceux-ci sur les Cimmériens, força ceux-ci à former deux bandes qui se dirigèrent l'une à l'est, l'autre à l'ouest, établirent par leur immigration une barrière qui interrompait les relations séculaires entre le Nord et le Midi ; ces relations se faisaient par le Danube et le Borysthène : les envahisseurs occupaient le premier de ces fleuves, en même temps qu'ils coupaient le cours du second. Les Cimmériens sont les ancêtres ou les frères des Galates.

En terminant l'analyse de la première partie de ce cours, qui nous fait désirer ardemment la publication des leçons professées en 1884, nous accomplissons un acte de justice, en constatant que, jusqu'à ce jour, l'histoire des antiques populations occidentales de l'Europe n'avait pas encore été présentée avec autant de critique et de clarté. La connaissance de l'archéologie et celle des textes est indispensable pour résumer sûrement ce que l'on connaît, au moment où j'écris, sur ces temps reculés. Je ne doute pas que les enseignements professés par M. Bertrand n'ouvrent un vaste champ aux recherches de ceux qui sont venus l'écouter ; en même, temps ils éviteront à ses auditeurs des recherches multipliées et les mettront en garde contre les fantaisies de ceux qui, sous prétexte de critiques scientifiques, ont accumulé des théories bien faites pour égayer les archéologues de l'avenir, du même sourire que nous procurent les inventions des celtomanes du siècle dernier et de l'ancienne Académie celtique.

A. DE BARTHÉLEMY.

---

59. — **Die Echtheit der ignatianischen Briefe** aufs neue Vertheidigt, von dr F. X. FUNK. — Tübingen, Laupp, 1883 : in-8o de 214 pages.

Dans ce petit volume, publié à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Mgr Hefele, le professeur Funk expose l'actuel des opinions et des controverses sur les lettres de saint Ignace et de saint Polycarpe; et plaide, pour son propre compte, la thèse de l'authenticité. Les arguments sont présentés avec beaucoup de clarté, de précision et de mesure, ce qui rend le livre bien plus facile à lire et

par conséquent bien plus utile que celui que M. Th. Zahn a publié sur le même sujet, il y a une dizaine d'années. Tout bien pesé, M Funk arrive à montrer que la plupart des raisons accumulées contre l'authenticité des célèbres épîtres ne supportent pas un examen sérieux, que l'étude exacte du développement des hérésies gnostiques interdit d'abaisser la date de ces documents jusqu'au milieu du IIe siècle, et que la seule objection grave contre la haute antiquité que leur donne la tradition, c'est que, seuls entre tous les écrits de cet âge ancien, les lettres de saint Ignace parlent de la hiérarchie à trois degrés. La découverte de la *Doctrine des apôtres* (*Bull.*, 1884, p. 94) est venue encore tout récemment renforcer cette difficulté. M. Funk, tout en s'abstenant d'en dissimuler la gravité, ne pense pas qu'elle doive prévaloir contre les inconvénients de l'opinion contraire à l'authenticité.

Mais si les lettres sont d'Ignace lui-même, Ignace est-il aussi ancien qu'on le dit? M. A. Harnack a cherché, dans sa brochure *Die Zeit des Ignatius*, à montrer qu'il pourrait bien n'avoir vécu qu'au temps d'Hadrien (117-138). Son argumentation se fonde sur une reconstruction hypothétique des anciennes listes des évêques d'Antioche : elle prête beaucoup à la critique, et M. Funk a eu raison de l'écarter. Cependant il est difficile d'apprécier la valeur de la tradition qui relie le martyre d'Ignace au règne de Trajan. Cette tradition n'a pas de documents très anciens, puisque toutes les *passions* d'Ignace sont postérieures à Eusèbe. Peut-être y aurait-il, dans cette indétermination chronologique, un moyen de concilier les données si divergentes de ce problème.

M. Funk publie en appendice la version latine de la collection ignatienne dite d'Usher, comprenant les lettres apocryphes avec les lettres authentiques non interpolées ; il y joint une édition de la version latine de l'épître de saint Polycarpe. Ces deux textes, établis sur de nouvelles collations de manuscrits, forment un utile supplément à sa belle édition des Pères apostoliques.

L. Duchesne.

VARIÉTÉS

LE BUREAU DES BARBARES A CONSTANTINOPLE

On a trouvé dans ces derniers temps à Constantinople, un nombre relativement considérable de bulles en plomb portant les noms de plusieurs préfets des barbares, ἐπὶ τῶν βαρβάρων. Qu'étaient ces barbares Quelles étaient les fonctions de leurs préfets?

MM. G. Schlumberger et Mordtmann, qui ont publié plusieurs de ces

bulles dans les *Archives de l'Orient latin* (1), assimilent ces *barbares* aux Varègues et aux autres fédérés. On sait la place immense que ces étrangers occupaient dans les armées byzantines. Dès le VIII^e siècle, la plupart des soldats et un grand nombre d'officiers étaient Slaves, Allemands, Francs, Anglais et Arabes. La flotte elle-même était souvent commandée par des étrangers. Je n'en veux pour preuve que le sceau de cet Arabe Jézid, qui a les titres de spathaire et de tourmarkhe :

Lég. circul. indéchif. et dont il ne reste que quelques mots. C'est très probablement un verset de psaume.

Au centre, le monogramme cruciforme cantonné des cinq lettres ΙΕΖΙΔ. pour ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ ΙΕΖΙΔ.

℞ ....
ΛΙΚΩϹΠ..
ΘΑΡΙΩS
ΤΟΥΡΜΑ
ΡΧΗ+

Βασιλικῷ σπαθαρίῳ καὶ τουρμάρχῃ.

A tous égards, les plus intéressants pour nous parmi ces soldats étrangers, ce sont ces guerriers aux noms germains dont on a retrouvé les tombes en démolissant une des tours de Constantinople. Ces Wœrings, ou Varangiens, comme on les appelait à Byzance, ont laissé plus d'un souvenir de leur passage en Orient. L'onomastique byzantine nous montre des Varangopoulos et même de simples Varangos comme sur cette bulle :

Buste de la Vierge, de face et nimbée, portant sur la poitrine l'image de l'enfant Jésus. Lég. ΜΡ — ΘΥ.

℞. Lég. en quatre lignes : ΚΕΡΘΗ— ΒΑΡΔΑ Κ8 — ΡΟΠΑΛΑΤ' — ΤΒΑΡΑΓ!

M. Mordtmann a publié le sceau d'un grand interprète des Varangiens, μεγάλου διερμενευτοῦ τῶν βαράγγων. Ce mot βαράγγος était donc officiel et consacré par l'usage; jamais nous ne le voyons employé comme synonyme de Barbare; il nous faut donc chercher une autre explication que celle que nous donnent MM. Mordtmann et Schlumberger pour le titre ἐπὶ τῶν βαρβάρων que l'on rencontre sur les bulles byzantines. M. G. Schlumberger a publié onze de ces bulles, M. Mordtmann en a publié sept; j'en ai retrouvé cinq autres, ce qui porte à vingt-trois le nombre de ces documents.

N° 1. Croix potencée placée sur quatre degrés. Autour, dans un double cercle de grénetis, cette légende circulaire ΚΕΡΟΗΘΕΙ ΤΩϹ/ Δ8Λ/ pour Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ.

℞. +ΜΗ/
ΑΗΛ/Π
ΑΘ'S/ΠΗΤ
ΒΑ/ΑΡ
Ω/
+

Μιχαὴλ βασιλικῷ σπαθαρίῳ καὶ ἐπὶ τῶν βαρβάρων.

(1) T. I, 1881, p. 679 et 697.

N° 2. Buste nimbé et de face de la Vierge, portant sur sa poitrine l'image de l'enfant Jésus De chaque côté de la Vierge une petite croix.

Lég. circul. dans un double cercle de grénetis

ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ Δ///. pour Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ.

ꝶ. +ΜΗΧ
ΑΗΛΒCΠ
ΑΘ'ΣΕΠΗΤ Μιχαὴλ βασιλικῷ σπαθαρίῳ καὶ ἐπὶ τῶν βαρβάρων.
ΒΑΡΒΑΡ
ΩΝ+

N° 3. Lion passant à gauche, la tête tournée à droite.

Lég. circul. dans un double rang de grénetis.

/////ΔΟΥΛΩ//// pour Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ.

ꝶ. +ΜΙΧ
ΑΗΛΒCΠ
ΑΘ'ΣΕΠΗΤ Μιχαὴλ β. σπαθαρίῳ κ. τ. λ.
ΒΑΡΒΑΡ
ΩΝ

N° 4. Buste de dragon ailé; lég. circul. dans un double cercle de grénetis, +//ΡΙΕ ΒΟΗΘΗ ΤΩ CΩ ΔΟVΛΩ.

ꝶ. ΗΚΑΗ
ΑΒΑCΙΛΗ
Α'CΠΑΘS/ Μιχαὴλ β. σπαθαρίῳ κ. τ. λ.
ΠΗΤΟΝ ΒΑ
ΡΒΑ

N° 5. Loup regardant à gauche; au-dessus de lui, un oiseau tenant un rameau dans son bec.

Lég. circul. dans un double cercle de grénetis, ΚΕ ΒΘΗ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ.

ꝶ. Oiseau tenant un rameau dans son bec; au-dessus, un oiseau plus petit avec un fil au cou.

Lég. circul. dans un double cercle de grénetis

CΤΑVΡΑΚΙ Β//// ΕΠΗΤ'ΒΑΡΒΑΡ

Σταυρακίῳ βασιλικῷ Πρωτοσπαθαρίῳ καὶ ἐπὶ τῶν βαρβάρων.

Schlumberger n° 1.

Parmi les sceaux de ce Staurace publiés par MM. Schlumberger et Mordtmann, nous en trouvons sur lesquels ce préfet prend aussi les titres de ἐπὶ τῶν οἰκιακῶν, de κριτὴς τοῦ βήλου. Nous trouvons encore, dans l'article de M. Schlumberger, un Nicolas, premier spathaire impérial, préfet des barbares et du chrysotriclinium, ἐπὶ τοῦ χρυσοτρικλίνου.

Tous ces titres de chrysotriclinaire, de juge du voile, et de préfet des *oikiakes* n'ont rien de militaire. Le préfet des oikiakes était chef d'un bureau : τὰ οἰκιακά, « dont les attributions, remarque M. Mordtmann, ne sont guère connues, mais qui paraît avoir été destiné à l'administration de

la liste civile et qui avait aussi des pouvoirs juridiques, d'après ce que nous apprennent certains passages des traités des républiques italiennes avec la cour byzantine. » Le préfet des oikiakes était donc un personnage que nous pouvons comparer au ministre de la Maison de l'empereur, sous Napoléon III, fonctionnaire qui, lui aussi, avait la direction des bâtiments de la couronne, et certaines attributions judiciaires, en vertu des décrets des 4 et 31 décembre 1852.

Nous connaissons un grand nombre de sceaux de ces préfets des oikiakes, mais sur aucun d'entre eux nous ne voyons de titre militaire. Pas un de ces préfets n'est drongaire, chef de scholes, etc. ; tous ont des dignités purement civiles. Le grade de spathaire, premier spathaire, n'est qu'honorifique, comme les grades de généraux donnés encore aujourd'hui dans les pays du Levant. La spatharie est une institution qu'on ne peut comparer chez nous qu'à l'ordre de la Légion d'honneur. On créait spatharo-candidat, spathaire et premier spathaire, des agents du fisc, des magistrats, des nobles et même des princes qui n'étaient jamais venus à Byzance, tels que les rois francs, ostrogoths et slaves.

Il est donc étrange qu'on ait réservé à certains chefs des oikiakes la direction des Varangiens, de ces guerriers qui formaient les meilleures troupes de l'empire.

Les historiens ne parlent pas des ἐπὶ τῶν βαρβάρων ni de leurs attributions. MM. Mordtmann et Schlumberger, si au courant de la littérature byzantine, ne citent aucun texte relatif à ce sujet. On trouve cependant, chez les auteurs byzantins, le mot de *barbares* employé très souvent pour désigner les étrangers sans distinction, les Francs comme les Perses, les Arabes comme les Nœrdlænder.

Dans les deux chapitres où il raconte la réception faite à l'ambassade perse, Constantin Porphyrogénète mentionne un interprète et chartulaire des barbares : διερμενεύτης καὶ χαρτουλάριος τῶν βαρβάρων. Dans un autre passage, l'auteur parle seulement des οἱ τῶν βαρβάρων, de ceux qui sont chargés des barbares, c'est-à-dire alors de l'ambassadeur persan et de sa suite. Dans un autre endroit, Constantin cite le bureau des barbares Ἡ δὲ γνῶσις ἐπιδιδομένων αυτῷ σώζεται ἐν τῷ σκρινίῳ τῶν βαρβάρων (liv. I, chap. LXXXIX). Ce bureau des barbares est encore mentionné dans Luitprand, et, à ce sujet, M. Rambaud fait la remarque suivante dans son bel ouvrage sur l'*Empire grec au* x^e *siècle* :

« Tous les devoirs de l'hospitalité et de la courtoisie étaient remplis à « l'égard des ambassadeurs étrangers. Pendant leur séjour dans l'Em- « pire, le trésor impérial se chargeait de leurs dépenses et de celles de « leur suite, quelque nombreuse qu'elle fût. Un bureau spécial, appelé « le bureau des barbares, σκρίνιον τῶν βαρβάρων, était chargé de subvenir « à tous leurs frais » (p. 304 et 305).

Quoi d'étonnant après cela, que le chef de ce bureau, l'ἐπὶ τῶν βαρβάρων, fût en même temps l'intendant des bâtiments. Personne autre que ce personnage ne pouvait loger mieux les ambassadeurs. De plus, il n'est pas étonnant que ce fonctionnaire ait été juge du voile ou chrysotriclinaire, puisque nous voyons le chef des relations étrangères, ou logothète du drôme, remplir souvent cette fonction.

Deux arguments sont invoqués par MM. Mordtmann et Schlumberger en faveur de leur attribution : le type de certains plombs et la légende qu'on lit sur le sceau de Staurace Δὸς Κύριε ἀνώνην.

1° Sur la plupart des sceaux des préfets des barbares, on trouve des images d'animaux ; « tandis que l'immense majorité des bulles byzantines de toute époque, dit M. Schlumberger (p. 17 du tirage à part), présentent au droit des « types pieux, effigies de la Panagia, des saints ou de « la croix. Sur les douze sceaux d'ἐπὶ τῶν βαρβάρων que j'ai recueillis et « qui diffèrent tous les uns des autres, sept portent des images d'animaux « féroces, loups, lions, aigles, griffons ou dragons ailés. N'y aurait-il pas « là un rapprochement à faire avec ces animaux de proie, réels ou fantas- « tiques, qui ornaient les proues des chefs varègues, normands et scan- « dinaves, descendus des glaces du Nord pour venir dans Miklagard la « merveilleuse prendre du service auprès des basileis. » — M. Mordtmann, de son côté, cite un passage de Sathas où il est dit que les Varègues et les corps de garde étrangers portaient le nom de griffons.

S'il est bien établi que les Varègues étaient surnommés griffons par les byzantins, il n'est pas démontré qu'on leur donnait le nom de loups, d'aigles ou de lions. On trouve pour le même préfet des sceaux qui portent des images différentes. Ainsi, sur les bulles de Staurace, nous voyons tantôt un dragon, tantôt un aigle étranglant un serpent et tantôt un loup. Ces animaux, du reste, ne se rencontrent pas exclusivement sur les bulles des ἐπὶ τῶν βαρβάρων. Je pourrais citer nombre de sceaux de magistrats, et même de femmes, sur lesquels on voit ces emblèmes.

2° Le second argument de M. Mordtmann en faveur de son attribution est tiré de la légende Δὸς Κύριε 'Ανώνην qui se lit au droit d'un des sceaux de Staurace.

« Buste de Staurace de profil, en habit civil, tenant de la main droite « une branche d'arbre, de la main gauche un *tomus;* la tête ornée d'une « couronne, avec la barbe courte. Lég. ΔΟC ΚΥΡ'ΑΝΩΝΗ. »

« Ce sceau, ajoute M. Mordtmann, devait certainement servir à sceller « un document ou rôle, qui donnait la liste des mercenaires et le chiffre « des sommes qui leur étaient dues par le trésor impérial ; chaque mois « ou chaque trimestre, ce rôle était présenté à l'autorité compétente pour « y être ratifié par la chancellerie impériale, et l'*intendant des barbares* « se trouvait ainsi autorisé à toucher la solde du bataillon à la caisse du

« ἰδικὸν ou στρατιωτικὸν λογοθέσιον. Nous voyons au droit de notre sceau cet « intendant figurant dans sa tenue officielle et dans l'attitude d'un sup- « pliant tenant en main le rôle en question. »

Si nous remontons à l'origine latine de ce mot Ἀνώνη, nous trouvons qu'*annona* signifiait une année de récolte, et, par suite, de denrées conservées dans les magasins publics. Plus tard, ce mot désigna les distributions gratuites de pain que l'on faisait aux pauvres (*panem et circenses, panis gradilis* ; cf. *Cod. Th.*, XIV, 17, *de annona civica* ; *Nov. Just.*, 80, c. v.) Ce mot servait aussi à désigner les impôts en nature destinés à l'entretien des soldats et des employés civils ; c'était ce que nous appelons aujourd'hui les rations, et ce que les Turcs, qui ont conservé presque intacts tous les us byzantins, désignent sous le nom de *tahînn*. Sous Justinien, ces rations en nature furent remplacées par des indemnités pécuniaires (*Cod. Just.*, *de ann. et capit.*, I, 52, c. xv. — *Cod. Justin.*, XII, 38). Mais ce changement n'eut lieu que pour les soldats et les employés. Il est probable qu'on continua à servir aux ambassadeurs étrangers des rations en nature, et M. Rambaud nous fait remarquer (ouvr. cité, p. 306) que l'empereur leur envoyait, avec des paroles d'amitié, une part des mets qu'on servait devant lui.

Ainsi donc, je ne vois aucune raison de faire des ἐπὶ τῶν βαρβάρων des officiers militaires, et j'espère que M. Schlumberger voudra bien partager mon opinion, et que, dans le magnifique ouvrage qu'il prépare sur les sceaux byzantins, il n'hésitera pas à ranger ces fonctionnaires parmi les employés civils du logothète du drôme, du λογοθέσιον τοῦ δρόμου.

Al. Sorlin-Dorigny.

CHRONIQUE

— La librairie Kohlhammer, de Stuttgart va publier un recueil de spécimens des chartes pontificales originales. C'est M. J. von Pflugk-Harttung, connu par sa compétence spéciale en ces matières, qui a eu l'idée de cette entreprise et qui l'exécute. Un fascicule-prospectus a été répandu dans le public ; il est accompagné d'une annonce en quatre langues, latin, allemand, français et italien : suivant l'usage, c'est le texte allemand qui est le plus facile et même le seul facile à comprendre pour les races néo-latines.

— Le dernier numéro du *Bulletin monumental* (1884, n° 3) contient un très intéressant article de M. J. de Laurière sur *les dernières fouilles du Forum, à Rome.* On sait que, dans ces fouilles, on mit au jour l'habitation des Vestales. Cette maison, adossée au Palatin, était située en contrebas de la *via Nova*, qui, commençant non loin du Vélabre, montait vers la porte *Mugonia* de la *Roma quadrata*. De l'autre côté de la maison des Vestales, la *via Sacra*, venant de l'arc de Titus, passait devant le temple *Urbis Romae*, aujourd'hui l'église des Saints-Côme-et-Damien, et de là prenait la direction de l'est, vers le temple

M^gr Maret est un vétéran des luttes philosophiques. Aussi est-ce de ce côté qu'il dirige d'abord son lecteur, en lui faisant considérer le défilé des auteurs de systèmes qui se sont succédé depuis le commencement de ce siècle, Hegel. Michelet, Quinet, Comte, Proudhon, Vacherot, Taine, Berthelot, Renan, Büchner, Darwin. C'est une procession peu édifiante : tous ces gens-là, au rebours des saints de Flandrin, qui marchent vers le trône de Dieu, s'accordent à lui tourner le dos, les uns plus durement, les autres moins. M^gr Maret les réfute au passage : je ne doute pas de la valeur de ces réfutations successives; mais, pour l'effet, j'aurais préféré une autre procession, en sens contraire, où l'on aurait vu défiler des arguments en chair et en os. Il est vrai que, dans un petit coin, on évoque Claude Bernard et même M. Littré. — Avons-nous sur ces hommes illustres des titres si clairs ?

La seconde partie est consacrée à la démonstration directe du christianisme, tant sur le terrain de la philosophie que sur celui de l'histoire. Je ne saurais l'analyser en détail. M^gr Maret arrive facilement à établir que les principes philosophiques les plus essentiels s'évanouissent entre les mains des rêveurs contemporains, et que, du travail de leurs pensées, il n'est point encore sorti, il ne sortira jamais, une doctrine capable de remplacer celle de l'Église. Hors le christianisme, point de salut pour la morale et pour la société. C'était, dès le temps de saint Pierre, un argument très efficace dans les cas extrêmes : *Ad quem ibimus*?

Dans la troisième partie, le vénérable auteur s'occupe de la situation concrète du christianisme, au temps où nous vivons, et en particulier des rapports de l'Église et de l'État. Il s'engage ici dans le domaine du droit canonique le plus brûlant ; je ne veux pas l'y suivre ; mais de loin je distingue très bien à quel terme il arrive : c'est qu'on peut être à la fois un bon chrétien, même un bon prêtre, et un bon Français. Cela, M^gr Maret le démontre ici par des raisonnements ; mais il y a longtemps qu'il l'a prouvé par l'exemple de sa vie. Pour les têtes positives, c'est le meilleur des arguments.

Mais il y a des têtes raisonneuses, qui veulent savoir le pourquoi et le comment. M^gr Maret s'adresse à celles d'entre elles qui ne sont point convaincues de la vérité des dogmes chrétiens ; M. l'abbé Girodon, au contraire, écrit pour ceux des croyants qui, sans éprouver de grosses tentations de doute, ont besoin de savoir au juste ce qu'ils doivent croire et de constater que la foi n'exige pas le sacrifice de la raison. Comme le titre l'indique, son livre est surtout une exposition de la doctrine catholique. A proprement parler, c'est plutôt un livre d'édification qu'un traité d'apologétique. Il est vrai que, parmi les diverses tâches de l'apologiste, une des plus utiles, c'est celle qui consiste à montrer tout simplement ce qu'est en réalité la doctrine chrétienne, en écartant les appendices dont

la calomnie ou le faux zèle ne cessent de la charger. Je suis convaincu que l'ouvrage de M. Girodon fera beaucoup de bien, même par celles de ses pages que je ne m'approuverais pas d'avoir écrites, mais que je conçois très bien que d'autres écrivent. Dès la préface, je vois que M. Renan est « presque aussi vieux qu'Arius pour les générations nouvelles ». Cette boutade donne la note de l'ouvrage pour ce qui a trait aux études historiques et critiques; sur ce terrain-là, l'auteur, quoiqu'il entrebâille quelques soupiraux, semble s'inspirer uniquement de manuels prudents, où les questions ne sont pas toujours présentées comme elles se posent en réalité. Un sens historique plus éveillé, une pensée moins exclusivement absorbée par des méditations philosophiques ou dogmatiques, l'étude directe des travaux de l'exégèse « indépendante », voilà ce qui eût été nécessaire pour bien apprécier la nature des difficultés auxquelles se butent certains esprits. J'accorde que le nombre de ces esprits n'est peut-être pas encore très considérable, et que M. Girodon a eu raison de ne s'en préoccuper qu'à moitié ; j'irai même plus loin et je dirai qu'il eût mieux valu ne pas s'en préoccuper du tout, éviter d'approfondir le traité *De vera religione*, et se renfermer le plus tôt possible dans l'exposition du dogme pur. De cette partie, qui est, je le répète, la plus importante de son ouvrage, je n'ai rien à dire, sinon qu'elle me paraît être un excellent traité de théologie *ad usum laicorum*, écrit dans un esprit aussi sage que ferme, avec une conscience claire des besoins intellectuels de la croyance, dans les régions moyennes de la croyance qui raisonne.

L. Duchesne.

---

48. — **Les finances de la France au dix-neuvième siècle,** par feu Charles Sudre. Paris, Plon, 1883, 2 volumes in-8° de VIII-500 et 420-86 pages (1).

Je signalais récemment aux lecteurs du *Bulletin* (page 72) un ouvrage qui, sous un titre analogue, présentait les résultats *matériels* de notre histoire financière depuis le commencement du siècle : le livre de M. Sudre en pourrait former comme le commentaire. L'auteur, rejetant avec raison tous les renseignements de seconde main, s'est attaché directement aux documents originaux, tels que projets de budgets, lois de finances, lois des comptes, discussions parlementaires. Il laisse même souvent la parole aux ministres des finances et aux rapporteurs des grandes lois financières, se contentant de mettre en relief leurs théories maîtresses

(1) Cette œuvre posthume, commencée vers 1856, et prête à paraître dès 1863, est aujourd'hui publiée par le frère de l'auteur, M. Alfred Sudre. On y a joint un intéressant opuscule sur l'*Angleterre et la guerre*, imprimé pour la première fois en 1858.

et de résumer brièvement l'économie de leurs systèmes. Au regard des solutions adoptées il place continuellement les résultats obtenus, compare les chiffres définitifs aux évaluations premières, et demande aux faits eux-mêmes l'explication des plus-values ou des mécomptes. Il réussit ainsi à dégager nettement la physionomie particulière de chaque *Exercice*, et il se trouve en droit de porter un jugement d'ensemble sur la gestion financière des divers gouvernements qui se sont succédé en France de 1799 à 1848.

Cette étude d'ailleurs n'intéresse pas exclusivement les financiers: elle fournit à l'histoire générale des vues et des documents dont on ne saurait trop tenir compte. La constitution et le fonctionnement du Domaine extraordinaire, les dotations attribuées aux maréchaux et grands fonctionnaires de l'Empire, l'aliénation subreptice des rentes de la Caisse d'amortissement en 1815, la reconnaissance par le gouvernement royal des dettes d'État antérieurement contractées, l'emprunt forcé de 1815, la longue et lumineuse discussion de la célèbre loi du 28 avril 1816, la reconstitution de la vénalité des charges, le payement des contributions de guerre, l'organisation de l'amortissement, les dépenses et les négociations nécessitées par l'expédition d'Espagne, la première conversion des rentes et l'établissement progressif du crédit public, les longs débats sur l'indemnité des émigrés, les résultats financiers de la conquête d'Alger, les prêts consentis au profit de l'industrie en 1830, la question de la liste civile de Louis-Philippe, les premiers essais relatifs à la création d'un grand réseau de chemins de fer: voilà, pour me restreindre à quelques points, des sujets qui ne sollicitent pas moins l'attention de l'historien que celle de l'économiste.

Cette intime liaison de l'histoire financière et de l'histoire politique était même un des écueils de l'ouvrage : l'auteur l'a aperçu sans toujours l'éviter, et il aurait peut-être pu observer plus rigoureusement « la circonspection que commande un pareil sujet » (t. II, p. 44). Il faut reconnaître, du moins, qu'il s'est loyalement « efforcé de découvrir et de proclamer la vérité, sans tenir compte des intérêts d'un parti, quel qu'il fût », et l'on peut affirmer sans crainte, avec le frère de l'auteur, que ce livre mérite vraiment « l'attention des esprits sérieux, par l'étendue des recherches, l'exactitude des informations » et « l'élévation des aperçus ».

G. Paulet.

Dans notre dernier numéro, nous annoncions une réponse de M. Jouin à l'article de M. Courajod paru les 1er et 15 avril. Cette réponse est retirée au dernier moment par M. Jouin, qui « préfère s'en rapporter au public « pour l'appréciation de la valeur des critiques de notre collaborateur et « de la forme sous laquelle il a cru devoir les présenter. » — Nous don-

nons acte à M. Jouin de sa démarche et des raisons qui l'ont porté à la faire. Il est du reste inutile de rappeler que les compte-rendus publiés dans le *Bulletin critique* ne sauraient engager d'autre responsabilité que celle de leurs signataires.

Il est inutile aussi de rappeler la compétence spéciale de notre collaborateur, M. Courajod, en tout ce qui touche à l'histoire de l'art. On peut croire qu'il n'eût point laissé sans réplique la réponse de M. Jouin, si M. Jouin avait cru devoir la maintenir.

CHRONIQUE

Dans le dernier cahier (IV, 1-2) des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, M. L. Delisle publie sept étiquettes de reliques, en écriture mérovingienne, trouvées dans des reliquaires de l'ancien monastère de Saint-Vivant de Vergy (Côte-d'Or). Plusieurs d'entre elles sont relatives à des *pignora* provenant des sanctuaires de Rome, ceux de saint Jacques, de saint Hippolyte et des apôtres saint Pierre et saint Paul. Une autre, celle des reliques de saint Victurius du Mans, marque la date de la fête de ce saint, comme l'inscription de la crypte de Mellebaudis, à Poitiers.

— La fée Mélusine, dont nos lecteurs ont entendu parler, il y a quelque temps, a, comme tout personnage considérable, songé à se donner un organe de publicité. Cette revue étonnante, uniquement consacrée aux contes, légendes, dictons et traditions populaires, parut pendant un an, en 1877, puis on n'en entendit plus parler. On sait que Mélusine ne prenait la forme de serpente qu'un jour sur sept. Voici sa revue qui reparaît, à la septième année, sous la direction de MM. H. Gaidoz et E. Rolland (1). Espérons qu'on parviendra à lui donner une existence moins intermittente que celle de sa fée protectrice. Ceux-là doivent le souhaiter qui disent volontiers avec le bon La Fontaine :

Si Peau d'âne m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

Si l'on en croit Mélusine, ses contes, outre le plaisir que tout le monde éprouve à les lire, auraient aussi quelque utilité pour les savants : ce seraient là les silex et les fossiles de l'histoire : la fée poitevine veut être une Clio anté diluvienne.

— Les *Annales de philosophie chrétienne* viennent de passer sous la direction de M. l'abbé Guieu. Nos meilleurs vœux suivent dans cette nouvelle phase de son existence cet intéressant recueil, le plus ancien de ce genre que nous ayons en France, consacré spécialement, comme nos lecteurs le savent, aux sciences philosophiques et religieuses.

— M. Gamurrini publie, dans les *Studi e documenti di storia e diritto*, V (1-2), un mémoire sur le manuscrit d'Arezzo où il a fait les découvertes importantes annoncées ici, p. 95. Le *De mysteriis* de saint Hilaire n'est point un commentaire sur la liturgie, mais un traité d'exégèse symbolique ; il est divisé en deux livres qui ne sont pas conservés entiers dans le manuscrit. Les *Hymnes* devaient être peu nombreux, car ils tenaient tous dans un cahier de huit feuillets, dont six ont disparu. En somme l'intérêt de cette découverte réside principalement dans le dernier morceau, contenant le récit d'un pèlerinage en Orient, accompli par une femme gauloise ; encore n'en reste-t-il que la fin. M Gamurrini estime que les trois quarts au moins sont perdus. Ce qui reste est d'une grande importance au point de vue de l'histoire des saints lieux d'Orient, depuis le Nil jusqu'à Édesse, et des usages liturgiques de l'église de Jérusalem. Il serait à désirer que la date du voyage fût fixée avec une entière certitude. M. Gamurrini le place entre les années 363 et 373 ;

(1) *Mélusine, Revue de mythologie, littérature populaire, traditions et usages*, 6, rue des Fossés-Saint-Bernard.

cependant on fera bien, avant d'accepter cette date comme tout à fait sûre, d'attendre la publication du texte, qui ne peut manquer de paraître bientôt.

— M. Edm. Le Blant vient de publier dans les *Mémoires de l'Académie royale des Lincei* à Rome (3ᵉ série, t. XIII, 20 janvier 1884), une étude sur les « voies d'exception employées contre les martyrs ». Ces voies d'exception sont l'interdiction de se défendre, la torture et le viol.

Société nationale des Antiquaires de France

Séance du 23 avril. — M. Sacaze communique le texte d'une inscription gallo-romaine existant au village de Prat, près Saint-Lizier (Ariège). — M. Gaidoz présente des observations sur une fibule en argent publiée précédemment par M. Ramé dans le Bulletin de la Société ; il y voit une amulette phallique. M. Ramé demande que le monument, moins net que la gravure, soit examiné à nouveau. — M. Flouest lit une note pour rectifier le texte d'une inscription dédicatoire des Basses-Alpes. — M. Read communique une lettre de M. Ch. Liotard sur la mosaïque de Nîmes, avec un fac-similé colorié.

Séance du 30 avril. — Lecture est donnée d'un mémoire de M. Lafaye sur les antiquités de La Roque d'Antheron (Bouches-du-Rhône). — M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau un très beau cachet d'oculiste récemment découvert à Vertault (Côte-d'Or) et dont il doit la communication à l'obligeance de M. Cailletet, membre de l'Institut. Ce cachet est de forme carrée; il est inscrit sur ses quatre tranches; les inscriptions font connaître le nom de l'oculiste *Q. Albius Vitalio*, et quatre remèdes différents destinés à combattre des maladies des yeux déterminées. — M. Héron de Villefosse signale ensuite un cachet semblable, portant le nom de l'oculiste Sennius Virilis, et qui, au XVIIIᵉ siècle, appartenait à la cathédrale d'Orléans ; on ignore ce qu'est devenu le monument original. M. Molinier, attaché au musée du Louvre, en a retrouvé le texte dans les papiers de Montfaucon conservés à la Bibliothèque nationale. — M. Nicard entretient la Société d'une exposition de vitraux qui a eu lieu l'an dernier en Suisse, et il émet le vœu qu'une exposition semblable soit organisée à Paris.

Séance du 7 mai. — M. Flouest entretient la Société de trois armes en fer rencontrées dans une sépulture gauloise découverte près de Langres. Inhumé dans une nacelle creusée dans un tronc de chêne, et à laquelle on avait adapté un couvercle pour le transformer en cercueil, le défunt avait, au flanc droit, une lance effilée ou *goesa*, et une longue épée du type de la Tène ; au flanc gauche était un poignard à lame de fer, avec poignée en bronze en forme de X très allongé surmonté d'une tête humaine en ronde bosse d'un style tout particulier. M. Flouest présente des reproductions ou dessins des six armes de même facture actuellement connues et les rattache, par l'analyse de leurs caractères, à l'art spécial des populations celtiques établies dans la région moyenne du Danube. — M. l'abbé Thédenat communique le manche d'une romaine en bronze, provenant d'Asie-Mineure. On y lit les noms ΓΕΡΟΝΤΙΟΥ ΜΑΡΕΟΥ. M. Gaidoz fait remarquer, à propos du second nom, que les noms gaulois en *eos* correspondent aux noms gentilices en *ius*, et que le nom de *Gerontius* peut être celtique, car il se rencontre en Grande-Bretagne et s'est conservé en Irlande sous la forme *gérat* « champion ».

Académie des inscriptions et belles-lettres.

Séance du 4 avril. — L'Académie procède à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. Thomas-Henri Martin.

	1ᵉʳ tour.	2ᵉ tour.
MM. le général Faidherbe,	11 voix,	20 voix, *élu*.
de Boislisle,	9	12
de Mas-Latrie,	9	6
Ménant,	5	»
le Dʳ Briau,	3	»
de Ponton d'Amécourt,	1	»

M. G. Perrot a reçu une lettre de M. Salomon Reinach, rendant compte des

fouilles qu'il a opérées, avec M. Babelon, sur l'emplacement de l'antique Carthage, au lieu appelé encore *Carthagenna* par les indigènes. Ils ont découvert des substructions, un puits, et des citernes de l'époque punique ; un tesson de poterie portant une inscription néo-punique, tracée à l'encre, un masque en terre cuite, haut de 0m,1, qui rappelle un autre masque en terre cuite, de même provenance, conservé au musée du Louvre ; un bas-relief en ivoire, représentant probablement la *Juno caelestis;* une statue d'empereur romain dont la tête manque. — M. CLERMONT-GANNEAU lit une *Note sur un monument phénicien apocryphe conservé au musée du Louvre.* Il s'agit d'un scarabée de basalte verte portant le numéro 592 de la *Notice des antiquités assyriennes du Louvre.* Ce n'est qu'une copie maladroite d'un scarabée de jaspe verte conservé au *British Museum.* Le monument du Louvre est d'un travail moins fini que le modèle, et l'inscription, au lieu d'être gravée à l'envers, a été, par inadvertance, reproduite à l'endroit.

Seance du 9 *avril.* — M. ED. LE BLANT, directeur de l'Ecole française à Rome, écrit la lettre suivante : « Bien que les juifs aient été en grand nombre dans l'ancienne Rome, à peine y a-t-on rencontré quelques unes de leurs sépultures. Le premier explorateur des catacombes, Bosio, avait trouvé à la porte Portèse un de leurs hypogées aujourd'hui perdu. Un autre, avec chambres peintes, inscriptions et sarcophages, a été récemment découvert dans la *vigna Randanini,* sur la voie Appienne ; il est ouvert aux visiteurs. En 1867, la *vigna Cimarra,* près de l'église Saint-Sébastien, nous en a donné un troisième de peu d'importance. M. Marucchi en a fait connaître un quatrième, trouvé par lui sur la voie labicane, à la *vigna Apolloni.* Si ruinée que soit cette catacombe, les premières recherches du jeune savant lui ont permis d'y relever un *graffito* représentant le chandelier à sept branches, le *loulab* et le *cédrat*, puis deux autres images du chandelier, et les restes de deux épitaphes en hebreu, peintes en rouge sur des tuiles. On lit sur l'une : *Amen Schalom beth*, et sur l'autre : *Nuah.* Quelques fragments d'inscriptions juives en langue grecque portent des formules bien connues : **ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΑΙ || ΜΝΗΜΗ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΝ ΕΓΚΩΜΙΩ || ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ Η ΚΟΙΜΗΣΙΣ ΑΥΤΟΥ.** — M. Marucchi a fait remarquer que le cimetière de la voie Labicane était en relation avec un centre de population juive, comme ceux des voies Portèse et Appienne servaient aux juifs du Transtevere et de la porte Capène. Des fouilles régulières vont être pratiquées dans la catacombe de la *vigna Apolloni.* » — M. SCHEFER lit, de la part de M. RIANT, une lettre dont l'original est conservé à la bibliothèque de Wurtbourg. C'est une lettre du cardinal Daimbert, patriarche latin de Jérusalem, aux fidèles d'Allemagne. Il leur demande de lui envoyer régulièrement des subsides pour l'aider à payer les mercenaires qu'il a levés pour garder certaines places fortes actuellement sans défense, par suite du départ de presque tous les croisés : ce sont Jerusalem, Bethléem, Jaffa, Tibériade, Samarie, Hébron et Rama. Cette lettre a été probablement écrite entre le 1er avril 1100 et le 18 juillet de la même année ; elle sera insérée dans le tome V du *Recueil des historiens des croisades.* — M. RENAN présente des anses d'amphore et des objets en terre cuite portant des estampilles puniques. — M. J. HALÉVY communique un travail sur les deux alphabets usités dans les inscriptions du roi Açoka Piyadasi : l'alphabet bactrien ou aryen, propre à l'Inde du nord, et l'alphabet indien, usité dans le sud. Le premier est d'origine semitique, le second procède de trois sources : 1° l'alphabet bactrien ou aryen, 2° l'araméen, 3° le grec. Ces écritures, les plus anciennes de l'Inde, ne sont pas antérieures aux années 330-325 avant Jesus-Christ. M. Halévy établit sa thèse à l'aide d'arguments paléographiques.

Séance du 18 *avril.* — L'Académie charge M. J. GIRARD de la représenter comme candidat au conseil supérieur de l'instruction publique. — M. MARMIER lit un mémoire sur *La route de Samosate au Zeugma.* Samosate, sur l'Euphrate, doit être identifiée avec Samsat (Turquie d'Asie), et Zeugma avec Balkis. D'après la carte de Peutinger, cette voie descendait le cours de l'Euphrate, en passant par Fluvius Cappadox (Goeksou ou fleuve Bleu), qu'elle traversait près de Burdj Poussinga (pont jeté sur le Singa, aujourd'hui Araban Tchaï ou Kara Son). M. Marmier établit sur la carte le tracé de cette partie de la voie. — M. A. NICAISE présente à l'Academie des objets découverts dans plusieurs cimetières gaulois de la Marne : 1° à Septsaulx, sépulture à char, datant au moins du IIe siècle avant Jésus-Christ ; on y a trouvé un mors en

fer, un couteau de chasse, un casque, une oenochoé en bronze d'origine étrusque, le squelette d'un sanglier, dans lequel était engagé encore un long coutelas. Le plancher intérieur du char était garni de plaques de fontes à rainures, semblables à celles que fabrique l'industrie moderne. 2° A Varilles (commune de Bouy), on a trouvé des squelettes avec des armes et un rasoir. 3° Au MontCoutaut (commune de Fontaine-sur-Coole), un squelette de femme orné de sept bracelets. De l'examen de ces objets M. Nicaise tire des conclusions sur l'état avancé de la civilisation gauloise antéreurement à la conquête.

H. THÉDENAT.

LIVRES NOUVEAUX

E. DE BROGLIE. Fénélon à Cambrai. Plon, in-8°; 7 fr. 50. — DU BOYS. Dom Bosco et la Société des Salésiens. Gervais, in-8°; 7 fr. — HENRI HEINE. Mémoires, traduits par Bourdeau. Calmann-Lévy, in-8°; 5 fr. — HANOTAUX. Origines de l'institution des intendants des provinces. Champion, in-8°; 7 fr. 50. — D'HOZIER. Les Chevaliers bretons de Saint-Michel, de 1469 à 1665, publié par G. de Carné. Nantes, Grimaud, in-8° de 483 pages. — JOANNIS. Le Fédéralisme et la Terreur à l'Isle, Vaucluse, Avignon, Seguin, in-8° de 482 p. — LEGUÉ. Urbain Grandier et les possédées de Loudun. Charpentier, in-18; 3 fr. 50. — FR. LENORMANT. La Grande Grèce, tome III°. Lévy, in-8°; 7 fr. 50. — LEFEBVRE-PONTALIS. Jean de Witt. Plon, 2 v. in-8°; 16 fr. — MOLINARI. L'Evolution politique et la Révolution. Reinwald, in-8°; 7 fr. 50. — RIVIERE. L'armée allemande sur le pied de guerre. Baudoin, in-8° de 446 pages; 7 fr. 50. — STACHLING. Histoire contemporaine de Strasbourg. Fischbacher, in-8°; 6 fr. — VITU. Le Jargon du XV° siècle. Charpentier, in-8° de 551 pages.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 12 15 Juin 1884

BULLETIN CRITIQUE

49. — **L'Émigration bretonne en Armorique** du v° au vii° siècle de notre ère, par J. Loth, docteur ès lettres. Paris, Picard, 1883 ; in-8° de 160 pages.

C'était jadis une question délicate que celle qui est traitée dans ce livre. On pouvait être mis à la Bastille pour avoir défendu la légende de Conan Mériadec et placé au iv° siècle le commencement de l'émigration bretonne. Il n'en est plus ainsi maintenant. Cependant, s'il a cessé d'être dangereux, ce problème historique n'en est pas moins resté épineux. On s'y pique, on s'y accroche, et nous en aurions ici la preuve s'il était besoin de la chercher.

Disons tout de suite sur quoi, sauf quelques enfants perdus, les gens sont parvenus à s'entendre. La presqu'île armoricaine est restée romaine jusqu'au milieu du v° siècle au moins. Un peu plus tard, sous la pression de l'invasion anglo-saxonne dans l'île de Bretagne, un fort courant d'émigration s'établit entre les régions occidentales de ce pays et les côtes de l'Armorique, depuis la baie du Mont-Saint-Michel jusqu'aux environs de Vannes. Les Bretons cantonnés entre Vannes et Quimperlé entrent bientôt en lutte avec les princes franks, tandis que ceux de la côte septentrionale paraissent faire bon ménage avec eux. La force des nouveau-venus ne cessant de s'accroître, soit par leur propre multiplication, soit par le progrès de l'émigration, ils finissent par constituer, à l'ouest de l'empire frank, une puissance redoutable et par fonder, sous les faibles successeurs de Charlemagne, un royaume indépendant. Le premier roi breton, Nominoé, ne se contente pas d'émanciper son autorité de celle des rois franks : il veut aussi affranchir son épiscopat de toute sujétion au métropolitain de Tours ; pour cela il fonde trois évêchés nouveaux, et cherche à constituer l'un d'eux en métropole.

Dans ce développement historique, il y a beaucoup de points obscurs. Les guerres entre Franks et Bretons sont rapportées dans les histoires écrites en pays frank ; encore les documents font-ils souvent défaut, sur-

tout pour le VII[e] siècle et le VIII[e]. En arrière de la ligne où l'on se bat, c'est-à-dire de la frontière franque, les évènements deviennent très difficiles à discerner. Nous sommes ici réduits aux vies des saints bretons, qui, sauf de bien rares exceptions, n'ont pas été rédigées avant le IX[e] siècle et ne nous donnent ainsi qu'une tradition effacée et confuse.

C'est un grand mérite de M. Loth que d'avoir abordé résolument le dépouillement des collections hagiographiques, éditées ou manuscrites. On trouve à la fin de son volume une table alphabétique où, pour chaque saint, sont indiquées les vies, légendes, offices, etc., qu'il est parvenu à découvrir et à classer. Ce n'est évidemment qu'une ébauche ; des recherches dans les manuscrits de province et de l'étranger y ajouteraient beaucoup ; mais c'est un bon cadre, bien propre à faciliter la besogne aux personnes qui seraient à même de le compléter. Du reste l'auteur ne s'est pas borné à cataloguer : il a lu et profité de ses lectures : tout son livre en fait foi. Outre les vies de saints, la Bretagne continentale nous fournit aussi plusieurs cartulaires, dont le plus ancien, celui de Redon, a été publié ; la série de chartes qu'il contient ne commence qu'à l'année 797 ; elles ont rapport à un pays qui n'a été *bretonisé* que tardivement et d'une façon passagère ; deux autres cartulaires, du pays bretonnant, ceux de Landévennec et de Quimperlé, sont loin de remonter aussi haut. Il y avait beaucoup à tirer des vieilles chartes de Redon, pour l'histoire de la condition des personnes et des terres, et pour celle de l'administration du pays : M. Loth n'y a pas manqué.

Une partie considérable de son étude est consacrée aux Bretons insulaires, aux émigrants avant l'émigration. Ici l'auteur avait plus de documents à sa disposition : il s'en est servi avec l'aisance spéciale que lui donne la connaissance des dialectes celtiques.

En somme, nous avons ici un travail fort consciencieux sur l'émigration bretonne, ses causes, son étendue géographique et ses résultats politiques.

Venons maintenant aux points litigieux.

Avant le V[e] siècle il n'y a pas de Bretons sur le continent : il en arrive beaucoup au VII[e]. Mais depuis quand avait commencé leur exode ? Remontait-il au V[e] siècle ? Oui, puisque nous trouvons un corps de Bretons établis dans le Berry, au temps de l'empereur Anthémius (467-472), sous le roi Riothime ou Riothame. Mais d'où venaient ces Bretons ? D'un canton de la péninsule armoricaine, ou directement de l'île de Bretagne ? C'est ce que nous ne savons pas. Quant au Mansuetus, *episcopus Britannorum*, qui paraît au concile de Tours en 461 (1) en compagnie de l'évêque de Bourges, j'ai bien peur que ce

(1) Cette date est antérieure, il est vrai, au règne d'Anthémius, sous lequel

ne soit tout simplement le chef spirituel des Bretons de Riothame, déjà installés sur le territoire de Bourges ; il aura été amené au concile par le prélat dont ses disciples défendaient le troupeau. J'ajouterai même que l'évêque breton Riocatus, détroussé avec tant d'amabilité par Sidoine Apollinaire (*Ep*. IX, 9), aux environs de Clermont, m'a tout l'air d'être le successeur de Mansuetus. Quoi qu'il en soit de ces conjectures sur la situation de Mansuetus et de Riocatus, il reste certain qu'aucun texte ne les rattache à la Bretagne péninsulaire, pas plus que le roi Riothame et son corps d'armée. Nous sommes donc rejetés du v[e] siècle au vi[e].

Autre question, avec laquelle nous entrons dans un véritable guêpier. — Saint Malo, mon patron, protégez-moi contre les dards de nos compatriotes, désormais renforcés du *pennbas* redoutable de M. H. Loth! Je le vois, ce terrible gourdin, tournoyer et s'abattre sur la tête innocente de M. Longnon : et, malgré l'épaisseur celtique de mon crâne, je ne suis pas sans quelque appréhension. Risquons-nous cependant.

Quels étaient les évêchés antérieurs aux sièges établis par Nominoé? Correspondaient-ils aux anciennes cités romaines énumérées dans la *Notitia Galliarum ?* Et d'abord quelles étaient ces cités ?

La troisième Lyonnaise comprenait, au temps de la *Notitia*, c'est-à-dire vers l'an 400, neuf cités, dont trois, celles de Tours, d'Angers, du Mans, sont en dehors de la Bretagne ; trois autres, celles de Nantes, Rennes, Vannes, n'offrent aucune difficulté, car elles possédaient certainement des évêques au moment de l'émigration bretonne. Les trois dernières, la *civitas Ossismorum*, la *civitas Corioso*..... et la *civitas Diablintum*, sont le sujet des plus vifs débats. La seconde est tellement controversée qu'on ne peut aller jusqu'au bout de son nom sans faire éclater des protestations d'un côté ou de l'autre. Faut-il lire *Coriosolitum* ou *Coriosopitum?* M. Loth, suivant ici beaucoup d'auteurs, dont le plus grave est M. A. de la Borderie, lit *Coriosolitum* et identifie cette cité avec celle des Curiosolites, mentionnée par César, et dont l'existence est attestée, jusqu'au III[e] siècle, par les textes des géographes ou par l'épigraphie. M. Longnon, défendu par M. Kerviler, lit *Coriosopitum* et entend ce terme d'un territoire représenté par l'ancien diocèse de Quimper. Comme la *civitas Ossismorum* (1) ne comprenait pas tout le littoral nord de la péninsule, il place à l'est de cette cité celle des Diablintes, qui aurait ainsi englobé l'ancienne cité des Curiosolites. Il faut choisir.

Jordanes (*Getica*, 45) semble placer l'arrivée de Riothame : mais cet historien, très rapide en cet endroit, peut fort bien, en parlant du règne d'Anthémius, avoir songé surtout à la défaite de Riothame par les Wisigoths, à Deols en Berry.

(1) La position de Vorganium, son chef-lieu, a été récemment fixée à Coz Castell Ac'h, près de l'Abervrac'h, sur la côte nord du Finistère

Je me décide pour M. Longnon. Sans doute les manuscrits de la *Notitia* diffèrent : les uns ont le *p*, les autres l'*l*: mais, outre que le plus grand nombre, et parmi eux les plus anciens de beaucoup, sont ceux qui ont le *p*, il est certain que les évêques de Quimper, depuis le neuvième siècle, portent le titre d'*episcopus Coriosopitensis*, tandis que jamais on n'a entendu parler d'un *episcopus Coriosolitensis*. M. Loth cherche à expliquer le nom de *Corisopitum* donné à Quimper par celui d'une ville romaine située au nord de la Grande-Bretagne, près du mur d'Hadrien, sous prétexte que, dans les environs, à Newcastle (*Pons Aelii*), il y avait une cohorte de Bretons *Cornovii* et que, les Bretons de Quimper, étant aussi des *Cornovii*, ils auraient transporté sur le continent le nom d'une ville voisine de cette garnison. Cet argument est peu concluant. Les Bretons *Cornovii* habitaient fort loin du mur d'Hadrien et de Newcastle; entre la ville de *Coriosopitum* et la cohorte des *Cornovii*, il n'y a aucun lien ; si les émigrés avaient transporté dans la péninsule un nom de ville, ils auraient plutôt choisi celui de quelqu'une des cités de leur pays, comme *Deva* (Chester) ou *Viroconium* (Wroxeter).

Ainsi, le titre des évêques de Quimper attire de ce côté la *civitas Coriosо..*; cette attraction est favorisée par la leçon la plus ancienne et la plus répandue dans les manuscrits de la Notice des Gaules ; elle n'est contrariée par aucun témoignage en faveur de la persistance d'une *civitas Curiosolitarum* jusqu'au cinquième siècle (1) ; on ne peut y opposer que des idées préconçues. Quant à la *civitas Diablintum*, sa situation et son étendue résultent de la solution donnée au problème précédent, quoiqu'il faille d'ailleurs penser de l'identification de son chef-lieu. Cette difficulté nous introduit dans la question des évêchés.

M. Loth s'élève avec force contre le « système » qui cherche dans les limites des évêchés antérieurs au neuvième siècle les limites des cités gallo-romaines. « Il est fâcheux, dit-il, pour ce système, que plus d'une cité nommée dans la Notice ne soit pas devenue évêché. » — Qu'en sait-il ? Il allègue cinq exemples de cités romaines qui n'ont point eu d'évêques : or, sur ces cinq exemples il faut d'abord en rayer deux ; car les évêques des *civitates Rigomagensium* (Thorame, Basses-Alpes) et *Sollinensium* (Castellane) sont mentionnés, le premier dans les signatures du concile de Vaison en 442, le second dans celles du concile d'Orange, en 441 (2). Quant aux autres, rien ne prouve que les évêchés n'aient pas

(1) Il ne faut pas croire que la disparition d'une *civitas*, ou son absorption dans une cité voisine soit un fait extraordinaire, anormal. C'est au contraire une chose très commune.

(2) Maassen, *Geschichte der Quellen des canonischen Rechts*, t. I, Gratz, 1870, p. 952 et 953 ; cf. *Mémoires des Antiquaires de France*, t. XLIII (1882), p. 39.

existé (1). M. Loth paraît croire qu'on sait par le menu la date de fondation de tous les évêchés des Gaules. Il nous dit que l'évêché d'Avranches ne remonte qu'à 511, celui de Séez qu'à 533, celui de Boulogne qu'au VIIIe siècle. D'où lui viennent ces dates? Des signatures des conciles, qui sont la ressource ordinaire pour la constitution des listes épiscopales. Or, en dehors du concile d'Arles en 314, auquel un petit nombre d'évêques assistèrent, les signatures des conciles gaulois du IVe siècle sont dépourvues de toute indication topographique. Au Ve siècle nous ne connaissons de conciles signés que ceux de la province d'Arles et ceux de la province de Tours, les deux parties de la Gaule qui restèrent le plus longtemps romaines. Ce n'est que depuis peu de temps, et grâce à un manuscrit plus complet sur ce point, que l'on peut identifier les églises représentées aux conciles d'Orange (441) et de Vaison (442); je crois même être le seul, jusqu'à présent, qui aie signalé en France ces renseignements nouveaux (2); quant aux trois conciles de la province de Tours, un seul, celui de 461, porte des signatures accompagnées du nom de la cité. Comment, avec si peu de documents, établir des listes épiscopales complètes? Celles du *Gallia christiana* sont loin de l'être; d'ailleurs elles méritent, pour cette période, une sévère revision (3).

Je suis donc, et très résolument, de l'avis de M. Longnon: au Ve siècle toute cité avait son évêque; quelques-unes même, par exception, étaient *divisées* en plusieurs diocèses. En ce qui regarde la Bretagne, je ne saurais admettre, avec M. Loth, que l'évêché de Vannes n'ait été fondé qu'en 465. Le concile de Vannes, que l'on place approximativement (car il n'est point daté) en cette année, a été tenu *in ecclesia Venetica, causa ordinandi episcopi*, et nullement pour fonder l'église elle-même et y installer un premier évêque. La *civitas Ossismorum* était représentée au concile d'Orléans en 511, par *Litharedus, episcopus ecclesiae Oxomensis*, dans lequel on ne saurait voir un évêque espagnol, comme M. Loth le dit, en accompagnant sa conjecture d'un raisonnement peu acceptable, ni l'évêque de Séez, car celui-ci signait *episcopus Sagiensis* au concile de 533, et sa cité est appelée *civitas Sagiorum* dans tous les manuscrits

(1) La *civitas Boatium*, dont on ne connaît aucun évêque, a pu être annexée à celle de Bordeaux (Longnon, *Géogr. de la Gaule*, p. 190), dès la fin du Ve siècle. Le concile d'Agde (506) est le plus ancien de ceux à qui l'on puisse demander des signatures pour ce pays.

(2) *Mém. des Antiquaires, l. c.*

(3) P. 74: « Le premier évêque de Nantes aurait été Eumelius ou Emmetius, qui assiste au concile de Valence en 374. Au Ve siècle on voit figurer à divers conciles les évêques de Nantes, Desiderius, Léon, Eusebius. » Sauf ce dernier, je ne vois pas sur quels documents on peut s'appuyer pour donner à ces personnages la qualité d'évêque de Nantes. Il en est de même de Nunnechius, cité aussi comme tel, p. 76.

de la Notice des Gaules. Rien ne prouve que, parmi les prélats du concile de Vannes et même du concile d'Angers (453), il ne se soit pas trouvé des évêques de la *civitas Coriosopitum* et de la *civitas Diablintum*. Un manuscrit où les signatures se seraient conservées intégralement pourrait tirer ceci au clair. Jusqu'à ce qu'on l'ait découvert, il ne faut ni nier ni affirmer, bien que l'affirmative soit, à mon sens, bien plus vraisemblable que la négative. En 511, en 533 et depuis, nous trouvons une série de conciles franks, dont les signatures mentionnent les sièges épiscopaux. Sauf le *Litharedus* de 511, on n'y voit jamais figurer les *episcopi Coriosopitum, Ossismorum, Diablintum*. Mais cela tient à ce que toute la partie occidentale et la côte septentrionale de la Bretagne est envahie par les Bretons, et que les évêques de ces régions ont des raisons spéciales pour ne point se présenter aux conciles nationaux des royaumes franks. La première fois que nous rencontrons une énumération complète de l'épiscopat de la péninsule (1), c'est-à-dire en 848 le nombre des sièges correspond exactement à celui des *civitates* de la Notice des Gaules; au nombre des titulaires figurent l'*episcopus Coriosopitensis*, l'*episcopus Oximensis* et l'*episcopus Aletensis* ou *Dialetensis*.

Je viens maintenant à la question de l'évêché d'Aleth et de l'évêché de Dol. L'existence de l'évêché d'Aleth au IX^e siècle est attestée par les documents les plus sûrs, les chartes de Redon, un diplôme de Louis le Débonnaire, daté de l'an 816, et la chronique de Nantes. Celle-ci nomme Salacon d'Aleth parmi les prélats que Nominoé déposa et déposséda injustement. Il est vrai que Salacon est qualifié d'évêque de Dol dans le concile de Soissons, tenu en 866. On en a conclu qu'il y avait un siège épiscopal à Dol avant Nominoé. La conclusion n'est nullement légitime, car les évêques d'Aleth, dans le diocèse desquels se trouvait Dol, pouvaient fort bien se qualifier d'évêques de Dol, comme ils prirent le titre d'évêques de *Poutrocoët*, parce que leur juridiction s'étendait sur le pays de forêt voisin de Redon. Ils devaient être d'autant plus disposés à le faire qu'on leur contestait alors leur juridiction sur le pays de Dol. On allègue aussi une lettre du pape Nicolas I^er, écrite en 866 à Fastinien, archevêque de Dol. Cette lettre est une réponse. Fastinien avait écrit au pape que ses prédécesseurs Restoald et Juthmaël avaient jadis reçu le *pallium*, le premier du pape Séverin (640), le second du pape Hadrien (772-795); il prétendait que les documents de ces concessions devaient se trouver dans les archives du pape. Fastinien était trompé ou trompeur (2).

(1) Chronique de Nantes, dans dom Morice, *Mémoires*, t. I, p. 140, en joignant aux quatre évêchés mentionnés ceux de Rennes et de Nantes dont l'existence ne fait pas difficulté.

(2) *Scripsistis praeterea nobis ut hujus Romanae s. Ecclesiae praesul Severinus Restoaldum decessorem vestrum, sicut in nostris legitur gestis, in archiepiscopum*

La concession du pallium à un évêque de ce pays, aux deux époques indiquées, est une véritable impossibilité historique (1). Nicolas répondit que, vérification faite, les actes des deux papes cités ne contenaient rien de semblable. Si M. Loth avait consulté les textes, il n'aurait pas dit que « le pape Nicolas déclare qu'il a trouvé mention de Restoald dans les registres de l'Église romaine ». A mon avis, les prédécesseurs de Fastinien n'ont pas plus de réalité que leurs palliums; ils ont été inventés pour la circonstance. Le monastère de Dol a été gouverné quelque temps par des abbés-évêques, saint Samson, saint Magloire, etc.; mais il appartenait au diocèse d'Aleth et il était compris dans l'ancienne *civitas Diablintum:* le titre donné à Salacon par le concile de Soissons le prouverait au besoin.

En somme, les documents permettent d'établir directement l'existence de l'évêché des Ossismes au commencement du VI[e] siècle et au milieu du IX[e]; l'existence de l'évêché d'Aleth est prouvée pour le temps de Charlemagne, et sa fondation peut être reportée jusqu'à l'époque romaine, si l'on tient compte de l'analogie, appuyée dans le cas présent sur de sérieux indices. Entre les temps romains et les innovations de Nominoé (848), le monastère, essentiellement breton, de Dol, et avec lui ceux de Saint-Brieuc et de Tréguier, se sont fondés et ont prospéré sur la côte nord, comme centres religieux de la population immigrante. Ils ont pu avoir leur banlieue sacrée, jouissant de certaines immunités; mais leur activité semble s'être conciliée avec le fonctionnement des anciens évêchés, et les circonscriptions de ceux-ci ne paraissent pas avoir été modifiées avant Nominoé. Cela se comprend d'autant plus facilement que l'on voit de très bonne heure des prélats bretons s'installer dans les *oppida* romains de Saint-Pol-de-Léon et d'Aleth, où étaient apparemment les sièges épiscopaux des Ossismes et des Diablintes. Après cette

consecrasset et Adrianus cuidam Juthmaelo pallium dedisset. Sed nos utrorumque gestis revolutis nihil in eis super his penitus valuimus reperire. (*Nicolai I ep.* 91; Migne, P. L., t. 119, p. 970). Il est clair que le *sicut in nostris legitur gestis* est tiré de la lettre de Fastinien, sauf le changement de *vestris* en *nostris;* quant à *utrorumque*, il désigne évidemment les deux papes, dont Nicolas I[er] avait les registres à sa disposition, tandis qu'il n'était point à même de consulter les archives de Dol.

(1) Sous les Mérovingiens, le pallium ne fut régulièrement accordé qu'aux évêques d'Arles; le cas de Syagrius, évêque d'Autun (Greg. M. *Ep.* IX, 11, 108), est isolé et peut servir à montrer avec quelle réserve les papes conféraient cette décoration. Elle était, en général, l'insigne d'une autorité spéciale, d'une délégation des pouvoirs supérieurs du pontife romain. Les évêques de Cantorbery la recevaient à ce titre; quant aux prélats bretons qui, au VII[e] et même au VIII[e] siècle, étaient tout juste dans la communion du pape, c'étaient à coup sûr les derniers à qui on aurait pu la conférer. Ce n'est pas non plus l'alliance du saint-siège avec les princes carolingiens qui a pu introduire dans ces relations une modification favorable aux évêques de Bretagne.

substitution de personnel (saint Paul Aurélien, saint Malo), il n'y avait plus de conflit possible entre les émigrés bretons et l'antique organisation du pays, ni de raison de se révolter contre le neuvième canon du concile de Tours (567) : *Ne quis Britannum aut Romanum, in Armorico, sine metropolitani aut comprovincialium voluntate vel litteris, episcopum ordinare praesumat.* L. Duchesne.

---

50. — **La Châsse de Gimel Corrèze et les anciens monuments de l'émaillerie,** par Charles de Linas. Lettre à M. Ernest Rupin In 8°, 7 pl. Paris, Klincksieck, 1883. (Tiré à cent exemplaires.)

Il y a des livres dont les titres pompeux laissent le lecteur étonné et déçu lorsqu'après les avoir parcourus il ne trouve que des banalités et des compilations ; d'autres livres donnent plus que ne promettent leurs premières pages : c'est cette dernière surprise que nous réserve l'étude de la châsse de Gimel. Au lieu d'une simple monographie on trouve le programme, esquissé à grandes lignes, d'une histoire de l'émaillerie française. La châsse de Gimel, minutieusement commentée, sert de prétexte à un point de départ dont le thème véritable est une fibule inédite du Musée du Louvre. A l'aide de ce curieux objet, l'auteur cherche à démontrer que le célèbre calice de Chelles, généralement attribué à saint Éloi, était décoré de substances parfondues, associées au verre cloisonné. M. de Linas avait, il y a longtemps, soutenu l'opinion contraire ; déjà dans sa notice du *Coffret d'Utrecht*, il avait commencé à se déjuger ; il proclame aujourd'hui hautement son erreur passée en se réfutant lui-même avec pièces à l'appui Pour être rare, l'exemple d'une telle loyauté n'en est pas moins bon à suivre. Entre le VII^e siècle et le XII^e une vaste lacune ; les plaques émaillées du reliquaire de Sainte-Foi à Conques, viennent seulement, à cette dernière époque, renouer le fil d'une tradition endormie. A partir de là, une influence germanique très accentuée semble, à M. de Linas, réagir sur les artistes limousins ; Labarte le croyait aussi, mais il n'avait pas à sa disposition un suffisant bagage de preuves. On ne saurait accuser du même défaut le mince volume que nous analysons rapidement; l'argumentation y est serrée. Néanmoins ce qui touche à la tombe émaillée d'Eulger laisse un peu à désirer : M. de Linas a suivi Gaignières et Viollet-le-Duc; il ignorait alors les récentes découvertes de M. L. de Farcy, à Angers; mais comme il s'est depuis donné la peine d'aller les examiner en personne, nous devons nous attendre à une prochaine rectification. Une liste des anciens émaux limousins dispersés à l'étranger vient très à propos s'intercaler dans le texte ; maintes pièces revendiquées par l'Allemagne y sont restituées à la France. Toutefois, cette liste est loin d'être complète ; l'auteur en con-

vient sans hésiter : de nouvelles recherches lui permettront de l'accroître au premier jour sous forme de supplément. Le chapitre des *additions* est à coup sûr le plus intéressant du travail ; il aborde la question des pèlerinages. La pénalité liégeoise, qui envoyait les coupables à Rocamadour ou à Compostelle, explique la fréquence des menus produits limousins, surtout des crucifix et des pyxides eucharistiques, dans les régions mosanes. Obligé de traverser Limoges, à l'aller et au retour, chaque membre forcé ou volontaire des caravanes annuelles en rapportait au moins un petit souvenir de voyage. Tout pesé, défauts et qualités, la *Châsse de Gimel* mérite de trouver place chez les amis de nos gloires nationales, et l'antique industrie limousine n'est pas une des moindres

ANATOLE DE BARTHELEMY.

---

51. — **L'épiscopat de Massillon, suivi de sa correspondance** par l'abbé BLAMPIGNON ; Paris, Plon, 1884, in-12 : 3 fr. 50.

J'éprouve quelque embarras à rendre compte de ce livre. On se souvient peut-être que j'ai dû critiquer le premier volume de cette vie de Massillon et d'autres travaux du même auteur sur l'illustre évêque de Clermont. Ces critiques, je voudrais bien ne plus les répéter. Ne dois-je pas paraître avoir un parti pris contre M. Blampignon ou du moins oublier la reconnaissance à laquelle l'auteur a droit de ma part : car ses travaux, malgré leurs défauts, contribuent à faire connaître et admirer Massillon, l'une des plus grandes gloires de l'Oratoire. Mais enfin... *magis amica veritas*. Je ne puis m'empêcher de protester une fois de plus contre la légende qu'avec un incontestable talent M. Blampignon cherche à accréditer au sujet de Massillon.

Cette légende, la voici : Massillon, devenu évêque de Clermont, a cessé d'être l'ami des Oratoriens, parce qu'ils étaient jansénistes et que lui ne l'était pas.

Or, sur quoi se fonde M. Blampignon pour le prouver? C'est d'abord sur le témoignage des *Nouvelles ecclésiastiques*. Mais rien n'autorise à confondre les Oratoriens avec les rédacteurs de ce pamphlet dont les injustices contre Massillon étaient blâmés par Soanen lui-même. M. Blampignon le reconnaît. Une seconde source de renseignements pour l'auteur, c'est le *Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques* qui en est la contre-partie ; mais on ne peut davantage en accepter le témoignage sans le contrôler sévèrement : ce que M. Blampignon se garde bien d'entreprendre. D'où encore l'ingénieux historien prétend-il tirer sa conclusion? de ce que Massillon n'a rien donné dans son testament aux Oratoriens de Clermont. On pourrait d'abord observer

que Massillon n'ayant fait qu'un très petit nombre de legs, il faudrait conclure qu'il eût beaucoup d'ennemis. Mais de plus n'a-t-il pas légué ce qu'il avait de plus précieux, ses manuscrits, à un Oratorien, et qui pis est à un oratorien quelque peu janséniste, et à cause de cela forcé même un moment de quitter la Congrégation.

M. Blampignon enfin s'appuie surtout, — et c'est ici son erreur capitale, — sur des notes manuscrites concernant Massillon, notes qu'aurait d'après lui (p. 68) rédigées le P. Batterel, le célèbre historiographe de l'Oratoire. Or non seulement ces notes ne sont pas de Batterel : j'ai prouvé il y a longtemps (p. VII de l'Avertissement de l'*Essai de bibliographie oratorienne* et *Notice sur le P. Bougerel*, p. 143) qu'elles sont de l'abbé Bonardi, bibliothécaire du cardinal de Noailles ; mais Batterel n'a jamais, que l'on sache, écrit une seule ligne sur Massillon. C'est sur cette erreur que M. Blampignon base toute son argumentation : elle croule donc tout entière, faute de solide fondement. La vérité est que, au contraire, Massillon est resté oratorien de cœur et ami des oratoriens. Il suffit d'en citer les preuves que contient le livre même de M. Blampignon. Les biographes oratoriens de Massillon, Bicais, Bougerel, lui sont favorables ; — ce sont les oratoriens de Paris qui restent chargés du soin de ses affaires dans la capitale ; — il est en relations épistolaires très affectueuses avec nombre d'oratoriens (et des moins anti-jansénistes) : Pouget, Gauthier, Naure, Renaud.. etc... Enfin, je l'ai dit et le répéterai à satiété : n'aurions-nous pas toutes ces preuves, qu'on pourrait établir à priori que Massillon a dû rester l'ami de la congrégation où il avait été élevé et où il avait vécu si longtemps. En effet il en garda toujours la vive empreinte : la marque de son caractère n'est-elle pas incontestablement la modération ? dans toutes les difficiles querelles de l'époque où il vécut, n'évita-t-il pas toujours les partis extrêmes pour travailler sans relâche à rapprocher les esprits? Il blâmait les violences des *Nouvelles ecclésiastiques*, et reprochait au cardinal de Bissy « de faire des articles de foy sur la bulle *Unigenitus* qui pourraient trouver bien des mécréants parmi les théologiens les plus orthodoxes. » Il fut le principal instrument de l'accommodement de Noailles et sacra Dubois. Il avait donc bien et conserva jusqu'à la fin l'esprit de l'Oratoire, où le parti dominant fut toujours, quoi qu'on dise, le parti des modérés, des esprits libéraux et sages, des hommes de milieu, éloignés également des violences où se laissaient entraîner les exaltés Sans doute il y eut à l'Oratoire des jansénistes : qui le conteste ? Il s'y rencontra aussi d'acharnés ennemis des disciples de Saint-Cyran. *Ardentisimus anti-jansenista*, disait-on par exemple du P. Amelote. Mais ceux qui, blâmant avec Massillon « l'entêtement des jansénistes » ne renonçaient pas pour cela à « une condescendance charitable à leur égard, au risque de la voir regardée par eux comme une « adhésion totale à

leurs idées » (1), ceux-là formaient à l'Oratoire le grand parti, même au XVIII^e siècle.

Et à propos du XVIII^e siècle, qu'il me soit permis de signaler une importante concession de M. Blampignon « Le P. Ingold, écrit-il, me fait un crime de regarder *l'Oratoire du* XVIII^e *siècle* comme généralement favorable aux jansénistes... » Or j'avais surtout et presque uniquement reproché à M. Blampignon d'accuser injustement de jansénisme le P. de Sainte-Marthe, qui fut général de l'Oratoire de 1672 à 1696 et qui mourut en 1697. Il s'agissait bien du XVII^e et non du XVIII^e siècle. L'auteur reconnaît donc s'être trompé.

En viendrai-je maintenant à relever les erreurs de détail? j'aime mieux laisser ce soin à d'autres, pour ne pas donner à cet article une étendue qui ne serait pas en rapport avec l'importance du volume : en effet l'ouvrage n'a en réalité que 200 pages, le reste reproduit la correspondance *inédite* de Massillon déjà publiée *deux fois* par M. Blampignon. L'auteur trouve piquant de m'opposer tantôt à M. Jauffret, tantôt au P. Lelasseur et ajoute modestement que pour lui, évitant les exagérations passionnées des uns et des autres, il a « recherché la vérité avec le pur désintéressement qui lui convient. » J'ai voulu simplement montrer que M. Blampignon n'a pas toujours rencontré la vérité, malgré cet incontestable désintéressement.

A. Ingold.

SOUTENANCE DE THÈSES

Le 6 février 1884, M. E. Bloch a soutenu, devant la Faculté des lettres de Paris, les deux thèses suivantes, pour obtenir le grade de docteur: *De decretis functorum magistratuum ornamentis — De decreta adlectione in ordines functorum magistratuum usque ad mutatam Diocletiani temporibus rem publicam. Accedit Appendix epigraphica* (2). — *Les origines du Sénat romain; recherches sur la formation et la dissolution du Sénat patricien* (3).

M. le doyen, qui préside la soutenance de la thèse latine, fait remarquer que l'ordre imposé par l'usage conduit ici à un anachronisme. La thèse latine qui est discutée la première, traite des derniers temps du Sénat, et la thèse française qui sera discutée ensuite, nous ramènera aux origines. Il ne faudrait pas croire en effet, comme semble l'indiquer le titre, qu'il s'agit ici seulement d'insignes extérieurs. C'est bien du recrutement du sénat qu'il est traité. Il est heureux de profiter de l'occasion pour s'entretenir librement avec le candidat d'une question du plus haut

(1) Page 275, lettre de Massillon à l'évêque de Rodez.
(2) Paris. E. Thorin, in-8° 178 pages.
(3) Paris. E. Thorin, in-8° 334 pages.

intérêt, de l'extension du droit de cité à tous les sujets de l'Empire, au IIIe siècle. — M. Bloch croit précisément que l'allection au sénat, ou l'entrée dans l'ordre sénatorial a été le seul moyen de repandre le droit de cité complet. Sous la république on distinguait le droit de cité *cum suffragio* et *sine suffragio*. Sous l'empire le *jus suffragii* a disparu, il ne reste plus que le *jus honorum*, ou *jus senatorum*. Le discours de Claude, seul document qui nous reste sur la question, paraît amener à cette conclusion. — M. le doyen voudrait pousser l'étude plus loin, et demande si le droit de cité conféré par Caracalla est *optimo jure*. — Le candidat l'ignore. Les deux lignes du *Digeste* qui mentionnent le fait ne nous le disent pas. Puis, sur l'observation de M. Himly, que, d'après la thèse, le sénat ne serait autre chose que l'ensemble des fonctionnaires et le corps destiné à les recruter, M. Bloch établit une distinction entre le sénat et l'ordre sénatorial. Il y avait des sénateurs qui n'avaient pas le droit d'aller au sénat: Grégoire de Tours en cite qui n'y sont jamais allés et ne pouvaient même aller à Rome. Le seul trait commun entre les sénateurs, c'est que tous sont *clarissimi* [leurs filles mêmes *clarissimae* depuis Septime Sévère]. Après Constantin, les vrais sénateurs, ce sont les *adlecti inter consulares*. Pour les autres, le principal de leurs privilèges est une exemption d'impôts.

M. Fustel de Coulanges, qui a lu la thèse en manuscrit il y a cinq ou six ans, aime à reconnaître dans le travail du candidat une excellente méthode. Les textes de toute nature sont consultés, discutés, avec le plus grand scrupule. Le sujet est un des plus curieux de l'histoire de l'Empire. Antérieur au livre de Willems, le travail de M. Bloch est plus complet, mais l'est-il autant qu'on peut le souhaiter? Pourquoi ne pas parler de la république et pourquoi s'arrêter à Dioclétien? Pourquoi ne pas dire ce qu'étaient les *ornamenta?* — Les *ornamenta* n'étaient portés par les ex-magistrats que dans des circonstances exceptionnelles, par exemple quand ils assistaient à certaines fêtes. — Ces *ornamenta*, remarque M. Fustel, se conservaient donc à la maison; on voyait des sénateurs se revêtir au moment de mourir des ornements de leurs ancêtres, et dans les funérailles, les images des morts étaient portées revêtues de leurs ornements. Ce sont les *ornamenta imaginaria*. — Avant l'Empire, ajoute le candidat, les *ornamenta* n'ont jamais été donnés à des gens qui n'avaient pas exercé les fonctions. — Sans doute, mais c'est la conséquence naturelle de l'opinion publique et non une invention destinée à tromper les gens. Il eût été bon de faire remarquer encore que ces *ornamenta* ne constituent pas un fait à part, c'est un élément d'une série. Le droit public et le droit privé sont remplis de *res imaginariae* semblables. Enfin, pourquoi s'arrêter à Dioclétien comme à une limite infranchissable? — Parce qu'il y a sous Dioclétien un changement incontestable

dans la constitution. Que ce changement ait eu lieu lentement, et soit la conséquence de l'état de choses précédent, c'est fort naturel, mais il n'en existe pas moins. De plus, nous n'avons sur la période de transition que des textes fort peu clairs. La difficulté la plus grande est de distinguer le sénat de l'ordre sénatorial ; les sénateurs sont les *clarissimi*. L'ordre sénatorial se recrute en partie par la naissance, en partie par les fonctions. Les *honorati* sont aussi *clarissimi*. — Cette assertion n'est pas admise par M. Fustel, qui indique comme objection la lettre relative à Arles. — Le candidat reconnaît qu'en effet le mot *honorati* est opposé quelquefois à *senatores*. — Mais les *adlecti*, continue M Fustel, avaient-ls les obligations et les privilèges des sénateurs? — M. Bloch distingue es *lato clavo donati* et ceux qui sont *adlecti in amplissimum ordinem*. Il a cru d'abord à une succession, puis il a reconnu que les deux désignations étaient contemporaines. Les *adlecti inter praetorios* ont le rang et les charges d'un prétorien ; mais on ne sait rien sur la *allecti in amplissimum ordinem*. — M. Fustel termine la discussion par quelques remarques de détail. Pourquoi, page 14, le candidat dit-il que la création des patriciens était un des pouvoirs censoriaux? Sous la république, on n'a jamais créé de patriciens ; César qui en créa le premier, eut recours à la loi Cassia, Auguste à la loi Coelia. Claude étendit les pouvoirs censoriaux et put ainsi créer des patriciens. Le texte de Tite Live cité à la page 26, s'applique aux seuls triomphateurs. Le texte de Cicéron cité page 30, signifie qu'on concéda à Valerius Maximus une *place spéciale* pour sa chaise curule, et n'est pas relatif à la chaise curule elle-même. Le mot ἀστύνομος ne signifie pas prêteur urbain. — A la suite de ces menues remarques, une discussion générale s'engage sur les calculs de la page 95, à propos du vigintivirat et des candidats disponibles aux diverses magistratures, calculs qui paraissent peu clairs à la faculté, et dont le candidat cherche à montrer l'exactitude. Malgré le dire du candidat, qui rappelle le texte de Dion Cassius, signalant les expédients auxquels Auguste a recours pour faire des sénateurs, M. Fustel croit qu'on exagère beaucoup la répugnance pour la dignité sénatoriale. On parle de ceux qui évitaient le sénat, mais ceux qui y aspiraient étaient-ils moins nombreux? En somme, la thèse lui paraît un excellent travail dont profiteront tous ceux qui auront à étudier la question.

M. Geffroy demande quelques détails sur cette bande en relief, à cinq ou six plis, qu'on voit sur les statues de sénateurs. Est-ce le *latus clavus?* M. Bloch le suppose, mais sans en être sûr. Il ajoute à la demande de l'examinateur des renseignements sur les *candidati principis*. Ce n'est pas du tout la même chose que les *adlecti inter quaestorios*. Les *questores candidati* seront pour le service du prince, les *adlecti* n'exercent pas les fonctions de questeurs, mais ont le rang de *quaestorii*. La *perpetuitas*

adlegendi a pour but de procurer un avancement rapide, telle que celui qui se voit dans l'inscription 73 de l'appendice.

M. Bouché-Leclercq demande au candidat ce que devenait le sénateur ou l'*allectus*, au cas où il perdait le cens sénatorial. M. Bloch croit que l'Empereur y pourvoyait sur sa cassette.

— Ce matin, on reprochait au candidat de n'être pas descendu plus bas, ce soir, on lui reprochera peut-être de n'être pas remonté assez haut. Du reste, pourquoi ajouter aux hypothèses si nombreuses déjà une hypothèse de plus. Les théories sur les origines se modifient à chaque édition nouvelle d'un même ouvrage. Tel a été le sort des idées de Niebuhr, de Mommsen. Ne vaut-il pas mieux dire : on ne sait rien? M. le doyen en appelle à M. Bloch dans dix ans. — La thèse présente lui rappelle le livre de M. Belot si remarquable, mais dont les résultats sont si peu de chose. — Le candidat défend son entreprise. Sans doute l'histoire est relative ; mais de ce qu'on ne sait rien sur une question, s'ensuit-il qu'on ne doive rien savoir? Depuis Beaufort, la question des origines a été éclaircie sur bien des points en particulier par M. Fustel de Coulanges. Puis répondant à une question de M. Himly, M. Bloch affirme que les Claudii n'ont pas l'importance politique qu'on leur attribue. Les Furii, les Postumii sont au moins leurs égaux. On est ici en présence d'un préjugé littéraire. Les Claudii ne sont pas si orgueilleux qu'on le dit; ils ont favorisé les progrès de la plèbe. M. le doyen proteste contre la tendance actuelle à renverser l'histoire, et si le candidat affirme qu'il ne peut saisir une distinction entre la nouvelle et l'ancienne noblesse, M. Himly croit à la persistance des rancunes, il en a pour garant le cœur humain qui est encore plus à consulter dans l'étude de l'histoire que l'épigraphie.

M. Bouché-Leclercq, qui a examiné la thèse française, est d'avis que le candidat n'a pas fait une thèse inutile. Obligé de remonter aux origines, puisque M. Willems s'était emparé du reste du terrain, il renverse une quantité de constructions qui masquaient les textes, et fait un retour discret vers l'opinion des auteurs anciens: Tite Live, Denys d'Halicarnasse et surtout Cicéron. Il n'admet pas la fusion de trois races à la suite de trois étapes successives de la conquête, il jette par-dessus bord Niebuhr, Mommsen, presque M. Belot. En un mot il est pour la division tripartite dès l'origine. Mais alors pourquoi le sénat n'était-il primitivement composé que de Ramnes. Le défaut le plus considérable de la thèse, c'est l'abus de la méthode analytique. Il faut attendre longtemps avant de connaître les résultats de la discussion. C'est à la page 104 seulement qu'on apprend que le sénat n'avait d'abord que cent membres, et à la page 205 que les *decem primi* sont les représentants de la tribu privilégiée qui seule constitua d'abord le sénat. De la page 215 à la page 225, vous vous demandez si la cité du Quirinal était une cité sa-

bine; vous prouvez : 1° que cette cité n'était pas sabine, 2° qu'elle n'a pas même existé. La seconde réponse eût suffi. — M. Bloch justifie sa méthode. Pour la solution de la question, il n'y avait selon lui qu'un procédé possible, la voie indirecte. Quand les Romains eurent une idée nette de leur rôle historique, qui était de fondre ensemble les peuples, ils ont imaginé que les choses s'étaient passées à l'origine comme elles se sont passées plus tard. Mais la question est de savoir non pas s'il y a eu des annexions postérieures, mais si primitivement il y avait trois races ou une seule. Le nombre trois se trouve partout à Rome, à Sparte, dans les villes d'Asie. Il résulte d'un principe à priori et non de formations successives. Il est possible toutefois que les trois tribus aient été admises l'une après l'autre à la vie politique.

— Le sénat, dites-vous, est l'image de la cité. Au chapitre V, page 99, on apprend que votre axiome ne repose que sur un texte contesté de Festus. Vous dites encore que la molécule sociale c'est la *gens*. Il y avait trois cents *gentes* : cela semble artificiel. La raison est donnée par vous à la page 196, Rome est une colonie d'Albe, qui a envoyé trois cents colons. Il faut lire tout le livre pour savoir ce que vous pensez de la *gens* ; si le *Pater* a des enfants, ils sont *Patricii*, fils de *pater* (p. 187.) S'il ya plusieurs mâles, quel est le chef ? C'est, dites-vous, l'aîné. Quelles sont les relations entre la *gens* et la famille ? p. 118, vous signalez des branches dans la *gens* ; p. 140, ces branches se fractionnent. Enfin, p. 142 il se forme des familles indépendantes. On finit par savoir que la *gens* comprend dans son sein des familles. — M. Bloch croit à la propriété collective de la *gens* en particulier à la propriété du tombeau. Le chef traite au nom des membres et des clients. — Sans doute, reprend M. Bouché-Leclercq, mais vous poussez la théorie aux extrêmes. Il est probable que les clients payaient une redevance à la *gens*. Nous savons qu'ils dotaient la fille de leur patron, qu'ils payaient ses honneurs, faisaient des cadeaux en certaines circonstances : l'existence d'une redevance paraît aussi fort probable. Autre observation : après avoir passé quatre-vingts pages à démontrer que le nombre de trois cents *gentes* n'a pu être maintenu, vous dites, p. 194 : « après avoir montré comment on a *maintenu*, etc. » Ceci semble contradictoire. — La discussion s'engage ensuite entre M. Bouché-Leclercq et le candidat sur le *gentes minores* Ce ne sont pas dit M. Bloch les *gentes cadettes* ; elles sont le résultat de l'extension du territoire. Ce sont des *gentes* nouvelles venues à Rome ou transportées par la conquête. Il est impossible de ne pas voir une relation entre ces *gentes posteriores* et l'augmentation du nombre des membres de certains corps comme les *Luperci*. Pour ne pas briser les cadres primitifs on les doubla. Le cadre primitif, observe M. Bouché-Leclerq, c'est la curie. Pourquoi les plébéiens sont-ils entrés dans la curie ? Page 294, vous

dites que la plèbe urbaine entra dans la curie et non la plèbe rustique, vous faites une distinction juridique entre les deux. — Les curies, dit M. Bloch sont des arrondissements. Pour marquer la date de l'entrée des plébéiens dans la curie on a choisi l'époque de la réforme des comices centuriates, mais les anciens ne donnent pas de date, c'est que le fait a toujours existé. Quel intérêt le plébéien éloigné de Rome aurait-il eu à faire partie d'une curie. — Celui d'être sénateur. — Mais pour cela il faut avoir son domicile à Rome, et quand on a un domicile dans la ville, on fait partie d'une curie. C'est pour cela que les *Octavii* se font bâtir une maison à Rome. Il n'y a pas de date dans l'histoire où l'on puisse trouver une raison motivant l'introduction des plébéiens dans la curie.

Quel est le rapport du sénat avec les centuries équestres ? Autre question importante sur laquelle M. Bouché-Leclercq ne partage pas les idées du candidat. D'après M. Bloch, les *sex suffragia*, c'est le sénat. En effet les membres de ces six centuries sont appelés *equites illustres*, dès l'origine, et le mot *illustres* signifie sénateur. Ces six centuries gardent après Tarquin l'organisation qu'elles avaient avant lui. — M. Bouché-Leclercq ne saurait se ranger à cette opinion. D'après lui les arguments de Mommsen établissent le caractère mixte des six senturies ; elles votaient après les autres ; or comment supposer qu'il y ait eu en 241 une réforme contre le Sénat ? — Mais, remarque M. Bloch, à cette époque on établit qu'il n'y aura plus qu'une centurie prérogative, c'est bien une réforme anti-sénatoriale ! — Mais alors il serait puéril de reléguer les six *suffragia* à la fin. Voici la solution qu'il propose : Dans les levées il y avait, chose dont ne se souvient pas M. Belot, une fois autant de *juniores* que de *seniores*. Polybe parle de quatre légions. Il faut trois centuries par légion, donc douze de *juniores*, et six de *seniores*. Les *seniores* ne montent pas à cheval ; ce sont donc des centuries purement électorales, soit *sex suffragia*. Ceci explique leur rôle effacé et leur dernière place. Dernière et minime remarque : vous ne comprenez pas le sens du mot *largitio*, alors qu'on ne donne pas d'argent. Il me semble qu'un sénateur sortant du sénat fait une *largitio* de sa place devenue vacante. — M. Bloch oppose à la théorie de M. Bouché-Leclercq les deux vers d'Horace (*Art poét.*, 340-41).

Centuriae seniorum agitant expertia frugis
Celsi praetereunt austera poemata *Ramnes*.

Horace oppose les *seniores* aux Ramnes. — M. Bouché-Leclercq ne trouve pas l'argument convaincant. Il conclue en félicitant M. Bloch de sa consciencieuse érudition. Chaque page de son livre mériterait une étude spéciale. La soutenance de la thèse a plutôt été une discussion entre collègues qu'une séance d'examen.

M. Geffroy admire dans la thèse de M. Bloch, une grande intensité de travail, cause peut-être d'une obscurité qui n'existe pas dans la thèse latine. Puis reprenant avec le candidat des souvenirs communs, ils essayent de fixer ensemble quelques points de la topographie de Rome. La plupart des anciennes villes italiotes sont de forme carrée, la première Rome qui contient les *gentes* et leurs *heredia*, est carrée. Comme lieu consacré, la ville est protégée par le *pomerium*. Comme refuge, elle forme une *arx* protégée par des remparts. — Le candidat croit que les *heredia* devaient se trouver dans la campagne, car il ne voit guère comment les trois cents *gentes* auraient pu trouver place dans la *Roma quadrata*. — A la *Roma quadrata* a succédé le *septimontium* en remarquant toutefois que Festus cite un texte d'Antistius Labeo, qui nomme huit monts et non sept. On se demande si le huitième est le *Cœlius* ou la *suburra*. Enfin la Rome historique comprend le Quirinal — Mais il reste un problème difficile à expliquer. La colonne Trajane représente la hauteur de la terre enlevée entre le Quirinal et le Capitole ; comment alors les anciens distinguaient-ils les deux collines?

M. Perrot trouve que la thèse a été trop travaillée et que ses défauts naissent de cet excès de travail, puis, sans entrer dans une discussion détaillée, il reproche au candidat de trop abandonner Romulus et Numa. Sans doute leurs histoires sont des légendes, mais ces légendes ont des raisons d'être. Il existe des monuments, des pierres que l'on peut voir et que datent les archéologues. Voilà des témoignages que ne peut ébranler la critique de Beaufort. La faculté reconnaît dans le travail de M. Bloch, une œuvre consciencieuse et digne d'attirer l'attention des historiens, et il est déclaré à l'unanimité digne du grade de docteur. E. B.

CHRONIQUE

M. Anthyme Saint-Paul, dont on connaît les beaux travaux sur l'architecture française du moyen âge, publiera prochainement une grande *Histoire monumentale de la France* et une biographie archéologique de nos diverses provinces. Ces deux ouvrages seront le développement du petit manuel que la maison Hachette a édité au mois de juillet dernier et qui a été si apprécié des antiquaires (Cf. n° du 15 janvier).

— La réimpression de Du Cange par M. L. Favre, de Niort, marche très activement. Le troisième volume est sous presse. Cette nouvelle édition sera supérieure, au point de vue de la correction typographique, à l'édition Didot, qu'elle reproduit; elle comprendra en outre environ 3,000 mots nouveaux.

— S. Em. le cardinal Hergenröther, archiviste du Saint-Siège, a entrepris la publication des Regestes de Léon X. Le premier fascicule de ce grand ouvrage vient de paraître. Il est distribué suivant le système des *Regesta* de Jaffé et de Potthast, c'est-à-dire que l'on se contente d'indiquer brièvement le sujet des pièces, sans les reproduire en tout ou en partie. Ce dernier procédé, suivi par les membres de l'École de Rome, MM. Berger, Digard et Grandjean, pour

les lettres d'Innocent IV, de Boniface VIII et de Benoît XI, serait ici tout à fait inapplicable, eu égard au grand nombre des pièces à signaler. Dans ce premier fascicule il n'y en a pas moins de 2348, dont 1889, datées du 19 mars 1513, jour du couronnement de Léon X, représentent l'expédition des affaires en retard depuis la mort du pape précédent. Le total, pour tout le pontificat, s'élèvera à environ 40,000 pièces. Il y a 250 volumes à dépouiller. Le cardinal s'est naturellement adjoint un certain nombre de collaborateurs; aussi l'entreprise marchera-t-elle rapidement. On peut espérer la voir terminée dans trois ou quatre ans. C'est la librairie Herder, de Fribourg, qui s'est chargée de cette importante publication, dans laquelle nous saluons un des plus beaux résultats de l'ouverture des Archives pontificales. L'École française de Rome a été la première à profiter des mesures libérales prises par S. S. Léon XIII. Le monde savant verra avec plaisir que la direction des archives pontificales s'associe à l'exploitation d'un trésor si précieux et si longtemps défendu par les vieilles traditions des chancelleries. Les Regestes publiés par le cardinal Hergenröther ne sont et ne peuvent être qu'une table des matières; mais ils faciliteront et, en bien des cas, rendront inutiles les recherches dans une collection immense, et partant, difficile à explorer. — Les journaux ont reproduit une lettre du Saint-Père à l'occasion de la fondation d'une chaire de paléographie auprès des Archives du Vatican. Bien que les renseignements nous manquent encore sur cette fondation, il semble que l'on doive la mettre en rapport avec l'entreprise du cardinal archiviste et la considérer comme une pépinière de jeunes savants qui s'emploieront à publier, sinon le texte, au moins le catalogue de la correspondance des papes. On peut espérer que l'élan donné aux Archives du Vatican entraînera le personnel de la Bibliothèque et que les catalogues, promis depuis plusieurs années, sortiront bientôt des mains savantes à qui la publication en a été confiée.

— Les fascicules I et II de la cinquième année des *Studi e Documenti di Storia e Diritto* contiennent les articles suivants : Du concept juridique de la garantie royale dans la législation comparée, *prof.* C. Re. — La servitude selon Aristote et les docteurs scholastiques. 2ᵉ partie. Prof. Talamo. — Une étude du professeur Gamurrini sur le traité *Des mystères* de saint Hilaire de Poitiers, et sur un pèlerinage aux lieux saints découverts dans un très ancien manuscrit. — Des notes sur les ruines antiques de Rome d'après le plan de Nolli. Enfin des comptes rendus de quelques ouvrages récents.

— La librairie C. Klincksieck vient de publier un *Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les universités étrangères et reçus par la Bibliothèque nationale en* 1882. L'année 82 représente le point de départ de cette collection nouvelle, il y a donc forcément de nombreuses lacunes qui diminueront avec le temps. Le plan adopté dans le catologue est le suivant ; l'ordre alphabétique des Universités; dans chaque université un classement par format, puis dans chaque format une subdivision par *facultés* (théologie, droit, etc.). A la suite de chaque article sont indiquées les cotes de la Bibliothèque nationale.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 7 mai (suite). — M. Héron de Villefosse communique le texte d'une inscription latine très intéressante découverte à Makteur par M. Letaille, chargé d'une mission archéologique. Elle mentionne un fonctionnaire dont on connaissait l'existence, mais dont on n'avait pas encore trouvé le titre exact dans les documents épigraphiques. C'est le délégué impérial chargé de juger les nombreuses contestations qui s'élevaient entre les négociants et les chefs des bureaux de douane. Celui qui est mentionné dans cette inscription était appelé à trancher les différends survenus entre les commerçants et les agents de la quadragésime des Gaules. M. Héron de Villefosse présente ensuite plusieurs briques trouvées en Tunisie et portant des figures en relief. L'une d'elles, d'ancien style, trouvée à Sfax, offre le type si fréquent des médailles carthaginoises, *le cheval sous le palmier*; d'autres, découvertes à Kasrin, l'antique Cillium, par M. le baron de Saint-Didier, capitaine au 9ᵉ dragons, sont d'une époque plus basse et portent des sujets chrétiens, tels que *le Sacrifice d'Abraham.* — M. Rayet lit un fragment de son *Histoire de la céramique grecque,* en ce moment sous presse.

Séance du 14 mai. — M. Maxe-Werly lit un mémoire sur les fouilles faites dans le cimetière gallo-romain de la commune d'Humblières (Aisne) et sur les monnaies et les objets de mobilier funéraire qui y ont été découverts. — M. le Vte J. de Rougé présente des photographies de quelques-unes des peintures murales retrouvées il y a quelques années au château de Lude (Sarthe). Elles datent du XVIe siècle : les peintures murales civiles de cette époque sont très rares en France. Outre des scènes allégoriques, on y retrouve des sujets bibliques, tels que l'Arche de Noé, l'Histoire de Joseph, etc. Un panneau, malheureusement endommagé, représentait la dame du Lude, Magdeleine d'Illiers, recevant le manteau taché du sang de son mari, Jacques de Daillon, blessé mortellement à la bataille de Pavie, en 1525. Ces peintures murales, remarquables à bien des points de vue, n'avaient pas encore été reproduites. — M. l'abbé Thédenat communique, d'après un estampage de M. Schmitter, une inscription funéraire métrique trouvée à Cherchell (Algérie). Elle offre des particularités orthographiques. — M. Héron de Villefosse annonce que le musée du Louvre vient d'acquérir, à la vente Castellani, une feuille de bronze estampée et découpée, de style archaïque, dont il présente l'original. Les figures qui décorent cette applique sont celles de deux chasseurs se disputant un bouquetin ; on a cru y reconnaître le type le plus ancien de la dispute d'Hercule et d'Apollon. Cet objet a été découvert dans l'île de Crète. — M. Gaidoz communique une lettre inédite de M. Guyot, relative aux théories celtiques de M. Henri Martin, et il l'accompagne de quelques commentaires.

Séance du 21 mai. — M. Bertrand annonce qu'il vient d'acheter, pour le musée de Saint-Germain, l'anneau en bronze portant une dédicace à *Mars Vorocius*, et il met l'anneau sous les yeux de la Société. — M. Bertrand annonce ensuite, d'après une communication de M. Villette, la découverte de clous-fiches en fer paraissant provenir d'un mur gaulois au Catele d'Avesnelle, près d'Avesne (Nord). Cela constituerait le neuvième oppidum gaulois connu à l'heure actuelle. Les huit autres sont Vertaux, Murseins, Mont-Beuvray, Saint-Marcel-de-Feline, Boviolle, La Segourie, Couloumiers et l'Impernal, près Luzeck. — M. Héron de Villefosse communique le texte d'un fragment d'inscription romaine découvert dans les travaux de restauration de la cathédrale de Limoges, d'après un moulage qui lui a été adressé par M. H. de Montégut, ancien vice-président du tribunal de cette ville. — M. Héron de Villefosse présente ensuite le moulage d'une inscription gauloise, en caractères grecs, récemment découverte à Malaucène (Vaucluse) ; elle contient les termes *bratonde* et *kantona*, qui autorisent à la classer parmi les inscriptions celtiques. C'est la quinzième inscription gauloise connue en caractères grecs. — Le même membre signale la découverte, faite à Genève, dans le lit du Rhône, d'une inscription votive à Neptune, mentionnant un soldat détaché pour un service spécial. — M. de Lasteyrie met sous les yeux de la Société une croix en émail limousin, d'un style archaïque et peu commun. Sous les pieds du Christ est figuré un homme sortant d'un tombeau.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 25 avril. — M. Tissot a reçu une lettre par laquelle MM. Reinach et Babelon annoncent qu'ils ont recueilli, dans leurs fouilles de Carthage, 320 stèles phéniciennes ; 170 portent des inscriptions, les autres des symboles. — M. E. Desjardins communique une inscription dont M. Reinach lui a envoyé la copie :

. . . .
. . . .
. . . .
BRIT MAX · SARM · MAX
PERS · MAX · GERM · MAX · TRIB
POTEST · II · COS · II · P · P · PROCOS
C · VALERIVS GALLIANVS · HONO
RATIANVS · V · C · CVR REIPVBL
KARTHAGINIS · NVMINI
MAIESTATIQ · EIVS · DICA
TISSIMVS

[*Imperatori Caesari Gaio Valerio Diocletiano. Pio, Felici, Invicto. Augusto,*

Pontifici Maximo,] *Brit(annico) Max(imo), Sarm(atico) Max(imo), Pers(ico) Max(imo), Germ(anico) Max(imo), Trib(unitia) potest(ate) iterum, Co(n)s(uli) iterum, P(atri) P(atriae), Proco(n)s(uli), G(aius) Valerius Gallianus Honoratianus, V(ir) C(larissimus), Cur(ator) Reipubl(icae) Karthaginis, Numini Majestatiq(ue) ejus dicatissimus.* — M. E. Renan lit des fragments d'une lettre qu'il a reçue de M. Maspero : Avec l'argent mis à ma disposition par la souscription, « je vais pouvoir déblayer Louqsor et Médinet-Abou, peut-être consolider Karnak, qui en a grand besoin. Je pourrai reporter sur Saqqarah tout ce que le gouvernement égyptien me donne d'argent, et ce que j'ai trouvé là, cette année, me fait croire qu'avec quelques ouvriers de plus je découvrirai de nouveaux monuments.

« En faisant nettoyer, l'an dernier, le temple d'Abydos, nous avons mis au jour un escalier et un couloir qui n'avaient jamais été qu'imparfaitement déblayés. M. Sayce y a copié, cette année, une trentaine au moins de *graffiti* phéniciens inédits, dont vous avez dû déjà recevoir copie. Je n'ai pu malheureusement m'arrêter que quelques heures à Abydos ; mais j'espère être plus heureux la campagne prochaine. Il est fâcheux que j'ai eu, l'an dernier seulement, l'idée de nettoyer cette partie du temple : les *graffiti* seraient arrivés à temps pour le *Corpus*. A côté des *graffiti* phéniciens, il y a beaucoup de *graffiti* cariens et chypriotes, sans compter les grecs.

« Ma campagne a été heureuse et se termine fort bien à Saqqarah par la découverte d'une tombe de la VI[e] dynastie. Une partie du contenu a été malheureusement écrasée par l'éboulement déjà ancien de la voûte. La momie et un cercueil sont en pièces. Le reste n'a pas souffert et nous a fourni cinq petites briques funéraires avec tout leur équipage, un grand cercueil en bois couvert d'inscriptions, des colliers, des vases, un grand sarcophage en calcaire encore fermé, que je vais ouvrir demain matin. C'est la première tombe aussi ancienne trouvée par un Européen, et le hasard m'a favorisé en faisant donner les derniers coups de pioche tandis que j'étais sur les lieux.

« J'ai pu constater que la disposition des objets est la même que celle qu'on trouve dans les tombes thébaines. C'est un grand point pour l'histoire des idées religieuses en Egypte. Ce qui vaut mieux encore, ce sont les textes dont le cercueil en bois est couvert. Ils prouvent que le Livre des Morts était déjà en usage sous la VI[e] dynastie. Je crois, pour ma part, qu'en certaines parties du moins il remonte aux temps préhistoriques et qu'il existait avant Ménès... ». — M. J. Sacaze lit un mémoire intitulé : *Quelques faux dieux des Pyrénées.* Des lectures fautives d'un certain nombre d'inscriptions pyrénéennes ont enrichi la mythologie de ces contrées de plusieurs divinités tout à fait fantastiques : Du nom *Corn(elius) Faus(tus)* on a fait le dieu *Saurhausi, Isornosi* ou *Sornausi, de Severus* on a fait le dieu *Kagir* ; de *Ser(vus)* le dieu *Sir*; d'un nom de lecture incertaine, peut-être *Metellus*, le dieu Netho, dont le pic du Néthou aurait conservé le nom. Il est utile de signaler ces erreurs, car les philologues demandent à ces noms des renseignements sur la langue des anciens Ibères. — M. Oppert lit une note sur *La vraie assimilation de la divinité de Tello.* Selon lui cette divinité était Ninip et non Papsukal. — M. A. des Michels lit un mémoire dans lequel il démontre que l'annamite est une langue originale, indépendante du chinois, qui n'y entre que dans la proportion de trois mots sur dix. H. Thédenat.

Publications nouvelles

Bréard. Jean Doublet, de Honfleur. Charavay, in-8°, 7 fr. 50. — Cantu. Histoire universelle, nouvelle édition du tome I[er]. Didot, in-8°, 6 fr. — Franklin. Les corporations ouvrières de Paris, du XII[e] au XVIII[e] siècle. Didot, in-8°, 12 fr. — Gonet. Tableau de la littérature frivole en France, du XI[e] siècle à nos jours. Marpon et Flammarion, in-4°, 80 fr. — Hennebert. L'Europe sous les armes. Furne et Jouvet, in-12, 3 fr. 50. — Jussbrand. La vie nomade et les routes d'Angleterre au XIV[e] siècle. Hachette, in-12, 3 fr. 50. — Lagrange. Vie de M[gr] Dupanloup, 3[e] volume, in-8°, 7 fr. 50. — Masson. Journal de Torcy pendant les années 1709-11. Plon, in-8°. — Mistral. Nerto, avec le français. Hachette, in-8°, 5 fr. — Montégut. Nos morts contemporains, 2[e] série, in-18, 3 fr. 50. — Sommervogel. Dictionnaire des écrivains anonymes et pseudonymes de la Compagnie de Jésus. Société bibliographique, 2 vol. in-8°, 30 fr.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 13 1er Juillet 1884

BULLETIN CRITIQUE

52. — **Le romantisme des classiques,** deuxième série: Racine, par M. Emile Deschanel; 2 vol. in-12, Paris, Calmann-Lévy, 1884.

L'édition de Racine dans la grande collection des classiques français et l'édition plus modeste, mais très complète encore, de M. Bernardin renferment quantité de documents inconnus ou méconnus du plus grand nombre des lecteurs. M. Deschanel a recueilli les plus instructifs de ces documents, il les a mis en œuvre avec l'esprit qu'on lui connaît, et il nous donne, dans une forme originale, — trop originale même, on le verra bientôt, — un très intéressant plaidoyer en faveur de la tragédie de Racine.

Ce plaidoyer repose sur deux idées étroitement unies: « Racine est la souveraine expression de ce que le génie français renferme en soi de particulier (1) », et si ce génie français diffère du génie espagnol ou du génie allemand ou du génie anglais, il n'est inférieur à aucun d'eux. La première proposition est prouvée par l'ensemble du livre; je ne puis résister au désir de citer une page où M. Deschanel met la seconde en pleine lumière. M. Deschanel expose d'abord une objection de B. Constant (préface de *Walstein*), qui reproche à notre tragédie classique d'avoi taillé tous ses personnages sur le même patron, tandis que Shakespeare, Schiller et Gœthe sont aussi variés que la nature même. Voici la réponse:

« Assurément il y a une part de vérité dans cet aperçu très suggestif; mais l'un et l'autre système dramatique ont leurs inconvénients et leurs avantages. Quant aux exemples, écartons d'abord les personnages des tragédies de Voltaire, qui, en général, sont conçus sans solidité et sans beaucoup de sérieux, vagues, vides, creux, déclamatoires; laissons Polyphonte, c'est chose trop facile de lui opposer et préférer Richard III. Mais les personnages de Racine, sans être éparpillés en mille détails comme Richard III et Hamlet, sont vivants et vrais. La concentration des caractères en accroît la force et l'effet, comme les rayons de la lumière ras-

(1) Phrase de M. J-J. Weiss citée par M. Deschanel.

semblés au foyer donnent la flamme. Racine sait non seulement varier à l'infini la peinture des passions, comme on en convient, mais aussi créer des caractères très particuliers, très individuels qu'il est impossible de confondre avec d'autres..... Et peut-on dire que Racine, dans Néron, n'ait peint qu'une seule passion? Je chercherais plutôt quelle est celle qu'il n'a point peinte dans ce personnage. Mais il a su en même temps y maintenir l'unité de caractère, qui parfois dans le drame anglais, allemand ou espagnol, s'en va à vau-l'eau, au milieu des mille détails de ce que le critique appelle l'individualité réelle. Des caractères complexes et inconséquents sont dans la nature, il est vrai; et il l'est aussi que le drame shakespearien, comme le roman anglais, avec ses détails innombrables, s'empare de vous, en vous enlaçant peu à peu dans ses mailles multipliées. Sans entraves et sans limites, libre de mêler ou d'opposer les uns aux autres les éléments les plus contraires, le tragique et le comique, le terrible et le grotesque, le drame ébranle tour à tour, et presque en même temps, l'âme humaine dans ses deux pôles. Mais le système français du xvii^{e} siècle excluait cette liberté sans frein; l'unité, la concentration, en était la règle: et par là, il a obtenu, lui aussi, de très grands effets, et produit des œuvres non moins admirables. Choisissant la journée d'une crise tragique, il y enserre l'action, qui par là éclate d'autant plus, et porte plus loin, comme la charge d'un canon rayé. Quant aux caractères, la question est de savoir laquelle des deux manières de concevoir les êtres dramatiques est la meilleure: ou bien l'individu en toutes ses particularités, la physionomie réelle en ses mille aspects, le visage avec ses verrues; ou bien seulement les traits essentiels, qui constituent l'être moral que l'on veut peindre, les traits profonds et décisifs, capables à la fois de saisir la foule et d'émouvoir les esprits cultivés..... L'un de ces deux systèmes dramatiques simplifie, ramasse, condense, l'autre se plaît à détailler l'action, au risque de l'éparpiller. L'idéal serait de détailler et de concentrer à la fois. Le très regretté Eugène Fromentin, qui savait tour à tour peindre et écrire, dit quelque part dans un de ses voyages d'Afrique: « Chose admirable et accablante! la nature, tout à la fois, détaille et résume. Nous, nous ne pouvons tout au plus que résumer; heureux encore quand nous le savons faire! Les petits esprits préfèrent le détail. Les maîtres seuls sont d'intelligence avec la nature: ils l'ont tant observée, qu'à leur tour, ils la font comprendre. Ils ont appris d'elle ce secret de simplicité qui est la clef de tant de mystères!... Devais-je donc si loin du Louvre chercher cette importante exhortation, de voir les choses par le côté simple, pour en obtenir la forme vraie et grande? »

« Eh bien, Racine procède comme la nature, détaille et résume à la fois, produit des types qui sont, en même temps, individuels, tels que les donne l'histoire ou la légende, base de chaque pièce, et généraux, universels,

conformes à l'humanité; ainsi, d'une variété infinie. » (Tome I, p. 264 et suiv.)

Le plaidoyer est fort net. M. Deschanel ne se contente pas de demander les circonstances atténuantes, il plaide *non coupable*, comme on dit au Palais. La page est brillante, animée, et si l'idée n'est pas tout à fait originale, elle est présentée sous une forme moderne, et pour ainsi dire contemporaine, qui la renouvelle: *non nova sed nove*. M. Deschanel recherche dans ses études ce qu'on est convenu d'appeler des sujets d'actualité; il trouve souvent des choses intéressantes, comme cette question de la mise en scène, à propos de laquelle il résume (appendice du tome I) le débat récemment élevé entre MM. Perrin, A. Dumas et Sarcey.

Cette part faite à l'éloge, j'aborde la critique.

Est-il vrai qu'au Collège de France il soit nécessaire, pour faire accepter un éloge de Racine, de le proclamer « romantique »? Est-il vrai que le public ne soit plus capable de lire un ouvrage de critique s'il ne porte une étiquette aussi moderne? Si oui, tant pis pour le Collège de France, tant pis pour le public! Mais qu'on ne s'y trompe pas: le romantisme des classiques est un parfait paradoxe, et l'étiquette ne recouvre qu'un mélange de saveur indécise.

Paradoxe, ai-je dit. Le point de départ de cette étrange théorie est la définition paradoxale de Stendhal: « le romantisme est l'art de présenter aux différents peuples les œuvres littéraires qui, dans l'état actuel de leurs habitudes et de leurs croyances, sont susceptibles de leur donner le plus de plaisir possible. Le classicisme, au contraire, leur présente la littérature qui donnait le plus de plaisir à leurs arrière-grands-pères. »

Nous n'entrerons pas dans la discussion esthétique du paradoxe; nous renverrons pour cette discussion aux deux remarquables articles de M. F. Brunetière (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1883, 1er mars 1884), à qui nous emprunterons seulement cet aphorisme, qui, pour un esprit non prévenu, est un axiôme: « L'auteur d'*Andromaque* et de *Phèdre* ne sera jamais un romantique tant que l'auteur de *Tragaldabas* continuera d'en être un, et si *le Roi s'amuse* doit un jour devenir classique, il faudra que *Bérénice* et *Britannicus* aient d'abord cessé de l'être. » Mais je voudrais ici exposer un argument historique qui prouve la fausseté de cette thèse. Pour bien connaître la tragédie classique du XVIIe siècle et l'esprit classique en général, il faut savoir à quelle littérature cette tragédie et cet esprit ont succédé. Bien que Corneille soit très différent de Racine pour le génie et le système dramatique, il n'en est pas moins le fondateur de la tragédie classique et s'il est vrai que c'est le théâtre qui consacre les systèmes littéraires, Corneille a fait plus que tout autre pour assurer en France l'avènement du classicisme. Si donc nous prouvons que Corneille est en opposition complète avec les ancêtres du ro-

mantisme, à plus forte raison Racine, qui s'engage avec plus de résolution que son devancier dans la voie de la tragédie classique.

Le romantisme n'est pas né avec ce siècle : *ce siècle avait deux ans*; il ne serait pas très difficile de montrer que de la Renaissance, — pour ne pas remonter plus loin, — jusqu'à Boileau, il y a une véritable école romantique représentée par Régnier, Théophile, Scudéry, Saint-Amand ; je ne cite que les plus connus. Cette école se distingue de celle de Malherbe par le dédain du modèle et de la règle, le culte de la poésie personnelle, de la libre inspiration, du *moi*.

> Du plus haut au plus bas mon vers se précipite
> Selon que du sujet touché diversement,
> Les vers à mon discours s'offrent facilement.

dit Régnier (Sat· I) et Théophile:

> J'approuve que chacun écrive à sa façon.

Qu'on se rappelle certaines Préfaces des *Harmonies poétiques* et la pratique constante des romantiques, et l'on reconnaîtra des rapports frappants entre le commencement du XVII^e siècle et le commencement du nôtre. Ce n'est pas à dire que la théorie que j'expose n'ait pas son bon côté : elle est excellente à favoriser le développement du génie lyrique ; mais elle a le tort de gâter les meilleurs et d'encourager les médiocres à mal faire. Régnier n'échappe aux dangers de sa méthode qu'à force de talent naturel et parce que sa nonchalance l'empêche d'avoir trop d'ambition. Théophile, plus audacieux et moins bien doué, gaspilla son talent et, mort jeune, ne laissa rien de durable. Scudéry est encore plus mauvais que Théophile, et Saint-Amand, qui descend plutôt de Régnier, a noyé quelques inspirations heureuses dans un torrent d'inepties et de grossièretés.

J'ai indiqué brièvement ce rapprochement, car j'ai hâte d'en venir au théâtre. Ecoutez ceci : « Il faut éviter autant qu'on le peut dans la tragédie ces discoureurs ennuyeux qui racontent les aventnres d'autruy et *mettre les personnes mêmes en action*, laissant ces longs narrés aux historiens. — Il faut savoir descendre à propos du cothurne de la tragédie à l'escarpin de la comédie, vu qu'il est bien plus raisonnable de mêler les choses graves avec les moins sérieuses en une même suite de discours et de les faire rencontrer en un même sujet de fable ou d'histoire que de oindre hors d'œuvre des satyres (comédies) avec des tragédies qui n'ont aucune connexité ensemble. Car de *dire qu'il est malséant de faire paraître en une même pièce les mêmes personnages traitant d'affaires sérieuses, importantes et tragiques, et incontinent après les choses communes, vaines et comiques, c'est ignorer la condition de la vie des*

hommes, de qui les jours et les heures sont bien souvent entrecoupés de ris et de larmes. » De qui est cette citation? Le style en est un peu vieux, mais pour les idées point de doute, semble-t-il ; ce sont celles de la *Préface de Cromwell*, elles datent de 1828. Erreur; ces lignes ont été écrites en 1628 par le prieur Ogier, le même qui prit parti pour Balzac dans sa lutte contre les Feuillants; elles sont tirées de la très remarquable Préface mise en tête d'une bizarre tragi-comédie, *Tyr et Sidon*. Ce manifeste ne s'adresse point à des partisans imaginaires ; Ogier défend un système dramatique que l'on commence alors à attaquer, mais qui est celui de Montchrestien, de Hardy et des auteurs moins connus que l'on peut lire dans les derniers volumes de l'*Ancien théâtre* français. Sauf la thèse démocratique de rigueur vers 1830, sauf encore ce que la différence des talents et le progrès de la décence publique ont amené de changements nécessaires, on trouvera dans ces tragi-comédies tout ce qui constitue essentiellement le drame romantique : sujets modernes, fantaisistes et romanesques, mélange du comique et même du bouffon avec le tragique, longs monologues lyriques, changements de scène, etc. C'est à ce drame que les critiques éprouvaient le besoin d'établir des règles, c'est à lui qu'on opposait la tragédie classique imitée de Sénèque d'abord, puis d'Euripide directement ou de Sophocle, plus savante, partant moins populaire, un peu froide mais plus majestueuse, plus dans le *bel air et le* bon goût. La lutte ne fut pas très longue entre le parti de la liberté à peu près illimitée et le parti de la règle. Corneille, après quelque hésitation, passe avec son génie dans le camp des autoritaires : il fit le *Cid* suivant les règles. Les critiques y trouvèrent encore à reprendre mais quoi qu'on pût dire, ce chef-d'œuvre, malgré l'Académie, consacra la victoire de la tragédie classique. On peut regretter, en constatant ce triomphe, que le drame ait été par le fait même mis en oubli ; on peut croire, ce qui est vrai, que la tragédie par sa nature allait à l'écueil et devait mettre en scène, au bout d'un certain temps, non plus des hommes, mais des « marionnettes héroïques » ; de cette opinion permise on n'arrivera jamais par une conséquence logique au paradoxe de M. Deschanel. Corneille et Racine ont été novateurs sans doute, mais précisément novateurs contre les ancêtres de ces romantiques avec lesquels on voudrait aujourd'hui les confondre pour donner à ceux-ci la gloire qui demeure attachée au nom de ceux-là.

Je m'arrête, car nul peut-être n'est plus de mon avis que M. Deschanel lui-même. Il avoue sincèrement (I, p. 45) que cette petite thèse du romantisme des classiques nous est offerte moins comme une théorie proprement dite que comme un cadre dans lequel il essayera de nous présenter les principaux écrivains du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle sous un jour un peu

nouveau. C'est une formule adoucie pour annoncer au bon public qu'on va lui soutenir un paradoxe.

Je trouve au livre cet autre défaut qu'il laisse sur plusieurs points importants une impression indécise. D'abord M. Deschanel a beau dire qu'on est libre de jeter le cadre, ce cadre tient au tableau par un réseau tellement serré d'attaches cachées ou apparentes que le lecteur désireux de les rompre, fatigué d'un travail de Pénélope, s'irrite et pourrait bien jeter le tableau avec le cadre. J'ai montré tout à l'heure que le lecteur aurait tort, mais vraiment il lui faut de la patience pour arriver jusqu'au bout de l'ouvrage.

De plus, comme on le pense bien, cette malencontreuse théorie empêche quelquefois M. Deschanel d'être franc et logique avec lui-même. C'est ainsi qu'à la page 200 (tome I) à propos de *Britannicus*, louant Racine d'avoir éloigné des yeux du spectateur la scène de l'empoisonnement, il remarque que « l'auteur de la *Préface de Cromwell* » est d'un avis différent: « Si Racine, dit M. V. Hugo, n'eût point été paralysé par les préjugés de son siècle, il n'eût point manqué de jeter Locuste dans son drame entre Narcisse et Néron, et surtout n'eût pas relégué dans la coulisse cette admirable scène du banquet, où l'élève de Sénèque empoisonne Britannicus, etc. » M. Deschanel consacre justement plusieurs pages à combattre ces procédés matériels. Vous croyez qu'il va conclure que pour cette fois le romantisme avait tort. Pas du tout ; ce sont les *réalistes* nos contemporains qui vont payer l'erreur de M. V. Hugo : « De nos jours un *drame réaliste* se plairait à mettre sous nos yeux cet empoisonnement de Britannicus... Mais l'on n'a recours à de pareils effets que quand on ne sait pas en trouver d'autres » (p. 202).

Voici maintenant autre chose. M. Deschanel est à la fois ami et ennemi de Racine ; il est ami du poète, ennemi de l'homme. Je sais bien qu'il s'est formé une légende sur la sensibilité de Racine qui a été peut-être plus tendre dans ses vers que dans sa vie. Mais à cette légende, bien exprimée surtout dans une poésie maniérée de Sainte-Beuve, *les Larmes de Racine*, M. Deschanel en substitue une autre, moins poétique et très injuste: « Au temps de Louis XIV et de Bossuet, dit-il à propos d'*Iphigénie*, les parents n'égorgeaient plus leurs filles sur un autel, il les mettaient seulement au couvent. Racine lui-même ne s'en faisait pas faute: de cinq filles qu'il eut, une seule se maria, les quatre autres entrèrent en religion. Le *père, allant pleurer à chaque prise de voile, se croyait quitte envers sa sensibilité.* » Or, dit à ce propos M. Brunetière, « des cinq filles de Racine deux seulement prirent le voile du vivant de leur père, et Racine ne s'épargne pas pour les détourner de leur résolution. Il ne put rien sur l'une d'elles, mais il réussit si bien avec l'autre qu'elle sortit de chez les Carmélites pour épouser M. Collin de Morambert. »

Ailleurs M. Deschanel signale un recueil de plus de trois cents épigrammes attribuées à Racine sans spécifier « qu'il n'y en a pas seulement cinquante qui soient authentiques et que de ces cinquante il n'y en a pas six qui ne soient dirigées contre les Boyer, Coras, Pradon, Fontenelle » et autres ennemis acharnés de Racine.

Le dernier mot sur Racine est encore celui de Boileau: « Racine est *venu à la vertu par la religion;* mais son tempérament le portait à être railleur, inquiet, jaloux et voluptueux. » C'est cette religion que M. Deschanel n'accepte pas facilement. Lui, l'auteur *du Mal et du Bien qu'on a dit de l'amour*, il semble reprocher à Racine dans sa jeunesse d'aimer les comédiennes, parce qu'il doit se convertir; et à Racine converti, bon père et bon époux, il ne pardonne pas d'avoir autrefois aimé les comédiennes. Cette conversion tient au cœur à M. Deschanel. A ce propos il fait de l'esprit, il cite les chansons du temps « uniquement pour nous donner le ton des amis de Corneille à l'égard de Racine » (tome II, p. 149) il signale combien cette conversion du poète coïncide avec celle de ses illustres protecteurs. Du reste elle n'empêche pas Racine de rester au fond un galantin. « Je ne peux m'empêcher de m'imaginer, dit M. Deschanel, que Racine, quoique passé à la dévotion et ayant renoncé au théâtre et aux comédiennes depuis son mariage, ne devait pas trouver ennuyeux de choisir, d'essayer, de faire répéter ces actrices d'une nouvelle sorte, si jeunes, si charmantes. (Il s'agit des demoiselles de Saint-Cyr et des représentations d'*Esther*.) Il y avait là, pour un ancien pécheur converti, tout au moins de belles occasions de sagesse. Et aussi, sans doute, de bien intéressants sujets de comparaison (involontaires) avec ses actrices d'autrefois. J'ai peine, malgré tout, à me figurer que l'ancien amant de Marquise et de la Champmeslé, quoiqu'ayant renoncé à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, fût devenu un saint tout à fait » (II, p. 195). Et plus loin (p. 196): « Il me semble que si j'avais été la directrice de Saint-Cyr, je ne me serais fiée que de la bonne sorte à ce loup devenu berger. »

Je ne m'arrêterai pas à relever tout ce qu'il y a d'injuste et d'injurieux pour Racine dans un tel persiflage; je me contente de protester contre un pareil procédé indigne du nom de critique. Littérairement et historiquement parlant, quiconque étudie le XVIIe siècle doit se faire une conscience de croyant, s'il n'est croyant lui-même. Pour avoir oublié ce précepte tant de fois répété, M. Deschanel a commis, en étudiant le théâtre religieux de Racine, des fautes de goût qui sont pour la plupart des erreurs historiques ou littéraires. Faute de goût les attaques contre Madame de Maintenon qui n'est nulle part plus respectable qu'à Saint-Cyr; faute de goût cette manière de nous montrer Louis XIV, à la représentation d'*Esther*, goûtant un plaisir de pacha à voir défiler devant lui « ce

nombreux essaim d'innocentes beautés »; faute de goût la longue insistance sur cette idée que le sujet d'*Esther* n'est qu'une grossière histoire de harem; faute de goût le fait de présenter *Athalie* uniquement comme la tragédie du fanatisme sacerdotal et monarchique (1).

En résumé l'étude de M. Deschanel gagnerait à être allégée d'un paradoxe et de quelques pages d'un goût et d'un esprit douteux; la vérité s'en trouverait bien. Si l'on me permet une expression familière, le poisson est excellent, mais il est accommodé d'une sauce âpre qui ne saurait plaire qu'à des palais ou grossiers ou déjà blasés. Nous nous contenterons de manger le poisson sans sauce: c'est déjà quelque chose.

E. P.

---

53. — **La Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes,** par M. Alex. Bertrand, membre de l'Institut ; in-8° de 207 pages ; Paris, E. Leroux, 1884.

Cet ouvrage a paru dans la collection des *Publications de l'École du Louvre;* il comprend les conférences faites par le savant conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain, pendant la première année de l'École du Louvre, fondée par arrêté ministériel du 15 octobre 1882.

Cette série de conférences se compose de huit leçons. La première est un discours d'ouverture, dans lequel M. Bertrand trace le plan général du cours qu'ils se propose de professer, et énumère les sources auxquelles il entend en emprunter les éléments ; il traite ensuite de l'homme tertiaire et de l'homme quaternaire, des Troglodytes, des monuments mégalithiques, des cités lacustres et des animaux domestiques de la fin de l'âge de la pierre et de l'introduction des métaux en Occident; ensuite viennent les premières migrations vers la Gaule à l'époque historique et les premières grandes voies de commerce; enfin l'apparition des Gaulois sur la rive droite du Rhin.

Commençons par constater un fait qui est de nature à inspirer une grande confiance. Tout d'abord, M. Bertrand met en doute le système d'une certaine école, qui adopte comme une vérité indiscutable, j'allais dire comme un dogme, le progrès continu et *normal* des races primi-

(1) Je remarque en passant que M. D... tient absolument à se faire un petit renom d'hétérodoxie. A propos du veau d'Or, M. D... ajoute en note (II p 217). « Nous parlons ici comme Racine et les *orthodoxes*; mais *le fait est* que le Taureau d'Or *était encore Jéhovah sous sa forme primitive,* qui subsistait dans le royaume d'Israël. » Il est piquant de voir le professeur de littérature française au collège de France s'élancer d'un air dégagé dans l'exégèse biblique. Mais puisque les 2 volumes sur Racine sont augmentés d'appendices, nous aurions aimé a voir M. D... y prouver le *fait* qu'il avance.

tives ;il n'admet pas, pour l'histoire de l'humanité, les règles immuables observées en géologie ; il reconnaît qu'il y a des lois mystérieuses « dont le Créateur s'est servi pour l'accomplissement de l'œuvre dont nous admirons la sublime ordonnance » (page 40) ; il considère comme une erreur de chercher dans les bas-fonds de l'humanité le point de départ de la grande civilisation (page 89). Il s'élève à plusieurs reprises contre cette tendance à vouloir tout expliquer, en entassant conjecture sur conjecture et en proposant des systèmes qui ne reposent que sur des hypothèses dans lesquelles l'imagination joue le rôle principal. Pour M. Bertrand il faut exclusivement des faits bien constatés et des textes étudiés avec une critique sévère. Il faut, surtout, ne pas se presser de conclure et se mettre en garde contre certains rapprochements, séduisants à première vue, qui, plus tard, s'évanouissent devant un mûr examen.

Après la deuxième leçon de M. Bertrand, il n'est plus besoin de s'occuper de l'homme tertiaire, notre précurseur, espèce de singe intelligent taillant la pierre et sachant faire le feu, dont on n'a retrouvé aucune trace et qui fut inventé comme jadis les habitants de la lune. L'homme se retrouve à l'époque quaternaire, en même temps que les races éteintes des grands animaux ; on n'a de lui que deux fragments de crâne et de nombreux outils en silex, grossièrement taillés à éclats : jusqu'ici on ne sait rien de ses mœurs, non plus que de sa structure générale : on suppose que la population, alors peu dense, n'était guère supérieure aux peuplades sauvages les plus desbéritées. Comment ces premiers hommes se sont-ils trouvés sur le sol de la Gaule ? D'où venaient-ils ? autant de questions qui attendent une solution définitive.

Les savants, sous le nom de quaternaire, ont indiqué une époque géologique qui est le commencement de celle que nous voyons encore ; cette époque est marquée par un changement accidentel de climat, un refroidissement, qui succéda à des inondations telles que quelques personnes supposent qu'il y eut un dépeuplement de l'Europe. Les grands animaux, proboscidiens et hippopotames, périrent ou émigrèrent ; les hommes furent également décimés, et il n'en existait que de rares survivants lorsque, les éléments ayant repris un cours normal, arriva une nouvelle population. On n'a pas encore trouvé les éléments indispensables pour calculer, même approximativement, la durée des âges géologiques, ni, par conséquent, celle de cette période de refroidissement.

Cette nouvelle population semble avoir été celle des *Troglodytes*, race de pasteurs de rennes et de chasseurs, qui vivaient dans des cavernes et offraient plus d'un rapport d'analogie avec les populations actuelles de l'extrême nord ; les Troglodytes furent juxtaposés aux hommes dont on a retrouvé les traces les plus antiques ; à la différence de ceux-ci, ils avaient le sentiment de l'art, sculptaient avec assez de perfection les

os de rennes, mais ignoraient l'usage des métaux. — A cette race succéda celle à laquelle on doit les monuments mégalithiques ; on la suit depuis le Caucase, remontant vers le nord, et se répandant sur les régions de l'Europe occidentale et de l'Afrique confinant à la mer. La race des dolmens amène avec elle l'art de polir les instruments en pierre, l'usage des armes en bronze, tous les germes de la véritable civilisation, le respect et le culte des morts. Presque simultanément, un autre courant, parti du même point, remontant le cours du Danube, vient d'établir en Suisse et au nord de l'Italie où leurs villages lacustres, révèlent des objets analogues à ceux que l'on trouve sous les dolmens.

Depuis l'homme quartenaire, jusqu'aux premiers temps où commencent les témoignages historiques, on constate, suivant M. Bertrand, trois migrations qui marquent trois échelons dans les étapes de la civilisation en Occident ; le progrès est dû à ces immigrations successives qui viennent se mêler aux populations déjà maîtresses du sol et les absorber peu à peu ; il n'est pas difficile d'apercevoir les transitions dont la durée est plus ou moins longue. Je crois que pour toute personne qui étudie attentivement l'histoire, on trouve, à chaque siècle, de nombreuses preuves des modifications apportées du dehors aux idées, aux connaissances, aux usages et même à l'état physique et moral des sociétés humaines.

A propos de l'introduction simultanée du bronze et du fer en Occident, M. Bertrand aborde une question très difficile et, à notre avis, il sait la placer sous son véritable jour. L'usage de ces métaux apparaît avec les hommes des dolmens et ceux des cités lacustres, mais la métallurgie n'existe pas alors dans nos régions ; les armes et les instruments de métal arrivent en Gaule par le commerce ou les conquêtes, en même temps que la coutume d'incinérer les morts ; le savant professeur établit que là, comme sur beaucoup d'autres points de l'ancien monde, le bronze était un métal sacré, à l'exclusion du fer ; que la métallurgie était le domaine de corporations semi-religieuses, semi-militaires, qui passaient pour avoir des secrets ; il n'est pas éloigné de voir dans les Sigynnes, population danubienne dont le nom fut donné aux marchands d'objets en métal, les ancêtres des Tziganes. Pour M. Bertrand, l'expédition des Argonautes, décrite par Apollonius de Rhodes, est une légende qui conserve des détails intéressants sur les migrations venues par le Danube.

Nous devons constater les données précieuses que le professeur sait tirer de l'étude des sépultures ; l'inhumation et l'incinération révèlent des croyances dans les devoirs rendus aux morts, d'où l'on peut conclure que si les immigrations venaient de l'Orient en suivant quelquefois la même route, elles ne venaient pas d'un même point. Les tribus qui élevaient les dolmens inhumaient ; celles qui fondèrent les villes lacustres

incinéraient ; les premières, dans le principe, n'usaient que d'instruments en pierre ; les secondes possédaient des armes et des instruments en métal. Les cimetières nous montrent ces deux races, soit séparées, soit juxtaposées, sans que rien permette de conclure que, de part et d'autre, l'occupation du sol ait eu lieu à main armée.

La dernière conférence, qui termine ce premier volume, nous montre, vers le milieu du VII^e siècle avant l'ère chrétienne, les signes avant-coureurs de la grande invasion armée qui amena les bandes galates sur la rive droite du Rhin, et ensuite en Italie et en Gaule. Ce courant humain, déterminé par une invasion de Massagètes qui se jetèrent sur les Scythes, et ceux-ci sur les Cimmériens, força ceux-ci à former deux bandes qui se dirigèrent l'une à l'est, l'autre à l'ouest, établirent par leur immigration une barrière qui interrompait les relations séculaires entre le Nord et le Midi ; ces relations se faisaient par le Danube et le Borysthène : les envahisseurs occupaient le premier de ces fleuves, en même temps qu'ils coupaient le cours du second. Les Cimmériens sont les ancêtres ou les frères des Galates.

En terminant l'analyse de la première partie de ce cours, qui nous fait désirer ardemment la publication des leçons professées en 1884, nous accomplissons un acte de justice, en constatant que, jusqu'à ce jour, l'histoire des antiques populations occidentales de l'Europe n'avait pas encore été présentée avec autant de critique et de clarté. La connaissance de l'archéologie et celle des textes est indispensable pour résumer sûrement ce que l'on connaît, au moment où j'écris, sur ces temps reculés. Je ne doute pas que les enseignements professés par M. Bertrand n'ouvrent un vaste champ aux recherches de ceux qui sont venus l'écouter ; en même, temps ils éviteront à ses auditeurs des recherches multipliées et les mettront en garde contre les fantaisies de ceux qui, sous prétexte de critiques scientifiques, ont accumulé des théories bien faites pour égayer les archéologues de l'avenir, du même sourire que nous procurent les inventions des celtomanes du siècle dernier et de l'ancienne Académie celtique.

A. DE BARTHÉLEMY.

---

59. — **Die Echtheit der ignatianischen Briefe** aufs neue Vertheidigt, von d[r] F. X. FUNK. — Tübingen, Laupp, 1883 : in-8° de 214 pages.

Dans ce petit volume, publié à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de M[gr] Hefele, le professeur Funk expose l'actuel des opinions et des controverses sur les lettres de saint Ignace et de saint Polycarpe; et plaide, pour son propre compte, la thèse de l'authenticité. Les arguments sont présentés avec beaucoup de clarté, de précision et de mesure, ce qui rend le livre bien plus facile à lire et

par conséquent bien plus utile que celui que M. Th. Zahn a publié sur le même sujet, il y a une dizaine d'années. Tout bien pesé, M Funk arrive à montrer que la plupart des raisons accumulées contre l'authenticité des célèbres épîtres ne supportent pas un examen sérieux, que l'étude exacte du développement des hérésies gnostiques interdit d'abaisser la date de ces documents jusqu'au milieu du IIe siècle, et que la seule objection grave contre la haute antiquité que leur donne la tradition, c'est que, seuls entre tous les écrits de cet âge ancien, les lettres de saint Ignace parlent de la hiérarchie à trois degrés. La découverte de la *Doctrine des apôtres* (*Bull.*, 1884, p. 94) est venue encore tout récemment renforcer cette difficulté. M. Funk, tout en s'abstenant d'en dissimuler la gravité, ne pense pas qu'elle doive prévaloir contre les inconvénients de l'opinion contraire à l'authenticité.

Mais si les lettres sont d'Ignace lui-même, Ignace est-il aussi ancien qu'on le dit? M. A. Harnack a cherché, dans sa brochure *Die Zeit des Ignatius*, à montrer qu'il pourrait bien n'avoir vécu qu'au temps d'Hadrien (117-138). Son argumentation se fonde sur une reconstruction hypothétique des anciennes listes des évêques d'Antioche : elle prête beaucoup à la critique, et M. Funk a eu raison de l'écarter. Cependant il est difficile d'apprécier la valeur de la tradition qui relie le martyre d'Ignace au règne de Trajan. Cette tradition n'a pas de documents très anciens, puisque toutes les *passions* d'Ignace sont postérieures à Eusèbe. Peut-être y aurait-il, dans cette indétermination chronologique, un moyen de concilier les données si divergentes de ce problème.

M. Funk publie en appendice la version latine de la collection ignatienne dite d'Usher, comprenant les lettres apocryphes avec les lettres authentiques non interpolées ; il y joint une édition de la version latine de l'épître de saint Polycarpe. Ces deux textes, établis sur de nouvelles collations de manuscrits, forment un utile supplément à sa belle édition des Pères apostoliques. L. DUCHESNE.

VARIÉTÉS

LE BUREAU DES BARBARES A CONSTANTINOPLE

On a trouvé dans ces derniers temps à Constantinople, un nombre relativement considérable de bulles en plomb portant les noms de plusieurs préfets des barbares, ἐπὶ τῶν βαρβάρων. Qu'étaient ces barbares Quelles étaient les fonctions de leurs préfets?

MM. G. Schlumberger et Mordtmann, qui ont publié plusieurs de ces

bulles dans les *Archives de l'Orient latin* (1), assimilent ces *barbares* aux Varègues et aux autres fédérés. On sait la place immense que ces étrangers occupaient dans les armées byzantines. Dès le VIII^e siècle, la plupart des soldats et un grand nombre d'officiers étaient Slaves, Allemands, Francs, Anglais et Arabes. La flotte elle-même était souvent commandée par des étrangers. Je n'en veux pour preuve que le sceau de cet Arabe Jézid, qui a les titres de spathaire et de tourmarkhe :

Lég. circul. indéchif. et dont il ne reste que quelques mots. C'est très probablement un verset de psaume.

Au centre, le monogramme cruciforme cantonné des cinq lettres IEZIΔ. pour KYPIE BOHΘEI IEZIΔ.

℞ ....
ΑΙΚΩCΗ..
ΘΑΡΙΩS — Βασιλικῷ σπαθαρίῳ καὶ τουρμάρχῃ.
ΤΟVΡΜΑ
ΡΧΗ+

A tous égards, les plus intéressants pour nous parmi ces soldats étrangers, ce sont ces guerriers aux noms germains dont on a retrouvé les tombes en démolissant une des tours de Constantinople. Ces Wœrings, ou Varangiens, comme on les appelait à Byzance, ont laissé plus d'un souvenir de leur passage en Orient. L'onomastique byzantine nous montre des Varangopoulos et même de simples Varangos comme sur cette bulle :

Buste de la Vierge, de face et nimbée, portant sur la poitrine l'image de l'enfant Jésus. Lég. MP — ΘΥ.

℞. Lég. en quatre lignes : ΚΕΒΘΗ— ΒΑΡΔΑ Κϒ — ΡΟΠΑΛΑΤ' —ΤΒΑΡΑΓ !

M. Mordtmann a publié le sceau d'un grand interprète des Varangiens, μεγάλου διερμενευτοῦ τῶν βαράγγων. Ce mot βάραγγος était donc officiel et consacré par l'usage ; jamais nous ne le voyons employé comme synonyme de Barbare ; il nous faut donc chercher une autre explication que celle que nous donnent MM. Mordtmann et Schlumberger pour le titre ἐπὶ τῶν βαρβάρων que l'on rencontre sur les bulles byzantines. M. G. Schlumberger a publié onze de ces bulles, M. Mordtmann en a publié sept ; j'en ai retrouvé cinq autres, ce qui porte à vingt-trois le nombre de ces documents.

N° 1. Croix potencée placée sur quatre degrés. Autour, dans un double cercle de grénetis, cette légende circulaire ΚΕΒΟΗΘΕΙ ΤΩC/ ΔϒΛ/ pour Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ.

℞. +ΜΗ/
ΑΗΛ/Π — Μιχαὴλ βασιλικῷ σπαθαρίῳ καὶ ἐπὶ τῶν βαρβάρων.
ΑΘ'S/ΠΗΤ
ΒΑ/ΑΡ
Ω/
+

(1) T. I, 1881, p. 679 et 697.

N° 2. Buste nimbé et de face de la Vierge, portant sur sa poitrine l'image de l'enfant Jésus De chaque côté de la Vierge une petite croix.

Lég. circul. dans un double cercle de grénetis

KE BOHΘEI TΩ CΩ Δ///. pour Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ.

℟. +MHX
AHΛRCII
AΘ'SEIIHT Μιχαὴλ βασιλικῷ σπαθαρίῳ καὶ ἐπὶ τῶν βαρβάρων.
RAPRAP
ΩN+

N° 3. Lion passant à gauche, la tête tournée à droite.

Lég. circul. dans un double rang de grénetis.

/////ΔOYΛΩ//// pour Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ.

℟. +MIX
AHΛRCII
AΘ'SEIIHT Μιχαὴλ β. σπαθαρίῳ κ. τ. λ.
RAPRAP
ΩN

N° 4. Buste de dragon ailé; lég. circul. dans un double cercle de grénetis, +//PIE ROHΘH TΩ CΩ ΔOVΛΩ.

℟. HKAH
ARACIΛH
A'CIIAΘS/ Μιχαὴλ β. σπαθαρίῳ κ. τ. λ.
IIHTON RA
PRA

N° 5. Loup regardant à gauche; au-dessus de lui, un oiseau tenant un rameau dans son bec.

Lég. circul. dans un double cercle de grénetis, KE RΘH TΩ CΩ ΔOYΛΩ.

℟. Oiseau tenant un rameau dans son bec; au-dessus, un oiseau plus petit avec un fil au cou.

Lég. circul. dans un double cercle de grénetis

CTAVPAKI B//// EIIHT'RAPRAP

Σταυρακίῳ βασιλικῷ Πρωτοσπαθαρίῳ καὶ ἐπὶ τῶν βαρβάρων.

Schlumberger n° 1.

Parmi les sceaux de ce Staurace publiés par MM. Schlumberger et Mordtmann, nous en trouvons sur lesquels ce préfet prend aussi les titres de ἐπὶ τῶν οἰκιακῶν, de κριτὴς τοῦ βήλου. Nous trouvons encore, dans l'article de M. Schlumberger, un Nicolas, premier spathaire impérial, préfet des barbares et du chrysotriclinium, ἐπὶ τοῦ χρυσοτρικλίνου.

Tous ces titres de chrysotriclinaire, de juge du voile, et de préfet des *oikiakes* n'ont rien de militaire. Le préfet des oikiakes était chef d'un bureau : τὰ οἰκιακά, « dont les attributions, remarque M. Mordtmann, ne sont guère connues, mais qui paraît avoir été destiné à l'administration de

la liste civile et qui avait aussi des pouvoirs juridiques, d'après ce que nous apprennent certains passages des traités des républiques italiennes avec la cour byzantine. » Le préfet des oikiakes était donc un personnage que nous pouvons comparer au ministre de la Maison de l'empereur, sous Napoléon III, fonctionnaire qui, lui aussi, avait la direction des bâtiments de la couronne, et certaines attributions judiciaires, en vertu des décrets des 4 et 31 décembre 1852.

Nous connaissons un grand nombre de sceaux de ces préfets des oikiakes, mais sur aucun d'entre eux nous ne voyons de titre militaire. Pas un de ces préfets n'est drongaire, chef de scholes, etc. ; tous ont des dignités purement civiles. Le grade de spathaire, premier spathaire, n'est qu'honorifique, comme les grades de généraux donnés encore aujourd'hui dans les pays du Levant. La spatharie est une institution qu'on ne peut comparer chez nous qu'à l'ordre de la Légion d'honneur. On créait spatharo-candidat, spathaire et premier spathaire, des agents du fisc, des magistrats, des nobles et même des princes qui n'étaient jamais venus à Byzance, tels que les rois francs, ostrogoths et slaves.

Il est donc étrange qu'on ait réservé à certains chefs des oikiakes la direction des Varangiens, de ces guerriers qui formaient les meilleures troupes de l'empire.

Les historiens ne parlent pas des ἐπὶ τῶν βαρβάρων ni de leurs attributions. MM. Mordtmann et Schlumberger, si au courant de la littérature byzantine, ne citent aucun texte relatif à ce sujet. On trouve cependant, chez les auteurs byzantins, le mot de *barbares* employé très souvent pour désigner les étrangers sans distinction, les Francs comme les Perses, les Arabes comme les Nœrdlænder.

Dans les deux chapitres où il raconte la réception faite à l'ambassade perse, Constantin Porphyrogénète mentionne un interprète et chartulaire des barbares : διερμενεύτης καὶ χαρτουλάριος τῶν βαρβάρων. Dans un autre passage, l'auteur parle seulement des οἱ τῶν βαρβάρων, de ceux qui sont chargés des barbares, c'est-à-dire alors de l'ambassadeur persan et de sa suite. Dans un autre endroit, Constantin cite le bureau des barbares Ἡ δὲ γνῶσις ἐπιδιδομένων αυτῷ σώζεται ἐν τῷ σχρινίῳ τῶν βαρβάρων (liv. I, chap. LXXXIX). Ce bureau des barbares est encore mentionné dans Luitprand, et, à ce sujet, M. Rambaud fait la remarque suivante dans son bel ouvrage sur l'*Empire grec au* x[e] *siècle* :

« Tous les devoirs de l'hospitalité et de la courtoisie étaient remplis à « l'égard des ambassadeurs étrangers. Pendant leur séjour dans l'Em- « pire, le trésor impérial se chargeait de leurs dépenses et de celles de « leur suite, quelque nombreuse qu'elle fût. Un bureau spécial, appelé « le bureau des barbares, σκρίνιον τῶν βαρβάρων, était chargé de subvenir « à tous leurs frais » (p. 304 et 305).

Quoi d'étonnant après cela, que le chef de ce bureau, l'ἐπὶ τῶν βαρβάρων, fût en même temps l'intendant des bâtiments. Personne autre que ce personnage ne pouvait loger mieux les ambassadeurs. De plus, il n'est pas étonnant que ce fonctionnaire ait été juge du voile ou chrysotriclinaire, puisque nous voyons le chef des relations étrangères, ou logothète du drôme, remplir souvent cette fonction.

Deux arguments sont invoqués par MM. Mordtmann et Schlumberger en faveur de leur attribution : le type de certains plombs et la légende qu'on lit sur le sceau de Staurace Δὸς Κύριε ἀνώνην.

1° Sur la plupart des sceaux des préfets des barbares, on trouve des images d'animaux ; « tandis que l'immense majorité des bulles byzantines de toute époque, dit M. Schlumberger (p. 17 du tirage à part), présentent au droit des « types pieux, effigies de la Panagia, des saints ou de « la croix. Sur les douze sceaux d'ἐπὶ τῶν βαρβάρων que j'ai recueillis et « qui diffèrent tous les uns des autres, sept portent des images d'animaux « féroces, loups, lions, aigles, griffons ou dragons ailés. N'y aurait-il pas « là un rapprochement à faire avec ces animaux de proie, réels ou fantas- « tiques, qui ornaient les proues des chefs varègues, normands et scan- « dinaves, descendus des glaces du Nord pour venir dans Miklagard la « merveilleuse prendre du service auprès des basileis. » — M. Mordtmann, de son côté, cite un passage de Sathas où il est dit que les Varègues et les corps de garde étrangers portaient le nom de griffons.

S'il est bien établi que les Varègues étaient surnommés griffons par les byzantins, il n'est pas démontré qu'on leur donnait le nom de loups, d'aigles ou de lions On trouve pour le même préfet des sceaux qui portent des images différentes. Ainsi, sur les bulles de Staurace, nous voyons tantôt un dragon, tantôt un aigle étranglant un serpent et tantôt un loup. Ces animaux, du reste, ne se rencontrent pas exclusivement sur les bulles des ἐπὶ τῶν βαρβάρων. Je pourrais citer nombre de sceaux de magistrats, et même de femmes, sur lesquels on voit ces emblèmes.

2° Le second argument de M. Mordtmann en faveur de son attribution est tiré de la légende Δὸς Κύριε 'Ανώνην qui se lit au droit d'un des sceaux de Staurace.

« Buste de Staurace de profil, en habit civil, tenant de la main droite « une branche d'arbre, de la main gauche un *tomus;* la tête ornée d'une « couronne, avec la barbe courte. Lég. ΔΟC ΚΥΡ'ΑΝΩΝΗ. »

« Ce sceau, ajoute M. Mordtmann, devait certainement servir à sceller « un document ou rôle, qui donnait la liste des mercenaires et le chiffre « des sommes qui leur étaient dues par le trésor impérial ; chaque mois « ou chaque trimestre, ce rôle était présenté à l'autorité compétente pour « y être ratifié par la chancellerie impériale, et l'*intendant des barbares* « se trouvait ainsi autorisé à toucher la solde du bataillon à la caisse du

« ἰδικὸν ou στρατιωτικὸν λογοθέσιον. Nous voyons au droit de notre sceau cet « intendant figurant dans sa tenue officielle et dans l'attitude d'un sup- « pliant tenant en main le rôle en question. »

Si nous remontons à l'origine latine de ce mot Ἀνώνη, nous trouvons qu'*annona* signifiait une année de récolte, et, par suite, de denrées conservées dans les magasins publics. Plus tard, ce mot désigna les distributions gratuites de pain que l'on faisait aux pauvres (*panem et circenses, panis gradilis* ; cf. *Cod. Th.*, XIV, 17, *de annona civica* ; *Nov. Just.*, 80, c. v.) Ce mot servait aussi à désigner les impôts en nature destinés à l'entretien des soldats et des employés civils ; c'était ce que nous appelons aujourd'hui les rations, et ce que les Turcs, qui ont conservé presque intacts tous les us byzantins, désignent sous le nom de *tahînn*. Sous Justinien, ces rations en nature furent remplacées par des indemnités pécuniaires (*Cod. Just.*, *de ann. et capit.*, I, 52, c. xv.—*Cod. Justin.*, XII, 38). Mais ce changement n'eut lieu que pour les soldats et les employés. Il est probable qu'on continua à servir aux ambassadeurs étrangers des rations en nature, et M. Rambaud nous fait remarquer (ouvr. cité, p. 306) que l'empereur leur envoyait, avec des paroles d'amitié, une part des mets qu'on servait devant lui.

Ainsi donc, je ne vois aucune raison de faire des ἐπὶ τῶν βαρβάρων des officiers militaires, et j'espère que M. Schlumberger voudra bien partager mon opinion, et que, dans le magnifique ouvrage qu'il prépare sur les sceaux byzantins, il n'hésitera pas à ranger ces fonctionnaires parmi les employés civils du logothète du drôme, du λογοθέσιον τοῦ δρόμου.

Al. Sorlin-Dorigny.

CHRONIQUE

— La librairie Kohlhammer, de Stuttgart va publier un recueil de spécimens des chartes pontificales originales. C'est M. J. von Pflugk-Harttung, connu par sa compétence spéciale en ces matières, qui a eu l'idée de cette entreprise et qui l'exécute. Un fascicule-prospectus a été répandu dans le public ; il est accompagné d'une annonce en quatre langues, latin, allemand, français et italien : suivant l'usage, c'est le texte allemand qui est le plus facile et même le seul facile a comprendre pour les races néo-latines.

— Le dernier numéro du *Bulletin monumental* (1884, n° 3) contient un très intéressant article de M. J. de Laurière sur *les dernières fouilles du Forum, à Rome*. On sait que, dans ces fouilles, on mit au jour l'habitation des Vestales. Cette maison, adossée au Palatin, était située en contrebas de la *via Nova*, qui, commençant non loin du Vélabre, montait vers la porte *Mugonia* de la *Roma quadrata*. De l'autre côté de la maison des Vestales, la *via Sacra*, venant de l'arc de Titus, passait devant le temple *Urbis Romae*, aujourd'hui l'église des Saints-Côme-et-Damien, et de là prenait la direction de l'est, vers le temple

de Vesta. Voilà donc, définitivement déterminé, le tracé de la *via Sacra* à cet endroit ; sur ce point l'accord était loin d'exister entre les archéologues. La *via Nova* communiquait avec le *Forum*, près du temple de Vesta, par un escalier indiqué dans un texte d'Ovide (*Fast.*, VI, 395). La maison des Vestales occupait l'emplacement d'une partie du pays habité, depuis Numa, par les grands pontifes (*Regia pontificis*). Quand Auguste, à la fois empereur et grand pontife, se créa un nouveau palais sur le Palatin, il abandonna aux Vestales toute la *Regia pontificis*.

Les fouilles ont également amené la découverte de douze piédestaux portant des inscriptions relatives aux grandes Vestales. Sur l'une de ces inscriptions, datée de l'an 364, le nom de la vestale a été martelé. M. Marucchi suppose que cette vestale s'était convertie au christianisme (sur la probabilité de cette conjecture, cf. l'intéressante communication du commandeur J.-B. de Rossi, dans le *Bulletino dell'instituto di corrispondenza archeologica* (année 1884, p. 33).

Chacun de ces piédestaux portait une statue. Malheureusement ces statues n'étaient pas restées en place. On en a retrouvé les débris épars au milieu des décombres. Il a été toutefois possible d'en reconstituer plusieurs et d'en tirer des détails intéressants pour le costume. A ces renseignements, M. de Laurière a joint, d'après une photographie prise par lui, une belle héliogravure représentant l'ensemble des fouilles, et les textes des inscriptions relatives aux Vestales.

Mais dans ces fouilles, l'antiquité païenne n'a pas seule apporté sa contribution à l'histoire de cette partie de Rome. On sait que, dans une chambre qui avait appartenu à la maison des Vestales, on découvrit un trésor de huit cent trente-quatre pièces de monnaies renfermées dans un vase en terre. Avec ces monnaies se trouvait une fibule en cuivre niellée d'argent. Chacune des deux plaques de cette fibule porte, autour d'un fleuron, une partie de l'inscription suivante : † DOMNO MA † RINO PAPA, *Domno Marino Papa*. Le commandeur J.-B. de Rossi, vient de publier le tirage à part (extrait de *Notizie degli scavi*, décembre 1883) d'un mémoire qu'il a consacré à ce trésor, sous le titre : *D'un tesoro di monete anglo sassoni trovato nell'atrio delle Vestali*. Le savant archéologue romain examine successivement plusieurs questions : 1° Quel était le pape Marinus mentionné sur cette fibule ? — Marinus II, 942-946. — 2° Composition du trésor. — Ce trésor se compose d'un sou d'or de l'empereur byzantin Théophile (829-842), et de 833 deniers d'argent : deux de Pavie, l'un au nom de l'empereur Béranger (915-924), l'autre au nom de Hugues et de Lothaire, corois d'Italie (931-946) ; un d'Eudes, roi de France (888-898), frappé à Limoges ; un de Ratisbonne, au même type que ceux du duc Arnulphe (912-937) ; enfin, 829 frappés, sauf dix qui n'ont pu être classés, aux noms des princes anglo-saxons suivants : rois d'Angleterre : Alfred le Grand (871-900), 3 exemplaires, Édouard I (900-924), 217 exemplaires ; Athelstan (924-940), 393 exemplaires ; Edmond I (940-946), 195 exemplaires ; rois de Northumbrie : Sitric (914-926), 1 exemplaire ; Anlaf I (927-944) ou Anlaf II (944-947), 6 exemplaires ; enfin Plegmond, archevêque de Cantorbéry (889-923), 4 exemplaires. Quelques-uns de ces deniers portent des noms de villes ou de monétaires. — 3° Quel rapport existe entre le trésor et la fibule ? — Les monnaies anglo-saxonnes appartenaient au trésor pontifical ; elles provenaient d'un *denarius sancti Petri* envoyé à Rome par les Anglo-Saxons. On sait, en effet, que cet usage existait chez ces populations à une époque très reculée ; M. de Rossi cite de touchants exemples de leur dévotion au tombeau de Saint-Pierre ; plusieurs de leurs rois, venus en pèlerinage au tombeau de l'apôtre, abdiquèrent plutôt que de s'en éloigner. La fibule faisait partie du vêtement d'un fonctionnaire de la cour romaine, sous le pontificat de Marin II ; peut-être ce fonctionnaire était-il un *vestiarius* préposé à la garde des sommes appartenant à l'église ; peut-être l'argent caché dans ce coin du palais représentait-il une partie de son traitement. Nous ne pouvons ici qu'indiquer les conclusions du savant archéologue italien. Il faut chercher, dans le mémoire lui-même, l'abondance des preuves qui entraînent la conviction. — 4° Comment le trésor se trouvait-il dans une pièce de la maison des Vestales ? — Cette partie du mémoire offre le plus grand intérêt. M. J.-B. de Rossi y étudie, en détail, l'histoire de cette région du Palatin pendant les premiers siècles du moyen âge. Le pape Jean VII y construisit, pour lui et ses successeurs, un palais que ceux-ci agrandirent, et dont, au temps de Marin II, les dépendances s'étendaient jusqu'à l'endroit où fut trouvé le trésor anglo-saxon. Le mémoire se termine par un

catalogue descriptif et chronologique des monnaies. C'est une riche contribution aux monnaies anglo-saxonnes dont le recueil est à faire : la riche serie que possède le *British-Museum* est encore inédite; celles du cabinet de Stokolm, au nombre de 10458, publiées par Hildebrand (*Anglosachsiska Mynt svenska Kongliga Mynt Kabinettet funna i Sveriges Jord*, Stokolm, 1881), ne contiennent que 4 monnaies d'Édouard, une d'Athelstan, une de Sihtric, aucune d'Edmond, On voit combien cette série est enrichie par la publication du nouveau trésor.

Aux renseignements bibliographiques fournis par le commandeur J.-B. de Rossi, on peut ajouter que M. Aquilla Smith a publié, dans le *Numismatic chronicle* de Londres (3e série, t. II, 1882, p. 103, et t. III, 1883, p. 282) des monnaies d'Edouard I et de son fils et successeur Athelstan. H. T.

On sait que le roi des Belges a institué un prix annuel de 25,000 francs. Ce prix sera décerné, cette année, à l'ouvrage le meilleur sur la vulgarisation de l'enseignement géographique et sur le développement de cet enseignement dans les établissements d'instruction. Les étrangers sont admis a concourir. Les travaux doivent être envoyés au ministre de l'Interieur de Belgique avant le 1er janvier 1885.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 2 mai. — Lecture est donnée de fragments de deux lettres adressées à l'Académie par M. Ed. Le Blant, Dr de l'École Française à Rome, à la date du 26 et 29 avril :

« Bien que des découvertes importantes aient été faites à Rome et dans les environs, je n'ai pu encore réunir des renseignements suffisants pour en pouvoir entretenir l'Académie. A Subiaco, les fouilles ont donné des statues du plus beau style, que Néron avait fait apporter de Grèce pour orner sa villa. Ces marbres, me dit-on, ne seront pas transportés à Rome. D'autres, d'une non moindre valeur, sont sortis d'une *vigna* près de Marino. Ailleurs, on a retrouvé une salle ornée de *clypei* en stuc, sur lesquels se détachent des portraits d'auteurs illustres; on pense qu'il s'agit d'une bibliothèque.

« Tout en protestant que, cette année, il ne poursuivra pas de découvertes aux catacombes, obligé qu'il est de consacrer ses ressources a des travaux de soutènement, M. de Rossi rencontre et signale plus d'un point important pour l'histoire des hypogées de Rome. Au cimetiere de Domitilla, la présence d'un beau médaillon de Domitien, pièce à fleur de coin, scellée sur une tombe dans la région reconnue comme l'une des plus anciennes, est venue confirmer cette appréciation de l'illustre archéologue. Un beau médaillon de Commode et un camée de valeur y avaient été retrouvés le mois dernier. Une épitaphe de style antique, portant les mots : SECVNDA ESTO IN REFRIGERIO a fourni une preuve nouvelle du vieil usage de prier pour les morts.

« Quelques renseignements me parviennent au sujet de fouilles importantes et de decouvertes faites auprès de Marino, c'est-à-dire presque aux portes de Rome... Sur un point situé entre Marino et la station de Séanyrino (15 kil. environ de Rome), on voyait des substructions non méconnaissables d'une belle villa romaine. Des fouilles, qui viennent d'être commencées et qui seront poursuivies, ont d'abord mis au jour des chambres pavées de mosaïques ou de marbres variés, une vaste cour entourée d'une colonnade et de longues galeries reliant les diverses parties de la villa ; puis ont apparu de nombreuses sculptures d'une haute valeur, des statues et des bas-reliefs, un faune portant sur l'épaule gauche une outre d'où sortait le jet d'une fontaine, un aigle enlevant un chevreau, un Marsyas, un Hercule, un Apollon presque colossal, des fragments de vases en marbre et des bases de flambeaux, le tout orné de figures et de feuillages. On m'a parlé surtout d'une main tenant un disque, débris, probablement, d'une statue de discobole et qui serait une œuvre grecque de premier ordre. Un detail important pour la topographie antique est fourni par la découverte de conduits de plomb portant les inscriptions MESSALAE et VOCONII POLLIONIS, c'est-a-dire, sans doute, les noms, au génitif, de deux personnages ayant possédé successivement la propriété. Le nom de HIERAX, au nominatif, qui figure de plus sur ces tuyaux, nous donne la marque du fabricant.

« M. Mariano Armellini a étudié dans le très ancien clocher de Sainte-Praxède, sur l'Esquilin, des fresques du XIXe siècle, dont il est décoré, et où Cancellieri avait cru reconnaître des scènes de la vie de sainte Agnès. Si ces peintures,

fort maltraitées par le temps et par la main des hommes, sont devenues peu apparentes, du moins leurs inscriptions demeurent à peu près lisibles pour des yeux exercés. Or, ces légendes nous apprennent que les figures représentaient des faits relatifs aux *Acta* si connus des martyrs Celse, Julien, Chrysanthe, Daria, Hilaria, Jason et Maurus. Ensevelis dans les catacombes de la *Via salaria vetus*, comme le montrent les anciens itinéraires, les saints dont nous venons de rappeler les noms furent transportés dans l'intérieur de la ville, par le pape Paschal I[er], au IX[e] siècle. Les peintures, qui datent du même temps et ont été sans doute exécutées à cette occasion, sont superposées sur trois rangs au deuxième étage du clocher de Sainte-Praxède » — Le capitaine MARMIER continue la lecture de son mémoire sur *la Route de Samosate au Zeugma*. En quittant le pont de Singa, la route, abandonnant la vallée de l'Euphrate, s'engageait dans l'intérieur des terres, parallèlement à la chaîne du Kara-Dagh. Elle ne passait donc pas à Roum-Kala, ville que l'on a voulu identifier avec le Zeugma, mais qui occupe l'emplacement de l'ancienne Ourima. La quatrième station entre Samosate et le Zeugma est, suivant la carte de Peutinger, Arulis, aujourd'hui Areut. D'Arulis au Zeugma, la route était protégée de distance en distance par de petits fortins. Près d'un de ces postes, on lit sur le rocher une inscription gravée par des légionnaires au temps de Vespasien. — M. CASATI commence la lecture d'un mémoire *sur les origines étrusques du droit romain*. Les Romains procèdent des Etrusques avant de procéder des Grecs. Nous avons reçu beaucoup des Etrusques sous le couvert des Romains. Avant d'entrer dans le cœur du sujet, M. Casati croit utile d'exposer tout ce que l'on sait sur l'art etrusque par les grands et par les petits monuments.

Séance du 9 mai. — M Charmanne envoie à l'Académie des copies d'inscriptions latines qu'il a relevées a Chemtou (Tunisie). — M. BRÉAL lit un mémoire sur les *Mots latins tirés du grec*. Il étudie spécialement l'étymologie de certains mots grecs introduits dans le langage populaire latin, et tellement accommodés à la langue latine qu'on se méprend sur leur origine: ainsi *Meditari* signifiant proprement *s'exercer* vient du grec μελετᾶν — *Carcer*, sens primitif *lien*, vient de κάρκαρος. — *Numerus* vient de νωμάω, *partager*, *gouverner*, *diviser*, d'où *Numa* et *Numitor*. — *Litterae* vient de διφθέραι, *parchemin*, *tablettes*. — *Poena* vient de ποινή — *Norma* de γνώμη. — *Classis* de κλῆσις. — *Nauta* de ναυτης. — *Libra* de λίτρα. — M. DIEULAFOY explique, avec force exemples et commentaires, le sens de quelques expressions perses appartenant à l'architecture, et qu'il importe de comprendre pour l'intelligence des monuments de Persépolis, sur lesquels ces mots se rencontrent en caractères cunéiformes. Ces mots sont: *Apâdâna* = salle du trône; *Hadish* = maison, lares; *Tatcharam* = habitation particulière du roi, palais, opposé à Apadâna. *Vith* = appartement. *Ardactâna, athangaina* = salle haute en pierre; *Duvarthi* = portique, *Halvarras* (médique) et *Didu* (perse) = muraille épaisse, soubassement.

H. THÉDENAT.

LIVRES NOUVEAUX

BONNAFFÉ. Dictionnaire des amateurs français au XVII[e] siècle. Quantin, in-8, 20 fr. — CHAMPIER. Du royaume des Allobroges, avec l'antiquité de la très ancienne cité de Vienne sur le fleuve du Rhosne. Lyon, Georges, in 12 de 100 pages. — L'Antiquité de la cité de Lyon. *Ibid.*, in 12 de 109 pages. — KAGENECK. Lettres au baron Alstromer sur le règne de Louis XVI. Charpentier, in 12, 7 fr 50 — LORIOT. Sainte Soline de Chartres. Chartres, Garnier, in-16, 3 fr — LONGPÉRIER. Œuvres, publiées par Schlamberger, t. IV[e]. Leroux, 20 fr. — LORÉDAN-LARCHEY. La Lorraine illustrée. Berger-Levrault, 4[e] fascicule, 2 fr. 50. — MUNTZ. La Renaissance en Italie et en France. Didot, in-8. 30 fr. — MARTHA. Manuel d'archéologie étrusque et romaine. Quantin, in-4 anglais, 3 fr. 50, avec 150 gravures. — NOLTE. L'Europe militaire et diplomatique au XIX[e] siècle. Plon, 4 vol in-8. — RUPRICH-ROBERT. L'Architecture normande aux XI[e] et XII[e] siècles. Desfossez, in-4, 240 fr.

ERRATUM. — Dans le numéro précédent, page 253, ligne 20, au lieu de *Coelia*, *Saenia*. — Page 254, ligne 7, au lieu de : *on lui reprochera peut-être*, lire : *on ne lui reprochera pas*.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 14 15 Juillet 1884

BULLETIN CRITIQUE

55. — **Le cardinal Carlo Carafa** (1519-1561), étude sur le pontificat de Paul IV, par Georges Duruy, ancien membre de l'École française de Rome, professeur agrégé d'histoire au Lycée Henri IV, docteur ès lettres. Paris, Hachette et Cie, 1882, in-8° de XXX-422 pages.

Au cardinal Carafa, neveu de Paul IV, a été récemment consacré un livre bien composé écrit en une langue claire et élégante, tout rempli d'un mouvement et d'une ardeur auxquels le lecteur ne saurait demeurer indifférent (1). Ce livre, récemment couronné par l'Académie française, est l'œuvre d'un jeune écrivain qui porte noblement un nom illustre et dont les débuts en divers genres ont attiré à bon droit l'attention du public. Un tel ouvrage fait honneur à son auteur, comme à l'École de Rome qui l'a inspiré. Cependant, quels que soient les mérites de cet ouvrage, il me paraît sur plusieurs points prêter le flanc à la critique. Je veux seulement en signaler ici quelques-uns.

Sans doute M. Duruy nous apprend qu'il a mis à contribution, outre un grand nombre d'ouvrages imprimés, les Archives et les Bibliothèques de Rome, qui lui ont fourni les précieux documents publiés en appendice. Malheureusement, il paraît avoir négligé beaucoup de sources importantes.

Il déclare avoir trouvé « peu de chose à prendre » dans notre Biblio-

(1) La fin tragique des neveux de Paul IV avait déjà tenté Stendhal, qui écrivit sur ce sujet un récit semi-historique, semi-romanesque, *la Duchesse de Paliano* (*Revue des Deux Mondes*, 15 août 1838). Ce récit a été imprimé dans le volume de Stendhal, intitulé : *Chroniques Italiennes*. Stendhal avait puisé de nombreux détails dans les documents qu'il avait publiés en Italie et qui après sa mort ont été déposés à la Bibliothèque nationale (manuscrits italiens, supplément du catalogue de Marsant, par M. Gaston Raynaud, dans le *Cabinet historique*, année 1881. On sait que ces documents ont été la première occasion des relations entre Mérimée et Panizzi.

thèque nationale. Je n'oserais le contredire sur ce point, mais cependant une rapide inspection du catalogue Taschereau, du catalogue Marsant et du Supplément qu'en a publié M. Gaston Raynaud, permet de constater l'existence de recueils de lettres de tous les personnages engagés dans les négociations diplomatiques auxquels a été mêlé Carafa. M. Duruy eût bien fait de mettre le lecteur en état d'apprécier la valeur de ces documents. — Par exemple, le n° 3125 du fonds français contient un mémoire adressé de Ferrare à Henri II par son ambassadeur à Venise, sur les affaires d'Italie. Ce mémoire est du 1er décembre 1555, c'est-à-dire presque contemporain de la signature du traité conclu par Paul IV avec le cardinal de Lorraine. Il n'eût pas été inutile d'y rechercher sur la politique italienne l'opinion d'un des agents français les plus clairvoyants. Je ne mentionne pas de nombreuses lettres du roi, du cardinal de Tournon, du duc de Ferrare, etc. Sans doute M. Duruy a retrouvé dans d'autres collections un certain nombre de ces documents: mais il en est certainement qui ont échappé à ses investigations. Il eût aussi consulté avec fruit les catalogues des bibliothèques de province : par exemple le n° 348 de la Bibliothèque de Grenoble, contenant la correspondance de l'évêque de Lodève, ambassadeur de France à Venise de 1551 à 1558, et le n° 205 du même dépôt, contenant la correspondance de l'évêque d'Angoulême, ambassadeur de France à Rome au moment du déclin, du procès et de l'exécution des Carafa (1).

Je crains aussi que M. Duruy n'ait trop cédé à la tendance qu'on a spirituellement appelée la fureur de l'inédit. Visiblement il ne s'est guère servi de documents imprimés de la plus haute importance, tels que les *Mémoires-journaux* du duc de Guise, ou l'inestimable recueil de correspondances diplomatiques publié par le gouvernement anglais sous le titre de *Calendar of State Papers*. A côté de ces omissions capitales, faut-il relever des négligences de détail? M Duruy ne cite pas les mémoires contemporains, par exemple ceux de Carloix sur le maréchal de Vieilleville ; il ne cite pas les correspondances intéressantes publiées par M. Abel Desjardins sous le titre de *Négociations de la France avec la Toscane* (t. III), ni le recueil de M. Louis Paris: *Négociations relatives à la politique de la France sous François II*. Cependant il n'eût point parcouru ces ouvrages sans y glaner quelques renseignements utiles; ainsi se serait-il mis en mesure de combler de trop nombreuses lacunes.

Les *Mémoires-journaux* lui eussent fourni des informations intéres-

(1) Ces manuscrits portent les nos 969 et 970 dans le catalogue de M. Ulysse Robert. D'après les renseignements qui me sont fournis par mon confrère et ami M. Roland Delachenal, il m'est facile de constater que le ms. 16079 de la Bibliothèque nationale (*Lettres de Monsieur l'évesque de Lodève*), ne contient pas les mêmes documents que le ms. 348 de Grenoble.

santes sur le fait capital de la vie de Carafa, sa légation en France. — M. Duruy pense que Carafa dut arriver à Fontainebleau vers le 15 juin 1556 : une lettre de Montmorency au cardinal de Tournon nous apprend que le légat fut reçu à Fontainebleau le 16 juin à quatre heures après midi, et décrit le cérémonial de la réception et l'accueil empressé que lui fit Catherine de Médicis (1). M. Duruy raconte d'après les papiers de Granvelle la scène violente que fit le légat, le 4 juillet 1556, à l'ambassadeur de Charles-Quint, en présence des représentants des cours étrangères réunis dans la chapelle de Fontainebleau. Là-dessus nous possédons aussi le récit de l'agent anglais Wotton (2), que M. Duruy n'a pas connu et qui, rapproché des lettres de Renard, nous permet de reconstituer le curieux épisode où la malicieuse finesse du courtisan consommé eut raison de la brutalité du soudard déguisé en cardinal.

L'hiver suivant, Carafa fut envoyé comme légat à Venise : pendant cette période les lettres de l'évêque de Lodève, ambassadeur de France, donnent à l'historien le moyen de suivre pas à pas les progrès de la négociation. Il faut voir dans ces lettres les efforts de la diplomatie espagnole pour déjouer les plans du légat ; l'activité du clairvoyant Lodève, toujours inquiet des communications que son allié Carafa reçoit des Espagnols sans les lui montrer ; la suffisance de Carafa, qui croit la négociation en bonne voie alors qu'il n'obtient rien ; l'attitude équivoque des Vénitiens, qui entendent conserver le bénéfice de la neutralité, et résistent aux caresses comme aux menaces. En vain le légat leur offre-t-il Ravenne comme prix de leur concours ; en vain, pour les effrayer, leur fait-il entrevoir les préparatifs de la flotte de Soliman, l'allié fidèle et le bon ami du Roi Très Chrétien. Rien n'y fait : le 24 février 1557, Lodève écrit au roi : « Quant à ces seigneurs, Sire, je ne les veoy encores remuer ne eschauffer de rien : on leur tient tousjours de vostre part tous langaiges honnestes et honorables, et ils nous rendent aussi de fort belles parolles (3). »

Un autre point sur lequel les documents négligés par M. Duruy répandent une vive lumière, c'est le caractère et l'attitude du pape Paul IV. On a de ce pontife un remarquable portrait tracé de main de maître par la plume de l'ambassadeur vénitien Navagero et traduit par M. Baschet (4) : tous les traits de ce portrait sont confirmés par les correspondances contemporaines. M. Duruy cite un mot du pape, rapporté par Navagero : Paul IV parlait souvent de l'Italie d'autrefois, « harmonieux instrument composé de quatre cordes, le Saint-Siège, Venise, le royaume de Naples

(1) Cette dépêche est insérée dans le ms. de Grenoble, 348, f° 79.

(2) *Calendar of State Papers*, Foreign series, 1553-1558 ; voir notamment la lettre du 13 juillet 1557, p. 240.

(3) Ms. 348, Grenoble, p. 66.

(4) Baschet, *les Princes de l'Europe au XVI° siècle*, pp. 189 et 190.

et l'État de Milan. » Il est curieux de rapprocher de ces paroles une lettre écrite de Venise, le 4 juillet 1556, à Cosme de Médicis, et publiee par M. Desjardins (1): On dit que le Pape veut faire un roi des Romains italien qui résidera à Rome et gouvernera l'État de l'Église: ce roi ne serait autre que le cardinal Carafa. Il voudrait aussi un roi de Naples italien et un duc de Milan italien. La France et l'Espagne se retireraient d'Italie et un revenu suffisant serait assigné au pape. — La pensée intime de Paul IV paraît bien avoir été de se servir des Français pour chasser les Espagnols, sauf à secouer ensuite le joug moins pesant de la France et à proclamer l'indépendance de l'Italie.

Une grande douleur était réservée à Paul IV: il finit par découvrir l'indignité de ses neveux et les chassa de la cour et de Rome. Le cardinal Carafa avait trahi les intérêts français; la France ne fit rien pour le sauver. Mais à plusieurs reprises (ce fait a échappé à M. Duruy) l'ambassadeur de France intercéda en faveur de son frère le duc de Paliano, qu'Henri II avait fait chevalier de Saint-Michel. Lors du procès des Carafa, sous Pie IV, le représentant français fit une tentative, assez molle d'ailleurs, pour assurer le salut du duc, en même temps que l'agent de Philippe II sollicitait la grâce du cardinal. Après avoir raconté les démarches faites par lui à cette occasion, l'évêque d'Angoulême ajoute: « L'ambassadeur Vargas a fait semblablement quelques offres pour le cardinal Caraffe, de la part du Roy Catholique; mais bien tard... Je présume qu'il a fait son devoir, comme aussi ay-je le mien; mais il m'a semblé que nous nous nuisions l'un l'autre, et que notre Saint Père eust facilement donné la vie au duc pour n'être estimé homme de cœur et de vendette au cas qu'il eschappast, comme au contraire le Cardinal estait réputé tel (2). » Cette lettre est datée du 6 mars 1561, jour de l'exécution des deux frères.

Cette exécution marqua la fin du népotisme, tel qu'il avait été pratiqué sous les pontificats antérieurs. Pie IV le comprenait bien quand, résistant aux sollicitations de l'ambassadeur de France en faveur du duc de Paliano, il ajoutait: « Et dit que... lesdits Caraffes méritent grande punition et exemplaire à tous neveux de Papes de ne confondre poinct ainsy tout le monde par leur ambition, et veut que cela serve d'exemple à ses neveux mesmes, lesquels s'il apperçoit qu'ils procèdent de telle façon, il chastiera de telle sorte ses successeurs n'auront point de peyne d'y mettre la main après luy » (3).

Je crois avoir démontré que l'ouvrage de M. Duruy n'eût rien perdu à une étude plus complète des sources historiques. Qu'il me soit encore permis d'ajouter une observation:

(1) *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, III, 360.
(2) Ms. de Grenoble, 205, p. 191.
(3) Ms. de Grenoble, 205, f° 129.

L'auteur avoue dans sa Préface que la figure de Carafa a exercé sur lui « la séduction de ces énigmes dont le charme subtil et décevant fait alternativement la joie et le désespoir de qui cherche à les pénétrer. » Il travailla avec passion à déchiffrer cette énigme ; « de semaine en semaine, de mois en mois, dit-il, l'ébauche informe à l'origine prenait corps et figure, et je voyais peu à peu se détacher en pleine lumière, sur le fond obscur du passé, comme une statue de marbre sur une tenture noire, la fière silhouette de mon cardinal. »

Je serais tenté de dire que M. Duruy a trop regardé cette silhouette : dans le monde agité de l'Italie au XVIe siècle, il n'a guère vu que Carafa. Point ou peu d'exposés qui donnent l'intelligence de la situation générale de l'Europe et permettent ainsi de mieux saisir le rôle et les ambitions des Carafa. — Puis, en contemplant longtemps le même personnage, M. Duruy l'a vu trop grand. Il en fait un habile diplomate : or à Paris Carafa jouait une partie gagnée d'avance, et ses deux autres légations, à Venise et à Bruxelles, aboutirent à un échec complet. Le cardinal est infailliblement battu toutes les fois qu'il a affaire à de vieux diplomates : il ne montre, au dire de Wotton, ni la modération ni la mesure qui conviennent à un homme de son rang et de son état ; « la guerre lui est plus agréable et lui permet de se rendre plus utile que les choses de la paix, où *il* n'est pas très habile » (1). Je partage l'opinion de Wotton et ne pense pas que Carafa ait déployé, « au jeu délicat de la politique, la finesse, l'esprit souple et délié, l'extraordinaire perspicacité », dont à diverses reprises son biographe aime à le gratifier (pp. 65, 113, etc.).

Enfin à force de regarder son héros, M. Duruy, sans essayer de le réhabiliter, se montre à mon avis trop indulgent : c'est un grand criminel que parfois il cherche à réhabiliter pour le rendre moins odieux. « Peu à peu, dit-il, un sentiment nouveau avait dominé tous ses appétits grossiers. Son intérêt personnel s'était insensiblement confondu avec l'intérêt de ce Saint-Siège dont il espérait secrètement obtenir le gouvernement suprême à la mort de son oncle... Il croyait maintenant à la ligue pour l'indépendance de l'Italie, à la tyrannie de l'Empereur, à la nécessité de chasser tous ces Espagnols. Il était sincère désormais, peut-être même désintéressé » (p. 105).

Si éloquente que soit la plaidoirie, elle ne suffira pas à atténuer les torts de Carafa, pour ne rechercher que son propre avantage, ministre dirigeant, il a trahi son souverain ; cardinal, il a trahi l'Église. Je ne crois pas que les historiens puissent adoucir la sentence sévère qu'ils ont portée sur Carlo Carafa : en tous cas les catholiques ne sauraient éprouver aucun embarras à prononcer la plus rigoureuse condamnation

(1) *Calendar of State Papers*, loc. cit.

sur ce triste personnage. M. Duruy a fait la statue trop grande; il convient de la ramener à ses proportions naturelles.

P. Fournier.

---

56. — **Études et souvenirs**, croquis artistiques et littéraires, par James Condamin, docteur ès lettres. Paris, Leroux, 1883; 1 vol. in-8° de 347 pages, sur papier teinté, avec fleurons, lettres ornées et culs-de-lampe: 6 francs.

M. Condamin avait publié jadis divers articles dans le recueil, maintenant disparu, des *Lettres chrétiennes*: ces articles, il les a précieusement sauvés du naufrage; ils les a mis bout à bout, en a ajouté d'autres encore inédits, et le livre s'est trouvé fait du jour au lendemain, comme par enchantement. Cela ne brille pas sans doute par l'unité. Voyez la table : qu'y trouvez-vous? Essai sur les Pensées de la reine de Roumanie ; Etude sur Longfellow ; Lessing, Gœthe et Schiller, d'après un livre récent ; le Patriotisme littéraire en Russie, à propos du centenaire du Joukovsky; le Pavillon croate à l'exposition austro-hongroise de Trieste ; la Musique des Tsiganes ; Paul de Saint-Victor ; les Courses de taureaux ; la Ballade du roi de Thulé ; les Grottes d'Adelsberg. Ce sont, si vous voulez, comme des feuillets d'album : on en pourrait supprimer au moins trois ou quatre sans peine ; et je doute fort, par exemple, quoi qu'en dise M. Condamin, que ses petits articles sur les Grottes d'Adelsberg, sur la Musique des Tsiganes, ou contre les Courses de taureaux, qui ont l'air de pages détachées d'un journal de voyage, ne soient pas là surtout pour faire nombre. Mais passons. M. Condamin, — qui pourrait en blâmer un professeur de littératures étrangères? — a un culte pour les étrangers : il leur ouvre à tous largement sa porte ; il s'enquiert curieusement de ce qu'ils font, de ce qu'ils écrivent ou ont écrit ; il va souvent les voir chez eux; il ne manque pas une occasion de s'instruire et d'instruire le monde à leur sujet. On a fait beaucoup de progrès sans doute dans la connaissance des littératures d'outre-Rhin et d'outre-Manche ; mais que de choses on ignore encore des littératures d'autres pays ! et cela le désole. Aussi, visitant le pavillon croate à l'Exposition de Trieste, il ne manque pas d'abord de recueillir en passant sur la Croatie une foule de renseignements géographiques, historiques, politiques, économiques, etc; mais c'est à la vitrine de la librairie qu'il s'arrête surtout longuement, en compagnie des trois grands poètes croates contemporains Stanko Vraz, Petar Preradovic, Auguste Senoa ; et le voilà ravi comme ce bon La Fontaine découvrant Baruch. Qu'on fête en Russie le centenaire de Joukovsky, le fondateur du romantisme russe, ami de Pouchkine et précepteur du malheureux tsar Alexandre II, vite il vous donne des détails

sur les cérémonies du centenaire, sur Joukovsky et même sur la littérature antérieure, depuis Pierre le Grand : tous ces noms russes si farouches d'aspect et comme hérissés des glaces du nord, il vous les étale avec complaisance ; il a l'air de les savourer. Car il aime tout des étrangers, jusqu'à leurs noms : cela paraît bien dans son désir que les congrès de géographie s'entendent pour donner aux lieux une appellation uniforme prise dans la langue du pays ; en sorte que nous disions London, München, Genova, Zagreb, au lieu de Londres, Munich, Gênes, Agram. Cette passion de M. Condamin n'a rien que de louable du reste, et nous vaut d'apprendre à sa suite beaucoup de choses nouvelles. Un de ses meilleurs articles, et qui peut figurer à côté de son Essai sur les pensées si ingénieuses et si délicates de la reine de Roumanie, c'est son étude sur la Ballade du roi de Thulé : il y examine successivement l'origine de la ballade, les deux versions de Gœthe, les traductions françaises et les nombreuses compositions musicales faites sur ce sujet ; le sentiment littéraire est plus fin, plus aiguisé que d'ordinaire, et la critique musicale prouve assez de sûreté et d'expérience. Le grand défaut de M. Condamin, c'est d'avoir la touche un peu molle : cela manque de pointe, cela n'entre pas. Il vous dira bien d'un inconnu tout ce qu'il a fait ; mais le connaît-on après cela ? ce qu'il faudrait, ce serait nous faire sentir ce qu'il est ; et M. Condamin ne sait pas creuser un caractère pour en faire saillir les traits originaux. Le style est uniformément élégant et facile, mais aussi uniformément gris : à cela on nous répondra sans doute que le gris est une couleur distinguée ; mais il y a bien des nuances dans une même couleur, et le gris de M. Condamin est un peu celui de tout le monde. L. P. R.

---

57. — **Origines de l'institution des intendants des provinces**, d'après les documents inédits, par Gabriel Hanotaux ; Paris, Champion, 1 vol. in-8°, 1884 (388 pages).

En annonçant le nouvel ouvrage d'un de nos plus jeunes professeurs de l'École des Hautes Études, une revue littéraire (1), qui ne se pique pas d'érudition, s'étonnait et se plaignait récemment de la longueur démesurée des documents de l'appendice : à cent-soixante pages de récit succèdent cent-quatre-vingt-onze pages de pièces. Au risque d'attirer sur le *Bulletin critique* les censures de M. Brunetière, nous serions tenté d'exprimer un avis totalement différent. Nous regrettons un peu, s'il faut l'avouer, qu'une part plus large encore n'ait point été faite dans cette publication aux documents originaux, et s'il avait fallu pour cela retrancher quelques pages du récit dû à la plume de M. Gabriel Hanotaux, nous aurions peut-être,

(1) *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 15 avril 1884.

souscrit, bien qu'avec peine, à ce généreux sacrifice. Sans doute il y aurait fort à dire sur la méthode employée par l'auteur dans la publication des textes anciens. Reproduire dans le corps des phrases, non pas toutes les majuscules que présente le texte du manuscrit, mais quelques-unes, choisies au hasard, et remplacer les autres par des petites lettres (1), calquer des mots inintelligibles sans chercher à les faire comprendre (p. 341), échouer devant les moindres difficultés paléographiques (2), se dispenser de la collation, ce qui seul peut expliquer la multitude de fautes dont la copie fourmille (3), n'identifier aucun nom de lieu (4), ce sont là, chez un éditeur, des habitudes fâcheuses. Du moins, dans cette seconde partie, l'intérêt est soutenu, les faits incontestables et souvent fort curieux : telle pièce, retrouvée à la Bibliothèque nationale ou dans les archives d'un ministère, fournit des renseignements nouveaux non seulement sur l'institution des intendants de province, mais sur plus d'un épisode important de l'histoire locale. Il n'est pas jusqu'à la langue, un peu redondante et filandreuse, du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècle qui ne charme par la variété et surtout par la justesse de l'expression.

Qu'en abordant, pour la première fois, le sujet des intendants de province, M. Hanotaux se soit cru appelé à renouveler la science historique, c'est un sentiment trop naturel pour que nous songions à le blâmer. Examen fait, il s'est trouvé que MM. Chalmel, Caillet, d'Arbois de Jubainville et de Boislisle avaient dit déjà sur cette matière beaucoup de choses in-

(1) Ainsi, p. 179, M. Hanotaux imprime avec majuscules les mots Justice, Aussi, Au, sans que ces grandes lettres initiales ajoutent rien à la clarté de la phrase. S'il se proposait, à tort selon nous, de reproduire avec une exactitude photographique l'apparence même du manuscrit, il devrait imprimer également avec des majuscules les mots Regner, Contenir, Repos, etc. (cf. Bibl. nat, ms.fr. 3915, f° 100.)

(2) Page 182, l. 22, M. Hanotaux n'a pas su lire le mot « exécutions » très régulièrement abrégé. — Page 230, l. 26, il a lu « Intendans et Conseillers généraulx de nos finances », ce qui n'a pas de sens, au lieu de « Intendans et contrerolleurs généraux de nos finances. » etc.

(3) Nous n'avons fait porter nos vérifications que sur deux courtes pièces extraites du manuscrit français 4014 : voici quelques-unes des inexactitudes qui nous ont frappé : p. 227, l. 14 : au lieu de : *et plain confians*, lisez : *à plain confians* ; — p. 228, l. 14 : au lieu de : *obéir, entendre*, lisez : *obéir et entendre* ; — l. 19 : au lieu de *deument*, lisez : *duement* ; — p. 229, l. 18 : au lieu de : *charge et intendance*, lisez : *charge d'intendance*. — p. 230, l. 18 : au lieu de : *pour*, lisez : *par* ; — l. 19 et 20 : au lieu de : *requis à ce faire*, lisez : *requis que à ce faire* ; — l. 21 : au lieu de : *seraient*, lisez : *seroient*.

(4) Le « mont Geneve » (p. 338) devrait au moins figurer à la table (p. 375) sous sa forme habituelle « mont Genèvre ». « Jusse », en Franche-Comté, devrait être imprimé *Jussé*, dans le texte (p. 356), et sous sa forme moderne *Jussey*, dans l'index alphabétique.

téressantes et vraies. Les découvertes de M. Hanotaux, dont nous ne contesterons pas la valeur (il a de bons développements sur la résistance des parlements et sur la transformation des intendants d'armée en intendants de province), ont perdu un peu de leur importance. Pour lui, il a conservé la foi : « On rattache *généralement* la création des intendants, « dit-il, à la date de 1635. Je m'occupe donc ici des intendants d'une épo- « que *qui est réputée n'en avoir pas.* J'espère que la série de documents « cités *au cours de cette étude* prouvera que, *malgré les apparences,* « le choix d'un pareil sujet n'a rien de paradoxal (p. 1.) » Dès la page suivante, il est obligé de convenir que cette démonstration a été faite avant lui, et que les documents dont il parle ont été cités par d'autres. Un peu plus loin (p. 27), il donne comme le premier des intendants connus un certain Pierre Panisse, qu'il a découvert en Corse, vers 1555, alors que l'*Éloge historique de Lyon*, imprimé en 1711, et dont il ne conteste pas l'exactitude (v. p. 27, 28 et 170), indique un intendant du Lyonnais dès 1551. Il nous annonce solennellement qu'il saura « dégager quelques principes » (p. 3); puis, quand vient l'heure de conclure, son avis est « qu'en cette matière il n'y a point d'idée générale et que l'histoire des intendants jusqu'à l'époque de Louis XIV n'offre qu'une série de cas particuliers » (p. 153).

On aurait tort cependant de croire que M. Hanotaux fait toujours exactement le même nombre de pas en avant et en arrière. Son livre contient des affirmations hardies, celle-ci par exemple : « A quelle époque trouve- « t-on parmi les maîtres des requêtes chargés des chevauchées, ou à côté « d'eux, des fonctionnaires ou des magistrats pouvant accomplir des actes « d'autorité, rendre des jugements, casser des officiers, se montrer les « représentants actifs et redoutés de l'autorité royale dans les provinces ? « *Mon avis* est que l'existence de ces nouvelles attributions coïncide avec « l'appariton du titre d'intendant dans les commissions » (p. 6) Chacun sait que, bien avant le milieu du XVI^{e} siècle, des commissaires investis d'une autorité souvent redoutable avaient été envoyés dans les provinces: il suffit de nommer ici les *généraux réformateurs.*

Ailleurs M. Hanotaux se sépare nettement de ses devanciers, en représentant Richelieu presque comme un adversaire des intendants : « C'est ici le moment, dit-il, d'*établir* d'une façon décisive que l'idée et « la résolution de l'*établissement* definitif des intendants doit être absolu- « ment rejetée de l'histoire de Richelieu. S'il se servit de leur concours, « *ce fut à titre purement provisoire. Il craignait de leur donner une* « *situation trop forte. Il semblait prévoir les scandales auxquels leur* « *arbitraire allait se livrer ...* » (p. 154). Pour justifier cette thèse, à tout le moins excessive, M. Hanotaux interprète de la façon la plus étrange un passage du *Testament politique* de Richelieu, dont le sens est que

les intendants de justice, agents éminemment utiles, ne doivent pas se contenter de siéger dans la capitale des provinces, mais doivent parcourir sans cesse l'étendue de leur département : il néglige d'ailleurs des textes positifs, notamment ceux que M. Caillet a mis au jour dès 1857 (1).

Ces théories aventureuses inspirent d'autant moins confiance qu'on ne rencontre pas, il faut bien le dire, dans le livre de M. Hanotaux ce soin méticuleux, cette prudence inquiète, cette recherche de la perfection jusque dans les menus détails auxquelles se reconnaît la main d'un érudit consommé. Que dire de l'*Index des noms propres* qui termine le volume ? Aucun effort n'a été fait pour y présenter les noms anciens de personnes ou de lieux sous une forme acceptable ; en revanche, les éditeurs modernes Michaud et Poujoulat, Petitot, le libraire Pedone-Lauriel sont tout surpris de s'y rencontrer, en compagnie d'Orgon : le beau profit pour la science, quand on saura que M. Hanotaux a cité les deux collections de *Mémoires sur l'histoire de France*, a fait usage d'un in-12 édité rue Soufflot (2) et a servi à ses lecteurs, au début du chapitre III, une poétique allusion à l'un des vers de Tartuffe (3) !

Dans la rédaction du texte, même laisser-aller. « Maître des requêtes ordinair*es* de l'Hôtel » (p. 53 et 145) est plus qu'une faute d'orthographe. Des personnages aussi connus que le président à mortier Jean Forget et son frère Pierre Forget, sieur de Fresnes, le rédacteur de l'édit de Nantes, sont confondus l'un avec l'autre sous le nom de Jean Dufresnes-Froger (p. 60, 62, 174, 374, 375). L'auteur ne prend même pas le temps de vérifier toujours ses citations : « J'ai trouvé, je crois, écrit-il « (p. 71), cette indication dans les *Mémoires de d'Ormesson* édités par « M. Chéruel. Mais l'indication exacte m'échappe en ce moment. » Espérons que M. Hanotaux a remis la main, depuis ce jour, sur la page XXIII du premier volume de M. Chéruel, et qu'il a pu corriger par-devers lui la phrase que sa mémoire lui avait très imparfaitement transmise.

Le ton de ce livre est pompeux, pompeux comme la dédicace : *A l'auteur de l'Histoire de France, A mon vénéré Maître, Henri Martin,*

(1). *De l'administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*, 1re édition, p. 49.

(2) La table, vº *Pedone-Lauriel*, renvoie à la page 36 Effectivement. p. 336, nº 1, on trouve une citation de l'ouvrage de M. Caron : *Michel le Tellier, son administration comme intendant d'armée en Piémont.* Paris, Pedone-Lauriel 1880, in-12. — On ne saurait être plus exact. Nous craignons seulement que l'éditeur anglais Longmans et l'éditeur français Charpentier, qui ont également fourni des sujets de lecture à M. Hanotaux (cf. p. 40 et 139), n'aient lieu de réclamer l'insertion de leur nom dans sa table alphabétique.

(3) « L'horizon s'éclaircit... *redeunt Saturnia regna*. C'est le temps où le « bourgeois des villes.. peut enfin déboucler le corselet de fer... et s'en aller, « *comme plus tard M. Orgon*, revoir sa maison des champs » (p. 67).

Ce livre est dédié, G. H. » Un blanc ; à la ligne : « *Cette dédicace était à l'impression avant le 14 décembre* 1883. *Je n'ai rien à y changer.* »

Parfois le style est étrange. P. 9 : « Si ce genre de remarque peut être un élément de critique très précieux pour l'histoire, il ne doit nullement dégénérer en une source de confusion. » Un *genre* qui pourrait bien devenir un *élément*, mais qui ne saurait nullement dégénérer en *source !*

P. 94 : « L'*institution* des intendants était une *force* malléable et élastique, sur laquelle aucune *forme* de la résistance locale ne pouvait avoir prise. »

P. 141 : « Cette rigueur n'allait à rien moins qu'à leur faire perdre la tête. » Qu'est-ce à dire? les rendre fous? — Non pas. Les décapiter, alors? — Non : les pendre.

Nous en passons, et des meilleurs, par exemple le rôle « purement spectatif » (p. 5), les « hercules au petit pied » (p. 81), la « curée que Henri IV avait amassée dans les caves de la Bastille » (p. 82), les « listes tout embryonnaires » (p. 162), etc. etc.

M. Hanotaux nous fait, à la page 151, une promesse de bon augure : « Cette *partie d'un travail* (qui n'est d'ailleurs qu'une *esquisse*), servira de *pierre d'attente* pour une *continuation* qui viendra peut-être en son temps. » Si, comme nous l'espérons, M. Hanotaux met à exécution ce projet, nous souhaitons qu'il y apporte plus de soin et de prudence, qu'il renonce définitivement à produire de petits effets avec de grands mots et qu'il se contente d'acquérir les qualités modestes d'un éditeur consciencieux, d'un érudit patient, d'un écrivain correct (1).

N. Valois.

(1) Dans le cas où M. Hanotaux voudrait non pas poursuivre, mais compléter le présent ouvrage, nous serions heureux de lui signaler les pièces suivantes, qu'il n'a pas connues :

1° Un arrêt du Conseil du 2 mars 1595 réglant les gages du sieur Lubert, maître des requêtes, qui avait exercé, en 1592, l'état d'intendant de justice en Bourgogne (Bibl. nat., ms. français 10841, f° 57 v°). — M. Hanotaux fait commencer en 1629 sa liste des intendants de Bourgogne (p. 166).

2° Un arrêt du 19 novembre 1596 réglant le payement des sommes dues au sieur Miron, conseiller d'État et président au Grand Conseil, pour sa charge d'intendant de la justice et de la police dans l'armée (Arch. nat., E 1b, f° 109 v°).

3° Un arrêt du 7 novembre 1597 assignant 330 écus à Jean Gallois, pour avoir servi de greffier au sieur de Boissize, superintendant de la justice en Limousin (Bibl. nat., ms. français 18161, f° 67 r°).

4° Un arrêt du 14 octobre 1598 renvoyant certaine requête des habitants de Berre au sieur du Veoir, intendant de la justice en Provence (Bibl. nat., ms. français 18163, f° 25 v°). Ce du Veoir ne figure pas sur les listes de M. Hanotaux.

58. — **Curiosités de l'histoire du Pays Boulonnais,** mœurs et usages, traditions, superstitions, etc., par Ernest Deseille. Paris. A. Picard, libraire, 1884 (Boulogne-sur-Mer, imp. veuve Aigre), in-8°, 228 — 8 p. et grav. sur bois.

Depuis près de vingt ans, M. Deseille s'est consacré à l'étude de Boulogne et du Boulonnais, et la liste des travaux publiés par lui ou de ceux qu'il a en préparation ne remplit pas moins de huit pages d'un appendice du livre dont nous avons à parler. Histoire, philologie, histoire littéraire et questions d'actualité, il a déjà passé en revue presque tous les sujets intéressants sur une province qui a conservé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle des caractères spéciaux. Aujourd'hui, sous le titre de *Curiosités de l'histoire du Pays Boulonnais*, il réunit, sous forme de dictionnaire, un grand nombre de renseignements de peu d'étendue qui n'avaient pu vraisemblablement trouver place dans des ouvrages précédents. Cette publication renferme surtout des détails sur les mœurs et usages, les traditions et les superstitions, et, à ce titre, elle mérite d'appeler principalement l'attention des Folkloristes et des philologues, bien que l'historien puisse y trouver aussi d'utiles indications ; mais elle échappe, en quelque sorte, a une analyse critique, car il n'est pas possible de discuter des faits qui, au nombre de plus de mille, sont souvent exposés en quelques lignes et sans que l'auteur en ait recherché l'origine. Il est à regretter toutefois que M. Deseille ait cru devoir faire entrer dans ce tableau un certain nombre d'usages qui n'ont aucun caractère local et qui peuvent être cités comme appartenant à toutes les provinces, nous dirons presque à tous les pays. De plus, l'historien boulonnais, qui a puisé à de nombreuses sources originales, néglige trop souvent de les indiquer d'une manière assez précise pour qu'il soit possible d'y recourir. Cependant, nous reconnaissons avec plaisir que ce « dictionnaire des choses négligées par l'histoire » se lit facilement et nous fournit souvent des renseignements utiles à rapprocher de ceux que nous possédons déjà sur les coutumes de l'ancienne France.

Comte de Marsy.

---

59. — **Répétitions écrites sur le droit romain,** par Léopold Thézard, doyen de la Faculté de droit de Poitiers ; 4e éd., Paris, Thorin, 1883.

Quatre éditions parues à intervalles rapprochés du petit livre de M. Thézard témoignent à elles seules de la faveur marquée avec laquelle la jeunesse de nos Facultés de droit a accueilli son travail. Nous serions les premiers à nous en réjouir avec l'auteur, si, du succès même qu'il a obtenu, ne résultait pas pour nous la preuve, de toutes la plus tristement convaincante, que l'étude approfondie du droit romain devient l'objet

d'une sorte de répugnance de jour en jour plus accentuée. Mais, puisque le goût prononcé de l'étudiant est plus que jamais aux *Manuels*, songeons moins à le blâmer qu'à remercier M. Thézard d'avoir bien voulu se prêter à lui servir de guide ; entre ses mains au moins aura-t-il chance de ne pas trop s'égarer.

Le titre du volume que nous analysons suffit à indiquer que nous avons affaire ici beaucoup plutôt à un instrument de vulgarisation qu'à une œuvre de science proprement dite. Aussi bien l'auteur n'a-t-il eu en vue ni d'encourager la paresse de ceux aux yeux desquels la lecture rapide de quelques centaines de pages peut amplement remplacer la fréquentation assidue des cours oraux, ni de détrôner les grands et beaux traités qui, dus à la plume de savants émérites, feront la gloire de la science critique et historique de ce siècle. Non : ses visées ont été tout à la fois plus nobles et moins hautes. En présentant la quintessence de l'enseignement donné dans nos Écoles, il a simplement voulu familiariser le lecteur avec une science dont l'aridité apparente aurait, de prime abord, rebuté son esprit, et, en lui rappelant sous une forme abrégée et concise les notions parfois un peu confuses qu'il a acquises, en les ramenant à une faible somme de principes élémentaires, et, partant, faciles à retenir, lui venir en aide à la veille de son examen.

La quatrième édition des *Répétitions écrites sur le droit romain* ne diffère pas de ses devancières quant à la conception originaire de l'ouvrage. L'agencement général en est resté le même et le plan adopté n'est autre que celui des *Institutes* de Justinien. Ce n'est pas à dire, toutefois, qu'aucune innovation n'ait été faite, qu'aucun perfectionnement n'ait été réalisé, qu'aucune addition n'ait été introduite. M. Thézard a su, tout en lui conservant sa forme élémentaire, tenir son livre au courant des principaux travaux les plus récents. C'est ainsi, pour nous en tenir à quelques exemples, qu'on y trouve exposés (pp. 71 et suiv.) les éléments de la controverse célèbre qui a divisé, il y a quatre ans, sur la nature du concubinat, deux de nos plus illustres maîtres, MM. Paul Gide et Charles Giraud. C'est ainsi encore qu'il signale (p. 212, note 1), mais sans lui donner, à notre avis, assez de développement, la question de savoir si la prohibition d'hypothéquer le fonds dotal, même avec le consentement de la femme, dérive de la *lex Julia*, ou si elle n'a pas plutôt été introduite par une jurisprudence postérieure, extensive des dispositions du sénatus-consulte Velléien. Ces indications suffisent à montrer que l'auteur suit le courant scientifique et qu'il sait faire profiter l'étudiant des fruits de son labeur constant.

Mais si la nouvelle édition de l'œuvre de M. Thézard se recommande par ces différents mérites, elle nous semble, à d'autres points de vue, susceptible d'améliorations.

Tout d'abord, l'Introduction, composée d'une vingtaine de pages (pp. 1-21), nous paraît devoir être l'objet de la plus sérieuse revision. Outre qu'elle est beaucoup trop brève, elle présente parfois, à raison de sa brièveté même, de regrettables obscurités et de notables confusions; de plus, on y rencontre certaines affirmations très sujettes à caution (1). Toute cette partie trop superficielle, aurait besoin d'une refonte générale d'autant plus essentielle que le livre s'adresse à des lecteurs incapables, pour la plupart, de relever par eux-mêmes les inexactitudes.

Le second grief que l'on peut formuler contre l'ouvrage, c'est de se montrer pauvre, jusqu'au plus complet dénuement, d'indications bibliographiques. Non pas, certes, que nous exigions d'un résumé qu'il fasse étalage d'une science qui s'y trouverait tout à fait dépaysée et qui lui ferait manquer son but en supprimant sa raison d'être. Mais ce que nous demandons, c'est que si, en sa qualité de *manuel*, sa nature le condamne fatalement déjà à favoriser la paresse de l'esprit, à tout le moins, il ne s'en rende pas encore complice; ce que nous demandons, c'est que, simple, clair, méthodique, il ouvre la carrière de l'étude, et que, loin de détourner d'un travail approfondi, il en éveille au contraire le désir, il en facilite la marche par des renvois aux ouvrages où la science est traitée avec plus de gravité et d'ampleur; c'est enfin qu'il montre de la sorte les sources où il puise et qu'il invite à y chercher les développements que son cadre étroit ne comporte pas.

Si nous nous sommes permis ces quelques critiques, c'est que nous

(1) Nous signalerons à cet égard, d'une façon toute spéciale, le passage suivant (n° 11, *in fine*, p. 10) : « En 421, Théodose le Jeune, empereur d'Occident, fit faire officiellement un recueil des constitutions des empereurs chrétiens, divisé en seize livres, et comprenant les différentes matières du droit. Ce recueil (*Code Théodosien*), qui avait un caractère législatif, et ses abrégés, formèrent la législation des populations romaines d'Occident longtemps après la chute de l'empire (473). Le recueil connu sous le nom de *Breviarium d'Alaric*, ou *Lex romana Visigothorum* est un de ces abrégés. » — Outre les deux fautes d'impression évidentes qui ont certainement échappé à l'auteur, et grâce auxquelles l'empereur d'Orient Théodose II devient empereur d'Occident, aux lieu et place de Valentinien III, d'une part, et, d'autre part, la chute de l'empire d'Occident se trouve avancée de trois ans, un 3 s'étant malencontreusement substitué au 6, seul conforme à la vérité historique, outre cela, disons-nous, ce passage contient une assertion initiale erronée : les commissaires chargés par Théodose de la rédaction du Code qui porte son nom, ne commencèrent à y travailler qu'à partir de l'année 429. Enfin, la partie finale de cet alinéa laisserait à entendre que le *Breviarium d'Alaric* ne contenait qu'un abrégé, considérable d'ailleurs, du Code Théodosien, ce qui est faire trop bon marché des autres textes si importants qui s'y trouvaient joints, notamment des *Novelles* de Théodose et de ses successeurs, de l'abrégé des *Institutes* de Gaius, des *Sentences de Paul*, de quelques débris des *Codes Grégorien* et *Hermogénien*, et du court et fameux fragment du livre Ier des *Responsa* de Papinien.

partageons l'opinion de ceux qui ont foi dans le succès croissant du livre de M. Thézard, et que nous serions heureux de n'avoir à prodiguer que des éloges, dégagés de toute réserve, à sa cinquième édition, dont nous ne pouvons, à ce point de vue, que souhaiter la prochaine apparition.

P. Louis-Lucas.
Professeur agrégé à la Faculté de droit de Dijon

DEUX SOUTENANCES DE THÈSES

I. — M. Ant. Thomas, ancien membre de l'École de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse : *De Joannis de Monsterolio vita et operibus; sive de romanarum litterarum studio apud Gallos instaurato Carlo VI regnante. — Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge*

II. — M. Ch. Normand, agrégé d'histoire: *De Benjamini Prioli vita et scriptis. — Des Études sur les relations de l'État et communautés aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles. Saint-Quentin et la royauté.*

Nous nous estimerions deux fois coupables, et envers nos lecteurs du *Bulletin critique* et envers les nouveaux docteurs de la Faculté des lettres de Paris, si nous ne signalions pas, au moins en quelques lignes, les soutenances de thèses intéressantes à divers titres de MM. Thomas, Normand, Séailles, Lesbazeilles, Mention, Dunan et Brunel (ces trois derniers en juin 1884). L'ordre des dates nous reporte tout d'abord aux thèses de MM. Thomas et Normand. D'autres travaux, d'histoire proprement dite, de linguistique, d'histoire littéraire, avaient précédé les thèses de M. Thomas, et révélé déjà une méthode et une valeur scientifiques. M. Thomas qui a ainsi abordé avec succès plusieurs genres, et qui a passé le temps de son séjour à Rome à étudier de préférence tout ce qui intéresse l'histoire de notre vieille langue et de notre vieille littérature, est chaudement félicité, chaudement encouragé par M. Darmesteter : dans cette direction il y a beaucoup à faire, et M. Thomas fera beaucoup.

Sans qu'il soit nécessaire de rappeler ici, à propos de la thèse latine, les diverses renaissances des lettres dans notre pays, disons simplement qu'il y a eu en France une renaissance des lettres sous Charles VI, que Jean de Montreuil, humaniste autant qu'homme politique, est le personnage qui la représente le mieux; enfin, que cette renaissance est venue à la France de l'Italie. — La thèse française de M. Thomas comprend deux parties bien distinctes, l'une consacrée à la vie et aux œuvres de Francesco da Barberino, l'autre à l'examen des documents que fournit sur la littérature provençale le manuscrit de la bibliothèque Barberine.

Grâce au seul témoignage de Barberino, M. Thomas a pu faire revivre plusieurs auteurs provençaux dont le nom même, sans ce témoignage, ne serait point arrivé jusqu'à nous : Raimon d'Anjou, Hugolin de Forcalquier, etc. Est-il besoin de dire que M. Gebhardt a beaucoup aimé cette thèse; qu'il a longuement et heureusement parlé de Francesco, de sa vie, de son caractère, de son siècle, surtout de ses deux livres « de haute éducation, » le *Reggimento e costumi di donna*, et les *Documenti d'Amore*? — Ce n'est plus l'écrivain moraliste, ni le bon notaire paisible ou l'honnête bourgeois Florentin, mais l'artiste que M. Geffroy voudrait étudier dans Barberino, et sur ce point, comme aussi sur le compte de Madonna, cette dame mystérieuse à la prière de laquelle Francesco a composé le *Reggimento*, M. Geffroy trouve que le candidat pèche un peu par excès de discrétion et de réserve. Mais il se réjouit de voir ainsi M. Thomas dans la vraie voie de ses études, qui est une grande voie, une voie nouvelle, et une voie d'avenir. — M. Janet remercie le candidat d'avoir bien voulu faire une allusion à la philosophie, d'avoir dit un mot de l'école de Padoue et de son influence, d'avoir nommé Pietro d'Albano : c'était assez pour éveiller les espérances et la curiosité de M. Janet, mais trop peu pour les satisfaire. — Le séjour de messer Francesco en France et sa rencontre avec le sire de Joinville ; l'influence que la littérature française proprement dite a pu exercer sur Francesco, et la part de cette influence qui revient à la poésie du nord ; la personne de ce Jean de Bransilva mentionné par Francesco, et dont il cite aussi un ouvrage en français, non moins inconnu que son auteur; enfin, certaines ressemblances curieuses entre la littérature du Midi et celle du Nord, les emprunts du Midi au Nord et du Nord au Midi : tels sont les points sur lesquels M. Crouslé appelle l'attention du candidat.

M. Himly, doyen de la Faculté, rend à M. Normand cette justice qu'il n'a ni trop surfait ni trop diminué le héros de sa thèse latine, Benjamin Priolo : un aventurier politique et littéraire dont la conduite, comme chacun sait, donna lieu à plus d'une médisance, et dont la manière d'écrire mérite aussi bien des critiques. — M. Normand a été professeur au lycée de Saint-Quentin, il a consciencieusement étudié l'histoire de cette ville, l'attitude de cette commune, les querelles des gros bourgeois entre eux et avec les officiers du roi; mais il semble s'être imposé l'obligation d'écrire un livre austère et sans intérêt. Hâtons-nous d'ajouter que M. Normand n'a pas tout à fait réussi : n'est pas ennuyeux qui veut, et les écrivains ennuyeux le sont sans le vouloir.

Le livre de M. Normand est donc intéressant malgré le parti pris de l'auteur; seulement, l'intérêt s'est réfugié dans les notes, dans les appendices, dans les pièces justificatives. C'est là qu'il faut chercher par exemple l'histoire de ce capucin envoyé pour prêcher les protestants, et qui est

converti par eux ; ou encore de cet évêque qui prouve que Dieu est la cause efficiente de la peste de Saint-Quentin, tandis que la conversion des pécheurs en est la cause finale. M. Lavisse trace le plan du beau livre qui reste à faire sur Saint-Quentin et la royauté aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

B. DELABROYE.

CHRONIQUE

— Le R. P. BAYONNE, dominicain, a entrepis un recueil de sermons, instructions et allocutions prononcés par le P. Lacordaire en dehors de ses grandes stations. Le premier volume (Poussielgue, in-18) va depuis les premiers essais du futur orateur à Issy et à Saint-Sulpice, jusqu'à la fin de l'année 1849.

— La librairie J. Gervais vient de publier un petit volume élégamment imprimé qui a pour titre : *Mes amis et mes livres* par Marie Jenna (petit in-16 carré 197 p.) Les amis de M[me] Marie Jenna ce sont les auteurs des livres qu'elle aime ; ce sont les écrivains catholiques contemporains : Lacordaire, Dupanloup, Veuillot, Trébutien, Auguste Nicolas. A côté d'eux des poetes : Lamartine, les Fénbres, Déroulède : quelques romanciers Dickens, Currer-Bell, Al. Daudet. Sur chacun d'eux elle a écrit quelques pages seulement, mais pleines de sentiment et de délicatesse. Si ses préférences sont pour Lacordaire et ses amis, elle n'en rend pas moins justice au talent de ceux qui les ont combattus. A peine trouvons-nous quelques petites excursions dans la littérature antérieure : les deux articles consacrés à M[me] de Sevigné et à M[lle] de Condé font regretter qu'elles ne soient pas plus nombreuses.

— Sous ce titre : *le Glossaire des dates*, M. de Mas-Latrie a publié un extrait du *Cabinet historique* (Paris, Champion, 1884) qui contient par ordre alphabétique les noms des jours de la semaine, des mois, etc., usités dans les documents du moyen âge.

— Notre collaborateur M. BERTHELÉ, archiviste des Deux-Sèvres, vient de fonder à Niort une *Revue Poitevine et Saintongeoise* qui paraît une fois par mois.

— En déblayant les ruines de l'Acropole à Pergame, on vient de découvrir, près du temple de Minerve, un souterrain qui conduit à un spacieux amphithéâtre.

— M. Schliemann a terminé ses fouilles à Marathon. Il n'a rien découvert qui pût confirmer la tradition d'après laquelle les collines seraient les tombeaux des Athéniens morts dans la bataille. Il a trouvé au contraire des poteries qui semblent contemporaines de celles de Troie. Il fouille maintenant Tyrinthe. Le gouvernement turc refuse de l'autoriser a fouiller en Crête.

— Notre collaborateur, M. L. Courajod, poursuit le cours de ses études sur l'art du moyen âge, de la renaissance et des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Il vient de publier, en tirage à part, trois mémoires. Le premier, intitulé *Une sculpture en bois peinte et dorée de la première moitié du XII[e] siècle* (extrait de la *Gazette archéologique*, t. IX, avec figures et une héliogravure), est consacré a un christ, appartenant à l'époque romane. L'auteur le classe à sa date véritable, et montre quelle place doit occuper, dans les origines de notre art national, l'art si injustement méconnu du XII[e] siècle. Dans le second mémoire (extrait de la *Gazette des beaux-arts* (février 1884), M. L. Courajod démontre que l'écusson du musée du Louvre, aux armes de René d'Anjou et de Jeanne de Bretagne, provient du rétable des Celestins d'Avignon, sculpté par Francesco Laurana, et conservé aujourd'hui à Saint-Didier d'Avignon. Enfin, dans le troisième mémoire (extrait de la *Gazette des beaux-arts*, février 1884), l'auteur poursuit,

avec une grande sagacité, à travers mille obscurités et mille contradictions l'histoire du buste de Mignard conservé au Musée du Louvre, et démontre qu'il ne faut l'attribuer ni à Girardon ni à Coyzevox, mais à Desjardins.

— Le Docteur K. Schmidt, auteur d'un livre sur le *Jus primæ noctis*, dont le Bulletin a rendu compte (1er novembre 1882) vient de publier un article sur le même sujet dans la *Zeitschrift für Ethonologie* Il y résume les discussions en s'inspirant des travaux les plus récents même de ceux qui a provoqués la publication de son livre. Il étudie, pour le moyen âge, quelques textes qu'il avait omis et qui lui ont été signalés par divers érudits, notamment un texte de Baudouin de Sebourg, chant VII, vers 314-338 (éd. de Valenciennes, 1841), sur lequel M. Paul Meyer a appelé son attention. L'auteur s'occupe des usages des peuples de l'antiquité, de ceux des peuples sauvages et des conjectures des érudits modernes sur l'union des sexes à l'époque préhistorique. Il termine cette étude en maintenant la conclusion de son livre : le *Jus primae noctis* n'est qu'une superstition des savants. P. F.

REVUE PHILOSOPHIQUE (F. Alcan). Principaux articles : *l'Esthétique du vers moderne*, par Guyau, nos de février et mars ; *le Mode d'action de la musique*, par G. Lechalas, n° de mars ; *Deux lois psychophysiologiques* (essai d'explication des tables tournantes, baguettes divinatoires, etc., d'après les expériences de Chevreul et Charcot), par A. Bertrand, n° de mars ; Recherches théoriques et expérimentales sur l'*Hallucination*, par A. Binet, nos d'avril et mai ; *de l'Abus du principe de la conservation de la force* appliqué aux phénomènes volontaires, par J. Audrade, n° d'avril ; *la Logique de l'enfant*, de trois à sept ans, par Peret, n° d'avril ; des *Troubles dans l'usage des signes* (aphasie, etc.), par Ch. Féré, n° de juin ; *la Fonction psychomotrice*, par L. Manouvrier, nos de mai et juin ; *Darwinisme naturel et darwinisme social*, par G. Tarde, n° de juin. — Principaux comptes-rendus : *Fouillée :* l'Idée moderne du droit n° de février ; Critique des systèmes de morale contemporaine, nos de mai et juin ; *Baudrillart :* Philosophie de l'économie politique, n° de mai ; *Réville :* la Religion des peuples non civilisés, n° de mars ; *de Pressensé* : les Origines n° d'avril ; *Huit* : les voyages de Platon, n° d'avril ; *Ducros :* Schopenhauer, n° de juin, etc.

— M. CH. BAYET publie, dans l'*Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon*, un mémoire intitulé : *La Fausse donation de Constantin*. Il écarte les solutions présentées, les années dernières, sur la date de ce document, par MM. Martens, Langen et Grauert, et conclut, à peu près comme Döllinger dans ses *Papstfäbeln*, qu'il a dû être rédigé entre 752 et 774, plus précisément depuis le temps dn synode de Gentilly (767) environ, jusqu'à la venue de Charlemagne à Rome (774). Il conjecture qu'il y a eu deux rédactions, dont l'une, la plus ancienne, du temps du pape Paul Ier, qui ne contenait point encore les phrases relatives au pouvoir politique du pape en Occident. Ces phrases auraient été ajoutées à l'occasion du voyage de Charlemagne.

— M. Lindner publie (chez Manz, à Ratisbonne, in-8 de 91 pages) un supplément à son excellente bibliographie des Bénédictins de Bavière. Ce supplément rectifie quelques erreurs de l'ouvrage et donne l'indication des nombreux ouvrages publiés depuis 1880 par les savants disciples de saint Benoît.

— La librairie Palmé annonce une réimpression, page par page, de la collection des Conciles de Mansi. Cette entreprise a sa raison d'être dans le prix élevé auquel atteint actuellement cet ouvrage. On l'accueillerait avec une entière faveur si elle devait comporter une continuation et des tables générales. Mansi ne va que jusqu'au XVe siècle et n'a point de tables. Il serait bien à désirer aussi qu'au lieu d'être l'objet de simples réimpressions, cet ouvrage et quelques autres du même genre fussent retouchés et mis au courant des découvertes faites depuis leur première apparition.

— Signalons plusieurs nouvelles publications historiques en Italie : A Rome la fondation d'un *Instituto storico italiano* composé de quinze membres, les uns nommés par le ministre, les autres élus par des sociétés savantes ; a Cagliari, la réapparition du *Bullettino archeologico sardo*, qui a déjà vécu autrefois dix ans sous la direction du chanoine G. SPANO. Le *bullettino* s'occupera surtout

d'antiquités phéniciennes, carthaginoises et romaines M. E. HECTOR PAIS, directeur du Musée des antiques à Cagliari, en est le directeur; à Foligno un *Archivio storico per le Marche e l'Umbria*; à Mantoue une *Rivista storica Mantovana* (annoncée seulement); à Florence, sous la direction de M. COMPARETTI, un *Museo italiano di antichità classica*; enfin une *Rivista storica italiana* qui contiendra des articles dans le genre de ceux de la *Revue historique* et de la *Revue des questions historiques*.

— Le dernier fascicule (janvier-mars) du *Bulletino della Commissione archeologica comunale di Roma* contient un intéressant mémoire de M. C. L. Visconti, sur un buste d'Anacréon trouvé, il y a peu de mois, hors la *porta Portese*, sur l'emplacement des anciens jardins de César. Ce buste, qui porte le nom du poète, garantit l'identification d'une belle statue d'Anacréon, conservée dans le musée de la villa Borghèse.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 16 mai. — M. MILLER a reçu de M. MASPÉRO des inscriptions provenant de Ptolémaïs et contenant d'intéressants renseignements sur l'organisation du théâtre de cette ville: une inscription funéraire trouvée à El Hassagah est de l'époque romaine. M. Miller se propose de revenir sur ces inscriptions. — M. HEUZEY commence la lecture d'un mémoire intitulé : *La stèle du vautour, étude d'archéologie chaldéenne.* Cette stèle, rapportée par M. de Sarzec, porte de plusieurs côtés des sculptures et des inscriptions : sur la face antérieure on a représenté des vautours volant très haut et se disputant des membres humains ; au-dessous un monceau de cadavres que gravissent des hommes portant sur leur tête des corbeilles pleines d'une sorte de poudre. Trois explications sont proposées par M. Heuzey, qui s'arrête à celle-ci : Les vaincus célèbrent les funérailles de leurs morts, et, suivant un usage connu, leur font des offrandes de farine. M. OPPERT adopte au contraire une des opinions rejetées par M. Heuzey et croit que le vainqueur, suivant une coutume fréquente en Asie, élève un rempart avec les cadavres ennemis sur lesquels, pense M. DERENBOURG, on jette, afin de les désinfecter, la chaux contenue dans les corbeilles. — M. CASATI continuant la lecture de son mémoire sur les *Origines étrusques du droit romain*, veut démontrer que la *gens* a été léguée aux Romains par les étrangers. Il explique, à cette intention, plusieurs inscriptions étrusques et latines, entre autres celle qui concerne la famille Cécinna qui a conservé son éclat chez les Romains : il fait même cette remarquable découverte que la famille susdite s'est éteinte, il y a trente ans environ, en la personne du dernier comte Cecinna, affirmation contre laquelle MM. G. PERROT et MAURY s'empressent de protester.

Séance du 23 mai. — Renseignements envoyés par M. Ed. LE BLANT sur les découvertes archéologiques faites à Rome et aux environs : M. Lugnagni a trouvé une voie parallèle à la voie Appienne à une distance d'un kilomètre ; au-dessous de la catacombe Saint-Calixte, hypogée chrétien du IV^{e} siècle avec peintures ; à Pompéi, atelier d'un sculpteur avec statue de Vénus en réparation ; fresques représentant un festin, Léda et le cygne, Narcisse. — M. RENAN présente, de la part de M. FOUCART, l'estampage d'une inscription bilingue gréco-phénicienne trouvée au Pirée. C'est celle d'un certain Νουμήνιος de Citium (Cypre). Le même nom se retrouve sur une inscription d'Athènes conservée au Louvre (Fröhner, 231). Un decret daté de l'an 338 avait autorisé les marchands de Citium à construire au Pirée un temple d'Aphrodite. — M. HEUZEY continue sa communication sur la *stèle des Vautours*. Sur la face postérieure sont figurés deux personnages coiffés d'un bonnet garni de plumes qui, sur les monuments chaldéens, est le signe distinctif des êtres surnaturels.

Séance du 30 mai. — On lit un rapport de M. Tissot sur des inscriptions envoyées de Schemtou par M. Charmannes. Plusieurs de ces inscriptions sont accompagnées de bas-reliefs intéressants, mais les reproductions et les copies sont insuffisantes. — M. BOYÉ a envoyé à l'Académie les copies de neuf inscriptions qu'il a relevées à Sbéïtla (Suffitula). L'une de ces inscriptions était

sans doute gravée au-dessus de la porte d'une église : *Hic domus orationis*. Les autres inscriptions sont une dédicace à Hadrien, à Lucius Verus, à L. Coelius Plautius Catullinus, curator reipublicae, à M. Annius Verus, un des fils de Marc-Aurèle : *M(arco) Annio Vero Caesari imp(eratori) Caesari M(arci) Aureli(i) Antonini Aug(usti) Armeniaci Medici Parthici Maximi et Faustinae Augustae filio. D(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica)*. Un projet de médaille commémorative de l'expédition du Talisman est soumis à l'Académie. — M. EGGER, à propos de la biographie du philosophe stoïcien Musonius Rufus, fait observer que Plutarque dit de lui βαρῶν ἐπεμελεῖτο ; ces mots devraient désigner en latin un *curator* ou *exactor ponderum et mensurarum*. M. Egger demande si l'épigraphie, à défaut des auteurs, qui sont muets, fournit des exemples latins de ce titre. — M. E. DESJARDINS répond que, sur un fléau de balance trouvé à Pompéi, l'édile chargé de la vérification est appelé *exactor* ; au IIIe et au IVe siècle on trouve un *examinator* qui était sans doute un inspecteur. — M. HALÉVY pense que M. Delitzsch s'est trompé en croyant reconnaître, dans l'inscription cunéiforme d'une tablette du musée de Londres, un texte appartenant à la langue encore inconnue des Cosséens. C'est simplement de l'assyrien transcrit à l'aide d'un alphabet particulier. — M. OPPERT dit que dès l'année 1862 il avait découvert le cosséen, et s'élève contre les assertions de M. Halévy.

Séance du 6 juin. — M. BRÉAL lira à la prochaine séance trimestrielle son mémoire sur quelques mots latins empruntés au grec. — M. A. DUMONT communique deux inscriptions grecques trouvées à Salonique ; la première renferme le nom nouveau Ῥητωρίκη : — Γ. Κουσώνιος || Τιτιανός Φαι || δίμω καὶ Ῥητο || ρικῇ τοῖς ἰδίοι || ς μνήμης χάριν. La seconde est ainsi conçue : Οἱ συνήθεις τοῦ Ἡρακλέ || ος Εὔφρα... ... τῷ συνήθει || μνήμης χάριν ἀρχισυν || αγωγοῦντος Κώτυος || Εἰρήνης γραμματεύοντων || Μ. Κασσίου Ἕρμωνος || και Δημα.... || ἐπιμελήτου Πύθωνος || Λουκιλίας Θεσσαγονίκεος || ἔτους... μηνὸς Περιτίου — M. CHODZKIEWICZ communique trois fers de lance avec inscription unique ; ils sont de provenances diverses : Pologne, Mincheberg (Prusse). Torcello (près de Venise). Le dernier est faux. Les deux autres portent, outre les inscriptions, des ornements incrustés d'argent, qui, selon M. C., ont un sens symbolique. H. THÉDENAT.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 15 1er Août 1884

BULLETIN CRITIQUE

60. — **L'art byzantin,** par Ch. Bayet, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres et à l'École nationale des Beaux-Arts de Lyon. — Paris, Quantin ; 1 vol. in-12 de 320 pages, avec 105 gravures sur bois.

Je me suis tâté avant d'entreprendre ce compte rendu, car je craignais de n'avoir pas, en parlant du livre d'un ami, l'impartialité sereine dont les directeurs du *Bulletin critique* doivent l'exemple à leurs collaborateurs. Cependant, tout bien pesé, il m'a semblé que je pouvais risquer mon appréciation, ou tout au moins mon analyse. Sans doute l'auteur me tient de près, mais l'art byzantin, avouons-le tout de suite, a eu quelque peine à me conquérir. C'est au mont Athos et à Salonique, je le gagerais, que M. Bayet a reçu les impressions d'où est né ce joli volume. La grâce trouvait en lui un cœur bien préparé, dès longtemps attendri par la contemplation des primitifs italiens. Chez moi, au contraire, un vieux fond de paganisme littéraire, incomplètement exorcisé, résistait à Panselinos, hélas! avec trop de succès. Nous avions eu l'imprudence de passer par Athènes: mes yeux se fermaient tout seuls devant les saints des églises grecques, qu'ils fussent affreux exprès, comme saint Jean-Baptiste, ou réputés beaux, comme saint Georges et saint Mercure. De la montagne sainte, ce que j'admirais, c'étaient les forêts, avec leurs eaux vives et leurs grands arbres sacrés, les horizons de mer, jadis traversés par les flottes de Xerxès et d'Alcibiade, les couvents pittoresques, les vieux moines à barbe blanche qui consentaient parfois à faire matines buissonnières pour me conter des histoires de Navarin, pleines de brûlots et de coups de sabre. Ajax et Ulysse, on ne le remarque pas assez, existent encore : ils ont pris le froc, il est vrai, sur leurs vieux jours : mais, tout en expiant leurs prouesses de vingt ans, ils n'en ont pas perdu le souvenir. Comme je me trouvais au mont Athos pour les besoins du texte d'Homère, ou plutôt de ses scholiastes, je ne croyais pas manquer à mon obédience en écoutant ces narrations épiques.

Tout cela, cependant, était peu propre à développer l'intérêt pour le

Guide de la peinture et l'enthousiasme pour les pompes du style byzantin. Aussi dois-je m'accuser ici de bien des propos irrévérencieux, dont le souvenir me pèserait fort, si je n'avais conscience d'en avoir été rabroué à mesure et de bonne façon.

Depuis j'ai visité Palerme, Monreale, Sainte-Sophie. Ces splendeurs m'ont saisi et jeté dans un autre courant : les natures épaisses ont besoin de commotions violentes. Une fois converti, j'ai senti revivre les souvenirs que mes yeux avaient emporté, malgré tout, du mont Athos, et ces impressions se trouvaient précisées par quelques excursions dans l'histoire du moyen âge grec, je suis parvenu à déchiffrer des enthousiasmes auxquels jadis je ne comprenais pas grand'chose.

Cette histoire est déjà propre à montrer que l'art byzantin n'est pas dénué de puissance ; les loups et les tigres qui marquaient le pas derrière Orphée faisaient à leur façon l'éloge de sa musique. Du reste l'Orphée byzantin, au moins tel que M. Bayet nous le présente, n'est pas très exigeant ; il ne réclame pas, il redoute même qu'on le compare aux dieux d'Athènes et de Florence. Tout ce qu'il demande, c'est la permission d'avoir jeté un certain lustre sur la civilisation compilée que Rome légua à Constantinople et qui s'y maintint, non sans honneur, pendant tout notre moyen âge.

M. Bayet distingue dans l'histoire de l'art byzantin quatre périodes : celle des origines, depuis l'apparition du christianisme jusqu'à Justinien ; celle du premier épanouissement, sous Justinien et ses successeurs ; la renaissance du IXe siècle, sous les empereurs macédoniens ; enfin la décadence, depuis le désastre infligé à Constantinople par la quatrième « croisade ». Pour chacune de ces périodes il signale et décrit rapidement les monuments principaux, églises, palais, fresques, diptyques, ivoires, émaux, miniatures des manuscrits, pièces d'orfévrerie, etc. Un bon choix de dessins complète ses descriptions, qui renvoient d'ailleurs aux grandes publications spéciales.

Parmi ces descriptions on remarquera surtout celles de Sainte-Sophie et du palais impérial La décoration de ces deux édifices a exigé, au VIe siècle et au IXe, le développement de toutes les ressources des arts ; ils représentent à eux seuls comme un résumé des deux grandes périodes artistiques auxquels ils appartiennent. Mais ce qui paraîtra peut-être plus étonnant, ce sont les miniatures de certains manuscrits ; il semble que, dans ces œuvres, d'un caractère privé, les artistes se soient sentis plus indépendants des conventions hiératiques, plus libres d'imiter les modèles de l'antiquité, et de combiner la grâce hellénique avec la sévérité des sujets chrétiens. Je citerai en ce genre (p. 159) un David jouant de la harpe au milieu de son troupeau ; cette scène est encadrée d'un charmant paysage où trouvent place des figures symboliques aussi gracieuses

qu'inattendues. Une jeune fille dessinée et drapée à l'antique, est assise derrière le jeune prophète, le bras posé sur ses épaules; c'est la Mélodie, qui s'insinue dans l'inspiration des hymnes sacrées. Rien de plus frais, de plus naturel, de plus vivant.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'influence de l'art byzantin en Orient et en Occident. L'Orient, c'est la Russie, l'Arménie, la Géorgie et le monde arabe. Quant à l'Occident, bien qu'il soit un peu question de la France et de l'Allemagne, c'est surtout du côté de l'Italie que l'attention est appelée. Jusqu'à quel point les monuments italiens antérieurs au XIVe siècle relèvent-ils de l'art byzantin? Quels sont les rapports de celui-ci avec la renaissance florentine? Ce sont de là de graves questions, que l'on n'a point toujours abordées avec un esprit exempt de préoccupations patriotiques. Ici, l'auteur, dans l'âme duquel deux amours s'équilibrent, parvient à rendre à chacun égale justice. Avant la Renaissance, il ne se fait rien de passable en Italie que par les mains des artistes grecs ou de leurs disciples indigènes; quant à la Renaissance elle-même, ce n'est point à l'école des Byzantins qu'elle s'est formée; c'est, au contraire, en rompant avec leurs traditions : « Ici tout appuie les « revendications de l'Italie, et l'art nouveau qui se manifeste avec tant « d'éclat lui appartient bien en propre. »

Sur deux points seulement, relatifs aux origines, je me hasarderais à n'être pas tout à fait de l'avis de M. Bayet. Il me semble qu'il annexe trop vivement Ravenne au monde byzantin. Historiquement, les plus beaux monuments de Ravenne ont été au moins commencés avant Bélisaire et les exarques; au point de vue de l'art, ils sont sans doute supérieurs aux monuments romains contemporains: mais est-ce bien parce qu'ils ont été exécutés par des artistes grecs, et non pas simplement parce que, Ravenne étant la capitale et la résidence de la cour, elle attirait et retenait les meilleurs artistes indigènes. Mon autre réserve se rapporte aux premières origines de l'art chretien. Suivant M. Bayet, elles seraient orientales. Je ne puis, quant à moi, me soustraire à l'impression qui résulte de la chronologie des monuments connus. Presque tous ceux des trois premiers siècles sont à Rome. Sans doute il faut tenir compte des monuments orientaux qui ont disparu sans laisser de traces; mais Rome était la capitale de l'empire; sa chrétienté fut de bonne heure la plus nombreuse et la plus riche; j'ajouterai la plus dégagée de ces scrupules judaïsants qui pouvaient entraver l'essor de l'art chrétien en jetant le discrédit sur les représentations figurées.

Mais ce sont là des dissentiments de détail, sur les régions obscures du sujet. Pour l'ensemble je suis convaincu, j'admire même, en proportionnant, bien entendu, mon admiration pour l'art byzantin à celle que m'inspire la majesté byzantine, même dans ses représentants les plus

considérables; je goûte tout à fait ce *lepidus libellus*, où l'on a su parler avec tant d'atticisme de monuments si éloignés de la perfection classique et reconnaître avec tant de justice la hauteur de l'inspiration, alors même qu'elle est trahie par l'inexpérience des artistes et l'insuffisance de leur éducation.

L. Duchesne.

---

61. — **Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV**, publiés d'après le manuscrit authentique appartenant à M. le duc des Cars par le comte de Cosnac (Gabriel-Jules) et Édouard Pontal, archiviste-paléographe. Tome III, janvier 1689-décembre 1691. Paris, Hachette, 1884, in-8° de 523 pages.

Le tome troisième des *Mémoires du marquis de Sourches* n'est pas moins intéressant que les deux premiers et ne rendra pas de moins grands services à l'histoire. Comme nous avons beaucoup insisté, dans nos précédents articles, sur le mérite des récits du marquis de Sourches, nous ne redirons pas ce que nous avons déjà dit à deux reprises, et nous nous contenterons d'appeler l'attention de nos lecteurs sur quelques passages particulièrement curieux d'un volume qui, s'il ne contient pas des pages éclatantes d'esprit et d'éloquence, comme celles de Saint-Simon, contient du moins des pages moins passionnées et, par conséquent, plus fidèles.

Voici d'abord (p. 4-5), le récit d'un événement qui fit sensation à la cour, le retour d'Angleterre d'Antonin Nompar de Caumont, le mari de Mlle de Montpensier et, par conséquent, le cousin germain par alliance de Louis XIV : « 4 janvier [1689]. — Le 4 janvier au soir, M. de Lauzun arriva à Versailles, et il alla chez M. de Seignelay, où il demeura quelque temps; ensuite M. de Seignelay vint avertir le Roi qu'il étoit arrivé; et le Roi lui ayant dit de le faire venir, il l'alla prendre chez lui et l'amena à l'appartement de Bontemps, d'où ils le conduisirent ensemble au cabinet du Roi; M. de Seignelay y entra, et le Roi, voyant que M. de Lauzun demeuroit derrière lui : *Entrez, monsieur de Lauzun, il n'y a ici que de vos amis.* M. de Lauzun entra, et, laissant tomber son chapeau et ses gants et même son épée, à ce que disent quelques-uns, il se jeta aux pieds du Roi, avec de grands témoignages du regret qu'il avoit de ses nouveaux services; ensuite de quoi il commença avec lui une conversation qui dura près d'une heure, à la fin de laquelle il ordonna à Bontemps de lui donner un appartement, qui fut d'abord celui du défunt M. le maréchal de Vivonne, et ensuite celui de M. de Vardes. »

L'arrivée de la malheureuse reine d'Angleterre est racontée avec des détails d'une précision infinie (p. 6-7) : « 6 janvier [1689]. — Le 6, la reine

d'Angleterre arriva à Saint-Germain avec le prince de Galles, son fils; le Roi alla au-devant d'elle jusqu'auprès de Chatou, suivi d'un grand cortège de carrosses pleins de courtisans. Quand les carrosses de la reine commencèrent à paraître, le Roi descendit du sien avec Monseigneur et Monsieur, qui l'accompagnoient, et, ayant fait arrêter le premier carrosse, dans lequel étoit le prince de Galles, il embrassa plusieurs fois ce jeune prince avec beaucoup de témoignages de tendresse. Cependant la reine d'Angleterre ayant été avertie que le Roi avait mis pied à terre, descendit aussi de son carrosse, et ils marchèrent au devant l'un de l'autre avec empressement (1). Le Roi la salua, aussi bien que Monseigneur et Monsieur, que le Roi lui présenta, et, après beaucoup de marques d'amitié de part et d'autre, le Roi remit la reine dans son carrosse, dans lequel il se plaça à sa gauche, malgré toute la résistance qu'elle y fit : Monseigneur et Monsieur se mirent dans le devant du carrosse, et M[me] de Montecuculli, dame d'honneur de la reine, avec M[me] Powits, gouvernante du prince de Galles, dans les deux portières. Les carrosses arrivèrent en cet ordre à Saint-Germain, où le Roi conduisit la reine dans l'appartement qu'il lui avoit destiné, qui étoit l'appartement de la défunte reine, sa femme, mais augmenté de beaucoup par les bâtiments neufs q'il y avait faits. Après quelques moments de conversation, le Roi dit à la reine qu'il vouloit aller voir le prince de Galles, et cette princesse lui ayant offert de l'y suivre, il lui donna la main et la conduisit à l'appartement du jeune prince, où, entre autres choses, elle lui dit qu'en passant la mer, elle se disoit en elle-même qu'il étoit bien heureux d'être trop jeune pour connoître son malheur; mais que présentement elle le trouvoit bien malheureux de n'être pas en état de connoître toutes les bontés qu'il lui témoignoit. Le roi n'ayant oublié aucune des honnêtetés qu'il pouvoit témoigner à la reine d'Angleterre, et ne doutant pas qu'elle n'eût besoin de se reposer des fatigues du voyage, prit congé d'elle et s'en revint à Versailles, d'où il lui envoya une magnifique toilette, accompagnée de six mille louis d'or, qui lui étoient bien nécessaires, vu le dénûment où elle se trouvoit de toutes choses. »

Le marquis de Sourches, annonçant diverses nominations (p. 8), y mêle ces appréciations et observations : « 8 janvier [1689]. — Le 8 de janvier au matin, le Roi donna à M. le comte de Toulouse le gouvernement de Guyenne, qui étoit vacant depuis plusieurs années, n'ayant pas été rempli depuis la mort de feu M. le duc de Roquelaure ; mais comme ce jeune prince n'étoit pas en état d'y aller commander en personne, le roi

(1) Cela ne rappelle-t-il pas les beaux vers des *Orientales :*

Comme deux rois amis on voyait deux soleils
Venir au devant l'un de l'autre.

en donna le commandement pour six ans à M. le maréchal de Lorge, l'un de ses capitaines des gardes, homme d'un mérite extraordinaire, et qui avoit la connaissance de cette province, parce qu'il en étoit lui-même. Le roi nomma aussi en même temps le marquis de Fouquières pour aller commander dans la ville de Bordeaux; chose bien rude pour le marquis d'Estrades, qui en étoit maire perpétuel, les rois n'ayant jamais touché au privilège que cette ville a de n'avoir jamais d'autres gouverneurs que ses maires (1). »

Reproduisons, — à titre de rareté et de curiosité, — quelques lignes (p. 21) où le chroniqueur se montre fort piquant et fort spirituel : « Ce fut en ce temps-là qu'on sut que le Roi créoit de nouveau des charges de trésorier de son épargne, qu'il prétendoit vendre au moins deux cent mille écus, et l'on disoit déjà que M. de Metz, garde du trésor royal, en acceptoit une sur ce prix-là; mais il avoit bien la mine de jouer en cette occasion le personnage des canards privés qui amènent les sauvages dans la tonnelle ». Donnons un bon point au marquis de Sourches pour sa pittoresque et heureuse comparaison.

N'y a-t-il pas quelque peu du procédé des *réalistes* d'aujourd'hui dans cette description des infirmités précoces du fils du marquis de Montglat (p. 24)? « Le même jour [22 janvier 1689], on vit arriver à la Cour M. le comte de Cheverny, ci-devant ambassadeur pour le roi en Danemark, que la plupart des courtisans eurent peine à reconnoître, tant il avoit engraissé et même vieilli dans ses ambassades, ce qui le déguisoit encore moins qu'une enflure, qui lui étoit restée aux gencives d'un mal qu'il avoit eu à Copenhague, et qui lui causoit une difficulté de parler. On sut de lui la raison pour laquelle il avoit été rappelé, et il prétendoit qu'il avoit été la victime des mauvais offices de la Cour (2). »

On ne sera pas fâché de trouver ici ce grand éloge d'un étranger, cé-

(1) Le marquis de Sourches ajoute (en note) : « Fils du feu marquis (c'est comte qu'il aurait fallu dire) d'Estrades, qui étoit très brave homme et avoit longtemps servi dans la cavalerie, et qui avoit le désagrément de ne commander ni à Dunkerque, dont il étoit gouverneur, ni à Bordeaux, dont il étoit maire perpétuel. » Il me semble que le chroniqueur ne parle pas assez avantageusement du maréchal d'Estrades, qui fut plus qu'un *très brave homme*, car ce fut un diplomate éminent et sa défense de Dunkerque fut un des plus admirables faits de guerre du XVII[e] siècle. Voir : *Relation inédite de la défense de Dunkerque* (1651-1652) *par le maréchal* d'ESTRADES (1872, in-8°).

(2) Le marquis de Sourches nous apprend (p. 25) que le 22 janvier 1689, « mourut à Paris M[me] Sanguin, mère de M. de Livry, premier maître d'hôtel du roi, laquelle étoit âgée de soixante-quatorze ans ». Un des éditeurs, M. E. Pontal, a rapproché de cette mention (note 2), la vive phrase de l'inimitable M[me] de Sévigné (lettre du 24 janvier 1689) : « La vieille Sanguin est morte comme une héroïne, promenant sa carcasse par la Chambre, se mirant pour voir la mort au naturel. »

lèbre à la fois comme diplomate et comme érudit, dont le nom vient d'être rajeuni par la récente publication de sa *Relation de la cour de France en* 1690 (1), Ézéchiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg (p. 26) : « Homme très savant et de bon esprit, et un des meilleurs ministres étrangers qui fût venu depuis longtemps à la cour de France. »

On lira avec encore plus de plaisir ces détails (p. 32) sur *Esther* à Saint-Cyr (2) : « 4 février [1689] Le 4, le roi et la reine d'Angleterre allèrent à l'abbaye royale de Saint-Cyr, voir la représentation de la tragédie d'*Esther*, composée par Racine ; elle étoit représentée par les petites pensionnaires, qui chantaient même des entr'actes de musique de la composition d'un nommé Moreau ; c'étoit un spectacle fort agréable, et aussi bien exécuté qu'il le pouvoit être par de jeunes enfants : mais, le jour que le roi d'Angleterre y alla, Madame la comtesse de Caylus joua le rôle d'Esther, et s'attira l'admiration de tout le monde (3) ».

Laissons le marquis de Sourches raconter (p. 38) une historiette dont le futur maréchal de Montrevel est le héros : « 15 février [1689]. Ce fut alors qu'il arriva une fâcheuse affaire à M. le marquis de Montrevel, maréchal de camp des armées du roi, ci-devant commissaire de sa cavalerie : comme les gens de condition ne sont guère sans avoir beaucoup de dettes, un créancier fâcheux voulut lui faire enlever ses chevaux, et, pour ne les pas manquer, il envoya des huissiers et des archers les prendre le matin dans sa maison. D'abord ils en emmenèrent deux ; mais voulant encore emmener le reste, et les domestiques s'y opposant, M. de Montrevel descendit en robe de chambre, et, ayant pris deux pistolets pour empêcher cette violence, il se montra à une fenêtre qui donnoit sur la porte de sa maison, laquelle étoit investie par les archers ; et, comme cette nation est naturellement fort insolente, il y en eût peut-être quelqu'un qui le coucha en joue et qui le tira : ce qui l'obligea à tirer aussi ses deux coups de pistolet, desquels il tua deux archers. En même temps, toute la justice

(1) Cette *Relation* a été éditée pour la Société de l'Histoire de France par M. Ch. Schefer, membre de l'Institut, 1882. On trouvera bien des choses sur l'auteur de la *Relation* dans le tome II des *Lettres de Jean Chapelain* (1883, in-4°).

(2) Conférez ce que dit le chroniqueur (p. 342, à la date du 5 janvier 1691) de la représentation à Saint-Cyr d'*Athalie*, qu'il appelle « la comédie nouvelle d'*Athalie* ».

(3) Le marquis de Sourches constate (en note) que « jamais femme de qualité n'a si bien récité des vers, ni si bien joué toutes sortes de rôles que celle-là ». Cet éloge est à joindre à tous ceux qui ont été si souvent donnés à la spirituelle nièce de Mme de Maintenon.

Corrigeons, à ce propos, une erreur qu'on lit presque partout, au sujet de l'époque de la naissance de la marquise de Caylus ; elle ne vint pas au monde en 1673, mais bien le 17 avril 1671, d'après des documents officiels qui ont été publiés par M. de Lastic Saint-Jal.

de Paris se mit en rumeur, et le parlement prenoit hautement l'affirmative contre M. de Montrevel; mais il vint en diligence à Versailles, où M. Le Grand le mena au Roi, qui lui donna sa grâce sur-le-champ, quoiqu'il la refusât ordinairement à tous ceux qui faisoient rébellion à justice (1). »

Reproduisons un curieux passage (p. 39) sur la mort de la reine d'Espagne: « 20 février [1689]. Le 20 de février, on eut à Versailles la nouvelle de la mort de la reine d'Espagne, laquelle n'avoit été malade que trois jours, et, comme elle avoit porté hautement le roi, son mari, à conserver l'union avec la France, on ne manqua pas de dire que la politique espagnole avoit pris le parti de l'empoisonner; on ajoutoit même que cette princesse, ayant mangé du lait après une promenade, avoit reconnu tout d'un coup qu'elle étoit empoisonnée, et qu'elle n'en avoit point été surprise, ayant mandé depuis longtemps à Monsieur qu'il lui envoyât du contre-poison, lequel étoit malheureusement arrivé trois jours trop tard. Mais il serait dangereux de raisonner ainsi sur toutes les morts précipitées; et, comme les jeunes personnes meurent aussi souvent que les vieilles, il est fort possible que la mort de cette princesse ait été purement naturelle (2). Ce qui est de certain, c'est qu'elle témoigna toute la piété et toute la fermeté imaginables, et pendant sa maladie, et à sa mort : ce qui obligea M. de Rébenac, ambassadeur de France, de mander au Roi qu'elle étoit morte à l'égard de Dieu comme une religieuse et à l'égard du monde comme une héroïne. »

Voici un petit drame (p. 42): « 24 février [1689]. Le 24, on apprit que les huguenots mal convertis s'étoient soulevés en Vivarais, et que, n'étant armés que de pierres et de bâtons, ils avoient défait deux compagnies d'infanterie qui s'étoient opposées à leur passage, lesquelles n'avoient pu résister à leur grand nombre, parce qu'ils étoient six mille ; mais que des troupes plus nombreuses étant survenues, ils avoient été battus et dispersés (3) ». Le chroniqueur reprend (p. 45) avec une désinvolture

(1) A côté de ce trait d'indulgence de Louis XIV, le marquis de Sourches cite (même page) ce trait de sévérité : « Ce fut alors que le roi fit mettre à la Bastille M. le marquis de Sablé, fils de feu M. de Servien, surintendant des finances, pour avoir eu des paroles trop fortes avec M. de Buisson, maître des requêtes, son rapporteur. »

(2) Judicieuses réflexions qu'il faut appliquer aussi à la mort (octobre 1568) d'une autre jeune reine d'Espagne, Élisabeth de Valois, la femme de Philippe II. On a trop souvent vu le résultat d'un crime dans le décès prématuré de la fille de Catherine de Médicis. M. le baron Kerwyn de Lettenhove, dans le tome II (1884) de son important ouvrage sur *les Huguenots et les Gueux*, hésite entre l'opinion qui condamne et celle qui absout le triste époux d'Élisabeth de Valois.

(3) Tout près de la note tragique, indiquons la note plaisante (p. 43). « Ce fut alors que M[me] de Seignelay accoucha encore d'un fils, qui étoit au moins

effrayante: « 27 février [1689]. — Le 27, on eut nouvelle qu'on avoit encore tué en Vivarais trois cents huguenots révoltés et quelques ministres à leur tête, et le roi témoigna en être fâché, disant qu'il auroit bien mieux valu les prendre et les envoyer aux galères. Ce sentiment étoit conforme à sa bonté naturelle ; mais, dans la conjoncture présente, il étoit plus de son intérêt d'augmenter sa chiourme que de tuer ces insensés, car il vouloit armer cette année trente galères, et ce nombre étoit à peine suffisant pour résister aux galères d'Espagne et de Gênes, si elles venoient à se joindre contre la France, comme on le craignoit avec raison. »

Nous laissons de côté (p. 59) ce que le chroniqueur appelle « une affaire la plus ridicule du monde », c'est-à-dire l'enlèvement (mars 1689) par le comte de Béthune, « qui avoit bien soixante ans », de Mlle de Vaubrun, « qui n'en avoit pas dix-sept » ; la grille du monastère des filles de la Visitation de la rue du Bac ayant été forcée par le vert-galant. Mais nous mettrons sous les yeux du lecteur l'éloge (p. 61) d'un diplomate trop oublié, lequel fut un des meilleurs serviteurs de la vieille France : « Le même jour [28 mars 1689], on apprit la mort de M. Girardin, ambassadeur pour le roi à Constantinople, lequel étoit mort dès le commencement de janvier sans qu'on en eût aucune nouvelle. Le roi en fut extrêmement touché, ayant conçu toute l'estime imaginable pour ce ministre, qui le servoit avec beaucoup d'esprit, d'exactitude et de fidélité, comme il le dit lui-même publiquement ; outre cela, il étoit mort dans une très fâcheuse conjoncture pour la France ; car il s'agissoit d'empêcher que les Turcs ne fissent la paix avec l'Empereur, et c'étoit un coup de partie duquel dépendoit en quelque manière le sort de la France, et l'on avoit sujet d'être dans de grandes inquiétudes, n'ayant plus personne à la Porte qui eût charge de négocier pour le roi, dans un temps où il falloit tous les jours faire des propositions aux ministres du Grand-Seigneur ou en recevoir de leur part. Aussi MM. Ferrand, beaux-frères de M. Girardin, étant venus trouver le roi, Sa Majesté leur témoigna beaucoup de bonté et leur dit, entre autres choses, qu'ils étoient fort à plaindre dans la mort de leur beau-frère, mais qu'il comptoit que la plus grande perte étoit pour lui. »

Le marquis de Sourches annonce (p. 103) la mort de l'académicien Pierre Rainssant, avec des considérations sur la numismatique qui paraîtront bien singulières aux lecteurs d'une Revue qui a l'honneur de compter parmi ses collaborateurs de si savants numismates : « 7 juin [1689] : Le 7, le sieur Rainssant, garde des médailles du Roi, se noya à Versailles dans une grande pièce d'eau, qui s'appelle la pièce des Suisses ; il fut fort re-

le troisième ; ainsi, après avoir attendu assez longtemps des enfants, M. de Seignelay pouvoit espérer d'en avoir autant que feu Monsieur son père, qui en avoit eu plus de neuf. »

gretté, parce que c'étoit un bon homme et qui s'étoit acquis assez de connoissance dans cette science des médailles, laquelle est néanmoins le plus souvent très obscure et très incertaine (1). »

On goûtera fort, j'aime à le croire, l'affectueux petit discours de Louis XIV à son grand écuyer, menacé d'apoplexie et venant prendre congé du roi, avant de s'en aller aux eaux de Vichy (p. 122): « L'entrevue fut tendre de part et d'autre [juillet 1689]. Le Roi lui témoigna beaucoup d'affection, et, entre autres choses, lui dit: Monsieur Le Grand, vous savez que j'ai de l'amitié pour vous et je vous en ai donné d'assez grandes marques; j'espère que votre mal ne sera rien, et que les eaux vous tireront d'affaires; mais le meilleur conseil que je puis vous donner, c'est de penser sérieusement à votre conscience et de vous mettre en bon état. Cela ne fait pas mourir plus tôt, au contraire cela attirera la bénédiction de Dieu sur les remèdes que vous ferez (2). »

Les évêques jouent un grand rôle dans les *Mémoires du marquis de Sourches* et on tirerait des récits de notre chroniqueur un bon petit supplément à divers chapitres du *Gallia christiana.* Indiquons cette rapide notice sur Daniel de Cosnac, mort archevêque d'Aix (p. 173, note 2): « Il s'appeloit, avant que d'être évêque, l'abbé de Cosnac, et étoit premier aumônier de Monsieur: il fut fait évêque de Valence, et ensuite exilé très longtemps; mais, comme c'étoit un Gascon d'un esprit très subtil, il trouva moyen de se raccrocher et même de pousser sa fortune fort avant. » Le futur archevêque de Paris, cardinal de Noailles, est mieux traité (p. 175). Le marquis de Sourches, qui l'appelle en note « un des meilleurs et des plus saints évêques de son temps », raconte ainsi (16 novembre 1689) un beau trait de dévouement de ce prélat: « On apprit que M. l'évêque de Châlons, poussé par le grand zèle qui lui étoit ordinaire, avoit été plusieurs fois avec un de ses grands vicaires assister de pauvres prisonniers

(1) N'omettons pas cette note complémentaire (note 2) : « C'étoit un médecin de Reims qui s'étoit adonné à la connoissance des médailles, et comme le roi en avoit de très belles et en très grande quantité, c'étoit un emploi particulier dans sa maison que d'en avoir soin, et cet emploi étoit à la disposition du surintendant des bâtiments, qui avoit l'intendance de tous les meubles du roi. Ce pauvre homme, apparemment étourdi par de l'opium qu'il prenoit tous les jours, tomba par hasard dans cette pièce d'eau, où il se noya ». (Conf. l'article *Rainssant* du *Dictionnaire de Moréri* (1759).

(2) Voir, à la louange de Louis XIV, le récit d'un sacrifice qui dût lui être si pénible (p. 181 1er décembre 1689) : « On fut alors bien étonné quand le roi déclara qu'il alloit envoyer toute son argenterie à la monnaie pour la fondre, et l'on eut un extrême regrêt de voir un si grand nombre d'ouvrages admirables qui alloient être détruits en un moment, outre que c'étoit une perte infinie, parce que la façon en avoit coûté des sommes immenses ; mais le roi n'eut point d'égard à toutes ces raisons et croyant qu'il étoit nécessaire pour le bien de son Etat de faire fondre tous ces magnifiques ornements de son château de Versailles, il en prit la résolution avec une fermeté sans égale. »

allemands, qui étoient attaqués de diverses maladies, et particulièrement du pourpre; que, dans un exercice si charitable, ils avoient pris l'un et l'autre des fièvres pourprées, et qu'ils en étoient tous deux à l'extrémité (1). »

Le marquis de Sourches juge très bien la plupart des personnages dont il enregistre le décès. Il dit de Lebrun (p. 197, à la date du 15 février 1690): « Le 15, mourut à Paris le célèbre Lebrun, l'un des plus grands peintres de son siècle, lequel avoit peint la magnifique galerie de Versailles, et qui donnoit depuis longtemps tous les dessins pour les ouvrages que le Roi faisoit faire, tant en tapisseries qu'en ornements et en argenterie (2). » Un peu plus loin (p. 238), il s'exprime en ces termes sur le duc de Montausier: « Le même jour [17 mai 1690], mourut à Paris M. le duc de Montausier, âgé de près de quatre-vingts ans, et il fut regretté de tous ceux qui le connaissoient, ayant eu toute sa vie une vertu qui, tenant un peu de l'austérité de la vertu romaine, en avoit aussi toute la solidité. » Citons enfin (car il faut s'arrêter) (3), ce bel éloge de Marie de Hautefort, éloge qui aurait fait battre plus vite le cœur de Victor Cousin (p. 447): « 1er août [1691]. — Le premier jour du mois d'août, on apprit que la duchesse de Schönberg étoit morte à Paris, au monastère des religieuses de la Madeleine, où elle s'étoit retirée depuis longtemps. Elle étoit de la

(1) Le marquis de Sourches nous apprend (p. 476) que Louis XIV abandonnait quelquefois sa majestueuse dignité pour plaisanter avec l'ancien archevêque d'Embrun, devenu en 1668 évêque de Metz, Georges d'Aubusson de la Feuillade : « De tout temps il étoit en possession de railler avec le Roi, qui le traitoit fort bien, mais qui ne laissoit pas de se divertir souvent à ses dépens, car l'archevêque, quoique très habile dans sa profession et ayant été chargé de grosses ambassades, ne laissoit pas d'avoir d'extrêmes simplicités en certaines occasions ».

(2) Le marquis de Sourches, aime mieux dans Lebrun le dessinateur que le peintre, ainsi qu'il le marque en note : « Grandissime dessinateur, mais pas si grand peintre, car il avoit beaucoup d'invention et d'ordonnance, mais son pinceau ne le secondoit pas toujours. »

(3) Indiquons, du moins, ce qui regarde (p. 243) la *résurrection* de Vauban, « malade depuis sept ou huit mois, et qui à la honte de tous les médecins, n'avoit pu être guéri que par un remède qui lui fut donné par un soldat »; les exploits en Allemagne de M. de Mélac, maréchal de camp, homme de guerre aussi vaillant que cruel, sur lequel un excellent érudit de Bordeaux prépare un travail qui sera bien intéressant (pp. 245, 433); l'explosion de joie populaire causée à Paris par la fausse nouvelle de la mort du prince d'Orange (p. 273), joie qui eut des conséquences bien singulières, et par exemple , celle-ci : « on força M. l'évêque de Meaux de boire à la santé du roi [dans la rue], » quoiqu'il protestât qu'il alloit dire la messe ; la pension de quatre mille livres accordée por Louis XIV (16 octobre 1691) « au vieux marquis de Bussy-Rabutin dont les mauvaises affaires l'avoient réduit dans une grande nécessité ». Tout ce récit du marquis de Sourches (p. 477-478) est très curieux, d'autant plus curieux que, comme on le sait, les Mémoires de Bussy s'arrêtent au mois de septembre 1666.

maison d'Hautefort et avoit été dame d'atour de la reine, mère du Roi, étant encore fille; elle avoit été extrêmement belle (1), et le feu roi Louis XIII avoit eu de l'amour pour elle; mais elle avoit toujours été très vertueuse dans sa plus grande beauté, et, depuis que son mari, le maréchal duc de Schönberg étoit mort, sa vie n'avoit été qu'un continuel tissu de vertus et de piété (2). »

T. DE L.

---

62. — **Mécanisme du budget de l'État,** par G. BERGERET, deuxième édition. Paris, Quantin, in-8°.

La première édition de ce livre a été déjà l'objet d'un compte rendu dans le *Bulletin* (3), et je n'entreprends pas d'en refaire ici l'analyse. Mais je dois appuyer sur quelques légères critiques que j'avais exprimées à propos de la première édition, et dont l'auteur n'a pas jugé opportun de tenir compte dans la seconde.

P. 41 : Il est inexact de dire que « la loi se continue par tacite réconduction ». S'agit-il d'une loi de circonstance ou de transition: un de ses articles détermine toujours d'une manière précise la durée de son action. S'agit-il d'une loi ordinaire: elle est censée votée *à toujours* et elle

(1) A propos de beauté, disons que le marquis de Sourches prétend (p. 270) que la marquise de Raffetot, « la fille aînée de feu M. le maréchal duc de Gramont, auroit été la plus belle personne de son temps si elle n'avoit pas perdu un œil d'une maladie. » Les renseignements sur divers membres de la famille de Gramont abondent dans le volume. Je ne citerai que ces lignes enthousiastes sur le comte de Gramont (p. 300) : « Le caractère de son esprit le rendoit inimitable; il étoit toujours nouveau, quoiqu'il plaisantât depuis cinquante ans et plus ; il ne disoit jamais les choses comme les autres et leur donnoit toujours un tour infiniment agréable : la moindre bagatelle devenoit en sa bouche une plaisanterie charmante par le sel dont il savoit l'accompagner, et cela si naturellement qu'il sembloit qu'on ne pouvoit pas le dire d'une autre manière, quoique personne ne le pût dire de même ».

(2) Mentionnons les pièces rejetées dans les *Appendices: Lettre du roi d'Angleterre*, de Saint-Germain-en-Laye, 14 janvier 1689 ; *Bref du pape au roi de France*, de Rome, 1er février 1689: *Réponse du roi de France au bref du pape*, de Versailles 17 février 1689 ; *Bref du pape au roi d'Angleterre*, de Rome, 1er février 1689 ; *Relation du combat de Fleurus* par TH. RENAUDOT ; *Relation de la Bataille de Staffarde par le* MARQUIS DE FEUQUIÈRES ; *Relation du siège de Limerick par* DE BOISSELEAU ; *Relation de l'affaire de M. de Pertuis, par un anonyme; Relation du combat de Leuze par un anonyme, liste des morts et des blessés* (en ce dernier combat).

(3) Numéro du 15 janvier 1883, page 25. — Dans cet article j'avais qualifié les opérations budgétaires de « matière aride »; le typographe a sans doute jugé l'expression peu neuve et y a substitué celle de « matière avide »: son épigramme n'est pas trop malplaisante, et je tiens à lui en laisser tout le mérite.

sortira son plein effet jusqu'au jour où une nouvelle disposition législative l'aura explicitement ou indirectement abrogée. Dans les deux cas la durée de la loi ne saurait faire question, et on ne peut certainement pas l'assimiler à un acte de bail dont l'effet, d'abord limité, persiste par suite d'un consentement tacite, sans renouvellement formel. — P. 100: les crédits supplémentaires et extraordinaires ouverts provisoirement par décrets dans le cas de prorogation des chambres doivent être soumis à la sanction législative non pas *dans le mois*, mais « dans la première *quinzaine* » de la plus prochaine session (Loi du 14 décembre 1879, art. 4). — P. 2, à la note: la citation faite par l'auteur n'appartient pas à l'acte législatif auquel l'usage réserve plus particulièrement le titre de « Déclaration des droits de l'homme », c'est-à-dire à la déclaration votée le 26 août 1789, acceptée le 5 octobre et promulguée le 3 novembre de la même année, enfin mise en tête de la Constitution des 3-14 septembre 1791 : le texte invoqué figure en réalité dans une autre Déclaration, dite « Déclaration des droits *et des devoirs* de l'homme et du citoyen » et inscrite en tête de la Constitution du 5 fructidor an III.

A ces observations, sur lesquelles j'étais obligé de revenir, je puis joindre les suivantes. P. 34: la quatrième Section du budget n'est plus intitulée : « Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes *et escomptes* », et cela pour la raison fort simple que tout escompte a été supprimé par la loi du 15 février 1875. — P. 39 : l'auteur constate avec raison qu'en matière de finances la Chambre des députés a un « droit de priorité ». Ce droit est constant, mais il ne s'applique exclusivement qu'aux lois de finances : c'est commettre une erreur évidente que vouloir donner en toute autre matière « la priorité à la Chambre des députés » (p. 39, note). En vain l'auteur fait-il remarquer que la loi du 25 février 1875 (art. 1er) nomme la Chambre avant le Sénat : il serait aisé d'opposer d'autres textes où le Sénat reprend ses avantages (Loi du 25 février 1875, art. 2; Loi du 16 juillet 1875, art. 1er et 5) ; et d'ailleurs l'article 8 de la loi du 24 février 1875, celui-là même qui établit le droit de priorité de la Chambre en matière de lois financières, débute par cette disposition expresse: « Le Sénat a *concurremment* avec la Chambre des députés l'initiative et la confection des lois. » — P. 78: au sujet de la distribution mensuelle des fonds entre les ministres ordonnateurs, il n'est pas rigoureusement exact de dire que le ministre des finances « *établit* entre les divers ministères la *répartition* des crédits à employer »; aux termes du Règlement général sur la comptabilité publique (Décret du 31 mai 1862, art. 61) le ministre des Finances doit seulement « *proposer* » au chef de l'État, « d'après les demandes des autres ministres, la *distribution* des fonds dont ils peuvent disposer dans le mois suivant ». Entre ces expressions la distinction est facile à saisir : je n'insiste pas. — P. 95: un crédit *extraor*-

dinaire ne suppose pas nécessairement une dépense « pour laquelle aucun crédit n'a été ouvert »: la loi sur la matière définit justement *crédits extraordinaires* ceux qui « ont pour objet ou la création d'un service nouveau, *ou l'extension d'un service inscrit dans la loi de finances* au delà des bornes déterminées par cette loi » (Loi du 14 décembre 1879, art. 2). — P. 107: aujourd'hui l'*exercice* financier, en ce qui concerne les budgets départementaux, est clos pour la liquidation et l'ordonnancement des dépenses au *31 mars* de la deuxième année, et pour les payements au *30 avril* (Décret du 18 décembre 1867). — P. 117: on prévoit l'hypothèse où le Parlement « aurait découvert des *faits frauduleux* dans la gestion d'un ministre » et voudrait « mettre en jeu sa responsabilité pénale »; dans ce cas les Chambres n'auraient certainement pas à « requérir l'intervention du pouvoir exécutif », ainsi que le prétend l'auteur. La loi constitutionnelle sur les rapports des pouvoirs publics a nettement tracé la procédure à suivre: « Les ministres *peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés* pour crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions. En ce cas, ils sont jugés par le Sénat. » (Loi du 16 juillet 1875, art. 12.)

Sous le bénéfice de ces réserves, je ne saurais trop recommander la lecture de cet ouvrage élémentaire, qui, par sa simplicité et sa concision même, se trouve à la portée des personnes les moins préparées aux études financières.

G. Paulet.

---

63. — **Grammaire hébraïque**, par S. Preiswerk, docteur en théologie. — Quatrième édition, refondue par S. Preiswerk, pasteur.

Edition « refondue », et considérablement augmentée ! La Grammaire de Preiswerk était un ouvrage élémentaire: aujourd'hui, c'est un volume de quatre cents pages avec une introduction qui en a plus de soixante.

Dans l'Introduction, M. le pasteur Preiswerk traite des langues sémitiques en général; puis il fait l'histoire de la langue hébraïque et des travaux littéraires concernant le texte hébreu. Vient ensuite la Grammaire, avec tout l'attirail des règles, des explications et des remarques, d'après les meilleurs travaux publiés dans ces derniers temps en Allemagne, et principalement les Grammaires de Génésius-Hautsch et de Stade. M. Preiswerk n'a pas eu l'intention d'apporter quelque chose de neuf, mais il a voulu donner « un enseignement solide, clair et précis » aux jeunes hébraïsants « de langue française ».

L'enseignement grammatical est, en effet, très solide et très complet. Mais il y a dans l'Introduction des assertions passablement risquées. On y apprend que « la langue propre des Chaldéens était tout à fait étrangère à la souche sémitique, comme on peut aisément le voir par les

noms propres chaldéo-babyloniens. » Les noms cités sont ceux de Nabuchodonosor et de Balthasar. Où M. Preiswerk a-t-il découvert que la langue parlée à Babylone sous Nabuchodonosor et le nom de ce prince n'ont rien de sémitique? M. Preiswerk veut sans doute parler de l'accadien et du sumérien. Mais on ne s'attendait guère à voir Balthasar en cette affaire?

Quelques pages plus loin, afin d'expliquer l'unité de la langue hébraïque dans les divers écrits de l'Ancien Testament, M. Preiswerk affirme, que chez les Hébreux, la « classe sacerdotale et prophétique monopolisait tous les avantages de l'esprit et de la science », et que, depuis Moïse jusqu'à Esdras, son influence empêcha la langue de se corrompre. Il y aurait beaucoup à dire sur « la classe sacerdotale et prophétique, » aussi bien que sur son « monopole ». M. Preiswerk avoue lui-même dans une note l'insuffisance de la solution qu'il propose: « C'est pourquoi, observe-t-il, on a été porté à supposer une retouche générale du texte hébreu qui aurait eu lieu vers le temps de la clôture du canon de l'Ancien Testament. » Cette seconde explication est-elle mieux fondée que la première?

Mais la clarté surtout est loin d'être parfaite. L'ouvrage a été corrigé « au point de vue de la forme et du style » par un ami de l'auteur. Pourquoi donc la revision n'a-t-elle pas été plus sévère? On trouve encore des phrases interminables et péniblement construites, des alliances de mot tout à fait surprenantes, et des expressions que l'usage n'a point consacrées. Voici par exemple la définition du *vav* consécutif et de ses rapports avec les verbes (p. 248): « Ce *vav* a le sens et l'effet de ne pas seulement enfiler ces verbes en les attachant l'un à l'autre, mais d'établir entre eux une *consécution*, c'est-à-dire un rapport logique d'antécédent et de conséquent. De là son nom de *consécutif.* » Ailleurs on lit: « La langue d'un peuple peut avoir déjà subi un procès (!) d'altération plus ou moins rapide (Intr., XXII).» « Le participe a le caractère d'un adjectif verbal et se forme d'après les normes (!) établies pour celui-ci (p. 92).» « L'infinitif absolu précède le verbe personnel pour lui donner plus d'aplomb (!) (p. 260), » etc. Cette « forme » et ce « style » ne sont pas faits pour aider beaucoup les commençants.

L'emploi d'un double caractère typographique ne leur sera pas non plus d'un grand secours. En vain l'auteur les avertira que les paragraphes en menu caractère ne les concernent pas: ils regarderont toujours avec un certain effroi ce gros livre élémentaire. J'ai cru voir d'ailleurs, en plus d'un endroit, que le texte destiné aux débutants est inintelligible sans les additions qui, d'après M. Preiswerk regarderaient seulement des élèves plus avancés. Telle qu'elle est, cette Grammaire ne convient qu'aux personnes déjà exercées dans l'étude de l'hébreu. Puisque

M. Preiswerk voulait aussi être utile aux commençants, il aurait dû publier à côté de son « édition refondue », une nouvelle édition, non modifiée de l'œuvre paternelle. A. Loisy.

---

64. — **Cours élémentaire et pratique de biologie**, par T. H. Huxley, secrétaire de la Société royale de Londres et H. N. Martin, agrégé de Christ's-College, Cambridge. Traduit par F. Prieur; in 12, de 387 p. Paris, Octave Doin, 1884.

Un enfant brise ses jouets pour voir ce qu'ils contiennent, le naturaliste fait de même, et tous deux obéissent à un besoin impérieux de l'intelligence: savoir. Or, pour savoir, il ne suffit pas d'écouter un professeur, fût-il excellent, ou de lire de sérieux ouvrages; les sciences naturelles étant des sciences d'observation ne peuvent s'apprendre que par l'observation directe. Mais bien observer est chose difficile: c'est là surtout qu'un guide patient et éclairé est indispensable. Le *modus secandi* ne s'improvise pas, et celui qui veut marcher seul, perd un temps précieux en tâtonnements inutiles qui ne produisent le plus souvent que des préparations mal faites et de nulle valeur pour l'étude.

Le cours de *Biologie* qui nous suggère ces réflexions, ne peut se lire dans un moment de délassement comme les articles d'une revue en vogue; il faut, armé du scalpel et du microscope, saisir le sujet en expérience, suivre l'auteur pas à pas, observer ce qu'il dit d'observer et opérer comme il le conseille. Le plan de ce bon livre a été inspiré à l'auteur par la savante publication de Rollestan : *Forms of animal life* (1). Mais, le savant professeur d'Oxford ne destinant son travail qu'aux étudiants en zoologie et ayant naturellement égard aux ressources de son université, il y avait place encore pour un manuel plus encyclopédique comprenant la zoologie et la botanique et s'adressant au très grand nombre d'étudiants qui disposent d'instruments d'étude plus restreints que l'étudiant d'Oxford. Le savant biologiste a fait là une œuvre utile et son livre doit être le vade-mecum indispensable du laboratoire, seul endroit, ne l'oublions pas, où nous puissions acquérir des connaissances nettes et approfondies sur l'admirable structure et le fonctionnement si merveilleux du monde organique.

Toutes nos félicitations au sympathique éditeur si intelligemment dévoué aux sciences naturelles qui a mis aux mains des étudiants français deux ouvrages pratiques également remarquables, quoique de valeur différente, le *Manuel de zootomie* de Moysisovics et le *Cours de Biologie* de Huxley.

M. Bordes.

(1) Oxford Clarendon press, 1870, in-12, planches.

CHRONIQUE

Le 1er fascicule du *Liber pontificalis*, édité par notre collaborateur l'abbé Duchesne, vient de paraître chez Thorin. Il contient 112 pages (gr. in-4°, à 2 colonnes) d'introduction et 128 pages du texte. Le texte comprend : 1° le catalogue libérien du IVe siècle, avec deux tables d'anniversaires des papes et des martyrs de Rome, d'après le chronographe de 354 ; 2° quatorze catalogues pontificaux, dont neuf latins, trois grecs et deux orientaux, dont l'ensemble représente un catalogue romain du Ve siècle; 3° un fragment d'un ancien recueil de vies des papes, terminé au pape Symmaque (513) et conservé dans un manuscrit du VIe siècle, à Vérone; 4° deux abrégés de la plus ancienne rédaction du *Liber pontificalis*, avec une restitution de cette rédaction; 5° le commencement de l'édition proprement dite. Cette dernière partie ne s'étend encore qu'aux huit premiers papes. Le texte y est accompagné des variantes des manuscrits et d'un commentaire historique. Les feuilles d'introduction comprennent les trois premiers chapitres et le commencement du quatrième. Voici les titres de ces chapitres : I. *L'Histoire et la chronologie des papes avant le* Liber pontificalis ; — II. *La date du* Liber pontificalis (514-530); — III. *La première édition;* — IV. *Les Sources.* Ce chapitre doit être très étendu; il y est question : *a)* des noms et de l'ordre des papes ; *b)* de leur nationalité ; *c)* de la durée de leurs pontificats; *d)* des récits historiques ou légendaires sur les papes martyrs; *e)* de l'origine de certaines légendes non martyrologiques, comme celles du roi breton Lucius, de la translation des apôtres Pierre et Paul, de l'invention de la vraie Croix, du baptême de Constantin, etc. Le chapitre V sera consacré aux manuscrits et à l'histoire du texte; le sixième, aux continuations du *Liber pontificalis*.

— M. Albert Du Boys, dont le remarquable ouvrage sur Catherine d'Aragon a été justement loué dans le *Bulletin*, vient de publier une étude sur *Dom Bosco et la pieuse Société des Salésiens* (Paris, Gervais, in-12). Ce livre diffère totalement, — il importe de le dire tout de suite, — des brochures de réclame publiées l'an dernier à Paris, dans un but assez peu louable. M. Du Boys raconte avec émotion les merveilleuses créations de la charité de Dom Bosco. La partie la plus intéressante de son livre est celle qui est consacrée aux missions des disciples de Dom Bosco en Amérique et particulièrement en Patagonie. Jusqu'ici les Patagons mangeaient les missionnaires, au lieu de se laisser convertir. Les *Salésiens* ont obtenu de meilleurs résultats, dont nous engageons nos lecteurs à s'instruire dans l'intéressante et complète étude de M. Du Boys.

— Puisque nous venons de parler de missions, signalons le *Compte rendu des travaux de 1883 de la société des missions étrangères* publié par M. Lesserteur. On y lira avec un douloureux intérêt les quelques pages consacrées aux missions du Tonkin : elles instruisent mieux que tous les articles des journaux sur la vraie situation des choses dans ce pays. Un tableau général qui se trouve en tête de la brochure résume les résultats consolants obtenus par les prêtres si dévoués des missions étrangères pendant l'année 1883.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 28 mai. — M SCHLUMBERGER présente un reliquaire d'or avec inscription niellée indiquant qu'il a contenu une relique de saint Étienne le jeune, fils de l'empereur Basile I et patriarche de Constantinople au Xe siècle. Ce bijou a fait partie de la collection Castellani. — M. GUILLAUME met sous les yeux de la Société les photographies de fouilles faites au Louvre sous la salle de la Vénus de Milo et sous la salle des Cariatides. — M. DE BARTHÉLEMY lit une lettre de M. P. DE FARCY sur des objets provenant d'une tombe ouverte à Argentré, près Laval.

Séance des 4 et 11 juin. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique l'estampage d'une inscription romaine découverte dans les environs de Sisteron (Basses-Alpes). C'est un ex-voto en l'honneur du dieu Mars dont le nom est

accompagné de plusieurs surnoms locaux curieux. L'estampage a été envoyé à M. Flouest par M. Eysseric, ancien magistrat. — M. BERTRAND annonce que le musée de Saint-Germain vient d'acquérir la riche collection archéologique de M. Esmonnot, de Moulins. — M. A. BERTRAND communique une lettre de M. Bequet, conservateur du musée de Namur, relative à la découverte d'une caverne à sépulture par inhumation, au sommet d'une montagne à Sinsin. Cette caverne appartient à l'âge du bronze, et les objets qu'on y a découverts sont analogues à ceux décrits par M. Desor en Suisse. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique, de la part de M. de Laigue, vice-consul de France à Livourne, le dessin d'un vase grec peint, découvert en 1848 sur le territoire de Capoue. Le sujet principal représente une Néréide assise sur un cheval marin ; le sujet, les détails d'ornements, les couleurs employées, tout démontre que ce vase appartient à une époque de décadence. — M. COURAJOD communique la photographie du rétable de la chapelle de Kerdevot, près Quimper. C'est une sculpture en bois, de l'école flamande, et du commencement du XVI[e] siècle.

Séance du 18 *juin*. — M. le préfet de la Seine écrit à l'occasion du vœu émis par la Société que, dans le cas où l'église de l'Assomption recevrait une affectation nouvelle, la conservation sur place des œuvres d'art fût assurée. M. le préfet écrit que, « en ce qui la concerne, l'administration municipale ne négligera rien pour qu'il soit donné toute satisfaction aux désirs légitimes de la Société. » — M GAIDOZ fait hommage, de la part de M. Cerquand, d'une brochure intitulée *Copia, Étude de mythologie romaine*. Copia, connue par une inscription récemment découverte dans le département du Vaucluse, est une divinité sortie d'une allégorie des poètes. M. Gaidoz fait ressortir l'intérêt du travail de M. Cerquand au point de vue de la mythologie. — M. CORROYER présente une tête en vermeil trouvée en Dalmatie et qui provient probablement d'une châsse. — M. COURAJOD fait une communication sur un bas-relief de bronze, représentant le martyre de saint Sébastien, appartenant à M. André et attribué, avec toute vraisemblance, à Donatello. Il constate que ce bas-relief a été copié à la fin du XV[e] siècle ou au commencement du XVI[e] dans un dessin conservé au musée de Hambourg. Il propose d'identifier avec deux objets, possédés au XVI[e] siècle par Marco Mantora Benarides à Padoue, un bas-relief en bronze de la collection Davillier (*l'adoration des Mages*) et une flagellation, bas-relief en bronze du musée du Louvre, attribué à Donatello. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique, de la part de M. Letaille chargé d'une mission archéologique en Tunisie, divers objets d'antiquité trouvés à l'Henchir-Makteur. Ce sont d'abord deux sandales en plomb qu'il considère comme des objets votifs offerts par un voyageur ; puis un petit autel consacré aux lares protecteurs de la maison avec des représentations de divinités sur chaque face ; enfin deux inscriptions latines votives, l'une portant le nom de la bonne déesse et l'autre celui d'Isis. M. Flouest cite à cette occasion des objets en forme de pieds chaussés et munis de bélières qui, pense-t-il, sont des amulettes. M. Héron de Villefosse pense que ce sont plutôt des ex-voto comme on en trouve aux sources de la Seine et ailleurs. M. Gaidoz cite à ce propos des jambes votives en bronze du musée britannique à Londres, et la défense faite dans les premiers siècles du christianisme de déposer ces *pedum simulacra* dans les carrefours. — M. GAIDOZ présente la photographie d'un petit monument en argile blanche de la collection Esmonnot à Moulins. Ce monument représente un homme nu, barbu, tenant une roue de la main droite levée ; de la main gauche il paraît écraser un ennemi accroupi. Ce monument s'ajoute à une série de dieux à la roue déjà dressée par M. Héron de Villefosse, et M. Gaidoz y voit une image du dieu gaulois du Soleil. Au monument de Moulins M. Gaidoz joint des objets où figurent des roues et qui ont été trouvés à Caerléen en Grande-Bretagne. M. Gaidoz rappelle que le soleil est appelé une roue d'or ou une roue brillante dans les Védas et dans l'Edda, et que la « Roue de la loi », qui est un des principaux symboles du Bouddhisme, est une représentation du soleil. Il suit le symbole de la roue jusque dans les usages superstitieux de notre temps où il s'est conservé à l'état de *survivance*. Tel est le cas des roues enflammées que l'on porte ou que l'on fait rouler du haut d'une montagne à la Saint-Jean, c'est-à-dire à la fête du solstice d'été, de la roue que l'on portait à Douai à la fête de Gayant, le 3[e] dimanche de juin, et de la roue en cire que l'on porte

encore chaque année à Riom à la fête de saint Amable, au mois de juin. — Ce sont là des débris inconscients du culte du dieu Soleil.

Séance du 25 juin. — Sur la proposition de M. MOWAT, appuyée par MM. Héron de Villefosse et Flouest, la Société s'associe au vœu émis par l'Académie des inscriptions pour la conservation et la protection des monuments historiques dans les possessions françaises, et principalement dans l'Afrique française. — M. FLOUEST cite des exemples de petits pieds en bronze qui ont été trouvés dans des *tumuli* et qui paraissent avoir servi d'amulettes. — M. MOWAT communique une tablette quadrangulaire en bronze portant deux inscriptions latines. — M. COURAJOD lit un mémoire sur un médaillon en marbre blanc du XVII^e siècle conservée au musée du Louvre; il démontre qu'il faut y voir le portrait de l'abbé de Marolles provenant d'un monument de l'église Saint-Sulpice. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique le texte d'un fragment d'inscription grecque trouvé à Vicence, qui appartient à une base honorifique en l'honneur de *L. Fabius Cilon* un des plus illustres généraux de Septime Sévère, devenu préfet de Rome en 203. Ce fragment n'a pas été utilisé par les biographes modernes de ce personnage. En le rapprochant d'une petite inscription latine trouvée dans la même localité, on acquiert la certitude que Cilon avait des intérêts ou des propriétés à Vicence. — MM. GAIDOZ et FLOUEST citent divers exemples d'ex-voto qui continuent, à notre époque, des pratiques de l'antiquité, souvent avec des objets de même forme.

Séance du 2 juillet 1884. — M. COURAJOD rappelle que, dans un livre publié à la fin de 1883, offert en don à la Société des Antiquaires et intitulé *les Della Robbia, leur vie et leur œuvre*, MM. Cavalucci et Molinier ont établi, page 160, un rapprochement très ingénieux entre deux petits monuments de terre cuite conservés au musée de South-Kensington et un bas-relief de marbre sculpté par Antonio Rossellino, dans une chapelle de l'église de Monte-Oliveto, à Naples. C'est donc avec étonnement que, dans une correspondance anglaise insérée par la *Chronique des arts* du 21 juin 1884, il vient de voir signaler comme une découverte récemment faite à Londres, les rapports démontrés depuis longtemps par les auteurs du Della Robbia entre les divers monuments énoncés ci-dessus. M. Courajod appelle ensuite l'attention de la Société sur deux longs bas-reliefs décorés chacun d'une guirlande de laurier entourée de bandelettes et munie d'un culot à l'une de ses extrémités. Ces deux remarquables fragments de sculpture décorative conservés dans la seconde cour en hémicycle de l'École des beaux-arts, sont d'un goût excellent; ils ont été souvent reproduits par le moulage et proviennent du tombeau érigé à Henri de Rohan-Chabot dans l'église des Célestins. Ils formaient une partie de l'encadrement du mausolée. Le tombeau du duc de Rohan, dont le groupe principal se trouve actuellement au musée de Versailles (N° 189 : du catalogue de 1860) était l'œuvre de François Anguier. Il a été décrit et gravé dans la *Description de Paris* par Piganiol, 1765, tome IV, page 203 et dans les *Antiquités nationales* de Millin, t. I, Célestins III, pl. 11, p. 53.

Séance du 9 juillet. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit une note sur un plat d'argent romain, portant l'inscription déjà connue mais mal publiée : MARTI·RANDOSATI·BASSINVS·BASSVLI·F·V·S·L·M, dont un dessin très exact lui a été envoyé par le docteur Plicque. — M. MOWAT communique, de la part de M. Rochetin, le texte d'une inscription gauloise en caractères grecs trouvée à l'Isle (Vaucluse). Cette inscription se compose de deux noms d'homme. — M. MOWAT donne des détails complémentaires sur une plaque de bronze qu'il avait précédemment communiquée et établit l'authenticité de l'inscription qu'elle porte. — M. COURAJOD lit une note sur Simone Bianco, sculpteur vénitien du XVI^e siècle, et apprécié par les écrivains contemporains. M. Courajod cite un buste d'homme, déposé au musée de Compiègne, portant la signature de Simone Bianco en lettres grecques, *Simon Leukos o Enetos epoiei* C'est une des pièces que Vasari dit avoir été envoyées en France par des marchands vénitiens.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 13 juin. — M. le ministre de l'instruction publique ne croit pas qu'il y ait lieu de donner suite à la demande qui lui a été faite de transporter au musée du Louvre les inscriptions romaines de Lambèse et de Timgad;

elles sont en sûreté dans le *Praetorium* de Lambèse, où on a formé un musée. Les moulages des plus intéressantes pourront être envoyés à Paris. — M. E. Desjardins communique une inscription trouvée dans le Rhône, près de Genève :

DEO·NEPTVNO
G·VITALINIVS
VICTORINVS
MILES
LEG·XXII
ACVRIS
V· S· L· M

Deo Neptuno G(aius) Vitalinius Victorinus, miles leg(ionis) XXII, *a curis, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).* L'expression *a curis* semble indiquer que ce soldat était détaché pour un service extraordinaire concernant probablement les douanes ou l'exécution de certains travaux. — M. DE VOGUÉ signale des briques de la collection Sarzec qui portent l'empreinte bilingue *Hadadnadinakhi* et 'Αδαδναδιναχης en araméen et en grec; l'écriture de ce texte semble appartenir au IIe ou au Ier siècle avant notre ère; Hadadnadinakhi pourrait être le nom d'un roi ayant régné à cette époque. — Rapport de M. RENAN, au nom de la commission des inscriptions sémitiques sur les textes copiés et donnés à l'Académie des inscriptions par le voyageur anglais Ch. Doughty. Ces inscriptions sont du plus grand intérêt; les documents fournis par le voyageur anglais comprennent : deux carnets, formant un total de 56 feuillets, couverts de copies des textes himyarites, safaïtiques, araméens, grecs, que rencontrait journellement M. Doughty; une série de 25 estampages des grandes inscriptions nabatéennes de Medaïn Salih (El-Hidir du Coran); une carte et une série de dessins d'une exécution rapide, mais très exacte, de certains aspects, et, en particulier, des monuments de Medaïn Salih. Les plus remarquables de ces inscriptions sont celles de Medaïn Salih; Mahomet les a vues sans pouvoir les comprendre, et il signale dans le Coran les monuments qui les portent comme une œuvre des géants et des hommes de l'ancienne race thalmoud; elles ne lui sont cependant antérieures que de cinq siècles et sont datées des années comprises entre Auguste et Titus. M Renan rappelle que, en ce moment, MM. Huber et Euting voyagent en Arabie pour le compte de l'Académie Les documents fournis par M. Doughty seront très prochainement publiés. — M. S. REINACH communique deux épitaphes grecques métriques : la première, provenant de Cymé, est l'épitaphe d'un jeune homme, mort à l'âge de 25 ans, âge auquel mourut également sa mère ; la seconde inscription provient d'Amorgos ; le défunt, jeune homme de 20 ans, y prie sa mère de ne pas s'abandonner à la douleur, parce que, dit-il, ἀστὴρ γὰρ γενόμην θεῖος ἀκρεσπέριος. Il est rare de rencontrer, dans l'épigraphie funéraire grecque antérieure à l'ère chrétienne de semblables allusions à l'immortalité.

Séance du 20 *juin.* — Le premier prix Gobert est décerné à M. P. Viollet pour ses *Établissements de saint Louis* et son *Précis de l'histoire du droit français*, le deuxième prix est décerné à M. Tuetey pour ses ouvrages intitulés : *Les Allemands en France* et *l'Expédition des Lorrains contre le comté de Montbéliard* (1587-1589). — D'après de nouveaux renseignements transmis par M. MASPERO, M. E. DESJARDINS rectifie certains passages du texte du diplôme militaire de Coptos (Égypte), qu'il a communiqué à l'Académie ; la correction la plus importante porte sur les noms des consuls, inconnus jusqu'à ce jour, qui sont entrés en charge en mai 83 ; ce sont : Tettius Julianus et Terentius Strabo Erucius Homullus. — L'Académie, s'associant à une proposition de M. CH. ROBERT émet le vœu qu'on défende par une loi de détériorer les monuments antiques, et principalement ceux de l'Afrique française. — M. L. DELISLE, lit un *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au* IXe *siècle.* L'écriture adoptée en France par suite de la réforme d'Alcuin servit de modèle aux copistes du XVe siècle ; toutefois l'écriture carolingienne offre des variétés dans les différentes provinces ; M. Delisle signale les particularités essentielles grâce auxquelles on peut reconnaître entre tous les manuscrits provenant de Tours.

H. THÉDENAT.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 16 15 Août 1884

BULLETIN CRITIQUE

65. — **Écriture et Prononciation** du latin savant et du latin populaire, et Appendice sur le chant dit des Frères Arvales, par Georges Édon ; 1 vol. grand in-8, orné de neuf planches, dont deux hors texte ; Paris, Belin, 1882.

Pour faire comprendre l'importance de cet ouvrage, il suffit d'énumérer les principales questions qui y sont traitées : l'alphabet latin ; l'écriture latine, capitale et cursive ; la prononciation ; les variations de l'orthographe ; les règles de la quantité et de l'accentuation latines. Pour donner une idée de sa valeur, il suffit de dire que M. Édon, déjà connu du monde savant par ses travaux lexicographiques, y a consacré de longs et patients efforts : il a étudié les œuvres des plus célèbres philologues en notant avec soin toutes celles de leurs conclusions qui se rapportaient à son sujet ; puis il a recouru aux sources et vérifié lui-même avec une stricte exactitude tous les faits qu'il avait recueillis. Cette courageuse enquête lui permet de discuter avec autorité les assertions des maîtres, de les rectifier, de les modifier, de se prononcer en connaissance de cause sur deux théories contraires, et d'émettre souvent des vues nouvelles appuyées sur des faits incontestables. Son livre n'est donc pas une compilation ; c'est une œuvre personnelle qui fait autorité, et dont seront obligés de tenir compte tous ceux qui étudieront désormais l'histoire de la langue latine.

Avec cette valeur scientifique, l'ouvrage de M. Édon rendra de grands services. Car il est, sauf erreur, le premier ouvrage *d'ensemble* paru en France sur la question. Comme il expose avec soin les doctrines des maîtres de la science et donne les résultats certains de leurs études, il servira de manuel et dispensera souvent de recourir aux ouvrages longs ou difficiles qui traitent ces questions ex professo. Le chapitre de l'orthographe renferme les théories les plus sûres et les plus pratiques

de Brambach; celui de la prononciation a pris ce qu'ils ont de meilleur à Corssen et à Schuchart; celui des infractions à la règle de position explique et rectifie les enseignements de Bentley et de Fleckeisen sur la quantité chez les poètes comiques; en un mot les conclusions principales dues aux travaux des philologues sont exposées et justifiées avec une clarté et une prudence qui inspirent toute confiance.

M. Édon a eu aussi l'heureuse idée de rendre palpable sa doctrine sur l'écriture latine en présentant d'assez nombreux fac-similés, qui permettent de se rendre un compte suffisant de l'écriture capitale, cursive ou onciale, aux différentes époques de l'histoire romaine. Tous les amateurs de philologie latine n'ont pas à leur disposition les manuscrits précieux des grandes bibliothèques, ni les travaux de Ritschl, ni le *Corpus inscriptionum latinarum;* et c'est leur rendre service que de mettre sous leurs yeux les principaux modèles de l'écriture latine. On peut citer comme particulièrement intéressante, quoique incomplète, la première planche, qui donne en quelque sorte les titres de noblesse de l'alphabet latin: on y voit les lettres se modifiant peu à peu chez les peuples anciens: les hiéroglyphes deviennent d'abord la tachygraphie égyptienne, puis ces lettres rudimentaires se transforment avec le phénicien, le cadméen et le chalcidien, pour arriver à ces belles et simples capitales en usage pendant l'âge d'or de la littérature latine.

M. Édon a été aussi bien inspiré de transcrire les plus anciennes et les plus importantes inscriptions latines, depuis le chant des Arvales jusqu'aux inscriptions les plus célèbres de l'époque d'Honorius et d'Arcadius. Les jeunes philologues, qui entendent si souvent parler des inscriptions trouvées au tombeau des Scipions ou du senatus-consulte des Bacchanales, etc. et qui en tirent à chaque instant des conclusions pour l'histoire de la langue latine, en posséderont désormais un texte savant et pourront vérifier eux-mêmes les doctrines des maîtres.

Du reste cette habitude de citer dans leur ordre les principaux monuments anciens de la langue latine donne de la clarté et de la solidité aux enseignements de M. Edon sur l'orthographe. Quand on a lu soi-même avec attention les textes lapidaires des différentes époques, on s'est déjà rendu compte de l'orthographe, et on retient plus aisément les règles que l'auteur déduit avec méthode des textes qu'on vient de lire. Ce chapitre se développe donc avec une aisance et en même temps une rigueur qui soutiennent l'attention dans l'étude de ces théories arides et compliquées.

M. Édon paraît aussi avoir acquis, comme un résultat définitif, l'existence du G vers l'an 270 avant Jésus-Christ. Le monument important sur cette question, c'est l'as libral de Lucéria, qui se trouve au musée de Naples: M. de Viczay (*Museum Hedervarium*, pl. II, n° 42, 1814) avait

affirmé la présence du G sur cette pièce de monnaie. Mais Riccio (*Polyorama Neapolitanum*, nº 26, 1852) y avait lu C au lieu de G, et il avait été suivi par Ritschl et Mommsen. Il est vrai que M. F. Lenormant, reprenant la question, avait tenu pour l'existence du G ; néanmoins M. Édon a voulu étudier cette pièce à son tour et trancher la question : il a fait faire un nouveau moulage de la pièce, et la gravure qui reproduit ce moulage ne laisse plus de doute sur la présence de la lettre G, et non pas C. Or cet as libral remonte, d'après M. Lenormant, au plus tôt à l'an 269 avant Jésus-Christ ; Plutarque s'est donc trompé quand il a dit que Carvilius Ruga était l'inventeur du G ; car il n'a pu en être que le vulgarisateur. Rien non plus ne s'oppose dès lors à ce que l'épitaphe de Scipion Barbatus, datée de 290 avant Jésus-Christ et où se trouve un G, soit authentique, et non pas copiée sur un original disparu, comme l'ont voulu quelques philologues. Voilà certes des résultats importants que l'on peut regarder comme acquis.

Toutefois M. Édon, dans son désir de n'avancer que sur un terrain solide, a peut-être mis trop de lenteur à amener ses conclusions ; il s'occupe à deux reprises de cette question (p. 9 et p. 145), et la seconde fois avec quelques longueurs.

Ce même reproche de longueur, ne pourrait-on pas l'adresser aussi au chapitre de l'allongement par position ? M. Édon divise si bien les plus petites difficultés, il prend tant de précautions pour en faire sentir la portée, que sa marche en est trop ralentie. Heureusement cette prudente lenteur se fait facilement pardonner, quand on la voit aboutir à des règles si précises et, je crois, si inattaquables. On lit en particulier avec plaisir la réfutation, méticuleuse peut-être, mais forte à coup sûr, de la théorie de Corssen sur les voyelles irrationnelles (p. 192 et suiv.) et sur les causes de l'allongement par position. Selon Corssen, cet allongement viendrait du temps que l'organe vocal met à prononcer les deux consonnes qui suivent la voyelle ; M. Édon adopte au contraire l'idée de M. Baudry, et, selon lui, l'allongement d'une voyelle brève par nature, quand elle est suivie de deux consonnes, vient de la difficulté qu'éprouvaient les Latins à prononcer deux consonnes de suite, — difficulté qui se prouve surtout par le développement de voyelles épenthétiques (i, e, a, u) dans un grand nombre de mots populaires où se trouvaient deux consonnes : lib*e*ras = libras, om*i*nibus = omnibus, temp*u*lo = templo, etc. Les Latins mettaient donc un temps d'arrêt entre la voyelle et les consonnes pour se préparer en quelque sorte à cette prononciation difficile, et ce temps d'arrêt joint au temps de la voyelle brève formait à peu près deux temps brefs, c'est-à-dire la valeur d'une longue.

Ce chapitre, intéressant, malgré sa longueur, se termine par une étude sur l'orthographe de Plaute, où M. Édon appliquant dans toute leur

rigueur les règles déduites de ses principes, aboutirait à une transformation presque radicale du texte, bien éloignée des prudentes corrections de M. Benoist.

Cependant toutes les affirmations de M. Édon ne semblent pas incontestables. En voici deux exemples.

Le consciencieux auteur se déclare nettement (p. XIII), pour l'authenticité de l'inscription de la colonne rostrale, malgré un bon nombre d'archéologues qui la prétendent faite sous le règne de Claude par des grammairiens imitant de leur mieux le style et l'orthographe du IIIe siècle avant Jésus-Christ. — Selon M. Édon, l'inscription daterait bien de 494 de Rome ; et elle aurait seulement été gravée de nouveau sous le règne de Claude et copiée sur l'inscription primitive. Cette affirmation ne manque ni de vraisemblance, ni d'autorité. Mais toutes les raisons qu'en apporte M. Édon ne sont pas irréfutables. Quintilien, dit-il, renvoie à la colonne rostrale (*Inst. orat.*, I, 7, 12) pour prouver que le D s'ajoutait autrefois à certains cas et à certains mots latins: quelle valeur aurait eu ce témoignage invoqué par le rhéteur, si le texte avait été fabriqué de son temps? — Ne pourrait-on pas répondre que, même dans le cas où le texte eût été fabriqué de son temps, Quintilien pouvait y renvoyer comme à une inscription soignée, dont le texte, savamment étudié par les archéologues, aurait imité dans la perfection la langue de l'antiquité? Il y aurait dans ce seul fait assez d'autorité pour que Quintilien pût y chercher la confirmation de son enseignement.

Une autre des raisons qu'allègue M. Édon en faveur de l'authenticité de cette inscription, c'est la présence simultanée dans le texte des voyelles doubles *oe* et *ae* à côté des diphtongues *oi* et *ai*, — mélange qui marque une époque de transition entre la diphtongue ancienne et l'écriture nouvelle, et qui ne pourrait avoir été imité par les grammairiens du Ier siècle. — L'argument n'est pas sans réplique ; car si cet emploi simultané de *oe* avec *oi* et de *ae* avec *ai* était possible et probable en l'an 494 de Rome, il ne prouve pas absolument que l'inscription soit de cette époque, puisque, sous le règne de Claude, on trouve les deux formes *ae* et *ai*, *oe* et *oi* également employées dans les inscriptions, et M. Édon en cite lui-même des exemples (p. 103 et 104). La question reste donc dans l'état; et on ne peut regarder l'opinion de M. Édon comme certaine.

La partie la plus neuve, mais aussi la plus risquée du livre, c'est la restitution du chant des Arvales, cette énigme qui a déjà tourmenté tant de philologues éminents, comme MM. Bréal et Havet, en France, MM. Bücheler et Jordans en Allemagne. Les études de M. Édon l'ont amené à essayer de déchiffrer ce texte indéchiffrable (1). Il s'est dit que

(1) Voir le Compte rendu de la séance du 5 mai 1882, Académie des Inscrip-

ces mots à tournure bizarre et barbare avaient été estropiés par un sculpteur maladroit : on avait sans doute remis, selon l'usage, à ce sculpteur un livret en écriture cursive où se trouvait libellée son inscription ; mais comme les lettres cursives étaient alors mal formées, le sculpteur en transformant les cursives en capitales a confondu certaines lettres (surtout *a* et *r*, *d* et *b*, *a* et *p* etc.) et produit ce désespérant assemblage de lettres sans raison. Dès lors le travail de déchiffrement doit consister à remettre ces capitales mal copiées en cursives et à tâcher de retrouver ainsi le texte primitif ; — travail bien délicat et où la conjecture peut se faire aisément une part excessive ! M. Édon a dépensé de la science et des précautions minutieuses à ce rajustement difficile ; mais est-il arrivé à un résultat définitif, et faudra-t-il appeler désormais ce texte un chant Lémural ? Nous ne le croyons pas. L'idée pourtant est ingénieuse et ouvrira peut-être une voie utile ; quand on suit à première vue le raisonnement de M. Édon, on se laisse séduire et on est de son avis ; mais quand on revient sur ses pas et qu'on se rend compte du chemin parcouru, on trouve dans le système trop d'hypothèses, d'incertitudes et même de contradictions ; on s'aperçoit que le texte d'Ovide a exercé trop d'influence sur l'esprit de l'auteur, et on se reprend à douter. Je reconnais pour ma part que les efforts de M. Édon ne m'ont pas persuadé, et je crois sérieuses les difficultés que lui ont opposées certains membres éminents de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ainsi que M. Schweizer-Sidler dans le *Philologische Wochensschrift* du 9 juin 1883.

Ce n'est pas du reste par cet Appendice que vaut le livre de M. Édon. Il aura autorité dans le monde savant par la sagesse et la sûreté de ses conclusions sur l'orthographe, l'écriture et la quantité latines ; il rendra indépendants de la science allemande beaucoup de candidats à la licence et à l'agrégation, qui seront heureux de lire dans leur langue maternelle des doctrines exposées avec une netteté et une probité qu'ils ne trouveraient pas dans beaucoup d'ouvrages étrangers. C'est un grand service rendu à la science philologique en France.

V. Jacques.

---

66. — **Monnaies et Médailles,** par Fr. Lenormant. Paris, A. Quantin ; in-8° de 328 pages.

Ce volume élégant, qui fait partie de la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, est destiné aux artistes et aux gens du monde. Lenormant, après avoir fait un ouvrage de haute érudition sur la *Monnaie dans l'antiquité*, ouvrage que, malheureusement, il n'a pas eu

tions et Belles-Lettres, où M. Édon a été admis à lire son *Étude sur le chant des Arvales.*

le temps de terminer, a voulu, dans le volume dont nous parlons en ce moment, ne s'occuper que de l'art au point de vue numismatique. Le travail est nécessairement divisé en deux grandes parties : l'antiquité, d'une part; puis le moyen âge, la renaissance et les temps modernes. Il fait une distinction entre la monnaie proprement dite, qui, jusqu'au xv^{e} siècle, fut exclusivement consacrée au commerce, et la médaille, inventée en Italie pour servir de monument commémoratif sans être destinée à la circulation et aux échanges.

L'auteur passe en revue l'origine de l'art monétaire et sa propagation depuis le vii^{e} siècle avant l'ère chrétienne, les procédés de fabrication, les graveurs, les types chez les peuples de l'antiquité. Il étudie ensuite les produits de la période de transition entre l'antiquité et le moyen âge ; puis il arrive à la renaissance et donne un véritable manuel qui, jusqu'à ce jour, faisait défaut dans les bibliothèques numismatiques. Le texte est semé de gravures intercalées, obtenues par la phototypie, qui fournissent des reproductions fidèles des monnaies et des médailles les plus remarquables de tous les temps, de tous les pays et de toutes les époques. Il est à souhaiter que ce volume soit entre les mains de tous ceux qui s'intéressent aux questions d'art ; ils y apprendront beaucoup de choses utiles et la numismatique y gagnera : quand ce ne serait que pour démolir ce préjugé qui fait considérer le numimastiste comme un maniaque à la recherche de vieux sous. Ce préjugé ne règne pas seulement parmi les naïfs, qui s'imaginent savoir beaucoup et ne savent rien en réalité; il règne aussi parmi des érudits, de vrais savants, qui, cantonnés dans leurs spécialités, ne s'astreignent pas à regarder au delà. Passez en revue les vrais archéologues, vous n'en trouverez pas un qui ne soit plus ou moins numismatiste. A. de B.

---

67. — **Les Huguenots en Bigorre.** — Documents inédits publiés par la Société historique de Gascogne. Texte préparé par Ch. Durier, archiviste des Hautes-Pyrénées, et annoté par J. de Carsalade du Pont. In-8°, 280 pp. Paris, Honoré Champion.

Les Huguenots en Bigorre forment le 4^{e} fascicule des *Documents* publiés par la Société historique de Gascogne. En rendant compte du 1er dans le *Bulletin critique* (1), M. Chéruel mêlait à de justes éloges adressés à M. de Carsalade, pour les notes nombreuses dont il avait accompagné les textes, l'expression d'un regret qui a été épargné aux lecteurs de la nouvelle publication. Ils sont mis au courant des événe-

(1) N° du 15 janvier 1884.

ments et des principaux personnages par une introduction due, ainsi que les notes, à M. de Carsalade.

Ces documents se divisent en deux séries. La première est un recueil des *Actes consulaires de Bagnères-de-Bigorre*, réunis au siècle dernier, par un savant capucin, le P. Lespaler, archiviste de cette ville. Ils se rapportent, pour la plupart, aux mesures prises pour résister à l'invasion des Huguenots. Il y a aussi quelques lettres de Montgomméry aux consuls de Bagnères. L'une d'elles, qui est autographe, débute par une ironie sanglante et une menace de mort, et se termine ainsi : « Votre bon amy, Gl. Mongomméry. » Le fameux sectaire s'y est admirablement peint, en moins de quatre lignes.

La deuxième série comprend des documents divers. Le plus considérable est l'« Enquête sur les ravages faits par les Huguenots dans le Comté de Bigorre ». C'est à la requête du syndic du clergé du diocèse de Tarbes et par les soins du sénéchal de Bigorre que cette enquête fut faite, au mois de septembre 1575, c'est-à-dire l'année qui suivit les dernières dévastations. Les faits relatés par les témoins furent certifiés véritables par le maréchal de Monluc. Ils forment, par leur ensemble, un des plus lugubres tableaux des guerres de religion : les églises, les maisons des ecclésiastiques, les monastères incendiés et démolis ; les prêtres et les religieux massacrés ; les villes et les villages saccagés ; un déluge de maux se répandant dans toute la plaine du Comté de Bigorre. De toutes ces dépositions des témoins oculaires entendus dans cette enquête, résulte, ainsi que le fait remarquer M. de Carsalade, la réfutation péremptoire des éloges donnés par certains écrivains à la prétendue modération de Montgomméry, dans cette expédition.

Un autre document fort curieux est relatif, — le croirait-on ? — à une question *pleine d'actualité :* la question des droits respectifs de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité municipale sur les clochers de l'église. Six incursions, auxquelles on était si souvent exposé au moyen âge, soit de la part de bandes d'aventuriers, soit même de la part de voisins belliqueux ou pillards, avaient fait établir en Béarn une sorte de *garde nationale* destinée à les repousser. Cette milice était appelée en latin du temps *Ordea*, du mot gothique *Wordea*, et en Béarnais *Orde* (Marca, *Hist. du Béarn*, p. 500). La cloche qui l'appelait aux armes, à l'approche soudaine de l'ennemi, se nommait *la Cloche de Orde*. Les Huguenots, en passant par la petite ville de Saint-Pé-des-Générez (1), en brûlèrent l'église et en brisèrent les cloches, comme ils faisaient partout. Quelques années plus tard, l'église étant à moitié relevée de ses ruines, on voit

(1) Saint-Pé de Générez, qui appartenait au comte de Bigorre, à cette époque, avait d'abord appartenu au Béarn.

les habitants de Saint-Pé acheter, à frais commun, une cloche du poids de « dix quintals », et faire avec les religieux bénédictins, un accord dont voici les principales stipulations : La cloche sera placée dans le clocher principal de l'église abbatiale. Les religieux s'en serviront, en « feront leurs usaiges, pour le service de leur église conventuelle et en touts actes catholiques que verront aflayre, de nuyt ou de jour et vye et mort, comme verront affayre, jouste l'us et estille de leur église domestique. » De leur côté, les consuls de la ville pourront s'en servir « pour appeler leur conseil de ville, vésiaulx (1), toucasengs, soit par alarmes des ennemis, voelleurs, ou autres conditions de gens maléficques, ou par feu en maisons de ladite ville. » En ces cas ainsi déterminés, les religieux devront ouvrir les portes du clocher « aux serviteurs de ville ».

N'est-il pas permis de regretter qu'une loi votée récemment à Paris, sur la même matière, n'ait pas reproduit tout simplement ces sages dispositions ? Il n'y aurait qu'à en modifier le style et l'orthographe, pour faire un réglement également acceptable pour l'autorité ecclésiastique et pour l'autorité civile.

M. Gaston Balencie, qui a transmis ce document à la Société historique de Gascogne, l'a accompagné de notes fort intéressantes. L'une d'elles soulève une question relative à la marche de Montgommėry en Bigorre, dans l'invasion de 1579. L'un des témoins appelé à déposer dans l'*enquête*, François d'Ibos, habitant de Saint-Pé-de-Générez, attribue la ruine de cette ville au capitaine Laborde, tandis qu'elle est expressément attribuée à la reine de Navarre et à Mongommėry, par deux savants bénédictins, dom Germain et dom Poitevin, dont les notices ont été publiées dans l'*Annuaire du petit séminaire de Saint-Pé* (année 1881 et 1883), d'après les manuscrits du *Monasticon gallicanum* et du *Monasticon benedictinum*, conservés à la Bibliothèque nationale. M. Balencie suppose que le récit du témoin contemporain est conforme à la réalité des faits, tandis que celui des chroniqueurs bénédictins, qui ont écrit après plus d'un siècle écoulé, reproduisait une tradition altérée par la légende. Cette supposition est fort vraisemblable ; toutefois, on aimerait mieux encore une preuve péremptoire. Peut-être ne serait-il pas impossible de la fournir en rapprochant les divers documents de l'époque qui

(1) Les *vésiaux* ou la *vésiau* (réunion des voisins). En Bigorre et en Béarn, les habitants de chaque localité se réunissaient sur une place publique pour régler les affaires majeures qui leur étaient communes. Parfois, ils rompaient l'assemblée générale pour aller délibérer par *quartiers* ou par *rues*. Chaque quartier ou chaque rue nommait un délégué et lui donnait un mandat impératif. Ces délégués auxquels s'adjoignaient les consuls de la ville formaient un conseil qui décidait l'affaire mise en délibération. On peut voir des exemples curieux de ce mode de gouvernement municipal, p. 23, p. 31, p. 49, etc., de l'ouvrage que nous examinons.

contiennent des renseignements sur l'itinéraire suivi par Mongommery et par ses lieutenants. Ce ne serait pas facile sans doute : Comme M. de Carsalade le fait observer dans une de ses notes (p. 35), les populations terrorisées par les sauvages exploits de Mongommery croyaient le voir partout. De là, une confusion presque inextricable dans les récits concernant sa marche et ses combats. Mais la difficulté de l'entreprise ne saurait effrayer le courage gascon. Aussi espérons-nous trouver, dans un nouveau fascicule annoncé comme devant paraître bientôt (*Les Huguenots en Béarn et en Navarre*), un itinéraire de Mongommery en Gascogne établi avec précision d'après des témoignages irrécusables.

En somme, cette collection de documents inédits présente, soit dans son texte, soit dans ses notes, un bon nombre de renseignements historiques, biographiques, topographiques, philologiques et politiques relatifs à une contrée assez peu étudiée encore et qui a une physionomie propre bien marquée. Elle fait désirer les autres documents que M. Durier s'est engagé à livrer bientôt au public (1). D. M.

---

68. — **A catholic dictionary,** containing some account of the doctrine, discipline, rites, ceremonies, councils and religious orders of the catholic church, by William E. ADDIS and Thomas ARNOLD; 2e édition, Londres, Kegan Paul, Trench et Cie, 1884, grand in-8° de 903 pages à deux colonnes.

Livre peu encombrant, bien que d'un contenu fort respectable. Il est déjà décrit dans son titre; mais peut-être la notion en serait-elle précisée par un rapprochement, quant à la forme, avec nos dictionnaires Bouillet ou Dezobry. Je voudrais pouvoir trouver un autre terme de comparaison plus voisin, indiquer un dictionnaire ecclésiastique en notre langue, qui fût approprié aux mêmes nécessités que celui-ci. Malheureusement je n'en connais pas, car il ne s'agit point ici d'encyclopédies en vingt, trente, quarante volumes, où l'on a le temps de se perdre bien des fois avant de trouver ce qu'on voudrait avoir en trois minutes. Le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, de l'abbé Martigny, peut donner une idée de l'étendue que ne doit pas dépasser un livre de ce genre s'il veut être à portée de toutes les bourses, en rapport avec la mesure de loisir dont les gens disposent en général, et de la place que les bibliothèques occupent dans leur mobilier.

On n'a encore signalé que le moindre mérite du dictionnaire de MM. Addis et Arnold en disant qu'il est portatif et commode à consulter.

(1) V. l'avertissement mis en tête du *Cartulaire de l'abbaye de Saint Savin en Lavedan*.

Le plan en est fort bien conçu. Il ne se restreint pas à l'antiquité, il n'embrasse pas la biographie ni l'histoire littéraire; la discipline, les rites, les diverses institutions de l'Église catholique, et cela depuis l'origine jusqu'aux temps les plus rapprochés de nous, voilà ce sur quoi les auteurs ont voulu fournir des renseignements clairs, concis et passablement complets. C'est assez dire que leur ouvrage ne peut manquer d'être bien venu, non seulement du clergé, mais des laïques, catholiques ou autres, qui ont besoin de s'édifier sur ces questions et ne trouvent pas toujours sous la main un théologien en mesure de les satisfaire.

Sur la valeur intrinsèque du livre, je n'ai que deux observations à faire : la première, c'est que les petits résumés que représentent chacun des articles témoignent d'une érudition sûre, puisée à bonne source, et qui ne serait pas embarrassée de s'étendre en longues dissertations; la seconde, c'est que, dans certaines questions délicates, les auteurs ont soin de se mettre du côté du sens commun, chose plus rare qu'on ne le pense, et que leur attitude est garantie, au point de vue doctrinal, par l'*imprimatur* du cardinal archevêque de Westminster.

L. DUCHESNE.

---

69. — **De l'influence des religions** sur le développement économique des peuples, par Louis DESGRAND, président de la Société de géographie de Lyon ; Paris, Plon, 1884, in-12 de XI-273 pages.

Justement préoccupé des tendances des économistes contemporains, qui n'étudient guère que les mobiles matériels du travail producteur, M. Desgrand a essayé de montrer une fois de plus qu'il faut chercher ailleurs et plus haut les causes maîtresses du développement économique. Mais de ce vaste sujet il n'a voulu esquisser qu'un chapitre, en se demandant seulement quelle est « en principe et en fait » l'influence des diverses religions sur le régime du travail. « L'éducation religieuse » n'exerce-t-elle pas « une influence considérable sur les aptitudes de l'homme au travail » (p. 251), et n'est-ce point « le Christianisme » qui « mieux qu'aucune autre religion » nous fournit « les solutions les plus larges, les plus justes et les plus élevées de la question du travail » (p. 149) : telles sont les deux questions que se pose M. Desgrand et sur lesquelles il prétend, un peu pompeusement peut-être, « porter le flambeau de ses investigations » (p. 8).

Prenant pour point de départ la « planisphère des croyances religieuses », telle qu'elle a été publiée par le *Journal des missions catholiques*, l'auteur partage le monde exploré en cinq grands groupes, sans compter les deux cent millions d'hommes qui « n'appartiennent à aucune Église organisée » et se règlent sur les seuls principes de la religion natu-

relle. Le *Brahmanisme* aurait cent quarante millions d'adeptes, le *Bouddhisme* trois cent cinquante cinq millions, le *Confucianisme* et le *Shintoïsme* deux cent treize millions, le *Mahométisme* cent cinquante millions, enfin le *Christianisme* et le *Judaïsme* trois cent quatre-vingt onze millions (*Catholiques*, deux cent millions ; *Protestants*, cent seize millions ; *Schismatiques*, soixante-sept millions ; *Juifs*, huit millions). Cette division adoptée, M. Desgrand analyse les principes directeurs de chaque religion, et il essaye de mettre en lumière les causes multiples qui paralysent ou stimulent chez ses adhérents l'habitude et la productivité du travail. Il nous montre successivement les Hindous, parqués dans des castes infranchissables et arrêtés dans leurs plus simples efforts par leur croyance à la métempsycose ; les bouddhistes, s'interdisant par principe tout désir et toute activité, pour se perdre dans les secrètes douceurs d'un anéantissement mystique ; les Chinois, économes et laborieux, mais étroitement retenus dans un cercle « d'imitation passive et de traditions patriarcales » ; enfin les mahométans, certains de leur impuissance à diriger les moindres événements et capables seulement d'une résignation paresseuse aux décrets d'Allah. Puis, en regard, apparaissent les juifs et surtout les chrétiens, convaincus de l'origine divine de la loi du travail, et trouvant dans l'idée d'une réparation nécessaire et dans l'attente d'une récompense supérieure l'énergie de préparer le succès, au besoin même le courage de s'en passer. D'où l'affirmation qu'il existe « une solidarité certaine entre le développement des principes religieux et la marche du progrès économique » et que « de toutes les religions connues le Christianisme est celle qui réalise le mieux » les conditions de ce progrès (p. 271).

Ces conclusions paraissent justifiées dans leur ensemble ; je voudrais pourtant exprimer quelques réserves. Qu'on admette avec M. Desgrand l'influence évidente des idées et des disciplines religieuses sur le développement économique, rien de plus naturel ; mais il est tout ensemble erroné et téméraire de présenter le progrès plus ou moins apparent du bien-être matériel comme un critérium universel et infaillible du mérite comparé des diverses religions. Je n'imagine pas que personne puisse se ranger à l'opinion de l'auteur, lorsqu'il écrit : « Comme on juge l'arbre à ses fruits, nous pouvons apprécier par les résultats produits dans l'ordre économique la *valeur intrinsèque* des religions qui se partagent le monde » (p. 35). Il est également permis de croire que M. Desgrand se fait quelques illusions sur le caractère essentiel du négoce et qu'il s'exagère sensiblement le rôle de « l'esprit de dévouement » dans les entreprises commerciales : ne nous dépeint-il pas avec un enthousiasme quelque peu candide ce négociant « chrétien » qui, dans les époques de famine ou de crise, « envisage les souffrances qui vont en résulter » et

« plein d'une *ardeur indicible*, s'en va secouer l'apathie séculaire de ses frères d'Orient » pour « échanger avec eux les produits exubérants de nos industries contre le blé, la soie ou le coton qui nous manquent » (p. 197)? Enfin l'auteur, dans quelques passages où il se réclame de l'Évangile, a risqué trop légèrement des commentaires inexacts. Quelque opinion qu'on adopte sur le célèbre verset de saint Mathieu : *Semper pauperes habetis vobiscum* (xxvi, 11), rien ne justifie cette traduction paraphrasée : « Les pauvres seront toujours *en grand nombre* parmi vous » (p. 162). De même il faut avoir l'esprit singulièrement prévenu pour mettre en avant cette interprétation fantaisiste d'un autre verset de saint Mathieu (vii, 7) : « Cherchez, et vous trouverez ; frappez à la porte, et l'on vous ouvrira ; demandez, et l'on vous donnera ; *en d'autres termes, agissez, développez votre initiative* » (p. 160). Je conçois qu'après avoir enrichi les textes de pareilles gloses l'auteur n'hésite plus à prononcer que « la Bible et l'Évangile sont remplis d'enseignements économiques » (p. 50).

Sans trop insister pourtant sur ces défaillances, remercions M. Desgrand d'avoir tenté un travail aussi intéressant qu'utile, et souhaitons qu'il se rencontre de nombreux lecteurs disposés à profiter sans parti pris de cette « simple étude ». G. Paulet.

---

70. — **Logique**, par Louis Liard, recteur de l'Académie de Caen; 1 vol. in-18 de 230 pages; Paris, Masson, 1884 (1).

Quel est le comble de l'habileté?... C'est de faire une *logique* intéressante. Les précédents travaux de M. Liard, son expérience en matière d'enseignement lui assuraient le succès dans une tâche si ingrate.

Les lois de l'esprit n'ont pas changé depuis Aristote, mais elles sont mieux connues; les méthodes ont créé les sciences, les sciences à leur tour ont perfectionné les méthodes : on les a distinguées, analysées avec plus de rigueur; leur légitimité, la valeur de leurs résultats ont été l'objet d'études approfondies; de là, même en logique, une évolution qu'il serait puéril de contester. Ne regardait-on pas, il y a quelques années encore, l'induction baconienne comme « une vieillerie qui traînait depuis deux mille ans dans les magasins d'Aristote »? N'avait-on pas la prétention d'emprisonner dans nos étroites classifications la mystérieuse pensée du Créateur? Le syllogisme lui-même avait-il été suffisamment étudié, avait-

(1) C'est le premier volume d'un *Cours complet de philosophie* à l'usage des classes par MM. Liard et V. Egger. Les ouvrages de M. Liard auxquels je fais allusion sont *les définitions géométriques et empiriques* (Ladrange); *les Logiciens anglais contemporains; la Science positive et la métaphysique*; *Descartes* (F. Alcan).

il subi une critique assez sérieuse, avait-on soupçonné la multiplicité de ses types? Un progrès était donc possible : il s'est effectué et se continue. En retracer brièvement l'histoire, en résumer les phases principales, c'est rendre le mouvement et la vie à ces questions arides, inertes depuis longtemps. M. Liard l'a fait avec mesure et clarté; il nous permettra toutefois quelques observations.

Vingt lignes de plus sur la portée réelle de la logique auraient complété si heureusement l'introduction! Tant d'élèves s'imaginent que la logique est l'art d'arriver mécaniquement (1) au vrai, qu'ils y apprendront à se servir de la pensée comme on se sert d'une table de logarithmes, à combiner les idées comme on combine des chiffres! Si souvent on leur a proposé la démonstration mathématique comme l'idéal de la pensée! Hors du syllogisme, point de vérité, point de certitude, c'est leur conviction. Quelle surprise, lorsqu'en ouvrant la *Logique* de M. Liard, ils n'y trouveront pas un mot sur la certitude! Silence bien légitime, mais M. Liard eût rendu service aux élèves en l'expliquant. On doit compter, il est vrai, sur les développements du professeur, mais il y a des vérités si méconnues, si bonnes à dire, qu'il faut profiter de toutes les occasions, de tous les prétextes pour les faire pénétrer dans les esprits.

L'ouvrage de M. Liard n'est, il est vrai, qu'un volume détaché. Je suis sûr qu'en *métaphysique* il prendra sa revanche; il expliquera pourquoi la question de la certitude est maintenant classée dans cette partie de la philosophie; il dira (bien mieux que je ne puis le faire) que rien n'est plus vivant, plus personnel que la croyance certaine et que la logique ne peut donner ce qu'elle n'a pas. Elle n'est, en effet, qu'une abstraction; c'est une préparation anatomique servant à étudier ce qu'on pourrait appeler *les muscles* de la pensée, à déterminer les lois de leurs mouvements, mais la vie en est absente, comme de ces animaux décapités auxquels le courant électrique communique une activité artificielle. Sans doute la nécessité des formes logiques est incontestable, mais à côté d'elles, au-dessus d'elles, il y a les inclinations, les sentiments, les dispositions intimes, les généreuses croyances à l'ordre, au parfait, au devoir... Voilà l'âme de la pensée, l'élément vivant que ne créera jamais le syllogisme.

Il me semble qu'un motif analogue a conduit M. Liard (plus hardi que le programme officiel) à exclure de la logique l'étude de la croyance au témoignage historique. C'est un cas spécial de l'induction. M. Liard aurait pu le faire remarquer, mais ce genre d'induction suppose dans celui qui l'opère la connaissance d'une qualité morale, la véracité, qui ne peut se traduire, elle non plus, en *barbara* ni en *celarent*.

(1) Stanley Jevons a renouvelé récemment la tentative de Raymond Lulle et construit une machine à penser, un... piano logique! Avis aux amateurs.

J'attends aussi ladite *Métaphysique* pour bien me rendre compte de la réfutation de la théorie associationniste sur l'induction. Il n'est pas probable que l'auteur accorde aux lois naturelles une valeur *absolue*; on le croirait pourtant en lisant sa réponse à Stuart Mill. De plus, ces lois sont-elles vraiment « celles des choses », ou simplement le mode d'enchaînement de nos représentations sensibles? Quelle est encore cette « prévision toujours en alarme » que M. Liard impute à Stuart Mill? *Pratiquement*, l'associationniste n'éprouve pas la moindre alarme, pas plus qu'en montant en chemin de fer où *théoriquement* il est exposé à mille accidents. Or de quel droit les sciences naturelles voudraient-elles dépasser la sphère *pratique*?

N'aurait-il pas été possible de simplifier la théorie des *inférences médiates et immédiates* en expliquant d'abord le principe de la « substitution des *équivalents* » et en montrant que ce seul et même procédé s'applique d'un bout à l'autre dans la série des oppositions, conversions de propositions, syllogismes de divers types, induction formelle? Quelle unité dès lors, quelle clarté dans cette partie de la logique!

M. Hébert.

ERRATUM

N° du 15 juillet, p. 285, l. 27, au lieu de : *il cherche à réhabiliter*, lisez : *il cherche à idéaliser*. — N° du 1er août, p. 318, l. 9, au lieu de : *M. de Laigue, vice-consul*, lisez : *M. de Laigue, consul*.

CHRONIQUE

— Nos collaborateurs MM. A. Héron de Villefosse et H. Thédenat sont chargés par le ministre de l'Instruction publique de publier le recueil des bornes milliaires de la Gaule. Une mission spéciale leur est confiée pour la préparation de ce travail.

— M. E. Chatelain, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférence à l'École pratique des hautes études, vient de commencer la publication d'un ouvrage important. Il a pour titre : *Paléographie des classiques latins, collection de fac-similés des principaux manuscrits* de Plaute, Térence, Varron, Cicéron, César, Cornelius Népos, Lucrèce, Catulle, Salluste, Virgile, Horace, Tibulle, Properce, Ovide, Tite-Live, Justin, Phèdre, Sénèque, Quinte Curce, Perse, Lucain, Pline l'ancien, Valerius Flaccus, Stace, Martial, Quintilien, Juvénal, Tacite, Pline le jeune, Suétone, etc. Cette publication forme un appendice nécessaire à toutes les collections de classiques latins. Dans les cours de l'enseignement supérieur, dans les explications préparatoires à la licence, le professeur, obligé de parler des principaux manuscrits de chaque auteur, sera heureux de pouvoir en montrer à ses élèves une page bien choisie. Les paléographes y trouveront des spécimens de toutes les écritures depuis le IVe siècle de notre ère jusqu'à la renaissance. Les philologues auront sous la main des modèles des différents manuscrits d'un

même auteur, et pourront, en s'abstenant des longs et coûteux voyages auxquels ils étaient obligés autrefois, faire sur place les rapprochements les plus féconds pour la science. La *Paléographie des classiques latins* comprendra environ dix livraisons in-folio ; chaque livraison renfermera environ quinze planches en héliogravure, tirées sur beau papier et exécutées par M. Dujardin, avec quatre pages de texte. La première livraison vient de paraître. Elle se compose d'un texte sur les manuscrits de Plaute, Térence, Varron, Catulle et de quinze planches dont voici l'énoncé : 1° PLAUTE, *Ambrosianus* G 82 sup. *palimpsestus*, écriture capitale du IV^e siècle. — 2° *Palatinus*, 1615 ou *Vetus codex*, minuscule du XI^e siècle. — 3° *Heidelbergensis* ou *decurtatus*. — 4° *Heidelbergensis* ou *decurtatus*, *Vaticanus* 3870 ou *Ursinianus*, minuscule du XI^e siècle. — 5° *Ambrosianus* J. 257 in-f. minuscule du XII^e siècle. — 6° TÉRENCE, *Vaticanus* 3226 ou *Bembinus*, capitale du V^e siècle. — 7° *Paris*, 7899, minuscule du IX^e siècle. —8° *Ambrosianus* H 75 in-f., minuscule du IX^e siècle. — 9° *Vaticanus* 3868, minuscule du IX^e siècle. — 10° *Basilic. S. Petri*, H. 19, minuscule du X^e siècle ; *Laurentianus* XXXVIII 24, minuscule du X^e siècle. — 11° *Vaticanus* 1640 ou *decurtatus*, minuscule du XI^e siècle. — 12° VARRON, *Laurentianus* LI, 10, écriture lombarde du XI^e siècle. — 13° *Paris*, 7330, écriture lombarde du VIII^e siècle. — 14° CATULLE, *Paris*, 8071 ou *Thuaneus*, minuscule du IX^e siècle. — 15° *Paris*, 14137, écriture italienne de 1375. — M. E. Chatelain qui veut, avant tout, faire une œuvre utile, a fixé à 6 francs pour les souscripteurs, à 10 ou 12 francs, suivant le nombre des planches, pour les non-souscripteurs, le prix de ces beaux fascicules in-folio. Il donne un bel exemple de dévouement à la science et de désintéressement. Puisse cet exemple être suivi ; Dieu veuille que ce soit le premier symptôme d'une réaction contre les prix de plus en plus insensés auxquels les savants mettent leurs livres. Tous les travailleurs, tous les amis de la science tiendront à honneur d'encourager M. E. Chatelain dans cette voie. Ils ne voudront pas qu'il ait à se repentir de sa générosité. On souscrit à la librairie Hachette.

— L'association française pour l'avancement des sciences tiendra sa treizième session à Blois. La séance d'ouverture aura lieu le jeudi 4 septembre à deux heures et demie ; la séance de clôture, le jeudi 11, à trois heures. Voici le programme des excursions : *Dimanche 7 septembre* — Visites aux travaux du pont de Saint-Dyé, — Chambord, — Cour-Cheverny, — Collection du marquis de Vibraye, — Beauregard. *Mardi 9 septembre*, — Visites à Vendôme, Montoire, Saint-Gilles et Chartreux, — Lavardin, — Troo, habitations souterraines, caves, puits, etc. — *Vendredi 12 septembre*, excursion finale. Visites aux châteaux de Chaumont et d'Amboise, — Tours, établissement de M. Mame, — Loches, — Chenonceau — Saint-Aignan, — Romorantin. Les membres du congrès ont droit à un billet de demi-place. Le congrès, qui s'occupe plus spécialement de sciences médicales, mathématiques, physiques, chimiques et économiques, aura désormais une section d'archéologie. Voici les sujets qui y seront traités : GUIGNARD (L.,) vice-président de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher. *Les découvertes gallo-romaines de Chousy. — Chousy au point de vue celtique, archéologique et franc. — Origine de son prieuré.* — HABERT, ancien notaire à Troyes. *Découverte faite dans les anciens travaux du canal de la haute Seine (canton de Bar-sur-Seine*, 1878-1882. — *Découvertes faites dans les villages de Pouan et Saint-Pouanges*, 1883-1884. — *Fouilles du cimetière gallo-romain, Jessaint*, 1882. — *Fouilles dans l'ancienne villa Blanum, commune d'Auxon*, 1883. — HARDEL (l'abbé). *Communication sur Vineuil.* — LA CROIX (le père de). *Communication sur les ruines de Sanxay* — LAUNAY (G.), président de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. *Études sur les lieux fortifiés du Vendômois, comprenant les châteaux, villes, bourgs, etc.* — LA VALLIÈRE (de), à Blois. *La série des propriétaires de la terre de Bury en Blésois, depuis* 1140 *jusqu'à* 1789. — *Sur les souterrains carnutes des anciens villages de la Beauce, du Vendômois et du Blésois.* — *Sur les mares anciens (villages de Loir-et-Cher).* — MARICOURT (de) à Villemétrie, près Senlis. *Stations et ateliers préhistoriques du Vendômois.* — MARTELLIÈRE (Louis), conservateur de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. *Étude sur les vieux clochers de l'Église de la Trinité.* — MIEUSEMENT, président de la Société d'excursions artistiques à Blois. — *Étude de l'art architectural dans le Loir-et-Cher.* — MORIN (l'abbé). *Travail sur l'histoire de Suèvres.* — ROCHAMBEAU (le marquis de). *Coup d'œil archéologique dans le Vendômois, avec carte inédite.* — ROCHAS (A. de), chef de

bataillon de génie, à Blois. *Les bulles et la télégraphie optique chez les anciens.* SOUCHÉ *Les substructions gallo-romaines des environs de Pamproux (Deux-Sèvres).* —*Lieux dits: La Cimenterie, Champsoreau, Mastauret, Morand, Crénons de Thorigné, Chemillé, Crénons de la Roche, la Ville Pas de la Corde, le Trochal, la Ville des Chansons.*

— Le dernier numéro de la *Revue archéologique* (mai-juin) vient de paraître avec un retard assez considérable, dû à un nouveau changement de librairie. Le 1er janvier 1883 la *Revue* abandonnant la maison Didier passait chez J. Baër, qui publia toute l'année 1883 et les trois premiers numéros de l'année 1884. Le quatrième numéro porte le nom de la librairie Leroux ; espérons que ce sera pour de longues années. La direction n'a pas changé. MM. Alex. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Institut, prêtent toujours à la *Revue archéologique* l'autorité de leur nom et de leur savoir. Le présent numéro nous apporte une lettre de M. E. Renan sur la mosaïque découverte à Hammam-Life par le capitaine Prudhomme (Cf. *Bulletin critique*, t. IV (1883), p. 180 et 220) ; un fac-similé des inscriptions et un dessin en couleur sont joints à cette lettre. — Une note de M. Haussoullier sur *la Formation des caractères complémentaires de l'alphabet grec*, à propos d'un mémoire de M. Clermont Ganneau (*Mélanges Graux*, p. 415-460).— M. Müntz, dont les travaux ont déjà jeté tant de lumière sur l'histoire de l'art au moyen âge et pendant la renaissance, commence dans ce même numéro la publication d'une série de documents inédits du plus haut intérêt pour l'histoire des monuments antiques à l'époque de la renaissance. Le premier de ces documents est le récit du voyage entrepris en 1504 par Bernard Bembo, chargé par le sénat vénitien d'assister, avec sept de ses collègues, au couronnement du pape Jules II. Suit une série de documents qui pourrait être intitulée : *Martyrologe des antiquités romaines à Rome.* M. Müntz cite, en passant, une statistique curieuse : « Un chercheur a eu la patience de compter les colonnes ou ornements antiques en matière dure qui figurent de nos jours à Rome et qui sont presque tous employés dans des édifices modernes. Il en a trouvé 7012. (Corse, *Delle pietre antiche*, Rome, 1845, p. 398). » L'indignation soulevée par les nombreux actes de vandalisme dont ont été victimes les monuments romains est sagement tempérée par cette juste réflexion de l'auteur : « La nouvelle Rome, il faut bien le reconnaître, ne pouvait s'élever qu'au détriment de l'ancienne. » — Suit un mémoire de M. Germain Bapst intitulé : *la Bossette d'Auvers et le Casque d'Amfreville.* C'est un mémoire lu à la *Société nationale des Antiquaires de France* (Cf. *Bulletin critique*, t. IV (1883), p. 219). La bossette d'Auvers est une plaque en or, estampée, de forme circulaire, d'un travail curieux ; elle a dû faire partie de l'ornementation d'une armure ou du harnachement d'un cheval. M. Bapst lui assigne comme date le VIIe siècle de notre ère. Après avoir lu, avec une attention bien justifiée par l'intérêt de ce travail la dissertation de M. G. Bapst, on n'est pas peu surpris de trouver à la suite une lettre dans laquelle l'auteur déclare « abandonner complètement son opinion et la considérer comme erronée. » Le mémoire a été lu aux Antiquaires dans la séance du 25 avril 1883 ; la lettre est datée de janvier 1884; on se demande pourquoi la *Revue archéologique* a jugé utile de publier ce mémoire, pour déclarer ensuite que l'auteur ne partage pas sa propre opinion. De tout cela il ressort que la bossette d'Auvers est bien, comme l'a pensé dès l'abord M. A. Bertrand, un produit de l'art gaulois (Cf. *Bulletin critique*, t. IV, (1883), p. 219). Ce curieux monument a été donné au Cabinet de France. — M. Bayet publie, comme supplément à son ouvrage sur l'*Art byzantin* (voyez plus haut, p. 301), des renseignements intéressants sur le peintre byzantin Manuel Pansélinos et sur le guide de la peinture du moine Denys. — Des nouvelles archéologiques bien choisies, les comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de la société nationale des antiquaires de France, de nombreux articles bibliographiques terminent le fascicule.

— Depuis le 1er janvier de cette année, M. Ettore Païs, conservateur du musée de Cagliari, a repris la publication du *Bulletino archeologico sardo* interrompu depuis l'année 1865. Entre les mains de M. E. Païs cette revue ne peut que prospérer. Elle est spécialement consacrée à l'étude des antiquités locales. La Sardaigne est encore peu connue au point de vue archéologique malgré le voyage du comte A. de la Marmora, la première série de la *Revue* qui

vient de renaître (1855-1865), et le tome X du *Corpus inscriptionum latinarum*, elle renferme bien des richesses inexplorées. M. E. Païs nous les révèlera peu à peu. Le *Bullettino Sardo* paraît par fascicules mensuels ; le prix de l'abonnement est de 6 francs par mois pour l'Italie et 6 fr. 50 pour l'étranger.

— Notre collaborateur, M. Héron de Villefosse, vient de publier en tirage à part son étude sur une *Feuille de diptyque consulaire conservée au Musée du Louvre*. Ce diptyque porte le n° 12 dans le recueil de Meyer (dans un mémoire intitulé *Zwei antike Elfenbeintafeln der k. Staats-Bibliothek in München*, 1879, in-4°), qui le signale comme perdu. Il n'en est rien heureusement. M. A. de Longpérier l'acquit en 1863, pour le Louvre, à un marchand d'antiquités qui ne put fournir aucun renseignement sur sa provenance. Au-dessus et au-dessous du buste du consul, l'artiste peu habile qui a sculpté cette feuille d'ivoire, a reproduit un monogramme destiné à indiquer le nom du consul. Malheureusement, dans ces combinaisons de lettres qui ne sont soumises à aucune règle, on ne retrouve guère que les noms déjà connus. Passeri a cru voir dans le monogramme le nom AREOBINDVS, et M. Meyer le même nom en grec APEOBINΔOC, ce qui nous reporterait à l'année 506 ; mais M. H. de V. juge plus prudent de s'abstenir. Si cette lecture était admise, le nombre des diptyques consulaires datés, dont M. H. de V. établit la liste, serait porté à vingt-huit. Ces précieux monuments sont ainsi répartis : la France en possède douze, l'Italie sept, l'Allemagne trois, l'Angleterre trois, l'Espagne un, la Suisse un. Reste un diptyque d'Anthemius (année 515), autrefois conservé à Limoges et qui a disparu. Ce monument, signalé dans des publications locales, est resté inconnu aux auteurs des recueils généraux, y compris Meyer. En le faisant connaître, M. H. de V. émet l'espérance qu'il existe encore, ignoré, dans quelque vieille maison du Limousin. Une belle planche faite par Dujardin donne le fac-similé du diptyque du Louvre. La face extérieure du diptyque a été couverte de sculptures d'une grande finesse et d'une grande beauté ; c'est un travail italien des premières années du XV° siècle, qui rappelle d'une façon frappante les sculptures de la façade du dôme d'Orvieto et par certains détails de la bordure, l'œuvre de Piero Giovanni Tedesco, au dôme de Florence.

— Le *Bulletin épigraphique*, qu'on a craint un moment de voir disparaître avec son regretté fondateur Florian Valentin, continue sous l'habile direction de M. R. Mowat, à rendre à la science les plus grands services. Le dernier numéro paru, mai-juin, contient un article de W. Thompson Watkin, sur deux autels romains trouvés à Housesteads, l'antique Borvoricus, une des stations échelonnées le long du mur d'Hadrien. Ils sont consacrés deo Marti Thincso et duabus Alaesiagis Bedae et Fiminilenae. Les noms de ces deux divinités sont nouveaux. — Le même numéro renferme des articles de MM. Mowat, Schmitter, Lebègue. Enfin M. Cagnat y a commencé la publication du cours d'épigraphie romaine qu'il professe à la Faculté de Douai. M. Cagnat a l'intention de donner seulement un cours élémentaire tel qu'on peut le professer dans les facultés. Il rend un service réel en faisant cette publication ; grâce à lui, les étudiants et tous ceux qui débutent dans l'étude des antiquité romaines sauront enfin où trouver les règles essentielles qui doivent les guider dans l'interprétation des textes épigraphiques.

— M. A. Héron de Villefosse nous communique les renseignements suivants : Les travaux en cours d'exécution au Musée du Louvre sous la galerie dite de la *Vénus de Milo*, travaux qui ont pour but l'assainissement des salles par l'établissement de caves, ont amené le déplacement de tous les marbres exposés dans cette galerie. La plupart de ces marbres ont été répartis provisoirement dans les salles voisines. La Vénus de Milo vient d'être placée dans la rotonde qui précède la galerie des empereurs romains ; elle tourne le dos à la fenêtre du quai ; un rideau la sépare des sculptures romaines. Par les soins du conservateur des antiquités grecques et romaines, la statue a été débarrassée des restaurations en plâtre que le sculpteur Bernard Lange y avait autrefois ajoutées ; en particulier, le pied gauche tout entier, les énormes bourrelets qui cachaient par derrière le point de jonction des deux morceaux principaux et les raccords malencontreux qui avaient été faits aux draperies pour en dissimuler les déchirures. La plinthe de la statue a été changée ; l'ancienne plinthe était carrée, la nouvelle est ronde, ce qui donne à la statue une position un peu différente et permettra de l'exposer

dans un meilleur jour quand elle sera à sa place définitive; car la place actuelle, heureusement provisoire, est mauvaise, la lumière arrivant de face sur le marbre. En outre cette nouvelle plinthe a été taillée de façon à laisser voir un morceau considérable de la draperie tombant derrière les pieds, morcea u qui était autrefois noyé dans l'ancienne plinthe et caché aux yeux du public. Enfin les deux petites calles en bois qui avaient été introduites en 1821 entre les deux grands morceaux de la statue, à la hauteur des hanches, ont été définitivement enlevées; ces calles, dont on ne s'explique pas la raison, puisque les deux surfaces internes des deux fragments de marbre sont parfaitement adhérentes, imprimaient au corps un mouvement léger, presque imperceptible qui dénaturait l'attitude donnée par le sculpteur. Depuis que la Vénus de Milo est dans ce nouvel état, plus conforme à la vérité, tous les fragments dont elle est composée ont été moulés séparément.

— Le P. Ingold vient de publier le récit de la *Découverte et de la translation au collège de Juilly du corps du P. de Condren, second supérieur général de l'Oratoire.* (Poussielgue, in-4° de 16 pages). Cette intéressante brochure contient deux gravures qui reproduisent, en fac-similé, les deux côtés de la plaque trouvée sur le cercueil. Sur le tombeau à Juilly, on a gravé l'inscription suivante, due au P. Thédenat.

HIC IN PACE
CAROLVS DE CONDREN
ORATORII D· N· I· C· SECVNDVS
PRAEPOSITVS GENERALIS
COLLEGII IVLIACENSIS FVNDATOR
DEFVNCTVS A· D· VII IDVS IAN
ANNO R· S· MDCXLI
AETATIS LII ET PRAEPOSITVRAE XII
IN ECCLESIA DOMVS ORATORII DICTAE
SANCTI HONORATI OLIM HVMATVS PIA
FILIORVM CVRA A· D· VI NON· IVL· A· R·
S· MDCCCLXXXIV INVENTVS ET IN HOC
COLLEGIVM SVVM IVLIACENSE TRANSLA
TVS ADVENTVM CHRISTI QVEM VNICE
DILEXIT ET AETERNAM RESVRRECTIONEM
INTER SVOS EXSPECTAT
DEPOSITVS ITERVM A· D· VI ID· IVL
A· R· S· MDCCCLXXXIV

— M. Tamizey de Larroque, notre collaborateur, vient de faire paraître deux intéressantes brochures : *la Messaline de Bordeaux* (Bordeaux, Chollet, in-8° de 15 pages, tirage à part de 100 exemplaires des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux)*; et le *Récit de la conversion d'un ministre de Gontaud* (1629). (Bordeaux, *ibid.*, in-8° de 15 pages, tirage à part à 100 exemplaires de la *Revue de l'Agenais*). La première de ces plaquettes complète un article de M. Lalanne, publié récemment dans l'*Art*, sur une statue de l'impératrice Messaline, découverte en 1594 à Bordeaux. M. T. de L. nous donne le récit curieux de l'auteur de la *Chronique bourdeloise*, et y ajoute une lettre inédite de Peiresc à Rubens, relative à la même *Messaline*.

La seconde brochure, faite sur le seul exemplaire connu du *Récit de la conversion*, intéressera tous ceux qui étudient la situation religieuse des provinces du Midi, avant la révocation de l'édit de Nantes. M. de Tamizey de Larroque y a ajouté de piquants détails sur la famille de Remerville, à laquelle appartenait le ministre de Gontaud, et où il était de tradition de changer de religion, non sans retirer de ces diverses métamorphoses quelque pension ou autre avantage de cette sorte. A. I.

— M. l'abbé Douais continue avec une louable ardeur ses travaux sur les Albigeois. Il vient de faire paraître, à la librairie Picard, une brochure de 70 pages sur la *Soumission de la vicomté de Carcassonne par Simon de Montfort et la croisade contre Raymond VI.* Cette étude, pleine de recherches, sera lue avec profit par ceux qui s'intéressent à cette époque. Si elle a une seconde édition, ce que nous souhaitons à l'auteur, nous lui conseillerons de

faire disparaître quelques notes, la deuxième de la page 34, par exemple, qui ne sont que pour la montre ; ce qu'il faut éviter dans un travail sérieux.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 16 *juillet.* — M. DE GOY fait une communication sur des objets de bronze provenant d'un atelier de fondeur gaulois à Neuvy sous Baranjon. M. BERTRAND le félicite de cette découverte. — M. DE LASTEYRIE communique un calendrier portatif latin, du commencement du XIV^{e} siècle, et provenant du Midi de la France. Il signale aussi l'existence de quatre autres calendriers analogues. — M. COURAJOD déclare se rappeler en avoir vu d'autres.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 27 *juin.* — M. AL. BERTRAND, au nom de la commission du concours des Antiquités nationales, annonce que les médailles et mentions ont été ainsi décernées :

MÉDAILLES :

1° M. le lieutenant-colonel POTHIER. *Le Tumulus du plateau de Gers* (Hautes-Pyrénées) ;

2° M. J. LOTH. *L'émigration bretonne en Armorique du cinquième au huitième siècle ;*

3° M. Ch. MORTET. *Le Livre des Constitucions demenées el Chastelet de Paris.*

MENTIONS :

1° M. GASTÉ. *Noëls virois de Jean Le Houx et Ollivier Basselin et les Chansons normandes du quinzième siècle ;*

2° M. PAUL DU CHATELLIER. *Sépultures de l'époque du bronze en Bretagne ;*

3° M. LÉON FLOURAC. *Jean I^{er}, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn ;*

4° M. PAUL GUÉRIN. *Recueil de documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France ;*

5° M. F. BOUQUET. *La Parthénie ou Banquet des Palinods de Rouen en* 1546 ; *poème latin du seizième siècle ;*

6° M. AMÉDÉE DE BOURMONT. *Fondation de l'Université de Caen et son organisation au quinzième siècle.*

M. CLERMONT GANNEAU communique le texte d'une inscription arabe coufique, du VIII^{e} siècle de notre ère, trouvée à Ascalon par S. E. Réouf pacha, gouverneur de la Palestine, qui lui en a envoyé le moulage. Cette inscription nous apprend que la mosquée d'Ascalon a été fondée en l'an 155 de l'hégire, 771 de notre ère par le troisième calife abbasside Mohammed ben Abdallah ben Mohammed ben Ali ben Abdallah ben El-Abbai, dit El-Mahdi : « A ordonné la construction de ce minaret et de cette mosquée El-Mahdi, Commandeur des Croyants (que Dieu le garde, qu'il augmente sa récompense et améliore sa rétribution !) par les soins d'El Mofaddâhal, fils de Sellam-el-..... mri et de Djaour, fils de Hesham-el-Korachi, dans (le mois de) Mharrem, de l'année 155. Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, le souverain unique et tout-puissant, et il n'a pas d'associé. » — M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE, lit une note sur une inscription trouvée à Maktuer (Colonia Aelia Aurelia Mactaris) par M. Letaille, chargé d'une mission archéologique en Tunisie.

C· SEXTIO· C · F · PAPIRia

MARTIALI · TRIB · MIL · LEGIONIS · IIII
SCYTHICAE · PROC · AVG · AB · ACTIS · VRBIS · *proc*
AVG · INTER · MANCIP · XL · GALLIARVM · ET · *Ne*
GOTIANTIS · PROC · MACEDONIAE · QVI
OB · MEMORIAM · T · SEXTI · ALEXANDRI
FRATRIS · SVI · INLATIS · HS · L · MIL · REIPVB
COL· SVAE· MACTARITANAE· EPVLATICIVM· EX
VSVRIS· CVRIALIBVS· DIE· NATALI· FRATRIS· SVI
QVODANNIS· DARI· IVSSIT· OB. QVAM· LIBERALITATE*m*
EIVS·STATVAM·VNIVERSAE·CVRIAE·D·D·PEC·SVA·POSVER

G (aio) Sextio, G(aii) f (ilio), Papir [ia] (tribu), Martiali, trib (uno) millitum

legionis I [III] Scythicae, proc(uratori) Aug(usti) ab actis Urbis, [proc(uratori)? Aug(usti) inter mancip(es), quadragesimae Galliarum et n[e]gotiant[es], proc(uratori) Macedoniae, qui ob memoriam T(iti) Sexti(i) Alexandri fratris sui inlatis sestertium quinquaginta mil(libus nummum) reip(ublicae) col(oniae) suae Mactaritanae, epulaticium ex usuris curialibus die natali fratris sui quodannis dari jussit. Ob quam liberalitate[m] ejus statuam universae curiae d(ecurionum) d(ecreto) pec(unia) sua posuer(unt).

Après avoir été tribun militaire, ce personnage entra dans la carrière des *procuratores Augusti*, où il débuta par la fonction de *procurator Augusti ab actis Urbis*. Cette charge, qui consistait à diriger la rédaction et la publication des *acta* n'était pas encore connue ; le procurator ab actis avait sous ses ordres des *optiones ab actis* (C. I. L, VIII, 4874 et IX, 1617). La seconde fonction exercée par C. Sextius Martialis est celle de procurator Augusti, chargé de juger les différends entre les marchands et les employés de la compagnie à laquelle était affermée la quadragésime des Gaules. Il residait probablement à Lyon, où était le centre de cette administration. M. Waddington a trouvé à Palmyre (Inscr. gr. et latines de Syrie, 2606) l'inscription d'une δικαιοδότης τῆς μητροκολωνείας, qui avait probablement des fonctions analogues. L'inscription trouvée par M. Letaille est intéressante et nous fait connaître deux nouvelles fonctions de la carrière équestre. M. H. de V. signale en outre parmi les inscriptions copiées à Makteur, par M. Letaille une épitaphe où est gravée la formule *Qui me commusserit habebit deos iratos*. Commusserit est pour *comminxerit* ou *commoverit*. — M. L. Delisle présente une lettre autographe de Descartes, offerte à l'Académie par M. Bovet. — M. A. des Michels lit un mémoire sur la littérature annamite. Cette litterature consiste surtout en œuvres poétiques. L'auteur en fait connaître les plus importantes et lit la traduction de quelques passages. Il examine ensuite quelle a été, sur cette littérature, l'influence de la civilisation chinoise et de l'étude obligatoire des lettres du Céleste-Empire, et quels caractères propres elle a conservés. La forme poétique la plus répandue dans les poèmes cochinchinois est étrangère à la prosodie de la Chine. Les poètes de l'Annam font preuve d'une grande fertilité d'imagination. Ils excellent surtout dans le genre satirique et dans la description des beautés de la nature. A l'opposé des Chinois, chez lesquels on ne trouve en général que des pièces de vers fort courtes, ils ont produit en abondance des poèmes narratifs de longue haleine.

Séance du 4 juillet. — M. G. Perrot, président, annonce la mort de M. Tissot, membre libre, et après avoir prononcé son éloge, lève la séance en signe de deuil.

A. Thédenat.

Publications nouvelles

Babeau. Les voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution. Didot, in-18, 3 fr. 50. — Bizouard, Histoire de l'hôpital d'Auxonne, 1374-1884, in-8° de 332 pages ; Auxonne, Charreau. — Brunel. Les philosophes de l'Académie au XVIII[e] siècle. Hachette, in-8°, 6 fr. — Chatelain. Paléographie des classiques latins. Hachette, 1[re] livraison in-folio, 10 fr. — Dufay. Biographie des personnages notables de l'Ain. Bourg, Martin, in-8° de 111 p. — Gamber. Un rhéteur chrétien au V[e] siècle : Claudius Marius Victor. Marseille, Barlatier, in-8° de 53 pages. — Joubert. Étude sur la vie privée en Anjou au XV[e] siècle. Angers, Germain et Grassin, in-8° de 300 p. — Lizeray. Prospect de l'histoire des Celtes. Maisonneuve, in-8° de 32 p. — Michel. Notions élémentaires de grammaire historique de la langue française. Belin, in-12 de 144 p. — Monnier. La Renaissance de Dante à Luther. Didot, in-8°, 5 fr. — Rabany. Les Schweighæuser, biographie d'une famille de savants alsaciens. Berger-Levrault, in-8°, 3 fr. 50. — See. Journal d'un habitant de Colmar en 1870. Berger-Levrault, in-8°, 7 fr. 50. — Seignobos. Histoire de la civilisation. Tome I[er]. Masson, in-18 j. de 424 p. — Vorlaque. Fénelon missionnaire. Marseille, Chauffard, in-8° de 31 pages.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 17 1er Septembre 1884

BULLETIN CRITIQUE

71. — **Martin von Bracara's** Schrift *De correctione rusticorum*... herausgegeben... von Dr. C.-P. Caspari, professor der Theologie an der Norwegischen Universität. Christiania, 1883, in-8° de CXXV-44 pages.

72. — **Kirchenhistorische Anecdota,** von Dr. C.-P. Caspari. I. Lateinische Schriften. Die Texte und die Anmerkungen. Christiania, 1883, 360 pages.

Saint Martin de Braga, on l'a souvent remarqué, ressemble singulièrement à saint Martin de Tours. Pannonien comme lui, voyageur aux pays lointains, moine et maître de la vie monastique, évêque an fond de l'Occident, puissant à la cour des princes, plein de zèle dans l'exercice de son ministère, appliqué en particulier à l'évangélisation des campagnes, il ne lui manque que l'auréole des thaumaturges pour reproduire trait pour trait son illustre devancier. En revanche, on doit lui reconnaître un don qui fait défaut à notre apôtre national, c'est le talent de l'écrivain. Au déclin du VIe siècle, personne n'écrit mieux en latin, disons en prose latine, pour ne pas nous faire de querelle avec les amis de Fortunat, que le supérieur du monastère de Dumio, devenu bientôt métropolitain de la Galice. Un de ses petits traités de morale passa plus tard pour une œuvre du philosophe Sénèque ; au temps où ils parurent, on les lisait avec grand plaisir, et grand fruit aussi, espérons-le, à la cour du roi suève Miro. Dans l'unité d'une même morale, Martin distinguait divers degrés de vertu ; il avait des prédications pour les gens du monde et des règles plus sévères pour les moines. En dehors de cette double élite, séculière et régulière, le peuple des campagnes était aussi l'objet de ses soins. Au second concile national de Braga, tenu en 572 sous sa présidence, il avait été décidé que les évêques visiteraient toutes les églises rurales de

leurs diocèses, et que, dans chacune d'elles, après avoir vérifié et complété l'instruction des clercs, ils rassembleraient le peuple et lui feraient une exhortation sur ses principaux devoirs religieux. Cette exhortation ne paraît pas avoir été bien difficile à composer ; cependant un des évêques galiciens, Polemius d'Astorga, préféra en avoir une toute faite, de la main du savant métropolitain de Braga. C'est à cette circonstance que nous devons le petit écrit *De correctione rusticorum* que M. C. Caspari publie pour la première fois dans son intégrité ; Florez, dans le tome XV de son *España sagrada*, et Mai, dans le tome III de ses *Classici auctores*, en avaient déjà donné quelques parties.

Les pratiques idolâtriques étaient alors le péché capital des paysans. C'est surtout à lui que l'exhortation s'attaque, en prenant les choses de très loin, depuis la création et la chute des anges. Le genre de paganisme réfuté ici est celui du monde gréco-romain ; il n'y a pas la plus petite allusion au panthéon germanique, bien que les auditoires galiciens, même dans les églises de campagne, dussent contenir une forte proportion de Suèves convertis. M. Caspari rappelle à ce propos le discours que Grégoire de Tours fait tenir par Clotilde à son mari pour le décider à abandonner ses dieux : il n'y est question que de Saturne, de Jupiter et de Junon, de Mars et de Mercure, nullement de Thor ou d'Odin, comme on pourrait s'y attendre. Malgré cette confusion entre les mythologies, le *De correctione rusticorum* contient quelques détails intéressants sur les rites et pratiques du paganisme au milieu des populations rurales. M. Caspari y relève aussi une forme spéciale du symbole des apôtres, qui peut être considérée comme la rédaction officielle de cette profession de foi dans l'église nationale des Suèves galiciens.

Il signale aussi les emprunts que l'on fit bientôt, en divers pays, à la pastorale du métropolitain de Braga. Notre saint Éloi, au VII[e] siècle, au siècle suivant le bon saint Pirminius, l'apôtre des Alamans, d'autres encore dans les pays latins, puis un abbé anglo-saxon, Ælfric, dans une homélie en vers qui date des environs de l'an 1000, enfin, et par l'intermédiaire d'Ælfric, un prédicateur islandais du XIII[e] siècle, se sont plus ou moins largement approprié les idées et les développements du *De correctione rusticorum*.

L'homélie rythmée d'Ælfric est reproduite en partie dans la préface de M. Caspari. Quant à celle de l'abbé Pirminius, elle figure au nombre des pièces recueillies dans les *Kirchenhistorische Anecdota*. Le style en est fort barbare, l'orthographe plus barbare encore ; on ne le croirait pas, à la lire dans les *Analecta* de Mabillon (t. IV, p. 569), où, suivant l'usage du XVII[e] siècle, on a *corrigé* les fautes. M. Caspari les a reproduites, telles que les fournit un manuscrit d'Einsiedlen, à peu près contemporain de l'auteur.

A cette pièce sont joints, dans le même volume, divers écrits du même genre, dont quelques-uns sont étroitement apparentés avec le petit livre de Martin de Braga. Le savant et consciencieux éditeur s'est donné beaucoup de peine pour en établir le texte et les commenter. Ce qu'il cherche avant tout, dans des écrits de ce genre, c'est l'histoire littéraire du symbole des apôtres, thème favori de ses études. Je crois qu'on peut y chercher aussi et y trouver des documents précieux pour l'histoire de l'évangélisation des campagnes, du catéchisme, de la prédication populaire et de l'administration des sacrements, c'est-à-dire pour l'histoire du ministère ecclésiastique dans ce qu'il a de plus ordinaire comme de plus respectable.

Les *Kirchenhistorische Anecdota* de M. Caspari doivent comprendre deux parties : celle-ci, consacrée aux textes latins, est la première ; la seconde sera réservée aux textes grecs ou syriaques. D'apparence modeste, cette collection se distingue, comme tous les travaux du même auteur, par un extrême souci d'exactitude et une circonspection absolue dans les jugements. Aussi serait-ce une tâche difficile que de chercher ici quelque chose à corriger. De telles études peuvent être proposées comme modèles aux jeunes travailleurs que tenteraient des recherches du même genre. Il y a, du reste, ici un trait particulier, qui se rencontre plus rarement qu'on ne le croit dans les recueils d'*Anecdota*, c'est que les pièces publiées en valent la peine ; et pourtant M. Caspari n'a eu recours à aucun artifice, à aucune complaisance pour les antidater.

Voici, par exemple, le dialogue *Adamantius*, que l'on avait en grec parmi les œuvres supposées d'Origène. Il nous en donne une version inédite, de la main de Rufin, c'est-à-dire d'un traducteur peu sûr, mais disposée de telle sorte, qu'on peut, par comparaison avec le texte grec, apprécier et les défauts de celui-ci, et ceux de la traduction elle-même. Ce dialogue est d'une grande importance ; il est probablement antérieur à Constantin, ou tout au moins au concile de Nicée ; autant qu'on peut le voir, il provient du pays syrien, et contient des détails curieux sur les diverses formes de la christologie docète, si longtemps populaire parmi les Orientaux.

Un document tout à fait neuf et de première main, c'est le procès-verbal d'une dispute théologique entre l'évêque de Sirmium, Germinius, et un fidèle instruit de la même ville, Heraclianus. Ce colloque eut pour théâtre l'église de Sirmium ; il se tint le vendredi 13 janvier 366, en présence du clergé et du peuple. Cet Heraclianus, inconnu jusqu'ici, comparaît devant son évêque, pour crime d'hérésie ; il est escorté de deux compagnons, Firmianus et Aurelianus, qui, comme lui, avaient été mis en prison. Germinius était un des chefs du concile de Rimini, Heraclianus un chrétien orthodoxe, fermement attaché à la foi de Nicée.

Avant de défendre la consubstantialité contre un évêque arien, il avait, sous le prédécesseur de celui-ci, le fameux Photin, défendu la préexistence du Verbe. C'est, comme M. Caspari en fait la remarque, une sorte d'Eusèbe de Dorylée, très exact et très zélé dans son orthodoxie, très versé dans les saintes Écritures, qu'il oppose avec avantage au prélat et à ses assesseurs. Germinius prétend que c'est Eusèbe de Verceil et Hilaire (de Poitiers), ces *exiliaticii*, qui lui ont monté la tête ; il va même jusqu'à lui faire appliquer des soufflets : *Germinius dixit : Videte, quantum loquitur ! Nemo illi dentes eruit ? — Tunc percusserunt eum Iovinianus diaconus et Marinus lector. — Heraclianus dixit : Hoc ad felicitatem et ad gloriam meam pertinet.* — Cependant on l'écoute, on discute avec lui, sans succès bien entendu. A la fin de la séance, l'accusé est requis de faire sa profession de foi. Chose étonnante : au lieu du symbole de Nicée, il récite un assez long passage de l'*Apologétique* de Tertullien, infiniment moins clair. L'évêque conclut qu'il est hérétique et qu'il faut souffler dessus comme sur un cadavre ; il ajoute qu'il se charge de le faire exiler. Une partie de l'assistance, plus dure pour les accusés que l'évêque lui-même, demande qu'on les livre au consulaire pour qu'il les envoie au supplice. Mais Germinius s'y oppose, en disant : « Après tout, il y a des évêques du même avis qu'eux. » Heraclianus et ses compagnons s'inclinent, bon gré, mal gré, sous la main de leur pasteur et se tirent ainsi d'affaire. On sait que, peu de temps après, le prélat fit sa paix avec l'Église orthodoxe. — Ce petit écrit est très propre à jeter un peu de lumière sur une période obscure de l'histoire religieuse du IVe siècle, celle de la réaction nicéenne qui suivit la mort de l'empereur Constance (361). Le procès d'Heraclianus tombe sous le règne de Valentinien Ier, empereur orthodoxe pour son compte personnel, mais peu enclin à se mêler des controverses ecclésiastiques, et qui laissait les évêques régler comme ils pouvaient la situation créée par le malheureux concile de Rimini.

Dans ce fascicule de ses *Anecdota*, M. Caspari se borne à publier les textes, avec des notes critiques et de brèves indications de sources. Le commentaire est réservé à une autre partie de l'ouvrage.

L. Duchesne.

---

73. — **Le peuple et l'empire des Mèdes**, jusqu'à la fin du règne de Cyaxare, par A. Delattre, S. J. Un vol. in-4. de 200 pages, Bruxelles, 1883.

74. — **Das Emporkommen der persischen Macht unter Cyrus**

(nach den neuentdeckten Inschriften) von Dr E. Evers. Broch. in-4. de 40 pages, Berlin, 1884.

Le mémoire du P. Delattre répond au programme suivant tracé par l'Académie royale de Belgique: « Exposer, d'après les sources classiques et orientales, l'origine et les développements de l'empire des Mèdes. Apprécier les travaux de MM. Oppert, Rawlinson, Spiegel et autres sur ce sujet. » Il traite dans une première partie de la géographie et de l'ethnographie de la Médie; la seconde partie est consacrée à l'état primitif des Mèdes; la troisième enfin à la fondation et à l'extension progressive de leur empire jusqu'à la mort de Cyaxare.

La question capitale qu'agite l'auteur dans le premier livre est celle de l'existence des Mèdes touraniens, proches parents des Touraniens de la Chaldée. L'hypothèse des Mèdes touraniens acceptée par la grande majorité des assyriologues, soutenue principalement par MM. Rawlinson, Norris, Lenormant et Oppert, est combattue avec chaleur par le P. Delattre, et bien que tous ses arguments ne soient pas également bons, je crois que les objections qu'il accumule sont suffisantes pour justifier sa thèse. Voici quelques-uns des principaux faits sur lesquels on se fondait pour admettre l'existence des Touraniens en Médie. Les inscriptions trilingues des Achéménides reproduisent le même texte en vieux perse, en assyrien et dans une troisième langue qu'on regardait avec vraisemblance comme parlée dans une des trois grandes divisions de l'empire, c'est-à-dire par les Mèdes. Quand on chercha à déchiffrer cet idiome, on crut lui reconnaître des affinités caractéristiques avec les langues touraniennes. De là à admettre l'existence de populations touraniennes dans le sein de l'empire perse, il n'y avait qu'un pas. Cependant, les traditions antiques en faveur de l'origine aryenne des Mèdes sont si nombreuses et si concordantes qu'on n'osa pas aller tout droit à l'encontre, et l'on se contenta de dire que « le peuple mède était en grande partie touranien. » Le P. Delattre démontre que, pour les noms propres médiques, les efforts que l'on a faits afin d'en démontrer la structure touranienne sont superflus, et il affirme que le touranisme des Mèdes n'est pas prouvé scientifiquement. Allant plus loin, il émet à son tour, à la suite de M. Halévy, une autre hypothèse, c'est l'identité probable des prétendus Mèdes touraniens et du peuple d'Anshan, peuple qui a pris une grande importance historique depuis la découverte récente des inscriptions où Cyrus se proclame roi d'Anshan. Le P. Delattre est ainsi amené à discuter la thèse de M. Halévy sur les origines de Cyrus et de la dynastie des Achéménides. Ayant été personnellement mêlé au débat, c'est avec une certaine satisfaction que je constate que le P. Delattre aboutit aux mêmes conclusions que moi, conclusions qu'il formule ainsi: « La thèse paradoxale de la nationalité susienne de Cyrus repose donc sur des arguments sans valeur, et

les sources qui font de Cyrus un Perse, et un roi de Perse, conservent toute leur autorité. » Il me paraît impossible, en effet, d'identifier absolument, comme le veut M. Halévy, Anshan avec Suse.

Les autres parties du mémoire du P. Delattre me paraissent étayées sur des bases bien moins solides et je serais en désaccord avec le savant auteur sur plus d'un point. Je ne pense pas, par exemple, que ce que les inscriptions assyriennes désignent sous le nom de *mer supérieure* soit la Méditerranée : il est impossible de faire arriver jusque sur la côte de Syrie ou de Cilicie les armées de Téglathpalasar Ier. Ce prince traverse l'Euphrate, il est vrai, avant d'atteindre l'Océan, mais que l'on veuille bien jeter un coup d'œil sur une carte géographique, et l'on se rendra parfaitement compte que Teglathpalasar passant à l'ouest du lac de Van, était obligé de franchir ce fleuve pour aller vers la mer Noire, « la mer supérieure du soleil couchant. » Du côté de la Méditerranée Teglathpalasar ne dépassa pas l'Amanus et ses grandes conquêtes sont dirigées du côté de l'Arménie.

Le P. Delattre se range avec raison à l'opinion de quelques auteurs qui ont soutenu que Teglathpalasar II ne pénétra pas jusque dans l'Inde ; mais il enfonce une porte ouverte en s'acharnant à démontrer, ce que personne n'ignore aujourd'hui, que la première destruction de Ninive n'est qu'un conte grec ; il défend à tort, selon moi, les récits d'Hérodote sur Déjocès et Phraorte ; enfin sa confiance me paraît un peu absolue dans le caractère entièrement historique qu'il reconnaît au livre de Daniel, comme à l'histoire de Susanne, de Judith et de Tobie, mais je me garderai bien d'insister sur ces questions épineuses.

M. Evers, dans le *Programm*, que nous avons sous les yeux, s'est proposé d'écrire un violent réquisitoire contre le dernier roi de Babylone, Nabonid, qu'il flétrit à cause de son impiété et de sa négligence, et un panégyrique de Cyrus, qui était, paraît-il, un pieux roi et savait que le vrai fondement de tous les empires est la religion. Esprit fin et rusé, M. Evers se tient en garde contre le texte des inscriptions récemment découvertes ; il lit entre les lignes, probablement, sans doute, parce qu'il n'est pas assyriologue. Nous ne le suivrons pas dans l'étude qu'il fait après tant d'autres sur la généalogie de Cyrus et des Achéménides. Sur la question de l'identification de la ville d'Anshan, M. Evers combat la thèse de M. Halévy, mais sa défiance à l'égard des textes cunéiformes lui fait dépasser le but. Il refuse tout crédit au syllabaire qui donne Anshan comme une province du pays d'Elan, et il affirme envers et contre tous que Anshan est certainement une province de la Perse. Ce serait, je crois, perdre son temps que de chercher à convertir M. Evers.

Ernest Babelon.

---

75. — **Les ressources fiscales de la France,** par Gaston Bergeret; Paris, Quantin, 1883; in-12, 375 pages.

Ce livre fait suite à l'ouvrage du même auteur intitulé: *Mécanisme du budget de l'État* (1). Lorsqu'on connaît le cadre du budget, il faut apprendre ce qu'il contient, et M. Bergeret, suivant en cela la loi de finances elle-même, a commencé par les *Recettes*. Il ne s'agit ici que des revenus de l'État: bien que l'auteur ait prétendu faire un « examen méthodique et raisonné des recettes de l'État, *des départements et des communes* », je me persuade qu'il conviendrait de bonne grâce n'avoir pas tenu tout ce qu'il semblait promettre. On trouve bien par endroits (pp. 266, 364, 367, etc.) des renseignements sur les revenus départementaux et communaux, mais la matière n'est qu'effleurée.

Le sujet ainsi circonscrit, il y a deux manières de le traiter: les uns se bornent à suivre les divisions pour ainsi dire classiques qu'un long usage accrédite, et c'est peut-être le plus sûr; d'autres se piquent de faire du nouveau, au risque de moins bien faire. M. Bergeret est de ces derniers. Il divise les impôts en trois grandes branches: l' « impôt en nature », comprenant les réquisitions, le service militaire et la prestation de transports; l' « impôt pécuniaire », comprenant l'impôt sur le capital, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la consommation; enfin l' « impôt domanial ». Je laisse de côté la deuxième division, qui pourrait à toute rigueur se défendre, bien qu'il soit en pratique assez difficile de démêler exactement dans l'impôt ce qui frappe le revenu et ce qui atteint le capital, bien qu'on doive aussi ne voir dans les droits de consommation qu'une forme de l'impôt sur le revenu. Pour ce qui est des deux autres divisions, avançons hardiment que la première est superflue et la seconde singulièrement arbitraire. Quoi qu'en pense M. Bergeret, ni les réquisitions, ni encore moins le service militaire ne constituent des *impôts:* si l'on voulait classer parmi les impôts toute *obligation onéreuse* imposée par la loi, pourquoi ne pas mettre en ligne de compte, par exemple, l'expropriation pour cause d'utilité publique, les servitudes de halage, etc. etc.? Il faut avouer que les prestations en nature exigées pour l'entretien des chemins vicinaux paraîtraient au premier abord rentrer plutôt dans la classification de l'auteur: il n'en est pourtant rien. Ce que le prestataire doit à l'État, c'est une *somme d'argent*, fixée d'après le prix évalué des journées de travail: la prestation en nature n'est qu'une facilité accordée au contribuable, un moyen de se libérer à meilleur compte s'il le juge à propos, et la taxe n'en garde pas moins son caractère *pécuniaire*. A qui voudrait s'en convaincre, il suffirait de

(1) Cf. numéro du 1er août 1884, p. 312.

lire attentivement l'article 4 de la loi du 21 mai 1836. — Reste l' « impôt domanial. » Sous ce titre l'auteur range toutes les ressources qu'il ne pouvait comprendre dans les divisions précédentes : les produits du domaine proprement dit, les monopoles et enfin divers revenus qui n'ont rien à voir avec le domaine, par exemple la taxe perçue pour la vérification des poids et mesures et les taxes sur les transports. Cette simple énumération montre assez que l'auteur aurait pu tout aussi bien remplacer la rubrique d' « impôt domanial » par cette autre : *Recettes non classées*. Mais alors valait-il bien la peine d'adopter une classification nouvelle ?

Le plan choisi par l'auteur est discutable : est-il au moins bien rempli? Je me plais tout d'abord à reconnaître que M. Bergeret possède sur le sujet qu'il traite des connaissances étendues et précises : il expose assez clairement le mécanisme de chaque impôt et accompagne ses explications de statistiques intéressantes. Par malheur il les accompagne aussi bien souvent de critiques intempestives : les nombreux projets de réforme sur lesquels il s'appesantit si complaisamment seraient mieux à leur place, semble-t-il, dans un ouvrage de discussion que dans un manuel élémentaire. J'ajoute qu'un livre de ce genre devrait, plus que tout autre, n'offrir au lecteur que des définitions exactes et des propositions réfléchies : peut-être M. Bergeret n'a-t-il pas su se garder d'une certaine précipitation, qui lui joue plus d'un méchant tour. C'est ainsi qu'il définit l'*impôt* « le prélèvement opéré sur les ressources de chacun pour constituer les ressources de tous » (p. 5) : qui ne voit que cette définition si large relève directement des théories socialistes? A propos de l'impôt personnel (p. 178), il se demande plaisamment ce que la loi peut vouloir dire par « habitant jouissant de ses droits », alors que l'explication de ces mots se lit tout au long dans l'article 12 de la loi du 21 avril 1832. Ailleurs enfin (p. 277) il s'évertue à démontrer que le « domaine » est « la première et la dernière forme de l'impôt », sans paraître se douter qu'il entend d'abord par « domaine » l'exploitation des propriétés territoriales, puis l'exploitation des monopoles industriels : deux choses fort différentes, qu'il semblait malaisé de confondre.

Je ne puis me défendre, en terminant, de relever d'étranges singularités de pensée et de style : pour écrire finances, je ne sache pas qu'on soit dispensé de rester sérieux. Glissons sur certaines expressions plus que familières, qui s'étonnent de figurer dans un livre financier. Mais que dire de cette petite glose au sujet de l'impôt sur les cercles et billards : « Ceux qui n'aiment pas la musique voudraient qu'on imposât les pianos et les orgues de Barbarie ; ceux qu'impatiente le miaulement d'un chat demandent un impôt sur les chats : il s'est trouvé des législateurs qui estimaient dangereuse l'habitude de jouer au billard ou de passer sa

soirée au cercle, et ils ont obtenu qu'on mît un impôt sur les billards et sur les cercles » (pp. 143, 144). Ce passage est déjà joli : il y a pourtant mieux. Avez-vous jamais songé à remplacer l'armée actuelle par une armée purement mercenaire ? Rien de plus simple : il suffirait d' « offrir des conditions avantageuses », et d'abaisser ou d'élever le taux des primes selon qu'on voudrait réduire ou accroître les effectifs, absolument « comme on élève ou on abaisse le taux de l'intérêt selon qu'on veut augmenter ou restreindre le chiffre des bons du Trésor » (p. 30). Quant au service obligatoire, tel qu'il existe aujourd'hui, apprenez qu'il constitue un impôt, mais un impôt *sui generis* dont M. Bergeret se flatte de révéler le mystérieux caractère : c'est « une prestation de temps et de peine » pour « une œuvre qui comporte de grands risques, mais seulement des risques ». Il paraît, en effet, « que la société ne peut jamais immoler un de ses membres pour le salut des autres » : car l'idée d'impôt « impliquant un prélèvement partiel », ce ne serait point « imposer quelqu'un que de lui prendre toute sa fortune, encore moins *toute* sa vie ». Tout au plus l'auteur consentirait-il à considérer comme un « *prélèvement partiel* » le « sang qu'on verse par des blessures non mortelles », bien qu'après tout le soldat blessé rende « moins de services que le soldat indemne, puisqu'il est obligé d'entrer à l'ambulance » (p. 26). Je comprends qu'après de pareils passages M. Bergeret éprouve le besoin d'affirmer sa profonde horreur pour les « effets de rhétorique » (p. 120). Je crains toutefois que son mauvais démon ne lui ait fait faire banqueroute à ses principes dans certaine « histoire assez dramatique » qui se lit à la page 228 : ce n'est rien moins qu'un chant épique sur « la lutte de la betterave et de la canne à sucre » et sur « l'essor » de « l'industrie sucrière ».

M. Bergeret n'est pas pour s'étonner qu'on apprécie son ouvrage sur le ton qu'il a lui-même choisi. Bien qu'on y rencontre en maints endroits des appréciations judicieuses et des aperçus fort justes, il reste embarrassant d'en porter un jugement sérieux. Si c'est un « livre fiscal » (p. 30), la fantaisie y prend trop grande place ; si c'est un livre badin, les chiffres y sont de trop.

G. Paulet.

VARIÉTÉS

BOSSUET ET ELLIES DUPIN

Parmi les trente ou quarante travaux bibliographiques manuscrits du savant P. Adry que j'ai pu recueillir et dont j'espère donner prochaine-

ment la liste raisonnée (1), se trouve un manuscrit intitulé *Notices biographiques*. C'est un recueil, d'une soixantaine de pages, de documents envoyés à quelque dictionnaire pour compléter ou rectifier un certain nombre d'articles. Celui de Dupin contient la lettre suivante, inédite, je crois, et « copiée sur l'original de M. Bossuet. » Adry ajoute : « L'adresse est à M. Gerbois, docteur en Sorbonne, principal du collège de Rheims, rue des Sept voies à Paris. »

A Meaux, le 19e mars 1692.

Assurément, Monsieur, je n'ai jamais voulu que du bien à M. Du Pin, et l'on ne pouvoit pas être plus prévenu que j'étois en sa faveur. Il est vrai, à ne vous rien dissimuler, que jetant de temps en temps les yeux sur sa Bibliothèque (2), j ay souvent trouvé qu'il alloit bien vite et qu'il étoit bien hardi. Mais ce qui m'a fait faire plus d'attention à sa doctrine, c'est qu'ayant lu au dernier voyage que je fis à Paris sa réponse aux Pères de Saint-Vanne (3) et aussi divers endroits de sa Bibliothèque, j'ai trouvé deux choses constantes, l'une qu'il favorisoit les hérétiques et qu'il affoiblissoit la Tradition non seulement sur le péché originel, mais encore sur beaucoup d'autres articles, et qu'il tranchoit sur les SS. Pères avec une témérité que les catholiques n'avoient pas coutume de se permettre. Je vous avoue que je fus étonné qu'un siècle aussi critique que celui-ci demeurât en silence, et c'est par où je me crus obligé de dire un mot à Navarre (4), afin qu'il y eût quelque témoignage que tout le monde n'approuvoit pas les manières et les sentiments de M. Dupin, en épargnant néanmoins son nom, et me tenant autant que je le pus dans les termes généraux. Le jour même, je fis des plaintes à M. Varet, l'un des approbateurs de la hardiesse de son ami, qu'il trouva aussi mauvaise que moi, et me promit qu'il remédieroit à ses excès et me verroit pour cela. Je n'avois pas droit d'exiger une telle visite, mais comme pendant un mois je n'ai rien ouï de M. Dupin que plusieurs propos qu'il tenoit, assez inconsidérés à mon avis, la veille de mon départ, pour ne laisser point sans remède un mal qui n'est que trop grand, je donnai un mé-

(1) Qu'on me permette de profiter de l'occasion pour demander aux collectionneurs qui posséderaient quelque autographe du P. Adry, de vouloir bien m'en avertir et me donner une note que je puisse insérer dans mon travail.

(2) En 1692 cinq volumes de la *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*.., avaient paru.

(3) Dom Petit-Didier, bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, avait écrit des *Remarques* contre l'ouvrage de Dupin, qui se donna le tort de lui répondre avec amertume et en aggravant ses erreurs.

(4) Au collège de Navarre, Bossuet y présidant, cette année même, la *tentative* de l'abbé Fagon, s'éleva publiquement contre les inexactitudes de Dupin dans l'exposition de la doctrine du péché originel.

moire à M. le Chancelier (1) que depuis j'ai fait rendre aussi à M. l'archevêque (2), afin qu'on prît garde. Mon écrit passeroit à venir de M. Dupin (3)... Voilà, Monsieur, toute l'histoire. Je serai toujours d'avis qu'on ménage l'honneur d'un homme qui a du mérite et qui en peut acquérir beaucoup davantage, quand il sera plus modeste et moins précipité. Je vous ai toujours regardé comme le seul dont il faudroit se servir pour lui faire ouvrir les yeux sur ses erreurs. Je sais d'où il les a prises et les sentiments de M. de Launoy (4) ne me sont pas inconnus : vous les connaissez aussi bien que moi, vous qui les avez si bien réfutés et vous savez qu'avec un tel guide on peut beaucoup s'égarer. Je veux bien au reste que mon mémoire soit communiqué à M. Dupin. Car encore qu'il soit fait fort à la hâte et que les choses n'y soient qu'ébauchées, s'il ne veut point s'aveugler lui-même, il y trouvera de quoi se convaincre de beaucoup de fautes très essentielles. Je ne suis ni son dénonciateur ni sa partie : je puis être son juge et je serai volontiers son médiateur, quand il voudra de bonne foi donner gloire à Dieu et à la vérité. C'est de quoi vous pouvez l'assurer, et pour vous, Monsieur, vous ne pouvez être trop persuadé de mon amitié et de mon estime. C'est pour épargner votre vue que je n'écris pas de ma main.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

† J. Bénigne, évêque de Meaux.

Dupin craignit d'avoir un antagoniste tel que Bossuet et se rétracta. Fénelon et Racine étaient du reste intervenus en sa faveur, comme on peut le voir dans la correspondance du grand évêque, où l'on trouvera aussi la lettre de soumission de Dupin (5). Bossuet satisfait, et qui n'ignorait pas combien les talents de Dupin pouvaient être utiles à l'Église, lui rendit aussitôt son amitié. A. Ingold.

(1) Boucherat. Le *Mémoire* de Bossuet a été imprimé dans ses œuvres (t. XX, p. 514, édition Lachat.)

(2) Mgr de Harlay.

(3) « Il y a ici quelque chose de louche, » remarque avec raison Adry; sans doute quelque mot sauté.

(4) Le célèbre *dénicheur de saints*. Gerbois le réfuta en effet dans plusieurs de ses ouvrages, notamment dans son *Traité pacifique sur les empêchements du mariage*.

(5) Lachat, XXX, p. 537 et suivantes.

CHRONIQUE

— **Dans les séances des 28 juin et 12 juillet de l'Académie des sciences morales et politiques, M. G. Humbert, sénateur, a lu un savant mémoire, dont nous donnons le compte rendu d'après l'*Officiel* :**

M. A. Humbert, sénateur, est admis à communiquer un mémoire sur *les Finances et la Comptabilité publique de l'Empire romain*, dont il lit la première partie. Il a exposé dans un autre travail les règles établies pour la comptabilité des finances du peuple romain au temps de la République. Il recherche maintenant ce qu'elles sont devenues et par quelles phases elles ont passé sous l'Empire, jusqu'à l'époque où ce que Mommsen appelle le *principat constitutionnel* s'est transformé en une monarchie orientale absolue.

On sait qu'Auguste, en se faisant conférer à peu près toutes les magistratures de la République et en devenant ainsi le seul maître de Rome et de l'Empire, eut l'habileté de respecter les noms et les formes des anciennes institutions. Il laissa donc d'abord au Sénat le droit d'établir l'impôt, de fixer les recettes et les dépenses. Rien ne parut changé, dans l'origine, au régime du Trésor public (*aerarium populi romani*). La fortune de l'Etat se composait toujours d'un domaine public (*ager publicus*) et du produit des impôts directs et indirects. Les censeurs ou les consuls demeuraient investis de la revendication, de la délimitation et même de la juridiction en matière domaniale. Le régime de l'impôt ne subit pas non plus de changements notables au début du principat. Auguste fit cependant opérer une nouvelle délimitation des territoires des villes, et un recensement général, en vue de substituer un impôt foncier direct aux dîmes et aux tributs en nature fournis par les provinces. Mais, au fur et à mesure des progrès du principat vers la monarchie absolue et de l'absorption de l'*aerarium* par le fisc, les empereurs cessèrent de consulter le Sénat sur les affaires financières et ne se firent point scrupule de créer des taxes nouvelles, très lourdes et souvent odieuses.

La première atteinte portée à l'unité du Trésor public date de l'an de Rome 759 (6 de l'ère chrétienne) : Auguste créa alors pour les vétérans une caisse de récompenses, qu'il dota d'un capital de 170 millions de sesterces, en son nom propre et au nom de Tibère, et à laquelle il affecta en outre le produit d'un nouvel impôt d'un vingtième sur les successions, ainsi que le produit de l'ancienne taxe de 1 0/0 sur les ventes ; ce fut là l'origine de l'*aerarium militare*. Celle du *fisc* ou trésor du prince est beaucoup plus obscure. Le premier élément du fisc fut sans doute le domaine privé, auquel s'ajoutèrent bientôt les ressources et les biens attribués au prince comme une sorte de liste civile. Cet actif primitif s'accrut de plus en plus, en raison même des charges militaires ou administratives que le prince assumait successivement afin de fortifier son pouvoir.

Tibère et ses successeurs mirent la main sur le produit des amendes ; ils *confisquèrent*, c'est-à-dire qu'ils s'emparèrent, au profit du fisc, des biens des condamnés, puis du produit des mines, de la taxe du vingtième sur les affranchissements, et de la totalité des *vectigalia*. Bref, ils absorbent si bien les principaux revenus autrefois attribués à l'*aerarium populi romani* qu'au troisième siècle ce Trésor est réduit aux proportions et au rôle d'une caisse de la ville de Rome, de même que le Senat n'est plus qu'un conseil municipal. Dans les premiers temps de l'Empire, cette assemblée exerçait sur l'administration de l'*aerarium* un contrôle au moins apparent ; elle votait, sur la demande du prince ou des consuls, des crédits supplémentaires, pour parer aux besoins nouveaux et imprévus. Mais, à partir de Néron, le vote du Sénat en matière financière n'est plus qu'une simple formalité et les questions les plus importantes sont résolues par des édits impériaux.

Nous avons vu que l'*aerarium militare* fut, dès sa création, placé entre les mains de l'empereur. Le fisc avait d'ailleurs pris à sa charge toutes les dépenses de l'armée et de la flotte et celles des provinces patrimoniales. Il en fut de même, plus tard, des provinces impériales ou tributaires. Le prince réglait donc la totalité du budget des dépenses de la guerre et de la marine et une grande partie de celles de l'administration provinciale. Cette vaste

gestion nécessitait une comptabilité étendue et compliquée qui formait le *Rationarium* ou *Brevarium imperii*, et qui était tenue avec beaucoup de soin sous Auguste et sous ses plus habiles successeurs. Auguste avait coutume de communiquer au Sénat le résume de la situation des ressources et des dépenses de l'Empire. Cet usage fut encore suivi par Tibère, mais il ne tarda pas, ensuite, à disparaître ; aussi le désordre se mit-il dans les finances, et ce fut à des exactions et à des confiscations que les empereurs eurent recours pour combler les déficits de l'*aerarium* et du *fiscus*.

M. Humbert termine cette première partie de son savant mémoire en jetant un coup d'œil sur l'administration financière des cités, des colonies, qui jouirent, on le sait, sous les premiers Césars, d'une autonomie qu'elles n'avaient point connue sous le gouvernement du Sénat. Elles disposaient librement de leurs ressources, elles étaient gouvernées et administrées comme de véritables républiques, par des magistrats et des conseils électifs. Mais ces libertés municipales s'amoindrirent par suite des progrès de la puissance impériale et de la centralisation. Le désordre des finances dans quelques cités parut à Trajan et à Hadrien l'occasion d'instituer, sous le nom de *curatores reipublicae*, des commissaires impériaux chargés de contrôler les finances municipales. Plus tard, il y eut des curateurs dans toutes les cités, et ces commissaires devinrent des magistrats permanents. Les franchises autrefois concédées aux municipes furent retirées l'une après l'autre, et la liberté communale acheva de disparaître avec le « principat constitutionnel ».

M. Humbert recherche ensuite à qui incombait l'administration des différents trésors, et surtout ce qu'était devenu le grand principe de la comptabilité, si bien établi sous la République, à savoir la séparation profonde entre les ordonnateurs des dépenses et les comptables chargés du maniement des deniers publics. Il étudie d'abord avec beaucoup d'attention l'art de la comptabilité et de la tenue des livres, tel qu'il se pratiquait à Rome chez les banquiers, très experts et, comme on dirait aujourd'hui, très avancés en cette matière ; il constate que les règles suivies par eux étaient appliquées également dans la gestion des deniers publics, et que l'administration financière de l'Empire était à la fois très ingénieuse et très compliquée, la règle fondamentale qui sépare l'administration des deniers publics de leur maniement ayant été d'abord conservée sous Auguste, en même temps que l'unité de la caisse publique. Les consuls ou les censeurs, dans les limites du budget des recettes ou des crédits ouverts par le sénat, donnaient les ordres généraux ou accomplissaient les actes nécessaires à la perception des revenus ou à la rentrée des impôts. Mais les préfets de l'*aerarium* agissaient sous la haute direction du prince, investi de l'autorité proconsulaire, de l'*imperium majus* et du *veto* tribunitien. Toutefois, après le partage des provinces entre l'empereur et le sénat, cette assemblée conserva le droit d'administrer les provinces dites *stipendiaires*, mais toujours sous l'autorité proconsulaire du prince. Plus tard, des procurateurs impériaux (*procuratores Augusti*) furent introduits même dans ces provinces, et, au troisième siècle, ils finirent par y remplacer les questeurs, comme ils les avaient remplacés dès le début dans les provinces impériales ou *tributaires*, et les attributions de ces procurateurs ou intendants ne firent que s'accroître avec l'autorité impériale.

De même, il n'y eut pas, sous Auguste et sous Tibère, un ministre unique des finances ; mais la tendance à la centralisation et l'absorption des *aeraria* dans le fisc impérial ne tardèrent pas à amener la réunion de ces fonctions entre les mains d'un seul homme, qui était l'agent direct du prince. Le premier qui paraît en avoir été investi fut le célèbre Pallas, que M. Humbert nous représente comme un grand financier et même comme un « économiste distingué ». Certains empereurs, tels que Vitellius et Vespasien, placèrent des chevaliers à la tête de l'administration du fisc, et ce fut aussi à l'ordre qu'Hadrien confia les trois sections principales de son cabinet. Le chevalier chargé du département des finances reçut alors le titre de *procurator a rationibus*. Son bureau se composait d'employés dont les inscriptions nous ont conservé les titres, sans nous faire connaître exactement leurs attributions.

M. Humbert étudie ensuite et décrit avec détail l'organisation du service de la comptabilité financière sous les empereurs. A la tête de cette organisation se trouvaient deux préfets du Trésor, nommés pour trois ans par le prince et choisis parmi les sénateurs du rang prétorien. Leur mission peut

être assimilée à celle du caissier central de notre Trésor public. Ils avaient pour correspondants et subordonnés les questeurs des provinces du sénat; ils poursuivaient la rentrée et effectuaient la perception des recettes ou créances de l'*aerarium*. Quant aux commis et caissiers subalternes, c'étaient ou des affranchis, ou même des esclaves, soumis à un régime arbitraire et qu'on mettait à la torture lorsque leurs comptes ne semblaient pas en règle. En province, les attributions des intendants ou procurateurs variaient selon qu'il s'agissait des provinces impériales ou de celles du sénat. Ils étaient toujours entourés d'un nombreux personnel de commis, la plupart esclaves.

La comptabilité des cités était soumise en général aux mêmes règles que celle de l'ancien Trésor public de Rome. Le questeur municipal ou le magistrat qui, sous un autre nom, remplissait les mêmes fonctions, recouvrait les recettes autorisées par la curie. Les archives locales renfermaient tous les titres et les registres du Trésor de la ville, tenus par des scribes attachés à la questure. Les deniers publics ne pouvaient être versés qu'à la caisse municipale, entre les mains du trésorier.

M. Humbert consacre un dernier chapitre au contrôle des finances générales et des diverses branches de la comptabilité.

Son mémoire est accompagné de notes justificatives très nombreuses.

— Sous ce titre : *Un épisode d'histoire coloniale, le Vacher de La Case à Madagascar*, M. R. de la Blanchère, professeur à la Faculté des lettres d'Alger, vient de publier un discours qu'il a prononcé, en février, à la séance solennelle de rentrée des écoles d'enseignement supérieur de l'Académie d'Alger. Cette brochure contient le récit émouvant et extraordinaire du séjour d'un Français dans l'île de Madagascar, pendant le XVII^e siècle (1656-1673). Débarqué dans l'île, où les Français possédaient le Fort Dauphin, occupé par moins de deux cents soldats, La Case devient l'hôte, l'ami, enfin le gendre de Dian Rasisatte, roi indigène d'Amboule, et enfin roi d'Amboule lui-même. Il use naturellement en faveur de la France de l'influence qu'il doit à sa situation et à son courage. Malgré le mauvais vouloir et l'hostilité occulte de l'administration impuissante et jalouse, il entreprend une série d'expéditions dont le récit paraît fabuleux : « Ces guerres des Français à Madagascar sont un spectacle singulier. Avec des troupes de dix, vingt, cinquante hommes, les officiers du Fort Dauphin s'enfoncent dans cette île peuplée de trois millions d'habitants... Ils conquirent des provinces avec une douzaine de soldats. Une fois treize d'entre eux se battent tout un jour contre six mille Malgaches, et les forcent à lâcher prise... Leur chef vient dire aux Français : Je veux faire la paix avec vous ; vous n'êtes pas des hommes mais des lions. » Un jour La Case provoqua en combat singulier le roi d'une peuplade ennemie et, « sans autres armes que le bouclier et la sagaie, parut entre les deux armées, le combattit et le tua. » Justice fut enfin rendue à La Case et on le nomma major de Madagascar. Malheureusement il mourut peu après. Les Français, qui n'avaient pas su profiter de son influence pour s'établir solidement dans l'île, durent la quitter après qu'une partie d'entre eux eut été massacrée. Ce discours, si plein de faits et si attachant par lui-même, emprunte aux circonstances actuelles et aux événements de Madagascar un intérêt tout particulier.
H. T.

— M. G. Kurth, professeur à l'université de Liège, vient de publier, sous le titre de *Nouvelles recherches sur saint Servais*, un mémoire relatif à une partie du texte des *Gesta antiquiora* du célèbre saint de Mæstricht (V. *Bulletin critique*, t. II, p. 370). Dans un passage qui ne semblait être qu'une amplification de remplissage, il a discerné des phrases métriques qui lui ont paru provenir d'une épitaphe actuellement perdue et mise à contribution par l'hagiographie. Cette épitaphe aurait été composée par Fortunat, à la demande de l'évêque Monulfe (VI^e siècle), fondateur de la basilique de Saint-Servais (Grég. Tur., *Gl. conf.*, 72). Si les conjectures de M. Kurth sont fondées, et elles semblent bien l'être, il aurait ainsi retrouvé la plus ancienne inscription chrétienne de la Belgique.

— L'hagiographie bretonne s'est enrichie, ces temps derniers, de diverses publications d'un grand intérêt. Après la vie de saint Paul Aurélien, par Wrmonoch, moine de Landevennec, éditée simultanément par dom Plaine dans les *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 209 et suiv., et par M. Cuissard, dans la *Revue celtique*, t. V, nous avons eu les vies de saint Brieuc et de saint

Méen, publiées encore par dom Plaine dans les mêmes *Analecta*, t. II, p. 162, et t. III, p. 142. Ces deux dernières ne portent aucun nom d'auteur, et ne paraissent pas remonter bien haut. La première provient d'un manuscrit du XIe siècle ; la seconde d'un manuscrit du XVe siècle ; c'est tout ce que l'on peut dire. Dom Plaine a été plus heureux pour saint Malo, pour lequel il a retrouvé une vie compilée vers la fin du IXe siècle, à Aleth, par un diacre de cette église, appelé Bili. Il en publie le texte, accompagné de deux récits de translation et de miracles, à peu près du même temps. — M. A. de la Borderie, qui a surveillé l'impression de la vie de Bili, y a joint une autre vie contemporaine de celle-ci, mais rédigée en Saintonge, dans le pays où saint Malo termina son existence. A la suite de ces textes vient encore une petite dissertation où M. de la Borderie étudie rapidement la date et l'autorité de chacune des rédactions de la vie de saint Malo. — Enfin, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLIV, M. A. de Barthélemy, notre collaborateur, vient de publier une vie de saint Tugdual (ou Tudual, ou Thual), le fondateur du monastère, plus tard évêché, de Tréguier. Cette dernière vie est très courte, mais remplie d'indications topographiques intéressantes. On peut en dire autant de la vie de saint Malo par le diacre Bili. — Il serait bien à désirer que l'on formât le plus tôt possible un *Corpus* des vies des saints bretons, qui forment un groupe bien défini, quoique assez considérable, et dont les biographies sont de la plus haute importance pour l'histoire ancienne, bien peu connue, du pays où ils exercèrent leur ministère.

— Le dernier fascicule (X, 3) du *Neues Archiv*, contient d'abord le compte rendu de la session du conseil central des *Monumenta Germaniae*, tenue au mois d'avril. Les ouvrages publiés l'année dernière dans cette collection, sont ceux d'Ausone, de Symmaque, d'Avitus, l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, la *Vita Auskarii* de Rimbert, les lois des Ripuaires et des Chamaves, une partie des *Capitularia regum Francorum*, les poètes latins de l'époque carolingienne. — Parmi les mémoires contenus dans ce fascicule, il faut remarquer celui de M. O. Meinardus, sur un recueil de formules et de manuscrits provenant de la chancellerie pontificale, transporté à Brême au XVe siècle, et actuellement conservé aux archives du Hanovre. Citons aussi celui de M. Adolf Schaube sur l'auteur des *Annales Pisani*, et quelques pages de M. B. Krusch sur certains computs conservés dans de très anciens manuscrits de Paris.

— Dans la séance du 27 juin de l'*Academia Romana pontificia di archeologia*, le commandeur J.-B. de Rossi a annoncé que Mgr Cicoolini avait découvert, dans un recoin oublié des magasins de la bibliothèque Vaticane, deux inscriptions antiques d'un grand intérêt, l'une grecque, l'autre latine. La grecque, datée de l'an 313, était fixée dans l'atrium de la maison d'une association d'athlètes (Σύνοδος ξυστικὴ). Elle contient l'énoncé d'une disposition de Claudius Apollonius Eudoxus en faveur de cette association, et la copie de la quittance délivrée à l'exécuteur testamentaire. Publié par le professeur G. Pellicioni (*Emiliano Sarti ed alcuni frammenti postumi degli studi di lui*, Bologna, 1881) d'après une copie inédite d'Emiliano Sarti, ce texte passait pour perdu. Il est maintenant exposé dans la bibliothèqué Vaticane. Il provient du cimetière de Saint-Hippolyte, près la via Tiburtina, où on l'avait utilisé pour fermer une tombe. M. J.-B. de Rossi, grâce à la connaissance parfaite qu'il possède de la topographie de l'ancienne Rome, explique ce fait : les sépultures chrétiennes de la via Tiburtina étaient celles d'habitants de l'Esquilin et de la troisième région ecclésiastique, dite de Saint-Pierre-aux-Liens. Or le *xyste* des athlètes où fut trouvée l'inscription, était contigu à cette église. Quand l'association cessa d'exister, on utilisa dans le cimetière voisin les marbres du *xyste*. M. de Rossi appelle ensuite l'attention sur la curieuse formule qui termine cette inscription : « ἐσφραγίσθη ὁ ἄβαξ σπαδειχίῳ, *la pierre a été marquée d'une petite palme*. » On a en effet gravé une palme à la suite de l'inscription. C'est un symbole de victoire et d'heureux augure équivalent à l'acclamation *feliciter* qui termine l'inscription latine.

Cette dernière inscription était peinte en rouge sous l'arc de la porte de l'escalier d'une maison mise au jour en 1819, à près de dix mètres sous le sol actuel, à S. Giovanni Decollato, près de S. Eligio dei Ferrari. Elle est ainsi conçue : IN HIS || PRAEDIIS || INSVLA SERTORIANA || BOLO ESSE AVR·

CYRIACETIS || FILIE MEAE·CINACVLA·N·VI·TABENAS || N·XI·ET·REPOSSONE·SVBISCALIRE || FELICITER. Les auteurs qui ont publié ce texte y ont vu un acte de vente avec une servitude réservant à Aurelia Cyriaca, fille du vendeur, un appartement ainsi composé : *c[ae]nacul[a] n(umero) VI* (appartement au premier étage) ; *tabe[r]nas n(umero) XI* (boutiques au rez-de-chaussée) ; *repos[itio]nem subscal[a]re(m)* (un débarras sous l'escalier). M. de Rossi fait observer que l'expression *[v]olo esse Cyriacetis*, exprime un legs en toute propriété et non pas une jouissance usufructuaire. Le mot *volo* est l'expression consacrée dans les actes testamentaires. L'inscription retrouvée par Mgr Ciccolini est la copie d'une disposition testamentaire. En comparant la forme des lettres avec les inscriptions en caractères cursifs de différentes époques, le savant archéologue romain établit que l'inscription de l'*insula Sertoriana*, par la forme des lettres et par les idiotismes du latin vulgaire, est manifestement semblable aux inscriptions appartenant à la fin du troisième siecle ou au commencement du quatrième. D'ailleurs un fac-similé héliographique sera publié dans les *Atti* de l'Académie, et permettra aux savants d'étudier la question paléographique. H. T.

— On s'est demandé ce que deviendraient, après la mort de M. Tissot, ses travaux interrompus, dont plusieurs étaient déjà très avancés. Une lettre adressée par M. Salomon Reinach à la *Revue critique*, nous donne tous les renseignements désirables :

« Par son testament, M. Tissot m'a légué tous ses papiers, manuscrits, dessins, aquarelles, cartes, etc. Dans le nombre se trouve le deuxième volume de son grand ouvrage, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* ; l'auteur l'a tenu au courant des découvertes nouvelles, et je pourrai le mettre sous presse immédiatement. Il comprend l'analyse complète du réseau routier de la province et l'étude des villes antiques situées en dehors des itinéraires. Vous savez sans doute que M. Tissot a pu corriger presque entièrement les épreuves du premier volume (géographie physique, ethnographie, topographie de Carthage), qui doit paraître tres prochainement.

« Le manuscrit des *Fastes proconsulaires* de la province, dont une partie a déjà paru dans le *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, a été livré à l'impression au commencement du mois dernier ; j'espère pouvoir faire distribuer cet ouvrage avant la fin de l'année courante.

« Les cartes et les dessins, dont l'importance est considérable, seront, autant que possible, insérés dans le second volume de la *Géographie comparée ;* d'autres seront reproduits par la gravure, et réunis en un album qui formera le troisième volume du grand ouvrage.

« Le reste des manuscrits, notamment un dictionnaire berbère-français, des notes de voyage et des correspondances scientifiques, sera l'objet d'un inventaire détaillé, que je porterai à la connaissance du public. »

— La *Revue d'anthropologie* (1884, 3ᵉ fasc.) contient un très intéressant article de M. Camille Sabatier, intitulé *Essai sur l'ethnologie de l'Afrique du Nord*. L'auteur étudie, aussi haut que l'histoire lui permet de remonter, l'Afrique septentrionale et les différentes races qui s'y sont implantées par des invasions successives. Une période d'invasion se termine à l'époque des premiers établissements phéniciens, et une période de tassement et d'unification dans les races, dans les mœurs et dans les langues lui succède. Cette période durait depuis deux ou trois siècles peut-être, quand Hérodote arriva, assez tôt encore pour recueillir les noms des races qui disparaissaient, les religions qui s'éteignaient, les mœurs qui se transformaient. Cinq siècles plus tard, Salluste, chef lui-même d'une invasion nouvelle, et son historien, ne peut déjà plus distinguer les diverses races ; les livres d'Hiempsal seuls en gardent une trace confuse. Puis, avec Marius et César, commence une nouvelle période d'invasions : c'est l'invasion latine, venue d'Europe. A cette invasion, l'Asie répond par celle des Hesare ou Berber, contemporains de l'ère chrétienne. Aux Hesare, l'Europe replique par les Vandales et par une nouvelle tentative des Grecs. Aux Vandales et aux Grecs, l'Asie oppose les Arabes. Ceux-ci, maintenus d'abord par les Roum, finissent par l'emporter dans une seconde invasion, ou ils sont suivis par les anciens Ethiopiens ; le XIIIᵉ siècle clôt la seconde période des grandes invasions, et inaugure une nouvelle période de tassement et de fusion, qui a duré jusqu'en 1830. La France, ouvre alors la troisième période de grandes invasions ; l'Angleterre

l'a suivie dans cette voie, l'Italie sans doute y entrera aussi. Mais l'Asie, comme elle l'a toujours fait, relèvera le gant. En ce moment même, le Mahdi, personnification du vieil esprit éthiopien, fait appel aux musulmans de l'Inde. C'est le premier défi de l'Asie. Toutefois l'Europe n'est plus l'Europe d'autrefois. Ses peuples, quoique désunis, sont alliés sans s'en douter, et marchent à la conquête de l'Orient. L'Asie, pour faire face à ces ennemis nombreux, fera appel à ses réserves, et les lois de l'histoire nous enseignent que, à la suite des Ethiopiens désunis et des Dravidiens épuisés, elle enverra les Sinites.

La conclusion du mémoire est curieuse et peut-être moins complètement paradoxale qu'on pourrait le croire au premier abord : « Et maintenant gare à l'Asie, gare aux Sinites ! Comme autrefois, c'est en Afrique que se dénouera le duel. Comme autrefois devant les Ibères, la grande route du Bab-el-Mandeb et du Sahara méridiodal est ouverte aux Chinois. Ils ont envahi le Canada, où le mercure gèle, ils envahiront bien l'Ethiopie au ciel brûlant. Ce sera à la France alors à défendre le Maghreb menacé, à l'Angleterre à défendre l'Egypte. Pour suffire à leur tâche, il leur faudra faire appel à toutes leurs forces et à toutes leurs alliances. Le siècle qui vient verra les Etats-Unis d'Europe. La fédération se fera non point pour obéir aux suggestions des philanthropes, mais dans un but de défense suprême contre les Jaunes. En attendant, que la France veille ; qu'elle occupe et fortifie la route fatale où le sud verse toujours ses invasions, par où viendront les invasions de l'avenir, l'Oued-Messaoura. Et que le cri de ralliement de la vieille race européenne soit celui-ci : Guerre aux Jaunes ! Unissons-nous ! » H. T

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance des 23 *et* 30 *juillet.* — M. EUGÈNE MÜNTZ communique la première partie d'un travail intitulé *Jacopo Bellini*, ses études d'après l'antique, son influence sur Mantegna, d'après des documents inédits. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE dit à ce propos qu'un recueil de dessins de ce maître vient d'être acquis par le Musée du Louvre, grâce à l'intervention de notre confrère M. Courajod ; il entretient la Société des inscriptions antiques reproduites dans ce recueil. — M. COURAJOD communique, en les accompagnant de commentaires, les photographies de plusieurs dessins de *Jacopo Bellini*, qu'il a fait exécuter pendant que ce recueil était entre ses mains. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE présente les originaux de trois inscriptions chrétiennes de Trèves, offertes au Musée du Louvre par M. Daubrée. Ces inscriptions avaient été publiées par M. E. Le Blant. — M. DUPLESSIS lit un mémoire sur quelques gravures de Martin Schœn. — M. COURAJOD lit un mémoire sur un projet de formation au Louvre d'une collection complète de sculptures originales de l'école française. Il entretient la Société des monuments qu'il a déjà réunis dans ce but, et qui proviennent tant des salles du Louvre que des chantiers de Saint-Denis et des palais de Versailles, Fontainebleau et Compiègne. — M. GAIDOZ donne des détails sur la présence de roues de fortune dans les églises au moyen âge, et dans les temps modernes. Des observations sont présentées par M. Mowat. — M. DE LASTEYRIE met sous les yeux de la Société une inscription funéraire chrétienne du VIII^e^ siècle, trouvée récemment à Hermes (Oise). — M. MOWAT communique l'estampage d'une inscription du moyen âge, trouvée à Amiens par M. Cagnat. C'est une inscription chrétienne de basse époque.

— La Société nationale des Antiquaires de France entre en vacances jusqu'au premier mercredi de novembre ; il y aura une séance de vacances le mercredi 3 septembre.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 11 *juillet.* — M. OPPERT lit un mémoire sur la langue des Elamites, qu'il a découverte en 1862. On a trouvé au British-Museum un vocabulaire de cette langue, contenant quarante-huit mots. M. Delitzsche a cru y voir, à tort, un spécimen de la langue des Cosséens. Cette langue est celle des Elamites ou Hammurabi, peuple sémitique, distinct des Assyriens. On parlait donc, dans le bassin du Tigre, quatre langues différentes qui s'écrivaient à l'aide des caractères cunéiformes : le sumérien, l'élamite, le suso-

médique, l'assyrien. Ces quatre langues usaient, pour exprimer une même idée, de mots absolument différents. — Le Dr Hamy lit un travail sur les peintures d'un tombeau égyptien de la XVIIIe dynastie. Parmi ces peintures, découvertes en 1829 dans un tombeau de Thèbes, par la mission franco-toscane dirigée par Champollion, se trouve un panneau où sont représentés des hommes de races diverses. On peut y remarquer quatre groupes ethniques principaux. Le sujet est accompagné d'une inscription, d'après laquelle le haut fonctionnaire Rekhmara « reçoit les tributs apportés du pays de Pount..., du pays de Rotennou..., du pays de Kefat. » Le Dr Hamy signale des analogies entre les populations actuelles de l'Orient et les sujets représentés sur les peintures, et établit que les Rotennou sont des populations du Liban, et que le pays de Pount désigne l'Ethiopie et le pays des Çomalis. — M. L. Delisle offre au nom de Mme la comtesse de Bastard d'Estang, et au sien, une planche en héliogravure, exécutée d'après un manuscrit de Saint-Gall pour être ajoutée aux *Peintures et ornements des manuscrits*, ouvrage de feu le comte de Bastard d'Estang. La comtesse de Bastard d'Estang, née de Lancosme, veuve du fils de l'auteur, vient de donner à la Bibliothèque nationale un exemplaire en très bon état de ce précieux ouvrage.

Séance du 18 *juillet*. — L'Académie avait émis le vœu qu'un projet de loi assurant la conservation des monuments historiques fût déposé sur le bureau des Chambres par M. le ministre de l'Instruction publique. Le ministre répond que la situation budgétaire ne lui permet pas de donner suite à ce vœu. M. Deloche fait observer qu'il ne s'agit pas de créer un service spécial, mais de faire voter une loi, que, par conséquent, le budget ne sera aucunement grevé. On décide que le secrétaire perpétuel écrira dans ce sens au ministre. — M. Tarantini, intendant des antiquités de la terre d'Otrante, annonce la découverte à Brindisi d'une très belle mosaïque de 38 centimètres de côté, représentant le combat de Thésée et du Minotaure. L'encadrement est formé de dessins géométriques et de feuillages. — M. Maximin Deloche lit, au nom de M. Bernard, capitaine d'artillerie, un des survivants de l'expédition du colonel Flatter, une note concernant des monuments en pierres brutes qu'il a observés dans le Sahara. Plusieurs de ces monuments sont situés à environ vingt journées de marche au sud de Ouargla ; ils ressemblent à nos monuments mégalithiques, et se composent d'enceintes et d'allées formées par de grandes pierres, de tumuli, de dolmens... etc. M. Bernard croit que ce sont des tombeaux. — M. Héron de Villefosse communique un fragment d'inscription trouvé à Djiammâa (Tunisie), par M. Letaille :

AVG·ZAM·M....
...O...EVOTA·NVMI.....
STATIQVE....S.....

[*Colonia*] *Aug*(*usta*) *Zam*(*ensium*) *M*[*aj*]*o*[*rum d*]*evota numi*[*ni maje*]*statique* [*eju*]*s*.

Il est possible que cette localité doive être identifiée avec Ζάμα Μείζων de Ptolémée, à laquelle les Romains donnaient probablement le nom de *Zama Majus*. Il faut espérer que M. Letaille sera chargé d'une nouvelle mission, et trouvera, avec de nouvelles inscriptions, la solution de ce problème. M. Héron de Villefosse communique ensuite une inscription trouvée à Marquise, près Boulogne (Pas-de-Calais), et dont la copie a été envoyée à l'Académie, par M. l'abbé Haigneré :

SVLEVIS·IVNO
NIBVS·SACR
L·CAS..... VIC
M..............
ST.............

Sulevis Iunonibus sacr(*um*). *L*(*ucius*) *Cas*[*sius*] *Vic*[*tor*] *M*[*iles*].....

Les *Sulevae Iunones* étaient les divinités protectrices d'*Aquae Sulis*, aujourd'hui Bath, Grande-Bretagne. On a trouvé d'autres inscriptions à ces déesses

à Bath, à Andernach (Prusse), à Rome. Elles sont toutes consacrées par des soldats. Le soldat qui a dédié aux *Junones* l'inscription de Marquise, devait faire partie de l'armée de Bretagne. Boulogne-sur-Mer était la principale station de la *Classis Britannica*; là devaient s'embarquer ou débarquer les soldats qui allaient en Bretagne ou en revenaient. — M. A. DES MICHELS lit un mémoire sur le poème tonkinois intitulé *Kim Vân Kieû tân truyén*, composé par Nguyên Ti, haut fonctionnaire du ministère des Rites. La jeune fille Kieû se trouve contrainte, malgré ses penchants vertueux, à mener une vie déréglée, et ne parvient qu'après mille aventures à retrouver son fiancé et à l'épouser. Ses malheurs ont été la punition des fautes commises pendant une vie antérieure. On voit que ce poëme est empreint des doctrines bouddhistes ; il se compose de plus de trois mille vers.

Séance du 25 juillet. — M. WALLON, secrétaire perpétuel, donne lecture de son rapport trimestriel sur les travaux de l'Académie. — M. A. DUMONT présente des dessins reproduisant des incrustations récemment découvertes après un nettoyage sur des lames de très anciens, poignards en bronze trouvés, il y a quelques années, par M. Schliemann, dans ses fouilles de Mycènes. Ces incrustations faites avec de l'or, de l'argent et un métal encore indéterminé, représentent des chasses, des combats, des oiseaux volant sur le bord d'un fleuve, des poissons nageant, des animaux féroces, des enroulements, etc. L'influence asiatique ne paraît pas encore sur ces œuvres remarquables ; elles ont peut-être été faites par un artiste égyptien, ou, tout au moins, sont un pastiche de l'art égyptien. — M. PERROT confirme cette conclusion. Il n'y a pas, dans ces incrustations, un détail dont l'analogue ne se retrouve dans des œuvres égyptiennes, peinture, sculpture, ou ciselure. — M. HEUZEY insiste sur la beauté et la finesse de ces incrustations et sur l'unité de caractère et de style qu'elles présentent avec les autres objets d'art recueillis dans les fouilles de Mycènes. On y reconnaît un art très scientifique et très avancé. Ces faits permettent de conclure à l'existence d'un art mycénien, sans préjuger la question encore insoluble de la fabrication locale ou de l'importation. — M. DE PONTON D'AMÉCOURT donne lecture à l'Académie d'une note sur quelques ateliers monétaires mérovingiens de Brie et de Champagne, dont l'identification n'avait pas encore été faite. Le premier est Binson, *Bainisso*, ancien chef-lieu du pagus *Bingensis*, situé entre Dormans et Epernay. L'ancienne ville de Binson, dont il ne reste qu'une église au milieu d'une plaine, était située sur la rive droite de la Marne, et son nom se retrouve dans celui du village de Port-à-Binson, station du chemin de fer de l'Est. Le mot *Port-à-Binson* signifie « passage de rivière pour aller à Binson ». En effet, la voie romaine conduisant de Sens à Reims franchissait la Marne en cet endroit. — Le second atelier monétaire était une ville qui a également donné son nom à un pagus. Le pagus figure dans les chartes sous le nom de *Otmensis*, et le chef-lieu est désigné sur les monnaies sous le nom de *Odomus*, qui révèle une forme gauloise *Odomagus*. C'est par une altération du mot *Odomagensis* ou *Odomensis*, que le nom du pagus est devenu *Otmensis* dans les chartes du moyen âge. On ne trouve plus de traces de la ville appelée *Odomus*, mais la ville de Château-Thierry ne pouvait pas porter au VII^e siècle son nom actuel, puisque son château n'a été construit qu'au IX^e, elle avait certainement un autre nom, et, comme en général les *pagi* portaient le nom de leur chef-lieu, tout donne à penser que le Château-Thierry actuel était le chef-lieu du pagus *Otmensis*, s'appelait *Odomus*, et fut l'atelier monétaire dont M. D'AMÉCOURT présente cinq produits variés. — Un troisième atelier signalé par M. D'AMÉCOURT est celui de Jouarre. On connaissait déjà des monnaies de Charles le Chauve frappées dans ce lieu, mais aucune monnaie antérieure aux rois de la deuxième race ne portait le nom du Vicus où saint Adon fonda une célèbre abbaye dans la seconde moitié du VII^e siècle. M. D'AMÉCOURT présente à l'Académie un tiers de sol d'or portant pour légende les mots *Ioro v*[*ico*], — *Victore Monetario*. Le revers de cette monnaie offre une croix accompagnée des deux lettres C E. Cette formule qui semble la première syllabe du mot *Cenobio*, était de nature à embarrasser le savant numismatiste, car, jusqu'à présent, les *monastères* n'étaient désignés sur les monnaies que par le mot *monasterium*. Mais M. D'AMÉCOURT n'a pas hésité à lui donner ce sens quand il s'est souvenu que la célèbre épitaphe de sainte Thelchide, conservée à Jouarre et rédigée à l'époque mérovingienne,

porte ces mots : *Cenobii hujus Mater*. — Un quatrième atelier signalé par M. D'AMÉCOURT est celui de Mouroux, près de Coulommiers. La curieuse monnaie, unique produit connu jusqu'ici de cet atelier inédit, porte pour légende TEADERICAS·M. — MAGRECEAICO. L'inspection du premier mot, qui ne peut être un nom d'homme qu'à la condition de voir dans les deux A des V renversés, suggéra à M. D'AMÉCOURT la pensée de renverser tous les A, et il restitua les légendes de la manière suivante : TEVDERICVS M — MVGRECEVICO *Teudericus* est bien le nom d'un homme, du monétaire qui a émis la monnaie, et la seconde partie de la légende est certainement un nom de lieu, *Mugrecus Vicus ;* le style de la monnaie commande de chercher dans la Brie le lieu de son émission ; or la Brie est arrosée par le Morin, dont le nom latin est *Mugra*. De même que Bourges s'est appelé *Avaricum* à cause de sa situation sur la rivière d'*Avaru* (Yèvre), et que Chartres s'est appelé *Autricum*, à cause de sa situation sur l'Eure (*Autura*). M. D'AMÉCOURT n'a pas hésité à penser que le *Vicus Mugrecus* devait son nom au cours d'eau appelé *Mugra*, et qu'il fallait chercher ce lieu à l'endroit où une voie antique traversait le Morin. Or la voie de Sens à Meaux franchit cette rivière sur le territoire du village de Mouroux. L'identification ne laisse rien à désirer, car, dans la formation de la langue française, le sort le plus commun des gutturales latines a été de disparaître. Si l'on ôte le *G* du mot *Mugrecus*, que les anciens prononçaient *Mougrecous*, que reste-t-il ? *Mourecous*, et par la métathèse du C qui persiste, parce qu'il appartient à la syllabe accentuée : *Moureoucs*, *Mouroux*. — Le cinquième atelier dont M. D'AMÉCOURT présente une monnaie entièrement inédite, s'appelait *Ortebridurum*. Le style de la monnaie indique que la situation de ce lieu était au cœur même de la Brie, ce nom appartient à la langue gauloise. *Ort-Brie-Dur* signifient *pont-fortifié* sur l'*Ort*. Si *Ort* et *Olt* sont la même forme de radical qui a produit l'*Ourt* en Belgique, le *Lot* en France, et beaucoup d'autres noms de cours d'eau, on pourrait peut-être identifier les mots *Ortia* et *Oltia*, et reconnaître la rivière de Voulzie sur laquelle est située la ville de Provins. Mais ce qui est une coïncidence au moins singulière, c'est que le nom du monétaire est *Provinus*. Le nom de Provins ne se trouve sur aucun monument écrit avant l'an 800. La monnaie révélée par M. D'AMÉCOURT donnerait-elle le nom gaulois de cette ville, à laquelle un personnage appelé *Provinus* aurait plus tard imposé son nom en y construisant un castrum, que dans tout le moyen âge on n'a pas appelé autrement que *Provinus castrum ? Provinus* est bien un nom d'homme, équivalent de *Probinus*, et diminutif de *Probus*. La question soulevée par cette découverte mérite d'être étudiée.

H. THÉDENAT.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 18 15 Septembre 1884

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 76. J. Walker et Wordsworth. Old-latin biblical texts. *S. Berger.* — 77. H. d'Arbois de Jubainville. Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande. *E. Ernault.* — 78. Paul Durieu. Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fezensaguet et à la mort du comte de Pardiac. *J. Delaville Le Roulx.* — 79. Épigraphie du département du Pas-de-Calais. *H. Stein.* — 80. Annuaire de législation étrangère. *G. Paulet.* —81. Annuaire de législation française. *G. Paulet.* 82. — Chronique. — Société nationale des Antiquaires de France. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Publications nouvelles.

76. — **Old-latin biblical Texts** : **N° I.** The Gospel according to St Matthew from the St Germain ms. (g[1]), now numbered lat. 11553 in the National Library at Paris, with introduction descriptive of the ms. and five appendices containing some account of the latin mss. used by Erasmus and R. Stephens, the latin and greek mss. collated by John Walker, with some notes on his life, and the chief defects of Martianay's collation, edited by John Wordsworth. Oxford, at the Clarendon Press, 1883, in-4°, xliii-79 pages.

Le travail que nous annonçons est en quelque sorte le prélude d'une œuvre beaucoup plus considérable. Le comité de l'*University Press* d'Oxford a entrepris, sous l'inspiration du savant le plus compétent en cette matière, M. Westcott, la publication d'une édition critique du Nouveau Testament de la Vulgate, et M. J. Wordsworth a été chargé de diriger cette grande et utile entreprise. Le prospectus de l'édition qui se prépare est depuis dix-huit mois entre les mains du public, et ces quelques pages laissent entrevoir tout ce que le futur éditeur de la Vulgate apporte à son œuvre de méthode, de critique et d'érudition.

Mais il n'est pas toujours possible de séparer entièrement l'histoire et la critique de la Vulgate de l'étude de ces versions latines, antérieures à saint Jérôme, que l'on a appelées jusqu'à ces derniers temps du nom collectif d'*Itala*. L'histoire de la Vulgate n'est, à vrai dire, que l'histoire de la lutte entre la version de saint Jérôme et les textes anciens, dont les leçons s'infiltrent, pour ainsi dire, sans cesse dans le texte de la version autorisée, apparaissant d'abord sur les marges, puis se glissant dans le contexte même, tandis que, de siècle en siècle, un petit nombre de savants s'appliquent à rétablir le seul véritable texte de saint Jérôme. Il y a très peu de manuscrits de la Vulgate, qui ne contiennent, non seulement

beaucoup de leçons, mais même un grand nombre de versets empruntés à l'*Itala*.

C'est ainsi qu'au cours de ses recherches, M. Wordsworth s'est vu amené à étudier un manuscrit célèbre, mais encore imparfaitement connu, le manuscrit *latin* 11553 de la Bibliothèque nationale, appelé successivement *Germanum latum* par R. Estienne, *Germanensis* 15 par les bénédictins, et *g*[1] par Tischendorf. Robert Estienne en a fait usage pour sa grande édition de la Vulgate, datée de 1540, et en 1695 dom Martianay a publié une collation absolument insuffisante du premier Évangile dans un petit volume intitulé : *Vulgata antiqua latina et itala. Versio Evangelii sec. Matthaeum*; les collations imparfaites du savant bénédictin ont passé dans les éditions de Bianchini et de Tischendorf. Le savant éditeur de l'*Itala*, dom Sabatier, a imprimé, en 1743, le texte ou la collation de Judith, de Tobie et des treize premiers chapitres du Ier livre des Macchabées, qui se lisent dans notre manuscrit d'après l'ancienne traduction.

Le manuscrit lui-même est un in-folio carré, paraissant dater du milieu du IXe siècle, mutilé au commencement et en divers endroits, et qui commence au milieu des cantiques tirés de l'Écriture sainte qui suivent le Psautier (probablement un *Psautier triple*). Les livres s'y suivent dans un ordre remarquable. Une note qui précède les « Deutérocanoniques » (du moins Judith, Tobie et les Macchabées), commence par ces mots : *Finit Esther. Deo gratias. Amen. Hucusque completum est vetus Testamentum id est omnes canonniceas scripturas, quod fient libri viginti quattuor, quas translulit Hieronymus praesbiter de hebraica veritate in latinum verti sermonem, Summo studio summaque cura per diversos codices oberrans editiones perquisivi, in unum collexi corpus et scribens transfudi fecique Pandecten.* L'Apocalypse est placée avant les épîtres de saint Paul; celles-ci sont suivies de ces mots : *Explicit ad Hebreos. Lege cum pace. Bibliotheca Hieronimi presbiteri Bethleem secundum grecum ex emendatismis* (sic) *exemplaribus conlatus. Incipit Liber Pastoris*, etc. Le commencement du Pasteur d'Hermas termine le manuscrit. Il suffit des notes qui viennent d'être citées pour faire penser au lecteur, et peut-être à raison, que notre manuscrit se rapproche à certains égards de la forme primitive de la traduction de saint Jérôme. La plus grande partie du manuscrit, en effet, est constituée par un bon texte de la Vulgate, certainement antérieur à la correction d'Alcuin, et même, si j'en juge par les Actes et par l'épître aux Romains, considérable à beaucoup d'égards et souvent très rapproché des meilleurs manuscrits. D'autre part la traduction ancienne y est représentée, comme nous l'avons dit, par des fragments importants, dont l'un, le commencement des Macchabées, est un *unicum*, et par quelques morceaux moins importants.

D'autres livres de la Bible montrent le mélange des textes en train de s'accomplir. On sait que le livre des Proverbes est, ainsi que les deux premiers livres des Rois, défiguré dans la Vulgate actuelle par de nombreuses additions de l'*Itala*. Notre manuscrit comprend ces additions, mais en marge. Dans les Évangiles, la fusion des deux textes latins est un fait accompli. L'évangile de saint Matthieu, en particulier, est tellement mêlé de l'ancien texte et de la Vulgate, qu'il est fort difficile de dire si cet évangile représente, au fond, une vulgate interpolée d'après l'ancienne traduction, ou un exemplaire de l'ancienne traduction, retouché d'après la Vulgate. L'hésitation est, du reste, facile à comprendre, car on sait que saint Jérôme n'a pas traduit lui-même le Nouveau Testament, mais qu'il s'est borné, pour cette partie de la Bible, à corriger la version ancienne. L'*Itala*, ou ce que nous appelons ainsi, est donc parfois assez voisine de la traduction officielle d'aujourd'hui.

M. Wordsworth a étudié avec un soin extrême les rapports du texte de saint Matthieu qu'il publie, avec la Vulgate, d'une part, et avec les manuscrits de l'ancienne traduction qui nous sont conservés, de l'autre, et il est arrivé à cette conclusion, que « la base de notre livre n'est pas un texte hiéronymien, mais un mélange des textes *italien* et *européen*, qui a été corrigé par endroits d'après la Vulgate, mais qui présente beaucoup d'éléments particuliers, peut-être empruntés à plusieurs manuscrits. »

Ces termes ont besoin d'être expliqués.

Depuis quelques années, les savants ont peu à peu renoncé à l'usage de l'ancienne expression, inexacte à tous égards, d'*Itala*, et on préfère aujourd'hui les dénominations plus vagues de « versions antérieures à saint Jérôme », ou, mieux encore, d' « anciennes versions latines » (*old-latin*). Dans l'étude de ces versions encore si mal déterminées, les Anglais ont rapidement pris le premier rang, et c'est aux éminents auteurs du *New Testament in greek*, à MM. Westcott et Hort, que revient l'honneur d'avoir réparti les anciens textes latins du Nouveau Testament en trois classes : 1° les textes « africains », qui reproduisent les citations de Tertullien et de Cyprien; 2° les textes « européens », qui proviennent peut-être d'une ou de plusieurs versions distinctes, en usage dans le nord de l'Italie et en Gaule; et 3° les textes « italiens », dont les leçons se retrouvent dans les œuvres de saint Augustin (ce Père est lui-même auteur du nom d'*Itala*), et qui ne sont qu'une revision des textes européens. Notre manuscrit représente, pour l'évangile de saint Matthieu, un texte mêlé, où se retrouvent, à côté d'emprunts faits à la Vulgate, des leçons européennes et italiennes tour à tour.

C'est le texte du premier évangile que M. Wordsworth vient de publier. J'ai collationné en entier la publication de M. Wordsworth avec le manuscrit, et je crois pouvoir assurer le lecteur de l'exactitude du texte

imprimé (1). Dans une introduction assez développée, l'éditeur examine les différentes questions que l'étude de son manuscrit lui impose. Il consacre en particulier quelques pages intéressantes à la ponctuation. Mais ici je voudrais lui chercher une querelle amicale et lui demander s'il croit possible de préciser autant, quand il s'agit de la ponctuation d'un manuscrit du IX^e siècle. Je l'avoue humblement, je n'ai pu me convaincre de la distinction que M. Wordsworth établit entre les points en haut, les points en bas, et les points au milieu de la ligne. Je crois que le hasard seul a conduit, en ces détails, la main du copiste, et qu'en général il n'est ni bon ni sage de vouloir reproduire dans l'édition d'un texte la ponctuation si capricieuse des copistes du moyen âge. La typographie ne suffit pas à exprimer ces finesses, dont un bon fac-similé photographique donnerait au lecteur une idée plus juste que tout l'art du compositeur.

Notre manuscrit porte une signature. On trouve sur la marge, à la fin de l'évangile de saint Jean, un double monogramme, que M. Wordsworth lit, sans doute à raison : *Rathbold notarius*. De plus exercés que moi diront si cette signature est de la même main qui a écrit le quatrième Évangile, ou si elle n'est pas plutôt du scribe qui en a chargé les marges de ses notes. En effet, l'Évangile de saint Jean est partagé, dans le manuscrit, en 316 sections, et 185 de ces paragraphes (si j'ai bien compté) sont accompagnés de courtes devises, sans aucune relation avec le texte de l'Évangile, écrites en un latin barbare et dont voici, par exemple, quelques-unes : « XXX (III, 1) : *Perfectum opus*. XXXI (III, 3) : *Insperata causa perficitur*. XXXII (III, 7) : *Quod verum est dicito*. XXXIII (III, 9) : *Si mentiris, arguent te*. XXXIV (III, 12) : *Gloria magna*. XXXV (III, 14) : *Pro manifestatione*. XXXVI (III, 16) : *De juditio quod verum est si dixeris, libens eris*. XXXVIII (III, 19) : *Ad peregrinatione itineris venies*. » Il n'est pas possible de voir dans ces singulières notes autre chose que des formules de bonne aventure, de celles que l'on a appelées *sortes sanctorum* (2). Les livres des Macchabées, les Actes des apôtres, les épîtres catholiques et l'Apocalypse portent entre les lignes de nombreuses notes tironiennes. A en juger par les mots en toutes

(1) Les seuls *errata* qui vaillent la peine d'être relevés sont ceux-ci : P. XI, fol. 134 b, lisez : *Haec insunt*. P. XII, fol. 187 : *ac similitudines*. III, 11 : *in spu*. VI, 29 : *quia nec*. IX, 9 : *uidet*. XII, 1 : PER SEGETIS. XVII, 23 : *At ipse*. *Ib.*, 9 : *eis Ihs dicens; Nemine*. XIX, 28 : *in sedem*. XXII, 35 : *interrogavit unus*. XXIII, 2 : *super cathedra*. *Ib.*, 8 : *uocare rabbi*. *Ib.*, 34 : *sapientes et scribas*. *Ib.* 35 : *altarem*. XXV, 15, effacez : *autem*. *Ib.*, 41 : *quem parauit*. XXVI, 70 : *quid dicis*.

(2) Consultez particulièrement l'article *Sortes sanctorum* de Du Cange, et la dissertation de M. Chabaneau (*Revue des langues romanes*, 3^e série, t. IV, 1880, p. 157 et 264).

lettres qui sont dispersés au milieu de ces signes sténographiques, ce commentaire est absolument sans valeur.

Il me tardait d'arriver aux appendices qui terminent le travail de M. Wordsworth. Ces dissertations en forment, à mes yeux, la partie de beaucoup la plus importante, et la lecture en est indispensable à tous les savants qui s'occupent de l'histoire de la Bible. Ces vingt pages contiennent en quelque sorte la préface de la grande édition du Nouveau Testament de la Vulgate que nous attendons de M. Wordsworth, et nous dirons aussitôt que l'on ne trouve pas souvent en si peu de pages tant de renseignements nouveaux, réunis avec à-propos, et parfaitement exacts. M. Wordsworth s'est heurté, au début de son travail, contre la difficulté d'identifier les nombreux manuscrits latins qui sont cités par les anciens éditeurs, par Erasme et par Robert Estienne, ou qui ont été consultés par Bentley, et il n'a pas eu de cesse qu'il ne les eût à peu près tous retrouvés : bien différent en cela de tant d'auteurs qui ne croient pas nécessaire d'apporter de l'exactitude dans l'indication d'un manuscrit. C'est avec une véritable peine que l'on voit, par exemple, des hommes qui comptent parmi les meilleurs savants de l'Allemagne désigner notre manuscrit du nom de *Sangermanensis* 15, qu'il ne porte plus depuis cent cinquante ans, ou de celui de *Sangermanensis* 1, qui n'a jamais été le sien. C'est la porte ouverte à toutes les confusions, et l'indice de la plus déplorable négligence. M. Wordsworth au contraire, au moment de reprendre l'œuvre de collation commencée par ses devanciers, a eu pour premier souci de déterminer avec exactitude les manuscrits dont s'étaient servis les savants d'autrefois. A cet égard et pour ne nommer que le plus ancien et le plus illustre de tous les critiques, c'est une véritable bonne fortune que la découverte de plusieurs des manuscrits latins employés par Erasme, du *codex aureus* qui est à l'Escurial et du *Corsendoncensis* qui qui s'est retrouvé à Berlin. Le commentaire que notre auteur donne des quelques mots consacrés par R. Estienne à ses manuscrits est parfait de clarté, de pénétration et d'exactitude. L'illustre Bentley, dans les travaux préparatoires du Nouveau Testament grec et latin qu'il n'a jamais terminé, avait consacré une attention particulière à nos manuscrits de Paris, dont la collation lui a été fournie par un nommé J. Walker. M. Wordsworth s'est pris d'une sorte d'amitié pour la mémoire de son savant et consciencieux prédécesseur, J. Walker, et il en a esquissé en quelques pages une biographie qui est une œuvre de piété littéraire et de bon goût.

La préface du livre que nous avons annoncé se termine par quelques excellentes paroles à l'éloge des « nouveaux bénédictins », de M. Delisle et de ses disciples, en particulier de M. Omont. Cet acte de courtoisie et de reconnaissance a de quoi nous toucher, et c'est avec un vrai plaisir

que ceux des français qui s'intéressent à l'histoire de la Bible latine tendent la main aux héritiers de R. Bentley et de J. Walker, aux savants anglais qui ont repris après trois cent cinquante ans, avec autant de science que de courage, l'œuvre si noblement entreprise par notre grand Robert Estienne. S. Berger.

---

77. — **Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande,** précédé d'une étude sur les manuscrits en langue irlandaise conservés dans les îles Britanniques et sur le continent, par H. d'Arbois de Jubainville, professeur au Collège de France. Paris, chez Thorin, 1883, in-8, clv-282 p.

L'introduction étendue qui commence ce livre est formée de douze chapitres. Les dix premiers reproduisent un rapport sur une mission littéraire dans les îles Britanniques, où l'auteur a été chargé d'étudier les manuscrits irlandais ; le xi[e] est consacré aux bibliothèques du continent (p. cviii-cxxxiii) et le xii[e] contient, par ordre des matières, une récapitulation générale des manuscrits irlandais, à l'exclusion seulement des monuments de la littérature épique. Une liste alphabétique et détaillée de ces derniers, avec l'indication des manuscrits où ils se trouvent, et de l'âge de ces manuscrits, fait le corps principal de l'ouvrage (p. 1-257). Ensuite vient un texte irlandais inédit, qui fournit une riche nomenclature d'histoires épiques ; enfin un index de treize pages, qui facilite grandement les recherches dans tout le volume.

L'auteur ne présente pas ce catalogue comme complet (p. viii) ; et M. Gaidoz, dans la *Revue celtique* (n° 21), en a donné un supplément, mettant en ligne de compte l'Écosse que M. d'Arbois de Jubainville avait laissée de côté. Mais tel qu'il est, ce travail, fait par un savant si compétent à la fois dans la paléographie et dans la langue irlandaise, rendra de grands services ; il épargnera aux éditeurs des textes les plus importants pour l'histoire de la littérature celtique bien des recherches inutiles ou des lacunes regrettables. C'est un recueil à consulter à la façon d'un dictionnaire, et ce long défilé de morceaux épiques, où sont compris même ceux dont on n'a que le titre, rebuterait bien vite le simple amateur. Cependant on ne sort pas de cette lecture sans un sentiment profond de sympathie et d'admiration pour l'objet d'une étude si patiente et si féconde. Le petit peuple celtique qui habite l'Irlande a des manuscrits ou des portions de manuscrits en sa langue dans la plupart des contrées de l'Europe (voyez la liste p. cxxxi-cxxxii) ; M. d'Arbois de Jubainville en compte 1009 (dont 953 dans les îles Britanniques, p. cvii) ; mais il ajoute : « Ce nombre est évidemment très inférieur au chiffre réel » (p. cxxxiii). Quelques-uns de ces manuscrits datent du viii[e] siècle de notre ère (p. vi, cx, cxiv) ; beau-

coup d'autres approchent de cette antiquité, et sont des rédactions, plus ou moins rajeunies de compositions bien antérieures. « On y découvre » dit M. d'Arbois de Jubainville « un vaste ensemble de doctrines et de traditions de toutes sortes mais surtout mythologiques et légendaires, de forme épique, légales aussi, grammaticales même sous des formes diverses ; leur originalité est incontestable. Ces textes, en nous faisant remonter aux temps païens, nous mettent sous les yeux le commentaire inattendu des indications incomplètes... que quelques anciens... nous donnent sur la civilisation des Gaulois. » (P. VII-VIII.) Une partie des documents qui appartiennent à la littérature épique « doit être l'expression de traditions communes à toute la race celtique et antérieure à l'établissement du rameau irlandais de cette race dans l'île dont il porte le nom » (p. VIII). « Il y a, » dit encore l'auteur, « un fait que l'on peut considérer comme acquis, c'est que la littérature épique irlandaise était encore vivante, pleine de sève et de vigueur, au siècle dernier ; serai-je trop hardi en ajoutant : au commencement de celui-ci ? Jusqu'à une date toute récente, les Irlandais ont conservé dans ce genre littéraire, la force créatrice qu'ils nous montrent aux temps antéchrétiens et dans les premiers siècles du moyen âge » (p. CLI, CLII). Pour ma part, je veux croire que le génie littéraire en Irlande est éclipsé, mais non pour toujours.

Le feu qui semble éteint dort longtemps sous la cendre.

Pour que ce feu sacré se rallume, il ne faut que le souffle d'un poète ou d'un conteur patriote. Les auditeurs ne lui manqueront pas, chez un peuple qui a la tête si obstinément épique ; pas, du moins, tant que ce peuple parlera la vieille langue celtique de ses ancêtres (1).

Emile ERNAULT.

---

78. — PAUL DURRIEU. — **Documents relatifs à la chute de la Maison d'Armagnac-Fezensaguet et à la mort du comte de Pardiac.** Paris et Auch, 1883, in-8, 134 pages.

Ce volume forme le deuxième fascicule de la première distribution des *Archives historiques de la Gascogne*, société nouvelle qui vient de se constituer à l'exemple de sa voisine du Poitou et qui est appelée au même succès qu'elle. Réveiller les souvenirs de la Gascogne au moyen âge, prouver que depuis sa réunion à la couronne cette province n'a pas cessé de jouer dans les destinées de la France un rôle important, malgré l'opinion généralement accréditée sur ce point, tel est le but que se propose

(1) On peut voir d'intéressants détails sur l'état actuel de la langue irlandaise, dans la brochure intitulée : *Report of the proceedings of the congress held in Dublin on the 15 th., 16 th., and 17 th. of August*, 1882, *by the Society for the preservation of the Irish Language... Dublin*, 1884, 115 p.

la nouvelle société, tel est le champ dans lequel elle veut exercer son activité scientifique.

On ne saurait trop louer un pareil dessein, surtout quand le programme tracé est, dès le début, rempli à la satisfaction de tous, par la mise au jour de travaux d'une réelle valeur (1). Parmi ces travaux, la publication de M. Paul Durrieu se recommande au public érudit par les plus sérieuses qualités. C'est une bonne fortune pour les *Archives historiques* d'affirmer leur existence par des œuvres d'un pareil mérite: c'est aussi un heureux présage pour l'avenir, présage que ne démentiront pas les volumes actuellement en préparation.

La maison d'Armagnac-Fezensaguet, une des plus importantes de la Gascogne, s'éteignit au commencement du xv^e siècle avec Géraud d'Armagnac. C'est la physionomie de ce dernier que l'éditeur nous met à même de connaître grâce aux documents qu'il publie. « Type de ces « seigneurs féodaux dont les querelles ensanglantèrent le midi de la « France au xiv^e et xv^e siècle, Géraud était turbulent autant que brave, « à la fois emporté et astucieux, se laissant aveugler par la fureur et ne « reculant devant rien pour satisfaire sa haine; » Bernard VII d'Armagnac, le célèbre connétable, mit fin à ses fourberies et à ses trahisons ; nous assistons à ce drame, dont le châtiment fut sanglant, en parcourant les pièces éditées par M. Durrieu. Nous comprenons, grâce à elles, que les faits n'avaient pas jusqu'ici été placés sous leur véritable jour, que le comte d'Armagnac, accusé d'ambition, de cruauté et même de trahison envers la France, n'a jamais cessé de servir la couronne avec fidélité et dévouement, et qu'il fut l'instrument de l'autorité royale, qui cherchait à empêcher les nobles du midi d'exercer le droit de guerre privée, si cher à leur turbulente bravoure.

Si ces quelques mots suffisent à donner une idée générale de l'œuvre du connétable et de sa lutte avec Géraud de Pardiac, ils sont bien incapables de faire comprendre au lecteur combien l'éditeur a une connaissance sûre et approfondie de l'histoire de Gascogne à cette époque. Il lui suffira, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les notes qui abondent dans ce fascicule. Aucun point, fût-il insignifiant, n'est laissé dans l'ombre; tout est éclairci avec un luxe de détails dont on ne saurait trop remercier M. Paul Durrieu. Il n'est pas besoin d'insister sur l'étendue des recherches faites pour recueillir les documents, ni sur la compétence indiscutable avec laquelle ils sont dressés; il suffit de dire

(1) La première distribution des *Archives* comprend : 1° *Documents sur la Fronde en Gascogne*, par J. de Carsalade du Pont; 2° *Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fezensaguet* (objet du présent compte rendu); 3° *Voyage à Jérusalem du baron de Montaut*, par M. Tamizey de Larroque; 4° *Les Huguenots en Bigorre*, par Ch. Durier et J. de Carsalade du Pont.

que l'auteur est un des plus brillants élèves de nos écoles des Chartes et de Rome.

Un seul regret reste à formuler, c'est que, limité par des nécessités typographiques, M. Durrieu n'ait pu donner plus d'étendue à la partie personnelle de son œuvre, à l'introduction, dans laquelle il a tracé la figure des personnages mis en scène. Heureusement pour les amis des études historiques, l'auteur nous promet à bref délai une étude d'ensemble sur le connétable Bernard d'Armagnac, étude dont les documents reproduits ici ne sont qu'un chapitre détaché.

Une mention spéciale doit être faite pour la table dressée avec autant de soin que de compétence. L'auteur y a donné cours à sa profonde érudition, et le lecteur y trouvera maint renseignement précieux.

J. Delaville Le Roulx.

---

79. — **Epigraphie du département du Pas-de-Calais,** ouvrage publié par la Commission départementale des Monuments historiques. Tome Ier, 1er fascicule. In-4° de 112 p., Arras, impr. de Sède, 1883.

L'épigraphie du moyen âge est une science jeune encore, et la publication de toutes les inscriptions de la France par département, ou mieux par diocèse, aurait un réel intérêt. Les cinq volumes consacrés au diocèse de Paris par de Guilhermy semblaient devoir inaugurer une magnifique collection, qui demeurera, paraît-il, à jamais interrompue. La Commission ministérielle a changé d'avis, et les travaux de ce genre seront faits désormais par les soins et aux frais des sociétés savantes ou des particuliers. La science y gagnera-t-elle? Je voudrais l'espérer, j'augure fort bien de la prochaine publication du recueil des *Inscriptions de l'ancien diocèse d'Orléans*.

L'*Épigraphie du département du Pas-de-Calais* doit former deux volumes de cinq cents pages chacun. Un seul fascicule de cent douze pages est publié : nous ne le regrettons pas, car si la suite du travail n'est pas conçue avec plus de méthode et de soin, ce sera un mauvais livre. La méthode est d'abord regrettable ; il est impossible de se fier à la lecture des inscriptions telle que la donnent les instituteurs ou les curés de villages, et c'est malheureusement ce qu'ont fait les membres de la Commission. Un recueil épigraphique ne peut et ne doit être qu'un recueil éminemment personnel et toutes les pièces dont il se compose doivent avoir été estampées ou tout au moins collationnées *de visu*. Faute de cette indispensable précaution, on s'expose à de graves erreurs ou à d'impardonnables omissions.

Le premier fascicule comprend l'épigraphie des églises, couvents, hos-

pices, monuments civils et musée de la ville d'Arras ; beaucoup d'inscriptions du XVIIIe siècle, et fort peu d'anciennes ; aucune ne présente d'intérêt artistique véritable, pas même la tombe de Pierre de Noyon, évêque d'Arras (1280), que la Commission a cru devoir faire reproduire en lithographie hors texte. Le choix aurait pu être meilleur.

Je trouve fort étonnant, je l'avoue, que les inscriptions les plus modernes soient celles que le temps ait le plus maltraitées et qui soient les plus indéchiffrables. Pour beaucoup il eût été bien facile de reconstituer le monument dans son intégralité, et je ne comprends pas qu'un aussi simple travail n'ait pas été fait. La critique peut sembler un peu puérile mais pratiquement elle est d'une grande utilité. Je prends pour exemple une inscription de 1731 (page 13) qui donne la mesure de ce qui est fait et de ce qui reste à faire au lecteur. Au-dessous, je place ma restitution :

D. O. M.
..... REPOSE LE CORPS DE
...CQUES MARCHANT
...VANT MARCHAND ET L'UN
.......CIENS QUATTRE NOTABLES
.....OIS COMMIS AUX OUVRAGES DE
.....VILLE D'ARRAS ET CI-DEVANT
.... UR GÉNÉRAL DE LA BOURSE
....NE DES PAUVRES PENDANT 18
... DÉCÉDÉ LE 12 FÉVRIER 1731
AGÉ DE 72 ANS

D. O. M.
[ICY] REPOSE LE CORPS DE
[JA]CQUES MARCHANT
[VI]VANT MARCHAND ET L'UN
[DES AN]CIENS QUATTRE NOTABLES
[BOURGE]OIS COMMIS AUX OUVRAGES DE
[CETTE] VILLE D'ARRAS ET CI DEVANT
[RECEVE]UR GÉNÉRAL DE LA BOURSE
[COMMU]NE DES PAUVRES PENDANT 18
[ANS] DÉCÉDÉ LE 12 FÉVRIER 1731
AGÉ DE 72 ANS

Cela se devine. Mais pour donner quelque intérêt à des documents qui en réalité, tant par leur contenu que par leur date, n'en ont aucun, pour animer un peu la publication, je n'aurais négligé aucune note généalogique, historique, géographique, qui pût éclaircir un sujet ou faire connaître un individu (1). Je n'aurais pas compris dans ma publication des monuments funéraires de ce siècle (jusqu'en 1846!) après avoir assigné 1789 comme date extrême. Je me serais appliqué à donner tous les renseignements bibliographiques qu'il est si difficile de posséder lors-

(1) Je compte *onze* notes historiques en cent douze pages ; les autres brillent par leur complète absence. Un certain nombre de localités de l'Artois sont ou illisibles ou fracturées dans l'original : c'est être singulièrement négligent que de n'en avoir pas même rétabli la lecture.

que l'on n'appartient pas au pays. Enfin j'aurais choisi une disposition typographique plus propre à faire ressortir l'intérêt paléographique des quelques rares inscriptions antérieures au XVIe siècle.

La plupart des promesses émises dans l'introduction ne sont donc pas tenues, et nous étions en droit d'attendre mieux de M. C. Le Gentil, le principal auteur du premier fascicule, de qui nous connaissons déjà un bon travail sur le *Vieil Arras*, et quelques courtes notices sur plusieurs monuments de cette même ville.

L'*Épigraphie du département du Pas-de-Calais* fera, je le crains, triste figure à côté des autres publications du même genre qui ont vu le jour depuis une vingtaine d'années. Les érudits artésiens ne nous ont pas habitués à ce progrès à rebours. Henri STEIN.

---

80. **Annuaire de législation étrangère**, année 1882. Paris, Cotillon, 1883, in-8 de XXIII-1158 pages. — Prix : 18 francs.

81. — **Annuaire de législation française**, années 1881 et 1882. Paris, Cotillon, 1882 et 1883, in-8°. — Prix : 3 francs.

La Société de législation comparée poursuit sans retard la publication de ses *Annuaires de législation étrangère* commencée en 1872. L'Annuaire de 1882 dépasse même ses aînés en étendue. Il ne comprend guère moins de douze cents pages où figurent tous les documents législatifs importants parus au cours de l'année 1882 dans presque tous les pays civilisés : qu'il suffise de citer la Grande-Bretagne, l'empire d'Allemagne et les différents États qui le constituent, les villes Hanséatiques, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, les Pays-Bas, les divers cantons suisses, les États Scandinaves, la Russie, la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie, la Grèce, les États-Unis, le Mexique, le Brésil, etc... Pour chaque pays, une *Notice* générale groupe et résume les travaux législatifs de l'année ; les lois les plus importantes sont analysées ou traduites, et, s'il y a lieu, accompagnées de notices particulières et de notes explicatives. La plupart de ces articles détachés portent d'ailleurs la signature de juristes distingués, dont les études ou les fonctions spéciales garantissent la sérieuse compétence. — La Grande-Bretagne, qui occupe à elle seule, cette année, près de trois cent cinquante pages, offre une série de lois remarquables, notamment les lois du 12 juillet et du 18 août sur la procédure criminelle et les fermages en Irlande, et deux autres lois du 18 août, l'une codifiant les actes relatifs à certaines catégories de municipalités, l'autre étendant considérablement la capacité civile des femmes mariées. On peut encore signaler les lois militaires promulguées en Autriche (2 octobre), en Italie (trois lois du

29 juin), et en Grèce (22 juin); les lois électorales en Wurtemberg (16 juin), en Autriche (4 octobre), en Italie (22 janvier et 7 mai) et au Brésil (7 octobre); les lois sur la propriété artistique ou littéraire en Angleterre (10 août) et en Italie (18 mai); les lois sur l'instruction publique ou les Universités en Angleterre (18 août), en Autriche (28 février), en Norwège (20 juin), en Suède (20 janvier) et en Serbie (22 décembre); la loi italienne du 25 juin sur l'instruction supérieure des femmes; le nouveau règlement anglais de procédure parlementaire, etc. etc...

On a pu remarquer que l'*Annuaire de législation étrangère*, scrupuleusement fidèle à son titre, omet complètement les actes législatifs du parlement français. Il se rencontrait ainsi que les nombreux lecteurs étrangers de l'*Annuaire* pouvaient suivre le mouvement législatifs de tous les pays des deux mondes, hormis la France. La société de législation comparée s'est émue de cette anomalie: depuis 1881, elle s'est décidée à publier un second *Annuaire de législation française*, qui forme comme une annexe du premier, et qui est exécuté absolument sur le même plan. Il contient une *Notice* d'ensemble sur les principales lois votées au cours de l'année, des citations ou des analyses, enfin des notices et des notes. Il est divisé en quatre grandes sections (France, Algérie, Colonies, Tunisie), et se termine, comme l'*Annuaire de législation étrangère*, par une table chronologique et un index analytique. — Parmi les lois assez nombreuses que renferment les deux Annuaires de 1881 et 1882 on peut signaler particulièrement les suivantes: en 1881, la loi du 29 janvier sur la marine marchande, celle du 9 avril sur la caisse d'Épargne postale, celle du 16 juin sur la gratuité de l'enseignement primaire, celle du 30 juin sur la liberté de réunion et celle du 29 juillet sur la liberté de la presse; en 1882, la loi du 16 mars sur l'administration de l'armée et celle du 28 mars sur l'enseignement primaire obligatoire.

Il est à peine utile d'insister sur l'intérêt que présente l'*Annuaire de législation étrangère :* sa réputation est dès longtemps faite et les services qu'il rend ne sont plus à compter. Le nouvel *Annuaire de législation française* ne mérite pas moins d'éloges et partagera sans aucun doute son succès. G. PAULET.

---

82. — **La vie rurale dans l'ancienne France**, par Albert BABEAU; 1 vol. in-8 de VIII-352 p. Paris, Didier, 1883.

Auteur de la *Ville sous l'ancien régime*, ouvrage couronné par l'Académie française, et du *Village sous l'ancien régime*, M. Babeau ne s'arrête pas dans ses recherches « d'histoire naturelle » de la France sous l'ancienne monarchie. Après avoir étudié la vie publique et officielle au village, il pénètre chez le paysan et il recherche tout ce qui se rattache

à son existence. Au prix d'innombrables lectures, M. Babeau tente d'élever devant nous un type de la vieille chaumière, de la maison villageoise, vitrée ici, là ouverte à tous les vents, souvent partagée en trois parties : à droite l'étable ; à gauche la grange ; au milieu l'habitation de la famille. Il nous fait pénétrer dans cette maison et ne néglige rien pour reconstituer la vie intérieure du paysan.

C'est avec plaisir qu'on revoit les pièces du vêtement des paysans et des paysannes de l'ancien régime, les braies et les jaquettes plissées, les hautes coiffes des femmes de l'Avranchin, les riches chapeaux des Bressanes, les *biaudes* des Berrichons ; — c'est avec un intérêt croissant qu'on lit les curieux chapitres d'économie domestique et sociale qui traitent des colporteurs et de l'alimentation. Le portrait du colporteur de nation suisse qui, vers 1758, parcourt le nord de la Bourgogne, est d'une vérité saisissante. Le type n'en avait pas tellement disparu il y a trente ans, que l'auteur de cet article n'ait pu encore le voir dans les montagnes du Jura avec sa pittoresque boutique de marchand forain « crinquaillier ». L'alimentation était parfois bien mauvaise et il y eut de dures années de famine sous l'ancien régime, pendant lesquelles le paysan ne put pas toujours manger du pain noir et desséché ; — pourtant il eut aussi des jours heureux et l'on peut constater chez d'assez nombreux cultivateurs une réelle aisance.

Dans cette société « fondée sur l'inégalité, il y avait une hiérarchie savamment ordonnée, dont les degrés étaient accessibles à tous. » M. Babeau le prouve dans la seconde partie de son livre, où nous voyons successivement sous nos yeux les « bourgeois » et les « gentilshommes » du village : le maître d'école en justaucorps et hauts-de-chausses noirs, le barbier-chirurgien avec sa boutique, où il soigne et fait la barbe, en habit de ras doublé de serge d'Aumale, avec une chemisette de même étoffe et une culotte doublée de peau ; les praticiens, les procureurs, les tabellions, qui ne sont guère heureux ; les employés des tailles et des aides, qui sont détestés des paysans ; le bailli, qui n'est pas toujours instruit, mais qui a du bon sens pour suppléer à la science ; le curé, qui se rapproche plus de ses paroissiens que de nos jours, et prend part à leurs joies comme à leurs peines ; et le gentilhomme, qui est pauvre, qui végète, qui souvent est réduit à envier le sort de l'homme de loi et du laboureur.

Tout ce monde du village a besoin de divertissements : c'est dans la nature humaine ; aussi M. Babeau a-t-il soin de nous faire assister aux jeux que l'on recherche, aux rondes, aux bourrées, aux branles, aux danses, que les curés défendent ; aux veillées, où l'on travaille ; aux écreignes où les garçons ne doivent point venir ; — puis, avant d'examiner, dans deux derniers chapitres, la religion et l'instruction de l'ancien

paysan français, il trace de celui-ci un tableau que nul ne pouvait dessiner mieux que lui. En résumé, le caractère du paysan d'autrefois est à la fois rude et rusé, énergique et facile à décourager, capable de révolte et de dévouement. Le campagnard se plaint souvent avec raison, mais aussi par calcul; avec l'élasticité qui tient à notre race, il passe rapidement de l'abattement à la gaieté, de l'inquiétude à la confiance. Plus fin qu'il n'en a l'air, on l'appelle « le bonhomme », et l'on n'a pas tort. Économe jusqu'à l'avarice, il sait au besoin se montrer secourable. Chez lui l'instinct est souvent en lutte avec l'intelligence; chez lui la nature qui a quelque chose de fruste a besoin d'être assouplie par l'éducation, et c'est l'éducation dirigée par le clergé qui s'est efforcée pendant les derniers siècles de le rendre plus moral, plus instruit, plus poli et plus éclairé. A tout prendre, malgré ses défauts et ses vices, dont il faut tenir compte, on peut lui appliquer le jugement que le Dr Rigby exprimait en 1789, au moment de quitter la France : « Je suis charmé, disait-il, du peuple de ce pays; travail, contentement et bon sens sont les principaux traits de son caractère. »

Tel est dans son ensemble le livre de M. Babeau. Il est intéressant à un haut degré; il repose sur de sérieux fondements scientifiques. Pour l'établir, l'auteur n'a pas reculé devant un travail de bénédictin. Il a puisé aux sources les plus variées et les plus nombreuses : les glossaires, les poèmes en patois, en français, en latin, les ouvrages spéciaux, les correspondances étrangères, les inventaires, tout a été fouillé; tout a été fait pour arriver à la vérité historique. Toutefois si M. Babeau l'a recherchée passionnément, il n'a pu l'atteindre complètement. Le sujet qu'il traitait est de ceux qui ne comportent pas une synthèse, mais des analyses. Ce qui est vrai du village en deçà de la Loire n'est plus vrai du village au delà du fleuve. La Bourgogne et le Languedoc sont bien en France; mais que de différences entre les deux provinces! Le climat, les besoins, les ressources ne sont pas les mêmes; les hommes, les coutumes, tout est différent; faites une synthèse pour le Languedoc, une pour la Bourgogne, vous réussirez jusqu'à un certain point; — mais faire une synthèse unique sous ce titre : *la Vie rurale dans l'ancienne France*, nous paraît un rêve irréalisable si l'on vise à la perfection. C'est quelque chose, c'est beaucoup d'en approcher, ainsi que l'a fait M. Babeau. Jules Roy.

RECTIFICATION

Un de nos abonnés propose la rectification suivante pour la ligne 2e de la page 351 du dernier numéro : « Afin qu'on prit garde *aux écrits passés ou à venir de M. Dupin.* » Cette restitution est évidemment bonne et la phrase présente de cette façon un sens clair et complet. Nous remercions notre cor-

respondant de sa communication, tout en regrettant qu'il ne nous ait pas fait connaître s'il est lui-même l'auteur de cette ingénieuse restitution, ou bien s'il nous la communique d'après l'original, ou quelque copie, ou encore quelqu'imprimé de cette intéressante lettre du grand évêque de Meaux. — A. I.

CHRONIQUE

MM. Girolamo Vitelli et Cesare Paoli, professeurs au *R. Instituto di studi superiori* de Florence, viennent de faire paraître le premier fascicule d'une collection de fac-similés en héliogravure des plus beaux manuscrits conservés à Florence. Cette publication est intitulée : *Collezione fiorentina di fac-simili paleografici greci e latini*. Le premier fascicule comprend : GRECS, fac-similés de saint Jean Chrysostôme, saint Grégoire de Nazianze, Théodoret, Oppien, Dion Chrysostôme, opuscules théologiques, évangéliaires en onciale, Lucien, Eschyle, Clément d'Alexandrie, Aristote, Démosthène; LATINS, Orose, Tacite, roman d'Apollonius, Boèce, Liber juris Florentinus, Bréviaire bénédictin, livre de Sidrach, Tommaso da Capua, Horace, M. Sanuto, lettres de Pétrarque. L'ouvrage complet se composera d'environ trois cents fac-similés divisés en douze fascicules in-folio. Le prix du fascicule est de 50 fr. Lemonnier, Florence.

— M. Ellis d'Oxford prépare une édition du poète chrétien du v^e siècle, Orientius, d'après le manuscrit du x^e siècle qui est passe de Tours dans la collection de lord Ashburnham.

— Sous ce titre *les Deux rivales*, M. S. Reinach vient de publier, dans la *République française*, un intéressant article sur les « deux plus belles statues de femmes que nous ait léguées l'antiquité : la Vénus de Milo et la Victoire de Samothrace. » La France a le bonheur de posséder ces deux merveilles qui sont, l'une et l'autre, au Musée du Louvre. En 1821, la Vénus de Milo, tout récemment arrivée à Paris, fut condamnée à une restauration. Quand on voulut refaire les bras, on ne put s'entendre sur la position à leur donner. On finit par porter le différent devant le roi Louis XVIII qui, en homme d'esprit qu'il était, ordonna d'exposer la Vénus dans l'état où on l'avait découverte. Si Vénus, graciée par le bon plaisir du roi, resta sans bras, elle n'échappa cependant pas complètement aux outrages des barbares de l'Occident ; c'est seulement dans ces derniers temps que la volonté de Louis XVIII a reçu, grâce aux conservateurs des antiquités grecques et romaines, son entière exécution. La Vénus de Milo est aujourd'hui débarrassée des restaurations qu'on avait cru devoir y ajouter (Cf. la note de M. A. Héron de Villefosse dans notre n° 16, p. 337.) « Telle qu'elle est, ajoute M. Reinach, après l'avoir décrite dans son état actuel, redressée par la suppression des cales, débarrassée de restaurations grossières qui l'alourdissaient, la Vénus de Milo se présente à nous dans toute la splendeur de sa beauté, plus digne encore, s'il est possible, des hommages que les amis de l'art lui prodiguent en chœur depuis soixante ans ». — La seconde statue est celle de la Victoire de Samothrace, rapportée en France, il y a environ vingt ans, par le Consul Champoiseau, dans un affreux état de mutilation ; le torse seul a été rajusté à l'aide de cent dix-huit morceaux. Il y a deux ou trois ans, M. Champoiseau ayant rapporté de Samothrace le socle de marbre en forme d'avant de galère sur lequel était posée la statue, on résolut de la tirer du coin obscur où elle était reléguée, pour la dresser, en haut du grand escalier du Louvre, sur son piédestal antique. C'est ce qu'on vient de faire après des restaurations essentielles et absolument certaines, dans lesquelles n'a pu être comprise la tête qui fait malheureusement défaut. Moins hardi que le berger Pâris, M. S. Reinach ne se prononce pas entre les deux déesses : « Pourquoi s'obstiner à comparer, comme s'il s'agissait de maquettes pour un concours, deux chefs-d'œuvre de style et de caractère si différents ? Dans sa beauté calme et majestueuse, la Vénus de Milo est comme le symbole de l'esprit grec qui a le

secret d'émouvoir sans troubler et de durer sans vieillir. La Victoire, dan son élan invincible, dans le tourbillon de ses draperies flottantes, c'est l'esprit grec, encore volant à la conquête du monde dont il n'est pas près de perdre l'empire ». Chacune des rivales a sa pomme, et c'est justice, *et vitula tu dignus et hic*. — Plus que toute autre institution, l'administration des musées nationaux a, on ne sait trop pourquoi, le privilège d'être l'objet de ces racontars stupides auxquels le bon bourgeois parisien croit beaucoup plus qu'à son *credo*, à coup sûr, et non moins qu'à l'existence des filets de Saint-Cloud. Suivant cette excellente presse, on avait soumis la Vénus de Milo à un raclage, on l'avait transformée en pain de sucre ! M. Reinach n'a pas de peine à faire justice de ces inepties. On ne saurait trop applaudir aux réflexions par lesquelles se termine cet intéressant article : On aurait bien mieux fait de « s'indigner contre le projet qui consiste à tapisser de mosaïque les voûtes du grand escalier dont la Victoire occupe le sommet. Outre que ce travail sera très long et très coûteux, il aura pour effet de nuire à la Victoire en l'entourant de couleurs voyantes, dont les cartons, actuellement en place, permettent d'apprécier le mauvais effet. Les cent mille francs que ce travail pourra coûter recevraient facilement un meilleur emploi dans un musée où tant de séries sont encore incomplètes, ou tant de lacunes regrettables restent à combler. Ajoutons que la Victoire est adossée à un fond de décorations pompéiennes d'un goût douteux, qu'il faudrait remplacer par un fond uni de couleur rouge sombre ou, mieux encore, par une draperie de velours de la même teinte. » Ces reflexions sont on ne peut plus justes, et je crois que si les Conservateurs du musée avait eu voix au chapitre, on n'aurait pas à les faire. — H. T.

— Le P. de Smedt a entrepris de publier, comme supplément aux *Analecta Bollandiana* un *Catalogue codicum hagiographicorum bibliothecae regiae Bruxellensis*, contenant une description des manuscrits et de nombreux textes inédits.

— M. Denis d'Aussy prépare une *Histoire de la Réforme en Saintonge*.

— Les professeurs hongrois B. Alexander et I. Banoczi publient, à Budapest, une collection des ouvrages classiques de philosophie, traduits en langue hongroise. Les ouvrages suivants ont déjà paru : Descartes, *Discours sur la méthode* et *Méditations métaphysiques*. Schopenhauer, *Dissertations métaphysiques et éthiques*. Hume, *Enquiry on human understanding*. Taine, *les philosophes classiques français du XIX*e *siècle*. Divers ouvrages d'Aristote, de saint Thomas d'Aquin, de Leibnitz, d'Hartmann, d'Erdélyi sont en préparation. Chaque ouvrage publié est accompagné d'un précis biographique et de commentaires.

— L'Académie de Mâcon a commencé l'impression du *Grand inventaire de l'abbaye de Cluny*; c'est une analyse des chartes et manuscrits qui étaient conservés, à la fin du XIIe siècle, dans cette abbaye. Cette utile publication formera plusieurs volumes.

— Le P. Heinrich Denifle, dominicain, archiviste à la bibliothèque du Vatican, et le P. Franz Ehrle, S. J., vont fonder une revue intitulée : *Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*. Cette revue se composera uniquement de travaux faits d'après des documents inédits. Son titre indique suffisamment son objet. Elle sera rédigée en allemand et sera éditée à la librairie Weidmann, à Berlin. Le premier numéro paraîtra en janvier 1885.

— M. E. Müntz met en ce moment la dernière main à un ouvrage intitulé : *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII*. Cet ouvrage sera publié par la librairie Didot en édition de luxe avec illustrations.

— La *Revue poitevine et saintongeaise*, dont nous avons annoncé l'apparition, vient de publier son sixième numéro. Sous l'habile et savante direction de notre collaborateur, M. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, à Niort, elle n'a pas tardé à prendre un rang des plus distingués parmi les périodiques de ce genre. Parmi les articles publiés dans ce fascicule, nous remarquons un intéressant compte rendu du congrès organisé à Poitiers par la *Société des antiquaires de l'Ouest*, pour célébrer le 50e anniversaire de sa fondation. Le congrès, ouvert le 1er juillet, s'est terminé le 5; on voit par le compte rendu combien les journées ont été utilement remplies. La chronique, très étendue et tenue au courant de toutes les nouvelles scientifiques qui intéressent la con-

trée, offre le plus grand intérêt; elle est complétée par un dépouillement des journaux, revues et publications des sociétés savantes, d'où on extrait soigneusement pour les résumer, et, au besoin, les citer en entier, les travaux qui concernent le Poitou et la Saintonge. En six mois, cet excellent recueil s'est fait place au soleil; il n'y a plus de vœu à faire pour sa prospérité, il est arrivé.

Les nombreuses occupations que lui imposent la direction d'une semblable revue n'empêchent pas M. Berthelé de publier, dans d'autres recueils, des travaux intéressants. Il vient de faire paraître, en tirage à part, différents mémoires : 1° *Coup d'œil d'ensemble sur les fouilles de M. Frédéric Moreau dans le département de l'Aisne, de* 1873 *à* 1882. — 2° Une étude sur un des rares monuments de l'architecture mérovingienne que la France ait conservés : la crypte de Saint-Léger, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), retrouvée en 1875, par M. A. Richard, archiviste de la Vienne. Dans ce travail, intitulé : *la Date de la crypte de Saint-Léger*, M. Berthelé arrive à cette conclusion : « Il résulte de tout ceci, croyons-nous, que l'on peut, sans témérité, considérer le monument retrouvé en 1875, par M. A. Richard, comme une œuvre d'architecture creusée et bâtie à la fin du VII° siècle. » M. Berthelé se rallie ainsi à l'opinion de M. Caillé, après l'avoir soumise à un examen personnel et l'avoir appuyée sur des preuves nouvelles. — 3° *La Date de l'église de Parthenay-le-Vieux* (*Deux-Sèvres*) *et l'influence de l'architecture auvergnate en Poitou et en Saintonge.* L'église actuelle de Parthenay est une reconstruction, exécutée au XII° siècle, d'une église construite vers 1090; toutefois, on a laissé subsister quelques parties de l'édifice primitif. Dans le système de voûte des bas côtés, on reconnaît une origine auvergnate bien caractérisée. Un fait analogue, observé par lui dans d'autres monuments du Poitou et de la Saintonge, amène M. Berthelé à croire à l'existence de l'influence d'une école d'architecture auvergnate dans cette région, « influence très restreinte sans doute, ne se manifestant que sur des points très peu nombreux, mais néanmoins réelle, facile à constater, et susceptible d'être expliquée historiquement. » — 4° *Jules Quicherat et son œuvre archéologique*, notice étendue, où le regretté savant est dépeint avec une grande vérité et où ses travaux sont appréciés avec compétence par un de ces élèves qu'il a formés et qui conserveront ses traditions scientifiques. — 5° *Bibliographie des fouilles de Sanxay*. Dans cette brochure, M. Berthelé a réuni et critiqué les nombreux articles relatifs aux fouilles de Sanxay publiés dans les revues scientifiques et même dans la presse quotidienne, quand ils méritent d'être cités. Notre collaborateur me permettra une observation personnelle. Il me place (p. 13, note 1), en trop bonne compagnie d'ailleurs pour que je n'en sois pas très honoré, parmi les archéologues qui ont donné leur adhésion à la théorie du R. P. C. de la Croix, qui voit, dans Sanxay, le lieu où les Pictons se réunissaient en assemblée générale. Les lecteurs du *Bulletin critique* ont pu constater que je ne ménage pas au P. de la Croix des éloges mérités (1883, p. 444-449). Toutefois, je n'ai pas adhéré à son opinion sur la destination des ruines qu'il a découvertes. Après avoir constaté que le savant Jésuite n'aura pas de peine à démontrer que les Gaulois avaient des lieux de réunion, j'ajoutais : « Ce qu'il importe d'établir, c'est que Sanxay était, à l'époque gauloise, un de ces lieux de réunion. Or, les preuves positives font défaut » (p. 448), et je déclarais attendre, pour avoir une opinion, que le P. de la Croix ait, dans une publication étendue qu'il prépare, « donné à son œuvre tous ses développements et apporté toutes ses preuves. » H. T.

— Le 37° congrès des philosophes allemands se réunira à Dessau le premier octobre.

— Sous ce titre : *Pierre l'Hermite, son histoire et sa légende*, notre collaborateur, le comte de Marsy, vient de publier une étude dans laquelle il soumet à un examen critique la vie de Pierre l'Hermite du Dr Hagenmeyer. Comme l'ouvrage qui en est l'objet, cette étude est divisée en cinq parties : 1° Renseignements bibliographiques. — 2° L'origine de Pierre l'Hermite et sa vie jusqu'à son premier pèlerinage en Orient : « En résumé, les indications précises que nous possédons sur la vie de Pierre l'Hermite, antérieurement à son pèlerinage, se réduisent à ceci : « Il s'appelait Pierre, était né à Amiens ou aux environs, et fut hermite ou moine. » — 3° Son pèlerinage, sa visite au pape et son rôle au concile de Clermont : « Pierre ne prêcha pas en France

avant le concile de Clermont, et Urbain II donna l'impulsion au mouvement de la croisade, non à l'instigation de l'Hermite, mais à celle des prélats et des chrétiens d'Orient. » — 4° Son départ avec l'armée des croisés jusqu'aux catastrophes du Dracon et de Civitot : après avoir joué dans l'armée des croisés un rôle prédominant, Pierre perdit toute influence par suite des défaites qu'il essuya à Xerigordon et à Nicée. — 5° La première croisade depuis la marche sur Antioche jusqu'à l'élection de Godefroi de Bouillon comme protecteur du Saint-Sépulcre. — 6° Le retour de Pierre en Europe et ses dernières années. Le comte de Marsy reproduit, dans le cours de son mémoire, un curieux portrait de Pierre l'Hermite, reconstitue à l'aide de renseignements puisés dans les écrits contemporains : « Pierre était doué d'une intelligence vive, d'un caractère énergique et décidé, mais rude et rempli d'aspérités, et en même temps d'un naturel enthousiaste, d'une imagination ardente. Avec cela, c'était un habile orateur populaire. Sa physionomie était suffisamment étrange pour faire ressortir encore mieux ses qualités morales; de petite taille, maigre, brun de visage, une longue barbe grise, s'il faut en croire l'auteur du roman en vers intitulé *Godefroid de Bouillon*, il était vêtu d'une robe de laine par-dessus laquelle il portait un froc de moine ; avec cela ni haut-de-chausses ni chaussures. Il exécutait ses pèlerinages monté sur un âne, dont, suivant Guibert, certains arrachaient des poils pour en faire des reliques. » Enfin l'auteur du mémoire se rallie au jugement porté par le comte Riant sur l'ouvrage du D[r] Hagenmeyer : « La grande figure de Pierre l'Hermite perdra peut-être un peu de l'auréole dont les biographes, plus enthousiastes que consciencieux, se sont plu à l'entourer. Elle y gagnera en clarté et en certitude historique, elle sera plus humaine et ne perdra rien, j'aime à le croire, en popularité. »

— M. le comte de Marsy a édité aussi un *Obituaire et livre des distributions de l'église cathédrale de Beauvais* (XIII[e] *siècle*) *publié d'après un manuscrit des archives de l'État à Mons.* Ce manuscrit parait avoir été rédigé vers 1260 et 1270, mais de nombreuses additions y ont été faites postérieurement, pendant plus d'un demi-siècle ; les unes portent sur de nouveaux noms inscrits à l'obituaire, les autres, et c'est le plus grand nombre, précisent le montant des sommes à toucher, les modifications que ces sommes ont eu à subir par suite de diverses circonstances, et surtout les localités sur lesquelles sont assis les rentes, censives ou revenus en nature qui étaient perçus par le chapitre et répartis entre les chanoines et les autres membres du clergé de la cathédrale. Ce document fournit d'utiles renseignements, non seulement pour l'histoire du diocèse de Beauvais et pour celle d'un certain nombre de seigneuries du Beauvaisis, mais encore pour l'histoire générale de France. Il existe d'autres obituaires manuscrits de la cathédrale de Beauvais. Le comte de Marsy espère qu'un jour un savant s'imposera la tâche laborieuse mais utile de fondre en une seule série toutes les mentions de ce manuscrit, afin de composer ainsi un obituaire complet de l'église de Beauvais. Plus que tout autre, le comte de Marsy est désigné pour cette œuvre.

— La *R. deputazione di storia patria* de la Romagne, entreprend, sous le titre de *Documenti e studi*, la publication d'une série de textes inédits et de mémoires.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 3 *septembre*. — M. le Président prononce une allocution dans laquelle il exprime les regrets inspirés à la Société par la mort si prématurée de M. ALBERT DUMONT, membre résidant. — M. GAIDOZ annonce la mort du célèbre égyptologue LEPSIUS, correspondant étranger de la Société. — M. EUGÈNE MÜNTZ continue la lecture de son travail sur le palais de Sorgues (1319-1395), près d'Avignon, travail dont la première partie avait été communiquée à la Société en 1879. Il fait connaître les noms des artistes, presque tous français, employés à la décoration de ce monument. — M. Müntz communique, en outre, les photographies qu'il vient de faire exécuter d'après les fresques, toutes encore inédites, du palais des Papes à Avignon, de la cathédrale de Notre-Dame des Domes et de la Chartreuse de Villeneuve. — M. GAIDOZ, revenant sur une communication précédente où il avait expliqué comme dieu gaulois du soleil un personnage que les monuments figurés représentent tenant une roue, et qui a été assimilé par les Romains à Jupiter,

explique pourquoi les Romains ont assimilé le dieu gaulois du soleil à leur Jupiter, et non à leur dieu Apollon (qui était un dieu de la santé et de la médecine), et par suite de quelles idées naïves sur la physique du globe l'image classique du foudre se trouve quelquefois associée à celle de la roue sur des autels gallo-romains.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 1er août. M. G. Maspero qui, revenu d'Egypte, assiste à une séance pour la première fois, depuis son élection, est introduit avec le cérémonial accoutumé. — M. R. Mowat communique une inscription achetée à Rome et faisant partie de la collection Dutuit. Elle est gravée sur une tablette de bronze :

ORCEVIA·NNMERI.....
NATIONV·GRATIA
FORTUNA·DIOVO·FILEIA
PRIMO·GENIA
DONOM·DEDI

Orcevia, Numeri(i) [fileia], nationu gratia, Fortuna, Diovo fileia Primogenia, donom dedi.

La lecture de la seconde ligne est incertaine. M. Mowat a préféré la lecture *nationu gratia* qui pourrait se traduire littéralement : « pour cause d'accouchement ». Orcevia, en reconnaissance de son heureuse délivrance, a fait un don à la Fortune, fille première-née de Jupiter. On sait que la Fortune de Préneste, Fortunia Primigenia, était invoquée dans de semblables circonstances. Ce texte renferme des formes archaïques nombreuses : *nationu*, génitif en *us* dont le *s* a disparu ; *fortuna* est un datif ; *Diovo* est le génitif de *Diovos* ; *fileia* est pour *filia*. — M. Salomon Reinach lit une note sur l'inscription d'une stèle de Cittium (Chypre) où sont enregistrés des comptes relatifs aux dépenses faites pour un temple phénicien. Dans le personnel salarié du temple, figure *Kelebim*. MM. Renan et Derenbourg croient que ce sont les mignons sacrés du temple ; M. Halévy y voit des chiens de garde. M. S. Reinach, rapproche ce texte d'une inscription grecque d'Épidaure où il est fait mention de chiens qui, attachés au temple d'Esculape, guérissaient les malades en léchant leurs plaies, et conclut que les *Kelebim* étaint des chiens rendant des services analogues dans le temple de Cittium. — M. A. Héron de Villefosse lit une note sur un envoi d'inscriptions fait à l'Académie par M. Boyé, lieutenant au 6e cuirassiers, qui les a recueillies à Sbeitla (Suffetula) et aux environs. Les blocs qui portent deux de ces inscriptions avaient été utilisés dans la construction de l'amphithéâtre. La première était gravée sur un monument élevé par l'*ordo de Suffetula* à M. Valgius Aemilianus :

S P L E N D I S S I M V S
SVFFETVLENSIS ORDO
M·VALGIO M·F QVIR
AEMILIANO E Q R·
TRIBUNO N PAL
M V R E N O R V M
OB EXIMIAM IN RM
PVBL· SVAM LIBERALI
TATEM TITVLVM HAC
AETERNITATE SIGNAVIT

Splendissimus Suffetulensis ordo, M(arco) Valgio, M(arci) f(ilio), Quir(ina tribu), Aemiliano, eq(uiti) r(omano), tribuno n(umeri) Palmyrenorum, ob eximiam in r(e)m publ(icam) suam liberalitatem, titulum hac aeternitate signavit.

On savait, par d'autres inscriptions, qu'un *numerus Palmyrenorum* gardait, pendant le second siècle et le commencement du troisième, le défilé d'El-Kantara (*Calceus Herculis*), qui donne entrée dans le Sahara par le versant ouest de l'Aurès.

Le second texte a été gravé par les *curiae universae* de Suffetula, en l'honneur de Q. Julius Rogatianus pour des motifs exposés dans l'inscription :

Q I V L Q F I L Q V I R I N A
R O G A T I A N O O B H O
N O R E M A E D I L I T A
T I S E T M E D I C A E P R O
F E S S I O N I S L A R G A M Q
L I B E R A L I T A T E M D V P L I — L et I liés.
C I S E D I T I O N I S L V D O
R V M I N S A C E R D O
T I O L I B E R O R V M
V N I V E R S A E C V
R I A E

Q(uinto) Iul(io), Q(uinti) fil(io), Quirina (tribu), Rogatiano, ob honorem aedilitatis et medicae professionis, largamque liberalitatem duplicis editionis ludorum in sacerdotio liberorum, universae curiae.

A cet envoi, M. Boyé a joint trois inscriptions funéraires recueillies au même lieu par Ismaïl ben Bachtazzi, lieutenant indigène de cavalerie. M. Boyé a en outre relevé le tracé d'une voie romaine sur laquelle il envoie des renseignements intéressants : une voie romaine longe le Djebel Sbéïtla et le Djébel Mekrila à l'est. En quittant Héïtla, après avoir passé l'oued du même nom, la voie n'existe tout d'abord que sous forme de sentier arabe. On retrouve la voie romaine à 4 ou 5 kilomètres vers le nord et on en peut suivre les traces pendant 3 kilomètres environ ; on la perd ensuite complètement pour la retrouver à 13 kilomètres de Sbéïtla, au passage d'un oued. A 15 kilomètres, plusieurs colonnes milliaires gisent à terre. A un mille plus loin, 1,500 mètres environ, se trouve une autre borne milliaire renversée, élevée sous le règne de l'empereur Philippe. Arrivée à hauteur de l'extrémité nord du Djébel Mekhrila, la voie romaine suit la vallée de l'oued Zourzour, franchit cette rivière et l'oued Zeroud, passe aux ruines situées à l'est de la route de Gilma à Kérouan, à 1,500 mètres environ au nord de l'oued Zeroud, où se trouve une borne milliaire ; de là elle gagne Aïn Blida, à 45 kilomètres de Gilma et à 41 de Kérouan.

H. Thédenat.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Adam. La patrie hongroise ; in-8, 6 fr. — Bougaud. Le christianisme et les temps présents, t. Ve et dernier : La vie chrétienne. Poussielgue, in-8 et in-18, 7 fr. 50 et 4 fr. — Ferrière. Le paganisme des Hébreux jusqu'à la captivité de Babylone. Alcan, in-18, 3 fr. 50. — Fournel. De Malherbe à Bossuet, études littéraires et morales sur le xviie siècle. Didot, in-18, 3 fr. — Lettres de M. Olier, Lecoffre, 2 vol. in-8, 12 fr. — Sarcey. Gare à vos yeux, conseils aux myopes, Ollendorff, in-16, 2 fr.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 19 1er Octobre 1884

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 83. Διδαχὴ τῶν ἀποστολων. *L. Duchesne.* — 84. Hilgenfeld. Evangeliorum....., Matthiae traditionum, Petri et Pauli praedicationis et Actuum, Petri Apocalypseos, Didascaliae apostolorum antiquioris quae supersunt..., etc..., edit. nova. *L. Duchesne.* — 85. Th. Zahn. Forschungen zur Geschichte des neutestamentlichen Kanons und der altkirchlichen Literatur. *L. Duchesne.* — 86. Gebhard et Harnack. Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur. *L. Duchesne.* — 87. Wuensche. Lehre der zwoelf Apostel. *L. Duchesne.* — 88. Theologische Quartalschrift. *L. Duchesne* — 89. Loth. De vocis aremoricae usque ad sextum post Christum natum saeculum forma atque significatione. *E. Ernault* — 90. Zaborowski. Les mondes disparus. *G.-M. Bordes.* — Variétés. Soutenance de thèse. *E. B.* — Chronique — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

83. — Διδαχὴ τῶν δώδεκα ἀποστόλων, ἐκ τοῦ Ἱεροσολυμιτικοῦ χειρογράφου νῦν πρῶτον ἐκδιδομένη... ὑπὸ Φιλοθέου Βρυεννίου, μητροπολίτου Νικομηδείας. Constantinople, imprimerie Boutyra, 1883, in-8° de CXLIX-72 pages.

84. — Evangeliorum secundum Hebraeos, secundum Petrum, secundum Aegyptios, Matthiae traditionum, Petri et Pauli praedicationis et Actuum, Petri Apocalypseos, Didascaliae apostolorum antiquioris quae supersunt, addita **Doctrina XII apostolorum** et libello qui appellatur *Duae Viae* vel *Judicium Petri* collegit, etc., Adolphus Hilgenfeld; editio altera, aucta et emendata. Leipzig, Weigel, 1884; in-8° de 130 pages.

85. — Forschungen zur Geschichte des neutestamentlichen Kanons und der altkirchlichen Literatur, von Th. Zahn, 3e partie : **Supplementum Clementinum**. Erlangen, Deichert, 1884; in-8° de 329 pages.

86. — Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur, von O. von Gebhardt und A. Harnack, t. II, fasc. 1 et 2. **Lehre der zwœlf Apostel**, etc. Leipzig, Hinrichs, 1884; in-8° de 294-70 pages.

87. — **Lehre der zwœlf Apostel**... ins deutsche übertragen von Lic. Dr, Aug. Wünsche. Leipzig, Schulze, 1884; in-8° de 34 pages.

88. — **Theologische Quartalschrift**, t. LXVI, 3e livraison.

Les ouvrages dont on vient de lire les titres ont ceci de commun qu'ils traitent tous, les uns exclusivement, les autres non, du très ancien petit livre intitulé : *Doctrine des Apôtres*, dont le *Bulletin critique* (t. V, p. 91) a déjà entretenu ses lecteurs il y a quelques mois.

1. — Le premier, écrit en grec ancien, représente la première édition. Son auteur, Mgr Philothée Bryenne, métropolite de Nicomédie, est ce qu'on peut appeler, dans l'espèce, un homme heureux. D'autres passent leur vie à fouiller les bibliothèques de l'Europe entière, dévorent courageusement l'ennui des compilations d'extraits, des commentaires bibliques, des scholies de toute sorte que nous a léguées le moyen âge : et, après tant d'efforts, ils se voient réduits à se contenter de quelques phrases détachées, sans intérêt appréciable, ou bien de productions d'une authenticité plus que suspecte. Lui, au contraire, il n'a qu'à étendre la main pour saisir un manuscrit contenant des ouvrages inédits, authentiques, de la plus haute antiquité et d'une extrême importance. En 1875 il nous avait rendu les pages qui manquaient jusqu'ici à l'épître de saint Clément aux Corinthiens, le plus ancien livre chrétien en dehors du canon des Écritures, puis une bonne moitié de la très ancienne homélie qui a circulé jusqu'ici sous le nom de seconde épître de saint Clément, bien qu'elle ne revendique en aucune façon ce titre. Voici, cette année, toujours d'après le même manuscrit, la Διδαχὴ τῶν δώδεκα ἀποστόλων, un livre qui a été cité comme Écriture sacrée par Clément d'Alexandrie, dès la fin du second siècle, et qui doit remonter, à tout le moins, aux environs de l'année 150.

Oui, Mgr Bryenne est un homme heureux, visiblement favorisé par l'Ἀγαθὴ τύχη, sa compatriote. Je ne dis pas cela pour déprécier son mérite, car cette édition *princeps* est fort bien exécutée. L'introduction, sans être d'une longueur démesurée, aborde et résout les principaux problèmes que soulève la nouvelle découverte. Sauf quelques points, ses solutions me paraissent devoir être acceptées par la grande majorité des savants.

La *Doctrine des douze apôtres* se divise en deux parties, l'une morale, l'autre disciplinaire. Dans la première (ch. I-VI), les préceptes essentiels de la morale chrétienne sont exposés sous l'image de deux voies, la voie de la vie et la voie de la mort ; dans la seconde, on traite d'abord des principaux actes religieux des chrétiens, le baptême, le jeûne, l'eucharistie (ch. VII-X), puis de l'organisation de la société chrétienne, de ses chefs, apôtres, prophètes, docteurs, évêques, diacres (ch. XI-XV) ; la finale (ch. XVI) est une exhortation à veiller sur soi-même, en raison du retour prochain du Sauveur. Mgr Bryenne a fort bien vu que le septième livre des Constitutions apostoliques (ch. I-XXXII) n'est qu'une paraphrase très large de la *Doctrine des apôtres*. La première partie seulement, celle des Deux voies, a été arrangée à peu près de la même façon, par l'auteur d'un livre analogue aux *Constitutions apostoliques*, publié par M. Hilgenfeld sous le nom de *Duae viae*, ou *Judicium Petri*. On la retrouve également dans la finale du petit livre que l'on appelle épître

de Barnabé et qui date, selon les uns de l'année 97, selon d'autres, des environs de l'année 125. Mais tandis que la *Doctrine* est manifestement antérieure aux deux compilations précédentes, il n'est nullement certain qu'elle le soit aussi à l'épître de Barnabé. Mgr Bryenne admet, avec raison, je crois, que l'épître de Barnabé est le plus ancien des deux écrits. Il y a du reste une autre comparaison à faire, car le *Pasteur* d'Hermas (*Mand.* II, 4-6) contient un développement sur l'aumône qui se rencontre, avec les mêmes expressions, dans la Διδαχή (ch. I) : or, suivant toutes les apparences, c'est la Διδαχή qui dépend du *Pasteur* et non le *Pasteur* de la Διδαχή. Ceci donne un à fortiori pour l'épître de Barnabé, car le *Pasteur* ne peut guère être antérieur à l'année 135 environ. Cependant, comme il y a des personnes qui croient pouvoir lui donner une date plus ancienne de trente à quarante ans, rien n'empêche absolument que la Διδαχή ne remonte aux premières années du second siècle. Mgr Bryenne admet l'antériorité du *Pasteur*, mais il n'en déduit aucune date. Les seules limites chronologiques qu'il propose (120-160) lui sont fournies par l'étude intrinsèque du livre et des intentions polémiques qu'il croit y discerner. Je ne le suivrai pas sur ce terrain, qui ne me paraît pas très sûr.

Le texte de la Διδαχή est accompagné d'un commentaire érudit. Enfin, l'auteur a profité de cette nouvelle publication pour rectifier, sur quelques points, son édition de saint Clément et pour compléter sa description du précieux manuscrit de Constantinople, désormais célèbre dans la littérature patristique.

2. — La publication de M. A. Hilgenfeld est une réédition du quatrième fascicule de son *Novum Testamentum extra canonem receptum*. La Διδαχή devait avoir sa place dans une telle collection ; c'est sa découverte qui a rendu nécessaire une nouvelle édition. On aurait pu profiter de l'occasion pour introduire çà et là quelques améliorations nécessaires. Ainsi, à l'article *Petri et Pauli acta*, je m'attendais à trouver des nouvelles des *Actus s. Petri Vercellenses* découverts par M. Studemund et qu'il tient trop obstinément cachés dans son portefeuille. A propos de la *Didascalia apostolorum* et de ses prescriptions pascales, on a reproduit certaines erreurs d'interprétation que j'avais signalées, il y a quelques années, dans la *Revue des questions historiques*. Le texte de la Διδαχή est accompagné d'une courte préface et de notes dans lesquelles on s'efforce de montrer qu'il a été fortement interpolé par les Montanistes. C'est une opinion singulière, et qui n'aura, je le crains, qu'une médiocre fortune.

3. — Dans le troisième volume de ses *Forschungen*, M. Th. Zahn nous présente, sous le nom de *Supplementum Clementinum*, une contribution importante à l'histoire littéraire de Clément d'Alexandrie. Après ce long dépouillement, il traite de l'authenticité de certains recueils d'ex-

traits et de leur distribution entre les livres connus de l'auteur alexandrin. Les principales conclusions sont : 1° que le huitième livre des *Stromates* mérite bien ce nom, mais que nous n'en avons plus qu'une partie : 2° que les *Epitomae ex Theodoto* et les *Eclogae propheticae* proviennent de ce même huitième livre ; à propos des *Epitomae*, M. Zahn conjecture que le Théodote en question n'est autre que le Théodas ou Theudas que les Valentiniens, au dire de Clément lui-même (*Strom.* VII, 106), présentaient comme le maître de leur fondateur et comme un disciple de saint Paul ; 3° les *Adumbrationes in epistolas canonicas* proviennent des *Hypotyposes*, actuellement perdues, mais que Photius lisait encore, et cela dans un texte exempt d'interpolations. La fin de cette étude est consacrée à la biographie de Clément et de Pantène, son maître.

Plusieurs appendices sont joints à ce travail. Dans le premier, M. Zahn rompt une lance en faveur de l'authenticité du *Liber Anatoli de ratione paschali*. Ce travail, je regrette de le dire, n'a aucune valeur et cela pour une raison que l'auteur a indiquée lui-même au commencement, « parce qu'il lui manque une connaissance suffisante de la chronologie « technique et des controverses pascales postérieures. » Du moment où il croyait devoir faire un tel aveu, il eût mieux fait de ne pas traiter la question.

A sa place, j'aurais également gardé le silence sur la question de Théophile d'Antioche et de son prétendu commentaire sur les Évangiles. Après la découverte du manuscrit de Bruxelles (*Bull. crit.*, t. IV p. 406), ce qu'il avait de mieux à faire, c'était d'abandonner une hypothèse qui devenait tout à fait chimérique. Au lieu de cela il s'accroche aux roseaux, en grommelant plus que de raison contre M. A. Harnack, lequel n'est pourtant pas cause de sa mésaventure.

Après ces récriminations au moins inutiles, M. Zahn nous présente une étude sérieuse et digne de lui sur la *Doctrine des douze apôtres*. Je signalerai tout à l'heure une de ses principales conclusions.

4. — Le deuxième volume, fasc. 1 et 2, des *Texte und Untersuchungen* de MM. O. von Gebhardt et A. Harnack contient une nouvelle édition annotée de la *Doctrine des apôtres*, avec une longue dissertation, tant sur ce document lui-même que sur deux questions qui s'y rattachent, les origines du gouvernement ecclésiastique et du droit canonique. De l'édition elle-même, je me bornerai à dire que l'on y retrouve le soin, l'ordre, la précision et l'érudition qui donnent tant de valeur aux *Patres apostolici* de Leipzig. M. A. Harnack a essayé d'expliquer, sans corriger le manuscrit, deux passages fort difficiles, celui (XI, 11) (1) où il est question

(1) M. Harnack a, le premier, divisé en versets les chapitres de l'édition primitive.

d'un prophète ποιῶν εἰς μυστήριον κοσμικὸν ἐκκλησίας, et celui (xvi, 5) où il est dit qu'à la fin du monde, les chrétiens demeurés fidèles seront sauvés ὑπ' αὐτοῦ τοῦ καταθέματος. Dans le premier, il croit qu'il s'agit d'un prophète qui observe le célibat. Il arrive à ce sens en partant du passage *Eph.* v, 32, rapproché de *II Clem.* xiv, 1-4. Je ne suis pas convaincu : il me semble difficile qu'un sens aussi mystérieux et aussi détourné puisse être contenu dans un texte qui est généralement limpide et simple, même un peu terre à terre ; d'ailleurs il faudrait au moins qu'il y eût ποιῶν κατὰ τὸ μυστήριον. Il est plus naturel d'admettre une faute de copie, ici et dans l'autre passage. C'est ce qu'a fait M. Hilgenfeld, et, pour le texte du chapitre xvi, il pourrait bien avoir raison de lire ἀπ' αὐτοῦ. De cette façon, le mot κατάθεμα (καταναθεμα, malédiction), conserve son sens ordinaire, tandis que, suivant M. Harnack, il devrait signifier le Christ, sauveur des bons, mais objet de malédiction pour les méchants.

Sur la date du livre, M. Harnack ne donne pas de solution très précise. D'après lui, la limite supérieure ne pourrait remonter au delà de l'an 120 ou même de l'an 140, à cause des emprunts à l'épître de Barnabé et au *Pasteur*. La limite inférieure est placée aux environs de l'année 165. En somme, l'auteur serait un contemporain de l'empereur Antonin et de saint Justin l'apologiste. Il aurait écrit en Égypte.

Cette dernière conclusion paraît rallier tous les savants qui, jusqu'ici, ont étudié la question du lieu d'origine. Elle ne repose, à vrai dire, que sur l'histoire littéraire de la *Doctrine des apôtres*, qui n'a guère été citée d'abord que par des auteurs ou alexandrins, ou en rapports étroits avec l'Égypte. Elle était encore, au temps de saint Athanase, une sorte de livre sacré dans l'église d'Alexandrie. Elle dépend de l'épître de Barnabé, réputée d'origine égyptienne. Rien de tout cela, à mon avis, n'est suffisamment concluant.

Il est d'ailleurs question, dans une des prières eucharistiques, du blé recueilli sur les montagnes, expression peu égyptienne. M. Harnack, il est vrai, écarte cette objection en supposant que les prières en question sont antérieures au reste du texte et peuvent avoir été composées dans un autre pays. Prenons acte de cette distinction, qui a son importance, car la langue de ces prières abonde en expressions que le Nouveau Testament ne nous fournit guère que dans les écrits de saint Jean. Ce serait un nouvel indice en faveur de l'authenticité de ceux-ci. Je signalerai, à propos de cette partie de la *Doctrina*, une idée fort juste de M. Zahn ; c'est que les deux premières prières, sur le calice et sur le pain, semblent se rapporter à l'agape ; la troisième, en effet, est introduite par les mots μετὰ δὲ τὸ ἐμπλησθῆναι, qui conviennent mieux à l'agape qu'à la communion. Cette troisième prière serait ainsi l'analogue de la préface dans notre liturgie romaine. Il est, du reste, à remarquer qu'elle contient à la

fin l'acclamation *Hosanna*, qui, dans toutes les liturgies, précède la consécration proprement dite et qu'un *Memento* (Μνήσθητι, Κύριε, κ. τ. λ.) y figure, comme dans la liturgie alexandrine, avant l'*Hosanna* ou *Sanctus*.

Dans le manuscrit, cette acclamation est adressée τῷ θεῷ Δαβίδ, et non τῷ υἱῷ Δαβίδ, comme le premier éditeur a cru devoir corriger. M. Harnack rétablit le texte, en remarquant, avec raison, que l'épître de Barnabé (xii, 11) combat l'expression de fils de David comme insuffisante. Cette variante significative est une nouvelle preuve de la parenté entre la *Doctrine des apôtres* et l'épître de Barnabé.

Mais je viens aux grandes dissertations de M. Harnack. Tous les lecteurs de la Διδαχή auront remarqué l'importance qu'elle attribue aux missionnaires (ἀπόστολοι), aux prophètes et aux docteurs (διδάσκαλοι). Les évêques et les diacres y ont beaucoup moins de relief : si l'on réclame pour eux de la considération et du respect, c'est parce qu'ils font, eux aussi, l'office de prophètes et de docteurs. M. Harnack n'a pas eu de peine à rapprocher certains passages du Nouveau Testament, surtout *I Cor.* xii, 28, *Eph.* iv, 11, *Act.* xiii, 1, où il est question des apôtres, des prophètes, des docteurs, qui jouèrent un si grand rôle dans l'Église primitive. Il a aussi très bien vu que les trois degrés de cette hiérarchie sont, le premier surtout, en rapport avec la direction générale de l'Église et non point avec le gouvernement local des chrétientés. Il ajoute, avec non moins de raison, que l'épiscopat et le diaconat ont été, à l'origine, des fonctions exclusivement locales, et que, si la magistrature épiscopale a fini par atteindre à une compétence plus haute, si chaque évêque prend part, dans un certain sens, à la direction de l'Église entière, ce n'est que parce que l'épiscopat a hérité de la hiérarchie apostolique, laquelle était destinée à disparaître rapidement. Le catéchisme catholique exprime cette idée en disant que les évêques sont les successeurs des apôtres. Sur le comment de cette succession nous sommes loin d'être au clair, et la Διδαχή, bien qu'elle ajoute quelque chose à nos connaissances, ne nous permet pas, à beaucoup près, de tout distinguer avec netteté. M. Harnack, qui l'interprète avec beaucoup de sagacité, me paraît exagérer sur plusieurs points la valeur de son témoignage. Mais je ne veux ici que signaler l'importance de la question ; pour la traiter à mon tour, et même pour expliquer mes objections aux solutions de M. Harnack, il me faudrait un petit volume.

Une étude non moins intéressante que la précédente, c'est celle qui est consacrée aux rapports entre la Διδαχή et les Constitutions pseudo-apostoliques de l'Égypte et de la Syrie. Les premières sont représentées par le document intitulé : Κανόνες ἐκκλησιαστικοὶ τῶν ἁγίων ἀποστόλων dans l'édition qui en est donnée ici. Il porte divers titres, suivant les manuscrits, versions ou éditions, et cette variété des étiquettes produit facilement des

confusions : je regrette, à cause de cela qu'on n'ait pas pu lui conserver celle de *Judicium Petri*, sous laquelle M. Hilgenfeld l'avait présenté. Quoi qu'il en soit, c'est un texte de législation canonique à l'usage des églises égyptiennes : il paraît même avoir, encore maintenant, force de loi parmi les Coptes. Le commencement est évidemment tiré de la Διδαχή (I-VI). M. Harnack y signale aussi des emprunts à l'épître de Barnabé et un catalogue des apôtres où Céphas et Nathanaël sont substitués à Matthias et à l'un des deux Jacques. A cette première partie on aurait cousu deux textes disciplinaires de la fin du second siècle et du commencement du troisième. La compilation de ces éléments aurait été faite dans les premières années du quatrième siècle.

En ce qui regarde les Constitutions apostoliques proprement dites, M. Harnack a d'abord écarté le huitième livre, dont les origines et les rapports avec la Διδαχή lui semblent mériter une étude spéciale. Le septième livre n'est que la Διδαχή largement interpolée. Tels que nous les avons, les six premiers livres représentent aussi un travail de seconde main; ceci résulte surtout de la découverte d'une recension antérieure, plus courte, conservée en syriaque (1). Ni cette recension, ni la recension interpolée que nous avons en grec ne doivent rien à la Διδαχή, mais l'auteur qui a interpolé la Διδαχή pour en faire notre septième livre actuel des Constitutions apostoliques est le même qui a interpolé aussi la Διδασκαλία τῶν ἀποστόλων, c'est-à-dire la recension courte des six premiers livres, pour en faire la rédaction actuelle de cette partie de la compilation. Ce personnage avait une vocation toute spéciale pour ce genre de travail, car c'est encore lui qui a interpolé les lettres de saint Ignace et complété leur collection en ajoutant six lettres apocryphes aux sept primitives. Comme l'auteur de la Διδασκαλία elle-même, l'interpolateur est un clerc syrien du milieu du quatrième siècle, appartenant au parti arianisant, et peu favorable à l'ascétisme monacal.

Ici encore je suis obligé de me borner à rapporter les principales conclusions. Le volume se termine par une note de M. O. von Gebhardt, de laquelle il résulte que la bibliothèque de Melk a possédé autrefois un manuscrit du douzième siècle, contenant une version latine de la Διδαχή, sous le titre de *Doctrina apostolorum*. C'est peut-être le même texte que celui que cite le traité *De aleatoribus*, faussement attribué à saint Cyprien.

5. — La publication de M. Wünsche n'est qu'une reproduction du texte de l'édition princeps, avec une traduction allemande.

6. — M. Funk en donne aussi une version allemande, dans son article du *Quartalschrift*. Il y joint quelques observations. Avec M. Zahn, il

(1) Édition de Lagarde dans les *Analecta antenicaena* de Bunsen, t. II.

admet l'antériorité de la *Doctrina* à l'épître de Barnabé; celle-ci remontant, suivant lui, aux dernières années du premier siècle, la *Doctrina* prend ainsi, par ordre de date, la première place dans la littérature chrétienne non canonique. — En passant, M. Funk maintient son opinion, déjà connue, sur la Didascalie syriaque, qu'il juge être non pas une première rédaction, mais un extrait des Constitutions apostoliques, livres I-VI.

On voit que, tant sur la « Doctrine des apôtres » elle-même que sur la littérature attenante, les opinions sont partagées. De nouvelles études sont encore possibles et même nécessaires sur ce terrain, qui confine d'une part à l'histoire du canon du Nouveau Testament et d'autre part à celle des origines du droit ecclésiastique. L. DUCHESNE.

---

89. — **De vocis Aremoricae** usque ad sextum post Christum natum sæculum forma atque significatione facultati litterarum Parisiensi thesim proponebat J. LOTH, in schola dicta Ecole des Hautes-Etudes alumnus diplomatus. Redonibus..., MDCCCLXXXIII, 54 p.

Le titre de cette brochure en indique clairement le sujet et la division. Elle se compose de deux chapitres, dont l'un (p. 5-16) traite de la forme, et l'autre des sens successifs de l'appellation géographique *Aremorica*.

Malgré l'accord de tous les manuscrits de César à offrir la leçon *Armorica*, c'est *Aremorica* qui est le vrai mot celtique, dont l'autre forme est une contraction plus récente (p. 5-7). Ce mot signifie « pays maritime » ; c'est le féminin d'un adjectif composé de *are*, près de, et de *mori*, mer (p. 8-12). L'auteur y voit de plus un suffixe — *ico* — (p. 12); mais c'est plutôt — *co* —; l'*i* appartient légitimement au thème de *mori* —, cf. lat. *mare* = * *mari*, plur. *mari-a*. C'est ainsi qu'en grec il faut diviser φυσι-κός naturel, et non φυσ-ικός de φύσις pour * φυ-τι-ς, celtique * *buti-s* = irl. *buith*. Le correspondant de *mori* est en irlandais *muir*, en breton *mor* et *mur*, lisez *mour* (p. 11-12).

Quant à la préposition *are*, elle est probablement identique au grec περί avec chute régulière du *p* en celtique (p. 11); pour le vocalisme, comparez le gaulois *ate* — en regard du mot grec ἔτι. M. Loth la distingue avec raison de la particule intensive *ar*, *er*, qui se trouve, par exemple, dans Ἀρ-κύνια ὄρη « les montagnes très hautes »; celle-ci correspond au latin *per*, sans voyelle finale. M. d'Arbois de Jubainville a supposé que cette voyelle est tombée par suite de la prépondérance qu'a prise la première syllabe, en qualité de tonique, dans ce sens particulier (*Revue critique* du 18 février 1884, p. 144). L'existence en grec de la forme poétique πέρι beaucoup, et de l'enclitique περ, dans un sens approchant, con-

firme cette ingénieuse explication. M. Loth dit, p. 10, que les Bretons confondent souvent *ar* = *are* avec *var* (= *ver*, * *u(p)er*) (1), « sur ». Cette confusion vient de ce que dans le dialecte de Vannes, comme en gallois, les représentants de *ver* ne se trouvent qu'en composition, et *ar* a hérité de leur emploi comme mots distincts. Au contraire dans les autres dialectes armoricains *ar* a disparu comme préposition ; les descendants de *ver* tiennent du mot *are* l'habitude d'adoucir la consonne suivante, comme si elle venait après une voyelle. Ainsi *verpenno* — a donné régulièrement en gallois *gorphen*, moyen breton *gourffenn*, « fin », avec aspiration du *p*, et *arepenno* — en gallois *arben*, souverain, léon *arbenn*, rencontre, avec adoucissement de *p* en *b* ; mais le gallois *gorben*, prééminence, et le léonnais *var — benn*, au sujet de, nous offrent un mélange des deux systèmes.

L'auteur regarde, p. 13, comme d'origine savante les formes bretonnes du nom de l'Armorique ayant conservé intacte l'*m*, qui devient régulièrement *v* entre deux voyelles ou après *r*, dès la fin du XIe siècle. Ceci ne me paraît point prouvé. *Armorica* existait dès le IVe siècle (p. 5, 6); or l'*m* peut se maintenir en breton après *r*, comme le montre le mot *garm*, cri, irl. *gairm*, = * *garme*, même racine que le latin *garrio* et même suffixe que dans *nomen*, en breton *han-v*, irl. *ainm* = * *anme*. D'ailleurs, d'une façon générale, les noms propres ne sont pas rigoureusement soumis aux mêmes lois phonétiques que le reste de la langue, par la raison que pour être compris, ils n'ont pas tant besoin de pouvoir se décomposer en syllabes intelligibles. Ainsi dans *Kerimerc'h* (Finistère), en 1426 *Ker-im-merch*, « village de la fille », l'*i* appartient uniquement à la période la plus ancienne de la langue bretonne, et l'*m* devrait être *v*; si ce composé ne s'était affranchi des variations qu'a subies depuis le langage qui lui a donné naissance, il serait aujourd'hui *Ker-ar-verc'h* (cf. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, II, 207, 208).

Voici la conclusion du second chapitre de cette thèse intéressante : « In *Commentariis de bello gallico* aremorici dicuntur populi tantum in littore Oceani a Ligeris ostiis usque ad orientales Caletum fines siti; hos fines Aremoricae Galli usque ad quintum saeculum attribuisse videntur ; de tractu Belgicae et Armoricae, de quo loquitur Eutropius, nihil scimus, sed probabile est eum ad ostia Rheni pertinuisse; quinto saeculo imperatores tractum armoricanum et nervicanum constituunt quinque provincias amplectentem ; tractus armoricanus a Garumna ad Sequanam, Nervicanus a Sequana ad Samaram extensus fuisse videtur » (p. 49-50).

Emile Ernault

(1) M. Loth, dans son *Vocabulaire vieux breton*, Paris, 1883, p. 133, décompose *var*, *guar*, en *vo* + *are* (*v°* = * *u(p)o* ; mais, p. 144, il semble admettre l'étymologie ci-dessus.

90. — **Les mondes disparus,** par Zaborowski. Alcan, Paris.

La lecture de ce nouveau volume de la *Bibliothèque utile* me remet en mémoire cette pensée de Montaigne : « C'est à la vérité une très utile et très grande partie que la science : ceux qui la méprisent témoignent assez leur bêtise, mais je n'estime pas pourtant sa valeur jusqu'à cette mesure extrême qu'aulcuns lui attribuent (1). »

L'auteur des *Mondes disparus,* bien connu des anthropologistes, est du nombre de ceux que la nouvelle école encourage, et il mérite assurément toutes ses sympathies, car pour elle il a brûlé depuis longtemps ses vaisseaux. Il parle avec une désinvolture risible des « futilités métaphysiques ou autres » (p. 4),... « des superstitions et idées préconçues sur le monde et l'homme » (p. 14),... « des vieilles croyances de Cuvier » (p. 22).... « des fables puériles des théologiens » (p. 169) ; et il a une telle confiance en la science, à laquelle du reste il ne demande que des tendances uniformes en fait d'arguments (p. 28), « qu'avec elle, il se penderait sans vertige au bord des abîmes d'un infini que n'éclairerait aucune lueur de volonté ou de conscience » (p. 170).

Quand on craint si peu le vertige on s'explique les cinquante-quatre lignes émues consacrées à la mémoire d'un ridicule fanfaron, Vanini, qui n'a rendu d'autres services à la science que de railler un moine et d'afficher son athéisme, titres suffisants pour figurer au martyrologe matérialiste. Il y a un peu de géologie dans ce livre, beaucoup de paléontologie, encore plus d'imagination et en somme rien de neuf. C'est une élucubration matérialiste et transformiste, scientifiquement assez arrondie, bonne pour les demi-savants et les amateurs, qui acceptent sans hésiter « que la matière a pu s'organiser au début sous la forme zynotique » (p. 51), que le Bathybius Hæckelii existe de par l'autorité de M. de Lanessan (p. 156) ; « que c'est par les vibrioniens que la vie a apparu, que c'est par eux qu'elle finira à la surface de notre planète » (p. 53).

Notre auteur veut bien ajouter, pour ne pas nous terrifier « que nous ne pouvons pas prévoir sûrement où la nature actuelle va nous conduire » (p. 140) ; mais on sent tout le désespoir d'un homme convaincu qui voudrait servir la science même après sa mort, dans ces lignes pleines d'angoisses : « Un jour viendra où aucune main intelligente ne recueillera même nos ossements pour restituer nos formes absentes de la surface de la terre, comme nous le faisons pour les formes anciennes » (p. 10).

Assurément nous perdrons là de bien curieuses reliques ; je m'en console en redisant avec Montaigne : « Moy j'aime bien les savants, mais je ne les adore pas. »

J.-M. Bordes.

(1) *Essais*, liv. II, p. 164.

VARIÉTÉS

—

SOUTENANCE DE THÈSES

Le 4 février M. G. Lafaye a soutenu, devant la Faculté des lettres de Paris deux thèses pour obtenir le grade de docteur. La thèse latine avait pour titre : *De poetarum et oratorum certaminibus apud veteres* (1). La thèse française : *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie : Sérapis, Isis, Harpocrate et Anubis, hors de l'Égypte, depuis les origines jusqu'à la période de l'école néoplatonicienne* (2).

M. le doyen, qui préside la soutenance de la thèse latine, reproche au candidat de n'avoir pas donné une idée générale du sujet. Les concours sont de tous les temps, car ils sont naturels à l'esprit humain. Les récits des voyageurs nous signalent des concours de poëtes nègres, plus intéressants que ceux des flatteurs de Néron. Le *Parsifal* de Wagner nous rappelle la guerre de la Wartbourg, guerre poétique qui a fait le sujet d'un poème du XIVe siècle.

— Le candidat n'a point parlé de tout cela parce qu'il trouvait déja son sujet trop vaste. Le point de départ de la thèse a été un cippe funéraire qui se trouve au musée du Capitole. Il a été élevé en l'honneur d'un enfant de douze ans qui a pris part à un concours poétique, comme l'indique une pièce de vers, gravée sur le monument. Cela a piqué la curiosité de M. Lafaye, qui a voulu savoir comment étaient organisés ces concours. Puis il s'est aperçu que les concours chez les Grecs n'étaient pas mieux connus que chez les Romains, et il est remonté jusqu'aux origines. Ces concours sont nés en même temps que les genres poétiques; ils étaient connus au temps des Homérides ; de là est née la légende de la rencontre d'Homère et d'Hésiode à Chalcis. Les concours lyriques naissent à Delphes; au VIe siècle nous voyons apparaître les concours tragiques, et, en 460 les concours comiques sont adoptés par l'État. Ils subsistèrent jusqu'à la fin des temps antiques, avec une organisation nouvelle. A l'origine la multitude décernait le prix, puis on nomma des juges annuels ; le Conseil des Cinq Cents, par un vote secret, désignait les candidats, dont les noms étaient renfermés dans des urnes scellées, qu'on gardait ensuite dans l'opisthodome. Le jour du concours l'Archonte brisait les scellés, et l'on tirait au sort les noms. Quand la liberté grecque eut disparu, les souverains désignèrent eux-mêmes les

(1) Paris, Pedone-Lauriel, in-8, 118 p., 11 planches.
(2) Paris, Ern. Thorin, in-8, 342 p., 13 planches.

juges. Les inscriptions montrent que les concours des anciens genres subsistèrent. Sous les Ptolémées, les Attales, etc., on voit encore des drames satiriques. Alors naquirent les sociétés des gens de lettres, artistes dionysiaques, poètes tragiques et comiques, acteurs.

Les poètes romains du temps de Plaute et de Térence ont-ils pris part à des concours de ce genre? Ritschl dit oui, Mommsen dit non, et paraît avoir raison. Les vers de Plaute cités à l'appui de l'affirmative sont fort discutables. Au temps de Cicéron nous voyons naître de petites sociétés littéraires, et les concours au temps d'Auguste. En l'an 2 après Jésus-Christ nous trouvons à Naples les *Augustalia*. Le père de Stace y fut couronné, Claude y fit représenter une pièce qui avait pour titre *Germanicus ;* Néron établit à Rome les *Neronia*. L'empereur y concourut lui-même avec Lucain ; le premier probablement lut des fragments de la *Prise de Troie*, le second l'*Éloge de Néron* qui figure dans la *Pharsale*.

Domitien établit les concours d'une manière durable, d'abord à Albe, les *Albana*. Stace y parut, et y lut des fragments des *Germanica* et des *Dacica*. Ce n'était pas un ἄγων ἱερός, c'était une école pour arriver au concours du Capitole. Celui-ci, établi en 86, dura autant que l'empire. Il était présidé par l'empereur assisté du collège des Flaviens. Sous Trajan il faillit disparaître ; mais en fait il subsista jusqu'en 400. Cependant cette longue période nous fournit à peine quelques allusions de Pline, de Martial, de Stace. Cela tient à la part trop grande donnée à la flatterie dans les pièces lues au concours, et au mépris des écrivains indépendants pour les flatteurs. Les élèves des rhéteurs se vantent d'échapper aux concours qui cependant étaient le triomphe des exercices de rhétorique ; sur dix-sept noms, il y en a sept qui sont des noms d'enfants, les dix autres des noms de rhéteurs. Il ne reste qu'une pièce de concours.

M. Martha félicite le candidat d'avoir corrigé sa thèse en l'exposant. On dit que les concours ne donnent pas le génie, c'est incontestable ; mais ils entretiennent un courant littéraire. Il reproche surtout à M. Lafaye de fatiguer son lecteur comme à plaisir, par le manque de précision. Il ne donne pas la transcription du monument dont il donne la reproduction ; dans les index il y a beaucoup de choses inutiles. Pourquoi dire, par exemple, qu'on a lu Homère ou Platon ? Ne vaudrait-il pas mieux citer la page et le volume de Friedlaender, ne pas renvoyer en général à Pline, sans dire où, et aux treize volumes in-folio de Gronovius, sans plus d'information. La partie qui traite des Grecs a bien des lacunes ; on n'y trouve rien sur la Sicile et les concours de bergers, rien sur les concours d'éloquence, rien sur Pergame, sur Alexandrie. — M. Lafaye donne pour raison qu'on sait fort peu de choses, en particulier sur les concours d'orateurs. — Enfin, ajoute M. Martha, vous prenez parfois des métaphores pour des réalités ; ainsi, page 37, les textes cités de Cicéron

et d'Horace pourraient bien être de simples figures empruntées aux Grecs. La partie relative à l'empire forme un bon chapitre. En somme, la thèse, bien écrite d'ailleurs, a pour défaut principal le manque d'exactitude.

M. Croiset critique aussi les index. Il regrette que le candidat n'ait pas mieux montré quel était à ses yeux l'intérêt du concours, et fait comprendre la différence qui existe entre les concours des Grecs et ceux des Romains. C'est que, répond M. Lafaye, je me suis préoccupé surtout de donner du nouveau, j'ai d'abord étudié les Romains, les Grecs ne sont venus qu'ensuite. M. Croiset ne voit entre les deux parties d'autre lien qu'un lien chronologique. Le candidat voit une autre différence : chez les Grecs l'indépendance, chez les Romains la servilité. Pour M. Croiset il y a une différence plus profonde encore : en Grèce le peuple lui-même prononce, on a affaire à une institution nationale, à Rome tout est artificiel et académique. Il y a de plus une différence qui vient des génies divers des deux peuples. Il eût préféré pour sa part une étude sur les Romains, après une courte introduction sur les Grecs. Le chapitre le plus curieux de cette partie est celui où M. Lafaye traite de l'élection des juges. Il conclut, contre Sauppe, qu'ils étaient élus avant le concours et non après.

M. J. Girard s'unit aux critiques faites sur l'inexactitude des renvois, et reproche au candidat de faire assister Platon au banquet.

M. Collignon aurait préféré lui aussi que la thèse se bornât à la partie romaine. Pour ce qui regarde les Grecs, M. Lafaye a négligé des travaux importants ; ainsi celui de Koehler dans les *Mittheilungen* de l'Institut allemand d'Athènes, en 1878, où sont étudiées des listes de vainqueurs et des séries de didascalies. Quand à la date de 460 il faut la reculer ; on a une inscription de 467 qui note un poète comique dont le nom ne peut être restitué. Pour le nombre des pièces (p. 14), le texte donne cinq comédies, et M. Lafaye dit quatre. Page 20, il confond le temple de Dionysos avec le théâtre. Il a négligé l'emploi des monuments figurés, des vases athéniens, par exemple, qui lui auraient donné de précieux renseignements. Il aurait pu noter aussi que sur les inscriptions choregiques le nom du poète ne figure pas, jusqu'au moment où l'on voit apparaître les chorégies du peuple et en même temps les noms des poètes.

M. Lallier aurait voulu que tout, jusqu'au chapitre IV, fût une introduction, et abrégé en conséquence. Ce chapitre IV en particulier serait incompréhensible sans les noms de Ristchl et de Mommsen ; comment pourrait-il y avoir concours sans concurrents ? Il loue la rédaction de la thèse, qui est très bonne.

— M. J. Girard préside la thèse française. Il a été très satisfait du style simple de l'auteur, mais regrette que l'étendue du sujet ne lui ait pas

permis d'en approfondir toutes les parties. — M. Lafaye expose que les Grecs ont été frappés de bonne heure des ressemblances qui existent entre Isis et Démèter, Apollon et Horus. Aussi les ont-ils identifiés et introduits dans leur panthéon. Les sceptiques ont triomphé de cette confusion, tout en acceptant des fonctions religieuses. Plus tard les alexandrins ont voulu mettre de l'ordre en tout cela, et ont créé une religion mixte.

M. Girard regrette l'absence de précision dans l'étude des origines. Pour lui le mouvement homérique est le développement de l'anthropomorphisme. Avant cela avait eu lieu un mouvement presque monothéiste; puis la confusion de certaines divinités entre elles, le grandissement de quelques-unes près de certains sanctuaires, l'existence de traditions locales qui ne concordaient pas avec les traditions homériques, autant de causes qui ont produit la confusion dans les idées religieuses. Il fallait parler aussi du mouvement orphique, et noter les causes qui ont amené les Grecs à penser à autre chose qu'à la religion olympienne.

Pour le candidat, le caractère des divinités change dans les mystères. Ainsi Dionysos devient un dieu infernal, cela tient à la diversité des légendes. Pour M. Girard, le changement vient de cette idée que les divinités infernales connaissent seules les secrets de la vie. Là est la raison de la première partie, et il fallait la mettre plus en lumière. En résumé, la partie romaine est la meilleure, le sentiment des idées grecques n'est pas assez profond, mais il y a un grand sens religieux dans la thèse.

M. G. Perrot félicite le candidat de l'ambition qu'il a eue en traitant ce sujet d'histoire religieuse. Sans doute il n'a pas encore une conception philosophique d'ensemble, mais il s'y prépare bien par ses études. Il a montré comment l'esprit grec avait été porté à faire ces identifications de divinités dont on s'est tant moqué, et qui cependant viennent de ce que l'esprit humain est le même partout. Mais il ne s'est pas assez rendu compte des doctrines. Il a hésité dans le plan. L'histoire interne et l'histoire externe sont perpétuellement confondues; chose singulière, le chapitre qui traite des sources est au milieu de l'ouvrage. Cela tient, répond le candidat, à ce que pour les origines on n'a que des documents épars. Toujours est-il qu'il y a des sources, sans cela qu'aurait-on pu savoir? Au dire de M. Perrot, le candidat a fait les Egyptiens trop monothéistes. Ce qui est vraiment original dans la doctrine alexandrine, ce sont les rites isiaques, les costumes, les paroles adressées aux fidèles. Le grand mouvement religieux fini, on cherche à satisfaire les besoins de l'âme avec des dieux moins usés. Pour l'étude de la religion égyptienne, M. Lafaye n'a consulté que des monothéistes; M. Grébault et Maspero ont démontré que c'était une erreur de croire au monothéisme des Egyptiens. M. Müller avait déjà démontré qu'ils étaient arrivés à

l'énothéisme, c'est-à-dire que tantôt un dieu, tantôt un autre avait la primauté ; ce qui n'est pas le monothéisme. Le candidat croit que l'idée qui fait de Zeus un dieu suprême est venue d'Egypte, mais M. Perrot ne partage pas sa conviction. Il pense aussi que M. Lafaye est dans l'erreur en pensant que la Grèce est plus polythéiste que l'Egypte, et qu'elle donne une place moins grande à la religion dans sa vie journalière. Il a tort de faire d'Horus un nain accroupi ; il y a de belles représentations d'Horus. Il a tort également de parler de la pente des Grecs au fétichisme. Le fétichisme n'est pas un terme, c'est un point de départ. C'est l'idée de l'enfant qui voit partout des volontés semblables à la sienne ; c'est, selon le mot de M. Littré, la confusion entre l'existence et la vie. Les chapitres sur la doctrine sont donc inférieurs à ceux qui traitent de l'histoire externe. Le chapitre relatif à l'Isium de Pompéies est excellent.

M. Benoist demande où le candidat a pris (p. 48 et 49) que Délie et Cinthie étaient des femmes de haut rang. M. Soury en fait des esclaves. C'étaient simplement des femmes galantes, dont l'une était mariée. La haute société de Rome était plus corrompue sous le triumvirat que sous l'empire. Sous l'empire, la corruption est réservée à la famille impériale. Il conseille au candidat de vérifier tous les détails, même ceux qui ne se rapportent pas aux lignes générales de la thèse.

M. Gebhart est étonné de trouver dans la conclusion cette assertion : « Ces religions ont préparé le christianisme. » Elles devaient bien plutôt être un obstacle. L'osirisme n'a jamais été qu'une superstition de mode.— Pour M. Lafaye la ressemblance a été surtout dans les rites. L'osirisme a le baptême dans un édifice voisin du temple, des jeûnes, un costume spécial noir pour les prêtres. Tout cela est décrit dans Apulée. — Oui, répond M. Gebhart, mais le rôle social des deux religions n'est pas à comparer. Si l'osirisme recommande l'aumône matérielle, il ignore la consolation de l'âme, le soulagement des esclaves, des déshérités.

M. Bouché-Leclercq a été heureux de lire autre chose que la préface d'un catalogue ; l'auteur a compris que l'étude des idées était plus intéressante que celle des menus détails. Il demande ensuite à M. Lafaye comment M. Lumbroso et lui expliquent l'introduction du culte de Sérapis à Alexandrie. Comment la statue aurait-elle pu venir d'une ville grecque ? Une dissertation de M. Krall plus récente que celle de Lumbroso existe sur cette question. Sur le Pomoerium (p. 53), au lieu de renvoyer à Smith, il eût mieux valu citer la dissertation de Mommsen contrôlée par Jordan dans sa *Topographie de Rome*, cela eût évité au candidat de placer dans l'enceinte du pomoerium le champ-de-Mars, qui a toujours été dehors. De plus, jamais le culte d'Isis à Rome n'a été autre chose qu'un culte privé. Pourquoi dire aussi que l'astrologie es la méthode divinatoire la plus insensée ? c'est une de celles qui le sont le

moins. Il est probable enfin que le rôle que jouaient les femmes dans les cultes nouveaux a été une des raisons de leur succès.

M. Collignon trouve que le candidat force la note dans la question des origines. M. Lafaye s'appuie sur un article de M. F. Lenormant relatif à Sérapis pour démontrer qu'il a raison de grouper les dieux. M. Collignon remarque à l'époque du grand épanouissement de la religion grecque une hostilité contre les cultes étrangers, et signale un article du *Bulletin de correspondance hellénique* où sont reproduites des inscriptions relatives à Zeus Melichios, identifié à Baal. Ce sont des inscriptions faites par des étrangers et non par des Athéniens. Page 8, M. Lafaye a tort de s'étonner de l'assimilation faite entre Dionysos et Osiris ; à l'époque où on les a identifiés, les représentations figurées de Dionysos, d'Athena, etc., étaient loin d'être belles. Pour ce qui est du catalogue, les personnes qui ne liront pas les réserves de la page 38, le trouveront bien incomplet. Il a en effet des lacunes. Il eût fallu citer par exemple une pierre gravée qui se trouve dans Wischer, *Aus Corcyra*, Bâle, 1834. Il faut qu'un catalogue soit autant que possible complet, et celui-ci est loin de l'être.

M. Lafaye a été reçu docteur à l'unanimité. E. B.

CHRONIQUE

— Nos collaborateurs MM. H. Thédenat et A. Héron de Villefosse ont ommencé un travail intitulé : *Les Trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule.* Cet ouvrage paraît-a par fascicules in-quarto avec des planches en héliogravure et des figures intercalées dans le texte. Les auteurs se proposent de passer en revue, en les accompagnant de commentaires plus ou moins étendus, suivant leur importance, les trésors d'argenterie romaine exhumes du sol de l'ancienne Gaule. Le premier fascicule vient de paraître. Il comprend l'introduction. Dans un *aperçu historique*, les auteurs remontent à l'origine du luxe de l'argenterie chez les Romains, et en poursuivent l'histoire jusqu'a l'empire. La simplicité des premiers temps était relative ; au moment des guerres puniques, l'usage de l'argenterie de table était déjà établi a Rome, mais la rareté du métal mettait obstacle à son développement. Les guerres puniques, qui donnèrent aux Romains les mines d'Espagne, la conquête de la Macédoine. de la Grèce et de l'Asie, introduisirent en Italie de grandes quantités d'argent, et un nombre considerable de vases d'argent ciselés; en même temps les artistes étrangers accoururent à Rome ; de telle sorte que les Romains eurent à la fois les beaux modèles, le goût du luxe et les moyens de le satisfaire. Ce luxe ne connut bientôt plus de bornes à Rome et se répandit dans toutes les provinces, qui, d'ailleurs, possédaient presque toutes des mines d'argent. Pour prouver a quel point l'usage de la vaisselle d'argent était général, les auteurs ajoutent aux temoignages historiques une liste des principaux trésors de vaisselle d'argent trouves dans les différentes parties de l'empire romain. La seconde partie de l'introduction est intitulee : *Des différentes espèces de vaisselle d'argent chez les Romains.* Il y avait l'argenterie sacrée, composée de vases d'argent offerts aux temples, et l'argenterie profane : celle-ci se divisait en *argentum escarium* et *potorium*, formant le *mi-*

nisterium (service de table) ; l'*argentum balneare*, l'*argentum viatorium* et l'*argentum scaenicum* ou argenterie employée dans les représentations théâtrales et dans les jeux. — L'impression du second fascicule est commencée.

— La *Société de Franklin* à Budapest vient de publier un magnifique catalogue intitulé : *A magyar történeti ötvösmü-kiállitás lajstroma megnyittatott* 1884 *év február hó* 17-*én* (*l'Exposition historique d'orfèvrerie hongroise ouverte le* 17 *février* 1884) Ce catalogue forme un beau volume in-4° illustré, composé de 671 pages. Il contient la description d'œuvres d'orfèvrerie divisées en plusieurs classes dont les principales appartiennent aux arts étrusque, grec, romain, chrétien, byzantin, perse, roman, gothique, de la Renaissance, rococo. Il est entièrement rédigé en langue magyare, ce qui est gênant pour beaucoup de gens.

— Le tome X des mémoires de la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* vient de paraître à la librairie Champion. Il renferme : *Le livre des Constitucions demenees el Chastelet de Paris*, publié par M. Charles Mortet. Ce texte, redigé vers le milieu du XIII^{e} siècle, est des plus intéressants pour l'histoire de l'ancien droit français. il a trait à l'époque où les coutumes, jusque-là confuses et incertaines, se fixent et se coordonnent dans les arrêts des cours souveraines et dans les coutumiers composés par les jurisconsultes et les praticiens du temps. M. Mortet a revisé le texte fort incorrect publié par de Laurière en 1698, en le collationnant sur le manuscrit 19778 du fonds français de la Bibliothèque nationale, qui est précisément celui dont s'est servi de Laurière. Le nouvel éditeur a ajouté à l'œuvre ancienne un travail personnel considérable, consistant en notes explicatives et en rapprochements avec les autres documents juridiques de la même époque. Dans une introduction, M. C. Mortet expose comment il a établi son texte, puis il étudie : 1° Quel en est l'objet et le caractère ; 2° a quelle époque il a été rédigé ; 3° quels renseignements il fournit sur les diverses matières juridiques, et sur le développement général de l'ancien droit coutumier ; 4° a quelle date il appartient. Un dernier chapitre est intitulé : Examen juridique du texte. La publication est suivie d'un glossaire. — *Notes sur la révolution parisienne de* 1356-1358 ; *la revanche des Frères Braque*, par notre collaborateur M. Noël Valois, curieux épisode de l'agitation qui suivit le désastre de Poitiers, avec pièces justificatives. — *Les armoiries des corporations ouvrières de Paris*, par A. Franklin. — *Mondore et Tabarin seigneurs feodaux*, par M. Le Paulmier. étude contenant des renseignements nouveaux et pleins d'intérêt sur les deux célèbres charlatans de la place Dauphine. — Un essai sur la généalogie des *Seigneurs de Breteuil en Beauvaisis*, par M. A. de Dion. — Une série de *Documents relatifs à la fondation et aux premiers temps de l'Université de Paris*, par le R. P. Denifle, archiviste au Vatican : 1° Privilège de Philippe-Auguste en faveur de l'Université de Paris; c'est le plus ancien des privilèges accordés par les rois de France à l'Université de Paris; on ne possedait pas un bon texte de ce document, dont l'original était regardé comme perdu ; 2° Acte original de Louis IX pour Robert de Sorbonne, du mois de février 1257. On croyait cet acte perdu, et on ne pouvait en déterminer avec certitude la date, qui est celle de la fondation de la Sorbonne; suivent treize autres documents d'importance diverse. Un fac-similé héliographique de la charte de la fondation de la Sorbonne est joint au mémoire. On sait que le P. Denifle prépare une histoire de l'Université de Paris et des ordres mendiants dans la première moitié du XIII^{e} siècle. C'est en réunissant les matériaux de ce travail qu'il a fait ces découvertes importantes. — *Nicolas Bataille, tapissier parisien du XIV^{e} siècle*, par M. J.-J. Guiffrey. C'est une étude pleine de faits nouveaux sur la vie et les œuvres de N. Bataille. M. Guiffrey a découvert dans un registre de la *Trésorerie du duc d'Anjou* (Archives nationales, k k 242) que Bataille est l'auteur de la précieuse tenture de l'*Apocalypse* conservée dans la cathédrale d'Anger, « une des tapisseries les plus curieuses et les plus considérables qui soient parvenues jusqu'à nous. »

— La deuxième livraison de la *Paléographie des classiques latins* de M. Émile Chatelain (voir plus haut, p. 334) est sur le point de paraître. Elle contiendra les principaux manuscrits de Cicéron.

— Le dernier numéro paru de la Bibliothèque de l'école des Chartes (3^{e} et 4^{e} livre 1884) donne le texte, publié par M. L. Delisle, de deux lettres

originales : la première datée du 5 juillet 1368, est signée BERTRAM DU GUERCLIN (Bertrand Duguesclin) ; la seconde, du 11 juin 1443, est de JEAN LE BON, comte d'Angoulême. — On trouve dans le même numéro une description par M. H. Omont, des manuscrits grecs du British Museum.

— Nous empruntons au même recueil les renseignements suivants sur le personnel attaché aux archives du Vatican depuis leur réorganisation :

Cardinal archiviste : S. Em. Joseph HERGENRÖTHER, ancien professeur de Wurztbourg ;

Vice-archiviste : l'abbé TOSTI, du Mont-Cassin.

Sous-archivistes : Mgr DELICATI, le P. DENIFLE, savant dominicain.

Custodes : les PP. WENZEL et PALMIERI, de l'ordre de Saint-Benoit.

Scriptor : le chanoine POGGIOLI.

Adjoints : MM. ARMELLINI, Joh. ASPRONI, Jos. HERZEN, CARINI, Dr Franz HERGENRÖTHER (frère du Cardinal).

Ce personnel a entrepris, entre autres travaux, la publication du *Regesta* des papes depuis Léon X, et il a donné récemment le premier fascicule du pontificat de ce pape sous le titre suivant : *Leonis X, Pont. Max. Regesta gloriosis auspiciis Leonis P.P. XIII, feliciter regnantis et tabularii Vaticani manuscriptis voluminibus aliisque monumentis adjuvantibus tum eidem archivio addictis tum aliis eruditis viris. Collegit et edidit Jos. S. R. E. card. Hergenroether, S. Apost. Sedis Archivista.* Frib., Herder, 1884. Fasc. I. gr. in-4°, X-136 p. — Cette publication est dans la forme des *Regesta* de Jaffé. Le premier fascicule va du 19 mars au 30 avril 1513, et il comprend déjà 2375 numéros. A la seule date du jour du couronnement, 19 mars 1513, on compte 1889 actes. Le pontificat de Léon X réclamera une douzaine de fascicules : la commission de publication compte la terminer en quatre années.

— M. Maxe Werly a publié en tirage à part plusieurs mémoires numismatiques : 1° *Trouvaille d'Autreville* (*Vosges*), dont les dates extrêmes sont 1191 et 1364 ; les monnaies sont aux noms de Philippe-Auguste, Louis VIII, Thibaut IV, Louis XI, Charles Ier d'Anjou, Alphonse, Philippe III, — IV, Adhémar de Monteil, Henri IV, Jean le Bon. — 2° *Trouvaille faite à Largue, commune de Druy-l'Evêque* (*Nièvre*). La date extrême de l'enfouissement est 1223 ; le trésor est ainsi composé : *Comté de Nevers* : Henri de Donzy (1199-1223). — *Seigneurie de Déols* : Raoul VI, vers 1160, Philippe-Auguste, vers 1188. — *Comté de Gien* : Geoffroi ? (1093-1120). — *Seigneurie de Montluçon :* Guy de Dampierre (1202-1218). — *Seigneurie d'Issoudun :* Richard Cœur-de-Lion (1188-1199). — *Prieuré de Souvigny :* anonyme (994-1213). — *Comté de Penthièvre :* Etienne ? XIe et XIIe siècles. — *Comté d'Anjou :* Foulque V ou VI (1060-1129). — *Duché de Bourgogne :* Hugues III (1163-1192). — Total des monnaies 537. — 3° *Monnaies seigneuriales françaises inédites ou peu connues.* Description critique de monnaies de Conan II (1062-1066 ; Hoel II (1066-1084), Charles de Blois (1361-1364), Jean IV de Montfort (1345-1399), ducs de Bretagne, Charles de Blois, vicomte de Limoges (1341-1360), André de Chauvigny, vicomte de Brosse (1317), André de Chauvigny, baron de Châteauroux (1317 ?-1356) ; Louis VI, comte de Chiny (1315-1317). — 4° Numismatique soissonnaise.

— M. Frédéric Moreau vient de publier le septième fascicule de l'*Album Caranda.* Depuis l'année 1873, l'auteur a entrepris des fouilles méthodiques dans les cimetières anciens du département de l'Aisne ; il a exploré un nombre considérable de sépultures gauloises, romaines et mérovingiennes. Il a réuni ainsi une magnifique collection, remarquable par son unité de provenance et par l'authenticité absolue de toutes les pièces. Il en fait les honneurs pendant l'hiver (1) avec une bonne grâce et une aménité qui charment les visiteurs. Après chaque exploration, M. Moreau publie un nouveau fascicule de l'*Album Caranda*, ainsi nommé parce que Caranda est le point de départ des fouilles. Le procès-verbal de chaque découverte y est consigné ; la description minutieuse des objets est rendue plus claire encore par de magnifiques planches en chromolithographie, où l'habile dessinateur, M. Pilloy, représente les plus petits bijoux avec une merveilleuse exactitude. Les fascicules de l'*Album Caranda* portent les noms des localités auxquelles ils se rapportent. 1er fasc. Caranda (1873-1877), exploration de deux mille six cents tombes, quarante-six planches. 2e fasc. Sablonnière (1876-1877), dix planches. 3e fasc. Arcy-

(1) Pendant l'été, M. F. Moreau est tout entier à ses fouilles.

Sainte-Restitue (1878), cinq planches. 4e fasc. Trugny (1879), sept planches. 5e fasc. Breny (1880-1881), onze planches. 6e fasc. Armentières (1881-1882) vingt-deux planches. 7e fasc. Chouy (1883), huit planches. Dans les fouilles de Chouy, M. Moreau a recueilli une monnaie gauloise en or de l'an 60 av. J.-C., des monnaies romaines dont les dates extrêmes sont 307-461, cent huit objets gaulois, romains ou mérovingiens; vases en terre ou en verre, armes, boucles et plaques de ceinturons, torques, bracelets, fibules, ornements, bijoux. On peut voir, par ce rapide aperçu, l'intérêt exceptionnel des fouilles de M. Frédéric Moreau. H. T.

— Notre collaborateur M. Mispoulet a publié un mémoire important où il expose des théories nouvelles sur le mariage des soldats de l'armée romaine.

— M. Mowat vient de faire paraître un catalogue des marques de bronziers romains trouvés en Gaule. Nous reviendrons avec plus de détails sur ces deux publications.

— Le tome Ier de la *Statistique monumentale du département de l'Aube* a paru à la librairie Quantin. C'est un beau volume illustré, de 500 pages; outre les dessins, l'auteur a publié de magnifiques planches hors texte en chromo et en héliogravure.

— La librairie Klinsieck a publié la première partie d'un *Catalogue d'une collection de thèses publiées dans les Pays-Bas, donnée à la Bibliothèque nationale, par le service des échanges internationaux au Ministère de l'instruction publique.* Ce catalogue est disposé par ordre alphabétique de nom d'auteurs; le 1er fascicule contient les titres de 1596 thèses concernant le droit.

— Le numéro de juillet de *The Edinburgh Review*, contient un article très étendu, sans nom d'auteur, sur le tome Ier des *Memoires et relations politiques du baron de Vitrolles.*

— Il vient de paraître, à l'occasion de l'exposition de Turin, un album où sont reproduits les plus beaux dessins empruntés aux manuscrits du Mont-Cassin. Cet album est intitulé : *La paleografia artistica nei codici Cassinesi, applica ai lavori industriali.*

— Le tome II des œuvres de saint Thomas d'Aquin publiées aux frais et sous les auspices de Leon XIII vient de paraître.

— Le rapport annuel sur les travaux du conseil de la *Société asiatique* pendant l'année 1883-1884 vient de paraître dans le *Journal asiatique* (8e série, tome IV, n° 1). Il a été rédigé par M. James Darmesteter.

— Miss Catherine Wolf, de New-York, va faire exécuter, à ses frais, des fouilles à Babylone. Elle a prié l'Institut archéologique américain de confier cette expédition à une commission nommée par lui.

— La *Religious tract society* prépare une étude sur la vie de Mahomet et sur l'Islamisme, elle sera intitulée : *Mahomet and Islam.*

— M. G. Monod, directeur de la *Revue historique* et l'un des directeurs de la *Revue critique*, vient d'être élu membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Munich, section d'histoire.

— Le tome I du *Dictionary of national Biography* est sous presse ; il sera édité par Smith, Elder et Cie. Ce dictionnaire contiendra les vies des hommes remarquables des Iles-Britanniques, à l'exclusion des vivants. Les auteurs des articles ont réuni un très grand nombre de documents inédits. L'œuvre sera très étendue ; il paraîtra un volume par trimestre.

— Le Rev. Dr Wright prepare, avec plusieurs collaborateurs, un ouvrage intitulé : *The empire of the Hittik.* Cet ouvrage sera au courant des découvertes archéologiques les plus récentes. Il doit paraître cet automne.

— Le dernier numéro du *Journal des savants* (août), contient une lettre inédite de Descartes au P. Mersine; elle a trait aux objections présentées par Arnauld contre le passage des *Méditations* qui touche indirectement le sacrement de l'Eucharistie. Cette lettre est datée du 31 mars 1641.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 8 août. — M. MASPERO expose les principaux résultats des fouilles qu'il a exécutées en Égypte pendant l'année 1883-1884. Les fouilles de Memphis lui ont révélé qu'il n'y a pas de lacune entre l'art memphite et l'art thébain (sixième et onzième dynastie). M. Maspero a découvert à Memphis des sépultures d'un genre inusité, avec des peintures représentant les objets dont le mort usait pendant sa vie. Thèbes a offert des tombeaux de la onzième dynastie du même style que les tombeaux de Memphis appartenant à la sixième, de plus les prières gravées sur les murs proviennent du même rituel que celles qui se lisent sur les pyramides. La onzième dynastie procède donc de la sixième pour les traditions religieuses aussi bien que pour les traditions artistiques. Les objets découverts à Thèbes prouvent que la treizième dynastie fut une belle époque pour l'art. Le temple de Louqsor pourra être déblayé en entier. Le second polygone du grand temple de Karnak et sa belle salle hypostyle, un des plus précieux monuments de l'architecture pharaonique, menacent toujours ruine. On a découvert à Knîm une nécropole de l'époque gréco-romaine.

Séance du 15 août. — M. G. PERROT, président, annonce la mort subite de M. ALBERT DUMONT. La séance est levée en signe de deuil

Séance du 22 août. — M. Philippe Berger donne lecture d'un mémoire de M. EGGER, intitulé l'*Encyclopédie, origines du mot et de la chose.* Les encyclopédistes du XVIII[e] siècle n'ont pas assez signalé les travaux de leurs devanciers. Ils ne reconnaissent pour ancêtre que François Bacon. Cependant l'idée d'une encyclopédie remonte aux Grecs et aux Romains. Les philosophes grecs, Pline l'Ancien et d'autres auteurs romains, les docteurs du moyen âge furent des encyclopédistes. Quant à nous, dans l'état actuel de la science, nous ne sommes pas en état de faire une encyclopédie générale, mais autant d'encyclopédies qu'il y a de sciences diverses. — M. HALÉVY, fait une communication sur une inscription araméenne découverte dans l'oasis de Teima, à l'est du golfe d'Acaba en Arabie, par MM. Heuting et Huber. Elle est relative à l'installation de la statue du prêtre Schezib dans un temple nommé la *Maison d'images de Hagam*, où officiaient les descendants de ce prêtre. Sur la face opposée est représentée une divinité armée d'une lance. M. Halévy pense, contrairement à des opinions déjà émises, que ce monument est postérieur au temps d'Alexandre.

— M. G. SCHLUMBERGER lit une note sur un sceau byzantin du cabinet des médailles. Il porte pour légende: « Georges Mélion, protospathaire et stratège impérial de Mamistra. » Ce personnage, introduit en 888 à la cour de Constantinople, par Achod, roi d'Arménie, commanda les troupes envoyées par Léon VI contre les Bulgares. M. Schlumberger donne des renseignements intéressants sur les charges exercées par Mélion et sur les expéditions auxquelles il prit part.

H. THÉDENAT.

ERRATUM

Dans le numéro précédent, page 379, lignes 36, 39, 41, 50, au lieu de *Suffetula*, *Suffetulensis*, lisez *Sufetula*, *Sufetulensis;* lignes 40 et 50, au lieu de *Splendissimus*, lisez *Splendidissimus;* page 380, ligne 18, au lieu de *Bachtazsi*, lisez *Bachlarzi;* ligne 21, au lieu de *Héitla*, lisèz *Sbéitla;* ligne 32, au lieu de *Aïn Blida*, lisez *Aïn Beida*.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 20 15 Octobre 1884

BULLETIN CRITIQUE

91. — **Nos morts contemporains**, par Emile MONTÉGUT. — Première série : Béranger, Charles Nodier, Alfred de Musset, Alfred de Vigny. 1 vol. in-18 ; Paris, Hachette.

M. Montégut, le critique bien connu de la *Revue des Deux-Mondes*, a rassemblé sous ce titre un peu cherché des articles qui datent d'époques très diverses. A côté de deux longues études toutes récentes sur Nodier (juin 1882) et sur Alfred de Musset (mai-juin 1881), on trouve un article sur Alfred de Vigny qui est de mars 1867, et deux sur Béranger qui remontent jusqu'à décembre 1857 et janvier 1858. Il avait écrit ces derniers à l'occasion de publications posthumes : le *Journal d'un poète*, d'Alfred de Vigny ; les *Dernières chansons* et la *Biographie* de Béranger. Ce n'est pas d'hier, comme on voit, que M. Montégut fait de la critique. Il a l'avantage d'une longue expérience, d'un goût mûr et exercé ; il a beaucoup lu, beaucoup vu ; il ne manque pas d'anecdoctes à conter ni de rapprochements prêts ; et ce qu'on perd peut-être avec lui en vivacité et en chaleur, on le regagne bien en sérieux et en gravité. Son article sur Nodier, qui est le dernier venu, est le meilleur du livre. Mais dans tous du reste il y a d'excellentes choses, beaucoup d'aperçus nouveaux, beaucoup de vues de détail ingénieuses et toutes personnelles. Ce ne sont pas tout à fait des portraits ; mais ce sont de fort intéressantes esquisses, et qu'il y a profit à parcourir.

A la façon dont M. Montégut parle de Béranger, on devine, même sous sa réserve, qu'il ne fut jamais de ses dévots. Il avait dû être agacé de tout le fracas fait autour du bonhomme, navré ensuite du contraste entre son pompeux convoi et celui du pauvre Musset, mort deux mois avant, et il s'est empressé, dès qu'il l'a pu, de prendre enfin la juste me-

sure de l'idole. « Voyez, semble-t-il dire, ce n'était que cela : un prétendu républicain n'ayant du libéral que la cocarde, napoléonien au fond, et qui ne tenait qu'à l'égalité; un prétendu esprit indépendant qui fut toute sa vie le flatteur et l'esclave du peuple, le simple porte-voix des passions populaires; un prétendu faiseur d'odes, qui n'est au naturel que dans les chansons de guinguette, et encore s'y montre plutôt froidement grivois et immoral que vraiment gai et bon vivant. » Si déplaisant que soit Béranger sur la plupart des points, il faut avouer pourtant que M. Montégut rabaisse un peu trop ses fameuses chansons nationales (*l'Orage*, par exemple), qui, sans être des odes, n'en sont pas moins dignes d'estime. Au lieu de s'arrêter si longuement, comme il le fait, aux polissonneries de *vieux garçon en goguette*, il aurait pu aussi dire un mot des chansons purement désintéressées, chansons d'imagination ou de sentiment, comme *Louis XI*, les *Bohémiens*, le *Juif errant*, les *Étoiles qui filent*, le *Bonheur* et surtout le *Grillon*, celles que, dans sa préface de 1833, peut-être à dessein de se préparer l'avenir, Béranger appelait ses *Filles chéries*. C'est là, avec les chansons patriotiques, la seule partie pure et durable de son œuvre. Il y aurait eu enfin à relever ce qu'est l'art de la chanson dans les meilleures parties de Béranger : science très habile du rythme et talent très délicat de la composition, de la mise en scène, du petit drame à un ou deux personnages. Quant il veut hausser le ton, il est gêné, boursouflé, emphatique; mais où il ne faut que simplicité familière et toute voisine de la prose, comme dans *Jacques* et les *Souvenirs du peuple*, il est parfait dans son genre. Ce ne sont que vignettes, mais vignettes à la Duplessis-Bertaux, très finement touchées. Il s'est fait par là son petit coin en littérature, un petit coin qui est bien à lui; et cette gloire, toute discrète qu'elle soit, vaut mieux que la popularité fâcheuse dont les partis ont longtemps entouré son nom.

Après Béranger, qui a vieilli, vient Nodier, dont la plupart des œuvres ont encore toute leur fraîcheur de jeunesse. M. Montégut a découvert en Nodier un côté curieux et inédit. Il a été frappé de tout ce qu'il y a de maladif et de fébrile dans cette organisation délicate, le culte de Werther, les révoltes contre la société, la monomanie des conspirations, la véhémence douloureuse dans la passion, l'apothéose des fous, etc.; il y a vu fort ingénieusement un effet prolongé de la Révolution, et comme un de ces tremblements nerveux qui survivent à une grande frayeur. Il y a certainement beaucoup de vrai là-dedans, et nulle part M. de Montégut n'a fait preuve de plus de perspicacité et de finesse. Son seul défaut peut-être est d'abonder un peu trop dans son sens : on pourrait croire, à le lire, que Nodier était constamment agité et souffrant, obsédé jour et nuit par le cauchemar de la Révolution. « La Révolution, dit-il en concluant, voilà l'unité souveraine de l'âme, de la vie et de

l'œuvre de Nodier. » Il aurait fallu tenir plus compte des ressources propres de cette heureuse et mobile nature, si féconde en contrastes, qui passait si aisément de la mélancolie à la gaieté, du sérieux à l'enfantillage. Avec son perpétuel va-et-vient d'imagination, sa pente naturelle à l'amusement et au vagabondage d'esprit, son goût pour les bagatelles, Nodier avait de quoi se distraire même des préoccupations les plus graves et des douleurs les plus sincères. J'imagine que souvent, au plus fort même de ses tragiques aventures de jeunesse, parmi les rêves d'échafaud, les conspirations, les fuites précipitées, toutes ces folles incartades où par jeu romanesque il risquait si étourdiment sa tête, il dut avoir de soudaines absences, de longs oublis de lui-même et du danger. Comme l'a dit Mérimée, non sans malice, « il croyait fuir les gendarmes, et poursuivait les papillons. » Le mot peint bien Nodier : c'est la chasse aux papillons en effet, la fantaisie, l'imagination qui dominent en lui, et qui font l'unité véritable de sa vie et de son œuvre. M. Montégut n'a pas fait la part assez large à cette imagination charmante. Il aurait pu aussi insister plus qu'il ne fait sur l'art du paysage dans Nodier, art de détail plutôt que d'ensemble, mais qui est comme un reflet exquis de la nature dans ses nuances les plus délicates, dans ses mouvements les plus imperceptibles et les plus fugitifs. Il n'est personne comme lui pour saisir et fixer l'impalpable, tout ce qui ondoie, chatoie, verdoie, tout ce qui ne dure qu'un instant et qu'on entrevoit à peine. C'est un enchantement que ce style avec ses tours et détours, ses souples ondulations, ses balancements mollement cadencés, son abandon, sa légèreté, sa grâce et ses longues phrases si délicatement déroulées.

Alfred de Musset est, comme Nodier, de ceux qui ont le don de se faire inévitablement aimer ; mais chez lui ce n'est plus de l'imagination, c'est du cœur que vient le charme : il en a plus qu'aucun autre poète, il en a jusqu'à la souffrance même et jusqu'au délire, et cela suffit peut-être à faire pardonner bien des fautes. M. Montégut exprime en commençant le regret de n'être plus jeune pour parler dignement, avec chaleur et flamme, du poète de la jeunesse. Eût-il mieux réussi ? Je ne sais. Il en dit, en tout cas, beaucoup de choses intéressantes et dont on peut se contenter : sur sa mélancolie propre comparée à celle de Byron, sur le langage fleuri de ses amoureux tout retrempé dans la nature, sur les traces d'imitation qui se trouvent chez lui et qui prouvent une grande culture intellectuelle, sur ses idées en politique, etc. Il a très justement vu en lui, sinon le plus grand des poètes lyriques, au moins le plus purement lyrique, le plus personnel, celui où l'on sent le mieux l'épanchement même de l'émotion, sans arrangement, sans apprêt, et comme le jet de passion sorti tout chaud du cœur : la comparaison de l'admirable pièce du *Souvenir* avec le *Lac* et la *Tristesse d'Olympio* le prouve bien.

Il sent aussi parfaitement l'effet propre de cette poésie, instantané, irrésistible, semblable à celui de la musique où l'âme s'embarque si doucement, si insensiblement, qu'elle ne s'aperçoit de son départ qu'une fois entraînée et perdue dans la pleine mer du rêve.

On pourrait peut-être reprocher à M. Montégut d'avoir passé trop vite sur certains points, sur le théâtre de Musset par exemple, ou d'en avoir négligé d'autres, comme ses idées en littérature et notamment sa critique si spirituelle et si sensée dans les lettres de Dupuis et Cotonet. Mais ce dont il faut le louer pleinement, c'est d'avoir relevé par dessus tout la haute valeur morale du poète, quand il sonde les suites fatales de la débauche et de l'irréligion (1). C'est dans la *Confession d'un enfant du siècle* qu'il faut en chercher le développement. Musset a profondément senti, d'une part, que l'abus des plaisirs corrompait l'âme tout entière et pour jamais, de l'autre, que ni l'homme ni la société ne pouvaient vivre sans Dieu.

Autant Musset épanche volontiers sa passion, autant Vigny la retient et la concentre : tout son génie est dans la tête. M. Montégut avait des illusions sur l'homme avant cette « malencontreuse » publication du *Journal d'un poète :* il se le représentait sans doute comme un frère aîné du chaste Laprade, grave et réservé, se tenant discrètement à l'écart de la foule, uniquement soucieux de la dignité de l'art et du respect de lui-même. Et voilà qu'il découvre tout à coup que cette réserve était de l'orgueil, cette dignité de la raideur, cet éloignement des hommes de la misanthropie et de l'amertume ! cela le désole. Il gémit qu'on lui ait ainsi gâté son poète ; il ne se résigne pas à ne plus le voir en beau, et il affaiblit, adoucit, atténue le plus qu'il peut les choses : ce ne sont plus chez lui que « conserves de petites rancunes, petits pots d'amertume confite, légers élixirs de misanthropie », des riens, quoi ! J'ai peur que le poète n'y perde plus qu'il n'y gagne, et que cela ne rapetisse sa figure, une des plus originales du siècle. Il aurait mieux valu le prendre franchement tel qu'il est, et nous le montrer dans toute sa hauteur démesurée d'orgueil, dans sa pose de grand homme ennuyé et souffrant, que la vie a blessé, que les hommes ont méconnu, que Dieu même écrase

(1) On connait les vers de Franck dans *la Coupe et les Lèvres :*

> Ah ! malheur à celui qui laisse la débauche
> Planter le premier clou sous sa mamelle gauche, etc.

Et ceux du *Début de Rolla :*

> Ton cadavre céleste en poussière est tombé.
> Eh bien ! qu'il soit permis d'en baiser la poussière
> Au moins crédule enfant de ce siècle sans foi,
> Et de pleurer, ô Christ ! sur cette froide terre
> Qui vivait de ta mort, et qui mourra sans toi ! etc.

sans pitié sous le poids du doute et du désespoir, et qui, ne voulant pas avouer sa souffrance, se redresse, se raidit, se renferme dédaigneusement dans l'adoration de lui-même et le mépris de toutes choses. Il y aurait eu bien des points à sonder dans cette nature compliquée et mystérieuse : le révolté par exemple, amer, satanique, ou le pontife superbe, solennel, impassible, comme un Moïse qui sort du nuage et descend la montagne avec les tables de la loi. Vigny a grand air jusque dans ses faiblesses, et M. Montégut aurait pu le relever par là plus qu'il n'a fait. Il n'a pas assez vu non plus les grands côtés du poète. Ce qui l'attire en lui, ce sont les œuvres simplement gracieuses et délicates du début, *Dolorida*, *Eloa :* il s'extasie sur l'art du joli dans Vigny. En revanche, il ne dit rien du *Déluge*, de *Moïse*, et parle à peine du recueil posthume des *Destinées*, qu'il estime peu : c'est pourtant là que sont les choses les plus vraiment belles que Vigny ait jamais écrites, la *Mort du loup*, la *Colère de Samson*, etc. Mais si son étude est incomplète sur certains points, on y trouve aussi de bonnes choses. Il y a une excellente page par exemple sur le travail de création poétique dans Vigny, et M. Montégut compare ingénieusement ces poèmes nés d'une méditation calme et froide à la perle, à l'ambre, au diamant qui se forment par cohésion lente et invisible condensation ; surtout il a très bien senti le mérite supérieur du livre de *Grandeur et servitude militaires*, « le vrai chef-d'œuvre de Vigny », et très justement remarqué aussi la haute portée de cette intelligence d'élite, en particulier son rôle de premier ordre dans la révolution romantique. Ce sont là des points souvent trop peu appréciés et qu'il faut lui savoir gré d'avoir mis en relief.

On voit d'après cette revue sommaire qu'en général, sauf quelques jugements peu exacts ou incomplets, le livre de M. Montégut fait honneur à sa critique et mérite attention. Le style pourrait en être meilleur sans doute, il y a parfois du vague ou de l'empâtement, de la recherche ou de l'emphase, et on y rencontre trop souvent d'horribles mots comme aristocratisme, instantanéité, indifférentisme, désillusionnement, etc., qui à coup sûr ne sont pas encore français ; mais l'intérêt et la valeur presque constante des idées font pardonner ces légers défauts. C'est un excellent livre en somme, et comme il devrait s'en publier souvent sur la littérature du XIXe siècle. M. Montégut semble avoir l'intention de réunir ainsi en volumes ses articles de la *Revue des Deux-Mondes*. Il a sans doute jugé l'heure venue de rassembler son bagage littéraire et de se présenter à ses contemporains avec tous ses titres. Quoi qu'il en soit, c'est une heureuse idée et dont nous ne pouvons que le féliciter. Souhaitons donc que cette première série des *Morts contemporains* soit suivie de beaucoup d'autres : ce sera tout profit pour le public et pour l'auteur.

L. P. R.

92. — Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique, par H. d'Arbois de Jubainville, professeur au Collège de France. Paris, chez Thorin, 1884; in-8, XII-411 p.

Ce livre forme le second volume du cours de littérature celtique qui reproduit les leçons du savant professeur au Collège de France; il est en tous points digne de ses aînés.

La préface explique que les assimilations faites par César (*Bell. gall.*, VI, 17) entre les divinités romaines et celles de la Gaule sont le résultat d'un système plus pratique que scientifique, analogue à celui qui a amené la confusion des deux mythologies grecque et romaine.

L'ouvrage est consacré à l'étude des traces de la mythologie celtique qui nous ont été conservées par des documents irlandais. Le principal de ces documents est le *Lebar gabala*, « livre des invasions », composition du XIe siècle (p. 21), dont on a une rédaction dans le livre de Leinster, manuscrit du milieu du XIIe siècle. Plusieurs des traditions qui s'y trouvent sont mentionnées dans des catalogues de la littérature irlandaise, rédigés vers l'an 700 de notre ère (p. 2). L'antiquité des traditions mythologiques irlandaises résulte de leur comparaison avec les renseignements sur la religion gauloise qui sont épars dans les inscriptions et chez les écrivains classiques.

M. d'Arbois de Jubainville compare aussi les idées religieuses des anciens Irlandais avec celles qui avaient cours parmi les autres peuples aryo-européens. Ces rapprochements, souvent très ingénieux, ne peuvent guère être concluants; il eût été sans doute préférable de comparer avec la mythologie irlandaise ce qu'on pourrait appeler prématurément la mythologie bretonne, dont les anciens textes gallois nous offrent quelques vestiges. Ainsi l'on sait que le nom du dieu irlandais *Manannân mac Lir* (p. 276, etc.), se trouve dans les *Mabinogion*; pour la formule magique des « neuf vagues », p. 256, 257, on peut comparer Skene, *The four ancient books of Wales*, t. II, p. 338; etc.

L'auteur parle, p. VI et 382, d'une inscription MERCVRIO ATVSMERIO; elle a été découverte non à Sanxay, mais au faubourg de la Roche, qui touche Poitiers (Cf. *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 2, p. 56). J'ai soigneusement examiné le vase original, qui est au musée de la *Société des antiquaires de l'Ouest*, et je me suis assuré qu'il n'y a pas moyen de lire cette partie de l'inscription autrement que ne l'ont fait le P. de la Croix et MM. J. Quicherat et Mowat, c'est-à-dire MECVRIO. ADSMERIO. Dans le même puits où se trouvait ce vase, il y avait une colonne portant le mot MERCVRIO gravé à la pointe, et un fragment de pierre où on lit SMER, qu'il faut très probablement compléter [AD]SMER[IO]; je dois à

l'obligeance du P. de la Croix l'autorisation de publier ce petit texte épigraphique encore inédit.

M. d'Arbois de Jubainville semble aller un peu loin dans la voie de l'hypothèse, quand il traduit, p. 383, les noms *Smertulitanus*, *Zmertomara*, par « large » et « grande », « comme *Smertus* » ou « *Smertos* », synonyme supposé d'*Adsmerius*. Tous les dérivés de la racine *smer* ne sont pas nécessairement des appellations mythiques; c'est ce que prouve, entre autres, le nom du peuple breton Σμέρται, dans Ptolémée. Je doute aussi que *Miletumarus* veuille dire « grand comme *Milé* » (p. 225) : l'irlandais *Mile* étant un thème en *et*, on attendrait *Mileto-* ou *Mileti-marus*, comme dans *Orgeto-rix*, *Orceti-rix*. Le premier terme de ce composé paraît plutôt analogue à l'irlandais *milled*, *milliud*, « ruine, pillage », = * *milletu*. Pour le redoublement de *l*, comparez *Belatu-mara*, « grande par la destruction » (Cf. p. 379), à côté de *Bellatullus*. Il y a en gaulois beaucoup de dérivés en *tu*, semblables au latin *magistra-tu-s*, et au grec ἐδη-τύ-ς : tels sont *brâtu* — « jugement », dans *Bratuspantium*, *rextu* — « droit, justice, » dans *Rextugenos*, probablement *brextu*—, cf. irl. *bricht*, « incantation, charme magique », dans *Abrextubogius*, etc.

Malgré ces quelques réserves, il est juste de reconnaître l'importance du nouveau service que M. d'Arbois de Jubainville a rendu à la science celtique par cette publication si instructive, dont l'étude s'impose à tous ceux qui sont curieux de nos origines nationales.

Émile Ernault.

---

93. — **Règles fondamentales de la syntaxe grecque,** par Moritz Seyffert et Albert von Bamberg; traduction faite sur la 14e édition allemande, par Ch. Cucuel, élève de l'École normale supérieure, revue et annotée par O. Riemann; 1 vol. in-16, Klincksieck, 2 fr.

94. — **Syntaxe de la langue grecque,** principalement du dialecte attique, par J.-N. Madvig, professeur à l'Université de Copenhague; traduite par M. l'abbé Hamant, professeur au petit séminaire de Metz, avec préface par O. Riemann; 1 vol. in-8. Klincksieck, 6 fr.

Les *Règles fondamentales de la syntaxe grecque*, rédigées d'abord par Moritz Seyffert, puis remaniées par M. Albert von Bamberg, ont été traduites sur la 14e édition allemande, par M. Charles Cucuel, alors encore élève de l'École normale, mais déjà l'une des espérances de la science philologique en France. La traduction a été faite sous la direction immédiate de M. Riemann, le successeur à l'École normale du regretté Ch. Thurot. A vrai dire, en donnant à leur travail le nom de traduction, MM. Riemann et Cucuel ont été trop modestes : bien qu'ils s'astreignent

à rendre scrupuleusement la pensée de l'auteur allemand, qu'ils ne se permettent aucune modification, si peu importante qu'elle soit, sans avertir le lecteur de la liberté qu'ils prennent, leur travail est, à bien des égards, une œuvre originale. M. Cucuel a su, dans cette traduction, donner à sa pensée un tour si net et si véritablement français, qu'on se croirait, à le lire, en face d'un travail entièrement personnel, mérite bien rare dans les ouvrages de ce genre, où l'on se contente trop souvent de calquer la traduction française sur le texte allemand. Le travail de MM. Cucuel et Riemann a d'ailleurs une portée plus étendue que l'ouvrage allemand dont il veut n'être qu'une traduction : MM. Seyffert et von Bamberg ont rédigé leurs *Règles* pour les élèves les plus avancés de l'enseignement secondaire, comme nous dirions en France ; M. Riemann, par un choix heureux de notes aussi simples d'expression que savantes pour le fond, a fait de cet opuscule le manuel presque complet, pour la partie grecque, des candidats à la licence ès lettres. Ailleurs, par exemple, dans la question si délicate de la valeur des temps aux différents modes, des notes explicatives, et parfois restrictives, tempèrent la rigueur, un peu systématique, qu'on est souvent exposé à trouver dans une rédaction allemande ; plus rarement M. Riemann s'est permis, dans l'intérêt de la clarté ou de l'exactitude, de modifier, en avertissant le lecteur, le texte même de l'original ; et parfois, en étudiant, par exemple, la construction des propositions complétives qui suivent les verbes *craindre*, *soupçonner* (p. 115), on est tenté de regretter qu'il n'ait pas usé plus largement de ce droit. L'ouvrage, ainsi refondu, a obtenu dès le premier jour le succès qu'il méritait, et il est à espérer qu'une nouvelle édition permettra bientôt à l'imprimeur de faire disparaître quelques fautes de typographie auxquelles les *errata* ne remédient jamais que d'une manière insuffisante.

— C'est encore avec une préface de M. Riemann, mais sous les auspices et par les soins de M. E. Benoist, que se publie la *Syntaxe de la langue grecque*, traduite sur la seconde édition allemande de Madvig, par M. l'abbé Hamant, professeur au petit séminaire de Metz, et l'un des collaborateurs de Woelfflin dans son grand travail sur le vocabulaire de la langue latine. M. Madvig, comme aussi Moritz Seyffert, le premier rédacteur des *Règles fondamentales*, est surtout connu en France par ses travaux sur la langue latine ; ajoutons que si la traduction de la syntaxe grecque a pu triompher des difficultés que rencontrent trop souvent en France les publications savantes, nous en sommes redevables aux soins de M. Benoist, le latiniste éminent à qui, du fond de la Russie, M. Lucien Müller dédiait naguère son édition d'Horace. La Grammaire grecque de Madvig se recommande par toutes les qualités qui ont depuis longtemps fait apprécier en France sa grammaire latine ; comme nos grands savants du XVI[e] siècle, l'illustre philologue danois a su mener de front l'étude

approfondie des deux langues. Les jeunes professeurs, familiarisés par l'étude du petit livre de Seyffert avec les règles fondamentales de la syntaxe grecque, trouveront dans l'œuvre plus étendue de Madvig, le complément indispensable de ces notions élémentaires. Comme l'auteur des *Règles fondamentales*, M. Madvig a pris le dialecte attique comme centre et comme point de départ; mais, tandis que Seyffert contenu dans des limites plus étroites, s'enferme rigoureusement dans le champ qu'il s'est choisi, Madvig, dans un ouvrage dont les proportions sont beaucoup plus vastes, a pu grouper, autour des règles de la syntaxe attique, des observations qui permettront au lecteur de s'expliquer au moins les anomalies les plus frappantes des autres dialectes. La *Syntaxe grecque* de Madvig semble destinée à rendre aux candidats à l'agrégation de grammaire les services que les *Règles fondamentales* de Seyffert commencent à rendre aux candidats à la licence ès lettres. La traduction de M. Hamant, faite comme celle de M. Cucuel, avec un soin scrupuleux, a été, de la part des hommes compétents, l'objet des plus justes éloges; l'exactitude et la précision s'y rencontrent avec l'intelligence profonde des règles, dont il fait passer l'expression de l'allemand en français. Ajoutons que cette préoccupation d'exactitude ne nuit, en général, ni à la liberté de son allure, ni à la clarté de son exposition. Deux ou trois expressions seulement, bien explicables chez un traducteur que des circonstances néfastes ont obligé à subir ses examens académiques devant les jurys d'Outre-Rhin, nous montrent de trop près peut-être, sous la traduction française, l'original allemand : c'est ainsi que le mot *prédicat*, un peu oublié dans nos écoles, et qu'on n'emploierait plus dans une œuvre originale, reparaît dans la traduction de M. l'abbé Hamant, tandis que le mot *attribut* prend le sens de l'allemand *das Attribut* (l'épithète). La richesse même des exemples n'a pas permis en général à M. Hamant de les traduire, comme M. Cucuel avait traduit les exemples de Seyffert; la plupart d'ailleurs se comprennent sans trop de difficulté ; et, si pour quelques-uns, il est utile de recourir au contexte, les références très précises et en général fort exactes permettent de le faire avec rapidité.

J.-B. LECHATELLIER.

---

95. — **Les Plaidoyers civils de Démosthène,** texte grec publié d'après les travaux les plus récents de la philologie avec un commentaire critique et explicatif, une préface et des notices sur chaque discours par Henri WEIL, 1re série, Leptine, — Midias, — Ambassade. — Couronne. — Deuxième édition entièrement revue et corrigée ; Paris, Hachette, 1883, in-8, VIII-368 p.

Le *Démosthène* de M. Weil n'a plus besoin d'éloges, il est depuis long

temps connu et apprécié des hellénistes. Nous croyons devoir signaler cependant aux lecteurs du *Bulletin* la seconde édition parce qu'elle a été soumise, du commencement à la fin, à une revision sévère. C'est par ce procédé qu'une édition sérieuse diffère de ces tirages qui reproduisent toujours le même exemplaire, bien qu'on mette pompeusement sur le titre : nouvelle édition revue et corrigée.

Des quatre discours qui sont publiés dans le présent volume celui qui doit le plus à M. Weil c'est la *Midienne*, car c'était le seul dont Vœmel n'eût pas donné une édition critique. A l'aide du regretté Ch. Graux et de notre collaborateur M. Duchesne, M. Weil avait contrôlé de nouveau le précieux Σ de la Bibliothèque nationale, le manuscrit le plus important de Démosthène, et l'avait pris pour base de sa première édition. C'est encore la *Midienne* qui a été l'objet des travaux les plus importants dans la nouvelle édition. — Dans l'intervalle des deux publications, M. Weil avait rédigé pour les *Mélanges publiés en l'honneur de Charles Graux* une étude sur un signe critique qu'on remarque dans certains manuscrits de Démosthène (1). Ce signe est un obel qui semble ne pas indiquer un passage interpolé. M. Weil revient ici sur la question. Selon lui ce signe indique « les doubles emplois, les superfétations, les incohérences, les obscurités, les erreurs historiques, les contradictions, » que les copistes avaient remarquées dans ces passages, peut-être même les endroits qu'ils pensaient avoir été insérés par le premier éditeur, qui avait tiré ce discours des papiers de l'orateur. Du moins est-il certain que la *Midienne* nous est restée dans une rédaction provisoire et que les éditeurs anciens s'en étaient déjà aperçus. E. B.

---

96. — **Mémoires du marquis de la Fare**, publiés par Emile Raunié. Paris, Charpentier, 1884, in-12 de xxxiv-302 pages.

On sait ce que valent les Mémoires du marquis de la Fare ; bien que leur auteur se défende d'écrire « une histoire » et se soit plus modestement proposé de grouper « une suite des principaux faits » et de « laisser une image de sa vie, » ses réflexions et ses jugements « sont à considérer, » comme disait Sainte-Beuve, et bien souvent ils nous donnent « la note juste ». En publier une bonne réédition était donc chose utile, et il faut savoir gré à M. Raunié d'avoir consacré à ce travail modeste les loisirs d'une érudition toujours en éveil.

Cette édition reproduit le texte original de 1776, mais on y a joint les nombreuses notes que renferment les éditions postérieures publiées au cours du siècle dernier. En même temps, profitant de son commerce

(1) Le Σ, le *Bavaricus* et le *Marcianus F*.

amilier avec les divers auteurs de mémoires du XVII[e] siècle, M. Raunié a pu recourir à la contre-épreuve des « témoignages contemporains » toutes les fois qu'il lui paraissait utile « de compléter, de confirmer ou de corriger les jugements et les réflexions de la Fare. » A ces citations abondantes et bien choisies, ajoutez une *Notice historique* sur la Fare et un *index analytique* fort complet, et avouez que ce « système d'annotation » n'est point pour déplaire aux lecteurs sérieux.

Il y a bien quelques critiques à hasarder : mais elles portent presque exclusivement sur la reproduction des *notes* contenues dans les rééditions du XVIII[e] siècle. Quelques-unes ont été omises sans motif apparent; d'autres sont inexactement transcrites. Ainsi l'éditeur imprime : « Madame de Maintenon n'avait que quatorze *ou* quinze ans » (p. 188), au lieu de « quatorze *à* quinze ans » ; — « le 30 octobre **1683** » (p. 230), au lieu de « le 30 *d'*octobre **1688** » ; — le prince de Condé lui rendit ce témoignage, qu'il s'était conduit en « vieux guerrier et en *général* expérimenté » (p. 132), au lieu de « en vieux guerrier et en *capitaine* expérimenté »; — « ayant gagné trois ou quatre *cents* francs » (p. 188), au lieu de « trois ou quatre *mille* francs », etc... — Remarquons aussi que les initiales « C. M. » ont été traduites par inadvertance « Comte Mazarin » (p. 29), tandis qu'elles doivent évidemment se lire « *Cardinal* Mazarin ». Enfin il n'est point rigoureusement exact d'avancer que les *notes* ont été « ajoutées à l'édition de 1745 » : on les trouve déjà dans l'édition des Mémoires publiés à Amsterdam, par J.-F. Bernard, en 1740.

Il serait peut-être ingrat d'insister sur ces menues critiques : remercions plutôt M. Raunié de cette édition fort intéressante, et, prenant acte de ses promesses, attendons avec confiance ses prochaines éditions des Mémoires de l'abbé de Choisy, du marquis de Lassay et de madame de Lafayette.

G. PAULET.

---

97. **Les Almanachs de la Révolution,** par Henri Welschinger; Paris, librairie des Bibliophiles, 1884, gr. in-18 de VIII-238 pages. — Prix : 4 francs.

La librairie des Bibliophiles vient d'inaugurer une collection de *Curiosités littéraires et historiques :* cette nouvelle série s'ouvre par un ouvrage de M. Henri Welschinger, dont la solide et piquante érudition a été distinguée plusieurs fois déjà par l'Académie française. Epuisant un sujet qui n'avait guère était traité jusqu'ici, l'auteur passe en revue tous les almanachs de la période révolutionnaire et étudie successivement les almanachs politiques, les almanachs littéraires et les almanachs purement techniques. Depuis l'*Almanach des aristocrates* et l'*Almanach du Père Gérard* jusqu'à l'*Almanach des Grâces* et au *Chansonnier de*

la Montagne, sans oublier le *Calendrier de la Cour* ou l'*Almanach indicatif des rues de Paris* (1), rien n'échappe aux patientes investigations de M. Welschinger : il a réussi à réunir ainsi plusieurs documents précieux, sans préjudice des anecdotes joyeuses et des couplets *sensibles* ou simplements burlesques. Cette étude consciencieuse ajoute un chapitre fort curieux à l'histoire révolutionnaire, et la lecture n'en est pas moins amusante qu'instructive. G. PAULET.

---

98. — **Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française,** par H. FORNERON ; Paris, Plon et Nourrit, 1884, 2 vol. in-8° de VII-432 et 457 pages.

99. — Cte ALEXANDRE DE PUYMAIGRE, **Souvenirs sur l'Émigration, l'Empire et la Restauration**, publiés par le fils de l'auteur ; Paris, Plon et Nourrit, 1884 ; in-8° de VII-448 p.

Le livre de M. Forneron n'est pas d'une analyse facile. Ce n'est pas que l'auteur ait été avare de divisions et de subdivisions : mais l'ordre en est assez arbitraire, et trop souvent, dans chacune d'elles, il y a des choses qui seraient aussi bien à leur place dans les autres. Je vais pourtant essayer de donner une idée de ce qu'on peut trouver dans ces deux volumes.

Voici d'abord un premier livre, *Avant l'Émigration*. Il comprend un tableau sommaire de la société française sous Louis XVI, une étude rapide sur ses ennemis, puis un chapitre de dimensions excessives consacré aux causes de l'émigration. Ce chapitre interminable parle non seulement des événements accomplis « avant l'émigration » et ayant pu la déterminer, mais encore nous donne un récit anecdotique de la Révolution tout entière jusqu'au 18 brumaire.

Le livre II a pour titre : *les Illusions :* les départs, les essais d'armement, les conflits avec la politique royale et la politique européenne, la société de Coblentz, la campagne de France en 1792.

Vient ensuite *la Dispersion* (livre III). On s'en va tristement en Allemagne, en Russie, dans les Pays-Bas. Le premier volume se termine par un chapitre où M. Forneron nous édifie sur les mœurs et la vie des émigrés, notamment à Hambourg.

Le livre IV, *le Régent à Vérone*, traite de ce point et de plusieurs

(1) Ce dernier almanach prouve surabondamment que nos aïeux de la première République s'entendaient déjà fort bien à *débaptiser* les rues parisiennes. En l'an III la rue des Francs-Bourgeois était transformée en *rue des Francs-Citoyens*, le carrefour de la Croix-Rouge en *Carrefour du Bonnet-Rouge*, l'Hôtel-Dieu en *Hôtel de l'Humanité*, la rue Montmartre en *rue Mont-Marat*, etc... (Cf. page 183.)

autres : la guerre civile à Lyon, à Toulon et en Vendée. Pour adoucir l'austérité de ce tableau, M. Forneron juge à propos d'intercaler au beau milieu d'un de ces chapitres le récit des aventures galantes d'un émigré, le comte H. W***. C'est un des moyens employés par l'auteur pour se séparer nettement de « l'école pédante ». Puis il nous conduit au milieu des émigrés en Angleterre, et enfin, pour ne pas tout à fait démentir son titre, auprès de Louis XVIII durant ses séjours à Venise et à Vérone.

Un assez long récit de la sanglante aventure de *Quiberon* remplit le livre V. Il y est beaucoup question du comte d'Artois, dont le rôle est sévèrement apprécié, puis les derniers mois du règne de la Convention, alors menée par la « bande de thermidor ».

Nous voici (livre VI) au *Premier retour des émigrés* sous le Directoire, à leurs relations avec Pichegru, au réveil des modérés, au séjour de Louis XVIII à Blankenbourg.

Le livre VII contient le récit des *Nouvelles proscriptions*, du coup d'État de fructidor et des déportations qui en furent la suite.

Le livre III (*Impuissance du Directoire*) nous montre Louis XVIII à Mittau, nous dévoile les intrigues des directeurs, met en scène Napoléon, surtout à dater du 18 brumaire et se termine brusquement, sans conclusion d'aucune sorte. Il est vrai que M. Forneron nous promet un nouveau volume sur les agissements de l'empereur à l'endroit des émigrés.

Trois lettres inédites du duc d'Enghien au comte de Marans sont publiées en appendice et sont suivies d'une table alphabétique détaillée des noms de personnages cités dans l'ouvrage.

Il faudrait beaucoup de place et beaucoup d'érudition spéciale pour discuter dans le détail les deux volumes de M. Forneron. La chose a été faite ailleurs et j'arrive bien tard pour la reprendre. Il suffira de dire que les rectifications ont été nombreuses. Je me contenterai, pour édifier nos lecteurs sur la valeur de l'*Histoire des émigrés* de présenter quelques observations d'ensemble.

Comment a procédé M. Forneron ? Il a lu une masse considérable de souvenirs et de mémoires plus ou moins contemporains, de valeur fort inégale, et dont plusieurs, de son propre aveu, sont sans autorité quelconque. Il y ajoint l'étude d'un assez grand nombre de documents inédits, surtout ceux du fonds Périgord à la Bibliothèque nationale. Des uns et des autres il a extrait une multitude de faits qu'il ne contrôle guère et beaucoup d'anecdotes plus ou moins caractéristiques et souvent gaillardes. Puis il a disposé tout cela dans un cadre arbitrairement établi, citant pêle-mêle ses auteurs et ses documents sans édifier suffisamment son lecteur sur la valeur de leurs affirmations. Il en résulte une marqueterie variée et quelquefois brillante, mais fort peu homogène au

point de vue des matériaux mis en œuvre et dont le dessin manque absolument de netteté.

M. Forneron est évidemment hanté par le souvenir du procédé de M. Taine dans ses *Origines de la France contemporaine*, et il n'est pas le seul à qui pareille chose soit arrivée en ces derniers temps. Seulement le procédé vaut surtout par celui qui l'emploie, et pour l'appliquer comme il convient, il est essentiel d'avoir au moins à un degré raisonnable deux qualités que M. Taine possède éminemment : la critique et l'esprit de synthèse. Sans doute celui-ci nous donne des citations innombrables empruntées à des sources imprimées et aux documents inédits, et accumule les faits de détail. Mais au moins a-t-il critiqué ses sources et n'a-t-il employé ses témoignages qu'à bon escient en les contrôlant les uns par les autres. Lisez la courte préface du tome I de la *Révolution*, et vous y trouverez nettement formulés les principes de cette critique essentielle. M. Forneron sait fort bien, et avoue dans sa préface que bon nombre des mémoires qu'il va citer n'ont aucune valeur, que d'autres doivent être étudiés avec beaucoup de précaution ; il les cite pourtant couramment et constamment, non sans scrupule parfois, puisqu'il lui arrive de contredire en note ce qu'il rapporte dans le texte et réciproquement, mais enfin il les cite, il les cite encore, et c'est dans une large proportion que ces matériaux suspects entrent dans son livre. Et puis M. Taine, après avoir cité ses faits et ses textes, discute et conclut : ses livres si érudits sont profondément philosophiques ; M. Forneron accumule les détails et ne conclut pas. Il faut dire pourtant à sa décharge que le sujet est singulièrement épars et confus. Peut-être prétend-il aussi s'assurer par ce moyen la qualité de « modéré » qu'il revendique dans sa préface. Il ne se prive pas pourtant de dire son opinion sur les gens des divers partis et peut-être aurait-il pu être plus avare de certaines expressions peu « modérées ».

De cette absence de synthèse et de conclusion il résulte que, le livre lu consciencieusement, lu avec plaisir même et intérêt, on se trouve à peu près aussi avancé qu'auparavant, comme après la lecture d'un *Ana* quelconque. Il me semble que l'œuvre de M. Forneron est hâtive, et c'est là son grand défaut : s'il avait consenti à la laisser quelques années encore sur le métier, à la fortifier et à la mûrir, il aurait donné au public habitué à recevoir de sa part des œuvres sérieuses, infiniment mieux que ces volumes intéressants et curieux, je le veux bien, mais qui resteront sans autorité auprès des érudits et auxquels on ne pourra recourir qu'avec une extrême circonspection.

Les *Mémoires du comte de Puymaigre*, publiés par son fils, un excellent érudit que nos lecteurs connaissent certainement et dont la contribution aux études d'histoire littéraire est si considérable, n'af-

fectent aucune prétention, mais présentent un grand intérêt pour l'histoire de l'armée de Condé et celle des trente premières années de notre siècle. Comme le remarque le fils de l'auteur, « ces mémoires ne sont pas l'histoire d'une époque, tout en ayant cependant le mérite de *bien reproduire l'aspect, la teinte du temps* dont il y est parlé. » La justesse parfaite de cette appréciation sera admise sans contestation par tous les lecteurs des *Mémoires du comte de Puymaigre.* L'auteur était bien placé pour observer, et comme il révèle très clairement un esprit juste, modéré, exempt de préjugés et fort sincère, on le lit avec confiance et avec un très véritable plaisir.

Fils d'un maréchal de camp fixé à Metz, il fut emmené par lui à Luxembourg et se trouva ainsi émigré à onze ans. A seize ans, il devenait aide-de-camp de son père, qui commandait alors une des brigades de cavalerie de l'armée de Condé. Il partagea le sort de cette armée et la suivit en Russie. Au licenciement, il rentra en France, demandant les moyens de vivre à un modeste emploi dans les droits réunis. Il s'éleva assez rapidement dans cette carrière et occupait à Hambourg une importante situation lors de la défense de cette ville par Davoust. Il y prit part et la raconte avec beaucoup d'intérêt. La seconde restauration le fit préfet du Haut-Rhin, de l'Oise et de Saône-et-Loire. Il servit le gouvernement avec beaucoup d'intelligence, de modération et de fermeté, et fut accompagné de très vives sympathies quand il se retira en 1830. Ses aventures et ses fonctions l'avaient mis en contact avec un grand nombre d'hommes connus. Il trouvait auprès d'eux un accueil qu'expliquent suffisamment sa bonne éducation, la distinction de son esprit, son intelligence des affaires et ses services. Il les peint au naturel dans ses mémoires, où les anecdotes caractéristiques abondent et où les historiens de la Restauration trouveront de curieux détails. Ils ont déjà du reste été utilisés, notamment par Nettement et M. Ernest Daudet. M. de Puymaigre a sobrement annoté l'œuvre de son père en donnant des renseignements biographiques succincts sur la plupart des personnages mentionnés. En voilà assez, je crois, pour recommander un livre qui certainement sera très bien accueilli.

E. ALLAIN.

ERRATA

Dans le dernier numéro, page 383, à l'avant-dernière ligne, il y a une lacune, par suite d'un accident de mise en pages : Rétablir la phrase suivante, après le nom Clément d'Alexandrie :

« Il commence par signaler et reproduire toutes les citations ou emprunts qui ont été faits des ouvrages, conservés ou perdus, de cet ancien auteur. »

Corriger aussi : page 385, ligne 1. κοσμικὸν ἐκκλησίας, et page 386, ligne antépénultième : Κανόνες ἐκκλησιαστικοὶ τῶν γίων ἀποστόλων.

CHRONIQUE

M. Léopold Delisle vient de publier :

1° Dans la *Gazette archéologique*, un mémoire sur le Sacramentaire d'Autun, ainsi appelé parce qu'il est conservé dans la bibliothèque du séminaire de cette ville, mais exécuté à Tours, pour Rainaud, abbé de Marmoutier, vers le milieu du IX° siècle. C'est une des plus belles œuvres de la librairie carlovingienne, tant au point de vue de l'écriture elle-même que pour la décoration et les peintures. M. Delisle reproduit quelques-unes de celles-ci, en quatre planches, dont la plus intéressante est celle qui représente les huit ordres de la hiérarchie, en deux tableaux, les ordres majeurs, évêque, prêtre, diacre, au-dessus, les cinq ordres inférieurs au-dessous.

2° Dans le tome XXIX de l'*Histoire littéraire de la France*, une étude sur les anciens catalogues des évêques des églises de France. Après avoir donné une idée générale de la date à laquelle ces listes ont été constituées, des documents d'où elles ont été tirées et de leur autorité, M. Delisle indique les premières collections que l'on en a faites, puis il classe, diocèse par diocèse, toutes celles qui sont parvenues à sa connaissance. Ce travail doit être signalé comme de la plus haute importance pour notre histoire ecclésiastique locale. L'illustre auteur sait d'avance, dit-il, que son inventaire présentera beaucoup de lacunes, mais il le présente comme pouvant servir de point de départ à des recherches ultérieures. Quelques-uns pourront peut-être y ajouter : mais combien en profiteront sans aucun peut-être !

3° Dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, une étude sur « le plus ancien manuscrit du *Miroir* de saint Augustin. » Il s'agit encore d'un manuscrit de la célèbre collection Libri-Ashburnham, qui contient, entre autres fragments, treize feuillets d'un *Speculum* de saint Augustin (??), en écriture du VIII° siècle.

4° Dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, un discours, où, après les nécrologies d'usage, l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale signale l'intérêt historique des collections confiées à sa garde, et, en particulier, de la collection des manuscrits et autres documents exposés dans la galerie Mazarine et ses annexes.

Outre l'article de M. L. Delisle cité plus haut sous le n° 3, la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1884, fasc. 3 et 4) contient les mémoires suivants : Comptes du trésor du Louvre (Toussaint, 1296) publié par J. Havet ; la formule *rex Francorum et dux Aquitanorum* dans les actes de Louis VII, par Elie Berger ; notes sur les manuscrits grecs du British Museum par H. Omont.

— Dans le dernier numéro (sept.-oct.) de la *Revue historique*, M. H. D. de Grammont continue ses intéressantes études sur la course, l'esclavage et la rédemption à Alger ; la partie aujourd'hui publiée a rapport à l'esclavage. — M. Ch. Henny publie, dans le même numéro, trente-trois lettres écrites à M^lle de Lespinasse par d'Alembert pendant un séjour qu'il fit à la cour de Frédéric II en 1763.

— M. C. Huit réunit en brochure (*le Gorgias*, Lahure, 1884) plusieurs articles publiés par lui dans la revue l'*Instruction publique*, sur le *Gorgias* de Platon et les diverses questions de philologie antique et de philosophie auxquels donna lieu ce célèbre dialogue. On y trouvera un commentaire grammatical de la partie du *Gorgias* qui figure sur les programmes de la licence ès lettres et de l'agrégation de grammaire.

— Le collège de Juilly vient de faire imprimer (Paris, imprimerie Pichon, in-8°, 16 pages) l'éloge du maréchal de Berwick, prononcé au collège de Juilly, le 15 juin 1884, par le duc d'Audiffret-Pasquier, de l'Académie française, à l'occasion de l'inauguration du buste du maréchal.

— Stanislas Guyard, un des directeurs de la *Revue critique*, décédé le 7 septembre, est remplacé par M. J. Darmesteter. La *Revue critique* présente ainsi à ses lecteurs le nouveau directeur : « M. James Darmesteter, que nos lecteurs connaissent et apprécient depuis longtemps, a consenti à se charger

dorénavant de diriger la partie orientale de la *Revue critique ;* nous l'en remercions cordialement pour nous, pour nos lecteurs, pour la science, et aussi au nom de l'ami que nous pleurons, et qui, nous le savons, n'aurait pas souhaité ni désigné d'autre successeur. » Les nos 39 et 40 de la *Revue critique* publient les discours prononcés sur la tombe de M. Guyard par MM. Ernest Renan et Gaston Pâris, et une notice nécrologique sur la vie et les travaux du jeune et regretté savant.

— Le n° du 6 septembre du *Journal officiel* publie le texte in extenso des discours prononcés surs la tombe d'Albert Dumont par M. G. Perrot, au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et par MM. Ed Leblant et Geffroy au nom des Ecoles françaises de Rome et d'Athènes, dont A. Dumont avait été directeur.

— La *Société nationale des antiquaires de France* vient de publier le tome XLIV (4e de la 5e série) de ses mémoires. Ce volume contient : 1° une étude de M. Gustave Schlumberger intitulée : *la Vierge, le Christ, les saints sur les sceaux byzantins des* xe, xie *et* xiie *siècles.* Après avoir étudié les différents types de la Vierge, du Christ et des saints, parmi lesquels saint Michel, un des grands protecteurs militaires de Byzance, patron du Bosphore, a les honneurs d'un chapitre spécial. M. Schlumberger dresse le catalogue des épithètes et vocables adressés à la Vierge, au Christ et aux saints sur les sceaux byzantins; de nombreuses figures sont intercalées dans le texte. — 2° Une note de M. Clément Duvernoy sur une enceinte découverte à Mandeure (Doubs), en 1882-1883. — 3° Un *Essai bibliographique sur les différentes éditions des icones veteris Testamenti d'Holbein,* par M. G. Duplessis. — Une description, par M. A. de Boislisle, d'une enceinte retranchée de dimensions fort considérables, qui occupe, dans la partie occidentale de la forêt de Montmorency, le plateau très élevé, dominant les deux villages de Taverny et de Bassancourt (plan) ; ce retranchement est connu dans le pays sous le nom de camp de César. — 5° Un rapport du commandant de la Noë, commandant de la brigade topographique du génie, qui démontre, à l'aide d'une étude technique, que le camp de Taverny ne ressemble aux camps romains ni par le relief, ni par le tracé, ni par l'assiette ; que c'est un spécimen intéressant et assez bien conservé d'un castrum du moyen âge, dont la construction doit être rapportée à une époque comprise entre le ixe et le xiie siècle.— 6° *Documents fixant la date de la construction des cathédrales d'Embrun et de Gap,* par M. Roman : ces deux églises, attribuées avec persistance, par différents auteurs et par la tradition de la contrée, à Charlemagne, sont, la première, du xiiie, la seconde, de la fin du xiie et du commencement du xiiie siècle, — 7° Le texte inédit d'une vie de saint Tudual, attribué au vie siècle, publié par M. A. de Barthélemy, qui l'a fait précéder d'une étude et éclairci à l'aide de notes nombreuses ; ce texte est intéressant pour ce qui concerne la géographie ancienne du nord de l'Armorique. — 8° Description de trois objets de l'époque gauloise, remontant au ive siècle avant notre ère, et offrant des spécimens très rares dans l'art gaulois de sujets décoratifs empruntés au règne animal. — 9° *Le tombeau de Guillaume Guéguen à la cathédrale de Nantes,* avec deux héliogravures, par Léon Palustre : La statue de Guillaume Guéguen, que l'on a l'habitude de faire figurer parmi les œuvres heureusement conservées de Michel Colombe, n'existe plus depuis longtemps. — 10° Une notice très étendue de M. Paul Nicard sur la vie et les travaux de Ferdinand de Lasteyrie du Saillant, suivie d'une liste bibliographique de ses œuvres, comprenant cent quarante-trois numéros. — 11° *Notes d'un voyage en Corse,* contenant des renseignements intéressants sur les antiquités de cette île par G. Lafaye.

— Notre collaborateur, M. l'abbé Thédenat, a publié, à la librairie Thorin (in-8°, 75 pages), la traduction du mémoire de Wilmanns sur Lambèse, inséré par le savant allemand dans les *Mémoires philologiques* en l'honneur de Théodore Mommsen. L'intérêt de ce mémoire consiste surtout en ceci, qu'il nous fait assister à la formation et au développement d'une commune romaine qui s'établit à côté du camp. La légion vint camper à Lambèse en 123 : en 158 il n'existait pas encore de commune ; c'est aux années 161-166 que remonte la fondation du vicus voisin du camp. La première mention des décurions est de l'année 166 ; en 207 le vicus a été déclaré municipe. En 238 la légion, licenciée par Gordien, quitta Lambèse, qui reçut, sans doute à ce moment, le titre de colonie ; par suite de ce licenciement, Lambèse perdit subitement

toute son importance. En 253, la légion y revint ; elle y était encore en 292 ; elle partit définitivement probablement au moment où Dioclétien distribua les troupes sur les frontières de l'empire. D'après un nouveau système de défense, la décadence de la ville fut rapide ; Constantine transporta la capitale de la ville à Cirta, qui prit le nom de Constantine, et, au v^e siècle, Lambèse avait disparu malgré une tentative de restauration par Valens et Valentinien (364-367). Cette histoire est entièrement écrite à l'aide des inscriptions fournies par la ville elle-même. Le mémoire de Wilmanns offre un exemple saisissant des services que l'épigraphie peut rendre à l'histoire ; c'est en même temps un excellent modèle de la méthode qu'il faut apporter à ce genre de travaux ; le traducteur a fait suivre sa traduction d'un appendice donnant, avec renvois au texte, la copie, la lecture, et, quand il y a lieu, la restitution des inscriptions ayant trait à l'histoire de Lambèse.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 29 août. — M. L. DELISLE fait une communication sur treize feuillets détachés d'un manuscrit en lettres onciales du VIII[e] siècle, faisant partie aujourd'hui de la collection Libri-Ashburnham. M. Hort, professeur à l'Université de Cambridge, a constaté que ces feuillets contiennent des fragments d'un *Speculum* de saint Augustin. Ils faisaient partie du manuscrit 10 de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, lequel est entré intact, en 1832, à la bibliothèque d'Orléans, où il porte le n° 16. En 1847, Libri en a détaché les feuillets qu'il a vendus au comte d'Ashburnham. — M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'un nouvel envoi de douze inscriptions latines ou fragments trouvés par le lieutenant Boyé à Sufetula (auj Sbéïtla), en Tunisie, dans des fouilles qu'il a fait exécuter sur l'emplacement du mur d'enceinte et de l'amphithéâtre.

. . . .	
. . . . NOCoS·C·V·	
cur. a q VARVM·ET·MINI	N et I liés
ciae · E*t*·ALVEI · TIBERIS	
*cu*R· ALIMENTORVM	
xv·VIRO·S · F · X · VIRO·	
*u*RBIS·ROMAE·LEG·NV	
MIDIA·E PRAET·VRBANO	AN liés
CANDIDATO · QVAESTORI	AE liés
ALLECTO · INPATRICIAS	
FAMILIAS TRIVMVIRO	
A·A·A·F·F·SEVIRO·TVRMAE	VR et MAE liés
E·E·Q Q·R·R· PATRONO PER	
PETVO · AELIVS FELIX · ET	
FABIVS DONATVLVS·	

.....no, co(n)s(uli), c(larissimo) v(ero), [cur(atori) aq]uarum et Mini[ciae] e[t] alvei Tiberis, [cu]r(atori) alimentorum, [quindecem]viro s(acris) f(aciundis), decemviro [u]rbis Romae, leg(ato) Numidiae, praetori urbano candidato, quaestori, allecto in patricias familias, triumviro a(ere) a(regento) a(uro) f(laudo) f(eriundo), seviro turmae eq(uitum) r(omanorum) patrono perpetuo, Aelius Felix et Fabius Donatulus.

Cette inscription est la plus intéressante ; elle a été érigée en l'honneur d'un patron de la cité, à l'occasion de son élévation au consulat, probablement un consulat suffect. Il est regrettable que le mauvais état de la pierre n'ait pas permis au lieutenant Boyé de prendre une copie plus complète des premières lignes ; du nom de ce personnage nous ne savons rien, si ce n'est que son *cognomen* se terminait en NO. Les lignes deux à six mentionnent les charges exercées après la préture ; c'est un *cursus honorum* dans l'ordre inverse. D'abord commandant d'un des six escadrons de chevaliers romains, ce personnage exerce ensuite une des charges du vigintivirat, celle de triumvir monétaire, *aere, argento, auro flando feriundo* ; il devient ensuite questeur et, en cette qualité, il entre au Sénat, où, par une faveur spéciale de l'empereur, il prend place parmi les patriciens, *allectus in patricias familias* ; il appartenait donc à une famille plébéienne. Cette intéressante et rare mention fait vivement regretter la perte des noms du personnage. Il parvint ensuite à la préture urbaine sur la recommandation du prince, *praetor urbanus*

candidatus, puis aux emplois supérieurs. — Inscription de l'année 239 gravée sur la base d'une statue de l'empereur Gordien :

IMP· CAES
MANTONIO
GORDIANO
INVICTOPIO
FELICIAVG
TRIB·P·IICOSPP
D·D·P·P

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Antonio Gordiano, invicto, pio, felici, aug(usto), trib(unitia) p(otestate) iterum, co(n)s(uli), p(atri) p(atriae), d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).

Deux inscriptions honorifiques érigées par l'*ordo* et les *curiae* de Sufetula.

1° M·MAGNIO
SEVERO·FL·PP
CIVIINCOM
PARABILI
OBMERITA
SPLENDIDISSI
MVS· ORDO
SVFETVLENSIS
D·D·P·P·

2° L·RASINIO·L·FIL·QVIR·SATVRNINO
MAXIMIANO AEDIL·IIVIR· Q Q
OB SINGVLAREM MORVM EIVS
EXEMPLVM· ETIN VTROQVE HONO
RIS GRADV FIDAM CLEMENTIAM
FILIORVMQVEEIVSSACERDOTIEDI
TIONEM· LVDORUM· ET ADSIDVAM
ERGA SINGVLOS CIVES SVOS
LIBERALITATEM VNIVERSVS PO
PVLVS CVRIARVM TESTIMO
NIVM GRATIARVMSVARVM
PERPETVVM POSVIT IDEMQVE
DEDICAVIT

1° *M(arco) Magnio Severo, fl(amini) p(er)p(etuo), civi incomparabili ob merita splendidissimus ordo sufetulensis, d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).*

2° *L(ucio) Rasinio, L(ucii) fil(io), Quir(ina tribu), Saturnino Maximiano, aedil(i) duumvir(o) q(uin)q(uennali), ob singularem morum ejus exemplum, et in utroque honoris gradu fidam clementiam, filiorumque ejus sacerdoti(o) editionem ludorum et adsiduam erga singulos cives suos liberalitatem, universus populus curiarum testimonium gratiarum suarum perpetuum posuit idemque dedicavit.*

Le reste de l'envoi se compose d'une inscription funéraire et de fragments. — M. Philippe Berger lit une note sur les inscriptions nabatéennes recueillies par MM. Hubert et Doughty à Medaïn-Salih (Arabie). Ces inscriptions sont nombreuses et du plus haut intérêt pour l'histoire du royaume nabatéen; elles sont datées et permettent d'établir la liste chronologique de ces rois dont le territoire a été décrit par Strabon et s'étendait jusqu'au centre de l'Arabie — Le Dr Rouire répond à des objections que l'on a faites contre sa théorie sur la situation des Syrtes et du lac Triton, qu'il refuse d'identifier avec les Chots et qu'il place au fond du golfe de Hammamat.

Séance du 5 septembre. — MM. L. Delisle et H. Weil sont désignés par l'Académie pour former la commission chargée de vérifier les comptes de l'année 1883. — M. Oppert lit la traduction d'une inscription babylonienne du musée britannique concernant le roi Séleucide Antiochus Soter, fils de Séleucus et la reine Stratonice. Le roi Seleucus, fils d'Antiochus Soter, mentionné à la fin de l'inscription, est ce prince dont nous ne savions rien sinon, par un fragment de Trogue Pompée, qu'il mourut avant son père :

« Antiochus, le grand roi, le roi puissant, le roi sauveur, roi de Babylone, roi des pays, restaurateur de la Pyramide et de la Tour, fils aîné du roi Séleucus, le Macédonien, roi de Babylone, moi :

« Depuis longtemps, mon esprit m'a porté à faire la Pyramide et la Tour, et j'avais moulé beaucoup de briques semblables à celles de la Pyramide et de la Tour, dans le pays de Syrie, par mes mains augustes la dans... de pierre. Et je les avais fait apporter pour jeter les fondations de la Pyramide et de la Tour.

« Au mois d'Adar, le vingtième jour de l'année 43 (229 avant J.-C.), j'ai jeté les fondements de la Tour, la maison éternelle, le temple du dieu Nebo, qui est dans Borsippa.

« Dieu Nebo, fils sacré du..... des dieux, l'excitateur, toi qui t'inclines vers ceux qui te préconisent, fils aîné de Mérodach, rejeton de la déesse Anesana, la reine..., sois gracieusement propice.

« Par ta sainte parole (dont aucun mot ne soit sans effet), j'obtiendrai l'anéantissement du pays de mes ennemis, la victoire sur les rebelles, l'affermissement de ma maison par la force, la justice dans ma royauté, des années de règne, de splendeur, des années de bonheur du cœur, l'accroissement de ma race. Que tout cela me soit accordé !

« Tu augmenteras la royauté d'Antiochus et du roi Séleucus, son fils, pour toujours.

« O dieu Nebo, fils de la Pyramide, premier-né de Mérodach, fils aîné, rejeton de la déesse A..., la reine, quand tu entreras joyeusement dans la Tour, la maison éternelle, la maison de ton pouvoir céleste, le siège du plaisir de ton cœur, que par ton ordre, qui ne peut être éludé, mes jours soient prolongés, mes années multipliées, que mon trône soit affermi, que mon règne devienne vieux !

« Que par ton burin suprême, qui règle les révolutions du ciel et de la terre, soit établie mon existence heureuse devant ta face sublime ! Que mes mains atteignent les pays depuis le lever du soleil jusqu'au coucher du soleil, que j'amoncelle leurs tributs pour pouvoir les employer à l'achèvement de la Pyramide et de la Tour.

« O Nebo, Fils aîné, quand tu entreras dans la Tour, la maison éternelle, que soit prédestinée devant ta face la félicité d'Antiochus, roi des pays, du roi Séleucus, son fils, de la reine Stratonice son épouse, félicité à eux tous ! »

— M. Léopold Delisle commence la lecture d'un mémoire sur plusieurs sacramentaires de l'époque carolingienne. Par une comparaison attentive de ceux qui portent des dates avec ceux qui en sont dépourvus, M. Delisle établit la date de ces derniers, leur lieu d'origine, et l'église à laquelle ils ont appartenu.

H. Thédenat.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Audiat, Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, Paris, Picard, in-8°, de 104 pages. — Beauriez, Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, et son temps, Gervais, in-18. — Bergier, Etude sur les hymnes du Bréviaire romain, Besançon, Bonvalot, in-8°, 2 fr. — Boislisle (de), Notice sur le Sénéchal Etienne de Vesc, Paris, Loones, in-8°, de 302 pages. — Buchner, Un philosophe amateur : essai biographique sur Léon Dumont, Alcan, in-18. — Buffet, Chronique sur la Ligue à Metz, Paris, Pillet et Dumoulin, in-8° de 248 pages. — Chevalier (Mgr), Herculanum et Pompéi, Mame, in-8°, de 216 pages et gravures, nouvelle édition. — Fabre, Jeanne d'Arc, libératrce de la France, édition illustrée, Paris, rue du Croissant. — Fichot, Statistique monumentale de l'Aube, tome I, Quantin, in-8°. — Fillion, Essais d'exégèse, Paris, Delhomme et Briguet, in-8°, de 354 pages. — Guillaume, Le mystère de saint Eustache, Paris, Maisonneuve, in-8° de 115 pages. — Huguet, Le guide du philosophe dans la recherche de la vérité, Lecoffre, in-8°, 4 fr. — Jourdan, la Rochelle historique et monumentale, la Rochelle, Siret, in-4°. — Keyl, Gunther et le gunthérianisme, Amiens, Rousseau-Leroy, in-8°, de 22 pages. — Laval, Cartulaire de l'Université d'Avignon, Avignon, Séguin, in-8° de 484 pages. — Le Boucq de Ternas, Recueil de la noblesse des Pays-Bas, de Flandre et d'Artois, Douai, Dechristé, in-4° de 458 pages. — Lettres de la marquise de Coigny, Jouaust, in-8°, de 324 pages. — Metzger, Lyon en 1793 avant le siège, Lyon, Geog, in-12, de 181 pages. — Nisard, la Maison et l'Église, Bray et Retaux, in-18. — E. S., le Siège d'Aiguesmortes, Nîmes, Clavel, in-8°, de 341 pages. — Sauvage, Actes des saints du diocèse de Rouen. Tome Ier, in-4° de 334 pages, Rouen, Fleury. — Stein, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés sous Ribemont, Saint-Quentin, Poette, in-8° de 231 pages.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 21 1er Novembre 1884

BULLETIN CRITIQUE

100. — **Rabbi Vapheth Abou Aly Ibn-Aly Bassorensis Karaïtarum doctoris sapientissimi in Canticum canticorum commentarium;** Paris, Leroux, 1884.

En publiant et en traduisant en latin ce manuscrit déposé à l'état d'exemplaire unique à la Bibliothèque nationale, M. Bargès poursuit la belle série de ses travaux. Le Cantique des cantiques est attribué, on le sait, à Salomon. Il est ainsi nommé soit parce qu'il est le cantique par excellence, soit, comme le dit R. Vapheth, plus vraisemblablement, parce qu'il nous offre comme une gerbe et un recueil de cantiques divers.

C'est pour concilier de légitimes scrupules avec l'intérêt de la critique sacrée, que M. l'abbé Bargès, en entreprenant sa publication nouvelle, lui a donné, comme les savants d'autrefois et comme les théologiens actuels encore, le voile et le demi-jour de la langue latine. De la sorte son travail ne sera pas perdu pour l'exégèse biblique et en même temps il s'abrite sous une forme qui l'empêchera de courir indistinctement sous tous les yeux.

Le volume qu'il nous offre respire même dans le détail typographique le soin consciencieux et la libéralité de bon goût que l'auteur apporte à ses diverses publications. La langue latine y est maniée avec une ampleur et une aisance qui rappellent les traditions de l'Europe savante d'autrefois. Une préface développée nous instruit des motifs qui ont porté le savant professeur à prendre la plume, puis vient le commentaire traduit de R. Vapheth, puis des notes qui rectifient ou complètent les explications du commentateur. Enfin M. Bargès nous donne le texte arabe de son auteur, comme pour inviter le lecteur à vérifier l'exactitude d'une traduction toujours difficile eu égard au génie opposé de la langue latine et d'une langue sémitique quelle qu'elle soit.

Maintenant qui est ce nouveau commentateur des livres saints et quels avantages particuliers nous offrent ses observations venues à la suite de tant d'autres ?

R. Vapheth est un savant né à Bassora et appartenant à la secte juive des Karaïtes. M. Bargès a raison de dire que sa renommée ne date pas tout à fait d'hier. *Cujus nomen virorum doctorum cura et diligentia jam a pluribus annis praeclare apud sacrarum litterarum cultores percrebruit...* Néanmoins au nombre des auteurs auxquels Vapheth doit un réveil de gloire et que M. Bargès cite, nul ne peut réclamer plus de part que M. Bargès lui-même. Il a édité en effet, il y a quelques années, un commentaire fait sur les Psaumes par le même Vapheth. La vie de celui-ci nous est aujourd'hui rappelée à grands traits. Vapheth est né dans l'intervalle des années 915 à 920 de l'ère chrétienne. Il reçut les premiers éléments des lettres à l'académie des Karaïtes de Bassora, puis il émigra en Palestine, étant jeune encore, et il résida à Jérusalem, où florissait une communauté renommée appartenant à la secte dont il était membre. Le choix qu'il a fait de la langue arabe pour son commentaire du Cantique des cantiques et pour ses autres travaux exégétiques tient à l'importance qu'avait de son temps la domination musulmane alors répandue dans l'Orient presque tout entier.

Quant au nouveau commentaire, M. l'abbé Bargès nous dépeint dans sa préface, l'intérêt multiple que nous avons à le posséder. Outre qu'il s'agit ici d'un livre appartenant à la littérature arabo-hébraïque, littérature dont les monuments sont rares et recherchés, nous tenons la source originale où ont puisé nombre d'interprètes rabbaniques. Nous pouvons y suivre les phases diverses qu'a traversées la secte des Karaïtes et les opinions qui ont prévalu parmi ses docteurs. Enfin nous pouvons trouver dans ce précieux commentaire quelque trait de lumière, quelque élément curieux d'information pour éclaircir les obscurités du Cantique des cantiques, obscurités qui tiennent à sa signification allégorique et aussi à sa vive et éblouissante concision : *Canticum canticorum quanto brevius et tanto difficilius*, dit saint Jérôme.

Arrêtons-nous. On en sait assez pour juger la valeur d'ensemble du monument que M. Bargès a élevé à la science sacrée. N'ôtons pas au lecteur le plaisir de découvrir par lui-même les qualités de littérateur, d'exégète et de linguiste qui recommandent à un public d'élite la nouvelle publication.

Jules Cauvière.

---

102. — **Vergleichende Syntax der Indogermanischen Comparation**, von Dr. Hermann Ziemer, x-282 pages ; Berlin, Ferd. Dümmler, 1884.

Voici un des premiers essais de syntaxe indo-européenne qui aient été publiés. Jusqu'à présent les recherches des savants ont porté sur la partie morphologique du langage. La phonétique, la flexion, la composition des mots, c'est à peu près tout ce que traitent les grammairiens les plus autorisés. Bopp, Schleicher, Léo Meier, G. Meier n'entrent pas dans le domaine de la syntaxe. Il y a là encore un domaine à peu près inexploré, et on ne peut qu'applaudir aux efforts des érudits qui essayent de défricher un terrain aussi nouveau.

M. Ziemer a choisi une seule question, et c'est la bonne méthode. Car embrasser la syntaxe dans son ensemble est un projet trop vaste, et nous ne croyons pas que le temps soit venu de faire une syntaxe indo-européenne. Une pareille entreprise nous paraît dépasser la mesure des connaissances actuelles. Il étudie la syntaxe des comparatifs, et cette question il la circonscrit encore, il se borne à examiner le cas exigé après les comparatifs, et le moyen de suppléer à l'emploi de ce cas.

Le premier chapitre renferme un certain nombre de questions qui peuvent intéresser non seulement le linguiste, mais encore tous les hommes qui veulent se rendre compte de leurs premières études. Quelle est la nature de la comparaison ? quelle est l'idée fondamentale des formes adoptées pour exprimer la gradation ? quels sont les cas employés par le sanscrit après les comparatifs? Le second chapitre applique les mêmes recherches aux autres langues de la famille indo-européenne. Dans un troisième chapitre, qui est d'une longueur démesurée, l'auteur s'occupe de divers moyens qui servent à suppléer au cas de la comparaison. Il en distingue plusieurs sortes, les prépositions, les postpositions, les affixes, les adverbes, les conjonctions et les particules. Un quatrième chapitre de sept pages présente dans un tableau la construction en usage dans les phrases comparatives.

On voit par ce résumé de quel intérêt sont les questions abordées dans cet ouvrage. L'auteur n'a pas été au-dessous de sa tâche : il fait preuve d'une érudition sûre et consciencieuse. Nous nous demandons toutefois s'il a bien atteint le but qu'il s'est proposé. Nous y voyons bien la syntaxe du comparatif dans les langues particulières, mais nous ne voyons pas qu'il se dégage de toutes ces discussions une formule générale qu'on puisse appeler la règle indo-européenne, ce qui était l'objet de son livre.

M. Ziemer s'appuie sur une analyse assez juste du fait psychologique de la comparaison. Lorsque l'on compare deux ou plusieurs objets, on se les figure comme séparés dans l'espace, puis on les replace à côté l'un de

l'autre, et l'on se demande s'il y a entre eux une différence, et quelle est cette différence. Dans le comparatif de supériorité, deux idées peuvent se faire jour. Ou bien l'on veut dire que l'un des objets possède la qualité à un plus haut degré, en prenant pour point de départ l'objet avec lequel on le compare. C'est la notion du point de départ, et l'ablatif exprime très bien ce rapport. Ou bien l'on veut dire que l'un des objets se distingue de l'autre par la qualité, et c'est l'idée de la séparation qui prévaut, idée représentée par l'ablatif.

Cette conclusion, qui est la théorie dominante du livre de M. Ziemer, nous paraît arbitraire. Au même titre, et avec le même droit, nous pourrions conclure que l'instrumental est le cas propre de la comparaison. En effet l'esprit ne se contente pas de séparer les deux objets, il les place à côté l'un de l'autre et les compare. Or l'instrumental répond très bien à cette opération de l'esprit. Dans l'exemple cité par l'auteur, *prânâir gariyamsam*, « plus cher que la vie, » peut se traduire ainsi: Plus cher mis à côté de la vie. D'un autre côté, si l'idée de point de départ ou de séparation est l'idée primitive de la comparaison, comment expliquer l'emploi du locatif et des particules ὡς en grec, *quam* en latin, *als* en allemand moderne? Le locatif indique le lieu où l'on est et ces particules excluent l'idée de la séparation. En général l'auteur se montre au courant des opinions reçues parmi les savants et apporte du discernement dans le choix de ses opinions. Nous ferons toutefois une réserve pour les questions de morphologie que la nécessité de son sujet l'amène à toucher de temps à autre. Ainsi on n'admet plus la théorie de Bopp, qui faisait dériver le suffixe *tara* d'une racine *tar*, « traverser, aller au delà. » Les suffixes *ma* et *yans* ne peuvent se rapporter à des racines verbales *mâ*, « mesurer », *i*, « aller ». L'auteur, sans accepter d'une manière absolue ces théories, y cherche une lumière pour mettre dans un jour plus vif sa propre doctrine : « Si dans le suffixe de comparatif *yans* se trouve réel« lement la racine *i*, « aller de, sortir de », *ausgehen*, on voit clairement « pourquoi l'objet surpassé se met à l'ablatif. Un mouvement laisse der« rière lui le point d'où il part. « Par là, dit-il plus haut, une vive lumière « sur la syntaxe du comparatif nous vient du côté où nous ne l'aurions « à peine attendue (1). »

Nous ne partageons en aucune manière cette conclusion. D'abord la racine *i* ne signifie pas *aller de, sortir de*, mais simplement *aller*. Ensuite on ne peut rien fonder sur des théories aussi incertaines.

L'auteur a intitulé son livre *Syntaxe comparée de la comparaison indo-européenne*. Il se permet des excursions dans les langues sémitiques et touraniennes. L'hébreu, le cophte, le turc, le hongrois lui fournissent

(1) P. 40.

quelques observations qui ne manquent pas d'intérêt. Nous aurions mieux aimé toutefois qu'il se renfermât plus étroitement dans son sujet. Il aurait pu insister davantage sur les langues classiques, et la doctrine eût gagné en sûreté et en profondeur. Ph. GONNET.

---

102. — **La Bible française au moyen âge.** — Étude sur les plus anciennes versions de la Bible écrites en prose de langue d'oïl, par Sam. BERGER. — Paris, Champion, 1884; in-8 de XIV-450 pages.

103. — **Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge,** par Jean BONNARD. — Paris, Champion, 1884; in-8 de II-244 pages.

On ne s'est guère pressé de traduire la Bible en français : il ne reste aucune trace d'une telle entreprise avant le XII^e siècle. M. Bonnard a bien saisi la raison de ce retard : « Les clercs connaissaient généralement le latin; quant aux illettrés, ils professaient un christianisme plus pratique que théorique, et s'en remettaient à l'Église du soin de diriger leur piété. » Cela est encore vrai de nos jours; on peut être un bon chrétien sans lire la Bible, et je connais plus d'un fabricien de cathédrale qui ne paraît pas éprouver le besoin de s'initier personnellement à toutes les prescriptions du Lévitique ou de vérifier toutes les prophéties d'Ezéchiel. A plus forte raison, au temps où l'on allait communément à l'église sans paroissien, et pour cause. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la langue française compte quelques monuments antérieurs aux premiers essais connus de traduction des Livres saints.

Ces monuments sont pourtant peu nombreux, car dès le commencement du XII^e siècle, on trouve des versions partielles de la Bible. C'est donc presque aux origines de notre littérature que les deux auteurs dont j'ai à m'occuper ont dû placer leur point de départ.

Cette carrière leur avait été ouverte par un concours de l'Académie; M. Berger a obtenu le prix, M. Bonnard, une mention honorable. En publiant leurs travaux, les deux lauréats se sont à peu près entendus pour ne pas faire double emploi. M. Berger s'est limité aux traductions en prose, M. Bonnard s'est occupé spécialement des traductions en vers.

De telles entreprises supposent d'abord le dépouillement d'un grand nombre de manuscrits. M. Berger ne s'est pas borné à les voir et à les mettre en œuvre; il a voulu les décrire avec le plus grand soin. Les descriptions forment à la fin de son volume un appendice de cent quinze pages; près de *deux cents* manuscrits sont ainsi catalogués. Quant au corps de l'ouvrage, il se divise en cinq parties; les traductions de la Bible y sont rangées par ordre de date.

La tête de cette longue série est occupée par **deux traductions du Psau-**

tier, exécutées l'une sur le *Psalterium hebraicum*, l'autre sur le *Psalterium gallicanum* (1). Elles sont toutes les deux de la même main et remontent aux environs de l'an 1100; c'est assez dire qu'elles sont postérieures au *Saint Alexis* et contemporaines de la *Chanson de Roland*. Leur patrie est la Normandie d'outre-mer; l'auteur paraît être quelque disciple de Lanfranc; il écrivait « non loin de Canterbury ».

Les livres des Vaudois viendraient ensuite, s'ils existaient; mais il faut, semble-t-il, renoncer à retrouver les versions faites par les soins de Valdès et celles que ses disciples présentèrent au pape Alexandre III, en 1179. Cependant, si les livres des Vaudois de Lyon sont perdus, il reste quelque chose de ceux des Vaudois de Metz, saisis entre leurs mains par ordre d'Innocent III, en 1199. C'est d'abord une traduction des épîtres et évangiles de la quinzaine avant Pâques, avec la paraphrase d'Haimon, puis une version des *Morales sur Job*, du pape saint Grégoire. Ils avaient aussi un psautier français, mais on ne l'a point retrouvé.

A la même période, c'est-à-dire à la fin du XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e], appartiennent une version des quatre livres des Rois en dialecte normand, une version des livres des Machabées dans le dialecte de l'Ile-de-France, plusieurs psautiers glosés, c'est-à-dire paraphrasés, qui dérivent plus ou moins complètement du Psautier gallican dont il a été question plus haut; enfin une version de l'Apocalypse, avec divers compléments exégétiques ou légendaires; cette version, normande d'origine, se diversifie beaucoup d'un manuscrit à l'autre.

Jusqu'ici nous n'avons encore que des traductions partielles, restreintes à des livres isolés. Vers la fin de la période qui nous occupe, on trouve un premier essai d'histoire sainte en français, depuis la création jusqu'à la naissance du Christ; mais ce n'est qu'un essai isolé et qui n'eut guère de publicité, car on ne connaît qu'un seul manuscrit (2) de cette « Bible abrégée ».

La traduction complète de la Bible devait être l'œuvre, au moins indirecte, de l'Université de Paris. Il en reste peu de manuscrits; un seul même, et d'assez basse époque, est tout à fait complet; cela tient à ce que la grande traduction du XIII[e] siècle fut supplantée en librairie, au siècle suivant, par la Bible historiale dont nous parlerons plus loin. Cette grande traduction n'est pas l'œuvre d'une seule et même main; le style,

(1) Je crois devoir rappeler ici que le *Psalterium hebraicum* est la version exécutée par saint Jérôme sur le texte hébreu, version qui n'est point entrée dans l'usage liturgique, et que le *Psalterium gallicanum* est une revision également faite par saint Jérôme, d'un psautier latin antérieur; ce psautier était traduit du grec et la revision qu'en fit saint Jérôme ne dérive non plus que du texte grec. C'est le *Psalterium gallicanum* qui figure dans le Bréviaire.

(2) La Bibliothèque nationale vient d'acquérir un second exemplaire de cette Bible, à la vente Didot.

la langue, offrent des inégalités et des diversités très frappantes; ici le texte est paraphrasé, là il est simplement traduit. Cependant il règne une certaine unité dans ce long travail : s'il n'est pas de la même main, il est du même temps et du même pays. La question de lieu ne soulève aucun doute : nous sommes à Paris, dans le milieu de librairie qui environne l'Université. Quant à la date, M. Berger parvient à la resserrer entre des limites assez rapprochées. Ses études sur les corrections dont le texte de la Vulgate fut l'objet à Paris, dans le courant du XIIIe siècle, lui permettent d'affirmer que la version française n'a point été faite avant 1226. D'autre part, l'auteur de la traduction des Evangiles ne mentionne point la translation de la sainte Couronne à Paris, en 1239, bien qu'il apporte un certain soin à indiquer le lieu où se conservent des reliques du même genre. Même en négligeant cette dernière donnée, on ne peut guère descendre au delà de l'année 1250. La Bible française est donc du deuxième quart du XIIIe siècle ; elle est contemporaine de saint Louis.

Tout à fait à la fin du même siècle, Guyart Desmoulins, doyen du chapitre d'Aire, en Picardie, exécuta une version ou plutôt une refonte en français de l'*Historia scolastica*, ou histoire sainte de Pierre le Mangeur, rédigée en latin vers 1179. Sa version est ce que l'on appelle la *Bible historiale;* elle est naturellement en dialecte picard. Comme le livre latin d'où elle dérive, elle combine avec le texte sacré beaucoup d'éléments narratifs empruntés aux livres apocryphes ou à l'histoire profane. Ajoutons que Guyart Desmoulins avait, en plus d'un endroit, substitué le texte même de la Bible à la rédaction sommaire de Pierre le Mangeur. Ce genre d'amélioration fut de plus en plus apprécié : à mesure que l'on copia la *Bible historiale*, on y introduisit un plus grand nombre de traductions complètes, empruntées à la Bible parisienne du XIIIe siècle. Cette combinaison alla même si loin, que le second volume de la Bible parisienne et le second volume de la Bible historiale se confondirent tout à fait, le premier s'étant purement et simplement substitué au second.

La Bible historiale ainsi complétée eut une très grande vogue au XIVe et au XVe siècle; elle ne déconcerta pourtant pas la concurrence; car, sans parler de quelques versions partielles, nous trouvons, au XIVe siècle, trois ou quatre autres bibles françaises. L'une d'elles a été exécutée en Angleterre; une autre, commencée pour le roi Jean, fut interrompue par la bataille de Poitiers ; une troisième fut commandée à Raoul de Presles par le roi Charles V. Il est visible que ces traductions dépendent les unes des autres et qu'elles sont en rapport plus ou moins direct avec la Bible parisienne du XIIIe siècle.

Après le règne de Charles V et jusqu'à la découverte de l'imprimerie,

on ne voit plus se produire de nouvelles traductions de la Bible entière. Il est même à remarquer que la première Bible française imprimée, celle de Jean de Rély, qui parut à Lyon vers l'année 1496, n'est autre chose qu'une Bible historiale. D'autre part, la version de Le Fèvre d'Etaples n'est tout à fait originale que pour le commencement, c'est-à-dire pour la partie où la Bible historiale n'était pas une traduction, mais un résumé; quant aux parties communes, Le Fèvre d'Etaples n'a fait que suivre Jean de Rély, en le retouchant. Enfin la version de Le Fèvre est elle-même le prototype de la version d'Olivétan (Serrières, 1535), d'où dérivent toutes les Bibles protestantes françaises, et de la Bible de Louvain (1550), fort usitée parmi les catholiques avant la traduction de Sacy. De cette façon, la plupart des Bibles françaises remontent, pour l'origine de leur texte, jusqu'à la grande version parisienne du temps de saint Louis.

Mais on peut, en ce qui regarde le psautier, remonter encore plus loin, car la Bible du XIIIe siècle elle-même n'était pas originale pour cette partie du texte sacré; son psautier n'était autre que le psautier normand du commencement du XIIe siècle, ou plutôt celui des deux psautiers qui correspondait au texte latin que l'on récitait à l'office, le *Psalterium gallicanum*.

Cette persistance des vieilles traductions, bien entendu avec les retouches exigées par le progrès de la langue, est un des résultats les plus curieux des études de M. Berger. On en trouvera d'aussi intéressants dans ses derniers chapitres, où il a rassemblé beaucoup de renseignements sur les copistes et les propriétaires des manuscrits de la Bible française. Les premiers étaient avant tout des libraires de Paris : dans les couvents, où l'on entendait le latin, on n'avait que faire de ces versions en langue vulgaire. Les propriétaires aussi sont, pour la plupart, des laïques, mais des laïques de haut parage, rois, reines, grands seigneurs. Parfois dans les nobles maisons, le volume de la Bible française était une sorte de livre de famille, où l'on inscrivait les naissances, mariages et autres événements importants : témoin, par exemple, ce beau manuscrit de Sainte-Geneviève où « messire Hervé de Léon et dame Marguerite d'Avaugour » notent « la naissance de leur fils Hervé, à la Roche-Maurice, l'an du Seigneur 1341, le jeudi après la translation de saint Martin..., au temps de la guerre pour le duché de Bretagne entre Charles de Blois, d'une part, et le comte de Montfort, de l'autre. » Quant au populaire, les manuscrits ont toujours été hors de sa portée, ne fût-ce qu'à cause de leur prix : la Bible ne l'atteignait que par les sermons des prédicateurs ou par les vitraux des églises.

Tout le long de son exposition, M. Berger met sous les yeux de son lecteur, avec la description des versions dont il traite, des spécimens choisis de leur texte. Ces détails sont d'un grand intérêt et l'on aime, en

particulier, à y suivre les modifications de notre langue française pendant quatre siècles. Mais peut-être n'aident-ils pas beaucoup à conserver en main le fil du discours. L'encombrement eût été moins sensible si l'on avait usé, pour ces descriptions, ou au moins pour ces citations, d'un caractère un peu plus petit. Ce n'est pas tout à fait sans peine que je suis parvenu à extraire de ces pages savantes le résumé analytique que l'on vient de lire. Il est vrai que je n'avais pas commencé par lire la préface, où, je le reconnais, on trouve un aperçu fort net des principales conclusions. Les personnes qui connaissent les travaux antérieurs de M. Samuel Berger n'ont pas besoin que je signale ici l'exactitude, la conscience, j'allais dire le scrupule, qui sont ses vertus mignonnes. Aussi je m'en tais tout de suite pour passer à M. Bonnard, et cette fois, j'entre chez l'auteur par l'Introduction.

L'Introduction de M. Bonnard est intéressante, mais elle a un tort : c'est d'être en tête de son livre. Il a écrit, au lieu de sa propre préface, celle de M. Berger. Je sais ce qu'on peut dire : avant de parler des versions rimées de la Bible, il est utile de jeter un coup d'œil rapide sur les versions en prose. Oui, mais à condition de ne pas s'en tenir là, de parler un peu de son propre sujet, d'en indiquer au moins les grandes lignes et les principaux résultats. Cela était d'autant plus nécessaire que ceux-ci ne sont indiqués nulle part, pas plus à la fin qu'au commencement. Le volume de M. Bonnard n'est qu'un recueil de descriptions, sans aucune synthèse, ni faite, ni même esquissée. Sans doute, comme il le dit et comme on le voit facilement à la lecture de son livre, il n'est pas facile de « grouper sous un petit nombre de types » les versions et paraphrases rimées, encore moins de les ramener à l'unité ; mais au moins aurait-il fallu en donner quelque part une idée d'ensemble, ne fût-ce que dans un tableau statistique, par siècles, par dialectes, par pays. Tout ce que M. Bonnard a cru devoir faire, c'est de ranger les traductions rimées en quelques catégories, selon qu'elles comprennent ou la Bible entière, ou l'un des deux testaments, ou des livres isolés; ces dernières sont classées suivant l'ordre du canon. C'est vraiment laisser trop à faire au lecteur.

Les Bibles rimées, comme les Bibles en prose, ne se font pas faute de combiner toutes sortes de légendes et de moralités avec le texte de l'Ecriture sainte; elles vont même, sur ce point, bien au delà des licences que l'on rencontre en prose. A certains moments, ce sont de pures chansons de geste sur un thème biblique. Cinq ou six seulement embrassent l'ensemble des deux testaments ; la plus ancienne, celle d'Hermann de Valenciennes, est du milieu du XII^e siècle ; viennent ensuite celle de Geffroi de Paris, de 1243, celle de Jehan Malkaraume, également du milieu du XIII^e siècle, et celle de Macé de la Charité, des environs de

l'an 1300. Parmi les versions des livres isolés, il faut surtout remarquer un psautier du XII^{e} siècle (*British Mus. Harl.* 4070) deux *Cantiques des cantiques* du XII^{e} siècle, et un petit poème sur la *Passion du Christ*, qui remonte jusqu'au X^{e} siècle; ce dernier a été plusieurs fois publié.

A la fin de son volume, M. Bonnard donne un catalogue des manuscrits dont il s'est servi; il y en a environ cent trente. Ce catalogue n'est qu'une simple liste, géographiquement distribuée; elle ne rappelle en rien les descriptions soignées qui forment l'Appendice de M. Berger.

On voit que le travail de M. Bonnard est un bon commencement de livre; je ne lui reproche aucun défaut de méthode, je me borne à regretter qu'il ne soit pas fini.

En somme, nous avons maintenant, ou à peu près, le classement des Bibles en langue d'oïl; à quand celui des Bibles de la langue d'oc et des autres langues vulgaires de l'Occident? L. DUCHESNE.

---

103. — **Lettres de Jean Chapelain**, publiées par PH. TAMIZEY DE LARROQUE. Tome second, 1659-1672; Paris, Imprimerie nationale, 1883; in-4° de 967 pages, à deux colonnes.

Notre collaborateur M. Tamizey de Larroque vient de terminer par la publication du deuxième volume l'édition des lettres de Chapelain à laquelle il travaillait depuis longtemps (1). C'est un véritable monument dont le consciencieux érudit vient de terminer le couronnement, et si out d'abord, au seul nom de Chapelain, l'on est tenté de sourire et, grâce à Boileau, de juger le personnage et tout ce qui est sorti de sa féconde plume, peu digne d'attention, qu'on se détrompe. Il a été médiocre poète, soit; mais ses lettres sont une mine d'une abondance incomparable de renseignements historiques, littéraires, bibliographiques, dont la richesse est, comme toujours, doublée par ce qu'y ajoute l'érudition si sûre de M Tamizey de Larroque.

Je ne puis songer à faire connaître, dans les bornes restreintes d'un article de revue, tout ce que ce gros volume contient de nouveau. Pour les renseignements littéraires, il y aurait, par exemple, à en tirer toute une histoire de la première époque de l'Académie française. Aussi cette publication ne pourra-t-elle manquer d'attirer l'attention de cette illustre compagnie. On y verra notamment que certaines élections étaient vivement débattues. Ce qui n'a point changé. On tirerait aussi de cette correspondance tout un supplément au dictionnaire de Littré.

Au point de vue historique, pour en démontrer l'importance, ne suffit-il pas de donner les noms de quelques-uns des correspondants de

(1) Le premier avait paru il y a quatre ans.

Chapelain : Mazarin, Retz, duc de Longueville, Lionne, Colbert, d'Andilly, Brissonnet, Mézeray, Heinsius, Huet, Sévigné, Godeau, Fléchier, etc.

Pour la bibliographie, Brunet est complété et rectifié à cent endroits.

En un mot, et quel que soit le but poursuivi par ceux qui s'occupent de la deuxième moitié du grand siècle, la correspondance de Chapelain avec les annotations de M. Tamizey de Larroque qui l'enrichit si notablement, sera toujours consultée avec profit. Je dirai même que, pour l'histoire littéraire du XVII[e] siècle, c'est un ouvrage indispensable, que l'on gardera sur sa table de travail, à la portée de la main. A mon sens, c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un livre.

Comme d'autres critiques, je me suis usé les ongles à rechercher dans ces deux mille colonnes quelque défaut. Ce que j'ai trouvé de plus important est relatif au jeune comte de Brienne et aux motifs qui le déterminèrent à quitter le monde pour entrer à l'Oratoire. Il me semble qu'il faut accepter avec moins d'empressement que ne le fait M. Tamizey de Larroque, le témoignage, si formel qu'il soit, de Chapelain. Cette résolution de Brienne fut, d'après lui (1), la conséquence « d'une friponnerie de jeu. » Qu'il y eut quelque affaire de ce genre, c'est incontestable. Brienne avoue lui-même dans ses mémoires que M. de Péréfixe l'avait accusé d'être *un peu filou*, et Guy Patin, dans une lettre du 29 janvier 1664 en parle ainsi : « Voilà un jeune homme perdu si Dieu ne le sauve, que le jeu et les pipeurs ont ruiné. Il méritait une meilleure fin, car c'est un *honnête homme* et très savant. » Mais dans l'oraison funèbre du vieux comte de Brienne, trois ans après, le P. Senault aurait-il osé louer publiquement « l'aîné de ses fils de ce que, ayant rompu avec le monde et Dieu, ayant brisé toutes les chaînes qui l'y pouvaient attacher, il était entré dans une compagnie d'ecclésiastiques où il donnait beaucoup d'exemples de piété (2), » si sa retraite avait eu pour motif déterminant une aventure de jeu peu honorable, et non pas plutôt la mort de sa femme, arrivée à ce moment même, et qu'il aimait éperdument. Il faudrait pour avoir le dernier mot de cette affaire, connaître la vraie date de la mort de Henriette de Chavigny. Or M. Tamizey de Larroque, page 291, note 4, fait vivre la femme du comte de Brienne jusqu'au 6 mars 1664, tandis que l'on voit, page 344, d'après une lettre du

(1) Chapelain ne se contredit-il pas, du reste, quelque peu, en écrivant, le 8 juin 1663 (p. 306), que « le comte de Brienne s'était décrié à la cour et dans sa propre famille par *sa passion pour les lettres.* » Nous voilà loin d'une friponnerie de jeu.

(2) Hélas! sept années après, ce même P. Senault était obligé de le congédier de l'Oratoire, « à cause de sa mauvaise conduite, » dit crûment le registre du conseil, 11 février 1670.

Chapelain, qu'elle ne vivait plus le 20 décembre 1663. Moréri donne également une date inexacte (janvier 1664).

Un autre point sur lequel je n'accorde pas, comme M. Tamizey de Larroque, à l'autorité de Chapelain une valeur absolue, c'est (p. 118) sur la question de la paternité de la traduction des œuvres de Grenade. Disons tout d'abord que le prêtre de l'Oratoire dont il est question est le P. Talon, ami de Balzac, qui entra à l'Oratoire en 1648 et y mourut en 1671. Il me semble que M. Tamizey de Larroque donne bien vite tort à Quétif et Échard. En effet Chapelain et tout le public purent bien s'y tromper, car tous les volumes de cette traduction de Grenade portent le nom de Girard et tous les privilèges également. Mais il est incontestable que le P. Talon, qui, familier du cardinal de la Valette avant d'entrer à l'Oratoire, s'était lié d'amitié avec Girard, secrétaire du père du prélat, s'il n'est pas le seul auteur de la traduction, au moins y eut une très grande part, surtout aux volumes qui parurent après la mort de Girard, arrivée en 1662 comme l'établit M. Tamizey de Larroque. « C'est une tradition parmi nous dont j'ai pour garans les PP. Cloyseault, le feu P. Bordes et le P. Brun », dit Batterel dans ses curieux mémoires. Bonardi atteste aussi que le P. Talon avait « travaillé avec M. Girard aux traductions de Grenade. » Quant aux journalistes de Trévoux (1), ils croient que le P. Talon n'a eu d'autre part à ces ouvrages que le soin de les revoir et de le faire imprimer. Mais Tabaraud (Biographie Michaud) confirme également la tradition oratorienne.

Je reprocherai ensuite à M. Tamizey de Larroque l'autorité qu'il accorde aux mémoires de Rapin, en ce qui concerne le jansénisme. On ne saurait assurément plus mal choisir. De là vient que le savant éditeur qualifie Godeau, Grimaldi... de jansénistes.

A propos de Grimaldi, voici une erreur de moindre importance : deux notes sont consacrées à ce saint cardinal, page 157 et page 199. C'est une répétition inutile et la deuxième le fait mourir en 1695, ce qui est une erreur.

Autres vétilles d'aussi peu d'importance, — on y perd son latin à vouloir trouver M. Tamizey de Larroque en défaut : — page 53, note 4, le mausolée des Longueville fut bien érigé aux Célestins. Voir l'ouvrage même que cite M. Tamizey de Larroque pour croire le contraire, I, page 185; et encore Lenoir. Statistique monumentale, page 179. Cet monument est encore conservé au Louvre ; — page 122, Chapelain fait de l'auteur du *Florus Gallicus* un confrère du P. de Bussières. M. Tamizey de Larroque aurait pu redresser cette erreur, car Bertault était oratorien ; — page 283, le P. Bonichon mourut le 18 et non le 15 novembre 1662. Son

(1) Mai 1723, p. 772.

livre intitulé *Pompa episcopalis* est in-folio et non in-4°; enfin la première édition de l'*Autorité épiscopale*... du même auteur, est de 1656, in-folio, et non de 1658, in-4°, qui sont la date et le format de la seconde ; — enfin, page 754, le pape ne donna pas en 1672 au cardinal d'Estrées le titre de la Trinité-du-Mont, mais celui de *Sancta Maria in via Lata*, titre que le cardinal n'échangea qu'en 1681 contre celui de la Trinité-du-Mont, quand il résigna son évêché à son neveu pour devenir évêque suburbicaire d'Albano. A. INGOLD.

VARIÉTÉS

SOUTENANCE DE THÈSES

Le 27 mai, M. Haussoullier a soutenu devant la faculté des lettres de Paris, pour obtenir le grade de docteur, deux thèses dont les titres étaient : *Quomodo sepulcra Tanagraei decoraverint* (1), et l'autre : *la vie municipale en Attique. Essai sur l'organisation des dèmes au quatrième siècle* (2).

M. Collignon, qui a examiné la thèse latine, trouve le plan logique : topographie extérieure des tombeaux, topographie intérieure, et conclusions. Il y a dans le travail beaucoup de soin des détails, mais les conclusions sont insuffisantes ; la raison en est à l'insuffisance du sujet lui-même. On n'a pas de journaux de fouilles convenablement rédigés. Après cette critique générale, M. Collignon discute avec les candidats quelques points spéciaux.

Page 4. — M. Haussoullier est en dissentiment avec M. Rayet sur la topographie ; il admet trois nécropoles au lieu d'une. — Le candidat ne tient pas à trois lieux distincts ; il croit seulement à trois centres de sépultures ; et d'après les inscriptions, c'est au Kokali, sur la rive du Thermodon, qui lui paraît être la plus ancienne. — M. Collignon ne trouve pas suffisantes les preuves données par M. Haussoullier, car on a pu déplacer les inscriptions. De plus le candidat regarde comme particulier aux Béotiens ce qui se trouve ailleurs. Ainsi les figures reproduites à la planche III, 16 et 6, sont fort semblables à celles qui se trouvent dans Texier, *Voyage en Asie-Mineure*, planche 16 et 17. — Lebas en signale de semblables à Égine, ajoute M. Haussoullier, mais cela est de peu d'importance.

Page. 17. — Un fait notable est signalé par l'auteur. Certains cippes en

(1) In-8, E. Thorin, 108 pages, VII planches.
(2) Paris, E. Thorin, in-8, 225 pages.

forme d'autel sont placés à l'intérieur des tombeaux ; l'inscription funéraire indiquerait que la fosse est la propriété du mort. — M. Haussoullier parle d'un larnax où le nom du mort est caché et recouvert, et d'une inscription des fouilles d'Ermeri. Que tout cela soit tombé à l'intérieur, ce n'est guère vraisemblable.

Pages 18 et 70. — Où M. Haussoullier a-t-il pris que les Tanagréens faisaient à la maison les cérémonies funèbres ? est-ce parce que l'on cachait le nom des morts ? — Toutes les stèles, reprend M. Haussoullier, ne sont pas cachées à l'intérieur, cela n'avait lieu qu'à l'époque archaïque. — M. Collignon ne voit pas de preuves sérieuses de toutes ces assertions. Il ne partage pas davantage les opinions de l'auteur relatives à la signification des personnages représentés nus ou avec un cheval. Doit-on y voir des héros, ou des morts héroïsés ? Qu'est-ce que ces statues qui reproduisent plus ou moins le type de l'Apollon d'Orchomène ? La discussion est ouverte. Il faut remarquer toutefois qu'il serait singulier d'interpréter les mêmes représentations, ici comme des figures de morts héroïsés, ailleurs comme des scènes de la vie réelle.

Page 49. — Ce que M. Haussoullier croit particulier à la Béotie, M. Collignon le croit originaire de la Grèce du nord. — Le candidat s'est contenté de comparer les œuvres béotiennes aux œuvres attiques, parce qu'il pouvait noter là des différences, mais il a vu bien d'autres œuvres du même genre en Asie-Mineure, en Argolide, etc. Pour lui, les bas-reliefs sont purement votifs ; le culte des morts va de la maison au tombeau. Quant au changement qui s'est produit dans le mobilier intérieur, composé d'abord de vases peints et de quelques statuettes, puis de figurines nombreuses, alors que les vases avaient disparu, l'auteur ne peut l'expliquer. Il n'a pu ni suivre des fouilles ni avoir entre les mains des journaux de fouilles. Il a pu constater seulement la présence d'une hydrie aux pieds du mort ; les terres cuites sont à côté ; quant à la monnaie, il n'en a pas vu de traces. — En somme, ajoute M. Collignon, la conclusion de la thèse est celle-ci : les Athéniens et les Béotiens ont des œuvres semblables. Ces derniers ont emprunté des sujets et des modèles aux Athéniens. A son avis, on abandonne trop facilement les Béotiens, et il est peu probable que, dénués complètement de sens artistique, ils aient tout d'un coup produit de si belles terres cuites.

M. Geffroy aurait voulu à l'aide de Dicéarque, de Pausanias, et des souvenirs du candidat, une description plus complète du pays. Il aurait également désiré une étude plus détaillée de la supellex. Selon lui le candidat a tort de voir une simple décoration là où il y avait une idée religieuse. Enfin à sa demande, M. Haussoullier constate qu'on n'a pas trouvé en Grèce d'obole à Charon, comme on en a trouvé par exemple à Palestrina.

M. G. Perrot a indiqué lui-même le sujet au candidat : Savoir d'où venaient les terres cuites. S'il avait revu le manuscrit, il aurait signalé bien des lacunes, mais il se borne à quelques critiques de détail. P. 51 : le cavaliern'est pas du tout une chose extraordinaire ; il y en a dans tout un groupe de monuments à Athènes. P. 51 : M. Haussoullier a été frappé de l'emploi des anciennes stèles, mais c'est chose tout à fait fréquente.

M. Paul Girard constate que M. Haussoullier a étendu son sujet en passant des Tanagréens aux Béotiens. Il a découvert peu de chose. Cela tient, répond celui-ci, à ce qu'il n'a pas pu faire comme pour Myrrhina, décrire une nécropole. — M. Paul Girard constate que le sujet pris par le candidat n'est intéressant que par les renseignements que peuvent fournir les monuments sur les croyances des anciens relativement à la vie future. Il fallait faire comme Coumanoudis, décrire des séries. Mais cela n'eût pas été une thèse. A côté de cela on eût pu faire un travail sur l'art béotien.

M. J. Martha a été déçu en lisant la thèse. Les renseignements qu'il espérait y trouver n'y sont pas. Il signale quelques assertions qui lui semblent hasardées. Pag. 72: de la présence du mot δαμόσιος peut-on conclure que le tombeau était public, ou élevé aux frais de l'État? Peut-être est-ce la marque d'une briqueterie ; peut-être le résultat d'un vol fait à un bâtiment en ruines. Il trouve que pour la fixation des dates, l'auteur s'appuie trop facilement sur la nature de la pierre, et qu'il a tort d'assimiler les terres cuites des tombeaux aux ex-voto des temples. A l'époque où il se place, les ex-voto n'existent plus dans les tombeaux.

M. J. Girard a lu la thèse française en manuscrit. Il félicite le candidat de l'ordre, de l'étude consciencieuse des textes, de la mesure dans les conclusions, toutes excellentes qualités dans un travail semblable. — M. Haussoullier tient à ce qu'on sache bien que la vie municipale ne se borne pas au dême. Elle comprend aussi l'assemblée des tétrapoles que les Athéniens ont laissé subsister. Tout cela prépare le citoyen à la vie politique comme nulle part ailleurs. Il a commencé par étudier le dême, c'est-à-dire ce sur quoi on a le plus de renseignements ; chronologiquement il eût dû commencer par les *cômes*. Dans le dême comme dans l'assemblée publique d'Athènes, peu d'hommes s'intéressent aux affaires générales. Il est bon de remarquer aussi que les dêmes ne sont pas isolés, ils ont des rapports entre eux, et l'assemblée de la tribu, qui les réunit, est une réduction de l'assemblée du peuple. Plus tard M. Haussoullier se propose de parler de la phratrie, sur laquelle on a des inscriptions intéressantes.

Pourquoi, objecte M. Girard, ne rien dire de l'origine des dêmes ? Sans doute le candidat a commencé par étudier les dêmes à l'époque classique, sur laquelle on a le plus de documents, pour remonter ensuite aux nau-

craries : mais l'ordre de travail personnel de l'auteur ne doit pas être celui du livre. Un chapitre excellent est celui qui traite de l'inscription des citoyens. — Il était difficile, dit M. Haussoullier, d'avoir à Athènes un registre spécial pour les citoyens. On s'adressa au dême : ce fut lui qui fixa ses registres et non le peuple ; il n'y eut de revision générale qu'en 346. Le Lexiarque était le magistrat chargé de veiller à ce que les citoyens vinssent à l'assemblée du peuple et y vinssent tous. — M. Girard aurait voulu des études de mœurs sur les dêmes. Pourquoi ne pas parler plus longuement de la revision des listes ? Qu'est-ce que ces nomothètes différents de ceux qu'élisent les dêmes. M. Haussoullier admet l'existence d'abus ; on achetait les voix comme à l'assemblée du peuple. — M. Girard félicite le candidat de son chapitre sur les magistrats, qui est excellent, il n'admet pas qu'on puisse tirer grande conclusion des titres de comédies pour connaître le caractères des dêmes, mais les verbes formés du nom de certains dêmes ont une portée plus grande.

M. Egger, qui préside la soutenance, demande quelques explications sur les noms des dêmes. Peut-on les classer ? — Le candidat distingue plusieurs classes; 1° ceux qui sont nommés d'après la κώμη ; 2° ceux qui ont le nom d'un héros éponyme : Βουτάδαι ; 3° ceux qui ont le nom d'un héros quelconque ; 4° ceux qui ont le nom de l'industrie du pays : Κεραμῆς, Εὐπυρίδαι ; 4° ceux qui sont désignés par le nom du lieu, de la montagne, etc. ; 5° ceux qui tirent leur nom des produits du sol : Ἁλαὶ, Αἰξωνίδες. M. Egger, en étudiant les noms avec le Dr Fournier, a recueilli plusieurs noms qui venaient de plantes. Il demande ensuite quelques explications sur l'inscription III, déjà insérée par lui dans le petit recueil publié en 1844 pour son cours. Qu'est-ce que les σωφρονισταὶ ? Sont-ce des magistrats du dême ? — M. Haussoullier est incertain ; peut-être sont-ils nommés seulement pour la παννυχίς. — M. Egger demande encore quelques explications, au sujet d'une plaque qu'il possède. Est-ce une carte d'état civil ? Le candidat ne le croit pas. Il ne lui semble pas qu'on ait jamais montré de carte à l'assemblée du peuple. Peut-être, dit M. Egger, est-ce une carte de visite ?

M. Geffroy critique l'emploi du mot *municipal*, qui lui semble bien romain. Comment dans un si petit espace pourrait-il y avoir une vie municipale ? Le magistrat central intervient sans cesse. Le démarque n'a presque pas de droits, le gouvernement les confisque tous. — C'est au contraire l'union de la vie municipale avec la vie athénienne qui est, pour le candidat, le grand attrait du sujet. Les romains traduisaient le mot δῆμος par *pagus*, mais il faut un terme plus général. Quant au dême, il a des droits certains, par exemple celui de disposer de ses revenus.

M. Perrot trouve le travail du candidat excellent. Il approuve l'étymologie de δῆμος, — δά, δαμ, « division, portion ». Il est difficile de comprendre

comment on peut dire à la fois ὁ δῆμος τῶν ἀθηναίων et tel δῆμος ; pour les assemblées on a pris des noms différents, on dit ἀγορὰ pour l'assemblée du dême, ἐκκλησία pour l'assemblée du peuple, et ἁλία pour l'assemblée judiciaire, mais le mot δῆμος est resté avec un double emploi. M. Perrot demande au candidat comment était nommé le démarque. Par le vote, répond M. Haussoullier. M. Perrot lui demande encore pourquoi il n'a pas indiqué d'où venait chez les Grecs, l'importance des preuves testimoniales. Le candidat croit que cela tenait à ce que le témoignage était garanti par le serment. M. Perrot y voit une autre idée, celle que la parole de l'homme, de la sincérité duquel on peut juger par la physionomie, le ton de voix, qu'on peut interroger et surprendre, a plus de valeur qu'un papier qu'on ne peut interroger et qui reste impassible. C'est encore l'idée dominante en Angleterre. En France, depuis le XV^e siècle, le témoignage écrit a beaucoup plus de valeur. Il termine en signalant une confusion entre le *logiste* et l'*euthyne*. Le premier est un comptable, et le second un juge. Il voit dans ceux qu'on appelle les avocats de la loi : συνήγοροι ou σύνδικοι, le commencement d'un ministère public, et il les compare aux avocats de la couronne en Angleterre. Enfin il ne croit pas, comme le candidat, à une proportionalité entre le nombre des βουλευταὶ et celui des habitants du dême : il croit simplement que le dême qui avait plus d'habitants avait naturellement plus de noms dans l'urne et par conséquent plus de chances d'avoir des élus.

M. Croiset a trouvé la thèse intéressante et écrite avec mesure. L'auteur sait s'arrêter où s'arrêtent les documents. Il a la bonne habitude d'expliquer les termes grecs techniques. Il ne s'explique pas comment le dême d'Acharne, qui fournissait seulement le vingtième des prytanes, pouvait fournir le quart des hoplites.

M. Bouché-Leclercq aurait voulu plus de détails sur les origines du dême. Il aurait désiré aussi que le candidat, au lieu de comparer les dêmes aux communes modernes, les rapprochât des curies romaines. Les *vici* et les *pagi* ressemblent assez aux dêmes, et les démarques aux *magistri*. Il trouve qu'à la page 14, M. Haussoullier expédie en une ligne les droits des Athéniens, c'est bien rapide (Cf. Denys d'Halicarnasse, II, 26.)

En réponse aux questions de M. Collignon, le candidat explique qu'il n'y a pas de hiérarchie judiciaire allant du dême au peuple athénien. Tout procès se juge à l'Héliée. A propos des περίπολοι, M. Collignon signale un texte publié dans Ἐφημερὶς ἀρχαιολογικὴ de 1883, où l'on trouve un *péripolarque* qui est un magistrat éphébique.

M. P. Girard loue l'érudition du candidat, qui connaît tout, même les écrits inédits. Il pense que les κατὰ δήμους δικασταὶ sont antérieurs à l'Héliée, et par conséquent n'ont pas été institués pour être les auxiliaires

des Héliastes. D'où vient que dans les représentations des dêmes on ne joue jamais que de vieilles pièces ? N'est-ce point une question de propriété littéraire ? N'aurait-il pas fallu comparer le dême à l'État, puisque le dême est l'image de l'État. Enfin pourquoi dire, page 202, que les thiases ne ressemblent pas aux dêmes quand l'auteur dit plus haut qu'ils sont semblables ?

M. Jules Martha suppose que les Φοίνικες dont il est question page 110, peuvent bien être, comme les Τυρίοι de la page 89, une colonie d'étrangers. Enfin il aurait voulu voir une comparaison entre le dême et la χθοίνα rhodienne. D'après Hesychius, cette dernière est une circonscription fondée sur la naissance ; une inscription publiée par Newton, et une autre qui est au *Bulletin de correspondance hellénique* faciliteraient le rapprochement.

E. B.

CHRONIQUE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. POISNEL, professeur agrégé de droit, membre de l'École française de Rome. Très aimé de tous ceux qui l'ont connu, et en particulier de ses collègues, pour l'aménité et la sûreté de ses relations, pour la droiture de son caractère, M. Poisnel n'avait malheureusement pas le don de pratiquer l'étude avec modération. Il est mort victime d'excès de travail, le 18 octobre dernier, au palais Farnèse.

— Dans le dernier fascicule (juillet 1884) des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, M. l'abbé Duchesne a publié un mémoire sur l'historiographie pontificale au VIIIe siècle. L'étude des recensions du *Liber pontificalis* pour cette période montre que la vie de Grégoire II (715-731) a été fortement retouchée une quinzaine d'années après ce pape ; que cette vie, de même que celle de Grégoire III (731-741) et de Zacharie (741-752), ont été commencées du vivant même de ces papes : les deux dernières sont même restées inachevées dans certains manuscrits ; que les vies d'Étienne II (752-757) et de Paul Ier (757-767) ont subi, peu après leur première publication, des interpolations considérables, et que celle d'Étienne II a été remaniée pour la rendre acceptable aux habitants du royaume Lombard. Toutes ces vicissitudes sont intéressantes à étudier au point de vue de la façon dont on rédigeait alors le *Liber pontificalis* et de la publicité dont il jouissait. Dans la seconde partie de son mémoire M. Duchesne signale l'apparition, parmi les biographes pontificaux, d'une école « dont l'idéal est de faire au pape une longue notice où il ne soit question de rien. » C'est à cette école qu'appartient le biographe du pape Hadrien, depuis le premier voyage de Charlemagne à Rome, en 774. Cette coïncidence de date invite l'auteur à dire son mot sur la valeur historique de la fameuse donation de cette année-là ; il conclut en faveur de l'authenticité du texte si controversé du *Liber pontificalis* à cet endroit ; il pense qu'il faut accepter comme réelle et véritable la donation de Charlemagne, mais il montre qu'elle correspondait à une situation politique qui fut modifiée peu de mois après, et que ce changement explique pourquoi elle n'a jamais reçu d'exécution.

— Le même auteur publie, dans le dernier numéro (octobre) de la *Revue des questions historiques*, un article intitulé : *Vigile et Pélage, étude sur l'histoire de l'Église romaine au* VI^e *siècle*. Il s'agit de la question des trois chapitres et des difficultés qu'elle souleva entre la papauté et l'empereur Justinien. Des documents inédits ou récemment publiés ont permis de distinguer avec plus de netteté le rôle du diacre romain Pélage, qui devint pape après Vigile.

— M. Tamizey de Larroque vient de publier quinze *Lettres et billets inédits de Jules Mascaron*. (Marmande, Duberort, 1884.) Cette précieuse correspondance, adressée à Baluze, est conservée à la Bibliothèque nationale. Dans une note (p. 2) de cette intéressante plaquette, notre infatigable collaborateur exprime le vœu que la correspondance de M^{lle} de Scudéry avec l'évêque de Tulle puisse bientôt voir le jour. Apprenons-lui que ce vœu va se trouver réalisé grâce à la gracieuse communication qui a été faite au P. Ingold de ces curieuses lettres par leur possesseur, M. Morrison, de Londres.

— M. l'abbé LE HIR vient de publier un tirage à part de deux articles consacrés par lui, dans la *Controverse*, à la biographie de notre regretté collaborateur François LENORMANT. Cette notice, écrite avec la plus vive sympathie pour ce savant, se lit avec intérêt. La diversité et la multiplicité des travaux de Lenormant rendait difficile un groupement satisfaisant, aussi est-on charmé de voir comment le biographe a réussi à les rattacher les uns aux autres en rapprochant ceux qui se rapportaient à des sujets analogues, sans cependant perdre jamais de vue l'ordre chronologique des événements. C'est ainsi qu'à la suite du *Voyage en Grèce* il parle des ouvrages relatifs à Éleusis, et de tous les articles où sont traités des sujets classiques et qui sont insérés dans les revues ou dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de Saglio. Sans partager toutes les idées de Lenormant sur l'interprétation de l'Écriture sainte, M. Le Hir s'efforce de montrer que les critiques n'ont pas toujours rendu justice suffisante à sa science et à sa sincérité. La revue des travaux relatifs aux textes assyriens prend naturellement place à cet endroit. Enfin, l'enseignement du professeur d'archéologie près de la *Bibliothèque nationale* amène, pour ainsi nécessairement, le compte rendu des ouvrages, mémoires, articles de revue qui ont pour sujet l'étude des monuments figurés, en particulier de la céramique et des médailles. Ce qui donne un intérêt spécial à cette biographie, c'est que, grâce à l'obligeance de M^{me} Lenormant, M. Le Hir a pu consulter et mettre à profit les lettres et les cours inédits de son fils, et cueillir çà et là une anecdote charmante, ou une page piquante, qui nous font connaître, par ses côtés intimes, celui dont il raconte la vie.

— MM. A. BERTHELOT et DIDIER viennent de faire paraître le premier fascicule d'une traduction de la partie des *Roemische Alterthümer* de LANGE, qui contient l'histoire intérieure de Rome jusqu'à la bataille d'Actium. (Paris' Leroux.) L'ouvrage aura deux volumes in-8°.

— M. A. BOUCHÉ-LECLERQ va publier également à la même librairie la traduction de l'*Histoire de la Grèce sous la domination romaine*, de HERTZBERG, qui sera éditée en trois volumes et fera suite à la collection qui comprend déjà la traduction de l'*Histoire grecque de Curtius* et de l'*Histoire de l'hellénisme* de DROYSEN.

— Le *Bulletin de correspondance africaine* (1884) 1^{er} fascicule signale la destruction sans raison par les entrepreneurs du chemin de fer de Soult-Ahras à Ghardimaou, d'un arc-de-triomphe fort bien conservé.

— La librairie Masson vient de publier une série de manuels destinés à l'enseignement secondaire des jeunes filles. Signalons, en particulier, les *Leçons de littérature française*, de M. PETIT DE JULLEVILLE, les *Leçons de littérature grecque*, de M. CROISET, l'*Histoire de la Civilisation*, de M. SEIGNOBOS,

l'*Histoire nationale* de M. CORRÉARD, la *Géographie générale* de M. DUBOIS. Des manuels élémentaires, agréables à lire et au courant de la science, c'est chose rare et à signaler !

— Le P. Gregorio Palmieri vient de publier une brochure dont le titre indique à la fois l'utilité et l'objet : *Ad Vaticani archivi romanorum pontificum regesta manuductio.*

— Le P. Oderisio-Piscicelli Taeggi vient de publier un album de soixante planches d'ornements extraits des manuscrits du mont Cassin. Signalons aussi le tome II des *Œuvres de saint Thomas*, publiées par les soins et aux frais du pape Léon XIII. Il contient le commentaire des huit livres de la *Physique* d'Aristote.

— MM. G. Vitelli et C. Paoli ont fait paraître la deuxième livraison de leur recueil de fac-similés paléographiques grecs et latins.

— M. C. Castellani, bibliothécaire de l'Université de Bologne vient de faire paraître une brochure sur les *Biblioteche dell' Antichita dei tempi piu remoti alla fine del imperio romano d'occidente* (Bologne, Monti, 60 p.)

— La *Revue historique* de septembre-octobre, contient une étude de M. de Grammont sur l'*Esclavage en Algérie*, une autre sur *Marie-Stuart, Bothwell et Darnley* de Rode Reuss, enfin, un article de M. Ch. Henry sur *Frédéric le Grand*, d'après les lettres inédites de d'Alembert à M^lle^ de l'Espinasse.

— En outre de l'article de notre collaborateur M. Duchesne, sur *Vigile et Pélage*, signalons encore dans le dernier numéro de la *Revue des questions historiques*, les articles de M. Ch. Périn, sur la *Légation du cardinal Chigi en France* (1664) de M. de Frémond d'Ars, sur les *Conférences de Saint-Brice entre Henri de Navarre et Catherine de Médicis*, et de M. Victor Pierre, sur les *Émigrés et les commissions militaires après fructidor.*

— Dans les séances des 9, 16 et 23 août, M. Chéruel a lu à l'*Académie des sciences morales et politiques*, un mémoire sur *la Ligue ou alliance du Rhin sous Louis XIV*. La dissolution de l'alliance du Rhin eut pour cause principale l'ambition de Louis XIV, qui voulait imposer sa domination à l'Allemagne.

PUBLICATIONS NOUVELLES

ANDRIEU. La censure et la police des livres en France sous l'ancien régime. Une saisie de livres à Agen en 1775. Agen, Michel, in-8° de 47 pages. — BARGÈS. Vie du marabout Adi-Abou-Médin. Paris, Leroux, in-8° de 130 pages. — DE BUDÉ. Vie de Guillaume Budé, fondateur du Collège de France. Didier, in-18, 3 fr. 50. — CHÉREST. La chute de l'ancien régime. Hachette, 2 vol. in-8°, 15 fr. — FRIEDLAENDER. Mœurs romaines, du règne d'Auguste à la fin des Antonins, traduit par M. Vogel. Didot, in-8° de 500 pages. — HENRY. François Bosquet, évêque de Lodève et de Montpellier, et son rôle dans les affaires du jansénisme, des réguliers et de la régale. Montpellier, Cristin, in-8° de 184 pages. — HEULHARD. Pierre Corneille, ses dernières années, sa mort, ses descendants. Rouen, in-8°, 1 fr. — DE LABARRE DUPARC. Histoire de Henri IV. Didier, in-8°, 6 fr. — LAGRÈZE (de). Henri IV; vie privée; détails inédits. Didot, in-8°, 3 fr. 50. — LECONTE DE LISLE. Euripide, traduction nouvelle. Lemerre, 2 vol. in-18, 20 fr. — H. MONOD. La jeunesse d'Agrippa d'Aubigné. Caen, Leblanc-Hardel, in-8° de 108 pages. — RABIER. Leçons de philosophie; psychologie. Hachette, in-8°, 7 fr. 50. — Correspondance de M. de RÉMUSAT, 3° volume. Calmann-Lévy, in-8°, 7 fr. 50. — TAINE. Le gouvernement révolutionnaire. Hachette, in-8°, 7 fr. 50.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 22 15 Novembre 1884

BULLETIN CRITIQUE

105. — **Problèmes et conclusions de l'histoire des religions,** par l'abbé de Broglie ; 1 vol. in-12, Paris, Putois-Cretté.

Les œuvres apologétiques de M. l'abbé de Broglie sont de celles qui ne peuvent passer inaperçues. Personne ne connaît mieux que lui et n'exprime avec plus d'exactitude la situation d'esprit, les prétentions et les erreurs, les côtés spécieux et les côtés faibles de l'incrédulité contemporaine. Personne aussi n'embrasse dans une plus vaste synthèse toute l'étendue des questions agitées sur ces matières, les plus importantes sans exception de toutes celles que peut aborder la science humaine.

M. de Broglie nous donne aujourd'hui, dans un volume court, mais très substantiel, le résumé des conclusions où arrive l'esprit humain, lorsque, s'étant posé de bonne foi la question religieuse, il l'étudie dans les faits par une étude d'ensemble, portant sur toutes les religions qui se partagent le monde. L'histoire des religions est aujourd'hui le grand arsenal où puisent les adversaires du christianisme. Elle n'en reste pas moins un des arguments les plus concluants en sa faveur; mais il ne faut pas l'aborder sans un guide sûr, pour ne pas s'exposer aux plus dangereuses erreurs. M. de Broglie dit excellemment :

« Si celui qui entreprend ce travail est dans le doute, s'il cherche la vérité sans avoir encore pu l'atteindre, cette histoire peut lui donner la solution qu'il attend avec anxiété. S'il est croyant, au contraire, il doit trouver dans cette étude, faite avec l'attention et les dispositions convenables, la confirmation de sa foi, la vérité souveraine du christianisme étant rehaussée par son contraste avec les erreurs religieuses; mais il peut aussi, si cette étude est mal dirigée, rencontrer sur sa route des objections capables d'ébranler sa croyance. Il est surtout en danger s'il entreprend ce voyage à travers les religions de l'univers sans guide et plus encore s'il se fie à des guides engagés eux-mêmes dans l'erreur » (p. 2).

Avec un guide comme M. de Broglie, on ne risque pas de s'égarer.

Son livre est divisé en onze chapitres. Le premier est une introduction très importante à méditer sur « l'histoire des religions et les problèmes de la destinée humaine ». Les chapitres suivants sont l'exposition très lumineuse, et, sur tous les points obscurs, très plausible, des plus anciennes croyances religieuses attestées par l'histoire, des divers systèmes sur l'origine des religions, puis de ces religions elles-mêmes : polythéisme, bouddhisme, judaïsme et islamisme. Cet exposé fait, M. de Broglie aborde avec une grande franchise, et sans dissimuler la moindre difficulté, les points dont se servent aujourd'hui avec le plus d'avantage les ennemis de notre foi. Je veux parler des ressemblances entre le christianisme et et les autres religions. Après les avoir amplement étudiées en deux chapitres, M. de Broglie fait ressortir les caractères spéciaux de la transcendance du christianisme, sa supériorité métaphysique, morale, historique sur tous les autres cultes : ce qui lui donne ce caractère unique de vérité totale et sans mélange, auquel tout homme de bonne foi doit reconnaître une œuvre au-dessus de tous les ouvrages de l'homme. Les écrivains si nombreux de nos jours qui traitent de l'histoire religieuse et ont rédigé sur les cultes non chrétiens tant de volumes compacts, bourrés de citations tirées des livres sanscrits, des textes cunéiformes, etc., ont presque tous abordé ces questions avec cette idée préconçue : toutes les religions sont le produit de l'esprit humain ; toutes, à ce titre, sont également vraies, également fausses. La supériorité du christianisme, quand ils daignent la reconnaître, avec l'évidence, est, selon eux, un fait accidentel, humain, qui s'explique comme les autres ; et rien ne prouve que le progrès, qui est la loi du monde, ne fera pas prochainement surgir une religion plus parfaite, ou plutôt un nouvel état mental, fruit de la critique et de la raison, qui dispensera de toute religion. Cette thèse résume d'innombrables pages sur le Brahmanisme, le Bouddhisme, l'Islamisme, sans parler des cultes disparus. A tous ceux qui ont lu ou feuilleté ces livres aussi lourds que savants, et cependant vraiment savants autant que vraiment lourds, à tous ceux qui croient que des conclusions appuyées sur un tel amas de faits et de textes peuvent à peine être contestées, nous conseillons de lire les courts et clairs chapitres de M. de Broglie sur la religion de Confucius, sur celle de Brahma et de Bouddha, sur le Mahométisme. Quelle clarté ! Quelle science de bon aloi et de bon goût, dans ces résumés pleins de bon sens, de logique, de finesse dans les aperçus, de force dans les conclusions ! Certes l'auteur ne dissimule jamais sa conviction personnelle, et cependant quelle attention à faire ressortir les côtés vrais, les parties sympathiques des religions fausses ! Quel hommage rendu à la science, aux recherches d'adversaires qui, selon lui, se ont trompés ! Avec quelle sincérité sévère l'auteur rapporte et expose

les objections contre la vérité chrétienne qui ressortent naturellement de la matière qu'il traite! Nous appelons surtout l'attention du lecteur sur le dernier chapitre, qui a pour titre (ce qui est le titre même de tout l'ouvrage) : *les Problèmes et les conclusions de l'histoire des religions.* Beaucoup moins affirmatif, sur certains points, que les apologistes du temps passé, à cause des découvertes nouvelles qui, sans infirmer leur thèse fondamentale, en ont affaibli certaines parties accessoires, M. de Broglie n'en est que plus fort pour établir ses conclusions sur des faits que la science moderne la plus exigeante ne pourrait contester ni ébranler. M. de Broglie montre très bien que l'origine des religions est un problème qui reste insoluble pour la science profane; mais que trois faits sont certains : premièrement l'universalité des croyances religieuses et leur identité fondamentale chez les différents peuples. Ce qui est établi, en second lieu, c'est que tous les peuples cherchent une religion vraie, objective, les mettant directement en rapport avec la Divinité, en vue d'une vie future personnelle : en un mot la religion universelle de l'humanité est toujours une religion positive, surnaturelle ; nulle part et jamais cette religion subjective et vague rêvée par les philosophes et les littérateurs aux âges du scepticisme. Le troisième fait, enfin, est celui « qu'aucune religion, sauf le christianisme et son antécédent le judaïsme, ne présente, aux yeux des hommes éclairés et en face de la science et de l'histoire, le caractère d'une religion objective. »

A l'égard du christianisme, voici les deux conclusions certaines qui résultent de l'histoire des religions. La première c'est sa transcendance absolue (on disait autrefois son caractère surnaturel), c'est-à-dire l'impossibilité d'expliquer son origine et sa durée par les causes qui pourraient expliquer celles des autres cultes.

Une seconde conclusion répond dignement à la première et la fortifie : elle consiste à reconnaître que, si le besoin religieux n'est pas un besoin factice, mais une loi de la nature humaine, une seule religion, « le christianisme, renferme dans son sein toutes les parties nobles et élevées des autres religions, les réunissant dans une admirable harmonie et s'adaptant ainsi à toutes les aspirations légitimes du cœur humain... De là à conclure que le christianisme est divin, il n'y a qu'un pas, et ce pas est aisément franchi par l'application du principe de causalité » (p. 371). Des faits dont aucune cause humaine ne peut rendre raison ne peuvent remonter qu'à une cause divine.

Est-ce dire qu'aucune obscurité ne subsiste? Par exemple, pourquoi la seule religion divine est-elle venue si tard? Pourquoi encore, à l'heure présente, n'atteint-elle pas même la moitié du nombre total des hommes? Il n'y a point, selon l'auteur, de réponse complète et absolument satisfaisante à cette question. Pour la résoudre en effet, il faudrait entrer dans

le secret du plan providentiel. Il faut cependant remarquer, avec la théologie catholique, que Dieu donne des grâces à tous les hommes, en dehors même du corps de l'Église, et qu'elle enseigne expressément que ceux qui, par l'effet de leur éducation, ou d'une manière plus générale, par l'effet des causes secondes de toute nature, se trouvent en dehors de la lumière ne doivent pas être punis pour ce fait seul. Bien plus, il faut admettre, pour être orthodoxe, que tout espoir de salut ne leur est pas enlevé.

Néanmoins répétons avec l'auteur qu'une certaine obscurité subsiste. Mais quoi ! Quand une vérité est certaine et démontrée, qu'importe une objection, si insoluble qu'elle paraisse ? La science contemporaine, la plus justement fière de ses résultats, se trouve à chaque instant en présence de difficultés nées de ses découvertes mêmes et qu'elle ne peut résoudre. C'est ainsi, dit M. de Broglie, « que la découverte des courants électriques d'induction est un fait acquis à la science, bien que le mode d'action de ces courants et leur transmission si merveilleusement rapide soient des problèmes que les savants n'osent pas encore aborder » (p. 377). Nous pouvons ajouter qu'il n'y a, pour ainsi dire, pas une vérité certaine qui ne soit environnée de difficultés dont les sophistes profitent pour les nier, sans ébranler pour cela la raison des sages et le bon sens des peuples. Aujourd'hui, comme au temps de Socrate, on nie l'esprit, on nie la matière, on nie le libre arbitre. Sous quels prétextes ? C'est que l'existence de l'esprit, celle de la matière, celle de la liberté donnent lieu à des problèmes dont les plus fiers génies ne viennent pas à bout. Et cependant les hommes de bon sens même savants, comme le genre humain tout entier, croient à la matière, à l'esprit, à la liberté, et il ont raison d'y croire.

Il est vrai, et ce sera notre dernière réflexion, il est vrai que, dans le temps où nous sommes, le simple bon sens est volontiers mis de côté, même par les plus doctes et les plus sensés en d'autres matières, toutes les fois qu'il s'agit de religion. Il semble que la logique, l'expérience, les démonstrations les plus serrées ne sont plus de mise quand il s'agit de l'Évangile et de l'Église. Prenez le nom et le masque d'un savant, d'un critique, d'un hébraïsant, d'un indianiste, d'un assyriologue, et habillez d'un style élégant et railleur les extravagances les plus manifestes, les contradictions les plus bouffonnes, si vous parlez de religion vous serez écouté, vous serez applaudi ; que dis-je ! vous serez cru, même sans être lu, et vos études de prétendue histoire religieuse, anciennes ou nouvelles, feront loi dans un certain monde, qui professe le plus profond respect pour le Sanscrit et le Cunéiforme, qui adore « la science » en général, mais qui n'a jamais lu l'Évangile. A ce sujet M. de Broglie, qui a autrefois tracé d'une main si heureuse le portrait de

M. Taine philosophe (ne le confondez pas avec M. Taine historien : ce sont deux personnages si parfaitement contradictoires que l'un ne peut vivre si l'autre subsiste), M. de Broglie, dis-je, dans son nouveau livre, trace un portrait littéraire que tout le monde reconnaîtra. Parlant du scepticisme auquel l'histoire des religions fournit à cette heure un nouvel aliment, il écrit : « C'est une disposition d'esprit très fréquente de nos jours. On dit très haut qu'on cherche la vérité, et, au fond, on ne tient pas à la trouver. On aime les enchanteurs qui, par leurs phrases mollement cadencées, par leur bienveillance apparente pour toutes choses, pour le mal comme pour le bien, savent endormir l'âme et lui faire oublier ce qu'il y a de personnel et de poignant dans le problème de notre destinée. On les écoute volontiers, on leur passe tout. Ils ont le droit de se contredire, ils peuvent énoncer des paroles vides de sens, et échapper cependant aux railleries qui seraient le châtiment de quiconque n'aurait pas comme eux un privilège spécial d'indulgence. Ils peuvent invoquer Dieu comme un père et dire, à la page suivante, que Dieu n'est qu'un mot ; ils peuvent se confier à la bonté infinie du néant, sans qu'on s'étonne de leur langage; on leur permet de profaner la langue sacrée de la foi en en faisant le voile transparent d'un athéisme railleur. Dans leur bouche, les hypothèses les plus vaines et les plus invraisemblables sont opposées avec succès aux faits les plus certains et aux témoignages les plus évidemment authentiques... Rien chez eux ne tire à conséquence. On ne leur demande qu'une chose : amuser et faire oublier les questions sérieuses. On recherche leurs ouvrages, comme les Orientaux recherchent les narcotiques qui font disparaître pour un instant tous les soucis. Singulière sagesse, étrange philosophie ! Dans cette navigation de la vie, où le navire marche sans cesse et s'approche à chaque instant, quoi qu'on fasse, de l'écueil ou du port, l'art de ces dangereuses sirènes est d'endormir le pilote et d'amuser l'équipage, comme si le scepticisme et le divertissement d'aujourd'hui pouvaient empêcher le naufrage de demain ou détruire d'avance les regrets éternels qui doivent en être la suite » (p. 31-32).

Nous laissons le lecteur sur ces fortes paroles, remerciant M. de Broglie de les avoir écrites et faisant des vœux pour qu'elles tombent sous les yeux de quelqu'un de ceux que vise l'auteur, et qui, sous l'influence de guides détestables, en sont venus à faire de l'histoire des religions un prétexte de plus pour se passer de religion et pour supprimer Dieu.

L. Lescœur.

---

106. — **Essai sur l'organisation des études dans l'Ordre des Frères prêcheurs au treizième et au quatorzième siècle** (1216-1342). — *Première province de Provence, Province de Toulouse,*

avec de nombreux textes inédits et un état du personnel enseignant dans cinquante-cinq couvents du midi de la France, par C. Douais, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. Paris, A. Picard, 1884, in-8 de xvi-285 pages.

107. — **La fondation de l'Université de Caen et son organisation au quinzième siècle**, par le comte Amédée de Bourmont. Caen, Le Blanc-Hardel, 1883, in-8 de 347 pages.

Chargé de publier pour la *Société des Archives historiques de la Gascogne* les actes manuscrits des chapitres généraux de l'ordre des Frères prêcheurs et des chapitres de la première province de Provence et de la province de Toulouse tenus en Gascogne durant le xiiie et le xive siècle, M. Douais a eu la féconde idée d'en extraire tout ce qui se rapporte à l'organisation de l'enseignement. Il a de plus consulté plusieurs traités, manuscrits pour la plupart, composés par des dominicains, et, en les rapprochant des prescriptions des chapitres, il a pu tracer, d'après les documents originaux, un tableau suffisamment complet des études dans l'Ordre, à cette époque brillante de son premier épanouissement.

Son mémoire est divisé en deux parties et suivi d'un appendice considérable où sont réunis des textes nombreux. M. Douais étudie d'abord la mission scientifique de l'Ordre, établi pour lutter contre l'hérésie et maintenir dans l'enseignement la pureté de la foi. Le titre général de sa première partie, « Obligation pour le frère prêcheur de s'appliquer à l'étude », ne donne pas une idée suffisante du sujet qu'il y traite ; il eût mieux valu dire, par exemple : « Obligation et moyens de s'instruire, » ou quelque chose d'analogue.

Dès les commencements, les Dominicains prirent les grades en théologie dans les Universités et y enseignèrent en concurrence avec les docteurs séculiers. Les textes, empruntés d'une part aux chapitres généraux et provinciaux, d'autre part aux écrits des premiers frères prêcheurs et notamment à l'*Expositio regulae Beati Augustini* de Humbert de Romans, montrent clairement que des études approfondies furent toujours considérées comme essentiellement conformes à la vocation de l'Ordre.

Les novices ne pouvaient y être reçus que s'ils possédaient suffisamment *grammaticalia et tractatus*, et des peines sévères étaient infligées aux prieurs qui transgressaient la règle en ce point. Dès les premiers jours, les novices étaient appliqués à l'étude et une grande partie de leur temps y était employée. Plus tard, mais en raison d'un choix fort envié, ils devenaient, pour la plupart, *étudiants* et investis à ce titre du privilège de l'exemption de toute charge et de toute commission, de l'assistance au chœur et des quêtes au dehors. La discipline scolaire était rigoureuse. Le lecteur et le sous-lecteur donnaient l'enseignement ; le

maître des étudiants et le prieur veillaient sur la conduite, et ce dernier devait aux écoles du couvent des visites fréquentes. Tous les religieux d'ailleurs, quel que fût leur âge, devaient, en règle générale, assister aux leçons de théologie qui se faisaient dans chaque couvent.

Les lecteurs étaient employés exclusivement à l'enseignement, tout ministère extérieur leur était interdit; ils étaient choisis par le chapitre ou le prieur provincial; leur fonction était fort honorable et ils jouissaient de privilèges enviés. Ils s'élevaient peu à peu dans la hiérarchie de l'enseignement, les chaires se multipliant et l'organisation se complétant pendant tout le XIIIe siècle. Les délibérations des chapitres montrent avec quel intérêt passionné et avec quelle intelligence l'Ordre entier se préoccupa de procurer et de suivre le développement de ses institutions scolaires.

Après nous avoir renseignés sur les étudiants et les maîtres, M. Douais traite des écoles ou salles de cours, des fonds destinés à l'entretien des élèves et des bibliothèques.

La seconde partie du mémoire est consacrée à « la distribution et à l'objet des études ». Dès le principe, il y eut trois ordres d'enseignement : *studium artium*, *studium naturalium*, *studium theologiae.* Nul ne pouvait passer à l'étude de la logique s'il n'avait déjà étudié en grammaire, ni être admis à suivre les leçons de philosophie naturelle s'il n'avait appris la logique, ni enfin être appelé au cours de théologie s'il n'avait entendu avec profit la philosophie rationnelle ou logique et la philosophie naturelle. Plus tard le *studium theologiae* reçut un complément nécessaire par l'adjonction du *studium bibliae et sententiarum.* Il y eut de plus dans chaque province des *studia solemnia :* les étudiants les plus capables y allaient perfectionner et développer leurs études premières. En outre l'Ordre organisa successivement des *studia generalia* à Paris, à Bologne, à Oxford, à Montpellier, etc. On y distribuait le haut enseignement théologique, et les étudiants qui y allaient assez tard, souvent même après avoir déjà enseigné, arrivaient d'ordinaire au doctorat. Enfin ceux des frères qui se sentaient du goût pour la langue grecque, hébraïque et arabe, ou qui étaient appelés aux missions et que leur ministère mettait en contact avec les Grecs et les Musulmans, avaient l'avantage de pouvoir suivre cet attrait et se préparer à ce ministère : des écoles spéciales avaient été organisées pour cet objet.

Les pages 54-140 sont employées à nous renseigner avec précision et à la lumière des documents sur toutes les questions qui se rapportent à ces divers ordres d'enseignement : distribution des *studia* dans les couvents de l'Ordre, matières enseignées, exercices scolaires. Il faudrait entrer dans des détails infinis pour donner de cette partie de l'œuvre de M. Douais une idée quelque peu précise; il suffira de dire ici que son

exposition est très nourrie et très instructive. Il convient également de signaler le paragraphe (p. 87-112) où l'auteur étudie l'influence de Pierre Lombard et de saint Thomas d'Aquin et nous fait assister au triomphe des idées du Docteur Angélique, en dépit de l'opposition qu'elles rencontrèrent dans l'Ordre lui-même.

M. Douais revendique dans sa conclusion pour les Frères prêcheurs l'honneur d'avoir, les premiers, considéré le travail scientifique comme une part principale dans la vocation et le but d'une corporation religieuse. Il montre ensuite comment le succès justifia cette conception nouvelle et dans quelle large mesure elle mit les Dominicains en état de rendre à l'Église d'inappréciables services.

Près de la moitié du volume est remplie par des appendices de valeur inégale : il y a là de longs extraits d'Humbert de Romans concernant les diverses parties de la science sacrée, les ordonnances scolaires du chapitre provincial tenu à Béziers en 1261 et d'interminables listes des lecteurs pour les divers ordres d'enseignement dans les couvents de la première province de Provence et de la province de Toulouse. J'avoue ne pas bien comprendre l'intérêt que peut offrir ce défilé de frères prêcheurs parfaitement obscurs, sauf quelques rares exceptions, à moins qu'ils ne soient là pour donner au mémoire de M. Douais les proportions d'un juste volume. L'œuvre a pourtant assez de valeur par elle-même et il n'était pas nécessaire de la grossir sans profit réel.

L'érudition spéciale de M. Douais est incontestable, le labeur qu'il s'est imposé est immense; mais nous avons là un mémoire nourri plutôt qu'un livre : la marche de l'auteur est trop souvent lourde et embarrassée, ses longs paragraphes se lisent avec quelque peine, et ce n'est pas sans efforts qu'on arrive à se rendre compte du chemin parcouru. J'ajouterai que M. Douais aurait dû soumettre sa rédaction à une revision attentive : assez souvent il laisse passer des mots et même des phrases qui surprennent un peu le lecteur. Enfin la correction typographique laisse parfois à désirer. Il y a notamment à la table des matières une grosse coquille : « § 2. Enseignement *philosophique* » pour « *théologique* », qui embarrasse un instant quand on veut, d'un coup d'œil, se rendre compte de l'ensemble du volume.

— Le travail de M. de Bourmont sur l'Université de Caen témoigne d'une connaissance approfondie des sources, la méthode en est excellente, le plan très rationnellement conçu, est exécuté avec soin dans toutes ses parties, et grâce à des divisions et subdivisions nombreuses et judicieusement établies, le livre se lit sans effort et laisse dans l'esprit des idées nettes. Le style de M. de Bourmont est précis, rapide, incisif, un peu trop familier parfois.

La Bibliothèque de Caen renferme un recueil extrêmement précieux pour l'histoire de l'Université de cette ville. Il est connu sous le nom de *Matrologe*. C'est un cartulaire établi par un des suppôts les plus dévoués de l'Université, Pierre de Lesnauderie, qui lui consacra sa vie entière et une partie de ses biens et fut successivement élevé à tous les honneurs de la corporation. Grâce à une étude approfondie de ce document capital inconnu ou peu connu de ses devanciers, et à une recherche attentive de ce qui reste, soit à la Bibliothèque nationale, soit aux Archives du Calvados des titres et papiers de l'Université, M. de Bourmont a pu écrire avec une incontestable autorité l'histoire de ses origines depuis sa fondation sous Henri VI d'Angleterre jusqu'à sa dernière confirmation par Louis XI, et tracer un tableau exact et complet de son organisation au xv^e siècle. Il a eu soin de donner à son œuvre une intéressante préface, où il apprécie les travaux de ses devanciers et donne une notice très sérieuse sur Pierre de Lesnauderie et son *Matrologe*.

Devenu, non sans efforts, maître de Caen, dont les habitants, vaincus après une héroïque défense, résistèrent avec énergie à l'assimilation anglaise, le duc de Bedfort pensa servir efficacement la cause de son maître en fondant dans cette ville une Université. En 1432, les facultés de droit canon et de droit civil furent établies, et, malgré l'opposition de l'Université de Paris, l'œuvre fut complétée cinq ans plus tard par l'adjonction des arts, de la médecine et de la théologie. La même année, à la requête des États de Normandie, Eugène IV confirmait le nouvel établissement. L'Université fut solennellement installée en 1439, ses suppôts reçurent de l'autorité royale de nombreux privilèges et des subsides. Quand la Normandie fit retour à la couronne de France, l'Université oubliée dans la capitulation de Caen obtint peu après des lettres de tolérance, qui la mutilaient pourtant en exceptant ses facultés les plus anciennes et les plus prospères, les *lois* et les *décrets*. Elle fut enfin pleinement et intégralement confirmée par Louis XI.

Après cet exposé historique appuyé sur des textes sérieusement discutés, M. de Bourmont restitue d'après les Statuts, les Registres des conclusions et d'autres documents authentiques, l'organisation de l'Université en la comparant à celle d'Oxford et des universités françaises, notamment à celle de l'Université de Paris : les analogies sont nombreuses et frappantes.

Nous avons d'abord les statuts généraux relatifs au corps tout entier, à son chef, le Recteur, aux Conservateurs apostoliques et royaux, aux officiers de l'Université, aux conditions de scolarité. Puis les règlements particuliers des facultés des arts, de médecine, des droits civil et canonique, de théologie. Les détails les plus précis nous sont donnés sur leur administration, leurs dignitaires, leurs écoliers, l'enseignement, les

examens et les grades. Un dernier chapitre a pour objet la fondation et les statuts de ceux des collèges annexés à l'Université dont les titres ont survécu. Tout cela mérite d'être signalé à l'attention de quiconque s'intéresse aux questions d'histoire de l'enseignement.

Les pages 182-328 sont remplies par des pièces justificatives dont le texte est établi avec une grande précision. Les chartes, bulles, procès-verbaux, etc., y sont divisés en paragraphes numérotés qui facilitent la lecture et les recherches. Signalons enfin le curieux calendrier scolaire imprimé par M. de Bourmont aux dernières pages de son livre.

Les tables alphabétique et chronologique sont soigneusement faites. Il n'eût pas été inutile d'y joindre une de ces tables de chapitres qui permettent, avant toute lecture, de se faire une idée d'ensemble des matières contenues dans un livre et de l'ordre adopté par l'auteur.

Page 13, à propos de l'Université de Bordeaux, M. de Bourmont dit n'avoir rien trouvé dans O'Reilly. Des renseignements sur cette institution se trouvent dans un article de M. Ch. Dreyss. *Ancienne Université de Guyenne* (*Revue de l'Instruction publique*, 1854) et dans un livre assez mal fait d'ailleurs et qui doit être consulté avec grande précaution, l'*Histoire du collège de Guyenne*, par M. Gaullieur; Paris, Sandoz, 1874, in-8.

MM. Douais et de Bourmont, comme tous ceux qui traitent de l'enseignement supérieur au moyen âge, se réfèrent sans cesse à l'excellent travail de Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge*. Quand donc se trouvera-t-il un homme de bonne volonté pour rééditer ce mémoire important devenu introuvable?

E. Allain.

---

108. — **La démocratie et ses conditions morales**, par le vicomte Philibert d'Ussel. Paris, Plon, 1884, in-12 de 288 pages.

En 1881 l'Académie des sciences morales et politiques avait proposé pour le prix Stassart la question suivante : *Quels sont les éléments moraux nécessaires au développement régulier de la démocratie dans les sociétés modernes?* M. Philibert d'Ussel obtint les honneurs du concours et il publie aujourd'hui, après de légères modifications, son mémoire couronné. L'auteur ne s'y préoccupe nullement « d'implanter ni de faire vivre la démocratie, ce dont les démocrates ne doivent avoir nul souci, car elle s'implante avec force et se défend d'elle-même avec vigueur » : il prend pour unique objet de son étude « un peuple où la démocratie ne serait plus mise en question », et, supposant cette démocratie « désireuse de se perfectionner elle-même, prête à faire le sacrifice de ses théories les plus chères devant l'évidence de leurs

inconvénients, soucieuse en un mot de ses destinées », il recherche les moyens les plus sûrs « d'assurer, avec son développement, sa prospérité et sa fécondité » (pp. 62 et 270).

Quel est le fondement social et moral de la démocratie? Quelles sont ses origines et ses forces? Quels adversaires rencontre-t-elle et dans quelles bornes doit-on contenir son développement ? Tels sont les premiers problèmes que M. d'Ussel cherche à résoudre. Il examine ensuite les antinomies, surprenantes au premier abord, qui apparaissent entre les principes abstraits de la démocratie et quelques-unes de ses conséquences pratiques : la liberté politique aboutissant à la suprématie du nombre et à l'oppression des minorités; l'égalité des droits conduisant au dédain illégitime des élites sociales; la fraternité développant, en l'absence de hiérarchies acceptées, des compétitions téméraires et d'envieux antagonismes; le nivellement des rangs et des fortunes contraire au maintien de l'esprit de respect; la poursuite fiévreuse de la richesse hostile aux inspirations désintéressées du devoir et de l'honneur; enfin l'extension exagérée du principe de fraternité incompatible avec les justes exigences du patriotisme. D'où la nécessité, pour une démocratie qui veut vivre, de s'appuyer sur des notions supérieures de morale e de justice, qui limitent et régularisent l'application de ses principes : et cela, soit qu'il s'agisse des assises mêmes de toute société (religion, famille, propriété), ou bien des grandes institutions publiques (instruction, service militaire, justice, administration), ou enfin des rapports sociaux des citoyens entre eux et des citoyens avec l'État. A ces seules conditions, une société démocratique pourra se préserver « des périls que lui prépare l'exagération ou l'action trop exclusive de son propre principe » (p. 272).

Cette brève analyse ne prétend qu'à mettre dans leur jour les théories exposées et soutenues par l'auteur : les discuter serait trop long. Qu'il suffise seulement de signaler en courant quelques opinions contestables. Je lis page 196 : « Le zèle contemporain ne pourra faire dépasser à l'enseignement du peuple les limites de la lecture, de l'écriture correcte, du calcul, avec quelques notions sur les principes élémentaires des sciences, comme savoir que la terre est ronde, qu'elle tourne autour du soleil, et que les astres sont en réalité plus grands qu'ils ne paraissent ; on ne peut aller au delà. » Sans préjuger les avantages et les périls de l'instruction populaire, je doute qu'on puisse accepter à la lettre cette affirmation par trop étroite. Ailleurs (p. 53) on a quelque peine à bien comprendre qu'« en Grèce et à Rome, à partir d'une certaine époque, il y ait eu *démocratie véritable* dans les rangs de tous ceux qui n'étaient pas esclaves », puisque l'auteur prend lui-même soin de remarquer que « le peuple athénien tout entier formait une *élite* » (p. 111) et que « ces

sociétés grecques étaient de véritables oligarchies, on peut dire des *aristocraties* à base très large » (p. 78). Faut-il poursuivre ces critiques de détail ? Il me semble qu'un diplomate ne laisserait point passer sans objection cette assertion un peu hasardée : « Les gouvernements de l'Europe, excepté celui de la Russie, sont *tous* à base populaire. » Un lettré pourrait s'étonner de voir Démosthène dédaigneusement confondu avec les « rhéteurs » ; un puriste relèverait peut-être les répétitions d'une phrase singulièrement banale (*La démocratie coule à pleins bords*, pp. 55, 57, etc...) ; enfin un amateur de vieille poésie céderait peut-être à la tentation maligne de rapprocher cette phrase « *Nul n'est content de sa fortune et tout le monde est content de son esprit* » (p. 116) de ces vers de M^me^ Deshoulières :

Nul n'est content de sa fortune
Ni mécontent de son esprit.

Il en est un peu de ces mesquines chicanes comme des interruptions parlementaires : elles attestent avant tout l'intérêt provoqué et l'attention obtenue. Le livre de M. d'Ussel est, en effet, de ceux qui méritent lecture et discussion : on peut ne point partager toutes ses idées, mais on gagne certainement à les connaître. G. PAULET.

VARIÉTÉS

DEUX SOUTENANCES DE THÈSES

I. — M. Gabriel Séailles, professeur de philosophie au lycée Charlemagne : *Quid de Ethica Cartesius senserit.* — *Essai sur le génie dans l'art.*

II. — M. Paul Lesbazeilles, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux : *De logica Spinozae.* — *Le fondement du savoir.*

I. — La thèse latine de M. Séailles donne lieu plutôt à de simples observations qu'à des objections véritables ; mais la thèse française est l'objet d'une discussion aussi vive que brillante, et M. Séailles y fait preuve d'une pénétration et d'une vigueur d'esprit en même temps que d'une richesse et d'une habileté de parole exceptionnelles. Le public est nombreux ; signalons seulement la présence particulièrement intéressante de M. Sully-Prudhomme, dont nos lecteurs connaissent le récent ouvrage sur un sujet de même famille : *l'Expression dans les Beaux-Arts*, et de M. Brunetière, qui vient de reprendre à son tour dans la *Revue des Deux-Mondes*, avec cette raison éloquente et sévère qui lui est habituelle, la discussion de la thèse française de M. Séailles. A vrai dire,

cette difficile question du génie dans l'art n'est point avancée après le travail du candidat : c'est M. Caro qui le constate. M. Caro lisait le livre de M. Sully-Prudhomme sur l'*Expression*, quand il a reçu le *Génie dans l'Art* de M. Séailles; il a été frappé du singulier contraste que présentent ces deux ouvrages : celui du poète est un livre de philosophie extrêmement austère, le livre d'un poète qui écrit en philosophe : la thèse de M. Séailles est au contraire l'œuvre d'un philosophe qui écrit en poète. M. Séailles ressent et fait ressentir à ses lecteurs l'accablement de la beauté; il a l'ivresse des belles et brillantes formules, et vous en trouveriez sans peine quinze cents dans son livre. M. Séailles est un grand musicien de la pensée, et cela d'une façon continue, à travers plus de trois cents pages, où vous cherchez en vain des atténuations, des silences et des repos : il aurait bien dû vraiment pratiquer un peu la méthode du sacrifice.

Ajoutons que quelques formules suffisent pourtant à résumer la thèse. Le génie n'est pas un monstre, une folie, une maladie, comme l'ont affirmé quelques physiologistes bien portants ; il est la vie elle-même dans sa plénitude et sa perfection ; il est l'apogée de la raison et de la pensée humaine; il est enfin l'accord spontané de tous les phénomènes intimes, sentiments, images, idées, mouvements. Donc le génie est humain, et ne rompt pas la continuité des choses. Il est une différence de degré, non une différence de nature : la pensée continue la vie, elle tend à s'assimiler, à organiser tout ce qui pénètre en elle; on peut la définir aussi justement que la vie du corps une création. La création d'art est analogue en effet à la création organique ; l'œuvre d'art est elle-même un tout organique, un embryon ; elle est créée, comme l'être vivant, par un développement simultané de toutes les parties. On voit que M. Séailles a fait une thèse absolue d'une simple analogie indiquée par Buffon, lorsque, dans son *discours sur le style*, celui-ci nous avertit que chaque ouvrage de la nature est un tout; qu'elle travaille sur un plan éternel dont elle ne s'écarte jamais; qu'elle prépare en silence les germes de ses productions; qu'elle ébauche par un acte unique la forme primitive de tout être vivant : qu'elle le développe et le perfectionne par un mouvement continu et dans un temps prescrit; que l'écrivain doit imiter la nature dans sa marche et dans son travail; qu'il y a un point de maturité de la production de l'esprit comme du travail de la nature, etc. Tout cela est de Buffon, que le candidat n'a même pas cité.

Le lecteur se persuadera facilement que, dans leurs considérations très variées sur ce mystérieux sujet du génie, professeurs et candidats ressemblèrent plus d'une fois à des abstractions qui discutent dans le vide. C'est ainsi qu'il était difficile de saisir et d'admettre les explications de M. Séailles sur la création dans l'art et le génie créateur; ou sur la

hiérarchie continue qu'il lui plaît d'établir entre le sauvage et Shakespeare. On avait peine aussi à goûter certaines formules d'une littérature de laboratoire physico-chimique, et tel « mélange explosible d'images », qui naturellement a fait bondir M. Caro, ou encore certaines expressions étranges, comme « l'attirance du gouffre », que le candidat aurait mieux fait de laisser à ce pauvre Baudelaire, et cette tête dénudée du vieux docteur de Rembrandt qui se penche et « pose la blancheur de sa barbe sur sa robe sombre ».

Mais aussi, bien des pages de ce livre sont belles et véritablement éloquentes : par exemple celles où M. Séailles nous entretient du dilettantisme auquel conduit l'abus de la réflexion, et nous peint ces gens curieux d'eux-mêmes qui sans cesse s'arrêtent pour s'observer avec un intérêt mêlé d'indifférence ; qui assistent à la naissance et au développement de leurs sentiments ; qui calculent les sentiments élémentaires qui es constituent ; qui se donnent des émotions pour en jouir, et en jouissent froidement ; qui jouent avec eux-mêmes, avec les autres, avec la nature ; qui flétrissent la joie rien qu'en la touchant ; qui apprennent à sourire ; qui ont une manière de dire : l'analyse, et qui citent Stendhal (p. 294). Le dilettantisme n'est point la vie vraiment humaine ; la science elle-même n'est point le tout de l'homme. La science de Faust, qui « a fait du monde un traité de mécanique, de la lumière une formule, de l'amour une dissertation..., cette science est stérile et morte ; elle n'est pas le verbe puissant, la parole de vie : elle ne fait rien, elle est la pâle image de ce qui est, et il y a plus de réalité dans la joie du paysan naïf qui met ses beaux habits au jour de Pâques et sent passer en lui le souffle et la fête du printemps, que dans toutes les analyses du psychologue raffiné qui le regarde avec envie. Faust découvrira un jour la valeur de la science, le jour où il ne cherchera plus en elle la satisfaction d'un orgueil solitaire, le jour où il se sentira « un homme parmi les hommes », et où il sera tenté de faire un peu de bien avant de s'en aller pour jamais » (p. 297).

Il nous faut renoncer à parler plus longuement ici de ce drame de *Faust* auquel M. Séailles a pu assister en Allemagne, et qui ne manque certes pas d'action, quoi qu'il en dise, mais se déroule sous nos regards comme le problème vivant d'une âme. Nous ne pouvons plus qu'indiquer à la hâte une théorie, très juste celle-là, du génie de Shakespeare, et que M. Beljame approuve de tout point ; puis quelques idées échangées à propos de la prétendue impersonnalité de la statuaire en Grèce, et de la sérénité lumineuse de cet art grec dont parle toujours si volontiers M. Gebhardt, et de ce jugement de Winckelmann : « La beauté parfaite est comme l'eau pure, qui n'a aucune saveur particulière » ; jugement fort contestable assurément, et dont il n'est pas inutile de rapprocher cet autre

mot de Winckelmann rappelé par Lessing dans son *Laocoon* : « De même que le fond de la mer reste toujours calme, quelque agitée que soit la surface, ainsi dans les œuvres d'art des Grecs, sous l'empire de quelque passion que ce soit, l'expression nous montre une âme grande et paisible. » Il nous resterait à parler enfin d'une hypothèse ingénieusement présentée par M. Janet, qui, pour un quart d'heure, a voulu emprunter à M. Ribot sa doctrine et sa méthode, et, comme cet habile mécanicien avait démonté par exemple la machine de la mémoire, a essayé de démonter à son tour la machine du génie. Que nous reste-t-il alors devant les yeux, sinon un fait mental complexe, que nous pouvons ramener à des faits mentaux élémentaires ? Et comme, par hypothèse, ces faits mentaux ne sont eux-mêmes rien autre chose que des faits cérébraux, voilà que le génie s'explique tout simplement par un volumineux cerveau, abondamment pourvu de cellules plus riches et plus actives, d'appareils de perception plus délicats, d'appareils moteurs plus excitables que les appareils et les cellules des cerveaux inférieurs.

II. — M. Joly reproche à M. Lesbazeilles de ne s'être point rendu compte de ce qui a été dit avant lui sur le sujet de sa thèse latine. M. Lesbazeilles ne donne qu'une interprétation personnelle de Spinoza. Seulement il a lu autrefois le *Traité théologico-politique* de ce philosophe, qui prélude, comme on sait, aux travaux de la critique religieuse moderne et assigne des règles communes à l'interprétation de la nature et de la Bible. Enfin M. Lesbazeilles parle bien du fondement et de la fin suprême de la logique de Spinoza, mais la logique elle-même, la logique proprement dite est absente de sa thèse latine.

La thèse française est, au jugement de M. Janet, un des travaux philosophiques les plus remarquables de ces dernières années, par la puissance de spéculation dont elle témoigne. De plus, la langue en est sévère, sobre, ferme, relativement claire. L'auteur a le bon esprit de croire encore à la métaphysique. On peut être plus ou moins métaphysicien, dit à ce propos M. Janet, mais il est certain que sans métaphysique il n'y a point de philosophie. Or le candidat respire et vit tout naturellement dans le monde de l'absolu : c'est une des raisons pour lesquelles son travail a séduit M. Janet. M. Lesbazeilles a vu clair dans une question fort embrouillée depuis une quinzaine d'années, la question de l'unité de substance. Le panthéisme en effet reparaît sur la scène. Il avait été remplacé par ce qu'on appelle l'idéalisme ; la question des rapports du fini et de l'infini avait été remplacée par celle des rapports du sujet et de l'objet. Mais il y avait là une équivoque, car nous distinguons deux idéalismes : l'idéalisme subjectif, qui n'admet qu'une seule réalité, la conscience individuelle du sujet ; et l'idéalisme absolu, qui professe l'identité de l'être et de la pensée : or ce dernier suppose l'identité du

savoir relatif et du savoir absolu. Eh bien, M. Lesbazeilles a vu cela, et il a compris que l'idéalisme doit se transformer en panthéisme. Le panthéisme est sans contredit une des plus grandes formes de la pensée humaine. D'abord, et à l'étage inférieur des doctrines, nous avons le positivisme, qui ne pense pas la pensée, mais autre chose ; au-dessus, nous trouvons le phénoménisme subjectif, le subjectivisme; plus haut encore, le criticisme, qui admet l'à-priori. La vraie philosophie est supérieure à tous ces systèmes ; elle est la pensée de la pensée, la science de la science, la métaphysique. Dans cette philosophie, il y a d'une part le matérialisme, qui admet un contenu objectif, non subjectif : nous ne voulons pas du matérialisme. Restent alors d'autre part le spiritualisme et le panthéisme ; le débat est entre ces deux systèmes : c'est une question de précision. Le spiritualisme se résume en deux points : distinction de Dieu et du monde, distinction de l'esprit et de la matière ; et cette doctrine peut être de plus en plus ouverte du côté de la pénétration mutuelle de l'esprit et de la matière, de Dieu et du monde, pourvu que la distinction soit maintenue. — Il nous faut bien aussi l'unité ; mais jusqu'où ira l'unité ? Rien ne s'oppose à ce qu'on fasse rentrer Dieu dans la nature, à une double condition : c'est que par *esprit* on entende autre chose que la résultante des propriétés de la matière, et que dans l'*absolu* on voie autre chose que la résultante des propriétés de l'univers. Soyez panthéiste, si bon vous semble, mais à la condition de ne point tomber dans l'athéisme ou dans le matérialisme. — Sur plus d'un point, les idées du candidat diffèrent ici des vues de M. Janet. M. Lesbazeilles n'admet pas clairement la réalité de l'être ou de Dieu et la réalité de la pensée ou de l'esprit. Il a peine à convenir que la réalité spirituelle soit un principe d'unité et un principe d'action. Tandis que M. Janet affirme que l'esprit est une substance et une force, M. Lesbazeilles aime mieux dire qu'il est une forme et une loi : il transforme le concret en abstrait. M. Janet veut bien croire d'ailleurs que les intentions du candidat sont pures ; mais il est obligé de déclarer que ses formules lui paraissent dangereuses. — Quoi qu'il en soit, chacun se réjouit au spectacle de cette jeune ivresse de dialectique que M. Caro constate chez le candidat, et nous regrettons bien sincèrement de n'avoir pas lu ce livre de M. Lesbazeilles sur le *Fondement du savoir*, qui est, nous dit-on, un vrai poème de métaphysique pure et de rêves sublimes.

B. DELABROYE.

CHRONIQUE

— Le *Cabinet historique*, fondé en 1854 par M. L. Paris, et qui avait disparu en décembre 1883, a un successeur : c'est le *Bulletin des bibliothèques et des archives*, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique et la direction de M. Ulysse Robert (Paris, Champion, in-8). Le premier numéro a paru.

— On annonce la publication, chez Mame, à Tours, d'une édition de luxe de la *Jeanne d'Arc* de Marius Sepet. L'auteur a revu le texte, refait l'Introduction et ajouté un livre entier à l'ouvrage.

— La librairie Alph. Picard a mis en vente le premier volume des *Mélanges de J. Quicherat*, qui formeront cinq ou six volumes du format de la Bibliothèque de l'École des chartes. Le tome Ier contient une Notice sur la vie et les œuvres de J. Quicherat, par R. de Lasteyrie; une bibliographie de ses œuvres, par A. Giry; enfin les *Antiquités celtiques et gallo-romaines* du maître, par A. Giry et A. Castan. Parmi les Mémoires réimprimés, on cite : La question du ferrage des chevaux en Gaule, — Du lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens, — Rapport sur l'état de la question des puits funéraires, — Le pilum de l'infanterie romaine, — D'un peuple allobrige différent des Allobroges, — De quelques pièces curieuses de verrerie antique, — La rue et le château de Hautefeuille à Paris, etc. — La préface d'un manuel d'archéologie, un article sur les monuments romains de la rive gauche à Paris, le rôle de Quicherat dans la question d'Alesia, seront au nombre des morceaux inédits. Un portrait, des planches et des gravures compléteront le volume.

— M. Henri Omont vient de publier dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. XLV, p. 314-350), des *Notes sur les manuscrits grecs du British Museum*. Outre des notes sur les manuscrits eux-mêmes, on lira avec intérêt celles qu'il a consacrées aux fonds anglais actuels et aux fonds français ou étrangers, anciens possesseurs de ces manuscrits.

— M. l'abbé AMELINEAU, membre de l'École française du Caire, dans les numéros de juin et de juillet de la *Controverse*, démontre que le nom des Hébreux était connu des Égyptiens. Les Scribes ont transporté ce nom dans leur langue en traduisant lettre pour lettre le mot de la langue hébraïque qui signifie hébreu. Dans le même recueil, M. P. ALLARD continue les études commencées dans le *Contemporain* sur les *Persécutions et le nombre des martyrs*.

— L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique vient de publier le programme de ses concours pour 1886 :

Classe des lettres. — Première question : « Faire l'histoire du cartésianisme en Belgique. » — Deuxième question : « Apprécier l'influence de Walter Scott sur le roman historique. » — Troisième question : « Faire l'histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice, dans les anciens Pays-Bas, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. » — Quatrième question : « Faire, d'après les auteurs et les inscriptions, une étude historique sur l'organisation, les droits, les devoirs et l'influence des corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Romains. » — Cinquième question : « Faire un exposé comparatif, au point de vue économique, du système des anciens corps de métiers et des systèmes d'associations coopératives de production formulés dans les temps modernes. » — Sixième question : « Apprécier d'une façon critique et scientifique l'influence exercée par la littérature française sur les poètes néerlandais des XIIIe et XIVe siècles. »

— La librairie Leroux, qui publie maintenant la *Revue archéologique*, vient de faire paraître une nouvelle revue : la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, qui fera pendant à la *Revue égyptologique*, déjà publiée par le même éditeur.

— Dans la séance du 6 septembre, M. G. Depping a communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques le resultat de ses recherches sur Laffemas sous ce titre : *l'Ame damnée du cardinal de Richelieu*. — Dans celle du 13 septembre, M. Ernest Naville a envoyé à l'Académie un mémoire sur *l'Origine de l'idée de liberté*, qu'on ne peut expliquer que par le libre arbitre.

— M. G. Reynaud vient de faire paraître une *Bibliographie des chansonniers français des treizième et quatorzième siècles*, comprenant la description de tous les manuscrits, la table des chansons classées par ordre alphabétique de rimes et la liste des trouvères. (Paris, Vieweg, in-8, 2 vol.)

— La collection du comte Sabouroff va être dispersée. Les musées de l'Hermitage, de Berlin, et le *British Museum* se partagent cette incomparable collection d'antiquités classiques. Les terres cuites et statuettes iront au musée de l'Hermitage, les vases et les sculptures à celui de Berlin, les bronzes au *British museum*.

— M. E. Fabricino, de l'Institut allemand d'Athènes, décrit dans les *Mittheilungen* l'aqueduc de Samos, dont nous connaissions déjà une description dans Hérodote et qui vient d'être retrouvé. (Cf. *Bulletin critique*, t. V, p. 178.)

— Nous lisons dans le *Polybiblion* : « Le conseil de fabrique de Saint-Nazaire donne un bel exemple d'intelligente générosité : il fait imprimer à ses frais une série de documents, extraits de ses archives, et il confie le soin de les publier à un travailleur non moins érudit que zélé : *Documents pour servir à l'histoire de Saint-Nazaire, recueillis et annotés* par René Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaussées, correspondant du ministère de l'instruction publique. — Les *Délibérations du général de la paroisse*. Deuxième série (1759-1790). Saint-Nazaire, imprimerie Fr. Girard, 1884, in-16 de 171 p. La première série des *Délibérations du général de la paroisse* (1686-1758) avait été publiée en 1879. Il y a des particularités très curieuses dans les deux petits volumes de M. Kerviler; malheureusement le tirage en a été si restreint (25 exemplaires pour la première série et 50 pour la seconde), que bien peu de lecteurs pourront se régaler des mille details réunis par l'habile et patient chercheur. M. Kerviler a l'intention d'écrire l'histoire de la Révolution à Saint-Nazaire.

— Nous relevons, dans les publications des académies de provinces, les travaux suivants. — *Académie de Mâcon* : Le *Synode de Saint-Laurent-les-Mâcon*, par A. Bénet. — La *Chronologie des évêques de Mâcon au douzième siècle*, par A. Bénet. — Les *Entrées des rois de France à Mâcon*, par M. Bazin. (On prépare également à Mâcon une réédition de l'*Histoire de Bourgogne*, de Courtépée.) — *Société d'histoire et d'archéologie de Chalon* : Cette Compagnie a continué les fouilles dans la partie de l'enceinte romaine qui touche à l'hôtel de la sous-préfecture. — Parmi les travaux, signalons la notice de M. Perrot sur les *Pierres préhistoriques à entailles de la vallée d'Arroux*. *Inventaire du mobilier de la commanderie de Saint-Antoine de Mâcon*, par M. Batault. — *Inscription d'Agrinus, évêque de Langres au dixième siècle*, par le même. — *Notes sur la corporation des Tupiniers, ou potiers de terre, de Sevrey* (commune près Chalon), par M. Canat de Chizy, président (Statuts de 1388). — Enfin l'impression du *Cartulaire de Saint-Marcel* est commencée, sous la direction de M. Canat. Cette publication, dit l'éditeur, « sera une des plus importantes de notre région bourguignonne, soit à cause de l'ancienneté des chartes, dont une date du VIe siècle, soit à cause de l'excellence des versions qui nous ont

été conservées par le cartulaire, dont l'original, retrouvé depuis un an à peine, est entre nos mains. »

— Dom. P. Piolin signale une correction à faire par les éditeurs du *Discours sur l'histoire universelle*, de Bossuet. Dans l'avant-propos, au lieu de : « Joindre *aux* exemples des siècles passés *les* expériences qu'ils font tous les jours, » ne doit-on pas lire : « Joindre *les* exemples des siècles passés *aux* expériences, etc. ? » La correction lui avait été indiquée par M. de Montalembert. (*Polybiblion.*)

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 12 septembre. — La vacance du fauteuil d'ALBERT DUMONT est déclarée. L'exposition des titres des candidats est fixée au 5 décembre. — M. L. DELISLE continue la lecture de son mémoire sur plusieurs sacramentaires de l'époque carolingienne. — M. OPPERT lit un memoire sur une *Inscription assyrienne relative aux cycles lunaires.* Il y a plus de vingt ans, M. Oppert découvrit dans les inscriptions du roi Sargon la mention d'un cycle lunaire dont l'une des révolutions se terminait en l'année 712 avant Jésus-Christ. Plus tard, il acquit la certitude que cette période était celle de 1805 ans ou 22.305 lunaisons, après laquelle la série des éclipses lunaires recommence. La connaissance de cette période suppose, de la part des Chaldéens, de longues observations astronomiques. Cette période commençait, selon les Chaldéens, à l'année 11542 avant notre ère, date d'où partent aussi les périodes sothiaques de 1460 ans, dont la dernière finit en l'année 139 après Jésus-Christ. M. Oppert démontre l'importance de ces deux cycles de 1460 et de 1805 ans pour la supputation des temps chronologiques dans l'Orient antique ; ils ont servi de base à la Bible pour déterminer le temps qui s'est écoulé entre le déluge et la naissance d'Abraham. Enfin une inscription babylonienne démontre une fois de plus l'importance des deux cycles chronologiques qui ont leur point de départ en l'année 11542 avant Jésus-Christ.

Séance du 19 septembre. — Le ministre de l'instruction publique informe l'Académie de la mort de M. HUBER, chargé d'une mission archéologique en Arabie et assassiné dans les environs de Tafna. On essayera de faire rentrer en France les papiers du missionnaire. — M. MARIUS BOYÉ annonce un nouvel envoi d'inscriptions qu'il a copiées en Tunisie. — M. OPPERT lit un mémoire intitulé : *La non-identité de Phul et de Téglathphalasar prouvée par les textes cunéiformes.* Le titre de ce mémoire en indique la conclusion.

Séance du 26 septembre. — M. A. BERTRAND lit, au nom de M. MAITRE, un mémoire intitulé : *Les tumulus de Gavr'Inis ; explication des dessins sculptés sur les pierres de l'allée couverte.* Suivant l'auteur, les lignes tracées sur les pierres de l'allée couverte de Gavr'Inis représentent, avec des dimensions exagérées, les lignes de la main. Les sépultures ainsi ornées sont celles de médecins ou devins ayant pratiqué la chiromancie. — M. S. REINACH interprète d'une façon nouvelle le mot *aretalogus*, qu'on rencontre dans Juvénal. Il démontre, par des arguments philologiques, que ce mot a signifié à l'origine *interprète de miracles*, et, par extension, *conteur d'histoires fabuleuses*. Dans le latin biblique, *virtus*, traduction de ἀρετή est employé dans le sens de miracle ; or ἀρετή est la traduction du sémitique *gebord*, qui signifie aussi *force, miracle.*

H. THÉDENAT.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Acta pontificum romanorum inedita. II. Urkunden der Päpste vom J. c. 97 bis zum J. 1197, gesammelt u. hrsg. von Prof. Dr. J. v. Pflugk-Harttung. 2e vol, 1re partie. Stuttgard, Kohlhammer. In-8, II-406 p. 22 fr. 50. — BEAL (Rev. S.). Buddhism in China. (Non-Christian Religious Systems.) With. Map. London, onnenchen. In-8. 3 fr. 40. — CABANE (l'abbé A.). Luther et son œuvre.

Montpellier, imp. Grollier et fils. In-16, 177 pages. — Commentaria in Aristotelem græca, edita consilio et auctoritate academiæ litterarum regiæ borussicæ. Vol. XXIII. Partes III-IV. Berlin, G. Reimer. Grand in-8. 12 fr. (Inhalt : III. Themistii quæ fertur in Aristotelis Analyticorum priorum librum I paraphrasis, ed. Max. Wallies. (x-164 p.). V-IV. Anonymi in Aristotelis sophisticos elenchos paraphrasis, ed. Mich. Hayduck. (vi-84 p.) — Dieulafoy (M.). L'Art antique de la Perse : Achéménides, Parthes, Sassanides. Deuxième partie : Monuments de Persépolis. Paris, Des Fossez et Cie. In-4°, 96 p., avec 75 fig. et 22 planches. 35 fr. L'ouvrage sera divisé en cinq parties, en cartons, contenant chacune environ 20 planches hors texte, avec tables et titres spéciaux. — Emerson (Ellen R.). Indians Myths; or, Legends, Traditions, and Symbols of the Aborigines of America Compared with those of other Countries. Illustr. Boston. In-8, xviii-677 p. 32 fr. — Hannot (E.). Résumé des institutions romaines sous la république et l'empire, à l'usage des étudiants en philosophie et lettres. Bruxelles, J.-B. Moens. In-12, 80 pages. 2 fr. 50. — Harrisse (H.). Christophe Colomb, son origine, sa vie, ses voyages, sa famille et ses descendants, d'après des documents inédits tirés des archives de Gênes, de Savone, de Séville et de Madrid, études d'histoire critique. T. I. Paris, Leroux. In-8, xi-459 p. et planches. 45 fr. Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le xiiie siècle jusqu'à la fin du xvie siècle. Tome VI. — Hurter (Prof. D. H.), S. J. Patrum sanctorum opuscula selecta ad usum præsertim studiosorum theologiæ. Commentariis aucta. Series II. Vol. I et II. Innsbruck, Wagner. Gr. in-8, vii-575 et 558 p. 5 fr. (Inhalt : S. Aurelii Augustini, Hipponensis episcopi, in Joannis evangelium tractatus CXXIV. 2 partes.) — Jolly (Prof. Dr Ludw.). Die französische Volksschule unter der 3e Republik. Tübingen, Laupp. Gr. in-8, 84 p. 2 fr. 35. — Lefèvre-Pontalis (Antonin). Vingt années de république parlementaire au xviie siècle. Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande. Paris, Plon, Nourrit et Cie. 2 vol. in-8 : t. I, iv-549 p. et portrait de Jean de Witt, d'après Netscher; t. II, 576 p. 16 fr. — La Borderie (A. de). Études historiques bretonnes ; 1re série. L'Historien et le Prophète des Bretons, Gildas et Merlin. Paris, Champion. In-8, viii-376 p. 10 fr. — Leroux (E.). Dictionnaire de la mythologie d'Homère. Paris, P. Dupont. In-18 jésus à deux colonnes, 94 p. 1 fr. 25. — Lieblein (Prof. J.). Egyptian religion. Leipzig, Hinrich. Gr. in-8, 46 p. 2 fr. 15. — Maes (C.). Vesta e Vestali : guida popolare alle odierne scoperte. Roma, tip. dell' Ospizio di S. Michele. In-16, 170 p., con 7 tav. incise. 3 fr. — Petitcolin (A.). Les Gaulois et leurs institutions avant la conquête romaine. Paris, imp. Lambert. In-8, 59 p. — Pierling (S. J.). Un nonce du pape en Moscovie, préliminaire de la trêve de 1582. Paris, Leroux. In-18, iv-223 p. 2 fr. 50. — Pizard (A.). Les Origines de la nation française (des Gaulois à Charlemagne). Paris, Degorce-Cadot. In-18 jésus, iv-304 p. 2 fr. 50. — Swainson (C.-A.). The Greek Liturgies, chiefly from Original Authorities. With an Appendix containing the Coptic Ordinary Canon of the Mass. from two Manuscripts in the British Museum. London, Cambridge Warehouse. In-4, 440 p. 19 fr. 70.

ERRATU

Modifier ainsi les lignes 6, 7 et 8 de la page 433 (n° du 1er novembre) : « Titre que le cardinal échangea plus tard contre celui de la Trinité-du-Mont, pour devenir enfin évêque d'Albano, quand il résigna l'évêché de Laon à son neveu. »

Le Gérant : E. Thorin.

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 108. André PERRIN. Catalogue du médaillier de Savoie. *A. Chabouillet*. — 109. A HAUCK. Die Bischofswahlen unter den Merovingern. *P. Fournier*. — 110. M. J. DENIS. La Philosophie d'Origène. *Ch. Trotin*. — 111. André WEISS. Le Droit Fétial et les Fétiaux. *E. Beurlier*. — 112. Vte D'AVENEL. Richelieu et la monarchie absolue. *P. B.* — 113. Émile MONTÉGUT. Nos Morts contemporains (2e série). *L. P. R.* — CHRONIQUE. — PUBLICATIONS NOUVELLES.

108. — **Catalogue du médaillier de Savoie**, par André PERRIN. Un volume in-8° de 276 p. avec bois dans le texte. Chambéry, 1883.

Ce travail, qui forme le tome Ve d'une série intitulée *Documents*, publiée par l'Académie de Savoie, est de ceux dont il n'est pas nécessaire de faire remarquer l'intérêt et que l'on ne saurait trop encourager. Après avoir exposé l'histoire de la fondation à Chambéry de ce *Médaillier de Savoie*, dont les modestes commencements remontent à l'année 1804, et après avoir signalé à la gratitude des numismatistes les noms des donateurs qui l'ont enrichi, MM. Alexandre d'Oncien de Chaffardon, le marquis César d'Oncien, le marquis Costa, le comte Paul Costa, M. Perrin résume en quelques pages l'histoire du monnayage des souverains de la Savoie. Loin de dissimuler ce qu'il doit à ceux qui les premiers ont débrouillé les obscurités de cette région numismatique, dès la première ligne de son catalogue, M. Perrin cite le beau livre de Dominique Promis, le savant, le célèbre bibliothécaire du roi d'Italie, qui fut aussi le conservateur du médaillier royal de Turin (1), puis le recueil de Duboin et enfin les écrits de MM. P. Rabut, Vincent Promis, Soret, Chaponnière, etc. Il n'oublie même pas d'apprendre au lecteur que, si son catalogue est illustré de nombreuses reproductions de monnaies, c'est grâce à l'obligeance de M. le chevalier Vincent Promis, qui l'a autorisé à se servir des planches de l'ouvrage de son père.

Après un coup d'œil sur l'histoire générale des monnaies de la maison de Savoie, M. Perrin présente un tableau chronologique de ses divers ateliers, tous disparus au XVIIe siècle à l'exception de celui de Turin. Le

(1) *Monete dei reali di Savoia edite ed illustrate da Domenico Promis*. Turin, 2 vol. in-4, avec 87 planches, 1841. Sur ce savant livre et sur les autres productions de D. Promis, voir *Della vita e delle opere del commendatore D. Promis*, par M. Leone Tettoni. Turin, 1874, 1 vol. in-8 de 163 p.

chapitre suivant est intitulé : « Types, devises, légendes et œuvres des monnaies de Savoie et leurs modifications successives. » A la page 87 de ce chapitre, M. Perrin parle de la vieille devise FERT si souvent controversée, et restée, selon lui, sans explication admissible, mais en fait connaître (p. 95) une autre plus récente et moins célèbre, *foedere et religione tenemur* qu'il a notée sur une grande pièce d'or de 1635. Cette devise, dont les mots commencent par les mêmes lettres que l'ancienne, F, E, R, T, en serait une ingénieuse interprétation, ou plutôt, dirais-je, une transformation. Enfin, avant de s'engager dans le catalogue des monnaies de Savoie du musée départemental de Chambéry, M. Perrin donne une bibliographie numismatique spéciale curieuse, où il a cependant oublié de placer le recueil de Duboin, que l'on vient de le voir citer sans autre indication que ce titre courant, qui, s'il est suffisant en Savoie et en Piémont, ne l'est pas ici, où l'on se procurerait difficilement cette grande collection (1).

Le médaillier catalogué par M. Perrin est assez riche ; cependant j'y noterai une importante lacune ; on n'y voit pas figurer de monnaies du comte Philippe Ier, qui régna de 1265 à 1285. A la vérité, D. Promis, qui mentionne dans le cabinet royal de Turin une pièce de bas argent de ce prince, le cinquième des comtes de Savoie dont on ait retrouvé des monnaies, en parle comme d'une grande rareté ; et cependant, chose singulière, d'après les documents cités par cet érudit on frappa sous Philippe Ier diverses sortes de monnaies et même des florins d'or. On me permettra de noter ici que le Cabinet de France possède une monnaie de ce Philippe Ier, mais en même temps, j'avouerai que c'est chez nous la plus ancienne de cette série. En ce qui concerne les florins d'or, jusqu'à présent non retrouvés, il est possible qu'il en existe des spécimens dans quelque cabinet national ou particulier; mais comment les reconnaître, si, comme cela se pratiquait souvent lorsqu'il s'agissait de monnaies d'imitation, on n'y avait pas inscrit nettement les noms du souverain et de la souveraineté. Je ne puis prolonger cette analyse ; j'en ai assez dit pour montrer le mérite du travail de M. Perrin; mais comme la critique ne doit jamais oublier ses devoirs, je recommanderai à ce savant de ne pas craindre de grossir ses pages de renvois aux auteurs qu'il cite et de transcrire soigneusement les noms propres. M. Perrin écrit avec un *h* le nom de Monteil, l'auteur de l'*Histoire des Français des divers*

(1) J'en donne le titre d'après une bienveillante communication de M. le chevalier V. Promis : *Raccolta per ordine di materie delle leggi, provedenti editi, manifesti, etc., pubblicati del principio dell'anno* 1681 *sino agli* 8 *décembre* 1798 *sotto il felicissimo dominio della Reale Casa di Savoia*, etc. Torino, 1818 e segg., vol. 28 à 30 in fol., e uno di Indice. L'impression de ce recueil a été terminée il y a peu d'années.

Etats (p. 68) (1) et (p. 48) renvoie sans autre indication à la page 490 de cet ouvrage, dont les premières éditions comptent dix volumes ; p. 57, il combat une opinion d'Adolphe Duchalais, sans dire où l'on pourrait retrouver le mémoire où l'a émise mon regretté collègue, et le mémoire en question ne figure pas dans la *Bibliographie* dont on vient de parler Enfin, mais cette fois l'omission est due à la modestie de M. Perrin, je vois citer sous le titre de *Monnayage de Savoie* un livre dont on ne connaîtrait pas l'auteur, si l'on ne le rencontrait pas plus complètement indiqué dans cette même bibliographie. Quoi qu'il en soit de ces chicanes, en rédigeant le catalogue du *Médaillier de Chambéry*, M. Perrin a fait preuve d'érudition de zèle et de critique, et il serait à souhaiter que l'on possédât beaucoup de catologues des musées de nos départements conçus et exécutés comme l'est celui-ci. A. Chabouillet.

---

000. — Dr A. Hauck. — **Die Bischofswahlen unter den Merovingern**, Erlangen, in-8° de 53 pages, 1883.

Dans son *Histoire du droit canonique*, Lœning affirme que dès le commencement du VIe siècle prévalut dans le royaume franc la coutume d'après laquelle aucun siège épiscopal ne pouvait être rempli sans l'agrément du roi (2). M. Hauck estime au contraire que cette coutume ne s'est formée que peu à peu, au cours de la domination des Mérovingiens ; qu'ainsi elle s'est établie définitivement bien plus tard que ne le pense Hinschius. Il consacre à développer cette thèse une courte étude qu'il n'est pas inutile de signaler au public.

Dans l'empire d'Occident, l'élection à laquelle procédait le clergé, sous le contrôle du métropolitain et des évêques de la province, était le mode ordinaire par lequel l'Église pourvoyait aux vacances des sièges épiscopaux. C'était seulement à raison de circonstances spéciales ou quand il s'agissait de sièges très importants, que l'élu devait obtenir le consentement de l'empereur. Sur ce point, M. Hauck limite une proposition trop générale d'Hinschius.

Sans doute Clovis se montre désireux de voir les évêchés confiés à des personnages qui lui soient favorables ; mais il n'exerce sur les élections qu'une influence politique, qui ne revêt encore aucune forme régulière. Par conséquent Clovis n'introduit point dans le droit public le principe de la nécessité d'une confirmation royale. Mais tandis que Clovis témoigne d'un respect au moins extérieur pour les prescriptions canoniques, ses fils ne suivent pas son exemple. Si les fidèles conservent le

(1) *Monete dei reali di lavira*, t. I, p. 74 à 76.
(2) Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, II, 115.

souvenides élections, les rois, sans tenir compte de la désignation du peuple, s'arrogent le droit de conférer les évêchés à leur guise : le despotisme est plus ou moins brutal, suivant le caractère de chacun des souverains.

Cette tyrannie finit par provoquer l'opposition des assemblées ecclésiastiques, notamment du cinquième concile d'Orléans (549) et du troisième concile de Paris (vers 557), qui maintiennent la règle de l'élection, mais reconnaissent au roi le droit de la ratifier ou de la rejeter. Clotaire Ier paraît ne s'être point arrêté devant cette opposition de l'Église.

Sous ses successeurs de nombreux abus déshonorent l'Église franque, les évêchés sont conférés par le roi à des laïques souvent choisis parmi ses officiers ; la simonie se répand comme une contagion ; Grégoire le Grand peut dire qu'en général les évêques des Gaules achètent leur nomination à beaux deniers. Cependant il semble que les prescriptions des conciles sur la liberté des élections aient été mieux respectées dans le royaume de Gontran.

Plus tard, sous Clotaire II, les évêques assemblés de nouveau à Paris, où les avait appelés le roi, rappellent les antiques prescriptions de la législation canonique sur les élections. Un édit de Clotaire confirme cette disposition en maintenant la règle que chaque élection doit être revêtue de la sanction royale : *Si persona condigna fuerit, per ordinationem principis ordinetur* (1).

D'après M. Hauck, cet édit complète le décret du cinquième concile d'Orléans : il reconnaît aux fidèles le droit d'élire, comme l'Église franque avait reconnu au roi le droit de confirmer. Ainsi, un siècle après Clovis, est mis en vigueur un mode de désignation des évêques qui satisfait aux intérêts de l'Église et de l'État. M. Hauck pense que cette législation a été observée et qu'elle fut le procédé régulier de nomination des évêques pendant la dernière partie de la période mérovingienne. Il invoque un certain nombre de faits à l'appui de cette proposition. Cependant il est obligé de reconnaître que l'application de cette législation fut troublée par de nombreux excès du pouvoir royal, et qu'en fait, comme le prouvent les formules contemporaines, la désignation émanant du clergé et des fidèles se manifeste partout sous la forme timide d'une prière adressée au roi.

Peu à peu le souvenir de l'ancien usage d'élire l'évêque disparaît de la mémoire des fidèles. A la fin de la période mérovingienne, ils n'ont plus conscience de leur droit d'élection : là comme ailleurs s'est effacé le sentiment de l'indépendance, pour faire place à la soumission au pouvoir royal.

(1) Pertz, *Leges*, I, p. 14. Voir la note de M. Hauck sur cet édit, p. 45.

D'après M. Hauck, il faut attribuer à l'intervention des rois au moins un heureux résultat : elle arrêta net dans l'Église une tendance qui n'aurait abouti à rien moins qu'à remettre aux évêques de chaque province le soin de se recruter eux-mêmes. Or, ce mode de désignation est, au dire de l'auteur, le plus mauvais de tous.

M. Hauck expose clairement sa thèse, et la corrobore par des faits nombreux qui d'ailleurs ont été presque tous signalés par Thomassin (1): aussi je m'étonne de ne point rencontrer, dans les notes de M. Hauck, le nom de l'illustre oratorien. P. FOURNIER.

---

110. — **Philosophie d'Origène**, (de la) par M. J. DENIS, professeur à la faculté des lettres de Caen, mémoire couronné par l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), in 8° de VII-750 pages; Paris, Imprimerie Nation. En vente chez Thorin. (Prix: 10 fr.)

Le titre de cet ouvrage appartient évidemment à l'Institut. Partant, comme il ne correspond aucunement au contenu du volume, on serait injuste d'en rendre M. Denis responsable. S'il est vrai qu'Origène, en effet, soit philosophe, et philosophe à sa façon (p. 61), il est plus vrai encore qu'il est surtout théologien. Il serait même inutile de chercher dans ses ouvrages un système de philosophie : en réalité il n'y en a pas. Il s'y rencontre bien « une certaine philosophie », mais elle ne s'y trouve que comme explication du dogme (p. 35); et tous les points de doctrine développés par lui, ne le sont qu'en vertu de leur connexion intime avec l'explication des dogmes chrétiens (p. 281).

Quoi qu'il en soit du titre, le livre lui-même est l'œuvre d'un helléniste de premier ordre, d'un chercheur patient, érudit, consciencieux et perspicace. Les conclusions sont fortement motivées, c'est-à-dire toutes appuyées sur de nombreux textes, choisis avec soin, tous traduits avec une précision, une intelligence et une élégance remarquables. Par malheur, M. Denis, qui sait merveilleusement le grec, connait beaucoup moins la théologie catholique. Maintes pages contiennent ainsi des erreurs ou des expressions tout au moins étrangement impropres. (Cf pp. 62, 125, 313, 418, 459, 509, 519, 526, etc. etc.) Il est vrai que M. Denis est rationaliste, et ne voit dans le dogme catholique que le résultat d'un processus intellectuel purement humain, et toujours *en devenir*. Mais ce n'est pas un titre suffisant pour parler comme il le fait de la Trinité, de la grâce et du péché originel.

Le criticisme de notre auteur explique sa méthode, qui est de rechercher dans Philon et dans Clément d'Alexandrie les linéaments ou, du

(1) *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, partie II, liv. II, ch. X et XI.

moins, les explications de la doctrine d'Origène. Les analogies qu'il découvre entre celui-ci et Philon lui permettent de conclure en toute justice et rigueur que D. Huet a eu tort de faire du platonisme la cause principale des erreurs d'Origène. Il est très vrai qu'elles proviennent surtout du néoplatonisme et du gnosticisme. Ce développement parallèle sur un point donné des doctrines de Philon, de Clément et d'Origène, très juste en lui-même et très fondé, a l'inconvénient de rendre l'exposition un peu diffuse, en la rendant un peu trop touffue. Cet inconvénient joint à la méthode incertaine et flottante d'Origène, est particulièrement sensible dans le chapitre v: *Anthropologie*, où M. Denis, ne suivant d'ailleurs ni l'ordre logique, ni l'ordre chronologique, va et revient sur ses pas.

L'ouvrage comprend trois parties : l'Introduction, l'exposition des doctrines et leur histoire. L'Introduction nous donne l'histoire abrégée de l'école chrétienne d'Alexandrie, et le sommaire des théories hétérodoxes qui ont pu influencer le maître en didascalie. Puis M. Denis discute la science d'Origène: il paraît d'abord vouloir la réduire extrêmement (p. 12), mais il finit par lui reconnaître une connaissance au moins fort étendue de la philosophie grecque (25 et 220). Malgré des vues très justes, cette introduction me semble avoir une lacune. Puisque, en effet, d'après M. Denis lui-même, certains textes ont été défigurés, d'autres altérés pp. 350, 511, 77), puisque Vincenzi (1) soutient que les écrits d'Origène ont été falsifiés, pourquoi ne pas établir une discussion critique et historique sur les écrits du maître?

Abordant ensuite la doctrine même d'Origène M. Denis détermine le procédé caractéristique d'Origène c'est : « l'exégèse allégorique » (33); exégèse poussée jusqu'à la témérité, quoique en partie justifiée par les besoins de la polémique et de la prédication (45-48). Ensuite, il examine la théologie (ch. III). Le grand alexandrin enseigne clairement l'immatérialité, l'incompréhensibilité de Dieu. Par contre, sa doctrine sur la Trinité n'est pas plus à l'abri d'erreurs que l'exposition de M. Denis lui-même. Il demeure évident, d'après les textes cités et discutés, qu'Origène enseigne l'infériorité ou plutôt la subordination du Verbe (60, 88, 115), tout en reconnaissant d'ailleurs sa divinité et son éternité. De même pour sa doctrine du Saint-Esprit, qui reste plus flottante encore, il apparaît que la troisième personne de la sainte Trinité est rabaissée, comme restreinte en sa mission (123-125).

La cosmologie (ch. IV) est un des meilleurs chapitres du volume. M. Denis montre clairement que, si Origène admet une création *ex nihilo* (148-50), une création réelle et distincte de Dieu, il n'enseigne pas

(1) In *S. Gregor. Nyss. et Origen. scripta et doctrin. nova recens.* — (Romae, 1864.)

moins une création éternelle (154 sv.) et infinie, quant à la pluralité des mondes (346-48). Tous les êtres raisonnables y sont égaux, et bons à leur origine (169, 192). Leur séjour sur la terre et leur incarnation, si je puis ainsi dire, est due à une faute personnelle et volontaire. L'incompatibilité de ce système avec le péché originel, ses incohérences, et ses inconséquences sont fortement relevées par M. Denis. Cependant, en plus des défauts généraux déjà signalés, je fais une réserve formelle sur l'interprétation automatiste que notre auteur donne à plusieurs textes sur les animaux (205-208). On rencontre, en effet, chez les scolastiques beaucoup de textes analogues, qui ne signifient cependant rien de plus que la direction et la création de l'instinct animal par une raison suprême.

Le chapitre v, de l'Anthropologie, est, bien qu'on y développe les matières un peu au hasard, un modèle de perspicacité littéraire. Les conclusions y sont un peu lâches, il est vrai; mais elles devaient l'être, puisque la psychologie d'Origène est, comme sa théologie, « fragmentaire, pleine de lacunes, quand elle ne l'est pas de contradictions (240). » L'immatérialité essentielle de l'âme, sa préexistence éternelle, son adhérence nécessaire à une matière plus ou moins subtite, sont dans son système des points capitaux que M. Denis à su mettre hors de doute et nettement determiner (178 et 235-237). Je signalerai seulement en passant, les autres points secondaires et fort intéressants, comme la nature de l'âme (185-87 et 235) et ses facultés (243), son libre arbitre (221 et 249), la morale (241), la théorie de l'amour (258 et suiv.), celle de la grâce (266 et suiv.) (pleine d'erreurs personnelles à M. Denis).

Je ne fais que signaler les chapitres vi et vii. Tout le monde connaît les théories d'Origène sur la résurrection, sur la non-éternité des peines, sur un état final de béatitude parfaite. Toutefois, je tiens à déclarer que M. Denis a su rajeunir ce sujet, le rendre intéressant, en y donnant la genèse et la filiation de ces théories dans le docteur alexandrin; en montrant les inconséquences et les contradictions qui découlent de l'adoption de semblables doctrines. Si le côté théologique est plus que faible, le côté critique au moins est irréprochable.

Je ne suivrai pas davantage M. Denis dans sa trop longue histoire des vicissitudes des doctrines origénistes (ch. viii-x). Cette histoire, vraie en partie, est d'autre part beaucoup moins réelle que logique et à priori. Si Maxime, Enée, Zacharie, Scott, Erigène, etc. n'ont, en effet, que « des réminiscences décousues d'origénisme », si quelques-uns, même, l'ignoraient probablement, leurs doctrines ne sont pas la continuation de celles d'Origéne: il n'y a plus influence de filiation, mais de simples analogies. Pourquoi encore M. Denis, dans sa conclusion, s'étend-il si longuement sur J. Reynaud, qui n'était ni théologien, ni philosophe, mais un simple rêveur illuminé ?

En résumé, ce livre, généralement impartial, est curieux et instructif; il contient beaucoup de fines analyses, un peu perdues, il est vrai, dans des détails trop touffus, et met en pleine lumière les parties capitales de la doctrine d'Origène. La critique de notre auteur, toute personnelle, toute fondée sur les textes mêmes de l'alexandrin, concorde cependant dans toutes ses grandes lignes avec les conclusions adoptées par M. Th.-H. Martin, par Mœlher, Alzog, Fessler, Cellier, Huet, Freppel et Hergenroether. Si nous devons en féliciter M. Denis, il nous sera permis d'exprimer aussi le regret de voir que, s'il les surpasse en plus d'un point par la critique, il n'a pas traité son sujet avec la même compétence théologique. Plus de connaissances sous ce rapport l'eussent rendu plus complet, plus précis et plus juste. Ch. TROTIN.

---

111. — **Le droit Fétial et les Fétiaux à Rome**, étude de droit international, par André WEISS, avocat à la cour d'appel, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Dijon, in-8; Paris, Pedone-Lauriel.

M. Weiss, sous le titre que nous venons d'indiquer, nous donne une très bonne étude, sur une des institutions de la Rome primitive. Son travail est divisé en deux parties; la première consacrée au collège lui-même et à ses origines, à ses attributions ; la seconde à l'étude du droit fétial, notamment aux prescriptions qui se réfèrent aux déclarations de guerre et à la conclusion des traités sous la République.

Le caractère religieux des institutions romaines se manifeste tout particulièrement dans les relations internationales du peuple avec ses voisins, et le collège des Fétiaux est avant tout un collège sacerdotal (1). Ce n'est pas du reste une institution romaine; les peuples latins avaient des collèges de Fétiaux avant la fondation de Rome. Il semble à l'auteur qu'ils devaient jouer un rôle analogue à celui du collège des Amphictyons et exercer une sorte de juridiction internationale sur les confédérés. Il ne faudrait pas du reste exagérer le caractère religieux du collège : les Fétiaux étaient plus encore des magistrats, des juges du droit public. Ils ne faisaient pas partie des quatre grands collèges, et fort probablement les patriciens seuls y eurent accès, même après que les plébéiens eussent été admis à participer aux sacerdoces. Ils se recrutaient probablement par cooptation; mais aucun texte ne nous l'indique. Leur chef s'appelait *magister fetialium*, titre distinct de celui de *pater patratus*, fonction toute temporaire. Ce dernier était un fétial désigné pour une mission et son nom vient probablement du caractère plus sacré dont il était alors revêtu, et du

(1) M. Weiss incline à penser que leur nom, dont l'étymologie est controversée, vient du culte de *Jupiter Feretrius* (*Fetiales-Feriales*), dieu des traités.

serment qu'il prêtait (*patrabat*). Prêtres, les fétiaux présidaient aux sacrifices qui entouraient les guerres et les traités; ambassadeurs, ils étaient les interprètes des volontés du sénat et du peuple pour la paix et pour la guerre; juges du droit public, ils connaissaient des plaintes élevées par les nations étrangères contre la république romaine ou les particuliers, protégeaient les ambassadeurs, et décidaient de la légitimité des traités.

La seconde partie, de beaucoup la plus importante, traite du droit fétial. M. Weiss n'admet pas pour l'époque royale, et pour les premiers temps de la république, la théorie de M. Accarias (1), d'après laquelle Rome n'aurait jamais connu de véritable droit des gens, parce qu'elle n'aurait jamais vu autour d'elle que des ennemis à dompter. On a déclamé beaucoup à propos de ce fait, que tout étranger était considéré comme ennemi. (*hostis*), M. Weiss voit au contraire en ce mot le synonyme d'*aequalis*, et plus tard un adoucissement du mot *perduellis* dans son application, aux *peregrini*. La loi *adversus hostem aeterna auctoritas esto* n'est que l'exagération de l'indépendance des différents États. La thèse de M. Weiss nous paraît bien optimiste, et quand il justifie les Romains par ce motif qu'ils permettaient chez les autres ce qu'eux-mêmes croyaient un droit à l'égard des étrangers, il semble que la justification ne soit pas bien frappante; car enfin comment auraient-ils pu l'empêcher ? Heureusement cet état d'hostilité n'existait pas à l'égard de tous, et il existait des traités conclus avec certains peuples par l'intermédiaire des fétiaux.

M. Weiss est du reste obligé de reconnaître que vers le sixième siècle de Rome, la politique internationale devint perfide sans scrupules. Le chapitre LVII du livre XLII de Tite-Live est très instructif sur ce point. Nous y voyons que, malgré les réclamations de quelques vieux sénateurs, partisans des antiques traditions, l'utile l'emporte sur le juste dans les conseils de la république.

Après l'exposition de ces idées générales, M. Weiss s'occupe successivement de quelques règles du droit fétial.

1° *Immunités des ambassadeurs étrangers*. Le peuple romain traite les envoyés des nations voisines comme il veut que les siens soient traités. Toute offense commise envers eux est sévèrement réprimée.

2° *Extradition des citoyens romains*. Tout citoyen lésé par un pérégrin, s'adresse aux fétiaux pour obtenir justice. Si la nation du coupable fait droit aux réclamations de ceux-ci, il est amené à Rome et jugé par le tribunal des *récupérateurs*. M. Weiss établit nettement la distinction que n'ont pas aperçue les historiens du droit entre les *fétiaux* et les *récupérateurs*. Ces derniers composent un tribunal

(1) *Précis du droit romain* (2e éd., I, p. 6.)

chargé de décider des contestations en prenant pour base les traités existants. Les premiers, au contraire, jouaient plus souvent le rôle de partie que celui de juge, et demandaient satisfaction aux nations étrangères. Si un pérégrin avait été lésé par un citoyen, les fétiaux du peuple auquel il appartenait demandaient son extradition, les fétiaux romains jugeaient si on devait l'accorder: si leur réponse était affirmative, le sénat livrait le coupable, qui était alors jugé chez le peuple étranger par un tribunal que les romains appellent par analogie : *judicium recuperatorium*. Il est vrai que cette extradition cachait souvent une politique déloyale sous les apparences de la justice. M. Weiss glisse sur ce point, mais il serait facile d'en donner de nombreux exemples.

3° *De la guerre selon le droit fétial.* Le rôle des fétiaux est multiple. Ils décident d'abord si la guerre est *juste*. M. Laurent (1) voit dans ce mot un syonnyme de *légal*, et croit qu'il ne s'agit que de l'observation des formalités traditionnelles. M. Weiss au contraire veut que le collège des fétiaux juge en conscience de la *justice* des griefs et invoque le témoignage des peuples étrangers en faveur de l'impartialité de ce tribunal. Si les griefs sont justes, les fétiaux vont demander justice à la nation coupable, c'est le *rerum repetitio*. Nous ne suivrons pas l'auteur dans la description des rites en usage ; disons seulement qu'il a su grouper avec art les textes divers des auteurs, de façon à reconstituer le cérémonial complet. A mesure que s'étendaient les frontières de l'empire, l'accomplissement des cérémonies devenait de plus en plus difficile, et ce qui à l'origine était une véritable garantie devint bientôt une pure formalité.

4° *Des traités de paix ou d'alliance selon le droit fétial.* Ces traités se ramènent à deux espèces principales : les uns sont des traités de paix, à la suite d'hostilités entre deux pays, soit pour un temps, comme les *indutiae*, qui laissent subsister l'état de guerre et sont de simples trêves, soit pour toujours, comme les *foedera*. Les autres interviennent en dehors de toute guerre entre le peuple romain et telle nation désireuse d'avoir part à la protection de la république. Pour ces traités divers les stipulations sont différentes, mais les formes sont les mêmes et ce sont toujours les fétiaux qui les accomplissent.

L'idée qui se dégage de toute cette étude, c'est que les Romains ont eu dans leurs relations avec les autres peuples le même esprit d'équité qui a inspiré leur législation civile. Peut-être, nous le répétons, M. Weiss a-t-il montré dans sa thèse avec trop de complaisance les côtés favorables à Rome, laissant un peu dans l'ombre ce qui nuisait à ses clients ; mais s'il n'a pas oublié qu'il était avocat, il nous a montré aussi qu'il était très

(1) *Histoire du droit des gens*, t. III, p. 31.

compétent dans l'histoire du droit et qu'il savait heureusement se servir de l'épigraphie et des textes classiques, pour faire sortir de leur rapprochement une étude intéressante et complète. E. BEURLIER.

---

112. — **Richelieu et la Monarchie absolue,** par le vicomte d'AVENEL, Paris, Plon, 1884, 2 volumes in-8° de 451 et 454 pages.

L'important ouvrage que nous annonçons doit comprendre quatre volumes. L'auteur n'a pas cru devoir attendre son achèvement pour le soumettre au public. Le *Bulletin critique* estime, lui aussi, que l'œuvre déjà parue forme un ensemble assez considérable pour mériter d'être signalée à ses lecteurs.

M. d'Avenel s'était proposé d'étudier « l'établissement de la monarchie absolue en France, le rôle et l'influence de cette forme nouvelle de gouvernement, le système administratif qu'elle a engendré » (préface, p. I), laissant de côté, comme écrite déjà depuis longtemps, l'histoire du règne de Louis XIII et celle du ministère de Richelieu.

Les divisions de l'ouvrage se distribuent ainsi :

1er VOLUME. — Livre Ier. LE ROI ET LA CONSTITUTION.
La monarchie traditionnelle. (Chap. 1er.) Le roi et la personne royale. (Chap. 2.) Le pouvoir exécutif. (Chap. 3.) Le pouvoir législatif. (Chap. 4.) L'opinion publique et la presse. *La monarchie absolue.* (Chap. 1er.) La théorie. (Chap. 2.) La pratique. (Chap. 3.) Le système nouveau. Livre II. LA NOBLESSE ET SA DÉCADENCE. *État et rôle politique.* (Chap. 1er.) La noblesse à l'avènement de Louis XIII. (Chap. 2.) Ses droits. (Chap. 3.) Ses devoirs. (Chap. 4.) Son esprit. (Chap. 5.) La hiérarchie nobiliaire. *État social et financier.* (Chap. 1er.) Les mariages et les mœurs. (Chap. 2.) Transmission des biens. (Chap. 3.) Fortune : capital et revenus. Suivent, en appendices, divers documents intéressants.

2e VOLUME. — Livre II. LA NOBLESSE ET SA DÉCADENCE.
État social et financier (suite). (Chap. 4.) Dépenses et charges. (Chap. 5.) La politesse et les salons. *Causes de la décadence.* (Chap. 1er.) Changement des mœurs. (Chap. 2.) Action du gouvernement. Livre III. ADMINISTRATION GÉNÉRALE. FINANCES. (Chap. 1er.) La valeur monétaire et le pouvoir de l'argent. (Chap. 2.) Recettes. Contributions directes. La taille. (Chap. 3.) Contributions indirectes. Les aides. Les gabelles. (Chap. 4.) Revenus du domaine et droits domaniaux. (Chap. 5.) Recettes extraordinaires. Ventes de charges. (Chap. 6.) Mouvement des fonds. Payement des dépenses. (Chap. 7.) Frais de recouvrement des impôts. (Chap. 8.) Dette publique. Émission et payement des rentes. (Chap. 9.) Caisse centrale du Trésor. L'épargne. (Chap. 10.) Dépenses secrètes. Acquits au comptant.

Divers pièces et notes fort curieuses terminent le deuxième volume.

On voit par ce seul exposé combien vaste était le programme que M. d'Avenel s'était tracé et quel courage il lui a fallu pour en remplir, sans défaillance, les diverses parties.

Nous ne saurions suivre pas à pas M. d'Avenel dans la route qu'il a parcourue et ne pouvons que résumer en quelques mots les observations que l'examen de son œuvre nous a suggérées. Mais nous avons à cœur de rendre d'abord hommage à l'intelligence avec laquelle M. d'Avenel a dirigé ses recherches, à l'habileté avec laquelle il a — rapidement mais fructueusement — interrogé les grandes collections imprimées ou manuscrites déposées dans nos principaux établissements scientifiques, à l'agrément, enfin, qu'il a su donner à l'exposé de ses théories, au style personnel et vivant de son livre.

Le lecteur est plus d'une fois frappé de la justesse d'une observation, de l'à-propos d'une réflexion, de l'originalité d'un jugement. M. d'Avenel apprécie sagement, par exemple, les droits féodaux du moyen âge, quand il ne les trouve guère plus lourds pour les contribuables que les charges actuelles (t. II, page 281). Il distingue encore avec raison le rôle et la place de la Cour au XVII[e] siècle. Avant Richelieu, quitter la Cour, c'est faire acte d'hostilité, c'est se déclarer contre elle. Sous Louis XIV, c'est une disgrâce que d'être éloigné de la Cour (t. I, p. 262). Ce sont, ailleurs, d'ingénieuses remarques sur le pouvoir personnel du roi, qui se trouvait assez fort au temps de Richelieu, et sur les institutions permanentes du pays, qui étaient, au contraire, à renforcer (t. II, p. 131), ou sur la *Gazette* et le *Mercure*, qui représentent aussi peu l'opinion sous Louis XIII que le *Journal officiel* ne la représente aujourd'hui (t. I, p. 158); — de justes plaintes sur l'iniquité des procès faits par Richelieu à ses ennemis ou à ceux du roi : absence d'instruction, prévarication des juges, inanité des accusations, etc. (t. I, p. 209); — d'amusants détails sur les mœurs de la noblesse (t. II, p. 16, etc.). « Quand le Parlement est contraire au cardinal, observe encore très judicieusement notre auteur, (t. I, p. 114-115), c'est une *assemblée de factieux;* quand il est dans ses intérêts, *c'est un grand sénat, il ne faut pas violer son autorité* (1).

S'il faut maintenant passer des louanges aux critiques, que M. d'Avenel nous permette de constater d'abord qu'il est vraiment trop peu question du cardinal dans *Richelieu et la monarchie absolue*. L'œuvre et l'action du grand ministre ne se détachent pas nettement aux yeux du lecteur: « Le cardinal de Richelieu n'y paraît pas assez souvent, » comme on l'a déjà dit (2) avec justesse. Le titre de l'ouvrage est aussi trop étroit pour le cadre adopté par l'auteur. Il semble qu'il ait voulu raconter *les Ori-*

(1) Tel grand corps politique de nos jours n'est-il pas traité parfois de même?
(2) V. *Revue des questions historiques* du 1[er] avril 1884, p. 844.

gines de la France moderne, à l'imitation du brillant auteur des *Origines de la France contemporaine* (1), plutôt qu'étudier à fond la part prise par Richelieu à l'avènement du pouvoir absolu.

N'y a-t-il pas encore une grande témérité à parler, à tout instant, comme le fait M. d'Avenel, de *charte* traditionnelle, de *constitution*, de *pouvoir législatif*, de *lois fondamentales*, des sources de la *loi*.

« *On ne voit nulle part, il est vrai,* — M. d'Avenel en fait l'aveu lui-même — *de charte ni de loi positive*, mais on rencontre partout la preuve d'un contrat tacite conclu entre *le roi et la nation* (2) » (t. I, p. 78).

« Nous chercherons, pour être plus clair, écrit-il ailleurs, à établir la division de l'exécutif et du législatif, *bien qu'elle n'existe pas à cette époque*, le même individu, le même corps étant souvent à la fois législateur, administrateur et juge » (t. I, p. 2). Quelle prétention malheureuse de vouloir distinguer ainsi ce qui *ne peut être* distingué ! Et quelle terminologie fâcheuse (3) propre à jeter le lecteur dans un perpétuel anachronisme !

On voit trop, disons-le encore, que l'auteur a souvent cherché ses inspirations dans des auteurs des XVI[e] et XVII[e] siècles, « dont l'autorité n'est plus suffisante aujourd'hui » (4). S'il a consulté les grandes collections de documents conservés aux Archives nationales ou à la Bibliothèque nationale, il les a, nous le craignons, trop rapidement dépouillées pour ne pas se montrer un peu téméraire en procédant, comme il le fait souvent, par de tranchantes affirmations en de délicates matières, telles que les origines de nos anciennes institutions (t. I, p. 40 et suiv.).

M. d'Avenel reproche à tel auteur connu de parler du Conseil d'État sans en avoir consulté les archives, de le décrire « théoriquement d'après des ordonnances qu'il suppose avoir été exécutées » (t. I, p. 46, note 2). M. d'Avenel ne prête-t-il pas lui-même à semblable critique en plus d'une occasion (5) ?

Bien d'autres remarques seraient encore à faire, si nous n'avions déjà donné trop d'étendue à ces observations (6).

(1) Et en lui empruntant aussi certains de ses procédés littéraires.

(2) Peut-on vraiment appliquer ces expressions au XVII[e] siècle, et ces mots de « contrat intervenu entre *le roi* et *la nation* » ne nous portent-ils pas tout de suite au temps de Louis XVI ?

(3) Encore omettons-nous plus d'un trait. Qu'est-ce, par exemple, qu'un *principe politique* opposé à la *justice sociale* (t. I, p. 384) ? Qu'est-ce que la justice sociale ?

(4) *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, t. XI, 1884, 1.

(5) Combien de fois M. d'Avenel ne s'en rapporte-t-il pas pour toute référence à l'appui de telle ou telle opinion à la *République* de Bodin ou à l'*Ancien Gouvernenent* de Boulainvilliers ?

(6) Qu'est-ce, par exemple, que la dynastie *carolienne* (t. I, p. 5) ? A défaut du mot *carlovingienne*, le mot *carolingienne* n'aurait-il pas dû suffire à l'auteur ?

Qu'on nous permette seulement de renvoyer le lecteur au *Compte rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques*, livraison d'octobre 1883, p. 586-592. Il y verra les judicieuses observations qu'ont inspirées à deux membres de cette savante compagnie les fragments de l'ouvrage de M. d'Avenel (1) : comme on relève justement la sévérité avec laquelle M. d'Avenel a dressé l'acte d'accusation de la noblesse, ne conservant plus dans ce réquisitoire l'indépendance du juge, ou comme on signale avec raison la méprise qu'il commet, au sujet de la place occupée par les lettres à la Cour avant le XVII^e siècle.

S'il nous était donné d'exprimer, en terminant, un vœu, ce serait de voir M. d'Avenel, dans les deux volumes qu'il doit écrire encore (2), unir à la même intelligence dans ses recherches un peu plus de mesure dans l'expression de ses opinions et appuyer surtout ses jugements à venir sur une étude plus approfondie de chaque matière. P. B.

---

114. — **Nos morts contemporains,** par Emile MONTÉGUT. Deuxième série : Théophile Gautier, Eugène Fromentin, Charles Gleyre, Saint-René Taillandier, Maurice et Eugénie de Guérin. 1 vol. in-18; Paris, Hachette.

M. Montégut continue avec succès sa galerie des *Morts contemporains :* la seconde série, que nous espérions, a paru à son tour, et nous ne pouvons que l'en féliciter ; car elle vaut son aînée sinon pour l'importance, au moins pour la variété et l'intérêt divers des figures. Ce qui ajoute à la valeur du livre, c'est que l'auteur a connu personnellement quelques-uns des hommes dont il s'occupe : Théophile Gautier a été son confrère au *Moniteur* et Saint-René Taillandier à la *Revue des Deux-Mondes* ; il a vu quelquefois Fromentin et surtout Charles Gleyre : il a causé avec eux et a pu les pénétrer ainsi plus à fond ; ce sont les impressions d'un témoin que nous recevons autant que les jugements d'un critique. Tel M. Montégut s'était montré à nous dans le premier volume, tel nous le retrouvons du reste dans celui-ci : ingénieux, chercheur, très

La plupart des érudits s'en contentent bien aujourd'hui. — L'auteur n'abuse-t-il pas trop facilement des notices biographiques ? Le bas de ses pages est bien souvent alourdi par d'oiseux détails généalogiques. — N'est-il pas bien spécieux de dire à propos des duels : « Ils ne cessèrent pas parce que Richelieu les proscrivit, mais Richelieu osa les proscrire parce que déjà le sentiment public les voyait avec moins de faveur » (t. II, p. 71) ? Ne pourrait-on appliquer plus ou moins le même raisonnement à toutes les reformes du cardinal ?

(1) Les fragments lus à l'Académie occupent, si nous ne nous trompons, les pages 69-136 et 183-250 du t. II.

(2) Ces volumes doivent porter sur l'Administration générale (armée, justice, cultes, commerce, etc.), l'administration provinciale et l'administration communale.

curieux d'aperçus nouveaux et de particularités inédites, ne haïssant rien tant qu'un article banalement complet avec ses renseignements biographiques toujours les mêmes et toujours répétés, tenant avant tout à n'exposer que des idées scrupuleusement personnelles. C'est une qualité assez rare que celle-là et qui mérite éloge.

Que n'avait-on pas déjà dit de Théophile Gautier par exemple, depuis trente ans et plus qu'il s'était lancé dans le monde des lettres, quand M. Montégut lui consacra en 1865 une série d'articles au *Moniteur*? On avait vu en lui un Hellène ressuscité, un Espagnol, un Arabe, un Turc, que sais-je? et sous tous ces travestissements de romantique et d'artiste forcené, personne ne s'était avisé de remarquer qu'il y avait un Français de bonne et pure marque, grand lecteur de Rabelais et des vieux conteurs, spirituel, amusant, plein de verve et de franche gaieté, très bien doué pour la satire, et dont les inventions sont tout naturellement drôlatiques et bouffonnes: si bien que M. Montégut, en dévoilant simplement ce fond même de sa nature a trouvé moyen d'être tout à fait neuf et original. Il ne faut pas oublier toutefois qu'il y a en même temps chez Gautier quelque chose qui par moments le transfigure et l'élève au-dessus de lui-même, c'est la passion du beau et l'amour profond de l'art. « Ce Gaulois, dit M. Montégut, est né contemplateur », et, quand il a sous les yeux une toile de Rubens ou de Titien, il s'oublie et se perd en quelque sorte dans l'extase. Ce sont comme deux âmes distinctes qui n'ont jamais pu se confondre et qui se disputent tour à tour sa personne. L'âme d'artiste l'a emporté en définitive, et on regrette que M. Montégut ne l'étudie pas plus à fond. Il dit en revanche bien des choses intéressantes sur les œuvres de la jeunesse de Gautier, sur sa création du voyage pittoresque et sur ce qu'il appelle son dilettantisme en poésie. Gautier est, comme on sait, un merveilleux écrivain, et ce qui est incroyable, c'est la facilité vraiment unique avec laquelle il trouvait au pied levé ces belles phrases si riches d'arabesques et de ciselures. On raconte que le *Capitaine Fracasse* s'est fait tout entier, feuilleton par feuilleton, dans les bureaux mêmes du journal, et que l'auteur, suivant les besoins du jour, allongeait à volonté le fil de son récit. L'improvisation se sent en effet dans la marche vagabonde et peu suivie de ce roman et de quelques autres (*Fortunio* par exemple), mais dans le style jamais: il naît toujours comme d'un coup de baguette magique parfaitement soigné et fini de travail.

Fromentin peut figurer sans désavantage à la suite de Gautier, avec lequel il a rivalisé par deux fois de talent descriptif et de coloris: c'est un maître écrivain autant qu'un maître peintre. L'homme était tout à fait charmant, paraît-il, mince, élancé, délicat, exquis de manières et de gestes, parlant avec une rare aisance une langue toujours choisie, homme du monde et artiste tout ensemble, et il a fortement marqué

toutes ses œuvres de son empreinte. On songe involontairement, en pensant à lui, à ces fines natures de chevaux arabes qu'il excellait à peindre, peut-être par sympathie instinctive, et dont il a l'élégance svelte et nerveuse, la vive sensibilité, la grâce parfaite, l'air de race. « Si le mot de distinction n'avait été déjà inventé, comme dit M. Montégut, il aurait dû l'être pour lui »: car c'est le seul qui rende avec vérité le caractère propre de sa personne et de son talent. Dans ses descriptions de voyage ainsi que dans sa peinture on retrouve la même touche à la fois précise et légère, le même art de composition soignée sans minutie, la même habileté à fondre ses couleurs et à dégrader ses teintes; et c'est ce qui lui donne presque la supériorité sur Gautier dont les tableaux pittoresques, si merveilleux qu'ils soient parfois, ont souvent aussi un certain papillotage de mauvais goût et fatiguent encore plus qu'ils ne charment. Fromentin s'est essayé une fois dans le roman et a peu réussi: car *Dominique* ne vaut que par quelques descriptions et surtout par une grande finesse d'observation morale. Mais son dernier ouvrage sur *les Maîtres d'autrefois* est incontestablement un chef-d'œuvre. Il est impossible de joindre plus de savoir et d'expérience, plus de clarté, d'intérêt et d'agrément dans la discussion des choses de métier les plus arides. Nul n'était mieux fait que lui pour la critique d'art, et le seul regret qu'on ait en terminant le livre, c'est qu'il n'y ait appliqué qu'une fois son admirable talent.

Charles Gleyre est loin d'avoir le charme de cet aristocratique et séduisant esprit: M. Montégut lui-même, qui le voit en beau, n'en disconvient pas. C'était une nature toute fruste et toute rude, solide, mais sans dehors. Né en Suisse d'une famille de paysans, manquant d'instruction et d'éducation première, il en avait gardé, comme la tache originelle, une certaine lourdeur rustique de ton et de manières, une certaine gêne de parole, un certain penchant aux brutalités et aux crudités de langage. Il était fort sauvage, fort misanthrope, se sentait déplacé dans le monde et le fuyait. Avec cela très savant dans son art, ayant surtout au plus haut point le sentiment de la perfection et des difficultés d'y atteindre: il avait de continuels scrupules, des découragements répétés; il redoutait le moment de l'exécution, ne se croyant jamais assez prêt; et il est impossible, quand on connaît tous ses efforts douloureux vers l'idéal, quelque opinion qu'on ait d'ailleurs sur sa peinture, de n'avoir pas pour lui au moins de l'estime. Une curieuse particularité de nature, qui a influé sur son talent, c'est ce que M. Montégut appelle sa misogynie, cette aversion innée de la femme qui lui a inspiré pendant sa vie tant de boutades exagérées contre le mariage et lui faisait dire encore enfant: « Est-ce qu'on est forcé de se marier quand on est grand? » La plupart de ses tableaux sont dirigés contre les femmes; on dirait qu'il aime à figurer leurs mauvais instincts: c'est *Penthée poursuivi par les Ménades*, c'est *Omphale*,

c'est *Phryné,* c'est la *Vénus Pandémos,* c'est la *Danse des bacchantes,* et d'autres encore. Le goût du symbolisme est très frappant chez lui, et Théophile Gautier ne le jugeait pas déjà si mal quand il disait de ses bacchantes qu'elles avaient bu du vin philosophique. Le mot exprime bien ce qu'il y a dans sa manière de noble, d'élevé, de réfléchi, mais aussi de froidement correct et de glacé.

C'est à Saint-René Taillandier que M. Montégut a consacré sa plus longue et sa plus complète étude : il le suit pas à pas, depuis ce poème symbolique de *Béatrice* que l'éminent professeur appelait en riant son péché de jeunesse, jusqu'à ses derniers et récents travaux sur le roi Léopold et la reine Victoria ; et, par quelques traits justes jetés en passant, il est arrivé à rendre au naturel cette grave et noble figure. Ce qui distingue Saint-René Taillandier entre les historiens, c'est sa préoccupation presque constante des hommes et des choses contemporaines. Il n'est pas de ces dilettantes qui se plaisent à ressusciter le passé par amour du passé, pour revivre un moment de sa vie, et qui sont à proprement parler des artistes en histoire, comme un Augustin Thierry par exemple. Son histoire à lui touche de près à la politique et s'y confond presque : il s'intéresse à tout ce qui se fait de son temps, sous ses yeux, principalement à l'étranger ; il s'en inquiète, il en prévoit les suites ; et même lorsqu'il emonte par hasard dans le passé, ainsi qu'il fit dans ses études d'*Allemagne et Russie* à l'époque de la guerre de Crimée, c'est pour éclairer le présent d'un plus grand jour. Il s'était donné pour tâche de surveiller les événements, et fut toute sa vie comme un de ces guetteurs placés à la frontière qui signalent à l'horizon tout point noir menaçant : c'était sa manière de servir son pays. L'Allemagne surtout lui paraissait un danger : elle fait le fond de presque tous ses travaux. Il avait vu par lui-même qu'elle gardait à la France une haine toujours vivace, et sentait vaguement que la Prusse pourrait un jour exploiter ces rancunes au profit de son ambition : plusieurs fois il jeta le cri d'alarme, mais on ne l'écouta pas. L'avenir devait se charger de le justifier.

Maurice et Eugénie de Guérin sont peut-être les deux plus attachantes figures du recueil. Ils se présentent à la postérité appuyés et comme soutenus l'un par l'autre ; ils sont unis dans la mort comme ils l'étaient dans la vie ; et il est impossible de parler de l'un sans parler en même temps de l'autre. Suivant le mot d'un ami commun, ce sont « frère et sœur jumeaux d'intelligence ». Il y avait entre eux grande sympathie et conformité de goûts, mais aussi bien des différences : les comparer serait le meilleur moyen de les connaître, comme l'a fait ingénieusement M. Montégut en étudiant en eux le sentiment de la nature. La sœur n'a certainement pas le talent du frère : elle écrit avec beaucoup de facilité et d'abondance de cœur, souvent avec une grâce charmante d'expression et de

tour: mais cela s'en va de chez elle un peu comme l'eau de la fontaine, et ce style tout uni, tout simple, tout limpide, n'est pas comparable à la langue ferme, neuve, délicate et pénétrante de Maurice. Mais, au point de vue moral, pour le caractère, pour la raison, il faut avouer qu'Eugénie est de beaucoup supérieure à son frère. Le grand vice de la nature de Maurice, c'est un manque complet d'énergie et de volonté. Il était de ces âmes faibles, inquiètes, indécises, qui ne savent où elles voudraient vivre ni dans quelle position, mais qui détestent la vie telle qu'elle leur est faite et ne se résignent pas à porter courageusement leur fardeau. Il a essayé tour à tour de la vie religieuse, du journalisme, du professorat, sans être jamais satisfait, et demeurant toujours aussi incertain de sa véritable voie. La nécessité était là pourtant qui le pressait ; mais il consultait trop en toute chose ses goûts et ses répugnances, il n'avait pas la orce de rompre avec ses chères rêveries, et se complaisait par nonchalance et mollesse dans cet état vague et flottant. De là sa mélancolie et ses amères tristesses : car le bonheur ne se trouve que dans la régularité de vie et dans l'oubli de soi-même. Sa sœur l'avait bien compris : aussi, combien elle nous paraît plus forte et plus grande que lui, toute femme qu'elle est, et resserrée dans une plus humble sphère ! La devise de toute sa vie est ce mot énergique, qu'elle répète souvent : « Vouloir c'est pouvoir. » Elle avait aussi bien des peines secrètes, bien des sacrifices à faire, rêve de maternité, rêve de couvent, toutes choses auxquelles il lui fallait renoncer; mais elle renfonçait soigneusement tout cela au fond d'elle-même, pour ne montrer aux siens que visage toujours riant et douce sérénité. Quand elle se sent prise de tristesse ou d'ennui, elle tue la pensée à coups d'aiguille, à coups de battoir ou autrement ; elle travaille ou prie. Sa dévotion est toute charmante et aimable, non sans quelques enfantillages parfois, quelques puérilités de jeune pensionnaire, mais qui passent avec le reste ; c'est une dévotion à la saint François de Sales : les moindres accidents de la vie lui sont prétexte à moraliser. Ses jours se suivent d'un cours égal, peu remplis de choses, mais non vides d'œuvres : elle s'occupe des autres, elle fait du bien autour d'elle, elle va visiter les pauvres. Il n'est pas de meilleur exemple que cette vie en apparence si terne ; et, si la lecture de Maurice de Guérin détrempe et amollit un peu l'âme, celle d'Eugénie la raffermit et la réconforte.

Qu'ajouter à ce rapide examen ? de nouveaux éloges à M. Montégut ? ce serait tâche aisée, mais il n'en est pas besoin. Son livre, comme on voit, se recommande assez de lui-même ; et le seul vœu que nous puissions former en finissant, c'est que la troisième série soit à la hauteur des deux autres.

L. P. R.

CHRONIQUE

Les derniers numéros des *Annales de Provence* contiennent une étude de M. Rosne sur *Surian*, qui mérite d'être signalée. En exceptant quelques appréciations exagérées, — il est si difficile, quand on s'occupe de l'histoire religieuse du XVII^e siècle, de ne pas céder quelque peu au préjugé courant qui regarde comme janséniste tout ce qui n'est pas jésuite, — ces pages se recommandent par l'impartialité des jugements comme aussi par l'exactitude des renseignements, puisés le plus souvent aux documents originaux. Nous espérons que M. Rosne joindra à son étude quelques morceaux des sermons inédits de Surian, qui dorment, paraît-il, dans la poussière des Archives paroissiales de Vence et passent, dans le pays, pour être indéchiffrables. A.-I.

— Encore une nouvelle plaquette de M. Tamizey de Larroque à signaler c'est une *Lettre inédite de Henri IV* et *une Masarinade inconnue.* (In-8° de 11 p.) L'un et l'autre document sont relatifs à Sainte-Bazeille, petite ville de cet Agenais, si cher à notre savant collaborateur.

— La *Revue historique* dans son numéro de novembre-décembre, publie un article de M. Lavisse sur le *Pouvoir royal au temps de Charles V*, et un autre de M. Gasquet, sur l'*empire d'Orient et l'empire d'Occident. L'emploi du mot* Basileus *dans les actes de la chancellerie Byzantine.*

— L'*Académie des sciences morales et politiques* a couronné le livre de notre collaborateur M. Mispoulet : *les Institutions politiques des Romains.*

— M. Boucher de Molandon vient de publier les *Inscriptions tumulaires des* XI^e *et* XII^e *siècles à Saint-Benoît-sur-Loire.*

— MM. Bond et Thompson viennent de publier la treizième et dernière livraison des fac-similés de la *Palaeographical society*, avec un traité sur les modifications des différents systèmes d'écriture.

— J'ai sous les yeux le catalogue de l'exposition spéciale de la ville de Rome à l'exposition de Turin, *Mostra della città di Roma alla esposizione di Torino*, un beau volume, qui a perdu son utilité pratique, puisque l'exposition est finie, mais qui mérite de rester comme un témoignage de l'intelligence et du goût dont ont fait preuve les directeurs de cette entreprise. Toute l'histoire de Rome est là représentée par une longue série de monuments, de plans, de vues, d'œuvres d'art. L'explication des objets est due à la plume de savants spéciaux, parmi lesquels MM. H. Stevenson, Michele de Rossi, Marucchi, Gatti, Capaunari, Ojetti, etc. Quel dommage qu'une galerie si utile ne soit qu'une œuvre temporaire ! Ne trouverait-on pas à Rome quelque emplacement pour l'installer à demeure ? Je vois par la préface que l'on songe à un musée du moyen-âge. Il faudrait autre chose que cela ; il ne s'agit pas seulement de *colligere fragmenta ne pereant*, pour une époque déterminée. On devrait chercher à représenter dans une vaste série de monuments, copies, plans et reproductions de tout genre, les termes principaux du long développement historique de l'*Urbs aeterna*. Ce ne sont pas seulement les Romains et les Italiens qui s'intéresseraient à une pareille œuvre. Apprendre Rome est un besoin et un devoir universel. Or il ne suffit pas, pour la connaitre, d'y avoir passé quelques semaines et quelques mois, d'avoir couru les églises, les musées et les ruines ; le grand nombre des monuments et des souvenirs produit sur les lieux mêmes un enchevêtrement difficile à débrouiller. Avec une

galerie telle que ce catalogue me la fait rêver, les impressions se classeraient les souvenirs prendraient d'eux-mêmes cet ordre et cette précision qui sont d'ordinaire le fruit de tant d'efforts, l'étude de Rome, la plus importante, pour ne pas dire la seule, que l'on puisse faire à Rome, deviendrait plus facile et plus attrayante. L.-D.

— Dans le dernier fascicule (III, 3) des *Analecta Bollandiana*, nous trouvons les actes grecs de saint Ménas, martyr d'Égypte, et le récit de la vie, des miracles et de la canonisation de saint Guillaume, archevêque de Bourges ; de plus, la suite du catalogue des manuscrits hagiographiques de Bruxelles.

PUBLICATIONS NOUVELLES

ALBANÈS. Armorial et sygillographie des évêques de Marseille. In-4°, Marseille, Olive, 204 p. — ANDRIEU. Un plagiat (*Extrait de la Revue de l'Agenais*), br. in-8°. — BAILLON (de). Histoire de Louise de Lorraine. Techener, in-8°. 5 fr. — BÉMONT. Simon de Montfort. Picard, in-8°, de 391 p. — BERTHELÉ. Quicherat et son œuvre. Château Thierry, in-8° de 126 p. — BLANC-MILSAND, pasteur. Étude sur l'origine et le développement de la théologie apostolique. Paris, Fischbacher, in-8° de 260 p.— BONET-MAURY. La doctrine des douze apôtres, essai de traduction avec un commentaire. Fischbacher, in-8°, 1 fr. 50. — BORDAS Histoire du Dunois, deux in-8°, Châteaudun, Pouillier. — BRASSART. La féodalité dans le nord de la France, Douai, Crépin, in-8° 4 fr. — D. DE BROGLIE. Frédéric II et Louis XV. Calmann-Lévy, deux in-8°, 15 fr. — BRÉMOND D'ARS. Jean de Vivonne. Plon, in-8°, 7 fr. 50. — DECOMBE. Les chansons populaires d'Ille-et-Vilaine. Rennes, Caillère, in-16 de 400 p., 7 fr. 50. — DESNOIRESTERRES. La comédie satirique au XVIII° siècle. Didier, in-8°, 7 fr. 50. — DUTILLEUX ET DEPOIN. L'abbaye de Maubuisson. Pontoise, Paris, in-4°, 3° partie. — FOURNIER. Histoire des enseignes de Paris. Dentu. in-8°, 450 p., 10 fr. — GRANDET. Notre-Dame Angevine, p. p. Lemerchand. Angers, Germain in-8° de 643 p. — HUBERT-VALLEROUX. Les associations coopératives en France et à l'étranger. Guillaumin, in-8° de 470 p. — HINSTIN. Théâtre d'Euripide. Hachette, deux in-16, 7 fr. — J. JURIEN DE LA GRAVIÈRE. La marine des Ptolémées. Plon, deux in-18, 8 fr. — IMBERT DE SAINT-AMANT. Les dernières années de l'impératrice Joséphine. Dentu, in-18 de 410 p., 3 fr. 50. — LAGARDE (de). Le duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII. Plon, in-8°, 6 fr. — LAPORTE Bibliothèque contemporaine, ou histoire littéraire du XX° siècle. Laporte, 1er tome, 20 fr. — LE PAULMIER. Ambroise Paré d'après des documents inédits. Charavay, in-8° de 400 p., 10 fr. — MAGGIOLO. La vie et les œuvres de l'abbé Grégoire. Berger-Levrault, in-8°, 1er fascicule. — MAGNIENVILLE. Claude de France, duchesse de Lorraine Didier. (Perrin), in-18, 3 fr. 50. — MASSON. Le cardinal de Bernis depuis son ministère. Plon, in-8°, 8 fr. — MEYER ET PARIS. Le psautier de Metz, édition critique. Vieweg, in-16, 9 fr. — NISARD. La maison et l'église, souvenirs d'un enfant catholique. Bray et Retaux, in-18, 3 fr. 50. — PLAINE. Vie inédite de saint Malo, par Bili, p. p. Dom Plaine. Rennes, Plihon, in-8° de 181 p. — QUENTIN-BOUCHART. Bibliothèque de Marie-Antoinette. Morgand, in-12, 10 fr. — REISET. Modes et usages au temps de Marie-Antoinette. Didot, deux in-4°, 60 fr. — SCHNEIDER. Areopagitica. Les écrits de Saint-Denys d'Areopagite. Ratisbonne, Nantz, in-8° de 283 p. — SOMMERVOGEL. Deuxième et dernier tome du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes de la Compagnie de Jésus*. Palmé, in-8°. — VACHEROT. Le nouveau spiritualisme. Hachette, in-8°, 7 fr. 50. — R. WAGNER. Souvenirs. Charpentier, in-12, 3 fr. 50.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 24 15 Décembre 1884

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 114. G. Perrot et Ch. Chipiez. Histoire de l'art dans l'antiquité; t. III, Phénicie, Cypre, Asie-Mineure. *E. Beurlier*. — 115. V. Duruy. Histoire des Romains; t. VII et dernier. *L. Duchesne*. — 116. Désiré Charnay. Les anciennes villes du Nouveau-Monde. *A. I.* — 117. Marius Sepet. Jeanne d'Arc. *L. Lescœur*. — 118. Mme de Witt. Les Chroniqueurs de l'ancienne France. *E. B.* — Chronique. — Académie des inscriptions.

114. — **Histoire de l'art dans l'antiquité**, par G. Perrot, professeur à la Faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut, et Charles Chipiez, architecte du gouvernement, inspecteur de l'enseignement du dessin. Tome III, Phénicie, Cypre, Asie-Mineure. Un volume in-8° jésus, contenant 9 planches en couleur, 1 planche en noir tirée à part et 52 gravures intercalées dans le texte. Paris, Hachette et Cie. Prix, 30 fr.

Par les comptes rendus que nous avons consacrés aux deux premiers volumes de l'*Histoire de l'art*, on a pu voir que l'Egypte et la Chaldée avaient eu une place privilégiée dans l'ouvrage de MM. Perrot et Chipiez. La fécondité et l'originalité de leurs génies la leur méritaient non moins que l'influence qu'elles ont exercée sur la civilisation gréco-romaine. Mais il ne faut pas l'oublier, les civilisations égyptienne et assyrienne n'ont pas agi directement sur la Grèce. C'est par l'intermédiaire des tribus mêlées de la haute Asie, c'est surtout par celui des Phéniciens qu'elles se sont trouvées en contact avec les Hellènes. Le moment est donc venu d'étudier l'art phénicien : ce sera la transition naturelle pour passer à l'art grec, et c'est le sujet du troisième volume, dont nous avons à entretenir les lecteurs du *Bulletin*.

Les Phéniciens parlent une langue qui ressemble à l'hébreu ; ils habitent une lande de terre située au nord-ouest de la Judée ; c'est de là que leurs navires ont porté jusqu'aux dernières limites du monde connu des anciens les produits des ateliers égyptiens et chaldéens. Dès l'an 1600 avant Jésus-Christ les cités phéniciennes apparaissent sur les documents égyptien. Leur première ville importante, Gebal, ceda bientôt la suprématie à Sidon, « la ville des pêcheurs. » (*Tsidon*, pêcheries.) Sidon eut bientôt deux rivales, Arad au nord, Tyr au sud. Gebal ou Byblos garda jusqu'à la chute du paganisme un caractère religieux bien tranché ; mais c'est à Sidon que se développa de la manière la plus brillante le

génie propre de la race phénicienne, le goût du commerce, de l'industrie et des expéditions lointaines. Ce sont les marins de ces deux villes qui poussèrent leurs explorations jusqu'au delà des colonnes d'Hercule. Nous savons peu de chose sur la constitution des cités phéniciennes: elles nous paraissent cependant avoir eu un régime analogue à celui de Gênes et de Venise au moyen âge. Les chefs des grandes maisons de commerce formèrent une aristocratie puissante qui laissa aux magistrats, rois ou suffètes une autorité assez limitée. Sidon fonda la puissance phénicienne, Tyr prit, vers l'an 900, la première place (1), mais bientôt une de ses colonies, Carthage, devint le centre principal du commerce. Sidoniens, Tyriens et Carthaginois couvrirent de leurs comptoirs les côtes de l'Espagne et de la Gaule, après en avoir couvert l'Italie méridionale et la Grèce. Tharsis, ce nom qui semble désigner un pays lointain de l'Occident, comme les Indes désignèrent pour les navigateurs du moyen âge la contrée dont ils cherchaient la route, Tharsis recula à mesure que s'étendaient les relations commerciales de la Phénicie. Une carte, placée à la page 37, donne au lecteur une vue d'ensemble des colonies phéniciennes dans le bassin de la Méditerranée, en même temps que des lettres placées à côté de chacune de ces colonies en indiquent l'origine particulière.

Ce qui permit à Carthage d'étendre plus loin sa suprématie, M. Perrot le remarque justement (p. 40), c'est qu'elle fût plus éloignée des principaux foyers de civilisation hellénique, tandis que les mers où agissaient les navires de Tyr et de Sidon étaient exploitées par la marine puissante des Grecs. De plus les Carthaginois eurent à la fois des sujets africains qui apprirent d'eux à cultiver avec intelligence le sol fertile de leur pays et en échange leur fournirent des blés qui devinrent un des principaux articles d'exportation, et bientôt une armée puissante pour défendre leurs conquêtes. En effet, tandis que Tyr et Sidon se contentaient d'installer un comptoir sur la côte et d'acheter à l'aide de quelques présents la bienveillance des indigènes, les Carthaginois se virent dans la nécessité de consolider leurs établissements, et pour cela de lever des armées de mercenaires. C'est à l'aide de ces armées qu'ils s'emparèrent de l'Espagne et de la Sicile. Ils pénétrèrent ensuite jusque dans l'Atlantique, allèrent reconnaître les côtes occidentales de la Gaule et de l'Espagne comme ils avaient reconnu les côtes orientales. Ils allaient chercher de ce côté l'étain, qui fut un des produits les plus fructueux de leurs expé-

(1) Page 31, M. Perrot fait une remarque intéressante sur l'antiquité des rapports de Rome avec Tyr. Le mot *Serranus*, directement tiré de la forme sémitique du nom de Tyr, resta classique en même temps que la forme grecque *Tyrius*.

ditions, et pour en conserver le monopole, leurs navigateurs gardaient le plus grand secret sur la route et les mouillages en même temps qu'ils répandaient les fables les plus terrifiantes sur ces lointains pays.

Mais déjà l'influence grecque commençait à agir sur Carthage, comme elle avait agi sur Tyr et Sidon ; M. Perrot le montre par les dessins architecturaux des stèles de la Bibliothèque nationale. C'était le présage de la ruine dont Rome sera bientôt l'instrument.

La religion des Phéniciens ne nous est guère plus connue que leur constitution politique. Nous les voyons d'abord adorer les montagnes, puis ces pierres tombées du ciel que les Grecs nommèrent Bétyles. Leurs dieux suprêmes se réduisent à deux types principaux, un dieu mâle Baal ou Melquart, et une déesse : Astarté ; ce sont les deux forces qui président à tout dans le monde et autour desquelles se groupent les dieux inférieurs. Chose singulière, les Phéniciens n'ont pas subi l'influence des Juifs leurs voisins, M. Perrot explique cela par une raison commerciale. La religion juive défendait le culte des images, et les images de la divinité furent un des principaux objets du commerce des Phéniciens. Ce serait la même raison qui excita plus tard l'émeute des marchands d'Éphèse contre la prédication de saint Paul. Le culte phénicien se traduit sous deux formes qui révoltaient déjà les peuples anciens, la débauche et la cruauté, les prostitutions sacrées et les immolations de victimes humaines. Enfin, et ceci est important au point de vue spécial auquel se place l'auteur de l'histoire de l'art, si les Phéniciens apprirent des Égyptiens à représenter les dieux sous des formes plastiques, ils se gardèrent bien de copier ce mélange singulier de formes animales et humaines qui caractérisent les dieux de l'Égypte. On ne trouve guère, dans leurs idoles, que la forme de l'homme et celle de la femme. C'est ainsi qu'ils donnèrent aux Grecs un type que ceux-ci ont si merveilleusement transformé. Ils leur donnèrent en même temps l'écriture alphabétique, merveilleuse invention dont l'auteur inconnu a mieux mérité encore de l'humanité que celui qui découvrit l'imprimerie.

Nous avons insisté sur ces préliminaires pour montrer une fois de plus la méthode de M. Perrot. Pour lui, l'art ne peut se séparer de l'histoire et surtout de la religion des peuples. Il sert à les mieux connaître, car il est le reflet tout à la fois des institutions politiques et des idées religieuses de la nation.

L'histoire de l'art phénicien offrira une difficulté particulière, les monuments sont épars, comme l'étaient les comptoirs du peuple qui les a produits, ils sont de nature diverse, et rappellent ainsi les formes multiples de son commerce et de son industrie. D'où la nécessité de divisions plus nombreuses que dans les volumes précédents.

L'architecture a naturellement la première place. Elle est caractérisée

par une habitude particulière aux Phéniciens, celle de tailler dans le roc même. De là ces monuments monolithes, de là aussi cette habitude de se servir de blocs énormes, même lorsque plus tard, à Byrsa par exemple, les Phéniciens emploieront l'appareil hellénique. Cette particularité explique que les Phéniciens n'aient point fait usage de la voûte et fort peu de la colonne. La décoration semble empruntée à l'Égypte et à l'Assyrie; sur les corniches et les chapitaux sont sculptés des symboles sidéraux et des sphinx. Les dalles sont ornées de rosaces, de palmettes. Les murs sont revêtus quelquefois d'albâtre, de marbre, le plus souvent d'un placage de bois et de métal.

Les Phéniciens, qui ne nous ont pas laissé de littérature où nous puissions chercher leurs idées sur la vie future, ne nous ont laissé également que des stèles fort courtes et fort peu expressives. Si une inscription gravée sur le cercueil d'Echmounazar prononce des imprécations contre ceux qui violeraient le repos du mort pour chercher des trésors dans sa tombe, nulle part nous ne voyons mentionner des offrandes faites au mort. Heureusement les textes bibliques viennent à notre secours, et, grâce à eux, nous savons que les idées des Phéniciens sur la mort ne diffèrent pas sensiblement de celles que nous avons rencontrées en Égypte et en Chaldée.

Les tombes phéniciennes furent des cavernes naturelles ou artificielles, parfois divisées en plusieurs chambres et surmontées de pyramides. Les plus anciennes ont la forme de caveaux rectangulaires à puits. M. Perrot étudie en détail les tombes d'Amrith, d'Hiram et la nécropole de Sidon. A l'époque la plus reculée les corps furent simplement enveloppés d'un suaire, plus tard on les enferma dans de grandes cuves unies fermées par un couvercle en dos d'âne, et, à une époque qu'il est impossible de fixer, dans des cercueils *anthropoïdes*, imités des cercueils égyptiens, mais dont le dessin se ressent du goût grec. Parfois la tête seule est sculptée, parfois le corps tout entier apparaît au dehors. Des ornements en fer ou en bronze complètent la décoration. Les Phéniciens ne brûlaient pas leurs morts, ils les déposaient et à côté d'eux des objets de même nature que ceux que nous trouvons chez les Égyptiens et les Chaldéens, des vases à parfums en verre ou en terre cuite; des statuettes de divinités, des chars attelés de quatre chevaux, des feuilles d'or fermant toutes les ouvertures du corps et en particulier les yeux, des lampes, des bracelets, des miroirs, des stylets, des anneaux d'argent. Bientôt, en dehors de la Phénicie surtout nous voyons s'établir des tombes habilement aménagées, où les morts sont rangés dans des sortes de niches: tels sont les tombes de Cypre, de Carthage, de la Sardaigne. Parfois aussi, là où les Phéniciens trouvent cet usage chez les peuples du pays, ils construisent des stèles funéraires et font plus longuement parler le marbre.

Les Phéniciens pratiquèrent d'abord le culte en plein air, les Égyptiens leur apprirent à construire des temples, le caractère particulier des temples phéniciens est le peu d'importance attribuée à la *cella* du dieu. La principale partie, c'est la cour avec les portiques qui l'entourent. C'est là que se célèbrent ces fêtes voluptueuses qui tiennent une si grande place dans le culte phénicien.

Peu de monuments sont restés debout en Phénicie même; c'est à Cypre, en Sicile, à Carthage, à Malte qu'on trouve les monuments les mieux conservés, et rien ne peut donner une idée plus complète de l'ensemble que la *Caaba* de la Mecque. Après les temples, les constructions civiles, les murs d'enceinte, les citernes, les aqueducs, les ports surtout arrêtent quelque temps M. Perrot. Signalons en particulier l'étude intéressante des fortifications et des ports de Carthage, de Thapsus et d'Utique.

La sculpture phénicienne resta toujours dans un état inférieur, et cela pour deux causes, la première est la mauvaise qualité des matériaux que le sculpteur avait à sa disposition, la seconde est que les Phéniciens furent toujours imitateurs, tantôt des Egyptiens, tantôt des Assyiens, plus tard des Grecs. Telle est du moins l'opinion de M. Perrot, qui, trouvant dans certaines statues phéniciennes les caractères de l'art archaïque, ne peut croire que les Phéniciens aient été les initiateurs des Hellènes, et pense au contraire qu'ils se sont inspirés d'eux.

A côté de la sculpture phénicienne, l'art cypriote méritait une place à part, elle sert pour ainsi dire de transition entre l'art grec et l'art phénicien, c'est la conséquense naturelle de la position géographique de l'île et du mélange des populations qui l'habitèrent. Les figures humaines dans l'art cypriote ne sont pas des portraits comme on serait tenté de le croire à la vue de certains détails, mais des types qui sont reproduits dans un grand nombre de répliques ; on peut le constater dans les musées du Louvre et de New-York. Dans l'étude des statues des dieux, il convient de signaler certaines reproductions de divinités telles que des statues d'Aphrodite, où l'on serait disposé à première vue à voir le prototype des statues de Praxitèle, la *Vénus de Cnide* par exemple, mais dont M. Perrot a nettement établi le caractère différent. Là où le geste dans la statue grecque est le signe de la pudeur, dans l'art cypriote, il est l'expression naïvement brutale des mystères de la fécondation. Notons encore les monuments où se montre l'influence grecque comme ce bas-relief d'Athienan où est reproduit le mythe de Geryon.

Quand il s'agit d'étudier la glyptique, on se trouve en présence d'une difficulté nouvelle. Les petits objets facilement transportables sont par là même d'une origine difficile à déterminer. De plus, n'est-il pas possible que les Phéniciens aient gravé leurs noms sur des ojets fabriqués en Egypte ou en Assyrie. Néanmoins on arrive par l'étude comparée

des séries aux conclusions suivantes : les Phéniciens ont fait preuve de sens pratique en écartant la forme du sceau cylindrique pour lui préférer celles du cône ou du scarabée, et peut-être sont-ils les premiers qui aient eu l'idée d'encastrer l'intaille dans un chaton de bague, exemple dont le génie grec a tiré parti. Sur un grand nombre des sceaux phéniciens, on trouve des types chers à l'archaïsme grec.

Les Phéniciens n'ont pas fait faire de progrès à la peinture, ils ont pourtant colorié les surfaces de leurs monuments funèbres, et leurs statues; mais c'est surtout dans les émaux et dans les terres cuites qu'ils ont contribué à répandre le goût de la décoration polychrome.

Peu nombreuses sont les poteries de fabrication phénicienne. Elles nous apprennent cependant deux choses, la première c'est que la Phénicie a emprunté à l'Egypte le secret de ses poteries émaillées, l'autre qu'elle a inauguré une fabrication nouvelle : celle des poteries peintes où le décor est appliqué à l'argile au moyen du pinceau. La poterie cypriote contraste par sa richesse avec la pauvreté de la poterie phénicienne. Ici encore du contact des deux races, sémitique et grecque, est né un art qui laisse déjà deviner par quels côtés l'art grec se distinguera de l'art oriental.

C'est par milliers que se comptent aujourd'hui, dans les musées, les vases cypriotes; aussi est-il facile de se rendre un compte exact de cette industrie. Le premier trait qui distingue ces vases, c'est le ton triste des couleurs, le second c'est la multiplicité des formes. On compte jusqu'à cinq cents variétés différentes. Tantôt le potier imite les fruits, tantôt la forme humaine. Ici le vase s'allonge en un mince flacon, là il se gonfle en un large ventre ou se déprime en un tube circulaire parallèle au sol. Un jour on prend pour modèle l'oiseau avec son bec effilé, le lendemain la stature puissante des grands quadrupèdes. Par ces caractères la céramique cypriote est donc une céramique primitive. Aussi offre-t-elle une ressemblance frappante avec les poteries péruviennes et mexicaines antérieures à la conquête espagnole. C'est dans la poterie phénicienne qu'on voit apparaître les premiers *vases peints* proprement dits, c'est-à-dire les vases que décorent des tableaux, fidèles images de la vie réelle ou représentations de la vie idéale des êtres supérieurs, telle que l'a conçue l'imagination des poètes. Ce progrès, M. Perrot en fait honneur à l'élément grec de Cypre.

L'industrie du verre a été admirablement comprise par les Phéniciens, ils ont vu que c'était surtout par les jeux de lumière et l'éclat des couleurs en même temps que par l'élégance des formes que le verrier devait se distinguer, aussi sont-ils arrivés à produire des objets qui ont une curieuse analogie avec ceux des anciennes fabriques de Venise.

Une autre industrie dont ils paraissent avoir le monopole, c'est l'indus-

strie des vases de métal. Pour les décorer, les artistes phéniciens empruntent des motifs assyriens ou égyptiens, les mêlent les uns aux autres, les combinent de mille manières. Le même procédé est employé par eux pour la joaillerie mais ils assouplissent et amincissent les formes égyptiennes et assyriennes, ils abandonnent la figure humaine pour s'adonner de préférence aux ornements végétaux et géométriques. Enfin les Phéniciens travaillent l'ivoire, fabriquent des meubles, des armes, des objets de toilette, des étoffes teintes de pourpre.

En résumé on ne peut pas dire que la Phénicie ait eu un art proprement dit. Partout dans son architecture et dans sa sculpture on est en présence d'imitations et de reproductions. Qu'il en est autrement dès que nous étudions son industrie! Si, comme dans la céramique et deus l'orfèvrerie, elle applique des procédés déjà découverts, comme elle les transforme et les perfectionne! D'autres fois, comme dans la teinture en pourpre, elle ouvre une voie toute nouvelle. Les Phéniciens, ces Anglais de l'antiquité, comme on les a appelés, ont été d'admirables commerçants: malgré leur petit nombre, ils ont couvert de leurs comptoirs le monde connu des anciens, ils en ont même élargi les limites. Le plus grand bienfait dont nous leur soyons redevables, c'est l'alphabet, qui leur était nécessaire pour régler leurs comptes, mais dont ils n'ont pas usé pour nous laisser une œuvre littéraire quelle qu'elle soit. On s'attendrait aussi à ce qu'ils aient inventé la monnaie, qui nous paraît aujourd'hui un des éléments indispensables du commerce : il n'en est rien. C'est aux Grecs que nous en sommes redevables. Mais ces derniers ont appris des Phéniciens l'art de sculpter les figurines de bronze, d'ivoire, de pierre, de fabriquer des vases de métal et d'argile, et la fécondité de leur génie devait bientôt les rendre incomparablement supérieurs à leurs maîtres. Qu'a-t-il donc manqué aux Phéniciens et à leurs dieux pour qu'ils aient eu la gloire dont jouissent les divinités helléniques? des Phidias pour dresser leurs statues et des Homères pour les chanter.

Cette rapide esquisse donne les traits principaux, pour ainsi dire les têtes de chapitres du tome III de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*. Ce qu'elle ne peut donner ce sont les mille observations de détail, les remarques ingénieuses, les rapprochements féconds qui à chaque instant ouvrent au lecteur des horizons nouveaux. Ce qu'elle ne peut donner, c'est la vue des monuments eux-mêmes reproduits en gravures, en chromolithographies, qui font comprendre les démonstrations; il serait presque naïf de dire qu'en matière d'art rien ne peut remplacer la vue des objets ou de leur reproduction. Le tome III mérite, comme ses devanciers, l'accueil qui a été fait dans l'Europe entière à l'œuvre de MM. Perrot et Chipiez.

E. Beurlier.

---

115. — **Histoire des Romains**, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par Victor Duruy, membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique, nouvelle édition revue et enrichie de plus de 200 gravures et de 100 cartes ou plans. Tome VII et dernier; in-8° de 800 pages ; 1884, Paris, Hachette et Cie, prix : 25 fr.

M. Duruy termine par ce volume une œuvre de longue haleine. Qu'il doit être heureux d'avoir fini ! Et pour que rien ne manque à son bonheur, l'Académie lui ouvre ses portes et ses félicités : le voilà *adlectus in amplissimum ordinem. — Quod faustum felixque sit !*

Ce volume va de l'abdication de Dioclétien (305) à la mort de Théodose (395). C'est à peu près le même champ que celui de *l'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle* de M. le duc de Broglie. Au premier abord on serait tenté de comparer les deux livres ; mais il faut résister à la tentation, pour plusieurs motifs, et surtout parce que le livre de M. le duc de Broglie forme à lui seul un tout bien défini, tandis que celui de M. Duruy n'est qu'une partie, et même une des moindres parties, d'un ensemble beaucoup plus vaste.

Je dis une des moindres parties : tout le monde accordera que le quatrième siècle est un des plus tristes de l'histoire romaine : si l'Empire y paraît au premier coup d'œil un peu plus organisé qu'au siècle précédent, cette organisation n'est qu'un perfectionnement du despotisme et une réglementation de la décadence. Le triomphe du christianisme ne doit causer ici aucune illusion : ce n'est pas pour l'Empire que le christianisme a vaincu ; son succès a beaucoup moins contribué à retarder la catastrophe de la domination romaine, qu'à en atténuer les conséquences pour le commun du monde, pour les populations envahies et pour les Barbares vainqueurs.

D'autre part, ce succès, considéré en lui-même, n'excite qu'un médiocre enthousiasme chez M. Duruy, dont on connaît les sentiments et l'attitude en ce genre de questions. Il en résulte que son volume est particulièrement terne et triste ; et cette observation s'applique aussi bien à l'illustration qu'au texte, car les gravures sont naturellement empruntées aux monuments contemporains, monuments d'art officiel et de décadence avancée, aussi peu propres à réjouir les yeux que le récit à réjouir le cœur.

Parmi les choses désagréables qu'il faut bien raconter, car elles ont tenu, après tout, une grande place dans les préoccupations et même dans la politique du temps, les querelles ecclésiastiques sont particulièrement encombrantes. M. Duruy a dû leur accorder quelques développements ; on n'y trouvera rien de bien nouveau, pas même dans celles de ses appréciations qu'un chrétien ne saurait accepter, ni dans ces inexactitudes,

petites ou grosses, qu'un auteur aussi *laïque* ne peut manquer de commettre en pareille matière. Une étude plus approfondie et plus indépendante des appréciations convenues l'aurait empêché, par exemple, de se faire illusion sur l'importance religieuse de l'arianisme. Il y voit, après tant d'autres, un moyen terme entre le polythéisme et le christianisme; il lui accorde la situation de religion nationale de l'empire d'Orient; il fait de Constantin mourant un de ses adeptes. La vérité est que l'arianisme n'est qu'une fantaisie théologique comme il y en a eu tant d'autres; que, s'il lui a été donné d'agiter l'Église pendant si longtemps, c'est parce que l'État a eu la sottise de se faire le champion, non pas de la doctrine arienne proprement dite, mais d'un parti ecclésiastique formé à son occasion; que ce parti lui-même s'est groupé beaucoup moins à propos d'une théologie que d'une dissidence hiérarchique, l'Orient hellénique n'ayant pas voulu plier devant les Latins d'Occident et les demi-parias de l'Egypte. En somme le grand intérêt de ces luttes, c'est qu'elles sont comme une première répétition du schisme de Photius. Quant au baptême de Constantin, il a été sans doute célébré par Eusèbe de Nicomédie; mais cet évêque et ses collègues d'Orient, quels que fussent leurs sentiments intérieurs, étaient encore en ce moment dans la communion du pape et de l'Occident. Leurs entreprises contre saint Athanase n'avaient pas déchiré le symbole de Nicée, dont ils étaient tous signataires. La rupture entre les deux Églises n'eut lieu que plusieurs années après la mort de Constantin, au concile de Sardique. C'est donc dans le sein de l'Église catholique et non dans une secte hérétique ou schismaque que le premier empereur chrétien a été baptisé.

Ceci m'amène à parler des idées de M. Duruy sur la religion de Constantin. « Libanius et Zosime font passer Constantin au christianisme, « l'un après la défaite de Licinius (323), l'autre après la mort de Crispus, « et les historiens de l'Église avancent ce moment de quatorze années. » M. Duruy n'est pas de l'avis des historiens de l'Église; mais, comme il ont de bons arguments pour eux, il lui faut un certain art pour écarter eur thèse. Ici je dois dire d'abord que je serais d'instinct non seulement pour la thèse de M. Duruy, mais pour une thèse plus large encore. Si cela était possible, je lui ferais volontiers cadeau de tous les Constantin, du meurtrier de Maximien, de l'assassin de Licinius et de sa famille, du parricide que nulle expiation ne lavera devant les hommes d'avoir versé le sang de Crispus et de Fausta; je n'en voudrais retenir qu'un seul, celui de 313 et de l'édit de liberté religieuse. Je sacrifierais avec joie la *Vie de Constantin* par Eusèbe, monument de flagornerie sans conscience, digne pendant de ces rapports de sénateurs romains qui attestaient avoir vu les empereurs morts monter vers le séjour des dieux. Malheureusement il est d'autres témoignages que celui d'Eusèbe, et le christia-

nisme doit accepter son libérateur tout entier, en écartant, bien entendu, la responsabilité de ses actes quand ils sont contraires aux éléments de la morale évangélique. Clovis aussi a du sang sur sa robe de néophyte; ce n'est pas une raison pour douter de la réalité de son baptême. Constantin, baptisé en 337, *in articulo mortis*, a pu cependant être chrétien de foi et de confession dès l'année 312. Sans doute, nous ne pouvons citer personne qui lui ait tenu le langage que saint Jean tint à Hérode et saint Ambroise à Théodose; mais cela tient peut-être à ce que nous ne connaissons qu'imparfaitement l'histoire de ce temps-là et peut-être à ce que la morale chrétienne n'était représentée auprès de lui que par des évêques de cour.

Ces explications données, il reste des documents de chancellerie et autres dans lesquels Constantin, avant l'époque indiquée, tient le langage d'un chrétien croyant; aucun, absolument aucun, où il tienne le langage d'un adepte du paganisme. M. Duruy n'a pas assez distingué entre certains usages et certaines institutions compatibles, malgre quelques apparences, avec la profession chrétienne et des signes certains et caractéristiques du paganisme. Le *sacerdotium Flaviae gentis* établi en Afrique n'a rien qui n'ait pu être toléré par des empereurs chrétiens; on peut même dire que ce sacerdoce a pu être exercé par leurs sujets chrétiens. L'inscription de Spello, où il est question d'un temple dédié au nom de Constantin, avec cette réserve *ne aedis nostro nomini dedicata cujusquam contagiosae superstitionis fraudibus polluatur*, vise clairement la superstition païenne, et non les rites chrétiens. Conçoit-on en effet qu'un empereur chrétien, — ceci est sans conteste, car l'inscription est postérieure à la mort de Crispus et à l'année 326, — ait traité sa religion de *contagiosa superstitio ?* Conçoit-on qu'on ait eu besoin d'inviter par affiche les chrétiens à ne pas célébrer leurs mystères dans un temple? On conçoit au contraire très bien que l'empereur, autorisant des jeux périodiques et un temple pour en être le centre, ait cru devoir spécifier que ce temple ne devrait être qu'un édifice civil, sans qu'on y célébrât des sacrifices. Tout ceci a été fort bien expliqué, et à diverses reprises, par MM. Henzen et de Rossi. Il est regrettable que M. Duruy ait cru devoir se mettre en contradiction avec de telles autorités scientifiques.

Mais il a une échappatoire. Depuis longtemps, dit-il, les empereurs avaient des secrétaires pour les diverses langues. Certains bureaux étaient chargés de la correspondance en latin, d'autres des lettres grecques, puniques, arabes, etc. De même Constantin, qui avait sanctionné la liberté du christianisme sans imposer l'abandon de la religion païenne, avait des gens qui lui écrivaient en divers styles, suivant que ses lettres étaient adressées à des évêques ou à des magistrats polythéistes. L'assimilation

est, je le crains, un peu forcée. Que Septime-Sévère, Dèce, Aurélien, Dioclétien, fissent écrire en grec ou en arabe, en punique ou en latin, on peut croire que le fond des choses et la touche du style n'étaient point modifiés par la différence de langue. Et ceci peut être vérifié par les décrets conservés en latin et en grec. Conclure de là à deux chancelleries, l'une chrétienne, l'autre païenne, c'est peut-être ingénieux, mais c'est trop ingénieux. Je crois donc que la critique autorise à reporter la conversion de Constantin à une date plus ancienne que ne fait M. Duruy; encore une fois, je conclus ici, comme chrétien, contre mes plus intimes désirs, et sous la seule pression des documents les plus authentiques.

Ce n'est pas le seul point où je serais en désaccord avec l'auteur, mais il faut se borner. Signalons quelques détails. — P. 91, je vois indiquée, comme représentant la *façade* de la basilique de Saint-Pierre, uue gravure qui représente en effet cette basilique, mais à l'intérieur, la façade enlevée. — P. 153, M. Duruy se scandalise de voir des sujets de bataille sculptés sur le sarcophage de sainte Hélène; il réclame une inscription pour en accepter l'authenticité. En s'informant de la provenance de ce sarcophage il aurait perdu ses doutes; car en cette matière, il n'y a pas que les épitaphes qui prouvent. — En revanche, p. 456, il attribue à Constantia, femme de l'empereur Gratien, le sarcophage de Constantine, femme de Gallus. — P. 350, il met sous le nom d'Athanase, sur la foi de M. Revillout, des décrets conciliaires d'une authenticité plus que douteuse. (*V. Bull. critique,* t. I, p. 330 et suiv.) — P. 364, il reproche à saint Basile de ne rien voir, de ne rien entendre des malheurs publics, quand l'armée romaine est exterminée, quand un empereur est brûlé vivant, etc. On peut, je crois, justifier saint Basile en remarquant que la catastrophe en question est du 9 août 378, que l'illustre évêque mourut cinq mois après et qu'il ne nous reste pas une ligne de lui qui ait été écrite dans l'intervalle. — On trouve, p. 357, une phrase que, malgré beaucoup d'application, je ne suis pas parvenu à comprendre. Il s'agit de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile : « Ces disciples chrétiens de Platon et d'Homère prenaient pos-« session d'une moitié du domaine de l'art, et leurs écrits, qui probable-« ment ont contribué à sauver du naufrage une partie des lettres anciennes, « continuent à défendre ce qui nous en reste contre ceux que trop de « lumière aveuglerait. » La personne qui me donnerait le sens de cette phrase me rendrait un véritable service.

Tout à la fin du livre, il y a un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire de Rome. Ce n'est pas une nouveauté, car la *Revue des Deux-Mondes* en a eu la primeur. Je n'y veux relever qu'une idée, qui ne me paraît pas très juste, c'est que la libre pensée moderne est un héritage, et même un héritage *précieux*, de la vieille maîtresse du monde. Faisons abstraction

du qualificatif *précieux*, qui est dans la note habituelle de l'auteur; il me semble que les vieux Romains, les Romains purs, authentiques, seraient fort scandalisés de se voir attribuer ce patronage. C'est en vain que l'on énumère Lucrèce, Cicéron, Sénèque, Tacite et les jurisconsultes : ce sont là des hérétiques, de faux Romains, des Romains frottés de philosophie grecque et profondément entamés par cet onguent. Les vrais Romains n'étaient point des libres penseurs: il est vrai qu'ils ne pensaient qu'à leurs moments perdus, en quoi ils avaient peut-être raison. M. Duruy calomnie ses héros. Il les exalte en revanche, à la phrase suivante, la dernière de tout le livre, et cela sans mesure, en nous présentant, nous, comme des Romains ressuscités : *Siamo Romani !* — Non, non : c'est trop fort. Des Romains, il en faut; mais qu'il soit permis de n'en pas être, au moins sans quelques compléments du côté du cœur et du côté de l'esprit.

Toutes ces réserves ne m'empêchent pas de rendre hommage à une œuvre considérable, utile, d'un labeur long et varié. Dans ce volume, en particulier, j'ai trouvé, à côté de bien des jugements incomplets, un sens très juste du succès chrétien et de ses causes. L'auteur a su mettre en relief la force que donnaient à la religion du Christ, sa morale divine et ses espérances immortelles. Il ne lui a pas échappé que c'est là ce qui a converti le monde en dépit du vieux paganisme, des passions basses, des systèmes des théologiens et des querelles des prélats. Sur un rocher des environs d'Antioche, vers le milieu du quatrième siècle, un passant traça une croix et écrivit au-dessous ces simples mots : TOYTO NIKA, *Ceci est vainqueur*. Quel triomphe, quand on pense que *ceci*, pour bien des gens, était représenté par les Arius et les Donat, les Eusèbe et les Léonce, les Ursace et les Valens!

L. DUCHESNE.

---

116. —**Les anciennes villes du Nouveau-Monde,** voyages d'explorations au Mexique et dans l'Amérique centrale, par Désiré CHARNAY, 1857-1880. Ouvrage contenant 214 gravures et 19 cartes ou plans. Paris, Hachette, 1885. Grand in-4° de 469 pages. Prix : 50 fr.

En même temps que le magnifique recueil périodique intitulé *le Tour du Monde* et que tout le monde connaît, la maison Hachette a entrepris, depuis plusieurs années, la publication des récits des voyages les plus remarquables accomplis de nos jours par des Français. Le *Bulletin* a parlé à diverses reprises de ces splendides volumes, dont l'illustration est si facilement curieuse et instructive. Cette année, la série se complète par un ouvrage qui est à la fois le récit d'une exploration et un essai historique sur les anciennes populations du Mexique et de l'Amérique centrale.

Chargé d'une première mission en 1857 par le gouvernement impérial,

M. Charnay se vit de nouveau confier en 1880 une mission du ministère de l'instruction publique, à l'effet de compléter ses recherches sur les vieilles civilisations américaines d'après les monuments qu'elles ont laissés. A cette mission officielle vint s'ajouter une mission spéciale qu'un riche Américain put faire accepter au voyageur français, parce que, nous dit celui-ci, « M. Lorillard (c'est le nom de ce généreux Mécène, nom que pour lui témoigner sa reconnaissance, M. Charnay a donné à l'unes des villes découvertes par lui au Yucatan) abandonnait à la France avec une générosité sans égale, tout le produit des travaux, des recherches et des découvertes. »

Dès les premiers temps de la conquête espagnole, l'histoire, les mœurs, la religion des populations de l'ancien empire des Incas avaient été étudiés. Les missionnaires surtout s'étaient adonnés à ce travail et parmi eux il faut citer en première ligne le franciscain Sahagun et son *Histoire générale des choses de la Nouvelle Espagne* (1). Malgré ces travaux, on ne peut dire que l'histoire de ces civilisations disparues ait été faite. Aussi la tâche que s'est imposée le voyageur français a-t-elle été de trouver, par une étude raisonnée des monuments, une base véritablement scientifique sur laquelle on puisse solidement édifier l'histoire de ces populations et assigner des causes philosophiques et morales à leurs destinées.

Des travaux et des découvertes de M. Charnay se dégagent déjà deux grands points fondamentaux : le premier est que la civilisation qui a élevé tous ces monuments est relativement moderne et ne remonte pas à une très haute antiquité, comme l'ont prétendu certains savants ; — le second, que les monuments du Mexique, du Guatemala, du Yucatan ont entre eux une étroite parenté qui oblige d'y reconnaître les produits d'une seule et même civilisation. Ces deux faits importants, entrevus par Stephens et Humboldt, reconnus aussi par les chroniqueurs anciens dont l'œuvre a été conservée, M. Charnay les établit avec un luxe très grand de preuves qui ne permet pas d'hésitation. Il est donc acquis à la science que les fondateurs de ces civilisations, étrangères aux populations autochtones de l'Amérique, sont émigrés d'Asie, probablement du Japon, de la Chine et de la Malaisie. Avec le Japon, cette parenté se prouve par les ressemblances dans l'architecture. Voici, par la Chine, les mêmes motifs de décoration des édifices. Quant aux affinités avec la race malaise, prise dans ses divers foyers d'habitat, elles sont encore plus frappantes : ce sont les mêmes mœurs, les mêmes castes, la même organisation sociale. Cette race civilisatrice des *Toltecs* (c'est son véritable nom) arriva en Amérique par le détroit de Béring, se dirigea vers

(1) Voir le *Bulletin critique*, 1re année, p. 273.

le sud, et vint, pendant le VIII[e] siècle s'établir définitivement à Tollan ou Tulla près du moderne Mexico. L'empire des Toltecs dura jusque vers la fin du XI[e] siècle, époque à laquelle, dispersés par leurs ennemis, ils se divisèrent, pour aller civiliser le Tehuantepec, le Guatemala, et le Yucatan.

Le but du voyage de M. Charnay a été précisément d'établir ces faits et de reconnaître les migrations successives des Toltecs depuis Tulla jusqu'au Yucatan. Comme je l'ai dit, M. Charnay apporte en faveur de ses découvertes un très grand nombre de preuves, que d'excellentes gravures, faites d'après ses photographies, que des reproductions de monuments, faits d'après ses moulages, mettent tout lecteur de son beau livre à même de vérifier.

Mais il ne faudrait pas conclure de ceci que ce livre est un ouvrage purement scientifique, d'aride et abstraite discussion. M. Charnay a laissé à son ouvrage la physionomie attrayante d'un journal de voyage, dont le récit vif et animé est égayé par d'intéressantes anecdotes et se lit jusqu'au bout sans ennui et sans fatigue. On y trouve aussi en passant de curieux détails sur les mœurs actuelles des habitants de ces pays.

Nous avons déjà loué l'illustration de ce beau volume: gravures et cartes, tout est excellent comme tout ce qui sort en ce genre de la librairie Hachette.

Nous avons le regret d'être obligé de terminer ces éloges par les plus expresses réserves sur l'esprit antireligieux que M. Charnay affiche à bien des endroits. Cela est profondément regrettable pour un livre de ce genre, qu'on serait porté à laisser entre les mains de tous. L'auteur du reste s'en châtie lui-même pour les preuves d'ignorance qu'il donne à ce sujet. On verra par exemple dans son livre, p. 26, que « Julien a été appelé l'Apostat à cause de son horreur pour les superstitions nouvelles » ; — p. 36, « que les serfs, au temps de Louis XIV, cachaient leur pain comme leur argent, »....etc. Mais la méprise la plus étonnante se lit à la page 92, où l'auteur, parlant de la morale des Toltecs, dit que « le christianisme ne l'a point dépassée », et cite pour preuve plusieurs textes, tirés de Sahagun, où il est question de Notre Seigneur, des recommandations de la reine Blanche (une toltèque?) à saint Louis (un roi toltec?)! M. Charnay est d'autant plus mal venu à parler ainsi du christianisme qu'il s'est vu, à maintes reprises, dans la nécessité de recourir aux bons offices des *padres*, curés de l'Amérique centrale. C'est reconnaître d'une singulière façon les services signalés qu'il avoue lui-même en avoir reçus.

A.I.

---

117. — **Jeanne d'Arc,** par Marius Sepet, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes; grand in-8°, illustré de 30 compositions hors texte, xi-563 pages, Tours, Mame.

Le volume magnifique que, sous ce titre, la maison Mame offre au public, n'est pas un ouvrage entièrement nouveau. L'auteur, un érudit déjà bien connu et justement apprécié, nous avertit lui-même que son livre, paru en 1869 pour la première fois, a eu déjà de nombreuses éditions. Toutefois l'édition nouvelle, outre la partie artistique qui l'accompagne, a reçu de nombreuses additions qui ont complété et perfectionné l'œuvre première. Il faut signaler en particulier une longue et remarquable introduction qui met dans un relief saisissant le milieu au sein duquel a paru Jeanne d'Arc. M. Sepet a de plus ajouté un livre entier à son travail primitif. « Nous y avons fait, dit l'auteur, le récit des événements qui forment comme le complément de l'œuvre de la Pucelle. » On y trouve l'accomplissement de plusieurs des prédictions de Jeanne, et une revue fort intéressante des diverses manifestations de sa gloire à travers les siècles, y compris le nôtre qui travaille non sans une légitime espérance à procurer à la libératrice de la France l'honneur des autels.

La *Jeanne d'Arc* de M. M. Sepet occupe une place des plus honorables dans ces travaux historiques sur le moyen âge qui ont, pour ainsi dire, complètement éclairé cette grande époque, et fait disparaître aux yeux de tout homme de bonne foi les préjugés contre l'ancienne France, que l'école révolutionnaire s'efforce aujourd'hui encore, sous nos yeux, de rajeunir au moyen de travestissements mensongers et d'affirmations audacieuses. Les travaux de notre savante École des chartes, les écrits des Léon Gautier, des Lecoy de la Marche, des Siméon Luce, et de tant d'autres, leur ont opposé, au nom de la vraie science, des démentis qu'on ne relèvera pas. Et outre le plaisir de voir triompher la vérité, nous nous réjouissons particulièrement de voir de pareils écrits devenus populaires et rendus plus attrayants par le vêtement magnifique dont l'art du typographe sait les entourer. La *Jeanne d'Arc* de M. Marius Sepet méritait d'avoir M. Mame pour éditeur. L. Lescœur.

---

118. — **Les Chroniqueurs de l'Histoire de France,** depuis les origines jusqu'au xvi^{e} siècle, texte abrégé, coordonné et traduit par M^{me} de Witt, née Guizot, troisième série : *les Chroniqueurs, de Froissart à Monstrelet,* ouvrage contenant 8 gravures en chromolithographie, 48 grandes compositions tirées en noir et 344 gravures d'après les monuments et les manuscrits de l'époque. Un vol. grand in-8, Paris, Hachette 1884. Prix, 32 fr.

M^{me} de Witt nous donne cette année la troisième série des *Chroni-*

queurs de l'Histoire de France. Nous avons déjà signalé, l'année dernière (*Bulletin critique*, IV, p. 470), tout l'intérêt de cette publication. Elle permet à ceux qui n'ont ni le temps ni la préparation nécessaires pour lire dans l'original les chroniqueurs de notre histoire, d'en parcourir du moins les pages principales, et de jouir sans fatigue, du plaisir si grand qu'on éprouve à entendre les témoignages contemporains des événements. De plus, comme Mme de Witt a coordonné les récits des témoins en empruntant à chacun ce qu'il a de meilleur, le lecteur est en présence d'un tout suivi qui lui donne une histoire complète.

Le présent volume a pour objet les règnes de Charles V, de Charles VI, et de Charles VII. C'est dire que nous y retrouvons, les nobles figures de Duguesclin et de Jeanne d'Arc. La longue lutte des Anglais et des Français, la guerre civile des Armagnacs et des Bourguignons, l'assassinat de Jean sans Peur, la folie du roi, la régence d'Isabeau de Bavière, le schisme, le honteux traité de Troyes qui livre la France au roi d'Angleterre, puis l'apparition de Jeanne d'Arc, la levée du siège d'Orléans, le sacre du Dauphin à Reims, enfin la mort de Jeanne sur le bûcher de Rouen, que d'événements importants ! Que de batailles sanglantes depuis la victoire de Cocherel, jusqu'à la défaite d'Azincourt, et plus tard à la victoire de Patay, sans compter les combats qui ensanglantent les rues de Paris ! Voilà ce que nous trouvons dans ce volume. Voilà ce que nous racontent eux-mêmes les témoins de ces tristes faits !

Les sources où elle a puisé, Mme de Witt les indique en note chaque fois qu'elle donne de nouveau la parole à l'un d'entre eux. Ce sont : pour le règne de Charles V: les *Chroniques de Froissart ;* la *Chronique anonyme de Bertrand Duguesclin ;* la *Vie de Louis de Bourbon,* par Cabaret d'Orronville; le *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles,* par Christine de Pisan ; — pour Charles VI : *Histoire de Charles VI, roi de France,* par Juvénal des Ursins ; la *Chronique de Charles VI,* par le religieux de Saint-Denys ; la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet; le *Journal d'un bourgeois de Paris ;* la *Chronique normande,* de Pierre Cochon; les *Mémoires* de Pierre de Fénin, ceux de Lefebvre de Saint-Remy; — pour le règne de Charles VII : la *Chronique d'Artus III,* par Guillaume Gruel ; l'*Histoire de Charles VII,* par Jean Chartier; la *Chronique et procès de la Pucelle ;* les *Gestes des nobles,* de Jean Cousinot ; le *Miroir des femmes vertueuses ;* le *Journal du siège d'Orléans ;* la *Chronique inédite des ducs d'Alençon* , par Perceval de Cagnay. Nous avons indiqué les noms dans l'ordre où ils apparaissent dans le livre de Mme de Witt; mais il ne faut pas oublier que la plupart d'entre eux, comme Froissart, Enguerrand de Monstrelet, racontent les événements de plusieurs règnes. Nous exprimerons de nouveau le regret que Mme de Witt ne nous ait pas donné dans une très

courte préface, l'état civil de chacun d'eux et l'indication de la matière qu'ils fournissent à l'historien. Ces deux ou trois pages eussent été très utiles.

A côté du témoignage des chroniqueurs nous trouvons celui des monuments figurés de l'époque. Les sceaux, les médailles, nous fournissent des indications utiles pour la chronologie, les coutumes, etc. Les miniatures des manuscrits, en plus des mêmes renseignements, nous donnent souvent l'aspect des cérémonies, et nous font reconnaître l'art contemporain. C'est encore une bonne pensée d'avoir reproduit de nombreuses gravures d'après des photographies de monuments architectoraux, églises, enceintes de villes, etc. Signalons en particulier, à la page 133, la gravure qui représente Saint-Germain-des-Prés, d'après une gouache originale détruite en 1871 ; de nombreux fragments du plan en tapisserie de l'hôtel Carnavalet, où nous voyons le palais de justice, la place Barbette, l'église des Célestins, l'hôtel-Dieu, l'hôtel de ville, le Louvre, etc. Une observation toutefois à propos de la tour de Jean sans Peur (p. 433). Il eût fallu mettre *dite* de Jean sans Peur, car il est bien douteux que Jean sans Peur ait eu quelque rapport avec cette tour.

Signalons les chromolithographies qui reproduisent le portrait de Charles V d'après l'inventaire des joyaux de la couronne (Bibl. nat., ms. fr. n° 2705), le sacre de Charles VI (Bibl. nat., ms. fr. n° 2596), les fêtes et tournois en l'honneur d'Isabeau de Bavière (Bibl. nat., ms. fr. n° 2648), Charles VI recevant la dédicace d'un livre (Bibl. nat., ms. fr. n° 33279), assassinat de Jean sans Peur (manuscrit de la Bibl. de l'Arsenal), le Dauphin recevant la nouvelle de la mort de Charles VI (Bibl. nat., ms. fr. n° 82), Charles VII tenant une audience publique, d'après une miniature de Jean Foucquet (Bibl. royale de Munich, n° 6, réserve 38), Philippe le Bon, duc de Bourgogne (Bibl. nat., ms. fr. n° 12476). Ces reproductions de manuscrits sont du plus haut intérêt scientifique et artistique. J'avoue que, quel que soit le talent des artistes modernes qui ont illustré l'ouvrage de leurs compositions et qui sont des maîtres en ce genre, j'aurais préféré pour ma part un plus grand nombre de monuments du temps. Il n'en manque pas et de curieux. Pour n'en citer que quelques-uns, la miniature du manuscrit de l'histoire de Charles V qui représente le sacre de ce roi (manuscrit des Célestins, reproduit par Gaignières) (1), le portrait de Jean sans Peur d'après un manuscrit du commencement du xv^e siècle de la Bibliothèque nationale (2), etc. etc. Mais ceci est affaire de goût; tel qu'il est le livre de M^{me} de Witt est curieux, attrayant et utile, car il aidera certainement à répandre le goût de l'histoire de France parmi ses lecteurs, en même temps qu'il les charmera. E. B.

(1) Bordier et Charton, *Histoire de France*, I, p. 448.
(2) *Ibid.*, p. 468.

CHRONIQUE

— M. Bouquié vient de publier, à la librairie Baudoin, une étude sur *la Justice et la Discipline dans les armées à Rome et au moyen âge.*

— M. Benicken publie à Inspruck (Wagner) un ouvrage intitulé : *Studien und Forschungen auf dem Gebiete der Homerischen Gedichte und ihrer Literatur.* Ce volume de 1312 pages, en texte très serré, est relatif seulement aux chants XIII, XIV et XV de l'*Iliade*. C'est une vraie encyclopédie qui se termine par un Index de 175 pages. Tout ce qu'on a pu dire sur la matière s'y trouve. Pauvre Homère! De pareilles œuvres sont propres à faire prendre en haine ses poèmes. Les vers du poète ne sont plus qu'une goutte de vin généreux dans une mer d'eau saumâtre.

— Le *Dictionnaire des médailles romaines*, de M. Sevenson, interrompu par la mort de l'auteur, vient d'être complété par M. Madden. Le volume est dans le format des dictionnaires Smith, illustré par 700 reproductions de médailles rares.

— Le livre du Dr Fick, *die Homerische* Odyssee *in der ursprünglichen Sprachform Wiedergestellt* (Göttingen : Peppmüller), est signalé par M. Sayce dans l'*Academy* (15 novembre), comme un des livres les plus curieux qui aient paru sur Homère depuis les *Prolégomènes* de Wolf. L'auteur remarque des éolismes dans le texte, l'usage du digamma, et réunit un certain nombre de raisons qui lui font admettre un original éolien d'Homère, plus tard transformé en ionien. Il essaye de reconstituer cet original.

— A la *Société d'archéologie biblique de Londres*, M. Birch a décrit quatre fragments de papyrus du musée d'Edinburgh; M. Budge a lu des notes sur quelques stèles égyptiennes, principalement de la XVIIIe dynastie, qui jettent une lumière considérable sur l'histoire de l'ancienne Égypte. Deux sont en l'honneur de Nectames, une de la quatrième année du roi Aï, une de Tothmes, président des gardes des portes de Memphis; elle est au British museum et donne les noms des quatre portes d'Abydos. La dernière est une stèle du Louvre en l'honneur d'Amesmes, le Carien. M. Budge a donné la traduction de ces monuments.

— M. Kurth vient de publier à Liège de *Nouvelles recherches sur St-Servais.*

— Notre collaborateur M. Émile Ernault va publier, avec M. Le Men, archiviste du Finistère, le *Cartulaire de Landevennec*. Ce volume fera partie de la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*. Ce Cartulaire est un des monuments les plus importants pour l'histoire du breton.

— L'*Academy* (1er novembre) publie une inscription inédite découverte dans la nef de l'église paroissiale de Lancastre. Elle est conservée au presbytère; la voici:

IMP . NER
TRAIAN
AVG
C

On ne connaît en Bretagne que deux inscriptions antérieures à celle-ci : une du temps de Claude, l'autre du temps de Néron.

— La Société *The Egypt exploration Fund,* dans sa seconde assemblée générale annuelle, a entendu avec le plus grand intérêt le rapport de M. Petrée

sur ses découvertes à San (Zoan). Le pays n'a jamais été visité par un Européen, aussi M. Petrée a-t-il trouvé une grande quantité d'anciennes poteries grecques, des statuettes en marbre et en albâtre, des tombeaux égyptiens, une porte en granit rose du temps d'Amenemhat I, fondateur de la XII[e] dynastie. Dans une maison du temps de Marc-Aurèle, il a trouvé un zodiaque de verre avec les têtes de mois peintes en ocre et les signes en feuilles d'or. C'est le seul zodiaque romain trouvé en Égypte, le seul exemple de verre peint, avec un vase de Cypre.

— Les principales lectures faites à l'*Académie des sciences morales et politiques* pendant le mois d'octobre sont les suivantes : *Une Académie sous le Directoire*, par M. Jules Simon; — extraits de l'*Histoire d'Allemagne*, de M. Zeller, relatifs à la diète de Mayence sous Frédéric II; — *la Peine de mort*, par M. Charles Lucas; — les *Programmes de l'enseignement secondaire*, par M. Gréard.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 3 *octobre*. — Le préfet de la Seine-Inférieure et le maire de Rouen invitent l'Académie à se faire représenter aux fêtes du deuxième centenaire de Corneille. M. E. DESJARDINS, vice-président, représentera le bureau à cette cérémonie. — Un décret du président de la République autorise l'Académie à accepter le legs de M. B. GARNIER. Ces revenus, après la mort de l'usufruitier qui en a la jouissance, seront employés à des explorations scientifiques dans l'Afrique centrale et dans la haute Asie. — M. L. DELISLE lit, en seconde lecture, son mémoire sur l'*école calligraphique de Tours au* XI[e] *siècle*. — Le P. DELATTRE envoie à l'Académie l'estampage d'une inscription punique de Carthage. Renvoi à M. E. RENAN. — M. E. REINACH commence la lecture d'un mémoire sur *les Fouilles exécutées à Carthage par MM. Salomon Reinach et Ernest Babelon, aux mois de mars et avril* 1884. Entravées par le mauvais vouloir des propriétaires, qui réclamaient des indemnités énormes, ces fouilles n'ont pu être exécutées que grâce à la libéralité de Mgr Lavigerie, qui a mis ses terrains à la disposition des explorateurs. On a trouvé des stèles funéraires dont plusieurs portent des noms de suffètes, des lampes, des masques, etc. Le principal résultat a consisté dans la découverte de nombreuses substructions qui permettent d'établir que la Carthage primitive existe encore sous le sol à une profondeur de cinq à huit mètres.

Séance du 10 *octobre*. — Élection de trois commissions chargées de présenter des sujets de prix : 1° Antiquité : MM. EGGER, S. GIRARD, L. HEUZEY, WEIL; 2° Moyen âge : MM. L. DELISLE, HAURÉAU, G. PARIS, LUCE ; 3° Orientalisme : A. REGNIER, RENAN, BARBIER DE MEYNARD, SCHEFER. — M. A. BERTRAND communique une nouvelle lettre de M. de Closmadeuc relative aux fouilles de Gavr'inis. M. de Closmadeuc a constaté que les dalles qui forment le sol de l'allée de la chambre reposent sur une couche dure d'un mètre d'épaisseur, composée de sable, de pierrailles, de coquillages, de fragments de poteries; cette couche est maintenue par la partie inférieure des *menhirs supports* qui s'enfoncent jusqu'au roc ; les sculptures de ces menhirs descendent plus bas que les dalles, elles sont donc antérieures à la construction du monument. — M. BRÉAL interprète autrement que M. Bücheler le dernier mot d'une inscription osque gravée sur un casque récemment acquis par le musée de Vienne; et croit qu'il faut intervertir l'ordre des lignes ainsi qu'il suit : SPEDIS : MAMERCKIES : || SAIPINE : ANASAKET. M. Bréal arrive ainsi à un sens différent de celui qu'a proposé M. Bücheler : *Spedius Mamercius Saepinas consecravit*. — M. GERMAIN entretient l'Académie de la publication qu'il a entreprise, au nom de la Société archéologique de Montpellier, du manuscrit intitulé : *Liber instrumentorum memorialium*, communé-

ment appelé *Mémorial des nobles*. Il fait ressortir la valeur considérable de ce cartulaire, dont une partie seulement avait été utilisée jusqu'ici par les érudits qui se sont occupés de l'histoire du Languedoc. Les actes qui en constituent l'ensemble y ont été transcrits au commencement du XIII° siècle, à l'époque où les rois d'Aragon ont succédé aux Guillems dans la seigneurie de Montpellier, par le mariage de Pierre II avec la fille de Guillem VIII et d'Eudoxie Comnène. Ils sont au nombre de cinq cent soixante-dix, d'écriture uniformément nette, sur deux colonnes, et n'intéressent guère moins la philologie que l'histoire, car plusieurs d'entre eux remontent au X° siècle, et on y suit les évolutions de la langue latine se transformant en langue romane. Ce recueil débute par une preface à la suite de laquelle on enregistre méthodiquement les pièces diversement recueillies : privilèges, sauvegardes, lettres ou bulles des papes relatives aux seigneurs de Montpellier; débats et accords entre les évêques de Maguelonne et les seigneurs de Montpellier; transactions entre les seigneurs de Melgueil et les seigneurs de Montpellier; testaments desdits seigneurs; actes concernant la viguerie de Montpellier; mariage des seigneurs ; coutumes et juridictions; fiefs et domaines, etc. Tout le ressort de la seigneurie de Montpellier, si étendu qu'il soit, est représenté dans le Mémorial, ce qui en fait un livre très précieux pour l'histoire de la féodalité dans le midi de la France. Bien peu de manuscrits renseignent à ce point sur l'ensemble d'une administration princière et féodale au moyen âge.

Séance du 17 *octobre*. — M. BERTRAND informe l'Académie qu'un trésor de monnaie gauloise communiqué à l'Académie par M. Ch. Robert et acquis par le musée de Saint-Germain n'a pas été trouvé en Alsace, comme le prétendait le vendeur, mais à Fribourg-en-Brisgau. D'autres pièces trouvées en même temps ont été vendues partie à un marchand de Vienne (Autriche), partie au musée de Berlin. — M. G. PARIS lira, à la séance publique annuelle du 14 novembre, une partie de son mémoire sur les traductions françaises de l'*Art d'aimer* d'Ovide. — M. RENAN a reçu du P. Delattre l'estampage d'une inscription phénicienne trouvée à Carthage. Ce texte très incomplet, est gravé sur deux colonnes, particularité qui ne s'est encore rencontrée qu'une fois dans l'épigraphie phénicienne.

Séance du 24 *octobre*. — M. A. Régnier, membre de l'Académie étant mort, la séance est levée en signe de deuil.

Séance du 31 *octobre*. — M. A. BERTRAND dépose sur le bureau, de la part de M. Closmadeuc, un dessin représentant les parties de l'allée de Gavr'Inis récemment mises au jour. — M. BERTRAND lit ensuite une note de M Gaidoz sur l'usage d'employer les chiens pour le traitement de diverses maladies. Dans une seance précédente, M. S. Reinach a mis en lumière l'usage que les prêtres d'Esculape faisaient des chiens dans la thérapeutie sacrée. M. Gaidoz prouve par de nombreux exemples que cet usage se rattache à une croyance populaire répandue dans toute l'Europe et au moins dans une partie de l'Asie. — M. REINACH achève la lecture de son mémoire sur les fouilles qu'il a exécutées à Carthage avec M. Babelon. H. THÉDENAT.

Le numéro du 1er janvier 1885 contiendra, en supplément, la table de l'année 1884.

Le Gérant : E. THORIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE MÉTHODIQUE

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX ARTS

GÉOGRAPHIE, VOYAGES

VARIA

VARIÉTÉS

SOUTENANCES DE THÈSES

CHRONIQUE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

PUBLICATIONS NOUVELLES

N. B. — Dans la pagination de ce volume, on est passé, par erreur, de la page 220 à la page 241.

BULLETIN CRITIQUE

SIXIÈME ANNÉE

— 1885 —

TOME VI

Tours, imp. Rouillé-Ladevèze, rue Chaude, 6

BULLETIN CRITIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE MM.

DUCHESNE, INGOLD, LESCŒUR, THÉDENAT

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : M. E. BEURLIER

SIXIÈME ANNÉE

— 1885 —

TOME VI

PARIS
ERNEST THORIN, ÉDITEUR
Libraire du Collège de France, de l'École normale supérieure,
des Écoles françaises d'Athènes et de Rome
7, RUE DE MÉDICIS, 7

1885

N° 1 1er Janvier 1885

BULLETIN CRITIQUE

1. — **Actes de saint Mellon, premier évêque de Rouen**, publiés et annotés par l'abbé SAUVAGE. Rouen, Fleury, 1884; in-8° de 326 pages.

M. l'abbé Sauvage nous offre, dans ce premier volume, les prémices d'un travail considérable sur les saints de l'église de Rouen. Pour chacun d'eux, il compte donner d'abord une traduction des dissertations que leur ont consacrées ou leur consacreront les Bollandistes, puis les textes de leurs vies publiés dans les *Acta Sanctorum*, en les améliorant et en les complétant au besoin, enfin des éclaircissements spéciaux, qui seront le fruit de ses propres recherches. Au latin des Bollandistes M. Sauvage substitue une traduction française accompagnée de notes; quant aux textes hagiographiques et aux citations, il les laisse dans leur langue originale. En somme nous lui devrons une série de rééditions des travaux des Bollandistes sur les saints rouennais; mais ce seront des rééditions revues et largement complétées sur les lieux mêmes par un prêtre instruit et bien au courant de son histoire ecclésiastique locale.

Je n'ai qu'une objection contre ce plan, c'est qu'il est trop modeste. M. l'abbé Sauvage aurait pu, je crois, refaire lui-même les dissertations des Bollandistes. Ces travaux, remplis d'érudition, ne sont pas toujours des modèles de clarté. On y trouve souvent des développements inutiles, des choses qui seraient mieux placées dans une préface générale que dans des monographies particulières, enfin des discussions que certaines nécessités imposent aux éditeurs des *Acta Sanctorum*, mais que d'autres peuvent aisément s'épargner. Au lieu de disperser sa doctrine dans les notes et suppléments dont il enrichit l'œuvre d'autrui, M. Sauvage eût mieux fait de la présenter d'une façon plus serrée et plus indépendante. Son travail est une vigne drapée sur un espalier; en bon Nor-

mand, il aurait dû préférer un vigoureux pommier, bien campé sur son tronc et se passant d'appui.

Je viens maintenant à saint Mellon, à qui est consacré ce premier volume.

Le plus ancien texte qui mentionne l'église de Rouen est le concile d'Arles de 314 ; parmi les membres de cette assemblée figurent, *ex civitate Rotomagensium, Avitianus episcopus, Nicetius diaconus.* Mais cet Avitien n'est pas considéré comme le premier évêque de Rouen ; les catalogues épiscopaux de cette église, dont la plus ancienne rédaction remonte au IXe siècle (1), marquent avant lui un *Mellonus*, honoré depuis longtemps sous le nom de saint Mellon. On n'a aucun lieu de douter que ces catalogues n'expriment, sur ce point, la tradition de l'église de Rouen.

Le culte de saint Mellon ne paraît pas avoir été bien apparent avant la translation de ses reliques à Pontoise, qui eut lieu vers la fin du IXe siècle, par crainte des Normands. Aucun des nombreux martyrologes écrits en pays franc, jusques et y compris celui d'Usuard, ne mentionne sa fête. On ne la trouve que dans des additions au texte d'Usuard fournies par des manuscrits dont, par parenthèse, le P. Bossue (2) et M. Sauvage ont oublié de préciser l'âge. A Pontoise, il s'éleva une église en l'honneur du saint; après diverses vicissitudes, cette église, d'abord abbatiale, devint collégiale. Saint Mellon était le patron de Pontoise. A la Révolution son église fut détruite ; c'est alors aussi que périt ce qui restait de ses reliques.

Bien que son culte fleurît principalement à Pontoise (3), le premier évêque de Rouen fut aussi honoré dans sa ville épiscopale, mais assez tardivement, ce semble, car M. l'abbé Sauvage n'a pu touver trace de sa fête dans les bréviaires du XIIe siècle ; c'est seulement à partir du XIIIe siècle qu'elle est marquée dans les missels et dans les livres de chœur des églises de Rouen. Encore commença-t-on par prendre tout son office dans le commun des confesseurs pontifes, ce qui suppose qu'on n'avait point encore sa biographie. Il faut descendre jusqu'à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe pour trouver un manuscrit contenant les « actes » de saint Mellon. Ce manuscrit, signalé par M. Sauvage, est un lectionnaire de Saint-Nicaise de Rouen. La légende y figure divisée en leçons et sous une forme évidemment abrégée. Le P. Bossue en a publié une autre, d'après une copie moderne conservée dans les papiers des anciens Bollandistes, sans que l'original

(1) L. Delisle, *Anciens catalogues des évêques des églises de France*, dans le t. XXIX de l'*Histoire littéraire*, p. 32 du tirage à part.

(2) Le P. Bossue est le bollandiste qui s'est occupé de saint Mellon dans les *Acta Sanctorum*, 22 octobre.

(3) Pontoise faisait alors partie du diocèse de Rouen.

d'où elle provient soit indiqué, ni même que l'on soit édifié sur sa date approximative. D'après ce document, Mellon était un jeune Breton, de Grande-Bretagne (*Majoris Britanniae*), citoyen de la ville de Cardiola. Envoyé à Rome en otage pour porter le tribut de sa patrie, il alla sacrifier au temple de Mars. Mais peu après il rencontra le pape Etienne, qui le convertit, l'ordonna prêtre, et, à la suite d'une vision miraculeuse, l'éleva à l'épiscopat et l'envoya fonder l'église de Rouen (*in finibus Neustriae*). L'apôtre s'arrêta d'abord à Auxerre, où il opéra quelques miracles et quelques conversions, puis il vint prêcher dans la ville qui lui avait été assignée. Les prodiges qui accompagnent sa prédication sont du genre le plus commun : conflit avec un dragon, guérisons, exorcismes, etc. ; le trait le plus caractéristique est la destruction de l'idole Roth, divinité supposée des *Rothomagenses*. Les attaches topographiques sont nulles : même les savants du pays, comme M. Sauvage, ne parviennent pas à identifier l'église que saint Mellon est dit avoir élevée en l'honneur de la sainte Trinité et de la sainte Vierge. Quant au temple de l'idole Roth et au *fons meretricum*, qui se trouvait à côté, les raisons de les placer près de l'église Saint-Lô sont fort légères.

Il y a souvent lieu de chercher, même dans les légendes les plus invraisemblables, une expression plus ou moins défigurée de quelque vieille tradition locale. Est-ce ici le cas? — Je n'en crois rien, et voici pourquoi.

Nous ne manquons pas de documents sur l'historiographie des archevêques de Rouen. Ce sujet a été traité sur les lieux mêmes, ou à proximité, soit isolément, soit dans des ouvrages d'un champ plus vaste, par plusieurs auteurs du XIe et du XIIe siècle; et ces auteurs étaient des gens érudits, au courant des chroniques et des légendes que l'on connaissait de leur temps. Je citerai les *Annales de Rouen*, rédigées au XIe siècle et plusieurs fois copiées dans les compilations annalistiques de la Normandie, pendant les siècles suivants ; le catalogue métrique des archevêques de Rouen, où deux vers sont consacrés à chacun d'eux, et qui, continué par diverses mains depuis la fin du XIe siècle jusqu'au XIIIe, est conservé dans le célèbre livre d'ivoire du chapitre de Rouen ; les *Acta archiepiscoporum Rothomagensium*, publiés par Mabillon (1); enfin l'histoire d'Orderic Vital, qui parle de saint Mellon et des archevêques de Rouen à diverses reprises. L'auteur des *Acta archiepiscoporum* et Orderic Vital connaissaient la légende de saint Nicaise, et cela dans la rédaction où nous l'avons maintenant, c'est-à-dire dans une rédaction fabuleuse, postérieure au milieu du IXe siècle (2). Ils en ont fait un usage assez large et assez confiant pour que l'on doive croire qu'ils se fussent

(1) *Vetera Analecta*, édit. in-fol., p. 222.
(2) *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 628.

également servis de la légende de saint Mellon, s'ils l'avaient connue. Or non seulement ils n'en parlent pas, mais la chronologie qu'ils adoptent est inconciliable avec la date que la légende assigne au premier évêque de Rouen. Dans cette légende, en effet, saint Mellon est envoyé à Rouen vers le milieu du IIIe siècle, tandis que, dans les *Annales* et dans l'histoire d'Orderic Vital, il est marqué sous l'empereur Constantin et le pape Eusèbe, à l'année 306.

Je me hâte de le dire, cette dernière chronologie n'a rien de traditionnel. De ce que Mellon était, dans les catalogues, le prédécesseur immédiat d'Avitien, les personnes instruites du XIe siècle ont conclu qu'il devait être placé peu avant l'année 314, celle du concile d'Arles, où Avitien siégea. Ainsi, au XIe et au XIIe siècle, l'église de Rouen, à en juger par le langage des hommes les mieux placés pour connaître ses traditions, ne savait rien sur son premier évêque, sinon qu'il avait été son premier évêque.

Cette ignorance paraît avoir persisté au XIIIe siècle et même pendant une grande partie du XIVe, puisque les livres liturgiques rouennais de ce temps-là ne contiennent aucune trace de la légende. Ce serait donc faire trop d'honneur à celle-ci que d'y chercher l'expression des traditions de l'église de Rouen. On la jugera plus équitablement en y voyant l'œuvre tout artificielle de quelque hagiographe de Rouen ou de Pontoise, de Pontoise plutôt, désireux de substituer des leçons propres de saint Mellon aux lectures *de communi* que l'on faisait le jour de sa fête.

Ce légendaire vivait en un temps où les études d'histoire ancienne et le sens critique qu'elles supposent étaient au plus bas. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'il se soit peu soucié de la chronologie reçue avant lui et qu'il ait relié son récit à la persécution de Valérien et au pape Étienne, qui en est, dans les légendes, un des plus grands héros. Inutile aussi de relever des expressions géographiques comme celles de Neustrie et de Grande-Bretagne, employées à propos d'un personnage du IIIe siècle. L'épisode d'Auxerre est étonnant ; il ne peut s'autoriser d'aucun souvenir, d'aucun culte local, saint Mellon n'ayant été introduit qu'en 1751 dans le martyrologe d'Auxerre et sa fête n'ayant jamais été célébrée dans cette Église. Mais l'idée d'en faire un Breton a quelque chose de particulier. La ville de Cardiola, dont il est citoyen, est difficile à trouver dans la géographie de la Bretagne à l'époque romaine. En revanche il y a quelque ressemblance entre ce nom et celui du château de Carduili, auprès duquel s'est formée, en ce siècle la ville de Cardiff. C'est dans ce château que mourut Robert Courte-Heuse, fils aîné de Guillaume le Conquérant. Aux environs il y a, dit-on, une église de Saint-Mellon, qui remonterait au XIIe siècle. Je voudrais vérifier le fait, car ce pays est le pays d'un saint breton bien authentique, saint Malo, et les noms se ressemblent. En

admettant l'exactitude du renseignement, on ne devrait pas s'étonner de trouver, près d'un château normand une église en l'honneur de saint Mellon, dont le culte était fort populaire au XII^e siècle, dans la haute Normandie. Je n'ai pas besoin de rappeler que Cardiff et son château ne représentent, à aucun degré, une localité romaine.

Ce que je viens d'exposer, c'est ce que je déduis des dissertations et des textes tant du P. Bossue que de M. Sauvage. Si c'est un crime de réduire à ce degré la tradition de l'Église de Rouen sur son premier évêque, c'est moi seul qui le commets : *in me convertite ferrum!* Ce sont cependant mes auteurs qui m'ont mis à même de le commettre en montrant si clairement, par leurs savantes recherches, le fort et le faible de leurs documents. On ajoutera bien peu de chose aux renseignements recueillis par M. Sauvage sur les attenances locales de son sujet; on ne lui reprochera rien sous le rapport de la probité scientifique. S'il s'abstient de conclure, — et, dans l'espèce, qui l'en blâmera? — il témoigne en plus d'un endroit qu'il n'entend pas se commettre dans les aventures de l'école légendaire. Çà et là seulement quelques détails méritent correction : ainsi, l'idée de rattacher à Astaroth le nom de l'idole Roth fera aux hébraïsants une peine analogue à celle que ressentirait un bon latiniste s'il voyait déduire un dieu *Nates* de *Penates*. Il me semble aussi que l'on a eu tort (p. 241) de trouver tout simple que saint Mellon ait bâti une église sous le vocable de la sainte Vierge : les exemples romains dont on accepte l'autorité n'ont aucune réalité : la basilique libérienne n'a été dédiée à sainte Marie qu'après le concile d'Éphèse et, quant à Santa Maria in Trastevere, elle aussi a d'abord existé sous un autre vocable; celui qu'elle porte maintenant n'a pas de document antérieur au VII^e siècle

Mais ce sont là des détails. Au fond, M. Sauvage nous a donné un travail comme il en faudrait beaucoup; il nous a montré aussi, par un nouvel exemple, que les études sérieuses sont toujours en honneur dans le clergé du diocèse de Rouen. L. DUCHESNE.

---

2. — **Histoire de l'abbaye d'Igny**, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims, avec pièces justificatives inédites, par l'abbé P.-L. PÉCHENARD, docteur ès lettres et en droit canonique, vicaire général de Reims, etc... Imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, 24 ; 1 vol. gr. in-8° de 627 pages, 1883.

Il y a huit ans, en 1876, le monastère d'Igny s'est reconstitué sous les auspices de M^gr Langénieux, archevêque de Reims. Sur l'invitation de ce prélat, un de ses collaborateurs, M. l'abbé Péchenard, a retracé les annales de l'antique et illustre abbaye. Son livre est un des meilleurs

ouvrages qui aient paru dans ces derniers temps sur l'histoire de la Champagne.

Les origines de l'ordre cistercien sont connues. Saint Robert, abbé de Molesmes, jeta les premiers fondements de cet ordre en 1098. Sa constitution, œuvre de saint Étienne Harding, fut votée au début du XIIe siècle, sous le nom de *Charte de charité.* La règle cistercienne trouva en même temps un merveilleux propagateur dans la personne de saint Bernard.

C'est grâce à l'influence de saint Bernard que Renauld de Martigny, archevêque de Reims, fonda en 1127 le monastère d'Igny, situé entre Fismes et Dormans. Il eut pour premier abbé Humbert (1127-1138), ancien prieur de Clairvaux. « Humbert, dit Le Nain, fut un nouveau « saint Bernard; il semblait que Clairvaux fût passé dans Igny, et « qu'Igny fût un second Clairvaux. » A l'histoire d'Humbert viennent s'ajouter les traits édifiants de la vie de ses successeurs, Guerric, Geoffroy d'Auxerre, Pierre Monoculus. Ces quatre abbés sont comptés au nombre des saints ou des bienheureux. Divers titres les recommandent à l'attention de la postérité. Humbert fut célèbre par sa liaison avec saint Bernard, qui prononça son éloge funèbre. Guerric (1) s'est acquis un rang distingué comme écrivain, et nous a laissé cinquante-sept sermons. La théologie et les lettres sont aussi redevables à Geoffroy d'Auxerre d'ouvrages importants relatifs à la vie et aux œuvres de saint Bernard, qu'il accompagna en France et en Allemagne. Par sa sainteté, Pierre Monoculus s'attira l'estime des princes de son temps; on a de lui seize lettres adressées au pape Alexandre III et à différents personnages. Sa vie a été écrite par Thomas de Reuil.

A la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, nous voyons se succéder à la tête de l'abbaye deux chefs d'un nom plus modeste que les précédents : ce sont dom Julien et dom Nicolas. Il n'est pas sans intérêt de suivre ces deux abbés dans les différents actes de leur administration temporelle, qui porta le monastère à son plus haut degré de prospérité. Igny étend ses domaines dans les vallées de l'Ardre, de l'Orillon, de la Vesle, de la Marne, et près des sources de l'Ourcq. Ces acquisitions méritent des éloges, que l'auteur cependant ne décerne qu'avec réserve : « L'historien chrétien, dit M. l'abbé Péchenard, ne peut pas se complaire « absolument dans cette longue énumération de propriétés ; parce que, à « mesure que sa plume enregistre des acquisitions, il sent grandir dans « l'ordre l'amour de la richesse, et avec l'amour de la richesse, le péril « qui doit le perdre » (p. 223). Ce péril, pour Igny, était encore éloigné. En effet, malgré les difficultés survenues dans l'ordre cistercien, l'abbaye

(1) Le tombeau de Guerric est à Igny, ainsi que celui de l'archevêque Renauld, fondateur de l'abbaye.

resta fidèle aux primitives observances et se maintint longtemps encore au degré de prospérité qu'elle avait acquis. « Pendant les deux premiers « siècles qui suivirent sa fondation, elle était, dit l'abbé Péchenard, une « des plus renommées de l'ordre par sa ferveur. Toutes les chroniques « sont pleines d'éloges pour ses abbés et pour ses moines » (p. 299). Que d'austérités alors dans la vie du religieux cistercien ! La prière, le travail des mains, la pénitence occupent presque tout son temps. L'étude toutefois n'était pas abandonnée ; et même à Igny elle fut particulièrement en honneur, à cause du voisinage de Reims, dont les écoles jetèrent un vif éclat au moyen âge. M. Ulysse Robert, dans l'inventaire qu'il a dressé de la bibliothèque d'Igny, mentionne deux cent dix manuscrits. La série des ouvrages possédés par cette bibliothèque au XIIIe siècle atteste un niveau déjà élevé de culture intellectuelle.

Après avoir raconté l'origine et les progrès de l'abbaye d'Igny, l'auteur envisage la période de décadence. L'ordre cistercien malheureusement avait laissé se développer dans son sein des germes de ruine. Les constitutions fondamentales avaient été altérées. Les couvents possédaient trop de terres. Ils jouissaient de franchises nombreuses, qui, dans une certaine mesure, avaient pu substituer le goût du commerce au soin des intérêts religieux. On doit reconnaître cependant que les causes extérieures furent celles qui contribuèrent le plus au désordre. Les désastres de la guerre de Cent ans, les exactions toujours croissantes du fisc royal, les maladies, les brigandages, les usurpations des seigneurs furent autant de malheurs publics qui, aux XIVe et XVe siècles, jetèrent le trouble dans la vie claustrale. Igny éprouva des souffrances particulières. Les rentes dues se payaient mal. L'abbaye ne pouvait plus suffire à ses charges. La reconstruction de son église, qui eut lieu vers la fin du XIVe siècle, aurait été chose impossible sans la généreuse intervention de Gaucher de Châtillon. Dans sa misère, qui s'accroissait tous les jours, le couvent dut recourir aux emprunts, aux aliénations. Il se dépouilla peu à peu des terres importantes qui jadis avaient fait sa richesse. Il eut à subir des procès. Son personnel diminua. Le relâchement même s'introduisit dans le monastère par une pratique moins rigoureuse de l'abstinence. Enfin au XVIe siècle, après la longue prélature de Jean de Sépeaux, on voit, pour comble de malheur, arriver la commende, élément fatal, qui « fut, dit « l'abbé Péchenard, l'un des pires ennemis et l'un des plus grands « fléaux de la vie religieuse » (p. 428). — Nous n'insisterons pas ici sur l'histoire des abbés-commendataires. Elle n'est que trop souvent celle des démêlés entre le chef du monastère et ses religieux sur l'éternelle question du partage des revenus. Il nous suffira de donner la liste des abbés-commendataires qui ont successivement gouverné le couvent d'Igny entre 1545 et 1790. Ces abbés, au nombre de neuf, ont été les sui-

vants : Louis de Folligny, qui fixa la résidence abbatiale au château de Montaon; Louis de Brézé, évêque de Meaux; Alexandre de la Marck; Louis de la Marck, qui vit, sous sa prélature, se propager, dans l'ordre de Cîteaux, la réforme connue sous le nom d'*Étroite observance*; Paul de Godet des Marais et Charles-François de Montiers de Mérinville, tous deux évêques de Chartres; François-Jérôme de Montigny, qui fit procéder en 1757 à l'arpentage des bois de l'abbaye; Justinien de Boffin de Puisigneux; enfin Jean-Charles de Coucy.

Après la tourmente révolutionnaire, l'abbaye resta pendant trois quarts de siècle privée de ses moines. Sa restauration récente s'est opérée par l'installation d'une colonie de trappistes, ou cisterciens réformés, venus de Sainte-Marie du Désert, au diocèse de Toulouse. « J'augure bien de « notre monastère, disait en arrivant sur les lieux le R. P. Nivard, nou- « veau prieur; car nous sommes dans la pauvreté la plus vraie. A part « la croix que j'emporte, nous n'avons rien, pas même la paillasse que « la règle nous donne; nous couchons sur le plancher avec un peu de « paille pour oreiller. » Héroïque dénuement qui est, pour l'avenir du couvent, une garantie plus sûre que l'excès des richesses! — Les limites étroites d'un compte rendu ne nous ont permis qu'une rapide analyse du livre de M. l'abbé Péchenard; mais ce livre est à lire en entier. L'auteur, prenant le couvent d'Igny pour cadre, expose l'histoire de la famille cistercienne. Il signale les transformations subies par elle à travers les siècles. Il interprète ses règles, ses usages, son esprit. Il montre que la congrégation actuelle de la Trappe n'est que l'ordre de Cîteaux revenu à ses traditions primitives. L'ouvrage contient de nombreux renseignements puisés dans les dépôts d'archives ou les bibliothèques. M. l'abbé Péchenard a tiré surtout un habile parti du cartulaire d'Igny, qu'il a dépouillé, pour ainsi dire, feuille par feuille, pour faire assister le lecteur à ce lent et continuel travail de la formation des propriétés foncières de l'abbaye d'Igny, qui, au milieu du XIV^e^ siècle, approchaient du chiffre de cinq mille hectares (p. 339 et 340). Ces propriétés occupaient le territoire compris entre Reims, Braisne et Château-Thierry. Le plan joint à l'ouvrage, permet de se rendre un compte exact de leur situation. Beaucoup de noms de localités anciennes contenus dans les cartulaires et mentionnés dans l'*Histoire de l'abbaye d'Igny*, pourront éclairer les études sur l'état de la Champagne au moyen âge. L'auteur a déjà publié plusieurs livres relatifs à cette province, entre autres : *De Schola Remensi X° saeculo* (thèse pour le doctorat ès lettres); *Jean Juvénal des Ursins*, archevêque de Reims; *Triduum du bienheureux Urbain II*, etc. M. l'abbé Péchenard, nous l'espérons, ne s'arrêtera pas là. Son talent et son érudition promettent encore des travaux utiles à l'histoire de la Champagne.

E. HÉRON DE VILLEFOSSE.

3. — **Saint François d'Assise.** Paris, Plon, Nourrit et Cie; un beau volume in-4° jésus, format de luxe, de 450 pages. — Prix, br., 50 fr.

Ce sont les Capucins de France qui ont élevé, à la gloire du grand saint François d'Assise, le magnifique monument que nous allons faire connaître à nos lecteurs.

En tête du volume (excellente idée, car rien ne peut mieux faire comprendre l'opportunité de cette publication), se trouve l'encyclique de Léon XIII, récemment promulguée à l'occasion du centenaire de saint François.

L'ouvrage se compose de deux parties bien distinctes. La première, consacrée à la vie du saint, a pour auteur le R. P. Léopold de Chérancé. Les limites de cet article ne me permettent pas d'analyser ce beau travail. Il est inutile, du reste, de rappeler ce que fut la vie du grand fondateur; car aucun saint peut-être n'a exercé une si profonde influence sur la société chrétienne, aucun n'est plus populaire, aucun n'est mieux connu. Il est indispensable cependant de dire que l'auteur de cette nouvelle vie, non seulement s'est inspiré de tous les travaux connus, anciens et modernes, sur son héros; mais n'a pas négligé de faire entrer çà et là dans son ouvrage des faits nouveaux, d'après des documents restés jusqu'à ce jour inédits. Signalons en particulier ce que l'auteur nous apprend de la part active prise par saint François et ses disciples à la croisade contre les Albigeois. On attribue généralement la conversion de ces hérétiques aux seuls efforts de saint Dominique et des Frères prêcheurs. Un manuscrit important, conservé dans les archives du château de Léran et obligeamment mis à la disposition du P. Léopold, nous apprend que saint François fut sur le point de partir pour le Languedoc, et que, arrêté au dernier moment par la maladie, il y envoya plusieurs de ses compagnons, qui y fondèrent, dans cette seule province, sept couvents. On pourrait signaler de la sorte d'autres passages importants de cette vie, faire aussi l'éloge du style de l'auteur, simple, noble, plein d'éloquence et souvent de poésie. Je terminerai plutôt ces quelques lignes qui concernent la première partie par une légère critique. Il m'a semblé que l'enthousiasme si naturel de l'auteur pour son héros, à certains endroits, dépasse légèrement la mesure. Je citerai quelques lignes seulement : ne rappellent-elles pas involontairement l'histoire de l'inscription *Utrique crucifixo* et ne font-elles pas penser à l'*Alcoran des Cordeliers*. Voici ce passage : « Ne croirait-on pas retrouver une page perdue de l'Évangile ou des Actes des apôtres? Sur un signe de François, comme autrefois sur un signe du Sauveur, les disciples accourent. *L'illusion est complète :* même nombre, *mêmes vertus,*

mêmes miracles dans ce nouveau collège apostolique que dans le premier. Rien n'y manque... »

La seconde division du livre, intitulée : *Saint François après sa mort*, comprend elle-même trois parties. La première, qui est une rapide esquisse sur l'*Ordre de Saint-François*, a pour auteur le P. Henri de Grèzes. On y étudie successivement la diffusion et la division de l'ordre, les trois grandes familles du premier ordre (Observants, Conventuels et Capucins), et enfin le deuxième ordre (les Clarisses) et le tiers ordre. Cette histoire est écrite avec soin. On pourrait peut-être faire à l'auteur le reproche de n'être pas très clair dans l'histoire des divisions de l'ordre, histoire du reste fort embrouillée, ces ramifications s'étant à un moment multipliées à l'infini. Il faut du reste convenir avec lui que ces divisions eurent leur côté utile et contribuèrent beaucoup à la diffusion de l'œuvre de saint François, comme aussi que chacune des grandes branches peut revendiquer pour elle la possession de la vraie tradition du fondateur. L'auteur rapporte à ce sujet une courte anecdote qui mérite d'être citée : « Le bienheureux Nicolas Factor, qui avait fait profession chez les Pères de l'*Observance*, passa aux *Déchaussés*, puis aux *Capucins*, et enfin, étant proche de sa fin, fut inspiré de revenir chez les Pères de l'Observance. Comme on lui demandait la raison de tous ces changements, il répondit : Dieu me les a inspirés. Sachez-le bien, la religion de notre P. saint François est sainte dans son ensemble; elle est sainte aussi dans chacune de ses parties. Sainte est la religion des Capucins, sainte celle des Observants, sainte aussi celle des Conventuels. » Notons enfin en passant le juste hommage que le P. Henri de Grèzes rend à Clément XIV, dont l'histoire impartiale, dit-il avec raison, n'a pu encore être faite.

Une seconde partie est consacrée aux *Fils de saint François*, galerie superbe où se côtoient les docteurs et les savants, les apôtres et les hommes d'État, les amis et les bienfaiteurs du peuple. L'auteur de cette partie, le P. Ubald de Chanday, y fait figurer Jeanne d'Arc : s'il reste douteux qu'elle ait été du tiers ordre, il n'en ressort pas moins clairement, des preuves amassées par l'auteur, que la libératrice de la France eut des relations intimes avec les disciples de saint François et qu'elle fut utilement influencée par eux. Le portrait qui suit immédiatement est celui du fameux Père Joseph. Le P. Ubald n'a-t-il pas exagéré un peu l'importance de ce personnage? A le lire, on croirait que Richelieu n'a rien été que par lui. Attendons, pour nous prononcer, les résultats du concours proposé par l'Académie sur ce curieux personnage.

Enfin une dernière partie, dont l'auteur a gardé l'anonyme, est consacrée à *Saint François dans l'art*. Dans trois chapitres sont successivement étudiés l'art au commencement du XIII^{e} siècle, sous l'action directe de saint François; — les témoignages de l'art en l'honneur du

saint; — la poésie et l'éloquence au service de saint François. Cette partie amène naturellement à parler de l'illustration de ce beau volume. J'avoue ne pouvoir faire suffisamment l'éloge de la manière dont elle a été conçue et exécutée : c'est presque parfait. On peut ne pas partager l'enthousiasme des auteurs pour Giotto, dont les défauts me frappent plus que les incontestables qualités; mais il faut se rappeler ce qu'était la peinture à l'époque où l'Anti-byzantin (comme on a surnommé avec raison Giotto), la dégagea de la raideur orientale. Quoi qu'il en soit, l'œuvre presque tout entière du fondateur de l'école florentine figure dans ce livre : ses plus beaux morceaux sont reproduits par de très belles héliogravures, le reste par de fort bonnes gravures sur bois. (Disons à ce propos que l'ouvrage contient en tout 250 gravures, chromolithographies ou chromotypies.) Mais je serai plus sincère en faisant l'éloge soit de la reproduction, due à l'habile burin de M. Gaillard, de l'admirable saint François de Fra Angelico, qui ouvre le volume; c'est incontestablement la plus belle figure que l'art ait jamais tracée du thaumaturge d'Assise; — soit de ces superbes terres-cuites des Della Robbia, d'une si vivante énergie et dont l'auteur dit avec raison « qu'il ne sait rien de plus parfaitement tranquille, de si profondément ému, de si vraiment beau..., si ce n'est, ajoute-t-il (et c'est aussi mon humble avis), la statue d'Alonzo Cano, » dont une excellente reproduction, gravure de De Mare, orne le volume; « œuvre parfaite... que Phidias eut admirée, dont Raphaël eût été aussi ravi que Titien, et Rembrandt que Fra Angelico. »

Mentionnons encore la belle œuvre de Sano di Pietro, *Saint François et la pauvreté*, d'une si touchante naïveté; le *Jésus crucifié tendant le bras à saint François*, de Murillo, admirable eau-forte de Flameng; et cette incomparable tête de saint Bonaventure de Raphaël, gravée par Le Lat, le plus beau morceau peut-être de cette composition presque céleste qui s'appelle la *Dispute du Saint-Sacrement*. Citons enfin deux très belles planches de sceaux et de médailles parfaitement reproduits. Il n'y a pas à dire moins de bien des paysages et des vues : le tout est parfaitement rendu, ainsi que les culs-de-lampe et les lettres ornées, empruntés pour la plupart, avec un excellent à-propos dont il faut louer le directeur de cette magnifique publication, le P. Louis-Antoine de Porrentruy, à des motifs d'architecture de nos châteaux royaux de France.

Après tous ces éloges, il m'est bien permis de hasarder une ou deux légères critiques. Je regrette que ce beau volume ne contienne pas une meilleure reproduction du tableau de Benouville, dont l'auteur parle du reste si bien, et peut-être aussi du saint François de Flandrin; en second lieu, j'aurais placé le portrait du P. de Bérulle page 166, où il est question

de lui, plutôt que page 312, où ce saint et illustre tertiaire n'est même pas nommé; enfin je n'aurais pas admis à l'honneur de figurer dans ce beau volume cette petite horreur demi-byzantine de Flaxman que l'on voit à la page 101.

En résumé, beau et bon livre, très beau livre surtout, l'un des mieux réussis qui soient jamais sortis de la presse et dont il faut cordialement remercier et les auteurs, et les illustrateurs, et les éditeurs.

A. INGOLD.

---

4. — **Essai sur les formes à priori de la sensibilité**, par Charles DUNAN, professeur au collège Stanislas. 1 vol. in-12 de 227 p. Félix Alcan, 1884.

Le temps, l'espace ! Ils nous enveloppent, nous pénètrent sans livrer le secret de leur nature, et nous en voudrions à M. Dunan de chercher à deviner l'énigme ? Kant, à son avis, ne l'a pas résolue, ou du moins l'a résolue incomplètement. Il a confondu deux questions fort différentes :

1° Le temps et l'espace existent-ils ou non absolument, en soi ?

2° Étant admis qu'ils n'ont point d'existence absolue, sont-ils vraiment des *formes à priori* que l'esprit impose aux phénomènes et d'après lesquelles il constitue sa propre connaissance ?

Sur le premier point, M. Dunan est d'accord avec Kant, mais il préfère un autre genre de démonstration. Il s'attache à prouver que l'existence absolue du temps et de l'espace *implique contradiction ;* dès lors impossible de supposer qu'ils existent tout à la fois dans la pensée et en soi, hypothèse que l'illustre auteur de l'*Esthétique transcendantale* n'aurait pas suffisamment réfutée. L'argumentation de M. Dunan ne me semble pas à l'abri de toute objection. Le temps et l'espace, dit-il en premier lieu, sont indéfiniment divisibles; or des êtres réels ne peuvent avoir un attribut indéfini, donc..... Malheureusement M. Dunan fournit lui-même la réponse. *L'indéfinité*, il le montre fort bien, n'a rien d'objectif. C'est une affirmation du pouvoir que se sent l'esprit, en face d'un objet donné, de concevoir ou d'imaginer au delà de cet objet. Par conséquent dire : le temps et l'espace sont indéfiniment divisibles, cela signifie simplement que l'esprit conçoit une division possible au delà de toute division donnée ; il s'agit d'une puissance appartenant à l'esprit, et non d'un attribut réel du temps et de l'espace.

Même réponse au second argument, qu'on peut ainsi résumer : la divisibilité du continu (temps et espace) étant indéfinie, il faut que les éléments composant constituent un nombre infini réel, ce qui est absurde. L'indéfinité de la division n'étant pas une réalité, mais une pure conception de l'esprit, l'argument tombe avec la supposition fausse qui lui sert

de fondement. Les scolastiques n'avaient point fait, je crois, les judicieuses remarques de M. Dunan sur l'indéfinité, ils prenaient cependant bien garde de réaliser une telle abstraction, de là leur célèbre distinction de l'*infinitum actu* et *in potentia*. Le temps et l'espace, dit en troisième lieu M. Dunan, ne sont pas des êtres réels puisqu'on ne peut les composer sinon avec des éléments qui déjà les supposent et les contiennent, ni les décomposer en leurs parties ultimes, auxquelles on ne parvient jamais, la divisibilité étant indéfinie. Mais une grande partie des adversaires de M. Dunan prétendent atteindre directement la réalité matérielle. En ce cas le continu est un *datum*, dont il n'y a pas à demander compte : il s'impose tel quel à l'esprit sans qu'il y ait lieu de le composer ou de le décomposer. Quant à la dernière preuve : le continu n'a par lui-même aucune grandeur, mais seulement par rapport à une unité donnée, il me semble qu'il y a confusion entre la grandeur *in se* et l'*évaluation* de la grandeur. Les corps pourraient nous être donnés dans la sensation comme étendus (de même que le point lumineux nous est « donné comme extérieur », d'après M. Dunan, p. 75), sans que l'évaluation de leur étendue fût donnée par là même ; cette évaluation supposerait la comparaison de diverses étendues, ce qui expliquerait l'appréciation plus ou moins prompte et exacte que nous en faisons selon l'état et les habitudes de nos organes.

En résumé, les deux premiers arguments me semblent sans valeur, les deux autres présupposent une théorie de la perception extérieure qui n'est pas admise par tous les philosophes.

M. Dunan passe à la seconde question : puisque le temps et l'espace ne sont pas des choses réelles, faut-il admettre, avec Kant, que ce sont des formes *à priori* de la sensibilité ? Qu'il y ait de l'artificiel dans Kant, sa liste des catégories par exemple et leur classification d'une symétrie irréprochable, j'en conviens ; mais en philosophie aussi, la lettre tue et l'esprit vivifie. Kant a pu se servir d'expressions, de comparaisons malheureuses, sous lesquelles il ne faut pas ensevelir impitoyablement son idée. D'ailleurs, où donc a-t-il fait des formes à priori une pensée avant la pensée ? M. Dunan admet (p. 86) que nous pouvons dégager par abstraction « les formes de la multiplicité-une et de l'unité-multiple » (1), et ainsi les concevoir individuellement. Kant ne réclame pas autre chose, pour les formes du temps et de l'espace. Ces formes ne sont pas antérieures à la pensée, elles en sont, pour ainsi dire, les organes, est-il étonnant qu'elles puissent devenir conscientes ? De fait elles le deviennent puisque nous les étudions et construisons ainsi les grandes et belles sciences exactes : géométrie, mécanique, etc...

(1) Nous expliquerons ces termes plus loin.

M. Dunan ne répond rien à cette observation de Kant. Mais j'ai hâte d'arriver à quelque chose de plus précis.

Deux théories partagent les physiologistes et les psychologues relativement à l'espace: celle des nativistes et celle des empiriques. M. Dunan expose leurs principaux arguments, et, au lieu de conclure à une prudente réserve dans une question si controversée, il adopte subitement une théorie intermédiaire de MM. Nagels et Donders, l'*hypothèse* de la projection, c'est-à-dire l'*opinion* d'après laquelle le point lumineux serait donné immédiatement dans la sensation comme projeté dans l'espace; la perception des surfaces serait au contraire un objet de construction et d'expérience. Plus rapidement encore M. Dunan décide que le temps se ramène à l'espace, puisque l'espace combiné avec la vitesse *mesure* le temps. (Ici encore confusion entre la quantité elle-même et son évaluation, comme le prouve le mot que je souligne.) Et sans autres preuves qu'une « hypothèse », une simple « opinion » et une réduction forcée du temps à l'espace, M. Dunan conclut « que ni l'une ni l'autre des deux intuitions (temps et espace) n'est primitive et irréductible, ce qui suppose qu'elles ont toutes deux leur origine et leur raison d'être dans quelque processus de l'esprit logiquement antérieur et plus fondamental. »

Quel est donc ce processus ? Considérons un tas de pierres. En lui-même, il n'est ni *un*, ni *multiple*: ni un, puisqu'il est composé de plusieurs pierres, ni multiple, car la multiplicité suppose des unités; or les pierres elles-mêmes ne sont que des agrégats. Ce qu'on vient de dire du tas s'applique à chaque pierre, à chaque molécule. C'est donc bien l'esprit qui introduit l'unité et la multiplicité dans ses représentations; l'*unité multiple* ou la *multiplicité-une* (selon le point de vue), telles sont les *formes* qu'il impose à la *matière* indéterminée fournie par la sensibilité. Ce processus de l'esprit a pour résultat immédiat et pour expression parfaite la *continuité*, à la fois une et multiple, qui devient ainsi le caractère essentiel de l'objet de nos représentations. Lorsque la matière fournie par la sensation est une accumulation de ces points lumineux projetés dans l'espace dont nous avons parlé plus haut, nous avons, moyennant quelques tâtonnements au début, la représentation du continu à trois dimensions; si par abstraction nous laissons de côté le contenu variable de la pensée pour ne considérer que la propre continuité, nous avons la représentation de la durée, du temps. « L'étendue et la durée sont donc des constructions de l'esprit et les notions que nous en avons, de simples données de l'expérience; c'est dire que, contrairement à l'opinion de Kant, les idées de temps et d'espace sont bien des concepts et pas du tout des formes à priori de la sensibilité. »

Je n'essayerai pas de résumer les quatre derniers chapitres trop per-

sonnels, trop intéressants pour n'être pas lus attentivement en entier. Rejetterait-on les conclusions de M. Dunan, se plaindrait-on de certains passages obscurs, cette lecture ne serait pas sans fruit... J'indique seulement l'idée fondamentale. La vraie, la seule réalité, c'est la pensée. On parle de choses en soi, d'objets réels ; ils sont absolument inconnus et à jamais inconnaissables ; on est forcé d'avouer qu'ils n'existent pour nous qu'une fois représentés, mais cette représentation, c'est la pensée. C'est donc bien la pensée et non les choses en soi que nous connaissons. La pensée parfaite s'atteint parfaitement elle-même dans son immuable unité ; au contraire, les pensées imparfaites (et nous sommes de ce nombre) se replient sans cesse sur elles-mêmes sans pouvoir arriver à une possession, une conscience complète ; par le fait même de ce travail, elles se développent en une multiplicité sans fin de représentations ; deux pôles se forment, celui de l'*unité*, si la pensée atteint plus nettement sa nature intime et absolue, celui de la *multiplicité*, si elle est plus frappée de la série des représentations. La pensée oscille entre ces deux pôles, ou mieux entre ces deux termes, « qui expriment l'esprit l'un et l'autre. Quoique le premier suppose le second comme le second suppose le premier, celui-ci pourtant, exprimant l'esprit surtout en tant qu'il est un, immuable, absolu, l'exprime nécessairement mieux dans sa nature intime et fondamentale. Aussi est-ce dans ce premier terme que l'esprit prenant conscience de soi s'affirme et dit *moi* : l'autre considéré seulement comme l'opposé du premier, apparaît alors comme un *non-moi*..... Le temps, c'est la forme que prend l'unité multiple du moi ; l'espace, c'est la forme que prend la multiplicité-une du non-moi..... L'univers, c'est la pensée en tant qu'elle est multiple et phénoménale ; le moi, c'est la pensée en tant qu'elle est une et absolue..... La vie de l'esprit est un mouvement, une évolution continuelle de la pensée : le temps est la continuité abstraite de cette évolution envisagée du côté du moi : l'espace, la continuité abstraite de la même évolution envisagée du du côté non-moi » (p. 121-179).

C'est l'idéalisme tout pur ! dira-t-on. M. Dunan ne s'en cache pas et prend bravement son parti, tout en distinguant sa théorie de celle de Berkeley, où il semble vraiment que Dieu s'ingénie à tromper la pauvre humanité. Nous aurions bien des réserves à faire. Le système de M. Dunan est séduisant parce que la simplification, l'unité nous séduisent toujours, mais il repose sur des bases d'une solidité très problématique. La réduction du temps à l'espace, par exemple, est considérée comme une chose très simple, presque évidente, alors que c'est une grosse difficulté nullement résolue. L'espace lui-même disparaîtrait si M. Dunan n'avait la précaution de l'introduire comme donnée dans la sensation, ce qui est très contesté et contestable..... Est-ce seulement parce que les émotions

de plaisir et de douleur vont se grouper autour du pôle *unité* que nous les regardons comme nôtres ?..... Parce que je ne sais rien des choses en soi, suis-je autorisé à conclure qu'elles n'existent point ? Elles sont et seront toujours inconnaissables, c'est vrai; mais, comme l'a dit Littré, inaccessible ne veut pas dire nul ou non existant. Je ne les *connais* pas, je puis du moins y *croire*, et j'ai pour cela un motif parfaitement suffisant, à savoir l'instinct d'objectivation, irrésistible dans la pratique. M. Dunan l'appelle (p. 104) une illusion : il commet ainsi la même faute que Berkeley, car cet instinct, s'il ne répond à rien, est la plus amère duperie de la Providence. D'ailleurs M. Dunan admet la réalité objective des autres hommes et des animaux. Du moment que la liste des êtres objectifs est ouverte, j'ai le droit d'y inscrire les plantes et les êtres inanimés, sans prétendre toutefois rien savoir sur leur nature intime..... Vous me demanderez peut-être, cher lecteur, ce que devient l'activité, la liberté dans ce monde tout représentatif, ou comment cette pensée très distinguée qui se nomme M. Dunan peut agir sur d'autres pensées et faire pénétrer dans ces mondes fermés ses propres représentations ! Je ne me charge pas de vous l'expliquer, mais je vous engage à lire la thèse ; elle vous fera réfléchir, ce qui est toujours un grand avantage.

M. Hébert.

---

5. — **Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires**, par le P. de la Vaissière, S. J. Paris, Lecoffre; 2 in-8° de 520 et 486 pages. Ornée de cartes et de gravures.

Il y a des choses très intéressantes dans les deux gros volumes que le R. P. de la Vaissière consacre aujourd'hui au passé et à l'avenir du catholicisme dans la grande île africaine. A l'heure actuelle les Français ne rêvent plus que colonisation, tant on leur a répété que nous avions besoin d'établissements lointains. Mais combien peu veulent comprendre que la religion doit intervenir dans cette grave question coloniale. De tous nos établissements, les plus prospères sont ceux où le christianisme a pu semer et récolter sa moisson féconde. Notre Guadeloupe, notre riche Martinique, notre île Bourbon, ont été l'œuvre des ordres religieux et le maréchal Bugeaud qui prenait pour devise : *Ense et aratro*, a multiplié sur le sol algérien les trappes et les monastères. Que si notre influence est tombée chez les Malgaches, attribuons sans peine cette défaite à la maladresse de ceux qui chassèrent les religieux des territoires français de Madagascar.

Encore tout plein des douleurs de cette expulsion, le R. P. de la Vaissière, un vétéran de l'apostolat dans les îles de l'Océan Indien, a recueilli ses souvenirs et ceux de ses frères, et il les présente au public en y

joignant un historique fort complet des missions précédentes. Personne ne conteste les services immenses rendus par Laborde ou Lambert à la cause nationale, mais on oublie trop souvent qu'ils ont eu les Jésuites pour infatigables collaborateurs. Laborde est mort entre leurs bras, en leur confiant ses terribles inquiétudes sur l'avenir du pavillon français dans ces parages. On ne le sait point ; on ne sait pas plus que ce sont ces mêmes hommes qui donnèrent aux Malgaches, aux Hovas l'alphabet romain, qui fondèrent les premières imprimeries à Tananarive, qui apprirent tout d'abord la langue et les chants français aux jeunes indigènes. Et longtemps sans doute nos compatriotes répéteront encore : « Si la France n'a pas d'empire au delà des mers, c'est qu'elle laisse dans ses colonies trop d'influence aux congrégations. La France doit imiter l'Angleterre. » Mais, s'il vous plaît, que fait Albion elle-même ? Elle imite simplement les Jésuites, les Franciscains, les Lazaristes, sauf qu'elle se sert parfois de la violence, du mensonge et de la fourberie là où nos religieux donnent l'exemple des vertus évangéliques. Les méthodistes n'ont pas été les premiers à instruire leurs sauvages disciples, et je trouve dans les œuvres d'un lazariste français cette phrase significative : « Il faut instruire les naturels quand nous allons en un pays, leur apprendre les arts utiles ; c'est, avec l'enseignement de la doctrine, le meilleur moyen de les civiliser. » Ce langage est de 1763. Cependant la presse, chaque jour, s'étonne que M. Jules Ferry accorde encore quelques subventions au cardinal d'Alger.

Pour revenir à l'ouvrage dont il est ici question, je le préfère de beaucoup à la compilation récente de M. Charles Huet : c'est un livre vécu. Je lui ferai seulement un reproche : il est un peu long. Pour les esprits, — et il y en a beaucoup, — qu'effrayent deux gros in-8°, un petit abrégé substantiel serait préférable. On reprochera peut-être aussi à l'auteur de ne nous pas donner plus de détails sur les mœurs, les habitudes, les lois, l'organisation de la famille chez les indigènes de Madagascar. Mais encore, même à ce point de vue, cet ouvrage est-il le plus complet que nous ayons sur ce sujet.

J. L.

CHRONIQUE

M. MÜNTZ, nommé suppléant de M. Henri TAINE dans la chaire d'Esthétique de l'Ecole des Beaux-Arts, fera son premier cours le 7 janvier, à deux heures et demie.

— Sir W. Cox va publier à la librairie Longmans le premier volume d'une série de *Lives of Greek statesmen*. Cet ouvrage, qui n'aura probablement que quatre volumes, se terminera à la dissolution de la ligue Achéenne.

— Le cinquième volume de l'*Histoire romaine* de MOMMSEN va être prochainement publié. Il comprendra la période impériale. Le quatrième qui traite des dernières années de la République et de la fondation définitive de l'Empire paraîtra peu après.

— L'*Academy* du 25 novembre contient une lettre de M. W. Thompson Watkis, qui signale plusieurs inscriptions récemment découvertes à Chester. Deux de ces inscriptions sont intéressantes, l'une donne pour la première fois le nom de la cité des *Cornovii* qui est indiqué dans la *Notitia dignatatum*, (une cohorte de *Cornovii* est stationnée à *Pons Aelii*, Newacstle-on-Tyne), mais dont le nom ne figurait sur aucune inscription. On ne savait si les *Cornovii* étaient bretons ou étrangers; on voit maintenant qu'ils habitaient les comtés de Cheshire et de Shropshire. Voici le texte.

DIS *m* ANIBVS
VE / IC / / / / / / NCONIS·FILIA
ANNORVM XXX· C·CORNOVIA
H· S· E·

Une autre est une dédicace à la fortune.

D A E
FORT CO
N SERVATR
ICI·VENENV
S·GER·L·M·

Enfin, nous apprenons que la borne miliaire où se trouve le nom de *Navio* découverte à Buxton en 1862 (*Archaeological journal*, XXXIII, p. 49), vient d'être retrouvée à Warwick.

— M. CLERMONT-GANNEAU publie à la librairie Leroux un livre intitulé : *Les fraudes archéologiques en Palestine*, avec de nombreuses gravures qui donneront des spécimens des poteries moabites de Berlin, du Deuteronome de Shapira, et d'autres monuments faux de Palestine et de Phénicie.

— M. MASPÉRO accomplit plus tôt que d'ordinaire cette année son voyage pour la haute Égypte. Il est parti vers la fin de décembre.

— A la séance du 2 décembre de la *Société d'archéologie biblique de Londres*, on a lu deux mémoires de M. BIRCH. L'un sur l'*Ombre des morts;* l'autre sur *Quelques rituels egyptiens du temps des Romains.*

— Le nouvel ouvrage de SCHLIEMANN sur ses fouilles à Tirynthe est sous presse, et sera publié à la fois en Angleterre, en Amérique, en Allemagne et en France. Quand l'ouvrage sera terminé, l'auteur se rendra en Crète, où il espère faire de nouvelles fouilles.

— Le Dr PASPATI, connu par ses études sur Byzance, va publier un nouvel ouvrage sur cette ville, où il traitera des palais des empereurs grecs et de leurs annexes. L'ouvrage paraîtra au mois de février. Il sera accompagné de vues des anciens monuments de Constantinople et d'un plan qui montrera pour la première fois leur place dans l'acropole de Byzance. Le Dr PASPATI assure que la ville était plus petite qu'on ne le suppose d'ordinaire, le mur de Justinien était beaucoup plus rapproché de la mer que le mur de Paléologue, avec qui on l'a confondu.

— M. Guinet a offert son musée au gouvernement français. Il sera installé dans un bâtiment spécial construit place d'Iéna, et ouvert au public d'ici deux ans. Au musée est annexée une bibliothèque de manuscrits et de livres sur les religions, et une sorte d'école où des Bouddhistes, des Brahmanes, etc., entretenus aux frais de M. Guinet, traduisent des livres orientaux en français.

— Nous recevons de notre infatigable collaborateur, M. T. de Larroque, le

tirage à part de l'article qu'il a inséré dans le volume du cinquantenaire de la *Société de l'Histoire de France*. Cette plaquette, de 12 pages, est consacrée au capitaine Fortin de la Hoguette. M. T. de Larroque publie une lettre très intéressante adressée par ce personnage au roi Louis XIII: on y admirera non moins la vigueur du style que la noblesse des idées de l'auteur célèbre des *Conseils fidèles d'un père à ses enfants*. M. T. de Larroque a bien fait de tirer de l'oubli ce curieux mémoire, d'après l'unique copie qu'il en a trouvée dans les manuscrits de Peiresc, à Carpentras.

— Le P. Cyrille Boini, diacre de Saint-Jean de Patmos, vient de publier sous le titre Ἀκολουθία ἱερὰ τοῦ ὁσίου Χριστοδούλου, un recueil de pièces importantes pour l'histoire de ce célèbre et vénérable monastère: d'abord, comme le titre l'indique, l'office liturgique du fondateur saint Christodule (1063); en second lieu, un écrit de lui, son Ὑποτύπωσις, ou règle, précédée d'une autobiographie; puis sa vie, par Jean, métropolite de Rhodes, auteur à peu pres contemporain ; enfin, divers panégyriques, par Athanase II, patriarche d'Antioche (1156-1178), par un Théodore, moine de Constantinople (XII[e] siècle), et par un auteur anonyme du XIII[e] siècle. Ces documents, surtout le second et le troisième, contiennent beaucoup de détails intéressants pour l'histoire du XI[e] siècle byzantin et pour la géographie des Sporades. On a eu la bonne idée d'y joindre deux pièces officielles relatives à la fondation du monastère de Patmos, la donation de l'île à Christodule par l'empereur Alexis Commène et un état des lieux, rédigé à ce moment par un fonctionnaire impérial. En tête, il y a une introduction de M. Sakkélion, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale d'Athènes, qui a beaucoup fait aussi pour la préparation et l'annotation des textes. La collaboration de ce savant, dont la valeur est connue ailleurs qu'en Grèce, est bien faite pour recommander ce volume, nouveau témoignage du zèle intelligent qui distingue la communauté monastique de Patmos. L. D.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 7 novembre. — M. E. Le Blant annonce à l'Académie la mort de M. Poisnel, agrégé à la Faculté de droit de Douai, membre de l'École française de Rome. — M. Hauréau donne lecture d'un mémoire sur *La vie d'Alain de Lille*, auteur du XII[e] siècle et sur quelques-uns de ses écrits. Alain naquit à Lille, fit ses études à Paris, et, après avoir été quelque temps chef de l'école épiscopale de cette ville, se retira à l'abbaye de Cîteaux ; il termina sa vie à Montpellier, où il fut professeur de philosophie. Dom Brial l'a confondu avec un moine anglais du même nom et la plupart de ses sermons ont été publiés sous le nom de Hugues de Saint-Victor. Plusieurs de ses sermons encore inédits sont dans des manuscrits de la Bibliothèque nationale. — M. G. Perrot lit un travail intitulé : *le Rôle historique des Phéniciens*. C'est le dernier chapitre du tome III de l'*Histoire de l'art antique* qu'il publie avec M. Chipiez. — M. Renan a reçu de M. Pognon des photographies d'un monument de la Coelé-Syrie, de l'époque des Séleucides, et des copies d'inscriptions d'Hadrien provenant du même pays ; elles portent, en abrégé ou en toutes lettres, la formule : *Arborum genera quattuor, cetera privata*. M. Renan avait trouvé dans le Liban des inscriptions analogues.

Séance du 14 novembre. — Séance publique annuelle. Discours de M. G. Perrot président : Éloge des académiciens morts pendant l'année : Thomas-Henri Martin, Charles Tissot, Albert Dumont, Adolphe Regnier. Résultat des concours de 1884 : PRIX ORDINAIRE : M. Neubauer, d'Oxford. ANTIQUITÉS DE LA FRANCE : médailles, 1° Pothier, *Les tumulus du plateau de Ger* (mss.). 2° Loth, *L'émigration bretonne en Armorique du V[e] au VIII[e] siècle de notre ère*. 3° Mortet, *Le livre des constitucions demenées es Chastelet de Paris*. Mentions honorables : 1° A. Gasté, *Études sur les Noëls virois par Jean Le Houx, Olivier Basselin et les compagnons du Vau-de-Vire; les Chansons normandes du*

xv° *siècle; Noëls et Vaudevires du manuscrit de Jehan Porée.* 2° P. du Chatellier, *Recherches sur les sépultures de l'époque de bronze en Bretagne, explorations et études comparatives.* 3° Léon Flourac, *Jean I, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn.* 4° P. Guérin, *Recueil de documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la Chancellerie de France.* 5° Bouquet, *la Parthénie ou banquet des palinods de Rouen en 1546, poème latin du XVI° siècle.* 6° A. de Bourmont, *Fondation de l'Université de Caen et son organisation au XV° siècle.* — PRIX DE NUMISMATIQUE : partagé entre M. Caron, *Monnaies féodales françaises* et M. de Ponton d'Amécourt, *Recherches des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum.* — PRIX GOBERT. 1er prix : Viollet. *Établissements de saint Louis* et *Précis de l'histoire du droit français.* 1er fascicule. 2° prix : Tuetey, *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard.* — Le PRIX BORDIN n'est pas décerné. Une récompense d'une valeur de deux mille francs est accordée à M. Schœbel. — Le PRIX LOUIS FOULD n'est pas décerné. Un accessit de la valeur de trois mille francs est accordé au *Bulletin de correspondance hellénique.* — PRIX LA FONS-MÉLICOCQ : L'abbé Haigneré, *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais;* Mentions honorables: 1° Bonnassieux, *le Château de Clagny et Mme de Montespan, d'après les documents originaux; histoire d'un quartier de Versailles.* 2° M. de Calonne, *La vie agricole sous l'ancien régime, Picardie et Artois.* — PRIX STANISLAS JULIEN. Le Père Zottoli, *Cursus litteraturæ Sinicæ.* — PRIX DE LA GRANGE, Gaston Raignaud, *Recueil des motifs français des XII° et XIII° siècles.* — M. Wallon secrétaire perpétuel, lit une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Thomas-Henri Martin, membre libre de l'Académie.* — M. Gaston Paris lit un mémoire sur *les Anciennes versions françaises de l'Art l'aimer et des Remèdes d'amour d'Ovide.*

Séance du 21 novembre. — M. G. Perrot, président, rend hommage à la mémoire de M. L. Quicherat, que l'Académie vient de perdre. — M. E. Leblant lit à l'Académie la préface d'un ouvrage intitulé : *les Sarcophages chrétiens de la Gaule;* ce recueil comprendra tous les sarcophages de la Gaule, autres que ceux d'Arles, M. Ed. Leblant ayant déjà publié ces derniers. Ces monuments sont au nombre de trois cent cinquante; les uns sont complets, d'autres représentés par des débris plus ou moins considérables. Les sculpteurs de sorcophages ont conservé longtemps et même pendant la période mérovingienne l'usage de représenter des sujets païens. Faute d'avoir reconnu ce fait, les antiquaires des siècles derniers sont tombés dans de singulières erreurs, cherchant à expliquer par la mythologie les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. — M. E. Desjardins communique trois inscriptions latines d'après des copies de M. Mangiavacchi qui lui ont été données par M. Babelon. L'une d'entre elles fait connaître une cité nouvelle, le *municipium Aurelium Augustum Segemes.* Il faut attendre, pour étudier plus complètement ces textes, les estampages annoncés. H. Thédenat.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Bimbenet. Histoire de la ville d'Orléans ; Orléans, Herluison, in-8° de 353 p. — Blanc. Bibliographie des corporations ouvrières ; Société bibliographique, in-8°, 5 fr. — Cherrier. Bibliographie de toutes les éditions de Mathurin Régnier; Rouquette, in-8°, 5 fr. — Drochon. L'ancien archiprêtré de Parthenay. Poitiers, Oudin, in-8° de 103 p. — Fournier. Etudes sur la vie et les œuvres de Molière, Laplace, in-8° de 464 p. — Le Febvre-Deumier; Sir Lionel d'Arquenay ; Didot, 2 in-4° de 250 et 320 p. — Luco. Pouillé historique de l'évêché de Vannes ; Vannes, Galles, in-8°, 15 fr. — Omont. Le Dragon normand et autres poëmes d'Étienne de Rouen ; Rouen, Netéris, in-8°, 12 fr. — Mangeret. Mgr Bataillon et les missions de l'Océanie centrale ; Lecoffre, 2 in-18, 14 fr. — Théron. Étude sur la religion ancienne; Montpellier, Lepine, in-18° de 545 p. — Tissot. Exploration scientifique de la Tunisie ; Imp. nationale, in-4° de 697 p.

Le Gérant : E. Thorin.

BULLETIN CRITIQUE

6. — F. X. KRAUS. — **Die Wandgemaelde der S. Georgskirche zu Oberzell auf der Reichenau**, gr. in-folio, 22 p. et 16 pl. ; Fribourg en Brisgau, 1884.

7. — **Die Miniaturen des Codex Egberti**, 27 p. et 60 pl., petit in-4° ; *ibid.*

L'auteur de ces deux publications est bien connu de tous ceux qui s'occupent d'études chrétiennes. Son manuel d'histoire ecclésiastique est un fort bon livre en ce genre difficile, et plusieurs fois déjà il s'était occupé d'archéologie, soit pour faire connaître en Allemagne les travaux de M. de Rossi, soit pour exposer les résultats de ses propres recherches. Il semble qu'aujourd'hui ses goûts le portent de plus en plus de ce côté, et on ne peut que s'en féliciter, car les œuvres dont il traite sont de celles qui méritent l'attention.

Les peintures de la vieille église de Saint-Georges de Reichenau ont été délivrées, il y a quelques années, du badigeon qui les recouvrait. L'histoire du monastère est connue : fondé au VIII° siècle, riche et célèbre dès l'époque carolingienne, il fut détruit plus tard par les terribles invasions hongroises, mais se releva dans la seconde moitié du X° siècle. L'église même de Saint-Georges porte dans sa construction les marques de plusieurs époques (IX°, X°, XI° siècle). Les peintures sont fort anciennes, bien qu'on ne soit pas d'accord sur leur date : quelques archéologues les attribuent au X° ou même au XI° siècle. M. Kraus les croit de la fin du dixième. Les sujets n'ont rien d'imprévu : ce sont ceux qu'on retrouve

sans cesse sur les monuments de tout genre, les miracles du Christ, le jugement dernier, etc. Mais une décoration murale est chose rare et qu'il était bon de ne point laisser dans un demi-oubli.

Ce qui fait l'intérêt du travail de M. Kraus, c'est qu'il ne se borne point à décrire ces peintures, il les envisage au point de vue de l'histoire générale de l'art chrétien. Pour chacune d'elles il indique des points de comparaison, soit parmi les peintures des catacombes, soit parmi d'autres œuvres. Mais parfois de ces détails savants et minutieux il passe à des conclusions générales, auxquelles tous ses lecteurs ne souscriront pas sans doute. C'est ainsi qu'il compare fièrement les peintures dont il s'est fait le patron et dont il vante l'allure dramatique avec les miniatures byzantines, qu'il trouve raides, sans vie, mal dessinées. Chose curieuse ! lui, d'ordinaire si exact, ne cite pas de manuscrits grecs du IXe ou du Xe siècle où l'on puisse vérifier la justesse de ses anathèmes. Je me permettrai de lui recommander entre autres les beaux manuscrits grecs de cette époque qui sont à la Bibliothèque nationale; il y trouvera des figures qui ne manquent ni de naturel, ni de vie, ni même d'allure dramatique. Plusieurs des miniatures qui les décorent ont déjà été souvent reproduites et la publication que poursuit en ce moment M. Bordier (*Description des peintures et autres ornements contenus dans les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*), contribuera, je l'espère, à les faire mieux apprécier. Malheureusement M. Kraus est affecté à l'égard de Byzance d'une malveillance regrettable et qu'il éprouve trop fréquemment le besoin d'exprimer : il veut que les peintures de Reichenau soient exemptes de toute influence impure venue de ces pays honnis et qu'on y reconnaisse exclusivement les traditions de l'art chrétien romain. Je ne prétends pas à priori aller à l'encontre, mais à condition qu'on fournisse une démnostration, qui me paraît manquer ici : si l'on entend par l'art chrétien romain celui des catacombes, on ne retrouve à Reichenau d'une façon suffisante ni les mêmes compositions, ni les mêmes proportions, ni toujours les mêmes sujets. Les questions que soulève M. Kraus sont de nature délicate et il faut s'y engager sans prévention. Beaucoup de savants, aujourd'hui encore, paraissent y apporter un amour-propre national ou occidental qui ne se comprend guère. Celui qui publierait des planches comparatives rapprochant époque par époque les œuvres des diverses régions et qui les accompagnerait de quelques explications très simples et très sobres rendrait un service signalé : il aiderait à nous tirer de ces discussions trop générales et trop vagues où on s'engage facilement et qui n'aboutissent qu'à compliquer un problème déjà assez enchevêtré par lui-même.

Si je regrette sur quelques points des appréciations qui me paraissent excessives, je rends hommage au savoir et à la précision que montre

l'auteur : ainsi, dans le catalogue qu'il dresse des grandes décorations d'églises du IVe au XIe siècle, connues soit par les textes, soit par les monuments, et dans son étude sur le jugement dernier.

L'évangéliaire d'Egbert se rattache encore à Reichenau : c'est là qu'il a été écrit et décoré par les moines Kerald et Héribert, à l'époque d'Egbert, archevêque de Trèves (977-993), qui en devint le possesseur. Dans l'introduction, M. Kraus se contente de donner des détails historiques sur Egbert, grand protecteur des arts, et de reproduire les appréciations dont l'évangéliaire a été l'objet. Lui-même conclut brièvement en prenant encore à partie le byzantinisme, qui peut-être serait ici plus sensible, et en déclarant « que l'art byzantin n'a exercé en Occident que des influences superficielles et locales. » Le jugement est bref et péremptoire ; on m'excusera de le trouver encore un peu vague et de regretter qu'il ne soit pas escorté de considérants qui le fortifient. En tout cas, les soixante reproductions photographiques que nous donne M. Kraus sont d'un grand intérêt, et on se trouve presque incivil de tant discuter contre un savant qui publie dans de si belles conditions des œuvres si précieuses. Aussi je souhaite sans parti pris qu'il fasse bientôt paraître un mémoire où il établisse avec évidence que les faits sont pour lui.

Ch. Bayet.

---

8. — **La Révolte du papier timbré**, advenue en Bretagne en 1675, par Arthur de la Borderie ; Saint-Brieuc, Prud'homme, 1884 ; in-18 de 300 pages.

9. — **Études historiques bretonnes**, par Arthur de la Borderie (première série) ; Paris, Champion, 1884 ; in-8° de 376 pages.

10. — L'**Historia Britonum attribuée à Nennius et l'Historia Britannica avant Geoffroi de Monmouth**, par A. de la Borderie ; Paris, Champion, 1883 : in-8° de 135 pages.

11. — **Vie inédite de saint Malo**, écrite au IXe siècle par Bili, publiée avec notes et prolégomènes par le R. P. Fr. Plaine O. S. B. — Autre vie de saint Malo, écrite au IXe siècle par un anonyme, publiée avec notes et observations par A. de la Borderie. Rennes, Plihon, 1884, in-8° de 176 pages.

M. Arthur de la Borderie a été sacré historien national de Bretagne, au mois d'août dernier, dans l'église de Lannion, par Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier (1). En attendant que ses infatigables recherches aboutissent à quelque grande œuvre, il ne cesse de publier de savantes

(1) *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1884, p. 232.

monographies, où se manifeste, avec une critique inflexible, la plus complète possession des documents de l'histoire de Bretagne, histoire longue, diverse et difficile. Pour ne pas me mettre en retard avec un auteur extrêmement productif, je veux faire une revue rapide des plus récents de ses ouvrages, et je les réunis dans un même article, bien qu'ils traitent de choses fort différentes.

1. — *La Révolte du papier timbré en* 1675 est un joli petit livre dont le titre indique suffisamment le sujet, au moins pour quiconque a lu Mme de Sévigné. M. de la Borderie a voulu tirer au clair les détails de cette triste affaire, qui eut deux théâtres principaux, la ville de Rennes et la Basse-Bretagne. En ce qui regarde la ville de Rennes, il est parvenu à satisfaire ses désirs ; les documents ont été assez abondants pour lui permettre de mettre en évidence le caractère anodin des troubles et l'odieuse iniquité de la répression. Plus dispersés et moins accessibles, les documents relatifs à l'insurrection de la Basse-Bretagne renseignent cependant assez pour qu'on puisse tracer les lignes principales de ce mouvement. Sur quelques points seulement il reste des doutes et il faut recourir à la conjecture, procédé historique dont l'emploi doit être rare, mais qui est cependant permis, comme l'a récemment expliqué le P. de Smedt (1). C'est ainsi que l'auteur, rapprochant d'une tradition locale certaines dates et certaines vraisemblances, en conclut une bataille qui a dû avoir lieu au château du Tymeur, en Poullaouen, entre les troupes du duc de Chaulnes et les forces de l'insurrection, dirigées par un notaire de Pleyben, appelé Balbe.

Ce qui n'est nullement conjectural, ce sont les affreux supplices par lesquels on fit expier à ces malheureux la révolte à laquelle on les avait poussés comme à plaisir. M. de la Borderie a raison de prononcer le mot de terreur et de dire qu'avant la terreur républicaine, la Bretagne a connu la terreur royale. Au milieu de ces tristes scènes, une pure et noble figure se détache, c'est celle du Père Maunoir, ce saint jésuite qui a tant fait pour la régénération religieuse et morale de la Bretagne au XVIIe siècle, et qui, dans ces temps troublés, réussit à empêcher plus d'un malheur. Quand l'heure des exécutions fut arrivée, c'est à lui que fut dévolue la triste tâche d'assister les pauvres paysans dont Mme de Sévigné raconte la pendaison dans un style si alerte : « On ne laisse pas de pendre « ces pauvres Bas-Bretons ; ils demandent à boire et du tabac et qu'on « les dépêche : *et de Caron pas un mot.* » Sur ce dernier point, M. de la Borderie oppose avec raison le témoignage du P. Maunoir au récit de la marquise ; comme c'est lui qui était chargé de parler de Caron aux malheureux condamnés, il était à même de savoir s'ils en avaient

(1) *Principes de la critique historique*, p. 238 et suiv.

souci. Tout cela est écrit avec une verve, une chaleur communicatives. Le duc et la duchesse de Chaulnes en sortent fort meurtris, et c'est justice.

2. — Les *Études historiques bretonnes* doivent comprendre plusieurs volumes. Celui-ci a un sous-titre : *l'Historien et le prophète des Bretons, Gildas et Merlin*, ce qui n'a pas empêché l'auteur d'y glisser quelques monographies fort curieuses sur des faits modernes, *Nantes sous la Ligue*, *Chanson sur les deux descentes des Anglais en* 1758, etc. En ce qui regarde Merlin, le prophète des Bretons, je me récuse entièrement, non sans exprimer quelque inquiétude sur la confiance que M. de la Borderie accorde à la littérature bardique. Mais passons ; aussi bien l'auteur nous prévient-il dans la préface que, si nous n'avons pas de bonnes raisons à lui opposer, nous ferons mieux de ne rien dire. Quant à saint Gildas, je suis avec M. de la Borderie, s'il ne s'agit que d'apprécier les écrits qui nous en sont restés et de souhaiter qu'on fasse une édition nouvelle de ces pièces si curieuses comme peintures de mœurs et comme spécimens de l'éloquence des moines bretons. Mais je ne saurais accepter l'exégèse que M. de la Borderie applique à la légende de celui-ci et, en général, aux textes du même genre. Il croit avoir assez fait quand il en a extirpé les merveilles les plus invraisemblables ; le reste lui paraît valable et susceptible d'être traité comme témoignage historique. Encore parvient-il à faire des sauvetages imprévus. C'est ainsi que la résurrection de sainte Trifine, qui avait eu la tête coupée pendant plusieurs jours, est transformée, par une exégèse ingénieuse, en une cure assez ordinaire, celle d'une plaie à la tête. Ceci m'a un peu rappelé qu'un docteur allemand expliquait l'histoire de Jonas en supposant que le prophète avait passé trois jours dans une auberge à l'enseigne de *la Baleine*. Les légendes des saints bretons n'étant point des livres canoniques, il ne peut y avoir, je crois, aucun inconvénient à laisser dans leurs beaux nuages toutes ces histoires merveilleuses, en leur épargnant le froid contact des instruments de la critique ; ce sont des documents de l'esprit, de la vie littéraire, du sentiment religieux : ce ne sont pas des récits historiques.

3. — L'étude sur l'*Historia Britonum* attribuée à Nennius est un travail critique fort précis et fort solide. L'auteur commence par dépouiller tous les manuscrits de cet ouvrage ; puis, par la comparaison des textes et l'examen de leurs rapports, il parvient à isoler ce qui, dans une compilation assez hétéroclite, peut être considéré comme l'œuvre primitive du prétendu Nennius. Il en fixe la date, 821 ou 822, et en détermine l'autorité. En dehors des emprunts qu'elle fait à Gildas, à Bède et à la chronique de saint Jérôme, l'*Historia Britonum* n'a d'autre source que la légende populaire, et celle-ci, l'auteur le démontre pièces en main,

avait déjà défiguré la vérité d'une façon incroyable. Aussi ne doit-on pas faire grand fond sur une telle œuvre quand son témoignage est isolé. Dans l'ordre littéraire, au contraire, elle reprend son importance et devient un document capital, car elle est le plus ancien recueil des légendes populaires de la Bretagne, de ces légendes qui ont plus tard donné naissance aux épopées chevaleresques de la Table Ronde. — N'est-ce pas là ce que je demande pour les légendes des saints bretons, dont les plus anciennes rédactions atteignent à peine l'antiquité de l'*Historia Britonum*, et qui, en somme, sont sorties du même milieu littéraire et traditionnel ?

Un appendice est consacré à établir qu'il y a eu, entre l'*Historia Britonum* de 822 et l'*Historia regum Britanniæ* de Geoffroy de Monmouth, une *Historia Britannica*, écrite aussi dans la Bretagne insulaire. La démonstration est tirée d'une vie de saint Goueznou, datée de l'année 1049, antérieure, par conséquent, d'un siècle à l'*Historia regum* de Geoffroy. Cette légende cite une *Historia Britannica* où l'émigration des Bretons en Armorique est racontée avec plus de détails que n'en donne le pseudo-Nennius et d'une façon assez conforme à certains récits de Geoffroy de Monmouth. M. de la Borderie croit que cette histoire légendaire a été écrite, comme les deux autres, dans le pays de Galles.

4. — La vie de saint Malo me touche de très près et j'aurais long à en dire si je ne devais pas craindre d'abuser de la patience de mes lecteurs en les tenant trop longtemps sur un sujet fort peu œcuménique. Il s'agit pourtant d'une légende des plus brillantes et pleine de sens profonds. Dans sa jeunesse, le patron de tant de hardis marins quitte son monastère de la côte Cambrienne et part, avec son maître Brendan, à la découverte de l'île fortunée d'Yma, où l'on ne connaît ni les maladies ni la vieillesse. Le voyage est rempli d'aventures. L'île ne se trouvant pas facilement, Malo va réveiller un géant, enterré depuis cent ans sur un rocher désert. Le ressuscité est païen, il est vrai, comme tous les hommes des temps antiques ; on le baptise ; il consent à servir de guide ; mais, étant trop grand pour monter à bord, il descend dans la mer et remorque le navire en marchant sur le fond. Hélas ! la science nautique du géant des anciens âges est en défaut elle aussi ; l'île aux falaises d'or ne se trouve pas. Au cours de l'expédition, Malo descend à l'aiguade sur une côte inconnue ; les fontaines lui versent des perles avec de l'eau. Le jour de Pâques, un poisson gigantesque offre son dos pour dresser un autel, sur lequel le saint célèbre la messe, au milieu de tous ses compagnons. Enfin, lassés de ces recherches inutiles et d'un voyage de sept ans, les moines bretons reviennent au pays natal. Malo en part peu après pour aller s'établir en Armorique, à l'embouchure de la Rance, près de

l'antique cité d'Alet. Après un long séjour dans ce pays, ou il exerce le ministère épiscopal, il se retire devant l'opposition d'une partie de se ouailles et va chercher un refuge dans le pays de Saintes, auprès de l'évêque Léonce.

Ce beau thème hagiographique auquel se rattachent une quantité de traditions locales sur les pays de Saint-Malo, de Dol et de Saintes, a été souvent cultivé par les légendaires. Jusqu'ici cependant, on n'en avait publié que des rédactions du XI^e ou du XII^e siècle. Le présent volume nous en fournit deux autres, du IX^e siècle, écrites, l'une à Aleth et dédiée à l'évêque Ratwili (v. 866-872) par Bili, diacre de son église, l'autre à Saintes, peu après la précédente.

La première est publiée par dom Plaine, bénédictin breton, actuellement émigré à Silos en Espagne. Dom Plaine a beaucoup travaillé pour la gloire des saints de Bretagne; il voudrait bien touver le moyen d'imprimer un recueil de leurs vies. ACTA SANCTORUM GENTIS BRITANNICAE : c'est là un titre qu'au fond de son cloître castillan il doit voir quelquefois en rêve sur de beaux volumes in-folio. Pour tromper la réalité et l'attente, le studieux bénédictin publie çà et là quelques-unes des pièces qu'il a recueillies. C'est ainsi qu'il a donné aux *Analecta Bollandiana* la vie de saint Pol de Léon, écrite en 874 par Vurmonoc, moine de Landévennec, puis les vies de saint Brieuc et de saint Méen, plus récentes, je crois, comme rédaction. Le texte de la vie de saint Malo qu'il vient de nous donner, est établi d'après deux manuscrits, l'un d'Oxford, l'autre du British Museum, copiés par dom Chamard ; un chapitre, annoncé dans la table placée en tête du récit, dans le manuscrit de Londres, mais omis dans les deux manuscrits anglais, a été suppléé d'après un légendaire de Marmoutier. L'éditeur donne en note les variantes des manuscrits, quand leur texte diffère de celui qu'il adopte. J'ai regretté qu'il ait cru devoir se borner aux principales. De plus, comme il s'agit en somme d'une publication savante, j'aurais, à sa place, serré de plus près l'orthographe des manuscrits et regardé à trois fois avant d'introduire dans le texte des suppléments ou explications, même indispensables. Le latin des clercs Bretons du IX^e siècle n'est pas toujours limpide : en plus d'un endroit je comprends celui-ci autrement que dom Plaine ou bien j'entrevois des raisons de préférer certaines variantes et certaines corrections à celles qu'il croit devoir adopter. Le manuscrit de Londres, quoique un peu moins ancien que l'autre, me semble en bien des cas plus voisin du texte primitif.

Cette légende contient des récits de miracles posthumes opérés à Saintes, sur le tombeau de saint Malo ; vient ensuite la translation à Alet de son chef et de son bras droit, puis deux ou trois épisodes contemporains de Bili. Il y a là des traits de mœurs bretonnes d'un grand

intérêt et des traditions locales assez bien conservées. Mais pour dégager de ses appendices le fonds primitif du récit, pour distinguer les diverses rédactions de celui-ci et surtout pour se prononcer sur la valeur historique de telle ou telle de ses parties, il faudra l'étudier de plus près et à la lumière qui se dégage des documents similaires.

Parmi ceux-ci la première place est due à la seconde vie de saint Malo, celle que publie M. de la Borderie lui-même et dont il place la rédaction à Saintes. C'est sur celle-ci que furent brodées plus tard les légendes de saint Malo qui ont été publiées jusqu'à présent. Le manuscrit où elle s'est conservée est du XIe siècle ; il porte le nº 12404 à la Bibliothèque nationale. Le récit s'arrête à la mort du saint ; mais on y a joint un appendice où est relatée la translation définitive à Alet de son corps tout entier. C'est une histoire fort curieuse. Cette *translation* est un acte de pur brigandage. Au temps d'Alain le Grand, roi de Bretagne (888-907), un Aléthien, de séjour à Saintes, s'insinue dans la confiance du prêtre chargé de garder le tombeau du saint. Excité par l'évêque breton Bili, il profite d'une absence de ce prêtre pour se saisir des reliques et les emporte à Alet. Saint Malo, qui eut plus tard beaucoup de corsaires dans sa clientèle, ne paraît pas désapprouver le procédé extraordinaire dont on se sert pour le ramener chez lui : son retour est accompagné de nombreux miracles. L'évêque Bili dont il est ici question ne peut guère être que l'évêque d'Alet; c'est, je crois, l'ancien diacre de Ratwili, élevé à l'épiscopat après celui-ci.

L. Duchesne.

---

12. — **Prolégomènes d'un cours sur le droit canonique et ses relations avec le droit civil**, professé à la Faculté de droit de Douai, durant l'année scolaire 1883-84, par M. Horoy, docteur en droit français, docteur en droit canon, professeur de cours libre à ladite faculté. 1 vol. in-12 de XII-210 pages. Paris, Chevalier-Marescq, 1885.

Après avoir lu le titre d'un livre, je cours droit à la table des matières. Voici ce que je trouve en tête de la table analytique de l'ouvrage de M. Horoy. Préfaces, cela va sans dire, lettre à monsieur le ministre de l'instruction publique. M. Horoy lui demande de l'autoriser à faire paraître le livre sous ses bienveillants auspices. La réponse de monsieur le ministre n'est pas publiée. Puis viennent, sous le titre de « Documents officiels » : « Décret du 24 juillet 1883, autorisant les cours libres Arrêté du 24 juillet 1883 fixant les conditions pour l'ouverture des cours libres; circulaire ministérielle du 12 août 1883 relative aux cours libres; Délibération de la Faculté de droit de Douai; Rapport de M. le Recteur; Arrêté ministériel du 10 décembre 1883; Notification de M. de Folle-

ville, doyen; Affiche apposée conformément à l'article 5 du décret. » — J'espère que rien n'y manque, et que M. Horoy aime les renseignements précis: c'est pour cela sans doute qu'il note, une fois, les applaudissements (p. 93). Puis, toujours sous la rubrique « Documents officiels », « Extrait du *Mémorial artésien* et de *l'Indépendant*. Extrait de l'*Ami du peuple*. » — Connaissez-vous ces journaux officiels? — Ces extraits m'apprennent que M. Horoy est « un ecclésiastique éminent, ayant une foule de grades et de diplômes ».

Si l'on retranche ces « documents officiels », l'addition à la leçon préliminaire, ou sont réunis les symboles et professions de foi, et l'addition à la première leçon, qui n'est autre chose que la transcription des titres de tout le *Corpus juris canonici*, il reste une leçon préliminaire et six leçons. Il est difficile à croire de combien de choses M. Horoy a réussi à parler dans ces leçons. La matière est si abondante, qu'il est impossible d'en donner une analyse exacte. M. Horoy se défend à plusieurs reprises de faire un *cours de droit canon*; c'est un *cours sur le droit canonique et ses relations avec le droit civil*. Dans des prolégomènes, il n'est pas étonnant de trouver surtout des généralités : l'auteur doit réserver sa science des détails pour des leçons plus développées. M. Horoy est tombé dans le défaut contraire; bien des notions générales auraient trouvé leur place dans ses leçons et bien des détails auraient dû en être bannis. Qu'avons-nous besoin dans des prolégomènes de connaître par le menu les démarches faites par M. Horoy en librairie et ailleurs, pour savoir si et quand avait paru le *Thesaurus resolutionum S. Congregationis Concilii*? Les détails sur le concordat conclu vers 1238 entre le seigneur et le chapitre de Levroux dans le bas Berry, sur leurs droits respectifs relativement aux marchands et aux baraques de la foire du lieu peuvent être très intéressants, mais on ne s'attendait guère à les rencontrer ici.

Leçon préliminaire : Origine religieuse du droit, le droit plus ancien que la loi. — I^re^ leçon : Généralités sur l'objet du cours, et beaucoup de choses à ce propos; — la 2^e^ leçon parle de Levroux dans le bas Berry, puis du droit canonique dans ses sources et ses recueils; — 3^e^ et 4^e^ leçon : Divisions du droit ecclésiastique. M. Horoy trouve quinze membres à sa division : le premier, est le droit constitutionnel de l'Eglise; passons sur l'expression. Ce droit constitutionnel c'est le *Credo*. Que signifie alors la remarque de la page 113 : « On meurt pour une constitution, alors même qu'on n'ignore pas que les constitutions peuvent elles-mêmes mourir. » Non, celle-là ne peut mourir, c'est pour cela qu'on peut mourir pour elle. Ce qui est plus merveilleux, c'est que ce droit constitutionnel de l'Église est distinct de son droit dogmatique: deuxième division de M. Horoy. Je passe les autres sous silence. — 5^e^ et

6e leçon ; la propriété, la famille, et les personnes d'après le droit canonique. Elles sont transformées par un nouvel élément que le droit ecclésiastique y introduit : le service volontaire et gratuit. A côté de bonnes choses, il y a des inexactitudes et des omissions ; ainsi M. Horoy ne mentionne même pas, comme origine et base de l'état religieux, la pratique des conseils évangéliques.

Il y aurait bien des détails à relever çà et là : je me borne aux principaux. M. Horoy attribue, sans sourciller, à saint Athanase le symbole qui porte son nom ; il distingue avec soin *l'inquisition* du *saint-office*. Il était certainement distrait quand il a écrit la phrase suivante (p. 135) : « Benoît XIV a consacré à cette matière (la canonisation) un traité ayant pour titre : *de Beatificatione*. Urbain VIII et ses successeurs ont achevé de préciser les règles que l'on doit suivre, etc. » Il dit (p. 118) en parlant des professions de foi et propositions condamnées : « Personne encore n'a songé à coordonner tous ces documents si nombreux, ni même à les réunir. » Je serais heureux d'être agréable à M. Horoy en lui signalant l'*Enchiridion* de Deuzinger (Wurtzbourg, 1874). — Est-ce par une erreur typographique que la réforme du calendrier est attribuée par M. Horoy à Grégoire IX (p. 138) ? Pour passer à un autre ordre de choses, il y a beau temps que le cardinal Tarquini est mort.

Je m'arrête. Il est regrettable que ce premier essai d'un cours libre de droit canonique dans une Faculté de l'État n'ait pu aboutir à un meilleur résultat. Peut-être M. Horoy a-t-il voulu nous expliquer d'avance pourquoi il publiait ces leçons en nous disant dans sa préface : « On n'écrit plus aujourd'hui pour laisser des manuscrits. »

A. Boudinhon.

---

13. — **Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle**. Cent plans du géographe Jacques de Deventer, exécutés sous les ordres de Charles-Quint et de Philippe II, reproduits en fac-similé chromographique par l'Institut national de Géographie à Bruxelles. Texte sous la direction de M. Ch. Ruelens, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Belgique à Bruxelles. — Bruxelles, Institut national de Géographie, 1884, in-folio, première livraison. (Prix, 200 fr.)

En 1558, Jacques Roelofs, désigné plus souvent sous le nom de Jacques de Deventer, du lieu de sa naissance, connu, depuis plus de vingt ans, par d'importants travaux géographiques, recevait de Charles-Quint la mission de confectionner un atlas comprenant : 1° les plans topographiques de toutes les villes des Pays-Bas, avec le cours des rivières qui les traversent et les villages qui les entourent, 2° les *passaiges ou destroictz des frontières*, 3° les cartes de chaque province. Cette œuvre, d'une im-

portance capitale, devait comprendre environ 350 feuilles et être accomplie en deux ou trois années. Jacques de Deventer en employa dix-sept et laissa à sa mort son œuvre encore inachevée. Toutefois, on possède, aujourd'hui, tant en plans terminés dans un recueil en deux volumes de la Bibliothèque de Madrid (t. II et III, le Ier manque), qu'en minutes conservées soit dans la collection de M. W. Eekhoff, de Leeuvarden, soit à la Bibliothèque royale de Bruxelles, plus de deux cents de ces plans, exécutés tous à une échelle uniforme, coloriés avec grand soin, fournissant un monument géographique d'un intérêt considérable.

M. Ch. Ruelens, qui a été assez heureux pour acquérir pour la Bibliothèque de Bourgogne la partie des minutes de J. de Deventer relative à la Belgique, a pensé avec raison que ces documents ne devaient pas rester plus longtemps inconnus. L'Institut national de Géographie venait de se fonder à Bruxelles, et il a proposé à cet établissement d'inaugurer ses publications par la reproduction de ceux des plans du géographe de Charles-Quint et de Philippe II qui concernent les anciennes villes des Pays-Bas méridionaux. M. Falk-Fabian, son directeur, est entré entièrement dans les vues de M. Ruelens, et les reproductions chromographiques ont été exécutées avec une fidélité qui n'a pas encore été atteinte jusqu'ici dans les travaux de ce genre. Disons, pour citer ces seuls détails, que les nuances spéciales de chaque teinte varient sur les différentes planches et que les filigranes du papier ont été reproduits mécaniquement après le tirage.

Chaque planche est conservée dans sa forme primitive, souvent bizarre, et fixée sur un feuillet blanc. Elle est en outre accompagnée d'un report au trait sur lequel des numéros permettent de se référer aux notices, qui ne sont pas l'un des moindres attraits de la publication.

En effet, M. Ruelens a pensé qu'il devait s'adresser pour la rédaction de ces monographies aux historiens locaux, dont la compétence permettait de donner un texte en rapport avec l'importance de ces splendides planches. Nous citerons, parmi ses collaborateurs, MM. Alvin, Bormans, le chanoine Dehaisne, Finot, Génard, le général Gratry, Van den Peereboom, Van der Haeghen, Wallon, Wauters, etc.

La première livraison, parue au mois d'août, comprend cinq planches. — *Malines*, l'un des plus beaux plans de la collection, avec une notice de M. Ch. Ruelens, destinée à servir de type à ces études, qui doivent surtout traiter de l'origine et de l'étendue des villes, ainsi que de leurs accroissements successifs, en ne faisant à la partie historique que la part nécessaire pour en expliquer les modifications topographiques. — *Valenciennes*, dont l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, M. H. Wallon, a rédigé la description, avec le soin que l'on attache à décrire sa ville natale. — *Dixmude*, par M. Van den Bussche. —

Bidbourg, par M. Ch. Rahlenbeck. — Et enfin, *Saint-Nicolas*. Le plan de cette dernière ville n'ayant pas figuré dans les dessins de J. de Deventer, ou n'y ayant pas été retrouvé, on a cru devoir y suppléer par une reproduction de la vue de la *Flandria illustrata* de Sanderus, et M. le Dr Van Raemdonck, l'historien de Mercator, a donné le texte qui l'accompagne.

Plusieurs de ces villes, on le voit, n'appartiennent plus à la Belgique, mais le directeur de la publication a pensé qu'il y avait lieu de les faire figurer dans ce recueil qui comprendra ainsi les villes des Pays-Bas méridionaux, ou plus exactement la *Belgica* telle que l'entendait Guicciardini, comprenant les duchés de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, les comtés de Flandre, d'Artois, de Hainaut et de Nassau, le marquisat du Saint-Empire et la seigneurie de Malines.

Dans ce nombre figurent près de vingt villes de France, notamment Aix, Arras, Avesnes, Bavai, Béthune, Cambrai, Dunkerque, Landrecies, Lille, le Quesnoy, Saint-Omer, Valenciennes, etc.

La liste des cent villes que comprendra l'atlas est arrêtée; mais, pour amener dans la publication plus de variété, on a cru devoir composer également les livraisons de plans de villes grandes et petites, prises dans les différentes parties des Pays-Bas.

L'ouvrage sera terminé par une introduction générale, comprenant la biographie de J. de Deventer et l'historique de ces travaux, introduction que nous connaissons déjà par la communication qui en a été faite par M. Ruelens à la Société belge de Géographie (1).

Nous devons ajouter que presque toutes les planches sont aujourd'hui exécutées et que la publication, qui sera poursuivie régulièrement, sera achevée en moins de deux ans. Comte de MARSY.

---

14. — **Jean Ier, comte de Foix**, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc. Étude historique sur le Sud-Ouest de la France pendant le premier tiers du XVe siècle, par Léon FLOURAC, archiviste des Basses-Pyrénées. Paris, Picard, 1884; grand in-8°, VII-314 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, t. XII, livraisons 3 et 4.)

Les biographies bien comprises sont un des plus sûrs procédés d'investigation de l'histoire générale. L'étude que M. Flourac consacre à Jean de Grailly, comte de Foix, emprunte à l'importance du personnage et au rôle joué par lui dans les événements de son temps, un intérêt qui

(1) *Bulletin*, 1884, n° 1.

en impose la lecture à tous ceux qui veulent connaître les quarante premières années du xv[e] siècle.

L'ouvrage de M. Flourac comprend huit chapitres et un recueil de quarante-deux pièces justificatives complétées par une bonne table chronologique. L'absence d'un index alphabétique est à regretter, de même que celle d'un renvoi des pièces aux pages du volume, précaution très simple qui facilite singulièrement les recherches.

Dans une courte Introduction (pp. 1-5), l'auteur expose l'*Origine des Grailly:* le chap. I est consacré à l'*Avènement des Grailly*, le chap. II à *Jean de Grailly, vicomte de Castelbon.* Toute cette première partie est plutôt une histoire des provinces du Sud-Ouest, depuis la naissance du comte Jean, jusqu'à l'époque où il succède à son père Archambaud (1383(?)-1412), et le personnage dont il y est le moins parlé paraît être Jean de Grailly lui-même, dont la jeunesse et le mariage pourraient se résumer en quelques pages. Les faits de minime importance que M. Flourac ajoute à l'histoire du Midi ne justifient pas d'ailleurs cette extension donnée au sujet. Cependant la liste des articles présentés par les États de Morlaas à l'acceptation d'Archambaud de Grailly, le texte de l'accord de Montaut (pièces just. 2 et 3), sont des documents intéressants qui méritaient une publication. Il faut aussi noter (p. 38, note 1), une rectification utile à la date de la prise de Lourdes par les Français, que l'on devra placer désormais en novembre 1407.

En 1412, à la mort de son père le captal de Buch, Jean de Grailly hérite presque d'un royaume. Il dirige dès lors les événements, et l'histoire de sa vie se confond avec celle des provinces qu'il gouverne.

Le récit des fluctuations politiques du nouveau comte de Foix, de 1412 à 1475 (chap. III, *Avènement du comte Jean;* chap. IV, *Politique équivoque du comte Jean*), est l'histoire même des indécisions qui agitaient à cette époque chaque province de la France. Pour la maison de Foix, la guerre civile, la guerre étrangère se résument dans une guerre privée contre les comtes d'Armagnac. Intérêts, alliances cherchées en Espagne plus volontiers qu'en France, tout sépare ces deux puissantes familles rivales, on peut dire ces deux dynasties. Dès lors, la politique de Bernard d'Armagnac sert au comte de Foix d'indice pour adopter la conduite la plus directement opposée aux ambitions de son rival.

En février 1417, au moment où il héritait du titre paternel, le gouvernement de la France se trouvait aux mains de Jean sans Peur. Jean de Grailly, ennemi naturel de la maison d'Armagnac, dont le nom désignait désormais les débris de l'ancien parti d'Orléans, devient donc dans le Midi le plus ferme soutien de la cause bourguignonne, qui se trouvait être cette année la cause royale. La révolution du 2 août renverse les rôles, sans changer les inimitiés : seule la mort du connétable Bernard, dans les mas-

sacres de 1418 arrache le comte de Foix au parti bourguignon qu'il n'avait plus dorénavant d'intérêt à servir (pp. 49-70). Toutefois, élevé par la disparition de son rival au premier rang parmi les feudataires du Midi, il devait chercher à se faire acheter sa fidélité devenue indispensable. Sa double intrigue avec le dauphin d'un côté, avec le duc de Bourgogne, puis le roi d'Angleterre de l'autre, remplissent sept ans de sa vie : le 17 août 1418, Jean de Grailly est créé lieutenant général en Languedoc, de par le dauphin (pp. 72-4) ; le 30 janvier suivant, commissaire royal, de par Charles VI et le duc de Bourgogne (pp. 75-81). Il peut soutenir un an ce double rôle ; mais de 1420 à 1422 son attitude devient nettement hostile au dauphin, qui avait cru, en le révoquant, pouvoir se passer de ses services (pp. 84-91). Le refus du comté de Bigorre, que Henri V ne voulut pas consentir à lui livrer après le traité de Troyes, l'empêche cependant de persévérer dans l'alliance anglaise. En mai 1423, il obtient des lettres de rémission, et au commencement de 1425 est rétabli dans sa lieutenance du Languedoc.

Toute cette partie est traitée avec une réelle sûreté d'informations par M. Flourac, qui apporte plusieurs rectifications au récit de Dom Vaissète (pp. 50-72), et précise même la date de la première nomination du comte de Foix, qui était restée inconnue de M. de Beaucourt. Les négociations du comte Jean, de 1422 à 1425, pour préparer définitivement sa rupture avec le gouvernement anglais, sont racontées d'après des documents inexploités jusqu'ici. Mais pourquoi, dans ces deux chapitres, M. Flourac entremêle-t-il l'histoire particulière de Jean de Grailly de l'exposé d'événements généraux tels que la mort du duc d'Orléans, le traité de Gien, le meurtre de Montereau ? Sans doute, le récit de ces faits ne comprend que quelques lignes; mais c'est sous forme d'allusion et non de narration, si brève qu'elle puisse être, que des événements de cet ordre demandent à être présentés.

Les chapitres suivants (chap. v, *le Comte lieutenant général du roi en Languedoc ;* chap. II, *Pouvoir absolu du Comte en Languedoc*), font paraître Jean de Grailly à la cour et dans la France centrale, où il sert la cause nationale. Ici trouve place un des traits les plus curieux de sa vie, l'alliance particulière qu'il conclut avec plusieurs personnages politiques de l'époque. Il se lie d'abord avec le comte de Clermont (que M. Flourac appelle, par erreur, Jean au lieu de Charles), et avec l'évêque de Laon (p. 106). Un peu plus tard, on le voit traiter avec Jean et Poton de Saintrailles, avec le vicomte de Turenne, avec Jean Stuart, connétable de l'armée des auxiliaires d'Écosse (p. 110, n. 1), ensuite avec Arthur de Richemont et la Hire. Cette révélation jette un jour tout nouveau sur les visées ambitieuses du comte de Foix. L'établissement de cette ligue à la cour de France, la part que Jean de Grailly prend à son

extension, tendraient presque à faire deviner en lui une prétention mal dissimulée, le rêve d'une usurpation de la couronne. Il n'aurait pas été le premier prince du Midi que cet espoir eût tenté. Les lettres que Charles VI écrivait à l'Université de Paris, le 14 octobre 1411, font clairement allusion à un projet de même ordre qu'on savait alors ourdi par Bernard d'Armagnac. Quoi qu'il en soit, M. Flourac est resté muet sur ce point (p. 153). Cependant la phrase du traité singulier signé par la Hire en 1432 : « Je m'engage de plus, envers vous, comte de Foix, à mettre le roi entre vos mains », peut donner lieu à bien des interprétations.

La fin de la vie du comte de Foix (chap. VII, *Dernières années du comte Jean*) est remplie par une série de guerres contre les routiers qui infestaient le Languedoc, et par des relations plus suivies avec les royaumes d'Espagne. Un dernier chapitre (*Acquisitions territoriales*) intéresse surtout l'histoire locale des régions pyrénéennes.

M. Quicherat avait traité les épisodes de la guerre des routiers dans son étude célèbre sur *Rodrigue de Villandrando*. Sauf quelques détails nouveaux (prise de Combefa, pp. 113, 128; états de Béziers, p. 163), M. Flourac n'a pu que reproduire son récit. Il aurait dû, en même temps, le lire avec assez d'attention pour ne pas remettre en scène, en 1432, le routier Valette, dont il a raconté la mort trois ans auparavant (pp. 133 et 157).

La querelle des maisons d'Armagnac et de Foix se repercutait de l'autre côté des Pyrénées comme au delà de la Garonne. La rivalité de l'Aragon et de la Castille servait leur dissentiment en Espagne. « Elle s'aggravait, » dit justement M. Flourac, « de l'inimitié assoupie, mais toujours vivace » des deux grandes familles féodales du Midi. Jean de Grailly, à plusieurs reprises, joua dans ces événements un rôle décisif. Son premier mariage avec la fille de Charles le Noble, puis un traité d'alliance signé à Olit, faisaient de lui l'auxiliaire dévoué des rois de Navarre (pièce just. 14). D'autres conventions (Barcelone, 1409, pièce just. 8 ; Perpignan, 1527, pièce just. 35), le liaient étroitement avec le comte d'Urgel et le roi d'Aragon. Quant aux négociations du mariage de son fils (p. 169), le récit de M. Flourac est inintelligible. C'est encore en Espagne que le comte de Foix cherchait pour lui-même une nouvelle alliance, en 1436, après un second veuvage, et à la veille de sa mort. Il n'avait pas vu consacrer la grandeur définitive de sa maison, mais avait préparé à quarante ans de distance, l'avènement d'un prince de sa famille au trône de Navarre.

M. Flourac a utilisé pour ce sérieux travail les sources d'informations en usage. Les parties les plus neuves de son étude sont celles qui sont tirées des documents contenus dans la collection de Languedoc, la col-

lection Doat, les archives municipales de Toulouse et surtout les archives départementales de Pau, qui ont été dépouillées avec conscience. S'il est obligé de ne citer le dépôt de Pampelune qu'à travers l'ouvrage de Ganguas, on sait suffisamment à quelle volonté il faut s'en prendre. Je signale à M. Flourac quelques pièces relatives à Jean de Grailly dans les mss. fr. de la Bibl. nat., 20578 ; 21495 ; et dans le ms. fr. 24000 une série de quittances intéressant l'administration de Charles de Bourbon, comte de Clermont, en Languedoc. Il évitera, en les consultant, de confondre ce dernier avec Jacques de Bourbon, roi détrôné de Hongrie, comme il le fait sans hésitation (pp. 83-153). Le style de l'auteur est généralement clair et exempt de phraséologie. Comment, par contre (p. 130), qualifie-t-il les victoires de Jeanne d'Arc en ces termes : « Les succès de *cette femme extraordinaire* » ? Que signifie également (p. 121) : « un pouvoir absolu qui ne savait pas toujours s'incliner devant la volonté du roi » ? Quant à l'impartialité, elle est complète, et il faut féliciter M. Flourac de la réserve avec laquelle il a évité de faire l'apologie de son héros, défaut ordinaire de tant de biographies.

On pourrait plutôt reprocher à M. Flourac d'avoir envisagé plus volontiers le côté purement provincial et régional de Jean de Grailly que son action sur les événements de son temps. En somme, le sous-titre de l'ouvrage conviendrait mieux à ce travail érudit, mais d'où la personnalité du comte de Foix, qui n'est que l'occasion de cette étude, ne se dégage en aucune façon. Sans doute la plus grande partie de sa vie s'écoula dans ses États du Midi, mais son séjour à la cour de France, pendant les années critiques qui précèdent l'apparition de Jeanne d'Arc les menées et les intrigues qu'on le voit y tramer, méritent bien d'être mises en relief, de préférence à l'acquisition de telle ou telle vallée des Pyrénées. Ce qui se passait alors en France intéresse-t-il donc si peu l'auteur, qu'il relègue dans une note de trois lignes (p. 110, n. 1), la mention des traités particuliers signés par le comte Jean avec les Saintrailles, avec Jean Stuart et le vicomte de Turenne. L'expression de *Fuxéens* que M. Flourac emploie avec une certaine complaisance pour désigner les partisans du comte de Foix (pp. 32, 61, etc.), est-elle destinée à être comprise, hors des limites de l'Ariège ? M. Flourac connaît bien l'histoire si confuse du Midi pendant cette période, et son érudition est rarement en défaut sur ce point ; mais il ne faudrait pas que cette préférence exclusive l'amenât à regretter, comme il paraît le faire dans sa conclusion, la formation de la nationalité française et son unité présente, tendance dont il ne se rend peut-être pas compte, mais qui se trahit dans plusieurs passages et au ton général de l'ouvrage. Plus d'un s'en apercevra parmi ceux qui le consulteront, avec utilité d'ailleurs et profit, en Espagne comme en France.

Germain Lefèvre-Pontalis.

CHRONIQUE

— M. Léon Palustre désirant se consacrer entièrement aux travaux considérables qu'il a entrepris, vient de donner sa démission de ses doubles fonctions de directeur de la *Société française d'archéologie* et de directeur du *Bulletin monumental*. Forcément privé de la collaboration de M. Léon Palustre, le conseil d'administration de la Société, s'est réuni le 5 janvier dernier pour nommer son successeur. Notre collaborateur, M. le comte de Marsy, a été choisi. Fondée par M. de Caumont, la Société française a célébré, en 1883, au congrès de Caen et de Jersey, son cinquantième anniversaire. Depuis sa fondation, elle publie le *Bulletin monumental*, recueil de documents et de mémoires relatifs aux différentes branches de l'archéologie ; l'année 1884 forme le cinquantième volume de la collection ; chaque année aussi, la Société française d'archéologie organise, dans une ou plusieurs villes de France, un congrès dont les travaux forment un volume annuel de plus de 500 pages ; le tome LI^{e} est sous presse en ce moment. Voici la liste des villes de France où ont été tenus des congrès : Caen (1834) ; Douai (1835) ; Blois (1836) ; le Mans (1837) ; Tours (1838) ; Amiens (1839) ; Niort (1840) : Angers (1841) ; Bordeaux (1842) ; Poitiers (1843) ; Saintes (1844) ; Lille (1845) ; Metz (1846) ; Sens (1847) ; Bourges (1849) ; Auxerre (1850) ; Nevers (1851) ; Dijon (1852) ; Troyes (1853), Moulins (1854) ; Châlons (1855) ; Nantes (1856) ; Mende, Valence (1857) ; Périgueux, Cambrai (1858) ; Strasbourg (1859) ; Dunkerque (1860) ; Reims (1861) ; Saumur, Lyon (1862) ; Rodez, Albi (1863) ; Fontenay (1864) ; Montauban, Cahors, Guéret (1865) ; Senlis, Aix, Nice (1866) ; Paris (1867) ; Carcassonne, Perpignan, Narbonne (1868) ; Loches (1869) ; Lisieux (1870) ; Angers (1871) ; Vendôme (1872) ; Châteauroux (1873) ; Agen, Toulouse (1874) ; Châlons-sur-Marne (1875) ; Arles (1876) ; Senlis (1877) ; Le Mans, Laval (1878) ; Vienne (1879) ; Arras, Tournai (1880) ; Vannes, Bernay (1881) ; Avignon, Fréjus (1882) ; Caen, Coutances, Jersey (1883) ; Pamiers, Foix, Saint-Girons (1884). Chacun de ces congrès a été l'occasion de travaux considérables sur les régions explorées. La charge de directeur de la *Société française d'archéologie* n'est pas, on le voit, une sinécure. La société est fortement organisée ; elle se compose d'un comité permanent de quatorze membres ; de quatre inspecteurs généraux ; d'inspecteurs divisionnaires chargés d'un groupe de départements, d'inspecteurs départementaux, et de plus de quinze cents membres français ou étrangers ; elle distribue des médailles, et s'intéresse, par des allocations, à des fouilles, à la conservation ou à la restauration de monuments anciens, à la publication de travaux archéologiques. La société a conservé, jusqu'à ce jour, l'esprit qui avait présidé à sa fondation ; cinquante années et plus d'expérience l'ont confirmée de plus en plus dans ses traditions sages et libérales. M. le comte de Marsy, depuis longtemps membre de la société et l'un de ses quatre inspecteurs généraux, était désigné par l'opinion pour continuer l'œuvre commencée. Le conseil d'administration a tenu à témoigner à M. Léon Palustre toute sa reconnaissance pour la direction active et brillante qu'il a donnée pendant dix ans à l'organisation des congrès archéologiques et à la publication du *Bulletin monumental*, en lui conférant le titre de directeur honoraire.
H. T.

— Les fascicules 3 et 4 du tome V de l'*Ephemeris epigraphica* viennent de paraître ; ils terminent le cinquième volume. La plus grande partie de ces fascicules est occupée par des suppléments au tome VIII du *Corpus inscriptionum latinarum*. De tous les volumes du *Corpus*, ce dernier, consacré à l'Afrique, est le plus instable. Chaque jour de nouveaux envois de missionnaires et de nouvelles fouilles font sortir du sol de l'Algérie ou de la Tunisie,

de nouvelles inscriptions. Après la mort de Wilmanns, auteur du tome VIII du *Corpus*, M. Io. Schmidt, fut chargé par l'Académie de Berlin, de réunir les documents et de rédiger les suppléments nécessaires. Ce sont ces suppléments qui viennent de paraître dans l'*Ephemeris*. M. Schmidt y a publié de nombreuses inscriptions copiées par lui ou déjà éditées par des savants français. Ces textes forment les numéros 252-1323 et 1472-1479 du recueil. On voit par le nombre des inscriptions l'importance de cette publication exacte et consciencieuse. Ces inscriptions appartiennent à la province proconsulaire, à la Numidie, aux deux Maurétamies, à la Bysacene. A ce mémoire considérable on a joint une carte de la province d'Afrique et d'une partie de la Numidie avec indication des lieux où on a trouvé des inscriptions pendant les années 1881-1884. M. Mommsen a donné, dans les mêmes fascicules, des *additamenta* au tome III du *Corpus*, un diplôme militaire daté du 27 octobre de l'an 90. trouvé à Mayence, et, sous le titre général de *Observationes epigraphicae*, deux études dont la première, intitulée *Princeps officii agens in rebus* a un grand intérêt pour l'intelligence de la *Notitia dignitatum*. La seconde a pour titre : *Ordo salutationis sportularumque sub Imp. Juliano in Provincia Numidia ;* c'est une étude étendue et très serrée de l'édit *de ordine salutationis et de sportulis*, trouvé à Timghâd, et dont M. Mommsen donne un texte amélioré, grâce à des estampages que lui a envoyés M. Poulle, « indefessus veteranus explorationum Africanarum..... comite et adjutore Victore Reboud. » H. T.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 5 novembre. — M. Nicard lit un rapport concluant à la nomination comme membre honoraire de M. Renan, membre résidant depuis trente-quatre ans; M. Renan est élu membre honoraire. MM. Jadart et A. de la Guère, sont élus associés correspondants, le premier à Reims, et le second à Bourges. M. Mowat communique (de la part de M. Germer-Durand) une inscription gauloise inédite, conservée à l'Ermitage de Notre-Dame de Laval, près Colias (Gard); elle se termine par une formule déjà connue : *dede bratonde Kantren*. M. Mowat présente ensuite deux bagues antiques en or trouvées à Amiens et appartenant M. Feuardant. Le chaton de l'une d'elles porte un buste gravé en creux, l'autre bague, de très grand diamètre, porte l'inscription FIDEM CONSTANTINO.

Séance du 12 novembre. — M. de Laigue, consul de France à Livourne, adresse à la Société les photographies de deux vases en émail appartenant à M. Volpini, à Livourne. MM. Saglio et de Montaiglon émettent des doutes sur l'authenticité de ces vases. — M. Courajod lit une note sur deux manuscrits de la Bibliothèque de Vienne (Autriche). Le premier est un traité dédié à Marguerite d'Autriche duchesse de Savoie, orné de miniatures françaises, rédigé en français par un jurisconsulte napolitain, Michel Riz, membre du Parlement de Paris sous Louis XII. Le second est une traduction française de l'*Histoire des Juifs* de Josephe splendidement illustrée de miniatures, datée de 1463, et attribuée à un auteur imaginaire, le moine *Reguies*. — M. Bertrand communique, en les accompagnant d'observations, les photographies d'objets appartenant au Musée de Laiback (Carniole). Ces objets proviennent d'anciens cimetières à Saint-Margarethen et Watsek, à peu de distance de Laiback. Le principal de ces objets est un ciste avec des bas-reliefs représentant des scènes de la vie réelle, et M. Bertrand voit là la preuve d'un courant de civilisation remontant la vallée du Danube dans la direction de l'ouest. — M. Flouest remarque que les bracelets perlés qui figurent dans ces photographies sont identiques à ceux qu'on trouve dans les tumulus de Bourgogne. D'autres objets sont tout à fait différents.

Séance du 19 novembre. — Lecture est faite des adhésions de plusieurs sociétés savantes de province à la déclaration faite dans la Société des Antiquaires pour la conservation des monuments historiques et objets antiques

dans les colonies et possessions françaises. — M. MOWAT donne lecture d'une lettre de M. Germer-Durand relative à l'inscription tumulaire de sainte Enimie à Mende (Lozère). M. Germer-Durand la déchiffre et la complète de la manière suivante : *In hac aula requiescit corpus beatae Enimiae;* ce texte paraît dater de l'an 950 à 1060. — A cette occasion, M. Longnon fait remarquer qu'au XIII[e] siècle le mot *Aula* désignait un lieu de réunion en général. — M. COURAJOD lit un mémoire sur le buste de la femme de Nicolas Braque, conservé en original à l'École des Beaux-Arts. La Société vote le renvoi de ce mémoire à la commission des impressions.

Séance du 26 *novembre.* — Lecture est donnée des nouvelles adhésions à la circulaire de la Société pour la conservation des monuments historiques dans les colonies et possessions françaises. La Société reçoit à l'occasion de cette proposition une lettre donnant des détails sur la destruction de quelques monuments dans le département de la Charente. — M. BERTRAND communique, de la part de M. Bulliot, un fragment de poterie provenant du mont Beuvray et qui pourrait être un gaufrier gaulois. — M. BERTRAND fait ensuite hommage d'un numéro de *la Nature* (22 novembre 1884), contenant un article de M. de Nadaillac sur la question de l'homme tertiaire. M. Bertrand déclare s'associer aux conclusions de M. de Nadaillac sur les théories d'après lesquelles il existerait des traces de l'homme tertiaire. « Ce sont des conceptions purement fantaisistes destinées à faire un peu de bruit autour de leurs auteurs et à disparaître avec la rapidité qui a présidé à leur enfantement. La science vraie repose sur des faits dûment établis et non sur des hypothèses où l'imagination seule joue un rôle. » — M. MAZARD lit un mémoire sur les poteries dites samiennes et sur les procédés employés pour obtenir leur glaçure, rejetant la supposition du vernissage de ces poteries rouges par le procédé du sel marin. M. Mazard pense que la solution étendue au pinceau sur les vases doit sa coloration à l'introduction du peroxyde de fer. D'après des expériences pratiquées dans des fours à porcelaines, M. Mazard établit que ces poteries rouges ont été cuites à une température à peu près égale à celle développée dans le globe de ces fours, soit environ 300° centig.

M. Merrat propose pour ces poteries le nom de pseudo-samiennes. M. Mazard rappelle que Brongniart les appelait poteries romaines.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 28 *novembre.* — L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats à la place d'académicien libre laissée vacante par la mort de M. CHARLES TISSOT. — Le reste de la séance est occupé par des présentations d'ouvrages.

Séance du 5 *décembre.* — Élection d'un membre libre en remplacement de M. CHARLES TISSOT.

	1[er] *tour.*	2[e] *tour*
MM. de Boislisle	14 voix.	22 voix. *Élu.*
de Mas Latrie	13 »	15 »
S. Ménant	8 »	1 »
de Ponton d'Amécourt.	3 »	1 »

L'élection de M. de Boislisle sera soumise au président de la République. L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats aux places de membres ordinaires laissées vacante par la mort de MM. ALBERT DUMONT et AD. RÉGNIER.

Séance du 12 *décembre.* — On annonce la mort de M. MANTELLIER, correspondant de l'Académie. — Election de deux membres ordinaires en remplacement de MM. ALBERT DUMONT et AD. RÉGNIER.

Siège de M. Albert Dumont.

MM. G. Schlumberger.	23 voix. *Élu.*
Bergaigne	10 »
Foucaut	1 »

Siège de M. Ad. Régnier.

MM. Benoît	23 voix. *Élu.*
Réveillout	6 »
Foucaut	5 »

Les élections de MM. Schlumberger et Benoît seront soumises au président de la République. — L'Académie nomme deux commissions chargées de présenter des listes de candidats étrangers à la place du correspondant M. Lepsius décédé, et de candidats français aux places de correspondants laissées libres par l'élection de M. d'Arbois de Jubainville, au titre de membre ordinaire et par le décès de M. Mantellier. — M. H. Weil lit un mémoire intitulé : *Un fragment sur papyrus de la vie d'Esope.*

On possède deux rédactions de cette vie légendaire ; l'une, la plus connue, est généralement attribuée à Planude ; l'autre, la plus développée, a été publiée en 1845, par Westermann. M. Weil a trouvé sur un feuillet de papyrus, appartenant à M. Golenichev, de Saint-Pétersbourg, un fragment d'une troisième rédaction qui se rapproche de celle de Westermann, mais qui contient quelques détails nouveaux, quelques traits assez intéressants du fond ancien de la légende. Malheureusement, ce feuillet ne contient rien des éléments orientaux de la légende. Ce papyrus est beaucoup plus ancien que tous les manuscrits connus. Ceux-ci ne remontent pas plus haut que le xiv° siècle ; la belle onciale ronde du papyrus paraît être du vi° siècle. On peut donc croire que la légende gréco-égyptienne d'Esope était définitivement formée et arrêtée dès le vi° siècle.

Séance du 19 décembre. — L'élection de M. de Boislisle ayant été approuvée par le président de la République, M. de Boislisle est introduit en séance avec le cérémonial accoutumé. — L'Académie se forme en comité secret. — M. Ravaisson lit un mémoire sur une statuette en bronze de Lysippe exécutée pour Alexandre, qui la plaçait sur sa table. Elle représentait *Hercule Epitrapezios;* le dieu, assis sur un rocher recouvert de la peau du lion, tenait la massue de la main gauche et de la droite élevait une coupe. Cette statue nous est connue par des descriptions de Martial et de Stace et par des monnaies de Macédoine, où elle figure comme type. Cette statuette fut possédée par Annibal puis par Sylla ; au second siècle après Jésus-Christ elle appartenait à Noricus Vindex. M. Ravaisson signale plusieurs reproductions antiques de cette œuvre célèbre : un moulage en plâtre conservé à l'école des beaux-arts ; deux marbres mutilés conservés dans les magasins du Louvre ; une statuette du Musée britannique. A l'aide de ces monuments, M. Ravaisson caractérise le style de Lysippe et signale un certain nombre d'œuvres connues dans lesquelles il reconnaît la manière du sculpteur grec.

H. Thédenat.

Publications nouvelles

Alexandre. Souvenirs sur Lamartine. Charpentier, in-18, 3 fr. 50. — Bonhomme. — Voyages de Piron à Beaune. Jouaust, in-18, 3 fr. 50. — Du Boys. L'abbé Hetsch. Poussielgue, in-8° et in-18. — Hénault. Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres, de Sens, de Troyes et d'Orléans. Bray et Retau, in-8°, 6 fr. — Molinier. Dictionnaire des émailleurs. Paris, Rouen, in-16. — Neymark. Turgot et ses doctrines. Guillaumin, 2 in-8°. — Paris (G.). Chrétien Legouais et les autres traducteurs ou imitateurs d'Ovide. Paris, Impr. nationale, in-4°, de 73 pages. — Pasini. Le Trésor de Saint-Marc à Venise. Venise, Oncagnia, 300 fr. — Pflugk-Harting. Chartarum Pontificum romanorum specimina selecta. Stuttgart, Kohlhommer, en tableaux. — Pigeon. L'Allemagne et M. de Bismarck. Giraud, in-8°, 7 fr. 50. — Thompson. A system of psychology. Londres, Longmanns, 2 in-8°. — Valons et Heyert. Charles IX à Lyon en 1564. Lyon, Brun, in-8°. — Woodville-Rockill, the Life of the Budda and the early history of his order. Paris, Leroux, in-8°.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 3 1er Février 1885

BULLETIN CRITIQUE

15. — **La Genèse,** traduction d'après l'hébreu, avec distinction des éléments constitutifs du texte, suivie d'un essai de restitution des livres primitifs dont s'est servi le dernier rédacteur, par François LENORMANT, membre de l'Institut. 1 vol. in-8° de XVI-364 pages. Paris, libr. Maisonneuve.

La traduction de la Genèse est un des derniers ouvrages de notre savant et regretté collaborateur François Lenormant. Il comptait poursuivre ce travail, l'étendre aux autres livres du Pentateuque : la mort l'a brusquement arrêté au moment, ce semble, où une pareille œuvre devient indispensable. C'est en effet sur le terrain de l'histoire juive que se livrera dans un avenir prochain une nouvelle lutte contre la foi chrétienne. Une histoire des Juifs pendant de la vie de Jésus s'élabore au Collège de France; et si l'on veut se rendre compte de l'accueil qui lui est réservé, qu'on observe l'identité frappante d'esprit, de méthode à tous les degrés de l'enseignement public. Voici cinq histoires destinées à la classe de sixième par MM. Ménard, Van den Berg, Dunan, Franck, Suérus : dans les pages relativement peu nombreuses consacrées au peuple juif, quelles étranges explications, quel silence prudent, quel souci d'éviter certains faits, certains détails ! Si encore on se bornait à nier à priori le surnaturel, le sophisme serait évident et n'en imposerait qu'aux esprits légers et superficiels ; mais c'est au nom de la critique qu'on parle, d'une critique qui a fait par ailleurs ses preuves malgré beaucoup d'hésitations et d'erreurs. Est-il prudent de laisser à l'incrédulité de tels avantages ? Ne vaudrait-il pas mieux établir une distinction nette entre les faits dûment constatés par la critique et les hypothèses hasardeuses, subversives, mises en circulation sous son couvert ? F. Lenormant le pensait, et comme la critique pose la question à un point du vue exclusivement scientifique, il l'aborde sous cet aspect. Au lieu de cher-

cher ce qui *doit* ou *ne doit pas* se rencontrer dans nos saints livres, ce qui peut ou ne peut pas s'y concilier avec l'inspiration, il examine ce qui s'y trouve *de fait* et par conséquent peut et doit s'accorder avec leur caractère sacré. Quelques-unes de ses conclusions sont trop hâtives, c'est possible ; du moins on ne dira pas qu'il a eu peur de la vérité et s'est laissé arracher des concessions à contre-cœur, quand il ne pouvait plus faire autrement.

Depuis un certain nombre d'années on s'accorde à reconnaître dans la Genèse l'existence de documents divers, tantôt enchevêtrés, tantôt simplement juxtaposés. C'est là une vue *nouvelle* d'abord très contestée, puis justifiée par l'observation et dont s'est enrichi, — exemple bon à noter, — l'enseignement courant des exégètes : « Rien n'empêche, dit M. Vigouroux, d'admettre que Moïse a inséré dans son œuvre, en ne leur faisant subir que peu ou point de modifications, les traditions écrites ou orales qui provenaient de l'antiquité et dont il connaissait l'exactitude... Il est impossible de faire aucune objection fondée contre cette explication (1). »

Ce qu'on refuse d'accorder, c'est qu'il y ait deux documents distincts ayant formé à un moment donné, chacun de son côté, un tout complet. Un fait certain, dit-on, c'est l'impossibilité de partager la Genèse de telle sorte que les passages élohistes, qui sont les plus nombreux, forment un tout complet et une histoire tant soit peu suivie. C'est précisément à cette objection que répond Lenormant. Après avoir donné dans son entier le texte de la Genèse en distinguant par l'emploi de caractères typographiques différents les morceaux qui appartiennent aux auteurs appelés plus ou moins heureusement le Jéhoviste et l'Elohiste, il complète la démonstration en joignant bout à bout les passages attribués à chacun d'eux. « C'est là, dit-il (p. IV), ce qu'il y a de plus nouveau dans mon entreprise. L'idée en est pourtant bien simple, mais on ne l'a pas encore eue. On a discuté minutieusement et mot à mot chacun des versets du Pentateuque...; mais pour mettre le public à même de juger du plus ou du moins bien fondé des remarques, souvent très subtiles, que l'on produisait, on n'a pas mis sous ses yeux les deux documents eux-mêmes, dégagés l'un de l'autre, séparés et se présentant dans leur individualité distincte. La chose en valait la peine, car, disposés de cette manière, il me semble que leur témoignage est frappant et absolument démonstratif. L'indépendance originaire et la continuité de chacun d'eux se dessinent à un degré dont il était difficile de se rendre compte en les lisant combinés dans l'état de pénétration réciproque où les a laissés le travail du rédacteur définitif. Il devient clair que l'on est en présence, non pas de fragments disjoints,

(1) *Manuel biblique*, par M. Vigouroux (libr. Roger), p. 294.

de nombreux documents primitivement détachés, pas plus que d'une composition originairement une, mais de deux livres complets par eux-mêmes dont le diascévaste final a si rigoureusement respecté la rédaction, qu'en les fondant en un seul tout, il n'y a presque rien supprimé, et qu'en les dégageant de son dernier travail, les quelques lacunes qu'on observe dans le texte de l'un ou de l'autre sont véritablement insignifiantes. »

Le passage suivant (p. XVI), que l'auteur emprunte à sa préface des *Origines de l'histoire*, achève de nous faire saisir sa pensée : « Autre chose est la distinction des deux livres primitifs, élohiste et jéhoviste, combinés par le rédacteur définitif, où la critique me paraît être parvenue à une démonstration formelle que la critique orthodoxe peut parfaitement accepter ; autre chose est la question de la date qu'il faut assigner à la composition de ces deux écrits originaires et à la combinaison finale en un seul livre. Ici l'on est si loin d'être parvenu à un résultat solide, que chacun a son système particulier ; et dans la formation de ces différents systèmes entrent toujours des considérations qui n'appartiennent plus au domaine exclusif de la science. Pour ma part, je n'en vois pas encore un seul qui présente des caractères de démonstration suffisamment décisifs pour s'imposer à l'état de vérité scientifique et ruiner définitivement une tradition assez antique pour que la critique indépendante lui doive au moins d'en tenir grand compte. » Voilà vraiment le programme de cette œuvre de loyauté scientifique et d'extrême prudence qui va s'imposer à l'exégète. Nous n'avons pas la prétention de traiter à fond un si grave sujet, mais nous croyons que plusieurs de nos lecteurs nous sauront gré de réunir, en guise d'arguments *ad hominem*, quelques aveux du célèbre professeur Reuss, une des autorités les plus considérables aux yeux de « la Critique ». Lui aussi est obligé de distinguer comme Lenormant entre la séparation des divers documents et la fixation de leur date : « De nos jours, dit-il à la p. 188 de *l'Histoire Sainte et la Loi*, la grande majorité des critiques est d'accord, *si ce n'est* sur l'antiquité relative de ces compositions, du moins sur le triage à faire des textes historiques. » Mais c'est précisément « l'antiquité relative » des documents qui est le point capital de la question ; or, « malgré les travaux de tout un siècle, la critique n'est guère parvenue à mettre à la place de la thèse traditionnelle une combinaison qui emportât tous les suffrages... Le dernier mot n'est pas dit sur cette grave question et rien n'est plus éloigné de ma pensée que de croire qu'il le sera dans les pages qu'on va lire » (pp. 12 et 13). Le système personnel de M. Reuss en est, en effet, la meilleure preuve. Quelles hésitations lorsqu'il s'agit de déterminer le Code promulgué par Esdras ? « Était-ce notre Pentateuque actuel ? Était ce l'ancienne rédaction deutéronomique (comprenant le livre du Jéhoviste), amplifiée par Esdras ? Était-ce un livre indépendant

de cette rédaction et provisoirement encore séparé d'elle ? En d'autres termes, était-ce ce qu'on a coutume d'appeler l'Elohiste ou la composition primitive (*Grundschrift*) que nous avons nommée le code sinaïtique ou sacerdotal ? Et dans l'un ou l'autre cas, cet élément est-il dû à la plume même d'Esdras, ou bien celui-ci n'a-t-il fait que recueillir des lois déjà existantes mais encore éparses ? Toutes ces questions sont autorisées, et l'on voit que, malgré les découvertes déjà faites et constatées, nous ne sommes pas au bout de nos recherches. Et hâtons-nous de le dire, plus nous avançons, moins nous avons désormais la chance d'arriver à des résultats positifs. Les sources, les témoignages directs commencent à nous manquer, et ce n'est guère que par des inductions que nous parvenons encore à établir, d'une manière plus ou moins certaine, quelques faits spéciaux, à poser quelques jalons pour diriger ceux qui voudront se hasarder sur le terrain des simples probabilités » (p. 235). Probabilités, c'est bien le mot ; nos lecteurs auront remarqué la multiplicité des points d'interrogation ; pour les souligner encore, demandons à M. Reuss la date du document jéhoviste. Amos et Osée l'ont connu, répond-il, il existait donc au huitième siècle. Depuis combien de temps? Il est au moins postérieur à David puisqu'il mentionne les victoires de Saül sur les Amalécites et de David sur les Moabites et les Edomites (*Nombr.*, XXIV, 7, 17). Nous vérifions et nous constatons que les faits en question ne sont pas *racontés* mais *prédits* par Balaam ; à moins donc de nier à priori la possibilité d'une prophétie, ce qui n'a rien de scientifique, impossible d'arguer de ce passage pour la fixation de la date, et le problème reste sans solution.

Bien plus, M. Reuss ne nie pas qu'en un sens le Pentateuque ne puisse être attribué à Moïse et on se ferait, à son avis, une idée très injuste des derniers rédacteurs de nos saints Livres en les considérant comme des faussaires qui auraient abusé de la situation pour répandre au milieu du peuple juif des fables inventées à plaisir ou lui imposer des lois forgées de toutes pièces. Le Jéhoviste s'est servi d'une ancienne histoire des débuts de la nation due à l'auteur *inconnu* qu'on a nommé improprement (1) le second Élohiste. « Mais ce n'est pas tout. Notre auteur a également inséré dans le corps de son ouvrage des pièces détachées, tant en prose qu'en poésie, qui ne sont pas à considérer comme ayant appartenu à cette autre composition que nous venons de signaler » (p. 193). L'ouvrage de l'Élohiste renferme aussi « un recueil de lois d'abord éparses et étrangères les unes aux autres » (p. 244) ; c'est « un composé de plusieurs petits recueils de lois insérés en différents en-

(1) A une époque où on croyait l'Élohiste plus ancien que le Jéhoviste. Que d'obscurités encore sur ce point!

droits du récit historique élohiste, à des places qui pouvaient sembler convenables au rédacteur » (p. 255). Ces lois, quel en est l'auteur? Problème des plus ardus, où l'appréciation personnelle joue le rôle principal et favorise les illusions et où très souvent, comme le remarque Lenormant, les questions sont résolues par « des considérations qui ne sont plus du domaine exclusif de la science ». Mais cela ne donne que plus de valeur aux lignes suivantes de M. Reuss : « De ce qu'il est prouvé que le Pentateuque actuellement existant n'a pas été rédigé par Moïse, on aurait bien tort de conclure qu'il ne peut pas non plus être question de lois mosaïques proprement dites et authentiques, c'est-à-dire promulguées par le prophète du Sinaï... Nous irons même plus loin et nous admettrons que bien de choses réglées dans le Pentateuque en fait de coutumes, de droits et d'obligations, peuvent l'avoir été longtemps avant Moïse ou y sont même mentionnées comme existant et comme formant la base de l'état social en face duquel se trouvait le législateur, et le point de départ de ses propres prescriptions. A titre d'exemples nous citerons la constitution des clans et des tribus, le droit du talion, les usages relatifs à l'autorité du chef de la famille et à la position des femmes, la polygamie, le divorce, l'esclavage, etc. On se convaincra qu'il faut ranger dans la même catégorie les formes primitives du culte, les sacrifices sanglants, certaines fêtes, etc... Rien n'empêche de penser que Moïse, en prêchant une nouvelle foi religieuse, ait aussi réglé d'une manière ou d'une autre le culte à rendre à la Divinité » (p. 113, 121). Il y a donc, de l'aveu de M. Reuss, toute une tradition historique et législative remontant à Moïse ; précieusement conservée, fidèlement transmise de génération en génération par les prophètes ses successeurs légitimes, elle s'est développée comme se développe toute chose vivante ici-bas, en restant dans son fond, en substance, identique à elle-même; on a donc pu, sans mentir, mettre le nom de Moïse en tête du Pentateuque.

Ainsi, aux yeux même de la critique la plus hardie, Moïse et le Pentateuque restent indissolublement unis. Or, ne l'oublions pas : la critique ignore *absolument* qui étaient le Jéhoviste, le second et le premier Élohiste; elle ne peut dire à quelle époque précise ils vivaient; elle ne démontre en aucune manière que Moïse n'ait pas réuni ou fait réunir les traditions relatives aux origines de la nation et les divers récits des événements contemporains, ou qu'il n'ait pas tracé le plan des institutions sociales et religieuses du peuple juif. Ces premiers écrits (1) ont pu recevoir dans la suite des siècles des compléments plus ou moins

(1) La division en plusieurs *livres* : *Genèse*, *Exode*, etc... est fort ancienne, mais rien ne prouve qu'elle remonte à l'origine.

étendus. En quoi cela répugne-t-il lorsqu'on croit à l'inspiration des auteurs de ces développements? Le même Esprit-Saint qui animait Moïse les guidait aussi ; sous son influence, ils ont pu joindre au premier recueil les traditions qui avaient cours à leur époque, revêtir les principes énoncés par Moïse des formules législatives que nécessitaient les circonstances ; plusieurs ont mis la main à l'œuvre, qu'importe s'ils sont tous les organes du même Esprit ? Le fait n'est pas sans analogues dans nos livres saints. « Les parties chaldéenne et grecque du livre de Daniel, dit le cardinal Newman (1), quoique non écrites par Daniel, peuvent avoir été écrites, et nous croyons qu'elles l'ont été, par des rédacteurs inspirés. Voilà, sans rien de plus, ce que l'Église nous oblige à croire. Ceci m'amène à la question de savoir si l'inspiration demande et suppose que le livre inspiré soit homogène dans sa forme et sa matière, et que toutes ses parties soient en rapport l'une avec l'autre. Certainement non. Le livre des Psaumes est la preuve évidente de la fausseté d'une pareille idée. Ce qui est exigé, en réalité, c'est un *éditeur inspiré* qui ait autorité en matière de foi et de mœurs, par les mains duquel soit passé le texte sacré... Quoique le nom de David ne puisse réellement être appliqué à chaque psaume, cependant il les protège et les sanctionne tous. De même pour les appendices qui terminent le livre de Daniel.

« Qu'importe aussi qu'un ou deux Isaïe aient écrit le livre qui porte le nom du prophète? L'Église, sans trancher ce point, a prononcé que le livre était inspiré : les deux Isaïe sont donc inspirés. Si cela est certain pour nous, toute autre question est d'une importance secondaire.

« Les conciles ne nous empêchent pas non plus de croire qu'il y ait des interpolations ou des additions dans le texte sacré, par exemple, le dernier chapitre du Pentateuque, *pourvu que nous croyions qu'elles viennent d'un rédacteur inspiré* comme serait Esdras, et que, par conséquent, elles font autorité en ce qui regarde la foi et les mœurs.

« De ce qui vient d'être dit, il suit que les titres des livres canoniques et leur assignation à tel auteur déterminé ne sont point garantis par leur inspiration et que nous ne sommes pas obligés de les accepter à la lettre. »

Si la critique autorisait d'une manière définitive, vraiment scientifique, l'hypothèse que nous avons esquissée plus haut, il n'y aurait qu'à étendre au Pentateuque la doctrine du vénérable et savant cardinal.

M. Hébert.

(1) *L'Inspiration de l'Écriture sainte* par le cardinal Newman, traduit par M. Beurlier. (*Correspondant* du 25 mai 1884.) Tirage à part, librairie J. Gervais, Paris.

16. — **Analecta sacra** Spicilegio Solesmensi parata edidit Joannes Baptista card. Pitra, episcopus Tusculanus, S. R. E. bibliothecarius; t. II, III, IV, **Patres antenicaeni**. Paris, Jouby et Roger, 1883-1884; trois volumes in-4° de XLVII-660, 640, XXXIV-518 pages.

Le dernier de ces volumes (t. IV) n'a pas été publié par le cardinal Pitra lui-même, mais par M. l'abbé Paulin Martin; il a pour titre spécial *Analecta sacra PP. Antenicaenorum ex codicibus orientalibus*. Le recueil entier témoigne d'un travail considérable et d'une vaste érudition; il ne peut manquer d'intéresser les théologiens, et les critiques aussi, car l'important et l'inutile, l'authentique et l'apocryphe, le certain et le douteux se rencontrent ici dans une large mesure et fraternisent étroitement (1). En appelant l'attention des lecteurs du *Bulletin critique* sur cette collection considérable, je crois devoir éviter de l'étudier dans son ensemble, d'abord parce qu'il serait impossible de parler de tous les écrits et de tous les auteurs; en second lieu parce que je voudrais vider une fois pour toutes la question de l'authenticité de la *Clavis Melitoniana*.

Le second volume, dédié au monastère de Solesmes pour le cinquantième anniversaire de son établissement, renferme (p. 6-127) la *Clef de* Méliton de Sardes, d'après le *Codex Claromontanus*, longtemps cherché et retrouvé enfin dans la bibliothèque Barberini. Je m'unirais avec joie à l'εὕρηκα de l'infatigable chercheur si je pouvais regarder comme authentique une seule partie de cette *Clef* de Méliton (2). Le cardinal Pitra lui-même ne soutient pas l'*intégrité* de cet écrit, dont, suivant lui,

(1) Un compte rendu très détaillé, dans l'ordre chronologique des auteurs, réels ou supposés, a été publié par M. F. Loofs dans la *Theologische Literaturzeitung* de Leipzig, 1884, n°s 17, 19, 23 et 24. C'est un premier battage qui permet de se faire une idée de la proportion de bon grain que contient cette moisson. (*Note de la Rédaction.*)

(2) Nous devons ici quelques renseignements à ceux de nos lecteurs qui ne seraient pas au courant de cette question d'histoire littéraire. Eusèbe (*H. E.*, IV, 26) et saint Jérôme (*De viris*, 24) d'après lui mentionnent un livre intitulé *la Clef* parmi les livres de Méliton, évêque de Sardes, au second siècle. C'est tout ce qu'on sait de cet ouvrage; aucun ancien ne dit l'avoir lu ou même vu; aucune citation n'en a jamais été faite. Un glossaire de symboles allégoriques, sorte de *Gradus ad Parnassum*, à l'usage des personnes qui cultivaient ce genre de poésie, fut exécuté vers le IX° siècle, d'après les écrits des Pères latins. Le cardinal Pitra en a signalé huit manuscrits; sur *deux* seulement, et non les plus anciens, on trouve le nom de *Miletus Asianus episcopus* sous une forme évidemment empruntée à saint Jérôme (*Melitus Asianus, Sardensis episcopus*, etc.). Cette autorité n'a pas semblé suffisante aux érudits pour accepter l'identification du glossaire en question avec le livre inconnu que mentionne Eusèbe. On n'a signalé aucune adhésion de quelque valeur au système proposé par l'éminent bénédictin. (*Note de la Rédaction.*)

« l'antiquité et l'authenticité sont établies » (p. 608), et il « sacrifie généreusement » une centaine de formules avec la ferme confiance que douze cents environ de ces allégories bibliques demeurent hors d'atteinte (p. 609). Après avoir étudié la question à fond, je n'hésite pas à dire que cette confiance du savant cardinal est une grande illusion et qu'il suffit de lire saint Augustin pour la voir se dissiper comme la neige fond au soleil. Ce jugement peut paraître hardi ; je vais le justifier en citant quelques exemples significatifs. On va voir que la première venue des *Enarrationes in psalmos* fournit plusieurs des formules de la *Clef* et que les formules du pseudo-Méliton, prises au hasard, se rencontrent, souvent littéralement, dans saint Augustin.

Pour la première expérience, je choisis l'explication du psaume huitième, où saint Augustin s'explique sur les principes de son allégorisme. Il dit en commençant : *Multis et variis similitudinibus unam eamdemque rem in scripturis saepe insinuari*, et à la fin : *Et haec regula in omni allegoria retinenda est ut pro sententia praesentis loci consideretur quod per similitudinem dicitur : haec est enim Dominica et apostolica disciplina.*

AUGUSTINUS. *In Ps.* 8.	CLAVIS (*Analecta II*).
N. 1. *Aream* intelligimus *Ecclesiam*.	P. 33, 93. *Area*, *Ecclesia*.
N. 7. Legimus, *digito Dei scriptam Legem* et datam per Moysen sanctum servum ejus : quem digitum Dei multi intelligunt *Spiritum sanctum*. (Cf. *Ambros.* De Spiritu Sancto, l. III, n. 13 — *Didym.* De Spiritu Sancto, n. 20 et 21, in Opp. S. Hieronymi, II, 127 s., éd. Migne).	P. 7, 17. — *Digitus Domini*, *Spiritus Sanctus*, cujus operatione tabulae *Legis* in Exodo scriptae referuntur.
Ibid. — Quoniam videbo, inquit, *coelos opera digitorum tuorum* : id est, cernam et intelligam *Scripturas*, quas operante Spiritu sancto per ministros tuos conscripsisti (cf. n, 8).	P. 8, 18. — *Digiti Domini*, legislator Moyses, sive prophetae. In psalmo : *Videbo coelos*, hoc est *Legis libros et prophetarum*, *opera digitorum tuorum*.
N. 9. — Cur autem *luna* recte significet *Ecclesiam*, etc.	P. 13, 20. — *Luna*, *Ecclesia*.
N. 12. — Nisi *oves* et boves, intelligamus *animas sanctas*..... omnem sanctam spiritalem creaturam. (Cf. 13. *Oves* et boves, sanctae animae *fidelium*, vel in plebe, vel in ministris.)	P. 95, 79. — *Oves*, populi *fideles*... In psalmo : Omnia subjecisti sub pedibus ejus, oves et boves.
N. 12. — Ipsi homines non ob aliud *boves* dicti sunt, nisi quod *evangelizando verbum Dei* Angelos imitantur, ubi dictum est : Bovi trituranti os non infrenabis.	P. 92, 28. — *Boves*, *apostoli* vel caeteri *praedicatores*... Non alligabis os bovi trituranti.
N. 13. — *Pecora* enim campi congruen-	P. 95, 85. — *Pecora*, peccatores *vo-*

tissime accipiuntur homines in carnis *voluptate* gaudentes.	*luptatibus* deditI saeculi. — Et in psalmo — insuper et pecora.
Ibid. — Vide nunc etiam *volucres coeli*, *superbos*.	P. 86, 5. — *Volucres*, homines *superbi*. In psalmo — *volucres coeli*.
N. 13. — Intuere etiam *pisces* (maris, hoc est *curiosos;* qui perambulant *semitas maris*, id est, inquirunt in profundo *hujus saeculi temporalia*. (Cf. In Io. Ev. tr. 122, n. 9; Serm., 252, n. 3; de divers. quaestion. 83, qu. 57, n. 3.)	P. 108, 51. — *Pisces*, *reprobi*. In Evangelio : *Malos autem foras miserunt*. Et in psalmo : Et *pisces maris*, *qui perambulant semitas maris*. 52. — *Semitas maris*, *actiones saeculi hujus*, ubi et supra.
In Ps. 3, n. 4. — *Montem* quidem *ipsum Dominum* per Prophetam dictum habemus. (Cf. De div. quaest. 83, qu. 61, n. 6 : Qui (Christus) assidue in Scripturis *mons* appellatur.)	P. 29, 23. — *Mons*, *Salvator*.
In Ps. 2, n. 5. — Quam (*ecclesiam* sanctam) *montem* appellat.	P. 29, 24. — *Mons*, *Ecclesia*.
In Ps. 124, n. 4. — Levavi oculos meos in *montes :* — quia de *Scripturis sanctis* in hac vita habemus auxilium.	P. 30, 25. — *Mons*, *sacra Scriptura*.
In Ps. 98, n. 14. — Quid est *mons*, unde praecisus est *lapis sine manibus? Regnum Judaeorum*, etc.	P. 30, 26. — *Mons*, *populus Judaeorum*, de quo in Daniele : Abscissus est *lapis sine manibus*.
In Ps. 124, n. 4. — *Montes excelsi*, praedicatores veritatis, sive Angeli, sive *Apostoli*, *sive Prophetae*. — Ipsi sunt montes — et primitus illuminantur, ut ab ipsis lumen descendat ad valles, vel ad *colles*, quia *non tantae sunt altitudinis*, quantae sunt montes. (Cf. In Ps. 71, n. 5.)	P. 30, 27. — *Montes apostoli sive prophetae*, ob virtutum *celsitudinem*. P. 30, 34. — *Colles*, sancti, sed *minoris meriti*.
In Ps. 45, n. 7. — Turbati enim sunt *montes*, id est, *potestates hujus saeculi*.	P. 30, 28. — *Montes*, divites et *potestates saeculi hujus*.
In Ps. 35, n. 9. — Emerserunt enim principes *haeresum* et *montes* erant. (Cf. In Ps. 214, n. 5.)	P. 30, 30. — *Mons*, dogma *haereticorum*.
In Ps. 56, n. 17. — Novimus ergo *nubes* Dei esse *praedicatores* veritatis Prophetas, *Apostolos*, etc. (Cf. In Ps. 35, n. 8; in Ps. 88 (I), n. 7; in Ps. 103 (I), n. 11.	P. 14, 31. — *Nubes*, *apostoli*, sive caeteri *praedicatores*.
In Ps. 146, n. 15. — Cooperit coelum *nubibus*. — Nisi enim haberemus occasionem *obscuritatis Scripturarum*.	P. 14, 34. — *Nubes*, *obscuritas Scripturarum*. In psalmo : Qui operit coelum nubibus.
In Ps. 103 (IV), n. 6. — Quod est *caput serpentis? Prima peccati suggestio*.	P. 104, 56. — *Caput serpentis*, *prima peccati suggestio*.
In Ps. 41, n. 3. — (Cervus) *serpentes necat*.	P. 97, 4. — *Cerva*, caro Domini, *serpentes necans*.
In Ps. 102, n. 16. Non *tardes* converti	P. 88, 42. — *Corvus*, peccatoris ad

ad Dominum. Sunt enim qui praeparant conversionem et *differunt*, et fit in illis vox *corvina*, *cras*, *cras*. (Cf. Serm. 82, n. 14, et Serm. 224, n. 4.)

poenitentiam *tarditas*, et vana spes de die in diem *differentis*.

In Io. Ev. tr. 123, n. 1. *Piscis assus est Christus passus.*

P. 108, 53. — *Piscis*, Dominus *Jesus Christus*, *tribulationis igne assatus*.

De div. quaest. 83, qu. 61, n. 2. *Duo* autem *pisces* — *duas illas personas* videntur significare, — *regiam* scilicet *et sacerdotalem*.

P. 54. — *Pisces duo*, — *duae personae*, *regia et sacerdotalis*.

Pour la section V *de Numeris* (p. 22 sqq.) on peut comparer Aug. *De diversis quaestionibus*, 83, q. 57 (de CLIII piscibus), où il explique allégoriquement les nombres 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 21, 40, 50, 150 et particulièrement le nombre 153.

Sur ce dernier nombre on peut voir encore : *De doctr. christ.*, II, n° 25; Ep. LV, 31 ; *in Ps.* XLIX, n° 9; *Serm.* CCLII, 8 ; *in Jo. Ev. tract.* 122, n^{os} 8 et 9.

P. 23, le card. Pitra fait la remarque suivante à propos de : *Quatuor sanctorum virtutes* (Cf. Aug. *de Div. quaestionibus*, 83, q. 61, 4) : « SANCTI *passim*, *pro* FIDELIBUS, *sedulo* φιλαρχοι *notent*. » De même p. 622 : « Ce terme de *saint* n'a pas été ainsi employé après l'ère des martyrs. » Je me permets de remarquer que saint Augustin emploie souvent le mot *sancti* dans le sens de *fideles*, par exemple cinq fois dans le seul sermon CLXXIX, 3-6. (Cf. Serm. CXXVIII, 10, 11 : *Attendite, sancti, quicumque pugnatis*, etc. ; cf. Serm. CLI, 8).

La formule mélitonienne (p. 12, 3) : *Coelum, sacra scriptura, per ora mortalium toto in orbe terrarum dilatata*, est un extrait de saint Augustin (*in Psalm.* CIII, (I) n° 8).

Le texte biblique auquel se rapporte la formule *Coelum plicabitur sicut liber* (Is., XXXIV, 4) n'est pas, comme pense le cardinal Pitra, tiré *ex ignota versione*, mais simplement emprunté à saint Augustin, chez qui ce verset se retrouve au moins quatre fois (*in Ps.* VIII, n° 7, avec *sicut* pour *ut* ; *in Ps.* XCIII, n° 6 ; *in Ps.* CIII (I), n° 8 ; *Confess.*, XIII, c. XV, n° 16).

« Nous pourrions prolonger de beaucoup nos citations ; mais elles sont suffisantes pour notre but. » (Ceillier, nouv. édit. I, 455).

Mais, dira-t-on, saint Augustin aura connu et utilisé la *Clavis* de Méliton. Cette hypothèse doit être écartée pour les raisons suivantes. Le nom de Méliton ne se présente pas une fois dans les œuvres authentiques de saint Augustin. Saint Augustin revendique lui-même en différents endroits l'originalité de ses explications allégoriques : par exemple (*De Gen. ad litt.*, II, 9, 22) : *Quid autem hinc allegoriae* SENSERIM. — *Sive igitur ita ut ibi posui*, etc. Enfin l'originalité de l'explication des

psaumes de saint Augustin est reconnue expressément par saint Jérôme (ép. CXII, 20).

On répondra à cela que peut-être ni saint Augustin ni saint Jérôme ne connaissaient l'auteur de la *Clavis*. Et nous, comment le connaissons-nous ? Par une suscription de manuscrit postérieure d'un millier d'années au véritable Méliton.

Je n'insisterai pas sur les allégories (II, p. 624-634) du pseudo-Théophile ; inutile de s'y arrêter, la question est aujourd'hui résolue. Il n'en est pas de même d'Eucher. Le cardinal Pitra veut voir dans Eucher le *primus et antiquissimus interpres* de la *Clavis melitoniana ;* et nous trouvons dans le second volume les *Formulae principalis* (ou *spiritualis*) *intelligentiae, e codice saeculi VI*. Ce manuscrit est le même que Mai (*Spic. Rom.*, V, 240) attribue au VII^e siècle, et Reifferscheid (*Bibl. patr. lat. italica*, I, 140) au VIII — IX^e (?). Dans ce manuscrit les *libri instructionum* forment le second et le troisième livre des *Formulae* (p. 512-569). Mais il suffit d'être tant soit peu familier avec les écrits de saint Augustin et de saint Jérôme pour avoir quelque peine à croire que saint Eucher ait travaillé sur les formules de Méliton : que l'on compare, par exemple, la lettre d'Eucher à Veranus (p. 511) avec Jérôme *Ep.* CXX *ad Hedibiam*, c. XII (1).

Nous nous en tiendrons là. Aussi bien, quand il s'agit de la *Clavis Melitoniana*, le cardinal Pitra est comme un homme qui a vu trop vivement la lumière, et qui aperçoit partout des images aveuglantes de l'objet qui l'a frappé. C'est au contraire la critique calme que l'on retrouve dans le passage où le savant cardinal réfute la *desperata opinio* de ces théologiens qui, comme Tizzani, pour fournir un argument douteux à la primatie pontificale, déclarent apocryphes certaines lettres de saint Cyprien (p. 288). Mais là où le mérite de l'illustre cardinal se retrouve tout entier, c'est, non pas tant dans la science des pères latins que dans celle des pères grecs. Il a une admirable connaissance des bibliothèques d'Europe et de leurs manuscrits grecs : ajoutez à cela une patience à l'épreuve de tout ennui et de toute difficulté. Quel travail représente par exemple la reconstruction de l'explication des psaumes d'Origène d'après les *Chaînes*, mal connues jusqu'aujourd'hui, de la Vaticane ! (II, 444-483 ; III, 1-363.) — Ailleurs nous trouvons des fragments importants d'Hippolyte. (II. 226-274 ; 282-284 ; IV, 36-71 ; 306-337.) — Il est dommage que le caractère apocryphe de certains textes soit plus facile à établir que l'authenticité de certains autres. Les recherches de Caspari et de Draeseke ont montré que plusieurs écrits qui nous sont

(1) Pour le dire en passant, le D^r Pauly, de Graz, prépare en ce moment une édition critique de saint Eucher.

parvenus sous le nom de Grégoire le Thaumaturge, doivent être attribués à Apollinaire de Laodicée; ce n'est donc que dans un sens assez extraordinaire qu'on peut leur appliquer la dénomination de *Patres Antenicaeni*. — La lettre de Denys d'Alexandrie au pape Sixte (IV, 172, 414), si elle était authentique, serait un argument bien fort en faveur des *Areopagitica* (IV, p. XXIII) ; mais la preuve de son authenticité ne sera pas fournie de longtemps.

Il est temps de nous séparer des *Analecta Sacra* ; on comprendra qu'ici nous ayons relevé de préférence les points sur lesquels nous pensons autrement que l'illustre cardinal et son collaborateur, le savant théologien de Paris. Lui-même ne nous y avait-il pas courtoisement invité : *Per me ergo licet*, dit-il (II, 2). *juniores et acriores in aciem concurrant, vexilla ventilent, gladios constringant, nec vulnera reformident.*

P. Odilo Rottmanner, O. S. B.

---

17. — **Lucien,** *Dialogues des morts*, annotés par Ed. Tournier, maître de conférences à l'École normale supérieure. Deuxième édition, revue et complétée avec la collaboration de M. A. Desrousseaux, agrégé de l'Université. Paris, Hachette, 1884.

Cette deuxième édition d'un petit livre excellent renferme une partie toute neuve : c'est le *Complément* (p. 65-169), comprenant les dialogues 3, 4, 5, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 21, 25, 26, 29 et 30, publiés par M. Desrousseaux sous la direction de M. Tournier. Nous avons là non seulement une édition remarquable à l'usage des écoliers, mais un vrai régal de philologues. — Fritzsche, dans son édition critique des Dialogues (Rostock 1874-1882), exprimait le regret de n'avoir pu utiliser comme il le méritait un manuscrit de Lucien, le *Vaticanus* 87. Le travail était délicat : ce manuscrit présente des leçons excellentes et de très corrompues; le copiste était, de plus, négligent : c'est une tradition médiocre d'une source en partie de premier ordre. Le choix était donc difficile. M. Desrousseaux s'en est chargé et s'en est tiré avec honneur : il a pu emprunter au *Vaticanus* 87 environ une quarantaine de leçons neuves et sûres, et si l'on y joint à peu près autant de conjectures qui lui sont personnelles, on aura une idée de l'intérêt de cette édition. Elle constitue un progrès du texte.

Nous ne signalerons pas les modifications apportées par M. Desrousseaux (cf. sa préface, p. 70-79). Nous ne nous permettrons que quelques remarques. A la page 95 (ligne 2), Καὶ οὐδεὶς ἔτι ἀνθίστατο n'est-il pas plus que douteux? — Plus bas (ligne 7), πελτάρια n'est-il pas un glossème de γέρρα οἰσύϊνα ? Le mot, en effet, est peu attique, et plusieurs manuscrits, dont le

Vaticanus 87, donnent à la place πελτίδια, qui est une scolie manifeste. — Ailleurs (page 107, ligne 1), la leçon ἐγέλασας n'est-elle pas bien singulière? Tous les manuscrits donnent γελᾷς, à l'exception du *Vaticanus* 87; quelques pages plus haut (p. 87), dans une phrase identique, nous lisons γελᾷς et non ἐγέλασας (cf. Aristoph. Paix 1065). — Page 109 (ligne 11), le membre de phrase ὥσπερ ἅπαντες ἴσασιν ne serait-il pas mieux placé après μόνον ? — Page 159, la réplique de Ménippe à Tantale, comme l'a relevé M. Desrousseaux dans une note très ingénieuse, renferme un « léger défaut de raisonnement; » mais ne serait-ce pas là précisément un de ces cas « à renvoyer à la chirurgie, » suivant l'expression de M. Desrousseaux. Je lui proposerai donc une petite opération : en acceptant les suppressions proposées, mais en supposant de plus une transposition, très naturelle ici, les deux répliques consécutives de Ménippe étant identiques de construction et de pensée, on pourrait après τεράστιόν τι πάσχεις, ὦ Τάνταλε, effacer la phrase ἀτὰρ εἰπέ μοι τί δαὶ καὶ δέῃ τοῦ πίειν, et la placer immédiatement à la suite de ἐπεὶ φῄς : il semble que la leçon τί οὖν du *Vaticanus* 87 confirme cette conjecture. P. Batiffol.

---

18. — **Histoire de la littérature grecque**, par M. F. Deltour, inspecteur général de l'Université; 1 volume in-12 de ix-715 pages. Paris, 1884.

19. — **Leçons de littérature grecque**, par M. A Croiset, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris ; 1 volume in-12 de 250 pages. Paris, 1884.

L'ouvrage de M. Deltour fait partie du *Cours complet d'enseignement littéraire* publié sous sa direction. Ce nouveau livre a les mérites que l'on recherche dans ce genre d'ouvrages : divisions claires, paragraphes nombreux, dont l'objet est précis et le titre net, style simple et comme atténué à dessein, exposition claire et, relativement au but du livre, très complète. M. Deltour fait une large part aux périodes alexandrine et gréco-romaine. Enfin tout en renvoyant au livre de M. Villemain, il a quelques pages sur les Pères de l'Église. Cette histoire littéraire est donc un très utile livre d'enseignement.

L'ouvrage de M. Croiset est beaucoup plus court, et encore la moitié, à peu près, du volume est-elle prise par des citations. C'est donc un abrégé très succinct, mais plein de choses et original dans la manière soit de poser, soit de résoudre certaines questions; il apprend beaucoup et donne le désir d'apprendre encore davantage. Nous espérons que ce souhait sera promptement réalisé dans la grande *Histoire de la littérature grecque* dont l'éditeur du *Bulletin* a annoncé la publication.

Nous n'avons pas l'intention d'établir un parallèle inutile entre deux ouvrages qui ont chacun leur mérite. Toutefois il existe entre eux dans les premières pages une différence de doctrine qui soulève un débat intéressant. M. Deltour soutient que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, dans l'état où elles nous sont parvenues, sont l'œuvre d'un seul et même poète que la tradition appelle Homère. M. Croiset est d'un avis contraire. Sans vouloir traiter à fond ici la question homérique, essayons de déterminer à quel point en est arrivée la discussion. Encore laisserons-nous de côté l'*Odyssée*, que la plupart des critiques s'accordent à regarder comme postérieure à l'*Iliade*.

Il n'y a plus guère aujourd'hui de ces conservateurs absolus comme M. Deltour qui tiennent à garder Homère tout entier. M. Pierron était de ceux-là en son vivant; M. R. Volkmann en est encore en Allemagne (*Geschichte und Critik der wolfschen Prolegomenen zu Homer*, Leipzig, 1844).

Les Wolfiens purs diminuent aussi. L'opinion aujourd'hui dominante est celle d'un tiers parti, qui essaye de concilier dans la mesure du possible la tradition sur Homère avec les critiques fondées de Wolf. La différence entre les Wolfiens purs (Sachmann, Köchly en Allemagne, Paley en Angleterre, Fauriel, Dugar-Montbel en France) et les conciliateurs (G. Hermann, O. Müller, Grote, Bergk) est nettement marquée par O. Müller d'un mot bizarre en apparence, mais profond. Les Wolfiens supposent l'existence primitive d'un grand nombre de petits poèmes; puis à une certaine époque une collection d'individus aurait eu l'idée de réunir ces poèmes recueillis de différents côtés. A cette *composition*, qu'il appelle *atomistique*, O. Müller oppose la *composition organique* (1) : un poète de génie, — Homère si l'on veut, — conçut le plan de l'*Iliade* et le développa dans ses grandes lignes, un peu au hasard des récitations publiques. A ce noyau primitif les aèdes postérieurs, les homérides surtout, ajoutèrent des développements plus ou moins considérables. L'écriture a servi, ou peut avoir servi, à la composition du poème primitif et aux additions, car l'objection de Wolf sur ce point tombe devant les découvertes de l'épigraphie et les travaux de savants tels que Kirchoff et Fr. Lenormant. On s'accorde aujourd'hui (v. l'article *Alphabetum* du Dictionnaire de Daremberg et Seglio) à fixer vers le milieu du IXe siècle, c'est-à-dire à l'époque où très probablement vivait Homère, l'introduction de l'alphabet phénicien dans les îles grecques. En effet les objections classiques contre l'emploi de l'écriture en Grèce antérieurement au VIIe siècle sont contestables. On dit que les lois de Zaleucus furent les premières

(1) V. *Litt. gr.* de Olfried Müller, traduction Hillebrand, l'*excursus* aux chapitres V et VI.

lois écrites, et que l'écriture dut servir avant tout à écrire les lois. Mais les lois ont bien pu exister sous forme de coutumes avant qu'on songeât à les écrire, et la législation de Zaleucus n'être qu'une rédaction de ces coutumes, rédaction tardive par rapport à l'apparition de l'écriture. D'ailleurs toute objection tombe devant les faits que nous citions plus haut. Ajoutons que l'existence de la poésie lyrique, très ancienne en Grèce, suppose, encore plus que l'épopée, la fixation des idées par l'écriture. Par conséquent, sans aller aussi loin que R. Volkmann, qui admet presque l'existence dès le IXe siècle d'édition de l'*Iliade, ad usum lectorum*, on peut croire à ce que Nitzsch appelle *usus scripturae didascalicus*, l'usage de l'écriture (au lieu de la seule mémoire) dans les écoles poétiques. Suivant ce système, l'aède, comme nos trouvères au moyen âge, aurait eu par devers lui son manuscrit pour apprendre son poème, le modifier plus facilement et enfin, si besoin en était, « secourir sa mémoire troublée » pendant les récitations publiques.

Voilà donc l'*Iliade* créée, pour ainsi dire, et en voie de développement. D'assez bonne heure une école d'aèdes, toujours probablement celle des homérides, conçut l'idée de former une *collection* comprenant sous le nom d'*Iliade :* le noyau primitif, des morceaux qui se rattachaient au plan général, d'autres enfin qui ne s'y rattachaient pas, mais que l'on voulait conserver à cause de leur mérite (ainsi la Dolonie, le combat des dieux, Priam chez Achille). De là des incohérences inévitables que Wolf a bien signalées et que les éditeurs grecs postérieurs n'ont pu faire disparaître malgré leur sagacité. Cette collection a dû être faite avant Pisistrate au temps où se composaient les poèmes cycliques, car ces poèmes n'empiètent jamais sur les récits de l'*Iliade*. De plus si la *collection* n'était pas antérieure à Pisistrate, elle n'aurait pas échappé à la connaissance d'Aristote et celui-ci n'aurait pas considéré Homère comme le plus ancien et le plus savant des épiques. Les critiques d'Alexandrie firent des poèmes homériques une dernière recension et partagèrent l'*Iliade* en vingt-quatre chants de longueur à peu près égale.

Cette égalité des chants et leur notation par des chiffres ont éveillé récemment l'attention de M. W. Christ. Il semble au critique, et avec raison, que cette division par groupes de vers à peu près égaux a quelque chose de trop artificiel pour appartenir à la rédaction primitive. De plus nous savons de source certaine que jusqu'à la période alexandrine les divisions du poème étaient désignées par des titres : la querelle, la théomachie, le catalogue des vaisseaux, etc. etc. Ces titres doivent remonter à une époque très ancienne, celle des récitations publiques. Or ils sont plus nombreux que les chants de l'*Iliade*. Les Alexandrins ont autant que possible conservé les séparations primitives ; mais souvent ces fragments étaient trop courts : on en réunit alors plusieurs pour faire un

chant; quelquefois ils dépassaient le nombre de vers convenu : on les répartissait alors entre deux chants. Ne tenant donc pas compte de la division en vingt-quatre chants, M Christ essaye de retrouver les parties primitives : il en reconnaît une quarantaine ayant eu leurs titres distincts, et récitées tantôt d'ensemble, tantôt séparément.

Parmi ces quarante parties de l'*Iliade* seconde manière, M. Christ en distingue cinq ou six qui auraient, selon lui, formé le noyau primitif; les autres se seraient ajoutées successivement et par groupes. Nous ne suivrons pas plus loin M. Christ dans l'exposé de sa théorie. Le lecteur la trouvera tout au long dans le livre qu'il vient de publier il y a quelques semaines (*Homeri Iliadis carmina, sejuncta, discreta, emendata*... Leipzig, 1884) et sur lequel nous reviendrons peut-être plus tard. Tout ce que nous voulions montrer aujourd'hui, c'était l'état actuel de la question homérique sur la seule *Iliade*. On voit que l'opinion de M. Deltour est fort combattue et par des arguments sérieux. E. P.

CHRONIQUE

— On a récemment découvert à Rome des lettres faisant partie d'une correspondance secrète entre le connétable de Bourbon et Ludovic le Maure, duc de Milan.

— Dans la série des *Manuels de la Bible*, MM. Clarck vont publier les *Actes des Apôtres*, avec introduction, notes et cartes; et une *Géographie de la Palestine*, avec cartes.

— L'*Annuaire d'Holyrood* va publier un récit inédit de l'exécution de Marie Stuart fait par un témoin oculaire, et trouvé récemment en manuscrit dans les papiers d'un magistrat écossais du XVIIIe siècle.

— L'*Atlas d'histoire naturelle de la Bible, d'après les monuments anciens et les meilleures sources modernes et contemporaines, destiné à faciliter l'intelligence des saintes Écritures*, par M. L.-E. Fillion, professeur d'Écriture sainte au grand séminaire de Lyon, vient de paraître : 1 volume grand in-4°, contenant v-112 pages de texte et CXII planches. (Lyon, librairie Briday.)

— Dans l'incendie du château de Breteuil (Seine-et-Oise), ont péri, paraît-il, toutes les archives précieuses qu'il renfermait : correspondance du marquis de Breteuil, ministre de la guerre en 1730, avec le maréchal de Saxe, Maillebois, Broglie, Soubise; correspondances de la marquise du Châtelet, née Breteuil, avec le roi de Prusse, avec Voltaire, d'Alembert, Diderot, Richelieu; correspondances de Berwick avec le baron de Breteuil pendant la guerre d'Espagne; enfin, correspondance du baron de Breteuil avec Marie-Thérèse, Kaunitz, Mercy, Louis XIII, etc.; nombre de lettres de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.

— M. Paul Lacombe prépare une *Bibliographie parisienne : Tableaux de Paris et documents pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIe siècle jusqu'à nos jours*. Ce travail comprendra non seulement les tableaux de Paris, de Mercier et autres écrivains, mais encore les volumes ou même les pièces

qui peuvent contribuer à faire connaître les détails des mœurs et coutumes des derniers siècles.

— M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale, va publier le tome VII de sa traduction du *Talmud de Jérusalem*. Le volume contient les deux premiers traités de la législation matrimoniale : 1° Traité *Yebamoth*, ou des lois du Lévirat; 2° traité *Sota*, de la femme soupçonnée d'adultère, soumise au jugement divin par l'épreuve de l'eau, ou l'ordalie maintenue à travers le moyen âge.

— Il vient d'être fondé à Paris, sous le titre de *Société de saint Thomas d'Aquin*, une société pour l'étude de la philosophie chrétienne. Le président est Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique; le vice-président, M. Domet de Vorges. La société se compose de sociétaires résidant à Paris, et de membres correspondants. Les travaux des associés seront publiés dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, revue dirigée par M. l'abbé Guieu. Dans les deux premières séances, on a entendu la lecture d'un mémoire de M. Gardair sur l'*Activité dans les corps inorganiques*. On trouvera ce travail publié dans les numéros de novembre et de décembre des *Annales de philosophie chrétienne*.

— M. Tessier, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Caen, a lu à l'*Académie des sciences morales et politiques* un mémoire sur la *Quatrième Croisade*, et M. Fustel de Coulanges, un travail sur le *Régime de la propriété chez les Germains*, qui a donné lieu à une intéressante discussion.

— La librairie Klincksieck publie, dans sa *Nouvelle collection à l'usage des classes*, une traduction française de la *Stylistique latine* de Ern. Berger; la traduction est l'œuvre de MM. Gache et Piquet : M Max Bonnet l'a « revue et adaptée à l'usage des classes ». C'est beaucoup de monde pour faire un tout petit livre; néanmoins, chose extraordinaire, il n'en est pas moins bon pour cela. Ce serait déjà une œuvre utile, quand il ne s'adresserait qu'aux jeunes élèves, voués aux thèmes et aux discours latins; dans cet ordre d'idées, les modérateurs de nos études classiques, après avoir bien pourfendu les vieilles méthodes, commencent à s'apercevoir qu'elles avaient du bon : le thème latin n'est pas mort. Espérons, par exemple, qu'on le fera moins mal que par le passé ; MM. Berger, Gache, etc., y aideront, je n'en doute pas. Mais je voudrais les recommander aussi aux personnes qui ont à écrire en latin, et surtout aux théologiens, trop enclins d'ordinaire à se croire tout permis envers la langue de Cicéron, sous prétexte qu'elle est devenue la langue de l'Église. La pratique d'un petit traité comme celui-ci, et quelques lectures buissonnières dans les auteurs corrects seraient des exercices fort propres à combattre l'invasion de l'auvergnat en *us*. L. D.

— Le dernier fascicule du *Bullettino di archeologia cristiana* de M. de Rossi contient, outre le compte rendu des séances de la Société romaine d'archéologie chrétienne, un important mémoire sur les antiquités chrétiennes de la région de Capène, et sur le culte des saints Abundius et Abundantius. L'édition française de ce fascicule est accompagnée d'une lettre de faire part dans laquelle M. de Rossi annonce la disparition de cette traduction. Outre le déclin de l'abonnement, cause ordinaire des événements de ce genre, on signale la diffusion de plus en plus grande de la connaissance des langues : tous les gens d'études comprennent maintenant l'italien. Aussi est-il à prévoir que le personnel des lecteurs de l'édition française va se réunir à celui des lecteurs de l'édition italienne. Nous ne saurions trop le désirer. Les questions dont M. de Rossi s'occupe ordinairement dans son Bulletin, sont presque toujours d'un intérêt plus vif et plus général que les sujets de ses grandes publications. Ces mémoires détachés, d'une lecture facile et attrayante, où l'histoire et l'archéologie sont sans cesse rapprochées et éclairées l'une

par l'autre, sont à la fois des régals pour les amis de l'antiquité chrétienne, et des modèles achevés de la methode à suivre en ce genre d'études. L. D.

— Le tome VIII des *Chroniques de Froissart*, éditées pour la Société de l'Histoire de France, par MM. S. Luce et G. Raynaud, ont paru au mois de janvier.

— Le tome VII des *Miracles de Notre-Dame*, publié par G. Paris et H. Michelant, pour la Société des anciens textes français, vient de paraitre.

— Le volume de M. J. Couraye du Parc, qui édite pour la même Société la *Mort Aimeri de Narbonne*, est près d'être achevé; le glossaire est sous presse.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 3 décembre. — La Société reçoit de nouvelles adhésions à sa circulaire pour la conservation des monuments historiques dans les colonies et possessions françaises.

La société procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1885; *Président :* M. L. COURAJOD. — 1er *Vice-président :* M. E. SAGLIO. — 2e *Vice-président:* M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE. — *Secrétaire* : M. R. MOWAT. — *Secrétaire-adjoint:* M. R. DE LASTEYRIE. — *Trésorier :* M. AUBERT. — *Bibliothécaire-archiviste:* M. POL NICARD.— *Commission des impressions :* MM. ULYSSE ROBERT, H. THÉDENAT, MICHELANT, A. DE BARTHÉLEMY, BORDIER. — *Commission des fonds :* MM. G. PERROT, G. DUPLESSIS, E. GUILLAUME.

M. GAIDOZ communique trois inscriptions gallo-romaines inédites, récemment découvertes à Aix-les-Bains (Savoie). Ce sont les inscriptions funéraires de Titia Dorcas, Titia Sizenes et Catinia Morchis. La première est érigée en hommage public par les propriétaires d'Aix (*possessores*). M. Gaidoz rapproche ces textes d'une inscription analogue déjà publiée, étudie le caractère de ce groupe d'inscriptions, les noms des personnages qu'elles mentionnent, et essaye un tableau de la station thermale d'Aix, au IIIe siècle de notre ère. — M. MOWAT annonce à cette occasion qu'il a reçu communition de ces inscriptions, et qu'il se propose de les publier de son côté. — M. COURAJOD communique à la Société une statuette de bronze de la Renaissance italienne, appartenant au cabinet de M. Charles Pulzki, à Pesth (Hongrie). Cette statuette représente *David vainqueur de Goliath*. M. Courajod, après avoir successivement rapproché ce monument d'un dessin du Musée du Louvre, de la réduction du *David* de l'Académie des Beaux-Arts de Florence faisant partie du cabinet Thiers, de deux planches de Ducerceaux, et d'une figure en marbre du jardin du Luxembourg, établit que la statuette de M. Pulzki reproduit le fameux *David* de bronze modelé par Michel-Ange, *Col Golia sotto*, dont parle Condini. Cette dernière sculpture, commandée en 1502 à Michel-Ange, par la République Florentine, offerte en don d'abord au maréchal de Gié, ensuite à Florimond Robertet, et conservée longtemps au château de Bury, a complètement disparu depuis le milieu du XVIIe siècle, et son image elle-même, sous sa forme plastique définitive, nous échappait jusqu'à présent. — M. MAXE VERLY communique des inscriptions de bagues trouvées dans le Barrois.

Séance du 10 décembre. — La Société reçoit de nouvelles adhésions à sa circulaire pour la conservation des monuments historiques dans les colonies et possessions françaises. — M. RAMÉ fait l'examen critique de l'ouvrage publié sous le titre de l'*Hypogée-martyrium* de Poitiers, dans lequel P. C. de La Croix voudrait reconnaitre un sanctuaire du VIe siècle, érigé à soixante-douze martyrs poitevins inconnus jusqu'ici; M Ramé ne voit autre chose dans le souterrain si heureusement découvert par le P. C. de La Croix que le tombeau d'un abbé Mellébaude, dont le nom seul est connu, et dont la date

est ignorée. Mais les termes de comparaison fournis par la *Memoria Venerandi* à Clermont, et surtout par le Sacramentaire de Gellone, permettent d'attribuer le monument au VII^e siècle, ce qui le rend précieux, malgré son extrême barbarie, à raison du petit nombre d'œuvres de cette époque parvenues jusqu'à nous.

Séance du 17 décembre. — M. le Président annonce que deux membres de la Société, MM. DE BOISLILE et SCHLUMBERGER viennent d'être élus, le premier membre libre, le second membre ordinaire de l'Académie des inscriptions — De nouvelles adhésions arrivent à la Société, par suite de sa circulaire relative à la conservation des monuments historiques dans les colonies et possessions françaises. — A propos de l'inscription de sainte Enimie, M. MOWAT cite un exemple du mot *aula*, avec le sens de chapelle dans un texte du XI^e siècle. M. Mowat dépose ensuite l'estampage de briques prétendues antiques du musée de Vendôme, il en constate la fausseté et les rapproche des briques de Neuvy-sur-Barangon. MM. de Villefosse, Bertrand et Gaidoz font remarquer que ces falsifications ne trompent plus aucun archéologue. — M. BERTRAND lit une note de M. NICAISE sur une nouvelle sépulture gauloise découverte à l'Épine (Marne). — M. GAIDOZ présente, de la part de M. L. Morel, un fragment de lampe en terre rouge, représentant un buste du soleil, radié, et renfermé dans un cercle que M. Morel suppose figurer une roue. A ce propos, M. de Villefosse déclare que le type est commun. — M. GAIDOZ lit ensuite une note sur un nouvel exemplaire du dieu gaulois assis, les jambes croisées et découvertes. — M. FLOUEST présente le dessin de divers objets en fer, et notamment une hipposandale. MM. Mowat et Nicard pensent que les hipposandales n'ont pu servir que passagèrement, et pour des chevaux malades. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit, au nom de M. BERTHELÉ, un mémoire sur l'église de Gourgé, près Parthenay. Le chœur de cette église remonte aux dix dernières années du IX^e siècle; il faisait partie d'une catégorie d'édifices dont les spécimens sont des plus rares en France.— M. de Lasteyrie conteste cette attribution. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique ensuite, de la part de M. GUIGUE, une inscription découverte dans le Rhône, qui mentionne, la corporation des négociants Transalpins et Cisalpins. Le personnage auquel l'inscription a été élevée, et qui fut préfet de cette corporation, est originaire de Trèves. M. Héron de Villefosse lit enfin une lettre de M. Rochetin, contenant d'importantes remarques sur le texte et le sens d'une inscription celtique en caractères grecs, découverte à la source du Groseau (Vaucluse). M. Mowat rapproche de ce nom celui des *Nimphae Griselicii*.— M. MUENTZ communique la photographie d'un plan inédit de la ville de Rome, inséré dans le livre d'heures du duc de Berry, qui appartient à Mgr le duc d'Aumale; ce plan est antérieur à 1415, et M. Müntz en fait valoir l'intérêt pour l'histoire de la ville de Rome.

Séance du 24 décembre. — La Société reçoit de nouvelles adhésions à sa circulaire relative à la conservation des monuments historiques dans les colonies et possessions françaises. — M. PALUSTRE fait connaître un monument funéraire de la famille d'Alesso, retrouvé au chateau d'Ussé (Indre-et-Loire). Il communique ensuite les photographies de remarquables objets d'orfévrerie ancienne faisant partie du trésor de la cathédrale de Trèves. — M. COURAJOD lit un mémoire intitulé *Germain Pilon et les monuments de la chapelle de Birague à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers*, dans lequel il démontre, à l'aide de gravures et de dessins anciens, que deux écussons de marbre blanc, d'un goût charmant et d'une très belle exécution, entrés récemment au Louvre, proviennent du célèbre tombeau de Valentine Balbiani, femme du chancelier de Birague. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE annonce à la ocmpagnie que le R. P. Camille de La Croix vient de commencer des fouilles à

Antigny (Vienne), dans un ancien cimetière mérovingien, et que ces fouilles, qui promettent d'être très fructueuses, ont déjà donné des résultats importants. Il présente l'estampage d'une inscription romaine qui avait été employée pour faire un sarcophage, et qui renferme des noms gaulois intéressants. Une note de M. Ernault, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, accompagne l'envoi du P. C. de La Croix. Plusieurs inscriptions funéraires mérovingiennes ont été découvertes : l'une contient une formule nouvelle, relative au respect dû à la sépulture. M. Héron de Villefosse présente ensuite, de la part de M. Loustau, divers objets trouvés à Orléansville (Algérie) ; une matrice de sceau, en terre cuite, portant trois noms romains, et un charmant petit médaillon en pâte de verre muni d'une bélière, on y voit deux têtes romaines, un homme et une femme de l'époque des Antonins, mais qu'il est impossible d'identifier d'une manière plus précise. — M. Flouest donne de nouveaux détails sur l'idéogramme en forme d'S dont il a déjà parlé précédemment.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 26 décembre. — Après lecture du décret approuvant les élections de MM. O. Schlumberger et Benoist, membres ordinaires, M. Schlumberger est introduit en séance avec le cérémonial accoutumé. M. Benoist, indisposé, prendra place un autre jour. — Le siège laissé libre par la mort de M. L. Quicherat est déclaré vacant. L'exposition des titres des candidats est fixée au 23 janvier. — M Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, et le marquis de Nadailhac sont élus correspondants en remplacement de MM. d'Arbois de Jubainville, élu membre ordinaire, et Mantellier, décédé. — Sont élus membres de la Commission du prix Gobert pour 1885 : MM. Jourdain, d'Arbois de Jubainville, de Boislile, Schlumberger. — M. Weil lit, au nom de M. Miller, une note sur des inscriptions grecques envoyées d'Égypte par M. Maspéro. La plus intéressante donne le texte d'un décret de la corporation des artistes de Dionysos, décernant une couronne à Lysimaque, fils de Ptolémée, dont le portrait sera placé dans le local de la corporation. M. Miller date ce texte de la fin du règne de Ptolémée Philadelphe (285-247), ou du commencement du règne de son fils Evergète (247-222) ; ces princes comptaient Bacchus au nombre de leurs ancêtres. L'énumération des membres de la corporation offre un grand intérêt ; on y rencontre un prêtre qualifié ὁ πρῶϊ ἐν τοῖς τοςτροις, des poètes épiques, tragiques et comiques, des musiciens, des costumiers, des acteurs, des proxènes et des amis des artistes. Le même envoi contenait un autre texte analogue et une inscription métrique fort mutilée du temps des Ptolémées, que M. Weil essaye de restituer.

Séance du 9 janvier 1885. M. E. Desjardins, président, rend hommage à la mémoire de M. Baudry, membre libre, décédé. — Renouvellement des différentes commissions pour l'année 1885 : *Commission des travaux littéraires* : MM. Ravaisson, Egger, Renan, Maury, Delisle, Miller, Hauréau, de Rozière. — *Commission des antiquités nationales* : MM L. Renier, Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, de Rozière, A. Bertrand, Schlumberger. — *Commission des écoles d'Athènes et de Rome* : MM. Ravaisson, Egger, L. Renier, Delisle, Miller, Girard, Heuzey, Perrot. — *Commission des antiquités du nord de l'Afrique* . MM Renan, L. Renier, Pavet de Courteille, Barbier de Meynard, Perrot, Maspéro, Schefer, Duruy. — *Commission centrale administrative* : MM. Jourdain et Deloche.

La *Commission mixte du prix Volney*, déjà composée de MM. Renan et Bréal, est complétée par l'adjonction de M. G. Paris.

M. Comparetti, de Florence, est élu correspondant à l'étranger.

H. Thédenat.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 4 15 Février 1885

BULLETIN CRITIQUE

20. — **Esquisse d'une Morale sans obligation ni sanction,** par M. GUYAU, 1 vol. in-8° de 252 p. Bibliothèque de philosophie contemporaine; Paris, Félix Alcan, 1885.

Il est facile de fonder sur des considérations morales une réfutation du positivisme; aussi les positivistes de toutes nuances s'acharnent-ils contre la morale, soit pour la supprimer, soit pour l'expliquer d'une manière empirique, ce qui est au fond la même chose. Objections et réponses ont été résumées par M. Schérer dans un article intéressant (1). M. Schérer ne cache pas sa sympathie pour la morale, « la bonne, la vraie, l'ancienne, l'impérative, qui a besoin de l'absolu et ne trouve son point d'appui qu'en Dieu; » et pourtant les difficultés sont acceptées avec une si extraordinaire indulgence, elles échappent tellement à toute discussion sérieuse, les réponses sont présentées sous un jour si peu favorable qu'on ne peut s'y méprendre, c'est une oraison funèbre : la morale se meurt, la morale est morte ou peu s'en faut!

Nouvelle sinistre, d'une importance trop considérable pour l'accepter sans contrôle et ne pas aller soi-même aux informations. Nous nous sommes donc procuré un ouvrage indiqué par M. Schérer et qui, tout récemment paru, doit contenir le dernier mot sur la question.

Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction : cela a tout l'air d'une mystification, comme si on parlait de l'esquisse d'un cercle sans circonférence ni centre; mais non, l'entreprise est sérieuse et annoncée avec une certaine solennité : « Nous nous proposons d'esquisser une morale où aucun *préjugé* n'aurait aucune part (p. 1). » M. Guyau a eu raison de mettre le verbe au conditionnel, car, nous le verrons plus loin, il

(1) *La Crise actuelle de la morale;* le *Temps*, n°ˢ des 30 septembre et 4 octobre 1884.

n'échappe pas lui-même au « préjugé », et c'est la vieille morale à priori qui donne un semblant de souffle, de couleur, une certaine apparence de réalité à son fantôme de morale « scientifique ».

Mais d'abord qu'est-ce que la « morale scientifique »? Celle qui est « uniquement fondée sur ce qu'on *sait* », par opposition à la « morale ordinaire, composée de choses qu'on *préjuge* ». Malheureusement le mot *savoir* est gros d'équivoques ; il renferme à lui seul tout le problème de la certitude dont M. Guyau *préjuge* la solution en restreignant le sens de *savoir* à ce qui se voit et se touche. Jusqu'alors l'humanité croyait *savoir* qu'il y a une distinction certaine entre le bien et le mal, une obligation certaine de faire le bien, voilà pourquoi elle appelait la morale une *science*. Nous avons changé tout cela. La science n'est plus que l'étude des phénomènes et de leurs lois. Très bien; mais une fois la définition ainsi modifiée, on ne peut plus, sans *préjuger* la question, sans faire une pétition de principe, l'appliquer à la morale. Car le point controversé est précisément si, oui ou non, on dépasse en morale l'ordre phénoménal.

Du moins, répondra M. Guyau, la morale doit être « philosophique ». « Pour le philosophe il ne doit pas y avoir dans la conduite un seul élément dont la pensée ne cherche à se rendre compte, une obligation qui ne s'explique pas, un devoir qui ne donne pas ses raisons (p. 1). Sans doute, et c'est ce qu'ont toujours fait, de leur mieux, les philosophes. Leurs solutions sont imparfaites, partielles, parce que l'esprit humain a presque toujours le tort de se cantonner dans un seul point de vue et de n'envisager les choses que sous un seul aspect, mais en rapprochant ces diverses solutions, en les complétant l'une par l'autre, on arrive à se bien mieux « rendre compte » des lois morales qu'on ne se rend compte des lois physiques et chimiques. M. Guyau, au contraire, exagère les côtés faibles des théories et en a de la sorte facilement raison. Pour lui (livre II) il n'y a pas d'autre théisme que l'*optimisme ;* il y a du mal dans le monde, donc pas de providence; on n'a pas une idée bien nette de l'immortalité future, donc elle n'existe pas; Kant ayant eu le tort de porter trop exclusivement son attention sur le caractère obligatoire de la morale, l'a rendue trop formelle, cela suffit pour la rejeter tout entière: la foi au devoir, isolée de tous les motifs qui l'appuient, n'est plus qu'un état purement subjectif de conscience, et on plaisante sur ce « devoir de croire au devoir », absolument comme si on niait la conscience, parce qu'il faudrait avoir conscience de sa conscience, et ainsi de suite indéfiniment.

Mais étudions de plus près la morale de M. Guyau. N'oublions pas que nous sommes dans les sphères de la science où tout est lumineux, éclatant, où rien ne se préjuge, où tout repose sur des faits dûment con-

statés, facilement vérifiables. O déception ! nous avions dit un éternel adieu a l' « inconnaissable métaphysique », et voilà qu'on nous impose sous le nom d'*inconscient* un inconnaissable psychophysiologique ! « Etant données d'une part la *sphère inconsciente* des instincts, des habitudes, des perceptions sourdes, d'autre part la sphère consciente du raisonnement et de la volonté réfléchie, la morale se trouve sur la limite de ces deux sphères : elle est la seule science qui n'ait ainsi pour objet ni des faits purement conscients, ni des faits purement inconscients... » La morale se trouve avoir « son principe plus avant que la conscience réfléchie, *dans les profondeurs obscures et inconscientes de l'être*, ou, si l'on préfère, dans la sphère de la conscience spontanée et synthétique » (pp. 15 et 34). Et on voudrait nous faire croire que la « morale scientifique » est uniquement fondée « sur ce qu'on *sait* et non sur ce qu'on *préjuge!* »

Et le *devoir*, que devient-il dans la nouvelle morale ? « Le péché, disait gaiement M. Renan à la cène de Tréguier, je crois bien que je le supprime! » M. Guyau *supprime* aussi le devoir ; il a fait son temps ! D'ailleurs M. Guyau est logique ; il s'est heurté à l'inévitable dilemme :

Admettre une morale absolue et par là même la réalité de l'absolu, de Dieu par conséquent, ou nier tout absolu et par suite la morale absolue, le devoir proprement dit. Il n'a pas hésité : le devoir est allé rejoindre Dieu dans la région des chimères, ou plutôt ils ont disparu du même coup, l'un entraînant nécessairement l'autre, ce qui est bon à noter. M. Guyau cherche donc les *équivalents possibles* du devoir. La vie, remarque-t-il, est essentiellement expansive, féconde, et il développe cette belle idée aristotélicienne et leibnizienne. M. Janet, dans sa *Morale*, et M. Ollé-Laprune, dans son remarquable *Essai sur la morale d'Aristote*, l'ont fait avant lui et leurs conclusions, si différentes de celles de M. Guyau, prouvent bien que ces dernières sont indépendantes de l'idée même qui sert à notre auteur de point de départ. « Il y a, dit-il, dans l'être vivant, une accumulation de force, une réserve d'activité qui se dépense non *pour le plaisir* de se dépenser, mais *parce qu'il faut qu'elle se dépense :* une cause ne peut pas ne pas produire ses effets, même sans considération de *fin*. Nous sommes donc arrivé à notre formule fondamentale : le *devoir* n'est qu'une expression détachée du *pouvoir*, qui tend à passer nécessairement à l'acte. Nous ne désignons par devoir que le pouvoir dépassant la réalité devenant par rapport à elle un idéal, devenant ce qui doit (?) être, parce qu'il est ce qui peut être, parce qu'il est le germe de l'avenir débordant déjà le présent. Point de principe surnaturel dans notre morale ; c'est de la vie même et de la force inhérente à la vie que tout dérive : la vie se fait sa loi à elle-même par son aspiration à se développer sans cesse ; elle se fait son obligation (?) à

agir par sa puissance d'agir » (p. 247). On trouvera toujours une sorte de pression interne exercée par l'activité elle-même ; l'agent moral (?), par une pente naturelle et rationnelle tout ensemble, se sentira poussé dans ce sens et il reconnaîtra qu'il lui faut faire une sorte de coup d'État intérieur pour échapper à cette pression ; c'est ce coup d'État qui s'appelle la faute ou le crime » (p. 33). Voulez-vous un exemple ? Oh ! il n'aura rien de mystique : « Le chien d'arrêt se sent pour ainsi dire cloué à sa place comme par un ordre mystérieux au moment où tous ses autres instincts le portent à s'élancer en avant. Supposons qu'il soit assez intelligent pour comparer sa conduite à celle de ses camarades les chiens courants, il pourra s'étonner, sentir en lui l'action d'une puissance supérieure à sa pensée réfléchie, éprouver peut-être quelque chose de cette horreur religieuse qui est un trait distinctif du sentiment du devoir » (note, p. 40). Je crains bien que les chiens ne finissent par être plus vertueux que les chasseurs, si j'en juge par cette déclaration si nette : « Une morale positive et scientifique ne peut faire à l'individu que ce commandement : Développe ta vie dans toutes les directions, sois un individu aussi riche que possible en énergie extensive et intensive... ; en tout cela, bien entendu, rien de catégorique, d'absolu, mais d'excellents conseils hypothétiques : *si* tu poursuis ce but, la plus haute intensité de vie, fais cela ; en somme, c'est une bonne morale moyenne » (p. 206). Oui, bonne petite morale de décadence, pas exigeante, pas gênante, puisqu'elle n'est qu'*hypothétique*, mais qu'on fera bien de ne pas prêcher à l'humanité. C'est alors que les *faits* donneraient raison aux anciens moralistes !

Je ne suivrai pas M. Guyau dans les détails de sa critique des sanctions. Nous le retrouvons là avec sa manière vivante, très intéressante d'exposer les théories, mais sa facilité à sauter à pieds joints par-dessus les plus grosses difficultés, à voiler, par des traits d'esprit, des confusions d'idées qui lui permettent d'aller vite en besogne. M. Guyau ne voit aucun fondement à la sanction naturelle et cependant lui-même nous dit que « en commettant la faute ou le crime, l'individu se fait tort à lui-même, il diminue et éteint volontairement quelque chose de sa vie physique ou mentale » (p. 33). N'est-ce pas là précisément une sanction ? Mais, objecte M. Guyau, la sensibilité ne doit point répondre pour la volonté. « Si celle-ci a librement voulu le mal, ce n'est pas la faute de la sensibilité, qui n'a joué que le rôle de mobile et non de cause » (p. 148). Voilà une personnification et une séparation des facultés bien étranges de la part d'un positiviste ; M. Guyau sait d'ailleurs à quoi s'en tenir et quelques pages plus loin nous indique lui-même le lien entre les deux facultés : « Le vice et la vertu ne sont que des formes que se donne la volonté et par-dessus ces formes subsiste toujours la volonté même, dont la nature semble être d'aspirer au bonheur... Tout être susceptible de *volonté*

aspire spontanément à *se sentir* heureux » (p. 155, 156). Nous ne voulons pas dire que cette question de la sanction morale ne renferme pas de profonds et impénétrables mystères ; mais le mystère justifie la prudence dans l'affirmation, non l'absolue négation.

Remarquons-le en terminant : M. Guyau ne peut se passer de cette morale qu'il supprime. Il lui arrive ce qui est arrivé à tous les positivistes honnêtes, à Stuart Mill par exemple, lorsqu'il s'est vu obligé de distinguer la quantité et la *qualité* des plaisirs et de réintroduire ainsi sous un autre nom l'idéal moral absolu. De même, M. Guyau parle de « la satisfaction qu'éprouve toujours un individu à se sentir classé parmi les êtres *supérieurs*... La vivacité du remords est une mesure de notre *élévation morale.* » (p. 182). « Le *vrai* remords peut frapper les êtres non en raison inverse, mais en raison directe de leur *perfectionnement* » (p. 183). Pour les êtres qui sont parvenus *à un certain degré de l'évolution morale*, le bonheur n'est plus désirable en dehors de leur *idéal* même » (p. 224). « Il y a une lutte intérieure de la volonté contre les passions aussi captivante que toute autre et où la victoire produit une joie infinie, bien comprise par notre grand Corneille. En somme, l'homme a besoin de se sentir *grand*, d'avoir par instants conscience de la *sublimité* de sa volonté » (p. 211). Et lorsque M. Guyau nous donne comme « troisième équivalent du devoir » la « fusion croissante des sensibilités et le caractère toujours plus sociable des plaisirs *élevés* », n'est-ce pas toujours sous l'influence de cet idéal de perfection, base de la morale, d'après lequel nous jugeons toutes choses et nous-mêmes et que nous ne pouvons renier sans cesser d'être hommes?

M. Guyau l'a bien senti et de là, aux premières pages de son livre, qui est, au fond, une œuvre de scepticisme, cet aveu significatif: « Une morale individualiste fondée sur des faits n'est pourtant pas la négation d'une morale métaphysique ou religieuse, fondée, par exemple, sur quelque idéal impersonnel; loin de là : elle est simplement construite dans une autre sphère. C'est une maisonnette bâtie au pied de la tour de Babel ; elle n'empêche nullement celle-ci de monter jusqu'au ciel, si elle peut; bien plus, *qui sait* si la maisonnette n'aura pas parfois besoin de s'abriter à l'ombre de la tour ? »

M. Hébert.

---

21. — **Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live,** par Othon Riemann, maître de conférences à l'École normale supérieure. Deuxième édition ; Paris, Ernest Thorin ; gr. in-8, 1885 (prix : 9 fr.)

Il y a cinq ans seulement M. Riemann publiait pour la première fois, sous forme de thèse, ses *Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live ;* et, dès l'année dernière, l'épuisement complet de l'édition

nécessitait une réimpression du livre. Avec tout le mérite du travail et toute la science de l'auteur, le succès si rapide d'un ouvrage de ce genre n'en est pas moins un signe des temps. Depuis un quart de siècle surtout, on a mieux compris en France que, pour arriver à l'intelligence complète des auteurs anciens, il fallait pénétrer plus avant dans les secrets de leur langue, et se replacer, par une connaissance plus approfondie des institutions, au milieu des circonstances où ils ont vécu. De là, sans doute, la faveur marquée dont jouissent aujourd'hui chez nous les ouvrages destinés à nous donner une intelligence plus parfaite de la langue, ou à nous initier d'une manière plus intime à la vie des peuples anciens. La renaissance des études grammaticales avait commencé chez nous, il est vrai, avant le milieu de ce siècle ; mais c'était surtout vers les problèmes de la linguistique et les spéculations de la grammaire comparée que s'était portée tout d'abord l'activité des esprits : l'immensité même du champ jointe à l'incertitude des questions, ouvrait une carrière facile à la sagacité des uns, à l'imagination des autres. Deux hommes surtout ont contribué à ramener en France les esprits vers des études, plus arides peut-être, mais incontestablement plus sûres et plus pratiques; ce sont M. Thurot et M. Benoist. Disciple de l'un, successeur de l'autre, M. Riemann est entré résolument dans la voie qu'ils lui avaient tracée ; sans le prendre absolument au mot, quand il affirme, dans la préface des *Règles fondamentales de la syntaxe grecque*, qu'il n'est *lui-même nullement linguiste*, on peut croire que c'est surtout à la grammaire des langues classiques, et plus particulièrement aux questions de syntaxe, qu'il a consacré la meilleure partie de ses veilles. Il a apporté, dans ces études si minutieuses et si délicates, avec cette lucidité et ce besoin d'exactitude qui distinguent l'esprit français, cette patience et cette ténacité qui sont comme l'apanage du caractère allemand. Aussi est-ce sans arrière-pensée et avec une conviction profonde que M. Riemann s'est consacré tout entier à l'étude de la grammaire. Pour M. Riemann, la grammaire n'est pas seulement un moyen d'arriver à l'intelligence des auteurs : c'est une science indépendante, ayant en elle-même son principe et sa fin, ou, pour employer ses expressions, *une science valant la peine d'être recherchée pour elle-même*. Et les sceptiques auraient mauvaise grâce à sourire de cette foi ardente ; elle seule peut soutenir le savant dans ses recherches si minutieuses et parfois si arides; et ces recherches, à leur tour, n'ont-elles pas pour résultat de faciliter pour tous l'intelligence des textes qu'elles élucident, et de préparer une voie plus commode et plus sûre aux esprits qui, plus épris des beautés littéraires, cherchent avant tout, derrière l'expression matérielle, ce que l'écrivain antique appelait la forme impérissable de l'âme?

Faire ici l'éloge des *Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live*

serait évidemment une œuvre superflue. Le livre est depuis cinq ans entre les mains du public, et le succès même de l'ouvrage prouve qu'on a su le priser à sa juste valeur. Je ne dirai point que l'estime accordée par les lecteurs au travail de M. Riemann donne la mesure de leurs connaissances grammaticales et de leur sens critique, La Bruyère accuserait ma phrase de sentir la pension ou l'abbaye; je ferai seulement remarquer que, parmi les thèses qu'a fait naître en si grand nombre la faveur dont jouissent en ce moment les études grammaticales, il n'en est aucune à laquelle l'estime des connaisseurs ait fait une fortune aussi prompte et aussi durable. Deux qualités surtout semblent avoir assuré le succès de l'ouvrage; d'une part l'étendue et la sûreté de l'érudition; de l'autre, la précision du coup d'œil, l'exactitude de la méthode, qui, appliquant avec discrétion les procédés de toute science expérimentale, ne se contente pas de réunir des catalogues d'exemples, mais sait rechercher et retrouver la loi derrière les faits. Cette recherche exige, comme le fait justement remarquer l'auteur, *beaucoup de critique, de netteté d'esprit et de bon sens, un sentiment très fin de la langue qu'on étudie*, j'ajouterai même beaucoup de goût, dût ce mot paraître trop ambitieux en pareille matière. Ce sens droit et sûr est servi chez M. Riemann par une rare érudition; la langue grecque, il l'a suffisamment prouvé, lui est familière comme le latin; et, s'il a fait de Tite-Live le centre de ses recherches, les nombreux rapprochements empruntés aux écrivains de la période impériale comme aux auteurs de la période républicaine, montrent assez que toutes les époques de la langue latine lui sont également connues.

Bien que considérablement augmentée, selon l'invariable formule, la nouvelle édition du livre de M. Riemann est conçue sur le même plan que la précédente : les considérations sur la syntaxe de Tite-Live, comparée à celle de Cicéron et de César, continuent à former un appendice de près de soixante pages; le numérotage seul a changé; les paragraphes de l'appendice, au lieu de former une série nouvelle, continuent la série commencée par les paragraphes de l'ouvrage principal. L'ordre des matières, dans l'une comme dans l'autre partie, est resté sensiblement le même; mais partout l'auteur a su mettre à profit et ses observations personnelles, et celles qu'ont pu lui suggérer les travaux publiés, dans l'intervalle des deux éditions, sur des sujets analogues. C'est ainsi que M. Riemann renvoie, en maint passage, à la thèse de M. Constans sur la langue de Salluste; c'est ainsi encore que les thèses toutes récentes de M. Gœlzer, citées déjà dans la première partie de l'ouvrage, reviennent plus souvent dans le texte, et particulièrement dans les notes de l'appendice. Il ne faut pas oublier que, dans le même temps, à la librairie Hachette, M. Riemann publiait à l'usage des classes, en collaboration avec M. Benoist, la première moitié de la troisième décade de Tite-Live, tra-

vail qui certainement n'a rien à envier aux meilleures éditions de la collection Teubner ou de la collection Weidmann. La nouvelle édition des *Études sur Tite-Live* tient compte de ces observations de cinq années: certains articles ont été ajoutés; d'autres ont été complétés; des exemples nouveaux sont venus confirmer des opinions précédemment émises; parfois, ce que l'auteur affirmait d'abord avec une certaine hésitation, il l'établit cette fois d'une manière plus absolue : on peut consulter à cet égard l'article consacré au mot *vallus*, à la page 40 de la seconde édition; plus rarement l'auteur, en face de contradictions sérieuses, atténue la portée qu'il avait donnée tout d'abord à ses assertions; ainsi M. Riemann (p. 299) présente cette fois comme une opinion personnelle l'interprétation qu'il avait donnée sans restriction aucune du passage de Virgile : *dum conderet urbem* (*Æn*. I, 5). L'auteur, dans cette nouvelle édition, tend à restreindre de plus en plus l'influence de l'élément grec, et accorde une plus large part à l'action du latin populaire sur la langue de Tite-Live. C'est ainsi que la construction de *egere* avec le génitif, construction admise par Charisius (5, 265), et par Diomède (1, 291), que tous nous avons rencontrée chez Horace et chez Virgile, et que M. Riemann signale chez César, chez Salluste, chez Tite-Live, et dans la correspondance de Cicéron, n'en appartient pas moins, selon lui, à la langue populaire. Heureusement M. Riemann, dans une note de l'Introduction, nous a appris à distinguer entre le latin vulgaire proprement dit, et le latin du langage familier; c'est à ce dernier, sans nul doute, qu'appartient une construction qu'on retrouve chez la plupart des écrivains, poètes ou prosateurs, de la meilleure époque. Inutile d'ajouter que M. Riemann tient largement compte des travaux récents, ayant pour but la constitution même des textes qu'il allègue : M. Riemann, par exemple, avait admis, dans sa première édition, la leçon du *Pro Rabirio Post*. (2, 4) : *Quamvis patrem suum nunquam viderat*; il paraît aujourd'hui disposé à se ranger à l'avis de Halm, qui soutient que Cicéron a dû écrire *quanquam*, comme le demandent la grammaire et le sens (p. 301).

L'ouvrage que M. Riemann donne aujourd'hui au public n'est donc pas une simple réimpression de son premier travail : il contient, avec les observations personnelles de l'auteur, le résultat des études faites sur le même sujet ou sur des sujets analogues tant en France qu'en Allemagne. M. Riemann a prouvé que le mieux, quoi qu'en dise le proverbe, n'est pas toujours l'ennemi du bien : l'ouvrage était bon de l'aveu de tous; M. Riemann a voulu le faire meilleur encore, et tout le monde reconnaîtra qu'il a réussi.

LE CHATELLIER.

---

22. — **Notice** sur une remarquable particularité que présente toute une série de milliaires de Constantin le Grand, par Révellat; Paris, Baer, in-8°.

Cette particularité, déjà signalée sur plusieurs milliaires, est celle-ci : « Il existe sur la voie Aurélienne, entre Cimiez (*Cemelenum*), dans les Alpes-Maritimes, et Arles, et peut-être aussi sur la voie Domitienne, entre cette dernière ville et Lyon, une série de milliaires de Constantin le Grand dont les inscriptions sont toujours uniformément incomplètes, avec cette particularité que la partie effacée exprimait la filiation de cet empereur à l'égard de Maximien-Hercule, lequel, par son adoption de Constance Chlore, était devenu le grand-père de Constantin et, plus tard, son beau-père en lui faisant épouser sa fille Fausta » (p. 1).

L'auteur continue : « Maintenant, par quel motif, ou plutôt à quelle occasion, à la suite de quels événements politiques, Constantin, après avoir fait graver l'expression de cette filiation sur toute une série de colonnes itinéraires, se détermina-t-il plus tard à la faire marteler » (p. 1)?

Entre autres milliaires appartenant à cette série, M. Révellat cite, comme type, celui qui est conservé dans le vieux cimetière de Cabasse (Var), situé derrière l'église.

En voici le texte (la partie ordinairement martelée est en italiques et entre crochets, telle qu'elle a été publiée par les auteurs antérieurs à M. Révellat):

Imp(eratori) Caes(ari) Fl(avio) Val(erio) Constantino p(io) f(elici), Aug(usto), [*divi Maximiani Aug(usti) nepoti*], divi Constanti(i) Aug(usti) pii filio. XXXIIII.

Si cette lecture était certaine, il faudrait bien admettre, à cause de la qualification *divus*, que ce texte et les autres textes analogues sont postérieurs à la mort de Maximien. Mais ces auteurs se sont trompés en croyant que, sur la pierre de Cabasse, la partie relative à Maximien a été conservée telle qu'elle est donnée ci-dessus (1). M. Révellat fait observer, avec raison, que tous ont successivement répété cette erreur (2), sans la contrôler sur l'inscription; les noms de Maximien ont été effacés sur le milliaire de Cabasse aussi bien que sur les autres. M. Révellat croit devoir restituer ainsi qu'il suit les lignes martelées (p. 8) :

(1) Cette opinion était tellement accréditée, qu'on s'est servi de ces lignes absentes pour compléter d'autres milliaires de la même série. Cf. Revon, *Inscriptions de la Haute-Savoie*, n° 25; Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. I, n°s 116-118.

(2) Cf. les nombreux auteurs cités par M. Révellat, auxquels il faut ajouter Herzog, *Galliae Narbonensis historia*, n. 624, et Bonstetten, *Carte archéologique du Var*, p. 13, n° 3. Ce dernier auteur a vu la pierre et a signalé a lacune, mais sa restitution n'est pas meilleure que la soi-disant lecture de ses devanciers.

M· AVREL· VAL
MAXI
MIANI· AVG
NEPOTI

et il pense que le martelage eut lieu dans les circonstances suivantes : « A la chute de Maxence, le 28 octobre 312, la mémoire de cet empereur et celle de son père Maximien ayant été proscrites, Constantin se trouva nécessairement dans l'obligation de mettre d'accord ses actes officiels avec les événements politiques qui venaient de s'accomplir d'une façon si éclatante à Rome, et c'est ainsi qu'il dut s'empresser de faire marteler l'expression de cette glorification filiale sur la série des milliaires où il s'en était précédemment honoré » (p. 23).

L'auteur examine donc deux points : 1° quel était le contenu des lignes martelées ? 2° quand eut lieu le martelage ?

Il y a déjà une dizaine d'années, M. Allmer, dans un ouvrage que M. Révellat n'a pas été à même de consulter, s'était déjà posé ces deux questions, à propos d'une borne de Constantin servant de support au bénitier de l'église de Saint-Paul d'Izeaux (Isère). Trois lignes du texte y ont été martelées à dessein, comme sur les bornes de la série signalée par M. Révellat, et M. Allmer propose également de restituer *M. Aur. Val. Maximiani nepoti* (1).

Mais, pour les deux auteurs, cette restitution est une hypothèse dont aucune inscription ne fournit la preuve positive.

M. Révellat a bien reconnu quelques traces de lettres sous le martelage d'une borne servant de pilier au vieux cloître du monastère de l'île Saint-Honorat ; mais ces traces très fugitives n'aideraient pas à la solution du problème si on ne l'avait devinée à l'avance (2). Toutefois, la lecture de M. Révellat est confirmée par les monuments bien plus que ne le pense M. Révellat lui-même.

Cet auteur, en effet, en parlant du milliaire de Cabasse, s'exprime ainsi : « La place de l'effaçure est... nette... bien polie (p. 2). On n'y voit pas la moindre trace des lettres martelées (p. 3). » C'est une erreur. Ayant eu occasion de voir de nouveau (3) avec M. Aube, notaire au Luc, le mil-

(1) *Inscriptions antiques de Vienne*. Vienne, 1875, t. I, n° 43.

(2) Il en faut juger non par le dessin un peu forcé que donne M. Révellat à la page 5, mais par le texte qu'il établit p. 12, n° 4, et où il ne marque évidemment que des lettres certaines.

(3) Je dis « de nouveau », car, il y a quelques années, ayant une première fois examiné la pierre de Cabasse, M. Héron de Villefosse et moi avions cru lire dans les lignes martelées *d*IVI C*l* | *Audi* | AVG. Ce qui nous a amenés à rejeter, à tort, les compléments proposés par M. Révellat. Cf. nos *Inscriptions romaines de Fréjus*, p. 117.

liaire de Cabasse, j'ai pu lire, d'une façon certaine, quelques-unes des lignes martelées. Je donne ici, en regard, la lecture de M. Révellat et la mienne, indiquant par des italiques les lettres complètement disparues, et, par des caractères hachés, les lettres effacées, mais encore visibles :

M. RÉVELLAT	MA LECTURE	
IMP·CAES	IMP CAES	
FL·VAL·	FLVAL	
CONSTAN	CONSTAN	A et N liés.
TINO·P·F	TINOPF	
AVG·	AVG	
m. aurel. val.	MAVR	
maxi	*val max*	
miani. aug.	*imi*ANI	
NEPO*ti*	AVG	
DIVI·CONS	NEPOTI	
TANTI*i*·AUG·	DIVICONS	
PII·	TANTIAVG	
FILIO·	PII	
XXXIIII	FILIO	
	XXXIIII	

Imp(eratori) Caes(ari) Fl(avio) Val(erio) Constantino p(io) f(elici) Aug(usto), M(arci) Aur(elii) [Val(erii) Maximi]ani Aug(usti) nepoti, divi Constanti(i) Aug(usti) pii filio. xxxiiii.

La borne de Cabasse est sciée en deux morceaux. Je pense que l'opération a fait complètement disparaître une ligne, autrement il faudrait donner douze lettres à la ligne gravée sur le bord de la cassure inférieure; ce qui ne devait pas être, aucune des lignes conservées n'ayant cette longueur. A la fin de cette même ligne, on distingue les traces de trois lettres, évidemment *ANI*, fin du mot *Maximiani*.

La borne de Cabasse n'est pas la seule qui confirme la restitution du nom de Maximien :

En compagnie de M. Leblant, bibliothécaire de la ville de Vienne (Isère), M. Héron de Villefosse et moi avons étudié, le soir, avec une lanterne (condition excellente pour lire les textes épigraphiques très

effacés), un milliaire de Constantin conservé au musée de Vienne (1). Voici ce que nous y avons lu :

(Les caractères hachés représentent les lettres martelées, mais encore visibles ; les lignes encadrées sont celles qui, après avoir été martelées, ont reçu un nouveau texte.)

ÉTAT ACTUEL	AVANT LE MARTELAGE
IMP·CAES	IMP·CAES
FL·VAL	FL·VAL
CONSTANTINO	CONSTANTINO
P·F	P·F
AVG	AVG
[*M* DIVI *VAL*]	M·AVR·VAL
[CONSTANTI]	MAXIMIANI
AVG	AVG
[PII·FILIO]	NEPOTI
DIVI	DIVI
CONSTANTI	CONSTANTI
AVG	AVG
PII	PII
FILIO	FILIO

Cette borne offre, on le voit, une double particularité qui n'avait pas encore été signalée : après avoir martelé les noms de Maximien (l. 6, 7) et la ligne 9, on a aussi effacé les cinq dernières lignes (10-14), puis on en a reporté le contenu sur les lignes martelées, en utilisant le mot *Aug* de la ligne 8; on voulait par là éviter une solution de continuité dans l'inscription.

C'est donc un fait certain et matériellement prouvé. Les lacunes produites par le martelage sur les milliaires de Constantin contenaient l'indication des liens de parenté qui unissaient cet empereur à Maximien.

Reste à examiner quand le martelage eut lieu.

Nous avons vu plus haut l'opinion de M. Révellat, qui place cet événe-

(1) Cette borne, trouvée à Vienne, en 1752, sur les bords du Rhône, près de la porte du Pont, a été publiée par de nombreux auteurs. M. Allmer en donne la bibliographie, mais il n'y a pas reconnu les traces du martelage (*Inscr. ant. de Vienne*, n° 41). M. Vallier signale, à la suite du texte, deux lignes martelées (*Sur une colonne milliaire*, cité par Allmer, *loc. cit*).

ment en octobre 312, époque de la chute de Maxence. Cette opinion ne repose sur aucun texte, et l'auteur, pour l'établir, invoque surtout le silence des historiens. Je préfère croire, avec M. Allmer, que ce fut avant. Lactance, témoin contemporain, dit que les statues et les images de Maximien furent renversées : *Eodem tempore senis Maximiani statuae Constantini jussu revellebantur, et imagines... detrahebantur* (1); or le contexte nous reporte à une époque antérieure à la défaite et à la mort de Maxence. L'ordre de marteler les inscriptions fut très probablement donné en même temps que celui de renverser les statues; les deux faits doivent être connexes.

C'est du reste une question de détail, difficile, dont la solution, nécessairement conjecturale, serait malaisément appuyée d'une démonstration péremptoire.

M. Révellat signale l'existence de bornes offrant cette particularité sur une portion de la voie Aurélienne et peut-être sur une partie de la voie Domitienne. Il aurait pu étendre davantage le champ de ses recherches. Sur la voie qui allait de Vienne à Milan, en passant par Grenoble et les Alpes Cottiennes, on a trouvé un milliaire de Constantin avec les lignes martelées. Ce milliaire sert aujourd'hui de support au bénitier de l'église paroissiale de Saint-Paul d'Iseaux (Isère) (2). Un autre milliaire de Constantin a été fourni par une voie qui s'embranchait sur la route de Vienne en Italie par le petit Saint-Bernard, près du confluent de l'Isère et de l'Arly, suivait la rive occidentale du lac d'Annecy, gagnait Genève et de là se dirigeait vers le nord (3). Ce fragment, trouvé au hameau de l'Estraz, près de Sévrier, sur les bords du lac d'Annecy, est conservé au musée d'Annecy. Il n'en subsiste que la partie inférieure, mais la présence du mot *nepoti*, dont on distingue encore quelques traces, prouve suffisamment que cette borne portait aussi les noms de Maximien.

Je terminerai en reprochant à M. Révellat de n'être pas assez exact dans deux des dessins qu'il a joints à son excellent mémoire. La pierre de Cabasse ne porte pas les points qu'il a marqués entre les mots; les A n'y sont pas barrés, on voit des lettres dans le martelage; sur le dessin de la borne du monastère de Saint-Honorat, l'auteur a marqué des lettres qui, de son propre aveu (p. 8-9), sont à peine visibles ou même complètement invisibles sur la pierre.

H. THÉDENAT.

(1) *De mort. persecut.*, c. XLII; cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. XIII, *Vit. Const.*, l. I, c. XLVII; Tillemont, *Hist. des emp.*, t. III, p 630, note XXVII.

(2) Allmer, *Inscr. ant. de Vienne*, t. I, n° 43. Cette borne, que MM. Vallier et Allmer ont vue complètement dégagée, il y a quelques années, a été de nouveau enfoncée dans le sol de l'église, de telle sorte que la partie martelée est entièrement cachée ; c'est peu intelligent.

(3) Revon (*Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, n° 25) en est le premier éditeur; puis Allmer, *op. laud.*, t. I, n° 44. — Sur la route à laquelle appartient ce milliaire, cf. Allmer, *ibid.*, p. 179.

23. — **Rescripta authentica sacrae congregationis indulgentiis sacrisque reliquiis praepositae necnon summaria indulgentiarum** : quæ collegit, et cum originalibus in archivio sacrae congregationis indulgentiarum asservatis contulit Josephus Schneider S. J., S. C. Indulg. et SS. Reliq. consultor. — Ratisbonne, Pustet, 1885 : gr. in-8° de viii.-723 pages.

Il n'existait encore aucun recueil officiel des décrets de la Sacrée Congrégation des Indulgences; la *Raccolta* de Prinzivalli, quelles que soient d'ailleurs sa valeur et son exactitude, n'est qu'une œuvre privée. Sur l'ordre du souverain Pontife Léon XIII, le P. Schneider entreprit de faire le recueil authentique des principaux actes émanés de cette congrégation. La collection, officiellement approuvée, a paru en 1882 sous le titre : Decreta authentica, etc. Elle renferme les décrets généraux et qui sont de nature à intéresser tous les fidèles : conditions pour gagner les indulgences, manière de les gagner, indulgences concédées à tous les fidèles, saintes reliques, etc.

Dans ce second volume, qui seul porte son nom, le P. Schneider complète son œuvre, et si cette seconde collection n'est pas approuvée comme telle, un rescrit de la S. Congrégation atteste que chaque pièce a été collationnée avec le plus grand soin. Le collecteur s'y occupe surtout des indulgences particulières. Parmi les milliers de rescrits conservés dans les archives, il choisit ceux qui peuvent le mieux mettre en lumière la pratique ancienne et récente de la S. Congrégation. Il donne ensuite les *summaria* ou résumés des indulgences concédées aux diverses congrégations, confréries, églises, bonnes œuvres, etc. — Enfin un appendice renferme les décrets publiés et les sommaires approuvés depuis le 16 décembre 1882, date de l'approbation donnée au recueil du P. Schneider. Les rescrits sont rangés par ordre chronologique, les sommaires par ordre de matières : chaque série est numérotée à part. Des tables analytiques et alphabétiques très bien faites terminent le volume et rendent les recherches promptes et faciles.

Il ne nous appartient pas d'apprécier un recueil auquel la Congrégation des Indulgences a donné une telle approbation : d'ailleurs on ne pourrait guère en dire que du bien. A peine oserai-je faire remarquer que *Anicien* veut dire Le Puy, et non pas Annecy. Les *decreta* et les *rescripta authentica* sont la meilleure source à consulter pour résoudre les innombrables questions pratiques qui se posent chaque jour au sujet des indulgences. A. B.

CHRONIQUE

— Notre collaborateur, M. Chéruel, vient de publier une intéressante *Étude sur la ligue ou alliance du Rhin*. C'est un tirage à part (Picard, in-8° de 32 pages) des comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques.

— Nous avons déjà signalé, lorsqu'il paraissait dans les *Annales de Provence*, le consciencieux travail de M. l'abbé Rosne sur Surian. Cette étude paraît aujourd'hui en brochure (Gaume, in-8° de 72 pages). M. Rosne y annonce que les manuscrits que nous lui avions signalés ici même, lui ont été libéralement communiqués, par ordre de Mgr Terris, évêque de Fréjus. Il y a là une série de curieux renseignements que le savant professeur saura exploiter : ses premiers travaux en sont garants.

— M. l'abbé Folliolay, proviseur du lycée de Laval, vient de publier le premier volume de la 5° édition de son *Histoire de la Littérature française*. (Tours, Cattier, in-8°.)

— M. W. H. Mallock a réuni en volume, sous le titre : *Atheism and the value of life*, les articles publiés par lui dans l'*Edinburgh review* et dans le *Nineteenth Century*. Le sujet, on le voit, est à peu près le même que celui qu'il avait traité dans son livre *Is life Worth living*, dont il a été rendu compte ici. (Cf. *Bulletin critique*, t. III, p. 141. — 1er sept. 1882.)

— M. Pétrie, qui a entrepris des fouilles à Nebireh, pour le compte de la Société anglaise *Egypt exploration fund*, a envoyé au Comité une inscription qui identifie, à son avis, Nebireh avec Naucratis. L'inscription n'a pas été trouvée en place, mais à peu de distance, dans la ferme de Pasha, où elle a dû être apportée. Il y a de plus, à Nebireh, un monticule de poteries qui vont de Psammetick Ier à l'époque romaine. Les historiens n'indiquent aucune ville à proximité en dehors de Naucratis :

Voici l'inscription trouvée par M. Pétrie :

Η ΠΟΛΙΣ Η ΝΑΥΚΡΑΤΙΤων
ΗΛΙΩΔΩΡΟΝ ΔΩΡΙΩΝΟΣ ΦΙΛΟ.....
ΤΟΝ ΙΕΡΕΑ ΤΗΣ ΑΘΗΝΑΣ ΔΙΑ Βιου
ΣΥΓΓΡΑΦΟΦΥΛΑΚΑ ΑΡΕΤΗΣ ΚΑΙ ευνοιας
ΕΝΕΚΑ ΤΗΣ ΕΙΣ ΑΥΤΗΝ

La forme des lettres indique une inscription du temps des Ptolémées, probablement du IIIe siècle avant Jésus-Christ. L'inscription, outre le nom de la ville, nous indique l'existence d'un temple d'Athéna à Naucratis.

Une seconde inscription est une dédicace à Ptolémée Auletes :

ΒΑΣΙΛΕΑ
ΝΕΟΝ ΔΙονυσον
ΠΤΟΛΕΜαιον

La troisième se lit ainsi :

ΝΕΙΛΟΥΣΣΗΣ ΑΛΟΧΟΥ ΤΗΝ Δ ΕΙΚΟΝΑ ΠΑΡΘΕΝΟΠΑΙου
ΜΗΤΡΟΣ Δ ΗΜΕΤΕΡΑΣ ΣΤΗΣΑΜΕΝ ΕΝ ΤΕΜΕΝΕΙ
ΟΥ ΦΘΟΝΟΣ ΑΛΛΑ ΖΗΛΟΣ ΕΝ ΑΝΔΡΑΣΙ ΓΙΝΕΤΑΙ ΑΝΔΡΩΝ
ΟΙ ΣΤΗΣΑΝ ΓΟΝΕΩΝ ΕΙΚΟΝΑΣ ΑΜΦΟΤΕΡΩΝ

Cette inscription métrique est d'un caractère privé, et ne révèle aucun fait historique nouveau.

M. Pétrie continue les fouilles, et pourra nous dire bientôt, espérons-le, si Naucratis a été fondée sous Amasis, ou plus tard.

Un certain nombre de membres de la Société l'*Egyptian exploration fund* ont fait observer que les fouilles de Nebireh ne répondaient pas au but que se proposait la Société, qui est, avant tout, de faire des recherches sur les localités mentionnées dans la Bible. En conséquence, le secrétaire, M. Poole, s'est adressé à M. Newton, conservateur du *British Museum*, président de la Société *for the promotion of Hellenic studies*, en lui faisant observer combien il serait regrettable de voir les fouilles abandonnées, les objets dispersés et pillés, sans que plus tard il fût possible d'en savoir exactement la provenance. L'appel a été entendu, et, sur la proposition de M. Newton, des fonds ont été votés. M. Petrie va donc continuer ses fouilles, et il espère retrouver bientôt l'*Hellenion*, sous une éminence qu'il va faire déblayer. On se propose d'envoyer en Angleterre une série de vases ou fragments de vases destinés à faire apprécier du public l'importance de la découverte.

— Les fouilles faites à Sunium par l'Institut archéologique allemand ont permis de déterminer le plan du temple d'Athéna. Le temple avait treize colonnes, et non douze, comme l'indique le plan de Blouet dans l'*Expédition de Morée*.

— A la *Society of Biblical archaeology*, M. TH. G. PINCHES a lu une étude sur les listes des rois babyloniens. Il cherche à démontrer qu'avant le Sargon historique, qui monta sur le trône en 3800 avant Jésus-Christ, il y aurait eu un autre Sargon mythique. Les inscriptions et le signe de la divinité, placés avant le nom du Sargon historique, montrent que son nom est emprunté à un demi-dieu.

— Le professeur LEIST, dans son livre *Graeco-Italische Rechtsgeschichte* (Iéna, 1884), appelle l'attention sur le parrallélisme entre les termes fondamentaux de la loi grecque et romaine ἐνεχυρασία = pignoris captio; χεῖρας ἐφιέναι = manus injectio, πρόσκλησις = in jus vocatio.

— On vient de découvrir à Capri le palais de Tibère. On a mis au jour de belles mosaïques et des murailles peintes.

— M. SHRUBSOLE, conservateur du Musée de Chester, propose une nouvelle lecture d'une inscription de cette ville publiée dans le *C. I. L.*, VII, 1268.

au lieu de : 7 CL. AVG
VIC.
il lit : 7 CL. AVG
VIG.

Il s'agirait, selon lui, d'une cohorte de *Vigiles* comme celle dont parle la *Notitia* (Oc., XL, 24), et qui était à *Concangium* (Breta Bridge dans le Yorkshire).

— M. G. Pailhès, directeur de la *Revue catholique de Bordeaux*, publie les *Mémoires de Mme de Châteaubriand*, dont le manuscrit autographe lui a été communiqué par une petite-nièce du grand écrivain. Après avoir donné aux lecteurs du périodique bordelais un avant-goût de la publication qu'il prépare dans une *Introduction* fort intéressante où il fait connaître l'auteur des mémoires auxquels Châteaubriand a fait plus d'un emprunt textuel dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe* et qu'il a corrigés de sa main, M. Pailhès relève, fort courtoisement d'ailleurs, quelques erreurs commises par M. Maxime Du Camp dans ses *Souvenirs* et par Sainte-Beuve. Plusieurs fragments de lettres inédites de Châteaubriand à sa femme, de Jouffroy, etc., ajoutent encore à l'intérêt de ce travail, dont la lecture fera vivement souhaiter la publication aussi complète que possible des *Cahiers* de Mme de Châteaubriand. Cette publication a été commencée dans le numéro de février. E. A.

— La 52e session du congrès archéologique de France se tiendra cet été à Montbrison. La date précise n'en est pas encore fixée.

— M. Aurès, de Nîmes, ancien ingénieur en chef, vient de publier une note complémentaire, qui est un appendice au mémoire inséré par lui, en 1879, dans

le recueil des travaux de l'Académie de Nîmes sous ce titre : *Détermination géométrique des mesures de capacité dont les anciens se sont servis en Égypte.*

Dans cette note, M. Aurès, qui s'est acquis une notoriété incontestée par ses recherches métrologiques, se trouve en désaccord avec le directeur de la *Revue égyptologique* M. Révilout et avec le Dr Eidenthor, au sujet de la valeur d'un mot qui, suivant lui, indique une unité de compte, et, suivant ses contradicteurs, une mesure réelle; c'est une discussion qui a lieu entre un mathématicien et des savants qui étudient surtout et interprètent les textes.

A la suite de cette note, comme épilogue, on trouve une correspondance assez piquante, adressée à M. Aurès, de laquelle on peut tirer une morale. C'est que l'on peut être un vrai savant en textes hiéroglyphiques, mais ignorer parfaitement les formules de civilité que l'on doit employer entre érudits, surtout lorsqu'on ne partage pas les mêmes opinions. Si les savants de Paris adoptaient tous en principe cette façon peu courtoise de s'exprimer, les savants de province auraient de justes raisons de se plaindre du sans-façon qu'ils sont portés à reprocher aux Parisiens.

Revue philosophique de la France et de l'étranger. Librairie Félix Alcan. Principaux articles : *La matière brute et la matière vivante* (Delbœuf; nos de septembre et d'octobre 1884). —*La biologie aristotélique* (G. Pouchet ; nos d'octobre, novembre 1884, janvier, février 1885). — *La physique de Parménide* (Tannery ; septembre 1884). — *L'œuvre scientifique de Mallebranche* (Lechalas ; septembre 1884). — *Les bases intellectuelles de la personnalité* (Th. Ribot ; octobre 1884). — *Qu'est-ce qu'une société* (Tarde ; novembre 1884). — *Croyance et volonté* (Paulhan, décembre 1884). — Très curieux article de Ch. Richet sur les *Tables tournantes et parlantes* expliquées par la *Suggestion mentale* (décembre 1884). — *L'hypnotisme chez les hystériques* : I. *Le transfert psychique* (Binet et Féré ; janvier 1885). — *La théorie de la matière d'après Kant* (Tannery; janvier 1885). — *Les lois psychologiques dans l'École de Wundh* (Lachelier; février 1885). — *Les principes formels et les conditions subjectives de la moralité* (Beaussire ; février 1885). — *Nombreux comptes rendus.*

— Dans le dernier numéro (1er janvier 1885) de la *Zeitschrift für Katholische Theologie*, nous trouvons un important article du P. Heller sur le monument nestorien de Si-ngan-fou. Entre autres comptes rendus, signalons ceux que le P. Grisar consacre aux *Regesti d'Onorio III* de M. Pressutti et aux Registres d'Innocent IV, de M. Élie Berger. Tandis qu'il approuve la méthode et l'exactitude de M. Berger, il est d'avis que le travail de l'abbé Pressutti ne méritait pas d'être imprimé, et il souhaite vivement qu'on n'en continue pas la publication. — La partie de cette revue qui est consacrée aux menus faits et nouvelles scientifiques prend une valeur de plus en plus grande. On m'y égratigne quelquefois, mais cela ne tire pas à conséquence. La scolastique et la dogmatique tiennent une place très large dans les articles de fond ; c'est pourquoi nous en parlons rarement. L. D.

— La *Revue des questions historiques* (1er janv.), contient un article de M. l'abbé P. Martin sur Origène et les anciens manuscrits du Nouveau Testament. L'auteur démontre avec succès que les anciens prédicateurs chrétiens, Origène en particulier, ont cité la Bible avec autant d'inexactitude que les prédicateurs contemporains. Partant de là il expose une théorie nouvelle sur les rapports entre le texte du Nouveau Testament et les citations qu'on en trouve dans les anciens Pères. Ceux-ci, on le sait, sont souvent d'accord avec les très anciens manuscrits contre le texte reçu dans l'église byzantine et adopté dans les éditions dérivées de celles d'Erasme et d'Étienne. Les critiques pensent que cette coïncidence vient de ce que les anciens Pères avaient des manuscrits analogues au *Sinaiticus*, au *Vaticanus*, au *codex Ephraemi*, etc. D'après M. Martin il en serait autrement. Ces vieux manuscrits représenteraient une corruption du texte reçu ; des critiques du quatrième

siècle auraient eu l'idée de prendre les fausses citations d'Origène et autres auteurs pour les introduire dans la Bible. Cette théorie, déjà fort paradoxale quand on ne tient compte que d'Origène, devient plus invraisemblable encore si l'on pense que les particularités communes à Origène et aux anciens manuscrits se retrouvent dans les ouvrages d'autres Pères grecs et dans les anciennes versions, notamment dans la vieille version latine et dans les Pères latins qui en ont fait des extraits. Les faits allégués par M. Martin et qui lui paraissaient inexplicables dans tout autre système que le sien, sont le pain quotidien de la paléographie et de la critique des textes. Pour tous les livres anciens qui ont été publiés d'après un grand nombre de manuscrits on relèverait des particularités semblables : il suffit de jeter les yeux sur les variantes d'une édition critique, comme le Démosthène de Vœmel ou n'importe quel autre classique, pour être fixé là-dessus.

— M. Künstle a commencé dans le dernier fascicule du *Theologische Quartalschrift* (LXVII, 1) un travail intéressant sur l'épigraphie chrétienne de l'Afrique.

— M. l'abbé Battifol publie dans la *Revue archéologique* (novembre-décembre 1884) les fragments des évangiles suivant l'ancienne version latine, conservés à la bibliothèque de Saint-Gall. Cette édition exacte et soignée témoigne des heureuses aptitudes du jeune paléographe et du fruit qu'il a retiré de l'enseignement de l'École des Hautes-Études.

— M. Delvigne, le savant curé de Saint-Josse-ten-Noode, à Bruxelles, champion bien connu des droits de Thomas à Kempis à la paternité de l'*Imitation*, vient de publier une brochure sur *la statue de Jean Gerson à Verceil et le discours de S. E. le cardinal Alimonda, archevêque de Turin*. Les Vercellois ont récemment élevé une statue à Jean Gerson, dans leur cathédrale, et le cardinal Alimonda a prononcé le discours d'inauguration. A Verceil, on est sûr que Jean Gerson a écrit l'*Imitation*. En Belgique, en Hollande et bien ailleurs, on doute qu'il ait même existé. M. Delvigne proteste contre les conséquences que la cérémonie vercelloise pourrait avoir au point de vue traditionnel. Les témoignages invoqués, — *oratorio modo*, — par le cardinal Alimonda ne paraissent pas l'effrayer, même ceux de Thomas Morus, de Leibnitz, de Philarète Chasles, de Napoléon III et de M. Renan. Celui-ci sera très flatté de la place qu'on lui accorde parmi les Pères de l'Église; c'est mieux que le fameux paroissien. Cependant il pourrait se faire que Verceil et M. Renan se fussent trompés et que M. Delvigne eût raison contre eux; c'est même éminemment probable.

— M. de Rossi vient de donner au *Studi di storia et diritto* un important mémoire sur « la bibliothèque du siège apostolique et les catalogues de ses manuscrits. » C'est, avec des additions et remaniements considérables, une nouvelle édition des articles publiés par lui sur le même sujet en 1880 dans le journal *l'Aurora*, actuellement disparu. L'illustre auteur déclare en commençant qu'il n'entend pas épuiser ce thème; mais il est de ceux à qui il est impossible de parler d'une chose quelconque sans y jeter des trésors de lumière. On remarquera surtout les détails tout à fait neufs, au moins comme groupement, sur l'installation de la bibliothèque et des archives du Saint-Siège antérieurement au XIII^e siècle, ainsi qu'un appendice sur les cabinets de sciences naturelles, d'art et d'archéologie, annexés à la bibliothèque vaticane. M. de Rossi annonce comme très prochaine la publication des deux volumes du catalogue dont l'impression a été ordonnée par S. S. Léon XIII : l'un d'eux comprendra les manuscrits grecs du fonds Palatin, décrits par M. Stevenson père, l'autre, la première partie de la collection latine du même fonds, cataloguée par M. Stevenson fils, avec la collaboration de M. de Rossi lui-même.

Le même numéro contient encore la publication par le R. P. Cozza-Luzi du texte grec d'une *Novelle* de Constantin Monomaque : *De legum custode et Ahenaeo Constantinopolitano* avec une traduction latine du cardinal Maï, et la fin de l'*Index* des *Statuti dei Mercanti di Roma.*

— Le quatrième volume de la réimpression de Du Cange, par M. L. Favre, de Niort, a paru en janvier.

— Notre collaborateur M. E. Babelon publie le tome III de l'*Histoire ancienne des peuples d'Orient*. Ce tome III est consacré aux Assyriens et forme la suite de l'ouvrage de François Lenormant. L'ouvrage paraîtra par fascicules.

— Le même auteur va publier aussi, chez Rollin et Feuardent, une édition revue et complétée des *Médailles romaines de la république, dites consulaires*, par Cohen, à laquelle il travaille depuis longtemps déjà.

— M. Siméon Luce prépare un volume de pièces inédites relatives à Jeanne d'Arc. Les articles publiés par lui dans la *Revue des Deux-Mondes* formeront la préface de ce volume.

— Le dernier numéro de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (nous ne cesserons de recommander à nos lecteurs cette excellente et très utile revue) contient, parmi les *Trouvailles et curiosités* qui terminent si bien chaque numéro, le traité relatif au partage des bénéfices de l'*Année littéraire* entre Fréron, sa femme et sa sœur. C'est une pièce d'un très curieux intérêt.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 7 *janvier* 1885. — M. Guillaume, président sortant, prononce le discours d'usage, dans lequel il résume les travaux de la Société pendant l'année écoulée, rend un dernier hommage aux membres et aux associés correspondants décédés, et rappelle les noms de ceux qui ont été nouvellement admis. — M. Courajod prend place au fauteuil du président. On procède à l'élection de deux membres résidants, en remplacement de MM. Albert Dumont, décédé, et E. Renan, élu membre honoraire. Après cinq épreuves successives, aucun des deux candidats n'ayant obtenu les deux tiers de voix, majorité requise, le scrutin de ballottage est ajourné à la première séance du mois suivant.

Séance du 24 *janvier* 1885. — Lecture est donnée de nouvelles lettres d'adhésion à la circulaire de la compagnie relative à la conservation des monuments antiques en France et dans les colonies. — M. Daiguzon est élu associé correspondant à Châteauroux (Indre) — M. L. Palustre présente des photographies de belles miniatures du xv^e siècle, provenant de la cathédrale de Mirepoix, et appartenant aujourd'hui à la Société archéologique de Toulouse. Elles paraissent avoir été attribuées à Antoine Nyort, qui travailla pour Philippe de Levis, évêque de Mirepoix. Il donne ensuite des détails sur un ancien calendrier, orné de sujets empruntés aux événements ordinaires de la vie humaine dans leur ordre chronologique. Il termine en faisant connaître le déchiffrement qu'il propose pour une devise gravée sur un verre historique du xvi^e siècle, conservé au musée de Poitiers. *Vous sçavez bien que j'escapte tout.* — M. de Lasteyrie lit une notice sur la nef de Saint-Ouen. — M. Ramé communique une photographie de l'inscription sur plaque de plomb trouvée en 1875 dans le tombeau de Guillaume de Ros de Fécamp. — M. C. Port présente un vase de bronze en forme de petite marmite à trois pieds et avec anse mobile en fer, découverte, avec quantité d'autres objets antiques, près de l'ancien bourg de Viry, entre La Flèche et Saumur. — M. Maxe Werly communique le dessin d'une molette en terre cuite avec monture en bronze, destinée à inscrire en creux, sur un moule, la frise d'oves qui caractérise les vases rouges pseudo-samiens de grand modèle. L'original fait partie de la collection d'antiquités de M. Bellon, à St-Nicolas, près Arras.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 16 janvier. — Élection des commissions chargées d'examiner les ouvrages envoyés au concours pour les divers prix : *Prix ordinaire* : Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques qui ont été faites au moyen âge d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou latins. MM. RENAN, DERENBOURG, SCHEFER, WEIL. — *Prix ordinaire* : Etude sur l'instruction des femmes au moyen âge. MM. DELISLE, JOURDAIN, HAURÉAU, MEYER. — *Prix Allier de Hauteroche* (numismatique ancienne) : MM. CH. ROBERT, DE VAUGUÉ, PERROT. SCHLUMBERGER — *Prix Bordin* : Etude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque : MM. DURUY, HEUZEY, PERROT, BRÉAL. — *Prix Bordin* : Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent les institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute de la République jusqu'à la fin du règne de Septime-Sévère. MM. EGGER, LÉON RENIER, DE ROZIÈRE, DURUY. — *Prix Brunet* : Relever, sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé *First*, toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe. MM. RENAN, DERENBOURG, BARBIER DE MEYNARD, SCHEFER. — *Prix Stanislas Julien* : à décerner au meilleur ouvrage concernant la Chine. MM. MAURY, PAVET DE COURTEILLE, D'HERVEY DE SAINT-DENYS, OPPERT. — *Prix Lagrange*, pour la publication d'un ancien poème français inédit. MM. DELISLE, SIMEON LUCE, MEYER, D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — M. R. DE LASTEYRIE lit un mémoire sur une croix conservée dans l'église de Gorre (Haute-Vienne) Cette pièce d'orfèvrerie est un des plus beaux spécimens de l'art limousin du moyen âge ; elle a appartenu au trésor de l'abbaye de Grandmont, du diocèse de Limoges. Elle est à double traverse, filigranée, ornée de cabochons, de perles et d'intailles antiques. Ces reliquaires, en forme de croix à double traverse, sont d'origine orientale ; mais, contrairement à l'opinion généralement admise, M. de Lasteyrie croit que les artistes de l'occident en ont exécuté d'après les modèles apportés de Constantinople par les croisés ; celle de l'abbaye de Gorre est une œuvre limousine. Les deux intailles représentant l'une une chasse, l'autre un combat d'animaux, appartiennent à l'art sassanide ; elles sont, par conséquent, orientales.

Séance du 23 janvier. — M. MASPERO envoie quelques renseignements sur les fouilles qu'il exécute en Egypte. Il a trouvé peu d'inscriptions grecques, mais il a découvert un papyrus palimpseste d'une trentaine de feuillets ; sous l'écriture copte, on distingue un texte grec qui semble composé de vers en style homérique. Après avoir pris une photographie du manuscrit dans l'état actuel, M. Maspéro décollera tous les feuillets, afin de déchiffrer le texte grec. Après ce travail seulement, on pourra se rendre compte de l'importance de cette découverte. M. Maspéro annonce ensuite qu'on a commencé le déblayement du temple de Louqsor et que les travaux se poursuivent activement. On a exproprié en partie les maisons du village construites sur les ruines. On reproduira exactement ou on transportera au musée de Boulacq les restes nouvellement découverts, car il est à craindre que la prochaine inondation du Nil ne leur soit fatale. — M. le ministre de l'instruction publique invite l'Académie à présenter deux candidats pour la chaire de langues et littératures slaves vacantes au Collège de France. — M. WALLON lit son rapport trimestriel sur les travaux de l'Académie. — L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats au siège de membre ordinaire laissé libre par le décès de M. J QUICHERAT.

H. THÉDENAT.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 5 1er Mars 1885

BULLETIN CRITIQUE

24. — **Description des peintures et autres ornements des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale,** par H. Bordier, bibliothécaire honoraire au département des manuscrits. Paris, Champion, fasc. I-III, 1883-84 ; in 4° de VIII-200 pages.

On a rendu compte ici du brillant exposé dans lequel M. Bayet faisait, il y a quelques, mois au public français, pour la première fois, on peut dire, les honneurs de l'art byzantin. A cette époque M. Bordier avait entrepris et aujourd'hui a presque achevé un travail qui n'est, si l'on veut, qu'un appendice à un chapitre de l'histoire de l'art byzantin, mais qui, par d'autres côtés, se rattache et à l'histoire de la paléographie grecque et à celle de notre cabinet des manuscrits : c'est la description des manuscrits grecs à miniatures de la Bibliothèque nationale. Étant donné que la Bibliothèque nationale renferme presque tous les manuscrits grecs de France (4600 sur un total de 4750 environ), nous avons dans le Catalogue de M. Bordier un véritable inventaire de nos richesses byzantines manuscrites.

M. Bordier énumère un nombre considérable de manuscrits dont la plupart n'offrent pas un grand intérêt artistique; il n'en décrit que cent cinquante. Dans ce nombre il faut bien reconnaître que les pièces les plus belles étaient connues déjà : Ducange, Montfaucon, et, depuis, Silvestre, de Bastard, Labarte, etc., avaient pris les devants. C'est le cas pour le saint Grégoire de Nazianze, 510; pour le Psautier, 139: pour le Dioscoride, 2179 ; pour le saint Grégoire de Nazianze, 543; pour le Nicandre, *Supp. gr.*, 247 ;pour l'homiliaire de Jacques le Moine, 1208 ; pour le saint Jean Chrysostome, *Coislin* 79, etc. Mais d'autres sont décrits pour la première fois, comme le curieux manuscrit d'Oppien, 2736, daté du XVe siècle mais qui reproduit certainement des motifs plus anciens; le texte grec de la Vie de saint Barlaam, 1128, manuscrit du XIVe siècle ; le saint Grégoire de Nazianze, *Coislin* 239, d'un dessin si expressif; le

Psautier, 20, exécuté au xᵉ siècle, mais présentant des souvenirs antiques évidents. — La bibliothèque est relativement pauvre en évangéliaires ornés. Le *Codex Ephræmi rescriptus*, *Coislin* 202, que M. Bordier a cru devoir décrire, ne présente en réalité que des *rubriques* au cinabre. Le plus ancien évangéliaire (1) décoré parait être le 277 et il ne présente que des bandeaux fleuronnés et des initiales ornées assez maigrement : il y a loin de là aux richeses du *Cod. Rossanensis*.

Le retour des mêmes motifs et des mêmes types, la concordance très éloignée parfois qui existe entre le texte et l'illustration, portent à croire que l'artiste copiait la plupart du temps des modèles connus, fresques, mosaïques, portraits, etc. Le combat de Bellérophon du 2736 se retrouve dans la mosaïque d'Autun; la tête d'ange à ailes bleues sur fond d'or du 278, comme aussi le David prosterné du 136 (fol. 139) sont des copies de mosaïques bien connues de Sainte-Sophie. Ailleurs ce sont deux têtes de saint Jean Chrysostome (Coislin, 66 et 79) dérivant certainement d'un type reçu; ou neuf représentations de saint Paul, échelonnées pourtant du ixᵉ au xiiiᵉ siècle, qui remontent à un même original. Des sujets entiers sont même reproduits de la sorte, comme la Pentecôte (Coislin, 550, sup. 27) ou la transfiguration (510 et 1242). Parfois ce sont des sujets profanes qu'on a interprétés chrétiennement, et David terrasse (139), avec une force tout herculéenne, le lion de Némée; ou même des motifs chrétiens qui sont passés dans des scènes profanes : témoin le 2736 où le miniaturiste en belle humeur ou en peine a trouvé naturel de faire converser un satyre très authentique avec une vierge nimbée. — Il suit de là que la description des manuscrits à miniatures est complexe; il y a une tradition à déterminer, des sources à découvrir; il y aurait à faire pour chaque composition de valeur le travail de conjecture et d'identification que M. Helbig a fait pour les peintures de Pompéi.

M. Bordier a laissé volontairement à d'autres ce travail séduisant et s'est contenté de donner une description purement technique de ses miniatures : la paléographie y gagne un catalogue, mais l'histoire de l'art et l'archéologie y perdent un travail qui nous manque (2). C'est le regret que nous laisse la lecture de son livre.

P. Batiffol.

(1) Le catalogue imprimé l'attribue au viiiᵉ siècle; M. Bordier le recule au xᵉ et avec raison, car il est de peu postérieur à l'évangéliaire de Carpentras, auquel il ressemble beaucoup (cf. Bordier, p. 59, le fac-similé du *Parisinus*, et Tischendorf, *Anecdota sacra et profana*, 2ᵉ éd., tab. II, le fac-similé du *Carpentoractensis*).

(2) On annonce une traduction française du livre de Kondakoff : *Histoire de l'art et de l'iconographie byzantines d'après les miniatures des manuscrits grecs.*

25. — **Die XII Tafeln,** Geschichte und System des Civil- und Criminal-Rechtes, wie — Process der XII Tafeln nebst deren Fragmenten von Moritz Voigt. Leipzig, Liebeskind, 1882-1883; 2 vol. in-8, 845 et 858 pages.

De tous les documents que nous possédons sur l'antique Rome, il n'en est aucun qui puisse rivaliser, non seulement pour l'étude du droit, mais aussi pour la connaissance de la langue et de l'histoire, avec le texte de la loi des XII Tables. J'ajoute qu'outre son importance elle a ce mérite que son authenticité n'a jamais été mise en doute.

On connaît l'histoire de ce monument. Exposé, dès l'origine, au Forum, dans l'*atrium Libertatis*, chacun pouvait le lire et en prendre copie, et nous savons que cette œuvre capitale s'était effectivement répandue dans toutes les bibliothèques privées. Non seulement les jurisconsultes de la République et de l'Empire l'ont commentée; non seulement les philologues l'ont prise pour base de leurs recherches; mais, à l'époque de la jeunesse de Cicéron, les enfants étudiaient encore les lois dans le *libellus* qui reproduisait la législation décemvirale. On voit par là l'importance que les Romains attachaient à ce document, je dirais volontiers à cette charte. Cicéron, qui nous transmet ce renseignement, déplore que l'ancien usage ne soit plus suivi par la nouvelle génération.

Malheureusement, cet opuscule ne nous est point parvenu directement. Nous n'en possédons que des fragments, que nous ont conservés les jurisconsultes, les philologues qui l'ont commenté; on en retrouve aussi des vestiges dans les auteurs classiques de tout ordre et même dans les monuments épigraphiques.

Réunir ces fragments épars dans tant d'ouvrages, les classer d'après l'ordre qui leur était attribué dans le document original, présenter ensuite une explication des termes les plus difficiles, c'est ce qui a été tenté bien des fois depuis la renaissance du droit romain. Parmi les savants qui ont le mieux réussi dans cette entreprise, il me suffira de citer les noms bien connus de Jacques Godefroy, à la fin du XVIe siècle, et de Dirksen, au commencement du XIXe.

La tâche que s'est imposée M. Voigt, dans ce livre, est beaucoup plus vaste que celle de ses devanciers. C'est qu'en effet il ne se contente pas de rétablir le texte législatif en profitant des découvertes et des travaux modernes; comme le titre l'indique, il prétend édifier avec ces matériaux la théorie de la science du droit au IVe siècle de Rome. Là est l'originalité incontestable et le principal mérite de ce travail.

Là aussi, peut-on ajouter, est l'écueil. Des critiques peu indulgents ne manqueront pas d'objecter à M. Voigt que, à supposer, ce qui est incontestable, que la loi renfermât un système complet de législation, les

fragments qu'il a réunis sont, en tout cas, trop insuffisants pour servir de base à un si vaste édifice, et que souvent, pour combler les lacunes du texte, il a dû employer des documents d'une époque postérieure. C'est ainsi, par exemple, qu'il paraît impossible de reconstituer la théorie du mariage, du divorce, de la famille, avec les seules données de la loi des XII Tables; mais nous sommes d'humeur plus accommodante que ces critiques dont nous parlons, et nous préférons reconnaître que M. Voigt a très habilement profité des moindres indications de son texte pour les rattacher à des théories juridiques d'une époque postérieure. Tout ce qu'on pouvait faire avec le texte même, il l'a fait, et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il a eu recours à des documents autres que les documents contemporains. Tout au plus lui reprocherions-nous de n'avoir pas assez indiqué les lacunes du texte; car, à le lire, il semble que sa théorie se dégage d'elle-même, sans obstacle d'aucune sorte, des fragments de la loi. Il n'en est rien cependant; on s'aperçoit bien vite, en consultant les textes qu'il met en œuvre, combien il lui a fallu de travail et d'érudition pour dissimuler les lacunes du document et présenter une théorie d'ensemble qui n'a qu'un défaut, c'est d'être trop complète, trop achevée.

Le premier volume débute par une étude historique sur la législation décemvirale. En passant, l'auteur fait bonne justice de la légende propagée par les auteurs grecs et d'après laquelle les XII Tables ne seraient qu'une reproduction des lois de Solon. Un coup d'œil jeté sur les deux législations suffit pour en démontrer la fausseté. D'ailleurs la rédaction de notre loi, ses formules concises, véritables aphorismes juridiques, montrent clairement que nous sommes en présence d'un droit populaire, coutumier. Cette loi n'est donc, — et nous partageons sur ce point l'avis de l'auteur, — que la fixation par écrit des règles traditionnelles du droit des Romains, complétées peut-être par quelques emprunts de peu d'importance faits aux codes des colonies de la Grande-Grèce. Cette codification a pour but de consolider les conquêtes des plébéiens en sanctionnant le droit commun des deux ordres et en restreignant, pour l'avenir, l'arbitraire des magistrats chargés de la juridiction. M. Voigt résume ensuite l'état social, moral et économique du peuple romain au début du IV^e siècle de Rome, fait l'historique des sources et étudie la grammaire et la langue du texte.

La seconde partie renferme un exposé très nouveau des principes généraux du droit et se termine par le tableau de la procédure civile et criminelle.

Le deuxième volume est consacré à la théorie du droit civil et criminel de la loi des XII Tables. Il y a, dans ce volume, des parties excellentes, notamment la théorie de la *manus* avec la portée que l'auteur

lui attribue; celle du mariage; celle des corporations (*sodalitates*), dans lesquelles rentre la *gens*; enfin le droit criminel tout entier, qui nous est présenté sous un nouveau jour.

Sans doute, si nous avions à nous prononcer sur les divers problèmes résolus par M. Voigt, nous ne serions pas toujours de son avis. Nous aurions quelque peine, par exemple, à adopter son opinion sur l'unité de la *manus*, qu'elle s'applique aux diverses catégories de personnes *alieni juris* ou aux biens; et nous n'accepterions pas facilement non plus sa théorie du partage de la juridiction criminelle entre les comices et les magistrats, en présence du texte de la loi 7 de la Table IX, qui nous paraît bien décisif contre sa doctrine.

Mais qu'importent ces divergences? L'essentiel, dans des matières si délicates, c'est d'apporter dans la discussion des éléments nouveaux, des arguments originaux et des explications personnelles. C'est précisément ce que l'auteur a fait, et nous devons lui rendre cette justice qu'il a étayé toutes ses raisons sur des textes, sans jamais recourir à l'hypothèse.

On comprendra sans peine que nous n'entrions pas ici dans la discussion détaillée des nombreuses solutions présentées par l'auteur. Nous nous contenterons de lui soumettre une critique et de lui signaler une lacune.

La critique porte sur la condition faite aux clients par la loi des XII Tables. Ce serait notre loi qui aurait accordé aux clients, d'après M. Voigt, le *jus commercii*. Cette manière de voir déjà exprimée dans un autre travail, j'avais eu l'occasion de la critiquer. Mon objection était celle-ci : les clients, au début de la république, jouissent, d'après le témoignage des historiens, des droits politiques, puisqu'on les voit voter avec les patriciens dans les comices des centuries; à fortiori ont-ils alors les droits privés. L'auteur me répond (t. II, p. 670) que mon raisonnement pèche par la base, puisque les plébéiens possédaient les droits politiques avant de jouir du *conubium*, droit privé qui ne leur a été concédé qu'en l'an de Rome 309. A mon tour, je réplique qu'il n'y a aucune analogie à établir entre le *conubium* et le *commercium*. En d'autres termes, on peut avoir le droit de suffrage sans posséder le premier, tandis qu'il faut posséder nécessairement le second pour avoir le privilège de figurer au cens et d'entrer dans les classes et centuries. Tout le monde sait, en effet, que l'on ne déclarait au cens que les biens dont on était propriétaire *ex jure Quiritium*, ce qui suppose la jouissance du *jus commercii*.

Je n'insiste pas davantage et j'arrive à ma seconde observation que je crois plus importante. Je m'attendais à trouver, à la fin de ces deux volumes, une conclusion qui nous fît connaître le caractère et la portée

de la loi des XII Tables ainsi restituée, sinon complètement, du moins en grande partie, et qui expliquât en même temps le titre du livre : *Histoire et théorie du droit civil, criminel, et de la procédure de la loi des XII Tables*. Est-ce là tout le contenu, toute l'économie de cette loi que Tite-Live appelle *fons omnis juris publici privatique?* Ou bien, au contraire, est-ce un code complet des lois civiles et politiques de cette période?

L'auteur n'a pas jugé à propos de résoudre la question, croyant sans doute que les explications qu'il avait données au début du premier volume sur la portée de cette loi étaient de nature à satisfaire le lecteur. Ce n'est pas mon avis, et je regrette vivement qu'il n'ait pas profité de l'occasion pour nous donner une consultation sur ce point si obscur.

On semble admettre communément que la loi des XII Tables, selon l'expression de Tite-Live, est une sorte de code de droit public. C'est une grave erreur, à mon sens. Le droit public de Rome, à la différence du droit privé, n'a jamais été codifié. Il était et il est toujours resté coutumier. Les dispositions législatives contenues dans la loi des XII Tables, comme celles qui sont antérieures ou postérieures, sont indépendantes l'une de l'autre ; elles interviennent pour consacrer définitivement, après la lutte, une modification, un progrès ; mais le fond reste toujours coutumier, et c'est là ce qui rend l'étude de la constitution romaine si difficile.

Si cette manière de voir est exacte, — et l'on peut facilement s'en assurer en lisant les dernières tables de notre loi, consacrées au droit public, — on devra s'écarter de la méthode suivie jusqu'ici par les auteurs des traités de droit public, méthode qui consiste à rechercher la loi positive qui aurait établi chaque institution publique. Une pareille recherche ne saurait aboutir, puisque cette prétendue loi n'existe pas, la loi fondamentale étant la coutume. Elle ne serait logique qu'autant que l'on prouverait que le droit public romain était un droit écrit, et la lecture de la loi des XII Tables prouve clairement qu'il n'avait pas ce caractère.

La même question ne se pose-t-elle pas pour le droit privé? En d'autres termes, peut-on dire que la loi des XII Tables soit un code complet des lois civiles?

Je sais bien que les jurisconsultes, et le préteur dans son édit, ont considéré notre loi comme la source de tout droit ; mais ce point de vue est-il bien conforme à la vérité? Tout en reconnaissant que le système du droit civil de notre loi est beaucoup plus étendu que celui du droit public, il ne m'est pas démontré qu'il y eût là un code véritable de droit privé. C'était à l'auteur à fournir cette preuve, car c'est là-dessus que repose toute son œuvre.

Ces obse vations, que je me permets de signaler à M. Voigt, n'enlèvent

rien au mérite de son beau livre. Je n'ai pas à louer ici le savoir étendu et la compétence incontestable du professeur de Leipzig, de l'auteur du *Jus naturale* et de tant d'autres remarquables études sur les antiquités juridiques de Rome. Qu'il me suffise de dire que son nouvel ouvrage est digne de ses aînés. Une fois de plus il a démontré ce que pouvaient, en ces matières, l'alliance de la philologie et de la science du droit.

On trouvera à la fin du premier volume un appendice précieux qui est comme le résumé de tout ce travail. Il contient le texte de la loi des XII Tables restitué et complété par l'auteur; il est accompagné des sources d'où il est tiré et des titres des ouvrages modernes où il est commenté. La disposition des caractères typographiques permet de distinguer sans effort le texte original des restitutions.

En terminant, il ne nous reste plus qu'à prendre acte de la promesse faite dans la préface par M. Voigt de publier l'histoire complète du droit romain à laquelle il travaille depuis longtemps et dont le présent ouvrage ne forme, pour ainsi dire, que l'un des chapitres. Nous souhaitons vivement, dans l'intérêt de la science, qu'il ne nous fasse pas attendre trop longtemps. J.-B. Mispoulet.

---

26. — **Lettere di Benedetto XIV** scritte al canonico Pier Francesco Peggi a Bologna (1729-1758), col diario del conclave del 1740, publicate per cura di Fr. S. Kraus. — Fribourg et Tubingue, Mohr, 1884; in-18 de xiv-188 pages.

Il n'a été publié jusqu'ici qu'une très faible partie de la correspondance intime de Benoît XIV. M. Kraus, qui s'est mis depuis quelque temps à la recherche des lettres de cet illustre pape, en a découvert plusieurs recueils dont il compte s'occuper plus tard. Celui-ci ne comprend que les lettres de Benoît XIV à Pier Francesco Peggi, professeur de philosophie à l'université de Bologne et chanoine de Saint-Pétrone. Peggi était un vieil ami de Lambertini, qui, devenu pape, conserva pour lui beaucoup d'estime et d'affection. Il lui envoyait tout ce qu'il publiait, depuis les gros volumes de ses œuvres complètes jusqu'aux allocutions consistoriales les plus ordinaires. Chacun de ces envois était accompagné d'un petit billet aimable; en dehors de ces occasions, il se passait chaque année peu de mois sans que le chanoine bolonais ne reçût quelque témoignage épistolaire de la bienveillance de Sa Sainteté.

M. Kraus nous dit que la correspondance de Benoît XIV le classe au rang des meilleurs « épistoliers » du dix-huitième siècle.

Croyons-le, car il a vu les documents. Quant aux lettres qu'il publie dans ce petit volume, il faut bien dire que ce sont le plus souvent des billets de quatre lignes, d'un style alerte, je le reconnais, plein de gaieté et de bonhomie. On y retrouve même quelquefois de ces expressions

spéciales que le président de Brosses avait remarquées dans la conversation du cardinal Lambertini : « Il est sujet à se servir, dans la « construction de ses phrases, de certaines particules explétives peu « cardinalices. » Quelques pièces, cependant, ont un intérêt plus marqué; je vais tâcher d'en traduire une, où l'on verra ce que Benoît XIV pensait des érudits qui l'entouraient :

« Les savants en matière ecclésiastique sont de trois sortes. Il y en a « qui sont bien pourvus de connaissances (*hanno una buona guarda-« robba*), lisent continuellement et se rappellent ce qu'ils ont lu : ceux-« là ne sont utiles que pour la conversation; à l'occasion ils peuvent « donner de bons renseignements. Mais s'ils ne vont pas au delà, ils sont « le plus souvent, dans la pratique, non seulement inutiles, mais perni-« cieux. De ce nombre (ceci soit dit en confidence) sont les deux cardi-« naux Passionei et Monti, auxquels on pourrait joindre, s'il vivait « encore, monsignor Fontanini.

« D'autres manquent des connaissances de ce genre, et ne savent où « les chercher en cas de besoin; mais, comme ils jouissent d'une bonne « logique et d'une grande expérience des consultations, ils sont capables « de faire bon usage des renseignements fournis par les précédents. Ils « ont leur valeur, mais elle n'est pas complète, tant parce qu'ils dépen-« dent du secours d'autrui que parce que, dépourvus des principes de la « critique ecclésiastique, ils se fondent ou sur des auteurs sans crédit « ou sur des monuments peu sincères. Dans cette catégorie on peut « ranger même les plus célèbres d'entre les canonistes actuellement en « exercice à Rome.

« Il y en a d'autres enfin qui ont à leur disposition les connaissances, « le souvenir de leurs lectures et des faits, une bonne logique, un juge-« ment sûr, qui savent déduire avec justesse, qui possèdent les auteurs « appréciés et les monuments authentiques. Ceux-là vraiment méritent « d'être plus considérés qne les autres. Parmi eux le premier rang, en « Italie, est dû à l'abbé Muratori ; c'est de telles gens que le Saint-« Siège a besoin. »

Quelques pièces sont annexées à cette correspondance. La plus importante est une brève histoire du conclave de 1740, où fut élu Benoît XIV, rédigée évidemment par lui-même. Le récit est tout à fait objectif, comme on dit maintenant, même un peu sec; çà et là cependant on rencontre un trait d'ironie fine, discrète, tout à fait attique, juste ce que l'on peut se permettre à l'endroit des gens qui vous ont élu pape.

L'impression de ce petit volume a été exécutée avec une élégance sobre, en rapport avec le sujet; M. Kraus, on le sait, est un homme de goût, et qui le fait voir, même dans ces petits détails de toilette typographique.

L. Duchesne.

27. — **Louis XV et Elisabeth de Russie.** Étude sur les relations de la France et de la Russie au dix-huitième siècle, d'après les archives du ministère des Affaires étrangères, par Albert VANDAL. Ouvrage couronné par l'Académie française. Deuxième édition ; Paris, Plon, 1882 ; 1 volume in-8° de xv-446 pages.

Il n'est jamais trop tard pour parler des livres qui se relisent, et l'ouvrage de M. Albert Vandal est de ceux-là. Le récit des premières relations de la France et de la Russie, qu'il a tiré des pièces de la correspondance politique conservée au Dépôt des Affaires étrangères est une des meilleures acquisitions de l'histoire diplomatique moderne.

Le premier représentant attitré du gouvernement français en Russie, M. de Campredon, que M. Vandal montre débarquant en 1721, sur les quais à peine bâtis de Cronstadt, se trouvait appelé à une mission sans précédent. Mœurs politiques, diplomatie, gouvernement, tout était aussi neuf, dans le royaume de Pierre Ier, que l'arsenal et la capitale qui venaient à son ordre de sortir des boues de la Néva. Le nouvel État, dernier venu en Europe, n'était gêné par aucun lien, entravé par aucun attachement préconçu : il avait la fortune de ne compter encore avec les nations d'Occident ni rivalité d'intérêt, ni dettes de reconnaissance. La Russie, née de la veille et déjà forte, libre de traditions encombrantes et impatiente d'action, se trouvait dans cette période, heureuse pour les États voisins ou éloignés qui savent s'en rendre compte, où les peuples jeunes paraissent encore chercher leur voie.

Cette apparition d'une puissance nouvelle à l'autre extrémité de l'Europe pouvait précisément, à cette époque, servir d'une façon inespérée les intérêts français. Déjà, dans le royaume de Prusse, ne se reconnaissait plus guère l'ancien électorat de Brandebourg, déjà l'ancien système des alliances allemandes laissait prévoir un effondrement prochain, suivi d'un remaniement inévitable. La Russie semblait à ce moment même surgir du Nord pour remplacer, dans l'équilibre des alliances entretenues par la France, le Brandebourg devenu indépendant et auquel commençait à peser la reconnaissance. Cette union présentait en outre l'avantage incalculable de l'éloignement des deux puissances contractantes, et l'absence complète, entre elles, de toute rivalité future. On pouvait, dès 1720, prédire l'utilité d'une telle alliance ; dix-huit ans plus tard, lors de la paix d'Aix-la-Chapelle, il fallait en constater la nécessité. Et cependant elle ne se fit pas, ou s'opéra si mal qu'il n'en subsista rien.

A quelles causes attribuer, au XVIIIe siècle, cette séparation de deux États qui semblaient alliés nés l'un de l'autre ? A une défiance persistante de part et d'autre, ou à une antipathie réelle ? Mais l'aversion de deux nations n'est sérieuse que si elle repose sur la contrariété des

intérêts : or la France et la Russie sont trop distantes l'une de l'autre pour éprouver jamais une opposition de cette nature. D'autre part, la politique des souverains russes, sous Pierre Ier, Catherine Ire, et sous Élisabeth, tendit sans cesse à la négociation d'une alliance française. Deux fois la main d'Élisabeth fut formellement offerte au fils du régent d'abord, puis à Louis XV lui-même. Chaque avance eut pour réponse des excuses embarrassées, qui cachaient mal un manque de confiance invétéré. C'est donc la défiance qui se révèle, au cours de cette série de négociation, comme le sentiment dominant du gouvernement français vis-à-vis de la Russie, défiance d'un gouvernement rivé aux traditions d'une politique surannée contre l'État jeune et puissant qui venait brusquement et sans préparation déranger la répartition d'alliances séculaires. Défiance mêlée d'irritation contre la nation nouvelle venue, dont l'entrée en scène gênait la France et lui imposait la revision d'amitiés devenues inutiles, comme celles de la Suède et de la Turquie, mais déjà anciennes et justifiées par une sorte de routine et de possession d'état.

Telle est la théorie générale qui se dégage de l'étude de M. Vandal. « Il s'agissait de savoir », dit-il (chap. II, p. 102), « si la Russie ferait son entrée dans le concert européen et achèverait en quelque sorte son éducation politique sous les auspices de l'Allemagne ou de la France : la question se trouva résolue au profit de la première et contre nous. » Triste histoire, en effet, que celle de ces négociations. Quinze courriers de M. de Campredon se succèdent à Versailles en 1723, sans pouvoir obtenir une réponse au projet de mariage d'Elisabeth avec le duc de Chartres (p. 67). Et deux ans plus tard, c'est Marie Leczinska, l'obscure et insignifiante princesse, que l'égoïsme du duc de Bourbon fait préférer à la fille de Pierre le Grand (pp. 79-103). Aussi pénibles sont les réflexions que suggère la politique à courte vue des ministres de Louis XV, suscitant des adversaires à la *Moscovie*, après l'avènement d'Élisabeth si heureusement préparé par M. de la Chétardie, et agissant comme si le trône de Russie était occupé par une ennemie, au lieu de reconnaître dans la jeune souveraine la plus dévouée des alliés (chap. II et III, pp. 104-162 et 163-196). Aussi, lorsque les troupes russes apparurent pour la première fois sur le champ de bataille de l'Occident, « ce fut pour servir de réserve à l'Autriche », et elles n'étaient qu'à quelques journées de marche de l'Alsace, quand la paix d'Aix-la-Chapelle les arrêta (chap. IV, pp. 197-221). Plus tard, quand l'armée d'Élisabeth chassait Frédéric II devant elle, quand les Français et les Russes se trouvaient intéressés enfin à la perte d'un ennemi commun, la victoire russe de Künnersdorf inquiète Louis XV autant que Rosbach, et la réclamation de la Prusse-Orientale par l'impératrice excite à Versailles plus de jalousie que les colonies perdues de regret (ch. V et VI, pp. 222-281 et 282-344).

Comment dès lors s'étonner si cette alliance tardive, entravée par tant d'intrigues mesquines, ne produisit aucun des fruits qu'on était en droit d'en attendre? La mort d'Elisabeth et l'avènement de Pierre III lui portèrent d'ailleurs le dernier coup (chap. VII, pp. 344-410).

La figure attrayante et sympathique d'Elisabeth fait l'unité de cette étude. M. Vandal me semble avoir saisi avec justesse ce caractère étrange de souveraine, s'abandonnant tour à tour à son indolence ou à son ardeur, cette nature inégale que se disputaient, au hasard des jours, la paresse et la passion. Le « sentiment de tendre curiosité » conservé par elle à l'égard de Louis XV, qu'elle n'avait jamais vu, mais dont elle aurait pu devenir la femme, sentiment tempéré par « la répugnance que lui causaient le travail et les affaires », semble lui avoir tenu lieu de principes de conduite. « Il se trouva », dit M. Vandal (pp. 409-410), « que chez elle la passion vit juste : elle poursuivit en femme les desseins que son père avait conçus en profond politique. »

Chacun des diplomates français accrédités auprès de l'impératrice, M. de Campredon, le marquis de la Chétardie, le marquis de l'Hôpital, le baron de Breteuil, sont bien présentés et bien mis dans leur cadre. M. Vandal, à plusieurs reprises, s'est trouvé rencontrer les traces de la fameuse correspondance secrète. Avec beaucoup de réserve, il s'est contenté des allusions nécessaires à la clarté de l'exposition, sans s'étendre sur un sujet où tout récit devient une redite, depuis le *Secret du roi*. Il faut cependant signaler les utiles additions que l'auteur a pu faire, grâce à la découverte de quelques pièces de la correspondance secrète, égarées au milieu de la correspondance officielle de Russie. (V. l'*Instruction* au baron de Breteuil, p. 372 et suiv.) Quant aux épisodes, aux descriptions pleines de vie, aux tableaux de la cour de Russie, l'intérêt ne s'en dément pas. M. Vandal a le trait sobre et juste, et la méthode selon laquelle il définit ses personnages par leurs actes rappelle, en histoire, le procédé qui a fait dans une œuvre littéraire le succès du comte Léon Tolstoï. L'arrivée de Campredon à Cronstadt et à Pétersbourg, l'entrée de Catherine I^re^ à la fête donnée en l'honneur de l'envoyé français (chap. I^er^), la visite d'Élisabeth chez M. de la Chétardie (chap. III), font particulièrement songer à la manière de l'écrivain russe.

M. Henri Omont découvrait récemment et publiait le plus ancien traité connu entre la France et la Russie (1). Il serait à souhaiter que le livre de M. Vandal appelât ainsi l'attention sur l'origine des relations diplomatiques régulières de la France avec les différents États de l'Europe.

Germain LEFÈVRE-PONTALIS.

(1) *Bulletin de la Société d'Histoire de Paris*, sept.-oct. 1884.

28. — **Les Manuscrits et la Miniature,** par A. Lecoy de la Marche. Paris, Quantin, éditeur; un vol. petit in-8 de 357 pages.

Tous ceux qui s'intéressent au développement des connaissances artistiques en France apprécient à sa valeur l'œuvre entreprise sous la direction de M. Jules Comte, cette *Bibliothèque des Beaux-Arts* si prospère dès ses débuts et dont le succès va toujours croissant. Le nouveau volume que la maison Quantin vient de publier tiendra, nous le croyons, dignement sa place à côté de ses aînés. Il est dû à un écrivain de talent, M. A. Lecoy de la Marche, et porte sur une matière curieuse et nouvelle : double gage de réussite.

Le but de l'auteur était de résumer à grands traits les transformations successives du livre manuscrit, depuis ses premiers débuts jusqu'à l'avènement du livre imprimé, et les divers procédés d'exécution et d'ornementation des manuscrits; et l'ouvrage répond fidèlement, dans ses heureuses divisions, au plan tracé.

Des huit chapitres dont se compose cette histoire des manuscrits et de la miniature, les trois premiers sont consacrés aux *manuscrits*, c'est-à-dire aux instruments de l'écriture, à l'écriture et aux écrivains; les trois suivants aux *miniatures* dans l'antiquité, en France et à l'étranger; le septième aux enlumineurs; et le chapitre huitième et dernier à la reliure. Sur chacun de ces divers points M. Lecoy de la Marche expose, en y ajoutant souvent par ses recherches originales, l'état actuel de la science, soutenant fréquemment l'attention du lecteur par des dessins et des fac-similés bien choisis, reproduits le plus souvent pour la première fois (1) d'après les originaux.

On se fait difficilement une idée du prix que pouvait valoir au moyen âge un beau manuscrit ou des gages qu'était à même de gagner, à cette époque, un bon enlumineur. M. Lecoy de la Marche nous fournit, à ce sujet, d'intéressants renseignements. Les manuscrits ordinaires ne demandaient pas moins, dit-il, de plusieurs années pour leur entier achèvement, copie, enluminure et reliure. Aussi restaient-ils aussi rares que chers, et les livres exécutés avec plus de soin et de luxe atteignaient des prix énormes. Le duc de Berry possédait, en 1416, des *Heures* estimées 4,000 livres, et celles que Charles le Téméraire offrit à Louis XI ne valaient pas moins de 1,200 écus.

Nous ne pouvons insister ici sur les divers mérites du présent livre, qui a surtout celui de frayer l'un des premiers la voie dans l'étude d'une branche fort attachante et encore inexplorée de l'archéologie. Signalons

(1) Une assez bonne partie de ces fac-similés (un peu plus du tiers), sont cependant empruntés à des ouvrages déjà parus.

pourtant comme particulièrement dignes d'attention les pages où l'auteur s'élève contre l'opinion commune qui fait attribuer à l'influence ou au style byzantins plus d'un monument ou d'un objet d'art qui ne doivent, ce semble, vraiment rien à Byzance.

L'agréable ouvrage dont la *Bibliothèque des Beaux-Arts* vient de s'enrichir aura pour certains lecteurs, qu'il nous soit permis de le dire en terminant, un autre attrait que celui d'une simple curiosité. Il leur permettra de mieux comprendre l'importance économique de la découverte de Gutenberg, en leur faisant mieux voir combien étaient forcément limitées au moyen âge les relations intellectuelles des hommes entre eux et quelle transformation prodigieuse apporta, par suite, dans la vie sociale et politique des peuples, la substitution du livre au manuscrit. P. B.

CHRONIQUE

— La *Zeitschrift für Kirchengeschichte* contient, dans ses deux derniers fascicules (VII, 1 et 2), plusieurs articles intéressants. M. Erbes traite la question « des tombeaux et des églises de Saint-Paul et de Saint-Pierre à Rome ». Ce travail, où plus d'un détail laisse à désirer sous le rapport de la critique (Hégésippe cité pour le voyage de saint Pierre à Rome, le *Liber pontificalis* attribué à Anastase, etc.), aboutit à la conclusion que les deux églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul furent réellement bâties sous Constantin, mais que la première ne fut terminée que sous Constance. Quant aux tombeaux, M. Erbes refuse de remonter jusqu'aux « trophées » signalés par Caius vers l'an 200. — M. Lucius étudie « les sources de l'histoire ancienne du monachisme égyptien. » Dans ce travail, beaucoup plus solide que le précédent, il ramène à une source unique les biographies de moines égyptiens dont nous trouvons divers recueils dans Rufin, Palladius et Sozomène. Ces trois auteurs dépendent d'une collection rédigée et constituée en Égypte après 395 et avant la querelle de l'origénisme, c'est-à-dire dans les dernières années du IVe siècle. — Signalons aussi un mémoire de M. J. Dräseke sur la *Cohortatio ad Graecos*, faussement attribuée à saint Justin. M. Dräseke pense que le véritable auteur est Apollinaire de Laodicée (IVe siècle).

— La Société de l'histoire de France vient de mettre en distribution le volume de *Notices et documents* publié à l'occasion de son cinquantenaire et qui s'ouvre par un rapport de M. Ch. Jourdain sur les travaux de la Société. Le premier volume des *Mémoires du maréchal de Villars*, publiés par le marquis de Vogüé, a également paru, ainsi que le tome II des *Mémoires d'Olivier de la Marche*, par M. H. Beaune et J. d'Arbeaumont. Paraîtront prochainement le tome I du *Juvénal des Ursins* de MM. Camille Favre et Léon Lecastre; le tome VIII du *Froissard* de M. G. Raymond; le tome II des *Lettres de Louis XI* de M. Vaesen; le tome IV des *Établissements de saint Louis* de M. Viollet, et le tome V des *Extraits des auteurs grecs* de M. Cougny.

— La librairie H. Champion va faire paraître un livre sur les *Campagnes de Charles-Quint en France*, spécialement en Champagne. Les documents ont été réunis par feu Ch. Paillard et mis en œuvre par M. Hérelle, professeur au lycée d'Évreux.

— Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, deuxième trimestre de 1884, paru en novembre, contient : 1° des notes historiques du R. P. de la Croix sur un curieux sarcophage en marbre, remontant aux premiers siècles du christianisme, qui sera prochainement publié et expliqué par M. Edmond Le Blant; 2° une lettre inédite de Mabillon; 3° un article de M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, sur un manuscrit de la Bibliothèque de Poitiers, qui n'est autre chose que celui sur lequel les maires, entrant en charge, prêtaient le serment habituel ; 4° une lettre inédite de Théophraste Renaudot, publiée par M. A de la Bouralière.

— M. René Kerviler vient de faire imprimer à petit nombre d'exemplaires (Saint-Nazaire, impr. Fréd. Girard, decembre 1884) une *Bibliographie chronologique* de ses œuvres depuis 1870 *jusqu'à nos jours*. Cette liste témoigne surtout du labeur incessant, grâce auquel l'auteur a pu, suivant sa propre expression, *allier une pareille fécondité littéraire avec ses devoirs professionnels*. Les ouvrages, brochures et tirés à part de M. Kerviler, s'élèvent au chiffre de cent douze, pour quinze années seulement.

— M. Eug. Bimbenet vient de publier un premier volume (in-8°, Orléans, H. Herluison) d'une *Histoire de la ville d'Orléans*.

— Nous lisons dans le *Polybiblion :* La colonie des Bénédictins français réfugiés depuis leur expulsion (novembre 1880) à Santo-Domingo de Silos au diocèse de Burgos, vient d'entrer en possession de deux précieux manuscrits visigothiques, qui faisaient partie de la bibliothèque de leurs Pères avant l'*exclaustration* de 183?. Ils se trouvaient chez un habitant de la localité, on ne sait trop par quel concours de circonstances. Ils appartiennent l'un et l'autre à la liturgie mozarabe. Or on sait que les monuments de cette liturgie n'ont encore été livrés à l'impression que d'une manière incomplète, peut-être fautive, et certainement en ne s'appuyant que sur des manuscrits de date relativement récente, c'est-à-dire postérieurs à saint Grégoire VII et à l'introduction de la liturgie romaine en Espagne. Ceux de Silos sont plus anciens. Ils ont la même antiquité que d'autres manuscrits de la même abbaye, qui, dispersés et vendus, enrichissent maintenant les grandes collections de notre Bibliothèque nationale et du British Muséum. Mais ce qui leur donne un prix particulier, c'est qu'ils ont trait presque uniquement aux rites et aux formules qui accompagnent l'administration du Baptême, de l'Ordre et de quelques autres sacrements. Car cette partie de la liturgie mozarabe faisait entièrement défaut dans les publications antérieures des cardinaux Ximenès et Lorenzana, et du P. Leslens, dans lesquelles on ne s'occupait que du *Bréviaire* et du *Missel*, si l'on veut nous passer ces expressions modernes, inexactes peut-être, mais intelligibles pour tout le monde. Le Rituel et le Pontifical mozarabes étaient restés si bien ignorés que D. Martène, Catalano, Baruffaldo, D. Guéranger, etc., n'en ont jamais connu l'existence. Quelques extraits des manuscrits de Silos, dont nous parlons, figurent cependant dans les *Preuves des Antiguedades de Espana* (Madrid, 1721, in-folio, t. XXI), du P. Francisco de Berganza, Bénédictin espagnol. — D. F. P.

— On prépare en ce moment, au bureau des Archives du ministère des Affaires étrangères, le deuxième volume de l'*Inventaire-Sommaire*, qui comprendra les documents relatifs à l'histoire d'Angleterre.

— M. Albert Sorel va incessamment mettre en vente le premier tome d'une *Histoire diplomatique de la Révolution française* à laquelle il a pendant longtemps consacré tous ses loisirs.

— M. Jules Flammermont travaille à une histoire de Marie-Antoinette. L'auteur, chargé d'une mission en Autriche, a recueilli spécialement dans les archives de Vienne de nombreux documents sur cette époque.

— La *Description du Forum romain* de M. Marucchi, dont nous avons rendu

compte à nos lecteurs (Cf. *Bull. crit.*, t. V, p. 63), vient d'être traduite en français. La traduction est due, on le voit, à une plume habituée à manier la langue française. De plus le texte a été revu et mis au courant des nouvelles découvertes. Mais, sauf erreur, on serait porté à croire que les additions n'ont pas été traduites par le même interprète, car elles trahissent une expérience moins approfondie de notre langue. Nous ne saurions trop recommander cet excellent guide aux archéologues et aux amis de l'antiquité qui visiteront Rome. Le texte est accompagné de deux planches, dont un excellent plan du Forum.

— M. Eugène *Halphen* continue à chercher et à trouver des lettres inédites de Henri IV. Il vient d'en publier huit dans une élégante plaquette tirée à dix exemplaires (Paris, Jouaust et Sigaux, 1884, in-8° de 28 p.). Elles sont adressées: *à M. de Cécille; à Messieurs des Églises estant en la généralité de Lyon; à mon cousin M. de Dampville, maréchal de France; à M. de Burglay, grand Tresorier d'Angleterre; au roi Henri III* (sans adresse); au même (*au Roy mon Souverain Seigneur*); *à mon cousin M. le comte de Leycester;* enfin, *à Lord Schafford, ambassadeur d'Angleterre.* Toutes proviennent de la Bibliotheque nationale.

— M. Ant. de Lantenay a découvert au séminaire de Saint-Sulpice un exemplaire de la *Bibliothèque historique de la France* de Lelong, enrichi de notes de Mercier, abbé de Saint-Léger. Il en a extrait les particularités les plus curieuses et les a publiées dans la *Revue catholique de Bordeaux* (décembre 1884). Voici entre autres une anecdote assez piquante : « Quand on proposa pour la première fois à l'Académie Lévesque de la Ravalière, un académicien dit bonnement qu'il ne connaissait pas l'évêché de la Ravalière! Ce qui rappelle l'ineptie de Sartines, — pour être exact, il aurait dû écrire son nom *Dessartines*, en un seul mot, tel qu'on le lit dans l'acte baptistaire de son père, — ministre de la marine, qui voyant dans une dépêche *la baye* d'Hudson, lut, au Conseil d'État, l'abbaye d'Hudson, croyant qu'il s'agissait d'une abbaye! »

— *Le Cardinal Bichi, évêque de Carpentras*, est le huitième des *Correspondants de Peiresc*, que M. Tamizey de Larroque présente au public (Paris, Picard, in-8° de XXXII-55 p., extrait de la *Revue de Marseille et de Provence*, tiré à cent vingt exemplaires). Cette intéressante brochure contient, dans la *première partie*, une notice inédite sur le cardinal Bichi, puis d'une seconde déjà publiée, mais dans un recueil tout à fait oublié aujourd'hui. Suivent quelques curieuses pages où Bichi est amplement vengé du reproche de vandalisme qui lui a été trop légèrement adressé à propos de l'arc de triomphe gallo-romain enclavé dans le bâtiment de l'évêché de Carpentras. Enfin viennent les dix lettres adressées à Peiresc, lesquelles, pour ne contenir que des *chosettes*, comme disait Peiresc, n'en seront pas moins lues avec profit : une causerie entre deux hommes éminents, dit avec raison M. Tamizey de Larroque, n'est jamais sans intérêt. La *seconde partie* de la brochure contient quatorze autres lettres adressées à Peiresc par divers savants, et se termine par une description de la grotte du mont Ventoux, description envoyée au grand érudit et annotée par lui. On voit que cette nouvelle publication de notre collaborateur ne le cède en rien aux précédentes pour la richesse des documents nouveaux. A bientôt, — tous les amis des bonnes lettres font avec nous ce souhait, — le régal du neuvième *Correspondant de Peiresc.* A. I.

— Le P. Ingold vient de publier la première partie des *Archives de l'évêché de Luçon* (Paris, Poussielgue, in-8° de 118 p.). Cette publication n'est pas, comme le titre pourrait le faire croire, un inventaire, mais une série d'études où sont utilisés les documents interessants que contiennent les archives de l'évêché de Luçon. En voici la nomenclature :

1° *La Révocation de l'édit de Nantes dans le diocèse de Luçon;* — 2° *Barillon*

et l'abbé de Rancé; — 3° *Polémique : Réponse à M. le chanoine Du Tressay;* — 4° *Les Lazaristes dans le diocèse de Luçon ;* — 5° *Barillon et ses métropolitains;* — 6° *Barillon et les cardinaux ses contemporains;* — 7° *L'Oratoire à Luçon*; — 8° *Lettres de Barillon*; — 9° *Les missionnaires oratoriens aux Essarts;* — 10° *La cabane de la Bonne-Mort.*

La septième de ces études, qui nous a paru la plus intéressante, contient de curieux documents inédits sur Richelieu.

— La maison Hachette a publié récemment plusieurs ouvrages géographiques importants : la relation de la mission Gallieni au Niger; le tome X de la Géographie de Reclus, consacré au bassin du Nil; *le Voyage de la Jeannette*. Ce récit émouvant est écrit par la veuve du commandant de Long, d'après le journal de son mari, retrouvé après la catastrophe. Ces ouvrages, comme tous les voyages ou traités géographiques, sont édités avec un soin et un luxe que nous regardons comme nécessaires en matière de géographie, et qui font de la maison Hachette le principal des éditeurs géographiques français, comparable aux éditeurs allemands. — Ont paru chez Plon deux volumes intéressants : *les Japonais, leur pays et leurs mœurs*, par le comte de Dalmas, avec préface de M. Duveyries, gravures et cartes, in-12; *le Caucase et la Perse*, par E. Orsolle, avec une carte et un plan, in-12. — L'éditeur Oudin, rue Bonaparte, continue sa Bibliothèque de géographie et voyages par deux nouveaux livres : *Nos petites colonies*, par MM. Ferdinand Hue et Georges Hanrigot, un volume in-12, avec cartes; *Autour du Tonkin, Chine méridionale, de Canton à Mandelay*, par Archibald Colguhoun, deux volumes in-12, avec gravures et carte. Ce dernier ouvrage, traduit de l'anglais par M. Ch. Simond, a trop de portée au point de vue français pour ne pas être analysé en détail. Nous y reviendrons, ainsi qu'aux ouvrages mentionnés ci-dessus. — En Allemagne, deux publications : le *Taschen-Atlas*, publié par Justhus Perthes à Gotha. Cet atlas de poche, d'un format commode, est d'une belle exécution typographique et plus complet et plus exact qu'aucun de nos grands atlas classiques français. — La seconde publication, qui mérite une étude approfondie, est celle de l'atlas détaillé de la Chine, format in-folio, fait par l'éminent voyageur et sinologue von Richtofen, chez Dietrich Reimer, à Berlin. Comme cartographie cette publication a une importance comparable à celle de la géographie de M. Élisée Reclus comme ouvrage didactique. F. L.

— Le R. P. Ragey, mariste, publie chez Burns et Oates, à Londres, un petit volume intitulé *S. Anselmi Cantuariensis archiepiscopi Mariale, seu liber precum metricarum ad B. V. M.* etc. Il avait précédemment expliqué ses idées sur ces poèmes et leur auteur, dans un article des *Annales de philosophie chrétienne*, paru en 1883. C'est un recueil d'hymnes en prose latine rimée, dont une pièce au moins, *Omni die, dic Mariae mea laudes anima*, est fort connue sous le nom d'hymne de saint Casimir. L'éditeur écarte cette attribution peu fondée, élimine aussi la candidature de saint Bernard et expose ses raisons d'accepter celle de saint Anselme. Les manuscrits, — il a pu en étudier huit, — lui donnent évidemment raison, par leur date même, contre les tenants de saint Bernard; quant à saint Anselme, on trouve les poèmes en question dans un recueil de prières qui sont considérées comme étant de lui. Avec cela le P. Ragey fait valoir la ressemblance d'idées qu'il y a entre le *Mariale* et les œuvres authentiques de saint Anselme. Il a peut-être raison. Cependant un supplément de preuves ne serait pas inutile; on ne peut que l'encourager à le chercher; la sagacité avec laquelle il a mis en œuvre le peu de documents qu'il a eus sous la main fait bien augurer de la façon dont il tirerait parti de ceux qu'il viendrait à découvrir. L. D.

— Le dernier fascicule des *Mélanges* de l'École de Rome contient une étude de M. P. de Nolhac sur les peintures de deux des beaux manuscrits de

Virgile que possède la bibliothèque Vaticane, le *Vaticanus* et le *Romanus;* le texte est accompagné de six héliotypies du premier de ces deux manuscrits et de deux du second. M. de Nolhac pense que celui-ci, le *Romanus*, peut être du IXe siècle; le *Vaticanus* est beaucoup plus ancien. — Signalons aussi un mémoire de M. Ch. Lécrivain sur le mode de nomination des *curatores reipublicae* et un important travail de M. Paul Fabre sur le patrimoine de l'église romaine dans les Alpes Cottiennes. M. Fabre démontre que la province où était situé ce patrimoine n'est pas l'ancienne province des Alpes Cottiennes, au moins dans les limites qu'elle eut sous le Haut-Empire et au IVe siècle, mais ce que l'on appelle maintenant la rivière de Gênes avec le revers septentrional de l'Apennin. Il étudie à ce propos la liste des provinces italiennes insérée par Paul Diacre dans son Histoire des Lombards. Sur la provenance de cette liste, qui a donné lieu à une controverse entre M. Waitz et M. Mommsen, il se range à l'opinion de celui-ci, en la confirmant par des arguments nouveaux; mais il démontre contre lui que Paul Diacre ne s'est pas trompé en fixant, comme il l'a fait, les limites de la province des Alpes Cottiennes. Il va même jusqu'à insinuer que la province des Alpes Apennines, cataloguée par l'historien des Lombards, pourrait bien n'être pas différente de la Tuscie Annonaire, instituée en 458. Mentionnons encore deux études d'archéologie chrétienne, l'une de M. Le Blant, directeur de l'École de Rome, sur *quelques types païens reproduits par les premiers fidèles;* l'autre de M. René Grousset, sur les représentations de la Nativité du Christ où figurent le bœuf et l'âne; enfin la publication par M. Maurice Prou des statuts d'un chapitre bénédictin de la province de Tours, tenu à Angers en 1220.

— La publication des œuvres de Borghesi, commencée par une commission nommée par l'empereur Napoléon III, et aux frais de la liste civile, est, depuis l'année 1870, continuée par l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Cette publication va entrer dans une phase d'activité plus grande; la commission, renforcée par l'adjonction de plusieurs auxiliaires, se trouve ainsi composée: MM. Léon Renier, W.-H. Waddington, Ernest Desjardins, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, auxquels a été adjoint M. Dareste, de l'Académie des Sciences morales et politiques. Sont adjoints à la commission en qualité d'auxiliaires : MM. A. Héron de Villefosse, conservateur adjoint au musée du Louvre, l'abbé Henri Thédenat, Cagnat, professeur à la Faculté des lettres de Douai, Camille Jullian, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, Édouard Cuq, professeur à la Faculté de droit de la même ville. Neuf volumes, de format in-4°, et imprimés par l'imprimerie nationale, ont été publiés; ils se décomposent ainsi : deux volumes d'œuvres numismatiques; trois volumes d'œuvres épigraphiques; trois volumes de correspondance; la première partie du tome IX, renfermant un mémoire intitulé *Nuovi frammenti dei fasti Capitolini*, a paru en 1879. Tout ce qui précède, sauf la correspondance, est une réimpression annotée d'œuvres déjà publiées. La deuxième partie du tome IX vient de paraître; elle renferme un mémoire inédit sur les préfets de Rome, publié par les soins de nos collaborateurs, MM. Héron de Villefosse et Henri Thédenat, par ordre de la commission, et sous la direction spéciale de M. W.-H. Waddington. Tout ce qui reste à publier des œuvres du maître de l'épigraphie romaine est, comme le mémoire sur les *Praefectus Urbi*, inédit et à l'état de *schedae*.

— M. René de la Blanchère, membre de la commission de Tunisie, quitte le *Bulletin de correspondance africaine*, dont il était secrétaire depuis la transformation de ce recueil. Il part en Tunisie comme *Délégué du ministère de l'instruction publique;* il aura à s'occuper des études que le ministère y poursuit depuis plusieurs années. Pour commencer, on nous annonce l'établissement à Tunis d'une bibliothèque française que M. de

la Blanchère est, avant tout, chargé d'installer. C'était la première chose à faire. Désormais les savants envoyés en mission par le ministère pourront trouver sur place les renseignements nécessaires; il est aussi permis d'espérer que, grâce à ce nouveau secours, il se formera à Tunis des savants locaux qui rendront à la science les plus grands services; c'est ce qui est arrivé à Bone, à Oran, à Constantine, à Alger, dès que la création de sociétés archéologiques ou de centres d'études a réuni les hommes de bonne volonté. La nouvelle bibliothèque sera formée en partie des livres de Tissot que M. Reinach, secrétaire de la commission de Tunisie, a acheté pour le ministère de l'instruction publique. Il faut voir là un heureux symptôme de l'activité sérieuse de la commission de Tunisie. — MM. CAGNAT et SALOMON REINACH vont partir en mission pour la Tunisie. Ils sont spécialement chargés de revoir des textes épigraphiques déjà connus, mais dont les copies sont douteuses. — L'Académie d'Hippone, sous l'habile et savante direction de M. Papier, montre une louable activité; le Bulletin de 1884 vient de paraître; c'est un volume de près de 350 pages, qui renferme plusieurs travaux dignes d'être signalés : *Notice épigraphique sur Béja et ses environs*, par le capitaine VINCENT, avec nombreuses notes de M. PAPIER; *Notice sur la vallée de l'Oued-El-Arab*, par le Dr REBOUD, connu par ses nombreux travaux sur les antiquités africaines; un mémoire de M. DESBROCHERS DES LOGES, qui, s'il ne concerne pas l'archéologie, n'en a pas moins un grand intérêt pour l'étude scientifique de notre colonie. Le volume se termine par les comptes rendus des séances de la Société; on y trouve de nombreux textes inédits et intéressants. La même Société a eu l'heureuse pensée de publier en brochure à part une *Table générale des documents épigraphiques publiés par l'Académie d'Hippone, de* 1865 *à* 1884. — Deux recueils d'archéologie africaine, le *Bulletin de correspondance africaine* et le *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, sont en ce moment en retard; ils n'ont pas encore publié le dernier numéro de 1884; ce sera bientôt réparé. Deux gros volumes nous aident heureusement à prendre patience: le tome I de la *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* et les *Fastes de la province romaine d'Afrique*, œuvres posthumes de Tissot, publiées par les soins de M. Salomon Reinach. Nous reviendrons sur ces deux ouvrages importants. Les études africaines sont, on le voit, en honneur; notre bonne vieille mère la Gaule aurait quelque peu le droit d'être jalouse si M. E. DESJARDINS ne venait de nous donner le tome III de sa *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine;* mais c'est là une œuvre isolée; tout en applaudissant à la création de la *Commission de Tunisie* et en louant son activité, on ne peut s'empêcher de se demander pourquoi on a supprimé la *Commission de géographie historique de l'ancienne France*, qui a rendu à notre archéologie nationale de si incontestables services. H. T

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE (1)

Séance du 21 *janvier*. — Lecture est donnée de lettres par lesquelles plusieurs sociétés déclarent adhérer au vœu formulé par la Société des Antiquaires de France pour la conservation des monuments anciens. — M. BERTHELET est élu associé correspondant à Arlay (Jura). — M. MOWAT donne suite à sa précédente communication sur les groupes statuaires qui représentent un cavalier romain foulant aux pieds de son cheval un ennemi terrassé; il signale dans les papiers de Peiresc conservés à la Bibliothèque nationale un passage concernant une mosaïque de Riez, dans laquelle le même sujet se trouvait figuré et accompagné de deux vers hexamètres léonins, relatifs au baptême de Constantin. — M. MÜNTZ dit qu'il est question du

(1) Dans le compte rendu de la dernière séance (n° du 15 février, p. 79), au lieu de *séance du 24 janvier*, lisez *séance du 14 janvier*.

même monument dans une autre lettre de Peiresc, celle-ci publiée dans les *Annales encyclopédiques* de Millin. — M. L'ABBÉ THÉDENAT fait quelques observations relatives aux milliaires de Constantin, sur lesquels la mention de Maximinien Hercule a été martelée. Il constate que la restitution *M Aurelii Valerii Maximiani nepoti*, proposée il y a quelques années par M. Allmer, et, dans son travail récent, par M. Réveilat, pour rétablir les lignes martelées, est pleinement confirmée par le milliaire de Cabasse (Var) et par un autre milliaire du musée de Vienne (Isère), sous le martelage desquels on retrouve des restes de l'inscription primitive. Il donne un texte rectifié de ces deux milliaires et termine en adhérant à l'opinion de M. Allmer, qui croit que l'ordre de marteler fut donné par Constantin vers l'an 310.

Séance du 28 *janvier*. — On lit des lettres d'adhésion au vœu formulé par la Société des Antiquaires de France pour la conservation des monuments anciens. — M. DE BARTHÉLEMY communique, au nom de M. l'abbé Julien Laferrière, l'estampage d'une inscription commémorant la destruction de l'abbaye de Mardion, en 1677. — M. DE VILLEFOSSE présente plusieurs objets faisant partie des collections léguées au Louvre par feu le baron Davillier, notamment deux ivoires antiques représentant l'un une bacchanale d'amours, l'autre une tête de Mercure, des bagues en or avec sujets mythologiques, des bagues avec monogrammes mérovingiens. Il communique ensuite, de la part de M. Guigue, le frottis noir d'une inscription romaine trouvée dans le Rhône, à Lyon, relative à un Viennois. Il communique enfin, de la part du R. P. de la Croix, des détails sur les fouilles du cimetière mérovingien d'Antigny. — M. GUILLAUME annonce que la porte Tournisienne, à Valenciennes, vient d'être classée parmi les monuments historiques. Il lit ensuite une lettre de M. Caffiaux, rendant compte de fouilles exécutées à Valencienne. — M. MOWAT présente l'estampage et la photographie d'une stèle romaine découverte le 8 janvier, à South Shields (Angleterre); c'est l'épitaphe d'un jeune Maure, affranchi d'un cavalier de l'*ala* I*a* *asturum*; l'inscription est surmontée d'un beau bas-relief représentant le sujet connu sous le nom de *Repas funèbre*. — M. G. SCHLUMBERGER présente une tête de bronze creuse, portant une espèce de coiffure cylindrique, basse, dont le pourtour et le fond sont percés de trous circulaires. Elle offre quelque analogie avec une tête chypriote que M. de Villefosse communique en même temps.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 30 *janvier*. — M. CLERMONT-GANNEAU communique le moulage d'une stèle qu'il a découverte autrefois près de Jérusalem, et que le gouvernement turc avait fait transporter dans les caves du musée de Constantinople. C'est une de ces stèles dont parle Josèphe, qui portaient une inscription grecque ou latine interdisant aux païens l'entrée du temple de Jerusalem. Ce moulage, obtenu par l'entremise de M. Sorlin-Dorigny, sera donné au musée du Louvre. — L'Académie se forme en comité secret pour achever d'entendre l'exposition des titres des candidats à la place laissée vacante par le décès de M. J. QUICHERAT. — L'Académie désigne ensuite deux candidats à la chaire de langues et littératures slaves au Collège de France. Sont présentés: en première ligne, M. LÉGER, en seconde ligne, M. DOZON.

H. THÉDENAT.

PUBLICATIONS NOUVELLES

ARNAUD. Histoire des protestants de Provence. Grassart, 2 in-8°. — BELLAIGUE. La science morale, étude philosophique et sociale. Plon, in-8°, 1 fr. — BERALDI. Les graveurs du XIX° siècle. Conquet. in-8°. Le fascicule, 10 fr. — BERTHAUT. Principes de critique littéraire et de rhétorique Delagrave, in-12, 3 fr. — BOUVIER. Les Vosges pendant la Révolution. Berger-

Levrault, in-8° de 520 p., 7 fr. 50. — DE DALMAS. Les Japonais, leur pays et leurs mœurs. Plon, in-8°, 5 fr. — DUCLOS. Histoire des Ariégois, comté de Foix, vicomté de Couserans. Perrin, in-8° de 1028 p. — DUSSIEUX. L'armée en France, histoire et organisation. Baudoin, 3 in-18, 10 fr. 50. — FOURNIER DE FAIX. La reforme de l'impôt en France, XVII° et XVIII° siècle. Larose, in-8°, 10 fr. — GELEY. Fancan et la politique de Richelieu. Cerf, in-4°, 6 fr. — HENNEBERT. Les comtes de Paris. Furne, in-16, 3 fr 50. — Mgr HUGONIN. Philosophie du droit social. Plon, in-18, 6 fr. — KRANER. L'armée romaine au temps de César, tr. par Baldy et Larroumet. Klincksieck, in-12 de 124 p. et 5 planches. — LIVET. Portrait du grand siècle. Perrin, in-8°, 7 fr. 50. — LUCHAIRE. Études sur les actes de Louis VII. Picard, in-4°, 30 fr. — MEULEY, La bonté, science de la vie. Gaume, in-8°, 302 p. — MILSAM. Bibliographie bourguignonne. Dijon, Lemarche, in-8° de 649 p. à 2 col., 25 fr. — MONNET. Histoire de l'administration en France. Rousseau, in-8°, 10 fr. — PAUL DE SAINT-VICTOR. Victor Hugo. Calmann-Lévy, in-8°, 7 fr. 50. — PICOT. Catalogue de la bibliothèque Rothschild. Morgand, in-8°, 30 fr. — PIGEONNEAU. Histoire du commerce de la France jusqu'à la fin du XV° siècle. Cerf, in-8°, 7 fr. 50. — POCQUET. Les origines de la Révolution en Bretagne. Perrin, 2 in-18, 7 fr. — RIBOT. Les maladies de la personnalité. Alcan, in-18, 2 fr. 50. — SAINTRAIN. Vie du cardinal Deschamps. Castermann, in-8° de 352 p., 4 fr. — STOURM. Les finances de l'ancien régime et de la Révolution. Guillaumin, 2 in-8°, 16 fr. — VIALARD. Le premier secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, J.-B. du Hamel, prêtre de l'Oratoire. Téqui, in-18, de 220 p.

BAUDOUIN (P. M.) Histoire du protestantisme et de la Ligue en Bourgogne, t. II, Auxerre, imp. Chambon, in-8°, 542 p. 7 fr. 50. — BELOCH (Jul.) Die attische Politik seit Perikles. Leipzig. Teubner. Gr. in-8, IV-369 p., 9 fr. 75.— BOSE (Ram Chandra). Brahmoism; or, History of Reformed Hinduism, from its Origin in 1830, under Rajah Mohun Roy to the present Time, with a particular Account of Babu Keshub Chunder Sen's Connection with the Movement. London, F. B. Hunt. In-8, 222 p. 7 fr 40. — BRAMBS (J. G.). De auctoritate tragoediae Christianae, quae incribi solet Kristos paschon Gregorio Nazianzano falso attributae. Eichstætt, Stillkrauth. In-8, 72 p. 2 fr. 25. — CHEYNE (T. K.). The Prophecies of Isaiah. A New Translation, with Commentary and Appendix. London, Paul, Trench et C°, 2 vol. in-8, 672 p. 32 fr. — DESNOIRESTERRES (G.). La Comédie satirique au XVIII° siècle; Histoire de la Société française par l'allusion, la personnalité et la satire au théâtre; Louis XV, Louis XVI, la Révolution. Paris, Perrin. In-8, VIII-463 p. 7 fr. 50. — ENGELMANN (Max.) Kritik der Kant'schen Lehre vom Ding an sich und ihrer Praemissen vom Standpunkt der heutigen Wissenschaft. Inaugural-Dissertation. Leipzig, Fock. Gr. in-8, 40 p. 2 fr. — EMERSON (Ellen Russell). Indian myths; or, legends, traditions, and symbols of the aborigines of America. Boston, James R. Osgood and C°. In-4, 533 p. et Planches, 20 fr. — GIDE (P.) Étude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne, et en particulier sur le sénatus-consulte velléien, suivie du caractère de la dot en droit romain, et de la condition de l'enfant naturel et de la concubine dans la législation romaine, 2° édition, avec une notice biographique, des additions et des notes, par A. ESMEIN, professeur agrégé à la faculté de droit de Paris. Paris, Larose et Forcel. In-8, XXIV-592 p., 10 fr.

ERRATA. — Page 78. Une erreur typographique a substitué, dans le troisième paragraphe, le nom de *Gerson* à celui de *Gersen*; il faut rétablir *Gersen* pour rendre le texte intelligible.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 6 15 Mars 1885

BULLETIN CRITIQUE

29. — **Leçons de Philosophie**, par Elie Rabier, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. I. *Psychologie*; 1 vol. in-8° de 676 p. Paris, Hachette, 1884.

A quels lecteurs s'adresse M. Rabier? Aux élèves de philosophie? Nous ne pouvons croire qu'une Psychologie de 676 pages soit destinée à des esprits novices, peu habitués à réfléchir sur les choses du dehors, moins encore sur eux-mêmes. L'ouvrage sera très utile aux élèves sérieux, travailleurs, désireux de compléter les notions abrégées d'un cours élémentaire; mais il convient surtout aux esprits déjà formés qui ne peuvent consacrer un long temps aux études philosophiques et veulent pourtant se rendre un compte exact des théories contemporaines ; M. Rabier les résume toutes, dans un exposé lucide, intéressant et les apprécie avec cette loyauté et cette indépendance de jugement sans lesquelles il n'y a pas de vraie philosophie.

Impossible d'analyser un livre qui en analyse lui-même tant d'autres. Nous nous bornerons à quelques remarques.

Nous avons entendu critiquer assez vivement le plan suivi par notre auteur. Qu'est-ce qu'une psychologie, disait-on, où il n'est question que des facultés de l'âme et non de l'âme elle-même? Mettre d'un côté sous le nom de *science* psychologique les phénomènes conscients et renvoyer à la métaphysique le *problème* de la nature de l'âme, n'est-ce pas abaisser cette question capitale au niveau des hypothèses insolubles, invérifiables, sans valeur? Nullement ; M. Rabier n'a pas fait sur ce point aux positivistes de concession dangereuse, et ce qui le prouve bien, c'est qu'il y a six cents ans saint Thomas d'Aquin soutenait une thèse analogue : « Non per essentiam suam sed per actum suum se cognoscit intellectus noster et hoc dupliciter : uno quidem modo particulariter, secundum quod Socrates vel Plato percipit se *habere animam intellectivam* ex

hoc quod percipit se intelligere. Alio modo in universali, secundum quod *naturam* humanae mentis ex actu intellectus consideramus..... Est autem *differentia inter has duas cognitiones*. Nam ad primam cognitionem de mente habendam sufficit ipsa mentis praesentia, quae est principium actus ex quo mens percipit seipsam; sed ad secundam cognitionem de mente habendam non sufficit ejus praesentia, sed *requiritur diligens et subtilis inquisitio*. Unde et multi *naturam* animae ignorant et multi etiam circa *naturam* animae erraverunt (1). »

Mais, dira-t-on, M. Rabier n'admet pas, comme saint Thomas d'Aquin, que l'*existence* de l'âme soit perçue directement. « Il est évident, dit-il p. 454, que l'idée du moi n'est pas due à la perception immédiate et infaillible du fond métaphysique de notre être, mais qu'elle se forme peu à peu au cours de l'expérience par une synthèse mentale dont la mémoire et la conscience actuelle fournissent les éléments. » Mais il y a ici deux questions bien distinctes :

1° Atteignons-nous par la conscience autre chose que les phénomènes, et par conséquent le *fait* d'une réalité qui les dépasse? Saint Thomas ne dit pas autre chose.

2° La conscience perçoit-elle l'*unité* et l'*identité* de cette réalité?

Or M. Rabier répond affirmativement à la première question: « D'où viennent nos idées de *pouvoir*, de *faculté*, d'*activité* créatrice, si nous n'avons aucune expérience de ces choses? Il est certain que le désir et la volonté nous offrent les moyens de faire cette expérience..... Sans doute cette conscience de la volonté en tant que *puissance* et indépendamment de ses *actes* est un fait unique. Mais que cette conscience soit possible, c'est ce qu'il faudra bien admettre, si elle est : « ab actu ad posse valet consequentia. » Or ne faut-il pas, en effet, que nous ayons, par quelque endroit, conscience de la force, de la puissance, du pouvoir, pour mettre un sens sous ces mots? » (Cfr pp. 444, 555 et suivantes.)

Quant à la seconde question, M. Rabier la résout négativement : l'identité, dit-il, suppose la durée, la multiplicité du temps; elle ne peut donc être l'objet d'une « perception proprement dite », puisque la perception s'opère dans un instant indivisible. Sans doute, mais pourquoi n'y aurait-il d'autre moyen de connaître que la « perception proprement dite »? « Ab actu ad posse. » M. Rabier admet que la conscience atteint non seulement les *actes*, mais le *pouvoir*; or l'esprit, comparant le pouvoir aux actes, se sent affranchi dans l'intime de son être des lois de l'espace, du nombre, du temps, qui régissent les phénomènes; et cela suffit pour qu'il affirme, par contraste, sa simplicité, son unité, son identité, sans avoir besoin d'aucune *perception* spéciale.

(1) *Summa theolog.*, pars 1ᵃ, quaest. LXXXVII, art. 1.

est aussi très intéressant de voir M. Rabier abandonner les innéistes aussi bien que les empiriques dans la question de l'*origine des idées*, et adopter un système qui se rapproche beaucoup de ceux d'Aristote et de l'École thomiste. Sa théorie est séduisante, parce qu'elle paraît être un juste milieu, mais résout-elle vraiment le problème? Bornons-nous à la genèse de l'idée d'absolu, de parfait. « Un objet de l'expérience, dit M. Rabier, peut être reconnu comme relatif par sa simple opposition avec un autre objet de l'expérience, lequel, si nous négligeons la considération de ses conditions et de ses limites, affecte provisoirement les caractères de l'absolu; après quoi, si, au lieu de *négliger momentanément* la considération des conditions et des limites, nous *nions définitivement* toute condition et toute limite, nous nous élevons à l'idée du véritable absolu... Comme la même raison d'aller plus loin subsisterait toujours si l'on ne faisait que reculer les limites de l'être, la raison, une fois pour toutes, franchit toutes limites ou plutôt fait tomber par une *négation absolue* toutes les limites de l'être; ainsi apparaît l'idée de l'être tel, dit saint Anselme, qu'on n'en saurait concevoir de plus grand : c'est l'idée de l'être *parfait* (1). » (P. 464, 466.) Nous nions définitivement toute condition... la raison franchit toutes limites... c'est bien vite dit; c'est précisément ce procédé qu'il faudrait expliquer, légitimer. N'est-ce point le cas d'opposer à M. Rabier les raisons dont il se sert lui-même (p. 307) contre ceux qui prétendent obtenir l'idée générale en la tirant des individus sensibles par pure abstraction de leurs déterminations particulières : opération impossible, dit-il très bien, car en niant les *déterminations particulières* des individus, on n'aboutit nullement au général, mais bien à l'*indéterminé*, c'est-à-dire à une impossibilité de penser. De même, dirons-nous, en niant « toutes limites » dans les êtres que nous fournissent l'expérience ou l'imagination nous n'aboutissons pas à l'infini, mais à l'indéterminé. En effet les êtres ou degrés d'êtres en question sont tous *essentiellement* limités ; nier, supprimer *toutes* limites, c'est donc nier leur condition *essentielle* et aboutir par conséquent à l'inconcevable. Si nous passons réellement du fini à l'infini, de l'imparfait au parfait, c'est qu'à un moment donné la pensée remplace la réalité empirique, essentiellement bornée par l'idée d'une réalité *telle* qu'elle porte en elle-même la raison de cette « négation de toutes limites. » Appelons cette conception lumière intellectuelle, idée innée, forme à priori, peu importe; le point capital, c'est que la pensée ne l'ait pas prise en dehors d'elle-même.

Quelques mots encore sur la question si importante, si actuelle de la

(1) C'est exactement la théorie de Kleutgen, *Principes de philos. scolastique* Paris, Gaume), t. II, ch. II.

croyance. M. Rabier affirme que la volonté n'a pas une influence *directe* sur la croyance, mais *indirecte* seulement, par suite de l'*attention* que librement nous donnons ou refusons aux motifs de crédibilité. De là le dilemme suivant : « Ou nos raisons intellectuelles de croire nous semblent suffisantes, ou elles nous semblent insuffisantes. Si elles nous semblent suffisantes, il n'est que faire de la volonté pour produire la croyance. Si elles nous semblent insuffisantes, qu'on explique comment la volonté pourrait dissimuler ce manque de raison, ou se prendre elle-même pour une raison. » (P. 271) Mais tout dépend du sens donné au mot *suffisantes*. A notre tour de faire un dilemme : ou raisons intellectuelles *suffisantes* veut dire raisons *nécessitantes*, mais alors le problème ne se pose plus puisque la volonté disparaît en face de la nécessité; ou bien il faut donner au mot *suffisantes* sa signification ordinaire : l'esprit *pourrait* échapper à l'influence des motifs, ne serait-ce qu'en réfléchissant à ses nombreuses erreurs ou en se réfugiant dans l'hypothèse d'un complet subjectivisme (1); de fait, il *veut* donner, il donne son assentiment parce qu'il ne se croit pas le droit d'exiger une manifestation plus parfaite de la vérité et juge le doute déraisonnable et coupable; n'est-ce pas là notre manière d'agir à l'égard des notions premières : raison suffisante, ordre, distinction du bien et du mal, etc.? Et dès lors n'est-ce pas un rôle direct, essentiel, qu'il faut assigner à la volonté, du moins pour ces croyances fondamentales?

M. Hébert.

---

30. — **Manuel de la juridiction ecclésiastique** au for extérieur et spécialement au for contentieux, avec appendice sur les règles du droit, par M. P. J. Brillaud, docteur en théologie, chanoine honoraire de Moulins, etc... — Paris, Lethielleux, 1885; 1 vol. in-12 de VII-700 pages.

Dans ce volume, M. Brillaud a condensé la moitié, au moins, du droit canonique. Rapportant tout son travail à la juridiction ecclésiastique, il parle d'abord des personnes qui peuvent avoir la juridiction, puis de la manière de l'exercer, c'est-à-dire des jugements canoniques; enfin des délits et des peines, matière et sanction ordinaires de ces jugements. Un long appendice, hors de proportion, à mon avis, avec le reste de

(1) M. Rabier ne peut contester ce que nous avançons, lui qui a écrit ces lignes auxquelles nous souscrivons de grand cœur : « *Si* l'on *croit* à la raison, c'est-à-dire *si* l'on tient la raison pour un organe de connaissance, l'idée de l'Absolu se trouve participer de la valeur objective que l'on attribue à cette raison même : *croire à la raison* et *croire à l'Absolu*, peut-être est-ce tout un pour qui n'a pas peur de la logique », p. 468.

l'ouvrage, traite des règles ou axiomes du droit. Pas de discussions, les controverses sont seulement indiquées ; rarement l'auteur laisse voir une préférence pour une opinion; les questions si délicates et aujourd'hui si pratiques des jugements ecclésiastiques dans nos curies épiscopales sont, de parti pris, laissées dans l'ombre. En un mot, ce manuel ne prétend pas tout dire, et ne vise aucunement à l'actualité. Il n'en est pas moins un résumé, généralement très exact, de ce qui concerne la juridiction ecclésiastique et les jugements. De plus tout y est ordonné, classé, rangé, divisé, subdivisé, étiqueté ; et les parties, chapitres, sections, articles, paragraphes, scholies, subdivisions, questions, sous-questions, lettres et numéros, doivent rendre cet ouvrage précieux aux amateurs de tableaux synoptiques, ou aux candidats qui n'ont qu'à revoir en toute hâte des conclusions dont ils possèdent les raisons juridiques.

Ce n'est pas que, même dans ces limites, l'ouvrage soit sans défauts. — Un chapitre sur les procédures particulières dans les causes bénéficiales et matrimoniales, aurait, je crois, fort bien trouvé sa place dans le *Manuel*. — M. Brillaud a beaucoup lu, c'est une justice à lui rendre : il emprunte beaucoup et indique fort exactement la source de ses emprunts : c'est son droit, et ses ciseaux, il faut le reconnaître, sont très intelligents. Mais son livre manque absolument de personnalité. On aime à connaître les opinions d'un auteur, les recherches qu'il a faites, les raisons qui l'ont frappé, et sa façon personnelle d'envisager les questions controversées : rien de tout cela dans le *Manuel*. — Je reprocherai de plus à M. Brillaud de n'avoir que très rarement appuyé ses assertions sur les textes mêmes du droit : c'est pourtant le *Corpus juris* qui fait loi, et non pas Reiffenstuel, encore moins Bouix. — M. Brillaud a eu le courage, c'en est un, d'écrire son livre en français, — quoique « licité », qualité d'une chose licite, et « anihiler », constamment écrit par une seule *n* ne soient guère français, — mais alors pourquoi faire en latin toutes ses très nombreuses citations? Ce n'est plus guère la peine d'écrire en français, et l'auteur est ainsi amené à construire une phrase comme celle-ci (p. 297) : « D'où *infertur*, dit Reiffenstuel, *quod ad faciendum*, etc. »

On pourrait enfin relever une liste assez longue d'inexactitudes de détail. Je me borne à quelques-unes. — P. 6, note 1 : Parmi les personnes comprises sous le nom d'*ordinaire*, j'ai vu figurer, non sans étonnement, le chanoine théologal et le pénitencier. M. Brillaud paraît ici citer Bouix, mais il devrait ne pas citer les erreurs de Bouix. — P. 28 : « Le fond de l'institution (des cardinaux) remonte au moins à saint Pierre ». Cet *au moins* est-il assez joli! — Sur les congrégations romaines, M. Brillaud est parfois inexact : ainsi le Saint-Office, — la *Suprema*, comme on dit à Rome, — devrait occuper le premier rang et non pas le sixième. — Je lis enfin

p. 473 : « Nous pouvons dire avec *Patavinus* ». J'avoue que ce nom m'est inconnu. Ne serait-ce pas, par hasard, le rédacteur des conférences ecclésiastiques du diocèse de Padoue, *collator Patavinus*, comme on disait chez nous, *collator Andegavensis*? Cela m'a rappelé le ministre *Ackerbau*, dont parlait je ne sais plus lequel de nos députés.

On le voit : ce sont des inexactitudes de détail. Elles n'empêchent pas l'ensemble d'être exact, méthodique, très clair et bien nourri.

A. BOUDINHON.

---

31. — **Recherches historiques** sur la fondation de l'église de Chartres et des églises de Sens, de Troyes et d'Orléans, suivies d'un appendice sur la Vierge druidique, par l'abbé A. C. HÉNAULT. Paris, Bray et Retaux, 1884 ; in-8° de XIV-397 pages.

L'histoire ancienne de l'église de Chartres, en tant qu'elle dérive des vraies traditions de cette église, est représentée par un catalogue épiscopal dont il nous reste une rédaction du XI[e] siècle. Ce catalogue paraît exact ; on peut le vérifier par les documents authentiques, depuis le commencement du VI[e] siècle. Avant l'évêque Adventinus, qui siégeait en 511 au concile d'Orléans, on trouve une liste de quatorze noms, dont deux ou trois peut-être sont connus d'ailleurs. Le troisième, Valentinus, est celui d'un évêque que Sulpice Sévère (*Dial*. III, 2) dit avoir assisté, à Chartres même, à un miracle de saint Martin, en compagnie d'un autre prélat, Victrice, sans doute le célèbre évêque de Rouen. Le troisième évêque de Chartres ayant vécu à la fin du IV[e] siècle, le premier, Adventus, ne peut guère remonter plus haut que le temps de Constantin ; autrement il faudrait admettre des épiscopats ou des vacances d'une longueur extraordinaire, et cela sans aucun document. L'église d'Orléans, voisine de Chartres, ne remonte pas plus haut : son premier évêque, *Declopetus*, adhéra aux décisions du concile de Sardique, en 344 (1).

On a quelquefois identifié le saint Mellon, premier évêque de Rouen, avec *Mallo*, second évêque de Paris ; les dates concordent bien, car ces deux prélats ont dû vivre aux abords de l'an 300. Peut-être l'*Adventus* de Chartres n'est-il pas différent de l'Adventus qui figure au cinquième rang dans le catalogue des évêques de Paris.

Chartres a conservé sans doute quelques traditions martyrologiques, comme celles de saint Chéron, des saints Forts, de sainte Modeste, mais tellement obscures, qu'il est impossible de dire s'il s'agit de victimes des invasions barbares, de personnes assassinées par des brigands (c'est le cas, semble-t-il, pour saint Chéron), ou de martyrs proprement dits,

(1) S. Athanase, éd. Montfaucon, t. I, p. 168.

exécutés en vertu des lois ou édits impériaux contre les chrétiens. Aucun de ces faits, du reste, quel qu'en soit le véritable caractère, n'entraîne l'existence d'une église indépendante, à Chartres, antérieurement au IVe siècle. Si l'on veut reporter plus haut l'établissement de ce siège épiscopal, il faudra dire que le catalogue est incomplet pour les temps les plus voisins de l'origine. Cela est possible ; mais nul ne saura jamais dans quelle mesure il est incomplet ; nulle conjecture précise ne pourra être présentée sur la date du premier évêque.

Jusqu'à l'année 385, la cité de Chartres avait fait partie de la première Lyonnaise : elle fut ensuite comprise dans la nouvelle province de *Senonia* ou *Lugdunensis IVa*; depuis le Ve siècle, son évêché releva de la métropole de Sens. Les origines chrétiennes de Sens ne sont guère moins obscures que celles de Chartres. Là aussi on trouve un catalogue épiscopal ancien, du IXe siècle au moins et de bonne apparence ; mais le premier évêque dont la date soit bien fixée est un Agroecius, contemporain et correspondant de Sidoine Apollinaire ; il siégeait en 472. C'est le treizième de la liste. Celle-ci s'ouvre par les noms de Sabinien et de Potentien, honorés comme martyrs depuis le IXe siècle. D'après leur légende, dont il existe des manuscrits du XIe siècle, ils auraient été du nombre des soixante-douze disciples ; saint Pierre lui-même les aurait envoyés en Gaule. De telles prétentions ne sauraient évidemment être prises au sérieux : le temps, le milieu, la nature des documents où elles se produisent ne permettent pas de les considérer comme fondées sur une tradition locale. A Sens, comme en tant d'autres endroits, le culte des évêques fondateurs paraît avoir été fort tardif. On n'en a pas le plus léger indice avant le IXe siècle. Les noms des saints Sabinien et Potentien ne figurent ni dans les anciens auteurs, ni dans les livres de la liturgie gallicane, ni dans le martyrologe hiéronymien. Le silence de ce dernier document a ici une gravité spéciale. Le martyrologe hiéronymien, importé en Gaule à la fin du VIe siècle, fut remanié à Auxerre, vers l'année 590 ; on y ajouta alors une quantité considérable de saints locaux. Auxerre est une ville voisine de Sens et de la même province ecclésiastique. Le clerc auxerrois qui retouchait le texte du martyrologe ne pouvait manquer de s'intéresser particulièrement aux saints de son église et des églises voisines. C'est ce qui est arrivé : sa compilation est très complète pour Auxerre, Autun et autres cités de la région. Sens n'est pas oublié : précisément au 31 décembre, c'est-à-dire au jour consacré plus tard à la fête des saints Sabinien et Potentien, on y trouve la fête d'une sainte sénonaise, sainte Colombe. Si le culte des fondateurs avait eu quelque notoriété à la fin du VIe siècle, on n'aurait certes pas omis de mentionner leur anniversaire à ce jour ; la mention de Sens et d'une fête de Sens au 31 décembre écarte même l'hypothèse invrai-

semblable d'un oubli. — Parmi les recensions dont le martyrologe fut l'objet après sa réédition à Auxerre, nous en avons une qui fut exécutée à Fontenelle, dans une abbaye dont les rapports avec l'église de Sens étaient, au VIIIe siècle, fort étroits. Il nous en reste plusieurs manuscrits, dont un de 772 : les saints Sabinien et Potentien n'y figurent pas. — On peut aller plus loin. L'église de Sens avait un manuscrit de ce martyrologe ; ce manuscrit existe encore, en partie du moins, depuis le 25 décembre jusqu'au 6 juin. Jadis il était conservé à la bibliothèque d'Orléans ; maintenant il se trouve chez lord Ashburnham. M. L. Delisle, qui l'a examiné, l'attribue au Xe siècle. Or, au 31 décembre, il ne contient, de première main, absolument rien sur les deux saints en question. C'est seulement dans une note ajoutée après coup que leur fête est indiquée. Voici ce texte : *Senones, beatorum Saviniani et Potentiani episcoporum, qui a pontifice Romano ad praedicandum directi, eamdem metropolim martirii sui confessione illustrem fecerunt.*

Quel est l'âge de cette note ? Je ne puis le dire avec une entière certitude, n'ayant pas vu le manuscrit ; mais elle ne peut être antérieure au Xe siècle et M. L. Delisle rapporte que « la plupart des notes additionnelles » appartiennent à ce même siècle. Celle-ci est très importante, car elle résume ce que l'on savait à Sens, au Xe siècle, sur les saints fondateurs. J'y reviendrai bientôt.

En 847, les corps des deux saints et ceux de leurs « compagnons » furent retrouvés par l'archevêque Wenilo, près de l'église abbatiale de Saint-Pierre-le-Vif, à la porte de Sens. Leurs ossements portaient des traces de lésions violentes, preuve que les saints avaient été martyrs (1). On savait d'ailleurs, par le catalogue épiscopal, qu'ils avaient été les premiers évêques du lieu. Cette découverte fut bientôt connue. Dès l'année 848, Wandelbert, abbé de Prum, nomme les deux saints dans son martyrologe métrique, en les qualifiant de *primi patroni* de l'église de Sens. Mais cette expression ne contient encore aucune date. Adon, vers 860, présenta saint Sabinien et saint Potentien comme des missionnaires envoyés par les apôtres, *a beatis apostolis*. Adon est un auteur sujet à caution pour ces choses-là : il fut aussitôt corrigé, et cela par des gens qui vivaient dans le voisinage de Sens. L'auteur des *Gesta episcoporum Autissiodorensium* (873-879) se contente de rattacher à saint Clément la mission des saints sénonais, sans donner d'autre détail ; quant à Usuard (v. 875), en insérant dans son martyrologe la petite note d'Adon, il remplaça les mots *a beatis apostolis* par *a pontifice Romano* : le

(1) On procédait souvent ainsi. A Saintes, par exemple, saint Eutrope, dont l'histoire était inconnue, fut déclaré martyr d'après l'inspection de son crâne, qui portait la trace d'une blessure (Grégoire de Tours, *Gloria Conf.*, 56).

manuscrit original existe ; on peut y voir la retouche de première main. Le système d'Usuard fut adopté par l'église de Sens, qui s'y tenait encore au xe siècle, comme le prouve la note que j'ai citée plus haut et qui reproduit purement et simplement le texte du martyrologiste de Saint-Germain-des-Prés.

Le légendaire qui fut chargé de composer la vie de nos deux saints rompit hardiment avec cette réserve officielle et prudente. Son œuvre est intéressante à étudier : on y prend, comme sur le fait, les procédés de ces hagiographes de basse époque dont on prétend faire accepter les fantaisies en les qualifiant de traditions antiques. Saint Denys de Paris, tout aréopagite qu'il fût devenu, au moins dans son abbaye, n'était que du temps de saint Clément; il convenait que les apôtres de la métropole remontassent un peu plus haut. On les reporta jusqu'à saint Pierre et aux temps évangéliques. Mais ce n'était pas assez que de leur donner une antiquité supérieure à celle des apôtres suffragants : il fallait dire quelque chose sur leur activité dans les limites de la province sénonaise. Celle-ci, il est vrai, n'existait pas au temps de saint Pierre ; mais un hagiographe du moyen âge ne pouvait s'embarrasser d'un tel détail. Saint Sabinien reste à Sens; mais il envoie deux disciples prêcher à Troyes ; deux autres, Altin et Eodald, sont chargés de la partie occidentale de la province. Ils vont d'abord à Orléans, puis à Chartres, puis à Créteil, sur le territoire de Paris. Partout ils font des conversions; leurs néophytes sont martyrisés; quant à eux, ils réussissent à échapper; ce n'est que plus tard, et à Sens même, qu'ils succombent à leur tour. Le légendaire a procédé ici avec un art ingénieux, rattachant à la mission sénonaise diverses traditions martyrologiques locales jusque-là très confuses au point de vue chronologique, tout en se gardant bien d'entreprendre sur les domaines déjà occupés par des apôtres en renom. Aucun saint en possession de culte ne réclamait la fondation des églises d'Orléans, de Chartres, de Troyes; mais Auxerre était défendue par saint Pélerin, Paris par saint Denys, Meaux par saint Saintin. On évita donc avec soin ces localités; tout au plus se permit-on un très léger empiétement sur saint Denys, dans un petit coin de son diocèse.

On ne sait au juste quand fut rédigée cette légende. Elle se rencontre dans des manuscrits du xie et du xiie siècle (1); il y est fait allusion dans une homélie prononcée à Sens et qui serait datée si nous l'avions entière. L'orateur, en effet, ajoute à l'éloge des saints Sabinien et Potentien celui de leurs principaux successeurs. Son discours s'interrompt dans une phrase relative à l'évêque Aldric (829-841) ; l'inspection du texte et du contexte démontre, je crois, que cette phrase est inachevée,

(1) Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. II.

de même que l'énumération dont elle fait partie. On ne peut savoir jusqu'à quel évêque elle se prolongeait. La note insérée au xe siècle dans le martyrologe de Sens prouve qu'on ne connaissait pas, ou du moins qu'on n'acceptait pas encore la narration et la chronologie du légendaire. Celui-ci pourrait donc bien n'avoir écrit qu'au xie siècle. C'était en tout cas un moine de Saint-Pierre-le-Vif, c'est-à-dire d'une abbaye qui a un rang illustre parmi les officines de faux diplômes.

L'église de Chartres accepta de bonne heure la narration du légendaire; on la trouve dans un de ses lectionnaires manuscrits du xiie siècle. Ici il est à remarquer que, dans cette histoire, l'épisode relatif à l'évangélisation des Chartrains ne contient pas la plus légère allusion au fameux sanctuaire de la Vierge druidique.

Si l'on s'en rapporte à ce que l'on dit, très imprudemment, être la tradition de l'église de Chartres, les missionnaires envoyés par saint Pierre auraient dû trouver les Carnutes à moitié convertis; au milieu d'eux le culte de la sainte Vierge aurait été déjà florissant, organisé par les druides au pied d'une statue élevée à la Vierge mère avec l'inscription *Virgini pariturae druides*. Le silence de la légende sénonaise est ici fort significatif; il s'explique, du reste, quand on songe que ni les anciens livres liturgiques de Chartres, jusqu'au xve siècle au moins, ni les auteurs si nombreux qui ont écrit dans ce pays au xie, au xiie et au xiiie siècle, ni les documents spéciaux sur l'incendie de la cathédrale en 1194 et sur sa réédification ne mentionnent jamais les célèbres druides. Le texte le plus ancien où il en soit question est une chronique de l'année 1389, remplie de fables absurdes. On sait que cette histoire a prospéré depuis.

Le livre de M. l'abbé Hénault, à propos duquel j'expose ici mes idées sur les légendes de Chartres et de Sens, est consacré à la défense de l'une et de l'autre. Quant à celle de Sens, l'auteur a cru devoir reprendre d'abord la fameuse question des « origines apostoliques de nos églises ». Les arguments qu'il présente sont fort connus pour avoir été cent fois réfutés, excepté un, qui me semble nouveau. C'est une lettre du pape Anicet (vers 160) aux métropolitains et autres évêques des Gaules. M. Hénault paraît en faire grand cas; comme il me demande en note ce que j'en pense, je suis obligé de lui dire que c'est une fausse décrétale, et que je serais étonné de le lui apprendre.

La légende de saint Sabinien est reportée au delà du viiie siècle, grâce à deux arguments, celui de l'homélie dont j'ai parlé plus haut, et où il est question de l'évêque Aldric, puis la note du martyrologe d'Adon. Celle-ci, il est vrai, ne fournit pas par elle-même le moyen de remonter très haut, puisqu'elle n'est que de l'année 860 ou environ et qu'elle ne dérive point de la légende. Mais M. Hénault, qui l'en croit extraite,

la retrouve dans une *farrago* martyrologique, imprimée en 1616 à Cologne sous le nom de Martyrologe de Bède; de cette façon, il obtient le témoignage du savant anglo-saxon et il atteint le commencement du VIII^e siècle. Malheureusement il y a longtemps que la méprise des premiers éditeurs de Bède a été tirée au clair, et M. Hénault a tort de s'embarquer ici dans une controverse avec le père Du Sollier, un bollandiste qui se connaissait un peu mieux que lui en martyrologes. Quant à la Vierge druidique, il commence par défendre la possibilité du fait, peine superflue; car, possible ou impossible, un fait est démontré s'il est suffisamment attesté. Ici, ce n'est pas le cas. Les arguments par lesquels il cherche ensuite à nous persuader que la chronique de 1389 dérive d'un document du XII^e siècle me semblent dépourvus de valeur. Je vois bien au XII^e et au XIII^e siècle le pèlerinage de la sainte Vierge florissant à Chartres ; j'admets volontiers que la vierge noire détruite en 1793 remonte jusque là ; mais je voudrais trouver, avant 1389, un témoignage sur l'inscription *Virgini pariturae* et particulièrement sur le mot *druides*, qui ne figure pas encore dans une gravure de l'année 1697 citée par M. Hénault. Je révère Notre-Dame de Chartres comme un des lieux saints de la France; mais je demande la permission de ne pas voir en ses chanoines les successeurs d'un chapitre de druides.

Les gens qui seraient de mon avis peuvent lire M. Hénault sans craindre d'être convertis. C'est le contraire qui aura lieu, si j'en juge par mon impression: je croyais que cette légende avait de meilleures références. Du moment où elle ne peut faire valoir aucun texte antérieur au chroniqueur de 1389, ce qu'on a de mieux à faire pour elle, c'est d'en parler le moins possible en prose: en vers, je ne dis pas. L. DUCHESNE.

---

32. — **Nouvelle Géographie universelle**. — La Terre et les Hommes, par Elisée RECLUS, tome X, 1^re partie. Bassin du Nil (Soudan Egyptien, Ethiopie, Nubie, Egypte). Paris, Hachette, 1884, 1 vol. grand in-8, 635 pages, 3 cartes en couleur tirées à part, 111 cartes intercalées dans le texte, 57 gravures sur bois.

33. — **Mission d'exploration du haut Niger**. — Voyage au Soudan français (haut Niger et pays de Ségou) 1879-1881, par le commandant GALLIENI. Paris, Hachette, 1885, 1 volume grand in-8, 627 pages, 140 gravures sur bois, 2 cartes et 15 plans.

34. — **Sept ans en Afrique occidentale. La côte des Eclaves et le Dahomey**, par l'abbé Pierre BOUCHE, ancien missionnaire. Paris, Plon, Nourrit et C^e, 1885. 1 volume in-12, 403 pages, une carte.

Pour le 1^er janvier 1885, M. Elisée Reclus publiait la première partie du

tome X de son œuvre colossale. Ce volume, dans lequel M. Reclus aborde l'étude de l'Afrique, est consacré au bassin du Nil.

L'œuvre de M. Reclus est le monument géographique le plus considérable qui ait jamais été édifié, et rien en France ou à l'étranger ne peut lui être comparé. La *Nouvelle Géographie universelle* ne vieillira jamais comme a vieilli la géographie de Malte-Brun. Cela tient à la différence des méthodes. Malte-Brun s'appuyait sur des bases peu scientifiques, les frontières politiques. Or rien n'est moins fixe que ces frontières, et de plus elles divisent souvent artificiellement des unités géographiques. M. Reclus, au contraire, se fonde sur les grandes lignes du sol, sur les reliefs géographiques et les bassins fluviaux, grands régulateurs de l'évolution humaine à la surface du globe. C'est cette méthode éminemment rationnelle qui assure à l'auteur de la *Terre et les Hommes* l'immortalité. Sa géographie pourra être complétée, corrigée par endroits, mais elle restera toujours sienne et parfaite de squelette. Nous sommes de ceux qui professent pour M. Reclus une sincère admiration. Nous regrettons les excentricités de l'homme politique, et nous nous inclinons devant l'éminent géographe en le remerciant d'avoir banni de son œuvre ses théories sociales et religieuses. Cette réserve d'ailleurs n'est pas pour son livre une des moindres garanties de durée.

Déjà plusieurs volumes s'étaient distingués entre les autres, tels l'*Europe Centrale* et l'*Asie Russe*. Mais nous trouvons que jusqu'à présent le tome qui vient de paraître, est le plus remarquable. Il était attendu avec une certaine impatience. L'Afrique, ce continent dont la géographie ne date que d'hier et qui est encore à l'état d'enfantement, était d'une étude difficile. Comment allait-elle être traitée et par quelle région la commencerait-on ? M. Reclus, fidèle à sa méthode, l'aborde avec raison par le bassin du Nil, première voie de pénétration de l'homme civilisé dans le continent noir.

Sauf quelques lacunes, le bassin du Nil est actuellement bien connu dans ses principales lignes. Il est magistralement traité par notre grand géographe, on sent qu'il s'y est spécialement appliqué, qu'il a travaillé cette partie de son œuvre avec une préférence marquée. Nous recommandons au lecteur toute la géographie physique de la région des Grands-Lacs et des contrées qu'ils baignent. De même, il faut lire avec attention la description du bassin du Nil Bleu et du lac Tzana, qui lui donne naissance.

Les affaires d'Egypte, les succès du Mahdi et nos efforts de colonisation donnent à ce livre un attrait et un intérêt singuliers. Le Kordofan, berceau de la nouvelle révolte musulmane, est dépeint d'une façon très moderne. Il faut en dire autant du confluent des deux Nils, de Karthoum, Berber, Ouadi Halfa et du désert de Korosko, qui sont le théâtre de l'ex-

pédition anglaise. Mais ce qui nous paraît le plus important à nous lecteurs Français, ce sont les pages relatives aux côtes de la mer Rouge.

En effet, personne n'ignore que, depuis déjà plusieurs années, l'Angleterre, l'Italie et la France se disputent le pied à terre le mieux situé dans la mer Arabique. Pour l'Angleterre il s'agit d'accaparer le chemin des Indes, de commander le canal de Suez et de créer un Gibraltar au détroit de Bab-el-Mandeb. La France cherche à combattre cette politique en maintenant libres le canal et le détroit, condition vitale pour le développement et la défense de ses colonies de l'extrême Orient. L'Italie, nation jeune et ambitieuse, s'est créé une marine qu'elle veut utiliser et dirige ses efforts vers l'Afrique, Tripoli et la mer Rouge.

L'Angleterre occupait déjà une position importante, la ville d'Aden et l'îlot de Perim. Mais Aden est une station dispendieuse, dépourvue d'eau et brûlée par un soleil qui entrave toute prospérité. De plus l'Arabie est pauvre, par suite Aden un maigre marché, tandis que de l'autre côté de la mer Erythrée il y a des ports qui servent de débouchés à des contrées populeuses comme l'Abyssinie, le Soudan et le Çomal. Ces ports entre des mains habiles peuvent devenir florissants et ont de suite tenté les nations européennes. L'Angleterre a pris possession de Zeïla, l'Italie d'Assab, la France de Tadjourah et d'Obok.

Zeïla, sur le golfe d'Aden, est le poste le plus avantageux au point de vue commercial. Ville toute faite, elle est le débouché tout naturel du Choah et la route que suivent les caravanes Çomali passe par Harrar, capitale du Çomal et des Gallas, un des centres les plus importants de la production du café dit Moka. La colonie italienne d'Assab est moins heureusement située; l'eau pure n'existe que grâce aux machines distillatoires. Sans culture possible, fort éloignée des riches contrées de l'intérieur, commandée au sud par Obok et Zeïla, nous ne croyons pas qu'elle puisse avoir un avenir quelconque. Quant à nos stations de Tadjourah et Obok elles peuvent (Obok du moins) lutter avec Zeïla. Tadjourah, acquise en 1882 par M. P. Soleillet, n'est pas favorablement assise. Il n'en est pas de même d'Obok, placé dans le golfe d'Aden, au nord de Zeïla, où le premier comptoir français fut fondé en 1881 par le négociant Arnoux. Obok offre de grands avantages comme escale des bateaux à vapeur. Situé près du détroit de Bab-el-Mandeb, il en commande le passage de plus près que la ville d'Aden; les transports peuvent y faire du charbon sans se détourner de leur route, il y a de l'eau et de la végétation, la culture y est possible, la distance n'est pas trop éloignée d'Ankober dans le Choah, et déjà des caravanes venant de ce pays ont déchargé leurs marchandises sur la plage d'Obok. Bref, nous avons là une colonie d'avenir pouvant contrebalancer les villes anglaises de Zeïlah et d'Aden au point de vue maritime et com-

mercial. La superficie des possessions françaises d'Obok est de 3000 kilomètres carrés.

Dans ce volume, qui est à lire en entier, il y a encore à souligner les belles descriptions du Delta, de l'état actuel de l'Égypte, d'Alexandrie et du canal de Suez. En résumé, le *Bassin du Nil* de M. Reclus est un chef-d'œuvre géographique.

— Puisque nous sommes en Afrique, il nous sera facile (en imagination du moins) de nous transporter du bassin du Nil dans ceux du Sénégal et du Niger avec le récit de l'exploration du commandant Gallieni. Encore un beau livre rempli de grandes choses. Ce voyage est d'un intérêt tout particulièrement français.

On sait qu'en Afrique nos trois colonies les plus importantes sont l'Algérie, le Sénégal et le Gabon.

L'Algérie est arrivée à son plus grand développement territorial: enserrée entre le Maroc et la Tripolitaine, surveillée d'un œil jaloux par l'Espagne, l'Angleterre et l'Italie, elle ne peut s'accroître qu'au sud par le Sahara; or il est inutile de démontrer que cet accroissement n'est que théorique.

Le Gabon, par la découverte de l'Ogowé, les travaux de M. de Brazza et du docteur Ballay dans les bassins de l'Ogowé, de l'Alima et du Linvingstone (Congo) est appelé à un bel avenir. Mais encore cet avenir est-il limité par la présence, dans la vallée du Niari et aux bouches du Livingstone, de nations européennes et par la compétition dans les bassins de ces fleuves de l'Association africaine de M. Stanley.

Le Sénégal, au contraire, nous semble très favorablement situé pour une augmentation énorme de territoires, et pour la création d'un empire africain français, riche et étendu. En effet, nous tenons en entier la vallée du Sénégal, nous avons des postes dans celle de la Gambie, et nous possédons plusieurs des rivières du sud, ainsi que des comptoirs sur les côtes de Guinée, c'est-à-dire les débouchés les meilleurs de l'intérieur. Ces débouchés sont reliés par le massif du Fouta-Djallon, massif montagneux formant la ligne de partage des eaux entre tous ces cours d'eaux et le grand fleuve Niger ou Dhiôli-ba, et ce massif est sous notre protectorat depuis le traité de Timbo. Il ne nous reste plus à faire que la conquête du bassin du Niger, qui doit donner la vie à tous ces postes et comptoirs. Le Niger, il ne faut pas l'oublier, est et doit être un fleuve français; c'est un de nos compatriotes, René Caillié qui, au début du siècle, le premier mit le pied dans sa vallée et visita la ville de Timboctou ou Tomboctou jusque-là fabuleuse.

La période d'essor du Sénégal et de l'expansion de l'influence française vers le Niger, date du gouvernement à Saint-Louis du général Faidherbe alors colonel. C'est lui qui fit la conquête du haut fleuve, fonda

le fort important de Médine, renversa la puissance néfaste d'El-Hadj-Omar, et prépara notre venue dans le bassin du Niger, en envoyant, en 1862, à Segou-Skoro, sur le grand fleuve, près du Sultan Ahmadou, la mission Mage et Quintin. Depuis, la marche en avant n'a pas cessé un seul instant. Le but qu'il nous faut atteindre est de ruiner l'empire musulman d'El-Hadj-Omar, représenté aujourd'hui par Ahmadou, créer une chaîne de points fortifiés sur le Niger, lancer sur le fleuve plusieurs embarcations armées, nous assurer le protectorat de Tombouctou, la prépondérance dans le haut Soudan, faire du bassin du Niger un bassin français et en fermer l'accès aux nations étrangères. Or, dans une dernière période, de 1879 à 1881, d'importants résultats ont été acquis, de grandes choses faites. Nous avons le protectorat du haut Niger par le traité signé le 3 novembre 1880 à Nango entre Ahmadou et M. Gallieni, nous possédons un poste fortifié à Bammakou sur le Niger, et ce poste est relié au Sénégal par une série de stations armées : Kita, Bafoulabé, Médine. Ces résultats sont ceux de la mission commandée par le commandant Gallieni; mais il faut lire son livre pour voir tous les dangers courus, toutes les traverses surmontées, les fatigues et les maladies bravées, et pour admirer le courage et l'héroïsme des membres de cette expédition : M. Gallieni, commandant, MM. Pietri et Vallier, capitaines, M. le docteur Tautain et enfin le docteur Bayol, le sous-gouverneur actuel de la colonie, et le fameux explorateur du grand Bélédougou. Espérons que les Chambres ne laisseront pas perdre le fruit de tant de labeurs.

— Nous ne voulons pas quitter l'Afrique sans dire un mot d'un livre de valeur, publié chez l'éditeur Plon. Nous voulons parler de l'ouvrage de M. l'abbé Bouche, ancien missionnaire, sur la Côte des Esclaves et le Dahomey. Sept ans de séjour dans ces régions ont permis à M. l'abbé Bouche de les connaître à fond et d'amasser sur elles des notes de toutes sortes, historiques, géographiques et scientifiques. Ces notes, réunies et classées avec ordre, forment un livre qui est l'ouvrage le plus complet et le plus clair que nous connaissions sur ces contrées. Le géographe sérieux en appréciera toute la portée. Ce volume est un document géographique d'une valeur inappréciable sur des pays encore mal décrits et auxquels le voisinage des bouches du Niger donne une importance considérable. M. l'abbé Bouche s'est montré le digne continuateur de ces courageux et savants religieux qui, au XIVe et au XVe siècle, découvraient, parcouraient et ouvraient l'Afrique à l'Europe ; c'est encore un Français, aimant son pays, soucieux de sa grandeur, comme beaucoup de ces missionnaires qui pourraient tant pour notre accroissement colonial si on voulait mettre à contribution leur patriotisme et leur zèle.

FÉLIX LESEUR.

VARIÉTÉS

THÈSES DE L'ÉCOLE DES CHARTES

La soutenance publique, qui a commencé le lundi 26 janvier, et ne s'est terminée que le surlendemain, a offert, comme d'habitude, un très grand intérêt. Le nombre des thèses s'élevait à vingt, et si, prises dans leur ensemble, elles n'étaient pas supérieures aux thèses des années précédentes, il est juste de signaler la valeur exceptionnelle de quelques-uns des travaux que le csnseil de perfectionnement avait à juger.

L'étude de M. Langlois sur le *Gouvernement de Philippe III* est, à tous égards, une œuvre très remarquable. L'auteur, qui se proposait de faire l'histoire du *pouvoir royal de* 1270 *à* 1285, a adopté un plan relativement vaste, et en a traité les différentes parties avec assez de soin, pour qu'on puisse considérer le sujet comme épuisé. Ce n'est sans doute pas la personne.de Philippe III qui a séduit M. Langlois ; il reconnaît lui-même « qu'il n'est pas parmi les rois de France de figure plus effacée » (chapitre I). Mais il ne devait être ni sans intérêt, ni sans profit, d'étudier un règne qui forme la transition entre celui de saint Louis et celui de Philippe le Bel. En somme Philippe III est resté fidèle aux principes dont son père s'était inspiré. Il en eut les mêmes conseillers, auxquels on doit faire remonter la responsabilité ou le mérite de ses actes, son gouvernement « n'étant pas une œuvre individuelle, mais l'œuvre anonyme et collective de plusieurs générations de légistes » (chapitre II). Œuvre utile au demeurant, car, à résumer les conclusions qui se dégagent de cette étude, il semble bien que ce règne obscur, négligé par les historiens, a été fécond en résultats, et qu'il n'a été défavorable ni à l'accroissement du domaine (chapitre III, IV), ni au dévé-oppement normal des institutions (chapitre VIII-XII). On doit même emarquer que la législation de Philippe III, « formée au hasard des circonstances », n'en est pas moins « très neuve sur beaucoup de points » et que « les rois du XIV[e] siècle s'en sont servis en la démarquant » (chapitre VIII).

La thèse de M. Langlois n'est point, comme on pourrait le croire, la réhabilitation systématique d'un prince dont le rôle effacé n'eut peut-être point d'autres causes qu'une intelligence médiocre et un caractère sans énergie. C'est avant tout une œuvre critique, telle qu'on pouvait l'attendre d'un esprit sagace, pénétrant, qui n'admet que les faits rigoureusement démontrés et dénie à l'historien le droit d'y ajouter quoi que ce soit par voie d'induction.

La thèse de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, dont l'objet est tout différent,

puisqu'elle traite de l'*Architecture romaine dans l'ancien diocèse de Soisson au* XIe *et au* XIIe *siècle*, ne fait pas moins honneur au jeune archéologue, qui a su allier à la méthode la plus rigoureuse une sûreté de coup d'œil et un talent de dessinateur digne d'un architecte. M. Lefèvre-Pontalis ne s'est pas borné à composer une série de monographies, d'ailleurs très complètes et très exactes La partie la plus importante de son travail est consacrée à la détermination des *Caractères généraux du style de la région*. Il est impossible d'indiquer, même brièvement, les points les plus saillants de cette généralisation, où l'auteur distingue avec raison quatre périodes pendant lesquelles les édifices religieux présentent entre eux de notables différences : la *période antérieure à l'an mil, — le* XIe *siècle, — la première moitié du* XIIe *siècle, — la seconde moitié du* XIIe *siècle*. L'étude détaillée de chacune de ces périodes permet de formuler des règles précises, à l'aide desquelles on pourra désormais dater avec plus de certitude les églises du XIe et du XIIe siècle, non seulement dans l'ancien diocèse de Soissons, mais même dans l'Ile-de-France, « la région du Soissonnais n'ayant pas d'architecture romane particulière, et se rattachant à l'école de l'Ile-de-France. » Notons aussi que M. Lefèvre-Pontalis s'est appliqué avec succès à élucider une question capitale, et qui demeurait encore fort obscure, celle de l'origine de la croisée d'ogives.

Avec M. Alfred Coville nous rentrons dans le domaine de l'histoire proprement dite.

Ses *Recherches sur les états de Normandie au* XIVe *siècle* sont un excellent chapitre d'histoire provinciale, où l'on ne trouve guère d'autres lacunes que celles que l'insuffisance des documents ne permettait pas de combler. Il suffira d'indiquer les principales divisions de ce mémoire, pour montrer tout l'intérêt des questions qui y sont traitées : I. *Origine des assemblées provinciales en Normandie*. II. *Histoire des états*. III. *Organisation* (*Initiative ; Convocation; Choix et élection des députés ; Délégation royale ; Séances des états.*) IV. *Fonctions des états*.

L'*Histoire des Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'au milieu du* XVIe *siècle*, n'était qu'un sujet très limité, mais qui permettait d'étudier dans ses moindres détails une institution curieuse, dont le véritable caractère était jusqu'ici assez mal connu. M. Léon Legrand, qui a fait un dépouillement consciencieux des archives de l'établissement, demeurées à peu près intactes, a tiré un très bon parti des documents qu'il a eus entre les mains. Pour signaler ici seulement ce qui peut offrir un intérêt général, il convient d'attirer l'attention sur la partie de son travail où il a déterminé, à l'aide de calculs très vraisemblables, « le taux de l'argent » à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle.

La vie d'Olivier de la Marche a été de la part de M. Henri Stein l'objet d'une *étude biographique, littéraire et bibliographique*, qui a été fort remarquée. Les recherches, poursuivies avec une persévérance heureuse non seulement dans les archives de France, mais encore à l'étranger, lui ont fourni une riche moisson de documents inédits. Il a pu ainsi combler bien des lacunes, rectifier des erreurs que les biographes se transmettaient en quelque sorte les uns aux autres, et que n'ont pas su éviter les derniers éditeurs du chroniqueur bourguignon. La partie la plus neuve de sa thèse, où il y aurait d'ailleurs beaucoup à louer, est celle, qui a trait aux ambassades d'Olivier de la Marche en Bretagne et en Angleterre.

Les thèses de MM. Langlois, Lefèvre-Pontalis, Coville, Legrand et Stein, signalées comme les meilleures par le président du Conseil de perfectionnement, M. Léopold Delisle, ne doivent pas nous faire omettre d'autres travaux moins remarquables dans leur ensemble, ou dont certaines parties ont donné prise à la critique, mais qui n'en méritent pas moins une mention. C'est ainsi qu'on ne saurait passer sous silence : l'*Étude sur Fulbert, évêque de Chartres de* 1006 *à* 1028, par M. Auvray dont un bon juge, M. Jourdain, a loué la consciencieuse exactitude ; — les recherches de M. Funck-Brentano snr *la Politique extérieure de Philippe le Bel*, qui ne sont que quelques chapitres détachés du travail d'ensemble qu'annonçait un titre peut-être trop ambitieux ; — la thèse de M. Emile Duvernoy sur *les Corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar au* XIV^e^ *et au* XV^e^ *siècle*, œuvre d'un érudit auquel les questions économiques paraissent familières, car il a indiqué en fort bons termes quels emprunts on pourrait faire aux règlements de nos anciennes corporations ; — la vie de *Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France*, par M. Cagé, dont les récits, toujours exacts mais trop brefs, ne font pas valoir suffisamment un sujet bien choisi, et qui offrait par lui-même un puissant intérêt.

Il serait possible d'ajouter d'autres noms à ceux qui viennent d'être cités. Sans doute il faudrait faire de plus en plus grande la part de la critique, mais parmi les travaux qui ne sont point mentionnés ici, un très petit nombre seulement ne portaient pas la marque des qualités que l'enseignement de l'École développe chez ses élèves : le goût des recherches personnelles, l'habitude de ne pas se contenter de renseignements de seconde main, enfin, et par-dessus tout, le sens critique sans lequel l'étude des documents originaux demeure forcément stérile. Z.

CHRONIQUE

— Le *Courrier de Bretagne* annonce, sous le titre d'*Archives révolutionnaires du Morbihan*, la publication d'une bibliothèque en douze volumes, qui comprendra les documents rares ou inédits concernant l'histoire de la Révolution dans ce département. Voici les douze volumes projetés : I. *Cahiers des plaintes et doléances*, en 1789, *des sénéchaussées qui ont formé le département du Morbihan.* — II. *Actes et procès-verbaux des diverses assemblées électorales* de 1789 à 1800. — III. *Correspondances des députés aux assemblées législatives.* — IV. *Rapports officiels des représentants envoyés en mission dans le Morbihan.* — V. *Actes et proclamations des municipalités, des districts, et de l'Assemblée départementale. Fêtes nationales.* — VI. *Tribunaux civils et criminels.* — VII. *Actes, règlements, procès-verbaux des clubs et des sociétés populaires du département.* — VIII. *Giganto-jacobinomachie.* — IX. *Émigrés et biens nationaux.* — X. *Insurrections, chouanerie, opérations militaires.* — XI. *L'affaire de Quiberon.* — XII. *Le clergé constitutionnel et le clergé orthodoxe.*

— Le 12 janvier dernier, un incendie terrible a détruit presque en totalité le château de Michel Montaigne. On n'a pu préserver que la tour massive placée à l'angle du quadrilatère de la cour d'honneur, où l'auteur des *Essais* avait établi son habitation particulière et sa *librairie.*

— Une université catholique va être établie à New-York. Une dame de Saint-Louis, miss Caldvell, a donné dans ce but trois cent mille dollars (plus de 1,500,000 francs). On estime à trois millions de dollars la somme que coûtera la fondation.

— M. Bisson de Sainte-Marie a publié dans la dernière livraison de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, le testament de Jacques de Tarente, dernier empereur de Constantinople, en faveur de Denis d'Anjou (15 juillet 1383).

— La librairie Laupp, de Tubingen, annonce deux nouvelles publications illustrées : A. Erman, *Ægypten und ægyptisches Leben im Altertum*, avec plus de 300 ill. 15 m. (18 fr. 75), et H. Bender, *Rom und romisches Leben im Altertum*, 12 m. (15 fr.).

— La maison Freytag de Leipzig publie une bibliothèque universelle des sciences sous forme de manuels illustrés. Le titre de cette bibliothèque est : *Das Wissen der Gegenwart.* Chaque volume a environ 260 pages et une centaine de gravures. Les volumes sont reliés et coûtent un marc (1 fr. 25). Trente volumes ont paru jusqu'à ce jour. Voici les titres des principaux d'entre eux : Gindely, *Histoire de la guerre de Trente ans*, 4 vol.; — Jung, *l'Australie*, 4 vol. ; — A Klaar, *Histoire du drame moderne ;* — Hartmann, *l'Afrique*, 3 vol. ; — Willkonim, *l'Espagne et le Portugal ;* — Ochsenius, *le Chili ;* — Meyer von Waldeck, *la Russie ;* — Hopp, *Histoire des États-Unis ;* — Jung, *Mœurs et vie des Romains*, 2 vol ; — Schulz, *Histoire de l'art*, 2 vol. ; — Blummer, *l'Art industriel dans l'antiquité ;* — Wirth, *la Monnaie.*

— M. l'abbé Duchesne vient de faire paraître dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, janvier 1885, un article sur « Lovocat et Catihern, prêtres bretons du temps de saint Melaine. » C'est le commentaire d'un texte déjà publié dans les *Elementa juris canonici* d'Amort, mais dont personne n'avait remarqué l'importance au point de vue de l'histoire de Bretagne. Trois évêques, Licinius de Tours, Eustochius d'Angers et Melanius de Rennes, réprimandent par lettre deux prêtres bretons auxquels ils reprochent quelques fautes contre les règles ecclésiastiques reçues en Gaule. La pièce remonte aux dernières années de Clovis ou aux premières de ses successeurs.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 4 février. — M. MICHELANT, membre résidant, est élu membre honoraire. — M. GERMAIN BAPST est élu membre résidant en remplacement de M. ALBERT DUMONT, décédé — M. EMILE MOLINIER, membre résidant, en remplacement de M. ERNEST RENAN, promu à l'honorariat. M. le MARQUIS DE RIPERT-MONCLAR est élu associé correspondant. — M. EUGÈNE MUNTZ communique la première partie d'un travail intitulé *La légende de Charlemagne dans l'art du moyen âge.* Il signale de nombreux monuments inédits conservés en France, en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Espagne. — M. DE LAURIÈRE communique, d'après un estampage envoyé de Rome par M. l'abbé LE LOUET, la copie d'une inscription étrusque, sur le ventre d'un vase en forme de coq ; elle se compose de trois mots : *Larilesili mamulu mlaph* qu'il faut peut-être lire à rebours.

Séance du 11 février 1885. — M. DE RIPERT-MONCLAR attire l'attention des archéologues sur des bas-reliefs représentant un amoncellement de têtes coupées, comparable aux monuments d'Entremont (Bouches-du-Rhône) publiés par Rouard et découverts dans la même localité en 1882. Ils ont été recueillis par M. d'Aubergue à Aix. — M. MOWAT fait remarquer que ces bas-reliefs offrent de curieux rapprochements à faire avec ceux du même genre qui sont conservés au musée de Cluny et au musée Carnavalet. — M. DE MARSY présente une petite affique en argent du XVI^e siècle, portant une légende allemande en caractères gothiques, *Mein und dein est ein* , un cœur après chacun des mots *mein, dein, ein.* — M. DE ROUGÉ lit un rapport sur le mémoire de M. Robiou relatif au syncrétisme gréco-égyptien. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique des observations sur une inscription de Bourges dans laquelle les dénominations de Caligula offrent des particularités explicables par un passage de Dion Cassius (LIX, 3). — M. MOWAT lit, au nom de M. FADART, une notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Remi, aujourd'hui l'Hôtel-Dieu de Reims.

PUBLICATIONS NOUVELLES

HILD (J. A.). Études de religion et de littérature anciennes ; II, Juvénal ; Notes biographiques. Paris, Leroux. In-8, 66 p. 2 fr. — KRUEGER (Paul) et STUDEMUND (Guil). Collectio librorum juris antejustiniani, in usum scholarum : Gaii institutiones, ad codicis Veronensis apographum Studemundianum notis curis auctum. Insunt supplementa ad codicis Veronensis apographum a Studemundo composita, Tome I. Berlin, Weidmann. In-8, XXXIX-206 p. 4 fr. 40. — MADVIG (J.-N.). Adversariorum criticorum ad scriptores Graecos et Latinos. Vol III. Novas emendationes Graecas et Latinas continens. Kjœbenhavn, Gyldendal. In-8, 3 fr. — MOURIER (A.) et DELTOUR (F). Catalogue et analyse des thèses françaises et latines admises par la faculté des lettres, avec index et table alphabétique des docteurs. Année scolaire 1883-1884, Paris, Delalain frères. In-8, 44 p. 2 fr. — POCQUET (B.) Les origines de la Révolution en Bretagne : t. I, Le parlement de Bretagne en 1788 ; t. II, Les derniers Etats de Bretagne. Paris, Perrin, 2 vol. In-18 j., t. I, XXII-395 p. ; t. II, 405 p. 7 fr. — REGNAUD (P.). Rhétorique sanskrite exposée dans son développement historique et ses rapports avec la rhétorique classique, suivie des textes inédits du Bâratiya-Nâtya-Çastra (6^e et 7^e chapitre) et de la Rasatarangini de Bhânudatta. Paris, Leroux. In-8, X-470 p. 7 fr. — SCHNEIDER (Gymn.-Prof. D^r Gust.). Die platonische Metaphysik, auf Grund der in Philebus gegebenen Principien in ihren wesentlichsten Zügen dargestellt ; Leipzig, Teubner. Gr. in-8, XI-172 p. 5 fr.

Le Gérant : E. THORIN.

BULLETIN CRITIQUE

35. — **Les origines du Sénat romain,** recherches sur la formation et la dissolution du sénat patricien. Thèse pour le doctorat ès lettres, présentée à la Faculté de Paris, par G. Bloch, ancien élève de l'École normale supérieure, ancien membre de l'École française de Rome e d'Athènes; in-8°, 327 p., E. Thorin, Paris, 1883.

Sous ce titre modeste l'auteur a abordé le redoutable problème des origines de Rome. On connaît l'état actuel de la question : les uns, avec Beaufort et Th. Mommsen, prétendent que nous ne pouvons presque rien savoir de certain sur les premiers siècles; d'autres, comme Niebuhr, continué mais amendé par Schwegler en Allemagne, chez nous par M. Belot, croient au contraire que cette période peut être reconstituée à peu près complètement; enfin une école plus récente, celle des Fustel de Coulanges, Sumner-Maine, Ihering, Bernoeft, Leist, cherche la solution du problème dans la comparaison des sociétés primitives qui paraissent suivre, dans leur développement, des règles uniformes. C'est à la seconde de ces écoles que se rattache visiblement M. Bloch.

La véritable méthode scientifique consisterait, semble-t-il, à faire connaître d'abord les résultats obtenus jusqu'à ce jour et à les soumettre à une critique rigoureuse avant de formuler de nouvelles conclusions. L'auteur n'a pas procédé ainsi. Nous comprenons qu'il ait reculé devant cette tâche aussi ingrate que pénible. Nous ne lui en ferons pas un crime; mais nous ne pouvons lui pardonner d'avoir ignoré que ce travail avait été fait et bien fait, il y a une quinzaine d'années, par un savant italien,

M. E. Lattes (1). C'est à cette étude fort estimable qu'il aurait pu renvoyer le lecteur, d'autant plus que M. Lattes traite précisément la même question que M. Bloch.

La méthode de l'auteur consiste à prendre pour base de son travail les ouvrages de ses auteurs de prédilection : Niebuhr, Belot, Fustel de Coulanges, Genz, Willems. Mais je me hâte de dire qu'il ne se borne pas à enregistrer les opinions de ces savants; il les contrôle et les modifie sur bien des points; il fait, en un mot, œuvre personnelle autant que la nature du sujet le permet.

Pour s'en convaincre, il suffit d'énoncer les conclusions auxquelles il aboutit. En voici le résumé :

Le sénat romain reproduit fidèlement l'image de la cité. Les sénateurs, au nombre de trois cents dès la fondation de Rome, sortent des trois centuries équestres primitives qui plus tard ont été dédoublées par Tarquin et dont le nombre a été augmenté de douze par Servius Tullius. Cette corrélation étroite entre les trois centuries primitives devenues les *sex suffragia* et le sénat, s'est maintenue jusqu'à Scipion Emilien et il en subsiste quelques traces jusque sous le règne d'Auguste. En d'autres termes les sénateurs sont recrutés dans les centuries et même après leur élévation au rang sénatorial ils continuent à en faire partie.

Or les trois centuries primitives représentent les trois tribus, qui sont ainsi elles-mêmes en rapport étroit avec le sénat. Ce n'est pas tout. Les curies sont une subdivision des tribus qui en comptent chacune dix : chaque curie fournit dix sénateurs. Enfin, tout en rejetant l'existence des décuries ou décades de Denys d'Halicarnasse, M. Bloch admet que les sénateurs ne sont autres, au début, que les chefs naturels des *gentes*, les *patres*, dont le nombre aurait été par conséquent de trois cents. Pour achever le tableau et expliquer en même temps cette symétrie si parfaite, il suppose que la cité n'aurait pas été fondée par la réunion successive de plusieurs groupes, comme l'enseigne la tradition, mais que plutôt elle aurait eu, dès le principe, une constitution complète, définitive, qu'elle tiendrait d'Albe sa métropole.

Après nous avoir ainsi montré les rapports existant primitivement entre le sénat et la cité, l'auteur nous montre les révolutions que subissent les deux institutions jusqu'au moment de l'établissement du gouvernement consulaire, époque où semble s'arrêter son travail. Ces révolutions sont au nombre de deux : l'admission des *minores gentes*, sous Tarquin, qui remplacent celles qui ont disparu sans hériter de tous leurs avantages; puis l'entrée des plébéiens au sénat, qui vient

(1) *Della composizione del Senato romano*, dans les *Memorie del r. istit. lombardo*, t. XI, 1870, in-4.

troubler l'harmonie primitive en substituant à la désignation naturelle qui faisait sénateurs les chefs des *gentes*, le choix entre ces *patres* : de là la nouvelle formule : *patres conscripti*, au lieu de l'ancienne, *patres*.

Cette sèche analyse ne peut donner qu'une idée imparfaite du travail de M. Bloch ; mais elle suffit, croyons-nous, pour montrer l'originalité de sa thèse.

J'ajoute que cette thèse n'est pas facile à saisir, noyée qu'elle est au milieu de développements nombreux qui ne sont pas cependant étrangers au sujet. L'auteur l'a si bien compris, qu'il s'est vu obligé, après avoir bâti, pour ainsi dire, l'édifice sous nos yeux, de nous le présenter de nouveau dégagé cette fois des matériaux considérables qui l'entourent et des échafaudages qui nous empêchaient de saisir l'harmonie des lignes. Mais c'est plutôt la faute du sujet que celle de l'auteur, car dès qu'on touche à cette question des origines, on ne peut s'appuyer sur rien et on est bien obligé d'entasser les matériaux, si l'on veut construire avec quelque solidité. C'est ainsi qu'il a dû approfondir successivement la théorie de la *gens*, celle des tribus et des centuries équestres qui sont comme les assises de tout l'édifice.

Quant au fond même de la doctrine, qui paraît au premier abord fort séduisante par son unité et sa symétrie, il y aurait des réserves à faire. Comment admettre, par exemple, avec M. Bloch, que Rome soit une colonie albaine? La tradition, ce qui a trait à l'enlèvement des Sabines notamment, ne peut guère se concilier avec cette manière de voir. Tout s'explique fort bien, au contraire, si l'on admet que Rome s'est fondée à la suite d'une de ces sécessions dont l'époque historique nous fournit des exemples certains. D'autre part, rien n'autorise à dire que le chef de la *gens* s'appelait *pater*, ce nom n'appartenait dans la période historique qu'à celui qui a ou peut avoir la puissance paternelle et le chef de la *gens* ne l'a pas sur les *gentiles*. Ce *pater* serait l'aîné des *gentiles* ; or il est impossible de découvrir le moindre vestige, dans les mœurs ou dans la législation romaine, de l'existence d'un droit d'aînesse.

Peut-être, avec les documents que nous possédons actuellement sur les commencements de Rome, ne pouvait-on faire mieux que n'a fait l'auteur. Je crois, pour ma part, que c'est surtout la méthode comparative dont j'ai parlé au début qui nous permettra de découvrir quelques vérités nouvelles. En tout cas, il n'est que juste de reconnaître que, dans le cadre qu'il s'était tracé, l'auteur n'a négligé aucune des sources d'information que la science mettait à sa disposition : les noms propres, les notions économiques, la topographie, il a mis tout cela à contribution dans son étude.

Je signalerai tout particulièrement les recherches nouvelles auxquelles il s'est livré sur les *cognomina*. Sa démonstration, à cet égard, contre

Willems, me paraît sans réplique. J'en dirai autant de sa réfutation de l'opinion du même auteur qui prétend que tous les plébéiens sont d'anciens clients des patriciens.

En résumé, l'œuvre que je viens d'analyser est une œuvre sincère, utile, et, ce qui ne gâte rien, modeste. Il ne me reste plus qu'à exprimer un vœu : M. Bloch, on le voit bien par ce travail, ne s'est pas borné à étudier cette période ingrate des origines : ses investigations ont porté sur la période historique. Pourquoi n'achèverait-il pas ce qu'il a si bien commencé, et ne nous donnerait-il pas une histoire complète du sénat romain ? Ce qui l'a arrêté et découragé, c'est la publication du livre de Willems. Malgré la valeur incontestable de ce beau travail, je persiste à croire que l'ouvrage en question, outre qu'il serait le premier chez nous, pourrait rendre d'utiles services, car le sujet, à mon avis, est loin d'être épuisé. J.-B. Mispoulet.

---

36. — **De decretis** functorum magistratuum ornamentis. — De decreta adlectione in ordines functorum magistratuum usque ad mutatam Diocletiani temporibus rem publicam. Accedit appendix epigraphica. Thèse latine, par G. Bloch, ancien élève de l'École normale supérieure, ancien membre de l'École française de Rome et d'Athènes ; in-8, 178 p. E. Thorin, Paris, 1883.

Dans ce nouveau travail, l'auteur marche sur un terrain plus solide; il quitte le domaine de la légende pour celui de l'histoire. Le voilà, cette fois, en face de faits positifs et de documents certains qui le dispenseront de recourir à l'hypothèse. Chercheur consciencieux, critique éclairé et prudent, dialecticien serré, il a toutes les qualités voulues pour mener à bonne fin l'étude qu'il a entreprise.

Le sujet, bien qu'il ne soit pas absolument neuf, vaut la peine d'être étudié et traité à fond. Il s'agit, en effet, d'une question délicate qui a son importance puisqu'elle touche à la constitution de l'empire romain encore aujourd'hui imparfaitement connue.

Quelle idée devons-nous nous faire de la concesssion des *ornamenta quaestoria, praetoria, consularia*, de celle du *jus sententiae dicendae inter consulares*, etc., enfin de l'*adlectio inter consulares, praetorios, tribunicios, quaestorios?*

M. Nipperdey répond que ce sont trois actes distincts ayant, chacun, des effets propres. Th. Mommsen, tout en distinguant la concession des *ornamenta* de l'*adlectio*, admet que la première, lorsqu'elle est faite à un sénateur, emporte le *jus sententiae dicendae* au rang fixé par la magistrature dont l'*ornatus* est décoré. Enfin Willems soutient que ces formules ont le même sens et qu'elles se réfèrent à des époques différentes.

A son tour, M. Bloch examine le problème et aboutit à la même solution que Th. Mommsen : les *ornamenta*, lorsqu'ils sont accordés à un non-sénateur, ne procurent pas l'entrée au sénat, mais seulement les marques extérieures d'honneur reconnues aux sénateurs ; il en est autrement dans le cas où c'est un membre du sénat qui les reçoit : son rang s'élève alors au niveau de la magistrature dont il a obtenu les insignes. D'ailleurs les *ornamenta* n'ont jamais pour effet de dispenser l'*ornatus* de la gestion de la magistrature dont il est décoré : l'*adlectio* seule a ce pouvoir. Enfin cette dernière émane de l'empereur, tandis que c'est le sénat qui accorde les ornements. Ces deux dernières différences avaien déjà été indiquées par Th. Mommsen.

Après avoir ainsi vérifié sur ces différents points les solutions proposées avant lui et apporté son contingent de faits et d'arguments, M. Bloch se pose un certain nombre de questions dont on ne s'était pas encore préoccupé.

Quels ont été les résultats de l'*adlectio* au triple point de vue de l'accroissement du pouvoir impérial, du recrutement du sénat et de la propagation du droit de cité romaine ?

Pour y répondre, il fallait posséder la statistique des *adlecti*. On la trouve effectivement en appendice, à la fin du volume, sous forme d'une liste chronologique accompagnée de notices biographiques de tous les personnages qui ont été l'objet d'une *adlectio* et dont les auteurs ou les monuments nous ont conservé les noms.

Enfin, dans un dernier chapitre, M. Bloch cherche l'explication des deux formules restées jusqu'ici fort obscures : l'*adlectio in amplissimum ordinem* et la concession du laticlave.

On voit, par ce simple exposé, que l'auteur a traité la question sous toutes ses faces et d'une manière plus complète que ses devanciers.

Cela ne veut pas dire qu'il ait définitivement tranché toutes les difficultés que le sujet soulève. Ainsi je dois déclarer que sa démonstration au sujet du *jus sententiae* attribué aux *ornati* (p. 21) ne m'a pas convaincu. Ce fait de la concession des *ornamenta* à un sénateur était fort rare en dehors de la famille impériale, et il semble bien plus probable, d'après les exemples empruntés par M. Bloch lui-même aux auteurs et aux inscriptions municipales, que le *locus sententiae* était l'objet d'une disposition spéciale.

Je lui reprocherai encore l'obscurité de la solution qu'il donne à la question de l'*adlectio in amplissimum ordinem* et de la donation du laticlave. Je ne vois pas bien quelle différence il y aurait, dans son opinion, entre ces deux formules, si, comme il le dit, l'une confère l'inscription dans l'ordre sénatorial (p. 130), l'autre l'inscription parmi les *equites illustres* (p. 100. 133). D'autre part si l'une et l'autre ont par-

fois (p. 133) pour résultat de dispenser le personnage auquel elles s'appliquent du vigintivirat, n'est-ce pas alors une véritable *adlectio* avec cette seule différence que la magistrature dont ont est ici dispensé n'est pas sénatoriale?

Mais la solution, je le reconnais, était difficile, et je comprends jusqu'à un certain point que M. Bloch n'ait pas osé donner une conclusion plus précise de crainte de se tromper.

Il est un dernier point sur lequel je voudrais présenter une observation; c'est au sujet des autorités qui accordent les *ornamenta* et l'*adlectio*. L'auteur admet, avec Th. Mommsen, que les premiers émanent du sénat, la seconde de l'Empereur. S'il voulait prétendre par là établir une ligne de démarcation bien nette entre ces deux autorités, je serais capable de lui chercher querelle. Mais comme il reconnaît lui-même (p. 54) qu'au fond c'était l'empereur qui avait toute l'initiative de cette mesure, je n'insiste pas. J'arrive tout de suite au point important. A quel titre, en vertu de quel droit, l'empereur exerçait-il l'*adlectio?*

M. Bloch adopte encore ici l'opinion de Th. Mommsen qui soutient que l'empereur ne pouvait user de ce pouvoir qu'autant qu'il exerçait la censure. En effet, ce n'est qu'après Domitien que nous trouvons dans les inscriptions des décrets d'*adlectio* ne mentionnant plus la censure de l'empereur qui les a rendu. Or Domitien est le dernier empereur qui ait pris le titre de censeur. Il aurait, suivant Th. Mommsen, réuni définitivement la censure au principat.

Voilà la théorie que l'auteur a acceptée sans discussion. Malgré l'autorité de celui de qui elle émane, je ne la crois pas fondée et j'aurais été heureux de voir la critique de M. Bloch s'exercer sur ce point capital, comme sur les autres.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter à fond cette question. Mais commen-peut-on supposer que pendant les règnes d'Auguste, de Tibère et de Néron, il n'y ait pas eu d'*adlectio ?* Pourquoi la censure aurait-elle donné à l'empereur un pouvoir qu'elle ne comportait pas sous la République?

Je me borne à ces objections voulant simplement attirer sur ce problème l'attention de M. Bloch.

Ces critiques, ou plutôt ces divergences d'opinion entre l'auteur et moi, n'enlèvent rien à la valeur de son consciencieux travail, supérieur au précédent, à mon avis, sinon par l'étendue des connaissances, du moins par la méthode et par les résultats. J.-B. Mispoulet.

---

37. — **Aeria**, Recherches sur son emplacement, par l'abbé Ferdinand Saurel, chanoine honoraire de Montpellier. Paris, 1885, A. Picard, 1 vol. in-8°, av. pl.

Strabon cite trois villes entre l'Isère et la Durance. Deux sont connues:

Avignon et Orange. La troisième, Aeria, est plus difficile à identifier. M. le chanoine Saurel considérant comme des déterminations en l'air toutes celles qui en ont été faites, en propose une nouvelle à 500 mètres d'altitude, ce qui est suffisamment aérien. Cette attribution n'est pas la dernière. J'en connais une à l'encontre, qui est en train « d'ascensionner », et qui demain plantera son drapeau sur un autre sommet. Ceci est l'avenir, n'anticipons pas. M. le chanoine Saurel a donc trouvé qu'Aire était trop loin pour pouvoir s'appliquer au texte de Strabon ; le mont Ventoux, trop haut ; Mornas, trop bas ; Vanterol, trop escarpé. Il passe ainsi en revue, pour les combattre et les rejeter, plus de vingt autres identifications avec Grenoble, Aurons, Livron, Loriol, Savasse, Donzère, le Pègue, Montbrizon, Valréas, Saint-Paul, Barry, Courthézon, Lers, Sault, Carpentras, Plan de Baix, Châteauneuf de Mazenc, Cairanne, Vaison, le Barroux, etc.; l'emplacement qu'il propose est la montagne de Venteron ou Clairier, à 2,500 mètres de Malaucène. M. le chanoine Saurel s'est fait l'historien de Malaucène, qui est, je crois, sa ville natale, et il ne veut lui épargner aucune gloire, ce qui témoigne de sentiments louables. Aeria s'élevait donc non loin du lieu où est Malaucène aujourd'hui. Pour y aller, en partant de Malaucène, on prend la route du Clairier ; arrivé au carrefour de Tabardon, on peut choisir entre deux chemins : la continuation du premier ou la route antique de Carpentras à Vaison. Le choix n'est pas douteux : on prend la route antique. Malheureusement, cette route antique laisse à droite, à plusieurs centaines de mètres, le plateau où se serait élevée Aeria, et c'est par des sentiers d'exploitation qu'on accède à la ville qui partagea avec Avignon et Orange l'honneur d'avoir fixé l'attention de Strabon.

A l'appui de son attribution, l'auteur produit diverses preuves, à savoir : 1° une étendue suffisante au développement d'une grande ville, et des matériaux jetés çà et là en si grande quantité, qu'un entrepreneur a déclaré qu'ils suffiraient à construire plus de sept cents maisons; 2° des temples (douteux), des tombeaux, une inscription gauloise en caractères grecs, plusieurs en latin, des monnaies, le tout trouvé sinon à Aeria, du moins aux environs; 3° le nom de la montagne Clairier, dérivé de Κλάριος, surnom d'Apollon. Dans la préface, M. Tamizey de Larroque signale le goût de l'auteur pour l'étymologie celtique ; on voit par ce que M. le chanoine Saurel dit de Clairier, qu'il n'est pas exclusif dans ses tendances étymologiques. Ce qui me frappe dans les preuves de M. le chanoine Saurel, c'est que malgré leur abondance, il n'y en ait pas une de probante. La moindre pierre sur laquelle le nom d'Aeria serait inscrit me toucherait, le reste me laisse indifférent, à moins que je n'y trouve, comme dans la voie antique qui n'aboutit pas à la grande ville antique, quelque motif de me défier de l'identification proposée.

Ces réserves faites, je me plais à reconnaître que M. le chanoine Saurel a fait un mémoire sérieux, érudit, bien distribué, et qui met très nettement et complètement au courant de la question. A ce point de vue l'auteur ne mérite que des éloges. B.

---

38. — Τοῦ μακαριωτάτου Θεοδωρήτου ἐπισκόπου Κύρου ἐπιστολαὶ μη' .. ἐκδιδόμεναι ὑπὸ 'I. Σακκελίωνος. Athènes, Perris, 1885, in-8° de VIII-45 pages.

C'est d'après un manuscrit de Patmos, du XI° siècle environ, que M. Sakkélion, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale d'Athènes, publie ces quarante-huit lettres de Théodoret. La dernière édition, celle de Migne, en contenait déjà cent quatre-vingt-cinq ; on voit que cette découverte y ajoute un complément fort considérable. M. Sakkélion s'est borné à reproduire scrupuleusement le manuscrit, en comblant çà et là, par conjecture, les lacunes que les mites y ont introduites ; dans une courte introduction il décrit ce manuscrit et donne les renseignements bibliographiques les plus indispensables pour apprécier le nouveau texte.

Il y a encore beaucoup à faire sur Théodoret. M. l'abbé Huvelin s'était jadis laissé tenter par ce beau sujet ; depuis, des occupations d'un ordre supérieur à toute littérature ont absorbé ce noble esprit. Il serait à désirer que quelqu'un reprît le sentier dont il s'est détourné. Théodoret, malgré quelques mésaventures théologiques, est une des figures les plus belles et les plus sympathiques du V° siècle. Son relief dans l'église syrienne a été assez grand, ses relations avec le siège d'Antioche assez étroites, pour qu'il soit possible de faire de lui le centre d'une histoire religieuse d'Orient pendant toute une période et une période bien intéressante. Même au point de vue de l'histoire générale ou de l'histoire profane, ses lettres fourniraient des documents utiles. Sans parler de celles que l'on connaît déjà, mais dont on n'a guère tiré parti, celles que M. Sakkélion publie nous montrent l'évêque de Cyr en relations quotidiennes avec les magistrats du pays, avec les hauts fonctionnaires de Constantinople et les professeurs des écoles publiques. A chaque instant on le voit intervenir pour défendre ses diocésains contre la sévérité rapace des gouverneurs et des employés du fisc. Un jour (lettre 32) qu'il est en train de préparer une grande fête de dédicace, où son peuple doit trouver une occasion de réjouissances, il apprend que le fonctionnaire Théodote va venir instrumenter chez lui. Grand contre-temps, car comment des gens écorchés par le fisc pourront-ils se livrer à la joie? Heureusement l'évêque de Cyr connaît ce magistrat inopportun ; il lui écrit bien vite que si les enfants ont peur de Croquemitaine et les adolescents des maîtres d'école,

les grandes personnes redoutent l'apparition des juges, huissiers et procureurs; qu'il sera donc le bienvenu, mais à condition qu'il vienne en forme privée et laisse à Antioche son attirail de justice.

La plupart des lettres publiées par M. Sakkélion sont ainsi adressées à des fonctionnaires. En tête de quelques-unes on trouve des noms d'évêques célèbres, Théodote d'Antioche, Proclus de Constantinople, Basile de Séleucie, André de Samosate; mais ce ne sont guère que des billets de politesse ou des lettres de recommandation. Dans l'une d'elles (lettre 2) j'ai relevé la mention d'un aumônier militaire, le diacre Agapit, attaché à un corps de troupes en garnison à Hiérapolis, puis transféré en Thrace avec les soldats auxquels il donnait ses soins. Pas la moindre allusion aux controverses religieuses du temps; les théologiens n'ont donc ici rien à prendre ni à reprendre. Quant aux historiens et aux amis des lettres, ils ont à remercier M. Sakkélion de l'agréable présent qu'il vient de leur faire.

L. DUCHESNE.

---

39. — **Fouilles de deux tumulus à Morthomiers** (Cher), par M. Albert DES MÉLOISES. Bourges, in-8°.

40. — **Le Cromlech d'Er-Lanic,** par le Dr de CLOSMADEUC. Vannes, in-8°.

41. — **Les polissoirs préhistoriques de la Charente,** par G. CHAUVET, Angoulême, in-8°.

42. — **Haches et épées en bronze** trouvées à Rennes, par Lucien DECOMBE. Rennes, in-8°.

43. — **L'âge des silex du littoral de l'Océan,** par DULIGNON-DESGRANGES. Bordeaux, in-8°.

44. — **La vallée du Suran et l'abri de Chateauvieux,** par JARRIN et JACQUEMIN. Bourg, in-8°.

Toujours et partout l'homme s'est préoccupé des restes mortels de celui qui fut un homme comme lui; les nombreuses sépultures qu'on découvre tous les jours en sont une preuve éloquente. M. A. des Méloises nous fait connaître le résultat de fouilles habilement poursuivies dans deux nouveaux tumulus de Morthomiers. Le premier a quelque analogie avec les tumulus d'Alsace, si bien étudiés par M. de Ring. On y trouve un cercle de pierres entourant la sépulture principale. C'est le premier exemple de ce genre signalé dans le Centre de la France. Ce cercle serait-il un cercle sacré, considéré comme symbole de l'éternité? Ce tumulus remonterait au IVe siècle avant l'ère chrétienne. Le second présente

trois chambres placées à différents niveaux. Elles ont été soumises à l'action d'un feu intense qui en aurait vitrifié les parois si l'argile avait été siliceuse, et qui, dans ce terrain calcaire, leur a donné la dureté de la brique. Curieux procédé qui fait penser aux monuments vitrifiés et fait de ces souterrains calcinés des sortes de poteries gigantesques. Les sépultures de ce tumulus sont d'époques différentes, mais appartiennent à l'une ou à l'autre des deux orientations nord-sud et ouest-est. Peut-être y a t-il là un moyen de les dater. M. des Méloises pense que les grottes de Morthomiers sont plus ou moins antérieures à des sépultures auxquelles il est impossible d'assigner moins de dix-neuf siècles.

— Une récente visite faite à l'île d'Er-Lanic par le savant docteur lui fournit l'occasion de présenter une étude complète avec plans et croquis du singulier cromlech découvert par lui en 1866. Sur plusieurs points du golfe Morbihannais et à des profondeurs variables, il existe des ruines sans nombre ; « le vaisseau jette son ancre sur les débris de ces villes qui faisaient alors l'orgueil de l'Armorique. » (De Penhoet.) Parmi ces ruines, peu sont aussi importantes que le cromlech ayant la forme du chiffre 8, dont le deuxième cercle est presque toujours submergé. Souvent visité par le savant archéologue, il lui a déjà livré, avec des milliers d'objets de tout genre, plus d'un secret utile à la géologie et à la géographie comparée. Outre sa forme, en effet, ce cromlech soulève une question du plus haut intérêt, celle des transformations subies par le littoral armoricain sous la double influence de l'affaissement lent et continu du sol et l'envahissement de la mer. « Une seule chose est démontrée par l'observation de ce monument, c'est que depuis sa construction, des modifications considérables ont eu lieu sur nos côtes, et qu'il est infiniment probable que le golfe du Morbihan n'existait qu'à l'état rudimentaire lorsque la plupart des monuments mégalithiques ont été dressés sur le sol de nos îles et de nos presqu'îles, sans qu'il soit possible d'évaluer le nombre de siècles écoulés depuis leur construction jusqu'à la conquête romaine. »

— Si les menhirs du cromlech dEr-Lanic ont échappé en partie aux mutilations des hommes, c'est que la mer a su les protéger. Il n'en est pas de même de certaines pierres à rainures ou à cuvettes, *premières machines* de l'outillage de nos pères, que l'on sacrifie pour paver nos routes sans le moindre souci de l'intérêt qu'elles peuvent offrir aux archéologues. Aussi faut-il savoir gré au savant président de la Société archéologique de la Charente de passer en revue et de nous décrire les divers monuments de ce genre trouvés dans ce département. Les polissoirs magdaléniens sont nombreux dans les grottes de la région ; ce sont des plaquettes de pierre dure ou de simples cailloux analogues à l'ancien marteau en quartz du moustérien. Parmi les beaux polissoirs à

rainure, il faut citer ceux de la Chèvrerie et d'Entreroche, qui ornent le square de l'hôtel de ville d'Angoulême. Celui du Moulin-Paute est également remarquable. Le polissoir de la Chèvrerie pèse 800 kilos et présente sur l'une de ses faces onze encoches fusiformes. L'auteur signale également des polissoirs à cuvette simple et quelques petits aiguisoirs trouvés dans la région.

— Avec la compétence d'un véritable archéologue, M. L. Decombe nous donne la description de divers objets trouvés à une profondeur de 5 mètres, dans la partie la plus ancienne du lit de la Vilaine au pied même du rempart de la vieille ville de Rennes. Ce sont : une poignée d'épée en fer ciselé du xviii[e] siècle, deux clefs en fer du xvii[e], un fer de pique, un fer de flèche, un éperon en fer doré du xvi[e]. Autrement importante est la découverte de deux lames d'épée en bronze du type morgien ; c'est la première trouvaille de ce genre signalée à Rennes. Ces deux épées ont été déposées au musée archéologique de la ville.

— M. Jarrin combat *pro domo*, il veut que le département de l'Ain ait été habité par l'homme quaternaire. C'est au nom de la science que M. Dulignon-Desgranges montre l'inconvénient des systèmes établis un peu à la légère par les maîtres en préhistoire. Le premier se plaint qu'on ne compte pas à Paris avec la science de province et que les gens compétents de la capitale font aux savants de l'Ain une guerre ouverte ou sournoise. Le second, qui est un spécialiste, fait mieux que de se plaindre, il argumente contre M. de Mortillet et prouve que celui-ci lui attribue les opinions qu'il n'a pas et lui prête des choses qu'il n'a jamais dites ; et que par contre M. de Mortillet se trompe quand il affirme que les silex de Lacanau et tous ceux du littoral ne sont pas robenhausiens. M. de Mortillet croit que le racloir Moustérien a disparu devant le grattoir solutréen ; M. Dulignon-Desgranges, après bien d'autres, apporte des faits qui prouvent le contraire. Il pense également, contrairement à l'opinion de M. de Mortillet, que les grattoirs étaient emmanchés et que les petits silex baptisés du nom très élastique d'*outils usuels*, étaient des harpons. Quant aux récriminations de M. Jarrin, je crois que, si la mâchoire venait rejoindre la dent de l'homme de Chateauvieux ; si elle était surtout privée des apophyses géni ; si enfin un crâne tant soit peu néanderthaloïde venait rejoindre cette mâchoire, les *sournois de Paris* seraient réduits au silence et l'on verrait cesser les « entremangeries sottes », aussi nuisibles à la science que peu honorables pour les savants. Si les fouilles de Chateauvieux donnaient de pareils résultats, volontiers je pardonnerais à M. Jarrin de nous dire que « le ménage quaternaire paraît avoir été polygame (p. 8), « qu'il volait des écuelles » (p. 9), et que le savant abbé Bourgeois qui a illustré Pontlevoy dans

le Loir-et-Cher était un prêtre de Juilly (p. 10) (Seine-et-Marne), qu'il n'a jamais honoré de sa présence. J.-M. Bordes.

---

45. — **Grammaire élémentaire de la vieille langue française**, par L. Clédat. Paris, in-18, 1885, VIII-351 p.

L'ouvrage de M. Clédat se compose de quatre parties : 1° Introduction et notions préliminaires (formations du vocabulaire, orthographe), pp. 1-32 ; 2° grammaire proprement dite ou étude des flexions, pp. 33-160 ; 3° syntaxe particulière, syntaxe générale, vieux gallicismes, p. 161-282 ; 4° phonétique, pp. 283-330. Enfin une sorte d'appendice contient des *notions générales sur la versification française du moyen âge*, pp. 331-335. Nous pensons que le premier titre de la deuxième partie : *Grammaire proprement dite*, est une distraction et que M. Clédat range aussi la syntaxe dans la grammaire.

Le but du livre se trouve ainsi indiqué dans les premières lignes de la préface : « Si ce livre n'est pas trop au-dessous du but que s'est proposé l'auteur, il pourra conduire à la connaissance de notre vieille langue non seulement ceux qui font ou qui ont fait des études classiques complètes, mais encore ceux qui ne sont pas allés au delà d'une bonne instruction primaire et qui n'ont aucune notion préalable de la grammaire latine. »

L'intention est louable, quoiqu'on ne puisse s'empêcher d'un certain scepticisme à l'égard des espérances de M. Clédat. En tout cas, par charité pour ceux qui savent le latin, les paradigmes qui interrompent l'exposition, auraient pu être groupés en un endroit quelconque du livre, où ceux qui en ont besoin iraient les chercher.

Le titre : *Grammaire de la vieille langue française*, laisse planer un doute sur la méthode et sur le contenu de l'ouvrage. On peut composer de deux manières une grammaire du vieux français : dresser un catalogue de formes et de constructions, analogue aux travaux de Neue et de Draeger pour la langue latine, ou expliquer le français actuel par le développement historique de la langue depuis les origines jusqu'au XVI[e] siècle. Cette seconde méthode a été adoptée par M. Brachet dans sa *Grammaire historique* et en général par ceux qui l'ont suivi. Or, M. Clédat n'a pas prétendu donner un travail complet sur la langue du moyen âge : ce travail, il nous le promet pour plus tard (p. V), mais la grammaire qu'il publie aujourd'hui est un ouvrage élémentaire : dès lors, il devait se résoudre à y introduire l'idée du développement historique de la langue. Écrire une grammaire du vieux français sans indiquer la succession des formes et des constructions et en citant pêle-mêle la *Chanson de Roland*, les *Sermons* de saint Bernard et Commynes, c'est écrire la grammaire d'une langue idéale qui n'appartient à aucun siècle et n'a

jamais été parlée; c'est faire croire que la langue de moyen âge, — celle du moins dont M. Clédat publie la grammaire, — s'est dégagée en une nuit du latin populaire. M. Clédat, après avoir fait intervenir l'histoire une fois pour toutes dans ses premières pages (*Origines de la langue et orthographe*), n'y revient plus : je me trompe, la méthode historique s'impose tellement en un pareil sujet que parfois il en fait une application incomplète. On voudrait le voir plus souvent infidèle à son propre système.

Pour faire comprendre les graves inconvénients de la méthode de M. Clédat, j'en donnerai deux exemples. Voici comment sont expliqués les pluriels en *aux*. « L'*l* s'est vocalisé en *u* devant l'*s* de flexion ou l'*s* des noms indéclinables : *chevals*, cas sujet singulier et cas régime pluriel est devenu *chevaus*, *chevaux*; *falx* est devenu *faus*, *faux*. » Et c'est tout. Pas un renvoi au parag. 42, qui aurait expliqué l'orthographe. Pas un mot qui indique la succession historique de *chevals*, *chevaus*, *chevax*, *chevaux*, *chevaulx*, *chevaux*. — Je prends l'autre exemple dans la syntaxe. P. 177, §§ 404 et 405, M. Clédat indique la répétition du sujet par un pronom pléonastique. Il cite saint Bernard : « Li pelerins s'il saiges est..., il trespesset. » Mais il ne montre pas le rapport entre cette construction et notre construction interrogative : « *Pierre viendra-t-il?* » On est ici en présence de deux faits qui ont une connexion intime : mais, grâce à la méthode de M. Clédat, le lecteur est condamné à en ignorer le rapport.

Il y aurait encore beaucoup à redire sur la disposition des matières. Les cinq pages consacrées à la déclinaison des noms féminins, où les remarques et les exceptions se mêlent aux principes, forment un tel désordre que M. Clédat lui-même a éprouvé le besoin d'en donner un résumé. On est étonné de le voir traiter longuement la question du neutre dans un chapitre consacré à la déclinaison (p. 37, § 60); il est vrai qu'à la syntaxe du genre, l'auteur renvoie à la déclinaison pour le détail. Du reste, toute la partie consacrée au genre aurait besoin d'être ordonnée avec plus de clarté. Il faudrait poser d'abord en principe qu'il y a des changements de genre, puis en indiquer les causes générales, analogie de la terminaison et influence du sens. — La section consacrée au participe passé, pp. 115-123, est dans une confusion où il est difficile qu'un élève puisse se reconnaître. — On est étonné de voir la phonétique rejetée à la fin d'un volume où il en est constamment question : mais c'est à cause de « ceux qui n'ont aucune connaissance préalable du latin, » p. 483, n. 1.

Il y a bien des inutilités dans ce petit livre, surtout dans la syntaxe. M. Clédat a-t-il voulu seulement équilibrer les deux parties quant au nombre des pages? On pourrait le croire en lisant la page 172 consacrée à expliquer, avec exemples à l'appui, que *icest*, *cest*, *cestuy*, etc., sont des cas régimes : imagine-t-on un chapitre de syntaxe latine où l'auteur prouverait doctement que *illum* s'emploie seulement à l'accusatif? Un tiers de la

seconde partie de la syntaxe a pour sujet l'ordre des mots : nous y apprenons que le sujet peut être placé après le verbe, le régime avant le verbe, que le sujet et le complément peuvent être réunis avant ou après le verbe, etc. etc. Il était si simple de grouper tous ces faits en disant que l'ancienne langue a conservé du latin la liberté de l'inversion.

Après ces critiques sur l'exposition, il conviendrait de parler du fond de l'ouvrage. Voici quelques indications rapides. On trouve d'abord dans le livre de M. Clédat les erreurs habituelles aux ouvrages de vulgarisation : *ille* donné comme étymologie de *li* et de *il* (*illic* n'est mentionné que dans une note, p. 70, et avec doute); les formes en *ève* de l'imparfait, p. 132. Ce sont là des erreurs que M. Sayce appellerait des idoles de la linguistique. P. 6 et 199, la table des affixes n'en donne ni le sens ni le genre ; p. 20, la question de l'orthographe est inséparable de celle de la prononciation, qui n'est nulle part traitée ; p. 76, les parag. 140 et 141 sont incomplets et n'expliquent pas des expressions comme *contrel vent, cestuy vengier se fairel puis*, etc.; p. 77 et suivantes, M. Clédat symplifie trop une question difficile et n'indique pas *mus, tus, sus*, formes latines dans Ennius, Lucrèce et dans les citations des grammairiens : elles l'auraient dispensé de donner une étymologie fausse des formes du cas régime; au chapitre du verbe, on chercherait en vain un tableau de la répartition des verbes dans chaque conjugaison ; p. 165, § 378, la rédaction du parag. induit en erreur sur la différence du genre de *délice* et *délices* ; p. 163, § 372, ajouter que le génitif possessif français n'est usité que pour les mots représentant une idée de personne; p. 168, *rien* commence à devenir masculin au xv[e] siècle; il n'est fait mention nulle part du duel français : *unes joues ;* les locutions comme *pauvre chose est de mortelle vie* ne sont pas expliquées ; quiconque n'est pas instruit de l'histoire du vers français ne pourra se douter, en lisant la page 331, qu'il est fondé sur l'accentuation.

Il manque enfin à ce livre un index et une bibliographie. Il est vrai, M. Clédat cite en note l'ouvrage de M. Cocheris, *la Langue française*, et un article de *l'Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon*, de M. Clédat lui-même : tout le monde avouera que c'est insuffisant.

Malgré les nombreuses critiques que nous venons de faire, il n'est pas douteux que cet ouvrage ne puisse rendre des services. Il est un des premiers essais en ce genre : car la *Grammaire* de M. Brachet est décidément insuffisante et nous ne pouvons considérer comme des grammaires de l'ancien français tous les petits livres sur les Origines de la langue française dont le marché est inondé. Les parties nouvelles du livre de M. Clédat sur l'orthographe, sur la syntaxe et sur l'ordre des mots sont celles qui naturellement offrent le plus de prise à la critique; mais c'est déjà beaucoup d'avoir osé les introduire. Aussi bien la science

n'est-elle peut-être pas assez avancée sur quelques-uns de ces chapitres pour qu'on puisse leur donner place dans un livre élémentaire. Quant aux défauts de rédaction, une revision soigneuse les fera disparaître dans la prochaine édition, et ainsi ce livre deviendra tout à fait digne du but auquel on le destine et des travaux antérieurs de son auteur.

P.-A. Lejay.

---

46. — **Le cardinal de Bernis depuis son ministère, 1758-1794. — La suppression des Jésuites, le schisme constitutionnel,** par Frédéric Masson. Paris, Plon, 1884, in. 8 de IV-568 p.

M. Masson a publié, il y a six ans, les *Mémoires de Bernis,* dont on sait le grand intérêt pour l'histoire de la politique française au XVIII^e siècle. Il complète son œuvre aujourd'hui en retraçant la vie du cardinal, depuis sa sortie du ministère jusqu'à sa mort. Il le suit pas à pas, d'abord dans son exil peu rigoureux du reste, puis dans son archevêché d'Alby, à Rome enfin, où l'amena le conclave de 1769 et d'où il ne devait plus revenir. L'élection de Clément XIV accomplie et accomplie surtout par son fait, il fut nommé ambassadeur du Roi près du Saint-Siège et conserva ce poste éminent jusqu'au jour où son refus de serment à la constitution civile du clergé amena sa destitution.

Le rapprochement de ces dates 1769-1794 montre suffisamment l'intérêt que peut offrir le livre de M. Masson : élection de Clément XIV, suppression des Jésuites, tentatives pour ressusciter la compagnie, restitution du comtat-Venaissin, élection de Pie VI, explosion de la Révolution française, schisme constitutionnel, tels sont les grands événements auxquels fut mêlé Bernis, souvent avec un rôle prépondérant. Je ne parle pas de la multitude d'affaires courantes qu'il avait à traiter chaque jour, en sa double qualité d'ambassadeur et de protecteur des Églises de France, et qui exigeaient une attention de tous les instants, beaucoup de tact, d'esprit de suite et de fermeté. On sait avec quel éclat Bernis représenta notre pays à Rome, comment, selon sa propre expression, il sut tenir « l'auberge de France au carrefour de l'Europe, » quels hôtes illustres il y reçut, quelles relations il s'y créa. On sait aussi avec quelle noblesse il renonça aux dignités et à la fortune pour conserver l'honneur et avec quelle fermeté il protesta contre le schisme. « Bernis, dit M. Masson à la dernière page de son livre, a payé son honneur de ses biens, il l'eût payé de sa tête : on trouvait en ce temps-là que ce n'était pas trop cher. Être un homme d'honneur, un homme aimable, un ministre patriote, un bon ambassadeur, un prêtre utile, cela n'est point être un grand homme ; mais un pays doit souhaiter d'avoir beaucoup de serviteurs ainsi faits, et quand il les a possédés, il a le devoir de s'en enorgueillir. »

Si le sujet choisi par M. Masson est véritablement intéressant, il est certain aussi que la tâche qu'il s'est imposée n'est pas des plus faciles d'abord en raison de la variété des connaissances qu'il faut apporter à l'étude de tant de questions épineuses, ensuite à cause de l'étendue des recherches à faire et du nombre presque infini de documents à consulter. Enfin dans cette histoire-là il y a beaucoup de points délicats sur lesquels les opinions sont fort partagées, sur lesquels des thèses contradictoires ont été soutenues très doctement quelquefois, toujours très vivement.

Dirai-je que M. Masson a su triompher de tant de difficultés? Pas tout à fait, mais il faut bien reconnaître qu'il y a lieu de tenir compte de la grandeur même de ces difficultés. Un homme du monde qui s'est surtout occupé d'histoire diplomatique, est bien quelque peu excusable de n'être pas profond théologien, canoniste consommé. Il serait fâcheux pourtant que le lecteur candide le crût trop sur parole en ces matières délicates. Quant aux opinions, M. Masson semble s'attacher à certain gallicanisme d'ancien régime, un peu étroit et passablement démodé en ce temps où les raisons ne manquent pas aux catholiques de se défier de l'intervention de l'État en matière religieuse et de restreindre autant que possible son ingérence en fait de pratiques et de croyances. De plus il est résolument du parti opposé aux Jésuites, ce qui peut être strictement son droit, mais ne paraîtra sans doute pas de très bon goût dans les circonstances présentes. M. Masson ne manquera pas de me répondre qu'il est en bonne compagnie avec Clément XIV et une grande partie du sacré Collège, avec Bernis, dont il épouse, en les accentuant, les sentiments et les idées, en les accentuant même singulièrement, car le cardinal ne paraît pas s'être porté avec une conviction très vive à la besogne que lui demandait sa cour. Notre auteur ne manquera pas de dire aussi que maintes fois il rend justice aux gens qu'il n'aime pas, notamment quand il démontre l'inanité de l'accusation portée contre les Jésuites au sujet de l'empoisonnement prétendu de Clément XIV.

Pour en finir avec ce procès de tendances, j'ajouterai que M. Masson me semble être un peu sévère dans ses appréciations. A part Bernis et ses intimes, bien peu de gens trouvent grâce à ses yeux. Il me semble spécialement que Pie VI méritait un autre traitement. De plus, mais ceci provient surtout, je l'espère, de son incompétence théologique, M. Masson a laissé passer quelques plaisanteries de fort mauvais goût sur des choses très respectables.

En revanche, il est un point sur lequel tout le monde sera d'accord. On rendra unanimement justice à la probité historique de notre auteur et à l'ardeur persévérante de ses recherches. Il est difficile de se faire une idée du nombre et de la valeur des documents inédits qu'il a mis en œuvre. Les archives particulières de la famille de Bernis lui ont été

ouvertes, et il y a puisé à pleines mains, il a dépouillé avec le plus grand soin cent et quelques volumes aux Affaires étrangères. Par lui-même ou des correspondants habiles et zélés, il a fouillé vingt autres dépôts pour y retrouver la trace de Bernis. Joignez-y une masse considérable d'imprimés, fort rares quelquefois, du XVIII[e] siècle et de ce temps-ci (1). Le livre est bien un peu touffu et les menus détails empiètent quelquefois sur les grandes lignes, mais en somme nous avons là une contribution vraiment importante à l'histoire religieuse et diplomatique des derniers temps de l'ancien régime et des premières années de la Révolution et, tout en formulant des réserves sur un certain nombre d'appréciations, les lecteurs instruits reconnaîtront la valeur sérieuse et l'utilité de cette histoire des vingt-sept dernières années du cardinal de Bernis. E. ALLAIN.

CHRONIQUE

— Une brochure extraite de la *Rassegna nazionale* de Florence et intitulée *Quali Britanni diedero il nome all' Armorica ?* (Quels sont les Bretons qui ont donné leur nom à l'Armorique ?) contient une chaleureuse défense d'un travail de M. V. De-Vit contre une note de M. Mommsen (*Ephem. epigr.*, t. IV, p. 177) et deux comptes rendus, l'un de M. Gaidoz (*Polybiblion*), l'autre de M. Loth (*Revue celtique*). M. De-Vit avait soutenu, dans le travail incriminé, que deux cohortes mentionnées dans le même diplôme (*C. I. L.*, t. III, p. 855) portant le même numéro et appelées l'une *Brittonum*, l'autre *Britannica*, supposaient l'existence de deux peuples distincts, les *Brittones* et les *Britanni*. De plus M. De-Vit soutenait que les Bretons d'Armorique ne représentent pas une émigration venue de la Bretagne insulaire, mais une invasion venue du Jutland ; leurs ancêtres seraient un peuple germanique. Le défenseur s'indigne que MM. Loth et Gaidoz n'aient pas cru devoir discuter à fond cette opinion. — Les deux questions peuvent être séparées. Sur la première, il semble bien difficile de ne pas accepter l'avis du prince de l'épigraphie romaine et de ne pas conclure avec M. Mommsen que *Brittones* et *Britanni* ne sont qu'un même peuple. Quant à la seconde, M. De-Vit a tort de s'étonner que MM. Gaidoz et Loth écartent sa solution par la question préalable. Si ce procédé peut jamais être employé en histoire, c'est ici le cas. Au surplus, qu'il produise un représentant de son opinion. Jusqu'ici, en effet, il est seul de son avis, et la présente brochure ne me dément pas, car, bien que les éloges n'y soient pas ménagés à M. De-Vit, elle est cependant son œuvre.

L. D.

— M. A de la Borderie publie (Saint-Brieuc, Prud'homme) un rapport à Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier sur « les monuments originaux de

(1) Les références aux documents et aux livres sont fort nombreuses et d'ordinaire très suffisantes. Un détail pourtant à cet égard. Comment M. Masson a-t-il oublié d'indiquer la source où il a pris cette lettre de saint Charles Borromée « qui, deux siècles auparavant, avait annoncé la suppression nécessaire de la société ? » (p. 259). On aimerait bien à savoir la provenance d'un texte comme celui-là.

l'histoire de saint Yves ». Ces monuments sont : 1° l'enquête faite à Tréguier, en 1330, pour le procès de canonisation ; les Bollandistes n'en avaient eu qu'un fragment, M. de la Borderie en a retrouvé une copie complète du XIVe siècle, à la bibliothèque de Saint-Brieuc ; 2° le rapport fait au pape par les cardinaux, d'après cette enquête ; les Bollandistes en avaient eu copie, mais ils n'en publièrent que des fragments. M. L. Prud'homme, libraire à Saint-Brieuc, en possède un exemplaire manuscrit, du XIVe siècle ; 3° l'office primitif du saint, conservé dans un légendaire manuscrit (XVe siècle) de Tréguier, à la Bibliothèque nationale. — La valeur respective de ces documents est établie par M. de la Borderie avec la clarté et la sûreté d'information qu'on lui connaît. Il termine en faisant justice d'une très mauvaise plaquette publiée par un docteur Bonnejoy (*Vie de saint Yves*, tirée d'un manuscrit du XIVe siècle, Saint-Brieuc, 1884). Je songeais à rendre compte de cet opuscule, où les planches lithographiées ont seules quelque valeur, mais l'exécution faite par M. de la Borderie ne laisse rien à désirer. Je n'ajouterai qu'une observation, c'est que le docteur (en médecine ?) propose les abstinences de saint Yves comme un argument en faveur de l'alimentation végétarienne. Cela m'a beaucoup étonné ; car si les austérités de saint Yves lui ont fait gagner le ciel, il n'est pas à présumer qu'elles aient prolongé ses jours : il mourut à cinquante ans. L. D.

— Dans un des derniers numéros du *Bulletin critique* (n° 5, p. 98), j'avais, en parlant de plusieurs publications africaines, émis le regret, tout amical d'ailleurs, que le *Bulletin trimestriel des antiquités africaines* fût en retard, le dernier numéro de l'année 1884 n'ayant pas paru. C'était une erreur, que je m'empresse de rectifier. Le numéro en question a été distribué en novembre. Depuis, le premier numéro de l'année 1885 (fascicule XI) a également paru. Ces deux numéros renferment d'intéressants articles de MM. C. Pallu de Lessert sur les *Assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique Romaine* (fin) ; A. Héron de Villefosse, sur des inscriptions d'Afrique et sur la mosaïque de saint Leu ; Poinssot, sur ses explorations archéologiques en Tunisie ; Ferrero, sur les monnaies africaines du musée de Turin ; Demaeght, sur des inscriptions inédites d'Oran, etc. etc. Des gravures nombreuses, fac-similés d'inscriptions, dessins de mosaïques, vues de monuments et de villes antiques, enrichissent le texte. En voilà assez pour établir que cet excellent recueil, non seulement n'est pas en retard mais encore continue à mériter de plus en plus l'estime et la reconnaissance des savants. H. T.

— On annonce qu'à partir du mois d'avril, la salle de travail du département des imprimés à la Bibliothèque nationale sera ouverte jusqu'à 6 heures du soir pendant la belle saison. Cette nouvelle sera favorablement accueillie de tous les travailleurs.

— M. le comte Goblet d'Aviella vient de publier en tirage à part la leçon d'ouverture de son cours d'histoire des religions à l'université de Bruxelles. Cette leçon a pour titre : *Des préjugés qui entravent l'étude des religions* (Bruxelles, Muquardt, 34 p. in-8°), préjugés religieux, anti-religieux et scientifiques.

— Le tome XXIII des *Atti della R. Academia Luchese di scienze, lettere ed arti* (Lucques, Giusti), contient une étude de M. G. Sforza, sur la patrie, a famille et les parents du pape Nicolas V.

— *La R. Deputasione di Storia patria* de Turin publie les trois premiers volumes d'une *Bibliotheca Storica Italiana*. Le tome I, outre des renseignements concernant la Société, contient la bibliographie des œuvres qu'elle patrone, le tome II est le catalogue des manuscrits de la Trivulziana par M. Julio Porro, 2276 numéros. T. III, une bibliographie historique des États de la monarchie de Savoie.

— On nous communique le premier fascicule d'une publication qui pourra devenir de premier ordre. C'est un catalogue des manuscrits des bibliothè-

ques de l'Orient grec publié aux frais de M. Theod. Mavrocordato par la *Société philologique grecque* de Constantinople. Ce premier fascicule comprend la description des vingt-sept premiers numéros de la bibliothèque du prieuré de Leimôn, dans l'île de Lesbos, par M. Papadopoulos Kerameus de Constantinople. Nous y relevons six volumes de saint Jean Chrysostome (XI^e-XII^e siècle), huit homiliaires (XII^e-XV^e), dix passionnaires ou ménées (XI^e-XV^e); un lectionnaire oncial du X^e siècle, etc. Le fascicule est accompagné de quatre planches bien faites, et du texte grec inédit de la vie de saint Germain de Constantinople, dont on connaît le rôle important dans la querelle des Iconoclastes au commencement du VIII^e siècle. — Il y a là une belle promesse : *velim deos fortunare!* P. B.

— Une découverte bien inattendue vient d'être faite dans les fouilles que M. P. Pâris, membre de l'école d'Athènes, a entreprises à Elatée en Phocide, cette ville dont la prise causa tant d'émotions aux Athéniens. Il s'agit du lit de table ou *accubitus* sur lequel Notre-Seigneur était couché aux noces de Cana. C'est une grande pierre en marbre, longue de 2^{m}33, large de 0^{m}64 épaisse de 0^{m}033. Elle porte sur une des tranches, l'inscription suivante : Οὗτός ἐστιν ὁ λίθος ἀπὸ Κανᾶ τῆς Γαλιλέας, ὅπου τὸ ὕδωρ οἶνον ἐποίησεν ὁ Κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστός. « C'est ici la pierre de Cana en Galilée où Notre-Seigneur Jésus-Christ changea l'eau en vin. » Cette pierre avait eté signalée par Antonin de Plaisance, pèlerin de la fin du VI^e siècle, qui dit même s'y être étendu et y avoir gravé les noms de ses parents : *Et accubuimus in ipso accubitu, ubi ego indignus parentum meorum nomina scripsi.* M. Ch. Diehl, qui nous donne, dans le dernier *Bulletin de correspondance hellénique*, un excellent mémoire sur cette découverte, a eu l'idée de chercher ces noms sur la pierre ; il y a déchiffré dans un coin une inscription gravée à la pointe dont la fin seulement est conservée. On y lit καὶ τῆς μητρός μου Ἀντωνίνου. Ceci a une grande importance, car l'autre inscription est évidemment postérieure à la translation de la pierre, tandis que celle d'Antonin a été gravée à Cana. Elle fixe donc l'identité du monument. Comment est-il venu à Elatée ? M. Diehl pense qu'il aura d'abord été transporté de Palestine à Constantinople et qu'elle y aura été prise par quelque baron latin de la quatrième croisade, pourvu d'un domaine en Phocide.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 18 février. — M. RAYET présente le moulage en plâtre d'une pierre gravée portant la signature d'Aspasios et représentant le buste d'Athéné Parthénos. — M. DE LASTEYRIE communique des photographies qu'il a reçues de M. Delort, professeur à Auxerre, et qui représentent des bijoux recueillis dans des sépultures burgondes découvertes à Auxerre ; des fibules, des boucles d'oreilles d'un modèle particulier, une pierre antique sur laquelle on voit un personnage, vraisemblablement Silène, armé *d'un thyrse.* — M. L'ABBÉ THÉDENAT présente un fragment de vase de bronze, découvert par M. Bulliot au mont Beuvray. On y reconnaît des traces de lettres burinées d'une lecture difficile. — M. MOWAT communique, de la part de M. Taillebois : 1° l'empreinte d'un fragment de poterie pseudo-samienne orné de sujets en relief avec une inscription ; 2° l'empreinte d'un jeton trouvé entre Pau et Léseat, pesant 2 kilos 150 et représentant un buste dans lequel M. Taillebois croit reconnaître Mithra ; M. Saglio doute de cette attribution. — M. DE VILLEFOSSE présente l'estampage d'une inscription découverte par M. Letaille à Makteur (Tunisie) et faisant connaître le nom d'un cinquième évêque de Mactaris, Germanus. — M. ROMAN communique le texte d'une inscription gravée sur le tympan de la porte de l'église de Ville-Vieille en Queyras détruite en 1574 pendant les guerres de religion. Elle contient un passage, MISSAQVE SEPULTA qui donne lieu à des observations. — M. L'ABBÉ DUCHESNE produit une liste des évêques francs qui assistèrent au concile romain de 769.

Cette liste, plus correcte que celles qui avaient été publiées jusqu'ici, permet de reconnaître que l'évêque Bernwulf, de Wurtzbourg, était déjà en fonction au temps du concile et par conséquent que la vie de saint Boniface par Willibald, dédiée à son prédécesseur Megingoz, a été écrite avant 769, moins de quinze ans après la mort du célèbre missionnaire.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 25 *février* 1885. — Une commission est nommée pour examiner les réponses faites par les diverses Sociétés savantes de France à l'appel que la Société leur a adressé pour la conservation des monuments de France et d'Algérie. — MM. MUNTZ et J. DE LAURIÈRE communiquent une série de reproductions de dessins exécutés au XV^e siècle par l'architecte San-Gallo d'après des monuments antiques. On peut reconnaître dans ces dessins des croquis de l'arc et du théâtre d'Orange, et d'un monument romain qui exista à Aix en Provence, jusqu'à la fin du siècle dernier. — M. L'ABBÉ BERNARD communique le texte de l'épitaphe de Sinibaldi de Lavan, neveu du pape Innocent IV, enterré dans le couvent des Jacobins de Paris. — M. L'ABBÉ THÉDENAT rend compte des fouilles récemment exécutées à Pioule, près le Luc (Var), par M. Aube, et qui ont amené la découverte de sources thermales et d'un assez grand nombre de débris antiques, poteries, fibules émaillées, etc. — M. CHARLES RÉAD communique un beau médaillon en bronze émaillé représentant le roi Louis XII. MM. Courajod et Müntz le rapprcohent de diverses pièces analogues.

Séance du 30 *janvier* (*suite*). — M. Ch. Robert présente à l'Académie, de la part de M. MAXE WERLY, une bague en or, trouvée dans un des départements de l'Est, de l'époque romaine, mais portant une inscription gauloise :

ADIA | NTVN | NENI | EXVE | RTIN | INAP | PISET | V

M. Maxe-Werly a reconnu, dans cette inscription, des noms gaulois déjà connus par des inscriptions et par des monnaies. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE ajoute quelques compléments à cette interprétation.

Séance du 6 *février*. — L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. LOUIS QUICHERAT.

		Premier tour.	Second tour.
MM.	A. Bergaigne.	11 voix.	27 voix *élu*.
	L. Gautier.	8 »	3 »
	A. Héron de Villefosse.	7 »	2 »
	A. Longnon.	6 »	0 »

L'élection de M. Bergaigne sera soumise au président de la République. — Une place de membre libre est déclarée vacante par suite de la mort de M. E. BAUDRY. L'examen des titres des candidats est fixé au vendredi 27 février. — La commission des impressions est renouvelée ; sont élus : MM. DELISLE, MILLER, HAURÉAU, GIRARD, BARBIER DE MEYNARD. — M. E. DESJARDINS communique une note de M. JOYANT sur plusieurs objets antiques trouvés près de Naix (*Nasium*), entre les stations de Ménaucourt et de Tréverray. Le plus remarquable de ces objets est une sculpture représentant une femme assise, drapée ; portant des fruits dans ses mains, à ses pieds est un petit chien. Deux enfants vêtus d'une tunique se tiennent à ses côtés; celui de droite porte un vase et un coffret, celui de gauche un vase dont il semble verser le contenu. M. Desjardins croit que c'est la déesse *Nehallenia* découverte dans l'île de Walcheren, quoiqu'il y ait bien loin de Walcheren à Nasium. M. CH. ROBERT croit aussi qu'il s'agit de la déesse *Nehallenia* ou d'une divinité analogue. H. THÉDENAT.

Le Gérant : E. THORIN.

BULLETIN CRITIQUE

47. — **La Vie antique**. Manuel d'archéologie grecque et romaine (architecture publique et privée, mobilier, armes, costumes, mœurs, usages, etc.), d'après la quatrième édition de E. GUHL et W. KOENER ; traduction faite par F. TRAWINSKI, sous-chef au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, revue et annotée par O. RIEMANN, maître de conférences à l'École normale supérieure ; précédée d'une introduction par Albert DUMONT, membre de l'Institut, directeur honoraire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. — Première partie : *La vie des Grecs*, ouvrage orné de 559 gravures. Paris, J. Rothschild éd., 1884, 1 vol. in 8° de XXIV-435 p.

Lorsque, en 1861, l'année même qui précéda sa mort, Gühl songea à s'associer à Koener pour publier avec lui un *Manuel d'archéologie grecque et romaine*, il mérita bien des amis de la science et de la pédagogie en particulier ; le succès le plus complet accueillit l'heureuse tentative des auteurs et couronna leurs louables efforts : quatre éditions en Allemagne, dont la première est de 1861 et la quatrième de 1876 ; des traductions dans les principales langues de l'Europe, sont venues successivement récompenser l'entreprise et la peine des deux collaborateurs, et, empressons-nous de l'ajouter, c'était justice.

Sans doute, MM. Gühl et Koener n'ont pas eu l'intention d'offrir au public un travail original sur les différents sujets qu'ils abordent, sujets dont il n'est pas un seul qui n'ait donné lieu à de nombreux travaux et qui ne doive provoquer longtemps encore les recherches des archéologues. Mais si leurs vues ont été plus modestes, du moins ne saurait-on trop les féliciter d'avoir atteint leur but. C'est une œuvre de vulgarisation, un *Manuel d'archéologie*, comme ils l'intitulent eux-mêmes, que les auteurs se sont contenté d'écrire, et c'est pourquoi, s'interdisant toute discussion, ils se bornent à relater les faits précis, et, parmi ces

faits, à choisir ceux qui sont essentiels. Ils ont fait avec méthode, prenant soin de recourir, sur chaque matière, aux traités les meilleurs et les plus estimés, cela très brièvement et sans autre souci que celui d'être clairs et exacts, et de donner la moyenne des opinions vraisemblables (1).

Le volume que nous analysons aujourd'hui et qui est relatif à *la Vie des Grecs*, s'adresse à quiconque lit les écrivains de la Grèce et veut comprendre les détails de la vie même que peignent ces écrivains, sans se livrer à une étude spéciale et approfondie de l'archéologie grecque. Il explique les termes dont ils se servent, et les éclaire par des images empruntées le plus souvent à la plus belle époque de la civilisation hellénique, le v^e^ et le iv^e^ siècle avant notre ère. Il permet de la sorte à chacun de se faire aisément une idée exacte de ces constructions de natures diverses, ou de ces objets usuels dont la mention revient sans cesse dans le texte, et à ce point de vue il présente une utilité qui n'échappera à personne, car, comme l'écrit avec beaucoup de justesse le regretté M. Dumont dans son *Introduction* (p. xiii) : « Faute d'être instruit à cet égard, on voit mal ce que l'auteur a voulu dire ; ce n'est pas seulement le sens matériel qui échappe ; on suit moins bien les idées et souvent on ne les comprend pas du tout. Connaître seulement le vocabulaire, c'est à vrai dire ne savoir qu'à moitié le sens d'un grand nombre de mots. » C'est pourquoi, poursuivant l'idée mère qui a inspiré et dicté leur travail, que, dans l'étude de l'antiquité, on peut tirer un grand profit des leçons des choses, MM. Gühl et Koener ont, avec raison, jugé bon, non pas seulement de faire une place convenable à l'archéologie pure, mais de mettre aussi sous les yeux de leurs lecteurs des représentations des œuvres d'art. Ils ont, à cet effet, enrichi leur livre de vignettes et de gravures bien choisies.

Tel n'est pas, du reste, l'unique mérite de cet ouvrage. Il a de plus l'avantage incontestable pour les débutants, auxquels il convient surtout, de n'inculquer que des notions vraies et de donner des vues générales, d'être conçu suivant une méthode et d'après un plan différents de ceux adoptés par les quelques rares dictionnaires qui ont le même objet ; tandis que ces derniers donnent l'explication des termes pris isolément, sans présenter d'ensemble la série qui constitue une même famille ; tandis qu'un de leurs articles, par exemple, traite d'une forme de vase, d'une arme particulière, etc., ici, dans un court chapitre, on trouve un exposé, élémentaire il est vrai, mais complet dans la mesure où il veut l'être, de ce que nous savons sur toutes les formes de vases ou sur les genres d'armes les plus variées, de telle sorte que, grâce à

(1) Dans leur travail de collaboration, Gühl a rédigé, pour la Grèce comme pour Rome, la partie relative aux constructions publiques et privées, et Koener a fait le reste.

cette synthèse et à cette coordination, il n'est nullement besoin, pour s'en servir utilement, d'avoir déjà des connaissances étendues et de posséder l'art toujours délicat de savoir choisir et comparer.

Si nous nous sommes attaché à faire ressortir les principales qualités de l'œuvre de MM. Gühl et Koener, c'est assurément moins pour justifier le légitime succès qu'elle a obtenu partout à l'étranger, aussi bien dans la langue où elle a été écrite que dans les éditions anglaise et italienne, que pour démontrer l'utilité d'en publier une traduction française.

C'est ce que comprirent MM. F. Trawinski et O. Riemann. Grâce à eux, désormais *la Vie des Grecs* est devenue accessible à tous ceux que leur ignorance de l'allemand privait de lire et d'apprécier cet excellent volume.

Les traducteurs ont contribué à vulgariser en France beaucoup de connaissances souvent fort simples et toujours utiles; ils ont mis à la portée de tous ceux que l'antiquité intéresse des notions essentielles d'archéologie, en donnant à chacun le moyen d'apprendre à distinguer les différentes époques auxquelles appartiennent les principaux monuments de nos grandes collections.

Tout en restant fidèles à leur rôle de traducteurs, il ne faudrait cependant pas croire que MM. Trawinski et Riemann aient poussé le scrupule jusqu'à se rendre esclaves de leur modèle. Ils ont compris que le respect du plan et de l'économie générale de l'ouvrage ne devait pas les empêcher d'en modifier la physionomie extérieure, afin d'en rendre la lecture plus aisée et plus attrayante. C'était un Allemand qu'il s'agissait pour eux de nous présenter, et nul ne songera à leur tenir grief de l'avoir dégrossi et de l'avoir habillé à la française. Aussi convient-il de les féliciter, ainsi que l'éditeur, d'avoir abandonné le classement de l'original en de nombreux paragraphes, et de l'avoir remplacé par une division en dix-huit chapitres, qui, résumés dans des sommaires, traitent chacun une partie bien déterminée de l'ensemble. C'est ainsi que les quatre premiers sont relatifs au culte et aux temples grecs primitifs, aux trois ordres d'architecture (dorique, ionique et corinthien), aux transformations successives du temple, à ses types les plus parfaits, enfin à sa décoration, à ses accessoires et à ses dépendances ; — le chapitre v est consacré aux murs de défense, aux portes et aux tours, aux aqueducs, aux ports, aux ponts et chaussées; — le chapitre vi est réservé à la maison d'habitation et aux trésors; — les tombeaux et monuments funèbres forment l'objet et le contenu du chapitre vii ; — les deux chapitres suivants s'occupent, l'un des lieux publics de réunion et d'exercice, l'autre des lieux de divertissements publics; — les chapitres x, xi et xii ont trait au mobilier, aux ustensiles et au

costume, — la vie et les occupations ordinaires des femmes, l'éducation et l'instruction des jeunes gens, la musique et les exercices corporels, les armes de guerre et la navigation, les repas et les réunions privées, les représentations dramatiques et les cérémonies religieuses, enfin la mort et les funérailles forment la matière et le thème des six derniers.

Si l'on joint à cet aperçu général que l'on a pris soin d'ajouter à l'édition allemande des gravures empruntées à des publications spéciales, dont la haute valeur est connue de tous, et qui sont dues à MM. Beulé (1), Lenormant et de Witte (2), Panofka (3), Ross (4), Lebas et Waddington (5); que M. Trawinski, tout en s'efforçant de reproduire fidèlement la pensée des auteurs allemands, est arrivé à donner à leur style toute la clarté et toute la précision qui caractérisent la langue française ; que M. Riemann a revu la traduction au point de vue scientifique et l'a augmentée de notes explicatives, qu'on désirerait plus nombreuses, destinées à la tenir au courant de la science et des travaux récents (6), on demeurera convaincu de la valeur de cette publication.

Au demeurant, si, à côté des mérites que nous venons de signaler, cette édition ne se recommandait pas déjà d'elle-même par son luxe tout particulier, et par le soin apporté à la reproduction des dessins, vignettes, gravures et plans qui y abondent et auxquelles une table alphabétique fort bien faite permet de se reporter rapidement, n'aurait-elle pas, comme garant de sa fortune certaine, auprès des lecteurs français, la façon dont M. A. Dumont s'est plu à la préconiser? N'est-ce pas là le plus bel éloge qu'on puisse lui adresser, et le plus sûr garant du bon accueil que le public ne manquera pas de lui faire?

Paul Louis-Lucas,
Professeur agrégé à la Faculté de droit de Dijon.

---

48. — **Les figures criophores** dans l'art grec, l'art gréco-romain et l'art chrétien, par M. A. Veyries, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, un vol. in-8° de 81 pages. Paris, Ern. Thorin.

Le mémoire de M. Veyries est, hélas! l'œuvre unique et posthume de ce jeune savant, que la fièvre typhoïde a enlevé à la science et à ses amis

(1) *L'Acropole d'Athènes.*
(2) *L'Élite des monuments céramographiques.*
(3) *Musée Blacas.*
(4) *Collection Coghill.*
(5) *Voyage archéologique en Grèce et en Asie mineure.*
(6) Nous n'avons pas rencontré une seule fois la mention de l'excellent *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio. Cet oubli, nous l'avouons, nous a quelque peu surpris.

pendant le séjour qu'il faisait à Smyrne. Aussi n'est-ce pas sans les plus vifs regrets qu'on en achève la lecture. La précision, la sûreté de méthode le goût avec lequel il est rédigé, rendent plus vive la peine qu'on éprouve en voyant disparaître au début de sa carrière un savant dont la première œuvre promettait un travailleur sérieux et un archéologue distingué.

Le mémoire, comme l'indique le titre même, est divisé en trois parties. La première est consacrée à l'art grec. Après un catalogue méthodique des monuments conservés ou connus, M. Veyries étudie la chronologie et la filiation des principales figures criophores grecques. Il distingue avec le plus grand soin les monuments vraiment archaïques de ceux qui sont une simple imitation de l'art ancien : en effet, s'il place au VI^e siècle le petit bronze de Berlin, il doute au contraire de l'archaïsme du bronze de Beulé (1). L'Hermès moscophore de l'Acropole lui paraît de l'an 520 environ; puis il rencontre le fameux Hermès criophore de Calamis. Avec les terres cuites on arrive au IV^e siècle ; le type criophore grec disparaît vers la fin du III^e.

D'où vient ce type criophore ? Est-il purement grec ? M. Veyries croit que non. Il a dû exister à l'origine un type criophore phénicien, né de la coutume de représenter des personnages apportant des offrandes aux dieux, et non des pasteurs.

Plus tard les Grecs se sont servis de ce type primitif, l'ont modifié et on créé un second type criophore, celui des dieux bergers. Telle est l'œuvre de Calamis, dont nous connaissons plusieurs reproductions (le marbre de Pembroke, le bas-relief du petit autel d'Athènes, les deux terres cuites et la monnaie de Tanagra). La statue primitive a été transformée selon les nécessités du bas-relief, de la gravure, mais on se rend compte des changements qui ont pour but de dégager le plus possible l'ensemble de la figure, et on retrouve sans trop de peine le modèle imité.

Quelle est la symbolique des figures criophores ? Tantôt il s'agit, comme dans les plus anciennes, de personnages apportant des victimes à l'autel, plus tard de dieux pasteurs, ainsi qu'on l'a déjà dit. Parfois, comme l'Hermès de Calamis, la figure rappelle une légende locale, la délivrance de la peste qui affligeait Tanagra. Plus tard on voit dans le bélier le symbole de la fécondation et de la conservation qui luttent au sein de la nature contre la maladie et la mort. Bientôt, avec les terres cuites, on oublie l'idée religieuse, et l'on n'a plus qu'une figure ordinaire, souvent une caricature. On modifie de mille façons le personnage criophore, on lui associe des représentations tout à fait étrangères à l'idée

(1) Cf. *Revue archéol.*, V, pl. VIII, 1.

primitive : ainsi sur la poignée du miroir reproduit à la planche XXX de Gerhard (1) on voit Ulysse suspendu au ventre des béliers. Enfin on crée les satyres et les pans ægophores. Là le bouc n'est plus que l'ami et le compagnon ordinaire des satyres. Dans ce troisième chapitre, il y a des pages fort remarquables sur l'art des coroplastes et leur tendance naturelle au laisser-aller dans l'exécution. Le quatrième chapitre nous donne quelques détails complémentaires sur le style et la technique des figures, en particulier sur les procédés par lesquels les artistes sont arrivés à vaincre la difficulté qu'il y avait en un pareil sujet à sauvegarder à la fois l'élégance, le naturel et l'équilibre. Si M. Veyries avait pu revoir son travail, la seule amélioration qu'il eût pu y apporter, eût été peut-être de fondre ensemble les deux chapitres qui traitent de la filiation et du symbolisme des figures. On y trouve en effet, quelques redites qui tiennent à l'analogie des sujets.

La seconde partie est consacrée à l'art romain. Elle commence comme la première par un catalogue des œuvres connues. Quelques monuments représentent encore Hermès, sacrificateur par excellence, mais bientôt on oublie Hermès pour représenter Aristée, Daphnis, ou un ami de Daphnis. A côté des bergers divins, on voit de simples bergers, qui bientôt restent seuls. La vie réelle prend de plus en plus la place de la mythologie. Puis nous trouvons une conception nouvelle, celle de l'enfant criophore (2), probablement l'Attis syrien.

Le mémoire se termine par une étude du bon pasteur. M. Veyries ne refait pas le travail si complet du regretté abbé Martigny (3), mais il tire de ce qui précède quelques réflexions nouvelles qui paraissent fort justes. Il note d'abord que dans l'art chrétien, la peinture a précédé la sculpture : c'est donc dans la première qu'il faut étudier le bon pasteur avant de le considérer dans la seconde. Les plus anciennes peintures des catacombes, nous présentent le bon pasteur au milieu d'un paysage pompéien. Les figures, le costume, les accessoires sont empruntés à des modèles païens, on donne peu à peu à ces accessoires et aux parties du costume des significations symboliques, à l'aide desquelles on interprète et on commente la parabole de l'Évangile. Ainsi en est-il dans presque tous les monuments de l'art chrétien ; Orphée, Ulysse, deviennent des images de Jésus-Christ ; ou bien des figures sans signification spéciale, comme la représentation d'un berger, se transforment aux yeux du fidèle en images du Sauveur.

En résumé les figures criophores ne présentent pas la perpétuité d'un

(1) *Miroirs étrusques*, I, 2e partie.

(2) M. Veyries a trouvé lui-même à Myrina une figurine de ce genre dont il donne le dessin à la page 60.

(3) *Étude arch. sur l'Agneau et le bon pasteur.*

type unique. Elles sont empruntées à des traditions différentes, qui finissent par se confondre dans une représentation composite. M Veyries a essayé de démêler ces complications et d'apprécier les proportions dans lesquelles elles se sont fondues. La tâche était délicate elle a été remplie avec patience et avec succès. Nous devons donc, après avoir payé un juste tribut au souvenir de l'auteur d'un si intéressant travail, remercier M. Alf. Baudrillard du soin pieux avec lequel il nous l'a conservé.

E. Beurlier.

---

49. — **Les grands écrivains de la France,** nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Ad. Régnier, membre de l'Institut. **Œuvres de J. de la Fontaine**, nouvelle édition revue sur les plus anciennes impressions et les autographes, et augmentées de variantes, de notes, etc., par MM. J. Girard et H. Régnier, tomes I et II ; Paris, Hachette.

Le moment est venu d'apprécier le commentaire dont MM. J. Girard et Henri Régnier accompagnent le texte de La Fontaine, publié dans la collection des *Grands Ecrivains de la France.*

Expliquer La Fontaine n'est point chose facile. S'il est un de nos classiques qui se rattache à la tradition gauloise, c'est bien celui-là. Il puise ses mots dans le vocabulaire du moyen âge, si fidèlement conservé par Rabelais et par Marot ; il maintient des tours, — des gallicismes, — que répudient ses contemporains du XVII[e] siècle, Sévigné peut-être et Molière faisant exception ; il prend certains termes aux patois de province, peu soucieux de savoir si la cour les accepte ou les rejette. La Fontaine est Français ; mais Français de la France ancienne, où règne le ton gouailleur et frondeur, où la langue a toute sa franchise et toute sa verdeur, où « ce je ne sais quoi de court, de vif, de hardi et de passionné », — que regrettait Fénelon, — passe, comme un souffle jeune et puissant, à travers une littérature qui ne craint rien, parce qu'elle est de poussée vigoureuse, un peu « haute en couleur », un peu impudente et portée à la liesse. Commenter La Fontaine c'est donc, à la fois, faire une histoire de la langue et des idées ; c'est d'une besogne délicate, savante, qui exige du goût, de l'érudition et de la mesure.

Voici comment les éditeurs nommés plus haut ont compris leur tâche. Ils donnent d'abord, comme en-tête à chaque fable, les références de tous les fabulistes, grecs, latins, orientaux, français, allemands et autres qui ont traité le même sujet. Ils disent ensuite en quel recueil a paru la fable, où en est le manuscrit. Suivent les appréciations littéraires ou morales dont elle a été l'objet de la part des maîtres en critique. En note, au bas de la page, des remarques, des rapprochements, des cita-

tions qui éclaircissent telle ou telle expression de La Fontaine. Rien ne manque donc pour faire, du commentaire ainsi entendu, une œuvre d'un mérite singulier, où l'érudition s'unit, d'une façon sobre et juste, aux exigences des belles-lettres.

N'y aurait-il donc point de lacunes à signaler? Je ne sais ce que seront et le lexique et l'étude de la langue du poète. Peut-être y trouvera-t-on certains détails dont le défaut se fait sentir en plus d'un endroit. Il est des termes, des tours qui ne sont point expliqués.

Passez votre chemin, *la fille*, et m'en croyez.

Dans ce vers du *Meunier*, j'aurais voulu qu'on soulignât l'étrangeté de ce nom avec un article, et qui pourtant est au vocatif. Dans la fable, *le Savetier et le Financier*, il eût fallu rappeler l'*Aululaire* de Plaute, dont l'Euclion est le premier ancêtre de Maître Grégoire.

On pourrait multiplier ces remarques.

D'autrefois, je trouve le commentaire trop riche. On a fait la part trop large aux citations de M. Taine. Paradoxal à plaisir, l'éminent écrivain s'est servi de La Fontaine, — comme plus tard de Racine, — pour battre en brèche les mœurs et les institutions de la France sous Louis XIV. Il prête trop d'intentions au bonhomme. La Fontaine fut plus simple que ne le croit M. Taine. En tout cas, son étude sur notre fabuliste ne dit point le dernier mot du goût impartial et bien éclairé. J'estime que les éditeurs le tiennent en trop grand honneur.

Enfin ce qui n'est guère pardonnable c'est de n'avoir pas tenté de donner une « poétique » de la fable, telle que La Fontaine l'a réellement écrite, en divers passages de son livre. Boileau n'ayant pas daigné ouvrir son *Art poétique* au genre qu'avait créé son ami, il n'eût pas été inutile de suppléer à cet inexplicable silence.

Où La Fontaine a pleine conscience de son génie, c'est dans le second recueil, qui comprend les six derniers livres. Auparavant, il se défie plus de lui-même; il imite davantage. Pourtant, quand il débute, il a déjà une idée nette de ce qu'est *la fable*, telle qu'il la comprend.

A ses yeux l'apologue n'a point seulement la valeur d'un genre purement didactique, — les anciens bornaient là toute sa puissance; — il la conçoit, dès l'abord, comme un drame, souple dans ses manifestations, puisque tout y prend forme et langage; les arbres, les animaux, même les êtres inanimés.

Lisez sa *Préface*, il se réclame d'*Ésope* et de *Phèdre*. Pourtant il avoue son mérite original; il revendique avec fierté « sa témérité... heureuse »; il apporte « de la nouveauté et de la gaieté », c'est-à-dire « un certain charme, un air agréable qu'on peut donner à toutes sortes de sujets, même les plus sérieux. »

La Fontaine précise d'une manière plus serrée encore son idéal, dans ses vers au Dauphin.

Je me sers d'animaux pour instruire les hommes.

Voilà le but qu'il poursuit.
Quel sera le moyen ? Il le dit :

Tout parle en mon ouvrage et même les poissons.

La Fontaine se réjouit d'y réussir, et sa fierté légitime s'exprime dans la première fable du livre II.

Jusqu'ici d'un *langage nouveau*
J'ai fait parler le Loup et répondre l'Agneau.

Voyez aussi la première fable du livre III.

La feinte est un pays plein de terres désertes ;
Tous les jours nos auteurs y font des découvertes.

La théorie littéraire de La Fontaine se révèle surtout dans le prologue de la fable première du livre VI.

Les fables ne sont pas ce qu'elles semblent être ;
Le plus simple animal nous y tient lieu de maître.

Au second recueil, le poète affirme, avec plus d'énergie, son originalité et son mérite.

On eût aimé à voir MM. Régnier, Girard ou Mesnard suivre ainsi La Fontaine dans l'esquisse de son talent et dans le *crayon* du genre où il s'illustra. PAUL LALLEMAND.

---

50. — **Les origines de la France contemporaine,** par M. TAINE, de l'Académie française. — *La Révolution* ; t. III, *le gouvernement révolutionnaire.* Paris, Hachette.

M. Taine poursuit, avec l'indépendance d'esprit et la vigueur de style et de pensée qu'on lui connaît, l'œuvre considérable entreprise par lui depuis plusieurs années. Le nouveau volume qui vient de paraître présente les mêmes qualités maîtresses que les précédents : avant tout un amas de faits irréfutables, groupés avec art ; sincérité absolue, allant jusqu'à la crudité des termes plutôt que de laisser dans l'ombre le moindre trait essentiel des physionomies sinistres, repoussantes ou grossières qui posent devant lui ; une photographie saisissante de tout ce qui peut se voir et s'analyser dans l'immense panorama des idées et des passions révolutionnaires ; de quoi lasser parfois le lecteur, accablé de ce poids

formidable d'érudition concentrée ; mais aussi, — et c'est le mérite incomparable du livre, — de quoi faire enfin la vérité sur le rôle réel, sur les fautes de la Constituante et des assemblées qui l'ont suivie. Dans ce volume, M. Taine prend l'histoire de la Révolution au moment où le règne pur et simple des jacobins commence. Des cinq livres qui le composent le premier est consacré à décrire l'établissement du gouvernement révolutionnaire. Le second, intitulé « le programme jacobin », est une analyse des plus fouillées, des plus curieuses de toutes les idées monstrueusement despotiques que peut contenir un cerveau façonné par un tel programme. Le troisième livre, intitulé « les gouvernants », nous présente la psychologie des chefs jacobins, des membres de la Convention et de tout le personnel administratif fait à leur image. Le quatrième livre est consacré aux « gouvernés ». Le cinquième livre décrit la fin du gouvernement révolutionnaire.

Nous ne pouvons ici qu'indiquer le plan général. Tout rempli de faits curieusement groupés avec un art qui ne va jamais à masquer la vérité au profit d'un système, mais qui se borne uniquement à la mettre mieux en saillie, un tel volume ne s'analyse pas, il est plus facile de le lire tout entier que de l'abréger. Il aura le même retentissement que ses aînés et provoquera les mêmes contradictions, mais comme toujours on lui opposera plus de mots que de raison.

Sur le succès actuel de son livre M. Taine ne se fait pas d'illusion ; il ne songe pas, dit-il, à convertir ceux qui sont restés fidèles au culte du « crocodile révolutionnaire ». Raisonner avec les fanatiques (M. Taine dit irrévérencieusement les dévots, sans faire la judicieuse distinction de La Bruyère) ne sert jamais à rien. J'en conviens, et néanmoins, quand un culte idolatrique est percé à jour aux yeux de tous les hommes qui réfléchissent et qui consentent à ouvrir les yeux, on peut dire que les autels du faux dieu sont sapés à la base, que la brèche est irréparable, et qu'ils ne tarderont pas à s'écrouler. Que notre génération, trompée et enfiévrée par cinquante ans de mensonges intéressés, se refuse encore quelque temps à admettre même l'évidence, il faut, hélas ! s'y résigner ; néanmoins nous ne pouvons croire désormais à un bien long triomphe de la légende créée de toutes pièces par les passions politiques de la Restauration, fantôme grandiose affublé de lambeaux historiques par les soins des Louis Blanc, des Henri Martin, par M. Thiers lui-même et par Lamartine. Surtout nous ne croyons pas, malgré la conspiration antihistorique que les mêmes passions étalent aujourd'hui à ciel ouvert, malgré l'enseignement « obligatoire » des impostures les plus avérées, nous ne croyons pas que même le merveilleux talent d'un Michelet suffise à protéger longtemps et à prolonger des illusions auxquelles ne peut se laisser prendre aucun homme sensé. Les faits révolutionnaires

sont là, on ne saurait les nier : les théories révolutionnaires sont bien telles que M. Taine les expose, et les résultats en subsistent encore sous nos yeux. Son livre est un édifice compact, solide et résistant comme une pyramide d'Égypte : il ne sera donné à personne de passer à côté sans le voir, encore moins de le renverser. C'est assez pour nous garantir l'évanouissement, plus ou moins prochain, de la légende révolutionnaire.

M. Taine n'est pas un apologiste du trône et de l'autel, bien s'en faut, et c'est justement ce qui fait la force de son témoignage. Quand je voudrai venger le clergé, ancien et nouveau, des calomnies qu'on répète contre lui; quand je voudrai établir contre l'école jacobine la vraie théorie de l'ordre social; en particulier quand il me plaira de mettre en lumière les vrais principes sur le rôle de l'État dans l'éducation publique, ce n'est pas tel écrivain bien pensant au point de vue de l'orthodoxie, c'est M. Taine que j'aimerai à citer. Son nom tout seul vaudra mieux que les arguments les plus forts pour convaincre bien des gens qui refuseraient de discuter avec des fanatiques attardés, avec des « dévots », persuadés qu'il n'y a de salut pour la société, pour la France, que dans l'Évangile et dans l'Église.

Veut-on, par exemple, redresser les ignares manuels qui ont cours aujourd'hui sur la question de l'état du clergé français au moment de la Révolution? Si vous vous défiez de M. de Maistre, si vous trouvez encore M. de Toqueville trop clérical, ouvrez M. Taine : il ne parle pas autrement qu'eux; je copie :

« Dans l'Église, presque tout le personnel, tout le bas et moyen clergé, curés, vicaires, chanoines et chapelains, professeurs ou directeurs d'école, de collège et de séminaires, plus de 65,000 ecclésiastiques *faisaient un corps sain, bien constitué et qui remplissait dignement son emploi*... Si les très hautes places étaient données à la naissance et à la faveur, les moyennes étaient réservées à la régularité et au savoir. Nombre de chanoines et vicaires généraux, presque tous les curés des villes étaient docteurs en théologie... A l'éducation théorique joignez l'éducation pratique. Un curé.... avait autant d'expérience qu'un propriétaire laïque... Libéral de plus, jamais le clergé français ne l'a été si profondément, depuis les derniers curés jusqu'aux premiers archevêques. Et si l'on tient compte de la faiblesse humaine, on peut dire que dans le clergé, la noblesse du caractère répondait à la noblesse de profession. » Aussi, quand la persécution éclata, se montrèrent-ils en grande masse dignes des plus beaux siècles de l'Eglise. « Ils allaient, dit M. Taine, comme les chrétiens de l'Église primitive lasser l'acharnement de leurs bourreaux, user la persécution, transformer l'opinion et

faire avouer, même aux survivants du dix-huitième siècle, qu'ils étaient des hommes de foi, de mérite et de cœur » (p. 110).

S'il y a un point qui soit incompatible avec la vérité sociale, telle que la raison la conçoit et que l'Évangile l'établit, c'est bien la théorie jacobine de l'État : théorie qui n'est malheureusement pas propre aux seuls jacobins, et au sujet de laquelle M. Le Play aimait à dire que la grande masse de nos conservateurs contemporains, jusque dans les rangs du clergé, étaient plus ou moins révolutionnaires sans le savoir. Eh bien, si, sur un point si grave, je cherche à mettre en lumière les vérités capitales, c'est dans M. Taine que j'en trouverai le résumé le plus satisfaisant et le plus complet. A ce point de vue, tout le chapitre II du second livre est à étudier. C'est la critique la plus vive, la plus sensée, la plus péremptoire du programme jacobin exposé avec la plus grande précision dans le chapitre précédent. M. Taine a parfaitement décrit et signalé l'origine toute chrétienne de l'État moderne, son parfai contraste avec le monde antique et la monstrueuse aberration de l. politique révolutionnaire, qui veut à toute force nous ramener au type grec ou romain. Il énumère, avec une netteté parfaite, les droits incontestables qui restent à l'État dans une société bien ordonnée, et ramène tout à ce principe fondamental, qu'on ne saurait trop souvent rappeler « L'État est au service des particuliers considérés soit isolément, soit en communauté, et non les particuliers au service de l'État. » Toutes les initiatives privées, du moment qu'elles sont honnêtes et rationnelles, doivent être respectées, au besoin encouragées par l'État, jamais confisquées à son profit. Il conclut :

« Voilà donc... l'unique office de l'État : empêcher la contrainte, partant ne jamais contraindre que pour empêcher des contraintes pires, faire respecter chacun dans son domaine physique et moral, n'y entrer que pour cela...; bien plus, et autant qu'il le peut sans compromettre la sécurité publique, réduire ses anciennes exigences (celles des sociétés naissantes, celles du monde antique), ne requérir qu'un minimum de subsides et de services..., laisser à chacun le maximum d'initiative et d'espace, abandonner peu à peu ses monopoles, ne pas faire concurrence aux particuliers, se démettre des fonctions qu'ils peuvent remplir aussi bien que lui-même, et l'on voit que les limites que lui assigne l'intérêt commun sont justement celles que lui prescrivaient le devoir et le droit » (p. 141).

Cet idéal est aussi pratique qu'il est rationnel, et l'on peut dire qu'en beaucoup de points il est réalisé par plus d'une des sociétés modernes, nées du christianisme. Mais que nous en sommes loin en France, et que la sève jacobine, féconde en floraisons imprévues, est loin d'être épuisée !

Faisons, avec M. Taine, à l'éducation publique l'application des vrais principes, et nous verrons ce qu'il faut penser de la théorie de l'État enseignant. « La patrie, dit Robespierre, dans un rapport fameux, a le droit d'élever ses enfants ; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles ni aux préjugés des particuliers, aliments éternels de l'aristocratie et d'un fédéralisme domestique qui rétrécit les âmes en les isolant. » Nous obligeons les instituteurs et institutrices à produire un certificat de civisme. Nous fermons leurs écoles s'ils enseignent des préceptes ou des maximes contraires à la morale révolutionnaire..... (c'est-à-dire conformes à la morale chrétienne). C'est tout l'enseignement laïque et obligatoire.

Nous voyons avec une sensible joie M. Taine rendre un hommage complet à M. Le Play et à son école : et ce qui en fait surtout le prix, c'est qu'il ne s'agit point d'un éloge banal, mais comme toujours chez M. Taine, d'une assertion reposant sur des faits observés. Par exemple sur le régime du travail et de la famille dans l'ancienne France, M. Taine arrive aux mêmes conclusions que l'auteur de la *Réforme sociale*, et il ajoute : « M. Le Play, par ses recherches méthodiques,exactes et profondes, a rendu un service de premier ordre à la politique, et, par contre-coup, à l'histoire.... Mes propres observations sur place, en plusieurs provinces de France, et mes souvenirs d'enfance concordent avec les découvertes de M. Le Play » (p. 424).

On voit combien, par le fond des choses, les théories politiques et sociales de M. Taine sont irréprochables : je dis « théories », quoique l'auteur se défende de tout esprit de système, de tout préjugé, en observant les faits qu'il raconte ; et cependant le mot est juste et il faut le maintenir à son éloge. Car ce qui fait la profonde différence de M. Taine et des historiens de l'école révolutionnaire, Louis Blanc, H. Martin, Michelet et tant d'autres, c'est que ceux-ci sont des hommes de parti pris, qui ne touchent à l'histoire que pour défendre une thèse et qui, dès lors, ne voient des faits que ce qu'ils veulent voir, laissant dans l'ombre, plus ou moins sciemment, ce qui est contraire à leur système. M. Taine, lui, voit tout et dit tout, et les théories qu'il présente ne sont que la conclusion généralisée et très logique des faits si bien observés qu'il a décrits.

Pour M. Taine, Robespierre, Marat, Danton, la Convention, le Directoire, tous les personnages secondaires qui se meuvent dans son récit, sont bien des hommes réels de chair et d'os, se montrant à nu tels qu'ils sont avec leurs vices, leurs passions, leurs calculs cyniques, nullement des incarnations d'idées humanitaires. Danton est convaincu, par son propre témoignage, d'avoir reçu de l'argent de toutes mains, et même du malheureux Louis XVI. Le philosophe Sieyès, quand la Convention est devenue impopulaire, avoue naïvement qu'il ne s'agit plus de « sauver la

Révolution, mais de sauver les révolutionnaires » (p. 585). Les frères et amis disent hautement « qu'ils ne rendront leurs places qu'en renversant tout, en brisant les palais, en mettant le feu à Paris » (p. 599), parole que bien d'autres de la même école, que l'on s'efforce à présent de poétiser à leur tour, ont depuis répétée et, hélas! mise en pratique.

La conclusion du volume de M. Taine serait tout entière à citer. Elle montre, en un résumé vigoureux, ce qu'est devenue la France lorsque la main de fer du premier Consul la saisissant démembrée, disloquée et ruinée, au sortir de l'orgie révolutionnaire, lui rendit, pour un temps, la vie en lui rendant l'ordre, mais non la liberté; ou, pour parler plus exactement, en lui retirant, grâce au pouvoir dont l'avait investi le dogme révolutionnaire, le reste des libertés qu'elle possédait encore sous l'ancien régime. Voici, selon M. Taine, le plan napoléonien : « Toutes les masses du gros œuvre : code civil, université, concordat, administration préfectorale et centralisée, tous les détails de l'aménagement et de la distribution, concourent à un effet d'ensemble, qui est l'omnipotence de l'État, l'omniprésence du gouvernement, l'abolition de l'initiative locale et privée, la suppression de l'évolution volontaire et libre, la dispersion graduelle des petits groupes spontanés, l'interdiction préventive des longues œuvres héréditaires, l'extinction des sentiments par lesquels l'individu vit au delà de lui-même, dans le passé et dans l'avenir. On n'a jamais fait une plus belle caserne, plus sytématique, plus acceptable pour le bon sens vulgaire, mieux arrangée pour discipliner les parties moyennes et basses de la nature humaine, pour étioler ou gâter les parties hautes. — Dans cette caserne philosophique nous vivons depuis quatre-vingts ans » (p. 635).

Si, au lieu de dire « nous vivons », M. Taine avait écrit « nous étouffons », ou bien « nous végétons », il n'y aurait pas un mot à changer à ce tableau tracé de main de maître.

Je ne puis terminer cet article sans demander à M. Taine la permission de lui faire part d'une pensée qui n'a cessé de m'obséder, de plus en plus, à mesure que je lisais ces pages si éclatantes de vérité, de bon sens, de verve honnête et d'indignation saine, telles enfin qu'un catholique pourrait à peu près les signer toutes, quoique en regrettant l'absence de quelques autres. L'auteur de ce livre, me disais-je, est-il bien le même qui a écrit *les Philosophies classiques au* XIX*e siècle*, le traité de l'*Intelligence* et tant d'autres pages qui l'ont justement fait placer autrefois au premier rang (après M. Renan toutefois) parmi les adversaires de la philosophie spiritualiste et, par suite, de la religion chrétienne? J'évoquais en esprit les morts, tristement illustres, dont il flagelle avec une si implacable justice les scélératesses et les turpitudes, et je leur donnais la parole pour se défendre contre leur terrible

dénonciateur. Eh quoi! disaient-ils tous, cette morale au nom de laquelle vous nous accusez et nous condamnez, c'est la morale chrétienne, celle qui croit à l'âme, à Dieu, à la liberté, à l'immortalité. Et sans nul doute devant ces dogmes, devant cette morale, nous sommes coupables. Mais est-ce bien à vous, l'homme de la logique, de nous reprocher d'avoir été logiques en appliquant les conséquences fatales de doctrines qui sont les vôtres? Moi Danton, j'ai abusé de la vie et du pouvoir, je me suis vautré dans toutes les orgies, et même en montant sur l'échafaud, je me suis félicité d'arriver si vite à un néant sans douleur, après une carrière passée dans les joies de la boue et du sang. Mais est-ce à vous de me vouer à l'infamie, vous qui avez raillé, avec une verve si irrévérencieuse, pour ne pas dire plus, les pauvres spiritualistes qui croient à l'immortalité de l'âme? Moi Robespierre, aux sophismes de ma pauvre cervelle rigoureusement, implacablement déduits des sophismes de J.-Jacques, j'ai donné pour sanction le couperet de la guillotine. Mais pouvais-je faire autrement? Etais-je plus libre que ce maniaque de Marat? Que me reprochez-vous? Ne savez-vous plus que l'homme est un « théorème qui marche », qu'il y a une « force intérieure et contraignante qui suscite tout événement »? Moi Chaumette, moi Hébert, moi Collot-d'Herbois, Billaut-Varennes, Carrier, j'ai voulu exterminer jusqu'à la dernière trace de religion positive, en tuant jusqu'au dernier prêtre, en rasant jusqu'au dernier autel. Mais est-ce à vous de me reprocher d'avoir voulu supprimer ce que je regardais comme une imposture superstitieuse, vous qui déclarez illusoire l'idée même d'un Dieu vivant?

Evidemment, si la philosophie de M. Taine, du moins celle que contiennent ses anciens livres, était vraie, elle fournirait aux révolutionnaires qu'il accable leur meilleure excuse, et logiquement l'histoire qu'il écrit aujourd'hui est une réfutation complète de ses théories philosophiques d'hier. L. Lescœur.

CHRONIQUE

—

Dans le dernier fascicule (X, 2) du *Neues Archiv*, nous signalerons les articles suivants : 1° Un mémoire de M. R. Dorr sur « la question d'Eginhard ». Il s'agit toujours de savoir si Eginhard est l'auteur des Annales de Lorsch (795-829). L'auteur du mémoire, complétant un travail de M. Manitius (*Neues Archiv*. t. VII), arrive, par des considérations de style et de langue, à répondre affirmativement. Son travail est suivi d'une note de M. von Sybel, qui maintient la negative, en se fondant sur la différence dans la hauteur de vues et la façon de concevoir. Suivant lui, la similitude de style s'ex-

plique par l'uniformité de l'éducation que l'on recevait au temps de Charlemagne, mais c'est « injurier » Eginhard que de lui attribuer la paternité des annales de Lorsch. — 2° Une étude de M. S. Loewenfeld sur les rapports entre les collections du cardinal Deusdedit et le registre de Grégoire VII. Ses conclusions sont : *a*) que Deusdedit a compilé sa collection canonique entre mai et septembre 1087 ; *b*) que le registre de Grégoire VII dont il s'est servi est le même que celui qui nous est parvenu ; *c*) que celui-ci n'est qu'un maigre extrait du registre original. — 3° Un spicilège de poésies latines du moyen âge, recueillies par M. E. Dümmler. On y remarquera en particulier une série de petites pièces sur les fêtes principales de l'année ecclésiastique Après avoir exposé le mystère de la fête, le poète en déduit une conclusion invariable et bien inattendue : *Ergo bibendum !* son latin, autre particularité curieuse, est mélangé d'un grand nombre de mots grecs. Il paraît avoir écrit à Brioude, vers le milieu du x° siècle. 4° *Les actes du schisme de* 530, par M. P Ewald. Ce sont les trois pièces que j'ai publiées et commentées, après M. Amelli, dans les *Mélanges* de l'école de Rome, mai 1883 M. Ewald pense que le décret du Sénat est dirigé contre le *præceptum* du pape Félix IV par lequel il désignait son successeur. Il s'efforce aussi de prouver que ce sénatusconsulte est identique à celui que cite le roi Athalaric dans Cassiodore, *Var.*, IX, 15 ; à mon avis cette identification n'a pas le moindre fondement. L. D.

— La *Clarendon Press* publie deux volumes de M. Butler : *The Ancient coptic churches.* C'est une série d'études archéologiques sur les anciennes églises et les anciens monastères d'Égypte : l'ouvrage est accompagné de vues et de plans et forme deux beaux volumes in-8°. Espérons que c'est l'annonce de travaux plus complets encore : il serait tant à souhaiter que des archéologues comme M. Butler revinssent en nombre travailler à ce champ, si délaissé depuis Renaudot, de l'« *ecclesiology* ». P. B.

— M. C. de Boor vient de publier (Leipzig, Teubner, in-8) le tome II de son édition de la chronographie de Théophane. Le premier, paru en 1883, contenait le texte ; dans celui-ci on trouve quatre biographies de Théophane, la version de sa chronographie par Anastase le Bibliothécaire, une étude sur les manuscrits du texte grec et de la traduction latine, enfin des tables fort détaillées.

— Notre collaborateur, M. l'abbé Batiffol, publie, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, n°° de février et de mars, une étude sur le texte du Nouveau Testament, où il rend compte des *Prolégomènes* de M. Gregory à la dernière édition de Tischendorf et apprécie les nouvelles théories proposées par M. Paulin Martin. (Cf. *Bull. critique*, 1885, p. 77.) — Ce dernier article a donné lieu dans la même revue, numéro d'avril, à une polémique entre M. Martin et M. Batiffol.

— M. le docteur W. Meyer, conservateur de la bibliothèque royale de Munich, vient de publier un travail très important et très soigné sur les origines de la poésie rythmique des Latins et des Grecs (*Abhandlungen der K. Bayer. Akademie der Wiss.*, 1^{re} *classe*, t. XVII, 2° partie). L'auteur a d'abord mis en pleine lumière les particularités des plus anciens rythmes latins et grecs, il a montré ensuite comment les plus importantes de ces particularités et le principe même de la mesure des lignes se rencontrent à une date plus reculée chez les Sémites et comment, la poésie chrétienne ayant eu un large développement en pays sémitique, ces rythmes trouvèrent des imitateurs latins et grecs dans les cercles chrétiens, entrèrent en lutte avec la poésie prosodique et finirent par constituer la forme propre de la poésie chrétienne. Ainsi, dans les formes de la poésie comme dans tout l'ensemble de la civilisation européenne, on retrouve un mélange d'éléments gréco latins et sémitico-chrétiens. — Le plus ancien spécimen de poésie rythmique latine est, d'après M. Meyer, le *Psalmus contra partem Donati* de saint Augustin. Il

serait à désirer qu'un texte aussi important fût parfaitement établi et M. Meyer aurait voulu améliorer celui que nous avons ; mais, malgré toutes ses recherches, il n'est pas parvenu à en découvrir un seul manuscrit. Quant à la poésie rythmique des Grecs, S. Em. le cardinal Pitra et M. W. Christ sont les premiers qui s'en soient occupés d'une manière scientifique. M. Meyer a employé pour ses recherches l'*Anthologia graeca carminum christianorum* de W. Christ et Paranikas (Leipzig, 1871) et le tome I des *Analecta sacra* du cardinal Pitra (Paris, 1876). — Dans son appendice n° 1, M. Meyer donne un texte critique des deux poèmes de saint Grégoire de Nazianze περὶ παρθενίας et ὕμνος ἑσπερινός. L'appendice n° 4 contient, entre autres choses, l'*Exhortatio poenitendi* et le *Lamentum poenitentiae*, « vraisemblablement écrits par un imitateur d'Isidore ». L'*Exhortatio* avait été publiée déjà par dom Pitra, dans le *Spicilegium Solesmense*, t. IV, p. 132-137, sous le nom de Verecundus. O. R.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 4 mars. — M. LÉON PALUSTRE adresse une note sur une inscription qui se lit sur un chapiteau du XII^{e} siècle dans l'église de Châtillon-sur-Indre et qui donne le nom d'un sculpteur inconnu jusqu'ici. Elle est ainsi conçue : *Petrus Janitor capitellum istud fecit primum.* — M. L'ABBÉ THÉDENAT fait circuler une inscription sur plaque de bronze, trouvée à Rome et faisant partie de la collection de M. Dutuit. Ce bronze, dont l'interprétation est d'ailleurs hypothétique, a été érigé en l'an 198 par le peuple des *vici* de la XI^{e} région en l'honneur de *P. Septimus Geta*, récemment élevé à la dignité de César.

Séance du 11 mars. — La Société française d'archéologie à Caen et la Société d'émulation de Montbéliard envoient leur adhésion aux démarches faites par la Société, afin d'obtenir, des pouvoirs publics, des mesures législatives pour la conservation des antiquités de France et d'Algérie. — M. L'ABBÉ THÉDENAT communique le texte d'une inscription votive à Mercure récemment découverte à Charleville et d'une autre inscription trouvée à Reims ; ces inscriptions renferment : la première, les noms gaulois *Attuedio* et *Lituccus*, la seconde le nom *Borias*. — M. COURAJOD communique une petite figure en terre de pipe représentant sainte Barbe, qui vient d'être donnée au Musée du Louvre par M. Henri Havard. — M. GUILLAUME lit une note sur une médaille à l'effigie d'Hélène, mère de Constantin, qui vient d'être découverte à Valenciennes — M. HERON DE VILLEFOSSE communique, de la part de M. Berthelé, le texte d'une inscription récemment découverte à Aulnay (Charente-Inférieure) et relative à un soldat de la XIV^{e} légion.

Séance du 18 mars. — A propos d'une communication faite à la séance précédente, M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE présente des observations sur le nom gaulois *Lituccus*, dans lequel il reconnaît un thème *litu*, fête, comparable à *lugu* dans Lugudunum. Il pense que *lugu* donne le nom indigène du Mercure gaulois et que le nom des dieux *Lugoves* n'en est que la forme plurielle. — M. GAIDOZ combat cette hypothèse de la pluralité appliquée à Mercure, bien que l'on connaisse des dieux Mars collectivement désignés dans une inscription. Par suite, il conteste que *Lug* soit le nom proprement dit du Mercure gaulois : pour lui, le mot *lugoves* est un simple appellatif générique, comme *Matres*, *Genii*, etc. Les divers cultes locaux de Mercure s'adressaient à un seul et même dieu. De même personne ne croit qu'il y ait plusieurs *Vierges Maries*, bien qu'il y ait une Notre-Dame de Lourdes, une Notre-Dame de la Salette, une Notre-Dame de Lorette, etc. — M. ENGEL donne lecture d'une notice sur des objets en bronze, fibules, torques, poignards, découverts, il y a une quarantaine d'années, dans les grottes de Saint-Antoine, près Ajaccio, et appartenant à M. Péraldi. — M. MOWAT fait remarquer que la récente création du *Camel-Corps* anglais, destiné à opérer dans le Soudan est une

innovation imitée de l'armée romaine d'Orient. Par une curieuse coïncidence, il y avait, précisément en Haute-Egypte, à Thèbes, une troupe créée par Dioclétien et pourvue du même genre de monture, l'*Ala prima Valeria dromedariorum*. M. Waddington a vu à Rimet-el-Lohf, en Syrie, la tombe d'un vétéran de ce corps nommé *Julius Candidus*. A Admatha, en Palestine, il y avait aussi une *Ala Antana dromedariorum*.

Séance du 25 mars. — M. SAGLIO lit une note dans laquelle il résume les passages d'auteurs anciens et signale quelques monuments relatifs à l'emploi des chameaux comme monture de combat. — M. le Président communique, de la part de M. Gaidoz, l'ouvrage du général Carbuccia sur le régiment de dromadaires organisé en Égypte par le général Bonaparte en 1798. — M. DE LAIGUE envoie en communication les photographies de deux sujets en bronze, une femme et une lionne, provenant de fouilles exécutées en 1706, dans la commune Ceregara, province de Milan et appartenant à M. le docteur Martin, médecin du consulat de Livourne. — M. A. DE BARTHÉLEMY présente au nom de MM. Richard et de la Broisse, un coffret d'ivoire paraissant être de fabrication persane du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle, et ayant contenu, de longue date, des reliques de saint Tugdual, évêque de Tréguier. Ce coffret appartient au président du conseil de fabrique de l'église de la Trinité à Laval. — M. DE MARSY annonce que M. J de Laurière, en ce moment à Aix, a découvert, dans la bibliothèque de cette ville, la preuve que le dessin de San-Gallo, communiqué par lui dans une précédente séance, s'applique à Aix; le mot *Tempis* qui y figure, désigne l'église des Templiers. — M. L'ABBÉ THÉDENAT présente, de la part de M. l'abbé Cérès, des objets antiques trouvés au Grosfessenque près de Milau (Aveyron), entre autres des terres cuites en forme de bobèches, ainsi qu'une petite lamelle se terminant en fil de bronze replié en nœud coulant et portant une estampille imprimée en relief; probablement une étiquette. — M. le baron DE GEYMULLER présente un recueil de dessins d'architecture d'Antonio da San-Gallo l'ancien, et de son neveu Francesco. — M. DE BOISLILLE présente, de la part de M le marquis de Nicolay, deux statuettes de bronze représentant Henri IV et Marie de Médicis, avec les attributs de Jupiter Tonnant et de Junon. Il rappelle qu'une commande de ce genre est mentionnee dans la correspondance du cardinal de Richelieu, qui en outre avait fait exécuter deux grandes statues de ces mêmes personnages en dieux de l'antiquité pour orner le portail de Limours. — M. COURAJOD développe les motifs pour lesquels il croit que ces statuettes étaient destinées à décorer des chenets de dimensions colossales, probablement pour la cheminée de la chambre du roi au Louvre ou dans quelque château royal. Il les compare à certains petits bustes de Henri IV et de Marie de Médicis dont il existe plusieurs variantes au Musé du Louvre et qui ne sont que des copies ou des imitations des statuettes appartenant à M. de Nicolay.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 13 février. — L'élection de M. BERGAIGNE ayant été approuvée par le président de la République, M. Bergaigne est introduit en séance. — Le ministre de l'Instruction publique invite l'Académie à présenter deux candidats à la chaire de diplomatique vacante à l'École des Chartes. M. DE MAS-LATRIE, ayant été, sur sa demande, admis à la retraite. — M. ED. LE BLANT, directeur de l'Ecole française de Rome, envoie différentes nouvelles archéologiques : 1° sur une des petites cloches de Sainte-Marie-Majeure, qu'il a fallu réparer, on a relevé l'inscription suivante en caractères du XIII^e^ siècle, elle est en deux lignes : AD HONOREM DEI ET BEATE MARIE VIRGINIS ISTA CAMPANA FACTA FVIT PER ALFANVM. POSTMODVM IN ANNO DOMINI MCCLXXXIX RENOVATA || EST PER DOMINVM PANDVLFVM DE SABELLO PRO REDEMPTIONE ANIME SVE. GVIDOCTVS PISANVS ET ANDREAS EIVS FILIVS ME FECERVNT. Alfanus

camerlingue du pape Calixte II (1119-1124) restaura l'église de Sainte-Marie-in-Cosmedin ; il y fut enterré et son épitaphe existe encore, ainsi que des inscriptions relatant les dons qu'il fit à cette église. Pandolphe Savelli, frère du pape Honorius IV, fut sénateur à Rome et mourut en 1306. 2° M. J.-B. de Rossi a relevé dans la catacombe de Domitilla, non loin du tombeau d'Ampliatus (on rencontre un nom semblable dans saint Paul, *Rom.*, XVI, 2), des graffites nombreux, celui-ci entre autres, qui semble être du IVe siècle : *Spirita sancta in mente abete Bassu p....torem cum suis omnibus*. Ces graffites, œuvre de nombreux pèlerins, indiquent que cette partie de la catacombe contenait des corps vénérés. 3° A Palestrina (Préneste), M. Marucchi a recherché et découvert sous l'enduit moderne qui couvrait le soubassement antique de la cathédrale de Saint-Agathon, un cadran solaire mentionné par Varron (*L. L.*, 6. 4). Ce cadran se compose de quatre rainures disposées en éventail, chacune d'elles est surmontée d'une tige en métal dont elle reçoit l'ombre aux troisième, quatrième, huitième et neuvième heures. La sixième heure devait être indiquée à l'aide d'une rainure horizontale dont toute trace a disparu. — M. Ravaisson donne une seconde lecture de son mémoire sur l'Hercule Ἐπιτραπέζιος de Lysippe. — M. Désiré Charnay lit un mémoire sur la civilisation du peuple Toltèque en Amérique, peuple dont certains auteurs modernes ont, à tort, nié l'existence. Antérieurement au VIIe siècle, l'histoire de ce peuple est légendaire. Vers cette époque, les Toltecs se fixèrent à Tula, qui devint leur capitale. Ils parvinrent à une civilisation avancée, dont les principaux caractères sont : en industrie, le travail des métaux poussé jusqu'à la perfection dans les instruments agricoles, les armes, les ornements, les bijoux et les statues ; en morale et en religion, les idées les plus pures et les conceptions les plus élevées ; en astronomie, la science assez avancée pour amener la création d'un système chronologique des plus simples et des plus ingénieux ; en architecture, des instincts remarquables qui feront du Toltec un grand bâtisseur de temples et de palais magnifiques, dont il transportera plus tard les types dans l'Amérique Centrale. L'empire toltèque dura près de quatre siècles; il s'étendait d'un océan à l'autre, dans un circuit de plus de mille lieux ; il était arrivé à un tel point de prospérité que le sol y était cultivé jusque sur les plus hautes montagnes. Mais après une longue période de guerres, de peste et de famine, la population abandonna le pays dévasté pour aller s'établir dans le Teibasco, le Chiapas, le Yucatan et le Guatemala. L'auteur les suivra dans ces différents pays.

Séance du 20 *février*. — Il est donné lecture d'une lettre de M. Ed. Le Blant, directeur de l'École française de Rome : « Au bas de la *via Nazionale*, près du palais Colonna, des fouilles sont depuis longtemps commencées sur le versant du Quirinal, pour la construction d'un théâtre. Ces travaux viennent de mettre au jour une statue de bronze, haute de 2m30. Elle représente un personnage de type héroïque, entièrement nu et levant le bras gauche qui tenait une *hasta*. Les deux jambes, brisées au-dessous du genou, ont été retrouvées et pourront facilement être rapprochées. La tête est nue, et chose singulière, sur le visage entièrement lisse, une barbe est gravée au burin. Diverses conjectures, fondées sur la comparaison avec des types numismatiques, ont été émises au sujet du personnage, qui ne paraît être ni un dieu ni un héros. Au point de vue épigraphique, la découverte présente un certain intérêt, car elle rappelle l'attention sur un problème encore non résolu. Un autel, trouvé près de Saint-Laurent hors les Murs, et dédié à Hercule, porte sur une de ses faces latérales les caractères LIXXVI ; et on lit L·I·XXIIX sur la cuisse gauche d'un cheval de bronze trouvé au Transtevère. Sur la poitrine de la statue récemment exhumée est gravée cette ligne : LXITXX ⁝ ⁝ ⁝ X qui attend, comme celles dont je parle, une explication définitive. — L'Académie française désigne deux candidats à la

chaire de diplomatique vacante à l'Ecole des Chartes. Sont désignés : en première ligne, M. ARTHUR GIRY ; en seconde ligne, M. ELIE BERGER — MM RAVAISSON et HAURÉAU lisent en seconde lecture, le premier, son Mémoire sur *Hercule : 'Επιτραπέζιος*, le second son *Mémoire sur la vie et sur quelques ouvrages d'Alain de Lille.* »

Séance du 27 février. — MM. Benloew, Castan, de Mas-Latrie, Ménant, de Ponton d'Amécourt, C. Port, Saglio écrivent, pour poser leur candidature au siège d'Académicien libre laissé vacant par le décès de M. Baudry. L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats. L'élection est fixée à la prochaine séance.

Séance du 6 mars. — La correspondance contient une lettre de M. ED. LE BLANT, directeur de l'Ecole française de Rome, mentionnant quelques découvertes archéologiques : 1° le chanoine de Feis a présenté à l'Institut archéologique un cylindre de terre cuite, trouvé à Vasto, et portant, gravée en creux, une branche de lierre et différents attributs d'Hercule : Ce cylindre était destiné à reproduire en relief sur les poteries les figures qu'il portait en creux. 2° M. de Rossi a trouvé, dans le catacombe de Domitilla, une intaille en cristal de roche, représentant la tête de Diane avec le carquois. 3° On a relevé sur les murs d'une chambre funéraire, à Cumes, un fragment d'inscription grecque archaïque : YHO TH KAINH TOYTH AEINOΣ YHO ..... — L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. BAUDRY, décédé. MM. Benloew et Castan ont retiré leur candidature.

	1er tour	2e tour
MM. de Mas-Latrie,	15 voix.	23 voix, *élu*.
Ménant,	7 —	6 —
de Ponton d'Amécourt,	2 —	» —
Port,	8 —	2 —
Saglio,	6 —	7 —

L'élection de M. MAS-LATRIE sera soumise au président de la République.

MM. HAURÉAU et SCHEFER sont élus membres de la Commission chargée de vérifier l'état des publications de l'Académie — M. RAVAISSON continue la seconde lecture de son mémoire sur l'Hercule 'Επιτραπέζιος de Lysippe.

H. THEDENAT.

PUBLICATIONS NOUVELLES

BENGESCO. Bibliographie de Voltaire, t. II, Didier, in-8, 15 fr. — BIANCHI. La politique de Cavour, avec lettres inédites. Ghio, in-8, 6 fr. — BROGLIE (feu le duc de). Le libre échange et l'impôt, Calman-Lévy, in-8, 7 fr. 50. — BRUHL. L'idée de responsabilité, Hachette, in-8, 4 fr. — CLAPIN. La France transatlantique, le Canada. Plon, in-18, 4 fr. — DESCHANEL. Pascal, La Rochefoucauld, Bossuet. Calman-Lévy, in-18, 3 fr. 50. — DESJARDINS. Géographie de la Gaule romaine, 3e volume, Hachette, in-8, 20 fr. — DUBILLARD. Prælectiones theologicae dogmaticae, Bloud et Barral, 4 vol. 20 fr. — ERCKMANN-CHATRIAN. L'art et les grands idéalistes, Hetzel, 3 fr. — ESNAULT Michel Chamillart, Picard, 2 vol. in-8, 15 fr. — FORBES. L'Église catholique en Ecosse à la fin du XVIe siècle. Leroux, in-8, de 182 p. — D'IDEVILLE. Petits côtés de l'histoire 1870-84. Calman, in-18, 3 fr. 50. — JOUAN. La conscience. Sarlit, in-12, 3 fr. — MAXIME DU CAMP. La charité privée à Paris. Hachette, in-8, 7 fr. 50. — NOURRISSON. Trois révolutionnaires, Turgot, Necker, Bailly. Didier, in-8, 7 fr. 50. — RECLUS (Onés.) La terre à vol d'oiseau. Hachette, 1re livraison, 50 cent. — SOURCHES. Mémoires du marquis de, t. IV, Hachette, in-8, 7 fr. 50. — THÉRON Etude sur les religions anciennes. Didier, in-18, 5 fr. — WITT (P. de). Louis de Geez. Didier, in-18.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 9 1er Mai 1885

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 51. Dr E. Werunski. Geschichte Kaiser Karls IV und seiner Zeit. *P. Fournier*. — 52. Ch. Bémont. Simon de Montfort, comte de Leicester; sa vie, son rôle politique en France et en Angleterre. *A. Baudrillart*. — 53. Lettres de M. Olier. *A. Ingold*. — Chronique. — Société nationale des antiquaires de France. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — Publications nouvelles.

51. — Dr E. Werunsky. **Geschichte Kaiser Karls IV** und seiner Zeit. Erstes Band (1316-1346). Innsbruck, 1880, in-8°, xvi-462 pages; Zweites Band (1346-1355), erste Abtheilung; Innsbruck, 1882, in-8°, x-324 pages.

Dans sa célèbre histoire de Bohême, Palacky résumait ainsi le problème qui divise les historiens au sujet de l'empereur Charles IV (1) :

« Charles IV est le souverain le plus populaire qui ait jamais gouverné la Bohême. De nos jours encore, la gloire de son nom échauffe le cœur des Bohémiens, et les expressions de reconnaissance et d'admiration leur manquent pour célébrer un souverain qui, d'après la tradition populaire, représente la période du plus grand éclat et de la plus grande prospérité qu'ait connus leur pays. Au contraire, comme empereur d'Allemagne, il figure dans la série des empereurs les plus faibles et les plus mal famés ; à son adresse, les expressions de répugnance et de mépris ne suffisent pas aux historiens ; et l'illustre Allemand qui le nommait le père de la Bohême et le parâtre du saint Empire, n'a pas rendu le jugement le plus dur de ceux qui ont été émis sur son compte. »

Les travaux de l'érudition moderne et notamment la publication complète des Regestes de Charles IV, permettent aux historiens de se former une opinion sur la solution de cette question (2). Déjà l'attitude de Charles IV à l'égard de la France et de l'Italie a fourni la substance de plusieurs monographies intéressantes (3). Voici maintenant qu'un pro-

(1) Palacky, *Geschichte von Böhmen*, II, 2e partie, p. 394 (Prague, in-8, 1850).

(2) Böhmer-Huber, *die Regesten des Kaisereichs unter Kaiser Karl IV;* Innsbruck, 1877.

(3) Werunsky, *Italienische Politik Papst Innocent VI und Königs Karls IV in den Jahren* 1353 *und* 1354, Vienne, 1878. — Werunsky, *der Erste Römerzug Kaiser Karl's IV*, Innsbruck, 1878. — Freyberg, *Die Stellung der deutschen Geistchlichkeit zur Wahl und Anerkennung Karl's IV*, Halle, 1880. — Stoy, *Die politischen Beziehungen zwischen Kaiser und Papst*, 1360-1364 ; Strasbourg, 1880. — Isolin Mathes, *der Zweite Römerzug Kaiser Karl's IV*, 1368-1369, Halle,

fesseur de cette Université de Prague, fondée par Charles IV, le docteur Werunsky, entreprend la publication d'un ouvrage considérable sur le plus connu des rois de sa patrie. Cet ouvrage ne doit pas être une simple biographie de Charles IV : l'auteur entend écrire « une histoire de l'Empire italo-germanique et des pays soumis à la couronne de Bohême » pendant la durée du règne de son héros. Des quatre volumes qu'il annonce, il n'a encore livré au public que le premier et la première moitié du second. Le premier volume comprend l'histoire de Charles IV depuis sa naissance jusqu'au jour où il fut élu roi des Romains (1316-1346) ; le second conduit cette histoire jusqu'à la fin de l'année 1350. L'auteur, au moment où il arrête sa narration, résume ainsi son appréciation de Charles IV :

« La conduite par laquelle il sut se faire reconnaître peu à peu de tous les pouvoirs de l'Empire, est une preuve frappante de ses grandes qualités diplomatiques, de sa rare connaissance des hommes et de son infatigable ténacité. Aucune disposition de ses adversaires ne pouvait l'embarrasser : il savait parer à tout, il avait surtout l'art de servir les intérêts les plus chers de tous ceux qu'il rencontrait sur son chemin et qu'il pensait pouvoir être de quelque utilité à ses ennemis » Au surplus, l'auteur reconnaît que Charles IV fut merveilleusement servi par la fortune, qui, au moment décisif, le débarrassa de ses principaux adversaires.

La politique extérieure de Charles IV est de beaucoup le côté de son histoire le plus intéressant pour l'érudition française. Quel fut le rôle de Charles vis-à-vis des princes de cette maison royale de France, dont il fut le camarade d'enfance et le parent? Quelle attitude prit-il en face de la politique ambitieuse des Valois? Que fit-il pour ou contre eux au moment de leurs grands revers? Est-il vrai que le fils du héros de Crécy fut à ce point favorable à la France qu'il oublia ses devoirs d'empereur d'Allemagne? Quelle part revient à Charles dans le lent travail qui acheva de détacher de l'Empire le royaume d'Arles et de Vienne? Toutes ces questions sont depuis longtemps agitées en Allemagne, où dès la fin du XVII^e siècle un publiciste avait entrepris de réhabiliter de ce chef la mémoire de l'empereur (1). Cependant, les parties publiées jusqu'à présent de l'ouvrage du docteur Werunsky ne satisferont pas sur ces points la curiosité du public français. Sans doute l'auteur consacre un chapitre à l'éducation de Charles IV à Paris ; sans doute, il mentionne,

1880. — Otto Winckelmann, *die Beziehungen Kaiser Karl's IV zum Königreich Arelat*, Strasbourg, 1882. — Gottlob, *Karl's IV private und politische Beziehungen zu Frankreich*, Innsbruck, 1883.

(1) Schurzfleisch, *Quod Carolus IV non dissipaverit Imperii patrimonium quoad regnum Arelatense*. Wittenberg, 1689.

chemin faisant les événements de la politique européenne auxquels Charles fut mêlé, en particulier la bataille de Crécy, où, d'après Froissart, le jeune roi joua un rôle assez piteux (1); sans doute il indique les vicissitudes des relations des princes luxembourgeois avec les papes, avec Louis de Bavière, avec les rois de France et d'Angleterre. Mais l'étude de la politique étrangère de Charles n'est pas abordée avec l'ampleur qu'elle mérite; cette matière est très certainement réservée à l'un des prochains volumes. Je me borne donc pour le moment à appeler sur l'œuvre du docteur Werunsky l'attention du public, me réservant d'examiner un jour de plus près les conclusions auxquelles il arrivera sur l'attitude de Charles IV vis-à-vis de la France, et notamment sur la politique de l'empereur à l'égard du royaume d'Arles et de Vienne.

Les volumes déjà publiés contiennent surtout le minutieux exposé de la politique de Charles IV en Allemagne. Le début de la première partie du second volume présente un tableau général de l'empire germanique au milieu du XIVe siècle; cette partie se ferme par un chapitre où l'auteur retrace la sombre histoire des années 1348 à 1350. Il y décrit les convulsions qui agitèrent alors la société occidentale : peste noire, massacre des Juifs et mouvements des flagellants. Là, comme ailleurs, le docteur Werunsky fait preuve d'une connaissance étendue des sources; son œuvre offre intérêt et profit à quiconque s'occupe de l'histoire politique ou religieuse du XIVe siècle. Toutefois il me paraît que l'auteur tend trop à séparer le massacre des Juifs de la peste noire, qui en fut la cause immédiate. En beaucoup d'endroits, dit-il, le massacre des Juifs précéda la maladie, loin d'en être la conséquence (2); aussi considère-t-il plutôt le massacre comme l'effet de causes économiques, qu'il décrit longuement. Je crois, en effet, que ces causes économiques ont de tout temps produit les haines qui ont poursuivi les Juifs! Là-dessus l'Allemand du moyen âge en était au même point que le paysan russe de nos jours. Mais il fallait une étincelle pour déterminer l'explosion : cette étincelle fut la peste noire. Elle provoqua une panique féroce, un délire de cruauté, qui par-

(1) D'après Froissart, Charles de Bohême se serait lâchement enfui à Crécy : l'historien le dit en termes peu voilés. M. Werunsky avoue la fuite de Charles et ajoute : « Où il s'est enfui, on l'ignore; sans doute il se réfugia dans le voisinage le plus proche. Si vifs qu'aient été ses vœux pour le succès des Français, il était trop réaliste pour se compromettre sans retour pour leurs intérêts et exposer sa vie pour leur cause. Il est facile de comprendre qu'un homme dans toute la force de l'âge, riche des plus brillantes espérances, nourrissant les plans les plus ambitieux, ne pouvait se jeter volontiers dans les bras de la mort pour une idée romanesque. Quand son père se précipitait vers la mort des héros, Charles n'était pas là!!! » — En effet, on n'est pas plus positif. Il me semble que la mémoire de Charles de Bohême se fût passée d'une telle apologie. Cf. Froissart (édition Kervyn de Lettenhove), V, 53, 59; XVII, 212, 213.

(2) II, p. 256.

fois la devança et dont les Juifs furent victimes. La lecture du livre du docteur Werunsky n'est pas faite pour détruire la conviction que trois événements sont intimement liés : la peste noire, l'abominable folie qui produisit le massacre des Juifs, et le mouvement passionné et intempérant de fièvre religieuse dont naquirent les flagellants.

P. FOURNIER.

---

52. — **Simon de Montfort**, comte de Leicester, sa vie, son rôle politique en France et en Angleterre, par Ch. BÉMONT, docteur ès lettres, 1 vol. in-8° de XXVII-385 pages. Paris, A. Picard, 1884.

Le livre de M. Bémont est un ouvrage sérieux, dont il y a lieu de tenir grand compte. L'auteur s'est mis au courant des publications les plus récentes; et surtout il a puisé aux sources. Il les énumère et les juge dans une introduction qui est un bon chapitre de bibliographie. Elles peuvent être ramenées à trois catégories ; 1° les *Actes diplomatiques* publiés ou inédits ; 2° les *Lettres et les Chroniques ;* 3° les *écrits hagiographiques*. Parmi les actes diplomatiques déjà publiés, citons en première ligne les *Foedera, conventiones, litterae,* etc., de Rymer ; les *Lettres historiques relatives au règne de Henri III* (1) ; trois volumes des *Layettes du trésor des Chartes;* enfin les *Regesta pontificum romanorum* de Potthast ; parmi les inédits, au *Public Record office* de Londres, les lettres closes et les lettres patentes (1245-1265), le *Patent and charter Roll* et le *Close Roll* (1253-1255), le *Registrum munimentorum*, lib. B ; au British Museum, la série des *additionnal charters ;* à la Bibliothèque nationale, à Paris, le volume 1188 du fonds Clairembault, entièrement consacré aux Montfort ; il y a peu de choses aux archives municipales de Leicester.

Deux recueils de lettres seulement présentent quelque intérêt : les lettres de Robert Grossetête, évêque de Lincoln, et celles d'Adam de Marsh, moine franciscain. Mathieu Pâris est le plus précieux des chroniqueurs ; presque seul, il nous fait connaître la vie de Simon de Montfort avant 1258 ; mais il est mort en 1259 ; il existe une continuation de sa chronique, dont l'auteur, dit M. Bémont, doit être nettement distingué de l'auteur du *Chronicon de bellis Lewes et Evesham*, publié par M. O. Halliwell ; la continuation a fourni le canevas de la chronique, qui est déjà une œuvre d'hagiographie. Plusieurs des *Annales monastici*, édités par M. Luard, parlent de Simon de Montfort : les Annales de Burton, par exemple, nous ont conservé le seul texte aujourd'hui connu des Provisions d'Oxford ; les Annales de Waverley, nous donnent le meil-

(1) Shirley, 2 vol., 1862-1866.

leur récit de la guerre des Barons; les Annales de Thomas Wykles expriment les idées des adversaires de Montfort.

Pour beaucoup au contraire, le comte de Leicester fut un martyr, de là des écrits que M. Bémont qualifie d'hagiographiques, le *Recueil de ses miracles*, par exemple, publiés par O. Halliwell, trois hymnes latins, et la *chronique de Lanercost*, toute pleine de détails absurdes.

Enfin M. Bémont n'a pas négligé les travaux de seconde main ; il ne cite pas moins de cent trente ouvrages ou recueils par lui consultés ; avant tout les histoires constitutionnelles de Stubbs et de Gneist, et les biographies étendues de Russel, de Reinhold Pauli et de Prothero.

Un livre aussi solidement documenté ne peut manquer d'être utile, et l'on doit tout d'abord remercier M. Bémont d'avoir mis le public français au courant de ces grandes publications étrangères. Mais est-ce là seulement le but que s'est proposé l'auteur ? Evidemment non. S'il a entrepris de raconter après tant d'autres l'histoire de Simon de Montfort, c'est qu'il a cru pouvoir la présenter à un point de vue nouveau : tous ses prédécesseurs, dit-il, se sont placés au point de vue général de l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre et ont négligé le côté personnel, la partie psychologique de leur sujet ; il cherchera donc à démêler le caractère, les tendances, les idées de son héros ; il montrera comment se sont formées ses théories, comment il a été amené à jouer un rôle prépondérant dans le mouvement aristocratique de 1258, comment, devenu chef de parti, il a joué ce rôle et appliqué ses théories.

De là deux parties dans la thèse de M. Bémont, qu'il n'a pas distinguées, mais qui doivent l'être : une période de formation, de préparation, dans la vie du comte de Leicester; une période d'action et d'exécution ; dans la première c'est le point de vue *psychologique* qui l'emportera, et dans la seconde l'auteur fera presque involontairement comme ses prédécesseurs l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre de 1258 à 1265.

Les trois premiers chapitres forment la première partie. M. Bémont, après avoir rapidement exposé la vie de Simon de Montfort jusqu'en 1230, nous montre comment ce personnage est devenu anglais. Simon de Montfort, le chef de la croisade albigeoise, avait parmi ses titres celui de comte de Leicester. Philippe-Auguste avait sommé ceux des barons qui possédaient des fiefs en France et en Angleterre de choisir entre le suzerain déchu et le suzerain vainqueur. Jean-sans-Terre de son côté avait saisi les fiefs anglais possédés par des Français. Amauri de Montfort, fils aîné de Simon, protesta contre la confiscation du comté de Leicester, puis transmit ses droits sur ce comté à son jeune frère Simon de Montfort : celui-ci alla chercher et trouva en Angleterre une nouvelle patrie (1230). Ce mot de patrie qu'emploie M. Bémont, est juste ; un baron féodal

avait pour patrie le pays où étaient ses principaux fiefs ; un Anglais pouvait moins que tout autre avoir deux patries. Dès le XIIIe siècle en effet l'unité nationale de l'Angleterre proprement dite était accomplie: les barons normands avaient tendu à se rapprocher des vaincus : les Tourangeaux, les Angevins, les Normands du continent étaient considérés comme des étrangers ; c'est de ces étrangers que Henri III était entouré ; Simon de Montfort, comte de Leicester, était au contraire un homme du pays.

Henri III restitua son comté à Simon, qui devint du même coup sénéchal d'Angleterre ; en 1238, il épousa Aliénor, sœur de Henri III. Beau-frère du roi, mentionné presque au premier rang dans les actes officiels, le comte de Leicester semble n'avoir plus rien à désirer : cependant, dès 1239, il se brouille avec son beau-frère, comme si, monté très haut par la faveur du roi, il espérait maintenant s'élever encore en luttant contre lui.

Lorsque Henri III fait la guerre à saint Louis, le comte de Leicester commence par vendre chèrement ses services ; mécontent de la manière dont le roi conduit les opérations militaires, il dit qu'il faut le traiter « comme on avait fait Charles l'Assoté », et qu'il y avait à Windsor « des maisons garnies de fer bonnes à le garder sûrement ».

Les deux beaux-frères se réconcilient pourtant, et en 1248 Simon de Montfort est envoyé en Guyenne. (Il n'est pas vrai que ce soit au Parlement de 1244 que Simon ait fait son début dans l'opposition.) L'histoire de son gouvernement fait le sujet du chapitre II : ce chapitre donne des renseignements curieux sur l'état des partis en Guyenne, où chaque ville est divisée contre elle-même ; c'est un travail complet, savant et neuf ; peut-être abuse-t-on du détail sur une matière qui, en somme, importe assez peu à l'histoire générale. En revanche, ce chapitre nous fait connaître le comte de Leicester sous un jour nouveau : c'est un gouverneur non seulement rigoureux, mais cruel ; les Gascons se plaignent, et M. Bémont regarde leurs plaintes comme justifiées. « Rarement, dit-il, le mépris de la légalité fut poussé plus loin. » Les réclamations des Gascons furent l'occasion d'une nouvelle brouille entre Simon de Montfort et Henri III ; celui-ci tantôt donne raison au gouverneur et tantôt l'injurie ; quant à Simon, appelé devant son maître, il le traite publiquement de menteur, et il faut que des amis s'interposent pour les empêcher d'en venir aux mains. Le comte finit par se déclarer prêt à résigner son gouvernement « si les prélats, les grands et les conseillers du roi y consentent. » C'est la première fois que Simon oppose le Parlement au Roi (1252) ; il est désormais acquis au parti aristocratique : la situation de chef de parti sera peut-être moins trompeuse que la faveur royale.

Le chapitre III traite de la fortune et de la vie privée de Simon de Montfort ; c'est le plus personnel du livre, celui auquel l'auteur s'est le

plus attaché, puisque c'est par cette étude même qu'il a prétendu se distinguer des autres historiens du comte de Leicester.

Malheureusement cette partie de la thèse n'a pas répondu à nos espérances, si érudite qu'elle soit. M. Bémont a accumulé les détails et cependant il n'a pas fait vivre son personnage ; ce qu'il dit de lui pourrait s'appliquer à presque tous les seigneurs anglais ; sans doute, il est fort intéressant de savoir comment étaient exploités les grands domaines d'alors, quels étaient les droits féodaux d'un comte de Leicester, etc. etc.; mais nous cherchions « un homme », et c'est un seigneur quelconque que l'on nous donne. Les idées personnelles de Simon de Montfort ne nous échappent pas moins, faute de documents, cela est incontestable : aussi l'auteur se rabat sur deux des amis du comte de Leicester, le franciscain Adam de Marsh et l'évêque de Lincoln, Robert Grossetête. Prises en elles-mêmes, les études que M. Bémont consacre à ces deux personnages sont bien faites et utiles à lire, mais l'auteur reconnaît que de la correspondance d'Adam de Marsh peu de choses ressortent et qu'il y est surtout question de réformes religieuses ; quant à celle de Robert Grossetête, M. Bémont déclare qu'il est impossible de déterminer quelle part d'influence elle a eue sur Simon de Montfort. Nous arrivons ains au terme de la première période de la vie de Simon de Montfort, sans savoir s'il va entrer dans la révolution avec telle ou telle théorie, s'il est un réformateur convaincu, un patriote, ou un simple ambitieux. A ne considérer que les faits exposés et les jugements épars de l'auteur M. Bémont ne s'est pas montré jusqu'à présent très favorable à un personnage devenu, bien rapidement, l'ennemi du prince qui lui avait restitué les biens de ses ancêtres et donné sa propre sœur en mariage ; il n'a pas pu davantage absoudre les cruautés du gouverneur de Guyenne.

Le chapitre IV, qui ext fort étendu (p. 96-151), sert de transition entre la première et la deuxième partie. L'auteur nous fait connaître la situation politique et l'organisation administrative de l'Angleterre au milieu du XIII^e siècle. Cette étude était nécessaire, et elle est fort bien conduite ; on trouvera là, en cinquante pages, un manuel de la constitution anglaise ; mais il y a sur cette question des travaux si importants que l'auteur n'a eu qu'à les résumer ; presque tout ce chapitre est tiré de Gneist et surtout de Stubbs ; M. Bémont ne se sépare de ce dernier que sur un petit nombre de points. Il étudie 1° *le pouvoir royal*, qu'il nous montre avec raison beaucoup plus fort au temps de Henri III qu'à la fin du règne de Jean-sans-Terre; 2° *les organes de la royauté, grands officiers, ministres* et *conseils*. Le Parlement n'est encore que l'assemblée des conseillers naturels et héréditaires du roi, réunis pour lui donner aide et conseil et non pour faire des lois ; 3° *l'administration locale*. Cette partie du travail de M. Bémont abonde en vues intéres-

santes. « Si les grands du royaume, dit-il, sont suffisamment organisés pour la résistance à l'arbitraire du souverain, le peuple des comtés, des centaines et des villes est déjà prêt au gouvernement du pays. » Si les juges itinérants sont l'instrument le plus actif de la centralisation monarchique et de l'unité nationale, les assemblées générales du comté sont l'image du futur parlement national ; « les affaires générales du pays seront traitées plus tard par les représentants de la nation, parce que les affaires locales ont, de temps immémorial, été toujours réglées par les représentants du comté. »

L'auteur insiste beaucoup sur cette idée, qu'il a d'ailleurs empruntée à Stubbs, et il y a évidemment une très grande part de vérité dans la théorie qu'il soutient ; il ne faut pas pourtant la pousser à l'excès ; Stubbs a obéi à une tendance assez générale chez les écrivains anglais, qui voudraient voir toutes leurs grandes institutions dater d'avant la conquête normande ; il se complaît donc à regarder la cour du comté, antérieure à la conquête, comme le germe de la représentation parlementaire. Nous admettons parfaitement que le trait caractéristique de l'histoire d'Angleterre, ç'a été le développement des libertés publiques, et qu'à toutes les époques on trouve quelques traces de ces libertés ; mais nous croyons aussi qu'un événement comme la conquête a assez profondément modifié la nation anglaise, pour qu'il y ait eu pour ainsi dire un recommencement de son histoire; il faut chercher les causes du développement ultérieur des libertés publiques dans les conditions sociales et politiques nées de la conquête, plus encore que dans les institutions antérieures ; la force originaire de la royauté anglo-normande, la faiblesse du baronnage, l'homogénéité du royaume, la constitution d'une classe moyenne rurale, d'une petite noblesse provinciale et sédentaire, à côté d'une haute aristocratie politique et militaire, la fusion de l'élément urbain et de l'élément rural, voilà des causes autrement puissantes que des traditions à demi-effacées par la conquête.

Cet exposé de la constitution anglaise terminé, M. Bémont entre dans la seconde partie de son ouvrage, assez différente de la première ; l'histoire de Simon de Montfort cesse d'être personnelle et biographique ; c'est l'histoire même de la patrie et de ses révolutions politiques ; favorable à ces révolutions, l'auteur ne ménage plus les éloges au révolutionnaire, et il y a même à ce point de vue un contraste assez singulier entre les premiers chapitres, où les faits seuls parlaient et les derniers, où M. Bémont subit malgré lui l'influence des écrivains contemporains de Simon et presque tous ses partisans. Suivant nous, le comte de Leicester a toujours été le même, un ambitieux sans idée politique arrêtée : la thèse seule de M. Bémont suffirait à le prouver.

En 1258, une crise violente était inévitable, un conflit sur le point

d'éclater entre le roi et les grands : dans quelles dispositions se trouve Simon ? « Ses entretiens sur la politique et sur la morale avec les esprits les plus éminents de son temps, écrit M. Bémont, avaient changé *en convictions généreuses* des idées de réforme qui n'étaient peut-être au début que des appétits de vengeance. » Il nous semble que l'auteur attribue subitement une bien grande importance à des entretiens et à des lettres dont il déclarait un peu plus haut ne pas pouvoir tirer grand'-chose : mais passons. « Considérées en elles-mêmes, dit encore M. Bémont, ces idées n'étaient ni originales, ni neuves,... Simon ne prévoyait pas le prochain avènement des communes ; il se contentait de vouloir rendre *à la haute noblesse et aux prélats* la place qu'ils avaient occupée dans le gouvernement après la défaite et la mort de Jean-sans-Terre (p. 152). » Voilà des convictions généreuses qui nous paraissent singulièrement intéressées : comment M. Bémont peut-il résumer ainsi son opinion : *grand caractère plutôt que grand homme, il était de ceux qui honorent les causes qu'ils servent* (p. 153) ? Rien jusqu'à présent ne nous avait révélé un si grand caractère. Quant à l'œuvre politique de Simon, elle est, de l'aveu de M. Bémont, beaucoup moindre qu'on n'est tenté de se l'imaginer. Le fameux Parlement d'Oxford, qui réorganisa les conseils, les ministères et le gouvernement local, se réunit au mois de juin 1258 ; or le comte de Leicester fut en France *au moins* jusqu'au 29 mai ; l'année suivante, il ne résida guère en Angleterre et ne parut point aux Parlements chargés de mettre en pratique l'œuvre d'Oxford. L'avait-il donc subie plutôt qu'acceptée avec enthousiasme? certains chroniqueurs l'affirment et M. Bémont croit que « *cette œuvre ne devint sienne que parce qu'il avait juré de la défendre* » (p. 178). Pourquoi donc, cinquante lignes plus bas, appelle-t-il Simon « *l'âme de cette révolution?* »

Henri III ne devait pas tarder à violer les Provisions d'Oxford ; il les abolit complètement le 2 mai 1262 ; dès le 28 les barons firent la paix avec lui, mais Montfort, qui était en France, n'accepta pas cette paix ; en avril 1263, il revint en Angleterre, prit les armes, entra à Londres en vainqueur et s'empara pour la première fois du gouvernement ; il en usa mal, profita des circonstances pour s'enrichir, protégea certains étrangers tandis qu'il en dépouillait d'autres, vit les défections se multiplier autour de lui, et finalement dut, au bout de trois mois, s'en remettre comme tous les barons à l'arbitrage de saint Louis. Mais cet arbitrage étant favorable à Henri III, ce même comte de Leicester, qui ne soutenait les statuts d'Oxford que parce qu'il les avait jurés, ne craignit pas de protester et commença la guerre civile. Vainqueur à Lewes, le 14 mai 1264, il reprit le pouvoir, fit de l'aristocratie une oligarchie étroite, toute dans sa main, dicta ses volontés au roi, et fut pour ainsi dire le protecteur du royaume.

Le parlement extraordinaire de 1265, constitué à l'image de la cour des comtés, vit siéger les représentants des comtés et ceux des communes. Si ce parlement était une création du comte de Leicester, o s'il était devenu de son temps grâce à lui une institution régulière, Simon de Montfort aurait incontestablement servi plus que personne la cause des libertés anglaises. Mais il y avait eu avant 1265 des assemblées analogues, et lorsque en juin 1265 Simon convoqua de nouveau le parlement, on n'entendit plus parler des représentants des communes. « Le véritable créateur de la Chambre des communes, dit M. Bémont, c'est le politique Edouard Ier, ce n'est pas le révolutionnaire Simon de Montfort. »

Même après la constitution de 1265, le comte de Leicester se plut à faire durer le provisoire, afin de perpétuer son gouvernement arbitraire; il concentra tous les pouvoirs entre ses propres mains ou celles de ses enfants, tint le roi prisonnier, humilié et annulé : « politique dangereuse, qui perpétuait l'état de révolution, et semblait substituer à l'arbitraire d'un roi le despotisme d'un sujet révolté et victorieux. » Il n'est pas surprenant que beaucoup de gens se soient tournés contre le dictateur; « la descente des étrangers, la défection du comte de Glocester, la fuite du prince Edouard, furent les trois actes principaux de cette tragédie, qui trouva dans la désastreuse journée d'Evesham un sanglant dénouement. »

La mort de Simon sur le champ de bataille en fit un martyr et lui valut une popularité immense, non pas dans la masse de la nation anglaise, mais dans l'aristocratie laïque et ecclésiastique.

Il est regrettable qu'avec tant de qualités, qui font de son livre un ouvrage utile et solide, M. Bémont n'ait pas su démêler assez complètement les traits principaux de son personnage, et n'ait pas tenté d'en faire un portrait vivant et ressemblant. Rien n'est plus intéressant pour l'histoire, pour la politique et pour la morale, que de connaître les mobiles et les ressorts secrets de ceux qui ont joué un grand rôle dans le gouvernement des hommes; que l'on ne nous dise point que c'est là une question de « sentiment », car nous pourrions rappeler à l'auteur qu'il nous avait promis une histoire *psychologique*.

ALFRED BAUDRILLART.

---

49. — **Lettres de M. Olier**. Paris, Lecoffre, 1885; 2 in-8° de xv-608 et 636 pages.

L'éditeur de cet ouvrage indique, dans l'avertissement, ce qui l'a déterminé à donner une nouvelle édition des lettres du vénérable fondateur de Saint-Sulpice, et ce qui rend cette publication supérieure à celles qui l'ont précédée. La première édition (1672) et les suivantes, qui en étaient de simples reproductions, n'avaient donné que deux cent cinquante lettres :

celle-ci en renferme quatre cent trente-trois, presque le double. L'éditeur ancien, M. Tronson, se plaçant exclusivement au point de vue de l'édification, avait poussé cette préoccupation jusqu'à « unir ensemble des « lettres, ou parties de lettres écrites en différents temps et quelquefois « à des personnes différentes, mais qui avaient de l'analogie et par leur « réunion pouvaient former un enseignement plus complet sur certains « points de la vie spirituelle. » L'éditeur actuel rétablit, d'après les autographes, le texte véritable et complet de chaque lettre. Toujours dans la même pensée, on avait, dans les éditions précédentes, supprimé, comme détails inutiles, ce que les lettres contenaient de personnel; dans l'édition actuelle, pour le plus grand nombre des lettres, on apprend au contraire à qui elles ont été adressées, à quelle époque elles ont été écrites, et, en note, sont ajoutés des éclaircissements historiques qui aident à faire comprendre « les circonstances dans lesquelles M. Olier « écrivait, les faits particuliers qui donnaient lieu à ses lettres et ceux « dont il y avait occasion de parler. »

Ceci suffit pour qu'on se rende compte immédiatement de l'importance de cette nouvelle édition.

L'éditeur est trop modeste en ajoutant que cette publication « ne sera « pas sans utilité pour l'édification du clergé et des personnes pieuses, « et peut-être en quelques points pour l'intérêt de l'histoire. » Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur l'intérêt d'édification de ces deux volumes. Il suffira de rappeler que Bossuet, dans ses *Mystici in tuto*, cite plusieurs fois les lettres de M. Olier en qualifiant leur auteur de *virum praestantissimum ac sanctitatis odore florentem*. Je m'arrêterai un peu davantage à faire ressortir leur intérêt historique.

Ces lettres, dont la première est datée de 1631, la dernière de 1656 (M. Olier, né en 1608, mourut en 1657), sont pour l'histoire religieuse de cette époque d'importants documents. On y trouvera par exemple des renseignements sur les missions entreprises par toute la France par les Oratoriens, les disciples de saint Vincent de Paul et les premiers compagnons de M. Olier, missions qui contribuèrent si efficacement au renouvellement des mœurs chrétiennes dans notre pays, après l'ébranlement causé par la Réforme. On y trouvera naturellement l'histoire de la réorganisation de la paroisse Saint-Sulpice et de la fondation du séminaire et de la compagnie de ce nom. L'indication des personnages auxquels plusieurs de ces lettres sont adressées prouve du reste à elle seule que bien d'autres renseignements encore seront utilement cherchés. Ce sont d'abord saint Vincent de Paul, le P. de Condren, M. Bourdoise, M. Tronson, le P. Bourgoing, M. de Renty. Voici des lettres adressées au Pape, à la reine Anne d'Autriche, à Richelieu. Sans doute la plupart de ces lettres sont « de spiritualité »; mais la pratique de ces volumes

n'en sera pas moins très utile à tous ceux qui veulent bien connaître l'histoire religieuse du grand siècle. J'ajouterai que l'intérêt historique de cette publication est bien augmenté par une savante annotation. Tous les personnages dont il est question dans cette correspondance, font l'objet d'une note biographique et bien d'autres renseignements historiques sont encore ajoutés par l'éditeur. Je signalerai aussi, pour les louer comme elles le méritent, les recherches ingénieuses à l'aide desquelles l'éditeur est parvenu, pour beaucoup de ces lettres où ces renseignements faisaient défaut, à retrouver les dates, les noms des personnages à qui elles ont été adressées et dont il y est question. Je sais ce qu'il en coûte de temps et de patience pour faire un pareil travail. Si, à quelques rares endroits, les efforts de l'éditeur n'ont pas abouti, le plus souvent ils ont été récompensés par de précieuses découvertes qui font l'éloge de sa sagacité. Ajoutons enfin que certains détails, accessoires si l'on veut, mais qui ont une réelle importance, sont soigneusement donnés : on indique exactement où se trouvent les autographes, si les lettres sont inédites ou non, quand, où et par qui elles ont déjà été imprimées..., etc. Sous ce rapport cette publication est bien supérieure à l'édition de la correspondance de saint Vincent de Paul dont j'ai parlé ici même il y a quelque temps.

J'en viens à la critique.

Le plus grave reproche que je ferai à l'éditeur, c'est d'avoir, pour l'histoire des relations de M. Olier avec le P. de Condren et l'Oratoire, aveuglément suivi M. Faillon, l'historien (de réel mérite incontestablement) de M. Olier. M. Faillon, pour grandir son héros apparemment, s'efforce d'établir ceci : les héritiers de l'esprit du P. de Condren, dit-il, ont été M. Olier et les Sulpiciens ; le deuxième général de l'Oratoire avait prévu que sa Congrégation tournerait en masse au jansénisme, et M. Faillon ne craint pas d'ajouter qu'il y eut en cela « une manifeste volonté de la « divine Providence, qui, par ce moyen, avait en vue la conservation de « la foi dans l'Église de France. »

Cette assertion est grave. Il importe donc d'examiner si elle est suffisamment étayée de preuves. Or on chercherait en vain, dans tout l'ouvrage, une preuve directe de cette affirmation, comme serait une parole ou un acte du P. de Condren ou du vénérable M. Olier Quant aux preuves indirectes, ne semblent-elles pas établir le contraire de ce que dit M. Faillon? Sans revenir sur cette fastidieuse question de la fondation du premier séminaire de France, tranchée depuis longtemps, les faits sont là pour prouver que l'Oratoire, soit à Paris, où il dirigeait le séminaire archiépiscopal de Saint-Magloire, soit par toute la France, où il compta autant, et à un moment, un plus grand nombre de séminaires que Saint-Sulpice, eut donc une part au moins aussi grande que la congrégation

rivale à la formation du clergé. Mais M. Faillon n'en convient-il pas en quelque sorte lui-même quand il dit (I, 137) que « l'Oratoire fut le pre« mier qui s'occupa de l'éducation du clergé »; quand il reconnaît que la fondation de M. Olier excita une sainte émulation à l'Oratoire (I, 394) pour l'œuvre des séminaires? Nous constatons en effet que, au moment de la mort de M. Olier (1657), Saint-Sulpice possédait quatre établissements, et l'Oratoire six : Mâcon, depuis 1617 (sans parler de Luçon, fondé en 1612, qui dura peu de temps); Toulouse, 1619; Saint-Magloire, 1620; Malines, 1630; Rouen, 1642; Lyon, 1654. A la fin du siècle qui correspond à la mort de M. Tronson et à peu près à celle du P. de Sainte-Marthe (1696), Saint-Sulpice avait six séminaires de plus et l'Oratoire dix : Grenoble, Soissons, Laon, Condom, Lectoure, Arles, Châlon, Rieux, Vienne et Dijon; et le cinquième supérieur général de l'Oratoire avait dû, faute de sujets, refuser la direction de quinze autres séminaires qui lui avaient été proposés par les évêques. Si ce chiffre cesse de croître pour l'Oratoire et diminue même pendant le xviii[e] siècle, il ne faut pas oublier que le maximum des établissements de Saint-Sulpice, au moment de la Révolution, ne fut que de dix-huit séminaires, et que c'est à M. Emery, vrai second fondateur de Saint-Sulpice, qu'est dû l'essor que cette compagnie a pris depuis.

On est donc en droit de conclure, contrairement à ce qu'avance M. Faillon, que l'Oratoire a eu autant de part que Saint-Sulpice à la formation de l'ancien clergé de France. Resterait à prouver par M. Faillon que tous les jansénistes sortaient de l'Oratoire et tous les non-jansénistes de Saint-Sulpice. Or s'il n'est malheureusement pas contestable que l'Oratoire a été bien plus entamé que Saint-Sulpice par le jansénisme, il n'en est pas moins vrai que le *Soli San-Sulpitiani* du mémoire de Fénelon est exagéré (on en voit la preuve dans la *Vie de M. Emery*, I, 53), et quant aux élèves sortis de Saint-Sulpice, il serait facile de prouver que l'archevêque de Sens, Henri de Pardaillon de Gondrin, « l'un des « plus fermes appuis qu'eut jamais le jansénisme (1) » et le premier élève sorti de Saint-Sulpice, ne fut pas une extraordinaire exception.

Cette assertion insuffisamment prouvée mise de côté, il reste ce fait historique incontestable, que M. Olier fut appliqué par le P. de Condren à l'œuvre des séminaires, mais sans que l'Oratoire en fût exclus. Le P. de Condren, pour cette œuvre comme précédemment pour celle des missions, aimait à employer des ouvriers qui appartinssent à des sociétés différentes, trouvant (il le dit dans plusieurs de ses lettres) des avantages à cette diversité. Aussi, après sa mort, si quelques-uns de ses disciples préférèrent se grouper autour de M. Olier, d'autres (notons que

(1) Feller.

c'étaient d'ardents anti-jansénistes), comme le P. Amelote, le P. Barrême le P. de Bassancourt, entrèrent à l'Oratoire.

L'éditeur des *Lettres de M. Olier*, comme je l'ai dit, accepte sans contrôle toutes les assertions de M. Faillon. De là encore, dans son annotation, chaque fois qu'il est question de l'Oratoire ou d'un Oratorien, d'assez graves erreurs, et notamment à propos de l'histoire de la fondation que le P. Bourgoing voulait faire dans le faubourg Saint-Germain, fondation à laquelle M. Olier s'opposa. Sans doute le vénéré fondateur de Saint-Sulpice avait eu à se plaindre de quelques oratoriens. Mais M. Faillon a oublié que sous le généralat du P. Bourgoing « cette « beste noire des jansénistes », comme on l'appelait, il n'y avait nullement à craindre l'envahissement du quartier Saint-Sulpice par les partisans des nouvelles doctrines, si l'Oratoire y avait eu une maison. Disons encore à ce propos, ce que l'éditeur n'a pas trouvé, que la fondation dont il s'agissait était celle de la maison d'institution qui ne tarda pas en effet à être organisée, mais dans le quartier Saint-Jacques, par la générosité de M. Pinette, — et non Pinet comme on lit I, p. 134.

L'éditeur suivant toujours M. Faillon, on ne s'étonnera pas de le voir traiter si sévèrement (II, 5) le P. du Breuil, dont cependant M. Olier semble parler avec estime ; le P. Séguenot (I, 416). dont « l'embastillement » eut d'autres raisons que celles qu'il indique. Relevons encore quelques erreurs de moindre importance : le P. Amelote est né en 1609 et non en 1606 comme il est dit I, 174 ; — I, 421, le nom de M. de Morangis est Barrillon et non Barillon; — I, 301, en parlant du P. Yvan, on aurait dû ajouter qu'il était oratorien ; — II, 47, que la profession de Mademoiselle de Gandelons, dont il est question, se fit le 20 mars 1654, et que cette religieuse mourut le 17 février 1667 ; et à propos de la communauté de la Miséricorde, n'y a-t-il pas, II, 56-57, encore une autre erreur, et cette fille de M. Gauchet, dont il est question, n'est-elle pas plutôt Françoise Gauchet, qui fut religieuse du P. Yvan, que la visitandine indiquée par l'éditeur? — II, p. 106, la note 1, renvoie, pour les détails d'un voyage à Montaigu, à la lettre suivante, où il n'en est pas question... etc.

Toutes ces critiques, grandes ou petites, n'empêchent pas de reconnaître volontiers, comme je l'ai fait en commençant, le mérite très grand de cette édition des *Lettres de M. Olier;* elles ne prouvent qu'une chose, c'est que la perfection n'est pas de ce monde. Cependant j'estime que ce travail eût été bien près de l'atteindre, si l'éditeur, homme de talent et de vraie science assurément, avait su se procurer, pour cette publication, la collaboration d'un de ses confrères, qui non seulement est l'homme du monde le plus versé dans l'histoire de la congrégation de Saint-Sulpice, qu'il honore tant par ses remarquables travaux, mais encore un des savants de notre pays qui connaissent le mieux l'histoire ecclésias-

tique des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles : je veux parler de l'auteur de la *Vie de L.-J. Leclerc*. A. INGOLD.

CHRONIQUE

M. l'abbé Batiffol, notre collaborateur, vient de retrouver, à Bérat, en Albanie, un manuscrit grec des évangiles de saint Matthieu et de saint Marc, écrit au VI^e^ siècle, en lettres d'argent, sur parchemin couleur de pourpre. C'est ce manuscrit qui a été signalé ici même, t. I, p. 451, note 1. Il formera un digne pendant au *Codex Rossanensis* publié récemment par MM. V. Gebhardt et A. Harnack.

— Les tomes X et XI du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* viennent de paraître : ils contiennent les œuvres de Sedulius et celles de Claudien Mamert, auteurs d'une importance très relative, et dont on aurait attendu plus longtemps la réédition sans témoigner aucune impatience. Pourquoi donc l'Académie impériale de Vienne réserve-t-elle toute sa sollicitude pour ces inutilités? Pourquoi n'est-elle pas plus pressée de nous donner un Tertullien et un saint Hilaire?

— La livraison du 15 mars de la *Revue des deux mondes* contient un curieux article de M. Albert Duray sur la *Réforme de l'Enseignement supérieur*. L'auteur y étudie ce qui s'y est fait depuis un demi-siècle et apprécie les projets qui ont ému l'opinion publique dans ces derniers temps. L'article est à lire avec soin par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'enseignement supérieur en France.

— Le numéro de janvier-février de la *Revue de l'histoire des Religions* contient un travail de M. Gaidoz sur les *Religions en Grande-Bretagne*. L'auteur, malgré les difficultés qui naissent pour lui de l'absence de recensement, arrive à établir des chiffres qui ont au moins une valeur proportionnelle. Pour les pays de langue anglaise réunis, on arrive aux totaux suivants :

Episcopaliens :	21,100,000.
Méthodistes de sectes diverses :	15,800,000.
Catholiques :	14,340,000.
Presbyteriens :	10,500,000.

Les autres communions sont beaucoup moins nombreuses.

Le *Witaker's Almanach* énumère 210 sectes organisées dans le Royaume-Uni.

N'oublions pas une mention spéciale pour les progrès du catholicisme en Angleterre. On comptait, en 1780, 69,000 catholiques ; en 1871, 915,000 ; maintenant plus d'un million. Suit un article de M. Barth sur les religions de l'Inde.

— La même revue signale la publication d'un certain nombre d'ouvrages. Nous en extrayons les indications suivantes : 1. M. E. Lefébure, professeur d'Égyptologie au Collège de France, vient de publier une conférence qu'il a faite à Lyon sur le *Conte* (Lyon, Pitrat aîné). Il y étudie le caractère et les origines du conte, qui n'est qu'un mythe déchu. — 2. M. Andrew Lang réunit, sous le titre de *Custom and Myth* (London, Longmans Green.), une réunion d'articles déjà publiés pour la plupart. Il y combat la méthode des philologues, qui veulent expliquer les mythes par l'étymologie, il veut qu'on étudie un même mythe chez toutes les races et dans toutes les langues.

C'est, d'après lui, la seule méthode qui puisse amener à une solution exacte. — 3. M. Édouard MEYER a commencé chez Cotta, à Stuttgard, la publication d'une histoire de l'antiquité (*Geschichte des Alterthums.*) Le premier volume va jusqu'à la fondation de l'empire perse ; le second sera consacré à l'histoire de la Grèce et de l'empire perse. — 4 M. LUDW. JEEP publie, sous le titre de *Quellenuntersuchungen zu den griechischen Kirchenhistorikern*, un tableau d'ensemble de l'histoire ecclésiastique Byzantine. — 5. Le P. CESARE A DE CARA, rédacteur de la *Civilta Catholica*, publie un volume d'études mythologiques et religieuses, sous le titre *Esame critico del sistema filologico e linguistico applicato alla mitologia e alla scienza delle religione.* (Prato, Giacchetti, 1884, in-8°, 404 pages.) C'est une critique des systèmes de Max Müller, Kuhn, Maspero, etc. etc.

— M. Élie BERGER publie dans la sixième livraison de 1884 de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* une note où il résume les recherches faites par M. Briquet sur le papier de coton. Il résulterait des études faites au microscope par ce dernier que le papier de coton n'a jamais existé. Le papier de chiffe a été en usage dès le XI[e] siècle, le terme de papier de coton désigne une apparence extérieure, et non une composition chimique du papier.

— Sous le titre de *Monumenta germaniae paedagogica* le D[r] Karl Kerbach entreprend la publication de tous les documents intéressant les études en Allemagne, règlements, livres scolaires, etc.

— L'éditeur Léop. Cerf publie une édit. in-12 des *Lettres inédites de Henri IV*, par L. Dussieux, avec une introduction historique, des notes et une table.

— Le catalogue du Musée de la Société archéologique d'Angoulême va être publié prochainement.

— Le *Polyblion* annonce la publication prochaine d'une *Étude historique* de M. Bazin *sur Georges de Beauffremont, comte de Croisillon, gouverneur de Mâcon*, où figureront des documents inédits de la Ligue en Bourgogne, extraits des archives communales de Mâcon. — Une *Histoire de la Franche-Comté* de M. Castan ; une *Histoire de la Champagne et de la Brie* de M. Poinsignon.

— Le R. P. abbé Cozza-Luizi, vice-bibliothécaire de la sainte Église romaine, vient de découvrir les feuillets manquants du *Codex graecus purpureus evangeliorum* de Rossano en Calabre. La lacune comblée était dans saint Mathieu.

— M. Gaston BOISSIER vient de donner une seconde édition dans le format in-12 (Paris, Hachette) de son *Opposition sous les Césars.*

— M. Ch. Huit a lu à l'*Académie des sciences morales et politiques* un mémoire sur le *Philèbe* de Platon. Il y démontre l'authenticité de ce dialogue.

— Dans la séance du 28 mars, M. Rodolphe Dareste a communiqué à l'*Académie des sciences morales et politiques* un mémoire sur un texte épigraphique grec trouvé en 1884 à Gortyne. Ce document le plus considérable peut-être que nous ait légué l'antiquité classique, contient une loi relative au droit criminel et civil, au régime des biens entre époux, à la recherche de la paternité, a l'adultère, au partage des biens entre héritiers, à l'héritage des filles, aux exécutions de jugements. La loi de Gortyne remonte au VI[e] siècle avant notre ère.

— Les actes de vandalisme et de mauvais goût commis chaque jour, et quelquefois officiellement, au préjudice des œuvres d'art, de la physionomie monumentale et des souvenirs historiques et topographiques de Paris, ont donné à quelques personnes l'idée de fonder une association dans le but de protéger l'héritage artistique des ancêtres et de concourir aux mesures propres à maintenir et compléter l'aspect pittoresque de la ville.

Le *Comité des amis des monuments parisiens* compte aujourd'hui de nombreux adhérents et, dans la liste des sociétaires, on voit figurer les noms

des personnes les plus autorisées sans distinction d'opinions ou de croyances. Le président est M. Albert Lenoir, de l'Institut, le secrétaire général, M. Ch. Normand. Le siège de la Société est : 215, boulevard Saint-Germain; la cotisation est tellement minime qu'il n'y a pas de Parisien qui ne puisse l'accepter.

Le *Comité* a déjà rendu des services; jamais son intervention n'aura été plus utile; en effet nous vivons dans un temps où les richesses d'art de Paris sont exposées au caprice de gens qui n'y entendent rien : on ne peut que se souvenir des protestations exposées éloquemment il y a un demi siècle, par Victor Hugo contre le vandalisme officiel. Nous serions peut-être heureux de n'avoir aujourd'hui affaire qu'aux hommes de cette génération.

— Mgr Vaughan, évêque catholique de Salford, prépare une édition de la traduction anglaise (de Reims) du Nouveau Testament; cette édition, bien qu'elle doive être une édition populaire, présentera cependant deux nouveautés notables. Chacun des évangiles, les Actes, peut-être aussi chacune des épîtres apostoliques, seront publiés séparément : nous aurons donc de nouveau une bibliothèque et non pas un livre. Le texte sera imprimé en une seule colonne et en paragraphes, la numérotation des versets étant indiquée en marge. Il est regrettable qu'on n'en ait pas fait autant pour les chapitres, et que leurs sommaires (*nulla legitima auctoritate exarati aut recogniti*, dit Vercellone : *Biblia Sacra*, Rome, 1861, p. IV), conservent dans cette nouvelle édition la place qu'on leur donne habituellement.

— Le professeur Wordsworth, d'Oxford, est arrivé enfin, après avoir employé sept ans à collationner des manuscrits par toute l'Europe, à constituer le texte de son édition critique de la Vulgate du Nouveau Testament. Pour saint Mathieu, il a sous la main les collations complètes de vingt-deux manuscrits, plus que n'en a eu Etienne pour toute la Bible. La constitution préliminaire des quinze premiers chapitres est complète; elle présente trente variantes (non orthographiques) par rapport au texte manuel de Tischendorf de 1864. Les évangiles seront publiés séparément, à mesure qu'ils seront complétés.

— Le Dr Lightfoot, le savant évêque anglican de Durham, est peut-être le plus illustre des convertis de la version syriaque des lettres de saint Ignace à la recension grecque moyenne en sept épîtres. A la fin de mai va paraître son édition de saint Ignace et de saint Polycarpe : il y donnera les raisons de sa conversion.

Dans l'*Expositor* de janvier se trouve un article de lui sur l'épitaphe de saint Abercius et sur la *Doctrine des XII Apôtres* Quant à l'inscription, il prend βασίλησαν, au verset 7 de la restitution métrique, comme adjectif de Ῥώμην. et accepte, par conséquent, l'interprétation allégorique de βασίλισσα, au verset suivant, avec M. Duchesne contre M. Ramsay. Quant à la *Doctrine*, il la place entre les années 80 et 110, se fondant sur ce que la célébration eucharistique y formerait encore partie de l'*Agape*, et sur ce que le triple ministère universel (apôtres, prophètes, docteurs) y persiste toujours. Le morceau des *Deux Voies*, ici et dans Barnabé, dérive, suivant lui, d'une troisième source. « L'idée des deux voies était familière aux philosophes grecs. Est-il impossible que quelque juif pieux ait adopté cette idée et l'ait appliquée au code moral de l'Ancien Testament, en écrivant, peut-être, sous le masque d'un philosophe païen, devenu ainsi un témoin involontaire en faveur de la supériorité de la morale juive ? Adopter un pseudonyme païen n'était point chose rare chez les Juifs lettrés, avant et vers l'époque chretienne, témoin les *Maximes du pseudo-Phocylide* et les *Prédictions pseudo-Sibyllines*. — Sur un autre point il dit : Le document « ne fait nulle profession d'être complet. Le contraire est apparent, par exemple dans la description de la liturgie eucharistique, description évidemment fragmentaire ».

— L'Angleterre vient de perdre son plus grand latiniste, M. Hugo A. J. Munro, mort à Rome le 30 mars. Ses quatre grands travaux : éditions annotées du texte de Lucrèce (1[re] éd., 1860) et du poème *Aetna* (1867), édition (avec introduction) du texte d'Horace (1869), *Éclaircissements sur Catulle* (1878) ; puis encore des productions de moindre importance, surtout une trentaine de poèmes grecs et latins imprimés dans les deux collections : (*Sabrinae corolla* et *Arundines Cami*), et une vingtaine d'articles sur Lucrèce, Catulle, Horace (dans le *Journal of Philology* de Cambridge), donnent tous une haute idée de son savoir, de sa critique, de son goût exquis Mais l'homme lui-même était encore bien plus grand que son œuvre. Ses quatre grands ouvrages sont tous épuisés, ses opuscules sont adjoints à ceux d'autrui ; il n'y a rien de nouveau, même comme revision, entre les mains de ses éditeurs. Il n'a jamais fait que le moins possible pour être connu du grand public, même du grand public littéraire.

— Le docteur Paley, un vétéran de l'hellénisme, vient de publier, dans les *Proceedings* de la Société philologiques de Cambridge, pour 1884 (pp. 40,41) la restitution suivante de l'inscription de l'autel de Crissa (Rœlh, *Inscriptiones antiquissimae*, n° 314) :

Τάσδε γ'Ἀθαναίᾳ [δραϜέας ϘλεϜάριστος] ἔθηκε
Ἥρᾳ τε, ὡς καὶ κῆνος ἔχοι κλέϜος ἄφθιτον αἰϜεί.

Le premier des deux mots restitués serait une forme nouvelle, parallèle à δρῦς, qui remonterait à une racine δραϜ, et qui signifierait « arbres » en général. Le second mot, déchiffré ici pour la première fois, donne le nom de celui qui dédia l'autel, et contient une allusion au κλέος de la ligne suivante Ses deux premières lettres devraient se lire QA, non KA, le koppa étant substitné ici au kappa. Ce dernier détail semble avoir son intérêt au point de vue de l'orthographe : le koppa, selon nous, est toujours suivi d'un ο ou d'un υ, qui sont précédés parfois par une liquide : nous ne connaissons d'exception qu'en que dans une inscription de Théra qui a QHO. Ici même, la règle serait à peine violée ; κλέϜος vient de κλυ : le digamma serait donc la lettre caractéristique.

F. H.

— Le premier fascicule (1885) du *Bulletino di Archeologia cristiana* de M. de Rossi vient de paraître. Il contient un memoire sur les poésies de saint Damase et une première étude sur l'*area* cimitériale récemment découverte à Carthage.

— Signalons chez Maisonneure un nouvel et curieux volume, *l'Étude de la philologie dans ses rapports avec le sanscrit*, par D.-F. Garcia Ayuso, traduit de l'espagnol par J. de Castro. 1 vol. in-8°. Il est divisé en trois parties : la première est consacrée au langage en général. M. Ayuso résume d'abord les systèmes sur la nature et sur l'origine du langage. Il établit ensuite les rapports de la science du langage avec les sciences naturelles ; il expose les diverses méthodes employées en linguistique et en philologie : la méthode rationelle, la méthode comparée, la méthode historique et la méthode philosophique ; indique leur but et constate les résultats obtenus par chacune d'elles. Puis il définit les caractères généraux sur lesquels on a fondé la classification des langues, La deuxième partie est un tableau des caractères distinctifs des trois grandes classes entre lesquelles les langues ont été partagées : les langues monosyllabiques, les langues agglutinatives et les langues à flexion. La troisième partie est une histoire de la philologie. M. Ayuso y a joint un chapitre sur l'écriture et les divers systèmes d'écriture, et un catalogue des principaux ouvrages publiés dans toutes les langues sur la philologie.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séances des 1er et 8 avril. — La Société archéologique de l'Orléanais adresse une lettre d'adhésion au vœu formulé par la Société des antiquaires de France, pour la préservation des monuments anciens. — Election d'un membre résidant en remplacement de M. MICHELANT passé dans la classe des membres honoraires. Les canditats sont MM. COLLIGNON et LECOY DE LA MARCHE. Après cinq tours de scrutin, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité réglementaire des deux tiers des suffrages exprimés, le scrutin de ballottage est ajourné à la première séance du mois suivant, 6 mai. — M. PALUSTRE présente une suite de photographies des bas-reliefs en marbre blanc disposés extérieurement autour de l'abside dans l'église de Saint-Paul-lez-Dax : peut-être proviennent-ils de l'ancienne église bâtie dans le courant du xe siècle. Les sujets sont tirés de la passion, sauf un seul, qui reproduit des animaux fantastiques, décrits dans les anciens bestiaires ; ces bas-reliefs sont comparables à ceux de Saint-Sernin de Toulouse. — M. JULLIOT annonce que le trésor de la cathédrale de Sens s'est enrichi d'une collection d'ornements pontificaux de diverses époques donnés par la famille Auguste de Bastard ; il en fait circuler de très beaux dessins coloriés, de son exécution. On y remarque une chasuble attribuée a saint Elon, évêque de Sens, et une mitre ornée de sujets représentant le martyre de saint Etienne et celui de saint Thomas de Cantorbéry. — M. ROMAN communique la copie d'une lettre de Crozat relative à la collection d'antiquités du cardinal de Richelieu. Cette lettre se trouve aux archives du ministère des affaires étrangères. — M. PILLOY présente un choix d'objets retirés de sépultures franques à Homblières (Aisne). — M BUHOT DE KERSERS présente une plaque de bronze trouvée à la Croix-Moulte-Joie près Bourges ; cet objet, anciennement émaillé, est orné d'un sujet représentant une femme agenouillée ; au-dessus en minuscules gothiques du XIVe siècle la devise *Espera en Deo*. — M. DE GEYMULLER dit que le volume de Giuliano da San-Gallo, de la bibliothèque Barberine, a subi un remmargement qui a agrandi son format. San-Gallo ayant dessiné dans ce volume, depuis l'année 1405 jusqu'en 1514 ; les dessins de sa jeunesse sont d'une main plus légère que les suivants, et ont pu être attribués à son fils Francesco, qui a ajouté des annotations manuscrites au volume. — M. MUNTZ, ajoute que, grâce à l'obligeance de M. de Geymüller, il peut fixer la date d'un des voyages de Giuliano en France ; au mois d'avril 1496, le célèbre architecte italien quitta Avignon pour se rendre à Grasse en passant par Arles, Saint-Maximin et Draguignan : M. Nicard demande si quelqu'un de ses confrères peut indiquer dans quel dépôt se trouve le manuscrit de Dolomieu, relatif à l'emploi du marbre par les statuaires anciens.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 13 mars. — M. DE MAS-LATRIE, élu membre libre, est introduit en séance après lecture du décret approuvant son élection. — M. le ministre de l'instruction publique invite l'Académie à présenter des candidats pour les chaires de philologie latine et de langues et littératures de la Perse, vacantes au Collège de France. Les professeurs du Collège de France ont désigné pour la première MM. L. HAVET en première ligne, puis E CHATELAIN ; pour la seconde, MM. JAMES DARMESTETER en première ligne, puis CLÉMENT HUART. M. RAVAISSON achève la seconde lecture de son mémoire sur *l'Hercule ἐπιτραπέζιος de Lysippe*. Le même membre lit ensuite une notice sur un vase grec célèbre, qui, après avoir fait partie de la collection Campana, est entré au musée du Louvre. Ce vase est décoré de deux tableaux ainsi expliqués jusqu'à ce jour : le premier représenterait la colère d'Achille, qu'Ulysse et Diomède s'efforcent de calmer ; l'autre la Mort et le Sommeil transportant le corps de Memnon. Suivant M. Ravaisson, dans le premier tableau, Achille est habillé en femme et, dans le second, c'est encore lui que transportent le

Sommeil et la Mort. Ces deux tableaux représentent donc : 1° Le héros à Scyros déguisé en femme, au moment où, cédant aux exhortations d'Ulysse et de Diomède, il va les suivre sous les murs de Troie ; 2° Après sa mort, Achille transporté au séjour éternel. Ces deux peintures, ajoute M. Ravaisson, offrent un exemple frappant de la pensée qui a souvent présidé à la décoration des monuments funéraires, et en particulier des vases qu'on déposait auprès des morts, celle de la vertu héroïque récompensée par la félicité éternelle et couronnée par l'apothéose.

Séance du 20 mars. — L'Académie désigne et présente des candidats aux chaires de philologie latine et de langues perses au Collège de France ; son vote donne les mêmes résultats que celui des professeurs du Collège de France. (Voir la séance précédente.) M. T. JULIEN HAVET lit une note sur l'emploi de la formule *Rex Francorum vir inluster* sur les diplômes royaux. Il démontre qu'on ne rencontre jamais sur les diplômes mérovingiens que *viris inlustribus* en toutes lettres, ou l'abréviation *v. inl.* ; on doit, par analogie, la compléter conformément à la formule connue. Les rois appelaient *viri inlustres* les fonctionnaires auxquels était adressé le diplôme, il est plus que probable qu'ils ne prenaient pas le même titre pour eux. La formule *vir inluster* n'est donc qu'une mauvaise lecture qui doit être rectifiée. Voilà pour la première race. Quant à la seconde race, le titre *vir inluster* porté d'abord par les maires du palais, devint royal avec Pépin le Bref ; Charlemagne, après l'avoir porté quelque temps, l'abandonna pour celui de *patricius Romanorum*. Le titre de *Rex Francorum vir inluster* est donc carlovingien et non mérovingien — M. Philippe Berger lit une note de M. DE VOGUË sur une stèle nabatéenne récemment découverte à Dhmer au nord-ouest de Damas. M. de Vogüé rectifie ainsi la traduction que M. Sachou a donnée de ce texte : « Ceci est la stèle qu'a érigée Hanaou l'affranchi de Gadilou, fille de Begrath, mère d'Adramou le stratège et de Néqudou le...., fils d'Abdmalikou le stratège, dans le mois d'Iqar de l'année 410, suivant le comput des Romains, qui est l'année 24 de Dabel le Roi. » La date indiquée dans ce texte correspond à l'an 99 de notre ère. — M. P. MEYER commence une communication sur deux ouvrages français du moyen âge, dont on connaît plusieurs manuscrits. L'un est une histoire de l'antiquité, l'autre une vie de Jules César. Tous deux sont anonymes. On les a faussement attribués au XIVe siècle. Ils ont été écrits ou commencés entre 1223 et 1230, puisque l'auteur anonyme nomme son seigneur le châtelain de Lille, Roger, mort en 1230, et fait mention de la mort de Philippe-Auguste, qui arriva en l'année 1223.

H. THÉDENAT.

PUBLICATIONS NOUVELLES

BUCHAN TELFER. The strange career of the chevalier d'Eon de Beaumont. Londres, Longmann, in-8 de 402 p. — BRAY, Phases of opinion and experience during a long life. Londres, Longman, in-8 de 300 p. — CALLENDREAU. Ravaillac. Picard, in-8 de 193 p. — HOCHART. Études sur la vie de Sénèque. Leroux, in-8 de 285 p. — HYALL, Études sur les mœurs religieuses et sociales de l'extrême Orient, traduit par de Kerallan. Thorin, in-8, 12 fr. — MARUCCHI. Description du forum romain. Rome, Loescher, in-18, 3 fr. — DRUJON. Les livres à clef. Rouveyre, 1er fascicule, in-8, 15 fr. — MILSAND. Bibliographie bourguignonne. Dijon, Darantière, in-8 de 663 p. — REINACH. De l'état de siège. Paris, Pichon, in-8, 5 fr. — FRANCK. Essai de critique philosophique. Hachette, in-16, 3 fr. 50. — COMBES. Madame de Sévigné historien. Didier, in-8, 6 fr — GYSAUR. Les Parisiens célèbres. Charavay, in-8, 400 p., 5 fr. — TISSOT. Faste de la province romaine d'Afrique. Klincksieck, in-8 de 316 p. — MORLEY. La vie de R. Cobden, traduit par Raffalowich, Guillaumin, in-8, 8 fr. — HERVÉ. La crise irlandaise depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours. Hachette, in-16, 4 fr. 50. — FAVIERS. La paix publique. Plon, in-18, 2 fr. 50. — HANOTAUX. Henri Martin. Cerf, in-18, 3 fr. 50. — COIGNARD. Bossuet et saint Thomas. Anger, Germain et Corassin, in-8, 308 p.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 10 15 Mai 1885

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 54. Salomon REINACH. Manuel de philologie. *E. Beurlier.* — 55. J.-B. MISPOULET. Le Mariage des soldats romains. *H. Thédenat.* — 56. Barthélemy POCQUET. Les Origines de la révolution en Bretagne. *A. O.* — 57. L'abbé ALBANÈS. Armorial et sigillographie des évêques de Marseille. *Anatole de Barthelemy.* — CHRONIQUE. — SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

54. — **Manuel de Philologie**, par Salomon REINACH, agrégé de l'Université, ancien membre de l'École française d'Athènes. 2e édition revue et augmentée, tome I, tome II (Appendice). Deux vol. in-8, XV-414 p., XVI-310 p. Paris, Hachette.

Le *Manuel de Philologie* de M. Salomon Reinach a eu le succès qu'il méritait; la seconde édition, dont nous rendons compte ici, en est la preuve. L'auteur a raison de constater que son livre « a rendu des services » ; il a répandu dans le public studieux et en particulier parmi les professeurs un grand nombre de notions utiles. Il a certainement ouvert les yeux à plusieurs, qui ont constaté, non sans étonnement, ce qu'était la philologie et quels progrès elle avait faits en ces derniers temps. Sans doute, comme nous le disions en rendant compte de la première édition (1), les spécialistes ont eu des critiques à faire, chacun sur la partie qui traite des matières dont il s'occupe particulièrement, mais ils ont été en même temps heureux de trouver à leur portée le résumé de sciences auxquelles ils ne peuvent donner qu'une attention accessoire, et l'impression a été en somme très favorable.

La seconde édition a été revue avec soin par l'auteur et augmentée d'un second volume, qui porte le sous-titre d'Appendice. Le premier reste pour l'ensemble ce qu'il était dans la première édition ; M. Salomon Reinach n'a guère refait en entier que le livre VII, qui traite de l'histoire politique et littéraire, de la philosophie et des sciences dans l'antiquité. On constate facilement, en comparant les deux éditions, la supériorité de la seconde sur la première. Ce qui n'était qu'une indication sommaire est devenu une bibliographie très suffisante pour la majorité des lecteurs. Quelques-unes des appréciations qui accompagnaient le nom des auteurs et de leurs ouvrages ont disparu ; d'autres se sont modifiées :

(1) *Bulletin critique*, t. I (1880-81), p. 44.

ainsi M. de Champagny est apprécié avec beaucoup plus de sévérité dans la seconde édition que dans la première. Peut-être vaudrait-il mieux laisser complètement de côté ces panégyriques ou ces blâmes exprimés en deux mots, et se contenter de la simple mention du livre. Il n'y a pas lieu, je crois, de demander à l'auteur pourquoi il a mentionné tel ouvrage et omis tel autre; c'est affaire d'appréciation personnelle, et du moment où l'on ne met pas tout, on choisit ce qui semble le meilleur. Je ferai cependant une exception pour *Schæfer*. Il me paraît que ses *Sources de l'histoire romaine* sont à citer au même titre que les *Sources de l'histoire grecque*.

A la page 240 nous trouvons aussi une importante et très utile addition relative aux ligues fédérales, c'est-à-dire aux ligues Béotienne, Achéenne et Etolienne. M. Reinach y annonce la publication des thèses, parues depuis, de M. Marcel Dubois, mais il y a lieu de noter qu'au lieu de deux thèses, l'une latine sur la ligue Etolienne, et l'autre française sur la ligue Achéenne, M. Dubois, d'après le conseil de la Faculté des lettres de Paris, a réuni le tout en une thèse française qui étudie à la fois les ligues Achéenne et Etolienne (1).

Page 96. Quatre paragraphes nouveaux ont été ajoutés sur *les figurines en terre cuite*, *les petits bronzes*, *les bijoux* et la *tapisserie*.

Page 339. Une étude sur la *marine romaine* est jointe heureusement au chapitre qui traite de l'armée.

Page 352. Nous trouvons également un chapitre nouveau sur les *Institutions de bienfaisance*, rempli de détails intéressants. Tout en énumérant les diverses fondations charitables, M. Reinach n'oublie pas de signaler, en rappelant un mot de Prévost-Paradol, la différence qui existe entre la charité chrétienne et la charité païenne : « De tout temps on a donné à ceux qui souffrent, mais c'est seulement depuis le christianisme qu'on s'est donné soi-même..... Qui peut refuser de comprendre à ce signe qu'il marche sous des cieux nouveaux et sur une terre nouvelle » (2) ?

Telles sont les principales améliorations que contient la seconde édition. Nous ne pouvons en effet, on le comprend facilement, signaler les nombreuses corrections de détails, dues aux remarques personnelles de l'auteur ou aux critiques qui lui ont été faites. Elles témoignent du soin avec lequel il cherche à améliorer son œuvre. Nous nous permettrons toutefois de signaler encore à son attention quelques points que nous avons notés en parcourant le volume.

(1) M. Reinach ne pouvait alors le savoir, mais son indication peut conduire le lecteur a une recherche infructueuse; c'est pourquoi j'ai cru utile de signaler le fait. La thèse latine a pour sujet : *De Insula Co.*

(2) *Polit. et littérat.*, II, 266.

Page 5. A la définition de la philologie ne pourrait-on pas ajouter un mot : la philologie classique est la science de la vie intellectuelle et *matérielle* des anciens. Que de chapitres dans le manuel ont trait à la vie *matérielle* et non *intellectuelle!*

Page 35. Un mot d'explication pour *boustrophède* serait aussi utile que pour *stoichédon*.

Page 39. Les *diplômes militaires* ne sont pas des *feuilles de route*, ce sont des extraits d'une loi accordant des privilèges aux soldats, avec ou après leur *congé* (1). La feuille de route est à l'usage des soldats qui rejoignent leur corps

Page 119. Le mot *Carmélite* est réservé aux femmes : on appelle les religieux des *Carmes*.

Page 160. Il n'existe de traduction française que du premier volume de Thirlwall. Cette traduction est de 1852, et non de 1847. L'éditeur annonce qu'on ne continuera pas la traduction. Ce tome unique porte pour titre : *Histoire des Origines de la Grèce ancienne*. Le traducteur est Adolphe Joanne.

Page 174. Que sont les *extraits de Tite-Live* de Riemann et Benoist, distincts des livres XXI, XXII (2) signalés à la ligne suivante? Ce doit être par oubli que M. Reinach ne signale pas l'édition nouvelle du Tacite d'Orelli, en cours de publication, et dont les parties déjà parues, comme le 1er livre des *Histoires*, revu par J.-B. Baiter, l'*Agricola* d'Andresen, sont excellents. Elles offrent en particulier ceci de curieux, que les éditeurs ont indiqué en note et souvent cité tout au long les inscriptions qui éclairent le texte.

Page 227, note 2. La situation des Hilotes est peinte sous un jour bien favorable. Sans doute la κρυπτεία paraît bien avoir été une sorte de gendarmerie ; on trouve un commandant de la κρυπτεία à la bataille de Sellasie (222 av. J.-C.), mais il faut constater cependant des massacres d'esclaves, en particulier celui qui est signalé dans Thucydide, IV, 80. Schœmann en convient et constate que « des faits analogues, quoique moins monstrueux, se produisirent à plusieurs reprises» (3).

Page 229. Peut-être eût-il été bon de signaler qu'en certains cas les Spartiates étaient exemptés même des repas du soir en commun, par exemple quand ils rentraient en retard de la chasse.

Page 230. Cette phrase : « En Attique il y a quatre tribus (dix depuis Clisthène), » peut laisser croire que les tribus de Clisthène ne sont qu'une augmentation des tribus primitives. Le mot n'a pas du tout la

(1) M. Reinach emploie le mot *Congé* dans la note 2; c'est un peu plus exact, mais le terme technique pour dire congé est *honesta missio*.

(2) Il faudrait ajouter les livres XXIII, XXIV et XXV.

(3) *Antiquités grecques*. Trad. Galuski, t. I, p. 231.

même signification dans les deux organisations. Il est même possible que les quatre tribus primitives aient subsisté à côté des dix nouvelles, puisqu'on trouve encore les quatre φυλοβασιλεῖς après Clisthène (1).

Page 234, note 1. « M. Fustel de Coulanges soutient *avec tous les écrivains anciens* que les archontes furent toujours nommés au sort, à quelques exceptions près comme Solon et Aristide. » La question est justement de savoir si le sens des textes anciens est celui que leur donne M. Fustel de Coulanges. Il me semble que les deux articles de Jules Nicole (2), cités en note par M Reinach à la page précédente établissent le contraire. L'autorité d'Aristote prouve que les Archontes étaient élus, et M. Reinach peut supprimer les deux points d'interrogation qui sont dans le texte (3).

Page 241. « L'impôt sur le capital en 428 fut levé au taux de 1 pour cent. » Où M. Reinach a-t-il trouvé ce chiffre? Il y a dans Thucydide, III, 19, que l'impôt fut de deux cents talents, mais rien n'indique à quel taux il fut levé. Il est incontestable du reste, comme le remarque M. Reinach, que la question du cens à Athènes est extrêmement obscure.

Page 241, note 12. Il n'est pas prouvé que les anciens gymnasiarques aient été chargés de l'inspection des écoles. On ne peut l'affirmer que des gymnasiarques du temps de l'empire romain (4).

Page 245. « Les envoyés des Etats grecs à Delphes portèrent le titre de *Pylagores* » Il eût été bon, je crois, d'indiquer que les *Hieromnémons* disposent du vote; les *Pylagores* sont seulement les avocats chargés de défendre les intérêts des États, ils ne votent pas. (Cf. Foucart, art. *Amphictyons*, dans Saglio, *Dict. des Antiquités*.)

Page 271. C'est la première fois que j'entends parler de l'*ordination* des prêtres athéniens.

Page 279. « Le peuple en comices curiates nomme *des magistrats* (avant Servius). » Quels magistrats ? Il n'y en a qu'un, c'est le roi.

Page 286. « Après Sylla les préteurs ne pouvaient aller dans les provinces qu'après une année d'exercice de *préture urbaine*. » L'expression est équivoque ; elle peut induire à croire qu'ils devaient d'abord être *praetores urbani*, il vaudrait mieux dire : « après une année d'exercice à Rome. »

Page 291, note 2. « Il y eut des plébéiens parmi les seconds décemvirs. »

(1) Voir Schœmann, *Att. proces.* p. 116, et *De gente attica*, p. 7, n. 22. Dans l'Appendice. p. 213 (p. 230, n. 3), l'expression *substitua* est plus exacte.

(2) *Revue de Philologie*, 1880, p. 22 et 161.

(3) M. Hauvette-Besnault, dans sa these récente sur les *Stratèges Athéniens*, est du même avis (Cf., p. 14) et y aoute un nouvel argument tiré d'un second fragment d'Aristote découvert récemment.

(4) Cf. Boeckh., *Économie politique des Athéniens*, III, ch. XXIII.

Willems (*le Sénat. Romain,* tome I, pp. 51 et suiv.) soutient que non. Il eût été bon de mentionner ce doute.

Ibid., note 7 et le texte. Tout ce qui est dit des X*viri stlitibus judicandis* me paraît à prouver. Etaient-ils inviolables? Etaient-ils mandataires des *tribuns* (1)?

Page 292. Je ne crois pas que le mot *comices* soit du *féminin*. Il serait bon d'ajouter un mot sur la distinction entre la *contio*, assemblée où l'on parle sans voter, et les *comitia*, où l'on vote sans parler.

Page 293. Il semble que le mémoire de Guiraud (*Revue historique*, 1881) établit que la réforme des comices centuriales n'a pu être faite dans un esprit démocratique.

Page 299, note 8. « Les *cent* cohortes des Vigiles. » C'est *sept* qu'il faut dire.

Page 321. « Octave donne pour président au tribunal des centumviri *le decemvir stlit. jud.* » Il faut lire *les decemviri.*

Le second volume, qui porte pour titre *Appendice*, « est, dit M. Reinach, un commentaire perpétuel au texte et aux notes du premier volume. Les chiffres des pages et des alinéas, placés en lemmes et répétés dans les titres, permettent de se reporter immédiatement aux passages du premier volume que j'ai cru devoir développer dans le second. Ces développements nouveaux sont de deux sortes ; les uns sont de simples notes ou notices, portant sur la bibliographie ou sur quelque point secondaire, les autres sont de véritables *retractationes*, de petits traités où j'ai repris sous un aspect différent et avec tout le détail désirable, les sujets de haute importance qui n'ont pu être qu'effleurés dans le *Manuel.* »

Ces quelques lignes, extraites de la préface, disent exactement ce qu'est le volume. Le tome I peut exister indépendamment du tome II, celui-ci n'a pas de sens séparé du tome I. Cette disposition, si elle offre un avantage à ceux qui veulent se contenter de l'un, a pour les autres un inconvénient, c'est de les obliger à se servir toujours des deux volumes à la fois. Peut-être aurait-il été meilleur de faire deux éditions différentes, dans l'une desquelles on aurait fondu les deux volumes en un? Pour ma part j'aurais trouvé cela beaucoup plus commode, d'autant que dans bien des cas, on se demande pourquoi tel renseignement se trouve dans le premier, et tel autre dans le second volume. Il n'y a parfois d'autre raison qu'une raison de date, c'est que le renseignement est venu plus tard à la connaissance de M. Reinach.

Les parties plus développées de l'Appendice sont la bibliographie des recueils périodiques, l'épigraphie grecque et latine, l'histoire de l'art antique la géographie ancienne, l'administration du bas-empire, et la

(1) Peut-être faut-il lire des *tribus*?

mythologie figurée. Ce sont aussi de beaucoup les passages les plus intéressants.

Je me bornerai, pour l'Appendice, à quelques observations de détail.

Page 79. (Page 63. n. 1.) C'est *Bayet* et non *Rayet* qui a fait une histoire de l'art byzantin.

Page 214. La traduction française de *Schœmann* est de *Galuski* et non de *Trawinski*. Trawinski a traduit le manuel de Gühl et de Kœner. (Cf. *Man. de Phil.*, p. 221.)

Page 160. (Page 106.) L'explication relative à la multiplicité des néocorats, présentée du reste comme douteuse, ne soutient pas l'examen. Le livre de *Krause* cité en note, et Eckel (D. N., tome IV, pp. 298 et suiv.) montrent qu'elle est inadmissible.

Page 241. A l'appui de l'opinion qui fait de l'Asiarque, du Bithyniarque, etc., le même personnage que le *flamen provinciae* en Orient, je m'étonne de voir figurer Waddington et Perrot, qui soutiennent que l'ἀρχιερεὺς τῆς Ἀσίας est distinct de l'Ἀσιαρχής. (Cf. *Man. de Phil.*, tome I, p. 312, n. 6.)

Page 243. Je signale à M. Reinach un travail français sur les *Centumvirs* : *le Tribunal des Centumvirs*, par Emile Chénon, Paris, 1881, qui contient une étude sérieuse et une bonne bibliographie de la question.

Ces critiques ou ces divergences d'opinion qui portent parfois sur une simple question de rédaction, et en tous cas sur des détails, n'empêchent pas que je ne rende pleine justice au *Manuel de Philologie*. Il est incontestablement le fruit d'un immense travail et il a déjà rendu, je le répète, et peut rendre encore de grands services, en mettant à la portée de tous une quantité considérable de renseignements. Si quelques-uns en abusent, s'ils se servent du *Manuel* pour se donner les fausses apparences de la science, c'est à eux qu'il faudra s'en prendre et non à M. Reinach. Son intention est certainement de les aider à travailler et non de les dispenser du travail. Les remarques que j'ai pu faire et qui se bornent à la partie relative aux antiquités grecques et romaines, ont simplement pour but de faire voir qu'il y a lieu quelquefois de contrôler ses assertions.

Qu'il me permette, en le remerciant, pour ma part, de l'aide que j'ai trouvée souvent dans son livre, de lui présenter une requête au nom du *Bulletin critique*. Parmi les revues parues en 1882-84 (1), il signale la *première* année du *Bulletin*, qui est 1880-81 ; je lui demande de ne pas oublier les suivantes. La date même du présent numéro atteste qu'il y a cinq ans que nous vivons.

E. BEURLIER.

(1) Appendice, p. 28.

---

55. — **Le mariage des soldats romains**, par J.-B. Mispoulet, Paris, Klincksieck, in-8°, 1884. (Extrait de la *Revue de philologie.*)

Les soldats romains pouvaient-ils se marier pendant le temps de leur service?

Non, répond M. Mommsen (1), et, jusqu'à ce jour, son opinion a été admise; Wilmanns seul s'était efforcé d'en atténuer la portée par sa théorie hypothétique et invraisemblable du quasi-mariage (2).

M. Mispoulet croit au contraire que le mariage n'était pas interdit aux soldats.

Tout, selon lui, favorise cette opinion : l'invraisemblance d'un règlement condamnant au célibat plus de deux cent mille hommes de vingt à quarante ans; les tendances d'Auguste qui furent de donner au soldat une situation privilégiée; l'esprit de la législation romaine, toujours ennemie du célibat; l'absence de tout texte mentionnant une interdiction de ce genre (3); l'existence, au contraire, de textes juridiques faisant allusion à des mariages contractés pendant le service, celui-ci entre autres qui semble décisif : *Filiusfamilias miles matrimonium sine patris voluntate non contrahit* (4) ; enfin la qualification *maritus, uxor, coniux*, attribuée aux soldats ou à leurs femmes dans des inscriptions funéraires et aussi dans des diplômes militaires qui sont des textes de loi.

De cet ensemble de preuves M. Mispoulet tire, avec raison ce me semble, la conclusion toute nouvelle que les soldats romains pouvaient se marier pendant le temps de leur service.

Ils durent user rarement de ce droit, surtout au commencement de l'empire; les exigences du service et, avant tout, l'impossibilité de la vie commune y faisaient obstacle. Aussi Claude crut-il juste de leur accorder les *privilegia maritorum*, c'est-à-dire de les soustraire aux déchéances qui frappaient les célibataires en vertu des lois *Iulia* et *Papia Poppaea* (5). Septime Sévère rendit enfin le mariage possible en permettant

(1) [illegible] 906 et suiv.

(2) *Die roemische Lager in Afrikas*, p. 15, et dans la traduction que j'en ai publiée (Paris, Thorin); *Étude sur le camp et la ville de Lambèse*, p. 23.

(3) Le texte de Tacite (*Ann.*, l. XIV, c. XXVII) concernant les soldats : *neque coniugiis suscipiendis neque alendis liberis sueti*, et celui où Tertullien exprime la même pensée (*De exhort. cast.*, c. XII), constatent un fait et non une situation légale; Mommsen lui-même, quoiqu'il n'admette pas que les soldats romains aient pu se marier, en convient : « *Haec dicta magis ad factum pertinent quam ad ius* (loc. cit.).

(4) Ulpian, in *Digest.*, l. XXXV, tit. XXII, l. 2.

(5) Telle est l'explication que propose M. Mispoulet pour le texte de Dion : « Τοῖς στρατευομένοις, ἐπειδὴ γυναῖκας οὐκ ἐδύναντο ἔκ γε τῶν νόμων ἔχειν, τά τῶν γεγαμηκότων δικαιώματα ἔδωκε. » (L. LX, c. XXIV.) Ce texte « isolé et obscur sert de base à la prohibition du mariage des soldats. » P. 119.

aux soldats d'habiter avec leurs femmes (γυναιξὶ συνοικεῖν) (1) ; M. Mispoulet interprète ainsi, après Wilmanns (2), le célèbre texte d'Hérodien. Les découvertes archéologiques ont donné à cette interprétation une curieuse confirmation : en effet les fouilles exécutées dans le camp de Lambèse et les inscriptions ont permis de constater que, à l'époque de Septime Sévère, les parties du camp jusque-là occupées par les soldats ont été couvertes de constructions d'une utilité générale, lieux de réunion, thermes, temple (3).

En traitant du mariage des soldats, M. Mispoulet devait nécessairement être amené à parler des diplômes militaires.

On sait que ces diplômes portaient l'extrait d'une loi conférant au bénéficiaire, en même temps que le congé (*honesta missio*) ou après, un double privilège : 1° la *civitas* (à ceux qui n'étaient pas citoyens) ; 2° le *conubium* ou *ius conubii*. Souvent on a traduit ce dernier mot par *droit de se marier*.

Si, pendant leur service, les soldats avaient le droit de se marier, cette interprétation doit être écartée. C'est ce que l'auteur démontre avec succès. Aux arguments, d'ailleurs très suffisants, apportés à l'appui de sa thèse, on peut en ajouter un, tiré des diplômes eux-mêmes.

Prenons pour exemple le diplôme suivant (4) :

Imperator Caesar, divi Nervae filius, Nerva Traianus..... equitibus et peditibus qui militaverunt in alis duabus et cohortibus sex, quae appellantur I Flavia Gaetulorum, et Frontoniana, et I Alpinorum..... item ala I Flavia Augusta Britannica miliaria civium Romanorum... quinis et vicenis pluribusve stipendiis emeritis, dimissis honesta missione, quorum nomina subscripta sunt, ipsis, liberis posterisque eorum civitatem dedit et conubium cum uxoribus quas tunc habuissent cum est civitas iis data, aut, si qui caelibes essent, cum iis quas postea duxissent, dumtaxat singuli singulas...

Il y avait, parmi les bénéficiaires de ce diplôme, des soldats de l'*ala I Flavia Augusta Britannica miliaria civium Romanorum* ; ils étaient donc, avant l'obtention du diplôme, en possession de la *civitas* ; d'un autre côté ils avaient reçu leur congé, *dimissis honesta missione*. Quand même on soutiendrait que, pendant leur service, ils n'avaient pas pu se marier, il faut tout au moins reconnaître qu'en recevant leur congé, ils étaient rentrés dans le droit commun. Si donc *conubium* signifiait *droit de se marier*, le diplôme aurait été pour eux sans objet, puisqu'ils n'avaient

(1) Hérodien, l. III, c. VIII, 5.
(2) *Die roem. Lagerstadt Afrikas*, p. 16 ; *Étude sur Lambèse*, p. 27.
(3) *Ibid.*, p. 17, 28.
(4) Renier, *Recueil de diplômes militaires*, n° 35 ; *C. I. L.*, t. III, p. 869, n° XXVI. — Toutefois, cette preuve n'a de valeur que si l'on admet que les *cohortes civium Romanorum* étaient effectivement composées de citoyens.

besoin ni de la *civitas* ni du *conubium*. Il en serait de même, à plus forte raison, s'ils avaient toujours, sous le rapport du mariage, joui du droit commun.

Conubium a donc sur les diplômes un sens unique : c'est un privilège en vertu duquel les anciens soldats pouvaient, s'ils étaient célibataires, contracter, même avec une pérégrine ou une latine, un mariage régi par le droit civil romain, entraînant tous les effets attachés aux *iustae nuptiae*; s'ils avaient, antérieurement à leur libération, épousé une latine ou une pérégrine (*uxores quas tunc habuissent*), si même ils avaient vécu avec une concubine (*mulieres quas secum concessa consuetudine vixisse probaverint*) (1), ce mariage ou cette union irrégulière pouvaient être transformés en *iustae nuptiae* avec les droits inhérents.

Ce privilège était limité à un seul mariage pour éviter un trafic que la facilité du divorce eût rendu possible.

Après avoir ainsi établi et nettement déterminé la signification et la portée du *ius conubii*, l'auteur se demande quelle était la situation des enfants nés antérieurement. Devenaient-ils, par le fait du *conubium* accordé à leurs parents, comme engendrés *ex duobus civibus romanis*? Cette opinion a généralement prévalu. M. Mispoulet la repousse : elle ne repose sur aucun texte juridique, et les diplômes n'étendent aux enfants déjà existants que le privilège de la *civitas*. C'est vrai. Toutefois il existe un précédent, un exemple, auquel l'auteur fait allusion à propos de sa définition du *conubium* et où le *conubium* eut un effet rétroactif. En l'année 564 (188 av. J. C.), les Romains accordèrent aux Campaniens le droit d'épouser des citoyennes romaines, la légitimation des unions antérieures, enfin, et c'est en cela que consiste la rétroactivité, *ante eam diem nati uti iusti sibi liberi heredesque essent* (2). Ce fait est curieux à rapprocher. S'il ne peut pas servir d'argument aux partisans de la rétroactivité du *conubium* concédé par les diplômes, il prouve que les enfants nés antérieurement pouvaient, tout au moins en vertu d'une disposition spéciale, participer au privilège accordé à leurs parents. C'est ce qui arrivait quelquefois.

Reste une question à laquelle M. Mispoulet ne pouvait pas se soustraire : pourquoi, sur les quatre-vingt diplômes connus, n'en existe-t-il pas un seul délivré à un légionnaire, mais uniquement à des soldats ayant appartenu à la flotte, aux corps auxiliaires et aux garnisons de Rome? On n'a donné de ce fait aucune explication satisfaisante. Comment supposer en effet que les légionnaires étaient exclus d'un privilège concédé à des troupes d'un ordre inférieur? L'auteur croit que c'est un

(1) *C.I.L.*, t. III. p. 896, n° LIII, l. 9 et s.
(2) Tite-Live, l. XXXVIII, c. XXXVI.

effet du hasard : « l'absence de diplômes, étant donné le faible nombre de ces documents, ne prouve pas grand'chose. »

J'avoue être plus hésitant et trouver cette absence inquiétante ; les légionnaires formaient environ la moitié de l'armée romaine.

Deux légions, les I et II *adiutrices* ont bien fourni des diplômes (1). Mais nous n'en sommes pas plus avancés. Ces deux légions, levées dans des conditions spéciales et composées exceptionnellement de *classiarii* (soldats de la flotte non citoyens), ne peuvent pas, du moins à leur origine, être assimilées aux autres légions, et leurs diplômes, au nombre de trois, ont été, à une date voisine de la création des deux légions (2), délivrés à des soldats non citoyens. Deux légions seulement ont donc fourni des diplômes et ce sont justement des légions établies dans des conditions spéciales, et ressemblant, par leur composition, aux corps auxiliaires dont les soldats recevaient d'ordinaire les diplômes.

La question : — les légionnaires recevaient-ils des diplômes? — est donc toujours pendante, et je crains qu'il en soit encore longtemps ainsi, à moins qu'un homme habile ne trouve une explication, ou, ce qui pourrait bien arriver, à moins qu'un heureux archéologue ne découvre un jour, *amico Hercule*, le diplôme d'un légionnaire sérieux.

M. Mispoulet dit en passant que les deux légions *adiutrices* ne durent pas rester longtemps entièrement composées de non citoyens ; il a raison. Il est hors de doute qu'une fois créées, ces deux légions furent ensuite, comme les autres, recrutées parmi les citoyens (3). Je serais même porté à croire qu'on dut, à un moment donné, pour éviter un mélange nuisible à l'unité du corps, gratifier tous les soldats des deux *adiutrices* du droit de cité romaine. Cette façon de procéder n'avait rien d'inusité. Tacite mentionne l'existence, en l'année 822 (69 ap. J. C.), d'une cohorte auxiliaire dont tous les soldats avaient été en bloc *donati civitate romana* (4). Par là on peut expliquer comment certains corps de troupes qui auraient dû être composés de non citoyens, l'étaient cependant de citoyens ; c'est ainsi qu'on connaît une *ala equitum singularium civium romanorum* (5), quoique les *equites singulares* aient été levés d'ordinaire parmi les *peregrini*. Une fois le droit de cité

(1) On en connaît trois : deux de la legio I et un de la legio II. Renier, *Recueil*, N°s 19-21 ; *C.I.L.*, t. III, p. 847-849, n°s IV-VI.

(2) Les deux diplômes de la légion I *adiutrix* sont du 22 décembre 821 (68 ap. J.-C.) ; celui de la légion II, du 7 mars 823 (70 ap. J.-C.).

(3) Il suffit, pour s'en convaincre, de rechercher dans Brambach, *Corpus inscriptionum Rhenanarum*, les épitaphes des soldats de ces légions morts pendant le service.

(4) *Hist.*, l. III, c. XLVII. — César agit de même manière à l'égard de la légion *Alaudae* qu'il avait recrutée parmi les non citoyens, Suéton., in *Caes.*, c. XXIV.

(5) *C.I.L.*, t. V, n° 875.

concédé aux soldats d'un corps de troupe, le recrutement se faisait désormais parmi les citoyens, ou bien, à son entrée, tout nouveau soldat était fait citoyen. C'était une récompense ou un honneur dont bénéficiaient les individus, mais qui était attaché au corps et lui restait, comme les surnoms *fidelis*, *fortis*, *vindex*, etc.

Je me suis étendu un peu longuement sur cette étude. Ce n'est pas en effet le nombre des pages qui fait la valeur d'un travail. Il est telle ou telle notice dont l'importance s'impose, et qui, par la nature des questions soulevées, aussi bien que par la nouveauté des aperçus, vaut plus que des gros volumes; le mémoire de M. Mispoulet est de ce nombre.

H. Thédenat.

---

56. — **Les Origines de la révolution en Bretagne,** par M. Barthélemy Pocquet, avec une lettre de M. A. de la Borderie. Paris, Perrin (librairie académique Didier). 2 vol. in-18, de 305 et 402 pages.

A la suite du succès croissant qui entoure la publication des *Origines de la France contemporaine*, il est arrivé, pour l'œuvre de M. Taine, ce qui, dans un autre ordre littéraire, s'est produit, il y a quelque trente ans, au sujet du *Roman d'un jeune homme pauvre*. Le titre a plu; et chacun se l'est approprié, en le modifiant suivant son programme, en le proportionnant à son niveau. Voici venir aujourd'hui, racontées par un Rennais, M. Pocquet, les *Origines de la révolution en Bretagne*. C'est le récit des graves événements qui, à raison de l'agitation causée en 1788 et 1789, par la lutte du Parlement contre le ministère Brienne-Lamoignon et par celle du tiers état contre la noblesse, marquèrent dans la vieille province les symptômes de la crise qui allait tout bouleverser dans le pays.

Le Parlement de Bretagne en 1788, tel est le sous-titre du premier volume. D'abord incertains, les prodromes de la maladie éclatent tout à coup. Chose curieuse! la magistrature déploie le drapeau d'une révolte légale et encourage les émeutiers. Pour se faire une idée juste du rôle des Parlements sous l'ancien régime, il faut, d'ailleurs, prendre garde de les comparer à nos cours d'appel, qui, dépouillées de toute action politique, composées de jurisconsultes et non exclusivement de gentilshommes, n'en ont conservé que les attributions purement judiciaires. Les Parlements prétendaient s'arroger le droit exorbitant « de vérifier « dans chaque province les volontés du roi, de n'en ordonner l'enregis- « trement qu'autant qu'elles étaient conformes aux lois constitutives de « la province, ainsi qu'aux lois fondamentales de l'État (1). » La royauté

(1) Arrêté du Parlement de Paris du 3 mai 1788 — I, 8.

avait eu, de tout temps, à compter avec ses fâcheux; et la Fronde, pour ne citer qu'un exemple, avait donné au plus remuant de tous l'occasion de manifester une influence accrue encore par la solidarité qui les unissait. Le peuple, dont ils s'intitulaient les défenseurs permanents, à défaut des états généraux, qui ne s'étaient pas tenus depuis 1614, et des états provinciaux, qui n'avaient qu'une session tous les deux ans; le peuple les aimait d'ordinaire et les appuyait dans leurs remontrances. Leur pouvoir était donc considérable; et si le roi-soleil avait pu le briser, il n'appartenait pas au faible et mal conseillé Louis XVI de les traiter en quantités négligeables. Là fut la faute. C'est à propos de l'emprunt des 420 millions et de la question des détentions arbitraires que le Parlement de Paris s'insurge; on l'exile. L'enregistrement dans chaque ressort donnait seul la force exécutoire aux actes de l'autorité royale; par les édits de mai 1788, on institue une cour plénière qui fonctionnera pour tout le royaume et sera composée de membres à la dévotion du gouvernement; on suspend les Parlements et on les décapite, on restreint leur compétence civile aux rares affaires supérieures à 20,000 livres, on les remplace par des grands bailliages pour les causes variant de 4 à 20,000. En Bretagne, la cour est réduite de soixante-onze membres à quarante-huit; trois des nouveaux tribunaux sont établis à Rennes, à Nantes et à Quimper. C'est la violation flagrante de la fameuse clause par laquelle, lors du mariage de la duchesse Anne avec Louis XII, le roi s'était engagé à respecter les franchises de la province et notamment sa constitution judiciaire : aussi quand, le premier en France, le Parlement de Rennes, malgré les dures réponses du prince et les lettres de cachet du ministre, s'obstine à réclamer avec une indomptable énergie la stricte exécution de l'article 22 du Contrat d'Union, voit-on la résistance partagée par toutes les villes sans distinction de rivalité, par tous les ordres sans différence de caste, par tous les corps officiels, sans divergence d'origine en un mot, par tout ce qui peut élever la voix pour crier : non! Si le commissaire départi essaye d'organiser les grands bailliages, les juges des présidiaux lui renvoient la copie de la décision royale, comme « ne renfermant que des objets « étrangers à leur tribunal (1) » et leur ayant été adressée par erreur. On ne se borne pas à protester sur les lieux ou à employer la force d'inertie : gentilshommes, Parlement, commission intermédiaire envoient à Paris députations sur députations; étudiants, barreaux, chapitres, communautés de villes réclament le retrait des édits; les avocats au siège rédigent des mémoires : les dames même se mettent en grève. Cinquante-trois délégués des trois Ordres partent enfin pour Versailles; Brienne démis-

(1) I, 200, réponse des juges du présidial de Rennes à l'intendant de Bertrand.

sionne, acculé par la banqueroute, et Necker, qui lui succède, fait rendre, le 23 septembre 1788, une déclaration qui annule les édits et rétablit les Parlements. C'est la victoire sur toute la ligne, et la première partie se termine par un chant de triomphe.

Cependant l'horizon s'est rembruni. Le peuple qui sent sa force, continue à gronder: des bruits de famine sont répandus; on monte à l'assaut des greniers à grains et on les pille. Partout, du reste, en France, les cerveaux fermentent sous l'impulsion d'innombrables pamphlets, dont certains portent des mentions significatives: « Paris, chez la veuve « Liberté, à l'enseigne de la Révolution (1). » Au moment où les membres des *Derniers États de Bretagne*, — c'est le sous-titre du second volume, — entrent en séance, le 28 décembre 1788, dans la salle des Cordeliers à Rennes, la *guerre des brochures* a porté ses fruits, les esprits sont irrités et la lutte aura lieu, cette fois, non plus sur le vaste terrain des franchises provinciales, mais dans le champ clos des privilèges d'une classe déterminée de citoyens. La conciliation est impossible, car « l'ordre du tiers demande trop et celui de la noblesse n'annonce pas « assez son consentement aux réformes qui paraissent équitables (2). » Vainement le clergé multiplie les efforts de rapprochement : le tiers est lié par ses cahiers et la noblesse obéit à deux fous, qui la grisent à force de phrases. A peine la session ouverte, le tiers demande à formuler ses protestations; on refuse d'accéder à ce désir. La scission est désormais complète et la guerre civile éclate dans les rues. Le Parlement, qui a pris fait et cause pour la noblesse à laquelle tous ses membres appartiennent, n'intervient que pour attiser le feu : sa popularité est usée, les intérêts qu'il soutient se sont en quelque sorte rétrécis, et quand il condamne des libelles à être brûlés par la main du bourreau, on se gausse des *rôtisseurs de l'esprit public* et de leurs *rissolures* (3). Bien plus, après les états provinciaux, qui se sont séparés le 1er février 1789, sans avoir eu d'autre résultat que d'aigrir davantage des esprits mutuellement prévenus, les états généraux se réunissent; la noblesse et le haut clergé de Bretagne refusent d'y envoyer des députés et ceux du tiers, excédant leur mandat, font solennellement l'abandon des privilèges de leur province. Puis un décret du 3 novembre suspend les cours souveraines jusqu'à la réorganisation judiciaire ; et le Parlement de Rennes n'ayant pas voulu enregistrer cette décision, on le mande à la barre de la Constituante, où Mirabeau écrase les inculpés sous la plus dédaigneuse des invectives : « Ils n'ont pas dû enregistrer,

(1) I, 208.
(2) II, 172, lettre du comte de Thiard à Necker.
(3) II, 203.

« disent-ils. Eh! qui leur parle d'enregistrer? Qu'ils inscrivent, qu'ils « transcrivent, qu'ils copient? qu'ils choisissent parmi ces mots ceux « qui plaisent le plus à leurs habitudes, à leur orgueil féodal, à leur « vanité nobiliaire; mais qu'ils obéissent à la nation quand elle leur « intime ses ordres sanctionnés par son roi (1)! » L'épilogue est arrivé. C'en est fini des parlementaires : le 11 janvier 1790, l'assemblée les déclare inhabiles à remplir des fonctions publiques, jusqu'à ce qu'ils aient prêté serment à la constitution. C'en est fini aussi de la Bretagne-Province, qu'un décret du 15 divise en cinq départements. *Finis Britanniæ.*

Voilà le cercle où se déroulent les *Origines de la Révolution en Bretagne.* En dehors d'un attrait purement local, l'intérêt de l'œuvre est dans les faits, dans leur importance et dans leur variété; dans l'inédit d'une multitude de pièces de tout genre, colligées avec amour, triées avec discernement, utilisées avec goût; dans l'alternance des scènes tragiques, comme celle de l'enregistrement forcé des édits par le Parlement de Bretagne, avec les épisodes comiques, comme le grand bailliage des ramoneurs. A chaque pas, des détails curieux et des figures originales parmi lesquelles se détachent au premier plan celles des commissaires du roi : l'intendant de Bertrand de Molleville dont l'individualité tortueuse remplit tout le premier volume, et le comte de Thiard qui, un peu effacé au commencement, se révèle après un court apprentissage et semble prendre plaisir à tirer sur les ficelles des marionnettes de son théâtre. Les deux portraits seraient achevés si la note physique n'y faisait défaut : lacune imputable, sans doute, à l'absence de documents authentiques. Ailleurs, au contraire M. Pocquet se montre trop prolixe : le style, d'habitude courant et facile, devient languissant à cause de la répétition d'idées similaires ou de citations identiques dans des termes à peu près analogues. Il en est ainsi pour le dénombrement des protestations en faveur du Parlement, pour le dépouillement des vœux consignés par les communautés des villes dans leurs cahiers; pour l'examen du rôle militant de la Presse. L'auteur excelle dans ... qui est [illegible] e et de recherches; mais, par crainte de sortir de l'impartialité absolue qui semble avoir été sa préoccupation constante, il se montre. en principe, avare d'appréciations personnelles. Défiance de soi-même ou hâte dans la composition, il laisse à l'écart des points intéressants à déterminer, entre autres l'action respective des présidents de la noblesse, du clergé et du tiers sur leurs ordres, ou l'indication précise du parlementaire qui fut, à Rennes, l'instigateur et l'âme de la résistance contre les édits. M. Pocquet sacrifie souvent les généralités aux détails : il ne

(1) II, 391.

grave pas, il souligne ; il laisse la grande peinture à de plus audacieux, les scènes de genre le tentent davantage. De là, dans l'ensemble du récit, un certain manque d'ampleur et de relief. M. de la Borderie y a suppléé par une étincelante introduction, en jetant sur la toile, à grands coups de pinceau, une traînée lumineuse qui éclaire singulièrement le sujet. C'est ainsi que la préface fait corps avec l'ouvrage et le complète.

A. O.

---

57. — **Armorial et sigillographie des évêques de Marseille,** avec des notices historiques sur chacun de ces prélats, publiés sous les auspices de Mgr l'évêque de Marseille, par l'abbé J.-H. ALBANÈS. Marseille, impr. Marius Olive, 1884; in-4° de xv et 199 pages.

J'ai eu occasion, par suite d'études spéciales, de prendre connaissance de plusieurs ouvrages publiés dans le même ordre d'idées que celui dont je viens de transcrire le titre ; je dois avouer que celui-ci est le meilleur qu'il m'a été donné d'examiner et qu'il peut être pris comme un modèle à suivre par les personnes qui, dans leurs diocèses, voudront faire le même travail. L'Armorial épiscopal de Marseille fait honneur à M. l'abbé Albanès dont l'érudition et la sûre critique sont singulièrement appréciées par les érudits les plus autorisés, et au savant prélat qui lui a confié ce travail, qui l'a encouragé et à qui nous devons, tous, une vive reconnaissance pour cette publication qui, sans son haut patronage, n'aurait peut-être pas été éditée de longtemps.

L'*Armorial des évêques de Marseille* n'est pas seulement un recueil héraldique ; c'est un livre qui est surtout utile à l'historien et au diplomatiste.

Il est utile à l'historien parce qu'il donne, cette fois, une énumération exacte des évêques de Marseille. Dans ce diocèse, comme dans un certain nombre de diocèses méridionaux, le *Gallia Christiana* contient de graves et nombreuses erreurs. Ainsi, M. Albanès retranche les noms de huit prélats qui figurent, sans aucune preuve, parmi les évêques de Marseille ; il en rétablit quelques-uns qui avaient été contestés ou omis. Qu'il me permette de lui en signaler un, que je ne vois pas mentionné au VII[e] siècle : parmi les prélats qui prirent part au cinquième concile de Paris, en 615, je note : *Ex civitate Massilia Peter episcopus* (Eusèbe Amort, *Elementa juris canonici veteris et moderni*).

A chaque prélat, l'auteur consacre une notice historique complète quoique succincte, et décrit les sceaux qu'il a pu réunir, au nombre de quarante-six ; ces monuments ainsi que les blasons des évêques sont dessinés avec une rare perfection. M. Albanès avait d'ailleurs pour ces reproductions un collaborateur qui excelle à dessiner tout ce qui touche

à la numismatique et à la sphragistique. Notons, en passant, que l'auteur a su éviter ce zèle dont on a trop d'exemples, qui consiste à attribuer à certains personnages un blason, alors que les armoiries héréditaires n'étaient pas encore adoptées par les familles. Jusqu'à ce jour, l'emblème héraldique le plus ancien qui paraisse dans la sigillographie épiscopale de Marseille est le laurier de Pierre II de Montlaur (1214-1229). Le contre-sceau de Durand de Trésémines (1289-1312) représente un animal que M. Albanès ne pense pas pouvoir déterminer; n'est-ce pas un rhinocéros gravé sur une pierre antique?

La *Préface* est très utile à lire; M. Albanès y fait connaître le plan qu'il s'est tracé et que, du reste, il a fidèlement rempli ; on y remarque une étude sur la sigillographie des évêques, étude qui sera appréciée par les diplomatistes ; des indications sur les sources auxquelles il a eu recours ; des détails sur sa méthode de procéder.

La discussion sur l'apostolicité des églises des Gaules n'avait pas à être traitée dans ce livre; M. Albanès l'effleure en passant, mais de manière à ne pas se lancer dans la mêlée. L'évangélisation de la cité de Marseille, dès les premiers temps qui suivirent la dispersion des apôtres, n'est pas contestable; de là à conclure qu'il y eut dans cette ville un des premiers évêchés gaulois, on ne peut le nier logiquement. Ce premier évêque fut-il saint Lazare, le ressuscité et l'ami du Seigneur? Nous sommes en présence d'une tradition pieuse très répandue, mais en faveur de laquelle la critique historique n'a pas apporté d'argument solide.

Nous souhaitons que chaque évêché de France ait un historiographe qui suive les traces de M. l'abbé Albanès. Marseille a donné un exemple dont on s'étonne, sans doute, que Paris n'ait pas pris l'initiative.

Anatole de BARTHÉLEMY.

CHRONIQUE

— Dans la *Revue du monde catholique* du 15 mars dernier, dom Legeay, bénédictin de Solesmes, défend l'authenticité de « la Clef de Méliton » contre l'attaque vigoureuse qu'elle a subie ici (1er février) de la part d'un autre bénédictin, dom Odilo Rottmanner. Il n'a aucune peine à démontrer que certaines interprétations allégoriques signalées par notre collaborateur comme se rencontrant à la fois dans la soi-disant Clef et dans saint Augustin, figurent aussi dans les œuvres d'autres Pères et notamment des anciens Pères grecs. Personne n'en a jamais douté, et le R. P. Odilo n'a produit ces passages que pour montrer qu'on a *pu* trouver dans saint Augustin ce que l'on donne comme extrait d'un livre du deuxième siècle. Mais, à côté de ces allégories, il y en a d'autres que l'on a *dû* emprunter à saint Augustin, et que l'on

n'aurait jamais *pu* emprunter à un livre grec. Celles-ci, le R. P. Legeay s'est abstenu de les discuter. En voici une, qui n'est guère favorable à l'authenticité de la célèbre Clef : « Le corbeau, nous dit pseudo-Méliton, est le symbole « du pécheur qui tarde à faire pénitence et qui, dans sa vaine confiance, « diffère de jour en jour. » Au premier abord, on ne voit pas quel rapport il peut y avoir entre le corbeau et, je ne dis pas un pécheur quelconque, le corbeau étant un oiseau de mauvais augure, mais le pécheur qui diffère sa pénitence. Saint Augustin nous donne la clef de l'énigme. Dans les passages cités par le P. Odilo, il décrit les efforts du prédicateur qui exhorte les pécheurs à se convertir, et cite la réponse qu'il en obtient. « Demain, demain : *Cras! Cras!* — C'est avec ces cris de corbeau que vous perdrez votre âme! *Ed eum vocem corvinam imitaris,* » etc. — C'est ainsi que le corbeau peut signifier le retardement de la pénitence. Mais il ne peut le signifier qu'en latin, car en grec, demain se dit αὔριον, un mot qui n'a rien à voir avec le cri du corbeau. Les corbeaux du pays de saint Méliton, que dom Legeay veuille bien m'en croire, car je les ai entendus, croassent en latin. — D'où il suit que ce passage de la Clef a dû être extrait d'un auteur latin, de saint Augustin probablement, à qui cette image était familière. — En terminant son article, dom Legeay dit « que l'ouvrage qui nous est parvenu sous le nom de saint « Méliton reproduit fidèlement dans son contenu l'ensemble et la substance « du symbolisme traditionnel des quatre premiers siècles. » Cela est très vrai, et personne ne le conteste. Quant à l'authenticité de la Clef de Méliton, dom Legeay, tout en la défendant, n'en a pas l'air très convaincu. Au moins s'arrange-t-il pour que les gens qu'il prévoit devoir rester incrédules ne méprisent pas le recueil publié avec tant d'amour et d'érudition par le savant cardinal Pitra. Il a raison : sauvons toujours cela. L. D.

— LA RHÉTORIQUE DE MASCARON. — La bibliothèque du grand séminaire de Chartres vient de recevoir un manuscrit fort intéressant, qui, malgré son importance, ne paraît pas avoir été signalé. Il a pour premier titre : *Rhetorica a Joanne T. E.* (on lit sur la couverture le nom entier : *Joannes Thebaudin) accepta apud patres Or. D. J. in urbe Cenomansi, dictante Julio Mascaron, anno domini* 1659, — et pour second titre : *De institutione utriusque oratoris, sacri et humani.* — Le Mascaron qui a *dicté* cette rhétorique sacrée et profane, on ne peut en douter, c'est le célèbre Mascaron de l'Oratoire, le futur évêque de Tulle (1671) et d'Agen (1679), le précurseur de Bossuet et de Fléchier dans l'éloquence de la chaire, en particulier dans l'oraison funèbre. En 1659, lorsqu'il professait la rhétorique au collège de l'oratoire du Mans, il n'avait encore que vingt-cinq ans : mais il devait se faire connaître à Angers, quatre ans après, par le sermon qu'il y prêcha en 1663.

La place importante qu'il a conquise depuis parmi les orateurs sacrés du grand siècle, nous semble donner à ce manuscrit un prix incontestable. Il sera curieux, croyons-nous, de savoir comment il enseignait les règles de l'éloquence avant d'en fournir des modèles, d'autant plus que, dans la chaire du professeur comme dans celle du prédicateur, il sut éviter la mode et la routine. Son cours fut original, il nous le dit lui-même dans sa préface : *His accedunt alia pleraque quae hujus mihi muneris difficultates adaugeant, quorum unum illud est quod ultro ac sponte laborem multiplicem, i. e. quod ante minime forsan in his scholis aggressum est, non humanae solum eloquentiae sed et christianae praeceptiones et adjumenta traditionum in ipso hujus operis exordio recipiam* Plus bas il ajoute : *ad humanam eloquentiam quae vulgo sola docetur in scholis sacram adnexui,* et il en donne pour raison que la plupart de ses élèves se destinaient à l' Eglise. Nous avons donc entre les mains l'un des premiers cours d'éloquence sacrée, dicté par un des plus grands orateurs de la chaire au XVII[e] siècle. — (Communication de M. l'abbé A. Clerval, directeur au grand séminaire de Chartres.)

— Sous ce titre : *Notice sur une croix du* XIII^e *siècle conservée à Gorre (Haute-Vienne)*, M. ROBERT DE LASTEYRIE vient de publier une intéressante monographie. La croix de Gorre est un produit de ces ateliers d'orfèvrerie de Limoges qui, au moyen âge, répandirent dans tout le pays un nombre incalculable d'œuvres d'art. « Malgré l'incurie et le vandalisme qui ont déshonoré la première moitié de ce siècle, malgré les déprédations des brocanteurs, qui depuis si longtemps exploitent les campagnes, il y a encore un grand nombre d'œuvres importantes éparses dans les petites églises de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Saintonge. La croix de Gorre était, parmi ces œuvres d'art, une de celles qui méritaient le plus d'être tirées de l'oubli. C'est une croix reliquaire, à double traverse, dont les extrémités sont fleuronnées et dont les faces sont entièrement couvertes de filigranes formant des rinceaux d'une extrême délicatesse, au milieu desquels se détache une belle série de perles et de cabochons. » Cette croix, bien conservée dans son ensemble, malgré quelques restaurations maladroites, provient du célèbre trésor de l'abbaye de Grandmont, dont, en 1790, les richesses furent réparties entre les différentes églises du diocèse de Limoges. M. R. de Lasteyrie, après avoir rapproché de ce monument un certain nombre de croix à double traverse, conservées en Occident, arrive à cette conclusion nouvelle que les croix-reliquaires à double traverse ne doivent pas, par le fait même de leur forme, être nécessairement attribuées à l'art oriental. Les croisés rapportèrent d'Orient un certain nombre de ces croix, toutes destinées à renfermer des reliques de la vraie Croix, et les artistes d'Occident adoptèrent ce modèle. Les artistes de Limoges, entre autres, en fabriquèrent un grand nombre ; ils faisaient même des étuis en métal pour les contenir, et le musée de Cluny en possède un (catalogue 1881, n° 5041). L'auteur termine son mémoire en décrivant deux des pierres gravées dont la croix de Gorre est ornée, l'une, de style barbare, représente un lion dévorant un animal ; sur l'autre, chef-d'œuvre de l'art sassanide du VI^e au VII^e siècle de notre ère, on a gravé un cavalier ailé combattant contre un lion et une lionne. Deux vignettes et deux héliogravures exécutées par Dujardin, d'après des clichés envoyés par M. de Montégut au *Comité des travaux historiques*, ajoutent à l'intérêt du savant mémoire de M. R. de Lasteyrie. H. T.

— La cinquième partie du tome VI du *Corpus inscriptionum Latinarum* vient de paraître. Cette partie comprend les inscriptions fausses attribuées à Rome. Le recueil a été préparé par G. Henzen et J.-B. de Rossi, et édité par E. Bormann, G. Henzen, et C. Huelsen ; il se compose de 3643 numéros. La première partie, qui n'est pas la moins curieuse, est consacrée aux textes épigraphiques conservés par les auteurs anciens, et qui, de là, ont été introduits dans les recueils d'inscriptions. Viennent ensuite les inscriptions modernes qui ont été présentées comme antiques, et les inscriptions fausses empruntées aux manuscrits des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles ; un des textes les plus curieux de cette série est une inscription de Numa Pompilius à la nymphe Egérie : avouons qu'il lui devait bien cela. Les inscriptions qui suivent sont classées par noms d'auteurs. Ligorio occupe naturellement la première place parmi les faussaires. Il a rempli de textes fabriqués ou interpolés la plupart des recueils de son temps, et ceux qui suivirent ; de telle sorte que ses fraudes se présentent souvent à nous sous le couvert de noms recommandables et à l'abri de tout soupçon. Le travail d'épuration est très délicat, les éditeurs étant souvent placés entre le danger d'admettre des textes suspects ou de rejeter, *propter odium auctoris*, des inscriptions qui pourraient être bonnes. Sur les 3643 inscriptions fausses éditées dans ce volume, 2993 sont ligoriennes. Panvinio, qui vivait à peu près à la même époque, a beaucoup moins de méfaits sur la conscience. Vingt-neuf délits seulement sont relevés dans son dossier ; et encore le pauvre homme n'en est pas coupable ; il

croyait trop à la bonne foi de ses amis, les jugeant, il faut l'espérer, d'après lui-même. Notre compatriote Boissard est malheureusement moins excusable et beaucoup de ses textes faux lui sont imputables. Les inscriptions dont il a enrichi l'épigraphie de Rome atteignent le nombre de 74. Leonardus Gutenstenius (fin du XVI° siècle) n'est pas plus recommandable ; presque toutes les inscriptions qui ne reposent sur aucune autre autorité que la sienne doivent être rejetes. Rome lui doit 95 inscriptions. Grata, qui contribue à ce recueil pour 35 textes était ainsi jugé par Doni : « *Ingenio quidem praestantem, sed parum veridicum ac docilem, et nimis sciolum et gloriosolum.* » Le bénédictin Galletti, qui ferme la marche, est responsable de 55 inscriptions. Presque toutes les inscriptions païennes qu'il a publiées sont fausses et de Rossi regarde comme mauvaises les deux tiers de ses inscriptions chrétiennes. Non seulement il éditait sciemment des textes fabriqués par lui, mais encore il les donnait à ses amis ; ce qui est bien mal Voilà pour l'état-major des faussaires Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé, et le dernier chapitre du volume est intitulé : *Inscriptiones falsae reliquae.* H. T.

— M. Salomon Reinach a été nommé auxiliaire de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), et attaché à la publication des œuvres de Borghesi en remplacement de M. Camille Jullian, démissionnaire.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 15 avril. — M. Gréau conteste que la plaque de bronze portant l'inscription *Espera en Deo*, et communiquée dans la séance précedente, ait jamais été émaillée, il n'y voit qu'un travail de burin sur un fonds doré ; l'objet n'en est pas moins très intéressant. — M. de Boislile lit un travail sur la grande fonte des objets d'orfèvrerie en 1690; elle a eu pour conséquence de développer l'industrie de la faïence à Moustiers et à Marseille. — M. Nicard dit que c'est aux époques les plus tristes de notre histoire qu'on a fabriqué le plus d'argenterie, pendant la guerre de Cent ans, par exemple. — M. Bapst annonce que M. le baron Pichon a recueilli des notes sur toutes les fontes exécutées à l'hôtel de la Monnaie, et rappelle que, suivant l'opinion de M. Darcel, l'argenterie tenait lieu de numéraire au moyen âge. — M. l'abbé Beurlier présente des observations sur une inscription publiée recemment par M. Clermont-Ganneau et relative à un *comes primi ordinis et dux* d'Arabie. Il la rapproche d'un passage de la *Notitia Dignitatum* et conclut que l'annotation *et dux et comes rei militaris*, qui se trouve dans la liste des provinces entre l'Arabie et l'Isaurie, se rapporte à l'Arabie, et non à l'Isaurie, comme le pense Boecking. — M. Courajod lit un mémoire sur le buste de Jean de Bologne conservé au musée du Louvre, et démontre qu'il a ete sculpté par Pietro Tacca, attribution qui a été dernièrement contestée par M. Abel Desjardins.

Séance des 22 et 29 avril. — M. Saglio présente une faïence acquise pour le musée du Louvre à la vente de la collection Dupont-Auberville et représentant une statuette équestre de Louis XIII dans sa jeunesse. — M. Courajod dit que cet objet a pu être fabriqué pour servir de jouet au royal enfant et cite à ce propos quelques passages du journal du médecin Heroard. — M de Witte communique l'épreuve d'une planche héliographique d'une figurine en bronze provenant d'Asie Mineure et appartenant à M. de la Redorte. C'est une Venus Genitrix reproduisant le type de la statue sculptée par Praxitèle pour les habitants de Cos et représentée *vêtue*, par opposition à la Venus *nue* qu'il fit pour Cnido. — M. Molinier présente divers fragments de poterie italienne du genre dit à la *Castellano* très répandu dans toute l'Italie pendant plusieurs siècles; il décrit ensuite les faïences du XIV° siècle qui decorent l'extérieur de la cathedrale de Lucques. — M l'abbé Thédenat communique, d'apres un estampage et des renseignements fournis par M. l'abbé Dupui, curé de Vallauris, une inscription votive dédiée

à un dieu nouveau, Pipius, et trouvée au lieu dit le Pioulet, près Vallauris (Alpes-Maritimes). — M. GERMAIN BAPST fait une communication sur un des joyaux de la couronne de France connu sous le nom de *Côte de Bretagne*. — M. GAIDOZ lit, sur épreuves, un travail relatif aux rouelles celtiques qu'il considère comme des amulettes. — M. RAME a la parole pour présenter des observations sur les inscriptions de la crypte de l'église Saint-Savinien à Sens; il les croit antérieures à l'an 847. — M. DE LASTEYRIE conteste ces conclusions; il regarde les inscriptions comme postérieures à l'an 1068. — M. GAIDOZ établit un rapprochement entre le bas relief d'Esus conservé au musée de Cluny et un sujet analogue figuré parmi les bas-reliefs de la Porte-Noire à Besançon. — M. DE RIPERT MONCLAR présente un fragment de brique en terre grise, découvert à Mazan (Vaucluse) et portant en creux l'empreinte d'une marque qui a la forme d'un D de grande dimension. — M. GRÉAU exhibe une roue de bronze, ainsi qu'un beau choix de rouelles en bronze et en plomb de sa collection, les unes sont pourvues de rais, comme des roues, les autres, dépourvues de rais, ont la forme de simples anneaux caractérisés par des échancrures sur leur pourtour. — M. FLOUEST pense, qu'en raison de l'absence de rais, ces anneaux ne doivent pas être qualifiés de *rouelles*; quant à la roue de bronze, il s'accorde avec M. Mowat pour y voir le débris d'un quadrige triomphal ayant fait partie du groupe statuaire. — M. MOWAT présente le moulage en plâtre du peson de bronze avec lest de plomb signalé par M. Taillebois comme provenant des environs de Pau et représentant un buste de Mithra caractérisé par la coiffure asiatique.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 27 mars. — M. P. MEYER continue sa communication sur deux manuscrits du moyen âge : Une Histoire de l'antiquité et une Vie de Jules César. Le premier ouvrage, destiné à un auditoire populaire, est exempt de détails peu intéressants et d'appareil scientifique : le récit est entremêlé de réflexions morales tirées des événements racontés dans le récit, et versifiées. Mais, dans la plupart des manuscrits, on a supprimé cette partie ; en outre, au temps de Charles V, on a retranché du même ouvrage l'histoire sainte et on a remplacé l'histoire de Troie, attribuée à Darès, par des extraits considérables du *Roman de Troie* de Benoît de Saint-More avec des additions dont l'auteur avait visité la Grèce. — M. DELOCHE lit une notice sur un poids en cuivre conservé au musée de Bruxelles et portant l'inscription RODVLFVS NEGOTIENS. Ce monument, en forme de disque, appartient au x^e siècle de notre ère ; son poids qui est de gr. 327 10 confirmerait le chiffre de gr. 327.361 attribué par Letronne à la livre romaine, et fournirait un nouvel argument contre l'opinion de Benjamin-Guérard, d'après lequel, en 779, Charlemagne aurait élevé d'un quart l'étalon légal de la livre. — M. CH. ROBERT rappelle à l'Académie la délibération à la suite de laquelle elle a demandé au gouvernement de prendre l'initiative d'une loi destinée à arrêter les déprédations dont les monuments anciens de l'Afrique française sont chaque jour victime. Il signale un fait récent : les ruines de Seriana, à 8 kilomètres de Constantine, sont exploitées en ce moment comme une carrière, beaucoup d'inscriptions, dont plusieurs inédites, ont déjà disparu. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE signale une inscription récemment découverte en Dalmatie et faisant connaître les noms complets d'un personnage qui, après avoir été gouverneur de Dalmatie, devint préfet de Rome. Son prénom était resté jusqu'ici incertain ; on sait maintenant qu'il s'appelait *Aulus Ducenius Geminus*. L'inscription permet de fixer approximativement l'époque de son séjour en Dalmatie : c'est sous le règne de Tibère et non pas sous celui de Néron, comme on l'a cru, que ce personnage a gouverné cette province.

H. THÉDENAT.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 11 1er Juin 1885

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 58. A. FOUILLÉE. La Propriété sociale et la démocratie. *Ch. Trotin.* — 59. CLAUDII PTOLEMAEI geographia CH. MÜLLER. *H. Thédenat.* — 60. Dr Heinrich SCHROERS. *P. Fournier.* — CHRONIQUE. — SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

58. — **La Propriété sociale et la Démocratie**, par A. FOUILLÉE. Paris, Hachette, 1884 ; un vol. in-12, IX-292 pp.

Les principes sur lesquels M. Fouillée veut étayer la *propriété sociale* ne sont au fond que les principes de l'école positiviste ; les conclusions qui s'en dégagent aboutissent au socialisme d'État. Il est un principe, du moins, qui peut nous rassurer contre les théories de l'auteur : c'est le principe même qu'il inscrit en tête de son livre, et met à la base de sa métaphysique : « Toute proposition absolue est fausse. » Si cet aphorisme détruit radicalement toute espèce de droit, il s'infirme aussi lui-même et discrédite les propositions qui le suivent. Employé souvent comme formule de méthode éclectique, il a eu ce bon résultat d'amener son auteur à mitiger les doctrines qu'il emprunte à l'école positiviste, à proposer des accommodements avec leurs conséquences. Le socialisme devrait accepter et bénir un pareil émondage ; car ses conclusions, présentées en leur rigueur, ne manquent jamais d'effrayer du premier coup, même les hommes que la Providence a faits suffisamment prolétaires et dépendants pour étudier le socialisme sans parti pris.

I.— Les exigences d'une simple analyse philosophique me forcent à laisser de côté le IVe livre de cet ouvrage, c'est-à-dire le petit traité de la *propriété intellectuelle* ou du droit d'instruction dans la société. Il y a des chapitres intéressants sur l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. On y trouve d'excellentes exhortations aux jeunes gens des classes riches, de judicieux conseils pédagogiques, et des plans de réforme plus judicieux encore. Mais c'est un livre plus pédagogique que philosophique. Le droit de l'État sur l'enseignement n'y apparaît que comme un postulatum. L'on y voit d'ailleurs de remarquables utopies, comme est ce rêve d'unifier toutes les intelligences et toutes les volontés dans l'amour et la pratique d'une seule philosophie libérale (?

dans la culture d'une doctrine qui ne sera ni catholique ni libre penseuse (?), d'une morale qui fera, par conséquent, litière et abstraction du fait indéniable de la révélation et, par suite, des droits les plus sacrés de la conscience.

On pourrait encore, pour un motif analogue, négliger le chapitre II du livre I^{er}. Il ne s'y rencontre, en effet, aucun argument nouveau contre le socialisme. Ceux mêmes qu'on y produit, ont été donnés avec beaucoup plus d'ampleur par des économistes chrétiens. Toutefois, je crois neuve la classification des systèmes socialistes, basée sur la part que ces systèmes font à l'État, dans l'une ou l'autre des trois grandes fonctions économiques : production, distribution, consommation. Encore cette division est-elle plus logique que réelle, car aucun système ne se contente d'attribuer à l'État la socialisation exclusive d'une de ces fonctions. Ainsi M. Schœffle socialise-t-il la production et la distribution dans son socialisme mitigé ; ainsi M. Fouillée lui-même socialise-t-il plus ou moins ces deux fonctions.

Le côté vraiment personnel, nouveau, mais aussi vraiment périlleux de ce livre I^{er}, c'est la thèse contre « l'individualisme exclusif du droit de propriété ». Tout d'abord, M. Fouillée, chef de l'école déterministe en France, ne veut pas que le droit de propriété résulte de la linerté, mais du travail. C'est de la logique ; et dans l'hypothèse, c'est une logique habile, car le travail n'est qu'une dépense des forces accumulées du travailleur. Or il est bien évident que le capital accumulé n'a pas été constitué par le seul travailleur, mais par toute une série de facteurs dont le plus considérable, actuellement, est la société. Ce simple changement de formule permet donc à M. Fouillée de réclamer une part pour la société dans la propriété privée. Voici comment il raisonne : Le travail ne produit pas le fond sur lequel il s'exerce : la forme seule est un objet de production. Partant, dans le travail se rencontreront aussi les limites du droit de propriété : « elles varieront avec les diverses classes de produit » (17). Si le travail transforme le fond, le fond appartient au travailleur : ainsi, en est-il dans la construction d'un thermomètre. Si, au contraire, un homme se contente de cueillir les fruits spontanés du sol, il n'acquiert aucun droit de propriété sur ce sol. Tout le problème consiste donc « dans le rapport de la forme au fond (14) ». Or, il est certain que la société a modifié le fond que cultive le travailleur ; elle y a mis aussi son apport. Dès lors, elle est fondée à réclamer dans la propriété individuelle une part plus ou moins considérable, selon que son action elle-même a été plus ou moins considérable sur le fond.

Il y a du vrai dans quelques-unes de ces affirmations : mais il es vi - dent aussi qu'il y a confusion entre le concept formel ou *constitutif* du droit de propriété et le concept du *régime actuel* de la propriété.

Il est vrai que la société, dans l'état actuel des choses, a mis son apport dans le fond sur lequel s'exerce le travail ; mais il est également vrai qu'elle a retiré du travail individuel une amélioration réelle. Son apport n'est donc pas gratuit, mais rétribué. Partant, si l'on exige en son nom une part dans la propriété individuelle, il faut produire, pour appuyer ses droits, d'autres raisons que celle de l'amélioration du fond, lequel, d'ailleurs, a d'abord été amélioré par le travail individuel. M. Fouillée incline ici du côté de Rousseau : aussi sa théorie est-elle, malgré tout, socialiste.

Son socialisme est surtout visible dans le chapitre IIIe, lequel n'est, en résumé, que la doctrine de George sur « la circulation des richesses ». Tout en répudiant les moyens extrêmes de circulation, l'éminent professeur réclame pour l'État un droit d'intervention et de restriction dans la propriété foncière, dans les testaments et les associations, afin d'assurer l'égalité démocratique. Infailliblement alors la propriété circulerait ; mais ce serait au détriment de la justice et de la propriété nationale.

II. — Le second livre étudie le droit d'assistance, droit nié par Malthus, qui déclare « dangereuse et irréligieuse l'assistance privée ». Cette odieuse thèse pourra, dit-on, « dans un certain nombre de siècles, devenir incontestable ; » actuellement du moins « elle est contraire à la stricte justice ! » Cette oscillation du droit est déjà bien étrange ; mais M. Fouillée ne s'en tient pas là. Pour réfuter la loi de Malthus il s'appuie lui-même sur une véritable injustice, c'est-à-dire sur le prétendu droit du dernier occupant (p. 73), confondant ainsi le devoir de charité avec le droit de propriété. Quelques restrictions qu'il y mette ensuite, sa thèse n'en reste pas moins socialiste ; et souvent même s'identifie avec la thèse de J.-J. Rousseau (p. 79).

Plus heureuse est sa réfutation des objections positivistes contre le devoir d'assistance. M. Fouillée nous montre bien comment cette école se base sur des observations incomplètes (90-93) et nous achemine à la barbarie ; comment, lorsqu'elle interdit aux individus les mieux doués intellectuellement, la multiplication de leur race, et la permet au contraire aux individus plus ignorants ou moins intelligents, elle décrète l'abaissement intellectuel et moral des sociétés.

Il faut donc assister les faibles : l'assistance diminue l'inégalité dans l'ordre économique, politique et intellectuel ; elle préserve de la mort des hommes de génie et de talent dont l'apport social est incalculable ; enfin elle préserve de l'égoïsme qui tend à détruire toute justice sociale (ch. IIIe, pp. 110-127).

Comment pratiquer ce devoir ? Ce ne sera pas en faisant « l'aumône traditionnelle ». Assurément on la doit aux infirmes, aux enfants, aux

vieillards. Mais la vraie assistance, la vraie bienfaisance sociale consistera « dans la diffusion du travail et de l'instruction ». M. Fouillée n'admet donc pas, en son sens collectiviste, la fameuse formule du droit au travail. A ses yeux, ce n'est pour l'État qu'un devoir « moral et général. » S'il fait nettement saisir les inconvénients de la thèse anarchiste, il est à regretter qu'il ne produise pas contre elle les vrais et décisifs arguments. Il est plus à regretter encore de le voir proposer et recommander « l'assurance obligatoire » pour les travailleurs. L'Allemagne, où fleurit ce régime, n'a pas lieu de s'en féliciter. C'est d'ailleurs, transformer une institution, excellente en elle-même, en un véritable vol social.

III. — Le III^{e} livre est la partie la plus vraiment neuve et originale de tout l'ouvrage. C'est une étude sur le suffrage, considéré comme pouvoir politique et social. En ce temps « où la démocratie paraît être la forme inévitable des sociétés modernes», c'ést un devoir urgent pour le philosophe d'essayer à résoudre les terribles antinomies que présentent le suffrage universel et la démocratie. On peut, en effet, craindre d'abord l'envahissement du socialisme (156). « Car la tendance des classes laborieuses, quand elles sont arrivées au pouvoir, c'est d'employer leur force non seulement au profit de leurs droits, mais encore au profit de leurs intérêts particuliers. » Or, comme les aptitudes du pouvoir démocratique en fait de justice distributive sont fort limitées, il y a une véritable antinomie entre ces mêmes aptitudes et la tendance envahissante de la démocratie. 2° Le progrès vient de la sélection, laquelle suppose une certaine inégalité qui permette aux éléments supérieurs de l'emporter dans la lutte : d'autre part, la démocratie repose sur l'égalité. Il existe donc une antinomie fondamentale entre le *droit* de suffrage, commun à tous, et la *capacité*, qui n'appartient réellement qu'à un petit nombre. Quelle solution propose M. Fouillée? A ses yeux, la théorie du suffrage universel ne repose ni sur la force, ni sur l'intérêt : son vrai fondement, c'est le droit. Et la source du droit, c'est la liberté publique, basée elle-même sur la liberté individuelle. On doit reconnaître avec lui qu'on ne saurait plus fonder sur ce principe aucune monarchie, aucune aristocratie ; mais je ne vois plus aussi comment la justice et les sociétés pourront subsister. D'autre part, jamais le peuple, en son entier, n'aura, quoi qu'on fasse, la triple capacité que suppose l'exercice du suffrage, c'est-à-dire : 1° la capacité de se gouverner soi-même ; 2° la capacité d'exercer par mandat un pouvoir sur autrui ; 3° la capacité d'exercer une fonction sociale au nom de l'État. La plupart des électeurs, remarque justement M. Fouillée, «ignorent la gravité comme aussi la responsabilité de leur vote. »

Supposons même que le suffrage s'exerce d'une manière normale et

confère véritablement une autorité légitime : comment se comportera cette autorité ? Evidemment, l'unanimité ne saurait être la règle décisive de ses actes. Cependant l'autorité se fait sentir par des lois, par des actes de justice qui ne supportent pas l'arbitraire ni des décisions contradictoires. Où trouver le criterium de la justice ? M. Fouillée, qui n'en reconnaît aucun, se voit forcé d'adopter l'expédient immoral et odieux de se soumettre aux majorités, ou de se démettre en quittant le pays. Je sais qu'il ne voit dans cette soumission qu'un expédient nécessaire (177), une transaction et non une solution. Mais, malgré les sages conseils qu'il donne aux majorités, les conséquences du système n'en demeurent pas moins ; et les incapacités radicales du suffrage universel ne sauraient manquer de les rendre épouvantables.

Comment seront sauvegardées les libertés individuelles ? Qui les soustraira à la tyrannie des majorités ? Le droit de simple délibération ne suffisant pas, resterait le droit de représentation proportionnelle. C'est une chimère en France, où s'entrechoquent une foule de partis extrêmes et opposés. Il est vrai que M. Fouillée propose de nous réunir tous dans une communauté d'opinions modérées, dans la formation d'un parti modéré. Je me demande à quels signes on reconnaîtra ce parti modéré. Quelles opinions en formeront la base? Qu'est-ce que le progrès ? Qu'est-ce que la conservation ? Deux termes entre lesquels oscillent tous les partis : Ce sont là des termes bien vagues auxquels chacun prête un sens particulier.

En résumé, ce livre est incomplet, même au point de vue de la méthode personnelle de l'auteur. Ses théories relatives sont provisoires ; partant elles sont dangereuses. Car s'il est un terrain où le provisoire est spécialement périlleux et condamné à l'avance, c'est le terrain de la science sociale. Toute solution fausse ou incomplète y met en péril les plus graves intérêts. Les erreurs n'y peuvent être réparées que par l'expérience, et l'expérience coûte parfois les destinées d'un peuple ; tout au moins elle pèse généralement sur plusieurs générations. Si l'œuvre est moins approfondie que les précédentes du même auteur, elle est d'autre part d'une lecture beaucoup plus facile. Mais pourquoi M. Fouillée ne se souvient-il pas, en écrivant, qu'il a parmi ses lecteurs des catholiques convaincus, qui ont pour lui une estime et une affection sincères ? Il s'abstiendrait certainement de blesser leurs convictions d'une manière que rien absolument ne justifie, et ses ouvrages y gagneraient en justesse, en profondeur, et même en succès.

Ch. Trotin.

---

59. — **Claudii Ptolemaei** geographia e codicibus recognovit, prolegomenis, annotatione, indicibus, tabulis instruxit C. Muellerus. Voluminis primi pars prima. Paris, Didot, in-4°, 570 p.

Ce volume a été bien accueilli : la collection des classiques grecs publiée par la maison Didot subissait depuis plusieurs années un temps d'arrêt dont on ne prévoyait pas la fin ; on a été heureux de l'en voir sortir ; on s'est repris à espérer que les volumes allaient se succéder à intervalles moins espacés. Ptolémée était en outre un des auteurs les plus attendus ; en effet, on n'en possédait pas encore une bonne édition critique, celle de Wilberg (Essen, 1858, in-4°), étant demeurée incomplète et laissant, pour la partie publiée, malgré un mérite réel, de nombreux desiderata.

La réputation bien établie du savant philologue qui prépare la présente édition et ses travaux antérieurs donnaient droit d'espérer que Ptolémée avait enfin rencontré son éditeur définitif. Cette espérance est aujourd'hui une réalité.

La première partie du tome Ier comprend les trois premiers livres de la Géographie ; le reste du texte formera la matière du second volume ; la publication du texte achevée, M. C. Müller composera trois prolégomènes étendus qui serviront d'introduction au premier volume ; un atlas sera le complément naturel de l'œuvre.

Le texte grec a été établi sur la recension de dix-huit manuscrits ; aucun des éditeurs précédents n'avait compulsé même la moitié de ce nombre. Les philologues de profession se sont plu à louer les améliorations dont le nouvel éditeur a enrichi son texte, on a reconnu la justesse et l'à-propos de la plupart de ses conjectures. Cependant il avait à travailler sur un texte hérissé de noms géographiques souvent discutés ; les distances y sont indiquées par des signes numériques souvent peu différents les uns des autres ; source inévitable d'erreurs pour les copistes ; à cela il faut ajouter que les distances réelles, même pour les lieux identifiés, ne pouvaient guère faciliter la tâche de l'éditeur ; Ptolémée est en effet, sur ce point en particulier, d'une inexactitude notoire ; il ne connaissait beaucoup de pays que par ouï-dire et avait à sa disposition des cartes établies d'après les procédés d'une science imparfaite. M. C. Müller, on le voit, dut se heurter plus d'une fois à des difficultés insurmontables.

Au texte on a joint une traduction latine et un commentaire. Celui-ci est considérable et témoigne d'une somme importante de travail et de recherches. On y rencontre les différentes variantes des noms géographiques d'après les auteurs, les monuments épigraphiques et les médailles, l'identification des noms anciens avec les modernes, quand elle est connue, les renseignements bibliographiques essentiels. Pour la presque

totalité des pays dont il s'est occupé, M. C. Müller a trouvé dans le *Corpus* des inscriptions latines un guide sûr, qui, le plus souvent, l'a dispensé des références aux autres auteurs. Il n'en a pas été de même pour la Gaule ; la préparation du commentaire a dû être, pour cette partie, plus laborieuse que pour les autres provinces de l'empire romain. M. C. Müller a été au courant des principaux auteurs modernes qui se sont occupés de la Gaule ; il a utilisé, cela va sans dire, les géographes des deux derniers siècles : Valois, Cellarius (Keller), d'Anville, Gosselin, et les auteurs plus récents, principalement Walckenaër, Jacobs, Forbiger, E. Desjardins, les travaux de la Commission des Gaules, Boissieu, Herzog pour la Narbonaise ; on s'étonne de ne pas voir mentionné Allmer.

Malgré la conscience et la sûreté d'érudition apportées à la préparation de ce commentaire, il était impossible que la critique n'y trouvât pas quelques observations de détail ; voici le résumé d'un certain nombre de notes prises un peu au hasard, en consultant de-ci de-là le commentaire de C. Müller.

P. 85 (L. II, c. III, 2). Βελισάμα εἴσχυσις, en Bretagne : A propos de ce nom géographique, M. C. Müller cite, avec raison, le nom topique de la divinité gauloise *Belisama* identifiée à Minerve sur l'inscription du pont de Saint-Lizier (Ariège). Mais il existe aussi une inscription en langue celtique sur laquelle figure le nom gaulois de la même divinité Βηλησαμι, antérieurement à son identification avec la déesse du panthéon romain (1). Belisama étant évidemment un nom de lieu celtique, l'inscription celtique était la première à citer.

P. 123 (l. II, c. IV, 2). Ἰτάλικα en Espagne : Une inscription de Vienne (Isère) donne, ainsi qu'il suit, les noms de cette colonie : *Col[on]ia Aelia Aug(usta) Italica* (2).

P. 204 (l. II, c. VII, 9). Πετροκόριοι : On a trouvé au lieu dit le Toulon, à trois kilomètres de Périgueux, une borne milliaire du temps de l'empereur Florien où cette ville est appelée *civitas libera* (3). — Les auteurs anciens donnent en effet l'orthographe *Petrocorii*, mais il eût été bon de mentionner aussi l'orthographe *Petrucorii*, qui se rencontre sur des inscriptions (4).

P. 207 (l. II, c. VII, 12). Οὐέλλαυνοι : Le nom *Vellavi* se rencontre non seulement dans les auteurs d'une basse époque, mais aussi dans un texte épigraphique où la civitas des Vellavi est nommée *civitas Vellavorum libera* (5).

(1) *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, pl. I des inscriptions gauloises. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1883, p. 173. — Otto Hirschfeld, *Gallische Studien*, I, p. 42, en note.
(2) Cf. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, t. IV, p. 449, n° 1963.
(3) Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. I, n° 22.
(4) Cf. Allmer, *ibid.*, p. 37 ; Brambach, *Corp. inscr. Rhenanarum*, n° 1230.
(5) Orelli-Henzen, n° 5221. — Cf. Strabon, l. IV, c. II, 2.

P. 212 (l. II, c. VIII, 6). Οὐοργον : « *idem nomen subesse videtur alii Galliae oppido quod in tab. Peut. Vorogium (h. Vouroux ad Varenne) scribitur.* » *Vorogium* de la table de Peutinger est une faute à rectifier Le nom latin de Vouroux (faubourg nord de Varennes-sur-Allier) est *Vorocium* : on a trouvé à Vichy un anneau en bronze avec inscription votive à un *Mars Vorocius* (Musée de Saint-Germain), et le nom VOROCIO est parfaitement lisible sur une monnaie mérovingienne de la collection de M. de Ponton d'Amécourt, frappée à Vouroux (1).

P. 216 (l. II, c. VIII, 11). Τουρόνιοι : La ville de Tours avait le titre de *civitas libera* (2).

P. 224 (l. II, c. IX, 6). Δουροκόττορον. La ville de Reims avait le titre de *civitas fœderata* (3).

P. 240 (l. II, c. x, 6). 'Ρουσκινών : « *Coloniam fuisse e Mela (2, 5), constat et ex nummo in quo legitur : Imp. Caesar Augustus. (Col. Rus. leg. VI).* » La prétendue monnaie de Ruscino (colonie qui a donné son nom au Roussillon) n'existe pas ; elle a pour origine une mauvaise lecture de la légende d'une monnaie de Beryte frappée par le célèbre Varus pendant son gouvernement d'Asie. Au lieu de C. P. QVINCTILIVS VARVS, on avait lu, en prenant pour des lettres certains détails du type à demi effacés : COL RVS LEG VI (4). Cette erreur, dont Vaillant est le premier auteur, a été répétée par ceux qui l'ont suivi (5) ; Kœhne l'avait cependant signalée dès l'année 1842 (6). La monnaie de Ruscino devrait, on le voit, avoir depuis longtemps rejoint, dans le domaine des légendes, les monnaies des prétendus rois de Galatie dont l'histoire, non moins curieuse, intéresse aussi la numismatique de la Gaule (7). Il est regrettable que le Ptolémée de C. Müller continue à perpétuer cette grave méprise.

Ibid. Βαιτιραί. Plusieurs inscriptions donnent ainsi les noms de la colonie de Béziers : C·V·I·B· *C(olonia) V... (?) I(ulia) B(aeterrensium)* (8).

(1) Cf. Héron de Villefosse, *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1883, p. 266 et 323.

(2) Cf. *Catalogue du musée de la Société archéologique de Touraine*, 1871, p. 21, n° 130. — R. Mowat, *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. V, 1877, p. 34.

(3) Allmer, *Inscript. de Vienne*, t. I, p. 241, n° 68; 247, n° 70.

(4) Cf. *Zeitschrift fuer Numismatik*, t. XI, p. 187. — *Verhandlungen der numismatischen Gesellschaft zu Berlin*, 1883, p. 15.

(5) Entre autres : Eckhel, *Doctrina numorum*, t. I, p. 70. — Mionnet, t. I, p. 145, n° 141. — De la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 193. — Smith, *A dictionary of greek and roman geography*, verbo *Ruscino* — Herzog, *Galliae Narbonensis historia*, p. 23. — E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger*, p. 382.

(6) *Zeitschrift fuer Muenzkunde*, 1842, p. 310.

(7) Cf. F. de Saulcy, *Lettre à M. de Witte sur les monnaies des prétendus rois de Galatie*, dans la *Revue numismatique*, 2e série, t. I, p. 3.

(8) Noguier. *Inscriptions de la colonie romaine de Béziers*, 2e édit., nos 13, 20, 24.

Il eût été désirable aussi que, dans le commentaire, on ait pris soin d'indiquer, quand elles sont connues, les tribus dans lesquelles les villes étaient inscrites.

Enfin on ne peut s'empêcher de déplorer la manière dont a été maltraitée l'orthographe des noms de lieux modernes de la France. Il y aura là de quoi faire un erratum considérable.

Mais j'ai hâte d'en finir avec ces remarques de détail ; Dieu me garde de paraître chicaner et prendre par les petits côtés un ouvrage de ce mérite ! Il serait sans doute facile de trouver matière à des observations plus nombreuses ; qu'est-ce que cela prouve, si non que, dans une œuvre aussi considérable, il devait nécessairement se glisser quelques inexactitudes ou quelques omissions ? Les relever, quand par hasard on les rencontre, ce n'est contester ni le mérite incontesté de l'auteur, ni la haute valeur du livre. H. Thédenat.

---

60. — **Hinkmar, Erzbischof von Reims, sein Leben und seine Schriften,** von Dr Heinrich Schroers. Herder, Freiburg im Breisgau, 1884, in 8° de xii-588 pages.

« Homme d'État, évêque et savant, Hincmar figure au premier rang parmi ses contemporains. C'est plutôt un enfant de son siècle qu'un génie qui devance sa génération et lui fraye des chemins nouveaux. » Mais il est mêlé à toutes les luttes de son temps : théologie, droit, histoire, politique, rien ne lui est étranger. On peut bien dire de lui qu'il résume le ixe siècle ; aussi a-t-il attiré, sans l'épuiser, l'attention des historiens.

Il serait trop long d'énumérer tous les travaux dont Hincmar a été l'objet. Les derniers en date (je ne parle que des plus importants) sont en France le livre de M. l'abbé Vidieu (1), et en Allemagne celui de M. de Noorden (2). Le docteur Schrörs a pensé avec raison qu'après eux le sujet n'était pas épuisé ; aussi livre-t-il au public un volume considérable qui est tout entier consacré à l'archevêque de Reims.

Dans cet ouvrage, où l'auteur a su faire revivre la physionomie si intéressante d'Hincmar, l'archevêque nous apparaît successivement comme le partisan et l'adversaire du Saint-Siège et des divers princes carolingiens dont les rivalités ensanglantaient l'Occident. Est-ce à dire que ses opinions variaient avec ses intérêts, comme on le lui a reproché ? Sans être exempt d'ambition, Hincmar n'en fut pas moins, au dire de M. Schrörs, dirigé par une pensée plus élevée qui fait l'unité de cette vie si accidentée. Résolument conservateur, il n'a que de l'aversion pour

(1) *Hincmar de Reims*, étude sur le ixe siècle, Paris, 1875.
(2) *Hinkmar*, *Erzbischof von Rheims*, Bonn, 1863.

toutes les nouveautés et les combat avec énergie. Or le monde ecclésiastique et la société civile lui présentent des nouveautés et non de celles qui puissent se produire sans lui porter ombrage.

L'Église est arrivée à un point décisif dans l'histoire de sa constitution. Bientôt, grâce à l'affaissement du pouvoir impérial, elle sera en mesure de s'affranchir peu à peu de la domination séculière. Pendant que la société civile se désorganise et s'émiette, la tendance à la décentralisation dans l'Église se heurte à l'autorité récemment établie des métropolitains. Le désordre des affaires politiques profite à ce pouvoir; il est vrai de dire qu'à tout amoindrissement de la puissance de l'État doit correspondre un accroissement de l'influence des métropolitains (1). Désormais affranchis de tout contrôle efficace, ils pourront confirmer les élections, convoquer les synodes et exercer la juridiction. Il semble donc que le droit marche vers un affermissement de leur pouvoir : au contraire, jamais il n'a été plus près de sa ruine. En effet il se trouve que les métropolitains ont à compter avec deux forces qui leur sont hostiles: celle des évêques, qu'ils menacent d'opprimer, celle du pape, qu'ils menacent d'effacer. Viennent sur la chaire de saint Pierre un homme comme Nicolas Ier et à la tête des diocèses des hommes comme Rothade de Soissons et Hincmar de Laon, on comprend sans peine que des efforts vigoureux partant à la fois d'en haut et d'en bas ébranleront l'autorité des métropolitains. Cependant, par situation comme par tempérament, Hincmar sera le défenseur de ce pouvoir et l'adversaire-né des aspirations de ses contemporains. Toutefois les tendances nouvelles prendront corps dans les Fausses Décrétales; aussi ce sont ces tendances auxquelles Hincmar s'attaquera dans plusieurs des luttes capitales de sa vie, je veux dire dans les affaires de Rothade, de Wulfade, et d'Hincmar de Laon.

En politique, Hincmar appartient à la génération qui suit immédiatement Charlemagne. Au temps du grand empereur, l'unité de l'empire est un dogme, comme l'unité de l'Église ; les deux pouvoirs se confondent, et si l'un d'eux semble l'emporter, c'est plutôt le pouvoir temporel. Pour Hincmar aussi, il n'y a qu'une Église et qu'un Empire ; mais quand il voit la faiblesse des successeurs de Charlemagne, il n'a pas de peine à donner la préférence au pouvoir spirituel. D'ailleurs, témoin attristé des déchirements qui ont abouti au traité de Verdun, il est assez avisé pour comprendre que de pareilles modifications ne sont pas éphémères et que l'unité matérielle de l'Empire ne saurait guère être rétablie ; mais il s'attache à maintenir entre les débris de l'empire carolingien une cer-

(1) Voir sur ce point l'article de Roth, *Pseudo-Isidor*, dans *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, V, 1865, pp. 9 et suivantes.

taine unité morale. Pour lui, les sujets de Louis, de Lothaire ou de Charles appartiennent au même empire que gouvernent en commun les princes issus de la race de Charlemagne; Hincmar, qui vit dans les domaines de Charles le Chauve, parle volontiers de « nos princes chrétiens »; il appelle Lothaire II « notre seigneur le roi. » Les guerres entre les princes carolingiens sont pour lui des guerres civiles ; l'Église les condamne et les déplore, tandis qu'elle bénit les luttes que les soldats de la chrétienté soutiennent contre les païens. Sans doute l'Empire demeurera longtemps encore l'idéal politique des esprits cultivés : mais il est facile de deviner les déceptions que durent éprouver à la fin du IX^{e} siècle ceux qui gardaient de telles croyances et de tels souvenirs. En politique, comme en religion, Hincmar n'est donc pas en parfait accord avec les aspirations de son époque. Toutefois le conflit fut moins vif sur le terrain politique que sur le terrain religieux où Hincmar était directement intéressé ; l'archevêque semble même avoir accueilli avec froideur la réunion passagère de tout l'empire sous le sceptre de Charles le Chauve.

Hincmar est avant tout un homme de gouvernement. Le grand mérite de M. Schrörs est de nous le présenter sous cet aspect, et de ne jamais perdre de vue le rôle politique de l'archevêque. Sans doute Hincmar a laissé beaucoup d'écrits théologiques. Mais la plupart ont été provoqués par les incidents de sa vie militante. Hincmar n'est point un théologien de profession : il n'élève la voix contre les erreurs de Gottschalk que parce que l'hérésiarque est son diocésain et qu'avec son sens pratique il a vite compris tous les dangers que les doctrines prédestinatiennes font courir à la religion et à la morale. Au surplus, quand il se lance dans la mêlée, c'est après les écrivains les plus considérables de son temps. Bien plutôt homme d'action qu'homme de théorie, Hincmar est moins fait pour raisonner que pour diriger. D'ailleurs il ne manque point de grandeur : il sait être fier avec les grands et compatissant avec les humbles : voyez de quel ton il parle à Charles le Chauve et à Lothaire, et quel intérêt il montre à diverses reprises pour le sort des pauvres et des petits, foulés par les luttes fratricides des carolingiens.

Je ne puis entreprendre de résumer ici le beau livre du docteur Schrörs : je me borne à y renvoyer quiconque s'occupe de l'histoire de la période carolingienne. Qu'il me soit permis cependant de signaler quelques points qui touchent plus spécialement l'érudition.

1° Une des questions les plus importantes de celles où fut engagé le métropolitain de Reims, est l'affaire du divorce de Lothaire. Là-dessus Hincmar fournit un avis longuement motivé, qui, joint à diverses décisions sur des causes matrimoniales, fournit les bases d'une théorie canonique du mariage. Déjà le rôle d'Hincmar en cette circonstance avait été

étudié dans une remarquable dissertation de M. Sdralek (1). Pour Hincmar, si l'inceste imputé à Teutberge et à son frère était démontré, elle aurait été par le fait même frappée de l'incapacité de contracter mariage avec qui que ce soit : par suite son mariage postérieur avec Lothaire serait nul. Aussi Hincmar se place-t-il, pour défendre Teutberge, non pas sur le terrain du droit, mais sur le terrain du fait. On a très justement reproché à Hincmar de multiplier les contre-sens dans l'interprétation des textes anciens, afin d'en déduire la règle qu'il pose au sujet des incestueux ; en tous cas l'incapacité qui les frappe en ce qui concerne le mariage est un point constant de la discipline du IX[e] siècle. Contre MM. Sdralek et de Scherer (2), M. Schrörs soutient que déjà l'inceste simple (c'est-à-dire l'inceste non entaché d'adultère) produisait cet effet au VIII[e] siècle : il invoque à l'appui de sa thèse les décisions du concile de Compiègne, en 757. — Une autre question non moins épineuse est celle de la compétence dans les causes matrimoniales. M. Sdralek estime qu'Hincmar, avec l'Église franque du IX[e] siècle, réserve exclusivement au juge séculier le droit de prononcer la séparation de corps ou le divorce : l'Eglise n'exercerait en ces hypothèses que la juridiction pénitentielle. M. Schrörs conteste cette opinion (Appendice V) au moyen de textes empruntés à Hincmar lui-même. J'avoue qu'il me paraît difficile de refuser à l'Eglise, pour l'époque carolingienne, le droit de prononcer la séparation ou la nullité d'un mariage : l'ensemble des textes me paraît plutôt conduire à la conclusion contraire. Il y a longtemps que le vieux concile d'Agde (en 506) a défendu aux époux de se séparer sans qu'ils aient soumis aux évêques de la province les causes de leur séparation ; or Hincmar rappelle cette prescription dans les termes employés par le concile (3). Sans doute à côté de la compétence de l'Église, Hincmar veut établir celle du juge laïque ; sans doute il favorise singulièrement en cette affaire le tribunal séculier; mais ce n'est pas pour des raisons théoriques ; défenseur énergique de Teutberge, il aime mieux soumettre sa cause à l'assemblée des grands qu'à un synode

(1) *Hinckmars von Rheims Kanonistisches Gutachten über die Ehescheidung des Königs Lothar II* ; Freiburg im Breisgau, 1881, in-8.

(2) Von Scherer, *Ueber das Eherecht bei Benedikt Levita und Pseudo Isidor* ; Graz, 1879, brochure in-4°.

(3) Sirmond, I, 166, Cf. Hincmar, *De divortio Lotharii*, Interrogatio, 22. Cf. les cap. de Leptines (743) : *Ut juxta canonum decreta, matrimonia quae non sunt legitima prohibeantur et emendentur episcoporum judicio.* Boretius, *Capitularia*, I, 26. — Dans sa lettre à Louis le Germanique, Hincmar, lui-même demande : *Ut missus reipublicae id est minister comitis, cum ipsis, si jusserint, eat, qui liberos homines incestuosos, si per admonitionem presbyterorum venire ad episcopum noluerint, eos ad episcopi* placitum *venire faciat.* Migne. CXXVI, 141. Cf. Concile de Soissons, présidé par Hincmar, en 853, Sirmond, III, 79.

de prélats de cour. — A l'occasion des intéressants chapitres dans lesquels M. Schrörs examine cette affaire, je ne puis entrer ici dans l'étude de toutes les questions qu'a soulevées, au temps d'Hincmar, l'application du droit matrimonial. Je me borne à deux observations :

Hincmar, à bon droit, ne considère pas la bénédiction nuptiale comme essentielle au mariage. Le même principe inspire Benedictus Levita, quelque importance qu'il donne d'ailleurs à la bénédiction. Vers le même temps Nicolas Ier formula clairement cette règle dans sa célèbre réponse aux Bulgares : *Sufficiat solus eorum consensus, de quorum conjunctione agitur* (1).

2° Quelques canonistes ont cru trouver dans l'Eglise d'Occident une bénédiction des fiançailles distincte de la bénédiction nuptiale. Contre l'autorité de M. Maassen (2), M. Schrörs refuse de reconnaître l'existence de cette bénédiction des fiançailles : ici encore je pense que les textes lui donnent raison.

Il semble utile de résumer en quelques propositions les opinions émises par l'auteur au cours de son ouvrage, sur la question des Fausses Décrétales.

1° Pseudo-Isidore a poursuivi un double but : limiter les pouvoirs des métropolitains en réservant au pape la décision des causes des évêques, et écarter la compétence des tribunaux séculiers en ce qui concerne les personnes et les choses ecclésiastiques.

2° Pseudo-Isidore a rédigé sa compilation dans la province de Reims. M. Schrörs rejette les hypothèses qui en plaçaient la patrie dans la province de Mayence, et le système récemment soutenu par M. Langen, d'après lequel la compilation d'Isidore aurait été provoquée par la lutte des évêques de Bretagne contre Noménoé. Ainsi sur ce point M. Schrörs s'en tient aux conclusions généralement admises.

3° Les Fausses Décrétales sont postérieures au concile tenu en 845 à Meaux ; mais elles sont antérieures au 1er novembre 852, date à laquelle elles sont mises à contribution par Hincmar, dans les actes d'un synode du diocèse de Reims (3). Les conclusions d'Hinschius permettaient de retarder les Fausses Décrétales jusqu'à l'année 853 (4).

4° L'auteur n'en peut être sûrement déterminé. Il appartient au groupe

(1) Mansi, XV, 402.

(2) Maassen, *Glossen des Canonischen Rechtes aus dem Carolingischen Zeitalter*, Wien, 1877, p. 63 et suivantes. (Extrait des comptes rendus de la classe de philologie et d'histoire de l'Académie de Vienne.) Cf Schrörs, p. 216.)

(3) Rapprochez Pseudo-Calliste, *Epistola secunda*, 19, et Hincmar, *Capitula presbyteris data*, 852, dans Migne, CXXV, c. 788-792. Voyez aussi au chapitre XI des *Capitula* de 852, la citation de Pseudo-Étienne. — Cf., Langen. *op. citat.*, p. 474.

(4) Hinschius, *Decretales Pseudo-Isidorianae*, p. CCI.

d'opposants dont Rothade et Wulfade furent les membres les plus compromis. M. Schrörs ne considère pas comme suffisamment démontrée l'opinion d'après laquelle Wulfade aurait pris une part active à l'œuvre de Pseudo-Isidore (1).

5° M. Schrörs pense que Nicolas Ier n'a pas connu d'une manière précise les Fausses Décrétales. Le docteur Schrörs ne voit pas une allusion claire aux Fausses Décrétales dans la fameuse lettre écrite par Nicolas Ier aux évêques de France au commencement de 865. (Jaffé, n° 2782; Mansi, xv, 687.) Vraisemblablement le pape a entendu parler de cette collection, qui est citée en France; il la comprend dans l'ensemble des décisions pontificales de l'antiquité pour lesquelles il professe le plus grand respect; mais il y comprend surtout et en première ligne les décrétales authentiques non insérées dans les collections anciennes : il n'a sans doute jamais vu l'ensemble de l'œuvre d'Isidore (2). Dans son *Manuel d'Histoire ecclésiastique*, le docteur Kraus considère encore cette lettre de Nicolas Ier comme le premier document pontifical où soient utilisées les Fausses Décrétales (3).

Ainsi, le pape a connu vaguement l'exigence de cette collection. Mais on ne peut démontrer qu'il en ait cité des fragments; cependant l'œuvre de Pseudo-Isidore lui aurait fourni nombre d'arguments dans ses luttes contre l'Église franque et l'Église d'Orient. Quant à son successeur Hadrien II, s'il extrait des Fausses Décrétales une citation sans portée qu'il insère dans sa lettre au concile de Douzy, il n'ose pas en tirer avantage dans des circonstances plus graves. Sur le document publié par Maassen (4) où l'on a voulu trouver la preuve de la thèse contraire, l'auteur adopte le système exposé dans un remarquable article du P. Lapôtre (5), et appuyé par M. Rocquain (6). Ces travaux récents confirment l'opinion exprimée en 1870 par le P. de Smedt sur l'attitude réservée qu'a longtemps observée la cour romaine à l'égard des Fausses Décrétales (7).

6° Hincmar lui-même a-t-il connu ou simplement soupçonné le faux? A cette question délicate plusieurs érudits ont répondu affirmativement. Le docteur Schrörs les combat par de bonnes raisons. Plus d'une

(1) Sybel, *Historische Zeitschrift*, 1882, tome XLVIII. Les *Fausses décrétales* auraient été rédigées, vers 850, sous l'influence de Loup de Ferrières.

(2) Cf. Schrörs, pp. 259-261.

(3) Cf., 2e édition, Trèves, 1882, § 81, 2.

(4) Comptes rendus de l'Académie de Vienne, Classe d'histoire, 1879.

(5) *Revue des questions historiques*, 1880, t. XXVII, p. 375 et suivantes.

(6) *La Papauté au moyen âge*, pp. 47 et suivantes. Voir en particulier ce que dit M. Rocquain à propos de la lettre d'Hadrien II au concile de Douzy. Jaffé, 2945.

(7) *Études religieuses, historiques, etc., des Pères de la Compagnie de Jésus*, 1870.

fois en effet la compilation d'Isidore a été opposée à Hincmar; s'il avait reconnu la falsification, il n'avait qu'un mot à dire pour se débarrasser des arguments qu'on en tirait contre lui Or ce mot n'a pas été prononcé; au contraire, Hincmar a cru devoir recourir à une théorie qui lui est propre sur la valeur des Décrétales, afin d'écarter celles qui favoriseraient ses adversaires. On répond, il est vrai, qu'Hincmar ne pouvait condamner en bloc une compilation dont certains fragments lui étaient avantageux; par exemple la fausse lettre d'Hormisdas sur le vicariat apostolique conféré à saint Remi appuyait les prétentions du siège de Reims à la primatie des Gaules. Mais M. Schrörs combat avec Hinschius cette thèse des ambitions d'Hincmar (1), et donne une autre explication de la lettre d'Hormisdas et du parti qu'en a voulu tirer l'archevêque.

A ce point se rattachent un certain nombre de questions où est intéressée la réputation d'Hincmar. C'est une opinion répandue qu'Hincmar n'a pas craint de servir les causes qu'il défendait par des falsifications ou par des documents forgés. M. Schrörs entreprend de le laver de cette accusation. Je signale seulement deux de ses conclusions : 1° contre Paul Roth, il ne croit pas que le *Grand Testament de saint Remi* doive être compté parmi les sources de la vie de saint Remi écrite par Hincmar; 2° après Junghaus, M. Schrörs s'attache à montrer que l'archevêque n'est pas l'auteur de la légende de la Sainte-Ampoule dont il s'est fait l'éditeur. On le voit, M. Schrörs n'oublie aucun moyen de refaire à Hincmar un bon renom de probité littéraire. D'ailleurs son impartialité lui imposait le devoir, auquel il n'a pas manqué, de formuler une appréciation sévère sur la manière dont Hincmar écrit l'histoire.

M. Schrörs n'a pas négligé de signaler les historiens, les Pères de l'Église et les monuments juridiques cités par Hincmar; en ce qui touche les sources du droit, M. Schrörs avait été précédé dans cette étude par deux illustres romanistes, Savigny et Dirksen (2). Après avoir indiqué les citations juridiques qu'Hincmar a trouvées dans les Pères, il établit la liste des recueils que l'archevêque a connus directement. Avec Savigny, il en écarte les compilations de Justinien, tout en reconnaissant que Hincmar s'est servi de l'*Epitome Juliani*. Comme tous ses contemporains, Hincmar a fait grand usage de la *Lex Romana Visigothorum*; mais a-t-il connu directement le *Code Théodosien?* A première vue, cela paraît vraisemblable, puisque Hincmar cite des constitutions de ce code qui ne sont pas comprises dans la *Lex Romana*. Aussi Savigny

(1) Hinschius, p. CCXIII.

(2) Savigny, *Geschichte des Römischen Rechts im Mittelalter*, II, cap. XV, § 98. Dirksen, *Ueber die Collatio Legum Mosaicarum et Romanarum*, Anhang : dans *Hinterlassene Schriften*, publiés par Sanio, Leipzig, 1871, 2 vol. in-8. — Le Père Sirmond, l'éditeur d'Hincmar, s'était déjà occupé de cette question.

croyait-il qu'Hincmar avait connu le texte même du *Code Théodosien*. M. Schrörs critique cette opinion : il pense qu'Hincmar s'est servi d'un exemplaire de la *Lex Romana* qui contenait en outre un certain nombre de constitutions impériales ordinairement omises, notamment des constitutions du XVI[e] livre du Code, si importantes pour le droit ecclésiastique. Haenel signale (1) des manuscrits de la *Lex Romana* qui renferment de telles additions ; comme les citations étrangères à la *Lex Romana* sont extraites des constitutions ainsi ajoutées, l'opinion de M. Schrörs paraît très vraisemblable.

Je crois en avoir assez dit pour recommander l'œuvre de M. Schrörs à l'attention des historiens, des canonistes et des juristes.

P. FOURNIER.

CHRONIQUE

— M. EUGÈNE MUNTZ, vient de publier à la librairie Leroux le premier fascicule d'un travail intitulé : *les Monuments antiques de Rome à l'époque de la renaissance, nouvelles recherches* (tirage à part de la *Revue archéologique*). Les fouilles, poussées, depuis quelques années surtout, avec une grande activité, ont puissamment contribué à la restitution de Rome antique ; mais il existe d'autres documents qui doivent être utilisés : ce sont les dessins des architectes de la renaissance et les documents d'archives.

L'Allemand Albert Zahn a tiré, il y a une quinzaine d'années, des brefs et pièces comptables, de précieux renseignements sur l'histoire monumentale de Rome. MM. Bertolotti, archiviste à Mantoue, et Clédat, professeur à la faculté de Lyon, ont puisé aux mêmes sources des informations pleines d'intérêt sur l'exportation des statues antiques au XVI[e] siècle ; M, Müntz lui-même à extrait des archives du Campo Marzo et de celles du Vatican, plusieurs notices relatives à l'histoire des monuments antiques de Rome et à l'histoire des collections italiennes d'antiquités à l'époque de la renaissance. La publication qu'il commence aujourd'hui est la suite naturelle de ces études ; il espère ainsi apporter sa contribution au dépouillement méthodique de textes et de dessins entrepris par deux savants qui font autorité pour tout ce qui concerne Rome : J.-B. de Rossi et Lanciani. Le présent fascicule contient deux documents : 1° la relation, en latin, du voyage entrepris en l'année 1504 par Bernard Bembo, chargé par le sénat vénitien d'assister avec sept de ses collègues, au couronnement du pape Jules II ; cette relation, malheureusement incomplète, renferme la description des antiquités de Rome et de plusieurs autres villes d'Italie. Mise plusieurs fois à contribution par les archéologues, elle était cependant demeurée inédite. Elle est intitulée : *Bernardi Bembi oratoris Veneti ad S. P. descriptio sui itineris.* (Bibliothèque de Saint-Marc. Fonds italiens, cl. XI, ms. LXVII, ff. 144-150.) 2° Dans une seconde partie, intitulée *le Vandalisme*, l'auteur s'occupe de l'exploitation systématique des ruines romaines pendant les XV[e] et XVI[e] siècles. « La nouvelle Rome, il faut bien le reconnaître, dit sagement

(1) Haenel, *Lex Romana Visigothorum*, proleg., pp. XLIX, LIII et suivantes.

M. Müntz, ne pouvait s'élever qu'au détriment de l'ancienne. Comment exiger que les Romains allassent chercher des matériaux dans les carrières de Tivoli ou de Carrare, qu'il les transportassent à Rome au prix des plus grands sacrifices, alors que chaque coin de la capitale fournissait en abondance les plus beaux blocs de marbre ou de travertin, taillés, équarris, prêts à être mis en œuvre. Il arriva ainsi que ceux-là mêmes qui plaidaient avec le plus de chaleur la cause des antiquités se contredirent, à chaque instant, dans la pratique. » C'est ce que prouvent les brefs des papes dont M. Müntz publie le texte. Dans la courte introduction qui précède ces textes, l'auteur nous donne, en passant, ce curieux renseignement : « Un chercheur a eu la patience de compter les colonnes ou ornements antiques en matières dures qui figurent de nos jours encore à Rome et qui sont presque tous employés dans des édifices modernes. Il en a trouvé 7012. » (Corsi, *Delle pietre antiche*, Rome, 1845, p. 398.)

— Dans le dernier fascicule (mars 1885) des *Mélanges* de l'École française de Rome, M. l'abbé Duchesne publie un mémoire sur les sources du martyrologe hiéronymien. Ce travail est précédé d'une préface dans laquelle M. de Rossi résume ses études antérieures sur le même sujet et annonce la publication prochaine de ce martyrologe, qu'il entreprend avec le concours de l'abbé Duchesne. Les conclusions présentées par celui-ci dans l'article des *Mélanges* peuvent se ramener aux points suivants : 1° Tous les manuscrits actuellement connus du martyrologe hiéronymien sont de provenance franque ou anglo-saxonne ; ils remontent sans exception à un original exécuté à Auxerre, vers la fin du VIe siècle, mais ils ont subi beaucoup de retouches et de compléments suivant l'usage des lieux où ils ont été soit exécutés, soit employés. 2° Cette recension auxerroise a été faite sur un texte connu de saint Grégoire le Grand et de Cassiodore, mais beaucoup plus ancien, compilé en Italie vers le milieu du Ve siècle. 3° Dans la compilation auxerroise ont été fondus trois documents antérieurs, du commencement du IVe siècle : *a*) un martyrologe oriental, rédigé à Nicomédie au temps de Licinius ou peu après ; *b*) un calendrier romain, probablement de l'année 312, antérieur en tout cas à l'année 336 ; *c*) un martyrologe africain, très étendu, contemporain des deux pièces précédentes. Outre ces trois documents l'auteur a dépouillé les calendriers des églises italiennes au IVe siècle et tenu compte des traditions martyrologiques des églises de Gaule, d'Espagne et de Bretagne.

— Dans le même fascicule M. E. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, ajoute quelques observations intéressantes à celles qu'il avait déjà recueillies dans son important travail sur les Actes des martyrs (*Bulletin critique*, t. IV, p. 63). Nous y signalerons aussi un travail de M. René Grousset sur *le Bon Pasteur et les scènes pastorales dans la sépulture funéraire des chrétiens*, étude fort judicieuse sur un des domaines les plus intéressants de l'ancien symbolisme chrétien (1).

— La onzième livraison de la *Real-Encyklopædie der christlichen Alterthümer*, publiée sous la direction de M. Fr. X. Kraus, vient de paraître (Fribourg, Herder) ; nous y remarquons en particulier un important article du professeur Bickell sur les liturgies grecques.

— Dans le dernier fascicule de la *Revue des questions historiques*, notre collaborateur M. Alfred Baudrillart publie un travail considérable sur « la politique de Henri IV en Allemagne ». M. Paul Allard étudie l'hagiographie du

(1) Au moment où ces lignes s'impriment nous apprenons la mort de M. René Grousset, enlevé à vingt-quatre ans à la science et à l'affection de ses amis.

IVe siècle. d'après les poèmes de Prudence sur les martyrs Hippolyte, Laurent, Agnès et Cassien.

— Dans le *Bulletino comunale di Roma*, à propos de la découverte d'une antique ville, au-dessous de Tusculum, M. R. Lanciani, présente des considérations intéressantes sur les résidences suburbaines et rurales dont les ruines se rencontrent dans toute la campagne romaine. Il montre que l'aristocratie romaine, comme l'aristocratie anglaise, s'était appliquée à concilier par certaines conditions de domicile les exigences de la vie parlementaire et celles de la santé et des exercices physiques.

— Le dernier numéro de la *Revue historique* (mai-juin) contient un important compte rendu du livre de M. Bloch sur les origines du sénat romain, par M. Willems, professeur à Louvain.

— M. D. S. Margoliouth, de New College, Oxford, prépare, pour les *Anecdota Oxoniensia*, une édition du Commentaire arabe de Jephet-ben-Ali sur Daniel. Cette édition sera faite sur des manuscrits de la Bodléïenne d'Oxford, du British Museum et de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. L'ouvrage sera accompagné d'une traduction et d'appendices.

— Le XVIIIe volume de la nouvelle édition de l'*Encyclopedia Britannica* vient de paraître. Il contient des articles importants sur OVIDE, PERSE et PÉTRONE (professeur Sellar); la PALÉOGRAPHIE (M. Thompson, conservateur des manuscrits au British Museum); PARMÉNIDE (H. Jackson); PAUL DE SAMOSATE (Harnack); le PENTATEUQUE (Wellhausen); PERSÉPOLIS (Nöldeke); PHILON (Schürer); PHIDIAS (Murray); PHILOLOGIE (professeur Whitney); PHRYGIE (professeur Ramsay).

— On sait que la version latine du IVe livre d'Esdras (le texte original est perdu), n'a été connue, jusqu'à ces derniers temps, que par des manuscrits où son texte présentait une grave mutilation. M. Bensly a publié, en 1875, d'après un manuscrit d'Amiens, le passage important dont on regrettait la disparition. Cependant, il y manquait encore quelques versets. M. Samuel Berger vient de retrouver un autre manuscrit qui, non seulement contient le fragment en question, mais le contient sons aucune omission.

— Sous le titre de *Kulturhistorischer Bilderatlas*, M. SCHREIBER publie une série de planches représentant d'après les monuments tout ce qui peut servir à faire mieux comprendre l'histoire de la civilisation. L'ouvrage est divisé en quatre parties : I. Antiquité. — II. Moyen âge. — III. De la Restauration à la guerre de Trente ans. — IV. XVIIe et XVIIIe siècle. La seconde partie est complètement terminée, la promière a déjà quatre livraisons. Ceux qui connaissent le *Kunsthistorische Bilderatlas* du même éditeur (Seeman, Leipig) auront une idée exacte de la nouvelle publication, qui est toute semblable. Chaque partie contient 10 livraisons à 1 mark (1 fr. 25), chaque livraison 10 planches. Ce Ce nouvel atlas rendra de grands services en réunissant ainsi de nombreux documents souvent épars. Les objets à reproduire sont très bien choisis et les gravures bien exécutées.

— Les éditeurs géographiques ont donné ces temps-ci toute une série d'ouvrages intéressants. Nous en relevons ici quelques-uns. — Chez Dentu : *le Congo français*, brochure de M. Dutreuil de Rhins sur la mission de M. de Brazza. — La librairie Plon publie un certain nombre de voyages : *Aux pays du Soudan*, par M. Denys de Rivoyre, l'auteur du remarquable livre *les Vrais Arabes et leur pays*, paru également chez Plon l'an dernier. — *De Palerme à Tunis*, par M. Paul Melon, et *Du Kohistan à la Caspienne*, par M. G. Bonvalot. — L'éditeur Reinwald, qui commence une suite de livres sur la politique coloniale et qui avait, il y a quelques mois, donné le livre considérable de

M. Bordier : *la Colonisation scientifique*, continue par les *Lettres sur la politique coloniale* de M. Yves Guyot. — Hachette et Cie ont commencé le XIe volume de la géographie de M. Elisée Reclus, un nouveau chef-d'œuvre probablement. Cette librairie nous donne encore un très attachant et important volume sur notre empire français du Soudan : *Du Sénégal au Niger*, par le capitaine Pietri, le collaborateur du commandant Gallieni. Enfin elle commence la publication d'un nouvel atlas, l'*Atlas de géographie moderne*, de E. Cortanbert. Cet atlas me paraît être l'abrége de l'atlas publié l'an dernier par Hachette et emprunté au travail allemand de Richard Andrée. Six livraisons ont déjà paru. — L'imprimerie Chaix édite une nouvelle revue géographique très intéressante et bien comprise, c'est la *Revue française de l'étranger et des colonies*, qui en est à sa cinquième brochure.

A l'étranger les événements politiques du Soudan et de l'Asie centrale ont provoqué l'apparition de remarquables travaux cartographiques. Nous recommandons entre autres : en Allemagne, la carte du *Bassin du Congo* depuis la convention de Berlin, publiée par Kiepert, et celle de l'*Afghanistan*, publiée par Streler; — en Angleterre les deux superbes cartes du *Bassin du Nil* et de l'*Afghanistan*, publiées par W. et A. Keith Johnston. F. L.

— M. Otto Hirschfeld, en préparant le recueil des Inscriptions de la Gaule, pour le *Corpus inscriptionum latinarum*, a naturellement réuni de nombreux documents relatifs à l'histoire, à la géographie et à l'administration de la Gaule. Il les utilise en publiant, sous le titre de *Gallische Studien*, une série d'études. Trois fascicules ont déjà paru. Le premier renferme un mémoire étendu sur les *civitates foederatae* de la Gaule Narbonaise. Marseille et la cité des Voconces ; ce même fascicule se termine par un appendice sur *la diffusion du droit latin dans l'empire romain*. M. Otto Hirschfeld y répond à M. Mommsen, qui, dans ses *Schweiser Nachstudien*, avait émis, sur le droit latin dans les provinces de l'empire romain, des théories contradictoires aux conclusions précédemment adoptées par M. Hirschfeld dans son mémoire *Zur Geschichte der latinischen Rechts ;* après une argumentation très serrée, il maintient ses conclusions premières, à savoir « que le droit latin est demeuré restreint aux provinces en tout ou en partie romanisées, et ne s'est étendu ni aux territoires d'occupation militaire sur le Rhin et en Bretagne, ni aux provinces orientales de langue grecque. — Dans le second fascicule l'auteur a réuni ses notes saur les Français, auteurs d'inscriptions fausses. A côté des faussaires de haute volée, comme Ligorio, Boissard et Gratelli, il a existé des faussaires plus modestes, qui ont travaillé uniquement pour la région qu'ils habitaient; chez nous, par exemple, François Graverol, né à Nîmes en 1635 ou 1636 ; Fauris de Saint-Vincent, père et fils; Calvet, qui obtient un verdict d'acquittement, ayant été trompé et non trompeur. Suit une intéressante étude sur l'inscription fausse des trois Marie et sur le bas-relief païen des Baux, dont, suivant la tradition populaire, les trois personnages représenteraient les trois Marie. M. Otto Hirschfeld cite, à ce sujet, la description de M. Héron de Villefosse, qui avait cru reconnaitre, dans le personnage du milieu, la déesse Diane. Pendant un récent voyage en Provence, M. Héron de Villefosse, après un nouvel examen du bas-relief et de l'inscription, regarde ce monument comme funéraire. — Le troisième fascicule est intitulé : *le Préfet des vigiles à Nîmes et les secours contre l'incendie dans les villes de l'empire romain*. Après quelques considérations sur la fréquence des incendies dans l'empire romain et sur les cohortes des *vigiles* établies à Rome, par Auguste, à l'imitation de celles qui existaient déjà à Alexandrie, l'auteur étudie les corporations municipales de pompiers en Gaule. Le but principal de cette étude est de démontrer que les collèges de *fabri*, composés, comme leur nom l'indique, d'ouvriers, et les collèges de *centonarii*, étaient des compagnies de pompiers. A l'appui de sa thèse, le

savant autrichien apporte des preuves nombreuses réunies avec l'érudition qu'on lui connaît et disposées avec un art savant. H. TH.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 6 mai. — M. LECOY DE LA MARCHE est élu membre résidant en remplacement de M. MICHELANT, passé dans la classe des membres honoraires. — M. GERMAIN BAPST donne des indications sur la manière dont a été constituée la donation des diamants de la couronne. — A propos des anneaux perlés en pierre de couleur et d'une seule pièce exhibés dans la séance précédente par M. Gréau, M. GAIDOZ émet l'hypothèse que le dispositif de ce type est une imitation des colliers de grains ou de fuséoles si fréquents à l'époque dite préhistorique. — M. L'ABBÉ DUCHESNE présente des observations sur un manuscrit du *Liber pontificalis* en deux parties séparées mais se raccordant sans aucun doute possible : l'une de ces parties est à la bibliothèque de Poitiers, l'autre comprenant trois cahiers et provenant de la collection Ashburnham, a été acquise par l'Italie pour la bibliothèque de Florence ; il est maintenant prouvé que cette deuxième partie a été frauduleusement détachée du manuscrit de Poitiers.

Séance du 13 mai. — Lecture d'une lettre de M. DE LAIGUE signalant une urne cinéraire de marbre blanc vue chez un marchand de curiosités à Lucques ; elle porte une inscription funéraire. — La société des Études Indo-Chinoises, à Saïgon, envoie son adhésion au vœu émis par la Société des Antiquaires pour la conservation des monuments anciens, et insiste particulièrement pour que « les restes précieux et grandioses de l'antique civilisation Khmer au Cambodge, soient également l'objet des mesures conservatrices. » — M. NICARD rappelle que la fameuse mosaïque de Lillebonne sera prochainement mise aux enchères publiques et réclame l'intervention de l'État pour que cet incomparable spécimen de nos antiquités nationales ne sorte pas du territoire français. — M. Molinier présente la chromolithographie d'un triptyque en cuivre émaillé appartenant au Musée national de Buda-Pest. Il établit que ce triptyque, qui passe pour une œuvre byzantine du Xe siècle, est celle d'un faussaire qui s'est servi d'une gravure de Gori représentant une des mosaïques byzantines conservées au baptistère de Florence. — M. DE KERMAINGANT communique un portrait de Henri IV peint sur cuivre et appartenant à M. le baron d'Hunolstein ; d'après certaines particularités on doit admettre que Henri n'était encore que roi de Navarre quand ce portrait a été exécuté. — M. GAIDOZ communique la gravure d'une *situla* en bronze découverte à Bologne, analogue par son travail et par ses sujets figurés à des objets de même usage trouvés à Watsch (Carniole) ; on y voit des scènes de vie militaire et sportive. M. Gaidoz émet l'hypothèse qu'il s'agit là peut-être des Gaulois et que ces ustensiles sont des monuments de leur migration de l'est à l'ouest de l'Europe. — M. L'ABBÉ THÉDENAT dit qu'il a eu l'occasion de voir à Saint-Michel d'Euzet une inscription à tort publiée comme milliaire de Constantin ; c'est un *titulus* en l'honneur de cet empereur. Il a reconnu et on lui a signalé la trace d'autres antiquités romaines en cet endroit ; des fouilles y seront bientôt pratiquées. — M. FLOUEST donne des détails circonstanciés sur une sépulture à char gaulois découverte près de Suippe (Marne) par M. Couhaye ; il communique des dessins coloriés de la garniture du bout du timon consistant en plaques de bronze ciselées à jour et incrustées de cabochons qui paraissent être en corail, ou peut-être en émail analogue à celui qui a été signalé dans les fouilles du mont Beuvrey par M. Bulliot. — M. DE MONTAIGLON exhibe une espèce d'armature en fer forgé, qu'il suppose avoir servi à maintenir la fraise dans le costume des femmes à l'époque des Valois. H. THÉDENAT.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 12 15 Juin 1885

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 61. DUILHÉ DE SAINT-PROJET. Apologie scientifique de la foi chrétienne. D. *Le Hir*. — 62. Inventaire général des richesses d'art de la France. — Archives du Musée des monuments français; première partie, papiers de M. Albert Lenoir. *L. Courajod*. — 63. Jules ROY. L'An mille. *Joseph Berthelé*. — CHRONIQUE. — SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

61. — **Apologie scientifique de la foi chrétienne,** par le chanoine F. DUILHÉ DE SAINT-PROJET, professeur à l'École supérieure de théologie de Toulouse. Paris, Palmé, 1885, 1 vol. in-12 de xvi-479 p.

Le cardinal Newmann écrivait récemment : « L'extension calme et « menaçante du positivisme, ses transformations successives, son évo- « lution logique et rapide vers le nihilisme constituent un phénomène « plus vaste et plus redoutable que l'explosion de la plus audacieuse « hérésie. » Voilà en quelques mots le danger de l'heure présente. Ce qui le rend particulièrement redoutable, c'est que les adeptes des systèmes matérialistes et positivistes présentent leurs négations les plus radicales à l'abri des découvertes scientifiques. « Croire que les simples protesta- « tions du sens commun, dit très justement M. Duilhé de Saint-Projet, « que d'agréables railleries sur l'homme-singe et les atomes crochus, « que toute autre fin de non-recevoir pourront suffire partout et toujours « serait une illusion funeste. Pour se préserver soi-même, pour guérir « les autres, pour délivrer les consciences troublées ou déjà captives, il « n'y a qu'un moyen sûr : se placer en face des problèmes nouveaux, « opposer au mensonge scientifique la vérité scientifique. »

Se placer résolument en face des problèmes nouveaux, c'est ce qu'a voulu faire M. Duilhé de Saint-Projet dans ce volume. Ce point de vue spécial de l'auteur explique pourquoi, sans se méprendre sur leur importance, il a exclu de son examen les sciences historiques. Elles sont en effet moins populaires que les sciences de la nature. Strauss, dans son livre l'*Ancienne et la Nouvelle Foi*, en a indiqué la raison. « C'est là, « dit-il, à la science de la nature, qu'on doit aller et qu'on ira... Nous « autres, philologues et théologiens critiques, avions beau dire quand nous « décrétions la fin du miracle, notre sentence restait sans écho parce « que nous n'apprenions pas à s'en passer, parce que nous ne

« savions pas montrer une force de la nature qui pût le suppléer à la « place où il paraissait le plus indispensable. La science a montré « cette force, cette action de la nature ; elle a ouvert la porte par laquelle « une postérité plus heureuse doit chasser le surnaturel à tout jamais. » C'est donc avant tout avec les sciences de la nature qu'il importe de montrer l'accord des vérités révélées et même des simples vérités rationnelles, car elles aussi sont en cause.

Le plan de l'auteur nous paraît aussi simple que sage. Sur chaque question, il se propose : 1° de mettre les certitudes de la foi en présence des certitudes de la science ; l'accord jaillit ici du simple rapprochement et la tâche de l'apologiste est relativement très facile ; 2° de comparer les interprétations plus ou moins certaines, plus ou moins autorisées des exégètes et des théologiens avec les hypothèses scientifiques les plus probables. Ici le terrain devient plus glissant et des chocs peuvent se produire. Il faut remarquer toutefois que, de part et d'autre, on se trouve en face d'opinions encore discutées, par suite ni la vérité religieuse, ni la vérité scientifique ne peuvent sortir amoindries de ces débats. Bien souvent sans doute les savants seront réduits à dire : *ignoramus*, et les théologiens, s'ils sont sincères, à chercher quelque interprétation plus satisfaisante ; mais quel mal y aura-t-il à ce que des deux côtés on avoue son insuffisance ? 3° enfin de signaler les erreurs manifestes colportées au nom de la science. Ici pas d'accord, pas de rapprochement possible et l'apologiste est encore à son aise pour affirmer ou pour nier catégoriquement. Ces erreurs, dont plusieurs sont vieilles comme le monde, sont répandues un peu partout et la collection en semblerait au premier abord difficile. M. Duilhé de Saint-Projet la recueillera, il nous en avertit, dans le livre publié par Strauss, en 1872, sous le titre *l'Ancienne et la Nouvelle Foi*. Le savant apologiste appelle ce volume la *Summa contra Deum*, et si l'on peut regretter parfois cet exclusivisme, il est impossible du moins d'accuser M. Duilhé de Saint-Projet d'être allé puiser ses assertions chez un auteur trop sympathique à nos croyances.

En un mot le plan de ce livre se résume dans la formule suivante : « Nous voulons faire la contre-épreuve des certitudes de la foi par les « certitudes de la science. »

Un pareil programme touche à une multitude de questions controversées et controversables, et l'apologiste a besoin de toute sa liberté d'action pour se mouvoir dans un pareil dédale. « Sa tâche, dit avec raison « M. Duilhé de Saint-Projet, est assez difficile, assez ardue sans qu'on « vienne embarrasser sa marche, entraver ses opérations, surcharger « ses épaules des opinions, des doctrines particulières, des interprétations « sans doute respectables, mais certainement libres en philosophie, en « théologie, en exégèse... Il ressemble au pionnier d'un nouveau monde

« obligé de se frayer un passage à travers les broussailles, il est moins « à l'aise que ceux qui ont toujours suivi des sentiers battus... Il n'a pas « à tenir compte des étonnements de la routine, des susceptibilités doc« trinales, respectables sans doute, *mais où l'habitude joue le plus « grand rôle et où l'orthodoxie n'est pour rien.* » Ces sages réflexions seront-elles entendues, et cessera-t-on de qualifier de *concession regrettable* toute opinion qui contrarie les préjugés de la routine, nous en doutons fort. Quoi qu'il en soit, en écrivant ces lignes, M. Duilhé de Saint-Projet s'inspirait de l'esprit et des procédés de saint Thomas d'Aquin, dont il cite cette phrase significative : « N'oublions pas, dit le grand « Docteur, que, dans les questions d'origine, pour tout ce qui n'est pas « abolument de foi, les saints docteurs ont pu embrasser librement les « opinions les plus diverses ; nous avons les mêmes droits. »

M. Duilhé de Saint-Projet applique la méthode que nous venons d'exposer à trois questions d'une importance capitale : la formation de l'univers, l'origine et le développement de la vie sur le globe, l'origine et les destinées de l'homme, l'antiquité et les débuts de l'espèce humaine. Nous ne le suivrons pas dans l'analyse détaillée de ces problèmes qui ont le privilège de passionner nos contemporains. Disons seulement que l'auteur nous a paru bien au courant des questions qu'il traite. Si quelques-unes de ses preuves, souvent empruntées à la métaphysique et par suite un peu subtiles, ne frappent pas également toutes les classes de lecteurs, on ne l'accusera pas du moins d'avoir dissimulé les arguments de ses adversaires ; il suffit pour s'en convaincre de lire son intéressante exposition du transformisme, où les arguments pour et contre la thèse sont rapportés avec une égale loyauté. La lecture de ces pages nous a pourtant laissé un regret. En voyant le nombre relativement si restreint des vérités que la foi impose à notre croyance, nous avons regretté que M. Duilhé de Saint-Projet n'en ait pas dressé un catalogue qui aurait tenu sans doute dans une page ou deux de son volume. Ce tableau nous aurait été doublement utile : 1° Vis-à-vis des docteurs plus bruyants qu'éclairés, qui ne discutent jamais qu'escortés d'anathèmes contre quiconque ne pense pas comme eux, il nous aurait servi d'arme défensive ; 2° Nous aurions aimé aussi à la présenter aux savants chrétiens que troublent parfois les clameurs d'apologistes plus zélés qu'autorisés, pour les rassurer et leur faire voir quelle liberté la foi laisse aux hommes de science dans leurs recherches et leurs interprétations. En un mot le *tradidit mundum disputationi eorum* de l'Écriture nous paraît être la conclusion légitime de l'excellent volume que nous venons d'analyser. Puissent les apologistes ne pas l'oublier trop souvent.

D. Le Hir.

---

62. — **Inventaire général des richesses d'art de la France.** — Archives du Musée des monuments français. Première partie. — Papiers de M. Albert Lenoir, membre de l'Institut, et documents tirés des archives de l'administration des Beaux-Arts. Paris, Plon, 1883, in-4° de 459 pages.

Le livre dont nous venons de transcrire le titre, mériterait assurément d'attirer l'attention des érudits, si sa valeur était en rapport avec l'importance du sujet. Cet ouvrage n'est pas, par sa nature, un livre d'histoire ni de discussion scientifique. C'est déjà regrettable. J'admets pourtant que ses auteurs ont pu se croire dispensés d'étudier d'une manière approfondie la matière traitée par eux, et autorisés à s'affranchir des lois de la critique historique. Il s'agit, dira-t-on, d'un simple recueil de documents. Soit! Cependant, comme le mérite de ces sortes d'ouvrages consiste à être complets et exacts, examinons si le travail récemment paru est conçu conformément aux règles du genre. On a eu l'imprudence d'écrire en tête de ce recueil de documents : « La réunion des pièces qui vont suivre est exclusivement l'œuvre d'Alexandre Lenoir. » J'ouvre au hasard le volume, et je compare les documents originaux *réunis par Lenoir* aux textes publiés.

Archives du Musée des monuments français	Documents originaux
PIÈCE SUPPRIMÉE.	*Lettre écrite à Lenoir en 1792 ou en 1793.*
La pièce imprimée ci-contre est cependant un document de premier ordre. Elle nous renseigne d'une manière bien précieuse sur la période la plus obscure de l'histoire du Musée des monuments français, période de formation pendant laquelle cet établissement n'était qu'un dépôt provisoire, mais capable de lutter d'importance, grâce à l'activité de Lenoir, avec le Museum des arts. Elle nous initie aux premiers rapports qui existèrent entre le dépôt des Petits-Augustins et le Museum. Elle commente par avance certains passages du journal de Lenoir et nous explique pourquoi, dès l'origine, il y eut rivalité entre les deux établissements. On y voit que Lenoir méritait de faire partie de la commission du Museum et qu'il le désirait. Quels services	Ce dimanche. — Votre billet d'hier soir, mon ami, ne m'a point étonné, d'après ce qui m'avait été dit que le citoyen auquel on avait écrit devait se rendre aux instances très réitérées des commissaires du Museum qui ne peuvent rien toucher faute de fonds. Ce qui se trouve de tableaux dans la galerie est réellement fait pour frapper et pour émouvoir. Vous les connaissés en partie, et d'Angivillers leur avait fait faire des cadres qui, sans ajouter à leur valeur, y donnent de l'éclat. Ils en ont quelques centaines qui, nécessairement, par la loi des affinités, doivent faire venir avec eux les meilleurs de chez vous et faire par conséquent cesser la lutte qui était entre la municipalité et le département de l'Intérieur. Il n'y a pas de doute que qui que ce soit de la commission, de la municipalité, du département et de chez le Ministre n'a plus travaillé que vous pour procurer à la nation des chefs-d'œuvre non pas oubliés mais perdus ; que qui que ce soit n'a mis plus de zèle, parce qu'à votre âge et irritable naturellement comme vous l'êtes, on ne peut voir, sentir, juger et entreprendre comme des hommes plus âgés que vous, usés par les sociétés et gâtés par l'esprit de corps, etc.

un homme de cette valeur eût pu rendre à la science s'il avait été assez protégé ou assez intrigant pour se faire nommer! Le Louvre serait aujourd'hui le plus beau musée de l'Europe. J'ai montré, dans l'introduction du tome Ier d'*Alexandre Lenoir, son Journal et le Musée des monuments français*, ce qu'ont fait au début les grotesques personnages qui, pour le malheur de la France, parvinrent à écarter Lenoir du Museum des arts. Il faut bien peu de clairvoyance pour ne pas comprendre l'importance du document ci-joint ou beaucoup d'audace pour s'imaginer qu'il suffira, afin de le soustraire définitivement à l'histoire, de le passer sous silence dans les *Archives du musée des monuments français*.

Ces considérations réunies font de vous l'éloge le plus flatteur; mais il faut encore le faire valoir auprès du Ministre afin que vous soyez quelque chose dans la commission. Il semble que cette société ne soit ouverte qu'à la majorité des membres de l'Académie et non à l'homme essentiel à la chose. Car, sans la révolution du 10 août dernier, qu'aurait-on à offrir au public si ce ne sont les objets que réellement vous avez soignés? Si, comme je le suppose, le citoyen Barrère vous veut du bien, il a de grands moyens à employer pour vous être utile et déterminer le ministre, du moins si vous n'êtes pas de la commission, à être attaché au Museum, indépendamment de la place que vous occupés. Ce sera un soulagement à vos peines et une consolation pour vos amis sincères tel que votre dévoué.

(Pas de signature. Un paraphe seulement.)

Archives du Musée des monuments français

Pièce supprimée, malgré son importance. Les éditeurs des *Archives du musée des monuments français* n'ont publié que trois pièces pour l'année 1792, sous les nos IX, X et XI.

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre adressée à Lenoir par le Conservatoire au Museum des Arts

Paris, le 20 décembre 1792 l'an Ier de la République.

D'après le zèle que vous aviez montré, Monsieur, de concourir avec nous de tous vos moyens à la formation du Museum national, nous avions espéré que vous mettriés la plus grande exactitude à nous livrer les tableaux dont vous êtes le gardien. Mais nous voyons avec douleur que les effets ne répondent pas à ces dispositions présumées. Nos porteurs se sont présentés deux jours de suite inutilement à votre dépôt; vous étiés absent et on n'a pu leur indiquer l'heure à laquelle vous rentreriés. Vous seutés, Monsieur, que ces voyages sont dispendieux pour la nation et que d'ailleurs ils nous font perdre un temps précieux. Nous vous prions de vouloir bien nous marquer positivement si à l'avenir nous pouvons compter sur plus d'exactitude de votre part. Nous attendons votre réponse avec impatience.

VINCENT. — JOLLAIN. — PASQUIER — REGNAULT. — BOSSUT.

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre du Conservatoire du Museum à Lenoir.

Paris, 2 janvier l'an 2 de la République.

Le tems que vous nous aviez demandé, Monsieur, pour nous livrer le *Christ mis au tombeau* de Raphaël et la *Madeleine* de Lebrun étant expiré, nous vous prions de vouloir bien nous envoyer ces deux tableaux dont nous avons un besoin très pressant. Nos porteurs iront les chercher samedi matin à neuf heures. Vous êtes trop honnête, Monsieur, et trop économe des deniers de la nation pour exposer nos porteurs à un voyage inutile. Une plus forte considération est que par là vous retarderiez un travail important et qui doit être utile et agréable à la nation.

Quant aux tableaux dont nous avons déjà pris notte et aux autres dont nous aurons besoin, nous vous indiquerons les jours et les heures auxquels nous enverrons les chercher.

JOLLAIN. — RÉGNAULT. — COSSARD. — PASQUIER. — BOSSUT.

DOCUMENTS ORIGINAUX

Commune de Paris. — Commission de l'Administration des Biens nationaux. Extrait de la délibération du quatre janvier 1793, l'an deuxième de la République : Communication prise d'une lettre en date du deux de ce mois signée Jollain, Regnaud, Cossard, Pasquier et Bossut par laquelle les citoyens ci dessus dénommés invitent le citoyen Lenoir, gardien du dépôt national établi en la maison ci-devant conventuelle des Petits-Augustins, à remettre à des porteurs les tableaux représentant le *Christ mis au tombeau* peint par Raphaël et la *Madeleine* peinte par Lebrun, le comité considérant que, si la loi du 15 septembre et les loix subséquentes ont mis sous la surveillance immédiate du ministre de l'Intérieur les effets mobiliers appartenant à la nation et entr'autres ceux existant dans ledit dépôt, l'ordre et la régularité la plus exacte doivent être maintenus dans les enlèvements et dispositions des dits effets ; que le dépôt des Petits Augustins, ayant été dès l'origine établi par la commission municipale administrative des biens nationaux, est restée sous la garde du citoyen Lenoir et que tous les objets qui pourraient être retirés de ses mains ne doivent l'être que par des procès-verbaux en règle ou des actes dressés ensuite de ceux constatant les enlèvements faits dans les maisons religieuses par les commissaires administrateurs des biens nationaux, etc. : — arrête que le citoyen Lenoir sera invité à ne remettre aucun des objets laissés à sa garde sans qu'au préalable la commission ait été prévenue et appelée, qu'il n'y ait eu procès-verbal qui constate la remise faite par le citoyen Lenoir, qui opère la décharge de ce gardien et assure à la nation la conservation d'objets d'une aussi grande importance.

Pour extrait conforme à la minute.

JAILLANT. — FRÉRY. — DELÉPINE.

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre du Conservatoire du Museum à Lenoir

Paris, le 24 avril 1793, l'an 2me de la République.

Nous recevons à l'instant, citoyen, une lettre du ministre de l'Intérieur qui nous marque qu'il vous a donné l'injonction de faire cesser tout obstacle à l'enlèvement des tableaux désignés. En conséquence, citoyen, nous vous prévenons que demain matin à dix heures nous nous rendrons aux Petits-Augustins pour connaître les mesures que vous avez prises pour vous conformer aux intentions du ministre.

VINCENT. — BOSSUT. — PASQUIER. —
JOLLAIN. — REGNAULT — P. COSSARD,
au Louvre ; commission du Museum.

(*Cette lettre a été écrite par Vincent.*)

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre de Garat à Lenoir

Paris, le 24 avril 1793, l'an 2me de la République.

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir.

Pour remplir le but de la loi du 19 septembre 1792, citoyen, j'avais charge la commission des monuments et celle du Muséum de se concerter ensemble à l'effet de désigner. dans le dépôt provisoire commis à votre charge, les tableaux qui doivent enfin servir à l'ornement du Muséum. J'apprends que l'enlèvement des quarante-sept tableaux désignés éprouve, de votre part, des obstacles dont il m'est impossible de deviner la cause. L'article 5 de la loi du 18 octobre, qui met spécialement tous les gardiens des dépôts provisoire sous ma dépendance, m'autorise à vous recommander de faire cesser sur-le-champ toutes les difficultés qui pourraient empêcher l'arrivée des tableaux à leur destination définitive. Il est essentiel qu'aucun intérêt privé ne nuise à l'intérêt général de l'établissement du Muséum français et du progrès des Arts, et je vous enjoins, de la manière la plus positive, d'avoir à délivrer sur-le-champ aux commissaires réunis les quarante-sept tableaux que vos commettants ont arrêté de leur remettre, sauf à vous en faire donner tous récépissés de droit.

GARAT.

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre du Conservatoire du Museum à Lenoir

Paris, 29 avril 1793, l'an 2me de la République.

Nous espérons, citoyen, d'après la lettre que vous nous avez écrite et celle que nous recevons dans le moment du ministre, que vous vous rendrez demain mardi, à la municipalité, à l'effet de faire lever tout obstacle à l'enlèvement des tableaux désignés pour le Muséum ; nous vous prions de nous marquer, à votre retour, si nous pouvons nous rendre mercredi au dépôt avec nos porteurs pour cette opération.

PASQUIER. — COSSARD. —
BOSSUT. — JOLLAIN. — REGNAULT.

Archives du Musée des monuments français

Pièce supprimée

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre du Conservatoire du Museum à Lenoir

Nous vous prions et conjurons, citoyen, vu l'urgence de l'arrangement des tableaux du Muséum, de nous envoyer, par les porteurs de la présente, le tableau de Lebrun représentant *Un Christ mort avec la Vierge de douleurs*, qui vient d'être réparé par le C. Guillemard. Il nous est absolument indispensable pour une place. Nous vous serons très obligés.

Salut et fraternité.

PASQUIER. — REGNAULT. —
COSSARD. — JOLLAIN.

Remis ledit tableau, ledit jour, 30 juillet 1793, l'an 2 de la République.

Archives du Musée des monuments français

Ce document est supprimé par les éditeurs, qui se sont cru le droit de faire disparaître du dossier tout ce qu'il ne leur était pas agréable d'y rencontrer. Les *Archives du musée des monuments français* n'ont rien de la sincérité d'un dossier historique. C'est purement et simplement le savant produit d'une opération de triage exécuté avec des vues ultérieures d'apologie. Il est très important qu'on sache que, dès le mois de septembre 1798, Lenoir était parvenu à tirer quelques monuments de Chartres. Je devine bien pourquoi la pièce a été supprimée. Elle établit l'existence d'une entente entre Lenoir et l'architecte du département d'Eure-et-Loir pour démolir le jubé de Saint-Père. Cet acte, mal apprécié, je crois, a été injustement reproché à Lenoir, qui n'avait fait que prévenir la destruction d'un monument condamné à être aliéné comme le reste de l'abbaye. Mais on aura cru prudent de ne pas soulever une question délicate et désiré étouffer la discussion. Cependant, il est enfantin de supposer qu'on puisse, par ce procédé, se débarrasser d'un document gênant. Le transport d'une partie du jubé de Saint-Père est constaté au n° 965 du *Journal* de Lenoir; les colonnes qui en proviennent sont, dès l'an VIII, décrites au catalogue du Musée des Petits-Augustins sous le n° 441; l'original de la lettre du 5 vendémiaire an VII est gardé en lieu

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre du citoyen Bouvet à Lenoir

Chartres, le 5 vendémiaire an VII.

Citoyen... Nous avons reçu les bustes que vous voulez bien nous donner. Nous allons en enrichir notre bibliothèque, etc., etc. J'ai remis en présence du citoyen Sauvé au Département la lettre portant reconnaissance et détail des objets que vos voitures doivent enlever, etc. Vos deux voitures ne suffiront pas pour emporter de Chartres tous les objets qui vous sont destinés; nous avons arresté qu'on chargeroit aujourd'huy les colonnes et les bas-reliefs pris du jubé de l'église de Saint-Père, parce que les autres objets sont plus en sûreté dans l'église souterraine de notre cathédrale et dans notre bibliothèque, au lieu que ceux qu'on vient d'enlever de Saint-Père sont plus exposés à quelque alté-

sûr. De cette tentative, bien inoffensive pour la vérité, il ne restera que les traces d'une maladresse et une preuve nouvelle établissant que les *Archives du Musée des monuments français* sont composées uniquement de documents volontairement altérés ou arbitrairement choisis.

ration. Si j'avois eu plus de pouvoir sur l'architecte du département, tout ce que vous demandez de Saint-Père aurait été prêt huit jours plus tôt, etc. Recevez, etc. Votre concitoyen.

BOUVET.

Les conséquences de cette dernière réticence sont plus graves qu'on pourrait le supposer. Elles ont, en effet, compliqué la question et amené les annotateurs à confondre, je le crois, les fragments du jubé de Saint-Père de Chartres, construit vers 1543, avec d'autres fragments tirés de la même abbaye, mais datant, d'après Lenoir, de 1510. Les morceaux du jubé avaient été apportés à Paris dès l'an VII. Ils étaient classés aux Petits-Augustins avant l'an X. Car Lenoir a pu dire dans le catalogue de son musée paru cette même année : « Les bas-reliefs en pierre blanche de Vernon, qui ornaient le jubé de cette église et qui sont maintenant dans ce musée, sont aussi de la main de François Marchand. » Les monuments arrivés en l'an XI devaient être différents, au moins en partie. Il s'agissait alors, non pas d'objets donnés par le département d'Eure-et-Loir, mais de « cinq grands bas-reliefs en pierre de Vernon, de cinq pieds sur quatre de haut » et d' « environ soixante-douze pieds d'arabesques sculptés dans la même pierre, le tout provenant d'un édifice construit en 1510, et acheté par Lenoir pour un prix de 300 francs. » La composition d'archives factices, dont j'ai démontré les difficultés, n'est pas, non plus, comme on le voit, sans péril.

Toute la correspondance avec le sculpteur De Seine et toute trace de discussion entre lui et Lenoir ont disparu du dossier imprimé. Si, ce qui est exact, « la réunion des pièces originales » de ce dossier est « exclusivement l'œuvre de Lenoir », de quel droit une censure anonyme pratique-t-elle des coupures sans prévenir le lecteur ?

Archives du Musée des monum. français
Pièce supprimée

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre de De Seine à Lenoir

Le marbre que vous m'avez donné, mon cher camarade, est salpêtré jusque dans le cœur. Vous avez encore plusieurs statues modernes qui peuvent être sacrifiées sans crainte, telles que celles du tombeau d'Harcourt ou la fille de Mignard. Mazetti a pris la mesure la plus exacte afin d'employer le moins de marbre possible. Faites tout pour Winckelmann et quelque chose pour la réputation du statuaire. Votre concitoyen et ami.

DE SEINE.

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS
Pièce supprimée

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre de De Seine à Lenoir

Lettre écrite probablement à l'occasion de l'envoi du buste de Charles VIII, dont la terre cuite a été longtemps exposée dans la cour d'honneur de l'École des Beaux-Arts :

Le 15 prairial an 8. — Je vous envoie, citoyen, votre buste auquel j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour que vous soyez content. Vous aurez sous peu le plâtre de Winckelmann. Songez à me procurer le plâtre des ossements de nos deux tendres victimes de l'amour le plus passionné. Quoique vieux, je compatis à leurs maux et j'espère le prouver par l'expression que je m'efforcerai de donner à leurs visages. L'une brûle toujours de l'ardent désir de subir la loi du vainqueur. L'autre, dans le cœur duquel l'amour exerce toujours son empire, gémit d'être désarmé. Ah ! mon ami, que je les plains ! Faites agréer mon respect à Madame et croyez aux sentiments avec lesquels je suis votre concitoyen et ami.

DE SEINE.

Archives du Musée des monuments français

Pièce n° CCLV

Paris, le 19 thermidor an X de la R. F. (7 août 1802).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Alexandre Lenoir, etc.

... Je vous préviens que sur les demandes de l'archevêque de Paris, je viens d'accorder pour l'ornement de l'église métropolitaine:

1° *La Descente de croix* et les deux

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre du Ministre de l'Intérieur à Lenoir

Paris, le 19 thermidor an X. — Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir. — J'ai appris, citoyen, que vous aviez refusé à des commissaires envoyés par l'archevêque de Paris l'entrée dans les magasins du musée des monuments français. Votre conduite, en cette occasion, est entièrement conforme aux règles administratives. En effet, vous ne devez reconnaître d'autres ordres que ceux émanés directement de mon ministère. Mais je n'ai pas besoin de vous recommander d'user, envers les personnes qui se présenteront au nom de toute autre autorité que la mienne, de tous les égards et de toutes les honnêtetés propres à adoucir un refus. Je vous préviens que sur les demandes de l'archevêque de Paris... — (La suite comme au texte publié.)

Réponse de Lenoir

Paris, le 22 thermidor an X de la R. — Alex. Lenoir au ministre de l'Intérieur. — Citoyen ministre, je dois vous avouer que j'ai été pénétré de la teneur de votre lettre datée du 19 du courant. Permettez-moi d'y répondre. Je me suis conduit comme il convenait avec le citoyen De Seine, sculpteur,

anges qui accompagnent le groupe ;
2° *Un devant d'autel* en cuivre rouge doré.

Vous voudrez bien mettre ces objets à la disposition des personnes qui se présenteront munies des pouvoirs de l'archevêque. Je vous salue.

CHAPTAL.

Pièce n° CCLVI

Paris, le 22 thermidor an X de la Rép. Fr. (10 août 1802).

Alexandre Lenoir, administrateur, etc., au ministre de l'Intérieur.

Citoyen ministre,

... Conformément à votre autorisation, j'ai remis le groupe de Coustou et ses accessoires, à l'administration temporelle, qui m'en a donné un reçu le 21 du présent (9 août).

Le devant d'autel demandé est un bas-relief en bronze doré, représentant le Christ porté au tombeau, par Girardon. Ce morceau est placé dans les soubassements du tombeau de Louvois ; cependant, comme il n'est pas du premier mérite, on peut le déplacer, et, conformément à vos désirs, je m'empresserai de le mettre à la disposition de l'archevêque.

Salut et respect.

A. LENOIR.

chargé par l'archevêque de Paris de visiter les établissements publics pour y reconnaître les objets propres à la décoration de l'église N.-D. Le citoyen De Seine, que j'ai dû redresser sur quelques points qui me sont absolument personnels, a cru, en dénaturant les choses, tirer avantage d'une affaire qui lui était directe et qu'il a feint de ne pas comprendre. Voilà, citoyen ministre, où s'est bornée cette altercation. J'ai prévenu l'archevêque de Paris de la conduite du citoyen De Seine, de son peu de respect pour les principes et la vérité et je l'ai prié de ne pas me forcer, à l'avenir, à traiter de ce qui l'intéresse pour l'ornement de son église avec un homme dont la moralité ne peut convenir à la mienne. — Citoyen ministre, conformément à votre autorisation première, j'ai remis le groupe de Coustou et ses accessoires à l'administration temporelle qui m'en a donné un reçu le 10 du présent, etc. (comme au texte publié). — Citoyen ministre, je suis fâché que les erreurs, dont il est parlé plus haut, vous soient parvenues, mais je vous prie de croire que je suis incapable d'oublier ce que je dois observer dans ma conduite lorsque, par ma place, j'ai l'honneur de vous représenter dans un travail administratif.

Salut et respect.

LENOIR.

Suite de la discussion

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

Néant.

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre de De Seine à Lenoir

Le 24 thermidor an X. — En mettant en place le groupe de Goustou (*sic*) je me suis aperçu, citoyen, qu'on avait fait une levée de marbre d'environ cinq pouces sous la pleinte (*sic*). Cette opération, qui me parroit n'avoir eu d'autre objet que de prendre du marbre, augmentant aujourd'hui les frais de restauration de cet ouvrage, m'a mis dans la nécessité d'en faire mon rapport au conseil de M. l'archevêque. Si la tranche de marbre qu'on a scié (*sic*) à ce groupe est encore dans vos magasins, je vous prie de me le faire savoir afin que je le fasse enlever. Je vous salut (*sic*). DE SEINE.

Répondu le 24 dudit au citoyen De Seine, sculpteur statuaire :

Vous pouvés, citoyen, faire votre rapport à Monsieur l'archevêque. Sitôt qu'il m'aura donné connaissance de votre demande, j'aurai l'honneur de lui répondre. Je vous salue. L. N.

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

CCLXIII

Paris, le 10 fructidor an X de la R. F.

Alexandre Lenoir, administrateur, etc., au ministre de l'Intérieur. — Citoyen ministre, Déjà le curé de Saint-Roch a reçu du Musée un groupe en marbre représentant saint Jean baptisant le Christ par Lemoine, un Christ colossal en marbre blanc par Anguier et une statue de Falconet représentant un Christ agonisant, etc. etc.

L'altération du texte publié était inutile. De Seine, se dénonçant lui-même, a parlé de son intervention à Saint-Roch dans sa *Lettre sur la sculpture, adressée au général Buonaparte*, réimpression de 1814, p. 222.

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre de Lenoir au Ministre de l'Intérieur

Paris, le 10 fructidor an X de la R. F.

. . . .

3° Le curé de Saint-Roch s'est trompé dans cette demande, qu'il a hasardée d'après un examen forcé du citoyen De Seine et sans ma participation ; en conséquence il vous l'a adressée de confiance et sa confiance a été abusée par l'examinateur précité.

4° Déjà le curé de Saint-Roch etc. Le reste comme au texte imprimé.

PIÈCE SUPPRIMÉE

La lettre de Lenoir est cependant bien intéressante: elle commente un passage du mémoire adressé par De Seine au premier consul. Réimpression de la *Lettre sur la sculpture adressée au général Buonaparte*, p. 221.

Lettre de Lenoir au curé de Saint-Sulpice

Paris, ce 5 fructidor an X de la République française.

L'administrateur du Musée des monuments français à M. Depierre, curé de Saint-Sulpice. — D'après l'approbation que j'ai donnée à votre demande, le Ministre, Monsieur, vient de m'autoriser à remettre à votre disposition et sur votre récépissé les statues suivantes considérées comme inutiles au Musée que je dirige : 1° une Vierge en pierre de Tonnerre par Bouchardon ; 2° un s[t] André, *idem* ; 3° un s[t] Jacques ; 4° un s[t] Thomas ; 5° un s[t] Jacques dit le Mineur ; 6° un s[t] Philippe ; 7° une statue en marbre par le citoyen Boizot représentant s[t] Jean. — Je vous salue. L. N.

N. B J'ai l'honneur de vous observer que le récépissé doit être sur papier timbré et que, le CIT. DE SEINE EXCEPTÉ, je remettrai les susdites statues à quiconque se présentera de votre part. On lit au bas :

Le reçu est du 25 fructidor an X.

Archives du Musée des monuments français

Pièce supprimée.

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre de De Seine à Lenoir

Monseigneur le prince de Condé, Monsieur, me fait demander que je fasse transporter aujourd'hui, ce matin, le buste du grand Condé. Veuillez me faire savoir si je puis le faire prendre d'ici à 2 heures. Je veux qu'il soit sous les yeux du prince avant midi. — Réponse, s'il vous plaît; vous m'obligerez.

DE SEINE.

Ce lundi 18 mars 1816, 9 heures du matin.

On lit au bas de cette lettre : « Le buste a été livré le dit jour.

L. N.

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS
Pièce supprimée

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre de De Seine à Lenoir

Ce 1er mars 1817.

Monsieur, ce n'est pas sans étonnement que j'ai appris par M. Ouzelle, inspecteur de M. Lafolie, conservateur des monuments des Arts, que, sur la question qui vous a été faite relativement à la dépense occasionnée par les vitraux que vous mettez en remplacement de ceux qui appartenaient à S. A. S. Mgr. le Prince de Condé, vous avez répondu que ce travail serait payé par le prince.

Oui, Monsieur, j'acquitterai, comme je l'ai déjà fait, tout ce qui tient au déplacement et au transport des monuments d'art appartenans au prince. Si vous avez une autorisation particulière qui vous permet de dire que Mgr le prince de Condé payera les vitraux que vous faites mettre en remplacement de ceux que j'ai déjà enlevé (*sic*) comme lui appartenant, faites les moi connaître, faute de quoi je persiste à dire que vous avez avancé un faux. Tel est le devoir que m'impose mon titre de fondé de pouvoir par S. A. S. Mgr le Prince de Condé.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments que vous m'inspirez, Monsieur, votre serviteur.

De Seine,
Membre de l'ancienne Académie royale de peinture,
Premier statuaire de la maison de Condé.

La mutilation de tous ces documents est un fait très regrettable. Les passages supprimés ont, au point de vue l'histoire, la plus haute importance. Ils expliquent l'origine de l'animosité de De Seine contre Lenoir et les continuelles démarches du sculpteur tendant à faire détruire le musée des monuments français. Les mémoires imprimés, publiés par Deseine (1) contre l'existence de ce musée, n'étaient pas des manœuvres isolées. Lenoir se défendit d'abord assez bien et assez facilement sous le consulat (2) et sous l'empire. Mais, à l'avénement de la Restauration, il fut terrassé par De Seine, âme vindicative, nature sournoise et méchante, capable de toutes les grossièretés et de toutes les indélicatesses. N'ai-je pas le droit de traiter ainsi le signataire de la lettre du 1er mars 1817, qui insultait lâchement Lenoir au moment où ce malheureux, accablé par la plus terrible des catastrophes, ne pouvait ni se défendre ni se venger? Les archives sont la source de l'histoire. Quand on a la prétention de

(1) *Lettre sur la sculpture destinée à orner les temples consacrés au culte catholique, et particulièrement sur les tombeaux, adressée au général Bonaparte, premier consul de la République française.* Paris, floréal an X. Réimprimée en 1814, à la suite des *Notices historiques sur les anciennes académies royales*, etc. — *Opinion sur les musées où se trouvent retenus tous les objets d'art qui sont la propriété des temples consacrés à la religion catholique.* Paris, floréal an XI. Réimprimée en 1814, à la suite des *Notices historiques*, etc.

(2) Voyez un *Mémoire sur les sépultures d'Héloïse et d'Abélard, suivi d'un projet d'établir dans le Musée des monuments français une chapelle sépulcrale pour y déposer leurs cendres, présenté au général Bonaparte, premier consul.* In-4°

constituer et de publier des *archives*, on est dans la situation d'un témoin qui dépose devant un tribunal. Il faut dire non seulement la vérité, mais encore toute la vérité. On n'a pas le droit de garder le silence sur les crimes dont on possède le secret. Quel temps d'abaissement moral que le nôtre! Sous la crainte incessante de quelque amnistie ou de quelque bouleversement politique, jurés, juges et victimes, tout le monde se recommande à la bienveillance de messieurs les coupables, et se crée, en se taisant, des droits indiscutables à l'indulgence des prévenus. Il semble que l'histoire elle-même n'a plus le courage de se proclamer la conscience du genre humain.

Continuons notre examen :

Archives du Musée des monuments français

PIÈCE SUPPRIMÉE

Tous les documents ayant un caractère anecdotique, piquant, curieux, ont été omis. Leur soustraction les recommande et les désigne à l'attention publique. On peut dire qu'ils brillent par leur absence dans la récente publication. Il sera impossible, avec les documents tronqués qui ont été mis au jour, d'écrire jamais une histoire véritable du musée des monuments français. A quoi servent donc des archives publiées *ad usum Delphini?* Nous ne sommes pas seuls à connaître ce qu'on croit dissimuler. Il y a trente ans que le baron de Guilhermy a pu écrire ce qui suit dans les *Annales archéologiques:*
« Les gens qui avaient jeté au vent la cendre vénérable et glorieuse de sainte Geneviève, de saint Marcel, de saint Germain, de saint Bernard, de Suger, s'étaient sentis atteints d'une sensiblerie presque bouffonne en ouvrant la tombe d'Abélard et d'Héloïse ; on n'avait pas eu de peine à leur persuader que les honneurs rendus à ces *victimes cloîtrées* porteraient une rude botte au fanatisme dont le fer n'extirpait point assez vite les dernières racines.

« Une boîte, scellée du cachet républicain de la municipalité de Nogent-sur-Seine,

DOCUMENTS ORIGINAUX

Lettre de Lesieur à Lenoir

Paris, le 5 nivose an X. — Au citoyen Lenoir, conservateur et administrateur du musée des monuments français. — Je ne sais, citoyen, si vous avez connaissance qu'il se fait des fouilles sous la grosse tour de Saint-Germain-des-Prés ; il est instant que vous vous y transportiez pour y recueillir les monumens qui pourraient être cachés dans le sein de la terre. Ces fouillent (*sic*) se commencent, ainsi rien ne peut encore être altéré, car vous connoissez les ouvriers. Je vous en avertis, si vous jugez convenable votre présence à ces fouilles.

J'ai acheté votre dernière édition sur les monuments du musée; elle est infiniment intéressante par le détail des exhumations faites à Saint-Denis et par la description des différents monuments que vous faites ériger dans l'Élysée du Musée, entr'autres celui d'Abellard et d'Héloïse. Ces époux malheureux, dont les noms ne peuvent se prononcer sans attendrissement, vont donc avoir un monument digne d'eux. Deux citoyens du bureau de la guerre désirent être présents au dépôt qui sera fait des cendres d'Abellard et d'Héloïse dans le tombeau que vous leur préparez. Je vous prie de vouloir bien leur accorder cet avantage ; ils le méritent par leurs connoissances et leur amour pour les arts, pour ceux qui les cultivent et pour ceux qui, comme vous, conservent à

amena jusqu'à Paris les cendres extraites de la tombe du Paraclet. Mais, avant de les placer dans le dernier asile qu'on leur avait préparé, il fallut contenter les amateurs de ces reliques d'un nouveau genre. Un soldat de Valmy s'était, dit-on, fait un talisman guerrier de la moustache de Henri IV; des athées et des philosophes, peut-être même des abatteurs de têtes, se distribuèrent, comme sauvegarde dans leurs amours, quelques dents restées à une des mâchoires de la pauvre Héloïse. On assure qu'une dent d'Héloïse valait alors un millier de francs. Abélard, moins estimé, ne paraît pas avoir été coté. N'oublions pas de dire qu'à cette même époque, des chimistes parvinrent à tirer une certaine quantité de matière vitreuse des os de Molière et de Lafontaine soumis à de honteuses manipulations, et qu'ils réussirent à faire des bagues dont le prix n'était pas mince, etc. etc. »

la nation les monuments qui font sa gloire. Si leurs noms peuvent être portés dans le procès-verbal qui doit être fait, rien ne leur sera plus agréable.

Je vous prie aussi, s'il est possible, de me conserver quelques portions des restes d'Abélard et d'Héloïse pour les déposer dans le monument que j'ai chez moi ; je vous les demande pour récompense des services que j'ai rendu (*sic*) au musée dans ce qu'il m'a été possible de faire et que vous n'avez pas oubliés sans doute. Ce sera une marque de l'amitié que vous m'avez quelquefois témoignée et que je crois que vous conserverez toujours.

Je vous salue, et suis avec tous les sentiments d'estime et de considération, votre concitoyen.

Lesieur, employé au bureau de la guerre.

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

On cherche en vain, à la date du 25 messidor an XII, le document imprimé ci-contre. A quoi bon ces réticences ? elles soulignent au lieu d'effacer ce qu'on voudrait laisser ignorer. Il est impossible de faire disparaître du jour au lendemain toutes les reliques laïques distribuées pendant vingt ans aux Petits-Augustins, destinées à former le plus bel ornement des musées de province, section de l'histoire naturelle, à côté des fossiles et des animaux empaillés. Citons comme exemple le Musée de Bar-le-Duc, dont les authentiques sont bien en règle et qui s'enorgueil-

Documents originaux

Autre lettre de Lesieur à Lenoir

Paris, le 25 messidor an 12.

J'ai l'honneur de vous faire passer, Monsieur, les procès-verbaux des exhumations des cendres des hommes célèbres qui reposent au musée que vous avez prété (*sic*) à mon frère et qu'il ne peut dans ce moment vous rendre lui-même...

Mon frère m'a remis de votre part des restes d'Abélard et d'Héloïse ; je vous en fais mes remerciments. Je les ai déposé (*sic*) dans un monument que j'ai fait faire exprès pour y déposer quelques restes de l'abbé Suger que j'ai recueilli (*sic*) il [y] a quelques années à Saint-Denis dans le cercueil qui les renfermait et qui est demeuré en place ; quoique rempli de gravats, il en contenait quelques (*sic*) peu, mais presque réduits en poussière.

lit d'une notable collection d'ossements humains célèbres. On lit dans les vitrines de ce Musée les actes suivants :

« Je déclare et atteste avoir donné à M. Moët une portion de la mâchoire supérieure d'Abailard (jadis partie interne de la mâchoire supérieure près des gencives).

« Paris, le 13 novembre 1831.

« Le chevalier Alexandre Lenoir. »

« Je déclare et atteste avoir donné à M. Moët une portion de la tête de l'os dit *radius* provenant d'Héloïse.

« Paris, le 13 novembre 1831.

« Le chevalier Alexandre Lenoir.

« Ancien créateur et conservateur du Musée des monuments français. Administrateur des monuments royaux de l'église de Saint-Denis. »

« Je certifie avoir donné à Monsieur Moët une des phalanges du doigt auriculaire provenant du squelette de Boileau.

« Paris, ce 13 novembre 1851.

« Le chevalier Alexandre Lenoir.

Peut-on empêcher qu'on ne lise dans la *Description des objets qui composent le cabinet de feu M. le baron de V. Denon* (Monuments antiques, historiques et modernes, Paris 1826, in-8°, p. 129) le passage suivant?

N° 646. — Cuivre doré. — Un reliquaire de forme hexagone et de travail gothique, flanqué à ses angles de six tourillons attachés par des arcs-boutants à un couronnement composé d'un petit édifice surmonté de la croix : les deux faces principales de ce reliquaire sont divisées chacune en six compartiments, et contiennent les objets suivants : Fragments d'os du Cid et de Chimène, trouvés dans leur sépulture à Burgos. — Fragments d'os d'Héloïse et

Je désirerais avoir la date du procès-verbal de Boileau ainsi que celle de celui du dépôt fait chez le notaire et de même d'Abélard et d'Héloïse. J'ai pris ce qui concernaient (*sic*) les P. P. Mabillon et Montfaucon, Molière et Lafontaine, afin que ces précieux restes que je tiens de vous soient un jour, s'ils passent dans d'autres mains, reconnus pour être authentiques, ce que j'ai eu soin de faire par des notes écrites sur du parchemin enveloppées et renfermées dans les coffres qui les contiennent.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments distingués que vous inspiré (*sic*) votre très humble serviteur.

Lesieur.

Parmi les papiers originaux, figurent encore de curieux documents : Autre lettre de Lesieur, employé aux transports militaires, au sujet de la recherche des cendres de Pascal, à la date du 14 pluviose an IV. « Je me chargerai volontiers, dit-il, et avec votre autorisation de cette recherche, et j'espère qu'elle ne sera pas infructueuse. » Lesieur propose un maçon très adroit pour fouiller à Saint-Étienne-du-Mont. Il ajoute en *post-scriptum* : « Je suis connu de vous, quoique vous n'ayez jamais vu mon nom. Je vais assez régulièrement visiter les monuments que vous avez sauvés de la destruction. J'ai souvent eu le plaisir de vous parler. » Lenoir est obligé de calmer l'ardeur de ce collectionneur de reliques laïques et civiles. Il répond, le 15 pluviose an IV, que la recherche n'est pas possible, qu'il ne peut autoriser personne à fouiller dans l'église. « Saint-Étienne-du-Mont est rendu

d'Abailard, extraits de leurs tombeaux au Paraclet. — Cheveux d'Agnès Sorel inhumée à Loches, et d'Inès de Castro, à Alcaboça. — Partie de la moustache de Henri IV, roi de France, qui avait été trouvée entière lors de l'exhumation des corps des rois à Saint-Denis en 1793. — Fragment du linceul de Turenne. — Fragment d'os de Molière et de Lafontaine. — Cheveux du général Desaix. Deux des faces latérales du même objet sont remplies l'une par la signature autographe de Napoléon; l'autre contient un morceau ensanglanté de la chemise qu'il portait à l'époque de sa mort, une mèche de ses cheveux et une feuille du saule sous lequel il repose dans l'île de Sainte-Hélène. Haut. : 16 pouces 3 lignes.

La recherche des ossements de Boileau sous les dalles de la sainte-chapelle offrit un caractère particulièrement odieux. Conseillée et préparée, le 5 ventose an VIII, par le citoyen Lesieur, fournisseur ordinaire des cénotaphes du Musée des monuments français, elle provoqua, le 14 pluviose de la même année, l'intervention d'un commissaire de police. Quoi qu'il en soit, des ossements de Boileau, ou tout au moins déclarés tels, sont en circulation.

Pas un mot de tout cela.

au culte. Il faut, pour ne point scandaliser les bourgeois de ce pays-là, avoir un ordre du gouvernement. Cela dépend du ministre de l'Intérieur. » Toutes ces suppressions, et bien d'autres encore, sont infiniment regrettables. Il serait pourtant intéressant d'entendre raconter les expéditions entreprises à la recherche du cadavre de quelques grands hommes dont les tombeaux n'avaient pas été violés. Ce fut, en effet, une des occupations de Lenoir qui, pour se conformer à la grotesque sentimentalité de son époque, avait à se procurer, à destination des cénotaphes de son jardin élysée, un assortiment de cendres illustres. Le fondateur du musée des monuments français encombra alors les études des notaires parisiens en déposant dans leurs minutes d'emphatiques procès-verbaux, contresignés par un cortège d'imbéciles, dans lesquels étaient relatées minutieusement les circonstances de la découverte et de la translation des ossements. C'est là une page à la fois sinistre et bouffonne du drame historique, qu'on n'a pas le droit d'arracher. Il faut qu'un Shakespeare de l'avenir puisse écrire un jour d'après les textes, une scène intitulée : *Lenoir et le fossoyeur*.

Le dossier du tombeau d'Héloïse et d'Abélard, lui-même, n'a pas été intégralement publié.

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

Quelques documents de ce dossier sont, je le reconnais, imprimés ou analysés

DOCUMENTS ORIGINAUX

Châlon-sur-Saône, 1er thermidor an 9.

Boysset, docteur en médecine de la Faculté de Montpélier, au Cn Lenoir, administrateur du musée des monuments français. —

Je profite avec empressement du départ de mon

avec soin jusque dans leurs moindres détails. Mais la pièce ci-contre n'a pas été donnée. Elle mérite pourtant de l'être. C'est un document précieux sur l'état moral et intellectuel de la société au commencement du XIXe siècle. Elle complète la lettre du même correspondant imprimée *in extenso* dans les *Archives* page 169, et une lettre personnelle du même signataire dont un long extrait a été publié par Lenoir lui-même dans le tome I de son *Musée des monumens français*. On ne peut donc pas arguer de son caractère intime pour la supprimer.

cousin pour Paris pour me renouveler au souvenir de M. Lenoir qu'il ne me sera jamais possible d'oublier. La trempe de son âme a une indentité (*sic*) sympathique avec les impressions morales que la nature et l'étude m'ont départies. Qu'est devenu le tombeau de l'ami déplorable de l'abbesse du Paraclet? Combien je désire vivement de le voir! Combien les soins intelligents de M. Lenoir ont deu répandre d'intérêt sur le monument!... J'espère de jouir de cette vue. J'espère aussi d'admirer avec tous les êtres qui savent lire et sentir l'inestimable collection que notre France doit à ses travaux.

J'adjure M. Lenoir de me donner son aide auprès du ministre actuel. Qui mieux que lui peut soulager la triste humanité! Il est médecin... dans toute la pureté de ce titre honorable... Et moi je brûle de servir mes semblables, croyés moi bien, mais je me sens le besoin d'un peu d'évidence... Qui pourra blâmer mon émulation!

J'attends vivement des nouvelles de M. Lenoir. J'espère qu'il aura pour moi l'attentive amitié de m'annoncer lorsque mon modeste nom sera inscrit sur le socle qui doit accompagner le tombeau d'Abélard. J'ai l'honneur de le saluer avec estime et dévouement.

BOYSSET, Dr Mn.

Pourquoi la lettre du ministre Letourneur sur un groupe du sculpteur Pajou n'est-elle pas publiée page 109, quoiqu'une allusion soit faite à ce monument?

Archives du Musée des monuments français

Le 11 messidor an VI de la République (29 juin 1798), une statue de marbre blanc du sculpteur Pajou, représentant la princesse Leczinska, femme de Louis XV, sous les traits de la Bienfaisance, EST ENTRÉE AU MUSÉE (*sic*). — ALEXANDRE LENOIR.

DOCUMENTS ORIGINAUX

Paris, le 11 messidor an VI de la République.

Le Ministre de l'intérieur au citoyen Cailliers de l'Étang, instituteur des vétérans, rue de Mignon. — Citoyen, le Directoire exécutif m'a transmis la lettre par laquelle vous lui proposés de céder au gouvernement une statue nommée *la Bienfaisance*, en échange de laquelle il vous serait donné du marbre blanc pour la même valeur. Comme, d'après l'examen que j'ai fait faire de cette statue, il est reconnu qu'elle ne représente autre chose que la femme de Louis XV, couvrant de son manteau deux enfants et un pelican, et qu'une pareille production ne saurait convenir à la République, je vous préviens que je ne peux accepter la proposition que vous avés faite. — Salut et fraternité. LETOURNEUR.

Un certain nombre de documents sont altérés, bien que leur texte intégral ait paru antérieurement. En voici un exemple entre cent. Deux lettres de Legangneur, « directeur de la raffinerie révolutionnaire des poudres et salpêtres de la République, » quoique déjà publiées, sont réimprimées *in extenso*, à la date de floréal an II. Le nouvel éditeur supprime cependant les annotations manuscrites très intéressantes que Lenoir a tracées sur les originaux et qu'il a signées. Étrange publication d'*archives*, dont les textes sont moins complets, moins exacts et moins corrects que ceux qui circulent partout depuis longtemps ! Un des documents capitaux est la pièce n° XVII, rapport détaillé sur l'état des tombeaux de Saint-Denis au moment de l'exhumation des rois. Ce rapport, qui n'est pas inédit, n'est pas imprimé dans les *archives* conformément au texte original et la leçon nouvelle est inférieure au texte déjà publié. De plus, les éditeurs ne disent pas que cette pièce n'émane point de Lenoir et laissent supposer, par leur silence, qu'elle est de lui. Enfin, on ne trouve dans les notes aucun renvoi aux documents analogues imprimés par Lenoir dans différents ouvrages.

Tout ce qui a trait à l'organisation du Musée des monuments français semble avoir été l'objet d'une suppression systématique. Pourquoi les les *Archives* ne portent-elles pas trace d'une lettre de Bénézech, ministre de l'intérieur, adressée à Lenoir en date du 6 messidor an V? Pourquoi une lettre de Lenoir au même ministre a-t-elle disparu à la date du 16 ventose an V? Non seulement ces lettres figurent au dossier qu'on s'est donné l'apparence de publier, mais de plus elles ne sont pas inédites. Ailleurs, on saute du 7 germinal an IV (27 mars 1796) au 12 floréal de la même année (1er mai 1796). On supprime ainsi les documents de tout un mois, parmi lesquels de très importants, comme la lettre du ministre de l'intérieur au citoyen Lenoir, du 19 germinal an IV. Cette pièce, qui définit le caractère que le gouvernement voulait donner au Musée des monuments français, est du plus haut intérêt et mérite d'être publiée *in extenso*. Il n'est pas permis d'ignorer son existence, puisque Lenoir, dans plusieurs éditions de ses notices, en a fait paraître divers passages, et qu'elle est, ailleurs, imprimée tout au long. Une lettre de Bénézech, qui n'est que le corollaire de cette décision ministérielle, a été cependant jugée, par les éditeurs, digne d'être réimprimée dans un des passages les moins curieux, ainsi qu'on peut s'en convaincre en comparant le texte publié autrefois à l'extrait inséré dans les *Archives* à la date du 7 germinal an IV. Pourquoi des documents sans grande importance, imprimés à profusion par Lenoir dans plusieurs éditions de ses catalogues, sont-ils réimprimés : p. 19, n° XXI, p. 34, n° XXX, sans aucun renvoi aux textes antérieurs, sans rien pour indiquer que ces pièces ne sont pas inédites? Et, s'il est entré dans le plan des éditeurs de

republier ainsi certains textes déjà parus afin de constituer un ensemble complet des sources du musée de Lenoir, pourquoi les documents les plus considérables sur la matière n'ont-ils pas été, sinon réimprimés, au moins signalés? Comment justifier une lacune du 6 juillet au 11 septembre 1801, quand plusieurs documents, figurant non seulement au dossier, mais déjà publiés, pouvaient servir à la combler? Rien non plus entre la date du 19 ventose an X et celle du 24 floréal de la même année. Pourquoi les *Archives* ne parlent-elles pas d'un second groupe de deux enfants attribué par Lenoir à Puget, provenant, suivant la même autorité, de l'église des Minimes de Toulon et appartenant au citoyen Tirol? Proposé le 15 ventose an X, ce monument fut refusé par Chaptal le 13 germinal de la même année. Pourquoi, à la date du 6 frimaire an XI, la lettre de Chaptal annonçant à Lenoir la nomination de Denon a-t-elle disparu, ainsi que les très curieux renseignements que le directeur du musée des Petits-Augustins nous a laissés sur cet événement? Est-ce négligence? Est-ce parti pris?

Pendant le cours de la publication, les auteurs ont judicieusement reconnu qu'il y avait lieu de compléter la réunion des documents formée par Lenoir, et d'étendre le cercle des informations. Malheureusement l'enquête n'a pas été sérieuse et la perspicacité a fait défaut dans le choix des textes ajoutés. Un certain nombre de documents sont suivis de cette mention : *tiré des archives de l'administration des Beaux-Arts.* Cette ndication d'origine peut être utile dans quelques cas, mais dans quelques autres elle est absolument superflue ; car, certains documents signalés comme découverts dans les archives de l'administration courent les rues depuis près d'un siècle, et ont été déjà publiés plusieurs fois par Lenoir. Un renvoi à l'imprimé original serait donc non moins utile que la citation de la copie manuscrite. C'est notamment le cas de certains états de dépenses antérieures à l'an XII. Il existe quelque part des états imprimés, corrigés à la main, et complétés par Lenoir. Mais ce ne sont pas ceux qui ont été trouvés dans les archives de l'administration des Beaux-Arts.

Par-ci, par-là, à l'aide de quelques notes distribuées au hasard, on a cherché à donner à cet ouvrage une apparence de caractère critique et comme une teinture d'érudition. La tentative n'a pas réussi en général. Aux sources altérées et incomplètes, on a ajouté, trop souvent, des commentaires insuffisants, quand ils ne sont pas erronés.

Une note de la page 18 indique comme se trouvant au Louvre deux captifs du mausolée de Jean Casimir, autrefois dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. Ceci n'est pas exact. Les *captifs* du tombeau de Casimir n'étaient pas en marbre, mais en pierre. L'un d'eux a été retrouvé en morceaux lors des travaux exécutés au carrefour de Saint-Germain-des-

Prés pour le passage du boulevard Saint-Germain, et il est conservé actuellement à l'hôtel Carnavalet dans le musée municipal. Il a été gravé dans les *Mémoires des antiquaires de France.* Les soi-disants captifs du Louvre sont en marbre et proviennent, tout au contraire, de Saint-Denis. C'est ce que constate, sans d'ailleurs s'en apercevoir, un autre annotateur, quand il dit (page 293, note 1) que les deux captifs ou soldats du musée du Louvre proviennent de la chapelle funéraire des Valois à Saint-Denis. Mais je dois à la vérité de déclarer que l'apparente conversion du second annotateur à mon opinion est tout à fait inconsciente, car le même savant a soutenu dans un de ses ouvrages, la *Statistique monumentale de Paris*, que les prétendus captifs du Louvre provenaient du tombeau de Casimir, ce qui demeure toujours matériellement impossible.

« Nous ignorons, dit l'auteur de la note 1 (page 13), ce que sont devenus pendant la période révolutionnaire les *Droits abolis* et *l'Hérésie détruite*, qui ne paraissent pas avoir trouvé place aux Petits-Augustins. »

C'est une erreur ; ces deux bas-reliefs, qui provenaient du monument de la place des Victoires, ont parfaitement trouvé place aux Petits-Augustins. Ils furent exposés par Lenoir, à partir de 1806, sous les numéros 319 et 320.

Le bas-relief représentant une allégorie à la gloire de Louis XIV, placé à l'École des beaux-arts, ne vient pas, comme on le croit (p. 43), de la porte Saint-Antoine, mais bien du château de Vincennes, ainsi qu'Alexandre Lenoir l'a déclaré en l'an X, après l'avoir acheté au citoyen Baudri, marbrier.

Voici de quelle façon sont quelquefois rédigées les notes de l'ouvrage : « Un buste de Colbert par Coyzevox est au musée de Versailles (*Catalogue d'Eud. Soulié*, édition de 1859, n° 790). Il y a tout lieu de penser que c'est celui dont Alexandre Lenoir propose ici l'acquisition. » Le rapprochement n'est pas heureux. Le buste proposé par Lenoir était en *marbre* et le buste n° 790 de Versailles est en *plâtre*.

Le monument commenté p. 264 n'est pas une *pierre gravée*, c'est le bas-relief conservé au musée du Louvre sous le n° 46 du Catalogue des sculptures de la Renaissance. La Vierge ou *Mère de douleurs*, de Germain Pilon (p. 293), ne vient pas de la chapelle de Birague. La Vierge attribuée à Coysevox (p. 293) n'avait pas été tirée de la salle des antiques du Louvre. La *Renommée* du château de Richelieu (p. 341) n'est jamais entrée ni au musée des Petits-Augustins ni au musée du Louvre, etc. etc.

Ce n'est pas la seule preuve que je pourrais fournir de l'absolu défaut de préparation des éditeurs du présent livre. Ceux-ci ne se sont pas donné la peine de lire les ouvrages imprimés de Lenoir. Cette étude préalable leur aurait évité cependant quelques erreurs, révélé la publication de nombreux documents, qu'ils réimpriment ingénuement comme

inédits, et fait connaître l'existence de bien des pièces dont les *Archives* sont dépourvues ; elles auraient dû, sinon les reproduire, au moins les signaler. A la page 109, il est question de la statue ou du groupe de *Louis XIV domptant la Fronde*, aujourd'hui à Chantilly, et non pas à Chilly-Mazarin, comme on l'a dit depuis, trouvé en l'an VI, dans les caves du palais des Cinq-Cents. Mais l'annotateur improvisé de ce document a la bonté de nous apprendre qu'il n'a pas reconnu la sculpture. « Nous respectons, dit-il, le texte de cette pièce, non sans être frappé de son étrange rédaction. Dans le premier paragraphe, il est question d'une statue, dans le second d'un groupe. » Nous nous empressons de rappeler à cet annotateur diligent qu'il existe un ouvrage de Lenoir en huit volumes, intitulé: *le Musée des monumens français*, dans lequel on lit, tome V, page 115, le passage suivant : « N° 476.— La gravure que l'on voit ici est la représentation d'un groupe en marbre blanc, sculpté par Sarrazin, qui fut élevé en l'honneur de Louis XIV. On voit le jeune roi foulant aux pieds la Fronde représentée par un soldat renversé, dont la lance est brisée, et dont le casque est surmonté d'un rat. Voici l'historique de cette statue, que l'on avait enterrée dans les caves du Palais-Bourbon, et qui fut trouvée lorsqu'on fit les fondations de la salle du conseil des Cinq-Cents, occupée aujourd'hui par le Corps Législatif. Le Prévôt des Marchands et les échevins élevèrent sur un piédestal, dans la cour de l'hôtel de ville de Paris, la statue de Louis XIV, qu'ils avaient fait sculpter par Sarrazin, et ils se rendirent en cérémonie, le 23 juin 1654, la veille de la Saint-Jean, en présence de la statue. Ils eurent soin de prendre un jour de réjouissance publique, pour ne pas annoncer une fête commandée; le peuple, encore mécontent et enclin aux soulèvements, ne l'eût probablement pas goûtée. La statue fut élevée une demi-heure avant d'allumer le feu. Louis XIV est représenté habillé en Romain, foulant la Fronde, et la montrant vaincue avec le bâton de commandement qu'il tient à la main. Cette figure resta en place jusqu'au 30 janvier 1687. Cette année, Louis XIV vint dîner à l'hôtel de ville un jour de réjouissance publique, et dit en entrant dans la cour : « Otez cette figure, elle n'est plus de saison. » De Courcy était alors prévôt des marchands. La nuit même, on ôta la statue; elle fut portée à Chessy, dans la maison de campagne de M. de Fourcy, qui la fit élever dans ses jardins. Quelque temps après, la maison de Condé fit faire l'acquisition de ce monument, et, pour le dérober à la connaissance du public, elle le fit enterrer dans les caves de son palais. » De 1800 à 1816, sept éditions du catalogue des Petits-Augustins ont répété, avec plus ou moins de détails, les mêmes renseignements. Mais notre annotateur n'a cure de ces textes. Il ne daigne sans doute s'occuper des documents imprimés que lorsqu'il en découvre des copies manuscrites dans certains cartons d'archives.

En terminant ce rapide examen, qui serait facilement approfondi et continué, je m'empresse de déclarer que je me refuse à regarder la plupart des membres de la commission de l'inventaire comme responsables de ce travail avorté. J'estime qu'on a abusé de l'autorité justement attachée à leurs noms, en imprimant ceux-ci en gros caractères au bout de quelques mots de notes isolées, toutes spéciales, et sans aucune cohésion doctrinale entre elles. On a cru peut-être en imposer au vulgaire en lui montrant, au bas des pages, les noms les plus estimés de la science. Cependant, ce pavillon respecté ne saurait couvrir indistinctement toute la marchandise qui réclame sa protection. Ce n'est donc pas à quelques savants annotateurs, collaborateurs intermittents du livre discuté, que je reproche les nombreux défauts de cet ouvrage. C'est au contraire à ces érudits que je m'adresse, pour leur signaler confraternellement le caractère dangereux et compromettant de l'œuvre à laquelle ils ont été associés à leur insu. Louis Courajod.

---

68. — **L'an mille**, formation de la légende de l'an mille, état de la France de l'an 950 à l'an 1050, par Jules Roy, professeur à l'École des chartes et à l'École des hautes études. — Paris, Hachette, in-12 de 350 p., 36 gravures. *Bibliothèque des merveilles*. Prix : broché, 2 fr. 25; relié, 3 fr. 50.

Le livre de M. Roy semble avoir un double but : 1° vulgariser, après les avoir renforcées d'arguments nouveaux, les conclusions de la science actuelle sur la légende de l'an mille, et rechercher les origines de cette légende ; 2° présenter le tableau de la France à la fin du xe siècle et au commencement du xie ; — mais en réalité ce tableau n'est que le développement de l'argument le plus décisif invoqué par l'auteur. Ce mode d'exposition empêche le livre de ressembler à une thèse. Le genre de la narration historique est celui qui convenait le mieux à une démonstration destinée au public plus mondain qu'érudit qui lit les volumes variés de la *Bibliothèque des merveilles*, et tout porte à croire que ce très intéressant ouvrage atteindra son but : il contribuera à réformer les idées fausses mises en circulation par des historiens, célèbres et à juste titre, je le veux bien, mais qui ont eu trop souvent beaucoup plus d'imagination que de critique. Les quelques dissertations arides publiées jusqu'ici sur la question de l'an mille, n'ont en somme édifié qu'un très petit nombre de lecteurs ; c'est toujours une bonne action de mettre la vérité à la portée de tous.

Les titres scientifiques de l'auteur et ses précédents travaux dispensent de dire que nous sommes en présence d'une publication à peu près irréprochable au point de vue de l'érudition et fort remarquable au point de vue littéraire.

L'An mille est divisé en douze chapitres, dont les deux premiers auraient pu, ce nous semble, être supprimés en grande partie sans inconvénient : ils traitent de la croyance à la fin du monde dans les mythologies orientales et dans les mythologies classiques. — Le troisième montre que l'Apocalypse de saint Jean, mal interprété par certains esprits, devint la source de cette erreur que le jugement universel aurait lieu en même temps que sonnerait la première heure du XIe siècle. Les prédications d'Abbon (de Fleury), etc., ne purent empêcher cette idée excentrique de « rouler dans le cerveau malade de quelques illuminés. » Et cela se comprend facilement, si l'on examine l'état du monde à cette époque. M. Roy nous dépeint la condition sociale, les mœurs, les occupations du peuple (chapitre IV), des grands (chapitre V) et du clergé (chapitre VI) au Xe siècle. Il nous fait le tableau lamentable de la misère alors régnante, des famines, des pestes, des guerres, des invasions, qui ont désolé cette époque. Il nous décrit les châteaux de la fin de l'époque carlovingienne et nous raconte les moyens employés pour assiéger les villes ; il passe en revue les œuvres intellectuelles qu'a produites le Xe siècle, les écoles qui florissaient alors, l'état des sciences et des arts, les superstitions en vogue, les fondations d'églises ou de monastères, les conciles, etc., et il conclut qu'à l'approche de l'an mille, il n'y avait en France (quoi qu'en aient dit Michelet et d'autres) « ni cette torpeur résignée, ni cette inaction fatale qui doivent exister chez un peuple qui n'est pas sûr du lendemain, et qu'on a trouvées dans le monde étrusque quand il se crut arrivé à la dernière période de son existence. »

Le chapitre VII, consacré à l' « étude des témoignages des historiens contemporains relatifs à l'an mille », est la démonstration de la proposition suivante : « De l'an 950 à l'an 1050, il n'y a pas un chroniqueur, pas « un annaliste qui fasse une simple allusion à une terreur universelle « produite par la venue du jugement général. Les annalistes continuent « à raconter pêle-mêle les querelles des évêques et des moines, les « batailles des grands, les disettes, les famines, les phénomènes célestes « qui effrayent ceux qui ne les comprennent pas, et quand ils arrivent à « l'année qui devait être l'année fatale, l'année suprême, ils sont aussi « calmes et aussi froids qu'en présence de celles qui l'ont précédée, et « de celles qui l'ont suivie. Pas un mot de crainte au début, pas un soupir « de soulagement à la fin ! » (page 170) Après avoir résumé et cité les chroniques du temps, M. Roy réfute les huit témoignages invoqués par les historiens qui ont vulgarisé l'erreur. La réfutation est décisive, mais il y manque les noms des historiens qu'elle combat.

Les chapitres VIII, IX, X et XI sont le tableau de la France et même des principaux États de l'Europe durant la première moitié du XIe siècle.

Après avoir résumé l'histoire politique et religieuse, l'auteur raconte la renaissance de l'architecture, la renaissance littéraire, les débuts de la angue vulgaire.

M. Roy aurait peut-être pu insister davantage sur ce fait que la renaissance architecturale avait été préparée par le xe siècle. Il nous paraît avoir dépassé un peu les limites du sujet qu'il s'était tracé en nous parlant pour la première moitié du xie siècle des écoles régionales de l'architecture romane, et surtout en nous donnant comme exemples des monuments du xiie siècle. L'auteur a reproduit les idées très contestables de Viollet-le-Duc sur l'ordre de Cluny.

La première œuvre littéraire dont M. Roy nous entretient (chapitre xi) est la *Vie de saint Alexis*, qui a peut-être pour auteur un chanoine qui composait à Rouen des cantilènes en 1053 ; la *Chanson de Roland* est encore postérieure, mais nous n'avons guère d'autres spécimens de la littérature du xie siècle, et il nous serait difficile, sans ces vénérables monuments, de nous faire une idée exacte de ce qui les a précédés. — Dans le chapitre où il traite de la langue vulgaire, M. Roy parle aussi du « réveil du peuple après l'an mille » ; en d'autres termes, il résume l'histoire du mouvement communal, lequel, on le sait, n'appartient que très partiellement à la première moitié du xie siècle.

Le dernier chapitre du livre (chapitre xii) fournit d'abord la conclusion de l'auteur : « Les arguments des partisans d'une terreur universelle, « à l'approche de l'an mille, ne peuvent soutenir l'examen d'une critique « loyale, car ils ne reposent sur aucun texte concluant, et ils ont contre « eux les témoignages des écrivains contemporains ; en outre, l'état « politique, religieux, littéraire et artistique de la France à cette époque « prouve que l'on ne redoutait nullement le *Dies irae*, ce jour de colère où « le monde actuel serait réduit en poussière, et tous les renseignements « généraux qui nous sont fournis par l'histoire relativement aux der- « nières années du xe siècle, donnent un démenti catégorique à la doc- « trine des prétendues terreurs de l'an mille. — L'histoire de la première « moitié du xie siècle nous fait assister à une renaissance littéraire, artis- « tique, sociale, développement normal et régulier d'un mouvement qui « est antérieur à l'an mille, qui n'a pas été arrêté une seule année, et « qui a progressé rapidement parce qu'il a été favorisé par des causes « diverses, entièrement étrangères à la superstition et à la terreur. Il « n'y a donc eu, vers l'an mille, ni effarement général, ni panique univer- « selle... Les terreurs de l'an mille ne sont qu'une légende et un « mythe » (pages 323-324).

M. Roy termine son douzième chapitre « en montrant que le mythe est d'invention récente, et en essayant de rassurer, au nom de la science humaine et de la science divine, les peureux et les timides, s'il en existe

encore, qui pourraient se laisser effrayer par l'apparition d'une comète comme de simples vilains du moyen âge. » — Laissons de côté la petite leçon sur les comètes, laissons de côté aussi les dernières phrases de l'auteur dans lesquelles Voltaire donne la main à Jésus-Christ (et à M. de la Palisse) pour nous annoncer que la fin du monde arrivera... on ne sait pas quand. — M. Roy montre (pages 324 à 332) que la légende de l'an mille était encore inconnue des historiens érudits du xvie siècle. Il croit cependant que c'est de leur temps qu'elle a pris naissance. « La Réforme, en effet, comme l'a très bien montré M. A. Réville, dans sa notice des croyances chiliastes, a ramené un bon nombre d'esprits à l'étude de l'Apocalypse. » D'après M. Roy, Le Vasseur, dans ses *Annales de l'Église de Noyon* (1633), est le premier qui ait interprété le texte de Raoul Glaber de façon à lui faire dire que le renouvellement des églises en l'an 1003, fut une conséquence des terreurs de l'an mille. Sauval expliqua la construction de Notre-Dame de Paris comme Le Vasseur avait expliqué celle de Notre-Dame de Noyon. Néanmoins « la croyance à la panique de l'an mille ne fut pas facilement admise par les historiens du xviie siècle. » Au xviiie siècle, Longueval dans le tome VII de son *Histoire de l'Église gallicane* (1734), et les Bénédictins, dans le tome VII de l'*Histoire littéraire* (1746), acceptent franchement la légende, tandis qu'on ne la trouve ni dans le P. Daniel, ni dans Fleury, ni dans dom Vaissète. En 1769, Robertson l'introduit (avec la mention des sources qu'a discutées M. Roy, chapitre vii), dans son tableau des progrès de la société en Europe, qui est une introduction à son *Histoire de Charles-Quint*. Ce livre, traduit par Suard, devint après la fondation de l'Université le manuel des professeurs d'histoire de nos premiers lycées : c'est là que nos historiens modernes et plusieurs érudits ont appris la légende de l'an mille. Elle a fait fortune sous le double prestige de leur autorité et de leur habileté dans l'art de conter, et grâce à eux, ce qui n'était qu'un mythe, est devenu un événement d'un grand poids dans l'histoire de l'humanité.

Le *Bulletin critique* manquerait au premier de ses devoirs, s'il ne signalait pas les côtés faibles des livres qu'il analyse. Nous avons déjà souligné au passage diverses choses qui nous ont paru un peu défectueuses. Nous ajouterons qu'il y a çà et là dans le livre de M. Roy des passages qui étonnent, — et surtout qui détonnent, au milieu du récit sévère et consciencieux de l'historien. M. Roy a quelquefois oublié qu'il est professeur dans notre grande école d'érudition et que par suite il doit à ses élèves aussi bien qu'au public des modèles irréprochables d'exposition et de discussion historique. Il nous faut bien le reconnaître, il a quelquefois sacrifié à la littérature, et il y a dans son livre un certain nombre de passages que l'on croirait sortis de la plume d'un journaliste. Heureusement il y en a peu.

L'illustration du livre est loin d'être à la hauteur du texte. A part quelques rares exceptions, toutes ces images (je n'ose dire ces gravures) sont des plus mauvaises. En majeure partie, ce sont des inutilités ou des fantaisies, et l'anachronisme est fréquemment leur moindre défaut. L'œuvre d'un érudit comme M. Roy méritait mieux.

L'An mille doit avoir sa place dans toutes les bibliothèques pédagogiques. On nourrit les instituteurs et leurs écoliers de tant de sottises et de tant d'erreurs, que ce sera une bonne fortune de pouvoir leur mettre entre les mains un « contre-poison » d'une lecture aussi intéressante. Quant aux travailleurs, ils y trouveront plaisir et profit : c'est le meilleur éloge qu'on puisse faire d'un livre de vulgarisation. Jos. Berthelé.

CHRONIQUE

— Il y a dans le *Palestine Exploration Fund, quarterly statement* d'avril 1885 deux excentricités remarquables. La première, du célèbre Gordon (p. 78), met l'Eden à la place qu'occupent actuellement les îles Seychelles et identifie le troisième fleuve paradisiaque le Gehon (Gihon) avec la source de Gihon, qui se serait déversé de la vallée de Hinnom dans la mer Morte et de là, par quelque ravin inconnu, dans la mer Rouge : *Aden* rappelle beaucoup *Éden*. La seconde est signée : Girdler Worrall (p. 138). D'après lui, c'est dans la vallée de Hinnom, vers sa jonction avec celle du Cédron, que Notre-Seigneur a été crucifié. Les saintes femmes qui, nous dit l'Evangile, assistaient au supplice, se tenaient sur la montagne du Mauvais-Conseil. Le principal mais peu sérieux argument de M. Worrall est que la distance entre cet endroit et la tour Antonia, où le Christ fut condamné, s'accorde bien avec les données évangéliques. Il ne trouve du reste rien d'étonnant à ce que toute trace du monticule sur lequel eut lieu le supplice ait disparu à la suite des intempéries des saisons. C. T.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 20 mai 1885. — M. de Villefosse fait, au nom de M. l'abbé Duchesne, hommage de son mémoire intitulé : *les Sources du Martyrologe hiéronymien*, étude critique d'un précieux document hagiographique, dont M. l'abbé Duchesne prépare une édition définitive en collaboration avec M. J. B de Rossi. — M. de Bourgade fait circuler des dessins de fragments de poteries rouge-lustré ornés de sujets en relief et trouvés à Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme). Il y relève des estampilles de potiers dont quelques-unes avec noms gaulois.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 1er avril. — La correspondance renferme une lettre de M. Ed. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, mentionnant plusieurs découvertes archéologiques, entre autres : de beaux sarcophages sculptés, mis à jour par les fouilles de la villa Bonaparte ; deux statuettes en terre cuite, hautes de quinze centimètres, trouvées à Civita Lavinia ; elles n'ont ni jambes, ni bras, ni tête ; une ouverture pratiquée au milieu de la poitrine laisse voir les organes intérieurs ; enfin, près de la basilique de Sainte-Agnès, on a

exhumée l'inscription suivante : Σπένθηρος Τυανέος ἐπιτάφιος ὃν κατέθηκεν αὐτῷ ὁ θρεψάμενος καὶ τὸ ἐπίγραμμα ἐχάραξε. — M. Castan lit un mémoire sur le capitole de Carthage. Beaucoup de colonies romaines avaient un capitole, c'est-à-dire un temple renfermant trois sanctuaires, ceux de Jupiter, de Junon et de Minerve ; celui de Carthage est connu par une inscription et par quelques textes ; un auteur du IV^{e} siècle place le temple de Juno Coelestis, à Carthage, sur la colline de Byrsa ; c'était donc l'emplacement du capitole ; il y avait à côté un temple d'Esculape. Ce mémoire fera partie d'une étude d'ensemble sur les capitoles de l'empire romain. — M. Louis Havet lit un travail sur le classement et la valeur critique des manuscrits du grammairien latin Nonius Marcellus. Il cherche à dissiper l'obscurité qui enveloppe cette question en établissant un tableau généalogique des copies existant encore et des copies perdues dont elle procèdent. L'examen des variantes est la base de ce classement.

Séance du 10 *avril.* — Lettre de M. Ed. Le Blant signalant la découverte de sépultures archaïques non incinérées sur le Viminal, près de l'enceinte de Servius Tullius, et, sur le versant du Quirinal, la découverte d'une statue en bronze représentant un lutteur assis. — M. P. Meyer continue la lecture de son mémoire sur deux manuscrits du moyen âge ; il arrive au manuscrit qui contient une histoire de Jules César. L'auteur y fait preuve de qualités littéraires rares à son époque et d'un sens archéologique remarquable grâce auquel il a parfois devancé les découvertes modernes ; il égaye son récit par des allusions piquantes aux choses de son temps ; il attribue la construction des arènes de Paris à Chilpéric I^{er}, petit-fils de Clovis ; de son récit il ressort que ces mêmes arènes ont été detruites au temps où on construisit l'enceinte de Philippe-Auguste (1211). Cet écrit est postérieur à la mort de Philippe-Auguste (1223), et antérieur à la rédaction du *Trésor* de Brunetto Latino (1266), où on en trouve des extraits. Cet ouvrage fut très répandu et traduit en italien. — M. Duruy rend compte de la visite qu'il a faite aux arènes de Paris avec les délégués des sociétés savantes.

Séance du 17 *avril.* — M. Bergaigne rend compte d'une série d'inscriptions envoyées par le capitaine Aymonier, chargé d'une mission scientifique au Cambodge. Après un résumé rapide des résultats importants et nouveaux que la science doit aux envois précédents de M. Aymonier, M. Bergaigne fait ressortir l'intérêt des nouvelles inscriptions : elles permettent d'étendre beaucoup plus qu'on ne l'avait fait jusqu'ici la domination du Cambodge ; une inscription nous apprend que le roi Mahendravarman, prédécesseur d'Içanavarman, qui régnait en 626, portait avant son avènement le nom de *Citrasena* ; ce texte prouve qu'il faut identifier avec le Cambodge le pays appelé par les Chinois Tchin-la, et dont le roi *Chi-lo-se-na* envoya, d'après les annales chinoises, une ambassade en Chine en 616 et en 617. Une autre inscription fixe à peu près à l'an 1360 le règne de Râma, roi de Siam. D'autres inscriptions du roi Jayavarman VII (1162-1186) prouve qu'à cette époque le Cambodge n'était pas, comme on le croit, en décadence, mais dans une période très florissante. — M. Robiou envoie un mémoire sur une nouvelle édition du fameux décret de Rosette, conservée au musée de Boulaq et postérieure de quatorze ans à la première. M. Robiou s'attache surtout à démontrer que certaines particularités qui se rencontrent dans la date de ce nouveau texte, sont dues à une erreur du lapicide et n'ébranlent pas les théories qu'il a émises autrefois sur la chronologie égyptienne. — M. Casati commence une série de lectures sur la numismatique étrusque. Il s'attache surtout aux attributions des monnaies et affirme qu'une monnaie sur laquelle on a lu, à tort selon lui, *Peithesa*, porte *Peiresa*, forme étrusque de *Perusia*, Pérouse.

H. Thedenat.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 13 1er Juillet 1885

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 64. Fr. Bonnardot. Le Psautier de Metz. *S. Berger.* — 65. A. Longnon. Atlas historique de la France. *L. Duchesne.* — 66. Ricards. Catholic Christienaty and modern unbelief. *Abbé de Broglie.* — Variétés. Les Manuscrits de Bérat. *Batiffol.* — Nécrologie. Léon Renier. *Henri Thédenat.* — Chronique. — Société nationale des Antiquaires de France. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

64. — **Le Psautier de Metz,** texte du xive siècle. Édition critique publiée d'après quatre manuscrits par François Bonnardot. Tome Ier, texte intégral. Paris, Vieweg, 1884, in-8° de 464 pages (Bibliothèque française du moyen-âge, t. III).

La Bibliothèque française du moyen âge, dirigée par MM. Meyer et Paris, vient de s'enrichir d'un volume qui lui fera honneur. Il est consacré au *Psautier de Metz*, publié pour la première fois d'une manière complète. L'introduction critique étant réservée, ainsi que l'étude philologique et le glossaire, pour le deuxième volume, le lecteur nous saura gré d'accompagner l'annonce du volume Ier de quelques mots d'explication, au risque de répéter parfois ce qui a déjà été dit ailleurs (1).

Le Psautier de Metz est publié d'après quatre manuscrits. Le plus complet porte le numéro 4327 dans la Bibliothèque Harléienne, au *British Museum;* c'est un joli petit volume daté de 1365; il ajoute au Psautier et aux Cantiques l'office de la Vierge, les Psaumes de la Pénitence et l'Office des morts : les psaumes qui sont compris dans ce dernier office ne reproduisent pas le texte du Psautier de Metz. Le manuscrit 798 de la Bibliothèque Mazarine, qui provient de l'Oratoire, est encore plus petit et plus finement exécuté ; également daté de 1365, il est presque absolument identique, à l'exception des appendices, au manuscrit Harléien; malheureusement il est mutilé. D'autre part on trouve dans le manuscrit français 9572 de la Bibliothèque nationale un texte assez différent et généralement plus concis, mais qui n'est pas l'original de celui des deux autres manuscrits. Ce texte, à la différence du premier, ne se donne pas comme « lorrain », mais son dialecte est également celui de Metz, et le manuscrit qui l'a conservé porte la signature d'un gentilhomme messin du xvie siècle. Enfin les Psaumes de la pénitence se sont conservés dans

(1) S. Berger, *la Bible française au moyen âge*, Paris, 1884, in-8.

un recueil de *varia* qui forme le numéro 189 de la bibliothèque d'Épinal et qui provient de la grande famille messine des d'Esch. Les Psaumes du manuscrit d'Épinal ne sont pas écrits dans le pur dialecte de Metz, mais dans une sorte de patois lorrain (1). Telles sont les sources de l'édition que nous donne M. Bonnardot.

En tête du Psautier de Metz, se lit une remarquable préface dont nous ne pouvons donner ici que les premiers mots, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Mazarine : « Vez ci lou Psaultier dou latin trait et translateit en romans en laingue lorenne, selonc la veritett commune et selonc lou commun laingaige, au plus pres dou latin qu'en puet bonnement, aucune fois de mot a mot, aucune foiz sentence pour sentence... » Cette « prefaice et prologue » est un des monuments les plus curieux de l'histoire de la grammaire française ; elle se termine par un extrait des « Dits de saint Augustin » sur les Psaumes, destiné à faire voir « queil profit puet venir a celui qui devotement se welt acostumeir a dire lou Psaultieir, soit en romans pour les gens laye, soit en latin pour ceulz qui l'entendent », et qui commencent ainsi : « Li chans des Psaulmes et dou Psaultieir, il enbelit les armes, il appellent et semont les aingres en ayde, etc. ». Ce texte ne se retrouve pas parmi les œuvres authentiques de saint Augnstin.

Malgré bien des longueurs, malgré surtout l'amas de synonymes qui fatigue le lecteur et qui provient sans doute de plusieurs remaniements successifs, il faut reconnaître que le Psautier lorrain est une belle œuvre et bien digne de nous être conservée. Croit-on que toutes nos traductions modernes soient supérieures, par exemple, à celle du psaume XVIII^e (XIX^e de l'hébreu) :

Li cielz racontent la gloire de Dieu, et li firmament annunce et preche les euvres de ses mains.

Li jour au jour dit et reveile son parleir, et li nuit a la nuit demonstre sa science.

Nulles parolles ne sont ne sermons desquelz li sons et li voix ne soit oyz et sceuz.

Per toute terre est yssus lour son, et jusques a la fin dou monde les parolles d'yceulz.

Il ait mis sou tabernaicle et sa mansion on soloil et est comme uns espouseiz qui vient bien pareiz fuer de sa chambre.

Il c'est esjois comme uns geant pour courre per la voie ; dou plus hault ciel ait esteit sa venue.

Et sou retour est jusques a sa soverainne haultesse ; ne nul ne se puet de sa chalour quaichieir ne wardeir.

Li loy de Nostre Signour est sens nulle corruption de pechieit, et convertit les arme a bien ; et li tesmoignaige de Nostre Signour, loial et boin, preste sapience aux tres humbles et petis.

(1) Voyez Fr. Bonnardot, *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1876, p. 64-134.

Les justices Nostre Signour sont droiturieires, et font joieux les cuers et lieiz; li commandement de Nostre Signour est luisant et cleir, qui les yeulz enlumine et aclercit...

Sire, tu es mon adjutour et aide, et mon rachetour.

La lecture des Psaumes, dans notre ancienne langue française, est attrayante pour ceux même que la philologie n'intéresse que de loin. Le Psautier est lu journellement, soit en latin, soit en français, par un très grand nombre de personnes pour lesquelles cette lecture risque de devenir une sorte de routine. Il n'est pas inutile de le lire parfois dans quelque traduction ancienne ou étrangère ; on apprend ainsi à y trouver des beautés nouvelles, et à l'apprécier davantage.

Du reste, il faut le dire, les beautés du Psautier lorrain, si beautés il y a, sont celles des anciens Psautiers français en général. Quelque intéressante que soit la langue messine, ce dialecte est assez lourd et traînant, et, comme nous l'avons déjà dit, notre texte est assez loin de l'original pour avoir été chargé en route d'un grand nombre de répétitions encombrantes. Mais puisque nous ne pensons pas que le texte des manuscrits messins du XIVe siècle soit un texte original, il nous faut remonter plus haut et nous demander quelles en sont les sources.

L'étude des anciennes traductions de la Bible dans la langue de Metz présente à tous égards un intérêt extrême ; l'historien y trouve matière aux réflexions les plus sérieuses, le philologue y recueille une véritable moisson de renseignements importants et nouveaux ; enfin (pourquoi ne le dirions-nous pas?) ce n'est pas sans un intérêt véritablement passionné que nous étudions les origines et le beau développement de la langue française dans ce pays messin, dont le nom ne peut pas ne pas nous être cher.

C'est à la fin du XIIe siècle que les traductions de la Bible ont fait leur apparition en Lorraine. Deux bulles d'Innocent III, datées du 12 juillet 1199, nous donnent l'énumération fort exacte des livres bibliques qui circulaient alors à Metz. « Une multitude nombreuse de laïques et de femmes, dit le Pape, entraînée par une sorte de passion de l'Écriture sainte, s'est fait traduire en langue française les Évangiles, les Épîtres de saint Paul, le Psautier, les Moralités sur Job et plusieurs autres livres. » Ce n'est pas le lieu de discuter à fond le texte d'Innocent III. Il ne s'agit ici que du Psautier. C'est pourquoi nous nous bornerons à dire sans autres détails que nous ne pouvons guère douter que « les Évangiles et les Épîtres de saint Paul » ne doivent se reconnaître dans le beau texte qui s'est conservé dans le petit volume, nº 2083, de la Bibliothèque de l'Arsenal, et qui contient les Évangiles et une partie des Épîtres de la quinzaine de Pâques, avec l'exposition d'Haimon de Halberstadt (1). Les

(1) M. Suchier a démontré, dans une critique fort courtoise, que le texte

Moralités sur Job nous sont connues, elles ont été imprimées d'abord par M. Leroux de Lincy, à la suite des Quatre Livres des Rois, puis par M. Fœrster dans son édition des *Dialoge Gregoire lo Pape*. M. W. Fœrster vient d'en parler encore avec sa grande compétence dans la préface de ses *Sermon saint Bernard*. Peut-on aller plus loin et retrouver le nom du traducteur, ou d'un des traducteurs des fragments messins de la Bible? M. Suchier l'a pensé. Une troisième bulle d'Innocent III, datée du 9 décembre 1199, nomme le prêtre Crespin comme l'un des chefs du mouvement. Mais faire de ce prêtre, comme le veut M. Suchier, un traducteur de la Bible, ce serait dépasser tous les droits de la conjecture. Nous ne savons même pas si une partie au moins des traductions en usage à Metz n'ont pas vu le jour ailleurs qu'à Metz, dans le diocèse de Liège en particulier. D'autre part, on a paru contester le nom de Vaudois à ces laïques de Metz qui, avant l'an 1200, lisaient dans leurs conventicules la Bible en langue romane. Nous ne saurions partager de pareils scrupules. L'histoire de Metz, entre les années 1180 et 1220, est remplie du nom des Vaudois : Césaire d'Heisterbach et Albéric donnent sur eux des détails aussi précis que vraisemblables, et vérifiés, du reste, par les monuments. Nous sommes donc autorisés à maintenir que les lecteurs de la Bible qui se réunissaient à Metz étaient des Vaudois, ou du moins qu'ils étaient dès ce temps considérés comme tels.

Parmi les traductions énumérées par Innocent III, il en est une que nous n'avons pas identifiée, c'est celle du Psautier. Le Psautier de Metz, que vient de publier M. Bonnardot, est-il le Psautier des Vaudois de 1199?

Non assurément, du moins sous sa forme actuelle; et quant à ses sources, si le Psautier lorrain du XIV^e siècle descend de celui qu'on lisait à Metz au XII^e siècle, ce n'est sans doute ni plus ni moins que presque tous les autres Psautiers qui ont été en usage en France au moyen âge.

Nous ne pouvons naturellement qu'ébaucher ici la démonstration de ce que nous venons d'avancer, et à vrai dire la question des sources du Psautier lorrain est ouverte, et nous n'en connaissons pas encore tous les éléments ; mais voici ce qui peut être dès à présent affirmé : « Le Psautier lorrain, même sous la forme la plus brève où nous le retrouvions dans les manuscrits, est une compilation. Nous ne connaissons pas ses sources immédiates, mais nous pouvons indiquer à coup sûr tel et tel Psautier qui s'en rapprochent à l'un ou à l'autre titre, et ces Psautiers voisins du nôtre sont purement français.

Est-il même certain que l'original du Psautier de Metz ait été lorrain? Tout à l'heure, nous avons cité les premiers mots de la préface des ma-

latin de « l'Exposition » d'Haimon se retrouve dans les œuvres de l'évêque de Halberstadt (*Zeitschrift f. rom. Philol.*, t. III, 1884, p. 412 et suiv.).

nuscrits jumeaux de la Bibliothèque Mazarine et de la Bibliothèque de Harley. Ces deux manuscrits commencent par les mots : « Vez ci lou Psaultier dou latin trait et translateit en romans en laingue lorenne »; déjà la coexistence des deux synonymes « en romans » et « en laingue lorenne », semblables à ceux qui précèdent : « trait et translateit », comme à tant d'autres dont notre Psautier est rempli, pourrait éveiller nos soupçons; mais l'un de nos meilleurs manuscrits, celui de la Bibliothèque nationale, qui est également copié dans le langage de Metz, n'a pas le mot « en laingue lorenne », mais simplement celui-ci : « de latin trait en roumant ». Or une partie de cette même préface, « les Dits de saint Augustin, » se lit en bon français dans deux manuscrits du XIVe siècle qui contiennent le Psautier de Raoul de Presles, et l'un de ces deux manuscrits (fo 19,234) a conservé les Cantiques qui suivent le Psautier dans une traduction absolument identique, à part le diatecte, à celle du Psautier lorrain, telle qu'elle se lit dans le manuscrit 9572 de la Bibliothèque nationale que nous venons de citer. Il y a donc bien des probabilités pour que les sources du Psautier de Metz ne soient pas à chercher en Lorraine, mais en France.

Est-il impossible de savoir à peu près quel est le Psautier que lisaient, en 1199, les laïques de Metz ? Non, car tous les Psautiers français que nous possédons nous paraissent provenir d'un même original ; nous avons une copie très exacte de cet original : cette copie remonte à l'an 1200 environ, c'est le Psautier de Montebourg. Le Psautier de Montebourg a été également, sans doute, à travers un grand nombre d'intermédiaires, la source première du Psautier lorrain du XIVe siècle. Quant à aller plus loin, nous ne le pouvons. Il circulait, en effet, dès la fin du XIIe siècle, plusieurs recensions de ce Psautier, et plusieurs de ces éditions étaient glosées ; l'une était accompagnée d'extraits des commentaires de saint Augustin, l'autre portait la traduction de la célèbre glose de Pierre Lombard. Or nous savons par le témoignage oculaire de Walter Mapes, qu'en 1179 les Vaudois présentèrent au Pape « un petit livre écrit en langue française, dans lequel étaient contenus le texte et la glose du Psautier et d'un grand nombre de livres des deux Testaments. » Le Psautier usité à Metz, en 1199, était-il un de ces textes glosés ? Nous pouvons d'autant moins le dire que les habitants de Metz peuvent avoir eu entre les mains, non seulement plusieurs exemplaires, mais plusieurs éditions du Psautier. Mais quoique les inquisiteurs de l'an 1200 n'aient pas réussi à mettre la main sur tous les livres traduits en langue française (car le manuscrit de l'Arsenal est resté dans Metz comme un témoin de ces temps anciens), on peut dire que leurs recherches furent généralement fructueuses ; comme dit Albéric : « ils brûlèrent les livres et extirpèrent la secte », et la meilleure preuve que nous puissions en donner,

c'est que très probablement le Psautier qui a été compilé à Metz au XIVe siècle ne provient pas d'un original lorrain. Le Psautier du XIIe siècle avait donc disparu de Metz.

Dans ce qui précède, nous avons parlé beaucoup plus du Psautier de Metz que de l'édition que vient d'en publier M. Bonnardot. Cette édition est excellente. Pour s'en convaincre, il suffit de la comparer à l'édition du même texte qu'a donnée, il y a quatre ans, feu F. Apfelstedt (1). Tandis que M. Bonnardot préparait, avec une sage lenteur, la publication du Psautier de Metz, ce jeune savant en a imprimé une édition, du reste consciencieuse, mais basée uniquement sur le manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, incomplète comme ce manuscrit et fautive en bien des points. En matière de publication de textes, comme en presque toutes choses, la recherche de la priorité est dangereuse et l'on doit estimer heureux les savants patients et modestes qui préfèrent laisser leurs concurrents partir les premiers. Il ne suffit pas de se lever matin, dit le proverbe, il faut arriver à l'heure.

Il nous reste à souhaiter que le deuxième volume de l'édition définitive que nous a donnée M. Bonnardot se fasse moins longtemps attendre que son aîné. Ce volume, que le nom seul de M. Bonnardot recommande à l'avance, contiendra, comme nous l'avons dit, les textes secondaires, la notice historique et littéraire, la grammaire et le glossaire. Puisse-t-il éclairer mieux que nous n'avons su faire la question des origines du Psautier de Metz. Samuel BERGER.

---

65. — **Atlas historique de la France**, par Auguste LONGNON ; Paris, Hachette, 1884.

M. A. Longnon, dont on connaît l'excellent travail sur la géographie de Grégoire de Tours, entreprend la publication d'un atlas historique de la France où seront représentées les vicissitudes de nos frontières et de nos circonscriptions intérieures depuis César jusqu'à nos jours. Le premier fascicule contient trois grandes cartes et vingt petites; de celles-ci, dix-huit sont réparties en deux feuilles, les autres sont installées dans les angles de deux grandes.

Les trois grandes cartes nous donnent la Gaule au temps de César, la Gaule à la fin du IVe siècle, l'empire de Charlemagne. Les petites cartes sont consacrées à la division provinciale d'Auguste, à la répartition des cités entre les tribus romaines, aux provinces ecclésiastiques sous les rois mérovingiens, enfin à la division en royaumes depuis le commen-

(1) *Lothringischer Psalter*, Heilbronn, 1881, in-8°, IVe volume de l'*Altfranzösische Bibliothek* de M. W. Fœrster.

« *Tarentaise* à Vienne, *Aix* et *Embrun* à Arles ». Ceci mérite explication. Il est d'abord fort douteux que Tarentaise, Aix et Embrun aient jamais été des métropoles ecclésiastiques avant Charlemagne. En 439, comme le montrent les actes du concile de Riez, Embrun dépendait certainement de la métropole d'Arles ; en 449, Tarentaise est rangée par saint Léon au nombre des évêchés suffragants de Vienne ; la subordination d'Aix à Arles, bien qu'elle ne soit pas attestée directement, remonte au moins à la même date. Or c'est tout au plus vers la fin du IVe siècle que le régime des métropoles a été introduit en Gaule. Il n'y a donc aucune apparence que les trois sièges en question aient été jamais abaissés du rang de métropole à celui de suffragant. En tout cas, les invasions barbares n'ont rien à voir dans leur affaire.

L'évêque de Cologne est rangé parmi les métropolitains dans les signatures du concile de Paris en 614 et du concile de Reims en 624. M. E. Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. II, p. 103, me semble avoir raison de conclure de là que la métropole de Cologne s'est conservée aux temps mérovingiens. Il est évident qu'on n'en peut dire autant des deux autres, celles de Mayence et de Besançon. Rien ne prouve non plus que ces églises aient été métropolitaines avant les invasions barbares. Mais ce qui est tout à fait incertain, c'est la situation des églises de la Germanie première et de la Séquanaise au point de vue provincial. M. Longnon annexe les deux Germanies à la province ecclésiastique de Trèves, la Séquanaise à celle de Lyon. J'aurais maintenu l'indépendance de la province de Cologne, et, quant aux deux autres, réservé toute solution.

Dans la délimitation de l'état ecclésiastique, M. Longnon fait usage des vies des papes Zacharie, Étienne II et Hadrien, en les attribuant à Anastase le bibliothécaire, « qui écrivait à la fin du IXe siècle. » Aussi ne s'y fie-t-il qu'à moitié. Je ne saurais dire quelle peine on me fait quand on attribue à Anastase le bibliothécaire les vies des papes du VIIIe siècle et au-dessus; je suis sûr que M. Longnon n'aura pas le cœur de me faire de nouveau ce chagrin. En fait, les vies des trois papes en question ont été écrites aussitôt après leur mort, et même, selon toute vraisemblance, commencées de leur vivant. On peut donc s'y fier absolument, sauf les cas où le biographe serait convaincu soit de mensonge, soit d'erreur (1).

M. Longnon est encore trop sévère lorsqu'il traite d'apocryphe le diplôme de Louis le Pieux, de l'année 817. En fait, et surtout depuis le beau travail de M. Sickel sur le diplôme d'Othon, celui de Louis le Pieux peut être considéré comme authentique, sauf l'insertion de deux noms,

(1) Voir sur ce sujet mon mémoire sur l'*Historiographie pontificale au VIIIe siècle* dans les *Mélanges* de l'École de Rome, t. IV, p. 232-273.

celui de la Sardaigne et celui de la Sicile. Dans sa délimitation de l'État pontifical, M. Longnon, malgré sa défiance envers les textes, me semble avoir été un peu trop généreux à l'égard du pape. Dans sa carte de l'empire de Charlemagne, il rattache à l'État romain les territoires de Populonia et de Rosellae, qui ont pu être promis, mais n'ont point été réellement cédés. Du reste, il le reconnaît lui-même (page 58, note 3), dans une phrase imprimée après le tirage de la carte.

Cette carte de l'empire de Charlemagne m'a laissé un autre regret, c'est qu'on n'y ait point marqué les évêchés fondés en Saxe au temps de Charlemagne. Rien n'est plus important à noter, à une telle époque, que les fondations d'évêchés et de monastères. Je n'y vois pas non plus le nom de Hambourg; et pourtant Hambourg existait dès le temps de Charlemagne, comme simple paroisse, il est vrai, mais comme paroisse exempte et siège d'un évêché projeté (1).

Parmi les petites cartes qui précèdent immédiatement celle-ci, j'ai regretté de ne point voir figurer celle du partage entre Pépin le Bref et son frère Carloman. M. Longnon s'excuse de ne la point donner sur ce que le partage ne dura qu'un an, les deux princes austrasiens s'étant décidés, dès l'année 742, à nommer un roi. Cependant, comme ce roi était purement honoraire et que les deux obédiences de Pépin et de Carloman demeurèrent distinctes jusqu'en 747, il y aurait eu lieu, je crois, de les indiquer, d'autant plus que c'est dans cette période que tombent les premiers conciles francs dirigés par saint Boniface et que ces conciles sont des événements de la plus haute importance, à tous les points de vue.

Je prêche ici, on le voit, pour mon saint et je signale avec trop de scrupule, peut-être, les petites imperfections de l'Atlas historique en ce qui touche aux choses ecclésiastiques. Il est d'ailleurs juste d'avouer que plusieurs de mes observations portent sur des points qui ne sont pas encore définitivement établis, et qu'elles expriment une différence d'opinion plutôt qu'une critique. Je ne voudrais pas, en tout cas, qu'elles donnassent le change sur mon appréciation d'ensemble. L'atlas de M. Longnon est le résumé de longues et consciencieuses études; il fera, je n'en doute pas, beaucoup d'honneur à son auteur et rendra de grands services aux personnes qui s'occupent de notre histoire nationale à ses diverses époques. L. DUCHESNE.

---

66. — **Catholic Christienaty and modern unbelief,** by S. D. RICARDS, bishop of Retimo (colonie du Cap).

L'auteur de ce livre nous raconte lui-même, dans son Introduction,

(1) *Vita Anskarii*, 18, 19; cf. Simson, *Jahrbücher d. fr. R. unter Ludwig den Frommen*, t. II, p. 281.

cement du VIe siècle jusqu'à Charlemagne. A l'atlas est joint un fascicule de texte où sont données les explications relatives à chacune des cartes. On y remarquera en particulier trois tables alphabétiques des noms marqués sur les grandes cartes, avec l'indication de leurs correspondants modernes. Une introduction contient l'exposé de la méthode suivie par l'auteur dans la représentation du littoral et dans la détermination des limites des anciennes cités. Pour le littoral, ses deux premières cartes reproduisent le tracé, nécessairement un peu hypothétique, adopté par M. Desjardins; à partir de Charlemagne on s'en tient au tracé actuel. Pour les cités, leurs limites ont été considérées comme identiques à celles des anciens diocèses, en tenant compte des démembrements qui ont eu lieu entre le Ve siècle et la Révolution.

Dans le corps du fascicule M. Longnon donne un texte de la *Notitia Galliarum* établi sur la leçon des deux manuscrits les plus anciens, celui de Corbie et celui de Cologne. Il est bien regrettable que l'on ne se décide pas à en publier une édition définitive, fondée sur le classement de tous les manuscrits connus.

A propos de la *Notitia*, je constate que l'auteur considère ce document comme une liste de provinces ecclésiastiques et de sièges épiscopaux. Cette opinion ne lui est pas particulière; quant à moi, je ne la crois pas fondée. La *Notitia* nous vient, sans doute, des collections canoniques mérovingiennes; mais tout ce que contiennent ces recueils n'a pas nécessairement une origine ecclésiastique. La *Notitia* me paraît y avoir été introduite au même titre que la liste des provinces de l'empire romain, c'est-à-dire pour l'intelligence des noms de conciles. Rien ne prouve qu'elle ait été employée, avant Charlemagne, à indiquer en quel endroit il y avait un siège épiscopal ou métropolitain. Du reste, en ce qui regarde les métropolitains, la *Notitia* est d'un temps où cette institution était à peine connue en Gaule. Il faut remarquer aussi qu'elle ne mentionne pas le siège de Nice, qui existait certainement au commencement du Ve siècle, ni les sièges de Toulon et de Carpentras, dont les titulaires apparaissent en 439 au concile de Riez. En revanche, il faut, si l'on y voit une liste de sièges épiscopaux, admettre des évêques d'Yverdun, d'*Argentaria* et de Port-sur-Saône, dont il ne reste pas la moindre trace (1).

(1) Quant aux sièges de Windisch et d'Augst, ils me semblent respectivement identiques à ceux d'Avenches et de Bâle. Les évêques de Windisch n'apparaissent que dans la première moitié du VIe siècle; la première mention d'un évêque d'Avenches est de l'année 585: Windisch et Avenches appartiennent à la même cité, la *civitas Helvetiorum*. Le siège d'Augst est mentionné au commencement du VIIe siècle (Vie de saint Gall, 26); un peu plus tard apparaissent les évêques d'Augst et Bâle, puis de Bâle tout simplement. C'est la même transformation que dans le cas précédent. — Je ne tiens pas

A ce propos, je présenterai une conjecture sur la patrie de la *Notitia*. Il me semble qu'elle a été rédigée, ou du moins qu'elle a pris sa forme actuelle, soit dans la province Séquanaise, soit aux environs. Pour ce pays, en effet, elle ne se borne pas à mentionner les cités, elle marque aussi les *castra* les plus importants : Mâcon et Châlon, dans la cité d'Autun, Windisch, Yverdun, Augst, Port-sur-Saône, *Argentaria*, dans la Séquanaise. En dehors de cette région, elle ne cite pas d'autres *castra* que ceux de Bigorre et d'Uzès. Je ne serais pas étonné qu'elle eût été rédigée à Autun ou à Besançon.

Fermons cette parenthèse. La carte la plus intéressante et la plus neuve est la seconde, celle de la Gaule au IVe siècle. Nous avons là, pour la première fois une représentation claire des circonscriptions des anciennes cités. L'auteur a choisi le système des teintes plates, qui varient d'une cité à l'autre; quant aux provinces, il s'est borné à un tracé en couleur que l'on voudrait voir se détacher plus nettement. C'est sur cette carte que sont reportés tous les résultats des études de géographie gallo-romaine, ou du moins ceux que M. Longnon a cru devoir admettre. Un des plus controversés est celui qui concerne ma cité. La plupart des Français ont le bonheur d'être fixés sur leur état civil aux temps romains; ils savent qu'ils sont Sénons, Cénomans, Bituriges Cubes, Allobroges ; quant à moi, j'ai l'infortune d'ignorer encore si je suis Rédon, Curiosolite ou Diablinte. M. Longnon me faisait jadis Diablinte, et j'ai vécu plusieurs années dans cette conviction ; aujourd'hui me voici Rédon, au moins sur la carte, car il est fait des réserves dans le texte, et je pourrais bien, à la seconde édition, redevenir Diablinte comme devant. Le mal n'est pas grand et c'est avec la plus entière indifférence que je remets mes destinées rétrospectives aux mains des hommes de l'art.

Mais ceci n'est qu'un cas particulier. Le plus souvent on peut s'appuyer sur des conclusions solidement établies. J'aurais voulu pourtant que l'on donnât quelque part la preuve que le territoire d'Agde dépendait encore, à la fin du IVe siècle, de la cité de Marseille. Ceci aiderait beaucoup à expliquer l'origine de l'évêché d'Agde, et l'explication fournie pour cet évêché serait peut-être susceptible d'être appliquée aux évêchés d'Elne et de Maguelonne, dont la fondation est encore un problème.

Passons à la carte des provinces ecclésiastiques. M. Longnon dit que « six métropoles romaines furent réduites au rang d'évêché suffragant « en suite des invasions barbares et que leur province fut annexée con- « séquemment à la province ecclésiastique dont elles dépendirent : « *Cologne* et *Mayence* se virent unies à Trèves, *Besançon* à Lyon,

compte, bien entendu, de l'évêque d'Augst mentionné dans le concile de Cologne, apocryphe du IXe siècle.

large et belle minuscule du XII[e] siècle, l'encre est d'argent pour le corps du texte, d'or pour les lettres majuscules, les noms sacrés et le *memento;* — un évangile, comprenant Mathieu, Marc, Luc et Jean au complet, sur vélin pourpre, d'écriture minuscule, très régulière et pure de toute forme onciale, écrit tout entier à l'encre d'or et orné de miniatures (toujours les quatre évangélistes), d'ailleurs sans intérêt artistique. Ce manuscrit, que l'on croit à Bérat avoir été écrit de la main même de saint Jean Chrysostome, est en réalité du X[e] siècle. Nous le désignerons sous le nom de *Codex aureo-purpureus Anthymi,* du nom du métropolitain de Bérat, Mgr Anthyme Alexoudi.

« Le dernier manuscrit de la métropole est un évangile renfermant le texte de saint Mathieu (moins de I à VI, 3; de VII, 26, à VIII, 7; de XVIII, 25, à XIX, 3) et de saint Marc (moins de XIV, 61, à la fin). C'est un manuscrit in-quarto de 190 folios, sur deux colonnes de dix-sept lignes; le vélin est teint en pourpre, l'encre est d'argent, l'écriture d'onciale ancienne semblable à celle du manuscrit P de Wolfenbüttel, dont on pourra voir un fac-similé dans les *Monumenta sacra inedita* de Tischendorf (vol. III, tab. II). On ne peut douter que le manuscrit ne soit du VI[e] siècle. Le texte est très correctement copié, mais présente de nombreuses fautes d'itacismes. Il n'y a aucun esprit ni aucun accent, et les mots ne sont pas séparés : le copiste n'a admis que le tréma sur ϊ et sur ϋ au commencement des mots, comme ϊδιων, ϋμιν, et une sorte d'apostrophe après le ρ' final (γαρ'). Les phrases sont séparées par le point, qui est indifféremment . ou ;, après quoi on laisse un court espace libre ou l'on passe à la ligne. Les majuscules sont en saillie sur la marge, à peu près de toute leur grosseur. Les abréviations rentrent dans le même système que celles du *Codex Rossanensis.* Les ligatures se rencontrent seulement dans les groupes ΜΟΥ, ΑΥ, ΑΥΤΟΥ. — Le texte appartient à la catégorie des textes *mixtes*, mais il se rattache étroitement à la famille dite *occidentale.* C'est ainsi qu'il présente l'intrusion considérable de Math., XX, 28 : υμεις δε ζητιτε εκ μικρου αυξησαι ....και εσται σοι τουτο χρησιμωτερον, qui est propre au *Codex Bezae* et à la *vetus Itala.*

« Nous n'insisterons pas autrement sur le *Codex purpureus Beratinus* Φ, nous promettant de lui consacrer bientôt une notice étendue dans le prochain fascicule des *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* publiés par l'École française de Rome, et d'en publier le texte. »

NÉCROLOGIE

—

LÉON RENIER

Charles-Alphonse-Léon Renier naquit à Charleville, le 2 mai 1809. Le curé de Vireux (Ardennes) lui enseigna les éléments du latin. Une parente âgée, dont il était le préféré, paraît avoir exercé une grande influence sur sa formation premièrè. L'enfant lui faisait la lecture, et le livre choisi était l'*Histoire* du bon Rollin. Aussi quand Léon Renier entra au petit séminaire de Reims, et ensuite au lycée de la même ville, il fit preuve d'une connaissance de l'histoire ancienne surprenante chez un écolier de cet âge, à cette époque surtout où les études historiques étaient si négligées. Là peut-être est l'origine de son goût pour l'histoire romaine. Quand, après avoir cherché sa voie dans une autre direction, il revint à l'étude des antiquités romaines, ce fut un retour vers une ancienne préférence.

Quoi qu'il en soit, ses études terminées, Léon Renier fut présenté à Mgr de Frayssinous, ministre de l'Instruction publique, et inscrit par lui sur la liste des élèves admis à l'École normale supérieure pour la section des sciences; l'admission, à cette époque, ne dépendait pas, comme aujourd'hui, d'un concours. Mais la révolution de 1830 brisa la carrière du jeune étudiant; le nouveau ministre dressa une liste nouvelle. Sans cet événement, Léon Renier eût été un illustre mathématicien et c'est l'Académie des sciences qui aujourd'hui porterait son deuil. Quelques-unes des qualités mises, par le savant épigraphiste, au service de l'histoire, étaient en effet celles d'un mathématicien : la sûreté et la précision de la méthode, la rigueur des déductions, l'horreur innée des à-peu-près et des affirmations gratuites; entre ses mains l'épigraphie était une science exacte.

Retiré à Senlis, Léon Renier, pour occuper ses loisirs forcés, obtint la charge, peu disputée sans doute, de bibliothécaire adjoint, sans traitement, de la ville de Senlis ; aussi cette modeste bibliothèque est aujourd'hui une des mieux classées qu'il y ait en France. Après avoir été pendant peu de temps attaché au bureau du receveur de l'enregistrement d'une ville voisine, Léon Renier obtint au concours la place de principal du collège communal de Nesle. Ses élèves furent bien surveillés, fortement instruits et non moins bien nourris ; trop bien même pour la bourse du jeune principal qui ne savait pas économiser à leurs dépens. Si, chaque année, au collège de Nesle, on équilibrait le budget, il fallait s'en contenter; le principal, déjà père de famille, ne pouvait pas espérer

comment il a été porté à l'écrire. Dans les nombreux voyages de sa vie de missionnaire, il a rencontré sur sa route un grand nombre d'incrédules, un grand nombre aussi de chrétiens ébranlés par les objections vulgaires qui règnent de nos jours. Ayant pris la défense de la vraie foi, il remarqua que fort souvent les uns et les autres se trouvaient très étonnés de ses réponses et s'écriaient : « Vous me surprenez. Cela est-il exact? Ce que vous dites est-il la vérité? Combien cela est différent de ce que j'ai entendu dire jusqu'à présent. »

La pensée lui est venue alors de faire un exposé sommaire des vraies doctrines de l'Église et de l'opposer à la fois aux fausses peintures faites de la religion catholique par les incrédules, et aux incertitudes, et aux négations de la libre pensée.

L'auteur montre une grande connaissance de l'état des esprits de ceux qu'il combat ; toutes les objections des journaux irréligieux lui sont présentées, et il les réfute le plus souvent d'une manière victorieuse. Son exposé de la doctrine chrétienne est très clair ; il adopte habituellement dans les questions douteuses les opinions les plus larges, qui rendent la doctrine plus facile à accepter.

C'est donc, en somme, un ouvrage très bien fait et utile pour les lecteurs auxquels il est destiné. Nous ne lui reprocherons qu'un certain défaut d'ordre logique dans les pensées. Les objections et les réponses sont souvent entremêlées; l'auteur passe d'un sujet à un autre sans transitions assez claires. Les titres mêmes des chapitres sont obscurs et ne sont pas toujours justifiés par leur contenu; mais peut-être faut-il attribuer ce défaut à la nationalité de l'auteur. Les ouvrages anglais qui ont le plus de véritables succès, celui même de Mallock, présentent cette sorte d'obscurité qui les rend difficiles à accepter par les lecteurs français.

Citons seulement les principes que l'auteur établit pour se dégager des objections portées contre les récits de l'Ancien Testament.

1° Aucune difficulté, aucune objection contre l'Écriture sainte n'a le droit de nous inquiéter tant que son existence n'est pas clairement et loyalement démontrée.

2° Dans les anxiétés de l'âme, produites par les arguments de l'incrédulité, nous devons tourner les yeux vers l'Église éternelle et attendre patiemment sa réponse.

3° Quand nous sommes tourmentés par des critiques de détail irritantes et ridicules sur les récits de la sainte Écriture et particulièrement de l'Ancien Testament, nous devons nous élever à des conceptions plus hautes et plus larges de la divine Providence, conceptions que ne peuvent apercevoir ceux qui n'ont que des idées profanes.

4° Nous devons tenir devant nos esprits ces maximes invariables que

les voies de Dieu, manifestées dans l'Écriture sainte, ne doivent pas être mesurées et déterminées par les voies humaines, car « ses jugements sont incompréhensibles et ses voies inscrutables » (Rom., XII, 33).

Ces principes nous semblent excellents, ainsi que l'esprit qui les inspire. C'est plutôt par le bon sens et par une réserve modeste dans les affirmations que par la controverse acerbe et la prétention de tout expliquer et de tout justifier que la vérité doit être défendue : l'auteur a le mérite d'avoir bien compris cette nécessité de notre époque.

L'abbé DE BROGLIE.

VARIÉTÉS

LES MANUSCRITS DE BÉRAT

M. l'abbé Batiffol, chargé d'une mission scientifique en Albanie, adresse à M. le ministre de l'Instruction publique un rapport dont il nous communique les lignes suivantes :

« Les manuscrits que j'ai trouvés à la métropole de Bérat sont au nombre d'une vingtaine environ, tous se rapportant à des matières ecclésiastiques.

« Un premier groupe consiste en une quinzaine de manuscrits pour la plupart fort détériorés et abandonnés, sous les divans de l'archevêque, à la poussière et aux mites. J'en ai dressé l'inventaire, et, parmi les plus intéressants, je signalerai : trois exemplaires de *Ménées* des XII[e], XIV[e] et XV[e] siècles; un *Tipyque* du XV[e] ; — deux homiliaires du XIII[e] et du XIV[e], renfermant des homélies de saint Jean Chrysostome ; — un évangéliaire du XIII[e] siècle; — deux *Diptyques* du XIV[e] siècle, où j'ai relevé quelques détails inédits sur l'époque contemporaine d'Étienne VIII.

« Un second groupe comprend un petit nombre de manuscrits ayant trait à l'usage liturgique, et dont la valeur critique ou paléographique est tout autre. Ce sont : un exemplaire des Actes des apôtres, d'écriture minuscule, sur vélin et daté de 1158; — un évangile cursif sur vélin, du XII[e] ou du XI[e] siècle, et orné de miniatures (les quatre évangélistes) d'un type d'ailleurs connu ; — un second évangile cursif, sur vélin, orné de miniatures (les quatre évangélistes) et d'ornements d'un travail délicat. Ce manuscrit avait été donné à un monastère de la *Panaghia Eléoussa* par l'empereur macédonien Théodore l'Ange (XIII[e] siècle); — un évangéliaire sur vélin, en belle écriture cursive du XI[e] ou du XII[e] siècle, avec des bandeaux décorés ; — une *liturgie*, office dit de saint Chrysostome : rouleau de vélin pourpre, long de 2[m],85, large de 0[m],26. L'écriture est de

y acquérir pour ses vieux jours, même cette modeste aisance qui doit être la légitime récompense du travail.

Au bout de quelques années Léon Renier donna sa démission et vint à Paris. Il y arriva seul, sans recommandation ; ses meilleures protections étaient en lui. Les premiers temps furent durs; il prit part à quelques travaux où son nom ne parut pas toujours et donna des leçons ; mais Philippe Le Bas, administrateur de la bibliothèque de l'Université, avait remarqué ce travailleur studieux ; il le prit comme secrétaire et l'attacha à la publication du *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*. Quand Philippe Le Bas entreprit le voyage en Orient d'où devait sortir cette importante publication : *Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure,* le secrétaire resta entièrement chargé du Dictionnaire dont il fut dès lors le véritable directeur.

Le *Dictionnaire de l'Histoire de France* parut en 1845. Cette année fut pour Léon Renier la fin des temps difficiles. La maison Didot lui confia la direction de la nouvelle édition de l'*Encyclopédie moderne*; en même temps il fondait et dirigeait la *Revue de philologie* (première série). Cette publication est un événement important ; elle marqua un progrès décisif dans les études philologiques en France, et inaugura les procédés de critique scientifique en honneur aujourd'hui. La même année, il était élu membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

Dès lors Léon Renier ne s'arrêta plus dans sa marche ascendante vers un succès mérité :

En 1847, il était sous-bibliothécaire de l'Université.

En 1851 et en 1852, le ministre de l'Instruction publique le chargea de missions archéologiques en Algérie. Il en consigna les résultats dans deux rapports publiés dans les *Archives des missions scientifiques* (1852); le recueil des *Inscriptions romaines de l'Algérie* en fut le monument durable.

En 1852, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

En 1856, il remplaça M. Fortoul à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, recevant ainsi la plus belle récompense à laquelle un savant puisse prétendre.

En 1860, Philippe Le Bas étant mort, il fut nommé administrateur de la bibliothèque de l'Université.

En 1861, on créa pour lui une chaire d'épigraphie romaine, au collège de France, dont il devint plus tard vice-président.

Il fut, en 1862, officier, et en 1870, commandeur de la Légion d'honneur.

Les limites de cette courte notice ne me permettent pas de donner la bibliographie complète des œuvres de Léon Renier. Je le ferai ailleurs. Léon Renier ne fit guère de gros livres : sa collaboration a l'ouvrage

sur les catacombes, les notes du Tite-Live de la collection Nisard, les *Inscriptions d'Algérie,* les *Mélanges d'épigraphie,* l'édition nouvelle des *Antiquités de Lyon* de Spon, la première partie du recueil des *Diplômes militaires,* la préparation, interrompue par la guerre de 1870, du recueil des inscriptions de la Gaule, pour le *Corpus inscriptionum latinarum* de l'Académie de Berlin, le cours, encore inédit, qu'il professa au collège de France, particulièrement les éléments de l'épigraphie et l'histoire des empereurs d'après les inscriptions, sont ses œuvres les plus volumineuses; mais il a donné dans différents recueils, dans les publications de l'Académie des Inscriptions et de la Société des Antiquaires de France, dans la *Revue archéologique,* dans l'*Encyclopédie moderne*..., etc., des mémoires nombreux, regardés à juste titre comme des modèles du genre.

Léon Renier ne fut pas utile seulement par ses écrits. Il est tout un côté de sa vie qu'on ne peut passer sous silence. Une femme éminente, dont la haute influence fut plus d'une fois bienfaisante pour l'archéologie, Madame Cornu, présenta Léon Renier à Napoléon III. L'empereur archéologue s'éprit pour le savant épigraphiste d'une amitié aussi honorable pour le prince que pour le sujet. Léon Renier devint vite tout-puissant sur l'esprit du souverain ; jamais il n'usa de son pouvoir en faveur de ses ambitions personnelles; la science seule en bénéficia. Il refusa le portefeuille de l'Instruction publique, ne voulant pas renoncer à la science pour une situation politique, quelque brillante qu'elle dût être. Des missions confiées aux plus savants et aux plus dignes, les fouilles du Palatin, l'acquisition et la publication des papiers de Borghesi aux frais de la Liste civile, l'achat de la collection Campana, la création d'une chaire d'épigraphie romaine, la fondation et la direction de la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des hautes études, telles sont les œuvres fécondes au service desquelles Léon Renier mit son influence et son activité.

Léon Renier mourut le jeudi 11 juin.

Son éloge peut se résumer en quelques mots : savant, il ne chercha que la vérité; fils de ses œuvres et artisan de sa fortune, il n'en conçut pas d'orgueil et fut, pour tous, affable et bienveillant; homme éminent par sa science et par sa situation, il n'eut ni envieux ni ennemis ; sa mort n'a laissé que des regrets; son souvenir ne périra pas dans le cœur de ceux qu'ils l'ont connu.

H. Thédenat.

CHRONIQUE

— Le second fascicule du *Liber pontificalis* vient de paraître. Il contient autant de matière que le fascicule précédent, trente feuilles, dont vingt-quatre de texte et neuf d'introduction. Dans l'introduction on trouvera d'abord trois études sur les légendes de saint Silvestre, du pape Libère et de Xystus III. Viennent ensuite deux mémoires assez étendus sur les décrets disciplinaires et liturgiques mentionnés dans le *Liber Pontificalis*, et sur ses listes de vases sacrés et d'immeubles affectés à l'entretien du culte : enfin, après un examen rapide des sources auxquelles ont pu être empruntées les indications relatives aux ordinations, aux sépultures des papes et à la vacance du siège, l'éditeur présente ses conclusions sur l'autorité historique de la compilation. Ici se termine le chapitre des sources. Le suivant, consacré aux manuscrits et accompagné de quatre planches de fac-similés, n'est pas terminé ; on y trouvera en particulier la description des très anciens manuscrits de Lucques, de Turin et de Naples et celle de deux recensions du *Liber pontificalis* qui ont été faites, vers le onzième siècle, dans l'ouest de la France, l'une à Angers ou aux environs, l'autre à Angoulême. Le texte s'arrêtait dans le fascicule précédent, au huitièmn pape, Xystus I[er] (vers 130) ; dans celui-ci il comprend les notices de cinquante-deux papes, de Télesphore à Silvère, c'est-à-dire quatre siècles de l'histoire pontificale. Le commentaire a une étendue considérable ; un grand nombre de questions relatives à la liturgie, à la topographie de Rome, à l'histoire des papes, y sont traitées de façon à montrer quelles ressources on peut tirer d'un livre jusqu'ici apprécié d'une façon peu mesurée, dans un sens ou dans l'autre. Le tome II (première partie) des *Inscriptiones christianae U. R.* de M. de Rossi a été largement mis à contribution, grâce à une bienveillante communication des épreuves. On aura ainsi dans ce fascicule plusieurs inscriptions inédites juiqu'à ce jour qui se trouveront paraître ici en même temps que dans le volume de M. de Rossi. Un plan de la basilique de Saint-Pierre, indispensable pour suivre les explications données, en particulier, dans les notices de Silvestre et de Symmaque, est joint au fascicule. C'est le même qui a été gravé pour le tome II de M. de Rossi. — L'éditeur a l'intention d'arrêter le premier volume après la vie du pape Hadrien I[er] et de renvoyer au second volume les vies des papes du neuvième siècle avec les continuations postérieures. La méthode qu'il a suivie dans la constitution du texte sera exposée dans le prochain fascicule, qui contiendra la fin de l'introduction du tome I[er].

— *Découverte d'un fragment d'un évangile inédit.* — Dans la riche collection de papyrus récemment acquise par le Musée impérial de Vienne, M. Bickell, professeur à la Faculté de théologie d'Innsbruck (1), vient de faire une découverte destinée à un certain retentissement. Il s'agit d'un petit fragment de papyrus, de 12 à 15 centimètres carrés, sur lequel se lisent 105 lettres grecques, distribuées en sept lignes. Les voici (2) :

φΑΓΕΙΝΩΣεξΗγονΠΑ
ΤΗΝΥΚΤΙΣΚΑΝΔΑΛΙΣ
ΤΟΓΡΑΦΕΝΠΑΤΑΞΩΤΟΝ
πΡΟΒΑΤΑΔΙΑΣΚΟΡΠΙΣΘΗΣ
ΥΠΕΤΚΑΙΕΙΠΑΝΤΕΣΟ
ΟΑΛΕΚΤΡΥΩΝΔΙΣΚΟΚ
ΠΑρν

(1) *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1885, p. 498.
(2) Les lettres en minuscule sont celles dont la lecture présente quelques doutes. L'écriture de ce papyrus a été estimée du III[e] siècle.

Il est clair comme le jour que ce texte est tout à fait parallèle à *Matth.* XXVI, 30-34, et à *Marc.*, XIV, 26-30, mais seulement parallèle et nullement identique. M. Bickell, en s'inspirant de la marche du discours dans le fragment, de la teneur des deux évangiles canoniques et de l'étendue des lacunes, supplée le papyrus ainsi qu'il suit (1) :

[Μετὰ δὲ τὸ] φαγεῖν ὡς ἐξῆγον· πά
[ντες ἐν ταύτῃ] τῇ νυκτὶ σκανδαλισ
[θήσεσθε κατὰ] τὸ γραφέν· πατάξω τὸν
[ποιμένα καὶ τὰ] πρόβατα διασκορπισθήσ
[ονται. Εἰπόντος τ]οῦ Πέτ(ρου)· καὶ εἰ πάντες ο
[ὐκ ἐγώ· ἔφη αὐτῷ·] ὁ ἀλεκτρυὼν δὶς κοκ
[κύξει καὶ σὺ πρῶτον τρὶς ἀ]παρν[ήσῃ με]

Ces suppléments, très admissibles, ne sauraient donner lieu à rectification que sur des points secondaires. Ma première impressien, à la lecture de ce texte, avait été que nous avions ici, non point un fragment d'évangile, mais une citation d'auteur. A la réflexion, il m'a semblé plus sûr de me rallier à l'appréciation du savant professeur d'Innsbruck, fortifiée par les considérations que présente à ce propos M. Ad. Harnack, dans le *Theologische Literaturzeitung* du 13 juin. Il serait bien difficile, en effet, qu'une citation faite de mémoire et par à peu près, eût amené le texte évangélique à une forme comme celle-ci, c'est-à-dire plus simple, plus naïve, plus originale que celle qu'il présente dans les deux évangiles canoniques, telle enfin que nous sommes fondés à nous figurer les plus anciennes rédactions de ces récits. Nous savons, en effet, et par le prologue de saint Luc et par le célèbre témoignage de Papias, que nos évangiles synoptiques ne représentent point toute la littérature évangélique des premiers temps de l'Eglise. Ici, il faut noter la rapidité avec laquelle sont indiqués les linéaments narratifs qui encadrent les discours, la simplicité avec laquelle ceux-ci sont introduits, la touche de certaines expressions. « Après le repas, comme ils partaient, » au lieu de : « Et après avoir chanté un hymne, ils sortirent pour aller au mont des Olives; alors Jésus leur dit... ». L'interlocution de saint Pierre est jetée au milieu de la phrase, « Pierre ayant dit », tandis que, dans saint Mathieu, se développe la formule solennelle : « Et Pierre répondant, lui dit... » Remarquez aussi que, dans ce nouveau fragment, le coq « cocaille », tandis qne dans les évangiles canoniques il « donne de la voix », φωνῆσαι; en français nous avons poussé plus loin l'ennoblissement du langage : le coq chante. — Une autre particularité très importante, c'est l'omission de la prophétie : « Après ma résurrection, je vous précéderai en Galilée, » dont l'apparition à cet endroit précis du dialogue ne paraît guère naturelle et semble indiquer une retouche, très ancienne à la vérité, mais enfin une retouche.

C'est un bien petit fragment, mais il est assez grand pour éveiller les imaginations et même pour autoriser de belles espérances. Les papyrus d'Égypte nous ont peut-être conservé quelques-uns de ces vieux livres chrétiens du premier âge, délaissés et tombés dans l'oubli, grâce au succès et à l'autorité supérieure de compositions plus jeunes. Que ne donnerait-on pas pour avoir entre les mains les récits évangéliques dont parle saint Luc dans le prologue du sien, ou les Λόγια que Papias lisait encore au second siècle. Il est à tout le moins probable que le fragment de M. Bickell appartient à quelque ouvrage de ce genre. L. D.

— M. Spiridion Lampros a trouvé au couvent d'Iviron, au mont Athos, et commenté dans le *Deltion de la Société historique d'Athènes* (tome II, mai 1885),

(1) Je place les suppléments en tête des lignes; dans le papyrus celles-ci sont mutilées aux deux extrémités.

une lettre inédite de Planude. Planude prie un certain Melchisédech de lui acheter du parchemin. Il le veut très blanc et de deux grandeurs dont il lui envoie le modèle. Que le parchemin soit très fin, car Planude n'aime pas les livres pesants et ventrus (γαστρώδης). Surtout qu'on se garde bien de le laver au blanc d'œufs, car cette préparation forme une sorte d'enduit qui ne résiste pas à l'humidité : pour peu que le manuscrit soit exposé à l'eau, l'écriture s'efface avec le vernis et le scribe a perdu sa peine. — Il y a là un détail curieux à noter sur la préparation du parchemin au XIVe siècle. P. B.

— M. Joseph Gillon prépare un livree qui méritera l'attention et la critique sérieuse des spécialistes voués à l'étude de l'histoire ecclésiastique anglaise des trois derniers siècles. Le « Dictionnaire biographique et bibliographique des catholiques anglais » se composera de cinq volumes in-8° (à 12 fr. 50 le volume par souscription), dont le premier, de 680 pages, est sous presse. On y trouvera la biographie de tout ce qui a été tant soit peu distingué dans l'église ou dans le monde, depuis 1534 jusqu'à nos jours : les lettres A, B, à elles seules, embrassent cinq cents notices biographiques et bibliographiques, A en contient treize de l'étendue de deux pages et au delà. C'est à la bienveillance de M. Gillon que nous devons la connaissance des deux cents premières pages du livre. On y trouve à chaque page des traces, et souvent des résultats intéressants, de travaux spéciaux et prolongés. Si la critique, même générale, était à sa place dans une simple annonce, nous reprocherions à l'auteur de ne pas avoir toujours vidé la question dont il indique lui-même les matériaux ; de n'arriver que trop rarement à un jugement bien arrêté sur le caractère et la valeur des personnages dont il s'occupe ; enfin, d'écrire en un style qui, parfois, laisse à désirer sous le rapport de la clarté et de l'élégance. F. H.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 27 mai. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE présente une figurine du Mercure, en bronze, provenant de Caussade (Tarne-et-Garonne); le dieu est représenté debout. C'est une variante d'un type dont le Musée du Louvre possède deux spécimens sous les nos 230 et 238. — M. L'ABBÉ THÉDENAT communique, d'après un manuscrit de Billing, recteur des écoles de Colmar, mort en 1790, le texte d'une inscription qui, vers cette époque, était encastrée dans un montant de porte à Wihr, près Horbourg (Alsace) : *Iovi Boudillus pos(uit).* — M. DE LAURIÈRE présente les photographies de quelques sarcophages récemment découverts à Rome dans les terrains de la villa Bonaparte ; ils servaient de sépulture à des membres de la famille des Calpurnii Pisones ; on y a sculpté des épisodes de la vie de Bacchus. Le même membre présente des casques en bronze, trouvés en 1883 dans les sépultures étrusques de Corneto; ils se terminent en pointe comme le spécimen conservé au Louvre. — M. MOWAT annonce qu'il a été informé par M. Thouroude que, dans le courant de l'été dernier, en creusant les fondations d'une maison dans la rue du Cardinal-Lemoine (n° 28), on a découvert à 4 mètres de profondeur, une substruction, en forme de courtine, longue de 8 à 9 mètres sur 2 d'épaisseur, dans une directon parallèle à la rue ; à chaque extrémité de ce pan de mur on remarquait une demi-tour en saillie. On a supposé que c'était un reste de l'enceinte de Philippe-Auguste.

Séance du 3 juin. — M. LE COMTE DE FAYOLLE est nommé associé correspondant. — M. L.-MAXE-VERLY présente deux moules en schiste ardoisier destinés à reproduire en métal des enseignes de pèlerinage et pouvant être rapportés au XIVe siècle, l'un appartenant à M. le général Meyers, représente la Mort du Pèlerin et la Délivrance de son âme L'autre, trouvé à Rennes et appartenant à M. A. Ramé, offre l'image de l'archange saint Michel pesant es âmes au jour du jugement dernier. — M. DE VILLEFOSSE exhibe deux

bronzes antiques acquis pour le Musée du Louvre à la Vente de la collection Gréau ; l'un est un vase en forme de tête de femme avec le mot étrusque *suthina* gravé sur le front ; l'autre est une applique de vase représentant un Silène barbu, agenouillé, portant une amphore sur l'épaule.

Séance du 10 *juin*. — M. PROST communique l'empreinte d'une pierre gravée sur laquelle on voit un aigle éployé ; au-dessus une tête imberbe radiée, à droite ; de chaque côté, une rampe d'enseigne militaire surmontée d'une Victoire aptère tenant une couronne ; à l'exergue, les lettres COV. Le sujet paraît se rapporter à une apothéose impériale. — M. VOULOT présente le moulage d'une stèle trouvée à Gran (Vosges), représentant un personnage imberbe, de face, debout, vêtu d'une tunique longue, la main droite armée d'une hache ; sous ses pieds un chien. — M. MOWAT présente des empreintes d'une pierre à moules découverte à Rennes et conservée au Musée archéologique de cette ville ; sur l'une des faces, on voit les instruments de la Passion ; sur l'autre face, un personnage vêtu d'une sorte de caleçon court auquel une bourse est attachée ; il est violemment attiré par les mains crochues d'un personnage dont le corps est détruit ; ce tableau représente sans doute un Damné entraîné dans l'Enfer par le Diable. La pierre paraît devoir être rapportée à la fin du XV[e] siècle.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 24 *avril*. — Une lettre de M. E. LE BLANT, directeur de l'École française de Rome, fait connaître les dernières découvertes archéologiques faites à Rome. On a trouvé, via dello Statuto, une habitation du IV[e] siècle de notre ère ; on y remarque deux chambres dont l'une était ornée de médaillons représentant sans doute des philosophes ; sous l'un on lit encore *Apolonius Thyaneus ;* au-dessous étaient deux pièces souterraines : la première, une salle de bain, renfermait une brique avec l'inscription ; *Crispiniane vivas cum omnibus tuis ;* la seconde semble avoir été un *mithraeum ;* elle était ornée du bas-relief habituel représentant un jeune homme qui égorge un taureau ; ce sanctuaire paraît avoir été abandonné brusquement, sans doute dans un temps de persécution chrétienne, particularité déjà remarquée dans les *mithraeum* d'Ostie et de Saïda. M. G. B. de Rossi a trouvé des inscriptions primitives dans la catacombe de Saint-Priscille, qu'il fouille en ce moment. On a de nouveau constaté à Pompéi des traces de la présence d'une population chrétienne ou juive. — M. SÉNART commence la lecture d'un mémoire sur les inscriptions du roi Piyadasi. On possède une vingtaine d'édits de ce prince, allant de la treizième à la vingt-septième année de son règne. Ce prince est le même que les chroniques singhalaises nomment Açoka. Il était petit-fils d'un roi nommé Tchandragoupte, le même que les Grecs nommaient Sandrocottos (fin du IV[e] et commencement du III[e] siècle avant J.-C.). Un des édits permet de placer l'avènement d'Açoka aux environs de l'an? 73. — M. CASATI continue sa communication sur les monnaies étrusques. Les monnaies d'argent sont plus rares que les monnaies de bronze. Deux attributions seulement sont certaines : Populonia, dont les monnaies sont à revers lisse, et Faesulae (Fiesole) dont les monnaies d'argent correspondent au denier romain. Les monnaies d'or sont très rares ; on en connaît de Populonia, de Velsunii avec l'inscription *Velsu ;* il faut rattacher à ces dernières une monnaie du Musée Britannique qui porte la légende *Velsnani*. — M. SALOMON REINACH commence la lecture d'un compte rendu des fouilles opérées par M. Babelon et lui à Bou-ghrara et à Ziàn (Tunisie), en 1884.

H. THÉDENAT.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 14 15 Juillet 1885

BULLETIN CRITIQUE

67. — **The ancient liturgy of the Church of England**, par W. Maskell, Oxford, Clarendon Press, 1882 ; in-8° de LXXXIV-338 pages ; 3° édition.

Le fond de cet ouvrage est une comparaison entre l'ordinaire de la messe romaine, tel qu'il est actuellement suivi, et l'ordinaire de la même messe romaine, suivant l'usage anglais en vigueur au moment où Édouard VI introduisit le *Prayer-book*. Au commencement du xvi° siècle, la liturgie romaine, identique au fond, présentait cependant certaines variétés quand on passait d'un diocèse à un autre. En Angleterre, ces variétés se ramenaient à quatre types représentés par l'usage de Sarum (Salisbury), celui de Bangor, celui d'York et celui de Herford. M. W. Maskell a disposé en quatre colonnes parallèles les textes, prières et rubriques de l'ordinaire de la messe que contiennent les missels de ces quatre types et, en regard, la partie correspondante du missel romain contemporain ; des notes explicatives occupent le bas des pages. L'ordinaire de Bangor a dû être reconstitué d'après des manuscrits du xv° siècle, l'auteur n'ayant pu découvrir une édition de ce missel. Quant aux trois autres, ils sont empruntés à des missels imprimés tous les trois, chose singulière, à Rouen, en 1492, 1517 et 1502.

Quelques pièces sont ajoutées à la fin, en manière de supplément. Les plus importantes sont la liturgie dite Clémentine, c'est-à-dire celle du huitième livre des Constitutions apostoliques et les parties du *Prayer-book* qui peuvent être comparées à l'ordinaire de la messe catholique.

Une préface expose le but du livre et traite rapidement des origines de la liturgie en général et de la liturgie romaine en particulier. Cette préface, comme aussi les notes, témoigne d'une érudition superficielle et de seconde main. Quant au livre lui-même, comme cette édition est

la troisième, il doit avoir son utilité dans certains cercles, et je crois qu'il a surtout pour but de montrer en quoi se ressemblent et en quoi diffèrent la liturgie officielle de l'église anglicane et la liturgie traditionnelle à laquelle elle a succédé. Mais son importance est très relative au point de vue de l'histoire du culte et même de l'histoire de la liturgie romaine en Angleterre. Il ne nous présente, en effet, que le point d'arrivée d'un développement liturgique dont l'origine est contemporaine de la conversion des Anglo-Saxons. Nous savons par lui ce qu'étaient les missels romains en Angleterre au moment où ils furent supprimés; encore ne nous donne-t-on que la partie des missels qui varie le moins d'un type à l'autre: le canon est, en effet, ce qu'il y a de plus fixe dans la messe, et l'ordinaire, sauf pour le commencement et la fin, a été arrêté aussi de très bonne heure.

Dans le livre de M. Warren, *The liturgy and ritual of the Celtic church*, dont on a rendu compte ici en 1881 (t. II, p. 263), on pouvait étudier au contraire les plus anciens monuments de la liturgie anglaise, romaine déjà, mais encore bien mêlée d'éléments gallicans. Il y aurait peut-être lieu d'embrasser dans une étude vraiment critique l'intervalle compris entre ces origines et la transformation protestante. On ne devrait pas oublier de rattacher l'histoire de la liturgie à celle de l'église locale; avant tout, il conviendrait d'expliquer pourquoi aucun des usages liturgiques en vigueur au XVIe siècle ne procède de l'église primatiale de Cantorbéry.

L. Duchesne.

---

68. — **Les étrangers à Bordeaux,** étude d'inscriptions de la période romaine portant des ethniques, par M. P.-Charles Robert, membre de l'Institut. Bordeaux, 1883, impr. Cadoret; in-8° de 109 p. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. VIII.)

M. Robert a réuni dans ce mémoire toutes les inscriptions aujourd'hui connues, trouvées à Bordeaux et mentionnant la nationalité d'individus originaires de peuplades diverses. On y voit : un Biturige Vivisque, un Boiate, un *Aquensis*, un Rutène, deux Lémovices, deux *Viennenses*, un Aulerque, un Curiosolite, un *Saius*, un Séquane, un Ambien, un Bellovaque, un Médiomatrice, un Ménape, un Rème, trois Trévires; voilà pour la Gaule. Parmi les étrangers, figurent un Germain, un habitant de Bilbilis, un habitant de Curnonium, un habitant de Turiasso; ensuite viennent un Romain, deux Grecs, un habitant de Nicomédie, un Syrien, un Mésien.

Il serait intéressant de voir, dans chacune des anciennes cités gauloises, un archéologue recueillir ainsi les ethniques des étrangers qui,

venant s'y établir, soit à cause de leurs fonctions, soit pour faire le commerce, y avaient leurs sépultures marquées par une inscription rappelant leurs nationalités. Le résultat d'un pareil travail serait encore plus précieux si une seule personne avait le courage d'entreprendre l'œuvre et de former ainsi un *Corpus* dont l'utilité n'est pas contestable au point de vue de la géographie historique.

Le mémoire de M. Robert est accompagné de commentaires présentés avec cette érudition et cette critique quelquefois trop prudente, auxquelles le savant académicien a habitué ses lecteurs; à propos des *Bituriges Viviaci*, il expose et résume les diverses opinions proposées pour expliquer la double transformation des noms de villes chefs-lieux, selon qu'elles donnaient leur nom à la population dont elles étaient le centre ou prenaient l'ethnique de ce peuple. Signalons quelques textes qui ont un intérêt tout particulier : l'Armorique est représenté par un *Reginianus civis Coriosolis*, ethnique que l'épigraphie n'avait pas encore fourni dans son entier; le consulat de Postume est mentionné sur le cippe d'un Trévire; signalons aussi les pages consacrées aux *Boiates*.

A. de Barthélemy.

---

69. — **Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle**. Textes et documents avec notes et dissertations, par M. C.-J. Beautemps-Beaupré, docteur en droit, vice-président au Tribunal civil de la Seine. Première partie : *Coutumes et styles* ; 4 forts vol. in-8° raisin ; Paris, G. Pedone-Lauriel, 1877-1884.

Au nombre des groupes principaux auxquels il est possible de rattacher les différentes sources nationales de notre droit français au moyen âge, il convient de faire une place à part aux ouvrages divers ; parmi eux figurent un grand nombre de Coutumes non officielles, beaucoup de provinces ayant eu, au XIIIe et au XIVe siècle, des Coutumiers rédigés par de simples praticiens et qui, par là même, constituent des œuvres purement privées. C'est precisément à cette série de documents multiples qu'appartiennent les Coutumes de l'Anjou et du Maine, dont les textes présentent, en effet, ce cachet particulier, les uns d'être revêtus du caractère officiel, les autres d'émaner de l'initiative des praticiens.

A un savant magistrat, aujourd'hui conseiller à la Cour d'appel de Paris, et dont le nom n'est ignoré d'aucun de ceux qui s'occupent de l'histoire de notre ancien droit, M. Beautemps-Beaupré, revient l'honneur de les avoir publiées. Œuvre considérable et de longue haleine, les quatre gros volumes dont il vient d'enrichir la science, la littérature juridique et la bibliographie de nos anciens Coutumiers, renferment tous les mérites auxquels nous préparaient de longue main d'éminents

travaux attestant assez par eux-mêmes la haute compétence en cette matière de leur infatigable auteur (1). Le premier volume de ce vaste recueil parut en 1877, et le quatrième était à peine achevé, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décernait à M. Beautemps-Beaupré la première médaille du *Concours des Antiquités nationales* (2).

Si l'intérêt qui s'attache à l'étude de notre droit français, envisagé dans les origines qui lui sont propres, est déjà considérable et puissant par lui-même, on peut affirmer sans témérité qu'il s'accroît encore et se trouve pour ainsi dire rehaussé, lorsqu'on applique son esprit à l'étude de nos vieilles Coutumes provinciales et de leurs transformations. C'est qu'en effet un travail de ce genre a sans contredit pour objet les recherches historiques les plus fécondes et, empressons-nous de l'ajouter, les plus méritoires et les plus patriotiques. Car « ces recherches n'intéressent pas seulement l'histoire particulière du droit, elles intéressent aussi à plus d'un point de vue l'histoire politique du pays » (3).

Il faut d'ailleurs reconnaître que M. Beautemps-Beaupré a été des plus heureux dans le choix qu'il a su faire des Coutumes de l'Anjou et du Maine. C'est, au milieu de beaucoup d'autres, un premier mérite. Si l'on ne perd pas de vue que les Coutumes provinciales ont été bien loin de régner dans toutes les provinces avec la même autorité, on admettra sans peine que les contrées qu'il a élues comme sujet de ses investigations étaient les seules qui pussent lui fournir les éléments d'une collection de monuments aussi vaste et aussi complète que celle qu'il a réussi à former. Et la raison en est fort simple. Si ce n'est que par exception que l'Anjou, le Maine et la Touraine ont possédé des Coutumes et des juridictions municipales analogues à celles dont les régions du Midi nous fournissent tant d'exemples, en revanche les vieilles Coutumes provinciales y ont toujours prévalu et elles y avaient atteint un développement qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, pas même en Bretagne, pas même en Normandie (4).

(1) En dehors des articles qu'il a insérés dans différentes revues juridiques, spécialement dans la *Revue historique de droit français et étranger*, et dans la *Revue pratique du droit français*, et de ses ouvrages de droit civil pur, dont le principal porte pour titre : *Traité de la portion de biens disponible et de la réduction* (1856. 2 vol. in-8), les deux plus beaux titres de M. Beautemps-Beaupré dans la science de l'histoire du droit sont : 1° Les *Coustumes des pays de Vermendois et ceulx de envyron*, publiées d'après le manuscrit inédit des archives du département de l'Aube (1858, gr. in-8) ; 2° *Le Livre des droiz et des commandemens d'office de justice*, publié d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque de l'Arsenal, et plus connu sous l'appellation, bien difficile à justifier cependant, de *Pratique de Cholet* (1865, 2 vol. gr. in-8).

(2) Voyez le *Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au Concours de l'année* 1883, par M. Alexandre Bertrand, lu dans la séance du 1er février 1884. (Paris, Firmin Didot, 1884, plaq. in-4, pp. 4-7.)

(3) A. Bertrand, *Rapport*, p. 4.

(4) Il est ici un fait historique assez curieux à relever. C'est que la Bretagne, si obstinée pourtant à conserver ses anciens usages traditionnels, ait témoigné d'un empressement moins précoce que la Touraine, l'Anjou et le Maine à les fixer et à les codifier. La *Très ancienne Coutume de Bretagne*, une de ces compilations privées qui se sont élevées peu à peu au rang de document officiel, et dont les

M. Beautemps-Beaupré est parvenu à réunir jusqu'à douze textes différents de ces institutions juridiques, les uns, ainsi que nous le disions au début de ce compte-rendu, revêtus d'un caractère officiel, les autres émanés de l'initiative purement privée des praticiens. Il y a joint des additions qui se trouvent dans quelques manuscrits et plusieurs règlements locaux sur la procédure, les avocats, les notaires, les greffes, etc... Tous ces textes importants nous permettent de suivre sans peine la marche et les transformations du droit angevin depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'aux premières années du XVIe. Nous nous proposons de les passer successivement en revue, nous bornant à n'insister quelque peu que sur ceux qui offrent le plus d'intérêt, ou dont la découverte est due à M. Beautemps-Beaupré.

La rapide énumération analytique à laquelle nous allons procéder, et qui comprend le corps de droit d'un grand fief formant aujourd'hui trois départements, montrera assez avec quelle abondance de documents et avec quelle certitude on peut constater le droit des XIVe et XVe siècles, si nécessaire à connaître pour comprendre l'importance et l'étendue des changements apportés au XVIe. Et quand, avec nous, on aura pris un aperçu général de l'œuvre, personne, nous en sommes persuadé, ne méconnaîtra l'intérêt national qui s'attache à la résurrection de pareils documents, si injustement tombés dans l'oubli, et dont la lumière, ravivée par M. Beautemps-Beaupré, éclaire d'un si vif éclat l'histoire du droit public et privé de la France.

Le premier volume de ce bel ouvrage (XIV-606 pp.) comprend d'abord une Préface à la fois justificative et indicative des plus judicieuses, où des vues d'ensemble fort exactes se trouvent alliées à des considérations générales d'une vérité frappante, et dans laquelle l'auteur indique brièvement le plan qu'il a adopté et suivi (pp. V-XIII); puis viennent de remarquables observations sur les textes A, B et C (pp. 1-40) et enfin les cinq textes suivants (1) :

A. — *Compilatio de usibus et constitutionibus Andegavie*, XIIIe siècle (pp. 41-62). — Le premier de ces textes est celui que l'on a l'habitude de désigner sous le titre de *Compilatio de usibus et constitutionibus Andegavie*, ou plus simplement par les mots : *Il est d'usage*, parce que cette formule se trouve à peu près uniformément reproduite en tête de chacun

rédacteurs seraient, à en croire un manuscrit, trois Bretons du nom de Copu le Saige, Mahé le Léal, et Tréal le Fier (attribution fort douteuse, du reste), ne date que du premier tiers du XIVe siècle. Encore le droit vraiment breton est-il loin de s'y rencontrer dans sa pureté primitive et sans aucun mélange. (Comp. *infra*, B.) Il n'en fut pas de même pour la Normandie, si fidèle, on le sait, à son vieux droit coutumier. Le *Tres ancien Coutumier de Normandie* remonte, en effet, au commencement du XIIIe siècle, et se trouve ainsi antérieur à la *Coutume de Touraine-Anjou*, qui forme le fond du livre Ier des *Établissements de saint Louis*, et qui ne fut composée que vers le milieu de ce même siècle.

(1) C'est assurément par suite d'un oubli, bien facilement réparable du reste, que ce premier volume n'est pas accompagné d'une table spéciale des matières. Nous en avons à regret constaté l'absence.

des 113 paragraphes dont il se compose (1). Ce titre latin n'est, en effet, qu'un véritable trompe-l'œil : il s'applique en réalité à un texte français fort court, mais des plus curieux, et qui est spécial à l'Anjou. Ce n'est pas autre chose qu'un abrégé du droit angevin du XIIIe siècle, rédigé sous forme d'axiomes ou de sentences. La découverte en est due à un savant bibliothécaire de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris, M. Marnier, qui l'a publié le premier en 1853 (2). Mais cette édition contenait un assez grand nombre de fautes, que M. Beautemps-Beaupré a pris à tâche de corriger (3). En l'insérant dans sa collection il se trouvait naturellement conduit à discuter, non pas sans doute le nom de son auteur que rien n'indique, et que malheureusement aucun indice ne permet même de soupçonner, mais tout au moins l'époque de sa rédaction. Question célèbre et obscure dont la solution divise actuellement les maîtres de la science historique de notre vieux droit. Tandis que, par une série d'arguments dont quelques-uns sont bien peu plausibles, M. Laferrière s'était efforcé de démontrer que la *Compilatio* était antérieure à la vieille Coutume qui forme, pour ainsi dire, le point de départ du droit angevin, M. Viollet, au contraire, soutient énergiquement qu'elle lui était postérieure. D'après le premier de ces historiens (4), elle aurait été rédigée vers 1268, ou peu avant les *Établissements de saint Louis*, qui se trouveraient ainsi en dériver; d'après le second (5), elle leur serait postérieure d'environ quarante-cinq ans et aurait été rédigée en Anjou, au commencement du XIVe siècle, probablement un peu après l'ordonnance ou établissement du 28 juillet 1315 rendue à Paris par Louis X, et *portant rappel des Juifs, pour douze ans, et des dispositions contre l'usure* (6); car l'article 15 de cette ordonnance paraît bien avoir été visé par l'auteur ignoré de la *compilatio* dans l'article 55 (7). Sans vouloir entrer dans les

(1) On ne rencontre d'autres locutions que dans les cinq articles 2, 38, 66, 67 et 94 et que dans l'article 70, qui débute par ces mots : « Il n'est pas usage... » Les 107 autres commencent invariablement par cette formule initiale : « Il est usaige (ou usage) et droiz (ou droit) », ou tout simplement par ces mots : « Il est usaige (ou usage) ».

(2) Broch. in-8, de II, — 24, pp. ; Paris, Durand.

(3) Depuis lors, la *Compilatio* a été rééditée en 1883 par M. Paul Viollet dans ses *Établissements de saint Louis*, t. III, pp. 116-139, œuvre des plus remarquables à tous égards.

(4) Voyez M. Laferrière, dans la *Revue critique de Législation et de Jurisprudence*, t. IV, 4e année, 1854, pp. 145 et suivantes, et *Histoire du droit français*, t. VI, pp. 128-138.

(5) Voyez M. Paul Viollet, *Les Etablissements de saint Louis*, t. Ier, pp. 27-33, et t. III, pp. 116 et 127, note 4 ; *Précis de l'histoire du droit français*, premier fascicule, Paris, Larose et Forcel, 1884, p. 157.

(6) Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. III, pp. 116 et suivantes. — Brussel, qui rapporte intégralement cette ordonnance dans son *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France* (t. I, pp. 614 et suivantes, note), lui assigne la date du 28 juin (p. 613, *in fine*).

(7) Il ne sera pas sans intérêt de mettre en regard l'un de l'autre, sous les yeux du lecteur, les deux textes visés ; en voici donc la teneur intégrale :

Article 15, ord. de 1315 (Isambert *op. et loc. sup. citt.*, p. 117) :	Article 55 de la *Compilatio* (Beautemps-Beaupré, t. Ier, p. 52, et P. Viollet, *Etab.*, t. III, p. 127) :
« Il (les Juifs) ne presteront, ne ne porront prester sus lettres, mes que sus gages. Et ne sera exe-	« Il est usage [et] droiz que l'en ne repont pas

détails de cette controverse extrêmement délicate, dont la discussion serait ici hors de tout propos, nous nous contenterons de dire que pour établir la préexistence des *Établissements* à la *compilatio*, M. Viollet a fait preuve, avec son érudition habituelle d'une sagacité peu commune, et que, tout en nous rangeant à l'avis de M. E. de Rozière, aux yeux duquel ses raisonnements sont « plus ingénieux que convaincants », nous inclinons cependant à partager son sentiment (1). Quant à M. Beautemps-Beaupré (2), il s'est tenu sur une prudente réserve. Il regarde les deux textes comme contemporains, et se borne à estimer qu'il est impossible de décider lequel est le plus ancien. Il n'en est pas moins vrai qu'en plaçant la *Compilatio* au premier rang, il semble, par cela même, *a priori*, reconnaître son antériorité. Toutefois, déclare-t-il lui-même positivement (p. 23 *in fine*), « En le plaçant (le texte A) en tête de la présente publication, je n'ai nullement entendu trancher la question d'antériorité, j'ai seulement voulu laisser à côté l'une de l'autre les deux rédactions anciennes, alors surtout que, si le texte B doit être considéré comme d'une très haute antiquité, rien ne démontre d'une manière certaine que, dans la forme où il nous est parvenu, sa rédaction doive être regardée comme plus ancienne que celle du texte A. » Enfin, il conclut en disant (p. 40) : « Quant à moi, les seules conclusions que je puisse tirer de la discussion qui précède, sont : ..... 3° Qu'il est impossible de fixer l'époque où ont été rédigées cette coutume et la *Compilatio* qui forme mon texte A ; qu'il n'est pas, non plus, possible de décider lequel des deux textes, A et B, doit être regardé comme le plus ancien. » En ce qui nous concerne personnellement, nous ajouterons, avant d'abandonner la *Compilatio*, d'une part, qu'elle ne dérive pas, à notre sens, de la Coutume de Touraine-Anjou, dont nous allons nous occuper ; que c'est un texte parallèle, mais postérieur, et, d'autre part, qu'elle n'est jamais devenue officielle, mais qu'elle a obtenu un grand succès : elle a été largement utilisée en Poitou au XIV^e siècle, pour ne pas dire presque entièrement copiée par le jurisconsulte poitevin inconnu qui fut le rédacteur anonyme du *Livre des droiz et commandemens d'office de justice* (3).

cution faite, mes que de gaiges, excepté les lettres de bonnes marchandises et de loyals, lesquelles seront mises a execution deüe, si comme il est acoustumé. » à Juef de dete que il baut à crestien, se il n'en a gages ; u[ne] par pleges que il en ait n'en doit avoir reponse ; et pour ce establit le Roy que il ne prestassent à nuluy sanz bon gage. »

Sur les créances des Juifs, comp. M. Ad. Vuitry, *Etudes sur le régime financier de la France avant la Révolution de* 1789, Paris, 1878, pp. 315-332.

(1) Voyez son compte-rendu de l'ouvrage de M. Beautemps-Beaupré, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1883, p. 689.

(2) Voyez t. I^er, pp. 23-40. Le lecteur trouvera dans ces pages une très vigoureuse réfutation des arguments de Laferrière.

(3) Cette remarque a déjà été faite par le jurisconsulte allemand Brunner (Holtzendorff, *Encycl. der Rechtswiss.*, t. I^er 1873, p. 215), et par M. P. Viollet (*Etabl.*, t. I^er, pp. 308-315, et t. III, p. 116 *Précis*, pp. 157 et 162).

B. — *Ce sunt les Coustumes d'Anyou et dou Maigne*, XIIIe siècle (pp. 63-176). — Le texte dont on vient de lire le titre authentique et qui est connu sous la double dénomination courante de *Vieille Coutume d'Anjou et du Maine* ou de *Coutume de Touraine-Anjou*, n'occupe, dans le recueil de M. Beautemps-Beaupré, que le second rang. Cette *Vieille Coutume*, qui a une existence indépendante, maintenant bien constatée, était jusqu'ici, dans sa forme originale, restée inédite. Nous n'avons donc qu'à unir nos modestes remerciements à ceux que l'auteur a déjà reçus de l'Académie, pour l'avoir enfin publiée telle que nos pères l'ont connue (1). Cette publication était d'autant plus importante, qu'elle s'applique à un texte aussi célèbre que curieux, qui forme le fond, aujourd'hui incontesté, du livre Ier *des Établissements de saint Louis*. C'est là une de ces vérités qu'on ne discute plus, parce qu'elle ressort avec évidence de la comparaison des deux textes. Leur rapprochement suffit, en effet, à démontrer que la *Coutume de Touraine-Anjou* a été copiée dans les chapitres 10-175 du livre Ier des *Établissements* (2). Mais si ce point est désormais acquis, il est deux autres questions auxquelles M. Beautemps-Beaupré et, après lui, M. Viollet, ont cru devoir donner quelque développement. L'une, qui nous paraît être tout aussi claire que celle dont nous venons de parler, a trait au véritable caractère des *Établissements*; l'autre, à la date de la *Vieille Coutume*.

Peut-être bien est-ce traiter la première avec un luxe d'égards exagéré que de la débattre sérieusement ; car on peut affirmer que, depuis Montesquieu et Hévin, précédés dans cette voie par Charondas le Caron, personne ne considère plus les *Établissements* comme une œuvre législative (3). Nous n'ignorons pas que, de nos jours, MM. Beugnot et Laferrière, se faisant à tort les modernes héritiers de la doctrine de Du Cange, de Thaumas de la Thaumassière, de De Laurière, du président Hénault, du président Bouhier et de l'abbé de Saint-Martin, ont, il est vrai, essayé de leur attribuer ce caractère (4) ; mais leur opinion est

(1) M. P. Viollet l'a rééditée depuis en tête du tome III de ses *Etablissements*, pp. 1-104.

(2) Voyez M. Beautemps-Beaupré, t. Ier, pp. 69-176, et M. P. Viollet, *Etabl.*, t. Ier, pp. 8 et suivantes, t. II, pp. 19-325, et t. III, pp. 1-104. — Ce n'est pas à dire cependant que cette Coutume ne nous soit pas arrivée isolément ; mais elle ne nous est parvenue ainsi que dans des manuscrits du XIVe siècle (tandis que les *Etablissements* datent de la seconde moitié du XIIIe ; voyez la note 1 de la p. suiv.), et avec le titre de *Coutume d'Anjou et Maine*, titre qui n'a rien de bien surprenant par lui-même, si l'on n'oublie pas que le droit de l'Anjou et celui du Maine étaient presque identiques.

(3) Voyez Montesquieu, *De l'esprit des lois*, liv. XXVIII, chapp. XXXVII et XXXVIII ; t. V, pp. 352 et suivantes de l'édition de ses *Œuvres complètes* donnée par M. É. Laboulaye ; Hévin, *Questions concernant les matières féodales*, p. 359, et *Arrêts du Parlement de Bretagne* de Sébast. Frain, t. II, p. 534. — Joindre Stiltingen, *Vita S. Ludovici Regis*, § 82, in *Actis Sanctorum Augusti*, t. V, p. 504, et l'abbé de Mably, *Observations sur l'histoire de France*, note sur le chap. I, l. IV.

(4) Voyez Du Cange, *Préface des Etablissements*, à la suite de l'*Histoire de Saint Louis*, par Joinville ; De Laurière, *Préface* du Ier volume des *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, pp. vj. et suiv. (comp. sa *Bibliothèque des Coutumes*, p. 50) ; le président Hénault, *Nouvel abrégé chronol. de l'hist. de France*, Paris, Prault, 1768, t. Ier, p. 201 ; le président Bouhier. *Observ. sur la Cout. du Duché de Bourgogne*, chap. IV, n° 33, t. Ier, p. 389, de ses *Œuvres*, par Joly de Bevy,

demeurée isolée parmi les jurisconsultes et parmi les historiens, et tout le monde s'accorde aujourd'hui à ne voir dans les *Établissements de saint Louis* qu'une compilation de droit angevin et de droit orléanais, compilation purement privée, sans autorité ni valeur officielle (1). Il n'y a d'officiel dans les *Établissements* que deux ordonnances de saint Louis, lesquelles se trouvent ailleurs séparément. Elles forment les chapitres 1 à 9 du livre Ier (2). — Nous ne quitterons pas cette Coutume

Dijon, 1787 ; l'abbé de Saint-Martin, *les Etablissements de saint Louis, roi de France* (reproduction de l'édition de Laurière), Paris, 1786, in-12. *Discours préliminaire*, pp. 21 et suiv., et *Panégyrique de saint Louis* (à la fin du volume), pp. 543 et suiv. ; Beugnot, *Essai sur les Institutions de saint Louis*, pp. 302 et suiv. ; Laferrière, *Histoire du droit français*, t. VI, pp. 109 et suiv., et *Essai sur l'histoire du droit français*, nouvelle édition publiée par M. Ed. Laferrière, Paris, 1885, t. Ier p. 57. — Comp. Den Tex, *Encyclopædia jurisprudentiae*, pp. 448, et Minier, *Précis historique du droit français*, p. 200.

(1) Voyez notamment en ce sens : Dupin, *Profession d'avocat*, t. II, pp. 690-694, édition de Paris, 1832 ; Klimrath, *Travaux sur l'histoire du droit français*, édition Warnkoenig, t. II, p. 42 ; Pardessus, *Essai historique sur l'organisation judiciaire*, pp. 26 et suiv. ; Koenigswarter, *Sources et monuments du droit français*, pp. 121 et suiv., n° 266 ; Eschbach, *Introduction générale à l'étude du droit*, 3e édition, Paris, 1856, p. 390 ; MM. Beautemps-Beaupré, t. Ier, pp. 2-13 ; H. Beaune, *Introduction à l'étude hist. du droit coutumier français*, Lyon et Paris, 1880, pp. 270 et suiv. ; R. de Fresquet, *Précis d'histoire des sources du droit français*, 3e édition, Paris et Aix, 1881, pp. 135 et suiv. ; P. Viollet, *Etablissements*, t. Ier, pp. 1 et suivantes, et *Précis*, pp. 154-156 ; E. de Rozière, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1883, p. 690 : A. Gautier, *Précis de l'histoire du droit français*, 2e édition, Paris, 1884, p. 156 ; J.-Éd. Guétat, *Histoire élémentaire du droit français*, Paris, 1884, pp. 311 et suiv. ; C. Ginoulhiac, *Cours élém. d'hist. gén. du dr. fr. public et privé*, Paris, 1884, nos 350 et 351, pp. 582 et suiv. — L'œuvre célèbre, connue à tort sous le nom d'*Etablissements de saint Louis*, et qui a été utilisée par divers jurisconsultes du moyen âge en Bretagne, en Poitou, à Tournai, en Champagne, en Beauvaisis, en Artois et en Picardie, dans le Hainaut et dans les Flandres, dans le Vendômois, dans le pays de Castres et en Normandie (voyez M. P. Viollet, *Etablissements*, t. Ier, pp. 280 et suiv.), cette œuvre célèbre, disons-nous, qui eut une telle diffusion et dont l'esprit exerça une influence assez considérable pour pénétrer à la fois dans les écrits des légistes et dans le texte de certaines Coutumes, cette œuvre n'émane pas, en réalité, de ce grand roi, ainsi que son titre erroné pourrait le faire croire au premier abord. L'existence, dans un très petit nombre de manuscrits, d'un prologue par lequel saint Louis promulgue cet ouvrage comme une sorte de Code dont il serait l'auteur, a donné naissance à cette fausse attribution ; car ce prologue est entièrement supposé. Jamais saint Louis ne l'a écrit et, d'ailleurs, il n'appartient même pas à l'œuvre primitive. M. P. Viollet estime que le jurisconsulte auquel nous devons ce recueil, était probablement d'Orléans, et qu'il rédigea cette compilation entre le 8 novembre 1272 et le 19 juin 1273. (Comp. M. Beautemps-Beaupré, t. I, pp. 13 et 14, qui se montre beaucoup moins affirmatif, et qui se borne à placer la date des *Etablissements* entre 1260 et 1273.) Son travail consista tout simplement à réunir deux ordonnances de saint Louis, une Coutume de Touraine-Anjou (celle dont il est question au texte) et une Coutume d'Orléanais. A ces trois textes copiés le compilateur des *Etablissements* s'est contenté d'ajouter de nombreuses allusions au droit romain et au droit canonique, qui sont seules de son crû. Ces allusions sont imprimées en *italiques* dans l'excellente édition des *Etablissements* donnée par M. P. Viollet (t. II), de telle sorte qu'on peut ainsi les distinguer très facilement. Les *Etablissements de saint Louis* sont divisés en deux livres : Le livre Ier contient les deux ordonnances de saint Louis et la Coutume de Touraine-Anjou ; le livre II contient la Coutume ou Usage d'Orléanais, qui s'y trouve qualifiée *Usage d'Orlenois*. M. Viollet pense qu'il doit être l'œuvre d'un officier royal, et qu'il a été composé sous le règne de saint Louis, avant l'ordonnance de ce prince contre les duels judiciaires (1260 ; Isambert, t. Ier, pp. 283 et suiv., et Viollet, *Etablissement*, t. Ier, pp. 487-493). Ce qu'il y a de certain c'est que ce texte n'est pas arrivé jusqu'à nous dans son état primitif, les manuscrits ne nous l'ayant pas conservé isolément, et, comme l'écrit d'une façon fort heureuse M. Viollet (*Précis*, p. 155), « nous ne le connaissons qu'enveloppé dans le manteau canonique et romain dont l'a revêtu le compilateur des *Etablissements*. J'ai, ajoute-t-il, essayé de le dégager et de le restituer par conjecture. » (Voyez *Etablissements* t. Ier, pp. 494-520). — Sur les sources et le droit des *Etablissements de saint Louis*, voyez M. Viollet, *Etablissements*, t. Ier, pp. 1-279 ; et sur les manuscrits et les textes primitifs, *eod.*, pp. 395-520. Les textes primitifs, dérivés et parallèles sont publiés dans le tome III, pp. 2-227.

(2) Voyez, M. P. Viollet, *Etablissements*, t. Ier, pp. 5-8, et pp. 483 et suivantes.

de Touraine-Anjou, sans ajouter qu'elle n'est jamais, dans sa forme du XIII[e] siècle, devenue officielle ; seulement ce texte, aussi original que naïf et dans lequel les éléments germaniques sont très fortement accusés, fut incorporé dans les *Établissements*, partagea, à ce titre, la grande fortune de ce recueil, et jouit comme lui d'un crédit énorme et d'une vogue considérable. Il fut comme l'ancêtre commun de toute une longue série de Coutumes angevines, qui, procédant les unes des autres, aboutirent à la dernière rédaction de la Coutume d'Anjou de 1508, laquelle resta en vigueur jusqu'en 1789. La *Vieille Coutume de Touraine-Anjou* exerça de plus, dans une province voisine, en Bretagne, une influence française des plus remarquables sur le droit breton. Elle y servit, en effet, comme de type idéal sur le modèle duquel furent rédigées diverses règles coutumières bretonnes (1).

La question relative à la date de la *Vieille Coutume* est beaucoup plus délicate que la précédente. Un seul fait est hors de tout conteste : c'est qu'elle est évidemment antérieure aux *Établissements de saint Louis*, puisque nous venons de voir qu'elle a été utilisée par leur rédacteur. M. Beautemps-Beaupré et M. Viollet sont, à cet égard, complètement d'accord. Seulement, tandis que M. Beautemps-Beaupré se borne à constater que ce texte est contemporain de saint Louis, et qu'il est nécessairement antérieur à l'année 1273, date du plus ancien manuscrit connu des *Établissements* et dont l'existence a été constatée à Montpellier, M. Viollet, au contraire, serrant le problème de plus près, prétend assigner pour date précise à la rédaction de la Coutume le mois de juin ou de juillet 1246. Il se fonde sur cette double considération, d'une part, que la *Coutume de Touraine-Anjou* a été composée, soit en Touraine, soit en Anjou, par un officier du roi de France, un bailli ou un prévôt, et, d'autre part, que le Maine et l'Anjou sortirent, au mois d'août 1246, du domaine de la Couronne, pour former l'apanage de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, la Touraine restant au roi de France avec le Loudunois (2). Nous avouons, en ce qui nous concerne, que ces preuves nous paraissent beaucoup plus conjecturales que démonstratives et nous estimons, en conséquence, que, dans l'état d'incertitude absolue dans lequel nous laisse actuellement à ce point de vue l'absence de documents bien formels, il est peut-être plus sage d'imiter la réserve de M. Beautemps-Beaupré. La *Vieille Coutume* est certainement antérieure à l'année 1273, se borne à dire le savant magistrat ; mais il se refuse à aller au delà de cette affirmation (3).

(1) M. P. Viollet a publié ces textes bretons dérivés du droit tourangeau-angevin, dans le tome III de ses *Etablissements*, pp. 188-227.
(2) Voyez M. P. Viollet, *Etablissements*, t. I[er], pp. 23 et suiv., et *Précis*, p. 156.
(3) Voyez M. Beautemps-Beaupré, t. I[er], pp. 20, *in fine* et suiv.

C. — *Les Coustumes glosées d'Anjou et du Maine*, 1385 (pp. 177-355). Le troisième rang est occupé, dans le premier volume de M. Beautemps-Beaupré, par le texe qui est généralement connu sous le nom de *Coutume glosée*. Considéré en lui-même, ce texte ne fait, en réalité, que reproduire presque intégralement celui de la *Vieille Coutume*, qui, depuis l'année 1273, incessamment remaniée, règne en Anjou sans contrôle par sa longue postérité et que nous retrouvons précisément à la fin du XIVe siècle sous le nom de *Coutume glosée*. Empressons-nous toutefois de remarquer que cette Coutume ne reproduit le texte de la *Vieille Coutume* qu'en y apportant des modifications très sensibles et qu'en y ajoutant des gloses fort importantes, qui sont l'œuvre d'un jurisconsulte inconnu du XIVe siècle. Cette *Coutume glosée*, qui constitue ainsi une sorte de commentaire partiel de la *Vieille Coutume* du XIIIe siècle, dont la langue se trouve un peu rajeunie, est peut-être le texte qui a été le plus familier à nos anciens jurisconsultes : Brodeau, Laurière, Dupineau, Pocquet de Livonnière en ont fait un usage considérable ; mais, quant à nous, nous n'en connaissions que les citations qu'ils en ont tirées, la *Coutume glosée* étant jusqu'ici restée manuscrite. En la reproduisant dans son intégrité, M. Beautemps-Beaupré en est bien réellement le premier éditeur. Par cette publication, il a rendu un service signalé, les gloses étant d'une incontestable utilité pour l'intelligence du texte. Aussi, tous les amis de la science historique ne sauraient trop l'en remercier.

D. — *Correccions de Coustumes et usaiges d'Anjou et du Maine*, 1391 (pp. 357-373). — Des réformes partielles de procédure avaient été édictées par les Grands-Jours d'Anjou, tenus à Angers en 1391. Un quatrième texte le constate dans la collection de M. Beautemps-Beaupré et en donne le détail. Comme nous possédons deux rédactions très différentes de ce texte, l'une en vingt-sept paragraphes, l'autre en vingt-deux, l'auteur les a reproduites toutes les deux, en les désignant : la première, par D^1 (pp. 361-368) ; la seconde, par D^2 (pp. 369-373). Cette dernière est un abrégé du texte officiel fait par un praticien du pays, pour l'usage journalier du barreau ou de l'enseignement. Nous n'insisterons pas davantage sur ces corrections introduites dans la Coutume d'Anjou et du Maine, et, en nous contentant de les mentionner, nous nous bornerons à dire qu'elles sont citées par Brodeau sur Louet (lettre M, n° 24), et qu'elles sont souvent indiquées par les jurisconsultes angevins du XVe siècle, sous le simple titre de *la Réformacion des Grans Jours*. Nous arrivons ainsi au cinquième texte, qui offre une sérieuse importance, et qui nous conduit jusqu'à la fin du premier volume.

E. — *Coustumes et stilles observez et gardez ès pays d'Anjou et du Maine*, 1411 (pp. 375-606). — Ce cinquième texte n'est autre que celui de

la Coutume rédigée et promulguée vingt ans plus tard par les gens du Conseil d'Anjou aux Grands-Jours tenus au Plessis-lès-Tours, en 1411. Il nous offre la première rédaction officielle du droit de la province. La *Vieille Coutume* y est remaniée dans un esprit de classement plus méthodique, et c'est cette rédaction qui devient dès lors le manuel des jurisconsultes angevins. On peut dire que c'est cette Coutume qui, avec les remaniements successifs de 1463 et de 1508, est restée la base du droit des deux provinces d'Anjou et du Maine jusqu'au Code civil de 1804. Il était à la fois intéressant et utile de mettre la suite de ces progrès en pleine lumière. M. Beautemps-Beaupré n'y a pas manqué. Cette première Coutume officielle d'Anjou et du Maine de 1411 est divisée en seize parties ou livres et comprend trois cent cinquante dispositions, distribuées en autant d'articles ou de paragraphes. Ses auteurs y ont résolument abandonné l'ordre traditionnel de la *Vieille Coutume*, qui avait été respecté pendant tout le cours du XIVe siècle. Elle affecte, en effet, dans la disposition et le classement des matières, un ordre logique et systématique, auquel les jurisconsultes officiels de l'Anjou devaient désormais rester fidèles et que nous retrouvons dans les rédactions ultérieures.

Nous sommes donc ici en présence d'un monument considérable du droit angevin. Mais son importance même aurait dû, ce semble, le préserver de la loi commune de l'oubli, à laquelle cependant il fut loin d'échapper. Non seulement il y tomba, mais il y demeura. René Choppin est le seul qui l'ait connu. Après lui, ses successeurs, Berroyer, Laurière, Dupineau, Pocquet de Livonnière n'en surent que ce qu'il en avait dit, et ils confondirent cette rédaction officielle de 1411 avec une compilation privée du milieu du XVe siècle, dont l'auteur a mis tout ensemble à profit, d'une part, les anciens Coutumiers de l'Anjou, et, de l'autre, le *Grand Coutumier* de France (1), et le *Style du Parlement*. Comment comprendre ce fait, en apparence extraordinaire? M. E. de Rozière (2) estime que « cette circonstance ne peut s'expliquer que par la publication d'autres textes officiels qui ont nécessairement remplacé dans la pratique celui qui avait été promulguée aux Grands-Jours du Plessis. » Quoi qu'il en soit de ce point, M. Beautemps-Beaupré mérite toute notre gratitude pour l'avoir exhumé et rendu à la science.

(1) Jusqu'à ces derniers temps, l'auteur de ce recueil célèbre était demeuré absolument inconnu ; c'est M. L. Delisle qui l'a découvert : il s'appelait Jacques d'Ableiges ; il fut secrétaire du duc de Berry en 1371 ; puis examinateur au Châtelet ; il devint, plus tard, en 1380, bailli de Chartres et de Saint-Denis en France, enfin bailli d'Évreux, de Breteuil et de Conches, de 1385 à 1388. Le *Grand Coutumier* a été achevé au plus tard en 1389 ; l'auteur était alors bailli d'Évreux. (Voyez le Mémoire de M L. Delisle sur Jacques d'Ableiges, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, année 1881, t. VIII. Joindre l'article de M. L. Delisle inséré dans le *Journal des Savants*, avril-juillet 1880, et l'article bibliographique de M. H. Beaune, dans la *Gazette des Tribunaux* du 30 août 1882, folio 835, coll. 3 et suiv.)

(2) Compte rendu de l'ouvrage de M. Beautemps-Beaupré, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1883, p. 691.

Le tome second, auquel nous arrivons, ne contient, avec une préface de douze pages, qu'un seul document, qui constitue peut-être la découverte la plus précieuse de l'auteur, et qui occupe, sous la lettre F, le sixième rang dans sa collection. Il porte pour titre : *Cy sont les Coustumes d'Anjou et du Maine intitullées selon les rubriches de Code dont les aucunes sont concordés de droit escript*, 1437 (p. 35-574 (1). — La publication de ce document est de tous, sans contredit, le service le plus éminent que devront les érudits à son savant éditeur. En effet, nous ne nous trouvons plus ici en face soit d'un recueil d'usages traditionnels compilés par quelque praticien plus ou moins obscur, soit même d'un texte officiel rédigé par les gens du Conseil et promulgué pendant la tenue des Grands-Jours. Il s'agit d'une œuvre privée considérable (2) et personnelle, d'une œuvre capitale, pour le temps, quoique non officielle. Il est très propable que l'auteur, dont la compilation contient un exposé du droit civil et criminel de l'Anjou et du Maine, a eu à sa disposition tous les textes antérieurs, publics, c'est-à-dire officiels, et privés. Il les analyse avec netteté et précision ; il s'efforce d'exposer avec clarté les règles du droit pratiqué dans sa province et les soumet à une classification, qui, pour n'être pas exempte de critique, est de beaucoup supérieure à tout ce qu'avaient tenté, nous ne dirons pas ses devanciers, mais même ses contemporains. On sent que l'auteur était un jurisconsulte de profession, et un jurisconsulte aussi habile que consommé. Quel était-il donc ? Il se nommait Claude Liger. C'est là tout ce que nous en savons. — René Choppin, qui avait pu se procurer un exemplaire manuscrit de son ouvrage, le qualifie de *supprœfectus* et de *proprœtor* (3). Ces titres, empruntés à la hiérarchie des fonctionnaires romains, signifient-ils que Claude Liger était prévôt d'Angers ou tout au moins lieutenant du prévôt (4)? Le doute sur ce point est d'autant plus permis que, dans son histoire manuscrite de l'Université d'Angers, Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière en fait un professeur de droit français à ladite Université (5). M. E. de Rozière incline à admettre cette dernière supposition. « Les

(1) Les trente-trois premières pages du volume sont consacrées à une étude approfondie sur le manuscrit de la Bibliothèque nationale qui contient ces *Coustumes*, sur leur auteur Claude Liger, et sur l'ancienne organisation judiciaire de l'Anjou et du Maine. Nous reviendrons par la suite sur ce dernier point.

(2) Les Coutumes que nous analysons ne comprennent pas moins de dix parties, dont chacune est subdivisée en un nombre inégal de titres. La première en contient 4 ; la seconde, 20 ; la troisième, 17 ; la quatrième, la plus longue de toutes, 25 ; la cinquième, 7 ; la sixième, 7 ; la septième, 10 ; la huitième, 17 ; la neuvième, 23, et la dixième, 11 ; au total 141 titres, reliés entre eux par une série ininterrompue d'articles ou de paragraphes, au nombre de 1555.

(3) Voyez Choppin, *De legibus Andium municipalibus libri III*, t. I, pp. 62, 190, 249, édition de 1581.

(4) Voyez à cet égard M. Beautemps-Beaupré, t. II, *Préface*, pp. I et suiv. ; voyez aussi p. 7.

(5) Voyez sur ce point l'article de M. de Lens, sur *Les Professeurs aux* XV[e] *et* XVI[e] *siècles en la faculté des droits de l'ancienne Université d'Angers*, dans la *Revue historique, littéraire et archéologique d'Anjou*, septembre et octobre 1877, et M. Beautemps-Beaupré, t. II, *Préface*, pp. III *in fine* et suiv.

habitudes du professorat, dit-il (1), expliqueraient la méthode que Claude Liger a tenté d'introduire dans l'exposition du droit angevin, et d'un autre côté sa présence au sein de l'Université fournirait un nouveau témoignage de l'activité que cette ancienne et célèbre corporation avait imprimée aux études de droit. » (*A suivre.*)

P.-Louis Lucas,
Professeur Agrégé à la Faculté de droit de Dijon.

---

70. — **Jehan Perreal dit Jehan de Paris, peintre et valet de chambre des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier.** Recherches sur sa vie et son œuvre, par E.-M. Bancel. Ouvrage orné de nombreuses gravures et d'une lettre en fac-similé, Paris, Launette. Prix : 50 fr.

L'origine du livre que nous avons sous les yeux est assez singulière pour être racontée tout au long.

Jamais M. Bancel n'avait songé à figurer au temple de Mémoire lorsque, par le hasard des enchères, un précieux tableau de la vieille école française, provenant de la galerie du duc de Parme, tomba un jour en sa possession Le sujet représenté était une Vierge glorieuse entre deux époux agenouillés, dont les initiales I. P. se voient en quatre endroits différents. Le mari sans doute s'appellait Jean ou Jacques, la femme Philippe, Pierrette ou Perronnelle ; la discussion ne peut porter que sur ce point insignifiant. Aussi quel ne fut pas l'étonnement du public restreint qui s'occupe de questions relatives à l'histoire de l'art, quand, en 1874, M. Charvet, dans un gros volume consacré à Jean Perréal, hasarda timidement, il est vrai, que nous étions en présence d'une œuvre jusqu'alors inconnue du grand peintre lyonnais (2). C'était son monogramme que, pour la plus grande commodité des critiques de l'avenir, on avait plusieurs fois répété. Quant au ménage bourgeois subitement privé des seuls indices qui puissent aider à le reconnaître, il se trouvait transformé en un couple royal ; Charles VIII et Anne de Bretagne nous avaient laissé là un tableau commémoratif de leur mariage.

Au besoin M. Bancel eût pu se contenter de cette fidèle traduction de sa pensée, mais il rêvait de compléter une découverte dont l'importance ne lui paraissait pas suffisamment comprise. Plus heureux que Ferdinand Rolle, Jules Renouvier et tant d'autres qui s'étaient occupés jusqu'alors de Jean Perréal, il possédait, croyait-il, le point de comparaison si longtemps cherché ; rien ne l'empêchait donc, en se montrant observateur

(1) *Ubi supra*, p. 692.
(2) Lyon, Clairon, Mondet.

attentif, de reconstituer tout au moins partiellement l'œuvre d'un maître auquel il avait voué le reste de son existence. De là le beau livre à couverture en papier crocodile qui vient de voir le jour après dix ans de recherches et d'études. Seulement le temps dépensé importe peu dans la circonstance et nous n'avons à tenir compte que du résultat obtenu. Or, en dehors des considérations que nous avons déjà fait valoir et qui répondent aux mêmes arguments, quel que soit leur développement nouveau, il est malheureusement trop certain pour M. Bancel que Jean Perréal n'est entré au service de Charles VIII qu'après le passage de ce prince à Lyon, c'est-à-dire en 1493. Comment donc, deux ans plus tôt, aurait-il pu faire le tableau qui sert de base au plus fragile échafaudage qu'un historien ait jamais élevé ? En second lieu, si nous avons ici les traits du roi et de la reine, les autres représentations que l'on donne d'eux sont fausses et M. Bancel lui-même a eu tort d'ajouter la moindre foi soit à la médaille datée de 1499 et qui, remarquez-le bien, ne saurait être disputée à Jean Perréal, soit à la miniature exécutée en 1512 où Anne de Bretagne est figurée remettant une lettre à un messager. Peu importe qu'au dire de Montfaucon on ne possède pas de portrait de la reine au temps de Charles VIII, le visage de cette princesse n'a pas dû se transformer si complètement en quelques années. Toute sa vie elle a eu le front bombé qui explique sa ténacité bien connue. Du reste, le graveur aurait donc donné un démenti au peintre et risqué de mettre en doute la sincérité de son talent.

Mais c'est assez parler d'un tableau que tout le monde maintenant peut admirer au Louvre, grâce à la générosité de M. Bancel. Aussi bien le nouveau livre sur Jean Perréal nous ménage encore d'autres surprises. Qui le croirait ? Michel Colombe est réduit au rôle « d'interprète docile » et dans le tombeau de François II, duc de Bretagne, la part qui lui revient mérite à peine que son nom soit conservé (1). Et tout cela parce Jean Perréal, dans une lettre publiée, non pas « tout récemment », mais il y a vingt-cinq ans, a dit avoir envoyé à Barangier, l'un des secrétaires de Marguerite d'Autriche, « le patron de la sépulture » du père de la reine. Mais plus haut ne lisons-nous pas « que Michel Colombe a fait la dicte sépulture. » Donc Perréal lui-même reconnaissait ce que M. Bancel n'a pas craint de nier. Colombe est l'auteur du tombeau de François II, comme M. Paul Dubois, dans la même cathédrale, l'est de celui du général La Moricière. C'est le talent du sculpteur qui prime tout et l'architecte ne vient qu'au second rang.

Nous voudrions bien ne pas nous arrêter sur les questions de détail, mais comment laisser dire que le chef-d'œuvre de Colombe a été exé-

(1) P. 55 et 137.

cuté non à Tours,mais à Nantes; que l'introduction en France du genre d'ornements connu sous le nom d'arabesques eut lieu en l'année 1502. Le plus ancien exemple date au moins de 1483 et il se voit au monument de Saint-Lazare,à Marseille. Citons également, dans l'Ouest,les pilastres de Solesmes, qui sont de 1496. Francesco Laurana et Jérôme de Fiésole, sans parler de plusieurs autres que nous ne connaissons pas, ont devancé Jehan Perréal dans la voie en question. Si ce dernier, en 1509, écrit à Marguerite d'Autriche : « J'ay revyré mes pourtraictures, au moins des choses antiques que j'ay eu ès parties d'Italie, pour faire de toutes belles fleurs ung tressé bouquet dont j'ay montré le jet au dict le Maire », n'en faut-il pas conclure qu'avant cette époque il était encore attaché à l'ancien style? Et de fait il n'est allé en Italie qu'en 1506, c'est-à-dire un an après l'exécution des premiers plans de Brou.

Le langage tenu par Jean Perréal dans la lettre indiquée eût dû faire réfléchir M. Bancel sur la prétendue indélicatesse dont il charge la mémoire de Marguerite d'Autriche. Car, suivant notre galant historien, jamais il n'a été dans l'intention de cette princesse de confier à l'artiste lyonnais l'exécution de ses grands projets. Si, durant plusieurs années, elle s'est montrée pleine de prévenance et d'affabilité, c'est qu'elle voulait arriver à s'emparer des plans dont elle avait besoin. Mais une fois en possession de ces derniers, rien ne l'empêcha plus de lever le masque; Jehan Perréal se vit congédié sans façon et sa place fut donnée à un « maître maçon » de Maliges, nommé Louis van Boghen.

D'arguments à l'appui de cette thèse M. Bancel n'en apporte qu'un seul et nous allons juger de quel poids il doit être auprès de ceux qui sont tant soit peu familiarisés avec le langage du XVI[e] siècle. « Comme l'on ne trouve dit-il, dans aucun document que Marguerite se soit adressée à un autre architecte que Jehan Perréal, pour ses travaux de Brou, on doit considérer qu'il en fut jusqu'à ce moment le seul. » Et ailleurs : « Quelques personnes ont voulu enlever à Jehan Perréal le mérite des constructions de Brou pour l'attribuer à Loys van Boghen, qui n'était ni peintre ni sculpteur, mais simplement un « maistre masson des meil« leurs (1). »

Nous ne renverrons pas M. Bancel à l'école, cela serait peu respectueux, mais nous lui conseillerons bien humblement d'ouvrir le *Dictionnaire latin-français* de Robert Estienne, édition de 1544, au mot *architectus*. Il y verra qu'à cette date, pour désigner un architecte on ne se sert que de la dénomination dont le vrai sens lui a malheureusement échappé. A plus forte raison devait-il en être de même trente-cinq ans auparavant. Du reste, dans le système de M. Bancel, comment par-

(1) P. 80 et 108.

viendrait-on à expliquer que l'église de Brou ne ressemble à aucune de celles de Lyon ni de la région environnante. C'est un édifice du nord dont les caractères spéciaux se retrouvent dans toute la Belgique et sur les bords du Rhin. Véritablement les documents sont inutiles en pareille circonstance, il suffit d'avoir des yeux.

C'était déjà bien assez de tout ce qui précède sans un dernier chapitre consacré au tombeau de Louis XII. Mais M. Bancel tient à nous étonner jusqu'au bout. S'il ne voit pas des ressemblances là où il y en a, en revanche il en voit là où il n'y en a pas. Prétexte seulement à introduire Jehan Perréal à Saint-Denis ! La France, qui ne possédait alors que des « maîtres maçons », les documents en font foi, était bien obligée de recourir à un peintre chaque fois qu'il s'agissait de faire œuvre d'architecte. Le raisonnement est décisif et trouve partout son application.

Quoique M. Bancel n'aime pas Marguerite d'Autriche, qui a joué un si vilain tour à son cher Perréal, il nous donne son portrait en chromolithographie, ainsi que celui de son époux Philibert le Beau, d'après les vitraux de l'église de Brou. A cela nous ne verrions rien à redire, tout au contraire, si nous étions en présence de quelque illustration nouvelle. Mais il n'en est pas ainsi, et le lecteur, pour son édification, n'a qu'à recourir à l'histoire de la collégiale par M. Jules Baux. En fait de planches en couleur une seule s'imposait dans la circonstance, c'était celle destinée à reproduire le tableau qui porte le prétendu monogramme de Jean Perréal. Mais au lieu de cela on nous donne une simple gravure au burin. Décidément ce beau livre est édité avec une certaine économie.

Nous ne poursuivrons pas plus loin un compte rendu que quelques-uns trouveront peut-être bien sévère ; mais, à notre avis, il ne fallait pas laisser s'accéditer des erreurs qui menacent de tout compromettre. L'histoire de l'art commence à peine à sortir de l'obscurité où elle était ensevelie, et ce serait l'y plonger de nouveau que de substituer la fantaisie au fruit des plus pénibles recherches. M. Bancel, avec la meilleure foi du monde, a cru sans doute que l'érudition s'improvisait et, sans préparation aucune, il a abordé un sujet difficile à tous égards. Ceux qui d'avance connaissent les travaux déjà parus sur Jehan Perréal n'ont rien à apprendre des deux cent cinquante pages que nous venons d'analyser ; quant aux autres, ils nous sauront gré peut-être de les avoir prémunis contre des idées dont ils se seraient faits à leur tour les inconscients propagateurs.

Léon Palustre.

CHRONIQUE

— M. l'abbé Hyvernat, chapelain de Saint-Louis-des-Français, vient de publier, dans la *Zeitschrift für Keilschriftforschung* de Münich (II, 2), un intéressant mémoire sur un vase judéo-babylonien conservé au musée Lycklama, à Cannes. Ce vase, provenant d'Hillah, est une sorte d'écuelle, couverte, à l'intérieur, d'une longue inscription hébraïque. M. Hyvernat l'a déchiffrée : c'est une formule de conjuration fort curieuse; les démons y sont repoussés par la vertu « de Michel, le prince de la Loi; de Casdiel, le prince des Chaldéens ; de Gabriel, le prince du feu; d'Asaph Nadasdivah, le jardinier de Salomon, » etc. Dans l'interprétation de ce texte bizarre, M. Hyvernat fait preuve d'une grande expérience des langues sémitiques et de la littérature talmudique. — Nous apprenons avec plaisir que ce jeune savant envoie en ce moment à l'impression un travail considérable sur les Actes des martyrs en langue copte. Cette publication comprendra plus de trente documents inédits, avec traduction française, introduction, notes et tables.

— Le P. Ingold, vient de publier une étude sur l'*Oratoire et la Révolution* (Poussielgue, grand in-8° de 112 pages), sur laquelle nous reviendrons.

— Les numéros 1-4 de la *Gazette archéologique* renferment des travaux dignes d'être signalés. Un article de M. G. Schlumberger, sur une plaque en or estampé, d'un style très archaïque, trouvée à Cacerès en Estramadure (Espagne). Elle représente des guerriers et des chevaux. Sans tirer une conclusion positive, l'auteur est frappé de l'analogie qu'offre ce petit monument avec les œuvres les plus anciennes des races qui ont peuplé la péninsule ibérique. — Des notes de MM. Babelon sur une tête d'aveugle en marbre, rapportée de Grèce par F. Lenormant, et Hauser sur un miroir grec du cabinet des médailles offrant une copie du fameux miroir étrusque de Sémélé : si ce monument est authentique on aurait la copie directe d'une œuvre étrusque par un artiste grec. — La suite du mémoire de M. R. de Lasteyrie sur l'*Hortus deliciarum*, célèbre manuscrit dont les miniatures sont décrites et commentées par l'auteur avec la compétence et la clarté d'exposition qui lui sont propres. — L'étude de M. F. Ravaisson sur l'Hercule Épitrapézios de Lysippe (Cf. *Bulletin critique*, 1885, p. 40). Une étude de M. L. Courajod sur la charmante copie du David de bronze de Michel-Ange du château de Bury, copie qui est passée au musée du Louvre avec la collection Thiers. — Des notes de MM. Tschüdi sur le tombeau des d'Orléans à Saint-Denis ; Babelon, sur la mosaïque de Lillebonne, représentant Apollon et Daphné et des scènes de chasse, acquise récemment par le musée de Rouen ; de Léon Palustre sur une vierge en marbre blanc, conservée dans la cathédrale de Langres : cette œuvre d'art intéressante sort d'un atelier parisien et a été donnée par Philippe IV à l'évêque Guy III de Bauder vers 1337. — La description, par notre collaborateur M. A. de Barthélemy, d'une tête gauloise du musée de Bologne d'un type très caractérisé; enfin la suite du mémoire de nos collaborateurs A. Héron de Villefosse et H Thédenat, sur les trésors de vaisselle d'argent de l'époque romaine trouvés en Gaule. Chacun de ces articles est accompagné de planches représentant les monuments décrits et exécutées d'après les procédés les meilleurs et les plus propres à en donner une idée exacte ; les planches de ces fascicules sont au nombre de seize. On voit que la *Gazette archéologique* continue à occuper une place d'honneur parmi les revues savantes de la France et de l'étranger.

— Dans le dernier fascicule (X, 3) du *Neues Archiv.*, nous signalerons les articles suivants : 1° *Les Manuscrits italiens du* Liber pontificalis, par M. G. Waitz ; 2° *Étude sur le texte et le développement du droit alémannique*, par M. Lehmann ; 3° *les Registres d'Honorius III*, *Grégoire IX et Innocent IV*,

par M. C. Rodenberg; 4° *Note sur les actes du schisme romain de* 530, par M. Th. Mommsen. — Dans ce dernier travail, il est traité de la compétence législative du Sénat au temps des Goths, à propos de l'intervention de ce corps dans les débats relatifs aux élections pontificales. — Le mémoire de M Waitz contient les notes prises par ce savant dans un récent voyage en Italie. Grâce à la bienveillance de l'auteur, j'en ai eu connaissance avant le tirage des feuilles *u*, *v*, *x*, de mon Introduction au *Liber Pontificalis*. Sur quelques points relatifs à la classification des manuscrits, l'appréciation de M. Waitz m'a paru différente de la mienne. Ainsi, selon lui, le manuscrit *Vaticanus* 5269 pourrait être une copie du *Parisinus* 317 ; les détails que j'ai donnés sur ces deux manuscrits, pour lesquels M. Waitz n'a que des renseignements incomplets, suffiront évidemment à le convaincre que le rapport n'est pas celui qu'il indique. Quant aux manuscrits *Vaticanus* 629 et *Florentinus* (Bibl. nat.), il nie qu'ils dépendent du manuscrit de Lucques, se fondant sur ce que ces manuscrits présentent au commencement (p. 117, l. 12 de mon edition) les mots *iunias accepta VI kal.*, qui sont omis dans le manuscrit de Lucques. Vérification faite, les mots en question manquent bien réellement dans le *Vaticanus* 629. L. D.

— Le R. P. Mercier, S. J., publie, sous le titre de *Concordance de l'Imitation de Jésus-Christ et des Exercices spirituels de saint Ignace* (Paris, Oudin), un petit volume imprimé avec luxe, où le texte de l'*Imitation* est découpé et distribué selon l'ordre des *Exercices spirituels*. Dans un Avertissement placé en tête, l'auteur justifie cette adaptation en développant l'idée que les deux livres s'inspirent du même esprit. Sans doute, Thomas a Kempis et saint Ignace étaient tous deux de pieux et fervents chrétiens; mais je ne puis parvenir à leur trouver la parenté étroite qu'on leur suppose ici et je pense que je ne serai pas le seul de mon avis. Sur le champ de manœuvres où don Inigo fait évoluer l'âme pénitente, on se sent bien près du second avènement et du suprême tribunal; les sentiers de l'*Imitation* sont plus libres et plus frais : ils font souvenir de la Galilée. — Au moment où je disserte ainsi, bien imprudemment, n'est-ce pas, sur des choses aussi délicates, il m'arrive un autre petit livre qui est, lui aussi, l'œuvre de pieux ciseaux. Le R. P. Libercier extrait de Fénelon un recueil de *Méditations et réflexions pieuses* (Paris, Gruel et Engelmann). L'impression est soignée et le format coquet; c'est évidemment à d'élégantes paroissiennes qu'est destiné le miel de cet Hymette chrétien. L. D.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 17 juin. — M. COURAJOD, président, donne lecture de l'allocution qu'il a prononcée, au nom de la Compagnie, sur la tombe de M. Léon Renier, membre honoraire, décédé le 11 juin dernier. — M. DE GEYMULLER présente les épreuves photographiques des dessins d'un architecte français conservés à la Bibliothèque royale de Munich; d'après des indices certains, il les restitue à Du Cerceau; ces dessins représentent des monuments vus par l'auteur dans un voyage qu'il aurait exécuté en Italie vers 1575. — La séance est suspendue pour permettre aux membres présents de procéder, sous la conduite de M. de Villefosse, à la visite des bronzes antiques acquis à la vente de la collection Gréau pour le musée du Louvre. — A la reprise de la séance, M. DE VILLEFOSSE lit un travail du P. CAMILLE DE LA CROIX, intitulé : *Troisième note sur de nouvelles inscriptions franques trouvées à Antigny* (Vienne). — A cette occasion, M. de Laurière rappelle que le cimetière antique d'Antigny était déjà connu des archéologues par le monument appelé *Lanterne des morts*. — M. GERMAIN BAPST annonce que des fouilles viennent d'être exécutées à Van (Arménie) et qu'on y a trouvé des monuments de l'art chaldéo-assyrien dont le travail rappelle celui du siège de bronze de même provenance acquis par M. le marquis de Vogué.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 1er mai. — M. ED. LE BLANT envoie les photographies de sept

sarcophages trouvés par M. Mariani dans les fouilles de la villa Bonaparte. Il décrit en même temps deux autres sarcophages provenant du même endroit et ornés de sujets empruntés au mythe de Bacchus ; l'un d'entre eux est d'un très beau style grec. M. Bergaigne donne lecture d'une lettre de M. Aymonier, en mission archéologique dans l'Indo-Chine; M. Aymonier explore la province de Binh-Tuam, la plus méridionale de l'Annam, correspondant au pays appelé Tchampa dans les textes épigraphiques. Il y a trouvé des inscriptions et des manuscrits; il croit devoir rechercher les inscriptions indiennes jusqu'aux limites du Tonkin. — M. Sénart continue la lecture de son mémoire sur les inscriptions d'Açoka-Piyadasi. Après avoir exposé les nombreux renseignements que ces textes nous fournissent sur le roi lui-même et sur sa famille, sur son gouvernement, sur la religion et sur les mœurs de cette époque, l'auteur s'attache à rectifier, à l'aide de ces témoignages contemporains, les jugements excessifs ou injustes portés sur Açoka, par suite d'une tradition faussée aux âges postérieurs. — MM. Schefer et de Mas-Latrie sont nommés membres de la commission des historiens des croisades.

Séance du 8 mai. — La correspondance renferme une lettre du P. Delattre, qui envoie à l'Académie le dessin d'une terre cuite antique sur laquelle est représenté un orgue bien complet. — Le premier prix Gobert est décerné à M. Luchaire pour son *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers capétiens* et pour ses *Etudes sur les actes de Louis VII.* M. Maulde obtient le second pour la publication de documents concernant *le Procès du maréchal de Gyé.* — M. A. Bertrand donne lecture d'une notice de M. Gozzadini sur des stèles funéraires découvertes à Felsina (auj. Bologne). La plupart de ces stèles, très nombreuses, sont étrusques ; elles sont ornées de sculptures représentant des combats, des chars avec chevaux ailés précédés parfois d'un Mercure psychopompe, le combat du serpent et du griffon, l'âme émigrant vers l'autre monde... etc., sur l'une on voit une louve allaitant un enfant, sur une autre une sirène qui soutient de ses mains une pierre posée sur sa tête; une troisième représente un navire en marche. Ces sculptures, d'un mérite inégal, appartiennent, suivant l'auteur, au IVe siècle avant notre ère. Plusieurs de ces stèles portent des inscriptions étrusques. — M. Ernest Desjardins communique, d'après la copie de M. Boyer, une inscription découverte dans les restes de l'enceinte de Bourges :

NVM · AVG
ET · MARTI
MOGETIO
GRACCHVS
ATEGNVTIS·FIL
V · S · L · M

Le surnom *Mogetius*, attribué à Mars dans cette inscription, est un nom topique; M. d'Arbois de Jubainville croit que c'est un nom celtique qui signifie *grand.* — M. Salomon Reinach continue sa communication sur les fouilles qu'il a exécutées avec M. Babelon à Gighthis et à Ziza (Tunisie). Les explorateurs ont trouvé à Gighthis de nombreuses inscriptions et trois statues qui, à cause de leurs grandes dimensions, n'ont pu être emportées. Ziza (auj. Ziân), a fourni des inscriptions dont les plus importantes sont du règne de Claude, des têtes de Claude et de l'impératrice Lucille, et une amulette en or couverte de caractères non expliqués, ces trois objets ont été transportés à la Bibliothèque nationale. Sur le portique qui entourait le forum, on a trouvé des inscriptions qui en attribuaient la construction à Q. Marcius Barca, consul en 18 après J.-C. et proconsul d'Afrique en 42, et à M. Pompeius Silvanus, consul en 45, proconsul d'Afrique en 57.

H. Thédenat.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 15 1er Août 1885

BULLETIN CRITIQUE

71. — **Étude sur les innovations** introduites dans la législation romaine par Antonin le Pieux, par Paul Rives, docteur en droit, juge suppléant au tribunal de Muret (ouvrage couronné par la Faculté de droit de Toulouse. Paris, Thorin, 1883, 72 p.)

Depuis le commencement du siècle l'étude de l'histoire du droit, et en particulier celle du droit romain, a été fort négligée en France, au grand dommage de la science juridique et de la science historique. Il en est résulté que nous avons perdu la place glorieuse qu'avaient conquise, dans cette branche de la science, notre grande école du xvie siècle. Une heureuse réaction s'est produite, il y a quelque temps déjà, et nous voilà de nouveau placés dans la bonne voie. Il s'agit maintenant d'y rester et de regagner le temps perdu.

La publication de l'ouvrage que je vais analyser, l'approbation qu'il a reçue de la Faculté de Toulouse sont une preuve manifeste du revirement d'opinion que je signale. « Il y a, dit très justement l'auteur, une telle connexité entre le droit et l'histoire qu'on ne peut bien saisir la portée d'une institution juridique qu'en ayant une connaissance exacte du temps où elle a fleuri. S'il veut donner à son œuvre la vie et la force, s'il ne veut point se renfermer dans une étroite exégèse des vieilles lois qui, par elles-mêmes, n'ont qu'un médiocre intérêt, le jurisconsulte doit se faire historien en faisant passer sous les yeux de son lecteur et les lois qu'il explique et les hommes qui y sont soumis. » Voilà un programme fort alléchant ; reste à savoir si l'auteur, dans l'exécution de l'œuvre, a tenu ces belles promesses.

Son travail comprend six chapitres, traitant chacun un sujet juridique spécial. La division qu'il semble avoir adoptée est celle des *Institutes :* l'esclave, la famille, les successions. Les deux derniers chapitres sont

consacrés au droit criminel, aux institutions administratives et aux jurisconsultes qu'Antonin a pris pour collaborateurs.

Les textes juridiques attribués à Antonin le Pieux sont groupés ainsi d'une manière très rationnelle, et M. Rives en donne un fort bon commentaire. Mais il faut avouer que le résultat de ce travail est très maigre, car tous ces textes, en y ajoutant le commentaire, n'arrivent pas à nous démontrer qu'Antonin soit un grand législateur. Tout au plus peut-on signaler dans ses décisions une tendance humanitaire qu'il n'a pas créée, car elle était dans les mœurs bien avant lui. Après tout, cette déception n'est pas imputable à l'auteur, ce n'est pas sa faute si la matière lui a manqué.

La première, je dirai même la seule difficulté consistait à réunir tous les textes juridiques émanés d'Antonin. L'auteur en donne la liste, qu'il a dressée après Haenel et Wenck. Mais le travail de ces deux savants n'est pas à l'abri de toute critique, car c'est une question fort délicate que de savoir si tel ou tel texte portant le nom d'Antonin doit être attribué à Antonin le Pieux ou à un de ses successeurs qui s'est emparé de ce nom d'Antonin. Quelle règle suivre, en pareil cas? M. Rives avoue son embarras ; mais il ne nous dit pas d'après quel principe il a tranché la difficulté. Il semble s'être laissé aller un peu au hasard (p. 5). Je prends un ou deux exemples : A la page 25 il est question de la loi 9 § 16 (*Dig.*, XLVIII, 19) d'Ulpien (*Divus Pius Salvio Marciano*) ; à la page 22 d'un texte de Modestin (L. 12, *Dig.*, XL, 5), où est nommé l'*Imperator Antoninus*. Dans les deux hypothèses, M. Rives se demande si l'empereur en cause est bien Antonin le Pieux. Pour le texte de Modestin, il croit qu'il s'agit de Caracalla, parce que, dit-il, si c'était Antonin le Pieux le jurisconsulte l'aurait appelé *Divus*, comme il le fait dans d'autres passages. Il est possible qu'il ait raison ; mais le motif qu'il donne est à coup sûr inacceptable. En effet le titre de *Divus* était la conséquence de l'apothéose décernée à un empereur défunt et dès lors il appartenait aussi bien à Caracalla qu'à Antonin. D'autre part Modestin ayant survécu à Caracalla, (puisqu'il était préfet des Vigiles en 244), rien ne l'empêchait d'appeler *Divus* l'un ou l'autre de ces empereurs.

Pour l'autre texte, je n'admets pas qu'il puisse y avoir doute : *Divus Pius*, c'est évidemment Antonin le Pieux, car je ne sache pas qu'il existe un texte juridique qui donne à Caracalla le surnom de *Pius* (1).

Ma conclusion, c'est qu'il était indispensable, pour établir ces textes, de faire une étude spéciale des dénominations employées par chaque jurisconsulte pour désigner les empereurs qui prennent le nom d'An-

(1) Sauf la novelle 78, chap. v, où Justinien attribue à Antoninus Pius la fameuse constitution de Caracalla sur la concession du droit de cité à tout l'empire.

tonin. A cette seule condition on pouvait arriver à des résultats sérieux. Dans cet ordre d'idées je signalerai à l'auteur une excellente monographie de Fitting, où ce travail est fait en grande partie (1).

C'est à cette difficulté que se rattache la célèbre question de la la loi 17 (*Dig., de statu hominum*), d'Ulpien, où il est question de la concession du droit de cité, par l'empereur Antonin, à tous les sujets de l'empire. Cette constitution doit-elle être attribuée à Antonin le Pieux ou à Caracalla?

Est-ce par oubli que M. Rives a passé ce texte sous silence, ou bien a-t-il pensé, avec la majorité des savants, que la constitution appartient à Caracalla ? Quelle que fût son opinion à cet égard, il avait, ce me semble, le devoir de l'exprimer.

Quant aux deux derniers chapitres, il eût mieux valu les supprimer car ils sont par trop insignifiants. Si l'on veut pénétrer dans le domaine des institutions administratives de cette période, il est indispensable de recourir à l'épigraphie, qui, seule, peut fournir quelques renseignements utiles. L'expérience en a été faite avec succès par M. Noël des Vergers, dans son étude sur Marc-Aurèle, et surtout par le regretté de la Berge, dans son excellente monographie du règne de Trajan.

Enfin les travaux de Rudorff et de Fitting, si M. Rives les avait consultés, lui auraient fourni des détails nombreux sur les collaborateurs d'Antonin dont il ne nous donne qu'une simple liste et encore fort incomplète.

M. Rives, qui connaît « les exigences de la science », nous pardonnera ces critiques. Elles lui prouveront le cas que nous faisons de son travail pour lequel d'ailleurs il avait manqué de guide ; elles serviront peut-être aussi à indiquer la bonne route aux jeunes juristes auxquels cette étude s'adresse. J.-B. MISPOULET.

---

72. — **Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVI^e^ siècle.** Textes et documents avec notes et dissertations, par M. C.-J. BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, docteur en droit, vice-président au Tribunal civil de la Seine. Première partie : *Coutumes et styles;* 4 forts vol. in-8° raisin; Paris, G. Pedone-Lauriel, 1877-1883 (*Fin*).

Les cent onze premières pages du troisième volume, auquel nous voici parvenus, et qui contient trois textes, sont occupées par deux styles de procéder du XV^e^ siècle. Sans avoir l'importance des textes que nous venons d'analyser, ils n'en offrent pas moins beaucoup d'intérêt, en ce qu'ils

(1) *Ueber das Alter der Schriften römischer Juristen*, Basel, 1860.

nous donnent des détails entièrement neufs sur la procédure du milieu du xv[e] siècle (1).

G. — Le premier d'entre eux est enregistré sous la lettre G, avec la rubrique suivante : *Les Usaiges et Coustumes du pais d'Anjou avant* 1458 (pp. 1-68). Il était inédit et resté complétement inconnu à nos anciens jurisconsultes. Il comprend quatre parties et cent neuf dispositions. Le manuscrit de ce style contient, sous deux paragraphes, à la fin, deux formules fort curieuses de prestation de serment d'homme de foi simple et d'homme de foi lige (2). M. Beautemps-Beaupré en donne (pp. 51-55) les deux rédactions différentes qu'il a découvertes. Enfin, en manière d'*Appendice* au texte G, il publie quelques pièces relatives à la nomination en Anjou de Jehan Du Vau comme successeur de Gilles de la Reauté, en qualité de Juge ordinaire d'Anjou. Il faut savoir, à ce sujet, que Gilles de la Reauté était en fonctions comme juge ordinaire d'Anjou et du Maine, au moment ou le roi René donna le comté du Maine en apanage à son frère, et qu'il conserva toute sa vie ces fonctions de juge ordinaire des deux pays ; mais à sa mort elles furent divisées, et il y eut un juge ordinaire dans chacun d'eux (pp. 56-68). Ce fut Jean Du Vau qui le remplaça en Anjou.

H. — *Les Usaiges et Stilles du pais d'Anjou*, 1463 (pp. 69-111) font une suite immédiate aux précédents. Leur savant éditeur pense qu'on peut leur reconnaître une origine officielle et n'y pas voir seulement l'œuvre d'un praticien. Comme toujours, il apporte scrupuleusement les preuves qui ont entraîné sa conviction (pp. 71 et 72) ; puis il entre dans une discussion approfondie sur la nature et sur la date de ce style (pp. 72-76), qui est divisé en trente chapitres comprenant 161 articles (pp. 77-111).

I. — *Les Coustumes des pais d'Anjou et du Maine contenans seize parties*, janvier 1463 (pp. 113-512). — Ce texte n'est autre que celui de la seconde Coutume officielle, ou Coutume réformée, dont le roi René avait ordonné la rédaction par lettres patentes du 6 octobre 1458, mais qui ne fut promulguée que quelques années plus tard, au mois de janvier 1463.

Si nous entrons désormais dans la série des documents imprimés, et si, dès lors, il n'y a plus, comme auparavant, de grandes découvertes à faire, le rôle de l'éditeur, pour se transformer, n'en rend pas sa tâche moins lourde et plus aisée. En présence de manuscrits divers et de dif-

(1). — Comp. sur ce sujet MM. Ad. Tardif, *la Procédure civile et criminelle aux XIII[e] et XIV[e] siècles ou Procédure de transition*, Paris, Picard et Larose et Forcel, 1885, et L. Tanon, *l'Ordre du procés civil au XIV[e] siècle*, dans la *Nouv. Rev. hist. de dr. fr. et étr.*, 1885, pp. 303 et suiv. (étude actuellement en cours de publication).

(2). — Voyez sur ce dernier point, M. Beudonin, *Homme lige*, dans la *Nouv. Rev. hist. de dr. fr. et étr.*, 1883, pp. 659 et suiv.

férentes éditions possibles, il lui faut commencer par les rechercher; puis, après avoir constaté leur existence, l'obligation lui incombe de les comparer, de les collationner, de les grouper par familles, et de remonter, chaque fois que faire se peut, au texte original. L'établissement d'un texte absolument certain de la Coutume de 1463 était rendu d'autant plus difficile, que l'original est aujourd'hui perdu ; d'abord déposé en Chambre des Comptes d'Anjou, il fut transporté à Paris avec les archives de cette Chambre, lors de sa suppression par Charles VIII (1) ; mais depuis longtemps il ne se trouve plus dans ce qui reste des archives de cette ancienne juridiction ; « enlevé une première fois dans le courant du XVIe siècle (p. 115), puis remis en place, il a disparu définitivement, peut-être dans l'incendie de 1737. Il formait un registre de 129 feuillets sur parchemin (2). » Pour établir, en l'absence de cet original, le texte de la Coutume réformée, l'auteur a dû comparer les six manuscrits qui nous en restent et les sept éditions connues qu'il a pu consulter. Il les étudie et les décrit dans une notice fort instructive, ainsi que cinq autres manuscrits et trois autres éditions citées dans une note de Pocquet de Livonnière (pp. 117-145) ; ensuite, après avoir présenté quelques observations sur la rédaction de cette seconde Coutume officielle et sur sa date (pp. 145 *in fine* - 153), il en publie le texte ; il le fait précéder des lettres patentes et autres documents qu'il a pu recueillir, relatifs à cette nouvelle rédaction et à sa publication, et le fait suivre, comme dans la plupart des éditions imprimées, des *assiettes au taux du roy* et des articles qui les accompagnent (pp. 155-512). « Bien que n'appartenant pas au texte original, nous dit-il (p. 153), ces articles, à cause de leur caractère pratique, doivent être considérés comme faisant partie de la Coutume dans laquelle ils ont été insérés par les réformateurs de 1508 (articles 492 à 499). Enfin la table des matières de la Coutume, divisée, ainsi que son titre l'indique, en seize parties, comprenant une suite ininterrompue de 401 dispositions, est enchâssée dans celle de ce troisième volume (pp. 513-524).

Le quatrième et dernier (562 pp.) contient la publication de plusieurs morceaux inédits que l'éditeur a cru devoir recueillir, malgré leur intérêt tout à fait secondaire, ne voulant rien négliger de ce qui touche à son sujet ; nul ne songera à l'en blâmer. Dans ce tome IV, qui se termine par une table alphabétique et analytique fort soignée et très

(1) C'est de cet original que parle René Choppin, lorsqu'il dit : « Il y a aussi en l'unziesme armoire de la Chambre d'Anjou en la Chambre des comptes un livre en parchemin, contenant les coustumes du duché d'Anjou, corrigé du temps du roy de Sicile, duc d'Anjou. » (*De legibus Andium municipalibus*, p. 62, édition de 1581.)

(2) Voyez M. Lecoy de la Marche, *le Roi René*, p. 509.

détaillée (113 pp.) des matières contenues dans les quatre volumes, nous avons constaté la présence des quatre groupes ou séries de textes suivants.

K. — *Icy après est traicté d'aucunez Coustumez, Usaigez et Stillez et mesmement de ce dont on procede ou pais d'Anjou*, texte que M. Beautemps-Beaupré fait précéder d'une longue et savante étude (pp. 3-41), et dont il publie ensuite les 244 articles, répartis en 38 chapitres (pp. 43-119) (1). Il le fait suivre de deux formules de serments extraites du manuscrit de la Coutume d'Anjou et du Maine conservé à la Bibliothèque de Tours : *Reception de hommage simple, lige* (pp. 120-121).

L. — *Usaiges, stilles et communes observances des pais d'Anjou et du Maine contenans* XX *parties* (pp. 123-364); c'est une compilation quelque peu indigeste, que plusieurs jurisconsultes angevins, Pocquet de Livonnière entre autres (2), ont confondue avec la première Coutume officielle de 1411. Elle comprend vingt parfies principales et 469 paragraphes. Ces vingt parties se subdivisent elles-mêmes, mais ces subdivisions sont indiquées seulement par des rubriques sans qu'on leur donne la dénomination de *Titres*, *Chapitres*, etc. M. Beautemps-Beaupré consacre quelques mots à ce résumé assez abrégé, malgré sa division en vingt parties, du droit civil et criminel, de la procédure civile et criminelle de l'Anjou et du Maine; puis il décrit les deux manuscrits d'après lesquels il en publie ensuite le texte, et qui appartiennent, l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre à la bibliothèque de l'Arsenal (pp. 125-140). Le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, présentant dans une certaine partie des différences notables de rédaction avec celle du manuscrit de la Bibliothèque nationale, l'auteur a eu l'excellente idée de publier en entier cette partie, à la suite du texte plus étendu donné par ce dernier manuscrit (pp. 353-366), texte qui s'étend de la page 141 à la page 352.

M. — *Les Stilles et usages de proceder en la Court laye es pays d'Anjou et du Maine nouvellement corrigez par l'ordonnance des troys estatz desditz pais ; lesquelz ont esté publiez es principaulx sieges et jurisdicions desditz pais, et commandé estre gardez et observez selon leur forme et teneur. Ordonnances des tabellionnages, des greffes, etc.* (pp. 367-506). M. Beautemps-Beaupré ne connaît aucun

(1) C'est une partie d'un recueil à peu près contemporain de la Coutume publiée en 1463, en vertu des lettres patentes du roi René, partie à laquelle l'auteur avait joint d'assez nombreux extraits du *Grand Coustumier de France*. Le titre exact de ce dernier ouvrage paraît être : le *Livre de Paris*, ou le *Livre de Parlement*.

(2) Dupineau est peut-être le seul qui ait connu cette compilation ; quant à Pocquet de Livonnière, il n'en a certainement pas eu connaissance, car il n'en parle que d'après Dupineau (*Coutumes d'Anjou* t. I, coll. 1 à 4).

manuscrit de ce style, qui a eu au moins cinq éditions (1). Il en fait l'étude et la description (pp. 369-378), puis publie le texte de ces *Usaiges et Stilles des pais d'Anjou et du Maine avec plusieurs bonnes observances et instructions qui en deppendent* (pp. 379-477). Ils comprennent 34 chapitres portant tous une rubrique et 238 paragraphes. Il fait enfin suivre ce style de quelques textes accessoires, qu'il commence par décrire et qu'il publie ensuite (pp. 478-506).

N. — *Décisions ajoutées à quelques manuscrits et extraites desdits manuscrits* (pp. 507-549). — Dans cet appendice final se trouvent réunies un certain nombre de décisions que nos anciens jurisconsultes ajoutaient souvent sur leurs livres ou manuscrits, soit au commencement, soit à la fin, et qu'ils désignaient sous le nom de *Notas*. Ces *Notas*, notes ou additions, appartiennent à cinq des manuscrits dont s'est servi l'auteur pour l'établissement de ses textes, savoir : à deux manuscrits de la Bibliothèque nationale (2), à un manuscrit de la Bibliothèque de Tours et à deux manuscrits de la Bibliothèque d'Angers. Il commence par en présenter l'analyse succincte au lecteur (pp. 509-514), avant d'en publier les additions, qu'il catalogue sous cent numéros (pp. 515-549).

Nous aurions désormais fini d'étudier l'ouvrage de M. Beautemps-Beaupré au point de vue des textes, si aux indications d'ordre purement matériel qui précèdent, nous ne désirions ajouter, en les épuisant, que l'auteur a, dans tout le cours de sa belle publication, fait preuve d'autant d'intelligence et de sagacité que de soin. Doué d'un sens critique des plus remarquables, il n'a pas cessé de se conformer en tous points aux rigoureuses prescriptions de l'érudition moderne : sa minutieuse description des manuscrits et des éditions, le choix toujours si plein de discernement qu'il a su faire des variantes, l'indication sans cesse précise des emprunts faits aux textes accessoires pour compléter ou rectifier le texte principal, sa scrupuleuse exactitude dans les citations, ses savantes et perspicaces observations sur des sujets souvent d'une extrême délicatesse, sont les garants perpétuels, dans son excellent livre, de la vérité de notre assertion.

Si maintenant nous voulons étudier l'auteur en tant qu'historien, qu'il nous soit permis de signaler d'une manière toute spéciale les préfaces des tomes II et III.

(1) Le style dont nous parlons paraît avoir été assez répandu à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Dans quelques éditions, il porte le nom de *Miroir des avocats et gens de pratique*. — Ce style et la Coutume de 1463 ont été plusieurs fois imprimés avant 1508; mais l'extrême rareté des exemplaires subsistants ne permet pas de considérer l'édition donnée par M. Beautemps-Beaupré comme une simple réimpression.

(2) Les premiers de ces *Notas*, qui se trouvent dans le MS. *françois* 5359 de la Bibliothèque nationale (voyez M. Beautemps-Beaupré, t. I, p. 66), et qui datent de l'année 1388 (id., t. IV, p. 510, *in init.*), ont été publiés par M. Viollet, dans le t. Ier de ses *Établissements de saint Louis* (pp. 426 et suivantes).

La première, relative à l'ancienne organisation judiciaire de l'Anjou, témoigne d'une profonde et saine intelligence de nos vieilles institutions, en même temps que d'une complète et parfaite connaissance des documents locaux.

La seconde, qui ne comprend pas moins de 127 pages, nous présente une suite de recherches sur les origines du droit angevin. Mais la question s'élargit bien vite dès le début et se transforme en un problème beaucoup plus vaste, problème célèbre et resserré dans sa généralité dans le court espace des deux premières pages ; problème désespérant, en ce qu'il semble se dérober à toute solution décisive, et dont la formule traditionnelle revient à se demander où trouver l'origine première de nos Coutumes nationales. Les textes ne donnent, à cet égard, aucun renseignement précis ; tout ce que nous savons avec certitude, c'est que nous voyons apparaître certains textes coutumiers déjà rédigés officiellement, nous n'oserions dire encore codifiés, au XIIIe siècle (1). Mais est-il possible de remonter plus haut ? M. Beautemps-Beaupré, qui s'est interdit avec raison de mêler ses observations à l'exposé des faits, nous indique à ce sujet ses vues personnelles, spécialement dans les deux préfaces qu'il a placées en tête de ses tomes I et III, et qui ne sont pas, il s'en faut, les parties les moins attrayantes et les moins intéressantes de son œuvre. Sa thèse est à peu de chose près celle que soutenait Benjamin Guérard, au début de son fameux *Polyptique d'Irminon*. Comme son éminent devancier, M. Beautemps-Beaupré professe pour les traditions germaniques, dont il ne prononce pas même le nom, et auxquelles il ne touche que par simple voie d'allusion, une sorte de répulsion naturelle et un mépris instinctif. Il n'admet pas que nous ayons pu faire aucun emprunt aux usages barbares ou aux coutumes primitives de ces hordes grossières, qui ignoraient le droit. A ses yeux, la plus grande partie des dispositions de toutes nos coutumes « dérive des principes du droit romain devenu le droit national de l'ancienne Gaule, plus ou moins altéré, je ne dirai pas par les principes d'un droit que les envahisseurs qui ne savaient pas ce que c'est que le droit auraient amené avec eux, mais par les nouveaux rapports sociaux résultant de leurs mœurs et de leurs habitudes, aux-

(1) Quant aux coutumes provinciales, leurs rédactions officielles furent ordonnées au XVe siècle par Charles VII, en 1454, et elles furent poursuivies par ses successeurs. Celles antérieures à ce prince sont fort rares. On n'en rencontre pas avant le XIVe siècle ; encore la tentative que l'on signale à cette époque est-elle unique : elle concerne l'Artois, dont, en 1315, la comtesse Mahault fit rédiger les Coutumes. Cette rédaction officielle ne nous est d'ailleurs pas parvenue. (Voyez Leibnitz, *Codex juris gentium diplom.*, Guelferbyti, 1747, p. 87.) Au XVe siècle, et avant la prescription de Charles VII, nous trouvons la Coutume d'Anjou et du Maine de 1411, dont nous ne possédons pas le texte primitif (voyez M. Beautemps-Beaupré, t. I. pp. 377 et suivantes); la Coutume du Poitou de 1417, dont le texte parvenu jusqu'à nous est encore inédit (voyez M. Minier, *Ancienne Coutume du Poitou*) ; enfin le « Stille tenu, gardé et observé par devant le bailli de Berry et le prévost de Bourges avec les Coutumes dudit lieu » de 1450. (Voyez MM. Aubépin, dans la *Revue critique*, t. IV, p. 275, et Raynal, *Histoire du Berry*, l. IX, chap. IV.) — Voir, sur ce qui précède, M. P. Viollet, *Précis*, pp. 119 et suiv.

quelles ils ne renoncèrent que difficilement après qu'ils se furent établis à demeure fixe sur le sol de la Gaule.

« Là même où les envahisseurs ne paraissent pas avoir fait d'établissements ou avoir été à l'état isolé parmi les anciennes populations, la complète désorganisation du pouvoir central réduisit pour ainsi dire en poussière tout l'état social et politique, et il en résulta de graves modifications dans la constitution de la propriété, dans l'état des différentes classes de la société et dans leurs relations les unes avec les autres. »

L'état de choses créé par la féodalité n'a pas empêché le droit romain de persister très vivace à côté de lui ; sans doute, il est certain qu'il faut voir l'origine de la société féodale dans les idées excessives d'indépendance amenées par les conquérants, et en même temps dans le désir immodéré de chacun, qu'il appartînt à la race conquérante ou aux anciens habitants du pays, de devenir plus riche et plus puissant que son voisin, et, pour atteindre ce but, de soumettre à sa domination le plus grand nombre d'hommes qu'il pourrait ; mais il n'est pas davantage douteux pour l'auteur que, « pour arriver à constituer un pareil état de choses et pour le fonder sur la possession du sol, on n'a pas pu faire d'emprunts aux coutumes de hordes qui sortaient à peine de l'état nomade, auxquelles la propriété foncière individuelle était à peu près inconnue (1), et qui ne l'ont apprise que par leur contact avec les populations qu'ils (*sic*) soumettaient à leur domination, et qui elles-mêmes l'avaient apprise des Romains. » Thèse bien hardie à la vérité ! Nous n'entendons certes pas prendre ici parti dans une cause aussi controversée et aussi complexe que celle de l'origine première de nos Coutumes nationales ; mais nous ne pouvons cependant pas nous empêcher de dire que, quelque séduisante que soit cette doctrine, et avec quelque rare talent qu'elle soit exposée, elle nous paraît être incontestablement trop exclusive. Au demeurant, si M. Beautemps-Beaupré estime que le

(1) Voir notamment, sur ce délicat problème, MM. : Fustel de Coulanges, *Recherches sur cette question : Les Germains connaissaient-ils la propriété des terres ?* dans les *Séances et Travaux de l'Acad. des sc. mor. et politiq.*, nouv. série, 1885, t. XXIII et XXIV, et dans ses *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, Paris, Hachette, 1885, pp. 187 et suiv. ; E. Glasson, *Observations sur la famille et la propriété chez les Germains*, Orléans, imp. Paul Girardot, 1885, broch. in-8° de 33 pp. (Extrait des *Séances et Trav. de l'Acad. des sc. mor. et politiq.*) ; L. Aucoc, *la Question des propriétés primitives*, dans la *Revue critiq. de législ. et de jurisp.*, nouv. sér., t. XIV, 1885, pp. 108-120. Indépendamment des nombreux ouvrages auxquels renvoient ces trois auteurs, on consultera encore avec fruit : Montesquieu, *De l'esprit des lois*, liv. XVIII, chap. XXII, éd. Laboulaye, IV. pp. 280 et suiv. ; Klimrath, *Trav. sur l'hist. du dr. fr.*, t. I, § LXXXV, p. 266 ; F. Laferrière, *Hist. du dr. civ. de Rome et du dr. fr.*, t. III, pp. 176 et suiv.; Pouhaër, *Essai sur l'hist. gén. du dr.*, Paris, 1849, pp. 494 et suiv. ; J. Minier, *Précis historiq. du dr. fr., Introd. à l'ét. du dr.* Paris, 1854, p. 34, *in fine;* MM. E. Glasson, *Elém. du dr. fr.*, nouv. éd., Paris, 1884, t. I, pp. 307 *in fine* et suiv.; H. Beaune, *Introd. a l'et. hist. du dr. cout. fr.* Lyon et Paris, 1880, pp. 123 et 182 ; A. Gauthier, *Précis de l'hist. du dr. fr.*, 2e éd., Paris, 1884, p. 80; Ed. Guétat, *Hist. elém. du dr. fr.*, Paris, 1884, pp. 173 et suiv.; C. Ginouilhac, *Cours élém. d'hist. gén. du dr. fr. publ. et privé*, Paris, 188, n° 86, pp. 134 et suiv.

mélange s'est fait de bonne heure, et s'il considère la période où l'anarchie féodale avait atteint son plus haut degré, comme celle pendant laquelle s'est accompli ce travail latent des transformations du droit de propriété, en même temps que s'établissaient les nouvelles relations des différentes classes de personnes, à tout le moins reconnaît-il que, aussitôt que nous voyons un peu d'ordre apparaître au commencement du XIe siècle, la plupart des règles du nouvel ordre social étaient déjà fixées, et que « la plupart des principes étaient posés sur les matières les plus importantes; et bien longtemps, ajoute-t-il, souvent plus de deux siècles, avant la rédaction des plus anciennes coutumes, nous les trouvons consacrés dans des actes avec la précision d'articles de loi (1). » Et c'est pour cela que, poussé par une heureuse inspiration, il a tenté de rechercher dans les documents antérieurs au règne de saint Louis l'origine de quelques-unes des institutions que les Coutumes angevines des XIIIe et XIVe siècles ont sanctionnées. Il est arrivé, de ce chef, à une démonstration aussi satisfaisante que complète par l'étude historique, menée par lui avec un plein succès, de dix-neuf des institutions les plus caractéristiques des Coutumes d'Anjou et du Maine, et qui en marquent le mieux la différence avec les autres (2).

Tel est le remarquable ouvrage de M. Beautemps-Beaupré. Dans son état actuel, ce livre excellent, qui a sa place marquée dans la bibliothèque de tous les amis de notre vieux droit et de ses anciens textes, à quelque branche de la science qu'ils appartiennent, ne forme encore, malgré les quatre gros volumes dont il se compose, que la première partie, complètement terminée, d'un ensemble de travaux sur les Coutumes des anciennes provinces de l'Anjou et du Maine. Mais ces quatre volumes ne resteront pas isolés; nous en avons pour gage la promesse de leur auteur : dans la préface de son premier volume, il a parlé, en des termes qui dénotent une profonde connaissance de la matière, de la nécessité d'étudier les documents diplomatiques pour éclairer et compléter les dispositions des Coutumes, et il a promis de joindre à sa collection de textes coutumiers un choix d'actes émanés soit des comtes d'Anjou, soit de toute personne publique ou privée, ecclésiastique ou civile. « Je

(1) Voyez *Préface* du t. III, pp. I et II.

(2) En voici l'énumération sommaire : Bail des enfants nobles ; — Droit de saisir les débiteurs du vassal ; — Ost, chevauchée, gardes ; — Consentement du seigneur au mariage des filles et des veuves de ses vassaux ; — Tailles dues par les coustumiers ; — Les grands cas ; — Mesures ; — Bornage ; — Abeilles ; — Autorisations nécessaires aux églises pour acquérir ; — Aubains et bâtards ; — Usuriers ; — Étangs ; — Moulins ; — Fours ; — Vente de vin; — Bans des seigneurs ; — Fille exclue de la succession paternelle pour inconduite; — Aîné noble, puîné nobles; — Droit d'aînesse en faveur des filles. — Ces dix-neuf sujets sont magistralement traités dans les pp. III-CI de la *Préface* du t. III. Les pp. CIII-CXXIV sont consacrées aux preuves au nombre de douze et les trois dernières, pp. CXXV-CXXVII, aux corrections.

suis heureux, écrit à ce propos M. Eugène de Rozière (1), de pouvoir annoncer que la plupart des pièces destinées à former le *Codex diplomaticus* du droit angevin sont déjà réunies. » Puisse-t-il avoir poussé plus loin le don de la prophétie, et ne s'être pas borné à nous en faire pressentir l'apparition plus ou moins prochaine! Réunies à leurs aînées, elles constitueront un tout qui, en faisant le plus grand honneur à M. Beautemps-Beaupré, le désigneront à l'avenir comme le jurisconsulte historien de l'Anjou et du Maine.

P. Louis-Lucas,
Professeur Agrégé à la Faculté de droit de Dijon.

---

73. — **Le Protectorat espagnol à Monaco,** ses origines, et les causes de sa rupture, par Gustave Saige. Monaco, impr. du *Journal de Monaco*, 1885, in-8 carré, VIII-170 p.

Restées inexplorées et en quelque sorte inconnues jusqu'à ces dernières années, les archives du palais de Monaco renferment des documents de la plus haute importance pour l'histoire politique des trois derniers siècles. Il est facile de s'en rendre compte si l'on remarque qu'elles sont formées non seulement des papiers des Grimaldi et des archives de la principauté de Monaco et du duché de Valentinois, mais encore de la majeure partie des archives des duchés de Clèves, de Nevers et de Rethel, et des seigneuries de Matignon et de Thorigny, qui y sont arrivées par des héritages successifs.

Chargé, depuis peu d'années, de la conservation de ce dépôt, M. Gustave Saige, ancien archiviste aux Archives nationales, auteur des recherches sur les Juifs en Languedoc et éditeur du journal de Du Buisson-Aubenay, a entrepris déjà de nous faire connaître le résultat de ses premières découvertes dans deux études, l'une intitulée : *Honoré II et le palais de Monaco*, l'autre, formant le commencement d'une série sur les *Arts au palais de Monaco* et renfermant de nombreux renseignements biographiques sur les artistes employés à diverses époques à la décoration du palais, et sur les œuvres d'art qui y étaient conservées.

La publication que nous recevons aujourd'hui a une autre importance et nous apprend, d'après les documents des archives secrètes, les motifs qui, après le meurtre de son frère Lucien, poussèrent l'évêque de Grasse, Augustin Grimaldi, devenu seigneur viager de Monaco, à se séparer de François Ier et à négocier avec Charles-Quint le traité de Burgos, en vertu duquel Monaco fut, pendant plus d'un siècle, placé sous le protectorat espagnol. Après avoir rappelé l'importance que présentait Monaco

(1) Nouvelle *Revue historique du droit français et étranger*, 1883, p. 694.

par sa situation géographique, qui en faisait un des points stratégiques les mieux placés pour commander deux des grandes voies militaires mettant en communication la France et l'Italie par le col de Tende et par le littoral, et après avoir insisté sur l'intérêt qui s'attachait au point de vue maritime à la possession du port de Villefranche, M. Saige retrace quelques-uns des événements dont Monaco fut le théâtre pendant cette période et notamment l'épisode dramatique de l'arrestation et du jugement de Barthélemi Doria, l'assassin de Lucien Grimaldi. Les dernières pages de ce volume sont consacrées à l'examen du traité signé en 1605, par le prince de Valdetare, tuteur d'Honoré II, et dont une clause, substituant une garnison espagnole aux mortes-paies, amena des complications dont profita le prince de Monaco pour se séparer de l'Espagne et pour rechercher de nouveau l'alliance de la France. Nous signalerons surtout ici les détails inédits et fort curieux des négociations poursuivies dès 1630 par M. de Sabran, avec le fiscal de Menton, Orazio Rossi et le Père Gianupero. De là sortit la convention de 1636 et, cinq ans plus tard, le traité de Péronne, par lequel Monaco fut mis sous le protectorat français et le prince investi en France du duché-pairie de Valentinois; ce traité eut un grand retentissement dans le Midi et y fut considéré comme un symptôme frappant du déclin de l'Espagne, maîtresse jusqu'alors incontestée dans ces parages de la Méditerranée, depuis plus d'un siècle.

Si, comme on nous le fait espérer, le prince de Monaco a le projet de faire réunir dans un recueil les documents inédits relatifs à l'histoire politique de la principauté, l'étude de M. Saige est nécessairement destinée à servir d'introduction aux pièces relatives à la période espagnole, dont la suite naturelle sera la publication des documents concernant le protectorat français depuis Louis XIII.

Comte de Marsy.

---

74. — **Étude historique sur Douillet-le-Joly** (canton de Fresnay-sur-Sarthe), par Robert Triger. Mamers, G. Fleury et A. Daugin, 1884, in-4°, xviii-384 pages.

La sérieuse monographie que M. Robert Triger vient de consacrer à une simple commune du département de la Sarthe témoigne de l'importance et de la valeur que prennent les études historiques dans le Maine, où une des rares sociétés provinciales méthodiquement organisées groupe autour d'elle des travailleurs érudits.

Il serait hors de propos de reprocher à l'auteur les sacrifices qu'il a dû faire aux exigences locales, concessions inévitables imposées par un sujet de cette nature. Il est de toute évidence que dans la I[re] partie : *Douillet avant* 1789 (pp. 1-220), sous la rubrique des chapitres traitant

des périodes gallo-romaine, mérovingienne, carlovingienne, M. Triger n'a pu réunir que de bien rares mentions relatives au lieu dont il écrit l'histoire. Par contre, dans la IIe partie : *Douillet depuis* 1789 (pp. 222-307), bien des détails ne sont susceptibles d'intérêt que pour les seuls lecteurs de la région. Les autres sauront au moins gré à l'auteur d'avoir banni des premières pages les essais d'imagination, et des dernières les panégyriques de clocher, accessoires trop fréquents des travaux de ce genre.

Des dépouillements minutieux effectués dans les archives communales, paroissiales (intactes depuis 1408), dans diverses collections particulières, dans les études de notaires des environs et aux Archives de la Sarthe, prêtent une valeur particulière aux chapitres qui traitent de l'histoire du bourg de Douillet pendant les XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles. Quant à la période de la guerre de Cent ans et des guerres de la Révolution, les résultats que M. Triger a su tirer de ses recherches dans les grands dépôts publics donnent à ces parties de l'ouvrage une importance générale qu'il faut signaler.

C'est en réalité l'esquisse d'une future histoire du Maine pendant la seconde période de la guerre de Cent ans que trace le chapitre VII (pp. 55-70). Autour des faits déjà connus par les sources imprimées et manuscrites, se groupent dans ces pages une foule de détails inédits des plus intéressants pour l'histoire de la contrée pendant cette lutte toujours renaissante. Un homme de guerre personnifie, dans le Maine, la résistance aux envahisseurs : c'est Ambroise de Loré, le futur compagnon du bâtard d'Orléans et du connétable de Richemont, qui, de 1418 à 1434, tient en échec le comte de Salisbury, Robert de Willughby et le comte d'Arundel. M. Triger connaît bien sa vie, et en rectifie plusieurs dates : il rétablit ainsi l'époque de la levée du siège de Saint-Cénery (1430), de l'entreprise de Loré sur Caen en 1431 (p. 62), celle de l'évacuation de Fresnay en 1450 (p. 69). L'étude de l'occupation étrangère à Fresnay-le-Vicomte, à Sillé-le-Guillaume, à Saint-Cénery, à Sainte-Suzanne, à Beaumont, tour à tour pris et repris par les Français et les Anglais, est complètement neuve et promet sur l'histoire du Maine pendant cette époque encore si mal connue, un travail d'ensemble, dont l'édition, il faut le souhaiter, ne se fera pas longtemps attendre. L'orthographe de quelques noms anglais sera seule à modifier : ainsi, la forme *Glassedal*, employée pour désigner William *Gladsdale* (p. 60) ; les formes : *Ofbalirsby*, pour *Agathirsby*; Henri *Standisch*, pour *Standish* (p. 69) ; *Falstolf*, pour *Falstaff* (p. 60), seront à corriger. Quant à l'absence de citations précises, dans ce chapitre, elle est suffisamment motivée (p. 60, note 2) par la préparation du futur travail annoncé par l'auteur. Il est du reste facile de reconnaître tout ce que M. Triger doit à l'examen approfondi du *Trésor*

des Chartes et de deux grandes collections de la Bibliothèque Nationale.

Le chapitre Iᵉʳ de la seconde partie : la commune de Douillet de 1789 à 1795 (pp. 224-245); et le chapitre II : la commune de Douillet sous le Directoire (pp. 246-263), sont entièrement rédigés à l'aide des documents puisés aux Archives de la Sarthe. Ils constituent la monographie originale d'un bourg de l'Ouest pendant l'époque des guerres de la Révolution. Les renseignements sur l'impression produite, à la fin de 1793, par la marche de l'armée vendéenne sur Laval, après le passage de la Loire à Saint-Florent, puis après son échec du Mans, le récit de l'extension de la chouannerie dans cette partie du Maine pendant les derniers mois de 1794, des combats de Saint-Paul-le-Gaultier, de Montreuil (1796), de la prise d'armes de 1799 et des événements survenus à Douillet même et aux environs, sont particulièrement intéressants. Ces deux chapitres seront désormais à consulter pour les historiens de la période révolutionnaire dans le Maine ou le Bocage normand.

La monographie de Douillet se poursuit jusqu'en 1871. Si aux derniers siècles les travailleurs eussent pris la précaution de continuer jusqu'à l'époque même où ils écrivaient l'histoire de leurs villes natales, la tâche des modernes se trouverait bien facilitée. Il n'est pas d'ailleurs inutile de conserver au souvenir des habitants du Maine les noms et les agissements de certains chefs des troupes d'invasion en 1870 (p. 304). Plusieurs renseignements tirés des Archives municipales et peignant exactement la situation d'une commune pendant les combats livrés autour du Mans, justifient l'extension donnée à la fin de cette étude qui prouve par l'exemple tout le parti que des recherches bien conduites peuvent tirer d'une simple histoire locale. Germain LEFÈVRE-PONTALIS.

A Messieurs les Directeurs du **Bulletin critique,** *à Paris.*

MESSIEURS,

Vous avez inséré, dans le *Bulletin critique* du 15 juin 1885, un article de M. Louis Courajod, conservateur adjoint au Musée du Louvre, sur la publication des *Archives du Musée des monuments français.*

Cette publication est l'œuvre collective de la Commission de l'inventaire des richesses d'art ; mais elle a bien voulu m'associer à son travail, et mon nom, à l'exclusion de tout autre, a été inscrit par elle sur la couverture d'un ouvrage composé tout entier des travaux d'Alexandre Lenoir, mon père[1].

[1] Ceci n'est pas absolument exact. Un très grand nombre de documents n'émanent pas d'Alexandre Lenoir. LOUIS COURAJOD.

Je n'ai pas à examiner ici, si M. Courajod avait bonne grâce à discuter une publication faite par l'administration des Beaux-Arts[1], dont nous relevons l'un et l'autre, mais j'ai le droit, la mémoire de mon père ayant été invoquée par votre collaborateur pour combattre la publication à laquelle je donne mes soins, de répondre à M. Courajod. Il a prononcé le nom d'Alexandre Lenoir en déclarant que nous altérions volontairement les documents que nous tenons de lui [2].

Je ne dois laisser à personne le soin d'honorer la mémoire de mon père, et lorsque M. Courajod insinue à plusieurs reprises, dans votre journal, que les *Archives du Musée des monuments français* ne tendent à rien moins qu'à diminuer un nom [3] qui est le mien, je me sens personnellement atteint, je réponds :

Il n'est pas exact que la publication visée par M. Courajod soit, comme il le prétend, le savant produit d'une opération de triage [4] (p. 228). M. Courajod n'est pas autorisé à dire que « les *Archives du Musée des monuments français sont composées uniquement de documents volontairement altérés ou arbitrairement choisis* » (p. 229) [5]. Je ne puis souffrir qu'il reproche aux éditeurs obligeants et désintéressés autant qu'érudits [6] de la publication des archives, d'avoir « mutilé [7] ou soustrait » des pièces appelées à trouver place dans les volumes que nous préparons en commun [8].

[1] J'ai discuté la publication au point de vue scientifique. Je n'ai pas discuté le moins du monde l'administration publique qui en faisait les frais. Je réserve absolument mes droits de critique ; mais, en ce moment, je n'insiste pas, par égard pour M. le Directeur des Beaux-Arts, dont mes contradicteurs ont provoqué l'intervention et qui regretterait de voir la polémique se prolonger. L. C.

[2] C'est un point de fait auquel répondent notamment les pages 230, 231 et 232 du *Bulletin critique*. Les textes originaux et les textes modifiés y sont imprimés sur deux colonnes juxtaposées. L. C.

[3] Le nom d'Alexandre Lenoir est de ceux qui ne peuvent pas être diminués. La publication des *Archives du Musée des monuments français* n'est compromettante que pour ses éditeurs. L.C.

[4] Toutes les sources principales, sans excepter les sources imprimées, ayant été mises à contribution dans le volume publié en 1883, j'ai prouvé surabondamment l'exclusion systématique de certains documents L. C.

[5] C'est un point de fait. Le lecteur peut se reporter à ma démonstration : il jugera. L. C.

[6] Pour justifier pleinement cette épithète, il aurait fallu répondre aux nombreux reproches d'erreur et d'inexpérience consignés dans mon article. Je constate que mon contradicteur a renoncé à défendre le tome premier. J'en prends acte. L. C.

[7] C'est encore un point de fait établi dans le *Bulletin critique*. L. C.

[8] On avouera que c'est une étrange manière de se réserver *in petto* la publication intégrale d'un document d'archives que de commencer par en imprimer une leçon expurgée, dans laquelle quelques mots du texte ont été omis à dessein. Si réellement les mots ou les documents absents du premier

Un tel langage ne mérite pas d'être relevé ; si je reprends ces termes offensants[1], c'est moins pour mettre votre collaborateur en présence des expressions dont il s'est servi, que pour en arriver à examiner le fond, et pour démontrer son inexactitude absolue[2].

M. Courajod n'a voulu lire que la *première partie* de l'ouvrage qui nous occupe sans se demander ce que pourraient contenir le second et le troisième volume de la publication qui n'est pas achevée[3].

Le premier tome renferme les papiers qui sont ma propriété personnelle et les documents conservés aux archives de l'administration des Beaux-Arts[4]; les volumes suivants, en cours d'exécution, comprendront les pièces déposées aux Archives nationales, et cette partie du travail, classée comme la première, par ordre chronologique, s'arrête dans le dernier fascicule paru, à la date du 13 juin 1794[5].

volume devaient paraître dans le second, pourquoi ne les a-t-on pas donnés du premier coup ? L. C.

[1] J'affirme que ces termes n'ont et ne peuvent avoir rien d'offensant. Ils constituent, dans ma pensée, la simple constatation d'un fait. L. C.

[2] Si, dans l'impression de mes colonnes comparatives, il s'est glissé quelques erreurs, je suis prêt à les rectifier; mais, jusqu'à présent, je les tiens pour exactes. L. C.

[3] J'ai lu de cet ouvrage tout ce qui avait paru au moment où j'ai rédigé, et même au moment où j'ai imprimé mon compte rendu dans le *Bulletin critique* du 15 juin 1885. Je n'avais pas à me demander ce que contiendrait le second volume, car je n'ai pas reproché aux éditeurs d'avoir ignoré, supprimé ou altéré un seul document postérieur à 1817, date à laquelle s'arrêtaient les documents publiés par eux dans l'ordre chronologique. L. C.

[4] Cette distinction, entre les papiers qui sont propriété personnelle de M. Lenoir et les papiers qui n'ont pas cette qualité, est absolument factice. D'abord, ces papiers, dans leur ensemble, proviennent tous ou presque tous de la même source, c'est-à-dire du musée des Petits Augustins Ils ne doivent pas être divisés, puisque le but même de la publication est précisément de les réunir. Ensuite, le fait d'appartenir matériellement à telle ou telle personne, à telle ou telle administration publique, ne dispense pas les documents d'archives de la nécessité d'être classés en originaux et en copies. Les copies fautives imprimées dans le tome premier, d'après des papiers dits papiers personnels ou d'après les archives de l'administration des Beaux-Arts, devront donc être rectifiées dans les volumes suivants, d'après les originaux conservés aux Archives nationales C'est une règle de critique à laquelle on ne peut pas se soustraire, et nous veillerons à ce qu'elle soit respectée. Alors il faudra réimprimer le premier volume presque en entier ou le cribler d'*errata*. De ce fait résulte la preuve que, dans le plan primitif, il ne devait pas être question des textes des Archives nationales, qu'on ne réservait rien pour l'avenir et que le manuscrit, remis à l'imprimerie en 1883 et classé dans l'ordre chronologique, était définitivement arrêté. C'est ce texte déplorable que j'ai déjà discuté parce qu'il condamne la publication et rend toute amélioration impossible L. C

[5] A la date du 15 juin 1885, je n'avais pas à m'occuper de volumes non encore parus. Avant la publication des premières feuilles du tome II pouvais-je prévoir l'existence d'un *erratum*, — car ce n'est pas autre chose, — destiné à combler tant bien que mal quelques-unes des lacunes signalées. Vous recon-

C'est ainsi qu'une lettre de 1792, citée par M. Courajod (page 224 de votre Journal), sous la rubrique «pièce supprimée », a été publiée par nous dans le tome II des *Archives* (p. 22)[1]. Les documents donnés dans le *Bulletin critique*, p. 225, comme « *soustraits des archives* » y figurent au tome II (p. 21 et 22)[2], « les pièces supprimées » rappelées au feuillet 226 se trouvent à la page 38 de notre volume[3]; la lettre de Garat également « supprimée » d'après votre journal, se lit *in extenso* à notre page 52[4]. Il en sera de même de tous les documents concernant le *Musée des Monuments français*, à mesure que notre publication suivra son cours[5]. Or M. Courajod ne saurait arguer de son ignorance. On s'étonnerait, à bon droit, qu'il n'eût pas ouvert le premier fascicule du tome II, publié depuis le mois de mai dernier[6], et à portée de sa main sur les tables de la bibliothèque des musées nationaux[7], où il travaille en qualité de conservateur adjoint.

C'est le 22 décembre 1876 que la Commission de l'Inventaire des ri-

naissez que, pour un espace de quatre ans et demi, il vous manquait cent soixante pages de documents, c'est-à-dire qu'il y avait, dans le premier volume, plus de pièces omises que de pièces publiées. En vérité, vous êtes plus sévère que moi-même. L. C.

[1] Pourquoi ne l'avez-vous pas donnée en 1883 dans le premier volume? A cette date elle était déjà publiée depuis cinq ans. Il entrait donc dans votre plan primitif de la supprimer. L. C.

[2] Pourquoi, si vous trouviez ces pièces dignes d'intérêt, avez-vous attendu aussi longtemps pour les imprimer ? Pouvais-je, à la date du 15 juin 1885, prévoir votre tardive rectification ? L. C.

[3] Même observation. L. C.

[4] Même observation. L. C.

[5] Je lirai avec plaisir les nouveaux textes corrigés, rétablis ou complétés. A quoi bon cependant avoir publié un premier volume incomplet pour le faire suivre de deux ou trois volumes d'appendices rectificatifs? Il serait bien plus simple et bien plus pratique de mettre le premier volume au pilon et de tout recommencer. L. C.

[6] Au mois de mai, me dit-on. C'est certain, car je ne doute pas un seul instant de la parole de M. Lenoir. Mais, beaucoup moins bien renseigné que M. Lenoir, je ne suis pas, jour par jour, au courant de ce qui se passe dans son cabinet et n'ai pas à en tenir compte. Le premier fascicule du tome II n'a été annoncé que le 20 juin au *Journal de la Librairie*; c'est-à-dire plus d'un mois après l'impression de mon article et cinq jours après son apparition.
L. C.

[7] M. Lenoir est parfaitement renseigné sur mes habitudes de travail. En effet, depuis deux ans, les *Archives du Musée des monuments français* sont fréquemment entre mes mains et n'ont pas quitté ma table. Mais les personnes chargées de vérifier ces faits se sont trompées dans leurs indications en prenant le tome I[er] pour le tome II. A la date du 11 juillet 1885, le premier fascicule du tome II n'était pas encore inscrit sur le registre de la Bibliothèque des musées nationaux. A la date du 16 juillet, ce fascicule m'est communiqué, sur ma demande; mais, ainsi que M. le Directeur des musées nationaux a bien voulu le constater, la brochure n'est ni estampillée ni coupée. Si je connais l'existence de ce fascicule, c'est pour l'avoir acheté, comme le premier venu, le 24 juin, chez le libraire. L. C.

chesses d'art décida, sur ma proposition, d'éditer les *Archives du Musée des monuments français*, et, depuis lors, la commission s'est montrée trop constamment soucieuse de mener à bien cette importante publication pour que je n'éprouve pas le besoin de la remercier de ce qu'elle fait[1]. Quant à la défendre contre les attaques de M. Courajod, la pensée ne pouvait m'en venir. Les annotateurs des *Archives du musée des monuments français*, MM. Jules Quicherat, Paul Mantz, Anatole de Montaiglon, Jules Guiffrey, Jules Cousin, Alfred Darcel, Henry Jouin, n'ont pas à être défendus[2]. Que votre collaborateur se le tienne pour dit; tout ce qui doit entrer dans la publication, il l'y trouvera[3]. Des erreurs se glisseront sans doute sous notre plume, au cours des notes dont nous accompagnerons plusieurs milliers de documents, c'est chose inévitable et la critique signalera ces fautes. Ce que nous ne pouvons admettre, c'est que l'on suspecte notre loyauté; ce que nous interdisons à M. Courajod, c'est de mettre en cause notre honneur[4].

Je vous prie, Messieurs, et au besoin je vous requiers d'insérer cette lettre dans le plus prochain numéro du *Bulletin critique*, où elle devra figurer dans le corps du journal, c'est-à-dire à une place équivalente à celle où a paru l'attaque de votre collaborateur.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération.

ALBERT LENOIR,
Membre de l'Institut.

[1] Je n'ai jamais empêché M. Lenoir d'exprimer sa gratitude à n'importe qui. Il me l'a exprimée à moi-même, en présence de témoins, quand, en 1878, j'ai publié le premier volume d'un ouvrage intitulé *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des Monuments français*, dans lequel il a bien voulu reconnaître, à cette époque, un hommage rendu à la mémoire de son illustre père. L. C.

[2] Je prie le lecteur de se reporter à la page 243 du *Bulletin critique*. Il y verra le respect que je professe pour la plupart de ces savants. L. C.

[3] Mieux vaut tard que jamais. Je vais donc voir tous les proscrits reprendre leur place au foyer; j'en suis fort heureux. — Mon honorable contradicteur, qui est si bien renseigné sur mon compte, ne peut pas ignorer que depuis deux ans je proteste contre la méthode adoptée pour sa publication. Dans le *Bulletin critique* des 1er et 15 avril 1884 j'ai démontré que les *Archives du Musée des monuments français*, « remplies d'erreurs, étaient vides des documents les plus importants. » Si la publication du second volume confirme les espérances qui nous sont données, l'expédient de l'*erratum*, dissimulé sous un morcellement arbitraire d'archives, sera venu à point. Je demande seulement la permission de faire remarquer que la composition de ce second volume, — commencé à l'aide d'éléments entièrement semblables par leur nature à ceux qui remplissent le premier volume, — justifie absolument toutes mes critiques. L. C.

[4] Mes critiques visent simplement le caractère de l'œuvre et non pas le caractère d'un homme que je respecte et à qui je ne cesserai de témoigner une profonde déférence. Ceci dit, je maintiens que j'ai le droit de constater et de qualifier comme il me convient des altérations matérielles apportées à des textes historiques. LOUIS COURAJOD.

CHRONIQUE

— Le grand travail de la revision de la traduction anglicane de l'Ancien Testament (traduction de 1611, revision complétée juin 1884, publiée mai 1885) forme le sujet de trois articles importants dus à la plume très autorisée du Rev. W. E. Addis, publiés dans le *Tablet*, n^{os} du 13, 20 et 27 juin; et d'une série d'articles critiques dans l'*Expositor*, dont le premier (n° de juillet) est dû au professeur Driver d'Oxford et s'occupe exclusivement des deux premiers livres du Pentateuque. M. Addis ne discute que les livres poétiques; le professeur Driver sera suivi par le professeur Kirkpatrick, le docteur Cheyne, e professeur Davidson et autres dans l'analyse successive de tous les livres de l'Ancien Testament.

— Le nouveau volume (XIX^e) de l'*Encyclopaedia Britannica* contient les importants articles suivants : — Pindar (prof. Jebb), Plaute (prof. Sellar), Polycarp (D^r Harnack), Porson (D^r Luard), Priscian (prof. Roby), Procopius (D^r Bryce), Propagande (cardinal Jacobini), Properce (prof. Postgat).

— Le fac-similé photographique du manuscrit Laurentien de Sophocle (entreprise de la Société Hellénique de Londres) vient d'être complété. Il est précédé d'une introduction par M. Thompson, directeur du département des manuscrits au British Museum, et par le professeur Jebb, auteur de la grande édition de Sophocle, en cours de publication. Plus de la moitié des cent exemplaires de l'ouvrage sont déjà placés; prix : 150 fr.

— M. E. M. Thompson, conservateur des manuscrits au British-Museum, vient de compléter le catalogue des manuscrits gréco-latins de son département. A son catalogue des manuscrits grecs publiés avec fac-similés photographiques, en 1881, il vient d'ajouter le catalogue des manuscrits latins. Tous deux sont in-folio et coûtent respectivement 25 et 75 fr. F. H.

— M. Tamizey de Larroque a extrait des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* les *Lettres du comte de Cominges, ambassadeur extraordinaire de France en Portugal* (1657-1659) (in-8° de 32 pages, Pons, chez Texier). Ces lettres, au nombre de huit, sont adressées à Jacques-Auguste de Thou, baron de Meslai, ambassadeur en Hollande. On trouvera de plus, dans cette nouvelle publication de notre savant collaborateur, une harangue prononcée par Cominges dans l'assemblée des États de Portugal et qui est vraiment comme le remarque l'éditeur, très adroite, très remarquable et fait également honneur à l'habileté du diplomate et à l'habileté de l'orateur. Tout cela conclut avec raison M. Tamizey de Larroque, pourra aider à mieux connaître à la fois deux années de l'histoire d'un pays qui fut toujours l'ami de la France et d'un homme qui, selon le mot de Saint-Simon, fut « important toute sa vie. »

A. I.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 24 juin 1885. — M. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE lit un travail intitulé « *Lugus, Lugores; le Mercure gaulois.* — M. FLOUEST lit, au nom de M. le comte DE LA NOË un mémoire sur *l'Oppidum gaulois en général.* — M. L'ABBÉ BEURLIER communique, de la part de M. l'abbé Batiffol, les dessins de deux objets d'art grec trouvés à Apollonie d'Epire : l'un, un Satyre de bronze de même style que celui de Dodone découvert par M. Carapanos, l'autre, une tête de femme voilée, terre cuite analogue aux figurines tarentines signalées par Fr. Lenormant. — M. le chanoine JULIEN-LAFERRIÈRE communique deux

inscriptions inédites relevées par lui, l'une au portail de l'église de Saint-Léger, en Saintonge, l'autre sur la cloche de la même église. Il signale quelques particularités des églises romanes en Saintonge, notamment leur réfection partielle au commencement du XIII° siècle et l'emploi du fer à cheval comme motif d'ornementation. Un membre dit que ce dernier ornement fait allusion à des pèlerinages accomplis au tombeau de saint Martin. — M. E. MUNTZ rappelle que M. Grimm a démontré que le cheval du *Saint-Georges* de Raphaël au Musée du Louvre était imité de l'un des chevaux antiques de Monte Cavallo et qu'il en a conclu que le tableau de Raphael était postérieur à l'établissement du Maître à Rome en 1507-1508. M Muntz se servant d'un dessin publié par M. Courajod établit que Raphaël a connu les colosses de Monte Cavallo par l'intermédiaire de Leonard de Vinci, dans l'atelier duquel ce dessin a été exécuté et que le *Saint-Georges* du Louvre doit en conséquence être daté de 1504 et non de 1507-1508. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique, de la part de M. Albert Babeau de Troyes, lacopie d'une inscription qui aurait été relevée en 1631, par le chanoine Bonhomme mais qui est manifestement controuvée.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 15 *mai*. — M. Ed. LEBLANT analyse une communication sur un manuscrit d'Arezzo, faite à l'Académie d'Archéologie chrétienne de Rome par M. Gamurrini (cf. *Bulletin critique*, 1884, p. 95 et 217). M. Ed. Le Blant annonce aussi qu'on a trouvé au forum, près de la maison des Vestales, des peintures du X° siècle représentant des saints. — L'Académie désigne M. PIERRE PARIS, membre de l'École d'Athènes, auteur de fouilles importantes à Elatée (Phocide) pour le prix annuel décerné par la *Société centrale des architectes*. — M. CLERMONT-GANNEAU communique, d'après des estampages envoyés par M. Leytved, vice-consul du Danemark à Beyrouth, deux inscriptions et un sceau inédits. Le sceau, en forme de scarabée, offre le nom Abd-Hadad, c'est-à-dire *serviteur du dieu Hadad*. Les inscriptions portent à quatorze le nombre des inscriptions phéniciennes trouvées en Phénicie. La première est relative au payement d'une somme de quatre-vingt-dix sicles de monnaie tyrienne; elle contient une liste de suffètes. La seconde mentionne Ptolémée Evergète et donne la date de 221 avant notre ère, indication qui confirme le comput adopté pour l'ère tyrienne. De ce monument M. Clermont-Ganneau tire la conclusion que le célèbre tombeau d'Eschmounazar, conservé au Musée du Louvre, ne saurait être antérieur au temps d'Alexandre. M. E. Renan approuve cette conclusion. — M. ABEL DES MICHELS lit un mémoire dans lequel il démontre que le mot chinois *Giaochi* signifie *jonction, frontière*, et désigne les peuples voisins de l'empire. On a eu tort de le traduire par «*Qui a les orteils croisés l'un sur l'autre* », en prenant pour point de départ que la conformation de la race de cette contrée répondrait à ce surnom. — Le docteur G. LAGNEAU lit un mémoire intitulé *Des anesthésiques chirurgicaux dans l'antiquité et au moyen âge*; il démontre que les médecins de l'antiquité et du moyen âge connaissaient les anesthésiques locaux et généraux, mais que beaucoup d'auteurs en parlaient sans les avoir expérimentés, ne les connaissant que par une tradition confuse et obscurcie — M. BENLOEW commence la lecture d'un mémoire sur *les Peuples et les Langues du Caucase*.

Seance du 22 *mai*. — M. Barbier de Meynard lit une lettre de M. R. Bassé chargé d'une mission pour étudier sur place la langue berbère. — La séance est levée exceptionnellement en signe de deuil, à cause de la mort de Victor Hugo.

H. THÉDENAT.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 16 15 Août 1885

BULLETIN CRITIQUE

75. — Theodori episcopi Mopsuesteni in epistolas B. Pauli commentarii; the latin version with greek fragments, by H. B. Sweete. Cambridge, University Press, 2 vol. in 8°, 1880-1882.

Les écrits de Théodore de Mopsueste, une fois ce personnage condamné par le cinquième concile (553), disparurent bientôt de la littérature grecque. Parmi eux figurait un commentaire sur les quatorze épîtres de saint Paul Cramer avait pu en repêcher un certain nombre de fragments dans les chaînes ou recueils de scholies sur l'Écriture sainte, et les avait publiés dans ses *Catenae Graecorum PP.*, Oxford, t. VI et VIII, 1842-1844; mais l'ensemble était considéré comme perdu, quand, en 1854, le professeur Jacobi, de Halle, découvrit qu'une ancienne version latine de ce texte venait d'être publiée en partie dans le *Spicilegium Solesmense.* L'éditeur de ce recueil avait rencontré dans la Bibliothèque d'Amiens un ancien manuscrit de Corbie contenant un commentaire identique à celui de l'*Ambrosiaster* pour les épîtres aux Romains et aux Corinthiens, mais différent pour les dix autres (1). Il en publia une partie et mit le tout sous le nom de saint Hilaire de Poitiers. Le véritable auteur fut, comme je l'ai dit, reconnu par M. Jacobi, qui commença même une édition du texte. Ce travail a été repris en Angleterre et mené à bien dans les deux volumes que je signale en ce moment.

Outre le manuscrit d'Amiens, M. Sweete a mis à contribution un second exemplaire postérieurement découvert au British Museum et des extraits considérables de ce commentaire insérés par Raban Maur dans ses *Enarrationes* sur saint Paul. Malgré de soigneuses recherches, il n'a pu

(1) L'épître aux Hébreux, qui ne figurait pas dans l'ancien canon latin, n'a pas non plus de place dans ce recueil.

retrouver de nouveaux fragments du texte original; et, bien qu'il y ait lieu de croire qu'il existe en Orient une version syriaque et une version arabe, il n'a pu en signaler aucun manuscrit. Son édition comprend, outre la version latine récemment retrouvée, les fragments grecs publiés par Cramer. Elle est accompagnée de notes érudites, suivie de divers appendices, parmi lesquels on appréciera surtout un recueil des fragments des œuvres dogmatiques de Théodore, et précédée d'une introduction où sont traitées à fond toutes les questions d'histoire littéraire qui se rattachent soit au commentaire lui-même, soit à sa version latine. Celle-ci n'a pas joui d'une grande notoriété pendant le moyen âge; au neuvième siècle, Amalaire, Sedulius Scotus et Raban sont les seuls auteurs qui s'en soient servis; plus tard on la retrouve entre les mains de Lanfranc, d'Yves de Chartres et de Robert de Bridlington.

Où a-t-elle été faite? M. Sweete conjecture que c'est en Afrique, au temps de la querelle des trois chapitres. Ses arguments ne lui donnent pas sur ce point autre chose qu'une simple probabilité. A ce propos je ne saurais trop appeler l'attention des personnes capables d'entreprendre ce travail sur l'intérêt qu'il y aurait à grouper dans une étude d'ensemble les données connues ou que l'on peut connaître sur les traductions des Pères grecs ou latins, et, en général, sur les versions qui ont mis en communication les divers domaines littéraires des premiers siècles de l'Église et du haut moyen âge. Une telle étude récompenserait certainement celui qui aurait le courage de l'entreprendre.

Les théologiens, j'entends ceux qui s'inquiètent de l'histoire des doctrines, trouveront à prendre dans le commentaire de Théodore sur saint Paul, comme en général dans les écrits de ce docteur, original et érudit entre tous, véritable Origène de l'église d'Antioche. A ce point de vue, les deux volumes de M. Sweete forment un utile supplément du travail du professeur Kihn sur Théodore et Junilius. Même en dehors de la théologie il y a profit à tirer des écrits d'un homme aussi considérable. J'y signalerai, par exemple, un renseignement aussi intéressant qu'inattendu sur la distribution des évêchés en Occident, au quatrième siècle.

A propos des textes des épîtres pastorales et autres endroits du Nouveau Testament où les mêmes personnages sont appelés tantôt évêques, tantôt prêtres, Théodore fait valoir (1) l'idée que les vrais évêques, dans ces temps anciens, étaient les apôtres ou plutôt ceux de leurs disciples à qui ils confiaient l'inspection des chrétientés de toute une province, comme Tite ou Timothée. Plus tard, ces inspecteurs étant devenus plus nombreux et leur surveillance se trouvant restreinte à des cercles

(1) I *Tim.* III, 8; tome II, p. 117-128.

moins étendus, le titre d'apôtre parut trop élevé ; on distingua nettement entre les désignations de prêtre et d'évêque, et celle-ci fut réservée aux héritiers des apôtres et des hommes apostoliques. D'abord il n'y en avait que deux ou trois par province, puis ils se multiplièrent à tel point qu'il y en eut un par cité et qu'on en nomma même dans de petites localités de campagne, sans nécessité aucune. En Occident, cependant, remarque Théodore, l'usage de n'avoir que deux ou trois évêques par province se maintint presque partout « jusqu'à ces derniers temps ; il est même « observé encore en certaines régions. » — Ceci a été écrit à la fin du quatrième siècle ou au commencement du siècle suivant, et sur de bons renseignements, on peut le croire, car Théodore, homme très érudit, formé dans la grande église d'Antioche, fut en relation avec nombre de Latins distingués, parmi lesquels il suffira de nommer saint Jérôme et Pélage. Il n'a donc point parlé en l'air. D'autre part, il ne pouvait ignorer qu'une telle distribution de l'épiscopat ne concordait pas avec l'usage d'Afrique et d'Italie, pays où les évêques étaient très nombreux. Ce qu'il a en vue, c'est l'Occident le plus lointain, l'Espagne, la Bretagne, la Gaule. Et il est remarquable que les traditions les plus authentiques confirment merveilleusement son dire. En Espagne, vers le milieu du troisième siècle, nous constatons qu'il n'y avait qu'un seul évêque pour les deux villes importantes de Léon et d'Astorga ; en Gaule, outre que les chrétientés de Lyon et de Vienne ne semblent avoir formé qu'une église au temps de Marc Aurèle, plusieurs faits du même genre peuvent être relevés en plein quatrième siècle. Le troisième évêque de Trèves, Maternus, est en même temps le premier évêque de Cologne et de Tongres ; ses deux prédécesseurs et lui ont donc gouverné les chrétientés de trois cités à la fois. De même les églises de Rouen et de Chartres paraissent s'être détachées de celle de Paris, l'une vers le commencement, l'autre vers le milieu du quatrième siècle ; l'église de Soissons est dans une situation semblable par rapport à celle de Reims. Plusieurs autres, dont les listes épiscopales paraissent en bon état, ne peuvent remonter au delà du milieu du quatrième siècle. Il y a donc eu un temps où elles ont fait partie d'un ressort épiscopal plus ancien et plus étendu, où l'on n'était pas encore arrivé à la proportion d'un évêque par cité, et ce temps n'était pas bien éloigné de celui où Théodore écrivait.

Mais nous voilà bien loin d'Antioche et des épîtres de saint Paul.

L. Duchesne.

---

76. — **L'Évolution du règne végétal,** *les Cryptogames,* par MM. G. de Saporta et F. Marion. 1 vol. de la *Bibliothèque scientifique internationale;* Paris, Félix Alcan, 1881. *Les Phanérogames,* 2 vol., 1885.

Nous avons rendu compte (*Bull. crit.*, 15 juin 1883) du bel ouvrage de

M. Gaudry, *les Enchaînements du monde animal dans les temps géologiques*. Un travail analogue était tout indiqué pour le monde végétal; MM. de Saporta et Marion l'ont entrepris et mené à bonne fin. Ils se rattachent eux aussi, — le titre qu'ils ont choisi en fait foi, — à l'École évolutioniste; mais il se sont beaucoup plus préoccupés de réunir les faits qui doivent servir de base à une sérieuse induction que d'entamer une discussion toujours plus ou moins infructueuse. « L'esprit de l'homme est fait de telle sorte, disent-ils très bien dans la préface du premier volume, qu'il affectera toujours de considérer comme dénué de preuves ce qu'il est d'avance déterminé à ne pas croire. Tous les indices accumulés, tirés des enchaînements des êtres organisés, comparés entre eux, ne persuaderaient pas des adversaires obstinés à les repousser comme insignifiants ou même nuls. Il est bien évident d'ailleurs que les changements morphologiques dus à l'action du temps ne se sont jamais accomplis d'une façon tellement rapide, qu'il soit possible d'en retrouver des traces visibles et des vestiges matériels. Nous n'apporterons aucune *preuve* directe et immédiate à l'appui de notre manière de voir. En revanche, nous *exposerons*, ce qui constitue un genre de démonstration à l'usage des esprits non prévenus. »

Il semble toutefois qu'une observation préliminaire sur la manière inexacte dont on formule ordinairement le problème, n'aurait pas été inutile. L'objection principale, irréfutable en apparence, c'est la *loi d'infécondité* des croisements entre espèces si soigneusement établie et si vigoureusement défendue par M. de Quatrefages dans son fameux livre sur l'*Espèce humaine*. Les théories transformistes, dit le célèbre professeur, « ont toutes le même défaut radical. Elles concordent avec un certain nombre de grands faits se rattachant essentiellement à la morphologie des êtres; mais elles sont en contradiction flagrante avec les phénomènes fondamentaux de la physiologie générale, non moins généraux, non moins certains que les premiers » (p. 67). L'auteur veut parler de l'opposition entre la fécondité indéfinie des métis et la stérilité presque immédiate des hybrides, contraste qui prouverait la fixité absolue et par suite l'indépendance originaire des espèces.

Évidemment, si entre le transformisme et une loi bien établie il y a *contradiction flagrante*, ce n'est pas la peine d'aller plus loin, le débat est terminé. La contradiction ne serait-elle pas simplement une équivoque? La stérilité des croisements entre espèces est constatée pour les espèces *actuelles*, mais ce ne sont pas ces espèces *actuelles* qui, d'après Darwin et ses continuateurs, ont subi les transformations; elles en sont au contraire le résultat. La loi pourrait être vraie relativement aux organismes *modernes*, dont les caractères sont fixés, déterminés, sans l'avoir été pour les types *primitifs*, qui n'avaient pas encore subi cette diffé-

renciation et étaient précisément remarquables par le mélange de leurs divers caractères. « Les premiers mammifères de l'éocène, dit M. de Lapparent, sont remarquables par leurs caractères *mixtes*. A côté des marsupiaux proprement dits, on trouve des placentaires dont l'organisation offre de nombreux points de contact avec celle des didelphes. Ce caractère *mixte* s'accuse dans les adapis, protoadapis, plesiadapis, alliés à la fois aux pachydermes et aux lémuriens, et dans ce bochœrus établissant le passage des singes aux suiliens... La fin de l'éocène amène les curieux genres Dinoceras et Uintatherium, alliés à la fois aux éléphants, aux rhinocéros et aux sangliers et qui semblent présager l'avènement des proboscidiens du miocène. » (*Traité de géologie*, pp. 985, 986.) Parlant d'un animal de la même époque qui, lui aussi, se joue de nos classifications actuelles et réunit certains caractères des marsupiaux, des carnivores terrestres et des carnivores amphibies, « si ces restes n'existaient pas, dit M. Moreno, on croirait que nous imaginons quelque monstre fabuleux. » (*Revue scientif.*, 10 nov. 1883.) De même pour les plantes : « La végétation de l'ère houillère comprenait des arbres se rattachant aux petits lycopodes de l'époque actuelle et ceux-ci constituent un type intermédiaire entre les fougères et les pins ou conifères. Pendant le mésozoïque, les plantes les plus caractéristiques étaient des cycadées dont la structure se rattache à trois types distincts. » (Dana, *Manuel du géologue*, p. 211.)

Il serait facile de multiplier les exemples et de montrer qu'on ne peut guère induire de ce qui se passe actuellement à ce qui se passait il y a des milliers d'années (1) pour ces formes encore indécises et éminemment plastiques. On conçoit parfaitement que la différenciation progressive des organismes ait amené leur mutuelle stérilité. M. de Quatrefages ne remarque-t-il pas lui-même « qu'à force de perfectionner une race animale ou végétale, on arrive parfois *à rompre l'équilibre physiologique aux dépens de la faculté de reproduction*. Par exemple, des porcs anglais importés dans le midi de la France par M. de Ginestous cessèrent de se reproduire après quelques générations. » On n'a donc pas le droit de conclure de la stérilité à la diversité spécifique d'origine.

C'est ce qu'a fait ressortir, par une série d'exemples frappants, M. le professeur Mathias Duval dans une intéressante leçon sur l'*Hybridité*. (*Revue scientifique*, nos du 26 janvier et du 2 février 1884.) Quant aux

(1) Le temps, bien entendu, ne serait qu'une *condition* et non pas un *facteur réel* de ces transformations; M. de Lapparent l'a très bien montré pour les phénomènes géologiques (dégradation des côtes, oscillations du sol, formation des atolls, de la houille, etc.), dans une leçon à la salle Albert-le-Grand. Cette leçon insérée dans la *Revue des questions scientifiques* (n° d'avril), vient de paraître en une brochure de 36 pages (*le Rôle du temps dans la nature*). Bruxelles, libr. Vromant.

végétaux, M. de Quatrefages cite lui-même (p. 57) un hybride du blé avec l'ægilops ovata, obtenu par M. Godron en 1857 et qui s'est maintenu indéniment fécond. « L'habile naturaliste qui l'a produite croit ne pas avoir eu chez lui de cas de retour comme il s'en était montré à Montpellier et chez Fabre. Mais il déclare en même temps que des soins minutieux et spéciaux peuvent seuls conserver cette plante artificielle. Le terrain doit être préparé avec le plus grand soin et chaque grain disposé à la main dans la position voulue. Mises en terre sans soin ou jetées sur la couche, ces graines ne germent jamais. M. Godron estime que l'ægilops speltæformis disparaîtrait totalement, peut-être en une seule année, si on l'abandonnait à lui-même. » En peut-il être autrement ? Il s'agit, en effet, d'un produit *artificiel*, artificiellement placé dans un milieu avec lequel il n'a pas de rapport naturel, et M. de Quatrefages semble oublier que le rapport naturel de l'organisme et du milieu pour lequel, et jusqu'à un certain point par lequel il est fait, est regardé comme essentiel dans la doctrine transformiste.

Nous croyons donc que la fameuse objection de la stérilité des hybrides repose sur une fausse induction : on ne peut conclure des mêmes causes aux mêmes effets que *dans les mêmes circonstances*, or les circonstances d'organismes et de milieux n'étaient manifestement pas les mêmes autrefois qu'aujourd'hui.

Nous n'avons pas la prétention d'examiner en détail les faits allégués par MM. de Saporta et Marion. Seuls, des spécialistes ont le droit d'aborder ces discussions et de nous dire, par exemple, si les *Bilobites* sont des algues, comme le veulent nos auteurs, ou seulement des traces laissées dans la vase par la marche de certains animaux, comme le prétend M. Nathorst. Les cotylédons, stipules, bractées sont-ils vraiment des *organes rudimentaires?* Ce serait un fait d'une haute portée.

Quel sort l'avenir réserve-t-il à l'hypothèse transformiste? Nous l'ignorons, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elle a déterminé une prodigieuse activité scientifique et que son influence s'est fait sentir en dehors même de la sphère des sciences naturelles. Qu'on nous permette d'en citer un exemple. Dans un article tout récent du *Contemporain* (15 mai 1885), où le R. P. Corluy, jésuite, cherche à dégager dans les écrits inspirés « l'élément humain » et l'élément divin, nous trouvons ces paroles : « Lorsqu'on lit dans les pages sacrées la description de la création du premier homme : *le Seigneur Dieu forma donc l'homme de la poussière de la terre et il souffla dans ses narines le souffle de la vie*, peut-on affirmer avec certitude que ces paroles condamnent formellement l'hypothèse de l'évolution appliquée à l'origine du *corps* humain? Nous ne le pensons pas, car l'écrivain sacré attribue bien à Dieu la formation du corps de l'homme ; il ajoute que les éléments constitutifs en

sont les mêmes que ceux de la terre, mais il ne définit rien de précis par rapport au mode réel suivant lequel s'est produite l'action formatrice. Cette action divine s'exerça-t-elle immédiatement sur la poussière de la terre, ou employa-t-elle les causes secondes pour faire sortir de cette poussière l'organisme humain? Les paroles du texte sacré nous paraissent supporter la double explication. Nous dirons donc volontiers que l'hypothèse de la production du *corps* humain par voie d'évolution, quoique non démontrée par les faits, opposée même aux principes de la philosophie, n'est cependant pas ouvertement en contradiction avec les divines Écritures, quoique les paroles sacrées s'adaptent bien mieux à la théorie vraie (1) de la création immédiate ». Le R. P. Palmieri, dans son traité *de Deo creante*, p. 220, aboutit à la même conclusion. Quel progrès, quelle *évolution* dans les idées pour qu'on affirme ainsi couramment ce qui eût provoqué, il y a quinze ou vingt ans, un *tolle* général!

M. Hébert.

---

77. — **Les Céramiques de la Grèce propre.** Vases peints et terres cuites, par Albert Dumont, membre de l'Institut (Inscriptions et Belles-Lettres), et Jules Chaplain, membre de l'Institut (Beaux-Arts). Première partie (2e fascicule). Vases peints. Grand in-4°, Paris, Firmin Didot.

78. — **Terres cuites orientales et gréco-orientales.** Chaldée, Assyrie, Phénicie, Chypre et Rhodes, par M. Albert Dumont, membre de l'Institut. In-4°, Paris, Ernest Thorin, éditeur, 1885; prix : 4 fr.

59. — **Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre**, par Léon Heuzey, conservateur des antiquités orientales, membre de l'Institut. Tome I, Paris, Imprimeries réunies.

Le deuxième fascicule du grand ouvrage de M. Albert Dumont sur les *Céramiques de la Grèce propre* présente pour la sûreté de la méthode, la clarté de l'exposition et la rigueur des conclusions les qualités que nous avons déjà remarquées dans le premier. Il est consacré à l'étude des vases de style géométrique, des vases où commence à se faire sentir l'influence orientale et enfin des vases qui sont complètement de style oriental.

Vases de style géométrique. — Dans le premier fascicule nous avons déjà vu de nombreux exemples de style géométrique, nous arrivons main-

(1) On voit que le R. P. Corluy ne partage pas personnellement l'opinion évolutionniste. Nous cherchons en vain quels sont les « principes de la philosophie » auxquels il fait allusion.

tenant à un nouveau type, que M. Albert Dumont appelle *type des îles*. Ce type est caractérisé par le nombre et la variété des motifs linéaires en même temps que par la richesse et le mérite des combinaisons auxquelles ils donnent lieu. C'est dans les îles, en particulier à Milo et à Santorin, qu'on a découvert les exemples les plus remarquables de ce style tout à fait grec. On remarque encore dans les vases de ce genre des formes plus précises, l'emploi général de la roue, une régularité plus grande dans les dessins, due souvent à l'emploi du compas. Quelquefois, à côté des formes géométriques, on rencontre des formes animales, en particulier des oiseaux ou des quadrupèdes tombant sur les pattes de devant. Il y a un progrès considérable sur les types de Santorin, d'Ialysos et de Mycènes, avec lesquels ces vases ont cependant quelque parenté, on peut constater en même temps l'absence complète du style asiatique tel que nous le connaissons par l'art phénicien du x^e siècle. Le style géométrique se rencontre sur une grande partie de l'Europe, en Italie, en Allemagne, en Hongrie, en Suède et en France.

S'appuyant sur ces faits, certains savants, entre autres M. Conze et le comte J. C. Conestabile, ont bâti une théorie séduisante. D'après eux, on serait en présence du style aryen ou pélasgique, et il serait facile, à l'aide de la présence de ces vases, d'indiquer les grandes voies des migrations de nos ancêtres. M. Albert Dumont examine avec soin cette théorie. Il y distingue deux points : 1° l'existence d'un style commun à des objets trouvés dans des pays très différents et probablement aussi d'époques très différentes ; 2° l'origine de ce style. Sur le premier point il reconnaît que la démonstration de MM. Conze et Conestabile est inattaquable. Ils ont rendu un grand service à la science en l'établissant. Mais sur le second point leurs conclusions lui paraissent inadmissibles. Voici ses objections.

1° L'ornementation linéaire n'est pas la plus ancienne de toutes, la décoration végétale est au moins aussi ancienne.

2° Le caractère pélasgique ou aryen de l'ornementation géométrique n'est démontré par aucun témoignage positif. On ne sait même pas si les Pélasges sont de pure race aryenne. De plus, qui peut savoir si avant la décoration orientale du x^e siècle il n'y en a pas eu une autre? Ne trouve-t-on pas sur les coupes de Ninive des ornements qui se rapprochent singulièrement du style géométrique, des zones d'oiseaux, etc. Il faut donc avant la découverte de nouveaux documents rester sur une extrême réserve.

Il est encore une autre explication plus simple et qui supprime pour ainsi dire le problème, c'est la suivante : « Le style géométrique est si naturel qu'il se trouve dans toutes les céramiques connues. Il ne faut pas en chercher l'origine, elle est dans la nature même de l'esprit humain.

Les poteries mexicaines en sont la preuve. » L'observation serait juste s'il s'agissait des formes géométriques en général, mais elle ne s'applique pas aux formes grecques, qui sont d'un style précis et caractérisé, qu'il est impossible de rapprocher des poteries du nouveau monde.

Type ancien d'Athènes. — Les vases de cette catégorie sont de deux sortes : 1° ceux qui reproduisent à peu près complètement le style géométrique pur ; 2° ceux qui associent à ce style la figure humaine. Ces vases sont assez bien travaillés, recouverts d'une teinte légère qui va du gris pâle au jaune-rougeâtre. Les formes se rapprochent du type classique, quoique certains détails rappellent les formes primitives. Il semble dans plusieurs cas qu'on ait affaire à des imitations de vases de métal. Les ornements géométriques n'ont rien de particulier ; on trouve aussi des zones d'animaux, des quadrupèdes ailés entre autres, qui paraissent une imitation d'un modèle asiatique ; ce qui est ici particulièrement intéressant, c'est la première apparition de la figure humaine. A côté de dessins géométriques qui témoignent d'un art exercé, on voit des hommes et des scènes auxquelles ils prennent part, exécutés avec une entière gaucherie. Les sujets sont principalement : 1° les diverses parties des funérailles ; 2° les combats sur mer ; 3° deux guerriers combattants ; 4° le *Choros* ; 5° une marche de chars, la chasse, etc.

Les artistes primitifs n'ont aucune idée de la perspective ni des mouvements. Ils juxtaposent les diverses parties du corps de l'homme. La tête est un cercle, avec une partie pointue pour figurer le nez ; un triangle renversé représente le buste ; deux masses allongées les cuisses. Le casque est reconnaissable à un panache qui paraît s'enfoncer directement dans la tête, les corps sont longs et la tête petite, selon le type grec classique. Les femmes sont distinguées des hommes ou par une robe à carreaux de deux couleurs, ou par une légère saillie représentant les seins.

Dans le *type de Phalère*, connu seulement par quelques exemplaires, la figure humaine est mieux traitée que dans le *type ancien d'Athènes* et l'influence orientale est plus sensible.

Influence orientale. — Le moment est donc venu d'étudier les éléments que la céramique grecque a empruntés à l'Orient. Les principaux sont :

1° la *tresse* formée de deux rubans, avec un point central à chaque œil. On la trouve à Ninive, en Phénicie, à Chypre, à Rhodes, à Céré (1).

2° La *palmette phénicienne*, composée d'un arc de cercle coupé horizontalement à la base par plusieurs bandes en demi-cercle sur lesquelles s'élèvent verticalement des pétales. On la trouve à Ninive, en Phénicie, à Chypre, à Céré, en Sardaigne.

(1) M. Albert Dumont a dressé un catalogue détaillé des monuments qui donnent chacun des éléments décoratifs.

3° *Plante sacrée, palmette, guirlande de fleurs et de boutons, rosaces.* L'*arbre sacré* est composé d'une tige centrale au haut de laquelle se déploie une palmette qui d'ordinaire a sept pétales ; au bas et au milieu toute une combinaison de demi-rosaces, de palmettes et de rinceaux ; autour, sur un cordon elliptique, une série de palmettes reliées entre elles et à la tige centrale. D'ordinaire autour de l'arbre sont deux personnages qui se font face. La *rosace* est semée à profusion partout.

4° *Animaux.* Lions, tigres, taureaux, sphinx, antilopes, griffons, bouquetins, daims ; et en même temps animaux fantastiques, oiseaux à tête humaine, hommes à corps de poisson, quadrupèdes à tête humaine.

Ce catalogue montre clairement un style de décoration à la fois précis et original, très différent de ceux que nous avons étudiés jusqu'ici. Ce style M. Albert Dumont l'appelle oriental parce que les exemples les plus remarquables se trouvent dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate, il est constitué, en partie du moins, au IXe et au VIIIe siècle. Les principaux monuments que nous connaissions de ce style sont des coupes de bronze, d'argent et d'or dont M. Albert Dumont donne une description (p. 112). Sur ces coupes les artistes ont réuni des scènes diverses, moins préoccupés de représenter des sujets religieux ou historiques que de faire une œuvre élégante. Les Grecs ont imité ce qui était pur ornement, tandis qu'ils ont laissé les scènes figurées pour les remplacer par des compositions originales. Toutefois il est possible d'aller plus loin et de définir avec précision les périodes diverses de ce style et de voir l'influence de chacune sur la céramique grecque.

A l'époque des origines, il faut faire une grande part à l'Egypte ; la période suivante est nettement assyrienne. L'arbre sacré, les animaux ailés viennent d'Assyrie. La rosace, la palmette, la guirlande de fleurs se retrouvent à la fois sur les palais de Ninive et sur les poteries helléniques. La troisième période, la période perse, est caractérisée par les frises d'animaux marchant, par l'alternance de ces frises avec des bandes de fleurs.

C'est par la Phénicie et par l'Asie Mineure que les Grecs ont connu tous ces motifs, nous le savons déjà, nous le saurons mieux encore quand nous connaîtrons plus à fond l'art Lydien, que nous ne faisons encore qu'entrevoir. La Phénicie et l'Asie Mineure, aussi bien que la Lydie, ont subi l'influence des trois périodes, et par elles la Grèce.

Malheureusement la période assyrienne n'est représentée dans nos musées que par quelques rares monuments, encore sont-ils de date incertaine, nous avons par contre des détails nombreux dans les poèmes homériques. Là nous trouvons, en laissant de côté ce qui appartient à l'imagination des poètes, des renseignements qui sont pour nous du plus haut intérêt. Les pierres des palais sont *polies*, λίθοι ξεστοί ; nous pou-

vons distinguer les objets de provenance étrangère de ceux de fabrication nationale; les meubles ressemblent pour la forme à ceux des Assyriens; les bijoux s'accordent avec ce que nous savons de l'orfévrerie asiatique; la technique des métaux, la forme des vases, nous amènent à la même conclusion.

Telles sont en résumé les observations contenues dans le deuxième fascicule. Elles sont données avec une réserve extrême. L'auteur, selon sa propre expression, « dit ce qui est matériellement certain, rien de plus, tout ce qui n'est pas d'une vérité positive incontestable n'est donné que comme hypothèse. » Hélas! la mort a subitement arrêté dans son œuvre celui qui l'avait si bien commencée. Bien qu'inachevé, le livre de M. Albert Dumont restera un modèle du genre; la méthode dont il a donné l'exemple est la seule vraie, la seule qui permette de faire des livres qui restent. Sans doute des découvertes nouvelles permettront de préciser davantage, de savoir plus, mais ce qu'il a fait restera le point de départ des études subséquentes, l'assise solide sur laquelle s'appuieront les constructions nouvelles.

— Les deux autres ouvrages que nous présentons en même temps à nos lecteurs traitent tous deux d'une autre partie de la céramique : des terres cuites. La brochure de M. Albert Dumont est une étude sur le catalogue de M. Heuzey, étude digne en tous points du remarquable travail qu'elle analyse. Les terres cuites ont préoccupé depuis longtemps les archéologues; innombrables sont les notes, articles plus ou moins étendus qui traitent des terres cuites, mais jusqu'ici nous n'avions pas encore un corps de doctrine. Le catalogue de M. Heuzey comble la lacune.

« Tout livre sur la matière, dit M. Albert Dumont, doit avoir cinq parties principales ; 1° les fabriques classées par pays ; 2° les dates dans chaque fabrique; 3° l'influence des fabriques les unes sur les autres; 4° la place des terres cuites dans l'histoire des diverses industries et dans l'histoire de l'art; 5° les rapports des sujets représentés avec les croyances et les mœurs. Tout livre sur les terres cuites est bon, si les questions y sont étudiées dans l'ordre où elles doivent être traitées, s'il fournit des données qui peuvent prendre place avec certitude dans ces divisions. Il est excellent, si tout ce qu'il dit se classe naturellement dans ces cadres et s'y range si bien, que le temps et les progrès de la science doivent très peu changer aux faits nouveaux qu'il permet de considérer comme acquis. »

M. Albert Dumont reconnaît, au plus haut degré, ces qualités dans le livre de M. Heuzey, et celui-ci ne nous contredira pas quand nous appliquerons également cet éloge aux *Céramiques de la Grèce propre*. De l'un et de l'autre auteur il est juste de dire ce que M. Albert Dumont dit de M. Heuzey : « Il arrivera sans doute aux doctrines de M. Heuzey ce

qui arrive aux idées justes ; elles deviendront des lieux communs et nous oublierons à qui nous en sommes redevables. L'examen scrupuleux de la matière et des caractères propres aux différentes fabriques ; l'analyse des moindres détails de la technique ; une enquête spéciale sur les conditions de chaque découverte ; des rapprochements continus avec d'autres statuettes ou avec les œuvres du grand art ; l'habitude de provoquer les conjectures, mais de marquer toujours avec fermeté où s'arrête la certitude ; un souci constant des observations en apparence les plus minutieuses, et en même temps la force d'esprit nécessaire pour bien marquer les vérités générales qu'il est possible d'admettre comme démontrées ; le sentiment très vif du style et des nuances qu'il comporte ; l'habitude de rechercher les caractères purement archéologiques, qui même en dehors de l'art indique des pays, et dans un pays des époques : telles sont les principales qualités de ce livre. »

Le premier volume du catalogue, seul paru jusqu'ici, comprend les figurines orientales et celles des îles asiatiques. M. Heuzey a partagé la première partie, celle des figurines orientales, en quatre subdivisions : 1° Assyrie, 2° Babylonie, Chaldée, Susiane ; 3° Phénicie, 4° provenances orientales. M. Albert Dumont demande une interversion entre les deux premières, et la raison sur laquelle il se fonde nous paraît des plus sérieuses, c'est pour suivre rigoureusement l'ordre des temps.

Les terres cuites de Babylonie sont encore en petit nombre. On peut les diviser en quatre périodes : 1° figures de l'art le plus rudimentaire, modelées à la main ; les yeux y sont représentés par des boulettes aplaties ; 2° développement de la plastique chaldéenne d'une technique et d'un art plus savants, mais encore très sobres ; 3° un art plus gracieux et déjà raffiné ; 4° l'époque de décadence, plus réaliste, plus prodigue d'ornements, mais moins naturelle et moins vraie. Ces quatre périodes sont aussi celles de la plastique chaldéenne. Les terres cuites éclairent donc l'histoire de la sculpture, mais en même temps cette histoire permet de les mieux comprendre.

Les terres cuites découvertes jusqu'ici en Assyrie sont en plus petit nombre encore, les unes sont des figures grossières qui rappellent les œuvres chypriotes de style primitif ; d'autres sont des images de divinités présentant les caractères de la sculpture assyrienne du VIII^e siècle, des animaux dont les types appartiennent au VII^e siècle et enfin des maquettes qui ont servi de modèles aux artistes pour leur grands ouvrages.

Les figurines gréco-babyloniennes sont relativement récentes. Presque toutes avaient une destination funèbre. Ce sont des femmes nues debout ou couchées, des cônes terminées par un buste humain, ou des masques.

Les terres cuites phéniciennes ont trois origines différentes : la Phénicie septentrionale, le Phénicie centrale, et Carthage, qui se distinguent

facilement à la nature de la terre et à la manière dont elle est travaillée. La série carthaginoise est presque nulle, et ne présente guère que des œuvres gréco-romaines. La série de Phénicie septentrionale subit successivement l'influence de l'Assyrie, de l'Égypte et de l'archaïsme grec.

M. Heuzey le premier a reconnu l'influence de la Grèce dans des œuvres qui étaient regardées jusqu'à lui comme purement phéniciennes. « Ainsi que l'étude qu'il a faite le premier et si heureusement du développement de l'art chaldéen, la théorie qu'il propose pour expliquer le style archaïque grec en Phénicie est, dit M. Albert Dumont, une des parties capitales de son livre. » En effet, il l'appuie de preuves qui, ce me semble, sont de nature à faire naître la conviction dans l'esprit des archéologues.

L'île de Chypre a été occupée par les Grecs et par les Phéniciens, il est donc tout naturel que les terres cuites qu'on y trouve présentent des traces des civilisations phénicienne et grecque. M. Heuzey a eu de longues recherches à faire pour trouver l'origine des petits monuments qu'il décrit; il est cependant arrivé à les classer d'une manière satisfaisante. Le classement qu'il donne est celui du lieu d'origine : 1° anciennes fabriques de l'intérieur; 2° ancienne fabrique de Kittion; 3° fabrique grecque de Kittion ; 4° fabrique de basse époque gréco-chypriote. S'appuyant sur les faits précis établis par M. Heuzey, M. Albert Dumont propose de diviser les plus anciens exemplaires en quatre séries chronologiques: *les terres cuites* primitives. Ce sont en général des figures destinées à être mises dans les tombeaux, d'une technique très simple, où l'on reconnaît le type grec; 2° le style *pseudo-assyrien*, c'est-à-dire venu par l'intermédiaire de la Phénicie: 3° le style *pseudo-égyptien* remarquable par la présence du *pschent* et la forme caractéristique de la tête ; enfin 4° les figurines qui reproduisent les types de l'art archaïque grec.

A Rhodes l'influence orientale est moins sensible, on est en présence d'une technique originale, et le type grec se reconnaît à première vue. C'est la transition naturelle qui conduit au style d'Égine.

Nous n'avons donné ici que les lignes générales, il était impossible, on le comprend aisément, d'entrer dans les détails qui sont cependant ce qu'il y a de plus intéressant en pareille matière. Aussi bien le lecteur qui voudra se rendre par lui-même un compte plus exact, n'aura qu'à feuilleter l'album dans lequel M. Achille Juquet a reproduit les principaux monuments étudiés par M. Heuzey (1), ou mieux encore à visiter les salles du Louvre le catalogue à la main.

E. Beurlier.

(1) *Les Figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, gravures d'Achille Juquet. 4 livraisons, Paris, 1883.

80. — **François Miron** et l'Administration municipale de Paris sous Henri IV, de 1604 à 1606, par A. Miron de l'Espinay. Paris, Plon, 1885, 1 vol. in-8° de iii-437 p.

M. Miron de l'Espinay déclare dans sa préface (p. ii), « qu'il n'est ni écrivain, ni érudit, mais qu'il raconte de bonne foi ce qu'il est mieux autorisé que beaucoup d'autres à connaître et à dire de François Miron. » Si M. Miron de l'Espinay n'était ni écrivain, ni érudit, il aurait bien fait de ne pas livrer au public un volume de plus de 400 pages concernant deux années de l'Administration municipale de Paris : heureusement, sur ce point, il s'est donné à lui-même un démenti. Mais nous nous creusons la tête à chercher en quoi et pourquoi M. Miron de l'Espinay est *mieux autorisé que beaucoup d'autres* à parler de François Miron ? Est-ce que le fait qu'il a bien voulu conserver dans la moitié roturière de son nom celui de François Miron, lui a valu la chance de vivre quelque temps dans l'intimité d'un homme mort en 1609, et de lui arracher quelques-unes de ces confidences qu'il s'agit maintenant de rapporter « de bonne foi » ? Ou si c'est tout simplement que M. de l'Espinay a dans ses Archives des documents de famille inédits et précieux, que ne le dit-il à ses lecteurs ? Nous touchons là au principal reproche qu'il nous faut adresser à l'auteur, car nous n'avons pas l'intention de lui faire de mauvaises querelles : M. Miron de l'Espinay ne dit pas un traître mot des sources auxquelles il a puisé, ni des dépôts où l'on conserve les pièces relatives à la vie et à l'administration de François Miron ; première faute de critique. Oh ! nous reconnaissons que l'auteur a fait des recherches, qu'il a eu entre les mains un très grand nombre de documents et qu'il a su s'en servir ; pour s'en convaincre, on n'a qu'à tourner les pages de son livre ; mais il y a des gens qui aiment, je ne dis pas à contrôler, du moins à pouvoir contrôler les assertions de l'ouvrage qu'ils lisent. Et puis dans l'usage même de ces documents, on remarque encore un certain manque de critique ; combien de citations inutiles ! de pièces encombrantes ! parfois d'anecdotes douteuses ! Nous ne voudrions pas chicaner, mais que diantre ! pourquoi la *Gazette de France*, le *Figaro*, et même les discours de M. de Gavardie, sont-ils à plusieurs reprises cités pêle-mêle avec les Archives nationales ? On dira que nous n'aimons ni l'esprit, ni les jolies choses : il nous paraît cependant qu'il faut une foi des plus robustes pour admettre même un instant l'authenticité des Lettres de François Miron publiées dans l'*Union* du 25 avril 1858 : ce sont de vrais bijoux, d'accord ; mais dans ces lettres, Henri IV, c'est Napoléon III ; indépendamment des anachronismes de style et des formules initiales et finales alors inusitées, ce n'est pas les quelques manufactures que Henri IV aurait pu fonder dans

Paris au commencement du XVII^e siècle qui lui auraient valu de pareilles réflexions de la part de son Prévôt des Marchands : « Où donc avez-vous la teste, cher Syre, que vous appelez à son de trompe tant d'ouvriers estrangers à Paris ? Faictes de vos villes secondaires des cités ouvrières, commerçantes et artisannes ; c'est bien pensé : mais Paris votre cappitale, cyté ouvrière et rusche d'artisans, c'est poser vostre couronne sur un tonnelet de poudre pour y mettre le feu vous-même. » Et cet autre passage : « Dans une cappitalle où se trouve le Souverain, il ne faut pas que les petits soyent d'un côté et les gros et dodus de l'autre ; c'est beaucoup et plus sûrement mélangés ; vos quartiers pôvres deviendraient des citadelles qui bloqueraient vos quartiers riches. » Et celui-ci enfin : « Vous verriez alors que vostre couronne commencerait de brandiller sur vostre teste royalle, et alors quand ces bohesmes seraient les plus forts en nombre, le volcan sous Paris vomirait son feu, et bientôt il n'y aurait plus ni cappitalle, ni Roy, mais une République où les premiers seraient des voleurs et des bandits (p. 314-316). » M. Miron de l'Espinay n'ose pas affirmer que ces lettres soient vraies ; il connaît les objections et il les réfute timidement ; il avoue même dans deux notes (p. 318 et 320) qu'il lui a été impossible d'avoir communication de l'ouvrage d'où ces lettres étaient censées extraites et de ceux qui devaient en prouver l'authenticité ; bien plus, qu'il n'a pas trouvé trace de ces ouvrages ? Enfin il consent à quelques concessions sur l'authenticité absolue de la forme ; mais on voit qu'il meurt d'envie qu'on les tienne pour véritables. « Qui donc se déciderait à reléguer au pays des fables de charmantes traditions comme celles-ci, etc. ? » (p. 322) Nous très volontiers, M. de l'Espinay : rien ne nous paraît plus étrange que les gens qui disent : *J'aime mieux* croire ceci ; *j'aime mieux* croire cela. » Il n'est pas question d'aimer mieux ; on croit ce qui est, ou ce qu'on tient pour vrai ; on ne croit pas ce qui n'est pas, ou ce qu'on tient pour faux ; il n'y a point de belles erreurs, à peine de jolies..... Rien n'est beau que le vrai.....

L'admiration pour son héros et pour le passé en général entraîne parfois l'auteur un peu loin. Le Parlement avait fait élever une pyramide en marbre noir, vis-à-vis la porte du Palais, pour perpétuer la mémoire de la punition de Châtel et de l'expulsion des Jésuites, ses prétendus complices : en 1604, Miron avait contribué à décider Henri IV au rappel des Jésuites, et il avait fait raser la pyramide. Il eut l'idée fort simple assurément de construire une fontaine à la place, « idée ingénieuse, idée charmante,..... *idée de pacification !* » s'écrie M. de l'Espinay presque attendri (p. 104). Mais ceci n'est rien ; le grave, c'est de se laisser conduire les yeux bandés jusqu'à l'erreur. Page 182, l'auteur fait allusion au roi Jean. « Le roi était prisonnier : qu'importe ? S'il est captif et

perdu pour la France, on prie pour lui. S'il est malheureux et humilié, on l'honore dans la personne de son fils : dix jours après le désastre, le 29 septembre 1356, le Dauphin revenant de Poitiers, entrait dans la capitale, magnifiquement accueilli ; il est vrai qu'il avait, comme son père, émerveillé de ses prouesses amis et ennemis. » Et en note : « Tandis que son père luttait avec sa hache, le front en sang, *Philippe* accourait près de lui, criant : « Père, gardez-vous à droite ; père, gardez-« vous à gauche. » L'étourderie est forte : l'auteur confond ici le plus jeune fils du roi, Philippe le Hardi, plus tard duc de Bourgogne, avec le Dauphin Charles, plus tard le roi Charles V ; quant à ce dernier, on sait qu'il pouvait à peine porter l'épée « *ayant la main destre si enflée que pesante chose ne lui eût été possible à manier.* » Il avait bel et bien pris la fuite à Poitiers, et quand il arriva à Paris, il fut à peu près taxé de trahison. M. de l'Espinay termine par ces mots édifiants : « Dans la détresse publique, les liens se resserraient entre le roi et la patrie française : les cœurs s'élevaient tous vers Celui qui châtie les peuples comme les individus. » Témoins, n'est-ce pas, les états généraux de 1356-1357, Étienne Marcel et la Jacquerie !

Pourquoi donc les écrivains royalistes ne prendraient-ils pas des leçons d'indépendance auprès des vieux magistrats royalistes ? Qui empêche M. de l'Espinay de parler du roi comme François Miron parlait au roi ? François Miron a été grand, ainsi que le disait déjà messire Hardouin de Péréfixe, parce que, tout en se montrant « fort zélé pour le service du roi, il était avec cela très homme de bien, et que nul intérêt du monde ne le pouvait détacher de l'intérêt du peuple, dont il était le magistrat. » Quand il s'agit de réduire les rentes de l'Hôtel-de-Ville, il s'exprima avec tant de hardiesse « que le Louvre en frémit, et que les gens de cour s'écriaient qu'il avait blasphémé. » Mais le sage roi répondit « qu'il avait éprouvé en cent autres occasions la fidélité et la probité de Miron, qui n'avait point de mauvaise intention, mais sans doute croyait être obligé par le devoir de sa charge de faire ce qu'il faisait ; que s'il lui était échappé quelques paroles inconsidérées, il les voulait bien pardonner à ses services passés ; » et il céda aux représentations du Prévôt des Marchands (1).

Nous ne blâmons certes pas l'auteur de professer amour et respect pour l'ancienne France et son gouvernement. Était-il besoin pourtant qu'il laissât percer en maint endroit ses opinions politiques, et nous mît en garde notamment contre « cette formidable erreur, *résumé des erreurs possibles*, qui s'appelle la Révolution ? » Il nous pardonnera l'aveu : mais quand il aborde l'histoire des travaux publics, exécutés

(1) Péréfixe, *Vie de Henri le Grand*, édition elzévir, p. 440 et 443.

dans Paris au temps du prévôt Miron, il nous a semblé marcher entre deux précipices, et nous attendions d'un moment à l'autre quelque bonne réflexion sur le prix du gaz, le pavage en bois, ou tel marché discutable fort éloigné du siècle de Henri IV. A quoi bon ces allusions et ces attaques ? les faits ne parlent-ils pas d'eux-mêmes ? Leur éloquence vaut celle des chiffres. A-t-on jamais écrit d'aucun de nos édiles, comme de François Miron : « Et ledit sieur a contribué pour une bonne partie. » Est-ce que l'on propose à notre admiration quelque imitateur de cet Oudard le Féron, qui fit vendre ses maisons de Paris, afin de ne pas recueillir pour lui-même un profit quelconque des améliorations générales qu'il voulait réaliser ? Non, n'est-ce pas : mais nous aurions trouvé cela tout seuls, et le livre de M. de l'Espinay eût gagné en autorité.

Après tout ce que nous venons de dire, les lecteurs du *Bulletin* pourraient être tentés de s'imaginer que cet ouvrage n'est pas bon ; il l'est cependant ; et c'est précisément parce que les taches qui le déparent sont faciles à faire disparaître que nous les avons signalées avec une certaine insistance.

Il était fort intéressant de nous faire connaître la vie d'un homme sur le compte de qui Henri IV s'exprima en ces termes, lorsqu'il reçut le serment du successeur de Miron : « Je ne vous diray aultre chose pour vous exhorter à vostre debvoir, sinon que vous en suiviez le lieutenant Miron qui vous a devancé en ceste charge ; » et il ajoutait que les prévôts et échevins sortants « l'avoyent bien servy et en avoient plus fait en deux ans que n'avoient faict leurs prédécesseurs en trente. »

Quelle tâche Miron avait à accomplir ! « La guerre civile a fait des blessures sans nombre à notre chère cité, » écrivait-il. Et en effet, plus de quatorze cents maisons avaient été renversées par le canon ou détruites par les incendies. « Il fallait bâtir des édifices nouveaux, — l'hôtel de ville en premier lieu, — percer des rues nouvelles ou élargir les anciennes, établir ou réparer les fontaines, relever ou réparer les portes démantelées ou abattues, refaire les pavés, fossés, murailles, ponts, remparts, quais, dégorger et curer les égouts, etc. etc. » (p. 171). Il fallait en outre payer les rentiers, relever les finances de la ville entièrement compromises par les Ligueurs, bâtir et cependant ne pas trop dépenser. La fortune personnelle de Miron y passa en grande partie.

M. de l'Espinay étudie dans les neuf premiers chapitres de son livre la biographie de François Miron, jusqu'à son élection à la prévôté, « charge dont les plus illustres familles de la ville se tiennent honorées, comme de la première magistrature de la première cité du monde, » disait Jean de Serran. Nous indiquerons comme particulièrement bien traités, les chapitres VII, VIII et IX où l'auteur examine l'affaire des Jésuites, les rapports du lieutenant civil avec les corps de métiers,

et le règlement concernant les serviteurs et ouvriers de la campagne. Miron, lieutenant civil depuis 1596, devint prévôt des marchands en 1604 et le fut jusqu'en 1606. C'est à l'histoire de ces deux années qu'est consacrée la plus grande partie du volume, du chapitre x au chapitre xxi. Nous avons lu avec un vif intérêt les chapitres xv et xvi, où il est question des rentes de l'hôtel de ville, et aussi les chapitres xvii et xviii relatifs aux bâtiments, surtout à la construction de l'hôtel de ville, l'œuvre par excellence de François Miron. Dans tous ces chapitres d'ailleurs il y a beaucoup de recherches savantes et de détails curieux. Les trois derniers xxi, xxii et xxiii nous conduisent jusqu'à la mort de l'illustre prévôt.

On le voit par cette analyse sommaire, l'ouvrage de M. Miron de l'Espinay est très loin d'être méprisable : nous croyons même qu'avec de légères retouches, quelques suppressions, — car il ne faut pas dire tout à propos de tout, — et enfin une méthode plus sûre, on pourrait facilement le transformer en une histoire définitive de François Miron.

Alfred Baudrillart.

CHRONIQUE

Dans le dernier fascicule (juillet-août) de la *Revue historique*, nous signalerons un important mémoire de M. G. Monod sur les documents historiques relatifs à Hugues Capet. C'est le commencement d'une étude depuis longtemps attendue sur le règne du premier capétien. M. Forneron continue dans le même numéro son travail sur Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth, ou plutôt sur les maîtresses de Charles II, considérées comme instruments de la diplomatie de Louis XIV.

— La librairie Macmillan (Cambridge et Londres) met en vente une nouvelle édition du Nouveau Testament grec, en petit format, selon l'édition de MM. Westcott et Hort, publiée en 1881. (*Bulletin critique*, t. II, p. 323.) Des signes disposés dans le texte même renseignent en gros sur la situation critique de chaque phrase, mot, particule ou détail orthographique. A la fin du volume on a résumé en quelques pages les principes de la critique du Nouveau Testament et catalogué, en les caractérisant le plus clairement possible, les principaux documents du texte sacré. Puis viennent trois listes, une des leçons douteuses, une autre des leçons rejetées, la troisième des passages de l'Ancien Testament cités dans le Nouveau. La seconde présente un intérêt tout spécial ; on peut, en la parcourant, se faire une idée des licences que les anciens copistes se permettaient à l'endroit des textes bibliques On sait quelle est la valeur des travaux de MM. Westcott et Hort sur le Nouveau Testament. Cette petite édition portative, qui en est comme le résumé, remplacera avantageusement celles qui l'ont précédée, même celles de Tischendorf, entre les mains des étudiants de théologie, j'entends des étudiants de théologie pour qui le principe *Graecum est, non legitur* est enfin devenu lettre morte.

— M. Henri Omont publie dans le dernier fascicule de la *Bibliothèque de*

l'école des chartes (tome XLVI, pp. 54 sqq.), d'après le *regius* 3068, le catalogue des manuscrits grecs de Guillaume Pélicier, évêque de Montpellier (1529-1568). Pélicier avait été ambassadeur à Venise, où il avait fait copier plus de cent manuscrits dans l'espace de quatre années. A sa mort, ses manuscrits, au nombre de cent soixante-trois, passèrent aux mains des Jésuites du collège de Clermont. Dispersés en 1764 lors de la suppression de la Compagnie, ils ont été recueillis à Leyde, à Oxford et à Londres ; la majeure partie est entrée dans la bibliothèque de lord Philippe. — M. Omont nous donne le catalogue tel qu'il avait été dressé au XVI[e] siècle : c'est là un document très intéressant. J'éprouve cependant quelque regret à le voir publié si exactement : l'archiviste paléographe qui a catalogué les manuscrits de Pélicier n'etait pas un confrère de M. Omont, tant s'en faut, et vraiment c'est le traiter avec une considération bien grande que d'avoir scrupule à corriger des fautes comme (n° 10) «... ὑπό ἄκυλα θεωδωτίονος Cνμμάχου...!» Le document ne perdrait rien de sa valeur à être lisible, et l'on aurait une obligation de plus au savant et infatigable *scrittore* de la Bibliothèque nationale.

P. B.

— Dans le tome XI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, M. H.-Fr. Delaborde publie un intéressant mémoire sur *le Procès du chef de saint Denis en* 1410. En ce temps-là, les chanoines de Paris étaient en conflit avec les religieux de l'abbaye de Saint-Denis, les premiers prétendant posséder le sommet du crâne du premier évêque de Paris; les moines, au contraire, défendant l'authenticité d'une tête parfaitement intacte, qu'ils portaient aux processions royales et offraient à la vénération des fidèles. On sait que le chef, qui est toujours une relique insigne, a, dans le cas particulier de l'apôtre des Gaules, une importance tout à fait spéciale. Des deux côtés, les plus grandes autorités intervinrent : le roi, les ducs de Berry et d'Orléans, l'évêque de Paris, le chancelier Gerson, etc. Un des épisodes les plus caractéristiques fut amené par certains écriteaux appendus dans l'église abbatiale; le chapitre y était fort malmené. On y voyait, entre autres, une prière pour les chanoines, *Auferat Deus velamen de cordibus eorum*, dont les termes, empruntés a l'oraison que l'on récite le vendredi saint pour les Juifs, semblaient exprimer une assimilation très malséante. Un beau jour, deux conseillers du Parlement, munis de lettres royales dûment scellées, se présentèrent à l'abbaye et se disposèrent à instrumenter. Les moines, pour gagner du temps, les firent assister à une grand'messe et prévinrent sous main les serruriers de la ville. La grand'messe finie, ce fut en vain qu'on requit les ouvriers et que l'on chercha des marteaux, pinces et autres instruments propres à forcer les armatures de fer qui défendaient les placards incriminés. Entre temps, d'ailleurs, on vit se grouper autour des piliers qui les portaient de jeunes moines dont les mines décidées décelaient des intentions hostiles et dont les frocs dissimulaient mal certains engins fort peu parlementaires. Il fut même déclaré par eux aux conseillers du Parlement que « s'il y avoit « celui qui se prist à oster ledit tableau, qu'ilz lui donneroient des miches de « l'abbaye et que par adventure ils le tueroient tout plat en la place ». Ce langage était commenté par d'autres moines qui, installés dans la galerie au-dessus du pilier, « au droict dudit tableau, y avoient mis grosses pierres de « faiz pour laisser cheoir sur ceulx qui y mettroient la main à le vouloir « oster. » Ces grosses pierres étaient sans doute les miches promises. Peu soucieux d'en tâter, les conseillers « se partirent sans autrement exploiter et « alèrent disner », evidemment autre part que dans le réfectoire de l'abbaye. On voit que les moines ne négligeaient pas les arguments contondants. Ils eurent plus tard l'occasion d'en produire de meilleurs, car l'affaire fut portée devant le Parlement et l'on rédigea de part et d'autre des mémoires avec preuves a l'appui. Parmi celles que firent valoir les chanoines, on voit que les rois de France, les princes, les évêques, le peuple, ayant vénéré la

relique de Notre-Dame, il n'est « point vraysemblauble ne recevauble de dire « que tant de gens aient erré. » Ce n'est pas seulement au XV^{e} siècle que l'on a vu produire ce raisonnement en matière semblable ou analogue. — Les troubles politiques de l'année 1411 et des temps qui suivirent empêchèrent le Parlement de rendre son arrêt. M. Delaborde publie les pièces relatives à ce débat, en les faisant précéder d'une exposition volontairement froide et objective.

— M. C. Newton doit quitter à la fin de l'année la direction du département des antiquités grecques et romaines du British Museum. Il reste professeur d'archeologie à l'Université de Londres.

— M. Pierre Paris, membre de l'École française d'Athènes, qui vient de faire des fouilles heureuses à Élatée, dans le temple d'Athena Kranaea, y a trouvé un bon nombre d'inscriptions; la plus importante est le fragment de l'édit de Dioclétien sur le Maximum qu'il a publié dans le *Bulletin de correspondance hellénique*. Elle est gravée sur trois colonnes de marbre gris. Une autre est relative a l'artiste Xénocrate. M. P. Paris a trouvé au même endroit plus de six cents terres cuites, enfin il a lui-même enrichi l'épigraphie grecque en faisant graver sur une stèle de marbre de Paros :

Θεὸς τύχαν ἀγαθὰ
ν διευθύνοτος Π
έτρου Πάριδος ἀ γ
αλλικὰ σχολὰ ἀνέ
σκαψε τὸ ἱερὸν τᾶ
ς Ἀθάνας Κρανάας.

Voilà un texte épigraphique qui, en l'année 3885, intéressera vivement les archéologues.

— Principaux articles de la *Revue philosophique*; — N° de juin : *le Type criminel*, par G. Tarde; la *Philosophie de la Rédemption, d'après un pessimiste*, par L. Arréat; l'*Emotion esthétique*, par F. Paulhan; — N° de juillet : Étude de M. Secrétan, sur les *Droits civils et politiques de la femme*, et première partie d'un travail de M. Beaunis sur les *Phénomènes hypnotiques*; il est intéressant de comparer ces pages avec une étude sur le même sujet récemment publiée par le D^{r} Ferrand (brochure de 51 pages; bureau des *Annales de philosophie chrétienne*, Paris, 14, r. Mayet). Indiquons aussi à nos lecteurs philosophes les deux remarquables articles de M. Fouillée sur la *Mémoire*, dans les numéros du 15 mai et du 1er juillet de la *Revue des Deux-Mondes*.

PUBLICATIONS NOUVELLES

BATZ TRENQUELLÉON. Henri IV en Gascogne. Oudin, in-8°, 342 pages. — BERNARD DE MONTMÉLIAN. Le poème de Job d'après le texte biblique. Lemerre, in-12, 3 fr. — BONNAL. Chute d'une république, Venise. Didot, in-18 de 410 pages. — BOULLIER Victor-Emmanuel et Mazzini. Plon, in-18, 3 fr. 50. — DAVOUST. Correspondance. Plon, 4 in-8, 30 fr. — DELABORDE. Le procès du chef de Saint-Denis en 1410. Paris, Loones, in-8 de 112 pages. — DUPUY. Les grands maîtres de la littérature russe. Oudin, in-18, 3 fr. 50. — FUSTEL DE COULANGES. Recherches sur quelques problèmes d'histoire. Hachette, in-8, 10 fr. — JANET. V. Cousin et son œuvre. C. Levy, in-8, 7 fr. 50. — LAVAUD DE LESTRADE. Accord de la science avec le 1er chapitre de la Genèse, Haton, in-18, 132 pages. — LETELIÉ. Fénelon en Saintonge et la révocation de l'édit de Nantes. Picard, in-8 de 130 pages. — RANCE. La Réforme de l'université de Paris sous Henri IV. Aix, Makaire, 1 fr. 50. — VERLAQUE. Saint Louis évêque de Toulouse. Plon, in-18, 2 fr. 50.

Le Gérant : E. THORIN.

BULLETIN CRITIQUE

81-83. — **Corpus scriptorum ecclesiasticorom latinorum, editum consilio et impensis Academiae litterarum Caesarae Vindobonensis.** — Vol. X. *Sedulii opera omnia, ex recensione Johannis Huemer*, XLVII-414 pages, in-8°, 11 fr. 25. — Vol. XI. *Claudiani Mamerti opera, ex recensione Augusti Engelbrecht*, XLIX-260 pages, in-8°, 7 fr. 50. — Vol. IX. *Eugippii excerpta ex operibus S. Augustini, recensuit Pius Knoell*, XXXII-1150 pages, in-8°, 27 fr. 50. Vienne, Gérold fils, 1885.

I. — Si quelqu'un semblait indiqué pour donner une nouvelle édition de Sédulius, c'est assurément M. Huemer. Il suffi d'avoir parcouru sa dissertation si savante sur la vie et les écrits de ce poète (1) pour sentir qu'on est en face d'un homme qui a étudié à fond son sujet, qui le possède, et auquel peu de détails sont inconnus. L'Académie de Vienne a donc eu la main heureuse, et il faut la féliciter d'un choix qui nous a valu une véritable édition critique.

Ce n'est pas que Sédulius ait manqué d'éditeurs. Ce poète avait été l'un des plus célèbres, l'un des plus souvent copiés pendant le moyen âge ; il fut l'un des premiers, l'un des plus fréquemment imprimés. Jehan Petit lui fit les honneurs de l'in-4° et il se vendit à Paris, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Lion d'Argent*. Alde l'édita à Venise en 1502 (2) dans le second volume de sa superbe collection des poètes chrétiens. Puis il parut à Bâle, puis à Lyon. Fabricius le publia en 1564. (Pourquoi M. Huemer nous dit-il en 1562 ?) Cellarius, en donna deux éditions ; Arntzenius, le fameux

(1) *De Sedulii poetae vita et scriptis commentatio*. Scripsit J. Huemer. Vienne 1878.
(2) M. Huemer dit 1501. C'est une erreur. En 1501 Alde n'édita que Prudence, saint Prosper et quelques auteurs grecs. (Cf Bähr, p. 112.)

philologue, prit la peine de l'orner de notes excellentes. Enfin Arevalo le fit paraître à Rome en 1794, et déploya dans cette publication toutes les ressources d'une érudition fatigante parce qu'elle est immense. De nos jours encore Sédulius n'est pas tombé dans un complet oubli. Il a été réédité (assez mal) à Munich en 1879 (1); étudié (superficiellement d'ailleurs) par Leimbach (2), et beaucoup plus sérieusement par M. Gaston Boissier (3). M. Huemer, on le voit, ne nous présente pas tout à fait un inconnu.

Il publie à la fois le *Carmen paschale* et l'*Opus paschale*, c'est-à-dire l'œuvre poétique de Sédulius, et la curieuse « traduction » en prose qu'en donna le poète lui-même. Pour le *Carmen*, il s'appuie surtout sur deux manuscrits du monastère de Bobloïo : l'un (qu'il désigne par la lettre M) est incomplet. C'est un palimpseste du septième ou du huitième siècle conservé à la bibliothèque Ambrosienne; l'autre (désigné par la lettre T) se conserve à la bibliothèque de l'Université à Turin ; il est à peu près de la même époque que le précédent. M. Huemer a de plus collationné neuf manuscrits du VIIIe siècle, trois du XIe, un grand nombre du Xe. Il a tenu compte de leurs variantes et de celles des diverses éditions antérieures. Pour l'*Opus*, il a dû former deux familles de manuscrits. L'une est représentée par le codex 12279 de la Bibliothèque nationale du IXe siècle, et le n° 77 de Reichnau ; l'autre par les nos 3012 collection Harley, 5649-5667 de Bruxelles et l'édition princeps de 1585. Le texte adopté peut être considéré comme le texte définitif. Je ne me permettrai d'exprimer qu'un regret. L'*Opus* étant la reproduction prosaïque du *Carmen*, pourquoi n'avoir pas édité la prose au-dessous des vers qu'elle traduit ? Arevalo l'avait fait : c'était un bon exemple à suivre. On évitait ainsi au lecteur une perte de temps et des recherches toujours un peu fastidieuses. Quoi qu'il en soit, M. Huemer nous fait espérer qu'une édition de Juvencus suivra de près celle de Sédulius. Juvencus comme Sédulius sera le bienvenu.

II. — M. Engelbrecht, lui, édite les œuvres de Claudien Mamert. Quand nous disons les œuvres, il faut nous entendre. Claudien Mamert n'est pas un poète ; il a composé le *De statu animae*, une dissertation philosophico-théologique, en réponse à une lettre de Faustus de Riez, et pas autre chose. On lui a longtemps, il est vrai, attribué un certain nombre de poésies ; mais il a bien fallu se résoudre à les restituer l'une après l'autre à leurs véritables auteurs. Il en est de même du *Pange lingua*

(1) Coelii Sedulii opera... Xenium sociis studiorum Bambergensium dedicatum. Monachii, 1879.

(2) *Ueber den christlichen Dichter Coelius Sedulius.* Goslar, 1879.

(3) Le *Carmen paschale* et l'*Opus paschale*. (*Journal des savants*, septembre 1881.)

gloriosi praelium certaminis. La pièce est évidemment de Fortunat. S'obstiner aujourd'hui à la lui disputer, est s'exposer uniquement à mériter les honneurs dus au courage malheureux (1). M. Engelbrecht l'a compris. Il approuve Léo de l'avoir publiée parmi les poésies de Fortunat (2). Il ne la publie pas dans son édition de Claudien Mamert. Il a raison.

Tous les manuscrits du *De statu animae* paraissent à M. Engelbrecht descendre d'un seul et même archétype. Tous en effet débutent par le même fragment de la lettre de Faustus de Riez; tous reproduisent ce fragment avec la même lacune. Mais M. Engelbrecht est-il dans la vérité lorsqu'il croit que le meilleur codex est celui de Leipzig, bibliothèque de l'Université, n° 286? Ce codex est du XI^e siècle, il est plein de gloses interlinéaires, et en paléographie il est souvent utile de se défier des glossateurs; ils ont une demi-science qui trompe bien souvent. M. Engelbrecht d'ailleurs, pour s'être trop reposé sur l'autorité de son manuscrit, a dû, après coup, avec une conscience qui l'honore, consacrer dix pages de sa préface à rectifier des erreurs qu'il a admises dans son texte. N'eût-il pas mieux valu, tout au contraire, se mettre en garde à priori contre un manuscrit évidemment interpolé (M. Engelbrecht, lui-même le reconnaît, p. XIII), où le copiste semble avoir visé surtout à la clarté, et où peut-être le texte n'a été éclairci qu'aux dépens de la vraie leçon? A mon avis donc, il y avait lieu d'accorder une plus grande valeur aux codices de Paris du IX^e et du X^e siècle, malgré l'obscurité, ou plutôt à cause de l'obscurité même de leurs variantes. De la sorte, M. Engelbrecht ne nous aurait pas simplement donné une édition préférable à celle d'André Schott et de Gaspar de Barth; il aurait eu plus de chances de nous donner une édition *ne varietur*. Le travail, il est vrai, était très difficile, et peut-être ne pourra-t-il jamais être entièrement accompli.

III. — Même au moyen âge, même dans les monastères, les œuvres complètes de saint Augustin paraissaient quelquefois un peu considérables. Il fallait longtemps pour les lire, très longtemps pour les copier; l'idée devait naître d'en faire des extraits. Au commencement du VI^e siècle, un prêtre, Eugippius, s'acquitta, si j'ose dire, officiellement de cette tâche. Ce n'était pas un homme fort instruit dans les lettres profanes; Cassiodore fait plus que l'insinuer : *virum quidem*, nous dit-il, *non usque adeo saecularibus litteris eruditum*. Son goût (bien que Cassiodore n'en parle pas) devait laisser beaucoup à désirer. Il a en effet surtout choisi dans

(1) Je regrette de viser ici la dissertation de M. l'abbé Pimont : *les Hymnes du Bréviaire romain*, III, pp. 70 et suivantes. C'est la dernière joute en faveur de Claudien Mamert, car on sera difficilement plus érudit et moins convainquant.

(2) *Monumenta Germaniae*. Berlin, 1881.

saint Augustin les discussions casuistiques, les chapitres étranges, les interprétations des nombres bibliques, et il a réuni le tout en 348 chapitres, qui remplissent 1100 pages in-8°. Ces extraits furent plus lus que les ouvrages complets, le nombre des copies se multiplia presque à l'infini, et peu de livres ont eu sur l'esprit scolastique une pareille influence. M. Knoell nous en donne la seconde édition. La première avait paru à Bâle en 1542, avait été reproduite textuellement à Venise en 1543, et non moins textuellement à notre époque, dans la patrologie de Migne. La multitude des manuscrits connus a forcé M. Knoell à ne tenir compte que de ceux qui sont antérieurs à l'an 900. Il a même établi son texte, à peu près uniquement, d'après le *Codex Vaticanus* 3375 qui remonte au VII[e] siècle. *Cur hunc potissimum librum*, écrit-il à la fin de sa Préface, *ducem secutus sim alio loco copiosus explicabo*. Quelques explications de plus, en tête même de l'édition, n'auraient cependant pas été trop déplacées. Tout en étant convaincu que M. Knoell n'a pas eu tort, nous nous permettrons de regretter son laconisme.

Évidemment, aucun des trois volumes dont nous rendons compte ne peut espérer, en France surtout, un grand nombre de lecteurs L'étude de certains Pères et de certains poètes chrétiens est aujourd'hui chez nous une spécialité. Mais l'Académie de Vienne, qui fait lentement, sans doute pour faire bien, nous annonce, comme étant sous presse, le premier volume de saint Augustin. Saint Ambroise, saint Hilaire de Poitiers, Lactance sont en préparation. Il en est de même de Tertullien, et le nom de M. Reifferscheid doit nous faire bien augurer de cette édition si importante. Espérons toutefois que nous ne l'attendrons pas trop longtemps.

E. Misset.

---

84. — **Anonyme de Cordoue**, chronique rimée des derniers rois de Tolède et de la conquête de l'Espagne par les Arabes, éditée et annotée par le P. J. Tailhan, de la Compagnie de Jésus. — Paris, Leroux, in-f° de xx-205 pages, avec reproduction de deux manuscrits en héliogravure.

Cette belle édition n'est pas une édition *princeps*, mais c'est la première qui paraisse sous ce titre. L'auteur, dont le P. Tailhan, suivant en cela un jugement exprimé depuis longtemps par M. Dozy, renonce à indiquer le nom, est bien connu sous celui d'*Isidorus Pacensis*, d'Isidore de Béja ou de Badajoz. C'est un écrivain espagnol du VIII[e] siècle, qui écrivit à Cordoue une continuation de la Chronique de saint Isidore, depuis l'empereur Héraclius jusqu'à l'année 754. Pour les temps les plus anciens et pour les pays situés en dehors de l'Espagne, ses renseignements laissent beaucoup à désirer, surtout au point de vue des dates ; mais pour

les événements qui ont précédé ou suivi immédiatement la conquête musulmane, il a l'autorité d'un contemporain et d'un témoin oculaire. Aucun écrivain arabe, aucun auteur chrétien d'Espagne ne saurait lui être comparé sur ce point. Aussi est-il grandement à regretter que ses annales ne soient pas plus développées. On ne s'est pas trompé en les jugeant fort maigres et je ne crains pas de le répéter, quand même le P. Tailhan, peu tendre pour les dépréciateurs de son anonyme, devrait me faire observer que l'embonpoint n'est pas un attribut essentiel de la vérité (p. XVI).

Son édition est fondée sur le texte des précédentes et sur celui de deux manuscrits, l'un du x° siècle, en lettre wisigothique, appartenant à l'Académie d'histoire de Madrid, l'autre du XIV° siècle, en lettre franque, actuellement à la bibliothèque de l'Arsenal. Non seulement l'éditeur a mis à contribution ces deux manuscrits, mais il les reproduit intégralement en héliogravure. C'est un grand luxe. Des critiques parcimonieux diront peut-être: *Ut quid perditio haec?* — Ils auront tort : qu'est-ce que cela leur fait ? Je ne regrette, quant à moi, qu'une chose, c'est que le P. Tailhan ait ignoré l'existence, au British Musaeum, de quelques-uns des feuillets wisigothiques qui manquent à son manuscrit n° 1. Ah! cependant, je regrette encore une autre chose, c'est qu'il n'ait pas pris directement connaissance des autres manuscrits de son chroniqueur. Il ne les cite qu'à travers les anciennes éditions, quoiqu'il sache fort bien où ils se trouvent et qu'il ne lui ait pas été impossible d'en avoir copie ou collation.

Isidorus Pacensis, ou, si l'on veut, l'Anonyme de Cordoue, écrit dans un latin fort corrompu et rempli d'assonances: par moment on croit lire des vers ou tout au moins des bouts-rimés. Le P. Tailhan a cru bien faire de détacher ces membres de phrase et d'aller à la ligne chaque fois qu'il distinguait une coupure. Au-dessous du texte ainsi disposé il a placé ses notes critiques et une partie de ses notes explicatives. Les plus longues de celles-ci forment un appendice considérable où sont traités les principaux points de l'histoire d'Espagne pendant le siècle qui précède l'invasion arabe. On n'a pas besoin de parcourir un grand nombre de ces pages érudites pour s'apercevoir que le splendide volume du P. Tailhan n'a pas été inspiré par une sollicitude platonique pour le texte de l'Anonyme de Cordoue. L'introduction, du reste, et même la dédicace, suffiraient à édifier sur les sentiments du savant éditeur. Je dis la Dédicace : elle est adressée aux mânes de don Rodrigue, le dernier roi wisigoth: *Ultimo Hispaniae Gothicae regi, fortissimo infelicique Ruderico, armis oppresso Ismaelitarum, aemulorumque fraude vel calumniis.* Il n'y a plus à revenir sur le fait des Ismaélites ; mais les fraudes et calomnies des jaloux peuvent être dévoilées et confondues.

Telle est la tâche entreprise par le P. Tailhan, j'allais dire : telle est sa croisade. Il n'y va pas, en effet, d'un médiocre enthousiasme ni d'un élan passager. Son zèle pour la mémoire des rois wisigoths nous a déjà valu plusieurs études intéressantes publiées par la *Revue des questions historiques;* ni le temps, ni le format de cet immense volume, œuvre de longues recherches, ne l'ont refroidi. Il est même communicatif ; je suis sûr qu'à certains endroits de cet éloquent plaidoyer, plus d'un lecteur aura, comme moi, cherché, pour les pourfendre, les ennemis de don Rodrigue :

Paraissez, Navarrois, Maures et Castillans!

Selon le P. Tailhan, il est insensé de prétendre que la conquête sarrasine ait été pour l'Espagne une punition providentielle que les mœurs des Espagnols et de leurs rois wisigoths aient attiré sur leur pays la vengeance divine, comme les iniquités de Sodome et de Gomorrhe firent pleuvoir sur ces villes coupables le feu du ciel. En ceci, je suis bien convaincu qu'il a raison. Rien n'est imprudent chez un historien, comme de découvrir à tout propos le doigt de la Providence. Muratori gourmande assez souvent Baronius de sa facilité à entrer *nei gabinetti d'Iddio*, et à lire dans le grand livre des rétributions divines. Si les Sarrasins ont conquis l'Espagne, nous devons croire sans doute que Dieu l'a permis, mais nous ne sommes pas autorisés à en conclure que les Espagnols fussent plus corrompus que les autres peuples du même temps.

Si le P. Tailhan ne demandait que cela, nous serions d'accord. Mais il n'est pas satisfait pour si peu. Selon lui, les rois wisigoths et leurs sujets auraient été à peu près tous de petits saints. Ceci est moins facile à croire et demande à être bien vérifié. En y regardant de près, j'ai cru remarquer que les renseignements produits ont subi un triage ; que beaucoup de dépositions à charge ont été écartées, et que celles qui demeurent sont groupées avec un certain art qui n'est pas pour inspirer confiance.

Prenons, par exemple, le chapitre sur la « moralité hispano-gothique ». Le P. Tailhan l'évalue par comparaison, en se servant des indications fournies par les conciles. Il y a eu en Espagne beaucoup de conciles, les uns antérieurs, les autres postérieurs à la conversion des Wisigoths. Les premiers ont légiféré pour une société hispano-romaine, les autres pour une société où l'élément gothique était fortement représenté. En étudiant les désordres que ces vénérables assemblées ont cherché à réprimer, on peut en tirer la confession de chacune des deux sociétés. — Oui, mais à condition d'être complet. Or le P. Tailhan commence par éliminer les neuf premiers conciles célébrés à Tolède depuis 589, les trois conciles de Braga (561,572,675), les deux conciles de Séville (590,619) et

quelques autres textes analogues. Il ne commence le dépouillement des conciles wisigoths qu'au règne d'Ervige et au douzième concile de Tolède, se réduisant ainsi à des documents où les questions de dogme et les querelles politiques ont la plus large place, où la morale et la discipline ecclésiastique ne sont guère traitées, si ce n'est à propos des édits royaux qui s'en occupent. Dans ces conditions l'optimisme est aisé : l'avocat des Wisigoths s'empresse de chanter victoire : « Plus d'incestes « ou d'adultères publics ou scandaleux, plus de divorces impudemment « multipliés..., plus de maris complaisants, fermant les yeux sur les « désordres qu'ils devraient réprimer..., plus de mères trafiquant de « l'honneur de leurs filles, plus d'avortements ou d'infanticides, plus « d'évêques, de prêtres et de clercs se livrant à l'incontinence..., pra- « tiquant l'usure et courant les foires et les marchés pour s'y livrer au « trafic, plus de vierges sages devenant folles, etc. » — A la place du P. Tailhan j'aurais plutôt conclu que les règlements autrefois portés contre ces désordres, étaient encore assez connus à la fin du VIIe siècle pour qu'on ne jugeât pas à propos de les renouveler à chaque concile. Les anciens canons étaient réunis dans un code qui faisait loi en Espagne, la célèbre collection *Hispana*. Il n'y avait qu'à en appliquer les dispositions aux délinquants. Du reste, parmi les crimes ou abus que l'on met ici au compte exclusif des Hispano-Romains, il n'en est pas un qui ne se trouve mentionné et flétri par les conciles postérieurs à la conversion des conquérants ariens, dans le royaume suève et dans le royaume wisigoth. Il n'y a qu'à parcourir les canons des conciles célébrés entre 560 et 680 ou les *Capitula* de saint Martin de Braga pour être promptement édifié là-dessus. Même à s'en tenir aux documents admis par le P. Tailhan, ce n'est pas un médiocre indice d'affaissement moral que de voir le roi Egica, en 693, demander au concile national une loi contre certaines formes de vice qui ne doivent pas même être nommées ici, que de voir le concile supposer, dans la distribution des pénalités édictées à ce propos, qu'elles pourront tomber sur des évêques, des prêtres et des diacres. Enfin, si nous trouvons dans le vieux concile d'Elvire une énumération si complète et si précise des fautes qui affligeaient la société chrétienne à la fin du IIIe siècle, nous y trouvons aussi une sévérité de répression bien propre à nous donner une haute idée de l'idéal moral représenté par les prélats de ce temps et réalisé en somme dans leurs églises. On n'aurait pas été si dur à l'égard des pécheurs s'ils avaient été bien nombreux, s'ils avaient trouvé quelque appui dans l'opinion et la coutume. Mieux vaut le coupable qui avoue sa faute et l'expie sévèrement, que celui qui s'en tait et s'en absout. Ceci vaut des sociétés comme des individus.

L'indulgence du P. Tailhan s'étend à tous les genres de faiblesse, pourvu

qu'il s'agisse d'Espagnols. Voici, par exemple, saint Julien de Tolède qui eut le tort, à mon avis, de s'embarquer dans une controverse malheureuse avec le pape Benoît II, à propos de la doctrine définie par le sixième concile œcuménique. Julien aurait bien pu faire comme tout le monde et accepter, sans la charger d'accessoires théologiques au moins inopportuns, la décision de ce tribunal souverain. Il en fut réprimandé par le pape et crut devoir s'en justifier dans un mémoire qui est maintenant perdu. Deux années s'étant écoulées sans qu'il reçût de réponse, il prononça à ce propos un long discours, dans le quinzième concile de Tolède. Ce discours n'est pas loin d'être schismatique. Après avoir exposé les textes qu'il juge favorables à sa théorie, le primat écarte, en ces termes, l'opposition du pape : « Si maintenant on se met en désaccord avec les dogmes des Pères que « je viens de citer, il ne faut plus disputer avec ses adversaires (*pars illa*, « le pape), mais suivre le droit chemin tracé par nos ancêtres ; le juge« ment de Dieu fera triompher notre assertion aux yeux des amis de la « vérité, bien que les ignorants dans leur jalousie la déclarent inaccep« table. » Le P. Tailhan s'efforce de détourner du pape Benoît II cette algarade tolédane en disant qu'il était mort au moment où elle fut prononcée en plein concile national. Ceci n'est qu'une échappatoire ; car, mort ou vivant, c'est Benoît II qui est visé et avec lui les personnes qui s'aviseraient de critiquer la théologie du primat d'Espagne, quand même évidemment ces personnes se trouveraient être les successeurs du pape défunt. Avouons-le avec dom Gams : Julien de Tolède se pose en juge de la doctrine du pape. Ici on nous répond que, d'après l'Anonyme de Cordoue l'apologie de Julien fut accueillie à Rome avec le plus grand enthousiasme, et même que le pape en recommanda la lecture. *Credat Judaeus apella*. Quant à moi, je demanderais un témoignage plus sûr que celui de l'Anonyme de Cordoue pour accepter un fait comme celui-ci. Un pape recommandant la lecture d'un livre où on faisait la leçon à un de ses prédecesseurs, ce serait un grand miracle ; et si l'apologie en question était conçue dans le style du discours de Tolède, ce serait plus que miraculeux.

J'ai assez caractérisé l'attitude du P. Tailhan. Son livre est un plaidoyer en faveur des Wisigoths, plein d'éloges pour eux, de récriminations contre leurs adversaires de tous les temps. L'empire grec, par exemple, qui reprit pied en Espagne au temps de Justinien, est traité avec une extrême rigueur ; ses tenants sont qualifiés de Romains de contrebande, de Romains apocryphes, de lèpre byzantine, etc. Moins agressif, ce livre eût été plus utile à la cause qu'il défend. L'auteur connaît admirablement son sujet, bien qu'il ignore plusieurs travaux contemporains d'une valeur incontestable, comme l'histoire ecclésiastique d'Espagne de dom Gams, et l'histoire des rois wisigoths de Félix Dahn. Ses monographies sur les

rois et les primats du VII^e siècle devront être consultées par toutes les personnes qui ne pourraient puiser directement aux sources historiques; car la plupart des livres sur cette partie de l'histoire d'Espagne s'inspirent de documents tardifs ou légendaires, et partant, laissent beaucoup à désirer.

L. DUCHESNE.

---

85. — **Louis XIV et Innocent XI,** d'après les correspondances diplomatiques inédites du ministère des Affaires étrangères de France, par E. MICHAUD, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique en Russie, 4 vol. in-8°. Charpentier, 1882-1883.

Il est impossible de parler de ce livre sans dire un mot de son auteur. « L'impartialité, dit M. Michaud, m'a été d'autant plus facile que je ne tiens ni au jésuitisme, ni au jansénisme ; ni au papisme gallican, ni au papisme ultramontain ; ni à la politique de Louis XIV, ni à celle de Léopold ; ni à celle de Charles II, ni à celle d'Innocent XI. Mon idéal est ailleurs... Plusieurs fois j'aurais désiré pousser la charité jusqu'à supprimer ou voiler certains textes... De la première ligne à la dernière, j'ai ignoré tout parti pris, n'étant d'aucune école; j'ai écarté scrupuleusement toute préoccupation étrangère à l'histoire, etc. etc. : » (Préfaces des deux premiers volumes.) Mais l'illusion ne dure pas : M. Michaud laisse bientôt tomber son masque d'historien : « Tous ces types vicieux, monstrueux, galeux..., ce sont les cardinaux et prélats qui forment la cour et le conseil d'un seul pape... A part quelques prélats d'une vertu ordinaire, le reste se résume forcément en deux mots : égout, dégoût... Après la camarilla , la cabale, comme après la boue, la puanteur. C'est ce qu'un écrivain au nez fort, mais à l'odorat peu difficile, devait appeler deux siècles plus tard les *Parfums de Rome.* » (T. I^er, p. 227 et 420.) Tenons donc pour certain que nous avons toujours devant nous l'auteur de la *Lettre à Mgr Guibert* et de *Guignol dans l'Église Romaine.* Quel est au juste *l'idéal* actuel de M. Michaud? c'est son affaire. Ce qui importe, c'est de savoir s'il a enrichi l'histoire de notions nouvelles. Il s'excuse quelque part de n'avoir pas abrégé son livre : « Il m'eût été facile et fort agréable, dit-il, d'écrémer ces documents et d'en faire un volume léger, mordant, appétissant; j'ai mieux aimé plaire moins et instruire davantage. » (T. II, p. IV.) Nous verrons tout à l'heure si notre instruction a gagné, on peut affirmer dès à présent que notre plaisir n'a rien perdu, au sacrifice des grâces légères dont voici quelques échantillons : « On se permet (dans les dépêches diplomatiques) toutes les indiscrétions possibles et toutes les crudités, tout en sachant très bien qu'alors que la vérité est *crue*, l'homme, si l'on peut parler ainsi, est *cuit.* »

(T. I[er], p. XVI .) — Pour peindre l'hésitation entre le mariage et la carrière ecclésiastique : « Le vent capricieux tourna : la *bise* du cardinalat fit place à la *brise* du mariage. » (P. 370.) — Christine (de Suède) ne fut qu'une précieuse ridicule, abandonnant le sérieux pour le genre, d'autres diraient avec vérité le chic, quoique l'expression *reine à chic* ne soit pas encore reçue. » (P. 585.) — « On peut résumer l'affaire des Franchises par le mot connu : Beaucoup de bruit pour une omelette. Louis XIV fournit et cassa les œufs ; le duc de Chaulnes fit l'omelette et Alexandre VIII la mangea en riant malicieusement. » (T. III, p. 200.) — Examinons seulement deux questions : quels sont les éléments des correspondances publiées par M. Michaud? et quel usage en a t-il fait ?

I. — M. Michaud s'appuie principalement sur les dépêches écrites de Rome à Louis XIV et à ses ministres par le duc et le cardinal d'Estrées, par le marquis de Lavardin et par l'abbé Servient, cousin de Lionne, qui pendant près de vingt ans, envoya des nouvelles par tous les courriers. Voilà les documents *officiels*, dont il nous dit à chaque page : « C'est la vérité simple et nue, sans fard et sans voile ; c'est l'histoire vraie... Les dépêches diplomatiques sont précisément le contraire du pamphlet : Louis XIV voulait être renseigné sérieusement et exactement... C'est la vérité vraie... Les mémoires du cardinal d'Estrées sont encore quelque peu léchés ; mais les peintures de Servient et de Lavardin sont d'une *fidélité* brutale... » (T. I[er], p. XV, XVI, XVIII, etc. etc.) J'admets, si l'on veut et pour faire court, que ni Servient, ni Lavardin, ni MM. d'Estrées n'ont jamais écrit le contraire de ce qu'ils avaient eux-mêmes *entendu* ou *vu :* ce qui se réduit à fort peu de chose, et est insignifiant ou indifférent pour la mémoire d'Innocent XI et de ses conseillers. Mais M. Michaud ne borne pas là l'autorité de ces correspondances. Il accepte et présente comme indiscutable tout ce qu'il y trouve, non seulement le fait qui est à la connaissance personnelle des signataires, mais les rapports qu'ils y transcrivent et qu'ils tiennent de seconde ou de dixième main, et jusqu'aux propos et aux rumeurs qu'ils ont recueillis d'espions payés ou même d'inconnus. Comme ces éléments de son livre se contredisent sans cesse, l'auteur fait, pour se tirer d'embarras, des aveux qui ruinent le fondement de ses récits. Il lui faut bien dire comment ces fameuses dépêches étaient composées. Le cardinal d'Estrées et Servient se jalousaient, se déchiraient se dénonçaient mutuellement à la cour : ils s'accordèrent pour desservir Lavardin, qui le leur rendit de tout son cœur. Chacun gardait le secret de ses dépêches et s'ingéniait pour trouver de quoi les remplir.

1° Lavardin était le plus embarrassé de tous. M. Michaud nous le donne pour un « diplomate consommé... D'un coup d'œil fin, saisissant avec une grande pénétration les hommes et les choses,... pendant les

deux ans que dura son ambassade à Rome, il observa *tout, étudia les cardinaux et les prélats, prêta l'oreille à toutes* les conversations et à toutes les rumeurs... Le pape fut le premier objet de ses études;... il mit de la verve à le dépeindre. » (T. II, pp. 233 et 273.) On croit rêver quand on lit cela. Lavardin ne vit *jamais* ni le pape ni un seul cardinal, à l'exception du misérable Maidalchini, l'opprobre du sacré collège et pensionnaire de Louis XIV; il ne fut *jamais* admis à négocier la moindre affaire avec le plus mince prélat, il ne fut *jamais* reçu par un seul Romain de marque ! Sa principale occupation fut de passer en revue la garnison du palais Farnèse, c'est-à-dire les cent, puis deux cents, puis quatre cents militaires attachés à son ambassade, et de chercher l'occasion d'un coup de main, que le pape sut très habilement éviter. Toute sa diplomatie consistait à « faire suivre par ses espions les gens qui lui paraissaient suspects, » et à payer « les services de plus d'un traître. » (T. II, p. 499.) Cet incomparable défenseur « des principes gallicans et des droits de l'État » (t. II, p. 278) employait quelques-uns de ses loisirs à violer lui-même le secret des lettres venues de France : il excellait à refaire de sa main un cachet brisé, et sa femme, une Noailles, lui prêtait son concours dans cet honnête métier. Les *faits divers* que M. Michaud a pris dans les lettres de cet ambassadeur ne sont que les rapports de ces *traîtres* et de ces *espions*.

2° Servient n'écrivait presque pas une page sans se vanter des *canaux* qui lui apportaient la matière de son mémoire hebdomadaire : « On a, dit-il, des notions si intimes par tous ces canaux, qu'ils peuvent à peine prononcer une syllabe au palais et consulter un de leurs docteurs qu'on en a d'abord le vent. Un P. Peyra..., outre son amitié avec un confident du cardinal de Luca, dont on a de très bons avis, dispose aussi très secrètement du barigel de Rome... Nous savons par ce moyen toutes les mauvaises intentions du cardinal Sainte-Cécile, gouverneur de Rome. Tout ce qu'ils résolvent dans la ville nous est découvert avant l'exécution. Ainsi le pape n'est pas maître de ses principaux officiers... Je crois voir les choses de bien près et d'une manière à n'être pas trompé... Je parle sur des mémoires, des lettres et des billets de... et d'autres personnes importantes, qu'elles s'écrivent entre elles ou qu'on lit au pape... J'ai gagné le confesseur de don Livio (Odescalchi) et un ami intime du confesseur du pape, dont j'aurai des notions utiles, etc. etc. etc. » (T. II, pp. 492 et s.) Et quelle était la moralité de ce Servient ? On s'en doute déjà, mais *le roi lui-même* se chargea d'en instruire Lavardin. On avait tout passé à cet abbé, tant qu'il rendit les services qu'on lui demandait; mais il finit par déplaire et il fut rappelé de Rome au moment où il allait faire nommer maître des cérémonies de Lavardin un nommé Hullot, dont la femme était sa maîtresse depuis vingt ans. Ces deux aventuriers avaient

toujours été « ses émissaires et ses espions. C'est sur leurs mémoires, ceux-ci lui envoyant tout ce qu'ils pouvaient ramasser, qu'il avait composé tant de mensonges... » Leur dernier méfait était une escroquerie commise de complicité avec Servient. (T. II, pp. 496 et 497.) Bref, notre auteur lui-même résume ainsi son opinion sur les rapports de cet abbé : « *Il se trompa et fut trompé maintes fois, moins cependant que les d'Estrées.* »

3° M. Michaud a, sur MM. d'Estrées, un chapitre intitulé : *La police de l'ambassade française à Rome*, qui suffirait pour faire écarter *de plano* huit pages sur dix de leurs dépêches, et le surplus n'entache en rien l'honneur du pontificat. Et cependant ce chapitre n'est rien, si on le compare à une pièce que M. Michaud aurait trouvée aussi aux archives des Affaires étrangères s'il avait poussé un peu plus loin ses recherches. L'auteur du mémoire que je vais citer n'est pas suspect : il est zélé gallican, malveillant pour tous les papes et surtout pour Innocent XI, qui fut un obstacle à sa fortune ecclésiastique. C'est l'abbé de Gesvres, jeune théologien de grande famille, qui avait passé plusieurs années à Rome, et qui devint plus tard cardinal. Lorsque le cardinal de Forbin Janson fut envoyé par Louis XIV au pape Alexandre VIII, l'abbé de Gesvres fut chargé de lui fournir des renseignements sur l'état où le cardinal d'Estrées avait laissé les affaires du roi, et voici son précieux témoignage sur l'origine des informations dont le cardinal d'Estrées remplissait ses interminables dépêches : « Il n'épargnait rien pour être informé de tout, ayant à lui des espions reconnus publiquement pour tels et beaucoup d'autres dont peu de gens pouvaient se méfier, tous bien payés et bien récompensés, et tous, suivant ses mémoires, ne manquant pas de semer et de publier ce qu'il lui convenait de répandre. » L'abbé de Gesvres en nomme un grand nombre : c'est assez d'en citer quelques-uns : le P. Peyra, jacobin, que Clément X avait chassé de Rome et que le crédit du cardinal d'Estrées y avait fait rentrer; entretenu par ce prélat à la Minerve avec le frère lai qui le servait; « de beaucoup d'esprit;... grand parleur et grand charlatan;... flattant les passions du cardinal..., le cajolant et cultivant ses bonnes grâces;... ramassant soigneusement toutes sortes de nouvelles dont il avait reconnu ce cardinal si avide;... faisant plus (plutôt) des nouvelles que d'avoir à manquer de lui en fournir, les accommodant même au point qu'il savait qu'elles pouvaient lui être les plus agréables. Il lui présentait ou envoyait des billets mystérieux qu'il se faisait écrire;... ne manquant pas d'invention et de stratagème pour se jouer de sa crédulité;... fort intrigant et fort intrigué et empressé à vouloir faire le bon Français;... glorieux et intéressé au dernier point... Il faut le regarder comme un insigne fripon. » — L'abbé de la Fayolle, « un des plus affidés espions » du cardinal

d'Estrées; « un des plus grands rapporteurs qu'il y eût de mon temps, et un de ceux que le cardinal employait le plus pour faire couler par ses émissaires ce qui lui convenait. ... » — L'abbé Nazarri, « homme fort attaché à ce cardinal et un de ses grands espions : c'est un homme de lettres qui avait voulu introduire à Rome un journal des savants à l'exemple de celui de France;... qu'on juge à ses habits n'être pas accommodé, » en quête de dîners et de gratifications, « par où le cardinal d'Estrées se l'était acquis pour un grand délateur : il avait soin de lui ramasser beaucoup de nouvelles et c'est même un de ceux que l'on employait pour traduire du français en italien. » — Vanel, ancien conseiller à la cour des aides de Rouen, dont la « chambre de justice avait ruiné la famille; » refugié à Rome, « où, après avoir consommé vilainement en débauches ce qu'il y avait apporté, il se maria misérablement avec une personne de peu, courtisane, à ce que prétendent quelques-uns... La misère l'a porté à faire le métier de délateur sous M. le duc d'Estrées, dont ayant reconnu l'humeur et les manières, il crut lui devoir témoigner son zèle pour l'honneur de la nation en lui redisant tout ce qu'il remarquait et qu'il entendait dire contre la France et les Français... Il avait des relations particulières, de la part du cardinal d'Estrées, avec quelques Italiens, entre autres Scarlati, pour ramasser des nouvelles et pour en répandre aux académies et aux boutiques d'apothicaires ou vendeurs de café, qui sont à Rome les bureaux publics de nouvelles... Vanel, reconnu pour espion du cardinal d'Estrées, y était plus souvent joué par les Italiens qu'il ne les jouait lui-même; car ce cardinal ne manquait pas de chercher à les repaître de fausses nouvelles pour leur donner de l'exercice; mais ceux-ci ne gobaient pas avec la même crédulité tout ce qu'ils savaient insinué à Vanel, dont ils n'ignoraient pas l'avidité et l'empressement à fureter pour tout rapporter au cardinal d'Estrées... A l'arrivée des courriers, il quittait le boire et le manger pour être chez ce cardinal à ramasser des nouvelles afin de les aller débiter dans ses bureaux, disant que c'était par là qu'il en avait à son tour, et qu'on n'apprend rien de particulier des Romains si on ne leur fait voir du retour, ce qui est très véritable... » (*Rome*, 368). Les mêmes traits sont communs à tous ces compilateurs, dont les fables remplissent les quatre volumes de M. Michaud. Le duc et le cardinal d'Estrées, Servient et Lavardin sont les premiers à tromper leurs délateurs, espions et agents de toute dénomination, qui les trompent à leur tour, après avoir été trompés par les Romains, qu'ils ont voulu duper !

II — Étant donné ce caractère général des documents invoqués par M. Michaud, quel usage en fait-il ? Voici un chapitre à sensation, annoncé longtemps d'avance (t. II, p. 502 ; t. III, p. 76) : Complot contre la vie de Louis XIV. (t. III, pp. 201, 243 et s.) Un Français établi à Rome ap-

porte au palais Farnèse la nouvelle que le pape et un cordelier, *son ami*, nommé Carlo Ambrosio, complotent l'empoisonnement et l'assassinat du roi de France. Ce Français, nommé Chevignot, tient ce secret d'un camérier du pape, nommé Santo, qui a surpris les entretiens mystérieux d'Innocent XI avec l'assassin. Ambrosio, logé depuis un mois à Monte-Cavallo, s'est obligé à tuer le roi *comme Ravaillac a tué Henri IV;* le pape « lui a promis plus de paradis que s'il eût tué 100,000 Turcs, » et lui a donné 150 pistoles pour son voyage. L'assassin est parti le 15 novembre 1668 dans une chaise appartenant à don Livio, neveu d'Innocent XI. Le moyen d'en douter ? Le délateur a donné un *crayon* d'Ambrosio : une cicatrice sur le front et un poireau assez gros sous l'œil gauche ! Le 10 novembre, Lavardin expédie de longues écritures à Versailles et Louis XIV répond bientôt : « Quoique je ne puisse croire que la *principale personne* dont on vous a parlé y ait aucune part, j'approuve néanmoins toutes les diligences que vous avez faites, » et il permet de compter « par avance jusqu'à 50 pistoles » au dénonciateur, qui, au rapport de Lavardin, « a peine à subsister. » Deux officiers de marine, de la garnison de Farnèse, sont apostés sur le passage d'Ambrosio et ne voient rien. Chevignot raconte alors qu'Ambrosio est mort subitement à Savone, le 22 novembre, avant l'arrivée d'un courrier du pape qui lui portait contre-ordre. Lavardin, embarrassé, finit par avouer qu'il a été dupe d'une mystification et s'en prend à la *fourberie* du camérier Santo ! Mais cela ne fait pas le compte de M. Michaud, qui reprend l'histoire en son nom personnel, et conclut ainsi : « Quoi qu'il en soit de cette opinion (de Lavardin) sur Santo, *il reste* que Chevignot a persisté dans son témoignage sans jamais se couper ; qu'il a été mis en rapports directs avec le cordelier ; que celui-ci a commencé le voyage projeté,... et qu'il est parti dans la chaise de don Livio... Si Santo mentait, il s'exposait à un double châtiment de la part du pape et de la part du roi... D'autre part, le paroxysme auquel le fanatisme du pape avait atteint rend parfaitement compréhensible le concours qu'il prêta à ce moine non moins fanatique, son compatriote et son hôte. Innocent XI était assez faible d'esprit... et assez superstitieux pour croire faire acte de justice en débarrassant le Saint-Siège d'un adversaire aussi puissant que Louis XIV... La mort subite du cordelier, arrivée si à propos pour ne pas compromettre le pape, *n'explique que trop* la brusque rupture de cette histoire et le manque de documents postérieurs. Le pape, qui avait intérêt à ce que ce voyage ébruité ne s'achevât pas, à ce que le cordelier fût soustrait par une mort précipitée à tout interrogatoire, *devait aussi faire en sorte que* la piste découverte fût perdue, et que *l'on n'entendît plus parler même de son camérier Santo*. Cet étouffement a d'autant mieux réussi que M. de Lavardin, rappelé par le roi dans les premiers jours d'avril 1689, n'a pu donner suite à cette affaire, dont

les premiers documents ne sont malheureusement que *trop clairs* et *trop suffisants* contre le pape... J'espère que ce chapitre fera comprendre tout ce qu'il y a de vérité dans le portrait d'Innocent XI, édité en tête de cet ouvrage. Il serait difficile de voir une figure de *brigand* mieux réussie... » En compulsant quelques volumes de plus, M. Michaud aurait appris que Chevignot, l'unique *doli fabricator*, était coutumier du fait. Ce pauvre diable avait eu autrefois, paraît-il, un brevet de peintre et de pensionnaire du roi ; mais il ne vivait plus que d'expédients, et la crédulité de la légation française lui procurait quelques profits. En 1663, au plus fort du démêlé des Corses, il était allé trouver M. de Lusarches, maître de chambre des ambassadeurs, demeuré seul au palais Farnèse, et l'avait informé d'un complot tramé contre la vie du roi par don Mario Chigi, frère d'Alexandre VII. Cette première histoire avait aussi un Santo, qui s'appelait Uson, et l'Ambrosio était un bandit nommé ou surnommé Sept-Têtes, protégé par don Mario, « qui l'avait toujours dans sa chambre ». L'assassin devait passer en France sous un froc de cordelier ou de récollet, avec une fausse obédience, et portait sur lui un poison si *violent que l'on crevait* un quart d'heure après l'avoir pris. Chevignot fournissait aussi le *crayon* du faux moine, son itinéraire, la date de son départ, la description de son carrosse, etc. Lusarches avança quelque argent et tout finit là, comme avec Lavardin : le bandit Sept-Têtes et Uson n'avaient pas plus existé que Santo et Ambrosio. — Les délations de Chévignot avaient quelque fois de funestes conséquences. En 1669, un nommé Girod, Franc-Comtois, de passage à Rome, avait tenu en pleine rue des propos extravagants qu'expliquait son état d'ivresse. Il fut dénoncé par Chevignot à l'abbé de Bourlemont, chargé d'affaires, et à Lionne, secrétaire d'État ; suivant ces rapports, il se serait vanté d'avoir tué huit Français en Franche-Comté, dont la première conquête avait eu lieu l'année précédente ; il avait menacé d'en tuer jusqu'à douze et même de *tuer le roi*. Bourlemond exigea aussitôt son arrestation, et le premier ministre de Clément IX en écrivit au roi. Lionne répondit à Bourlemont : « J'ai remarqué... dans cette relation de S. E. *plus particulièrement qu'en la vôtre* que le prisonnier nie fermement d'avoir tenu aucun des discours dont on l'accuse, qu'il se fond en larmes et proteste n'être allé à Rome à un autre dessein que de prendre les ordres sacrés. » Le roi s'en rapporta simplement à la justice du pape ; mais Bourlemont, très impopulaire et très irrité de l'être, s'acharne contre la victime de Chevignot : On crie contre moi, dit-il lui-même ; on m'appelle dans un placard un prélat « impertinent, séditieux et turbulent, et qui tenait des espions par Rome ; et, pour preuve de ces qualités, on me reproche que..., sous le précédent pontificat, j'avais fait mettre en prison une bande de comédiens pour avoir laissé échapper un

mot équivoque de Gigeri, que personne n'avait entendu que mes espions ordinaires (ce qui était vrai et lui avait attiré une réprimande du roi); que présentement je faisais faire à toute outrance le procès à un pauvre Bourguignon sur la fausse relation desdits espions dont je me servais, ce Bourguignon n'ayant fait que se plaindre des incendies, ravages, saccagements et violements que les Français avaient faits en son pays. » (A Lionne, 9 août 1669. *Rome*, 199.) Longtemps après, Bourlemont avouait que lui seul avait pris au sérieux la délation de Chevignot, et qu'après avoir seul déterminé la condamnation de Girod, il en avait rejeté la responsabilité sur le gouvernement pontifical : « A ma réquisition et sur ma parole, sans ordre du cardinal neveu et sans informations, le gouverneur de Rome, M. Varese, fit prendre un scélérat Comtois qui avait *blasphémé contre la sacrée personne du roi*... Aussitôt qu'il fut arrêté, pour décharger M. Varese, je fis prouver son délit par bons témoins récolés et confrontés... L'on a fait plusieurs instances aux ambassadeurs du roi qui depuis sont venus ici, savoir M. le duc de Chaulnes, et M. le duc d'Estrées, de consentir que le dit Comtois sortît de prison. Je leur ai toujours représenté de ne le point faire, mais de dire que le pape en fît justice... » (A Pomponne, 2 octobre 1675. *Rome*, 240.) Voici en effet une lettre du duc d'Estrées au roi, du 23 décembre 1682 (*Rome*, 279) : «... L'avocat que l'on appelle des pauvres, qui s'emploie ordinairement à défendre en ce qu'il peut ceux qui sont accusés et auxquels on fait le procès, et qui a soin de visiter souvent les prisons pour voir s'il y a des gens en état qu'il leur puisse procurer la liberté, m'est venu trouver quelquefois sous le pontificat de Clément X et sous celui-ci pour me prier de consentir à celle de Girod et me représenter qu'il était ivre et qu'il ne savait ce qu'il faisait lorsqu'il avait parlé si mal à propos; mais je n'en ai pas voulu rompre la tête à V. M. et j'ai toujours répondu à l'avocat des Pauvres avec la force et la dureté qu'il convenait, etc... »

Retenons de tout cela 1° que M. Michaud ne s'est pas *borné simplement*, comme il le dit, *à exposer le contenu des dépêches en l'analysant et en l'ordonnant;* 2° que le « parti papiste » ne *se sent* pas du tout *blessé* par ses quatre volumes ; que ses documents ne sont d'une irréfragable autorité que contre les gallicans, dont ils émanent; qu'ils ne peuvent être opposés au Saint-Siège qu'autant qu'ils sont confirmés par des témoignages non suspects; et que toutes les accusations *ramassées* ou *inventées* par M. Michaud sont aussi faciles à réfuter que celle du fameux complot d'Innocent XI contre la vie de Louis XIV. Charles Gérin.

---

86. — **Bibliothèque archéologique**. Etudes d'archéologie et de mythologie gauloises ; deux stèles de Laraire ; suivis d'un appendice iné-

dit et d'une note sur le signe symbolique en S, par Ed. Flouest. Paris, E. Leroux, 1882, in-8° de 96 pages et XIX planches.

M. Flouest a réuni, sous ce titre, plusieurs mémoires dont l'ensemble offre un sérieux intérêt aux personnes qui s'occupent des antiquités nationales. Une partie de ce recueil a paru dans la *Revue archéologique*, en 1884 ; elle est complétée par un appendice dans lequel l'auteur décrit et étudie de nombreux monuments relatifs à son sujet, mais dont les représentations ne se trouvent que dans cette brochure. Enfin vient une note sur un symbole auquel M. Flouest, le premier, attribue un sens déterminé.

Le chapitre qui a déjà paru dans la *Revue archéologique*, mais qui est ici revisé, traite de ce dieu gaulois, tenant un vase et un marteau, accompagné quelquefois d'un chien, qui est désigné sous les noms de Dis Pater et de Taranis. Cette dissertation vient à l'occasion de deux stèles trouvées, l'une à Vignon (Haute-Marne), l'autre à Montereau (Côte-d'Or). Comme sur l'un de ces monuments on voit un serpent criophore, M. Flouest est amené naturellement à s'occuper de ces sculptures, assez nombreuses, qui représentent des divinités accompagnées de reptiles à tête de bélier. Il estime, très judicieusement, qu'il ne faut pas prendre à la lettre l'assimilation faite par César des dieux gaulois et des dieux romains; il pense que les Gaulois ont cherché longtemps à soustraire leurs divinités et leurs mystères à la curiosité des vainqueurs qui, à la vérité, ne nous apprennent pas grand'chose sur la mythologie de nos aïeux; il fait observer qu'à l'époque romaine, des artistes chargés d'exécuter des représentations de dieux barbares et peu connus ont pu, dans leurs œuvres se laisser influencer par des analogies empruntées à l'art classique ; le *dieu au marteau*, qui représentait alors le chef de l'Olympe gaulois, était confondu par le vulgaire avec Dis Pater, Vulcain et Silvain, qu'il ne faut pas confondre avec le dieu des bergers et des champs.

L'appendice est une description raisonnée de trente-deux monuments, quelques-uns publiés pour la première fois. Texte et planches forment un véritable album indispensable à consulter si on veut être au courant des monuments les plus importants de la mythologie gauloise, principalement en ce qui touche aux serpents criophores et au dieu au marteau.

La dernière partie est relative au symbole en forme d'S que M. Flouest signale sur un certain nombre de statuettes, d'objets de parure, de vases et de monnaies. Dans ce signe l'auteur propose de reconnaître un idéogramme qui ne serait autre chose que l'emblème de la fécondité. M. Flouest part de cette observation que le signe en S paraît très fréquemment sur des monuments qui ont rapport à Vénus et à la maternité ; il les trouve dans ces statuettes en terre blanche, si communes en Gaule,

qui représentent des Lucines, des Junons, des Matrae ; on aurait choisi de préférence la forme S parce qu'elle rappelle, en la doublant, la vrille, première manifestation de la force expansive de la graine germant. J'avoue que je ne suis pas encore convaincu de la solidité de l'ingénieuse hypothèse proposée par M. Flouest ; peut-être suis-je partial, car je suis très sceptique pour ce qui concerne la valeur des symboles; dans la numismatique gauloise, par exemple, je connais très peu de signes auxquels on puisse attribuer une valeur symbolique sérieuse. — Dans l'espèce, le point de départ me paraît très conjectural et je souhaite que mon savant confrère, en poursuivant ses recherches, trouve une base plus solide afin d'étayer son système qui, une fois le principe admis, je le confesse, est très habilement exposé et discuté. En archéologie comme en histoire on ne peut se lancer dans des hypothèses que lorsqu'on part d'un fait certain et indiscutable. A. de B.

---

87. — Clément de Ris (comte L.). **Histoire et description du temple de l'Oratoire**. Paris, Plon, grand in-4° de 4 pages.

Cette courte notice contient presque autant d'erreurs que de lignes. Bien qu'elles ne soient pas d'une importance de premier ordre, il importe de ne pas les laisser se propager, à l'abri du nom de l'auteur, qui était conservateur du musée de Versailles.

Page, 3, ligne 9 : « Pierre de Bérulle fit construire le couvent et la chapelle des Oratoriens sur les dessins de Metezeau, modifiés plus tard par Jacques Lemercier. » Les *Annales de l'Oratoire* (Archives nationales, MM 623, p. 111) nous apprennent, au contraire, que le plan est de Lemercier et fut modifié par Métezeau. De plus, ni l'un ni l'autre de ces deux architectes ne s'occupèrent de la maison (et non *couvent*, terme impropre) : les Oratoriens se contentèrent, pour le moment, d'approprier à leur usage les bâtiments de l'ancien hôtel du Bouchage.

Ibid., ligne 11 : « Les constructions étaient à peu près terminées en 1630 » Profonde erreur. La construction fut arrêtée en 1625 (*Annales de l'Oratoire*, p. 111), et pour la terminer il restait à faire trois travées de longueur, depuis la voûte de la croisée jusqu'au portail. Ces trois travées ne furent construites qu'en 1741.

Ibid., p. 20 : « Le buste du cardinal, seul vestige de ce monument, est placé aujourd'hui au collège de Juilly. » Juilly possède la statue entière du P. de Bérulle, qui se trouvait, non à l'Oratoire de Saint-Honoré, mais à l'Institution, et qui est de Sarrazin ; et le buste en question est conservé l'Oratoire de la rue d'Orsel.

P. 4, 2e colonne, ligne 13-14 : « Derrière le chœur et dans son axe, une ancienne salle capitulaire qui semble dater du xviiie siècle. » Cette

prétendue salle capitulaire est tout simplement le chœur de l'église, et fut construite de 1621 à 1625. Ce n'est qu'un siècle plus tard, après l'achèvement de l'édifice, que le maître-autel fut placé dans la nef.

A. INGOLD.

CHRONIQUE

M. Tamizey de Larroque adresse un *Appel aux érudits au sujet de l'itinéraire de Henri IV* (C'est le titre même de la brochure, in-8° de 7 pages. Auch, chez Foix, 1885.) Notre collaborateur annonce son intention de compléter le tableau dressé par Berger de Xivrey, du séjour et des itinéraires du fils de Jeanne d'Albret pendant qu'il fut roi de Navarre, tableau qui contient de nombreuses lacunes. Nous invitons nos lecteurs à répondre à cet appel, afin de permettre à M. Tamizey de Larroque d'élever un véritable monument en l'honneur de celui qui fut « le plus actif et le meilleur de nos rois ».

— Dans une brochure intitulée : *la Bibliothèque de Mademoiselle Gonin* (Agen, Lamy, 1885, in-8° de 37 pages, tirage à part à 60 exemplaires de la *Revue de l'Agennais*), le même érudit nous fait connaître une très riche et très curieuse bibliothèque de Gontaud, où sont conservés « plusieurs beaux livres qui manquent à nos dépôts publics les plus renommés ». Ce sont surtout des ouvrages des XVII° et XVIII° siècles, la plupart de spiritualité et d'histoire ecclésiastique. M. Tamizey de Larroque en décrit un bon nombre de très rares, avec force notes complétives de Brunet et de Barbier. Citons le mot de la fin de cette plaquette de notre collaborateur, qui est l'une des plus curieuses qui soient sorties de sa plume féconde : « Le jour où M. Adolphe Magen vit tant de bouquins alignés en bon ordre, ainsi que de vieux grenadiers à l'irréprochable tenue devant un inspecteur général, il dit avec un fin sourire et en se montrant trop bienveillant assurément pour ma modeste collection, mais strictement juste pour celle de M^lle Gonin : « Comme autre-« fois Alexandrie, Gontaud, toutes proportions gardées, sera célèbre par ses « deux bibliothèques. »

A. I.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 29 *mai.* — M. N. DE VAILLY demande qu'il soit bien constaté et inscrit au procès-verbal que l'Académie, en levant la séance à l'occasion de la mort de Victor Hugo, a fait un acte exceptionnel, qui ne crée aucun précédent pour l'avenir. — M. WEIL lit un mémoire intitulé *l'Iliade et le droit des gens en Grèce*: un passage de l'*Iliade*, VII° chant, représente les Troyens obtenant d'Agamemnon une trêve pour enterrer les morts. Le passage est interpolé : les trêves de ce genre appartiennent à l'âge historique ; aux temps héroïques, au contraire, il était d'usage de jeter aux chiens et aux vautours les cadavres des vaincus. L'interpolateur a dû s'inspirer d'un passage de la *Thébaïde* où les Thébains donnent aux Argiens vaincus la faculté d'enterrer leurs morts. — M. ED. LE BLANT annonce par une lettre qu'on vient de découvrir le long de la *via Salaria*, en face de la villa Albani, un tombeau circulaire, semblable à celui de Cécilia Métella, mais plus grand ; il porte une inscription en beaux caractères :

M·LVCILIVS·M·F·SCA·PAETVS
TRIB·MILIT·PRAEP·FABR·PRAEF·EQVIT
LVCILIA·M·F·POLLA·SOROR

M(arcus) Lucilius, M(arci) f(ilius), Sca(ptia tribu), Paetus, tri(bunus) milit(um), praep(ositus) fabr(um), praef(ectus equit(um), Lucilia, M(arci) f(ilia), Polla, soror.

On a trouvé au même endroit d'autres antiquités, entre autres des tombeaux ornés de sujets figurés, des columbaria avec des restes de peintures antiques, des inscriptions, dont l'une est datée par le quatrième consulat de Claude. — M. OPPERT, communique deux inscriptions photographiées par M. G. Bapst aux environs de Téhéran. Elles donnent la généalogie déjà connue du roi Artaxerxès Mnémon et prouvent que les rois de cette dynastie résidaient dans les contrées de langue médique ; on connaît d'eux des inscriptions écrites dans cette langue. — M. ERNEST DESJARDINS communique de la part de M. Boyer une inscription dédiée *Marti Rigisamo* ; ce surnom de Mars est nouveau. — M. MOWAT lit un mémoire sur l'expression *domus divina* servant à désigner la maison impériale. Suivant l'auteur l'emploi de cette expression remonte à Auguste, elle doit être traduite non par *famille divine*, mais par *famille de César*. — M. BENLOW continue la lecture de son mémoire sur les langues et sur les peuples du Caucase. Il constate la grande variété de ces idiomes et les répartit en quatre groupes. — Le prix *La Grange* est décerné à M. Ambroise Thomas pour son ouvrage *Francesco da Barberino et la poesie provençale en Italie*.

Séance du 5 juin. — M. d'Arbois de Jubainville explique la signification des noms des divinités topiques gauloises *Mogetius* et *Rigisamus*, identifiées à Mars, après la conquête, comme le prouvent les inscriptions de Bourges communiquées par M. Boyer. *Mog* est une racine celtique contenant l'idée de grandeur, *Mogetius* est le participe passé d'un verbe et signifierait *être glorifié*. La racine *mog* se retrouve dans plusieurs noms connus par des inscriptions. *Rigisamus* est composé de *rigo* dérivé de *rix* roi et du suffixe *samos*, qui indique le superlatif. *Mars Rigisamus* signifie *Mars très royal*, c'est-à-dire *tout-puissant*. — M. C. NISARD lit un fragment de la préface d'une traduction de saint Fortunat qu'il prépare. Ce poète n'a jamais été traduit, sans doute à cause de ses obscurités. M. Nisard propose différentes leçons nouvelles. — Le P. Delattre envoie de Carthage les estampages de vingt-six stèles puniques, et le lieutenant Boyé un mémoire sur les ruines romaines de Sbeitla en Tunisie.

Séance du 12 juin. — La séance est levée en signe de deuil, à cause de la mort de LÉON RENIER.

H. THÉDENAT.

PUBLICATIONS NOUVELLES

D'HAUSSONVILLE. Ma jeunesse (1814-1830). Souvenirs. Paris, C. Levy, in-8, 7 fr. 50. — LEROY-BEAULIEU. Les catholiques libéraux. Plon, in-18 de 302 pages. — POINSIGNON. Histoire générale de la Champagne et de la Brie. Picard, 3 in-8, 18 fr. — SOMMERVOGEL. Bibliotheca mariana de la compagnie de JÉSUS. Picard, in-8, 6 fr. — BOURGEOIS. Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877). Hachette, in-8, 7 fr. 50. — GIRY. Documents sur les relations de la royauté avec les villes en France, de 1180 à 1314. Picard, in-8, 9 fr. — MONTET. Histoire littéraire des Vaudois de Piémont. Fischbacher, in-8, 6 fr. — NOURRISSON Pascal physicien et philosophe. Didier, in-8, 3 fr. 50. — VIGOUROUX. Les livres saints et la critique rationaliste Roger, in-8, 6 fr. — CAIS DE PIERLAS. Documents inédits sur Monaco. Turin, Bocca, in-8, 5 fr. — DESTREM. Les déportations du consulat et de l'empire. Paris, Jeannaire, in-8, 7 fr. 50. — TARDIEU. Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne. Moulins, Auclaire, in-4 de 453 pages. — DARMESTETER. Le Mahdi, depuis les origines de l'Islam jusqu'à nos jours. Paris, Leroux, in-8 de 121 pages. — VIDAL. Histoire de la Révolution dans le département des Pyrénées-Orientales. Tome Ier. Perpignan, Julia, in-8. — ZELLER. Frédéric II et Conrad IV. Paris, Didier, in-8, 7 fr. 50.

Le Gérant : E. THORIN

BULLETIN CRITIQUE

88. — **Jean XXII**, sa vie et ses œuvres, d'après des documents inédits, par l'abbé V. Verlaque, docteur en théologie. Paris, 1883, vi- 226 p.

Jean XXII n'était pas un personnage ignoré avant le livre de M. Verlaque. On connaissait ce politique ambitieux et turbulent, français d'origine, mais italien par son long séjour à Naples et par son astuce, exemple frappant de tout ce que peut une activité sans scrupule, même dans une société très hiérarchique comme l'était encore le moyen âge au xiv^e siècle. Sa lutte avec Louis de Bavière, qui est marquée par la dernière expédition des empereurs à Rome et qui clot définitivement l'âge héroïque des démêlés de la papauté et de l'empire, avait depuis longtemps attiré l'attention de l'Allemagne. Cependant l'étude dont il est digne n'a pas été écrite encore et je ne crois pas que le livre de M. Verlaque soit appelé à combler cette lacune. Malgré son titre, qui promet beaucoup, ce n'est guère qu'une dissertation rapide, une œuvre superficielle, qui ne peut être classée ni parmi les études d'érudition ou de critique, ni parmi les travaux d'histoire. Dans tout ce livre je ne vois pas une seule question qui soit traitée avec la précision nécessaire, ni les querelles avec les ordres religieux et la lutte avec Louis de Bavière, qui sont les deux points importants du pontificat de Jean XXII, ni l'administration intérieure, ni les finances, ni les relations avec les souverains étrangers, ni les rapports avec l'Italie, ni les encouragements donnés au droit et à l'étude des langues orientales qui prend à ce moment une si grande importance.

On cherche en vain quelques pages montrant l'influence du pontife sur la renaissance des arts. Et pourtant, en admirant à Avignon le magnifique tombeau de Jean XXII, une des plus pures merveilles architecturales du xiv^e siècle, M. Verlaque aurait pu soupçonner que ce pape n'était

pas resté tout à fait étranger aux idées artistiques de son époque. Les registres *cameralia* du Vatican, qu'il aurait dû dépouiller pour établir le compte des finances de Jean XXII, lui auraient en même temps fourni de précieux renseignements sur *les arts à la cour d'Avignon* et cette rubrique, qui est le titre d'une excellente brochure de M. Faucon, aurait figuré en tête d'un de ses chapitres.

Le pontificat de Jean XXII est rempli par deux grands faits qui se mêlent sans se confondre : la lutte contre l'empire, la lutte contre les mendiants. M. Verlaque n'a rien compris à ces deux événements, il ignore l'origine de la brouille entre le pape et les Franciscains, cette curieuse question de *la Pauvreté du Christ ;* ou, s'il en parle, c'est d'après les extraits de Rinaldi, quand tous les documents, les principaux libelles, les réponses du consistoire, existent encore, à Paris et à Rome. Il tombe à ce propos dans une confusion regrettable qui fausse tout son récit. La question de *la Pauvreté du Christ* est pour lui la suite des vieilles idées millénaires qui troublèrent si profondément l'ordre au XIII[e] siècle, qui avaient leur origine dans les écrits de Joachim de Flore et dont la tradition se continue par l'*Évangile éternel* et par le *Commentaire sur l'Apocalypse*, de Pierre Jean d'Olive. Il appelle « fratricelles » les Franciscains qui résistèrent à Jean XXII. Or il est constant 1° que le caractère de la lutte des Franciscains contre la papauté sous Jean XXII, c'est l'absence de tout élément millénaire ; 2° que le parti joachimiste, apocalyptique, de l'ordre, composé de ceux qui se décernaient le nom de *« spirituels »* ou de partisans de l'esprit de la règle, contre les *« conventuels »* était disparu écrasé en 1318, longtemps avant l'alliance des franciscains et de l'empereur, laquelle ne fut scellée, au plus tôt qu'en 1324. Ceux-là même qui avaient le plus contribué à l'écrasement de ce parti, les chefs de l'ordre, le général Michel de Césène et le procureur Bonagratia, furent ceux qui levèrent le plus haut l'étendard de la révolte contre Jean XXII. Cette distinction est de la plus grande importance, elle prouve que c'est l'ordre entier, et non quelques membres, qui se soulève à ce moment. Le mot «fratricelle » ne peut s'appliquer, depuis 1318, qu'aux membres de ces sectes errantes qui tenaient par des liens assez lâches au tiers-ordre de Saint François et qui couvrirent le territoire de l'Italie et de la Sicile ; ce mot est donc au plus haut point impropre pour désigner les franciscains hostiles à Jean XXII qui appuyèrent Louis de Bavière. Même quand M. Verlaque parle de ces effervescences millénaires qui n'ont aucun rapport avec la grande lutte de Jean XXII d'une part, de Louis de Bavière et des Franciscains de l'autre, il commet des confusions singulières. Il ignore la date du *Commentaire sur l'Apocalypse* de Pierre-Jean d'Olive qui est un monument d'une importance sans égale pour l'histoire franciscaine : « Jean d'Olive, dit-il (p. 77), se défendit énergiquement ; néan-

« moins il vit son livre condamné et se rétracta à sa mort en 1297. » Le *Commentaire* ayant paru l'année même de la mort de Pierre-Jean, il est difficile que ce livre ait été condamné du vivant de son auteur. La première condamnation *posthume* qui frappa Pierre-Jean d'Olive est de 1312. Dans le récit de la controverse théologique qui précéda la rupture définitive entre Jean XXII et l'ordre de Saint-François, les inexactitudes abondent. M. Verlaque n'a même pas lu l'appel de Bonagratia contre la décrétale *Ad conditorem canonum*, édité dans les *Miscellanea* de Baluze, et il le confond (p. 87) avec l'*Appellatio major* du même Bonagratia publiée à Munich, dix ans plus tard, dans de tout autres circonstances. Cet appel est du 14 janvier, non du 4 (p. 86). — Il ignore les raisons de la détention d'Ockam et de Michel de Césène (p. 87). — Du reste cette page 87, où Ubertin de Casal est appelé Louis, où un rapport étrange est établi entre « l'impertinence » de Bonagratia et la profanation du tombeau de Pierre-Jean d'Olive, semble une gageure d'accummuler dans le plus petit espace le plus de non-sens historiques.

Dans l'histoire des rapports purement politiques de Jean XXII avec Louis de Bavière, dans le récit de l'expédition d'Italie, M. Verlaque est encore moins exact. Il est si pressé de faire envahir l'Italie par Louis de Bavière « sur le conseil des fratricelles », qu'il fait entrer ce prince dans la péninsule en 1323 (pp. 121-124), avant le fameux procès du 9 octobre 1323, lequel aurait été la réponse du pape à cet acte d'hostilité ; quand, en réalité, Louis de Bavière n'entra en Italie que quatre ans plus tard, en 1327. Il admet comme une chose parfaitement établie que la bulle *Unam sanctam* est apocryphe. Parlant de la lutte entre Louis de Bavière et Frédéric le Beau qui se termine à Mühldorf par la victoire de Louis, il tranche avec une superbe assurance, l'obscure question juridique qui tourmenta tout le moyen âge, la prééminence de la papauté sur l'empire. « A cette époque, dit-il, ce droit était si peu contesté que les prétendants « eux-mêmes en avaient réclamé l'application, et une grande partie de « l'Allemagne attendait dans une religieuse neutralité, le jugement apo- « stolique. » Les prétendants, tout au contraire, demandèrent si peu l'intervention du pape, qu'ils ne lui communiquèrent même pas la nouvelle de leurs élections. Les diplômes rédigés par leurs chancelleries respectives dorment encore aux archives de Munich et de Vienne. — Il parle (p. 129) des « cent mille soldats de Louis de Bavière à Rome ». Villani, plus modeste, s'était contenté de 5.000. — Il faudrait plusieurs pages du *Bulletin* pour relever toutes les erreurs semblables qui se sont glissées dans le livre de M. Verlaque : presque toutes proviennent de son ignorance des sources de cette histoire, et, en particulier, de la plus précieuse, la chronique connue sous le nom de *Nicolaus Minorita*. Cette compilation, éditée par Mansi dans la deuxième édition des *Miscellanea* de Baluze,

et contenue dans beaucoup de manuscrits italiens et français, renferme la plus riche collection de pièces diplomatiques sur les rapports des deux souverains. — Je passe sous silence un assez pauvre chapitre ayant trait à Marsile de Padoue et au *Defensor Pacis* que M. Verlaque n'a certainement pas lu. Je me borne à signaler encore (p. 193) une théorie fantaisiste sur les décrétales de Jean XXII. « Trente décrétales de Jean XXII, glosées par Zenrelinus en 1325, furent insérées par Jean Chappuis dans dans le *Corpus Juris* qu'il édita en 1500. Ces trente décrétales étaient intitulées : *Extravagantes Joannis* XXII, ainsi appelées parce qu'elles n'étaient pas comprises dans le manuel de droit de Gratien. » Je ne sais s'il y a erreur dans les idées ou seulement dans les mots, mais il ressort assez clairement de ce passage que la codification de toute la partie du *Corpus Juris canonici* antérieure aux « extravagances » de Jean XXII est l'œuvre de Gratien. Prétendre que ce moine du XII[e] siècle, élève de l'université de Bologne, a compilé les décrétales de Boniface VIII, de Grégoire XI, de Clément X, etc., c'est là une « extravagance » que le moyen âge eût tout au plus permis à l'université d'Orléans : *Opinio Aurelianensis, opinio nulla.*

Un mot pour finir sur les sources. Le livre de M. Verlaque se termine par une longue liste des dépôts de manuscrits qu'il a mis à contribution. Avec les Archives et la Bibliothèque nationale, on y voit figurer les Archives secrètes du Vatican, le Archives d'État de Naples, les Archives historiques de Florence et plusieurs autres bibliothèques et dépôts d'archives de la province et de l'étranger. Outre qu'il y a peut-être quelque ridicule à faire un pareil étalage de sources inédites pour un volume d'une dimension aussi restreinte et d'un travail aussi mince, si M. Verlaque avait consulté un peu plus de livres imprimés, il aurait vu que la plupart, si non la totalité des pièces qu'il indique dans cet appendice comme inédites, ont été publiées déjà. Pour sept pièces tirées de la Bibliothèque nationale, cinq au moins sont dans ce cas. Des deux extraits de manuscrits de la bibliothèque Vallicellane, le premier, qui est une bulle de Jean XXII à Pierre de Corbaria, a été édité en plusieurs endroits, dans le *Thesaurus anecdotorum* de Martène et Durand et par Rinaldi. Le second et le plus important, le décret de Louis de Bavière sur la résidence du pape, a depuis longtemps pris place dans les précieux *Urkunden zur geschichte der Romerzuges Kaiser Ludwig des Baiern* (1865, Innsbrück) de Ficker. On peut en dire autant de plusieurs pièces tirées des Archives de Florence. Je n'ai pas pris le temps de vérifier le reste. Pour les Archives du Vatican, l'indication très étrange des cotes rendrait ce travail difficile. M. Verlaque dispose les registres de Jean XXII sous les numéros 3725-4007. Je ne crois pas qu'aucun registre de ce pape figure sous cette cote. Enfin, et cela est à la

fois plus grave et plus délicat à dire : des pièces que M. Verlaque publie comme inédites ont une orthographe tellement significative, qu'il est difficile de ne pas soupçonner l'éditeur d'avoir donné son texte non d'après les manuscrits, mais d'après d'anciennes éditions du XVII^e siècle! (Voyez p. 139.) Il n'est pas toujours sage de supposer ses lecteurs trop naïfs.

Louis RICHARD.

---

89. — **Une mésalliance dans la maison de Brunswick** (1665-1725). Éléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Hell, par le vicomte HORRIC DE BEAUCAIRE. Paris, Oudin et Fischbacher, 1884, 1 vol. in-8 de VIII-317 pages.

L'histoire d'Éléonore d'Olbreuse est connue. De bonne noblesse poitevine, attachée comme demoiselle d'honneur à la princesse de Tarente, elle rencontra en Allemagne et en Hollande le duc Georges Guillaume de Brunswick, inspira à ce prince fort volage une passion profonde et durable, lui donna une fille Sophie-Dorothée de Brunswick, et vit enfin le duc légitimer sa propre liaison et la naissance de son enfant. En butte à l'hostilité déclarée de la famille où elle est entrée, aux mépris affichés de la duchesse Sophie de Hanovre, son intelligence supérieure, sa piété, ses charmes et ses hautes vertus lui conservèrent du moins le cœur de son époux. Sa fille, d'abord traitée comme elle, puis recherchée par des motifs politiques et intéressés, devient à seize ans la femme de son cousin germain, le sombre et débauché Georges-Louis de Hanovre. Mère de deux enfants, elle est peu à peu poussée par ceux qui veulent se défaire d'elle à une intrigue secrète avec le comte Philippe de Kœnigsmarck : celui-ci disparaît, assassiné dans la nuit du 1er au 2 juillet 1694. Quant à Sophie-Dorothée, coupable ou non, elle est séparée de son mari par une sentence de divorce et enfermée dans la forteresse d'Ahlden ; ni ses supplications, ni celles de sa mère, ni l'intervention de ministres et de nobles anglais, lorsque Georges-Louis fut devenu George Ier d'Angleterre, n'attendrirent jamais cet époux impitoyable : Sophie-Dorothée mourut dane sa prison, après trente-deux ans de captivité. Ni elle, ni sa mère, ne trouvèrent grâce, même dans la mort, devant leurs orgueilleux parents. Dans l'église de Zell se trouvent les statues des ducs et des duchesses de Brunswick : aux côtés du duc de Zell est une place demeurée vide ; parmi les somptueux sépulcres des princes guelfes, deux cercueils de plomb, sans le moindre ornement, sans un mot d'inscription, doivent transmettre à la postérité l'humiliation de ces deux femmes qui furent l'une l'aïeule, l'autre la mère des souverains de la Prusse et de la Grande-Bretagne, et transmirent peut-être au grand Frédéric cet esprit si clair, si brillant, si français, trait particulier de son génie.

Telle est, brièvement racontée, l'histoire touchante et romanesque qui fait le sujet du livre de M. Horric de Beaucaire. Ce livre, à notre avis, doit avoir du succès. Rien de ce qui peut intéresser et émouvoir les lecteurs les moins érudits n'a été sacrifié; il y a des situations comme dans un drame, des analyses psychologiques comme dans les romans de la bonne école; rien non plus de ce qui peut satisfaire l'historien n'a été négligé; l'auteur n'est pas tombé dans le roman, bien que tout semblât l'y inviter. Retenu en Allemagne par ses fonctions diplomatiques, il a mis à contribution les archives d'État de Berlin, de Wolfenbüttel et de Hanovre; il s'est aidé des remarquables travaux publiés récemment par l'archiviste Schaumann, et le docteur Kœcher (1); plusieurs chroniques manuscrites locales, les archives de l'Église réformée de Zell, d'anciens mémoires relatifs aux cours allemandes du xvii[e] siècle, les correspondances de Leibnitz, de l'électrice Sophie, de la duchesse d'Orléans et de Feuquières, ont fourni d'utiles renseignements; enfin les Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, et la Bibliothèque de l'Université suédoise de Lund ont donné un assez grand nombre de pièces inédites.

Grâce à tous ces documents, M. Horric de Beaucaire a réduit à néant quantité d'assertions fausses qui remplissaient les œuvres de ses devanciers : parmi les parties les plus nouvelles de l'ouvrage, nous signalerons le premier chapitre (p. 1-18), où l'auteur reconstitue avec la dernière précision l'histoire de la famille Desmier d'Olbreuse, et réfute les calomnies que la haute fortune d'Éléonore d'Olbreuse fit naître au sujet de son origine; la seconde moitié du chapitre iv et tout le chapitre v, où l'auteur fait le tableau de la cour de Zell, colonie toute française au milieu de l'Allemagne, et résume l'histoire des rapports de Louis XIV avec les ducs de Brunswick; enfin le chapitre vii, où est examinée à fond l'affaire Kœnigsmarck, un de ces mystères qui provoquent autant de curiosité en Allemagne que celui du Masque de Fer en France.

Sans doute, il y a encore des problèmes dans l'existence d'Éléonore d'Olbreuse et de Sophie-Dorothée; mais il nous paraît difficile d'aller plus loin que l'auteur dans la connaissance des faits et l'analyse péné-

(1) *Sophie-Dorothea, Prinzessin von Ahlden und Kurfürstin Sophie von Hannover*, par A. F. H. Schaumann, 1 vol., Hanovre, 1879.

Publicationen aus den K. preussischen Staatsarchiven, t. IV. *Memoiren der Herzogin Sophie nachmals Kurfürstin von Hannover*, par le docteur A. Kœcher, Leipzig, 1879.

Denkwürdigkeiten der Zellischen Herzogin Eléonore geb. d'Olbreuse, publiées par le docteur A. Kœcher, dans le *Zeitschrift des Historischen Vereins für Niedersachsen*, année 1878. Hanovre, Hahn, 1878.

Die Prinzessin von Ahlden, par le docteur A. Kœcher, dans l'*Historische Zeitschrift* de M. H. de Sybel, année 1882, 4[e] et 5[e] livraison.

trante des sentiments : la publication de M. Horric de Beaucaire est à la fois consciencieuse et attachante. Alfred BAUDRILLART.

---

90. — **Histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant la Révolution,** par M. l'abbé MÉRIC. Paris, Palmé, 1885; in-8 de 489 pages. Première partie: *la Révolution.*

Le premier volume seulement de cette histoire ayant paru, je me bornerai pour cette fois à signaler quelque erreurs, réservant à plus tard une appréciation d'ensemble sur l'ouvrage important dont M. l'abbé Méric a commencé la publication.

Page 35. « M. Émery, obligé d'enseigner aux élèves la théologie janséniste du P. Valla. » Il n'y a qu'une chose fâcheuse à l'encontre de cette assertion de l'auteur : c'est que la première édition de la théologie du P. Valla est de 1780 et que M. Émery avait quitté Lyon pour Angers depuis 1776. Tout ce qu'ajoute M. Méric au sujet de la théologie de Lyon porte donc à faux et il est inutile de s'y arrêter davantage. M. Gosselin, le premier auteur de la vie de M. Émery, s'était bien gardé de tomber dans cette erreur.

Un peu plus loin, M. Méric reproduit une anecdote sur Tabaraud, d'après laquelle ce célèbre théologien aurait publiquement traité les Pères du concile de Trente de ... « *Un tas de moines,* » ajoutant : « *Qu'est-ce que cela prouve...?* » Remarquons d'abord que M. Gosselin n'avait pas cru devoir donner dans le texte de son livre cette irrévérencieuse boutade. On ne sait pourquoi M. Méric ne l'a pas imité et ne l'a pas au moins dissimulé en note. Serait-ce peut-être que M. Méric n'aime pas les notes : très rarement en effet on y trouve cet agrément obligé d'un livre d'histoire. Les références, les indications de sources ne sont point indiquées. Un historien ne peut exiger qu'on le croie sans preuves. Mais revenons à l'anecdote du P. Tabaraud. Je demanderai tout d'abord à M. Méric (ne pouvant plus le faire à M. Gosselin) quelles preuves il a de son authenticité. Cette authenticité ne paraîtra-elle pas douteuse, si l'on prend garde qu'elle fut publiée pour la première fois, par l'*Ami de la religion,* en 1832, c'est-à-dire cinquante-six ans au moins après l'événement (1). Pourquoi donc l'*Ami de la religion*, qui était en fréquentes discussions avec Tabaraud et qui ne le ménageait guère, n'a-t-il pas fait cette publication du vivant de l'ancien oratorien ? Comment enfin concilier cette

(1) M. Émery avait quitté Lyon au commencement de 1776. Tabaraud est mort en 1832. — La rédaction de la note de l'*Ami de la religion* n'est pas claire et peut laisser croire que ce n'est pas a M. Emery que Tabaraud avait fait la réponse en question.

inconvenante parole sur le concile de Trente avec les nombreuses et très nettes affirmations de Tabaraud sur l'autorité de ce concile ?

Continuons l'examen du livre de M. Méric. Pourquoi a-t-il entièrement passé sous silence l'affaire, très importante à Lyon, du prêt à commerce dont a eu soin de parler M. Gosselin? Si M. Méric n'est pas au moins aussi complet que son devancier, de quelle utilité sera donc cette nouvelle Vie de M. Émery?

M. Méric parle ensuite de l'*Esprit de Leibniz*. En a-t-il lu la Préface, où M. Émery écrivait ceci: « Nous ajoutons, pour écarter jusqu'aux plus légers soupçons d'ultramontanisme, que nous sommes très attaché aux maximes du clergé de France consignées dans la déclaration de 1682. Nous la regardons, cette déclaration, comme un monument précieux, même au Saint-Siège, dont nous ne doutons pas qu'il ne loue un jour la sagesse et ne réclame l'autorité, parce qu'en même temps qu'on y rejette des prérogatives qui n'ont pas de fondement dans l'Évangile, on y établit celles qui sont de droit divin, et si l'Église gallicane y indique d'une main la partie de l'édifice que l'on peut abattre, elle montre, de l'autre, celle qui doit être à jamais sacrée et inviolable... » Je sais bien que cette phrase compromettante disparut des éditions subséquentes. Mais c'était précisément le lieu de faire l'histoire du gallicanisme de M. Émery et d'indiquer comment plus tard il changea d'idées. On comprend que M. Gosselin n'ait pas insisté, mais M. Méric n'avait pas les mêmes raisons de garder le silence.

Page 82. M. Méric parle du *complot des pétards*, mais si incomplètement, qu'à moins de relire d'abord M. Gosselin, je mets au défi qu'on comprenne de quoi il est question. Un peu plus loin le séminariste qui attente aux jours de M. Émery devient un *somnambule*. Pourquoi pas un hypnotisé? D'après M. Gosselin cette tentative d'assassinat fut bel et bien criminelle.

Page 104. Je suppose que l'abbé Paill*on* dont il est question, n'est autre que M. Paill*ou*, futur évêque de la Rochelle.

Page 115. Je suppose encore que l'évêque de Strasbourg que M. Méric appelle « Mgr Paul » doit être Mgr Tharin. M. Méric, qui cite une de ses lettres, n'a pas pris la peine de chercher le nom de cet évêque.

Page 130. Qu'est-ce donc que ce Mgr de Saulin évêque de Blois en 1788? Tout le monde sait que Mgr de Thémines occupait ce siège au moment de la Révolution. Quant à Mgr de Saulin (n'est-ce pas Sauzin), ne devint évêque de Blois que trente-cinq ans plus tard, en 1823.

Je pourrais aisément rendre cette liste plus longue. Est-ce une preuve que l'ouvrage de M. Méric soit sans valeur? Non, assurément. Le talent de M. Méric, auteur comme l'on sait de travaux philosophiques de haute valeur, se trahit toujours quelque part. Mais l'histoire n'est peut-être pas

son fait. Nous attendons le second volume de cette nouvelle Vie de M. Émery pour en porter un jugement en toute connaissance de cause.

A. INGOLD.

---

91. — **Études de droit constitutionnel.** — FRANCE, — ANGLETERRE, — ÉTATS-UNIS, par E. BOUTMY, membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques. Paris, Plon, 1885, 1 vol. in-8 de IV-273 pp.

L'enseignement du droit constitutionnel, restauré pour le doctorat dans toutes nos facultés par le décret récent du 20 juillet 1882, donne à l'étude des chartes et des constitutions étrangères une importance toujours croissante. L'ouvrage remarquable de M. Boutmy paraît donc à son heure.

Jusqu'ici, aucun auteur n'avait mis en lumière suffisante les rapports d'étroite affinité, pour ne pas dire de filiation, qui existent entre les institutions politiques de la France moderne, et celles de l'Angleterre et des États-Unis de l'Amérique du Nord; jusqu'ici, nul n'avait songé à nous faire voir combien la République unitaire, organisée en France par les lois constitutionnelles de 1875, ressemble soit à la monarchie parlementaire qui régit la Grande-Bretagne depuis tant de siècles, soit à la République fédérale, que la rupture de l'allégeance anglaise a permis aux habitants du nouveau monde d'acclimater chez eux.

C'est cette lacune regrettable que viennent de combler les *Études de droit constitutionnel*, que nous signalons aujourd'hui aux lecteurs du *Bulletin critique*, et dont l'Institut a eu la primeur, au moins dans leurs parties essentielles. Car, des trois études dont se compose l'ouvrage dont nous parlons, deux ont été publiées séparément, l'une en 1878, l'autre en 1884; la troisième était restée inédite; ce nous est donc une bonne fortune de la trouver jointe à ses deux aînées, dont elle est comme le couronnement et la conclusion. Dans cette série tripartite d'études des plus complètes et des plus intéressantes, le savant membre de l'Institut retrace la constitution des trois grands peuples. Après avoir dessiné en traits rapides, dont la brièveté n'exclut ni la vigueur ni la précision, un tableau critique et une classification des sources de la constitution anglaise, M. Boutmy passe aux États-Unis, et donne sur leur organisation politique plusieurs vues nouvelles qui sont d'un puissant attrait. L'auteur termine par une triple comparaison entre ces deux pays et le nôtre, et il nous montre comment tous trois conçoivent d'une façon différente la notion capitale de la souveraineté.

Les profondeurs des aperçus qui signalent chaque page de ce petit volume, l'éclat du style, qui semble répondre au luxe extérieur de la typographie, la sûreté des informations et des assertions qu'on y rencontre ont

donc l'exactitude pour première garantie. La haute autorité et la grande compétence de l'auteur, font de ce livre une lecture à la fois des plus attachantes et des plus instructives. P. LOUIS LUCAS,

Professeur à la Faculté de droit de Dijon.

VARIÉTÉS

NEUF LETTRES INÉDITES DE BOSSUET

La bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice est, comme l'on sait, très riche en documents sur l'histoire religieuse du XVII[e] siècle. Parmi les autographes de Bossuet qui y sont précieusement conservés, j'ai trouvé la plus grande partie de la correspondance de l'illustre évêque de Meaux avec l'abbesse de Faremoutiers, M[me] de Beringhen (1). Si M. Lachat ou quelque autre nous donne une nouvelle édition des œuvres de Bossuet, on saura donc où retrouver ces autographes, pour les collationner et n'être plus obligé de se borner à reproduire les anciens éditeurs : ceux-ci, personne ne l'ignore, ont commis bien des erreurs. N'ont-ils pas eu même parfois l'impudence, — je ne trouve pas de terme plus doux, — de *corriger* Bossuet (2) ! Voici, par exemple, les erreurs de dates, ce qui peut avoir de l'importance, que j'ai relevées en parcourant ces lettres. La lettre C (Lachat, t. XXVIII, p. 501) est du 12 et non du 2 octobre 1693 ; — la lettre CXL (*Ibid.* , p. 524) du 6 et non du 16 avril 1696 ; — la lettre CXLIII (*Ibid.* 525), du 8 et non du 16 août de la même année.

Mais ce qui est plus intéressant encore, ce même recueil contient plusieurs lettres ou billets de Bossuet qui sont, je crois, inédits (3). Les deux premières, les seules qui n'appartiennent pas à la correspondance avec l'abbesse de Faremoutiers, sont adressées à M. Tronson. Elles sont de l'époque des célèbres conférences d'Issy, où résidait habituellement le supérieur général de Saint-Sulpice, à cause de l'état de sa santé.

(1) Ces lettres, au nombre de soixante-dix, toutes autographes et signées, sont reliées en un volume in-quarto, sous le titre de : *Lettres originales de Bossuet*. On y a joint, à la fin du volume, deux copies, de la main de la sœur Cornuau, de deux lettres à elle adressées par Bossuet, fin de 1694. M. Lachat, à la suite des anciens éditeurs, les réunit en une seule et les croit adressées à M[me] d'Albert.

(2) Signalons encore aux futurs éditeurs de Bossuet les manuscrits originaux autographes des *Instructions sur les états d'oraison* et du *Panégyrique de saint Sulpice*, conservés dans la même bibliothèque, ainsi que plusieurs lettres à M. Tronson, à M[me] Guyon, etc.

(3) C'est infiniment probable, mais je n'affirme pas, qu'on le remarque, comme je n'avais rien affirmé pour la lettre de Bossuet à Ellies Dupin (*Bull. crit.*, 1[er] sept. 1884), et bien m'en a pris : je l'ai trouvée depuis dans l'édition Guillaume, tome IX, page 618.

I

† A Versailles, lundi matin (1).

Vous voulez bien Monsieur que je vous demande de la part de M. de Chaalons (2) et de la mienne vostre journée de mercredi prochain (3). Nous irons dès le matin pour avoir plus de temps et nous espérons que vous voudrez bien nous donner à disner. Nous sommes gens sans façon.

Il ne me reste qu'à vous asseurer de l'estime avec laquelle je suis

Monsieur,

Votre très humble serviteur

† J. Benigne, ev. de Meaux.

II

† A Paris jeudi matin (4)

Je vous prie Monsieur de me donner un temps pour vous entretenir. Je me souviens de toutes vos bontés et je vous demande comme autrefois a disner pour avoir plus de loisir dans ces courts jours. Ce sera pour demain si vous l'avez agreable et je vous supplie de me croire toujours Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur

† J. Benigne ev. de Meaux.

III

A Meaux, 6 oct. 1687

Je vous prie Madame d'ordonner à vostre procureur fiscal de faire ses diligences pour faire payer les reliquats des comptes de la parroisse de Joué sur Morin et de luy bien faire entendre le plaisir qu'il nous fera d'exécuter fidelement cette ordonnance dont je souhaite aussi beaucoup l'execution. C'est ce que je vous demande de tout mon cœur.

† J Benigne ev. de Meaux.

IV

† A Meaux 13 oct. 1687.

Je serai bien aise Madame d'avoir une occasion de vous aller voir

(1) Bossuet n'a point daté sa lettre; mais M. Tronson y a ajouté : 1695, 5 février.

(2) Mgr de Noailles, qui avait été choisi par Mme Guyon comme membre de la commission chargée d'examiner sa doctrine.

(3) Le lendemain même, 8 février 1695, Fénelon était nommé à l'archevêché de Cambrai.

(4) M. Tronson a ajouté la date : 24 janvier 1697.

puisque mesme sans occasion ce voyage m'est toujours agreable. J'ay des engagements cette semaine, je verrai dans celle qui suit quel jour je pourrai donner à vous et a Mᵉ de Bonneval.

† J Benigne ev. de Meaux.

V

† A Paris, 8 juin 1689.

Je viens madame de recevoir votre billet du 5. Je consens que le P. ministre de la Trinité (1) soit que ce soit celuy de Meaux soit que ce soit celuy de Coupeuray confesse chez vous. En de semblables occasions quand je ne suis pas dans le diocèse il pouroit arriver du retardement à la réponse. Ainsi il faut s'il vous plaist que nous convenions d'une adresse si vous n'aimez mieux vous adresser au P. Visiteur à qui je donne en ce cas tout mon pouvoir.

† J. Benigne, ev. de Meaux.

VI

† A Meaux, 18 mars 1692.

Vous voulez bien madame que ce mot vous continue les assurances de mon amitié et de mon estime et que je vous demande en mesme temps la continuation de vos bonnes grâces aussi bien qu'à vostre sœur et à Mˡˡᵉ de la Vieuville.

† J. Benigne, ev. de Meaux.

VII

† A Meaux, 29 nov. 1693.

Je me haste madame de vous renvoyer la nomination de M. Fouquet. C'est un digne visiteur que vous avez. Je dépesche vostre envoyé : vous aurez de mes nouvelles sur le surplus par un expres.

† J. B. ev. de Meaux.

VIII

† A Meaux, 14 juin (2).

Voilà madame de Pons madame qui va vous rendre ce qu'elle vous doit et vous marquer sa reconnaissance pour toutes les bontés que vous avez pour Mademoiselle sa fille. J'entre en part des obligations qu'elle vous a. Elle vous mène madame de Fercourt sa sœur et tous deux sou-

(1) C'est-à-dire le supérieur des Trinitaires ou Mathurins, qui avaient un couvent à Meaux et un autre à Couperay.

(2) La date manque, mais cette lettre est rangée parmi celles de l'année 1690.

haitant avec passion d'avoir l'honneur de vous voir au dedans (1) je vous prie de leur en accorder la grâce.

† J. BENIGNE, ev. de Meaux.

Enfin voici une dernière lettre, bien plus importante, dont l'original appartenait à M. Villenave, lequel permit à M. Gosselin, de Saint-Sulpice, d'en prendre une copie d'après laquelle nous la publions, peut-être aussi pour la première fois. Elle est adressée à son neveu, l'abbé Bossuet.

IX

† Versailles, 1er avril 1699.

Le Bref est admiré : cela s'appelle *provida et cauta censura*. Le *sensim inducens in errores ab Ecclesia catholica jam damnatos* est un équivalent à *hæreticus*. La *sive sensu obvio, sive attenta connexione,* exclut toutes les explications et les vaines défaites. Le *perniciosus in praxi,* marque et détruit toutes les mauvaises conséquences. L'*erroneas* met le comble : le *non intendentes*, etc. ôte toute consolation et tout subterfuge. Tout se dispose à donner dans le royaume toute l'exécution au Bref. On commence à porter le livre à M. de P. (2). On a nouvelle que M. de C. (3) a reçu l'avis le jour de la Notre-Dame, qu'il a prêché deux heures après, et qu'il a tourné son sermon sur la soumission aveugle aux supérieurs et aux ordres de la Providence. Il a déclaré à son conseil ecclésiastique qu'il obéirait. On attend le paquet de M. le Nonce, et ce qu'il aura ordre de porter au Roi, pour prendre un parti. Cependant bien sûr le Roi est content, et tout le monde, et tous les Evêques. On admire *sanctissimum, ac vegetum, ac laboriosissimum senem; fortissimos constantissimos, doctissimos cardinales.* Le plutôt que vous pourrez, portez aux pieds du Pape ma reconnaissance, et au grand Casanata mon admiration. Il n'y a rien à désirer. Soyez attentif à ce qui se passe. Il n'en fallait pas moins *ad incidendam artificiosissimam ac periculosissimam controversiam.* C'est un des plus beaux actes qu'ait jamais fait l'Eglise Romaine. Tout à vous.

J. BENIGNE, ev. de Meaux.

(P. S.) Il y a un prieuré vacant le 24 mars, par le décès du P. Faverolles, moine bénédictin ci-devant jésuite ; c'est le prieuré de la Sainte Trinité de la ville d'Eu, diocèse d'Amiens, dépendant de St-Lucien de Beauvais. Avertissez M. Phelippeaux de l'avis que je lui en ai donné

(1) C'est-à-dire entrer dans la clôture.
(2) M. de Paris, c'est-à-dire Mgr de Noailles.
(3) M. de Cambrai, Fénelon.

par l'ordinaire de lundi, afin qu'il me prévienne et prenne beaucoup de .....(1) J'aurai de la joie, dans la conjoncture, de lui donner cette marque de mon amitié et de mon estime. La difficulté sera de faire passer de règle en commande. Faites y ce que vous pourrez. Il est de mille livres environ.

On trouvera peut-être que ces lettres, sauf la dernière, ne sont pas du plus grand intérêt. A cela je répondrai ce que disait, en 1763, le *Journaliste de Verdun*, en publiant un billet de Bossuet, *qu'on ne peut recueillir trop soigneusement les plus petites choses échappées de la plume d'un aussi grand homme.* J'ajoute que, pour moi, je regarde comme un véritable honneur d'avoir eu l'occasion de publier quelques lignes, jusqu'ici inconnues, de cet incomparable génie.

A. INGOLD.

CHRONIQUE

— Nous recevons une nouvelle publication de M. Omont, le *Catalogue des manuscrits grecs* de la Bibliothèque royale, et des autres bibliothèques publiques de Belgique (Anvers et Louvain). Plus minutieux que dans l'inventaire du *Supplément grec* de Paris, la rédaction de ce catalogue est un modèle de ce genre de publications. Il serait bien dommage que M. Omont s'en tînt là, et les travaux analogues qu'il a déjà donnés sur les manuscrits grecs de France et d'Angleterre, le mettent à même, mieux que personne, de publier un véritable *corpus* s'étendant à toute l'Europe, et qui n'aurait pas de peine à faire oublier les listes bien insuffisantes aujourd'hui de G. Haenel. — On nous communique en même temps le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Toulouse et de celle de Nîmes, publié par l'Imprimerie nationale dans la grande collection que tout le monde connaît. L'auteur de ce travail considérable est M. Auguste Molinier. Ce volume porte à sept le nombre de ceux qui ont vu le jour depuis l'ordonnance de 1841 : nous attendons le huitième avec patience. P. B.

—Le premier fascicule, volume VI, du *Journal of Hellenic Studies*, qui, par parenthèse, est près de trois mois en retard, contient la première partie d'un travail des plus soignés et des plus intéressants, dû à la collaboration des M. M. F. Imhof-Blumer (de Winterthur) et P. Gardner (du British Museum). C'est un commentaire numismatique sur Pausanias, et qui n'a pour devancier que le seul travail, de beaucoup plus restreint et inférieur, de Panofka (1853-55). Dans cette première partie, l'auteur s'occupe des *Megaria*, l. I, ch. XXXIX-XXXIV, et des *Corinthiaca*, l. II. L'ouvrage se composera de trois parties. Le texte du commentaire (de 51 pages), est accompagné de six planches in-folio et des photographies de toutes les monnaies décrites ; elles sont au nombre de 24 pièces pour les *Megarica*, et de 264 pour les *Corinthiaca*.

(1) Mot illisible.

— M. l'abbé Duchesne a publié récemment dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, un mémoire intitulé : *la Crypte de Mellébaude et les prétendus martyrs de Poitiers*. Il y expose avec des développements nouveaux, la solution déjà donnée par lui (*Bull. crit*, 1884, 1er avril) au problème de l'*Hypogée martyrium* du P. de la Croix.

— M. Robinson Ellis prépare une nouvelle édition des fables d'Avianus. Elle contiendra une nouvelle recension du texte, une introduction et un court commentaire.

— La librairie Longmanns de Londres va publier une *Revue historique* anglaise dans le genre de celle qui existe en France. Le plan est exactement le même. Elle aura à sa tête le Révérend Mandell Creighton, professeur d'histoire ecclésiastique à Cambridge, assisté de M. Reginald Lane Poole; le premier numéro paraîtra le 1er janvier 1886.

— Le n° 5-6 de la *Gazette archéologique* renferme les articles suivants : *Sculptures antiques trouvées à Carthage, Musée de Saint-Louis*, par MM. Babelon et S. Reinach (pl. 17-18). Ces sculptures sont : 1° Quatre têtes de marbre appartenant à la meilleure époque de l'art romain : une Juno Cælestis ; un portrait d'Octavie, une charmante tête d'adolescent voilé en pontife, rappelant par le faire la belle tête d'Octave enfant, sans doute le portrait d'un prince de la même famille ; une tête de femme d'un art estimable, du Ier ou du IIe siècle, dont les traits rappellent ceux d'Antonia, mère de Drusus. 2° Trois bas-reliefs qui, si leur provenance n'était pas connue, passeraient facilement pour des œuvres grecques, tant la pureté du style et la saillie très peu accusée rappellent les meilleures œuvres de la sculpture hellénique ; mais la coiffure d'une des femmes classe ces monuments au temps de Vespasien, de Titus ou de Domitien ; nouvelle preuve que l'art grec a persisté à Carthage après la conquête romaine. 3° Une tête d'un travail exquis, rappelant d'une manière frappante le style des stèles attiques de la meilleure époque ; trois autres fragments de sculpture d'un intérêt artistique moindre. — *Orfèvrerie bretonne, croix processionnelle du* XVIe *siècle* (pl. 20-21), par Léon Palustre. Description d'une belle croix conservée à Saint-Jean-du-Doigt (Finistère). La Bretagne renferme d'autres trésors inédits sur lesquels M. L. P. se propose de revenir. — *Miniatures inédites de l'Hortus Deliciarum,* XIIe *siècle*; par R. de Lasteyrie (fin); suit le catalogue des miniatures de l'*Hortus Deliciarum*. — *Aiguière en bronze représentant un centaure* (pl. 22), par E. Molinier. Ce vase, d'un style étrange, est conservé au *Musée national hongrois* de Budapest; la partie humaine du centaure est habillée d'une façon étrange ; des deux mains il tient un instrument de musique inconnu ; sur la croupe se tient debout un petit personnage difforme qui approche un fifre de sa bouche. M. Molinier assigne à ce vase un usage liturgique. Les centaures ont été, dans la littérature religieuse du moyen âge, confondus avec les sirènes qui représentaient les démons ; par une ingénieuse hypothèse, l'auteur suppose que la même confusion a pu exister dans l'art ; cette confusion expliquerait d'ailleurs la présence, entre les mains du centaure, d'instruments de musique, qui sont, comme on sait, l'attribut naturel des sirènes. — *Notice sur un plan inédit de Rome à la fin du* XIVe *siècle* (pl. 23), par E. Müntz. Ce document fait partie du précieux et célèbre Livre d'heures du duc de Berry, « le joyau de la bibliothèque de Mgr le duc d'Aumale, à Chantilly. » M. Müntz, étudie le *Livre d'heures du duc de Berry* et recherche son auteur, donne des renseignements intéressants sur les plans de Rome anologues appartenant à la première partie du XIVe siècle, et enfin décrit la miniature du *Livre d'heures*. Ce mémoire est une précieuse contribution à l'étude de la topographie de Rome au moyen âge, étude à laquelle M. G. B. de Rossi a donné, depuis quelques années, une si vive impulsion. — *Trois figurines sardes du cabinet des médailles de Paris* (pl. 24), par G. Perrot. Ces statuettes, assez

nombreuses en Sardaigne, sont très rares sur le continent et remarquables par l'étrangeté de leur style dur et sec et par certaines particularités « Par le costume, par la pose, par les attributs, ces bronzes se distinguent très nettement de ceux qui ont été recueillis en Orient.....; nous croyons pouvoir y reconnaître des figurines exécutées dans l'île, soit par des ouvriers phéniciens, soit plutôt par des ouvriers indigènes formés à leur école pendant trois siècles environ où les Carthaginois furent maîtres des ports de l'île et de ses plus fertiles cantons, de la grande plaine et d'une partie des plateaux du sud-ouest. » H. T.

— Le dernier numéro du *Bulletin monumental* (juillet-août) renferme, sous ce titre : *Observations sur le vitrail de la crucifixion à la cathédrale de Poitiers*, un très intéressant article de M. A. RAMÉ. Dans la même revue, Mgr Barbier de Montault avait publié une description minutieuse de cette remarquable verrière. A la partie inférieure on voit le donateur, agenouillé, portant le costume du XIIe siècle ; au-dessous du personnage, une inscription en deux lignes, dont la première a disparu, indiquait le nom du donateur et la date d'exécution du travail, « une des œuvres les plus notables de la peinture sur verre dans l'ouest de la France. » Mgr Barbier de Montault affirme que la syllabe BLAS existe dans l'inscription qu'elle désigne un des membres de la famille de Blaison, que ce personnage était Thibaud V (1204-1228), que ce Thibaud était comte et avait droit à un diadème d'orfèvrerie. En conséquence il rétablit ainsi l'inscription : + THEOBALD' COMES BLASONIS DEDIT HANC VITREAM ET DVAS ALIAS VITREAS CVM VALENCIA VXORE ET FILIIS SVIS AD HONORE XPI ET SCOR EI'. M. Ramé établit, par des arguments très serrés, que Mgr Barbier de Montault n'a prouvé aucune des propositions sur lesquelles s'appuie sa restitution, qu'on peut même en démontrer l'inexactitude, enfin que le style du vitrail est en contradiction avec la date trop tardive assignée d'après la restitution. La question a une certaine gravité parce que l'auteur a annoncé l'intention de faire rétablir, à sa place primitive, l'inscription complétée par lui d'après « des données moralement certaines », et de fixer ainsi « une date positive ». On ne peut que s'associer aux conclusions de M. Ramé : « Holà ! les verrières de nos églises ne sont pas une sorte de gazette archéologique où chacun puisse venir à tour de rôle consigner le résultat de ses appréciations, fussent-elles « moralement certaines; » ..... espérons que ce projet ne recevra pas d'exécution sans plus ample examen et que, au besoin, la *Commission des monuments historiques* avisera à maintenir le *statu quo*. » — Lire dans le même numéro le commencement d'un mémoire étendu de M. P. DE FONTENILLES, sur *le tombeau de saint Pierre de Vérone, martyr, à l'église saint-Eustorge de Milan ;* la fin des mémoires de M. CHARDIN intitulé : *Recueil de peintures et sculptures héraldiques*, et de notre collaborateur M. JOS. BERTHELÉ, sur l'*église de Saint-Jouin-les-Marnes* (*Deux-Sèvres*), avec une belle héliogravure ; enfin le discours prononcé par notre collaborateur le comte DE MARSY, président de la Société française d'archéologie, à l'ouverture du congrès archéologique tenu à Montbrison au mois de juin dernier. H. T.

— Notre collaborateur l'abbé H. THÉDENAT vient de publier, en tirage à part (extrait du *Bulletin épigraphique*), la traduction d'un mémoire du savant autrichien OTTO HIRSCHFELD intitulé : *La diffusion du droit latin dans l'empire romain*. Dans ce travail, M. Otto Hirschfeld défend contre M. Mommsen les conclusions de son mémoire sur le droit latin, dont notre collaborateur a également publié la traduction : *Contribution à l'histoire du droit latin*, Paris, Thorin (extrait de la *Revue générale du droit*, année 1880).

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Seance du 1er juillet. — M. DE GOY communique la photographie d'une *Mise au tombeau*, de la cathédrale de Bourges. — M. MAXE WERLY présente le des-

sin d'une roulette de bronze conservée au Musée de Rouen et destinée à reproduire en relief, sur la terre molle des poteries, les ornements gravés en creux sur la tranche. — M. Gaidoz lit une notice sur les monnaies *à la roue* et *à la croix* de la Gaule ; il ramène ces monnaies à un seul type primitif, celui de *la roue*, qui est celui des monnaies grecques imitées par les Gaulois. L'avènement et le triomphe du christianisme vinrent donner une signification nouvelle à ces monnaies qui paraissaient porter le signe de la croix chrétienne et assurèrent la continuation de ce type jusque dans les temps modernes. — M. Courajod lit un mémoire intitulé : ***Documents sur l'histoire des arts et des artistes à Crémone au XV^e et au XVI^e siècle.***

Séance des 8 *et* 15 *juillet.* — M. Al. Bertrand communique les photographies d'une tête de marbre blanc qu'il a reçue de M. Aug. Nicaise et que l'on croit venir des anciennes fouilles exécutées au Châtelet (Haute-Marne), par Grignon. — M. Flouest communique de beaux dessins coloriés d'objets antiques retirés d'un tumulus de la forêt de Champberceau, commune de Rivières-les-Fosses (Haute-Marne), notamment une feuille mince et flexible de bronze façonnée en ceinture. — M. Molinier lit un extrait d'un mémoire de M. Cloquet sur une peinture murale de l'église de Courtray (Belgique). — M. l'abbé Thédenat fait circuler les empreintes de deux masques moulés sur le visage de deux enfants défunts. L'un de ces masques, œuvre du hasard, a été trouvé à Paris, dans le cimetière de la rue Nicole et est conservé au Musée Carnavalet. Le second, trouvé à Lyon dans une tombe et conservé au Musée de cette ville, donne, comme on l'apprend par l'épitaphe gravée sur la pierre, les traits de Claud a Victoria, morte à l'âge de dix ans, un mois et onze jours. — M. le président présente avec éloges le livre de M. Ch. de Linas intitulé : *Œuvre de Limoges conservée à l'étranger et documents relatifs à l'émaillerie limousine.* — M. l'abbé Beurlier communique la photographie d'un taureau de bronze trouvé à Dodone et appartenant à la collection de M. Troienski, consul général de Russie à Janina ; cette œuvre d'art est d'un style tout particulier. Il fait également circuler une drachme inédite d'Apollonie d'Epire, destinée au *Cabinet des médailles* et d'une très belle conservation ; on y lit des noms de magistrats locaux : *Agonippos* et *Presbylos, fils de Timoxénos.* — M. Lecoy de la Marche lit une analyse détaillée d'un manuscrit du XIV^e siècle conservé à la bibliothèque de Naples : *De arte illuminandi* — M. A. de Barthélemy achève la lecture du mémoire de M. de la Noë sur l'*oppidum Gaulois en général.*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 19 *juin.* — L'Académie se forme en comité secret. Le prix *Jean Reynaud* est décerné à M. Aymonier, pour ses missions archéologiques dans l'Indo-Chine. — Le prix *Stanislas Julien* est décerné à M. Léon de Rosny pour son *Histoire des dynasties divines.* — Le prix ordinaire sur les traductions d'ouvrages philosophiques ou scientifiques grecs, arabes ou latins, faites en hébreu, au moyen âge, est décerné à M. Moritz Steinschneider, de Berlin.

Séance du 26 *juin.* — Le prix *Bordin* sur cette question : *Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque*, n'est pas décerné ; le même sujet reste proposé pour le 31 décembre 1886. — M. E. Renan communique une lettre de M. de Lostalot, vice-consul de France à Djeddah, rapportant ce qu'il a pu recueillir, après l'assassinat par les Arabes de M. Huber, missionnaire du gouvernement en 1884. Parmi les objets recueillis est la stèle de Téima, le plus important monument d'épigraphie orientale après la stèle de Mésa. Cette stèle, ornée d'une sculpture intéressante, offre le texte d'un acte par lequel un personnage, étranger à la tribu des Teimistes, décide que les hommages qu'il rendra à son dieu particulier seront

agréables au dieu des Teimistes, et que son dieu recevra sa part des revenus (29 palmiers) affectés au culte du dieu de la tribu de Téima. Ce monument doit être attribué au v^e siècle avant Jésus-Christ. — M. C. Nisard termine la lecture de son mémoire sur Fortunat; il étudie les causes du peu de popularité dont cet auteur a joui au temps de la Renaissance, et fait une étude critique des éditions qu'on en a publiées; la meilleure est celle de F. Leo, publiée à Berlin en 1881.

Séance du 3 juillet. — M. A. Bertrand fait connaître le résultat du concours des Antiquités nationales : MÉDAILLES : 1° Tanon, *Histoire des justices des églises et communautés monastiques de Paris*; 2° L. Palustre, *la Renaissance en France*; 3° Buhot de Kersers, *Histoire statistique et monumentale du département du Cher*. MENTIONS HONORABLES : 1° Pellechet, *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Châlon et Mâcon*; 2° Izarn, *le Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de* 1367 *à* 1370; 3° Maurice Prou, *Coutumes de Lorris aux douzième et treizième siècles*; 4° André Joubert, *la Vie privée au quinzième siècle en Anjou*; 5° Germain Bapst, *les Métaux dans l'antiquité et au moyen âge l'étain*; 6° Le Paulmier, *Ambroise. Paré, d'après des documents nouveaux*. — Le prix de numismatique *Allier de Hauteroche* est partagé entre Percy Gardner, *The types of greek coins*, et Six, *Classement des séries cypriotes*. — M. Lostalot expose comment et avec combien de peine il a pu, avec l'aide dévoué du cheikh algérien Si-Aziz ben Cheikh el Haddad, rentrer en possession de la stèle de Téima et d'autres monuments égarés après l'assassinat de C. Huber. L. a pu aussi rapporter et inhumer à Djeddah les restes de C. Huber. M. de Vogüé rend hommage à l'habileté et à l'énergie de L., et insiste sur l'importance de la stèle de Téima. — M. Hauréau signale l'existence à la Bibliothèque nationale d'une pièce historique importante (fond latin 8299), relatant les derniers moments du roi Charles V. En présence des seigneurs, des évêques, du prévot et des échevins de Paris, le roi reconnaît qu'il a établi des impôts abusifs et les déclare abolis. Cette abolition, signée par le roi, fut, après sa mort, tenue secrète par le nouveau chancelier Miles de Dormans; le peuple de Paris voyant les impôts maintenus malgré ses espérances contraires, obtint par des émeutes ce qu'une fraude coupable lui avait enlevé. Le même manuscrit renferme une glose de Guillaume d'Auxerre sur l'*Anticlaudien* d'Alain de Lille, qui cite en plusieurs endroits la *Physique* et la *Méaphysique* d'Aristote et les commentaires d'Averroès; ces commentaires étaient donc connus dans l'école de Paris plus tôt qu'on ne l'avait cru, et furent compris dans la sentence d'interdiction prononcée contre la *Physique* par le concile de 1210. — M. A. Bertrand rendant compte des fouilles exécutées au cimetière gaulois de Courtisols par M. Nicaise dit que ce dernier soutient que, dans les départements de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube, le *torques* était porté par les femmes et exceptionnellement par les guerriers. M. Nicaise aurait dû dire à quoi on reconnaît les sépultures de femmes; en tout cas, il demeure établi que le *torques* ne se rencontre que très rarement dans les sépultures où avaient été déposées des armes. — M. C. Robert prend la parole en ces termes : « J'ai eu l'honneur, dans la séance du 20 juin 1884, de provoquer un vœu de l'Académie en faveur d'une mesure législative assurant la conservation des monuments anciens dans les possessions françaises régulièrement organisées. Une loi, annoncée depuis longtemps, qui vient d'être votée par la Chambre des députés, assurera désormais, en Algérie et en Tunisie, la conservation des mosquées et des édifices antiques *classés comme monuments historiques*. C'est un grand pas de fait et l'on doit seulement regretter que la loi ne soit pas intervenue plus tôt, car un monument qui figure sur la liste qui vient d'être publiée, *l'arc de Bulla regia*, a déjà disparu comme *la colonne de Feriana*. Mais tout est encore à faire pour les inscriptions qui forment la véritable richesse de notre terre d'Afrique, et qui, même les plus modestes en appa-

rence, sont d'un intérêt capital pour la science ; c'est par elles, en effet, tant les auteurs anciens sont peu explicites, que nous pénétrons dans l'histoire administrative et militaire d'une des plus importantes parties du monde romain, et que nos savants reconstituent les routes anciennes, les limites des provinces et celles du territoire de chaque cité ; c'est par elles encore que nous retrouvons des ethniques et des noms d'homme, qui ont pour la linguistique un intérêt capital. Or les nombreuses inscriptions, éparses sur la terre d'Afrique, ne peuvent être classées comme monuments historiques, et peut-être eût-il fallu que la destruction de *toute pierre écrite* fût, en principe, punie par la loi, et que la constatation du délit fût confiée à tous les agents, quels qu'ils fussent, de la force publique; la science y eût beaucoup gagné et la perte eût été mince pour les colons et les entrepreneurs. — M. A. Héron de Villefosse donne lecture d'un rapport sur les fouilles de Sbeïtla (Sufetula) (Tunisie), dirigées avec tant d'activité et d'intelligence par le lieutenant Marius Boyé. Parmi les inscriptions importantes mises au jour, M. Héron de Villefosse cite une dédicace en l'honneur d'Aurélien, où le texte primitif L. Domiti Aureliani, a été, après la mort du prince, changé, au moyen d'un grattage, en *Divi Aureliani*. Un piédestal porte le nom de Macrobe, proconsul d'Afrique (409-410). Une autre inscription donne le *cursus honorum* d'un personnage de l'ordre équestre qui fut avocat du fisc dans la province de Bétique, procurateur du domaine privé de l'empereur, secrétaire du préfet du prétoire, enfin procurateur impérial du district financier d'Hadrumète (Sousse), aux appointements de 200,000 sesterces = 50,000 francs.

Séance du 10 *juillet*. — Le *prix Bordin* sur les textes épigraphiques qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, a été decerné à M. Loth. — M G. Perrot lit un rapport de M. Foucart sur des fouilles dirigées à Karditza (Acraephiae en Béotie) par M. Holleaux, élève de l'École française d'Athènes. M. Holleaux a définitivement déterminé l'emplacement du temple d'Apollon Ptoos, il a retrouvé de nombreux fragments de l'entablement décoré de couleurs encore vives, une statuette archaïque d'Apollon, une statuette de bronze avec inscription en caractères archaïques, des inscriptions des v^e et vi^e siècles, entre autres un décret assez long, gravé à la pointe, avant la cuisson, sur un cône en terre cuite. Les fouilles continuent. — M. L. Delisle annonce que la bibliothèque de Nîmes vient d'acheter les papiers de feu Germer-Durand ; on y a trouvé deux manuscrits anciens, un Horace du xiii^e siècle, et un exemplaire du manuel de Dhuoda écrit à l'époque carolingienne. Dhuoda épousa, en 824, à Aix-la-Chapelle, Bernard, duc de Septimanie, fils de Guillaume de Gellone. En 841-842, elle fit écrire à Uzès, pour son fils Guillaume, un traité de morale chrétienne en soixante-treize chapitres, dont Mabillon publia, en 1676 la préface et la table. M. Bondurand, archiviste du Gard, va publier ce traité, dont on regrettait la perte. M. Delisle en déduit qu'il n'est pas démontré que Dhuoda fut, comme on l'avait cru, la fille de Charlemagne, et que, à Uzès, en 842, on ne savait pas encore qui on devait reconnaître comme successeur de Louis le Débonnaire. — M. Dieulafoy rend compte des fouilles qu'il a dirigées sur l'emplacement de l'ancienne Suse. La mission se composait de M. Dieulafoy, de M^{me} Dieulafoy, de MM. Babin et Houssaye. Le tumulus de Suse, haut de 25 à 38 mètres, et couvrant une superficie de 100 hectares, avait déjà été exploré en partie par M. Kenneth Loftus, qui y découvrit en 1851 le palais et l'inscription d'Artaxerxès Mnémon. M. Dieulafoy a mis au jour : 1° Deux fragments de rampe en faïence, de l'époque élamite; 2° Un immense chapiteau bicéphale, long de 4 mètres environ, analogue aux chapiteaux des ordres persépolitains, qui sera transporté au Louvre, malgré ses dimensions; 3° Une partie du couronnement des pylones placés au devant du palais d'Artaxerxès. Ce couronnement se composait d'une frise en faïence, haute de 4 mètres, M. Dieulafoy en a trouvé des débris enfouis à plus de 4^m,50 de profondeur;

on pourra la reconstituer au Louvre sur une longueur de 10 mètres. 4° Des fragments de plusieurs bas-reliefs en brique émaillée, représentant des personnages noirs, parés d'insignes et de costumes royaux. M. Dieulafoy incline à reconnaître les membres d'une dynastie antérieure à celle des Achéménides et de race éthiopienne. 5° Une collection d'ustensiles en ivoire, en verre, en bronze, en terre, mais pas la moindre parcelle d'or ou d'argent. 6° Un grand nombre de cachets élamites et achéménides, et spécialement un cachet opale, ayant sans doute appartenu à Xerxès ou à Artaxerxès Ier. 7° Des briques et des stèles avec inscriptions. 8° Les deux tiers d'une tour faisant partie des fortifications de la porte d'entrée des palais et se rattachant à un ensemble de fortifications très savamment ordonné. Dans une prochaine campagne, M. Dieulafoy se propose de déblayer les ouvrages fortifiés de la porte et de pénétrer ensuite dans le palais de l'époque élamite. Mais les travaux seront de plus en plus lents et difficiles. — M. Ravaisson présente la photographie d'une statue antique, en marbre de Paros, récemment acquise par le Louvre. Elle est d'un bon travail, d'une conservation remarquable et appartient à l'époque hellénistique. C'est un personnage debout, en marche, à chevelure courte et à longue barbe, vêtu d'un manteau dont il relève le pan comme pour monter des degrés; il tient une lyre dans la main gauche. M. Ravaisson annonce en même temps qu'on a exposé au Louvre les bronzes achetés à la vente Gréau, dont plusieurs appartiennent aux beaux temps de l'art grec.

H. Thédenat.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Terquem. La science romaine à l'époque d'Auguste. Alcan, in-8, 3 fr. — Saint-Saens. Harmonie et mélodie. Calmann-Lévy, in-18, 3 fr. 50. — Daix. M. Frère et Mgr Dupanloup. Poussielgue, in-18 de 322 pages. — Courajod, E. Molinier. Catalogue des objets donnés au Louvre par le baron Davillier, Motteroz, in-4, 20 francs. — Bourgain. L'art de la diction. Haton, in-18 de 260 pages. — Tobler. Le vers français ancien et moderne traduit par Breul et Sudre, préface de G. Paris. Vieweg, in-8, 5 fr. — Supper. Lettre au cardinal Bartolini sur la décadence et la restauration du chant liturgique. Le Puy, Marchessou, in-8, de 144 pages. — Jullien La Comédie à la cour. Les théâtres de la société royale pendant le siècle dernier. Didot, in-4, 25 fr.

ERRATUM

N° du 15 août : page 313, ligne 7, au lieu de *ce bochærus*, lisez *Cebochærus*.

Le Gérant : E. Thorin.

N° 19 1er Octobre 1885

BULLETIN CRITIQUE

92. — **La Contre-Révolution religieuse au XVIe siècle,** par Martin PHILIPPSON, professeur à l'Université de Bruxelles. Paris, Félix Alcan, 1884, in-8, VII-618 pages.

Dans ce livre, M. Philippson a voulu écrire « l'histoire de la résistance catholique » au protestantisme ; « résistance opiniâtre et systématique, que l'Église et en premier lieu la Papauté a organisée et soutenue contre l'assaut de plus en plus menaçant des idées réformatrices. »

L'auteur indique d'abord les causes de la Réforme du XVIe siècle : la corruption du clergé, l'opposition des laïques, les sectes mystiques, la Renaissance païenne qui envahit la Papauté elle-même. Au lieu d'indiquer les influences qui ont amené le Protestantisme, le titre du livre invitait l'auteur à examiner plutôt les tentatives de réforme catholique qui ont précédé la « contre-révolution religieuse », et qui en expliquent le succès ; or M. Philippson n'en dit pas un mot. En revanche, le tableau qu'il fait des désordres de l'Église est bien sombre : à l'entendre, les papes eux-mêmes n'avaient plus la foi. M. Philippson, écrivant à un point de vue protestant et libéral, a forcé la note, comme Janssen, catholique ardent, a exagéré dans un sens opposé. L'un des deux systèmes ne vaut pas mieux que l'autre : M. Janssen supprime les raisons historiques du Protestantisme ; avec M. Philippson on ne s'explique pas le succès rapide et sûr d'une contre-révolution que rien n'avait préparée.

L'auteur montre fort exactement que la réforme catholique est partie non pas d'en haut mais d'en bas, et qu'elle a entraîné les papes, plutôt qu'elle n'a été inspirée par eux. Les promoteurs et les instruments de la rénovation catholique ont été d'abord les différents ordres religieux qui ont été créés ou réorganisés à cette époque, les Camaldules, les Capucins

les Pères de la Charité, les Théatins, les Barnabites, les Trinitaires, d'où sortirent les Oratoriens, et enfin les plus puissants de tous, les Jésuites. Il eût été bon de dire un mot aussi des femmes, qui ont pris une part si active à cette réforme et dont quelques-unes, comme sainte Angèle de Brescia, la fondatrice des Ursulines, et sainte Thérèse, réformatrice des Carmélites, ont eu une immense influence.

Le plus connu de tous ces ordres religieux, celui dont l'activité a été la plus variée, la plus intrépide, la plus efficace, c'est l'ordre des Jésuites. M. Philippson en étudie longuement les débuts, l'extension rapide, les constitutions dans trois chapitres solides, peut-être les meilleurs de tout l'ouvrage. Le rôle des Jésuites dans la lutte de l'Église contre la Réforme a-t-il été aussi considérable que le prétendait Macaulay ? M. Philippson ne le pense pas, et il me semble difficile de n'être pas de son avis. Il y aurait sans doute bien des réserves à faire dans ces pages ; mais M. Philippson a étudié le sujet avec soin et il connaît les Jésuites autant que peut les connaître un auteur qui ne les a peut-être guère fréquentés et dont l'imagination n'est pas assez souple pour les deviner. Je m'étonne que M. Philippson s'irrite si fort en voyant Ignace de Loyola demander un peu cauteleusement l'aumône à quelques âmes. Cela n'avait rien de choquant au XIV^e siècle. Les humanistes, Érasme en tête, ne vivaient la plupart du temps, pas autrement. Ils mendiaient peut-être avec plus d'esprit, mais non moins effrontément. Ignace à Manrèse avait d'étranges visions : « Il voyait le diable sous la forme d'un serpent brillant... Quelle profonde différence entre le génie du moine de Witemberg et celui du pèlerin de Manrèse ? Luther se contentait de s'appuyer sur la parole de Dieu... » Cette « différence profonde » ne me frappe pas. Le solitaire de la Wartbourg avait des visions aussi bizarres que l'ermite de Manrèse et l'imagination de Luther était hantée du diable au moins autant que celle de Loyola. Ce surnaturalisme étrange, cette préoccupation du diable, le culte de l'astrologie formaient moins le caractère de telle ou telle individualité, que le trait commun de tout le XVI^e siècle. C'était un héritage du moyen âge, et aussi, Kuno Fischer l'a démontré, de l'école néoplatonicienne, et ce trait se retrouve moins encore en Espagne et en France qu'en Allemagne, où il a pris corps dans une légende fort populaire, la légende de Faust.

Un autre instrument dont la papauté se servit dans sa lutte contre le Protestantisme fut l'Inquisition, que Caraffa réorganisa à Rome, et qui s'étendit peu à peu sur toute l'Italie et atteignit son apogée sous Paul IV et Pie IV. M. Philippson voit dans cette extension de l'Inquisition sur toute l'Italie, une preuve que le protestantisme y était très répandu. Je serais plutôt porté à trouver une preuve tout opposée dans le peu de résistance qu'elle rencontra.

En Espagne également l'Inquisition fut active contre le Protestantisme, dont les principaux centres étaient Séville et Valladolid : « On ne saurait nier, dit M. Philippson, que l'énergie sanguinaire déployée par Philippe II et l'Inquisition n'ait entièrement détruit le Protestantisme espagnol. » Aussi, d'après M. Philippson, c'est à l'Inquisition qu'il faut attribuer l'insuccès de la Réforme dans la péninsule pyrénéenne. Je ne partage pas tout à fait cet avis. Je crois que les remèdes violents n'enrayent guère les mouvements de l'opinion publique que lorsqu'ils le seraient sans cela. En réalité la véritable cause de l'insuccès de la Réforme en Espagne se trouve d'abord dans le tempérament même de l'Espagnol, et c'est ce que M. Philippson a fort bien expliqué, et ensuite dans les préoccupations ambitieuses, dans les rêves de conquête, de développement colonial qui absorbaient les Portugais et les Espagnols tout entiers. Qu'on songe à la prodigieuse activité qu'ils déployèrent au xv^e et au xvi^e siècle. Ils dépassent le cap des Tourmentes avec Barthélemy Diaz; abordent à Mélinde, à Calicut avec Vasco de Gama; découvrent l'Amérique avec Christophe Colomb; arrivent au grand Océan avec Balboa; font la conquête du Mexique avec Fernand Cortez, celle du Pérou avec les Pizarre; couvrent de leurs possessions l'Amérique et une immense zone allant des Canaries au cap de Bonne-Espérance, à Ceylan, à l'archipel de la Sonde, à Macao; qu'on se rappelle cette fièvre de l'or, cette soif des richesses, cet immense ébranlement communiqué à tout un peuple et qui entraîne tous les esprits aventureux, toutes les têtes ardentes vers ces pays lointains, vers cet Eldorado dont ils convoitent les trésors, et l'on comprendra que les Espagnols comme les Portugais, tout entiers à ces idées ambitieuses, n'aient eu que peu de préoccupation pour une doctrine dont l'allure libre et austère souriait si peu à leur riche et hautaine imagination. L'Espagne a déversé vers ces régions lointaines le meilleur de ses forces et de sa vie. Cet exode la ruina, mais en attendant il la sauva de l'hérésie.

De toutes les influences la plus décisive pour la rénovation de l'Église, fut le concile de Trente : M. Philippson y a consacré la moitié de son livre. Il en a abordé l'étude avec la préoccupation de s'abstenir « autant que possible de toute considération théologique, pour insister principalement sur le côté politique des événements. » Les décisions dogmatiques prises par le concile s'effacent un peu, tandis qu'au premier plan apparaissent les luttes des partis, les conflits entre l'empereur et le pape, dont chacun veut diriger l'assemblée selon ses vues et dans ses intérêts.

Le huitième chapitre décrit la façon dont les décrets du concile ont été accueillis dans les différents États et les conséquences heureuses qu'ils eurent pour le développement et l'affermissement de l'Église.

L'ouvrage tout entier est écrit dans le plus pur esprit protestant et libéral. « Il était difficile de garder une impartialité absolue au milieu de

ces grandes passions et de ces conflits immenses qui touchent encore de si près à nos luttes actuelles. » Il est regrettable, dans l'intérêt même du livre, que M. Philippson n'ait pas su rester plus calme en présence de ces « conflits immenses ». Il n'eût pas répété si souvent ces mots de « fanatisme....., dévotion bigote..., peur abrutissante....., » et autres épithètes où se sent la passion et qui cadrent mal dans un livre d'érudition sérieuse comme le sien. M. V.

---

93. — **L'Éducation morale et civique, avant et pendant la Révolution** (1700-1808), par l'abbé Augustin Sicard. — Ouvrage couronné par l'Académie française; in-8, v-582 pag. Paris, chez Poussielgue.

Voici un bon livre, au sens entier du mot, et, de plus, un livre bien écrit. Il a mérité les suffrages de l'Académie; l'Académie n'a fait que ratifier les éloges du grand public, je veux dire de ce public intelligent, envieux du passé et qui espère en l'avenir. Les questions d'éducation sont à l'ordre du jour: elles passionnent la France, comme l'enfant. Il n'est pas sans intérêt de savoir ce qu'ont fait nos prédécesseurs à ce point de vue et, puisque 1789 est une date dont il faut tenir compte, de connaître ce que la Révolution a apporté de progrès, d'inspirations heureuses sur les choses d'enseignement et de formation morale.

M. Sicard a étudié son sujet avec amour et compétence. Il est au courant des exigences de l'érudition moderne; il va aux sources, il compare les documents; de leur rapprochement, il tire la lumière qui éclate sans discussion, celle des faits. Sage, mesuré, impartial, il s'élève, dans son rôle d'historien, au-dessus des questions d'actualité. Son livre se divise en quatre parties : *l'éducation morale avant la Révolution; l'éducation civique avant la Révolution; l'éducation civique pendant la Révolution; l'éducation morale pendant la Révolution*. Cette répartition est nette, et permet au lecteur de grouper facilement, autour d'idées maîtresses, des faits et des idées secondaires. Je ferai pourtant quelques réserves : pourquoi, dans cette première partie, intitulée : *l'éducation morale avant la Révolution*, remonter jusqu'à Platon, jusqu'aux *chants saliens*, à Rome, interprétés du reste d'après l'aimable et charmant érudit qui s'appelle M. Gaston Boissier. — Pourquoi des *chants saliens* aller brusquement à la réforme de Henri IV en 1598 ? Ces sauts sont un peu heurtés; ils déconcertent. La solution de continuité, à quiconque apprécie le moyen âge et la renaissance, se montre trop ouverte et trop sans gêne. Quoi, de Platon à Rollin, vous n'avez aucun nom à citer? Pas même saint Augustin, saint Chrysostome, et plus tard, Montaigne, Rabelais, Richer, même Bossuet ? — Tout à l'heure, je disais que

M. Sicard connaissait les sources; j'aurais dû être plus complet et ajouter les *sources imprimées*. Il n'est point allé scruter l'inédit. Aux Archives nationales, il y a des cartons entiers remplis de mémoires sur l'Instruction publique et sur l'éducation, qui ont été publiés aux approches de la Révolution. Je signalerai, entre autres, ceux qui sont cotés AD, II-VII, où l'on trouve des prospectus, des chants et des hymnes patriotiques, tous les projets de réforme dans l'enseignement supérieur.

Ces réserves faites, il n'y a plus qu'à louer. L'ouvrage de M. Sicard a paru sous le patronage de Mgr Perraud. L'évêque d'Autun ne saurait donner son approbation à un livre médiocre. Ainsi présenté au public lettré, celui de M. Sicard a obtenu tous les succès qu'il méritait. Encore une fois, c'était justice. En faisant l'histoire pédagogique du XVIII[e] siècle, M. Sicard, de la façon la plus discrète et la plus voilée, a donné plus d'une leçon à maints de nos contemporains. Mais la thèse qu'il contient plane au-dessus de cet intérêt si facile à provoquer par les allusions ou par les attaques violentes. Il reste historien : en définitive, pourtant, n'est-il que justicier.

Ce livre est d'une langue ferme, élégante, aux allures un peu périodiques, avec un tour ample et aisé. C'est bon à lire ; meilleur encore à relire.

Paul Lallemand.

---

94. — **Un ministre de la Restauration**, le marquis de Clermont-Tonnerre, par Camille Rousset, de l'Académie française. Un vol. in-8, II-443 pp. Plon, Nourrit et C[ie].

Il est bien tard pour parler aux lecteurs du *Bulletin* d'un charmant volume qui, signalé déjà dans mainte revue, n'a guère recueilli que des éloges. On a loué le héros du livre, un des plus utiles et des plus intelligents ministres que l'ancienne noblesse française ait donnés à la Restauration; loué l'habile écrivain qui, déjà passé maître en fait de biographie historique, donnait à ses précédents travaux et à ses œuvres plus sérieuses cet agréable et instructif complément.

Il s'agit dans cet ouvrage d'un militaire et d'un politique, et la plus grande partie de ces élégantes pages est consacrée à faire ressortir, à ce double point de vue, les mérites éminents du marquis de Clermont-Tonnerre. L'art militaire, et moins encore la politique ne saurait trouver place dans notre pacifique recueil, et peut-être n'aurions-nous pas pris la peine de mentionner ici l'œuvre de M. Rousset si nous n'avions à signaler dans le grand seigneur qui fut le collègue de M. de Villèle et le serviteur dévoué, mais indépendant, de Louis XVIII et de Charles X, un homme d'autant d'esprit que de cœur, un ami zélé des bonnes lettres, un érudit du meilleur aloi, un helléniste dont la traduction de Socrate, fruit de ses

vieux jours, a mérité les éloges publics du « chef reconnu de l'hellénisme en France, de M. Egger. » Chose qui paraîtra singulière, dans le temps où nous sommes, où la division du travail, poussée à l'excès, fait des savants éminents sur quelques points, des hommes étrangers aux sciences qu'ils ne cultivent pas : M. de Clermont-Tonnerre, ancien officier d'état-major au service de l'Empire, ministre de la marine, puis de la guerre, sous la Restauration, s'était trouvé capable de donner à ses enfants, non pas seulement l'instruction scientifique, mais encore l'instruction littéraire la plus variée. Voyez quelle était, à la campagne, la journée de ce ministre retraité. « Tous les matins, à cinq heures, hiver comme été, ses enfants venaient prendre chez lui une leçon de mathématiques ; puis venaient successivement, toujours données par lui, leçon d'escrime, leçon d'équitation, leçon de grec et de langues étrangères ; pour le latin leur instruction était complète. » Ajoutons un dernier trait qui montre que M. de Clermont-Tonnerre avait su trouver une compagne digne de lui : « Leur mère les faisait dessiner, et tous les soirs il y avait des lectures d'histoire, en famille » (p. 399).

Ce n'est point parler politique que de dire que M. de Clermont-Tonnerre, resté fidèle à la branche aînée après sa disgrâce de 1830, visitait quelquefois à Goritz le comte de Chambord et lui parlait avec le même dévouement, mais aussi avec la même liberté qu'il avait su toujours garder vis-à-vis de son aïeul. M. Rousset nous apprend qu'il aimait à parler au jeune prince du grand empereur qu'il avait servi : « Je compte pour beaucoup dans ma vie, lui dit-il un jour, d'avoir deux fois entretenu pendant un temps assez long cet homme extraordinaire ; car il faut bien le reconnaître, peu d'hommes ont exercé une aussi grande action sur leur pays ou sur leur siècle ; son nom seul valait plus qu'une armée de cent mille hommes, et il ne faut pas oublier que, lorsque la terrible trompette sonnait à Cannes, tous fuyaient jusqu'à Dunkerque. Oui, Monseigneur, j'ai vu un tel homme, et je serais bien heureux si la Providence m'avait destiné à en voir un second. » Le jeune prince l'avait écouté avidement ; aux derniers mots, ses yeux brillèrent, son teint s'anima : « Pourquoi ne le verrions-nous pas si la Providence le voulait. — Ah ! Monseigneur, s'écria M. de Clermont-Tonnerre, Dieu puisse vous entendre ! » (p. 420)

Puisque nous avons signalé en M. de Clermont-Tonnerre un homme d'esprit, qu'il nous soit permis, pour le prouver, de citer en terminant ce fragment d'une lettre qu'il écrivait à sa femme, le 25 janvier 1852.

« Je dis ce que je crois vrai et je fais ce que je crois utile, et les gens raisonnables paraissent m'approuver. Ils ne forment pas sans doute la majorité, mais que m'importe ? C'est aujourd'hui comme autrefois et ce sera toujours de même. Sous le rapport de la science, la majorité est aux ignorants ; de la raison, aux cerveaux faibles ; de l'intelligence, aux imbé-

ciles; de la vertu, à ceux qui n'en ont guère; du dévouement, aux égoïstes; de la réflexion, aux hommes légers; du caractère, aux gens faibles; de la droiture, aux intrigants; de la franchise, aux menteurs... Que penses-tu maintenant du suffrage universel? » (p. 443)

Je m'arrête ici pour ne pas verser dans la politique, mais j'en ai dit assez pour faire comprendre, si je ne me trompe, aux abonnés du *Bulletin* que, si la biographie du marquis de Clermont-Tonnnerre leur tombe entre les mains, ils y trouveront une lecture aussi attrayante qu'utile, et que le héros était vraiment digne de l'écrivain. L. LESCŒUR.

---

96. — **Étude sur les attributions financières des États provinciaux et en particulier des États du Languedoc au** XVIII[e] **siècle,** par Paul RIVES. Paris, E. Thorin, éditeur, 1885; un vol. in-8° de IX et 148 pp.

Le présent ouvrage est une thèse de doctorat à laquelle les professeurs de la Faculté de Droit de Toulouse ont décerné le prix réservé aux œuvres de ce genre; et M. Paul Rives a justement pensé que cette distinction était pour lui un encouragement à soumettre son travail à l'examen des lecteurs qui vivent en dehors du monde universitaire.

Le premier mérite du livre dont il s'agit, c'est le sujet même dont il traite. Trop d'aspirants docteurs ont écrit sur *l'action paulienne* ou sur *le bénéfice d'inventaire*, ou sur telle autre matière connue; c'est une excellente idée, suivant nous, d'avoir rompu avec ces précédents et fait porter ses recherches sur une question aussi neuve que celle de l'organisation financière du Languedoc au XVIII[e] siècle.

La matière était malheureusement fort difficile à traiter, et nous ne pouvons nous étonner beaucoup du caractère un peu superficiel du travail de M. Rives. Ce n'est pas en quelques mois de préparation plus ou moins hâtive qu'on peut connaître à fond l'histoire administrative et financière d'une province sous l'ancien régime, et nous serions surpris que l'auteur eût mis plus de temps à dépouiller les divers ouvrages de MM. *Alph. Maury* (*sic*), *Lafferrière* (*sic*) et autres mentionnés dans la *Bibliographie* (p. 1) (1).

M. Rives le reconnaît d'ailleurs expressément : il a « plutôt cherché à établir des rapprochements et des différences entre nos vieilles institutions et celles d'aujourd'hui qu'à faire un exposé dogmatique du fonctionnement de l'ancien système financier de nos provinces. » (Préface, p. V-VI.) Il est fâcheux seulement qu'on ne puisse guère établir avec

(1) Il n'est pas permis de défigurer le nom de savants aussi éminents et aussi connus que MM. Laferrière et Alfred Maury, dont les noms se retrouvent ainsi estropiés au cours de l'ouvrage.

compétence des rapprochements et des différences entre deux institutions qu'après s'être rendu maître des secrets de l'une et de l'autre.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Rives offre le résumé d'une matière aussi vaste qu'ardue. S'il n'est pas une œuvre d'érudition, c'est-à-dire le fruit de recherches originales, s'il admet même dans sa brièveté plus d'un long hors-d'œuvre (V. les quarante-trois premières pages.), il a du moins le réel mérite de grouper aussi clairement que possible d'utiles renseignements sur l'origine et la constitution des états généraux de Languedoc, leur fonctionnement et leur compétence, le vote, l'assiette et la répartition de l'impôt, les dettes de la province et le remboursement des emprunts.

L'auteur ne se fait pas, d'ailleurs, illusion sur l'institution dont il esquisse l'histoire et sur le fier langage si souvent tenu à la royauté par les États. Ce qui inspire ces discours, observe-t-il fort bien, n'est pas toujours le sentiment élevé du bien public, mais quelquefois la crainte de voir disparaître des privilèges soigneusement gardés (p. 23).

Plus d'un passage du livre pourrait motiver une observation; nous n'en relèverons qu'un. M. Rives parle (p. 8) de la bureaucratie « prodigieusement nombreuse, dont les titres singuliers nous font sourire aujourd'hui après avoir fait pleurer autrefois. » Il y a là, ce nous semble une double erreur: 1° Ces fonctionnaires aux titres singuliers n'ont bien souvent jamais existé et leur création n'était qu'une mesure fiscale comme l'est aujourd'hui le vote par les chambres d'un centime additionnel ou d'un impôt nouveau. 2° L'administration contemporaine n'a rien à envier, au point de vue bureaucratique, à celle du XVIIIe siècle, réduite presque partout au nombre d'employés strictement indispensable.

P. B.

---

97. — **Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge**, par Ant. Thomas, ancien membre de l'École de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse. Paris, Ern. Thorin. 1883, grand in-8 de 200 p.

Les livres publiés chez l'éditeur du *Bulletin critique* ne sont pas gâtés par les rédacteurs de ce recueil ; on ne les voit ni mieux traités que les autres, ni même présentés plus tôt aux lecteurs. Il peut même leur arriver d'être oubliés deux ans de suite, si leur mauvais sort les a fait confier à un critique possédé du démon de la *procrastination* et, par surcroît, absorbé dans une foule de menues besognes quotidiennes. Heureux encore, si l'on peut dire, au bout du compte, qu'ils n'ont rien perdu pour attendre! La thèse de M. Antoine Thomas, sur *Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge*, a

pour elle, à cette heure, trop de suffrages, et des suffrages trop décisifs pour courir le moindre risque entre nos mains. L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de la couronner, et un périodique italien des plus autorisés disait, l'an dernier, en toute justice : « Ce livre est établi sur une large base de renseignements positifs, avec une méthode historique sûre et une critique prudente et sagace. Dans ses travaux précédents, M. Thomas donnait de bonnes espérances ; dans celui-ci, il répond pleinement à ces espérances et se montre le digne disciple de cette excellente école philologique qui a pour chefs, MM. Gaston Paris et Paul Meyer. » Et le *Giorno storico della letteratura italiana*, qui appartient lui-même à l'école un peu hargneuse des nouveaux historiens critiques, ne craignait pas de donner les résultats des recherches de M. Thomas pour « splendides ». Je ne voudrais faire autre chose que justifier ici par une analyse, fort sommaire, et par un choix, fort restreint, de traits remarquables, ce jugement qui ne sera ni cassé, ni revisé nulle part.

Francesco da Barberino n'est pas un inconnu dans la littérature italienne. Ses *Documenti d'amore* ont paru dès 1640, et son *Reggimento di donna* imprimés seulement en 1815, a eu en 1879 les honneurs d'une édition critique qui ne laisse rien à désirer pour le texte ; toutefois, ni sa vie, ni ses œuvres, ne tiennent dans les histoires de la littérature italienne la place qui semble leur revenir. Mais c'est surtout pour l'histoire de la littérature provençale, que ses œuvres présentent des renseignements nombreux ; or, sauf quelques notes en ce sens, publiées par M. Barbet en 1870, les provençalistes n'en ont fait aucun usage. M. Thomas a donc puisé à pleines mains dans ces richesses encore intactes. Il en a rapporté d'excellentes contributions pour les deux littératures d'*oc* et d'*oil*, sans compter les lacunes qu'il comble dans la littérature italienne.

Son travail est divisé en deux parties : *Vie et œuvres de Francesco da Barberino; — Barberino et la littérature provençale.*

Si les œuvres de Barberino sont d'un mérite littéraire médiocre, elles renferment des données précieuses sur l'histoire et la culture intellectuelle de son temps. Il y a donc tout intérêt à le suivre dans les trois chapitres biographiques de M. A. Thomas, depuis sa naissance (à Barberino en Toscane, en 1264, un an avant Dante), jusqu'à sa mort, pendant la peste de 1348. Dans cette carrière de lettres, un assez long séjour à Florence et des études juridiques prolongées à Padoue, ont marqué particulièrement : ils expliquent certaines influences littéraires et philosophiques, dont la trace est aisée à constater dans les vers du poète, et dans les curieux commentaires qu'il a eu soin d'y joindre. Mais ce qui nous intéresse le plus dans la biographie, c'est son voyage en France (1309-1313), pour des motifs inconnus. Le poète italien a visité plusieurs villes françaises, depuis Marseille jusqu'à Saint-Denis et Paris ; il a connu et il nous fait

connaître la cour pontificale d'Avignon; la cour de Philippe le Bel, et celle de son fils, Louis le Hutin, roi de Navarre. Il a recueilli, en particulier, sur notre excellent historien le sire de Joinville, des traits caractéristiques, à bon droit signalés et groupés par M. A. Thomas, et dont il faut citer ici au moins deux échantillons :

« Je lui demandais un jour (à Joinville) quelle plus grande preuve de discernement on pouvait trouver chez celui qui honore. — C'est d'honorer tout le monde, me répondit-il. »

Un jour, Joinville disait à son fils, qui allait entreprendre un long voyage, de choisir quatre compagnons de route, parmi les hommes les plus attachés à leur service; et le fils, ayant nommé les sujets de son choix : « Parmi ceux-là, dit Joinville, il y en a un qui a jadis trahi son seigneur; prends à sa place, un tel, en qui j'ai toute confiance. — Mais, dit le fils, celui que j'ai choisi, déclare qu'il m'aime plus que lui-même; le vôtre, au contraire, bien qu'il m'ait servi quand je le lui ai demandé, ne m'a jamais témoigné son affection par ses paroles. » Alors, Joinville lui dit ces mots, dont Barberino a fait la 40e de ses règles rimées : « N'est pas ami qui le dit, ni ennemi qui se tait; l'œuvre seule fait preuve, et plus la longue, que la courte et la récente. »

Quoiqu'il ait beaucoup voyagé dans le nord de la France à la suite de la cour, François da Barberino a séjourné assez longtemps à Paris, et son commentaire sur les *Documenti d'amore* renferme un souvenir de la rue du Fouarre « autrement assuré, dit fort à propos M. Thomas, que celui qu'on a voulu voir, sans beaucoup de raison dans les vers de Dante. » Mais c'est surtout en Provence et dans le Comtat que le poète italien prolongea son séjour, et nous y avons gagné, sur la littérature provençale, une quantité de renseignements biographiques et bibliographiques qui constituent la partie la plus riche et la plus neuve de ce livre.

Le savant professeur les groupe sous ces deux chefs : *Auteurs provençaux connus par d'autres monuments. — Auteurs provençaux inconnus cités par Barberino.* Ces derniers sont au nombre de six : Raimbaut, auteur de nouvelles, dont il est malheureusement impossible, avec le seul secours des deux anecdotes que Barberino lui emprunte, de déterminer le pays et l'époque; — Raimon d'Anjou (d'un village de ce nom, en Dauphiné), qui a fleuri à la fin du douzième siècle et dont l'écrivain italien fait connaître six ouvrages, qui lui ont fourni de nombreux « exemples »; — Hugolin de Forcalquier; sa femme Blanchemain, qui cultiva comme lui la poésie morale; son biographe Folquet; un certain Aymeric, qui a conté plusieurs traits de ce couple poétique : tout un groupe, on le voit, et un groupe dont le souvenir était entièrement perdu pour les provençalistes modernes et dont les œuvres, probablement disparues sans retour,

auront désormais au moins une mention accompagnée de quelques faits et citations fort caractéristiques.

Outre ces auteurs nouveaux, M. Thomas, comme je l'ai dit, nous révèle, d'après Barberino, des détails inédits et non moins intéressants sur des troubadours déjà connus : le moine de Montaudon, — G. Adhémar de Meyrueis, — G. de Berguedan, — Pierre Vidal, — Peirol, — Miraval, — R. Jordan, auxquels le compilateur italien emprunte surtout des « nouvelles » qui seraient pleinement ignorées sans lui. Mais c'est en particulier la comtesse de Die qu'il nous fait connaître beaucoup plus intimement que la courte biographie provençale dont il avait fallu nous contenter jusqu'ici. Les nombreux passages qui la concernent (pp. 117-127) nous font au moins entrevoir une carrière aristocratique et poétique d'un singulier intérêt, depuis les chants d'amour qui respirent la passion la plus intense jusqu'à la conversion finale tout à fait édifiante et même austère. Dans une période de milieu doivent se placer les anecdotes de Barberino, qui laissent dans son obscurité la chronologie assez difficile de la vie de la dame, mais qui montrent bien le caractère aimable des conseils qu'elle donnait aux jeunes gens et de ce qu'on pourrait appeler sa direction mondaine.

En prenant les courtes indications qui précèdent dans les deux parties de l'ouvrage, j'ai complètement négligé, dans la première, tout le livre second sur les œuvres de Barberino (*Reggimento e costumi di donna*; *Documenti d'amore;* Poésies, *Fiore di novelle*); dans la seconde, tout le livre premier, *la Littérature provençale en Italie*. Les analyses littéraires et les discussions chronologiques relatives aux écrits de Barberino sont au nombre des pages les plus méritoires et les plus essentielles de l'ouvrage ; mais elles ne peuvent intéresser que les personnes très versées dans l'étude des origines de la littérature italienne ; elles ont été naturellement remarquées et, sur quelques points discutées, au delà des monts beaucoup plus que chez nous ; elles apportent à cette étude, qui se renouvelle aujourd'hui si heureusement, quelques enrichissements positifs. Au contraire, les pages qui concernent les *Troubadours en Italie* et les *manuscrits provençaux* que nous devons à la même contrée, ont paru ne renfermer rien de bien neuf. Ce sont pourtant celles que je voudrais signaler spécialement au commun des lecteurs instruits. Réunir sous un coup d'œil, bien classer, bien résumer, bien juger un groupe de faits aussi intéressants pour notre histoire littéraire, j'oserais ajouter pour notre gloire nationale, c'est un mérite d'autant plus appréciable que les érudits comme M. Thomas le recherchent trop rarement. Faire avancer telle ou telle partie de la science, c'est plus glorieux peut-être ; je ne sais si le plus souvent c'est aussi utile. En tout cas, dans ce résumé qui n'a que les qualités propres à un résumé, on peut voir mieux qu'ailleurs que M. Thomas, pour être déjà un romaniste de premier ordre, un érudit très

sûr, un critique très sagace, ne dédaigne ni l'esthétique littéraire, ni le soin du style, ni les vues d'ensemble sans lesquelles il n'y a pas d'histoire digne de ce nom. Puisse le jeune et savant professeur, sans cesser d'aider au progrès des études provençales, les servir par quelques œuvres soit purement élémentaires, soit littéraires dans le plus large sens du mot, qui manquent à peu près absolument en France. Assurément la langue, l'histoire et les œuvres des troubadours sont depuis quelque temps aussi bien étudiées chez nous que chez nos voisins; mais elles restent la propriété presque exclusive de quelques spécialistes, et le public studieux, qui n'est peut-être pas le grand public, mais qui existe pourtant encore parmi nous, demande en vain un guide, un manuel, pour toute cette partie si intéressante de notre littérature nationale.

Tous les lecteurs qui tiendraient à faire connaissance avec la poésie provençale sans devenir provençalistes et sans recourir ni aux Allemands, ni aux volumes estimables mais arriérés de Fauriel, me pardonneront cette prière indiscrète, suggérée par la lecture d'une œuvre où l'érudition la plus exacte et la plus minutieuse s'unit à un sens historique et littéraire encore plus précieux. Léonce COUTURE.

---

97. — **Traité pratique de paléontologie française**, par Stanislas MEUNIER, aide-naturaliste au Muséum ; 1 vol. in-18 de 495 pages, avec 815 gravures et deux cartes géologiques. Paris, libr. Rothschild, 1885.

Voilà un petit livre qui sera fort utile aux jeunes géologues en attendant qu'ils puissent aborder des traités spéciaux. L'auteur des *Promenades géologiques à travers la France* (1), voudrait « faire aimer davantage la paléontologie et procurer à la science quelques nouvelles recrues parmi la jeunesse ardente qui trouvera en la servant l'occasion d'allier les exercices du corps au travail de l'esprit. » Il a bien raison : aucune science n'est plus saine que la géologie et n'ajoute plus d'intérêt aux promenades et aux voyages, sans parler des merveilleux aperçus qu'elle ouvre sur les origines de la terre ou des espèces organiques.

Après quelques généralités sur la *fossilisation*, M. St. Meunier décrit et classe les divers types d'*animaux* fossiles ; dans une seconde partie, les types *végétaux* ; il termine par l'indication de quelques gisements de fossiles. Cette troisième partie nous semble tout à fait incomplète. Sans doute, si l'on voulait décrire tous les gîtes fossilifères de France, on devrait faire tout un volume ; mais à une époque où les eaux et bains de mer sont si fort à la mode, le choix d'un plus grand nombre de localités très fréquentées n'eût pas été difficile. Par exemple la description de la

(1) 1 vol. in-8, libr. Masson.

falaise oxfordienne des Vaches-Noires, entre Houlgate et Villers, si pittoresque et si riche en fossiles, était tout indiquée. L'auteur note le corallien de Saint-Mihiel (Meuse), où presque personne n'a occasion de se rendre (1), et ne parle pas du corallien de Trouville ! En revanche, dira-t-on, il vous donne une coupe de falaises de Port-en-Bessin et du cap de la Hève. Oui, mais quel peu de netteté dans le dessin ! Nous qui avons visité ces localités, avons de la peine à y rien reconnaître ; franchement, un simple plan schématique eût été préférable.

Enfin un grand nombre de lecteurs du *Traité de paléontologie* seront des Parisiens ; ils auraient été heureux d'y trouver l'indication précise (en spécifiant même les distances, chemins de fer et routes à prendre), des meilleurs affleurements voisins de Paris, et seront bien déçus de n'obtenir que fort peu de renseignements ou même absolument point, comme pour les sables du Soissonnais et ceux de Beauchamp. Quatre ou cinq pages de plus suffisaient et auraient avantageusement remplacé les trois grandes pages d'*Errata*.

Nous appelons donc de tous nos vœux une seconde édition plus complète et, commme le promet le titre, plus *pratique* pour les commençants.

M. Hébert.

---

98. — **Le Caucase et la Perse**, par E. Orsolle. Un volume in-12, 414 pages ; une carte, un plan. Librairie Plon, 1885.

Le congrès de Berlin avait fixé l'attention sur l'Afrique, la tentative de la Russie sur Hérat la ramène vers l'Asie centrale. C'est une chasse aux documents sur ces vastes contrées encore incomplètement connues, manquant de descriptions d'ensemble, d'ouvrages didactiques spéciaux et d'une importance considérable. C'est à qui trouvera quelque chose d'inédit et de récent sur ce vaste champ de bataille qui verra d'ici peu de temps la lutte de deux des plus puissants empires européens, sur ce champ clos où doit avoir lieu ce que M. de Bismarck appelle d'une façon si imagée « *le duel de l'éléphant et de la baleine* ». Or la librairie Plon vient de publier un excellent livre sur l'Asie orientale. Je veux parler du volume de M. Orsolle sur le Caucase et la Perse les deux bases principales de la Russie pour son envahissement de l'Asie du centre.

M. Orsolle est belge. C'est un voyageur amateur, mais qui sait voir et qui surtout sait très bien décrire. Le voyage qu'il a fait est plein d'intérêt. Notre voyageur visite d'abord la Crimée puis aborde la Caucasie par Poti et la vallée du Rion. Il gagne Tiflis par la Musgrelie et l'Imérilie. Après un séjour dans cette capitale des possessions russes trans-

(1) Le voyageur y trouverait pourtant, outre les gîtes fossilifères, la magnifique *Mise au tombeau* de Ligier Richier, élève de Michel-Ange.

caucasiennes, il pousse une pointe au sud vers Alexandropol, Kars, les ruines d'Ain, tourne au sud-est vers la haute Arménie, Erivan et Etchmiadzin et rejoint à Elisabethpol dans la vallée de la Koura le railway de Poti-Bakou. Très curieux le récit de cette pérégrination dans ce chemin de fer en création, au confort très relatif et à la rapidité douteuse. Bakou marque la fin de la première période de cette course, qui va se continuer en Perse. M. Orsolle s'embarque à Bakou, touche terre à Resht en territoire persan, traverse la province du Ghilan, voit le mont Kharzan, s'arrête à Kashin, et arrive enfin à Téhéran, qu'il visite en détail. Il s'était proposé d'aller plus loin, de voir Ispahan; obligé de renoncer à ce projet, il revint par le Mazendéran, Mesched-i-sâi, la Caspienne, Derhent, Petrofsk, la Tchetchenya, le Tereck, Vladikavkay et l'Elbronz.

Tel est en quelques mots l'itinéraire bien rempli du voyageur bruxellois. Comme nous le disions en commençant, son livre est parfaitement écrit, plein de couleur. On y sent la véracité et il donne l'impression bien nette de pays peu connus. Quelques pages même mériteraient d'être citées : telle la description de Téhéran.

Mais ce qui me semble le plus curieux dans ce volume, ce sont les renseignements que M. Orsolle donne sur l'état actuel du Caucase et de la Perse et sur la question anglo-russe, renseignements qui font de cet ouvrage un livre d'actualité. L'auteur apporte des documents nouveaux sur ce long, mais sûr envahissement de la Perse par la Russie et sur l'immense influense du Sultan blanc dans les conseils de l'Asie centrale.

Tout le monde a présente à l'esprit la marche en avant des armées du Czar et l'opposition qu'y firent les troupes de l'impératrice des Indes. Ce conflit, qui se terminera bientôt par le heurt immédiat de ces deux nations, a commencé en 1813 par le traité de Gulistan, qui donnait à la Russie le Schiswan et le Daghestan. Au traité de Gulistan, l'Angleterre répondit par celui de Téhéran (25 nov. 1814), qui garantissait ses possessions dans l'Inde, mais elle subit celui de Touramantchaï, concédant aux Russes le monopole de la navigation sur la Caspienne et leur cédant les provinces arméniennes de Nachitschewan et d'Eriwan. Elle prit sa revanche au traité d'Andrinople (1829), qui arrêtait la conquête russe en Perse. Le conflit se transporta alors des bords de l'Araxe et de la Koura en plein Turkestan. En 1837 la Russie fait une tentative sur Hérat, à laquelle l'Angleterre fait diversion en occupant Tscharak et Bouchire (1837-38). Quelques années après, lord Auckland, vice-roi des Indes, jugeant la possession de lAfghanistan nécessaire à la sécurité de la frontière de l'Inde, veut renverser l'émir de ce pays, Dost-Mohammed, conseillé par les Russes, et le remplacer par ShahShoudjah, qui deviendrait son feudataire. Cette campagne (1840-1842) eut pour résultats l'anéantissement,

dans les défilés de Khiber, de l'armée anglaise par Dost-Mohammed, l'exécration des Afghans, et coûta à la Compagnie des Indes 400 millions et 20.000 hommes, désastres faiblement compensés par la conquête du Balutschistan et de Kélat. La Russie en profite pour occuper en mars 1854 Khiva et le cours entier de l'Amou-Daria.

La guerre de Crimée (1854-56) mit trêve à la lutte asiatique en concentrant toutes les forces des deux adversaires sous les murs de Sébastopol. Mais ce ne fut qu'un répit de courte durée. Le Czar pousse le Shah de Perse à s'emparer d'Hérat. L'Angleterre reparaît aussitôt dans le golfe Persique et arrête l'action persane en bombardant Bouchire et Bender Abbas et en occupant Dsjask (1856). La Russie renonce alors temporairement à la possession d'Hérat et fait la conquête du Turkestan. Elle s'empare de Bokhara (1864), de Taschkend, établit un gouvernement général du Turkestan, qu'elle confie au général Kauffmann (1867), et impose un traité de protectorat à Mozaphar-Khan (1868), un traité de commerce au Khan de Khokand, et un traité plus avantageux au Khan de Khiva (1873). L'Amou-Daria borne au sud l'Empire Russe, comme il en résulte de l'accord de 1873.

De 1875 à 1879 l'astre russe subit une réelle éclipse en Asie centrale. C'est la circulaire de lord Salisbury du 1er avril 1878 inscrite au Livre jaune, et déclarant aussitôt après les préliminaires de Kesanlich (31 janvier 1878), déclarant que tout traité conclu entre la Russie et la Turquie et portant atteinte aux traités de 1856 et de 1857, devait être un traité européen. C'est encore la campagne de 1879 faite par le général Roberts et le colonel Brown, campagne qui eut pour résultats la prise de Kandahar, la déposition de l'émir de Caboul, Chir-Ali, l'allié des Russes, remplacé par Abdou-ahman, féal des Anglais. De ce jour à Caboul il y a un résident anglais, et le district afghan de Sibi est cédé au gouvernement des Indes. C'est enfin l'échec des troupes du Czar devant Dengil-Tepe (1879).

C'est alors que survinrent la chute de lord Salisbury et l'arrivée aux affaires du ministère Gladstone, partisan de la politique pacifique. Le ministère Gladstone aura été fatal à l'expansion coloniale de la Grande-Bretagne. C'est sous lui qu'en Afrique ont eu lieu les revers des généraux Gordon et Wolseley au Soudan, et c'est sa politique hésitante qui a permis à la Russie de faire ses conquêtes les plus importantes au nord de l'Hindu-Kush. Ainsi en 1880-81, le général Skobélef soumet les Tekkés-Turcmènes et s'empare de leur forteresse Goïk-Tepe. La conséquence de ce coup de force fut le traité conclu avec la Perse en décembre 1881, traité qui donnait au Czar la suzeraineté sur Merw (la clef de l'Inde) et quelques-unes des vallées du Kopet-Dagh. — Le 26 octobre 1882, le traité de l'Ily conclu entre le général Tchernaïef, gouverneur général du Turkestan, et la Chine abandonne à la Russie la province de Kouldja. Enfin en 1884,

une attaque du présomptueux émir de Kaboul, Abdourrhaman, contre les Khanats, tributaires du Khan de Bohkara, motive une action armée des Russes, qui s'emparent, sur la prière même des Mervis, de Merw et de Sara'chs sur l'Heri-Rûd, fleuve d'Hérat, occupant ainsi la position stratégique la plus formidable de l'Asie centrale.

Telle était la situation de la Russie aux portes de l'Afghanistan cette année; de récents événements l'ont encore améliorée. La grande mise en scène de Rawalpindi n'a servi qu'à donner à l'émir plus de jactance et a provoqué la victoire du général Komaroff. Aujourd'hui les Russes, maîtres de Penjdeh et de Sarachs à 80 kilomètres d'Hérat, ayant en seconde ligne Merw et le Turkestan, secondés par une armée solide et pouvant se ravitailler facilement soit par Khokand et Irkoutsk, soit surtout par la Caspienne et leur chemin de fer stratégique de Krasnovodosk à Astrabad, et bientôt Mesched, les Russes, dis-je, sont maîtres du terrain. L'Angleterre est obligée de céder et en cédant perd son prestige en Asie centrale. Le Czar cueillera Hérat comme un fruit mûr, d'autant plus qu'il y est appelé par les vœux des habitants.

Un des principaux mérites du livre de M. Orsolle ce sont justement les détails qu'il nous donne sur les sympathies des Afghans pour la Russie. Les Anglais les connaissent bien ces attaches. Leurs voyageurs les ont constatées, et l'un deux, M. Mac Grégor, à leur sujet s'exprime ainsi : Si peu agréable qu'il soit d'en faire l'aveu, il n'y a pas de doute que les Russes ont pour eux le prestige et que d'avance on voit en eux les envahisseurs de l'Inde. M. Orsolle donne des détails frappants et je ne puis résister au désir de citer des fragments d'un entretien qu'il eut à Téhéran avec un influent seigneur afghan Iskander-Beg, dans les salons de l'Othag-i-Nizam (Ministère de la Guerre). Iskanber-Beg après lui avoir fait l'histoire de la question anglo-russe afghanne, continuait ainsi : « ... Chaque jour les Russes avancent dans l'Asie centrale, sans que l'Angleterre, arrogamment défiée, ose s'y opposer ; nous aussi, nous avons une revanche à prendre sur les Anglais ; le prestige dont ils jouissaient autrefois dans l'Asie intérieure s'est complètement évanoui, tout le monde sait maintenant que la Russie fait trembler l'Angleterre ; quand le Czar enverra ses armées à la conquête de l'Inde, l'Afghanistan tout entier prêtera aux Russes son concours ; ce sont eux qui doivent triompher ! l'Anglèterre ne sait plus que reculer. — Et les Russes vainqueurs, que deviendra l'Afghanistan ? — Notre pays est pauvre, les Russes ne lui demanderont pas de tribut ; leur influence sera assez puissante pour mettre fin à nos discordes civiles ; un état de choses régulier serait un grand bienfait pour notre pays. Que nous demandera le Czar en échange? Quelques régiments de soldats Afghans ? Nous les lui fournirons bien volontiers : sur les frontières de

nombreux volontaires ont déjà pris du service dans l'armée russe. » Cette citation me semble assez caractéristique. Dans les circonstances actuelles, la Perse elle aussi vient de prouver à nouveau ses sympathies pour la Russie. Le gouverneur du Khorassan entravait autant que possible les opérations du général Lumsden et la *Gazette de Téhéran* publiait sur l'Angleterre des articles tels qu'ils nécessitèrent l'intervention de la légation.

On peut donc résumer avec le livre de M. Orsolle la situation anglo-russe dans l'Asie centrale comme suit : Les Russes soutenus par la Perse leur vassale, par les Afghans, qui les appellent, par une base d'opération très forte et par une armée autonome redoutable, sont les futurs vainqueurs. Les Anglais l'ont si bien senti, qu'ils viennent de reculer dans l'affaire de Penjdeh, et ce pas en arrière sera fatal à leur influence asiatique. Néanmoins la lutte n'est qu'ajournée ; aux deux nations ennemies il ne reste qu'une étape à franchir. Hérat pour les Russes, Kandahar pour les Anglais. Cela fait, les armées seront en présence et la guerre inévitable, guerre dont les conséquences seront terribles.

Nous ne saurions donc trop recommander de lire le livre si intéressant et si parfaitement descriptif de M. Orsolle, *le Caucase et la Perse*.

Félix LESEUR.

---

99. — **Bibliotheca Mariana de la Compagnie de Jésus,** par Carlos SOMMERVOGEL de la même Compagnie. Paris, Picard, 1885, grand in-8 de 242 pages.

Le P. Sommervogel qui a déjà illustré son nom, sa société (et son pays natal, ajouterai-je en qualité d'Alsacien) par la 2e édition de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, et plus récemment par les *Anonymes et Pseudonymes jésuites* (2 in-8 à 2 colonnes, Société bibliographique), nous donne dans ce nouveau travail la liste des ouvrages consacrés à la sainte Vierge par ses confrères anciens et modernes. 2207 ouvrages sont décrits dans ce beau volume. Ils sont rangés sous les dix catégories suivantes : I. Vie de la sainte Vierge. — II. Grandeurs et privilèges de Marie. — III. Liturgie. — IV. Mystères et fêtes. — V. Immaculée conception. — VI. Dévotion à la sainte Vierge. — VII. Dévotions particulières. — VIII. Congrégations de la sainte Vierge. — IX. Pèlerinages. — X. Poésie, Théâtre.

Deux bonnes tables, l'une des principales matières, l'autre des auteurs, terminent ce livre, que l'on ne s'attend pas à me voir entreprendre d'analyser. Je ne fais donc qu'annoncer l'ouvrage du P. Sommervogel ; et

(1) Mac Gregor, *Journey through the province of Korassan*.

ferai part en finissant à nos lecteurs d'une nouvelle qui les réjouira, bien qu'elle attriste les nombreux amis que le P. Sommervogel a laissés à Paris : le savant jésuite a été appelé à Louvain, où il séjournera pendant plusieurs années, pour donner la nouvelle et définitive édition de la *Bibliothèque* dont je parlais en commençant. Nos lecteurs feront avec nous des vœux pour qu'il mène rapidement à bonne fin cette grandiose et colossale entreprise.

A. INGOLD.

CHRONIQUE

M. l'abbé Douais publie, à la librairie Picard, rue Bonaparte, 82, Paris, la *Practica inquisitionis heretice pravitatis*, du frère prêcheur Bernard Gui inquisiteur à Toulouse, de 1307 à 1323, et mort évêque de Lodève en 1331. Ce document inédit est d'une importance capitale pour l'histoire de l'Inquisition. On y trouve exposés le détail et la suite de la procédure inquisitoriale, les pouvoirs des inquisiteurs, le caractère, l'origine et l'étendue de ces pouvoirs, et un état développé des sectes religieuses du XIII^e siècle et des premières années du XIV^e.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 22 juillet. — M. COLLIGNON communique la photographie d'une sculpture trouvée sur la ligne du chemin de fer de l'Est, près de Gondrecourt, et représentant une divinité gauloise assise. — M. l'abbé TOURBET donne lecture d'un mémoire sur trois missels anciens du diocèse d'Arles, offrant un intérêt archéologique. — M. LECOY DE LA MARCHE achève la lecture de son étude sur le musée de la bibliothèque de Naples renfermant le traité *De Carte illuminandi*, et donne d'après ce traité, des explications sur le broiement des couleurs, sur leur application et sur les instruments de l'enlumineur. — M. l'abbé THÉDENAT fait circuler l'estampage, que lui a envoyé M. Schmitter, d'une coupe de marbre trouvée près de Cherchell, Algérie, représentant deux personnages se tenant par une main et faisant de l'autre le geste de l'orant. — M. A. PROST commence la lecture d'un mémoire sur les justices privées.

Séance du 29 juillet. — M. Müntz propose une interprétation nouvelle pour un passage du moine Théophile. Il signale l'analogie entre l'exécution de la pierre tombale de Frédégonde à Saint-Denis, et les procédés décrits par Théophile au chapitre I du livre II de son traité. M. DE MONTAIGLON fait observer qu'il serait difficile de fixer la date précise de ce tombeau, mais qu'il n'offre pas les caractères de l'école romaine du XI^e ou du XII^e siècle. — M. PROST continue la lecture de son mémoire sur les justices privées. — M. A. DE BARTHÉLEMY lit la suite du mémoire du commandant DE LA NOË sur les oppidum. — M. FLOUEST présente des photographies envoyées du département des Basses-Alpes par M. Eysserie, et représentant un Mercure en bronze et une statue en marbre mutilée, de l'époque romaine. — M. Courajod lit une note sur la statue de Diane qui surmonte une fontaine dans le jardin de l'orangerie à Fontainebleau. — Conformément au règlement, la compagnie entre en vacances jusqu'au premier mercredi de novembre.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 17 juillet. — La place laissée vacante par la mort de L. Renier est déclarée vacante; l'examen des titres des candidats est fixé au troisième vendredi du mois de janvier 1886. — L'Académie décide qu'à la séance annuelle du 20 octobre, M. Egger lira son mémoire intitulé : *l'Encyclopédie, les origines du mot et de la chose.* — M. L. Heuzey communique, de la part du colonel Gazan et du Dr Mougins de Roquefort, une inscription romaine d'Antibes déjà publiée par eux

.... CFCARINA
.... INICASACER
.... AETHVCOLIS
.... AMENTO·F·I

MM. Gazan et Mougins, et les auteurs qui ont suivi, ont lu : ... *Ga(aii) f(ilia) Carina, [flam]inica, sacer[dos] Aethucolis, [test]amento f(ieri) i(ussit)*, et ont fait d'Aethucolis une divinité topique. M. Heuzey n'admet pas le nom Aethucolis, qui serait selon lui, de formation irrégulière. Il faut lire : ...... *G(ai) f(ilia), Carina [flam]inica sacer[dos qu]ae Thucolis*, etc. Thucolis était le nom local de la prêtresse. *Aethucolis* doit être expulsée du Panthéon. — M. Casati continue ses recherches sur la numismatique étrusque, et cherche à démontrer que le système monétaire étrusque a servi de base au système romain.

Séance du 24 juillet. — M. Weil est élu membre de la commission des écoles françaises d'Athènes et de Rome en remplacement de M. L. Renier. MM. L. Delisle et Weil sont élus membres de la commission chargée de reviser les comptes. — M. d'Arbois de Jubainville communique l'estampage d'une inscription trouvée aux Pousseaux près Dijon, appartenant à M. E. de Torcy, de Dijon :

MANDVBLI
D DOVSONNI·FIL M
ETSVARICAVXS

D(iis) M(anibus) Mandubili, Dousinni fil(ii), et Suarica uxs(or). — M. Maspero rend compte des fouilles exécutées en Egypte sous sa direction depuis un an : Les déblaiements de Louxor sont activement poussés. Tous les habitants ont été expropriés; on consolide les murs à mesure qu'on les déblaie, c'est par ce procédé qu'on a empêché l'écroulement des pilônes de Karnak. Dans cette dernière localité, M. Maspero a cherché à se rendre compte du mode de construction des maisons et des rues de la ville antique, malheureusement très mal conservée. A Medinet-Abou, la ville romaine est presque intacte; une maison de quatre étages est restée entière; chaque étage a une voûte en briques et un plancher en feuilles de palmier. Des particuliers ont entrepris des fouilles; M. Finders Pétrie a retrouvé à En-Nabireh l'emplacement de Naucratis (voir plus haut, p. 75); dans les fondations du temple, on a trouvé les objets déposés au moment où on a posé la première pierre. Une salle chrétienne a été ouverte au musée de Boulacq.

Séance du 31 juillet. — M. Deloche rend compte de l'état des travaux de dégagement des arènes de Paris. On a mis au jour l'ellipse du *podium*, la scène du théâtre annexé à l'amphithéâtre. Les murs sont mis à couvert et seront restaurés autant qu'il sera nécessaire; enfin on a exécuté une reproduction en relief de l'ensemble des constructions. — M. E. le Blant lit un mémoire intitulé : *le Christianisme aux yeux des païens*, et démontre, à l'aide des parties authentiques des actes des martyrs, spécialement des interrogatoires, à quel

point les magistrats païens, et à plus forte raison le peuple, ignoraient les doctrines véritables du christianisme; l'entente était d'ailleurs à peu près impossible entre païens et chrétiens; ils ne parlaient pas la même langue. — M. S. Reinach donne lecture d'une note sur la mission archéologique qu'il a accomplie en Tunisie avec M. Cagnat. Ils ont retrouvé à Aïn-Dourat, à 18 kilomètres au nord-nord-ouest de Medjez-el-Bab, les ruines de l'emplacement de la ville d'*Uccula*, qui n'était connue que par un document ecclésiastique. A 10 kilomètres plus au nord, ils ont découvert les ruines du *municipium Septimium Liberum Aulodes*, inconnu jusqu'à ce jour. A l'Henchir-Hammâmet, près du mont Gorra, sur le bord du ruisseau appelé encore aujourd'hui Thibar, existait la ville de *Thibard;* enfin à 12 kilomètres plus loin, au lieu dit Kourbatia, sur la route de Teboursouk, on voit les ruines d'un ancien municipe appelé *Thimbure*. MM. S. Reinach et Babelon ont copié une intéressante inscription mentionnant le *Saturnus Achaiae* ainsi nommé pour le distinguer du Saturne punique dont le culte était prohibé :

SATVRNO·ACHAIAE·AVG·SACR
PRO·SAL·IMP·CAES·ANTONINI·AVG·PII P P
GENS·BACCHVIANA·TEMPLVM·SVA·PEC·FECERVNT·ID·DEDIC
CANDIDVS·BALSAMONIS·FIL·EX·XI·PR·AMPLIVS·SPATIVM·IN·QVO·TEMPLVM·FIERET
DONAVIT

Saturno Achaiae Aug(usto) sacr(um). Pro sal(ute) imp(eratoris) Caes(aris) Antonini Aug(usti) Pii, p(atris) p(atriae), gens Bacchuiana templum sua pec(unia) fecerunt, idemque dedic(averunt). Candidus, Balsamonis fil(ius), ex undecim primis amplius spatium in quo templum fieret donavit. — Les noms de la gens Bachuiana et Balsamon sont nouveaux. — M. Hamy, conservateur du musée d'ethnographie, communique un portulan portugais de 1501 ou 1502; les côtes d'Afrique y sont très détaillées jusqu'à Mélinde, lieu où Vasco de Gama et Alvaro Cabral prirent des pilotes maures qui les conduisirent à Calicut. L'Amérique y est figurée d'après les voyages des Cortereal et autres navigateurs portugais antérieurs au milieu de l'année 1502. Les documents de ce genre sont très rares.

Séance du 7 août. — M. C.-G. Gregory lit un mémoire intitulé: *les Cahiers des manuscrits*. Il y étudie la composition des cahiers dont sont composés les manuscrits grecs, recherchant le nombre des feuilles, la manière dont elles sont pliées, la nature du parchemin, etc. Une étude semblable sur les manuscrits des différents pays et des différentes époques rendrait un grand service aux paléographes en aidant au classement des manuscrits.

H. Thédenat.

Le Gérant : E. Thorin.

N°s 20-21 15 Octobre - 1er Novembre 1885

BULLETIN CRITIQUE

AVIS

La mise en pages du n° 20 ayant été retardée par suite du surcroît d'occupations que la période électorale a imposé à notre imprimeur, nous avons réuni les nos 20 et 21, en doublant le nombre des pages, pour que nos lecteurs n'y perdent rien.

100. — **De Deo disputationes metaphysicae,** quas excipit dissertatio de mente S. Anselmi in Proslogio, auctore J. M. Piccirelli, S. J. in Urcesensi collegio maximo S. Theologiae dogmaticae professore. 1 vol. in-8 de 583 pages ; Paris, Lecoffre, 1885.

Ce titre n'a-t-il pas une saveur moyen âge et ne rappelle-t-il pas les temps où fleurissait la grande scolastique? Le livre répond bien au titre. C'est une Théodicée très sérieuse, très métaphysique, très scolastique même; au demeurant, un ouvrage de véritable valeur et l'un des traités les plus méthodiques et les plus complets sur la matière.

L'auteur, après avoir formulé chaque thèse d'une manière nette et exacte, en explique le sens, en définit et précise les termes; il prouve ensuite, en la vieille forme de l'école, ses affirmations et termine en répondant avec vigueur aux objections. Je ne citerai pas les titres des thèses : il faudrait analyser tout l'ouvrage, et l'œuvre serait longue. Les

lecteurs du *Bulletin* savent quelles questions on étudie en Théodicée; les gens du métier, — car tout profane ne saurait savourer ces pages, — remarqueront surtout la façon personnelle, parfois même neuve, toujours profondément sérieuse, dont le P. Piccirelli a traité les questions les plus ardues : la liberté et la prescience de Dieu, le concours et la prémotion physique. Les réserves à faire sont presque nulles et ne regardent guère que la forme. Alors même que sur certains points on ne partage pas la manière de voir du professeur d'Uclès, on ne peut s'empêcher de reconnaître et de louer les qualités très remarquables de son exposition et de ses preuves. C'est en particulier ce que je dirai de la dissertation finale sur le célèbre argument de S. Anselme.

La première dissertation, sur les preuves de l'existence de Dieu, — et ici commencent mes critiques, — me paraît moins remarquable que les autres, et même un peu faible par endroits. Ainsi, dans la preuve morale : Tous les peuples ont reconnu l'existence de Dieu; donc Dieu existe. Ce *donc* aurait besoin, me semble-t-il, d'être plus solidement étayé. Ainsi encore l'argument physique, basé sur la beauté de l'univers, en particulier du règne animal et du règne végétal, aurait paru plus fort, si, au lieu d'une simple affirmation, le professeur avait donné une courte description appuyée d'exemples, de citations et de renvois bien choisis. Il est vrai que ceci ne pouvait se faire en forme. Ce mot m'amène à un autre petit reproche : le R. P. Piccirelli, plus que d'autres scolastiques, est doux dans les formes; il m'est pénible cependant d'entendre appeler « absurde » tout ontologisme même modéré. En revanche, les arguments sont parfaitement en forme; les syllogismes se suivent et s'enchaînent à merveille, et toute la terminologie de l'école est mise en œuvre. Mais, à force d'être logique et d'employer les mots propres, l'auteur a-t-il su éviter tout écueil? Sa méthode trop sèche et trop lourde, l'usage exclusif de la forme dialectique et des mots les plus... métaphysiques rendent la lecture de son livre extrêmement fatigante. Si ce traité renferme pour les professeurs de véritables trésors, il n'est certes pas pour les commençants un appât ni un encouragement. N'y a-t-il donc pas un juste milieu entre Cajétan et M. Caro?

Ces légères critiques ne diminuent pas la haute valeur du traité. L'ouvrage du P. Piccirelli trouvera, auprès des esprits philosophiques, un véritable succès, et ce ne sera que justice. A. Boudinhon.

---

101 — **Antiquarian researches in Illyricum,** by Arthur John Evans, Esq. London, Nichols and sons, 105 pp. in-4°, 1884.

Ce travail a été publié dans le tome XLVIII, 1re partie, de la *Société des Antiquaires de Londres*. M. Evans, pour le préparer, a parcouru le

pays, copiant les inscriptions, recherchant les antiquités, recueillant les traditions locales ; il a été ainsi amené à proposer plus d'une opinion nouvelle ; j'en indiquerai sommairement quelques-unes ; elles ne suffiront pas à donner une idée exacte de l'abondance des renseignements contenus dans ce mémoire.

M. Evans a divisé son travail en deux parties. La première a pour titre les noms des trois localités qui y sont étudiées : *Epitaurum* (Ragusa-Vecchia), *Canali*, *Risinium* (Risano).

M. Evans n'admet pas, avec M. Mommsen (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, p. 287), que la ville d'Epitaurum ait occupé le site de Puvlaka avant d'être transportée, pour des raisons inconnues, au lieu appelé aujourd'hui Ragusa-Vecchia. Ce dernier emplacement fut, selon lui, dès l'origine, celui d'Epitaurum. Cette ville n'a pas été, comme le croient la plupart des auteurs (1), détruite par les Goths, en 265 ; elle disparut probablement en 649, date que l'auteur établit en corrigeant, par une ingénieuse conjecture, un texte de Constantin Porphyrogénète.

Le district de Canali doit son nom à l'aqueduc romain qui alimentait Epitaurum. Des noms de lieux et certains types accusent la survivance dans ce pays de l'élément romain. A mi-chemin entre Epitaurum et Risinium, à Sueti Ivan, existait une ville romaine ; M. Evans y a trouvé un fragment d'inscription mentionnant un duumvir.

Risinium ou Rhison était une place fortifiée. C'est là que se réfugia la reine des pirates illyriens Teuta, défaite par les Romains. On connaît la célèbre inscription de Lambèse, qu'un légat de Numidie, plus dévot que poète et originaire de Risinium, dédia à Medaurus son dieu national (2) :

Moenia qui Risinni Aeacia, qui colis arcem
Delmatiae, nostri publice Lar populi,
Sancte Medaure... etc.

Ces *moenia Aaecia* ont quelque peu exercé les archéologues. M. Evans propose une explication nouvelle : — les rois d'Épire se disaient descendants d'Achille, fils d'Eaque ; l'un d'eux portait simplement le nom d'Eacide ; or on sait quels liens étroits unissaient les familles régnantes de l'Épire et de l'Illyrie méridionale ; la femme de Glaucias, roi d'Illyrie, « erat generis Aecidarum » (3). Les successeurs de Glaucias, qui affectaient d'imiter les Grecs dans leurs coutumes et dans le style de leurs monnaies, ne durent pas négliger cette occasion de se prétendre descendants d'Achille. L'inscription, qui est du temps de Marc-

(1) Entre autres, Cons, dans *La province romaine de Dalmatie*, p. 285.
(2) *C. I. L.*, t. VIII, n. 2581 ; cf. t. III, p. 285.
(3) Justin, XVII, 3.

Aurèle, nous apprend donc qu'à cette époque il existait une tradition attribuant à ces rois la construction des remparts de Risinium ; d'où « Aeacia moenia ». — Quelqu'ingénieuse qu'elle soit, cette hypothèse restera toujours douteuse. Les mots *moenia Aeacia Risinni* ne sont-ils pas, dans ces vers, une périphrase poétique pour désigner, non pas les remparts, mais la ville elle-même ? Il s'agirait alors d'une tradition faisant remonter la fondation de Risinium aux temps héroïques. Que de villes dont les origines ont été entourées de légendes pieusement transmises de génération en génération et aujourd'hui perdues pour nous.

L'étude des monnaies de Risinium démontre que, même sous la domination romaine, cette ville jouit d'une quasi-indépendance et conserva ses rois.

La seconde partie est intitulée : *Notes sur les voies romaines.*

M. Evans étudie d'abord la route de Salonae à Siscia ; il donne le texte rectifié de l'inscription qui fixe le site de l'antique Ausanculio (1), et signale à Lapac l'inscription d'un duumvir.

En suivant la route de Salonae à Narona, l'auteur fixe à Duvno Polje le site jusque-là indéterminé de Delminium.

Il propose de placer l'antique Anderva dans la plaine de Niksic, ville située sur la route de Narona à Scodra (Scutari).

Dans cette partie, la meilleure de son mémoire, M. Evans discute le tracé des routes qu'il a reconnues et le compare aux indications des itinéraires ; il signale en passant toutes les antiquités qu'il rencontre, et, autant que possible, assimile les anciennes localités aux nouvelles.

Des planches et des dessins très bien exécutés mettent sous les yeux les objets dignes de cet honneur; deux cartes, dressées par l'auteur, donnent le tracé des voies, les noms anciens et modernes, et, à l'aide de signes de convention, l'indication des restes antiques.

Ce mémoire, et c'est là son mérite, n'est pas une étude faite dans le cabinet de travail. M. Evans a parcouru le pays dont il parle ; il n'avance rien qu'il n'ait vu ; il ne se sert des livres des autres que pour les contrôler et au besoin les contredire, si bon lui semble. On serait trompé si on cherchait dans cet ouvrage une étude d'ensemble sur l'Illyrie ; on serait au-dessous de la vérité si on voulait y voir de simples notes de voyage. M. Evans veut établir scientifiquement ses affirmations. Tout en donnant à ses recherches la forme de notes plutôt que celle d'un récit coordonné, et en suivant dans son livre le même ordre que dans ses excursions, il a cependant travaillé après coup et a soumis à une critique éclairée les renseignements recueillis. De là est sorti un recueil de matériaux pour l'étude historique et archéologique de l'ancien Illyricum, accom-

(1) *Ephemeris epigraphica*, t. III, n° 570.

pagnés d'un certain nombre de conclusions soigneusement étudiées. Ce plan peu resserré donne place à tous les compléments que l'auteur jugera utiles dans la suite. Bien des questions sont seulement posées ; bien des voies romaines sont tracées au pointillé ; une nouvelle exploration du pays permettrait peut-être de les déterminer avec certitude. M. Évans n'a pas entièrement visité la région sauvage et montagneuse qui forme le centre du pays ; quelques passages de son mémoire semblent indiquer qu'il aura une suite ; il faut s'en féliciter. Les matériaux ne manqueront pas pour de nouvelles recherches ; les nombreuses inscriptions et les beaux débris antiques que l'on trouve fréquemment dans la contrée, prouvent combien elle recèle encore de richesses ignorées (1).

H. Thédenat

---

102. — **H. Beuder.** Littérature romaine, traduite par J. Vessereau, avec introduction et notes par F. Plessis (Nouvelle collection à l'usage des classes. Paris. C. Klincksieck. xx-175 pages.

103. — **F. Kraner.** L'armée romaine au temps de César, ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de M. E. Benoist, professeur à la Faculté des lettres de Paris, par L. Baldy, chef de bataillon du génie, et C. Laroumet, professeur au Lycée de Vanves, avec 5 planches doubles en chromolithographie. (Même collection.) iv-109 pages.

Le précis de M. Beuder est un excellent résumé, qui donne aux élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire les notions élémentaires dont ils ont besoin ; c'est en même temps un bon mémento pour les candidats à la licence. Il méritait donc à ce double titre de faire partie de la collection publiée par la librairie Klincksieck. La traduction est claire et correcte, les notes qui ont été jointes au texte par M. Plessis rectifient parfois et toujours complètent le texte de Beuder. Notons aussi l'indication des principales éditions classiques des divers auteurs, indications qu'apprécieront certainement les étudiants, car elle leur évitera des hésitations qui sont souvent pour eux une perte de temps. Sans doute la valeur de ces éditions n'est pas égale, du moins est-elle toujours suffisante. Deux observations seulement : l'une à propos de la préface, l'autre de l'appendice. Dans la préface M. Plessis est bien sévère pour le moyen âge, qu'il appelle : le triste moyen âge. Il lui accorde à peine « quelques pages curieuses, quelques vers légers et naïfs. » L'appréciation est elle-même légère pour des œuvres comme la *Chanson de*

(1) Cf., surtout Otto Hirschfeld et Schneider, *Bericht über eine Reise in Dalmatien*, dans *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn*, t. IX, pp. 1-84. V. plus loin, dans la Chronique, p. 428.

Roland (1), les récits de Joinville, de Villehardouin, de Froissart, de Comines. Elle est singulière surtout quand on présente au public une histoire de la littérature romaine, qui n'a absolument rien produit avant de subir l'influence grecque. Dans l'Appendice, pourquoi au tableau des docteurs de l'Église qualifier de saints : saint Cyprien, saint Ambroise, etc., et pas saint Léon, saint Grégoire? Les droits sont les mêmes pour les uns et les autres. Enfin à propos des frères Arvales, il eût été bon, ce semble, de citer en note l'ingénieuse traduction de M. Bréal, qui est un vrai chef-d'œuvre de sagacité.

— La publication du travail de M. Kraner sur l'*Armée romaine* est l'œuvre de quatre collaborateurs, ainsi que l'indique le titre. Elle est l'introduction nécessaire à la lecture des *Commentaires* de César et des historiens contemporains. Le résumé de Kraner a été complété d'après des travaux plus récents, puisqu'on y voit cités jusqu'aux *Mélanges Graux* (2). Un passage cependant aurait gagné à être éclairci, c'est celui qui regarde la construction du camp (p. 61-4). Tout le paragraphe est difficile à comprendre. La confusion vient de ce que l'auteur a adopté pour la position du *praetorium* un système qui place celui-ci vers la *porta decumana*, et au contraire les troupes vers la *porta praetoria*. La position contraire paraît beaucoup plus conforme au texte de Polybe, et plus naturelle. En effet, pourquoi la porte serait-elle appelée *praetoria*, sinon par ce qu'elle est voisine du *praetorium*, tandis que la porte *decumana* est après la dixième cohorte comme la *via quintana* après la cinquième? La lecture de l'article CASTRA du dictionnaire des *Antiquités Grecques et Romaines* de Saglio (3) donnera de plus amples éclaircissements à qui les désirerait. De plus la figure de la planche V qui représente un camp romain, se rapporte à l'époque impériale, c'est-à-dire à la description d'Hygin et non à celle de Polybe et est conçue d'après un système tout différent de celui du texte, ce qui augmente la confusion. Dans le texte, la *via quintana* est située entre la *via principalis* et la *porta praetoria*, au contraire, sur le plan, elle est entre la *via principalis* et la *porta decumana*. Sur le plan on chercherait en vain le *decumanus maximus*. Peut-être eût-on pu ajouter aussi aux Appendices quelques notions sur l'*instruction militaire*?

Enfin l'idée de joindre des figures au texte est sans doute excellente, mais, pour ma part, je préfère la reproduction de monuments authenti-

(1) M. Plessis s'en aperçoit lui-même un peu plus loin à propos de la *Chanson de Roland* (p. IX).

(2) J'ai été personnellement très flatté de voir mon travail sur les sous-officiers de la centurie, jugé digne d'être attribué à mon savant maître M. E. Desjardins. (Cf. p. 27, n. 1.)

(3) P. 944 et suiv.

ques aux restitutions de fantaisie, fussent-elles, comme celles qui sont ici, inspirées par les monuments. Malgré ces remarques, dont une seule a quelque gravité, le livre est utile et le lecteur averti en profitera certainement beaucoup.

E. Beurlier.

---

104. — **Della geografia di Strabone**, frammenti scoperti in membrane palimseste, aut. G. Cozza Luzi. Rome, Befani, 1884. Un vol. in-8 de 89 pages.

Voici des fragments qui étaient annoncés depuis une dizaine d'années. En 1875, le savant P. Cozza en avait donné au public un petit avant-goût dans un mémoire lu à l'Académie des Arcades, après quoi un grand silence se fit. Dans l'intervalle il passait de l'abbaye de Grotta-Ferrata à la Vaticane, et il découvrait dans la bibliothèque pontificale de nouveaux fragments du même manuscrit. Nous n'aurons pas perdu pour attendre. Seulement il faudra attendre encore quelque temps pour tout avoir : la présente publication ne contient qu'une vingtaine de fragments, dont aucun ne donne de texte inédit : l'inédit viendra un peu plus tard, et cela fera comme trois découvertes : jusque-là il y aura du Strabon *in petto*.

Le manuscrit auquel appartenaient ces fragments devait être antérieur au VIII^e siècle ; c'est l'opinion émise par le P. Cozza, et à laquelle se sont rangés M. de Rossi et M. Ceriani. On s'en rapportera volontiers à de pareils maîtres. Cependant un fac-similé du manuscrit, à l'usage des gens curieux, n'aurait pas été de trop dans le premier fascicule, d'autant plus qu'il n'y a pas de description technique des fragments et de leur écriture capable d'y suppléer. Autre regret : pourquoi ne nous a-t-on pas donné une restitution courante, ponctuée et accentuée, du texte de ce palimpseste ? On y aurait ajouté des références aux éditions les plus autorisées et le tout aurait été lisible *en soi*. N'est-ce donc rien pour une édition qu'être bien lisible ?

Il n'est guère possible de *classer* ce manuscrit de Strabon ainsi mutilé, mais on peut au moins se faire une opinion sur sa *bonté* relative. De ce chef, on se convaincra qu'il renferme de fortes négligences : la leçon τὰς δ'ἐμφάνως (fr. I, lig. 20-21) n'est pas une leçon neuve, mais la marque d'une omission grave. Dans le seul fragment VII, la leçon ἐν τοῖσ ποιήμασι αὐτῶν est un *bourdon* (lig. 8), la leçon ἀπεστήσαντας une faute de copie (lig. 16), ainsi que ὀρχομενῶν (lig. 18), ainsi que φησιν τῆ ἐλεγείᾳ (lig. 28), ainsi que τὴν δ'ἔδωκε (lig. 34). Ailleurs les variantes sont de nature à faire soupçonner chez le copiste l'intention d'abréger le texte original : témoin la suppression de la citation de Pindare (fr. VI, lig. 19) ; témoin la façon dont il a resserré la fin du passage sur les Korybantes (fr. V, lig. 15 sqq). Tant il y a que, si respectable soit-il pour son antiquité, ce *vaticanus rescri-*

plus semble d'une autorité extrêmement problématique et qui n'est recevable que sous bénéfice d'inventaire. — Il y aura à prendre cependant. Ainsi (fr. I, lig. 29-30) la leçon νοῦν τρέπει πρὸς τὸν ἐνθουσιασμὸν ὅς ἐπίπνευσίν τινα θείαν ἔχειν δοκεῖ paraît plus logique que la leçon du texte reçu. Plus loin (fr. II, lig. 20), τοιοῦτον δὲ καὶ τὸ χαίρειν est tout à fait acceptable ; mais ce qui suit, c'est-à-dire la variante ἀγάλλεσθαι, serait difficile à justifier. Dans le fragment VIII (lig. 15) ἐπὶ μὲν οὖν τούτου τοῦ Τυρταίου vaut une bonne conjecture, etc. Il y a là un triage sévère à faire, dont il pourra sortir plusieurs corrections au texte de Strabon : dès 1876 M. Cobet a montré ce qu'on pouvait faire. (*Mnemosyne*, Nov. Ser. IV, pp. 48 sqq.)

Que le P. Cozza me pardonne quelques chicanes. Est-il sûr que παντελέως soit plus attique que παντέλως (p. 49)? L'orthographe ὀπωρίαις n'a absolument rien de singulier en paléographie ; ce qui est singulier c'est κατάστησιν (p. 31) et surtout τὸ ἐνθουσιασμὸν (p. 16). Quant au passage de Strabon (VIII, 5, 10. Didot, 311, 4) où, sur l'autorité de son manuscrit, il se refuse à voir une lacune : non ; la lacune, relevée par tous les éditeurs, existe, et elle est énorme. Pierre Batiffol.

---

105. — Vingt années de république parlementaire au dix-septième siècle : JEAN DE WITT, GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE, par Antonin Lefèvre-Pontalis, avec un portrait, d'après Netsher. (2 vol. in-8°, de iv-1115 pages ; Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1884.)

Cet ouvrage est un travail historique d'un grand intérêt, puisé aux sources les plus authentiques, disposé avec méthode et écrit avec une élégante simplicité. M. Antonin Lefèvre-Pontalis y a retracé l'histoire des Provinces-Unies pendant la période où cette république parvint à un haut degré de puissance ; elle dut sa grandeur à son travail, à l'étendue de son commerce, à son habile politique et au courage avec lequel elle soutint les luttes les plus dangereuses. Ce petit pays conquis sur la mer par l'industrie humaine, ne réussit pas seulement à s'affranchir de la domination espagnole. Il devint une des principales puissances du xvii^e siècle : sa marine lutta contre celle de l'Angleterre ; il arrêta les conquêtes de Louis XIV par la Triple Alliance et brava la vengeance du roi de France en s'ensevelissant sous les eaux. Le spectacle de ces luttes héroïques est digne de l'histoire. M. Antonin Lefèvre-Pontalis en a accru l'intérêt en rattachant la prospérité de la république des Provinces-Unies à l'influence d'un homme qui, sans afficher les prétentions d'un grand politique, à su par sa prudence, par son habileté et son dévouement à la patrie, la diriger heureusement à travers bien des écueils, lui assurer la liberté, la richesse et la puissance et enfin se sacrifier courageuse-

ment à son devoir. La biographie de Jean de Witt se mêle étroitement à la destinée des Provinces-Unies pendant cette période de vingt ans (1652-1672). Il y a tout à la fois, dans cet ouvrage, une grande leçon morale et un tableau historique du plus vif intérêt.

M. Lefèvre-Pontalis a su rajeunir un sujet souvent traité par le soin consciencieux avec lequel il a consulté et employé les documents que lui ont fournis les archives de la France, de la Hollande et d'autres contrées. Les correspondances de Jean Witt, de Lionne, de d'Estrades, de Pomponne, de Louvois et de beaucoup d'autres personnages, lui ont permis de ne pas s'arrêter à la superficie des événements; il a cherché, dans leurs lettres, les mobiles de leurs actions et il a réussi à peindre les principaux acteurs de ces drames par leurs paroles mêmes. Cette méthode, qui peut seule satisfaire aux exigences de la critique moderne, a cependant ses inconvénients. Elle ralentit et embarrasse le récit par des citations perpétuelles. M. Lefèvre-Pontalis a su choisir habilement des textes courts et caractéristiques qui ne fatiguent pas le lecteur. Un autre danger vient de la nature même des correspondances diplomatiques destinées souvent à déguiser la vérité. C'est au discernement de l'historien qu'il appartient de peser la valeur des témoignages et de ne pas se laisser égarer par le mensonge. M. Lefèvre-Pontalis a fait preuve d'une critique judicieuse dans l'appréciation des nombreux documents cités dans son ouvrage.

Je n'ai aucune compétence pour parler des textes hollandais que cite M. Lefèvre-Pontalis. D'autres l'ont fait, et leurs critiques mêmes prouvent avec quel soin l'auteur a étudié les archives publiques et privées de la Hollande. Je n'insisterai que sur des questions qui touchent autant à la France qu'aux Provinces-Unies. Par une tendance naturelle à tout écrivain, M. Lefèvre-Pontalis a épousé avec chaleur la cause du peuple dont il retraçait l'histoire, et a été porté à ne voir que les mérites des Hollandais et de leurs chefs là où les écrivains français signalent des défaillances ou des actes de mauvaise foi. Ainsi le stathouder Frédéric-Henri est loué sans restriction par M. Lefèvre-Pontalis dans le passage suivant (1) : « L'un des premiers capitaines de son temps par l'opiniâtre fermeté de ses desseins, il se montra, pendant plus de vingt ans, aussi habile à conduire les opérations militaires qu'à rétablir et à conserver le bon accord intérieur, etc. » Le maréchal de Gramont, qui fut chargé de plusieurs missions auprès de ce stathouder, en fait un portrait bien différent : « Le maréchal de Gramont, dit-il dans ses mémoires (2), l'alla

(1) T. I, p. 36.

(2) *Mémoires*, p. 269 de l'édition Michaud et Poujoulat. Le maréchal y parle toujours de lui à la troisième personne.

trouver dans son camp (1), pour conférer avec lui de tout ce qu'il y avait à faire pour une entreprise de cette importance (2); mais il ne fut jamais si surpris que lorsque, voulant entrer en matière et recevoir ses ordres, il (le stathouder) le prit par la main, et après avoir fait deux tours de chambre assez vite sans proférer une parole, il lui demanda s'il voulait danser une courante à l'allemande avec lui, et que c'était le temps de le faire ou jamais. Le maréchal de Gramont s'aperçut bientôt de quoi il était question, dansa la courante du mieux qu'il put, puis fit promptement sa révérence et alla trouver le prince son fils pour lui dire qu'il n'attendît plus rien de solide et de sensé de la part de son père, parce qu'il était devenu radicalement fou. » M. Lefèvre-Pontalis, qui cite ailleurs les *Mémoires du maréchal de Gramont*, sans en contester l'autorité historique, aurait peut-être dû mettre quelque ombre au portrait trop flatté de Frédéric-Henri.

L'assemblée des états généraux des Provinces-Unies obtient aussi son approbation complète pour avoir conclu, en 1648, un traité particulier avec l'Epagne, sans tenir compte des réclamations de la France. « Les Provinces-Unies, dit M. Lefèvre-Pontalis (3), et en particulier la province de Hollande, ne pouvaient se passer de la paix. Une fois affranchies, elles voulaient jouir à l'aise de leur délivrance et refusaient de se ruiner au service de la France, qui, *en repoussant les propositions de l'Espagne*, avait rendu presque justifiable la défection de ses anciens alliés. »

M. Lefèvre-Pontalis, qui aime et recherche la vérité, tranche ici bien rapidement des questions fort controversées et sur lesquelles il nous permettra de n'être pas de son avis. Les Provinces-Unies étaient liées à la France par le traité du 1er mars 1644, et s'étaient engagées à ne pas conclure la paix sans son assentiment, de même que la France avait promis de ne pas traiter avec l'Espagne sans le consentement de son alliée. Il y a donc eu, de la part des Provinces-Unies, violation d'une alliance librement contractée et solennellement jurée. Pour justifier cette infraction au traité, qui avait contribué à assurer leur indépendance, M. Lefèvre-Pontalis allègue deux motifs : d'abord le désir de *jouir à leur aise* de leur délivrance, et ensuite l'obstination de la France à repousser les propositions de l'Espagne. Je pense que M. Lefèvre-Pontalis attache peu d'importance à la première considération, qui consisterait à placer l'intérêt au-dessus de la justice et à sacrifier la bonne foi au désir du bien-être. Il a l'esprit trop élevé pour soutenir

(1) C'est en 1646 que se passe la scène racontée par Gramont. Le stathouder commandait à cette époque l'armée des Provinces-Unies.
(2) Il s'agissait du siège d'Anvers.
(3) T. I, p. 38.

une pareille doctrine. Quant au reproche adressé au gouvernement de la France d'avoir repoussé avec obstination les propositions pacifiques de l'Espagne, il n'est pas nouveau. Les ennemis de Mazarin, qui dirigeait, en 1648, la politique extérieure de la France, n'ont pas manqué de s'en faire une arme contre lui. Le Cardinal leur a répondu ; et M. Lefèvre-Pontalis, qui a consulté avec fruit les archives des Affaires étrangères, aurait pu y lire la justification du ministre. Comme elle n'a pas encore été publiée, je demande la permission de la mettre sous les yeux du lecteur, qui l'appréciera.

Dans une dépêche du 23 mars 1651 (1), Mazarin érivait au comte de Brienne, secrétaire d'État, chargé spécialement des affaires étrangères :

« Vous savez si j'ai empêché la conclusion de la paix et avec quelle sincérité a parlé là-dessus M. le duc de Longueville, même dans un temps qu'il n'était pas obligé de prendre ma défense (2), et s'il n'a pas dit diverses fois dans le Conseil, après son retour de Munster, qu'il n'avait jamais pu reconnaître à quelles conditions les Espagnols donneraient les mains, si elle (la paix) eût pu se faire. Ce prince, qui en avait si gande passion pour le bien de la France et pour sa gloire particulière, et ceux qui l'accompagnaient en cet emploi, n'eussent pas manqué de la conclure, ou d'envoyer courrier sur courrier à la Cour pour faire savoir ce qui les en empêchait. Car de dire que l'on eût des ordres secrets pour la traverser, outre que c'est la plus grande supposition qui ait jamais été imaginée, il n'y a pas d'apparence qu'un prince de la condition de M. de Longueville eût souffert d'être traité avec ce mépris. Il n'y a personne qui puisse mieux que vous faire foi de cette vérité, puisque ces prétendus ordres ne pouvaient passer que par vos mains (3), et que, s'ils fussent venus de quelque autre que du roi, M. de Longueville et M. d'Avaux (4) eussent été sans excuse d'y déférer, et obligés de préférer le bien de l'État et le repos de la chrétienté à toute autre considération, et d'ailleur étant deux contre un (5), il était toujours en leur pouvoir de vaincre par leur opinion celle du troisième, en cas qu'elle eût été contraire à la leur. Ce qui montre clairement que c'est une invention malicieuse de ceux qui ne font pas scrupule d'employer des faussetés pour nuire à ceux qu'ils n'aiment pas.

« Vous savez de plus que MM les plénipotentiaires ne se sont pas relâchés autant qu'ils pouvaient pour faire la paix, et qu'ils ont écrit des raisons très concluantes qui les en avaient empêchés, dont la principale était qu'ils n'avaient pas jugé à propos d'épuiser leur pouvoir, parce que leur relâchement n'aurait servi qu'à témoigner de la faiblesse, sans produire aucun bon effet, les ministres d'Espagne n'ayant jamais eu autre but, dans l'Assemblée, que de tirer toujours en longueur la négociation avec la France, pour faire cependant un accommodement séparé avec MM. les États (6), afin qu'étant délivrés de

(1) La copie de cette dépêche se trouve aux affaires étrangères, FRANCE, t. 269, folios 69 et suiv.

(2) Le duc de Longueville, après son retour de l'ambassade de Munster en 1648, s'était déclaré contre Mazarin et fut un des chefs de la première Fronde.

(3) Les ordres du roi devaient être contre-signés par un secrétaire d'État, et Brienne était, comme nous l'avons dit, secrétaire d'État chargé des affaires étrangères.

(4) Claude de Mesmes, comte d'Avaux, était un des plénipotentiaires français au congrès de Munster.

(5) Le troisième plénipotentiaire était Abel Servien, que l'on prétendait avoir reçu des ordres secrets de Mazarin pour s'opposer à la conclusion de la paix.

(6) Les états généraux des Provinces-Unies.

cette guerre-là ils la pussent continuer plus fortement contre cette couronne.

« Dans le temps qu'on savait que les ministres de MM. les États avaient ordre de conclure la paix, sans la France, avec les Espagnols, vous vous souviendrez qu'on fit toutes les diligences imaginables afin qu'elle pût être faite conjointement, et, pour cet effet, on résolut d'apporter toute sorte de facilités à certains points auxquels les Espagnols faisaient semblant de s'arrêter le plus. Vous vous souviendrez aussi qu'en ce temps-là dans une affaire de cette importance, on jugea à propos d'assembler des conseils extraordinaires, qui furent tenus au palais d'Orléans (1), et quelques-uns même chez moi par ordre de Son Altesse Royale, dans lesquels on lisait les dépêches de Munster. On examinait tous les points; on y résolvait les réponses, et après avoir été faites, on les lisait de nouveau dans le Conseil (2) pour voir s'il y avait quelque chose à changer, ajouter ou diminuer, un chacun témoignant brûler d'envie de faire ou dire quelque chose qui contribuât à la perfection d'un si grand ouvrage; mais toutes ces diligences n'aboutirent à rien, et le comte de Penaranda (3) fit connaître à découvert quels ordres il avait, puisqu'il n'eut jamais de repos, aussitôt que la ratification du traité de Hollande fût venue, qu'il ne se fût retiré de Munster, pour n'être pas pressé des médiateurs (4) à l'accommodement avec la France.

« Je n'aurais pas été seulement un perfide mais un insensé, si je n'avais pas travaillé, avec toute l'application imaginable et du meilleur de mon cœur, à l'accomplissement de la paix, puisque, par ce moyen, la tranquillité étant rétablie dans le royaume avec toutes les félicités que la guerre en bannit d'ordinaire, non seulement j'aurais eu part à la douceur et au bien que ce repos aurait produit, mais on m'aurait donné beaucoup de gloire et de bénédictions de ce que j'y aurais contribué, sans que la malice même et l'envie eussent pu fournir de matière pour attaquer ma conduite, ni à l'egard de n'avoir pas su conserver les alliés et amis de la France, puisque j'en avais accru le nombre, ni d'avoir laissé perdre les avantages que le feu Roi avait remportés sur les ennemis, ni d'avoir employé les moyens et les forces de l'État faiblement dans les entreprises qu'on avait faites en Flandre, en Allemagne, en Lorraine, en Italie et en Catalogne pour les affermir en les augmentant par de nouvelles et importantes conquêtes; ni d'avoir manqué à entretenir l'union en la maison royale et le calme dans le royaume, à maintenir les grands et les plus relevés en la disposition de bien servir, ni d'avoir enfin causé la moindre diminution à la haute réputation que la France s'était acquise parmi toutes les nations. »

L'impartialité de l'histoire ne permet pas de ne tenir aucun compte de cette réponse de Mazarin au reproche que lui faisaient les Frondeurs de s'être opposé à la paix. Il invoque le témoignage des personnages les plus importants de l'époque, dont plusieurs étaient ses ennemis. Les considérations qu'il tire de son propre intérêt pour prouver qu'il devait souhaiter la fin de la guerre, méritent aussi quelque attention. Lors

(1) Le palais du Luxembourg qu'habitait Gaston d'Orléans.

(2) Le conseil d'en-haut où siégeaient, en 1648, la reine Anne d'Autriche, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier et le comte de Chavigny. Le comte de Brienne, secrétaire d'État, y faisait le rapport des depêches concernant les relations avec les puissances étrangères.

(3) Gaspard de Bragamonté, comte de Penaranda, était le principal des plénipotentiaires espagnols au congrès de Munster.

(4) Les médiateurs étaient le nonce Fabio Chigi et l'ambassadeur de Venise, Contarini.

même qu'on n'ajouterait pas foi à sa justification, on ne peut se dispenser de l'examiner et de la discuter.

Les critiques que nous avons faites des assertions de M. Lefèvre-Pontalis portent, je le reconnais, sur les préliminaires de l'histoire de Jean de Witt. Dans la suite de l'ouvrage, l'auteur s'est attaché, tout en montrant son admiration pour le rôle de son héros, à rester impartial. Il blâme avec raison l'ambition de Louis XIV, qui, stimulée par Louvois, précipita la France dans une guerre injuste, lui enleva ses anciens alliés et excita contre elle une formidable coalition. Cette lutte est retracée avec le plus grand soin, et le récit est plein de cet intérêt sérieux et vraiment historique, qui naît de la grandeur des événements. Rien n'est donné au drame de fantaisie.

Je n'ai à faire, sur cette partie du livre de M. Lefèvre-Pontalis, que quelques remarques de détail. Il ne s'agit souvent que de *lapsus* imputables à l'imprimeur plus qu'à l'auteur. Ainsi (t. I, p. 286, note 3), l'arrestation du surintendant Fouquet est placée au 3 septembre 1661. M. Lefèvre-Pontalis sait parfaitement qu'elle eut lieu le 5 septembre.

Au tome II, p. 2, le chevalier de Grémonville, ambassadeur à Vienne, est appelé à tort Nicolas Bretel. M Lefèvre-Pontalis a été probablement induit en erreur par la *Biographie universelle* de Michaud, qui, au mot Bretel, a confondu Nicolas Bretel, seigneur de Grémonville, ambassadeur à Venise, de 1643 à 1647, avec son jeune frère, Jacques Bretel, chevalier de Grémonville, ambassadeur à Vienne. Nicolas Bretel mourut en 1648, tandis que Jacques Bretel vécut jusqu'en 1686. Dangeau mentionne la mort de ce dernier à la date du 28 novembre 1686. (*Journal*, t. I, p. 421-422.) (1)

Au tome II, p. 41, on lit : « Louis XIV avait pris l'image du soleil pour emblème avec cette devise : *Nullius impar.* » La prétendue devise : *Nullius impar*, serait difficile à justifier grammaticalement (2). D'ailleurs la médaille frappée en 1673 existe, et porte : *Nec pluribus impar*, allu-

(1) Dangeau l'appelle le *Commandeur de Grémonville*, parce qu'il avait été pourvu d'une commanderie de l'ordre de Malte. Le chef de la famille de Grémonville était Raoul Bretel, président au Parlement de Normandie. Ses nombreux fils eurent un rôle important dans le clergé, l'armée, la magistrature et dans les ordres militaires. Jacques Bretel de Grémonville est cité dans la *Correspondance de Colbert*, publiée par M. Paul Clément (t. VI, pp. 268 et 279); mais la note 6 de la page 278 est erronée. M. P. Clément a fait deux personnages distincts du commandeur et du chevalier de Grémonville L'un aurait eu une commanderie de Malte, et l'autre une abbaye. Le *Journal de Dangeau* prouve que c'était le même personnage qui possédait la commanderie et l'abbaye. « Il laisse une commanderie en Flandre, dit Dangeau en parlant de Jacques de Grémonville; elle vaut pour le moins 20,000 livres de rente; il laissa aussi une abbaye qui en vaut bien autant. » (*Journal*, t. I, p. 422.)

(2) Je ne crois pas qu'il existe d'exemple d'*impar* employé avec le génitif.

sion évidente à la coalition qui se formait alors contre la France et que Louis XIV se promettait de vaincre.

Michel Le Tellier est qualifié de « chancelier » en 1672 (t. II, p. 255); c'est sans doute par distraction, ou par anticipation. Le Tellier n'était, à cette époque, que secrétaire d'État. Ce fut seulement en 1677 qu'il fut promu à la dignité de chancelier, après la mort d'Etienne II d'Aligre.

M. Lefèvre-Pontalis, racontant le passage du Rhin dit (t. II, p. 303) : « La gendarmerie française suivie de la maison du Roi, traversa le fleuve. » Cette phrase ferait supposer que, dans la pensée de l'auteur, la gendarmerie était distincte de la maison militaire du roi ; ce serait une erreur. Les principaux corps de cette maison étaient les quatre compagnies des gardes du corps, les chevau-légers, les *gendarmes* et les mousquetaires.

A ces remarques minutieuses, je dois ajouter une critique plus grave, qui porte sur la fin de l'ouvrage. M. Lefèvre-Pontalis a retracé dans un récit touchant la fin tragique des deux frères Jean et Corneille de Witt; il a indiqué, avec une juste impartialité, sur qui pesait la responsabilité du crime ; la biographie est complète. L'histoire l'est-elle également ? Quatre pages du second volume (1) suffisent-elles pour montrer les conséquences de l'inique entreprise de Louis XIV ? L'ouvrage a débuté par un tableau rapide, mais suffisant dans sa brièveté, où sont exposés l'origine et le développement de la république des Provinces-Unies jusqu'en 1652. En terminant la lecture de cette histoire de vingt années, on attend une conclusion qui indique comment la guerre de Hollande fut le point de départ des nombreuses coalitions qui finirent par épuiser les forces de la France et attristèrent les dernières années du règne glorieux de Louis XIV. Là se trouve la moralité de l'histoire : la juste punition de l'ambition et de l'iniquité. On était en droit d'attendre cette conclusion générale de l'histoire, qui a servi de cadre à la biographie de Jean de Witt.

Ces lacunes ne peuvent faire oublier les mérites que nous nous plaisons à reconnaître et à signaler dans l'ouvrage de M. Antonin Lefèvre-Pontalis ; il a marqué son début dans les travaux historiques par une œuvre de maître. Nous ne pouvons que souhaiter qu'il applique à l'histoire de France les éminentes qualités dont il a fait preuve dans son ouvrage sur Jean de Witt. A. Chéruel.

---

106. — **De la forme dite Inokosna de la famille rurale chez les Serbes et les Croates,** par V. Bogisić, professeur à l'Université d'Odessa, membre de plusieurs Sociétés savantes. (Extrait de la *Revue*

(1) P. 556-560.

de droit international et de législation comparée.) Paris, Thorin, broch. in-8 de 49 pages.

Cette savante dissertation a pour but d'étudier la famille villageoise simple, c'est-à-dire réduite à ses éléments essentiels et primordiaux, père, mère et enfants, chez les Serbes et chez les Croates, et de servir ainsi de complément aux nombreux travaux qui se sont jusqu'ici bornés à envisager la famille rurale composée, sous la forme que les littérateurs appellent *zadruga* ou association domestique de plusieurs familles. C'est de l'oubli immérité dans lequel les auteurs ont jusqu'à présent laissé l'*inokostina* que M. Bogisié prétend la tirer.

Rechercher sur la base des données les plus positives, et en se plaçant au seul point de vue de la propriété, la véritable nature de la forme *inokosna* de la famille villageoise et examiner ses rapports avec les autres formes de famille existant chez ces deux peuples : tel est le double objet de la brochure que nous analysons. Après avoir établi l'existence en Serbie et en Croatie de quatre catégories principales de familles (*zadruga*, *inokosna* ou *inokostina*, urbaine et musulmane), l'auteur fait porter son examen sur les trois premières formes. Il compare d'abord et constate les différences essentielles qui caractérisent la famille urbaine, qui n'est pas sans présenter de nombreuses analogies avec la famille romaine, et la *zadruga* ; puis il se demande de quelle nature est la forme *inokosna*. Une constatation précise des faits l'amène à cette double conclusion : 1° que l'*inokostina* villageoise est considérée comme ayant une nature essentiellement différente de celle de la *zadruga* ; 2° que l'*inokostina* est assimilée, non seulement par son caractère extérieur, mais aussi par son principe, à la famille urbaine. Mais il s'empresse de démontrer ensuite, à l'aide d'une argumentation serrée et de preuves nombreuses, qui sont de nature à entraîner la conviction, que cette conception ainsi résumée, est contraire à la vérité ; en réalité, la famille villageoise simple appelée *inokosna*, est d'une nature différente de celle de la famille urbaine, et elle est, au contraire, identique, quant à sa nature, à ce qu'on est convenu de nommer *zadruga*. « On pourrait même affirmer, écrit-il (p. 40), que ces deux formes de famille ne constituent pour ainsi dire qu'une même institution, n'étant que les deux phases principales de la vie de la famille villageoise en général. » C'est faute d'avoir analysé avec assez de précision cette curieuse institution, et d'en avoir pénétré les caractères intrinsèques propres et véritables, que tant d'erreurs regrettables ont été commises.

P. Louis Lucas,

Professeur agrégé à la faculté de droit de Dijon.

---

107. — Édouard Hervé, **La crise irlandaise depuis la fin du dix-huitième siècle;** Paris, 1885, in-12 de 380 pages.

Entre les nations comme entre les individus il est des sympathies aussi profondes qu'inconscientes, que le temps ne fait qu'enraciner davantage et qui résistent à l'épreuve des événements. Tels sont les sentiments que l'Irlande et la France n'ont point cessé de se témoigner l'une à l'autre : le Français se sent chez lui quand il aborde en Irlande, et l'Irlandais n'a jamais laissé passer une occasion de nous marquer qu'il considère la France comme une seconde patrie, s'associant à ses joies comme à ses douleurs. Cela suffirait à expliquer pourquoi les événements d'Irlande ont si vivement excité l'intérêt du public français.

Après avoir eu la bonne fortune d'être l'objet des études d'hommes tels que Gustave de Beaumont et Mgr Perraud, voici maintenant que les questions irlandaises attirent l'attention de l'un de nos plus brillants publicistes. M. Édouard Hervé vient de consacrer à l'Irlande un ouvrage où l'on retrouve les vues élevées et l'exposition claire, rapide et sobre de l'excellent écrivain. Comme le nom de l'auteur le faisait présager, le livre de M. Hervé est surtout une histoire parlementaire et politique de l'Irlande depuis la fin du xviiie siècle : on y trouvera exactement indiqués les mobiles divers, luttes de parti, crises intérieures, influences étrangères, mouvements populaires, qui inspirèrent ou modifièrent la conduite tenue vis-à-vis de l'Irlande par les hommes d'État et les assemblées politiques de la Grande-Bretagne. Tous ces événements, dont l'exposé détaillé remplirait des volumes, sont sommairement racontés par M. Hervé dans un récit assez bien ordonné pour que l'on suive sans la moindre fatigue le développement des difficultés où se débattent de nos jours le Parlement et les électeurs du Royaume-Uni.

M. Hervé a fait un résumé ; par conséquent il a sacrifié les questions auxquelles il n'attribuait qu'une importance secondaire, ou qu'il considérait comme résolues. On regrettera cependant que l'adoption de ce plan l'ait réduit à effleurer, sans les approfondir, les matières si graves de l'organisation de l'enseignement et du désétablissement de l'Église officielle. A l'heure où chez nous des sectaires dont la haine aveugle est doublée d'une grossière ignorance, dissertent à perte de vue sur les relations de l'Église et l'État, il n'eût pas été inutile de faire connaître au public avec quels ménagements et quel respect des droits acquis, M. Gladstone s'est comporté vis-à-vis de l'Église établie d'Irlande, si illégitimes que pussent paraître les titres de cette Église fondée sur la conquête, et si infime que fût en réalité le nombre de ses fidèles. A l'heure où les tendances autoritaires donnent l'assaut à la liberté d'enseignement, il eût été bon de montrer les conséquences du régime qu'avait introduit

la suprématie protestante pour exclure les catholiques de la haute culture intellectuelle, et les généreux efforts faits par les Irlandais pour s'affranchir de cette oppression : on sait que ces efforts ont amené les deux partis anglais à adopter des mesures réparatrices qui n'attendent plus que leur dernier complément (1).

S'il néglige ainsi deux des branches maîtresses du mancenillier à l'ombre duquel, suivant la parole célèbre de M. Gladstone, l'Irlande gisait depuis des siècles, M. Hervé s'occupe bien davantage de la troisième de ces branches, je veux parler de la question agraire ; il la suit à travers toutes les vicissitudes qu'elle a traversées depuis cinquante ans. Il fait connaître le misérable état des fermiers à l'année, si nombreux sur les grands domaines de l'Irlande, sans insister assez à mon avis sur deux faits caractéristiques du régime irlandais : je veux parler de la ruine à peu près complète de toute industrie, d'où il résulte que l'homme du peuple ne peut vivre que de la culture ; — et en second lieu, de cette habitude générale en Irlande d'après laquelle les travaux d'entretien ou d'amélioration des exploitations agricoles sont presque toujours exécutés par les tenanciers et à leurs frais. En d'autres termes, les propriétaires irlandais ont le monopole de l'instrument unique qui fait vivre le peuple, et cet instrument unique est entretenu et perfectionné par le peuple. Ce sont là des faits qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on traite des affaires de l'Irlande.

Je n'ai pas à énumérer ici les griefs des petits fermiers, exposés à des élévations excessives de fermage ou à des évictions arbitraires et désastreuses. Il y a longtemps qu'on avait constaté les fruits amers produits par un tel régime : je ne crois pas que M. Hervé ait suffisamment indiqué le côté à la fois odieux et navrant des expulsions en masse qui attristèrent si souvent l'Irlande et entachèrent la réputation de trop nombreux propriétaires. Ces scènes douloureuses ont laissé dans la population irlandaise des souvenirs qui ne sont point effacés et qu'il faut citer parmi les causes prochaines des événements actuels.

Aux plaies de ce régime, le Parlement de Westminster, sous l'empire de la nécessité (ce n'est jamais que pressé par la nécessité qu'il s'est occupé de l'Irlande) a appliqué un double remède. Le premier a été l'intervention de l'État dans les relations entre propriétaires et fermiers, afin de les mettre en harmonie avec les exigences de l'équité : c'est ainsi, par exemple, que l'acte de 1881 permet aux fermiers d'obtenir des tenures dont le fermage est déterminé, non par la convention, mais par le juge. Par cette mesure, au grand scandale des économistes, le législateur a

(1) Une observation de détail : le docteur Croke, qui est archevêque de Cashel, n'est point primat d'Irlande, comme l'écrit M. Hervé (p. 347) ; ce titre est réservé à l'archevêque d'Armagh.

résolument sacrifié le principe de la liberté des contrats, principe que je tiens pour inapplicable aux fermiers Irlandais : au risque d'être taxé de socialisme, j'ai essayé de le démontrer ailleurs. Le parlement espérait rendre impossibles dans l'avenir les abus du droit de propriété qui avaient trop souvent déshonoré le régime antérieur; il voulait, comme on l'a dit, concilier le droit légal avec ce principe traditionnel, vivant dans le cœur du peuple irlandais, d'après lequel les générations successives de fermiers finissent par acquérir des droits sur le sol qu'elles ont longtemps cultivé. En fait, les actes de 1870 et de 1881 ont transporté au fermier une partie des avantages de la propriété sans accorder aucune indemnité au propriétaire. Il est difficile de déterminer l'étendue du préjudice infligé par ces actes aux *landlords*. En ce qui concerne les réductions de fermages provoquées par l'acte de 1881, M. Hervé les estime en moyenne à 25 pour 100. Cette moyenne est à coup sûr trop élevée; si l'on prend les chiffres du dernier rapport annuel présenté au Parlement (1), on constate les résultats suivants : pour l'ensemble des trois années de 1881 à 1884, la moyenne des réductions prononcées par la Commission agraire est de 19,4 pour cent; celle des réductions résultant des conventions enregistrées par la commission est de 17,1 pour cent. Quoi qu'il en soit, il est certain que les *landlords* ont payé les frais de la tentative de conciliation imaginée par M. Gladstone; c'est, à mon avis, la plus grave critique que l'on puisse adresser à l'acte de 1881. Quels que soient les reproches que mérite la classe des propriétaires irlandais, ils tiennent leurs titres de l'État anglais qui a confisqué à son profit les terres d'Irlande ; c'est la politique anglaise qui a créé la situation dont les conséquences retombent sur les *landlords;* c'est donc l'État anglais qui en est responsable. Ce n'est pas cependant cette critique qui frappe le plus M. Hervé; pour lui le remède est mauvais parce qu'il crée une sorte de copropriété entre *landlords* et fermiers qui s'exècrent. « Il faut, ajoute-t-il, que la terre soit tout à fait au *landlord* ou tout à fait au paysan. »

Supprimer les *landlords* pour constituer une classe de paysans propriétaires, c'est le second remède appliqué par les actes de 1870 et de 1881. On sait qu'en 1881 la Commission agraire fut autorisée à avancer les trois quarts du prix d'achat aux paysans qui trouveraient l'occasion d'acheter leurs fermes: l'État devait se rembourser de ses avances par une série d'annuités échelonnées sur une longue période. Cette combinaison n'eut pas grand succès, parce que les fermiers ne trouvaient pas facilement le quart de la somme qu'ils devaient fournir et aussi parce que les propriétaires, si désireux qu'ils fussent de vendre, réclamaient des prix

(1) *Report of the Irish Land Commissioners, presented to both Houses of Parliament* ; Dublin, 1884. — Ce document donne la situation au 22 août 1884.

trop élevés. Cependant l'idée de multiplier les paysans propriétaires, jadis prônée par Gustave de Beaumont et plus tard par John Bright, possédait le singulier privilège d'être bien accueillie par tous les partis anglais : il y a peu d'années, l'éminent chef des conservateurs, lord Salisbury, la recommandait chaleureusement dans un de ses plus remarquables discours. Aussi le cabinet conservateur a-t-il pu faire voter dans la dernière session un acte qui, sanctionné le 14 août 1885 (1), a grandement amélioré la législation : désormais la Commission agraire est en mesure d'avancer aux fermiers, non plus les trois quarts, mais la totalité du prix d'achat. Une difficulté subsiste : les propriétaires se montreront-ils disposés à traiter à des conditions raisonnables? Les fermiers se préoccuperont-ils sérieusement de profiter des avantages que leur offre la loi nouvelle, sans se laisser leurrer par l'espérance d'une confiscation révolutionnaire qui serait un jour prononcée en leur faveur ! Les chefs du parti national encourraient une lourde responsabilité, s'ils n'éclairaient pas là-dessus l'opinion populaire.

En attendant, le parti national ne désarme pas : plus que jamais il réclame le *Home Rule*, c'est-à-dire le gouvernement de l'Irlande par un Parlement exclusivement irlandais ; tel est le vœu que les nationaux placent impérieusement au premier rang de leurs revendications. M. Hervé semble croire à la probabilité d'une transaction qui serait, soit l'établissement, entre Londres et Dublin, d'un dualisme analogue à celui de l'Autriche-Hongrie, soit la transformation prochaine de l'Empire Britannique en une confédération d'États indépendants, ayant chacun leurs Parlements séparés, et reliés au sommet par un Parlement Impérial qui ne serait pas plus anglais qu'irlandais ou australien : on sait que cette dernière combinaison répond assez bien aux idées fondamentales du plan récemment exposé par M. Chamberlain, le chef du *Caucus* de Birmingham (2). En tous cas le parti national irlandais marche avec ensemble à l'assaut de l'Union législative que les conservateurs et les whigs défendront résolument, mais que les radicaux pourraient bien un jour abandonner. L'avenir dépend de l'importance que les prochaines élections donneront aux radicaux et au parti national dans le Parlement.

Il y a d'ailleurs bien des éléments d'affinité entre le parti radical anglais et le parti national irlandais. Le triomphe du *Home Rule* en Irlande serait sans doute le triomphe d'une démocratie dont la direction passerait bientôt des chefs actuels du parti à des démagogues dont le despotisme

(1) *Purchase of Land* (Ireland) *Act* ; 48-49 Vict. ch. LXXIII.
(2) Voyez notamment le *Nineteenth Century*, n° de juillet. Rapprochez-le d'un remarquable article écrit dans un sens conservateur par E. W. O'Brien, dans la même revue, n° de septembre 1885.

égalerait l'ignorance. La tyrannie grossière d'une démagogie nationale serait-elle moins funeste à l'Irlande que l'oppression d'une aristocratie étrangère? L'esprit catholique du peuple irlandais résisterait-il aussi longtemps à l'influence pernicieuse des démagogues qu'il a résisté à la persécution légale des protestants! Ceux qui ont vu la démagogie à l'œuvre ont bien le droit d'en douter. P. FOURNIER.

---

108. — **Questions mérovingiennes,** par Julien HAVET. — I. *La formule* N REX FRANCORUM V. INL ; — II. *Les découvertes de Jérôme Vignier*. — Paris, H. Champion, 1885. (Extraits de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*.)

Ces deux dissertations, la seconde surtout, ont une telle importance, que, bien que nous n'ayons pas l'habitude de rendre compte des tirages à part, elles doivent cependant être signalées le plus ostensiblement possible à l'attention de notre public.

La première est consacrée à établir que le sigle *v. inl.* qui se lit en tête des diplômes des rois mérovingiens (*Childebertus rex Francorum v. inl.*) ne doit pas être lu *vir inluster* comme on l'a fait jusqu'ici, mais *viris inlustribus;* qu'il ne représente pas une qualification prise par le roi, mais un titre appartenant aux destinataires de ses chartes. Toutes les fois que les deux mots sont écrits en toutes lettres dans des diplômes mérovingiens, authentiques et originaux, ils se lisent *viris illustribus* et non *vir inluster*. Il est du reste invraisemblable que les rois francs se soient parés d'un titre qui, au VIe siècle, n'avait point un éclat en rapport avec la dignité quasi-impériale à laquelle ils prétendaient. Ce titre convenait au contraire très bien aux grands fonctionnaires de la hiérarchie mérovingienne ; il fut porté, en particulier, par le maire du palais. Lorsque Pépin se fut élevé à la dignité royale, sa chancellerie conserva, entre autres formules du temps où il n'était que maire, la qualification de *vir inluster ;* ces deux mots sont écrits plusieurs fois en toutes lettres en tête des diplômes carolingiens, tant sous Pépin que sous Carloman et Charlemagne, jusqu'à l'année 775, où il fait place à la formule *patricius Romanorum*.

Dans le second mémoire, M. Julien Havet examine un groupe de documents ecclésiastiques de la fin du Ve siècle, que tout le monde jusqu'à présent a considérés et employés comme parfaitement authentiques. Il démontre, et sa démonstration est décisive, que ces documents ont été fabriqués dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Donnons-en d'abord la liste :

Le testament de saint Perpétue, évêque de Tours;

L'épitaphe du même évêque ;

Le diplôme de Clovis portant fondation du monastère de Saint-Mesmin, près d'Orléans;

Les actes du colloque entre les évêques ariens et les évêques catholiques du royaume bourguignon sous le roi Gondebaud;

La lettre de saint Léonce d'Arles au pape Hilaire;

Une lettre de saint Loup de Troyes à Sidoine Apollinaire;

Une lettre du pape Gélase à Rustique, évêque de Lyon (Jaffé, 2e éd., 634);

La célèbre lettre du pape Anastase II au roi Clovis, pour le féliciter de sa conversion (Jaffé, 745);

Une lettre du pape Symmaque à saint Avit de Vienne, à propos du conflit entre Vienne et Arles (Jaffé, 746).

Qu'on se le dise et que ceux qui n'auraient point fait usage de ces documents s'empressent de remercier le Ciel.

La fausseté de chacune de ces pièces est démontrée à part, d'après le contenu de chacune d'elles. Elles ont d'ailleurs contre elles un même argument extrinsèque, c'est qu'elles n'ont jamais été vues dans aucun manuscrit, ancien ou du moyen âge. On ne les connaît que par l'édition qu'en fit dom d'Achery, en 1664, dans le tome V de son *Spicilegium*. Or d'Achery les avait tirées des papiers d'un Oratorien de ses amis, mort dans l'année même. Cet Oratorien s'appelait Jérôme Vignier.

C'était, me dit le P. Ingold, qui connaît tous les Oratoriens d'autrefois, un homme irréprochable d'ailleurs, de bon renom dans sa congrégation, où il exerça plusieurs fois les fonctions de supérieur local. On a de lui un livre publié en 1649, *la Véritable Origine des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Austriche*, où il s'efforce de rattacher la maison d'Autriche à la famille de sainte Odile et de saint Léon IX. Pour y parvenir il met en avant une pièce qu'il dit avoir découverte dans des circonstances fort romantiques: on est maintenant autorisé à s'en défier. Cette publication prouve déjà que Vignier ne se bornait pas à composer des pièces fausses, mais qu'il se permettait de les éditer et de s'en autoriser comme de documents authentiques. Du reste une petite Préface de son crû, trouvée par d'Achery en tête du faux colloque de 499, montre qu'il avait l'intention de le mettre en circulation. D'Achery, qui était au courant de ses projets, nous apprend qu'il avait en manuscrit divers ouvrages, en particulier une histoire de l'église gallicane. C'est sans doute pour celui-ci qu'il avait confectionné les documents ci-dessus et quelques autres encore, dont le titre seulement est indiqué par d'Achery, par exemple un concile de Bordeaux, du IVe siècle. Tous ces travaux étaient, au moment où mourut l'auteur, non pas à l'état de projet, mais en manuscrit. S'ils n'ont point vu le jour, c'est, dit toujours d'Achery, parce que *nescio quis illius gloriæ immo litterariæ utilitati invidens*

clam inscio herede surripuit omnia. Ici je me permettrai une conjecture. Cet inconnu qui, à l'insu de l'héritier, fait disparaître les manuscrits de Vignier, ne pourrait-il pas être ou son confesseur ou quelque autre personne de confiance, chargée par lui *in extremis* d'arrêter une mystification littéraire toute préparée.

Ce n'est pas, qu'on le remarque bien, une absolution, même conditionnelle, que je donne ici à Vignier. Je souhaite qu'il ait fini par s'apercevoir qu'il allait commettre une mauvaise action et que sa conscience enfin l'ait emportée sur sa vanité littéraire. Mais il avait préparé le coup avec une rare habileté, il faut le reconnaître, puisque tant de gens s'y sont laissés prendre; il est impossible de lui épargner la flétrissure qui pèse sur le jésuite La Higueira, auteur de tant de fausses pièces espagnoles, sur le chartreux Polycarpe de la Rivière, dont les fictions en ont imposé aux auteurs du *Gallia christiana* et vicié l'histoire ecclésiastique ancienne du midi de la Gaule, aux Ligorio, aux Pratili, aux Galletti et à tant d'autres fabricateurs de fausses inscriptions dont les noms et les méfaits, — triste martyrologe, — sont stigmatisés en tête de chacun des volumes du *Corpus inscriptionum latinarum.*

Il faut du reste écarter l'hypothèse d'une mystification de Vignier lui-même par quelque charlatan comme Simonidès ou Vrain-Lucas. Vignier ne parle jamais d'un tel intermédiaire. C'est lui-même qui a découvert le manuscrit dont il se sert à propos de sainte Odile. C'était un homme instruit, en relation avec les savants bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Il lui eût été facile de découvrir la fraude s'il n'en eût point été l'auteur. Dieu lui fasse miséricorde! Mais dans l'autre monde il fera bien de ne pas se rencontrer sur le chemin de feu Tillemont.

L. Duchesne.

---

109. — **Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge**, édités intégralement ou analysés par Louis Blancard, t. I[er]. Marseille, 1884, imp. Barlatier-Feissat, in-8 de LX et 417 pages.

Le premier volume comprend deux des quatre séries des documents qui formeront l'ensemble de l'ouvrage publié par M Blancard. La première série se compose de cent cinquante-deux actes relatifs au commerce des Manduels, négociants marseillais, qui tinrent une place considérable dans la ville de Marseille jusqu'en 1264, date du supplice de Jean de Manduel, condamné pour crime de lèse-majesté à la suite d'un complot contre Charles d'Anjou. Comme ses biens meubles et immeubles furent confisqués, tous ses papiers d'affaires vinrent aux archives centrales, et de là aux archives du département où M. Blancard a eu la bonne chance de les retrouver. La seconde série est composée de trois cent soixante-dix actes intitulés: « Les notules commerciales d'Almaric ». Giraud Alma-

ric exerça à Marseille la charge de notaire communal et central pendant la seconde moitié du XIIIe siècle. Lorsque nous aurons le second volume, qui sera complété par une table générale, on aura une mine inépuisable de renseignements authentiques sur les pèlerinages, le nolisement des navires pour les expéditions de Terre-Sainte, le commerce, et aussi sur une foule de personnages qui ont déjà leur place dans l'histoire. — La troisième série portera le titre de : *Les commandites commerciales des béguines de Renbaud, congréganistes marseillaises du* XIIIe *siècle.* On y verra comment cette association de femmes pieuses, non cloîtrées et conservant la libre administration de leurs biens, s'entendaient à faire valoir leur argent. — Enfin sous le titre de : *Pièces commerciales diverses, tirées des archives marseillaises du* XIIIe *siècle*, M. Blancard donnera une quatrième et dernière série formés d'actes empruntés à différents fonds.

Nous ne terminerons pas ce bref aperçu d'un livre rédigé avec le soin, la critique et l'érudition que M. Blancard apportte à tous les travaux sans signaler, dans la préface, les pages consacrées par l'auteur à la manière d'interpréter les noms d'hommes et de lieux latinisés par les notaires, à la conspiration des Marseillais contre l'établissement de la souveraineté française et à l'histoire du notariat, en Provence, au XIIIe siècle.

A. DE BARTHÉLEMY.

---

110. — **Le vers français ancien et moderne,** par M. ADOLPHE TOBLER, professeur à l'Université de Berlin, traduit sur la deuxième édition par Karl Breul et Léopold Sudre, avec une Préface par M. Gaston Paris. Paris, Vieweg, in-8, XX-204 pages.

Les étudiants qui s'occupent des origines de notre langue et de son évolution historique, manquaient jusqu'à ce jour d'un traité scientifique où ils pussent trouver des données précises sur le développement de la versification française. Le livre de M. Quicherat paru en 1850 sur cette matière était, malgré tous ses mérites, bien loin de répondre à ce besoin: depuis l'époque de sa publication, la philologie romane a marché à grands pas et ses progrès incessants ont apporté une richesse d'informations dont la connaissance est devenue indispensable à quiconque veut se rendre compte du mécanisme et de l'histoire de notre poésie. C'est cette lacune qu'ont voulu combler MM. Breul et Sudre en traduisant le substantiel ouvrage sur le *vers français* de M. Tobler, philologue roman bien connu par ses nombreuses et remarquables publications sur la langue et la littérature du moyen âge. Cet ouvrage n'est que la reproduction d'un cours professé par ce savant à l'Université de Berlin; il a donc été composé en vue des étudiants allemands. Néanmoins il sera

d'une grande utilité à des Français, vu la connaissance profonde que possède l'auteur des secrets de notre versification, la science et la sympathie avec lesquelles il l'a étudiée et l'autorité indiscutable avec laquelle il a résolu les problèmes philologiques qui se rencontraient à chaque pas sur sa route, l'histoire de la poésie étant intimement liée à celle de la langue. Bien des points jusqu'ici obscurs ont été complètement éclaircis par M. Tobler, et l'on n'éprouve qu'un regret après avoir lu son livre, c'est qu'il en ait exclu l'étude de la strophe ; l'auteur, nous l'espérons, tiendra quelque jour à ne pas laisser subsister cette lacune et à compléter son œuvre. Bref, nous ne pouvons qu'encourager tous ceux qui aiment notre poésie à consulter ce petit précis, qui, malgré son apparence modeste, les instruira et leur plaira en même temps. « C'est une étude pleine de charme, écrit M. Gaston Paris dans la préface qui est en tête de la traduction, et, avec un si bon guide, de sûreté ! J'espère que le public français en appréciera l'intérêt et l'attrait, et je voudrais surtout que nos poètes, héritiers, sans trop le savoir, de trente générations qui ont fait et modifié leur lyre, se plussent à se rendre compte de ces créations et de ces transformations successives ; en connaissant mieux de quoi est fait et comment s'est fait leur noble instrument, ils ne pourront que l'aimer et le respecter davantage, et ils oseront peut-être le perfectionner à leur tour, lui rendre des cordes que rien ne force à rester muettes, augmenter la sonorité de celles qu'il possède encore, écarter celles qui ne résonnent plus que par convention, et accomplir enfin dans notre versification une réforme qui devient de plus en plus nécessaire, et qui pourrait être un renouveau pour la poésie elle-même. »

L.

---

111. — **Le monde avant la création de l'homme**. Œuvre de Zimmermann entièrement refondue, complétée et développée par Camille Flammarion. Paris, Marpon et Flammarion, 1885.

La nouvelle publication de M. Flammarion paraît en fascicules et sera prochainement terminée. On connaît la brillante et féconde imagination de l'auteur, l'intérêt et le charme de ses vulgarisations Pourquoi donc s'obstiner à faire de la métaphysique et, qui plus est, de la métaphysique oratoire, dans un livre de géologie? A quoi sert, par exemple, la tirade suivante : « Il n'y a jamais eu plus de création qu'aujourd'hui. La cause première ne s'est pas éveillée un beau jour, après une éternité d'inaction, pour créer le monde ; elle est la force initiale même de la nature : dès le premier moment de son existence, elle agit. L'univers est coéternel à Dieu, et infini comme lui. » (p. 15) Le *premier moment* de l'existence d'un être *éternel*, voilà un singulier langage ; M. Flammarion

répondra qu'il ne faut pas prendre ces termes à la lettre, qu'il y a des formules inévitables dont ne peut se dégager la pauvre pensée humaine. Très bien, mais que M. Flammarion soit plus indulgent pour les théologiens et les philosophes qui n'ont à leur disposition, eux aussi, que ces formules imparfaites et toujours plus ou moins anthropomorphiques. L'essentiel dans le concept *création*, c'est l'idée de la distinction et de la dépendance de la créature par rapport au créateur; il se peut qu'étant donnée notre manière de nous représenter les choses, parler du *commencement* du monde ce soit simplement *traduire* dans le langage à nous cette dépendance radicale des êtres imparfaits; voilà pourquoi, sans doute, saint Thomas d'Aquin et bien des scolastiques ont soutenu la possibilité d'une création *ab æterno* (1). D'abord comment résoudre définitivement un problème qui renferme cette énigme insoluble ; qu'est-ce que le temps ? Mais M. Flammarion ne s'adresse pas à des métaphysiciens et la plupart de ses lecteurs ne verront là et dans les passages analogues que des affirmations panthéistes.

Comment encore, si Dieu est vraiment « inconnaissable », M. Flammarion le connaît-il assez pour l'appeler « Cause première, éternel, infini ? » Ce n'est pas la peine de forger le lourd et équivoque barbarisme « *inconnaissabilité !* » Il est vrai qu'il permet de supprimer le terme bien plus exact du catéchisme : *mystère*.

Mais la fin de la phrase surtout est « inqualifiable » : « En vain mille religions diverses ont eu l'audace naïve d'inventer des dieux à l'image de l'homme ; en vain l'une d'entre elles ose-t-elle prétendre que l'homme peut créer Dieu à son tour et le manger ou le mettre dans sa poche, ce sont là d'inqualifiables extravagances. » Nos lecteurs en seront juges : c'est absolument le style de la librairie anti-cléricale.

Que dirait M. Flammarion si nous improvisions une histoire des temps primitifs, si nous prétendions que le mammouth se promenait dans les forêts houillières et que les trilobites rampaient sur la vase crétacée ? Que nous avons tort de parler de ce que nous ignorons..... Que nos idées en géologie sont trop confuses... Comme c'est bien le cas de notre auteur au sujet du dogme catholique! Où donc a-t-il pris dans la bible que Dieu « gronda ses premiers parents d'avoir succombé à la tentation pour laquelle il venait de créer Ève » (p. 8)... Pensez à votre embarras, cher lecteur, si vous donniez ce livre comme étrennes à un jeune géologue et qu'il vous demandât le sens de cette délicate plaisanterie ! M. Flammarion nous répondra qu'il n'écrit pas pour les enfants. Bien d'autres passages nous le prouvent en effet.

(1) *Sum. theol.* I, q. XLVI, art. 2. — De æternitate mundi contra murmurantes. — *Summa philos.* l. II, c. XXXVIII.

M. Flammarion croit peut-être que nous allons lui chercher querelle au sujet de la théorie évolutioniste qu'il adopte et développe. Mais nous admirons autant que lui cette ingénieuse et grandiose *hypothèse* ce que nous aurions désiré, c'est que M. Flammarion la proposât comme telle et ne l'imposât pas comme un dogme. C'est malheureusement la méthode de l'auteur : affirmer sans hésitation, sans réserves, même sur les matières qui divisent le plus le monde savant. La narration est plus frappante, plus pittoresque, mais n'y gagne rien en valeur scientifique. M. Flammarion aurait dû se méfier davantage de ces théories *à la mode* et se rappeler que beaucoup d'entre elles : théorie de la formation lente des atolls, de la houille, etc... sont battues en brèche et déjà même abandonnées par les meilleurs auteurs.

Au milieu de tous ces squelettes et de ces ruines du passé, surgit tout-à-coup le sceptre de Galilée. Il fallait s'y attendre. Nous n'entamerons pas une discussion au sujet de l'illustre astronome. Il nous suffira de rappeler que *jamais* les tribunaux romains n'ont été regardés comme les interprètes *infaillibles* de la tradition chrétienne. Ils se sont trompés en cette circonstance, — personne ne le conteste (1), — mais c'est le cas de s'écrier avec un savant anglais dont M Flammarion ne contestera pas l'autorité, S. Georges Mivart, catholique fervent et défenseur ardent, lui aussi, de la théorie évolutioniste : « O felix culpa (2) ! » Erreur déplorable en elle-même, sans aucun doute mais qui a eu pourtant un résultat providentiel. Désormais, en effet, il n'est plus possible de prétendre qu'une doctrine appartienne au dépôt de la révélation *par cela seul* qu'elle est communément enseignée par les théologiens et les exégètes. L'unanimité de cet enseignement peut tenir, en effet, à ce que les difficultés n'etant pas encore soulevées, les problèmes n'ayant pas reçu leur exact énoncé, il n'y avait pas lieu à divergences d'opinion. Il faut donc, de plus, que cette doctrine soit universellement enseignée comme *appartenant à la foi* (3). Tel fut, il semble bien, l'opinion de la congrégation du Saint-Office relativement à l'immobilité de la terre, mais, nous le répétons, ce jugement n'avait rien d'infaillible et n'a jamais été confirmé par un document *ex cathedra* du Souverain Pontife.

M. Hébert.

(1) Cfr. Bouix, *la Condamnation de Galilée*, Revue des sciences ecclésiastiques, février 1866.

(2) *Modern catholics and scientific Freedom ;* article publié dans le *Nineteenth Century* et reproduite dans le *Littell's living Age*, du 8 août 1885 (Boston, libr. Littell et C°). M S. Georges Mivart renvoie à un ouvrage sur Galilée récemment publié par le Révérend W. W. Roberts (lib. Parker and C°) et qui doit être des plus interessants, si on en juge par les citations.

(3) Ce point a eté fort bien mis en lumière par M. Motais de l'Oratoire de Rennes, dans son remarquable ouvrage *le Déluge biblique* (Berche et Traplin), chapitre III, pp. 118-171.

NÉCROLOGIE

M. EGGER

La nouvelle de la mort si imprévue de M. Egger a vivement ému le monde des études, et le *Bulletin critique*, où il comptait plus d'un ami et plus d'un disciple, tient à réclamer sa part du deuil commun des lettres.

Émile Egger appartenait à la Carinthie par les origines de sa famille; par sa naissance et par son éducation, il était de Paris. C'étaient des dons héréditaires chez lui que cette puissance remarquable de mémoire, cette patience dans l'investigation du détail; c'étaient des qualités éminemment françaises que ce goût littéraire et cette faculté d'exposition qui distinguent tous ses travaux. Il y joignait une très haute et très vive curiosité : cette curiosité avait exploré tout le champ des lettres anciennes, spécialement des lettres grecques; elle s'était portée de préférence aux points moins connus, moins recherchés aussi de l'histoire littéraire, et elle se trouvait encore assez en éveil pour s'intéresser aux choses de l'archéologie orientale aussi bien que de l'antiquité chrétienne (1). On fera ailleurs la liste exacte de ses œuvres, elle est considérable, et le relevé des articles qu'il donna à la *Revue archéologique*, au *Journal des savants*, au *Journal des Débats*, à la *Revue des Deux-Mondes*, au *Journal général de l'instruction publique* ou dans les comptes rendus de l'Académie des inscriptions, de la Société des Antiquaires de France, etc., on verra partout la marque de l'activité encyclopédique de M. Egger, qui rappelait ces humanistes d'autrefois, dont il a si bien parlé (2).

Il devait par là même être un initiateur. Élève, puis successeur de Boissonade, par des éditions comme celles qu'il a données de Longin, de Festus, de Varron, de la *Poétique* d'Aristote, il fut le trait d'union entre l'ancienne école française de philologie et la nouvelle. Par son *Apollonius Dyscole*, par ses *Notions élémentaires de grammaire comparée*, il inaugura chez nous l'étude de la grammaire historique. La paléographie lui doit en grande partie la publication des papyrus grecs de Paris que Letronne n'avait pu terminer. L'épigraphie surtout ne sau-

(1) M. A. Sabatier a bien parlé de ce dernier trait dans le *Journal de Genève* du 6 septembre.

(2) Voyez son *Histoire de l'Hellénisme en France*. M. Max. Egger rééditera sans doute ce livre devenu rare, à la suite de l'*Histoire de la critique chez les Grecs*, dont une nouvelle édition, préparée par son père, est sous presse.

rait oublier ce qu'il fit pour elle, depuis ce petit livre qui était, en 1844, quelque chose de bien nouveau, les *Epigraphices graecae specimina selecta in usum praelectionum academicarum*, jusqu'à l'espérance qu'il eut un instant d'entreprendre, avec l'Académie, l'édition d'un *Corpus* des inscriptions latines, projet réalisé par l'Académie de Berlin. « Les premiers venus sont vite dépassés, » et on est tenté de les trouver ensuite superficiels : on oublie qu'ils ont ouvert le sillon. — M. Egger fut un maître. Il le fut autant par l'autorité de son expérience et la justesse de son jugement que par sa bienveillance. Son esprit avait l'hospitalité large qui s'ouvre à toutes les idées et qui d'abord n'en décourage aucune. Son érudition, comme sa bibliothèque, était à la disposition du plus humble. Il interrompait volontiers ses importants travaux pour corriger les thèmes grecs d'un modeste candidat à la licence (1). M. Ernest Renan, faisant allusion à des souvenirs intimes de 1845, a écrit ces lignes : « Jeune, pauvre et cherchant ma voie, je trouvai en lui un guide sûr... Avant les facilités maintenant offertes à la jeunesse studieuse et qu'il faut hautement approuver, l'entrée dans les professions savantes était hérissée de difficultés. M. Egger a été, pour une foule de débutants devenus ensuite des maîtres, le meilleur des introducteurs dans la carrière des travaux utiles. »

M. Egger est mort le 30 août 1885. Il avait travaillé jusqu'au dernier jour, et une semaine à peine avant sa mort on lisait de lui dans le *Journal des Débats* un article sur l'inscription de M. Thenon. Les durs loisirs de sa cécité étaient tout remplis de pensées, et nous avons quelque chose de leur inspiration dans ces paroles sereines et fortes, qui sont comme son testament : « ... J'ai toujours tenu à la vie, plus encore pour ses devoirs que pour ses plaisirs; mais je veux me défendre de toute faiblesse et je m'habitue à contempler en face la mort que je prévois. L'âme n'aura pas été surprise, elle est depuis longtemps clairvoyante et résignée : la Providence a ses secrets où je me confie sans murmure. »

Pierre Batiffol.

(1) M. Egger, n'étant que professeur suppléant à la Sorbonne, réunissait une fois par semaine dans son cabinet quelques-uns de ses jeunes auditeurs pour les préparer aux examens de la licence. Parmi les étudiants qui prirent part à ces travaux intimes, on peut citer Louis Étienne, Guillaume Guizot, les deux Lefèvre-Pontalis, Ernest Renan, Mgr Meignan, alors élève des Carmes, et le regretté François Beslay. Voyez la jolie nouvelle de ce dernier, intitulée: *Isis et Osiris, souvenirs d'étudiant*, dans le *Correspondant* du 25 avril 1863. Cette conférence prit fin en 1855, quand M. Egger devint titulaire de la chaire de littérature grecque.

VARIÉTÉS

LA CHAPELLE IMPÉRIALE DU PALATIN

Il y avait au xiv[e] siècle, dans l'enceinte de la ville de Rome, trois églises placées sous le vocable de saint Césaire. Elles sont nommées toutes les trois dans un catalogue du temps, contenant les noms de toutes les églises de Rome qui subsistaient alors, même des églises à peu près détruites et que l'on ne desservait plus (1). Ce sont : Saint-Césaire *de Palatio,* Saint-Césaire *in turrim* et Saint-Césaire sans autre désignation. Comme le catalogue en question est disposé suivant l'ordre topographique, il est facile de retrouver, au moins approximativement, la situation de ces trois églises. La première devait se trouver aux environs de Sainte-Anastasie et de Sainte-Marie *in Cosmedin*, c'est-à-dire près de l'angle du Palatin qui est tourné vers le Tibre. La seconde existe encore; c'est le Saint-Césaire actuel, sur la voie Appienne, à droite, entre l'église des Saints-Nérée-et-Achillée et la porte Saint-Sébastien. La troisième enfin devait se trouver près du pont Sixte (2).

Outre ces trois églises, nous avons connaissance d'un monastère de Saint-Césaire, auprès de la grande basilique de Saint-Paul (3), et d'un oratoire de Saint-Césaire, situé au fond du palais de Latran, dans le vestiaire ou garde-meuble pontifical (4) Notre catalogue ne les mentionne pas, sans doute parce qu'ils n'existaient plus au xiv[e] siècle et aussi, en ce qui regarde le monastère, parce qu'il ne comprend pas la région suburbaine voisine de Saint-Paul.

Une confusion se fit postérieurement au xiv[e] siècle, entre l'eglise de la voie Appienne et celle du Palatin. On transféra à la première la dénomination de la seconde et on l'expliqua en disant que, le Saint-Césaire de la voie Appienne étant voisin des thermes de Caracalla, les ruines de ce grand édifice avaient inspiré l'appellation *in Palatio* (*Antoniniano*). A la longue, cependant, on s'aperçut que les anciens documents ne désignaient jamais ainsi l'église de la voie Appienne ; mais au lieu de chercher le *Palatium* sur le Palatin, ce qui était assez naturel, on imagina d'identifier Saint-Césaire *in Palatio* avec l'oratoire du vestiaire pontifical (5).

(1) Ce catalogue a été publié par M. Urlichs dans son *Codex V. R. topographicus*, Würtzbourg, 1871, pp 170-173.

(2) Elle est nommée entre Saint-Sauveur *de Unda*, qui existe encore, et Saint-Benoît *de Arenula*, qui a été remplacée par la Trinité *dei Pellegrini.*

(3) *Liber pontif.*, n° 405 (Léon III).

(4) *Ibid* n° 270 (Etienne III) ; cf. Vignoli, t. III, p. 53.

(5) Nibby, *Roma moderna*, t. I, p. 168 : Stevenson, *Il cimitero di Zotico*, Modène, 1876, p. 87.

Le catalogue topographique du xiv[e] siècle exclut cette identification de la façon la plus nette ; du reste, il n'est pas difficile de montrer que les deux sanctuaires ne pouvaient avoir rien de commun, si ce n'est le vocable. L'oratoire de Saint-Césaire dans le palais de Latran est mentionné deux fois dans le *Liber pontificalis*, la première fois (1) à propos de l'antipape Constantin II (768) qui, au moment de sa chute, y chercha un asile, comme dans un lieu écarté et secret ; la seconde fois (2), à propos de tentures données à ce sanctuaire par le pape Sergius II (844-847). Les deux textes s'accordent à le placer dans le *vestiarium*. Or le *vestiarium*, bien qu'on n'en puisse assigner l'emplacement avec une précision absolue, était certainement dans le palais intérieur et même dans sa partie la moins accessible au public, du côté du portique de la basilique de Latran. Ce n'est pas en un tel lieu qu'il a jamais pu se former un monastère. Il y avait des monastères au Latran, mais ailleurs ; leurs emplacements sont bien connus. Or Saint-Césaire *in Palatio* était une abbaye ; il figure même en tête de la liste des abbayes romaines, telle qu'on la trouve dans les compilations de Jean Diacre sur la basilique de Latran et de Pierre Mallius sur celle de Saint-Pierre, vers le milieu du xii[e] siècle.

Il faut donc reconnaître que Saint-Césaire *in Palatio* était une église du Palatin, distincte à la fois de l'église de la voie Appienne et de l'oratoire du palais pontifical.

Ceci étant acquis, tâchons de déterminer sa position avec plus de précision. Pour cela, nous n'avons qu'à suivre l'itinéraire tracé par l'auteur du catalogue. Cet itinéraire touche quatre fois le Palatin, à ses quatre angles, sans jamais le traverser. Il part de Sainte-Marie-Majeure et, après quelques circuits dans la région de l'Esquilin, se dirige de Saint-Clément vers Sainte-Marie la Neuve, à la hauteur de l'arc de Titus. Aussitôt après cette église il mentionne Sainte-Marie *in Pallara* (3), actuellement Saint-Sébastien *alla Polveriera*, puis il passe à Saints Côme-et-Damien, fait le tour du Forum et atteint l'autre angle du Palatin à Saint-Théodore. De là il prend par Saint-Georges au Vélabre, et se dirige vers le pont des Quattro Capi, où il franchit le Tibre, et serpente quelque temps dans le Transtévère. Il en revient par le Ponte rotto, d'où il atteint Sainte-Anastasie. Ici il énumère les églises suivantes :

Sainte-Anastasie ;

Saint-Sauveur *de Ludo ;*

(1) N° 270.

(2) Vignoli, *l. c.* Ce passage manque dans les autres éditions.

(3) Cette église est la seule *ancienne* église existant actuellement sur le Palatin, car Saint-Bonaventure et la chapelle de la Visitation sont modernes.

Saint-Césaire *de Palatio;*
Sainte-Marie *de Manu;*
Sainte-Marie *in Cosmedin.*

Puis il continue en suivant le Tibre, indique toutes les églises de l'Aventin, touche à la porte Saint-Paul et, par Saint-Sabas et Sainte-Balbine, atteint la voie Appienne. De là il revient au quatrième angle du Palatin, à Sainte-Lucie *in septem soliis*, et, enfilant le *clivus Scauri*, se dirige vers le Latran.

Revenons à l'angle voisin du Tibre. Des cinq églises indiquées ci-dessus, la première et la dernière existent encore; je ne saurais rien dire de la quatrième, disparue depuis longtemps. Quant à la deuxième, l'appellation *de Ludo* nous oblige à la chercher dans le grand cirque ; mais à quel point précis, c'est ce qu'il est difficile de dire. En somme nous devons chercher aux environs de Sainte-Anastasie, non point dans la direction du Tibre et du Ponte rotto, mais sur le Palatin lui-même. Il ne manque pas d'espace dans cette partie de la colline, ni même d'édifices antiques dans lesquels on a pu installer une église chrétienne.

A quelle date remonte la fondation de cette église ?

Je vais d'abord montrer qu'elle existait en 687. Cette année-là, le pape Conon étant venu à mourir (22 septembre), deux candidats, l'archiprêtre Théodore et l'archidiacre Pascal, se disputèrent sa succession et cherchèrent d'abord à s'emparer du Latran. Le premier, avec ses partisans, parvint à occuper tout le palais intérieur; le second se fortifia dans le palais extérieur, depuis l'oratoire de Saint-Silvestre. Il est inutile d'entrer dans le détail de cette topographie. Qu'il suffise de dire que chacun des deux avait en son pouvoir la moitié du palais pontifical. L'entente paraissant impossible, les principaux fonctionnaires et les chefs de l'armée (*primati iudicum et exercitus romanae militiae*), suivis d'une partie du clergé, se transportèrent au Palatin (*ad sacrum palatium pervenerunt*), dans l'ancien palais impérial. Là, après délibération, ils s'accordèrent à choisir pour pape le prêtre Sergius, qui se trouvait au milieu du peuple assemblé autour d'eux. On l'amena et il fut conduit *in oraculum beati Caesarii Christi martyris quod est intro suprascriptum palatium*.

Je ne parviens pas à comprendre comment on a pu croire que le *sacrum palatium* de ce texte soit la même chose que le palais pontifical. L'épithète de *sacrum* ne peut donner le change : au temps où nous sommes, il est à tout moment question, dans le *Liber pontificalis* et autres documents romains, des *divales iussiones*, des *epistolae sacrae* des empereurs de Constantinople. Quant au mot *palatium*, il a été sans doute employé par la suite pour désigner la résidence pontificale de Latran ; mais je ne connais pas d'exemple de cette acception au VII^e siècle ni au VIII^e. Dans le *Liber pontificalis* elle ne se rencontre pas avant Léon IV

(847-855). Auparavant on dit toujours *episcopium* ou *patriarchium*. Enfin il est clair, par notre texte lui-même, que, les deux moitiés du Latran étant occupées par Théodore et Pascal, ce n'est pas dans ce palais que put se tenir l'assemblée qui élut Sergius.

Mais ce qui achève la démonstration, c'est la phrase suivante. Après avoir raconté que le candidat fut conduit à l'oratoire de Saint-Césaire, le narrateur continue: *Et exinde eum in Lateranense episcopio cum laude adclamationibus deduxerunt. Et quamvis fores patriarchii intrinsecus essent munitae et clausae, tamen pars qui praedictum venerabilem virum elegerat praevaluit et ingressa est.* On n'était donc pas au palais de Latran, puisqu'on y vient, puisque, pour y pénétrer, on est obligé d'en enfoncer les portes.

Ainsi, c'est dans le palais impérial que Sergius fut élu en 687 et c'est dans ce même palais que se trouvait l'oratoire de Saint-Césaire où il fut d'abord acclamé pape.

Mais on peut remonter bien plus haut. La première mention de l'oratoire de Saint-Césaire *in Palatio* se rencontre dans un document du temps de saint Grégoire le Grand. Il s'agit d'une sorte de protocole relatif à l'intronisation de l'empereur Phocas et à la réception officielle de son portrait, cérémonie qui eut lieu à Rome le 25 avril 603. Ce protocole fut tiré par Jean Diacre des archives du Latran et inséré dans sa vie de saint Grégoire (1). Il y est dit : *Venit icona suprascriptorum Phocae et Leontiae Augustorum Romam, VII. kal. maii et acclamatum est eis in Lateranis in basilica Iulii ab omni clero vel senatu : Exaudi Christe! Phocae Augusto et Leontiae Augustae vita! Tunc iussit ipsam iconam domnus beatissimus et apostolicus Gregorius papa reponi in oratorio sancti Caesarii martyris intra palatium.* Il est clair, d'après tout ce que nous venons de voir, qu'il s'agit ici de notre Saint-Césaire du Palatin.

Mais, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cet oratoire est une sorte de sanctuaire officiel, où l'on dépose les images des souverains régnants. S'il est permis de s'exprimer ainsi, Saint-Césaire est la chapelle impériale, l'église du palais. Au VIIe siècle, le palais était encore habité ; il y avait même un fonctionnaire chargé de son entretien, le *curator Palatii Urbis Romae*. Nous avons encore (2) l'épitaphe d'un de ces fonctionnaires, un certain Platon, qui mourut en 686, après avoir présidé à une grande réparation de l'antique édifice.

On voit que le palais avait été remis à neuf, peu de temps avant l'élection de Sergius. C'est là qu'avaient résidé les rois Goths quand ils s'étaient

(1) Cf. Migne, *P. L.*, t. LXXVII, p. 1350.
(2) Marini, *Papiri dipl.*, p. 367.

trouvés de passage à Rome (1); après eux les exarques et même un empereur, Constant II, qui visita Rome en 663, durent s'y abriter aussi. En tout cas, c'était la résidence des gouverneurs de la ville et des chefs de cet *exercitus Romanus* qui joua un rôle si important, au VII[e] et au VIII[e] siècle, dans les révolutions locales.

Rome une fois placée sous la souveraineté du pape, le Palatin cessa d'être une résidence impériale. Les empereurs carolingiens prenaient gîte hors de la ville auprès de Saint-Pierre, au lieu où s'élève actuellement le palais du Vatican. Il est possible que l'*exercitus Romanus* ait continué quelque temps d'y avoir son centre.

C'est en tout cas au IX[e] siècle que nous constatons pour la première fois l'existence d'un monastère auprès de Saint-Césaire. Le *monasterium sancti Caesarii quod ponitur in Palatio* figure au nombre des sanctuaires mentionnés dans la vie de Léon IV (n° 513). Il existait, je crois, depuis quelque temps. Eginhard, en effet, raconte (2) que son notaire, envoyé par lui à Rome pour se procurer des reliques, fut amené à entamer des relations avec un moine grec appelé Basile, *qui hospitium habebat in monte Palatino, apud alios Graecos qui eiusdem professionis erant.* Il y avait donc un monastère grec sur le Palatin. Le nom n'en est point marqué : mais les deux autres anciennes églises du Palatin, Saint Sébastien (ou Sainte-Marie) *in Pallara*, et Sainte-Lucie *in septem soliis*, ne sont jamais mentionnées comme couvents grecs, tandis qu'il n'en est pas de même, on va le voir, pour Saint-Césaire. A la fin du X[e] siècle, un moine grec, saint Sabas le jeune, vint à Rome, envoyé par le patrice d'Amalfi pour solliciter une faveur auprès de l'empereur Othon III. Il descendit dans un monastère de Saint-Césaire, et y mourut après avoir réussi dans sa négociation. La vie du saint (3) ne dit pas où était ce monastère de Saint-Césaire; je crois cependant que c'est encore Saint-Césaire *in Palatio*. D'abord, celui-ci était un monastère grec, le Saint-Césaire près Saint-Paul, s'il existait encore, devait être un monastère latin (4). Quant au Saint-Césaire de la voie Appienne, c'était un monastère de femmes (5).

(1) Anonyme de Valois, c. 67, p. 298 Gardthausen.

(2) *Translatio bb. Marcellini et Petri.* (Migne, *P. L.*, t. CIV, p. 542.)

(3) Pitra, *Analecta*, t. I, p. 311. L'évènement se place entre 989 et 991 (*l. c.*, p. 310, note).

(4) Il avait été fondé pour le service de l'office divin dans la basilique. Or il n'est pas probable que l'on ait alors officié en grec à Saint-Paul.

(5) Dans la vie de Léon III (n° 407) il est question d'un monastère *de Corsas* (des Corses), où se trouve un oratoire de Saint-Césaire ; puis, tout aussitôt après, d'un monastère de Saint-Symmetrius. Cinquante ans après, le monastère de *Corsas* était tombé entre des mains laïques; Léon IV le restaura et le confia à des religieuses. A ce propos son biographe (n° 507) nous dit qu'il était situé auprès de Saint-Sixte, ce qui en fixe la situation. C'est le Saint-Césaire actuel, sur la voie Appienne. Un peu plus loin (n° 509) nous voyons qu'il con-

Au XII[e] siècle, comme je l'ai déjà dit, Saint-Césaire *in Palatio* était rangé au nombre des abbayes romaines. Il se trouvait alors compris, avec le Palatin tout entier, dans la vaste enceinte de la forteresse des Frajapani. Cette forteresse servit assez souvent de refuge aux papes, qui, en ces temps troublés, n'étaient point en sûreté dans le *patriarchium* de Latran. Plusieurs élections pontificales y eurent lieu, en particulier celle d'Eugène III, en 1145, qui se célébra précisément dans le monastère de Saint-Césaire. *Hic electus est... apud monasterium sancti Caesarii, ubi omnes fratres propter metum senatorum et populi Romani consurgentis ad arma convenerant in unum, et deductus ad Lateranense patriarchium in apostolica sede secundum morem ecclesiae positus est* (1). Les deux mots *in Palatio* ne figurent pas dans ce texte, mais comme il est question d'un lieu sûr, à l'abri des attaques de la commune romaine, qui avait son siège au Capitole, il est tout naturel de penser au Saint-Césaire du Palatin, défendu par les fortifications des Frajapani. Eugène III fut donc élu au même endroit que son prédecesseur Sergius; comme lui, il fut ensuite conduit au *patriarchium* de Latran pour prendre possession du siège apostolique.

J'ai dit plus haut que Saint-Césaire était un monastère grec. En voici la preuve. Dans son *Ordo Romanus*, rédigé à la fin du XII[e] siècle (2), Cencius Camerarius donne un catalogue des églises de Rome, qui n'est pas, comme celui du XIV[e] siècle, disposé par ordre alphabétique, mais, au commencement au moins, par ordre de dignité : d'abord les titres de cardinaux-prêtres, puis les diaconies et les autres églises. J'y trouve trois Saint-Césaire, comme dans le catalogue du XIV[e] siècle : Saint-Césaire *Graecorum*, Saint-Césaire *de Appia* et Saint-Césaire tout court. Les deux derniers sont respectivement identiques au Saint-Césaire *in turri* et au Saint-Césaire sans autre désignation, qui figurent dans le catalogue du XIV[e] siècle. Le Saint-Césaire *in Palatio* de celui-ci est donc le même que le Saint-Césaire *Graecorum* de Cencius, et cette identification rattache solidement à notre sanctuaire les données fournies par Eginhard et par la vie de saint Sabas le jeune (3).

tenait encore un oratoire dédié à Saint-Césaire et un autre dédié à la sainte Vierge. — Plus loin encore (n° 527) il est dit que Léon IV transforma en monastere de femmes sous le vocable des saints Césaire et Symmetrius, une maison qui lui était échue par héritage. Si je ne me trompe, nous avons ici une seconde version de la fondation racontée au numéro 507.

(1) Boson, vie d'Eugène III (Watterich, *PP. RR. vitae*, t. II, p. 281).

(2) Mabillon, *Museum ital.*, t. II, p. 190-196; cf. Migne, *P. L.*, t. LXXVIII, pp. 1082-1086.

(3) Cencius Camerarius mentionne deux fois Saint-Césaire *Graecorum*, une première fois parmi les monastères, après les diaconies, une seconde fois dans un appendice introduit par ces mots : *Istae sunt ecclesiae quae sunt ignotae et sine clericis*. S'il n'y a pas erreur, il faut admettre que Saint-Césaire du

Au commencement du xv[e] siècle, on connaissait encore Saint-Césaire *in Palatio*. L'*Anonymus Maglabecchianus* le mentionne : *Ubi nunc est sanctus Cæsarius, fuit auguratorium Cæsaris* (Urlichs, *op. cit.*, p. 167). Ses ruines auront sans doute été rencontrées dans les fouilles et travaux d'aménagement exécutés au Palatin depuis la Renaissance. Mais le peu d'intérêt qu'excitaient et qu'ont excité jusqu'à ces derniers temps les vestiges du moyen âge romain les aura fait négliger.

Où pouvaient-elles se trouver ? J'ai déjà montré qu'on ne devait pas chercher Saint-Césaire vers les angles du Palatin qui regardent le Forum, le Colisée et l'église Saint-Grégoire, et qu'il se trouvait probablement à portée du cirque, au-dessus de Sainte-Anastasie. On peut préciser davantage, en partant de la dénomination *in Palatio*. Cette expression, si elle ne remontait qu'au x[e] et au xi[e] siècle, pourrait désigner n'importe quel grand édifice antique, thermes, cirque, basilique, etc. Elle a ce sens dans les *Mirabilia* et autres documents de ces bas temps. Mais nous la rencontrons déjà en 603, à une date où le palais était encore habité et ne pouvait être confondu avec un autre édifice voisin. Cette observation est confirmée par les dénominations que portaient les deux autres églises anciennes du Palatin. Saint-Sébastien est toujours appelé *in Palladio, in Pallaria, in Pallara*, jamais *in Palatio*. Quelle est l'origine de cette expression ? Cela n'est pas encore tiré au clair ; mais il est sûr qu'ell, rappelle un autre édifice que le palais proprement dit. Sainte-Lucie, d'autre part, n'est jamais appelée *in Palatio*, mais toujours *in septem soliis*. Je crois donc avoir le droit de conclure que Saint-Césaire se trouvait dans le grand palais officiel, déblayé par M. Rosa. Il est même possible que cette église n'ait été qu'un édifice antique approprié à un nouvel usage, par exemple l'un de ceux que l'on appelle *basilica Iovis*, Académie, Bibliothèque, etc. Mais ceci n'est qu'une conjecture en l'air et je ne veux pas m'y arrêter.

En somme, dès les premiers temps du régime byzantin, il y avait dans le palais des Césars une chapelle domestique, où leurs images étaient officiellement conservées. Cette chapelle était placée sous le vocable du martyr saint Césaire, dont le nom avait peut-être été choisi avec intention (1). Quand le palais eut cessé d'être la résidence des gouverneurs

Palatin passa, vers la fin du xii[e] siècle, par un état de ruine ou de délaissement. Il faut en dire autant de Saint-Césaire sans désignation, qui figure dans la même partie de la liste de Cencius. Cet appendice comprend d'ailleurs des églises qui ont certainement été desservies après le temps de Cencius. Deux d'entre elles, Saint-André *de Caballo* et Sainte-Marie *in Turri* existent encore.

(1) La légende de saint Césaire le présente comme un diacre africain, martyrisé à Terracine. Elle ne le rattache aucunement au palais impérial, ni même à Rome.

byzantins, la chapelle Saint-Césaire devint l'église d'un couvent de moines grecs. On peut en suivre l'histoire jusqu'au xv^{e} siècle.

L. DUCHESNE.

LES MOTIFS DE LA CONVERSION DU COMTE DE BRIENNE

Nos lecteurs se souviennent peut-être d'un article du *Bulletin* de l'an passé (1), où, rendant un juste tribut de louanges au savant éditeur des *Lettres de Chapelain*, M. Tamizey de Larroque, je déclarais cependant ne pas accepter avec lui le témoignage de l'auteur de la *Pucelle* sur les motifs qui déterminèrent le comte de Brienne à quitter le monde pour entrer à l'Oratoire. Depuis, dans des papiers du P. Adry de ma collection, j'ai trouvé le passage qu'on va lire et qui semble confirmer mon hypothèse.

« Cette année-là, 1623, — et non en 1664 comme on le marque dans le Moréri de 1725, — il (le comte de Brienne) perdit sa femme, et bientôt, après, avec le consentement de son père et la permission du roy, il traita de sa charge de secrétaire d'État avec M. de Lionne. On n'est point d'accord sur les raisons qui l'obligèrent à s'en défaire. Il est certain que la mort de sa emme lui donna le plus grand chagrin et commença à le dégoûter de la cour. On prétend néanmoins que sa retraite ne fut pas tout à fait volontaire. Il paraît en convenir lui-même dans un sonnet qu'il fit sur sa retraite et qui se trouve imprimé dans le tome 1er du *Recueil de ses poésies françaises*, en 3 volumes in-12, dédié au prince de Conty. Voici en effet ce qu'il dit :

> Tu m'ôtes tout, Seigneur, sans que mon cœur murmure,
> Tu bornes justement mon vol audacieux,
> En me précipitant tu m'approche des cieux,
> Et ta main me soutient dans les maux que j'endure.

« L'abbé Gouget dit même qu'aux marges de ce sonnet, qu'il a vu écrit de la propre main de M. de Loménie, celui-ci a mis pour apostille : *Tu m'ôtes tout, mes biens, ma charge, ma femme et mon honneur.* Et plus bas, à côté de ce vers :

> La perte que je fais n'est grande qu'à leurs yeux.

Il a encore écrit : *la perte de ma charge.*

« Ces mots : *et mon honneur*, s'expliquent aisément si on admettait le bruit qui se répandit alors qu'à la suite de quelques aventures qu'il avait eues au jeu, le roi lui fit dire secrètement de se défaire de sa charge... Des reproches entre joueurs ne sont pas des preuves ; mais

(1) Du 1er novembre, page 431.

ces reproches répétés peut-être une ou deux fois en des occasions de peu d'importance et exagérés sans doute par le public malin, forment quelquefois une réputation, et ont pu dans cette occasion faire regarder comme une exclusion de la cour ce qui n'était vraisemblablement qu'un renoncement volontaire aux honneurs du siècle. J'avoue néanmoins que le passage est glissant et que le vers devenu proverbe, de madame Deshoulières, subsiste dans toute sa force :

On commence par être dupe,
On finit par être fripon. »

A. I.

CHRONIQUE

— Les fascicules 2 et 3 (1884-85) du *Bullettino di Archeologia cristiana*, de M. DE ROSSI, viennent de paraître en un seul cahier. On y trouve d'abord une étude sur les dernières fouilles dans le cimetière de Priscille. Ces fouilles, exécutées à l'étage inférieur, au-dessous de la très ancienne région qui a fait jusqu'ici la réputation de la nécropole priscillienne, n'ont point abouti jusqu'à présent à la découverte du tombeau de saint Marcellin ; mais on a rencontré un groupe de galeries du IIIᵉ siècle avec des inscriptions intéressantes par la saveur antique de leurs formules. Un assez grand nombre présentent le nom *Petrus*, en latin ou en grec. On a trouvé aussi un fragment qui complète et localise une épitaphe métrique, de l'âge des persécutions. — Vient ensuite une reproduction, avec quelques suppléments, d'un mémoire déjà publié dans le *Bullettino comunale*, sur un verre taillé, où est figuré Daniel au milieu des lions. — Le fascicule se termine par une étude sur les divers monuments chrétiens de Capoue: quelques épitaphes, parmi lesquelles celle de l'évêque *Decorosus*, qui siégea au concile romain de 680, et les mosaïques, maintenant presque toutes détruites, de l'église San-Prisco. Ces mosaïques paraissent être du vᵉ siècle. Elles ont une grande importance pour l'histoire religieuse de la Campanie ; un grand nombre de saints, locaux ou étrangers, y étaient figurés et désignés par leurs noms. De ce nombre sont un saint Augustin et une sainte Félicité, que l'on trouve mentionnés, comme martyrs de la persécution de Dèce, dans certains textes jusqu'ici fort négligés.

— Dans le dernier numéro (XIII, 2) du *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, nous trouvons deux articles de MM. D. GNOLI et C.-L. VISCONTI, sur les anciens plans de Rome. Le second contient la reproduction d'une communication faite par M. E. MÜNTZ à la Société des Antiquaires de France, et reproduite avec plus de développement dans la *Gazette archéologique*, à propos d'une miniature des *Heures* du duc de Berry. Le même numéro renferme une note de M. Henzen, qui commente une inscription trouvée près du mont Testaccio, et contenant des renseignements intéressants sur les *horrea Galbana*.

— *Revue des questions historiques* (octobre) : DOUAIS: *La persécution des chrétiens de Rome en 64*, défense du passage de Tacite sur les chrétiens, dont l'authenticité a été attaquée par M. Hochard, dans les *Annales de la Faculté de Bordeaux*, [C'est peut-être faire beaucoup d'honneur à de pareilles fantaisies que de se donner la peine de les refuter (L. D.)]; — VACANDARD, *Saint Bernard*

et la seconde croisade; — E. ALLAIN, *L'enseignement dans les cahiers de* 89; — G. MORIN, bénédictin de Maredsous, *Isidore de Cordoue et ses œuvres*, montre que cet Isidore n'a jamais existé et que Sigebert de Gembloux, qui le mentionne, l'a pris dans un manuscrit de saint Isidore de Séville, où le nom de Cordoue avait été substitué, par erreur de copiste, à celui de Séville.

— Les nos 7-8 de la *Gazette archéologique* renferment plusieurs travaux intéressants : la suite du mémoire de M. Monceaux sur les fouilles qu'il a dirigées au sanctuaire des jeux isthmiques; dans la première partie du mémoire, publiée dans la *Gazette* de l'année 1884, l'auteur étudiait l'enceinte et la porte triomphale reconstruites sous Auguste par les colons romains qui relevèrent Corinthe; il recherchait ensuite la Voie Sacrée dont il a mis le dallage au jour sur plusieurs points, et les monuments renfermés dans l'enceinte, surtout les temples de Poseidon et de Palémon; un plan très bien fait ajoutait encore à l'intérêt de la description. Aujourd'hui, M. Monceaux étudie les monuments situés hors du sanctuaire: les voies sacrées, le stade et le théâtre, le vallon sacré, les monuments divers, les aqueducs, les murs de défense de l'isthme. Un paragraphe bien curieux est celui qui est consacré aux travaux inaugurés par Néron pour le percement de l'isthme de Corinthe. Le tracé était habilement conçu : nos ingénieurs modernes ne trouvant pas mieux l'ont adopté: la tranchée ancienne, bien conservée jusqu'à ces dernieres années, s'étendait sur une longueur de 1,500 mètres du côté de Calamatri et sur une longueur de 2,500 mètres du côté de la baie de Corinthe; elle était visible sur tout le tracé; les travaux avaient été entrepris à la fois sur toute l'étendue. Vers le milieu du tracé, il existe encore vingt-huit puits, profonds de 42 mètres; la masse de terre déplacée est évaluée, par les ingénieurs, à près d'un million de mètres cubes; le dixième du travail était fait et on n'y avait mis que quelques mois. Nous n'allons plus si vite; il est vrai que Vespasien avait envoyé à Néron six mille prisonniers juifs, τῶν δὲ νέων ἐπιλέξας τοὺς ἰσχυροτάτους, nous dit Josèphe. L'importance d'un semblable mémoire n'est pas à demontrer; il fait connaître un sanctuaire celèbre et chaque découverte explique, éclaircit ou confirme un texte d'auteur. — S. REINACH, étude sur une statuette en bronze d'un enfant criophore, conservée au musée du Louvre (planche). — E. LEFEVRE-PONTALIS. Recherche sur des croix en pierre des XIe et XIIe siècles, fixées sur les pignons de différentes églises dans le nord de la France (planche). — A. RAMÉ. Explication du bas-relief de Souillac (planche). Souillac possède une très curieuse église bénédictine de la seconde moitié du XIIe siècle; elle est ornée, à l'intérieur, d'un bas-relief étrange, dont le sujet est expliqué pour la première fois par M. Rame : c'est la légende de saint Théophile. Le prêtre Théophile avait, par acte signé, vendu son âme au diable, a condition qu'il rentrerait dans ses fonctions de vicaire général (*vice dominus*) dont son évêque l'avait destitué. Le diable fit honneur à sa parole. Mais Théophile, saisi de remords, implora la sainte Vierge qui, après des reproches bien mérités, lui renvoya par un ange l'engagement signé qu'il avait donné au diable; après quoi Théophile mourut. C'est ainsi que le malin fut berné, à la grande liesse de nos bons aïeux. La legende du prêtre Théophile fut très populaire en France et le bas-relief de Souillac se rattache à un ensemble de monuments figurés relatifs au culte de la sainte Vierge. — E. BABELON Sarcophage romain trouvé à Antioche par le capitaine Barbier (deux planches). — L. COURAJOD. Jacques Morel, sculpteur bourguignon. A propos des figures couchées de Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, œuvres de Morel, M. Courajod étudie cet usage à peu près général chez les princes et les grands seigneurs du XVe siècle, de s'élever, de leur vivant, un tombeau dont l'exécution était confiée à un artiste en renom. En décrivant un certain nombre de ces ombes, l'auteur remonte aux origines de cette coutume et démontre quelle

influence ont exercée sur les monuments de ce genre l'art bourguignon et surtout le tombeau du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. C'est à cette école que se rattache l'œuvre de Morel, « le type le plus accompli de l'art bourguignon de la sculpture ». M. Courajod établit ensuite que Jacques Morel doit être identifié avec Jacques Moreau qui travailla, à Angers, au tombeau de René. Puis il détermine, avec une grande précision, la part d'influence italienne qui, grâce au roi René, pénétra dans l'art bourguignon, et comment l'école purement française de la Loire s'inspira des traditions de l'école bourguignonne. On voit que ce mémoire n'est pas une simple monographie; suivant son habitude, notre savant collaborateur a élargi son sujet, et, grâce à son érudition sûre et variée, il a su, en décrivant un monument, écrire un chapitre important de l'histoire de l'art en France. — H. THÉDENAT et A. HÉRON DE VILLEFOSSE. Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule; suite de la description du trésor de Montcornet. H. T.

— Le *Temps* du 10 octobre donne, dans un article intitulé: *le Louvre*, des renseignements intéressants sur les travaux en mosaïque qu'on exécute en ce moment sur les voûtes au-dessous desquelles la conservation des Antiques a si heureusement placé la *Victoire de Samothrace*; outre ces mosaïques, des marbres et une riche ornementation donneront à l'escalier qui forme à la statue un piédestal immense, un éclat des plus éblouissants. Ce projet de décoration n'a pas été admis sans contestation; le *Temps* nous édifie sur ce point : « Le projet de décoration du grand escalier du Louvre souleva de la part du conservateur du musée de vives protestations. M. Ravaisson plaida contre l'emploi des mosaïques et des marbres, et en faveur de la *Victoire de Samothrace*, qui devait être, à son avis, entièrement écrasée et annihilée par la richesse des matériaux employés. Le conservateur des antiques développait une thèse dont l'application absolue et constante justifie les réformes qu'on réclame pour le Louvre. — C'est contre le système même de cette décoration, beaucoup trop éclatante, disait-il, qu'il faut s'élever. Autrefois, les musées de Florence et de Rome étaient de splendides palais. Aucun objet d'art n'y était admis qu'il ne fût, s'il était vieux, soigneusement remis à neuf. C'est qu'alors les objets d'art étaient considérés surtout comme partie intégrante de la décoration générale, avec laquelle ils devaient rester nécessairement en harmonie. Mais nous n'en sommes pas là, et le point de vue moderne auquel nous devons nous placer est tout différent. Aujourd'hui, en effet, nous croyons que, mutilés et défraîchis, les objets d'art constituent le plus magnifique ornement des musées. Les débris nous sont sacrés, on ne songe plus à les restaurer. La *Victoire de Samothrace* n'est rien autre chose qu'un débris. Qui oserait parler de lui faire subir une restauration ? On pense aujourd'hui, non que le lustre du palais doive rejaillir sur l'œuvre d'art qu'il reçoit, mais bien que l'œuvre d'art doit être le vrai lustre du palais. Et, si l'on avait à construire un musée, il est certain qu'on se contenterait d'en faire un cadre le plus simple possible. — Cette thèse est la théorie, dissimulée, des musées faisant fonctions de bibliothèques, de collections sévères de documents à l'usage exclusif des érudits, des savants et des commentateurs patentés. Les artistes de la commission réfutèrent éloquemment les objections du conservateur. » — On se figure facilement par quels arguments les membres de la commission réfutèrent « éloquemment » les objections de M. Ravaisson. Malheureusement, l'éloquence peut être mise parfois au service des thèses les plus détestables. C'est un sophisme de dire que le conservateur des antiques défend la théorie « dissimulée des musées faisant fonctions de bibliothèques, de collections sévères de documents à l'usage exclusif des érudits, des savants et des *commentateurs patentés* (??) » Les érudits, les savants, les commentateurs, patentés ou non, sont au contraire les seuls qui soient capables d'apprécier les objets antiques au milieu d'une décoration polychrome, qui sollicite le regard, empêche les lignes des œuvres d'art de se

détacher dans toute leur pureté, et distrait l'attention. Eux seuls en sont capables, parce qu'ils sont venus non pas en amateurs, mais pour étudier; et encore doivent-ils appeler à leur secours un effort d'abstraction très fatiguant. Vous voulez démocratiser les musées, en faire des écoles où, non seulement les érudits et les artistes, mais encore le peuple et les artisans viendront affiner leur goût et, sinon s'instruire, tout au moins acquérir le sentiment plus ou moins vague du beau ; commencez par mettre chaque œuvre d'art dans un milieu qui lui convienne. Prenez le plus beau fragment d'un chef-d'œuvre de l'art antique, quelle figure fera-t-il au milieu de dorures et de peintures aux couleurs voyantes ? Une statue mutilée doit se détacher sur un fond uni et sévère, dans un milieu exempt d'ornements superflus. Les Anglais, qui sont gens pratiques, l'ont bien compris ; allez voir si au Musée britannique, les frises du Parthénon sont tuées et écrasées par des ornements brillants ! Pour comprendre combien ils sont dans le vrai, il suffit d'aller au Louvre un dimanche, dans certaines salles des Antiques ; cherchez quelle est la direction des regards de la foule ? Personne ne s'occupe des œuvres antiques ; tous les yeux sont levés vers les plafonds peints et étincelants de dorure. Il est bien regrettable qu'au lieu de revenir aux idées saines, on s'enfonce de plus en plus dans la voie mauvaise. En attendant, nous aurons pendant dix ans des échafaudages dans l'escalier Daru, et cela pour nuire à l'effet d'une œuvre qui, après la *Vénus de Milo*, est peut-être la plus belle de notre musée des Antiques. H. T.

— Dans le dernier fascicule paru des *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn* (t. IX, livr. 1), MM. Otto Hirschfeld et Schneider, ont publié un très intéressant mémoire intitulé : *Bericht über eine Reise in Dalmatien*. La première partie, rédigée par Otto Hirschfeld, donne, avec des commentaires sobres et érudits, les textes de quarante-trois inscriptions, dont plusieurs sont très intéressantes ; dans la seconde partie, M. Schneider décrit les monuments figurés. Il serait trop long d'énumérer toutes les œuvres d'art décrites par l'auteur. Beaucoup d'entre elles sont remarquables par leur intérêt archéologique ou par leur beauté; il faut signaler, en première ligne, la magnifique tête d'Hérakles jeune, trouvée à Aequum, et dont une excellente héliogravure nous permet d'apprécier le mérite; signalons aussi une curieuse série de bas-reliefs votifs représentant Pan soit seul, soit avec les nymphes ; un fragment de sarcophage en marbre où l'on voit deux femmes drapées, d'une merveilleuse exécution ; deux fragments de frise où figurent des danseuses drapées, dont le style presque grec appartient à une bonne époque... etc. Le même fascicule renferme, entre autres travaux, une étude de M. Schuchhardt, sur les murs qui défendaient la frontière romaine dans la Dobrudja ; avec une carte.

— Le fascicule juillet-août de la *Revue archéologique* publie *in extenso* le rapport de M. Dieulafoy sur les fouilles qu'il a dirigées à Suse en 1884-1885. Nous avons donné une courte analyse de ce rapport dans le compte rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 10 juillet. (V. plus haut, p. 367.) M. Dieulafoy a eu à lutter contre des difficultés de toute nature ; il les a surmontées grâce à son énergie et à celle de ses compagnons. Sa mission, qu'il continuera l'année prochaine, enrichira le Musée du Louvre de monuments uniques et du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art.

— M. L. Maxe-Werly vient de publier en tirage à part une *Étude du tracé de la chaussée romaine entre Ariola et Fines*. C'est la section de la voie de Reims à Toul qui traverse le Barrois, entre les limites du département de la Marne, et celles du département de Meurthe-et-Moselle. Depuis de longues années, M. Maxe-Werly réunit tous les documents relatifs à l'histoire du Barrois dans l'antiquité et au moyen âge ; il s'en est fait une spécialité, et il faut espérer qu'il écrira un jour un ouvrage d'ensemble sur cette région ;

nul n'y est mieux ni aussi bien préparé que lui. La brochure annoncée ici se ressent de l'érudition spéciale de l'auteur, qui épuise complètement la question ; mais elle a aussi un intérêt général; elle montre, comme on ne l'avait pas encore fait, quel parti on peut tirer pour l'étude des voies romaines, des chansons de geste, des cartulaires, des vies de saints, des noms de lieux-dits mentionnés sur le cadastre, des documents d'archives. Tous les savants qui voudront étudier sur place le tracé de la voie romaine qui traverse leur pays, feront bien de lire le mémoire de M. Maxe-Werly ; ils y trouveront une excellente methode et de precieuses indications.

H. T.

— Dans la *Revue pédagogique* du 15 juillet 1882, on trouve, sous la signature de M. Franck d'Arvert, des notes très intéressantes sur l'*Histoire des châtiments corporels à l'école*, ou la *Pédoplégie*. L'auteur, après une courte monographie du soufflet, étudié au point de vue physiologique, a fait une rapide esquisse de la *Pédoplégie*. Il la rencontre dans les écoles monastiques, où elle était, dit-il, tres florissante : le dogme du péché originel, la conception du châtiment, comme d'une expiation, donnèrent à la correction corporelle quelque chose de sacré, puisque, sous les coups de la férule, la chair souffrait et les germes mauvais diminuaient. On peut s'étonner que M. de Montalembert, M. Ozanam, ni M. Léon Maître n'aient point constaté pareilles habitudes, quand ils ont écrit l'histoire des écoles monastiques Quelques textes donneraient raison à M. Franck d'Arvert : que d'autres, où la douceur est demandée aux maîtres, comme on le voit dans les œuvres de Raban-Maur, se retourneraient contre sa thèse! Où la *Pédoplégie* se continua, ce fut, après la Renaissance, dans les colleges des Jésuites et d'autres. L'Allemagne et l'Angleterre n'y ont point renoncé : en France aujourd'hui, elle est abolie. Cet article de M. Franck d'Arvert se recommande à l'attention de ceux qui s'occupent de pédagogie ; l'idée en est ingénieuse ; il nous promet qu'il la poursuivra : à l'avance, nous lui disons merci. P. L.

— M. de Scherer, le savant professeur de l'Université de Gratz, déjà connu par plusieurs mémoires de droit ecclésiastique, vient de livrer au public la premiere partie d'un manuel de droit canonique (1) Cette œuvre écrite par un catholique, se distingue par la clarté de l'exposition et l'abondance des notes et des renseignements bibliographiques. De plus l'auteur possède des qualités trop rares à notre epoque : la modération, le sens pratique et l'aversion pour les grandes théories. Si l'on veut en avoir la preuve, il suffira de lire certains passages où M. de Scherer traite de matieres particulièrement délicates : par exemple, les rapports de l'Eglise et de l'État, la valeur des concordats, etc. Le *Bulletin critique* aura sans doute l'occasion de revenir sur le livre de M. de Scherer: je tenais a ne pas tarder davantage à signaler au public français les débuts de son œuvre.

— M. Joseph Tardif a publié à part un très remarquable mémoire qui avait d'abord paru dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, sous ce titre : *Les auteurs présumés du grand coutumier de Normandie*. Après une claire et remarquable discussion où l'auteur déploie ses qualités ordinaires de critique et d'érudition, il prouve l'identité du *Grand Coutumier* avec la *Summe Maukael* suivie a Jersey au commencement du XIVe siècle ; il démontre que, d'après toutes les vraisemblances, l'auteur de cette compilation appartenait à la famille Maukael, établie dans le Cotentin, sur laquelle il donne des renseignements aussi intéressants qu'abondants.

— La bibliothèque Vallicelliana à Rome, fondée par les Oratoriens, au

(1) *Handbuch des Kirchenrechts* von Rudolf Riner von Scherer. Erster Band, erste Hälfte. Graz, 1885 in-8. L'ouvrage entier comprendra deux volumes ; la partie publiée contient les fondements du droit canonique et l'étude des sources.

XVI^e siècle, est, depuis peu de temps, administrée et surveillée par la *Reale Società Romana di storia patria*. La savante société italienne a décidé qu'elle consacrerait, chaque année, une somme assez importante à l'accroissement de cette bibliothèque.

— Le R. W. G. Lawes, après un séjour de plusieurs années dans la tribu des Motu (Nouvelle-Guinée), vient de publier une grammaire et un dictionnaire de la langue de cette peuplade. C'est la première fois qu'on établit les règles de cette langue, et qu'on dresse un vocabulaire des mots qui la composent.

— Dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1885, liv. III, p. 372), on signale, d'après une communication de M. Batiffol, notre collaborateur, deux manuscrits de la version vulgate du *Pasteur* d'Hermas. Le premier (*Arsenal*, 337) avait été signalé par M. Zotenberg comme ayant servi à Cohlier, mais n'avait pas été retrouvé par lui. Le second (*Genovef.* Bl. 44) n'avait jamais été signalé. Tous deux rentrent dans la même classe que les manuscrits déjà connus de la vulgate.

— La bibliothèque de la ville de la Rochelle vient d'entrer en possession du legs qui lui avait été fait par M. A. Bouyer, mort à la fin de l'année 1884, d'une collection considérable d'imprimés, de manuscrits et d'estampes relatifs à l'histoire de la généralité de la Rochelle, de l'Aunis et de la Saintonge.

— Dans le dernier numéro (1885, n° 4) paru du *Bulletin des bibliothèques et des archives*, on lit l'avis suivant : « En 1707, le gouvernement français fit acheter à Stockholm et transférer en France trois gros volumes in-folio contenant une série de lettres manuscrites en langue suédoise, adressées de 1626 à 1630 par le chancelier Oxenstiern au roi de Suède Gustave II Adolphe. Le gouvernement suédois, désireux de pouvoir rentrer en possession de ces pièces, ou du moins en obtenir des copies, s'est adressé au gouvernement français, en le priant de vouloir bien les faire rechercher dans les collections publiques en France. Le gouvernement de la République a bien voulu accéder à cette demande, mais les recherches qui ont eu lieu jusqu'à présent sont demeurées sans résultat. Il y aurait actuellement d'autant plus d'intérêt à pouvoir retrouver les manuscrits en question que l'on se prépare en Suède à publier prochainement les œuvres du célèbre chancelier, et que sa correspondandance avec le grand roi doit figurer en tête de la publication. Les personnes qui auraient quelque connaissance de l'existence des documents dont il s'agit sont priées de vouloir bien en informer la légation de Suède et de Norwège à Paris, 9, rue de la Baume. »

— M. Hübner prépare une seconde édition du recueil des inscriptions d'Espagne (t. II du *Corpus inscriptionum latinarum*), qui renfermera des suppléments considérables.

— Dans le numéro du 17 octobre de l'*Academy* on lit un intéressant article de A. B. Edward, sur les terres cuites trouvées dans les fouilles de Naucratis, dirigées par M. Petrie, et un rapport du professeur Boyd Dawkins sur les antiquités de l'île de Man qu'il a visitée l'été dernier à la demande du lieutenant-gouverneur. Ces antiquités, appartenant à la période dite préhistorique, sont, dit l'auteur du rapport, plus nombreuses en cet endroit qu'en aucune autre partie des îles Britanniques ; l'histoire de l'île elle-même, est du plus grand intérêt, M. Dawkins espère qu'une loi aidera à la préservation de ces restes, ou, que, à son défaut, l'initiative privée saura y suppléer.

— Lire, dans l'*Athenaeum* du 17 octobre, l'article de M. Edward B. Nicholson, intitulé *The fayoum papyri in the Bodleian library*, et relatif au texte de la version grecque de la lettre apocryphe d'Abgar, roi d'Edesse, à Jésus-Christ, publiée par M. Lindsocy dans l'*Athenaeum* du 5 septembre.

— Le dernier numéro du *Journal asiatique* (t. VI, n° 1) renferme le rapport annuel rédigé par M. James Darmesteter sur les travaux du conseil de la Société Asiatique pendant l'annee 1884-1885,. On y remarque des notices nécrologiques sur J. A. Antoine Régnier, Stanislas Guyard, Charles Huber.

— Le numéro de septembre du *Journal des économistes* contient un article de M. Baudrillart sur *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance de vacances du 3 septembre. — Le président annonce la mort de M. EGGER qui faisait partie de la Société depuis plus de vingt-sept ans et exprime à cette occasion les vifs regrets de la compagnie. — M. MOLINIER entretient la Société des registres des comptes des bâtiments exécutés à Fontainebleau de 1639 à 1642. Ces registres, qui ont appartenu autrefois à la bibliothèque de Nevers, ont été l'objet d'un échange et se trouvent maintenant à la bibliothèque du palais de Fontainebleau. Le marquis de Laborde en a déjà publié quelques fragments. M. Molinier en a fait de nouveaux extraits plus étendus, qu'il se propose de publier. — M. HERON DE VILLEFOSSE communique une note sur la croix d'Ussy (Seine-et-Marne). Cette belle pièce d'orfèvrerie filigranée et gemmée d'un côté, niellée de l'autre, est un travail français du XIII° siècle. Elle est ornée de plusieurs intailles romaines : l'une de ces intailles porte une inscription de trois lignes. M. HÉRON DE VILLEFOSSE signale ensuite, de la part de M. Vincent-Durand, un cachet d'oculiste découvert à Julieu (Loire) et portant les noms de *Sextus Antonius Attalus*. Il indique également deux autres cachets du même genre trouvés à Charbonnier (Puy-de-Dôme), l'un, avec le nom de *Julius Callistus*, fait connaître un remède nouveau, l'*harpagion*, dont les qualités sont vantées par Pline. L'autre est au nom de l'oculiste *Sabinus*. M. HÉRON DE VILLEFOSSE termine en indiquant des copies d'inscriptions antiques relevées par lui dans le recueil de dessins de Jacopo Bellini, récemment acquis par le Louvre. Ces textes proviennent pour la plupart de la ville d'Este : c'est un renseignement utile pour ceux qui s'occuperont de l'histoire de ce recueil.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 14 août. — M. BERGAIGNE lit, au nom de M. EGGER, un travail dans lequel l'auteur établit que le génie grec est original. Si, dans l'art, il a subi l'influence de l'Égypte et de l'Assyrie, en littérature il ne doit rien qu'à lui-même. — M. MEYER communique la reproduction, par l'héliogravure, d'un manuscrit de quatre feuilles de parchemin du commencement du XIII° siècle. Ce manuscrit, qui appartient à M. Goethals-Vercruysse, de Courtrai, contient une vie de saint Thomas Becket, archevêque de Canterbury, composée de cinq cents vers octosyllabiques. On connaissait deux autres vies de Thomas Becket en vers, écrites l'une par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, l'autre par un certain Beneit ou Benoit. Celle de Courtrai ne nous fait connaître, comme fait nouveau, qu'une entrevue de Thomas Becket, à Sens, en 1165, avec le pape Alexandre III, qu'il accompagna ensuite jusqu'à Bourges; son principal intérêt consiste dans des particularités philologiques et dans des miniatures utiles pour l'histoire du costume. M. Meyer publiera ce poème avec des fac-similés dans un des volumes de la Société des anciens textes français — M. P. CH. ROBERT fait observer que les monnaies de l'Armorique sur lesquelles on voit une tête entourée de plusieurs autres têtes, representent, non pas comme on l'a cru, le dieu Ogmius décrit par Lucien, mais des têtes de vaincus disposées en trophées, suivant un usage gaulois.

Séance du 21 août. — M. P. CH. ROBERT lit une note intitulée : *Quelques mots sur le mobilier préhistorique ; danger d'y comprendre les objets qui n'en*

font pas partie : « Les antiquités préhistoriques ont donné lieu, en France, depuis un demi-siècle, à un nombre considérable de publications, et c'est par milliers que les éclats de silex, les pierres polies et les poteries grossières ont été gravés ou photographiés. Il y a, je le reconnais, un certain charme à toucher des objets qui étaient aux mains des populations des premiers âges et à tenter de tirer de leur forme ou de leur matière des conjectures sur l'état de ces populations; aussi n'ai-je pas l'intention de critiquer les études préhistoriques. Je veux seulement montrer que les archéologues sont parfois entraînés à rejeter dans la nuit des temps des objets informes qui en réalité appartiennent à des époques relativement voisines de nous. Je mets sous les yeux de l'Académie un specimen que tous les archéologues considéreront à première vue comme préhistorique et dont l'époque peu reculée est approximativement connue : ce sont les fragments d'un vase dont la terre, à peine pétrie, est mêlée de charbon. Or ce vase a été découvert dans le Languedoc, rempli de monnaies gauloises d'argent, dont j'ai acquis une partie et qui, par leur type, dit *à la croix*, appartiennent à la dernière période des imitations que les peuples du bassin de la Garonne firent en si grande abondance de la drachme de Rhoda d'Ibérie. On peut croire qu'elles ont été frappées vers le temps où Cneius Domitius Ahenobarbus, vainqueur des Allobroges, en 121, fut mis, comme l'a établi M. Ernest Desjardins, à la tête du beau territoire qui allait devenir la Province romaine. Dans une maison byzantine, dont les premières assises ont été mises à nu pendant la campagne de Crimée, on a rencontré, avec des monnaies de bronze fort communes du IX^{e} et du X^{e} siècle, quelques modestes instruments d'usage domestique, et parmi eux de ces pierres polies, à tranchant plus ou moins aigu, qui tiennent une place importante dans le mobilier préhistorique. La pierre a été employée dans les armes de jet jusqu'à des époques relativement récentes; et, si les frondeurs romains étaient pourvus de balles de plomb, les Goths du Nord, longtemps après, lançaient encore des pierres, suivant Olaüs le Grand, bien que leur armement fût très complet. En général, je crois qu'on a tort de partager le passé en grandes tranches, au point de vue du mobilier et des armes. Là où le fer natif s'offrait à l'homme dans des conditions d'emploi exceptionnellement faciles, l'âge de fer a dû se confondre avec l'âge de bronze. Ajoutons que des objets grossiers ont continué à servir dans les ménages modestes, à des époques où la civilisation avait déjà créé des objets d'art. Ainsi le vase de terre *grossière* dont je viens de mettre des fragments sous les yeux de l'Académie appartient à un temps où les Gaulois du Sud, assez civilisés pour faire de belles monnaies, ne pouvaient être étrangers à un certain luxe, dont ils trouvaient l'exemple chez leurs voisins les Grecs de Marseille et les Romains de la Provence, et même chez les Arvernes, dont les rois, lorsqu'ils se promenaient dans leur char, semaient sur leur passage l'or et l'argent à pleines mains. Seulement le Gaulois avait pris pour cacher son trésor un vase sans valeur. Si quelque cataclysme renversait jamais le musée de Sèvres et l'enfouissait sous un remblai, la charrue, dans quelques milliers d'années, pourrait passer à côté des vases qui ont fait la gloire de nos expositions, et heurter un des objets en terre à l'usage de la cuisine du concierge; les curieux d'alors seraient-ils fondés à déclarer que la céramique était fort arriérée de nos jours sur les bords de la Seine? » — M. DELOCHE lit une note sur quatre cachets de l'époque mérovingienne. Le chaton d'une bague en argent, trouvée à Argoeuvres (Somme), aujourd'hui au musée de Péronne, porte EV SI CC; M. Deloche propose de lire *S. Eusiccie*, c'est-à-dire *Sceau d'Eusiccius*. Deux bagues en bronze trouvées à Templeux-la-Fosse (Somme), et près de Châlons-sur-Marne, portent, la première, M, E, L, I, T, A = *Melita* ou *Melitta*, la seconde, S, E, V, L (deux fois) A, I, = *S. Eulalie*, sceau d'Eulalia. Sur une boucle de ceinturon disposée de manière à servir de cachet, fait unique, M. Deloche a cru lire le mot *Agnus* surmonté d'une croix. H. THÉDENAT.

ERRATUM

Dans le dernier numéro, page 386 : Les trois missels au sujet desquels M. Tourret a lu un mémoire dans la séance des Antiquaires du 22 juillet appartiennent au diocèse d'*Elne*; l'un d'eux, en effet, provient d'Arles, mais d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), et non du diocèse d'Arles.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 2 15 Novembre 1885

BULLETIN CRITIQUE

112. — **Le Déluge Biblique** devant la foi, l'Écriture et la science, par Al. MOTAIS, prêtre de l'Oratoire de Rennes, professeur d'Écriture sainte et d'hébreu au grand séminaire, chanoine honoraire. 1 vol. in-8° de 345 p. Paris, Berche et Tralin, 1885.

Le livre que nous annonçons contredit des idées reçues, et, ce qui est encore plus grave, il s'adresse surtout à une classe de lecteurs qui n'aiment pas à être dérangés de leurs habitudes intellectuelles, nous voulons dire les exégètes et les théologiens.

M. Motais n'est cependant pas un novateur. Dans le siècle de classification où nous vivons et où chaque esprit comme chaque plante porte son étiquette, M. Motais nous dit lui-même que jusqu'ici il a été classé dans l'*école retardataire*. Nous aurions dit l'*école traditionnelle*. N'a-t-il pas écrit, *Moïse, la science et l'exégèse* pour combattre les idées de Mgr Cliffort, plusieurs brochures sur l'*Hexameron mosaïque* pour montrer à quelle hauteur de vues les Pères se sont élevés dans leurs traités sur la Création, *Salomon et l'Ecclésiaste* enfin pour défendre l'enseignement traditionnel?

Si donc il a parlé, dans son *Déluge biblique*, contre l'opinion reçue, ce n'est point par amour des idées nouvelles. Ce n'est du reste pas lui qui le premier a soulevé la question présente. Depuis quelques années les prédicateurs (1) l'abordent dans leurs conférences en respectant la liberté de la réponse; des écrivains catholiques (2) dans des revues, dans des brochures croient utile de proposer des solutions plus larges; l'enseignement ecclésiastique lui-même (3) signale ces solutions sans que sa pru-

(1) *Les familles bibliques*, Conférences du R. P. Matignon. t. Ier.
(2) J. d'Estienne, dans la *Revue des questions scientifiques*, octobre 1882, et Mgr de Harlez, dans la *Controverse*, juin et juillet 1883, le R. P. Mire, jésuite, l'*Accord de la Science et de la Foi* 1 vol. in-12.
(3) *Cours élémentaire d'Écriture sainte*, par l'Abbé Fault.

dence lui permette de les condamner ; on peut dire en toute vérité que la question est dans l'air (1).

La thèse de la non-universalité du déluge par rapport à l'espèce humaine présente aux yeux de l'auteur deux avantages bien marqués. D'abord, — et c'est quelque chose — elle a pour elle la logique. On sait en effet que depuis longtemps la plupart des exégètes ont restreint le sens du mot *tout*, dans le récit du déluge, chaque fois que ce mot s'applique à la terre, aux montagnes ou aux animaux. C'est ainsi que *toutes les montagnes* signifie seulement les montagnes qui se trouvaient dans l'horizon de Noé et sur lesquelles sa vue pouvait s'étendre ; de même *tous les animaux* doit s'entendre de ceux-là seulement que connaissait le patriarche. Mais alors pourquoi l'expression *tous les hommes* devrait-elle s'entendre de tous les hommes qui existent, connus ou inconnus ; voilà ce que se demande M. Motais au nom de la logique, et au nom de la logique aussi, il repousse avec raison cette variété de sens imposée au même mot suivant le caprice de l'exégète.

Un second et très réel avantage de cette hypothèse du déluge restreint, c'est, selon notre auteur, qu'elle s'harmonise mieux qu'aucune autre avec les découvertes scientifiques. Elle laisse le linguiste en possession des siècles nombreux qu'il réclame pour la formation et le développement des divers groupes de langues et ne l'oblige pas à resserrer ce travail dans le trop court espace de quatre cents ans environ qui sépare Noé des temps historiques. A l'anthropologiste, qui lui aussi ne peut expliquer la formation des différentes races humaines sans accumuler les siècles, elle donne toute liberté, et de plus elle explique pourquoi Moïse, qui donne la filiation des peuples de race blanche, dans sa table ethnographique, n'y fait aucune mention des races rouge, jaune et noire. Enfin si l'historien s'étonne de rencontrer des races qui semblent s'être développées à part, dont les langues sont encore à l'état rudimentaire, dont l'industrie présente des caractères et des procédés qui leur sont tout à fait propres, dont les traditions et les croyances ne ressemblent pas à celles des autres branches de la famille humaine, on lui répond

(1) M. Motais part de la théorie qui admet dans le livre de Moïse un tout redigé par par le même écrivain. Il rejette l'hypothèse fragmentaire et son argumentation exégétique suppose que tous les passages sont du même auteur, Il est bien evident en effet que certains de ses raisonnements pécheraient par la base, si le rédacteur du passage relatif au déluge n'était pas le même que celui des passages où il est question des Caïnites. Sans vouloir à propos d'un point particulier discuter la question générale de la composition de la *Genèse*, et nous prononcer d'une façon quelconque sur cette controverse, nous ferons remarquer que le point de depart de M. Motais est l'exégèse traditionnelle et la conclusion celle-ci : En prenant la *Genèse* pour l'œuvre de Moïse, on n'est pas obligé d'admettre l'universalité du déluge même pour les hommes.

N. d. l. R.

avec M. Motais que ce développement linguistique, industriel, et religieux s'est opéré en dehors de l'influence des fils de Noé. Dès lors nul ne peut être surpris s'il se présente avec une physionomie absolument originale et si certaines grandes traditions de la famille humaine, celle du déluge notamment, lui sont entièrement étrangères.

Après ce raisonnement à priori, M. Motais cherche dans la Bible une base à son argumentation. Cette base, c'est le témoignage de Moïse lui-même. Appeler le législateur des Hébreux et l'historien du déluge à déposer en faveur de la non-universalité du cataclysme est une idée vraiment neuve et dont M. Motais a su tirer un parti inattendu et nous demandons à nos lecteurs de l'exposer avec quelque détail. Au dire de Moïse, mille ou quinze cents ans avant le déluge, une branche considérable de l'humanité s'est séparée du tronc primitif. C'étaient les enfants de Caïn (Caïnites) (1), parmi lesquels le texte sacré signale des pasteurs, des métallurgistes, des constructeurs de ville, et dont les essaims se sont répandus dans plusieurs directions. Il est naturel de croire qu'aidées des éléments de civilisation qu'elles emportaient avec elles, ces tribus se sont développées, multipliées, fixées en divers lieux et tout porte à penser que ce sont les langues encore imparfaites et les industries métallurgiques de leurs descendants que la science retrouve de nos jours.

Si le déluge a atteint et exterminé ces peuples détachés depuis longtemps du tronc primitif et répandu en tous lieux, Moïse doit nous le dire dans son récit, car on ne voit pas bien pourquoi un cataclysme, destiné à punir les crimes de l'humanité, s'attaquerait à des races que leur éloignement rend étrangères aux désordres du milieu patriarcal. Or Moïse ne nous dit rien de semblable. Tout au contraire il affecte de garder au sujet de ces races un silence significatif, et il ne mentionne les descendants de Caïn ni dans le récit du déluge, ni dans la table ethnographique. Pourquoi ce silence? Est-ce parce que Moïse ignorait l'existence de ces races? Non sans doute, car son séjour prolongé en Egypte l'avait familiarisé au moins avec l'une d'entre elles, la race nègre. Il faut donc chercher une autre raison de cette omission des Caïnites dans le récit diluvien et dans la table des peuples. Ne serait-ce pas plutôt parce que ces races déshéritées n'ont rien à voir ni à faire dans le cataclysme diluvien, pas plus que dans le plan de Moïse en écrivant la *Genèse*. C'est en effet exclusivement dans le milieu patriarcal que se meut l'histoire des Hébreux à partir du chapitre v de la *Genèse*, abandonnant à leurs destinées heureuses ou malheureuses les peuples étrangers aux promesses et aux espérances des patriarches. Dès lors rien d'étonnant si on n'en retrouve point de traces dans les pages où Moïse n'avait d'autre

(1) Cf. *Genèse*, ch. IX, 15 et suiv..

but que de nous transmettre la descendance exclusive des fils de Noé.

Ce qui confirme cette interprétation du silence de Moïse, c'est que ces Caïnites perdus de vue depuis le chapitre IVe de la *Genèse* et volontairement omis dans le récit diluvien reparaissent sous la plume de l'historien des Hébreux en plusieurs circonstances. Ils n'avaient donc pas été anéantis par les eaux du déluge, ces Caïnites, puisque Moïse les remet sous nos yeux dans la prophétie de Balaam, où le Caïnite (dont le nom a été traduit à tort par *Cinéen*) se retrouve en opposition avec les fils de Seth. C'étaient encore des Caïnites, ces races primitives de la Palestine, ces géants qui produisirent sur les explorateurs de Josué une impression de terreur et que Moïse avoue ne pas connaître par la tradition patriarcale. Des Caïnites encore, ces peuples que Moïse nous montre attaqués par l'épée de Chodorlahomor et qu'il avoue ne pas connaître comme enfants de Noé. Voilà bien les Caïnites que nous cherchions. Ils reparaissent dans le récit de Moïse avec les caractères physiques et moraux d'une race antédiluvienne et surgissent à la fois de divers côtés comme pour nous attester la non-universalité du déluge dont ils n'ont conservé aucun souvenir.

Cette monographie des Caïnites que M. Motais a seulement esquissée ici et qu'il nous promet de compléter plus tard est certainement une des parties les plus curieuses de son livre. Nous engageons nos lecteurs à la lire avec soin, car c'est à notre avis l'argument le plus fort, — et un argument fourni par Moïse lui-même, — de la non-universalité du cataclysme diluvien.

Nous avons insisté sur la partie *positive* de la thèse de M. Motais. On lui a opposé, dès son apparition, certains textes de l'Ecriture, la tradition des Pères et des docteurs, les assertions de l'exégèse ancienne qui lui seraient, dit-on, absolument contraires. M. Motais a répondu à tout et quiconque prendra la peine de lire attentivement les pages pleines de doctrine et de sens où il a examiné l'autorité de la tradition et des docteurs en cette matière, leurs incertitudes et leurs hésitations dans ces questions mixtes où la Bible confine aux sciences naturelles, la liberté qu'ils laissent à l'exégète mieux éclairé conclura sans doute avec M. Motais : « Pour nous (1) nous n'osons reconnaître dans les pages discutées (des Pères et des théologiens) une de ces doctrines magistrales, une de ces déclarations solennelles, séculaires et décisives, qui fondent un dogme chrétien... Nous tremblerions en le faisant de manquer de respect à cet organe divin et infaillible qu'on appelle la vraie tradition officielle. »

Et maintenant nous laisserons le dernier mot à M. Motais. « Telle est écrit-il en finissant son livre, notre thèse ou, si l'on veut notre hypothèse. Qu'on la reprenne, et qu'on l'étudie, qu'on la contredise, mais qu'on ne

(1) Cf. Le *Déluge Biblique*, p. 169

la calomnie pas! Elle n'est pas née de l'esprit d'école, elle n'a point pour but d'appuyer les conclusions encore douteuses des sciences profanes... Notre étude est avant tout une étude d'exégèse, d'exégèse pure... Si la critique ratifie cette thèse elle aura l'honneur d'être établie non sous la garantie des sciences profanes ou l'impulsion d'une découverte hostile, mais par le libre et respectueux effort de l'exégèse catholique (1).

D. Le Hir.

---

113. — **The Epistles of saint Paul.** — II. *Epistle to the Galatians* ; — III *Epistle to the Philippians* : — III. 2, 3. *Epistle to the Colossians, to Philemon* : a revised text with introductions, notes and dissertations, by J. B Lightfoot, bishop of Durham. — Septième édition ; Londres, Macmillan, 1883-84 ; 3 vol. in-8.

J'ai sous la main les beaux volumes que le docteur Lightfoot, autrefois professeur à Cambridge et maintenant évêque anglican de Durham, vient de consacrer à saint Ignace et à saint Polycarpe. Mais, avant d'en parler, j'ai voulu lire les commentaires du même auteur sur les épîtres de saint Paul. Bien qu'ils ne soient pas, au moins dans leurs premières éditions, des nouveautés proprement dites, leur importance est telle et ils sont si peu connus en France qu'il y a tout intérêt à les signaler.

Trois volumes ont paru. Si Dieu prête vie à l'auteur, il y a lieu de croire qu'ils seront suivis de plusieurs autres, car, dans ces trois volumes, quatre épîtres seulement sont commentées : l'épître aux Galates, l'épître aux Philippiens, l'épître aux Colossiens et l'épître à Philémon.

Qu'il y a loin de tels commentaires à des ouvrages comme ceux d'Origène, de saint Jérôme, de Théodore de Mopsueste ! Ces anciens auteurs n'avaient pas besoin de se mettre beaucoup en peine pour produire leurs *enarrationes*. Une culture littéraire étendue, une grande expérience des âmes, quelques lectures sur le sujet, l'habitude de parler ou de dicter, voilà toute la préparation que réclamait leur tâche. La critique historique n'existait pas et n'embarrassait personne de ses scrupules. Quand on avait tiré des livres sacrés de bonnes leçons morales ou de bons arguments pour les controverses, expliqué tant bien que mal certains passages difficiles et surtout montré de la pénétration dans les exercices d'un symbolisme subtil, on avait satisfait aux exigences du public et doté la littérature chrétienne d'un ouvrage estimable.

(1) Cf. Le *Déluge Biblique*, p. 340-341.

Nota La thèse de M. Motais complète au point de vue exegétique et doctrinal laisse parfois à désirer sous le rapport du style. En faisant disparaître çà et là quelques incorrections et un certain nombre de longueurs l'auteur en rendrait la lecture plus attrayante et plus accessible à la classe nombreuse des lecteurs qui ne se contentent pas d'un fond solide mais veulent en plus une forme agréable.

On est plus difficile maintenant. Le commentateur doit d'abord se préoccuper du texte, vérifier d'un bout à l'autre la leçon fournie par la tradition des manuscrits, des versions et des Pères ; s'il y a, sur quelques points, des problèmes de critique, il faut qu'il y pénètre, qu'il les discute devant ses lecteurs et rende raison de sa préférence pour telle ou telle solution. Le texte une fois tiré au clair, il s'agit d'en faire saisir les moindres détails, et cela, non point en se préoccupant des théories que l'on a dans l'esprit et des conflits auxquels elles ont pu ou peuvent donner lieu, mais en cherchant à distinguer ce que l'auteur a pensé, comment il a été amené à le penser et à le dire sous une forme plutôt que sous une autre. Les livres sacrés ne présentent pas tous, à cet égard, la même difficulté ; mais je ne crois pas qu'il y en ait de moins aisés à bien comprendre que les épîtres, et celles de saint Paul en particulier. Il y a, en effet, dans ce genre d'écrits, bien moins de suite, bien plus de sous-entendus et de heurts que dans des livres d'histoire ou de rituel. Et quand celui qui parle est un saint Paul, et quand il écrit sous des impressions aussi vives que celle dont témoigne, par exemple, l'épître aux Galates, il faut joindre à une sagacité exquise le bon sens le mieux équilibré pour se flatter d'arriver à ressentir, tout le long de la lettre, ce que ressentirent ses destinataires du premier siècle. Encore ces qualités d'esprit ne seraient-elles rien, si le commentateur ne connaissait à fond le personnel de l'âge apostolique et le théâtre historique sur lequel il se présente ; s'il n'avait à un haut degré ce sens du développement qui nous empêche de nous voir toujours, nous-mêmes et notre temps, dans les personnes, les pensées et les faits des temps anciens.

Ce programme est-il chez moi antérieur à l'impression que m'ont faite les commentaires du docteur Lightfoot, ou bien s'est-il formé dans mon esprit, par une opération abstractive, à la lecture d'un très bon livre ? Il y a, je crois, de l'un et de l'autre. En tout cas, dans le sentiment que je porte au livre et à l'auteur, il se trouve une bonne dose de cette reconnaissance que l'on accorde aux réalités de ce monde quand elles ont la bonne grâce de s'accommoder à un idéal bien choyé. Il n'est pas jusqu'à la forme calme, douce et grave de l'exposition et de la discussion qui ne me soit d'un grand charme. Que l'on ne se récrie pas. Tertullien a fait l'éloge de la patience : je puis bien me complaire dans la distinction un peu majestueuse des théologiens anglais.

Mais il ne suffit pas de dire d'un livre qu'il est bon ; encore faut-il dire comment il est fait et, comme rien n'est parfait ici-bas, indiquer ce que l'on exigerait volontiers pour qu'il fût meilleur encore. Sur le premier point, ma tâche est facile. Chacune des lettres commentées est précédée d'une introduction étendue où l'auteur s'occupe avant tout d'en bien définir le cadre historique. L'idée maîtresse, l'inspiration domi-

nante, les traits les plus saillants y sont mis en relief par des études approfondies, dont plusieurs pénètrent jusqu'au cœur de l'histoire de l'Église ou remontent assez avant dans la période de préparation messianique. Des notes d'une extrême abondance sont disposées au-dessous du texte et les détails que l'on n'aurait pu y traiter avec assez de développements sont renvoyés à la fin. Chaque volume se termine par deux ou trois dissertations sur des questions spéciales, soulevées par le texte de la lettre. Je vais en indiquer rapidement les principales, en y joignant les chapitres les plus intéressants de chaque introduction.

GALATIANS. — *Le peuple galate. — Les Galates étaient-ils celtes ou teutons?* L'auteur combat vivement la seconde hypothèse. — *Les églises de Galatie* : il faut les chercher dans la Galatie proprement dite et non dans la Lycaonie et la Pisidie, pays évangélisés par saint Paul dans sa première mission. — *Date de l'épître* : 57-58, entre la deuxième aux Corinthiens et l'épître aux Romains. — *Les frères du Seigneur*: le système des cousins est une combinaison mise en avant par saint Jérôme, qui ne paraît pas y tenir beaucoup ; l'ancienne tradition favorise le système des demi-frères. — *Saint Paul et les Trois* (*Pierre, Jean, Jacques*), discussion et réfutation des théories de Baur sur les conflits entre les apôtres.

COLOSSIANS. — *Les églises du Lycus. — L'hérésie colossienne* : gnosticisme judaïsant. — *L'épitre de Laodicée* : sans se prononcer expressément, l'auteur laisse voir que, selon lui, cette lettre était identique à l'épître aux Ephésiens. — *Les Esséniens.*

PHILIPPIANS. — *Saint Paul à Rome. — Ordre des lettres de la captivité* : l'épître aux Philippiens est antérieure aux autres. — *L'église de Philippes. — Le ministère chrétien. — Saint Paul et Sénèque* : étude remarquable sur les rapports prétendus entre ces deux personnages et sur les analogies entre le christianisme et le stoïcisme en général.

Partout, dans les dissertations comme dans les notes, on trouve l'information la plus complète, la connaissance la plus étendue de l'antiquité, même classique, et en particulier des ressources fournies par les investigations modernes de la géographie, de l'épigraphie, de la numismatique, etc. L'auteur cependant ne paraît pas avoir beaucoup voyagé : quand il peint, c'est presque toujours avec le pinceau d'autrui. J'ajouterai que son érudition théologique est au moins à la hauteur de l'autre et qu'il se garde bien de négliger ce qu'il y a de bon dans les commentateurs anciens, même dans l'histoire de leurs petites querelles.

Sur le chapitre des *desiderata*, je pourrais être long si j'avais le mauvais goût de m'attacher à relever ces menus détails qui mettent le crayon en mouvement quand on lit l'arme à la main. Il faut laisser cela aux critiques pointus, stercoraires, qui ne vous font grâce, ni d'une orthographe

hasardée, ni d'une faute d'impression. Mais il y a certainement dans ces beaux volumes, — et le docteur Lightfoot ne doit pas se le dissimuler, — certaines choses et certaines façons de parler qui trouvent une explication trop naturelle dans ce fait que l'auteur, au lieu d'être cardinal, est un des prélats les plus considérables de l'église anglicane.

Par exemple, dans sa dissertation sur le ministère chrétien (1), il rassemble et classe les témoignages historiques propres à montrer comment la hiérarchie ecclésiastique remonte au temps des apôtres et se rattache à la fondation de l'Église. On serait entièrement satisfait de cette étude remarquable si elle ne s'ouvrait par une déclaration bruyante contre le *sacerdotalisme* et si la note donnée par cette déclaration ne se soutenait tout le temps. A quoi bon cette enseigne, si ce n'est à protester contre la façon catholique de concevoir le sacerdoce et le sacrifice? Or n'est-ce pas là peine perdue? Nos théologiens ne sont-ils pas prêts à concéder que le sacrifice et le sacerdoce chrétiens sont choses tout à fait différentes du sacrifice et du sacerdoce antiques? Pourquoi se battre contre des fantômes que l'on forme soi-même? En quel sens un évêque est-il la transformation d'un *hiéreus*, quelle mesure d'analogie il peut y avoir entre les immolations sanglantes des anciens sacrifices et les rites de la liturgie eucharistique, ce sont là des questions qui rentrent dans le domaine de la théologie et n'ont pas grand chose à voir avec l'histoire. L'essentiel, pour l'historien, est de tracer la genèse des institutions; les rapports objectifs entre telle ou telle conception ne sont pas son affaire.

J'ai fait beaucoup d'éloges et cependant je ne suis pas au bout, car je ne puis omettre de louer la critique sage et sobre qui domine et inspire toutes ces belles études. C'est la bonne critique anglaise ; peu inventive mais sans témérité, d'une tendresse médiocre pour les fantaisies risquées, mais sans malveillance de principe envers la nouveauté ; accueillant celle-ci sans dédain, mais lui demandant de vouloir bien produire ses raisons et les laisser contrôler. Toutes les hardiesses allemandes sont admises, mais sous bénéfice de discussion et — dirais-je le mot? — de digestion.

En somme, sauf quelques retouches théologiques assez faciles à faire, le commentaires du docteur Lightfoot me paraissent hautement recommandables et je ne souhaite qu'une chose, c'est que ses fonctions de « ministère » lui laissent le loisir de faire pour les autres épîtres de saint Paul ce qu'il a fait pour celles-ci.

L. DUCHESNE.

(1) *Philippians*, p. 181.

114. — Παλαιογραφικόν δελτίον....ὑπό Α. Παπαδοπούλου Κεραμέως. Constantinople, 1885, in-4° de 50 pages.

M. Papadopoulos Kérameus est un savant homme qui fouille les bibliothèques de l'Orient aux frais d'un Mécène grec, M. Mavrocordato. Au retour de chacune de ses expéditions, il publie des fragments de catalogues, des dissertations, des *anecdota*. A parler franc, ses doctes publications sont d'une lecture laborieuse : c'est un luxe oriental de grosse érudition (pas toujours assez indépendante du répertoire de Preuss), et une macédoine d'excellentes choses un peu lourdes ; mais il est rare qu'on ne soit pas payé de sa peine, et tel est le cas du présent fascicule. Nous y signalerons six lettres inédites de l'empereur Julien, deux d'entre elles ne sont que de simples billets sans date. Les quatre autre, adressées l'une à son oncle Julien, une autre à Théodora, une troisième au sophiste Priscus, et la quatrième à l'archevêque Théodore, sont beaucoup plus développées et offrent quelque intérêts : la lettre à Théodore, citée à trois reprises pas Suidas sous le nom de « l'Apostat », nous assure convenablement de l'authenticité du groupe. Un peu plus loin M. Papadopoulos donne une description et une analyse étendue de plusieurs manuscrits des *Lettres de Libanius*. Si tant y a qu'il songe à une édition de Libanius, nous lui signalerons un manuscrit à ajouter à ceux qu'il énumère, et qui est, croyons-nous, peu connu : un *Basileensis F. VI.* 2 contenant quatre cents-soixante épîtres. Rien à dire de la dissertation de M. Papadopoulos sur Poulologos : c'est presque une question personnelle à lui et à M. Wagner ! mais le petit rapport sur les recherches faites par M. Pidans, *les Bibliothèques du Pont* est curieux. En réalité M. Papadopoulos s'est borné à Trébizonde et ses environs, sans dépasser Goumoukh-Khané, et le pays avait déjà été visité par Minoïde Mynas, par Fallmerayer et par Lingenthal. Il n'y a pas moins trouvé quelques documents nouveaux relatifs au moyen âge grec, au concile de Florence, un manuscrit du Plutus et des Nuées (XIVe siècle), du discours d'Eschine contre Timarque et de quatorze discours de Démosthène (XVe siècle), etc. — M. Papadopoulos appartient à la catégorie des hommes de peine de la science, et ses travaux sont assez ingrats, pour que nous ne lui en ayons pas quelque reconnaissance.

Φ.

---

115. — **The Ancient coptic Churches of Egypt** by Alfred Butler, fellow of Brasenose College, Oxford. In two volumes. Oxford, At the Clarendon Press, 1884.

Cet ouvrage n'est point sans quelque mérite. L'auteur a passé trois années à observer, sur les lieux mêmes, tout ce qui appartient à l'archi-

tecture et à l'ornementation des églises coptes, ainsi qu'au matériel du culte.

Le premier volume, tout entier consacré à la monographie des églises du Caire et des autres villes et villages de la basse et de la moyenne Égypte, est particulièrement intéressant. Il est difficile de porter plus oin la description du détail ; pas une porte, pas une serrure ne semble avoir été oubliée. Les plans sont très nombreux et non moins remarquables par la précision que par la beauté de l'exécution. M. Butler a de ce chef bien mérité de la science.

Le second volume traite de l'autel, des instruments du sacrifice, des vêtements ecclésiastiques, des livres liturgiques et des principales cérémonies. L'auteur y a ajouté quelques légendes de saints. Cette partie, où 'érudition a autant de part que l'observation, ne me paraît pas valoir la première. Lorsque M. Butler a commencé les recherches dont il nous donne aujourd'hui le résultat, son esprit, dit-il lui-même avec ingénuité, était absolument vierge (*a mere blank*) de toute connaissance d'architecture, de liturgie, et de science ecclésiastique. Il ajoute que, depuis, il ne lui a pas été possible de se perfectionner dans ces études, pourtant si nécessaires pour un travail comme le sien. De fait, on n'est pas longtemps à s'apercevoir que l'auteur n'est pas familiarisé avec son sujet. Tout fraîchement imbu de notions d'archéologie chrétienne, qu'il a dû acquérir à la hâte, il n'a pu s'empêcher de les exposer tout au long. Il aurait été mieux de renvoyer aux livres les plus autorisés, pour ne donner que ce qui était propre à l'église copte. — Prenons un exemple. Au chapitre II, M. Butler décrit, entre autres choses, les éventails ou *flabella*. Il commence aux Constitutions apostoliques et n'omet rien de ce qu'il a pu trouver dans les encyclopédies, sous la rubrique *Eventail*, jusqu'aux donations qu'il a découvertes dans les inventaires des églises de Salisbury, d'York et de Walkerwick (Suffolk). C'est beaucoup d'érudition sans doute, mais le lecteur est très étonné d'être conduit si loin des anciennes églises coptes.

La partie la plus faible de l'ouvrage de M. Butler est, peut-être, le chapitre VI du second volume, intitulé *Books, Language, and Literature*. Ce chapitre est très écourté et fourmille d'inexactitudes qui accusent une connaissance très superficielle du sujet. — Ainsi, à la page 241, M. Butler nous dit que le copte n'a pas d'écriture cursive, ce qui est faux : plusieurs papyrus, au Louvre, et quelques manuscrits à la Bibliothèque vaticane, offrent de forts beaux types d'écriture copte cursive. — A la page 256 nous lisons qu'il existe dans le dialecte sahidique « *almost an entire version of the scriptures, including a complete New Testament.* » Je crois pouvoir dire que la première partie de cette assertion est très exagérée, et que la seconde est absolument fausse. En tout cas

j'aurais aimé que M. Butler nous eût dit dans quelle bibliothèque il a vu cette précieuse version. — Plus loin l'auteur entreprend de nous faire une esquisse de la littérature copte. Il se contente de citer le *Prodromus* du P. Kircher, la grammaire de Blumberg, celle de Tuki, les œuvres de Tattam et de nombre d'*Oxonians* assez obscurs, au moins dans la coptologie. C'est vraiment un peu mesquin, pour ne rien dire de plus. Si au moins M. Butler nous avait renvoyé à M. Etienne Quatremère, qui a traité la question d'une manière complète dans ses *Recherches critiques et historiques sur la langue et la littérature de l'Égypte*! Mais le nom de ce savant coptologue, non plus que ceux des Champollion, de Peyron, de Révillout, de Lagarde, de Stern n'est pas même cité. A la page 260 du volume, l'auteur dit : « *The lectionary for the year or Kotmârus is a term of less certain origin.* » Or quiconque a ouvert un manuscrit copte sait que ce mot est le déguisement arabe de l'expression grecque κατά μέρος, et que le livre liturgique en question est ainsi appelé parce qu'il contient la sainte Ecriture divisée *en parties* pour les dimanches et fêtes de l'année. — Quelques lignes plus loin, je lis : « *The synaxar is ascribed te one Anba-Butros, bishop of Malig.* » M. Butler semble ignorer que la question de l'auteur du Synaxaire copte a été traitée à fond par M. H. Zotemberg dans le *Catalogue des manuscrits éthiopiens de la Bibliothèque nationale* (p. 152).

Le dernier chapitre, *Legends of the saints*, eût été plus goûté, si M. Butler l'avait fait précéder d'une note sur les manuscrits d'où il a tiré ces légendes, s'il avait fait mention des originaux coptes (détail qu'il aurait trouvé dans les *Recherches critiques* de M. Quatremère) et surtout s'il avait eu soin de choisir celles qui sont inédites ; mais il paraît avoir ignoré la publication de M. Wustenfeld *Synaxarium, das ist Heiligen-Kalender der coptischen Christen* (Gotha, 1879).

Je termine par une remarque qui porte sur l'ouvrage tout entier. M. Butler a cru devoir conserver partout, en les transcrivant en caractères latins, les noms arabes des saints, des personnages, des instruments du culte, etc. Il a trouvé là un moyen parfait de rendre son ouvrage très obscur, et quelquefois totalement incompréhensible; car je suppose que l'auteur n'a pas eu la prétention de n'être lu que par des arabisants. Lorsque ces noms se présentent pour la première fois, qu'on en donne la forme arabe, fût-ce même en caractères indigènes, rien de plus légitime. Mais, dans la suite des descriptions, on serait plus clair, sans être moins exact, en disant la Vierge, Pierre, Jean, Théodore, George, Serge,, Euprèpe, plutôt que Al Adra, Butros, Bolos, Yuhanna, Tadrus, Girgis, Sargah, Ibrabius (1).

(1) J'ai trouvé à la page 153 du tome I, un personnage, ange ou homme,

Malgré tout, l'ouvrage de M. Butler ne laisse pas d'être d'une certaine importance pour les études sur l'ancienne Égypte chrétienne. L'auteur a beaucoup vu, beaucoup observé, et ses descriptions, quoique un peu minutieuses, seront fort utiles à ceux qui, après lui, voudront traiter le même sujet; ou plutôt, j'espère que M. Butler ne s'arrêtera pas là. Il acquerra avec le temps les notions archéologiques, philologiques et bibliographiques qu'il pourrait ne pas avoir encore, et il nous donnera, non plus une ébauche, mais un travail critique, où il tirera tout le parti possible de ses scrupuleuses observations. Henri HYVERNAT.

---

116. — **The Profecy of Joel** : its unity, its aim and the age of its composition, by William L. PEARSON. Leipzig, Theodor Stauffer, 1885.

Le livre de *Joel* est très court, et il n'est pas obscur ; mais il n'en a pas moins donné lieu à des interprétations fort divergentes, et l'on ne s'accorde pas sur sa date, que l'auteur, n'a point marqué, ni même sur le sujet qu'il traite. Depuis le temps de Roboam jusqu'à celui d'Esdras, il n'est pas un petit coin de l'histoire d'Israël où l'on n'ait essayé de l'encadrer ; et d'autre part on se demande si l'invasion de sauterelles dont la description remplit un tiers de l'ouvrage, est une réalité, ou une allégorie, ou une fiction apocalyptique. M. Pearson a essayé de faire le jour sur ces problèmes délicats, et il y a réussi, je crois, dans une large mesure.

D'abord les sauterelles sont des sauterelles et non des soldats ou des êtres imaginaires : M. Pearson le démontre en analysant soigneusement les deux premiers chapitres de la prophétie. Il prouve, contre Hilgenfeld, que les quatre noms des redoutables rongeurs (*Jo.*, I, 4) ne désignent pas quatre armées persanes, et, contre Hengstenberg, qu'ils ne signifient pas les Assyriens, les Chaldéens, les Grecs ; que le dernier surtout ne peut en aucune façon se rapporter à l'armée de Titus. Le prophète décrit simplement un fléau assez fréquent en Palestine et qui vient de frapper le territoire de Juda; il engage les prêtres et le peuple à se prosterner dans le temple devant Jéhova pour fléchir sa colère ; après quoi il annonce que Dieu répandra l'esprit de prophétie sur tous ses fidèles, rassemblera dans la vallée du Jugement tous les ennemis de Jérusalem pour les exterminer et donnera ensuite à Sion une paix éternelle. Voilà ce que M. Pearson trouve dans Joël et il n'y a vraiment pas autre chose.

Reste la question d'âge. Merx prétend retrouver dans l'œuvre de Joël des passages tirés d'Isaïe (première et seconde partie) et d'Ezéchiel : ce serait une *hagada* dont le récit d'une des plaies d'Égypte et quelques ré-

nommé ITHURIEL que je soupçonne avoir été créé, ou, tout au moins, baptisé par M. Butler. Ne faudrait-il pas lire URIEL, ou plutôt SOURIEL ?

miniscences des anciens prophètes auraient fourni la matière à un juif du v[e] siècle avant Jésus-Christ. La situation politique et religieuse qu'on y entrevoit répondrait de même au temps de la domination persane. M. Pearson examine les prétendus emprunts, et il conclut à l'originalité de Joël. Le style de la prophétie est d'une bonne époque. En refusant d'y voir un écrit du même genre que ceux de Nahum ou de Habacuc, Merx n'aboutit qu'à rendre inintelligible un texte assez clair par lui-même. Enfin Joël ne dit rien qui ne convienne à la situation politique de Jérusalem et à l'organisation du culte avant la captivité.

Toute cette discussion est fort bien conduite et soutenue par une érudition abondante et sûre. On est un peu étonné toutefois de voir (pp. 102-103) à propos de l'unité du sanctuaire avant l'exil, que, si Samuel offrait des sacrifices en divers lieux, c'est parce que, en sa qualité de prophète, il avait de par Dieu autorité pour cela. Je n'en ai jamais douté, mais je voudrais une explication plus tangible. Heureusement, M. Pearson ajoute que l'idée de l'unité du sanctuaire ne prit de fixité que par la dédicace du temple de Salomon. Cela revient à dire que la construction du temple a été le principe effectif de la centralisation du culte. Rien n'est plus vraisemblable. Mais alors Samuel n'avait pas besoin d'une inspiration spéciale pour se conduire comme il faisait. Le cas d'Élie sacrifiant à Jéhova sur le Carmel est plus embarrassant ; M. Pearson dit encore qu'Elie était prophète et inspiré de Dieu. Pourquoi ne reprend-il pas, pour la compléter, la seconde explication donnée au sujet de Samuel ? Ne veut-il pas admettre que, le temple une fois bâti, la centralisation du culte s'est opérée seulement par degrés ? Joël n'en aura pas moins le droit de convoquer prêtres et peuple au sanctuaire de Sion.

Ainsi Joël a écrit avant la captivité, mais combien avant ? Les données deviennent très incertaines. Une invasion de sauterelles n'est pas un phénomène isolé dans l'histoire d'Orient ; l'annonce du jugement de Dieu se rencontre sous une forme ou sous une autre dans toutes les prophéties: il reste que Joël parle de Tyr, de Sidon, des Philistins, qui ont pillé Jérusalem et vendu ses enfants comme esclaves, de l'Égypte et de l'Idumée, qui ont versé le sang des fils de Juda. Ces renseignements sont assez vagues pour que chacun puisse les ajuster à son hypothèse.

M. Pearson fait avec beaucoup de sagacité la critique de toutes les opinions, en commençant par la plus commune aujourd'hui, celle qui donne Joël pour contemporain au grand prêtre Joïada et à la minorité du roi Joas. On connaît sous Joram une révolte des Iduméens contre la suprématie de Jérusalem, et un pillage de la ville par les Philistins et les Arabes; c'est à ces événements que le prophète ferait allusion en y rattachant le souvenir de la prise de Jérusalem par Sésac, roi d'Égypte, au temps de Roboam. De plus il parle beaucoup des prêtres, ne dit rien du

roi ni du culte des idoles, ce qui va parfaitement avec une régence et le gouvernement d'un pontife de Jéhova. Or on oublie que Joël associe les Phéniciens aux Philistins et non pas les Arabes; qu'il réunit l'Égypte à l'Idumée et ne paraît songer qu'à de récents griefs; qu'en invitant les gens à se rendre au temple il ne pouvait guère oublier les prêtres; que le roi n'est pas nommé dans beaucoup d'autres prophéties composées sous des princes majeurs et exerçant la souveraineté; enfin que s'il n'est pas question d'idolâtrie, il n'est question non plus d'aucun autre abus : s'ensuit-il que tous les Juifs de ce temps-là fussent des saints? L'opinion de Kuenen, qui fait vivre Joël sous le règne de Sédécias, après la première invasion chaldéenne, est écartée, les Chaldéens ne semblant pas même connus du prophète ; et ainsi des autres.

Une seule (ce n'est pas la moins extraordinaire) a trouvé grâce devant M. Pearson, celle de Bunsen, qui place Joël au temps de Roboam. Joël se plaint de l'Égypte : c'est l'invasion de Sésac; il accuse l'Idumée: Hadad, l'ennemi de Salomon, sera venu se joindre au conquérant égyptien ; il parle d'un pillage du temple : justement le livre des *Rois* dit que Sésac en emporta les trésors ; il menace Tyr et Sidon: les Phéniciens, alliés de Salomon, se seront tournés contre son fils; il déplore un partage du pays: c'est le schisme des dix tribus; il met en relief les prêtres : le culte n'avait-il pas été magnifiquement organisé par Salomon? Ainsi, tout est pour le mieux, tout se rejoint tout s'harmonise. Joël a vécu vers l'an 960 avant notre ère : il est de beaucoup le doyen des prophètes écrivains.

Si c'était vrai ! Mais l'histoire des *Rois* attribue le pillage du temple à Sésac, et Joël l'attribue aux Iduméens. Ce n'est pas sans broder sur l'histoire et sur la prophétie que M. Pearson les met d'accord. Est-il bien sûr aussi que la vallée de Josaphat ne doive pas son nom au prince qui fut, comme chacun sait, l'arrière-petit-fils de Roboam ? Sans doute, le prophète joue sur la signification du mot *Josaphat* (Jéhova est juge) ; mais pourquoi, s'il a lui-même inventé le nom, dit-il la vallée de « Jéhova-juge » et non pas simplement la vallée du « Jugement » , comme il dit plus loin la vallée de « la Décision » ? Est-il bien naturel que Dieu lui-même prononce ces paroles : « Je rassemblerai les nations et je les amènerai dans la plaine de Jéhova-juge », s'il n'était question d'un endroit connu? Et puis faut-il tant se presser de placer, un prophète plus de cent cinquante ans avant les autres ? Le style du livre porte-t-il le cachet d'une antiquité si haute ?

M. Pearson s'est fait à lui même toutes ces objections, mais je crains qu'il n'en ait pas apprécié convenablement la valeur. Il avoue en terminant que, dans l'insuffisance de nos sources, il est possible que Joël fasse allusion à des événements qui nous sont inconnus. Les lacunes des livres des *Rois* sont en effet tellement considérables que des rapprochements

comme ceux dont on a vu plus haut des exemples ont toujours chance de n'être pas fondés. C'est pourquoi il serait, dans tous les cas, prudent d'adopter une opinion moyenne et qui fût dans les vraisemblances historiques. S'il lui fallait abandonner son hypothèse, M. Pearson, qui est trop bon critique pour la croire assurée, choisirait le règne d'Ozias. Au temps où Jéroboam II l'emportait sur Damas, avant que l'Assyrie se fût relevée avec Tiglath-Piléser II, Juda n'a-t-il pas eu à subir les tracasseries de ses voisins et les calamités dont parle Amos ? Les idées de ce prophète ont avec celles de Joël beaucoup d'analogie : Joël n'aurait-il pas écrit fort peu de temps avant lui ? En pareille matière rien n'est certain, car presque tout est possible. Mais j'ai peine à croire qu'en laissant ici Roboam pour Ozias on prenne un pis-aller. A. Loisy.

CHRONIQUE

— Nous avons deux nouvelles brochures de M. Tamizey de Larroque à présenter à nos lecteurs. La première intitulée : *Quelques pages inédites de Louis de Rechignevoisin de Guron, évêque de Tulle et de Comminges* (Tulle, Graiffon, 1885, In 8° de 38 pages,) contient l'autobiographie de ce prélat envoyée par lui-même à Baluze pour son *Historia Tutelensis* (M. Tamizey de Larroque avait déjà eu la bonne fortune de trouver pareils documents sur Mascaron) ; puis huit lettres de Mgr de Guron, dont la septième, d'une grande importance, adressée également à Baluze, est relative au dessein de prendre le titre de patriarche d'Occident. Un appendice contient une note sur la famille de Guron et quelques pages sur les lettres de Guron relatives à la Fronde bordelaise.

C'est un rabbin de Carpentras, Salomon Azubi, qui fait les frais de la seconde plaquette de M. Tamizey de Larroque. Incontestablement ce n° IX des *Correspondants de Peiresc* est un des plus importants de la collection. La collaboration de spécialistes, tels que M. Jules Dukas, à qui est due la notice complémentaires de 32 pages qui vient à la suite de celle de M. Tamizey de Larroque ; de M. Moritz Steinschneider, « le premier bibliographe semitiste de l'Europe », et de plusieurs autres savants, a accumulé dans cette brochure un trésor de renseignements précieux. M. Dukas surtout a extrait des manuscrits d'Azubi de sa collection, les détails les plus intéressants sur ce rabbin, ami non seulement de Peiresc, « ce Mécène auquel il n'a manqué qu'un Horace pour populariser son nom au même degré. » (Il ne lui manque plus rien depuis que M. Tamizey de Larroque s'occupe de lui) ; mais du célèbre Plantavit de la Saux, et du jésuite Athanase Kircher (sur lequel se lit, page 20, une note très curieuse). Viennent ensuite les quatre lettres inédites du rabbin, suivies d'une cinquième déjà publiée, mais qui, mise en appendice complète, bien la brochure. Le tout, agrémenté de savantes notes de MM. Tamizey de Larroque et Dukas, forme une contribution importante à l'histoire des Juifs en France au XVII° siècle. A. I

— Le dernier numéro du *Bulletin monumental* (septembre-octobre) nous donne des renseignements très intéressants sur le congrès d'histoire et d'archéologie qui s'est tenu à Anvers, à la fin du mois de septembre dernier. A l'exemple de la France, où les congrès archéologiques annuels fondés par M. de Cau-

mont, se poursuivent avec tant de succès depuis plus de cinquante ans, la Belgique vient d'établir une sorte de fédération des sociétés savantes établies dans les différentes villes du royaume. Les articles suivants, extraits des statuts, font comprendre le but de cette institution : « La Fédération est fondée en vue de créer des relations étroites et permanentes entre les sociétés qui s'ocupent à un point de vue quelconque de l'histoire nationale. Son but est d'imprimer plus d'unité aux études archéologiques et historiques, d'intéresser la généralité aux recherches locales et de vulgariser les résultats acquis. La Fédération affirme chaque année son existence par un congrès tenu dans une ville belge, sous la direction d'une ou de plusieurs sociétés locales adhérentes. Un compte rendu de cette réunion sera publié chaque année, il renfermera un rapport sur les travaux de chacune des sociétés. Le bureau d'organisation du Congrès servira de bureau à la Fédération pendant le cours de l'année jusqu'à l'ouverture du prochain congrès. » Le congrès sera divisé en trois sections : 1° Epoque préhistorique, y compris les études géologiques et anthropologiques ; géographie historique de la Belgique ; 2° Histoire et sciences populaires : institutions civiles et religieuses, glossaires, traditions et superstitions populaires, chansons, costumes, etc.; 3° histoire de l'art et archéologie, épigraphie, numismatique, arts industriels, diplomatique, etc. La Fédération se propose aussi d'user de son influence pour exercer une protection utile sur les monuments du pays, et d'exécuter des travaux de restauration et de préservation. La séance d'ouverture, présidée par M. Beernaert, ministre des finances et chef du Cabinet, a eu lieu le 27 septembre. Trois des ministre. MM. Beernaert, Thonissen et de Moreau, le gouverneur de la province, le bourgmestre d'Anvers, notre collaborateur le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie, le Dr Pleyte, représentant des sociétés néerlandaises, ont été nommés présidents d'honneur. Des vœux relatifs à la conservation de monuments historiques et à des projets de travaux d'ensemble ont été émis ; plusieurs membres ont lu des communications intéressantes ; on a visité les monuments d'Anvers. Le chanoine Delvigne a pu donner au congrès l'assurançe qu'il existe un cours d'archéologie dans tous les grands séminaires de Belgique. Que n'en peut-on dire autant pour les séminaires de France ! Bien des prêtres de campagne, isolés et souvent peu occupés, auraient ainsi contracté le goût d'une étude à laquelle leur église ou l'église de quelque paroisse voisine fournirait des éléments ; que de choses regrettables eussent été ainsi évitées : des restaurations contraires au style de l'édifice ; des peintures anciennes maladroitement rafraichies, des murs en belles pierres bien apareillées et même les fines sculptures déshonorées par le badigeon ; des anciennes statues où la foi simple et la pieté naïve de nos ancêtres avaient laissé leur empreinte, remplacées par des articles neufs peinturlurés dans les ateliers du quartier Saint-Sulpice. — Le même numéro renferme un mémoire de notre collaborateur M. A. de Barthélemy, sur le reliquaire de saint Tudual, à Laval ; c'est un coffret en ivoire, de travail persan, remontant au XIIIe siècle, et apporté en France par le commerce. L'ivoire est orné de dessins, au trait, en noir, rehaussés de couleur verte et de dorure, et représentant des animaux et des sujets de chasse. Ce coffret avait été vraisemblablement donné à la collégiale de Saint-Tudual, par Anne de Laval, veuve du comte de Gui XIII, mort en 1465, et enterré dans cette église. Le 4 décembre 1867, Mgr Wicard, évêque de Laval, transféra les reliques, du coffret en ivoire dans un reliquaire moderne en cuivre doré ; le coffret fut donné au président du conseil de fabrique. Une planche, communiquée au *Bulletin monumental* par la *Société des antiquaires de France* ajoute à l'intérêt de cette notice. Il faut savoir gré à M. A. de Barthélemy d'avoir tiré de l'oubli cet intéressant monument. — Entre autres mémoires intéressants, lire dans le même fascicule l'excellente étude de M. H. Fadart sur *la maison natale de dom Mabillon et son monument dans l'église de Saint-Pierremont*

(Ardennes); la fin du mémoire de M. P. de Fonteuilles sur *le tombeau de Saint-Pierre de Vérone;* la suite du compte rendu des séances du congrès de la Société française d'Archéologie, tenu cette année à Montbrison. — Enfin aux archéologues atrabilaires désireux de donner une cause légitime à leur mauvaise humeur, on ne saurait trop recommander la lecture de la lettre de M. L. Bruguier-Roure, sur *Les mutilations de l'église du Saint-Esprit, à Pont-Saint-Esprit*, et la note intitulée *Vandalisme* (pp. 545—549). H. T.

— Le dernier numéro de la *Revue épigraphique du Midi de la France* (n° 35, juillet-septembre), renferme un travail de son savant directeur, M. Allmer, sur la ville de Lyon ; il explique ainsi l'étymologie du mot Lyon : « La colonie [de Lyon], bien que composée entièrement des citoyens romains, tous Italiens d'origine, a reçu un nom gaulois, et cela, semble-t-il, ne peut guère s'expliquer que par la préexistence d'une localité gauloise, habitée, déjà en possession de ce nom. Si même, il fallait en croire une tradition dont on rencontre des traces presque contemporaines de la fondation romaine, cette localité gauloise habitée et en possession du nom remonterait à plus de trois siècles en arrière. Au temps où les Gaulois, sous la conduite de Brennus, prirent Rome d'assaut, deux princes, chassés de leur pays et en quête d'une patrie nouvelle, Momorus et Atepomarus, arrivèrent dans la contrée. Pendant qu'ils étaient occupés à tracer l'enceinte de la ville dont ils avaient choisi l'emplacement, parut soudain et s'abattit sur les arbres d'alentour, une volée de corbeaux, et, à cause de ce présage céleste, ils donnèrent à leur ville le nom de *Lagudunum* (colline des corbeaux). Cette légende merveilleuse n'est assurément rien de plus qu'une fable. Il n'en est pas moins très curieux de la trouver, non pas seulement accréditée dans le vulgaire, mais même acceptée sur les monuments d'un caractère officiel. On a cru reconnaître la tête du corbeau étymologique, sur un grand bronze de Lyon aux têtes adossées de César et d'Octavien, par conséquent frappé entre les années 31 à 27 avant notre ère, au revers duquel elle apparaît dans un cercle au-dessus d'une proue de navire. Sur un plomb de la douane romaine de Lyon, extrait de la Saône, et actuellement dans la collection de M. Récamier, figure un corbeau voltigeant au-dessus d'un lion couché ; aux côtés de l'oiseau se voient les têtes du soleil et de la lune, représentant vraisemblablement Antonin le Pieux et Faustine. Un denier d'argent à l'effigie d'Albin, de l'atelier de Lyon et de l'an 196 ou 197, offre, au revers, le génie de la ville GEN (*io*) LVG (*uduni*), avec le corbeau à ses pieds. Il est vrai que sur tous ces monuments l'exiguïté de l'image rend la détermination contestable ; mais l'hésitation cesse et fait place à une entière certitude en présence d'un quatrième témoignage où le doute n'est plus permis. Un médaillon d'une poterie sigillée à couverte rougeâtre, connue à trois exemplaires provenant de lieux différents, tous trois à l'état de fragments, mais se complétant les uns par les autres, nous montre le génie de Lyon représenté, comme sur la monnaie d'Albin, debout, couronné de créneaux, tenant de la droite une haste, de la gauche la corne d'abondance, et recevant de la main d'un personnage debout devant lui l'offrande de deux épis de blé. Ce personnage, romain à cause de son vêtement, et antérieur au second siècle, parce qu'il est sans barbe, ne saurait être que Plancus, ainsi qu'on l'a reconnu ; le double épi qu'il présente est une parlante allusion au non de *Copia*, et un rouleau qu'il tient en même temps est non moins clairement la *lex* de fondation décrétée par le sénat. OPTI (*me*) AV (*e*) ! dit-il en tendant son offrande ; FELICITER ! répond le Genius. Aux pieds de celui-ci, se tient, perché sur la tête d'un lion accroupi, — le lion de Marc-Antoine, — un corbeau très nettement dessiné, qu'il n'est nullement possible de prendre pour un aigle. Ainsi certifiée par des documents appartenant tous, même le moins ancien, à une époque où le langage celtique était communément parlé dans la Gaule, l'étymologie de Lyon par *Lugu* (corbeau) et *dunum* (montagne), est certainement la véritable, quoique associée à une

légende fabuleuse, et toutes les autres, sans exception, sont à rejeter. » Ce passage fait partie d'un travail intitulé *Lugudunum*, dont M. Allmer vient de publier la première partie, et qui sera continué dans la même revue. H.T.

— Le compte rendu de la LI^e session du Congrès archéologique de France, tenu à Pamiers, Foix et Saint-Girons, en 1884, vient de paraître. C'est un beau volume, de XLVIII-574 pages, orné de nombreuses planches et gravures. Il contient le compte rendu des séances ; le récit d'une excursion de la Société française d'Archéologie dans le Tarn ; le compte rendu des visites et excursions à Pamiers, Vals, Mirepoix, au château de La Garde, à Foix, dans la vallée haute de l'Ariège, à Saint-Girons, à Saint-Lizier, dans la vallée du Lez. Les mémoires sont nombreux ; voici les principaux : *Notes sur l'ancienne église-cathédrale de Mirepoix*, par l'abbé Gabaldo, relatives à l'épiscopat de Philippe de Levis (1493-1537), avec pièces justificatives par M. T. de Champelays, et un *Inventaire de la chapelle de Philippe de Levis* (1536), un mémoire étendue sur *les Frères prêcheurs à Pamiers*, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, par l'abbé Douais, une étude historique et descriptive par M. de Lahondès, sur *Quelques châteaux du pays de Foix;* des travaux de MM. l'abbé Barbier, sur *les Fondations monastiques de l'Ariège ;* de M. B. Bernard, sur les *Fresques du porche de la chapelle Notre-Dame de Tramesaygues, à Audressein, Ariège ;* de l'abbé J. Doumenjou, sur le pèlerinage de *Notre-Dame du Val d'Amour, à Bélesta, Ariège ;* de M. Garaud, sur *le Latin populaire*, étudié dans le dialecte de la langue d'oc au point de vue phonétique ; de quatre collaborateurs sur *Un ossuaire découvert dans la chapelle du Rosaire, à Antibes, Alpes-Maritimes*. Les sciences préhistoriques ont été représentées dans les travaux du congrès par trois mémoires : *l'Age du bronze dans l'Ariège*, par l'abbé Cau-Durban : Si l'Ariège « renferme des hommes et du fer », il possède aussi du bronze, moins que la Suisse et la Bretagne assurément, mais les collections ne sont nées que d'hier, et le zèle des chercheurs promet pour l'avenir d'abondantes récoltes. » *Station néolithique d'Azer*, par l'abbé Cau-Durban, qui comprend des sépultures, des foyers et une enceinte murée. *Le bassin du Rhône, de l'embouchure de l'Ardèche à celle du Gardon*, par H. Nicolas. Travail très étendu dans lequel on trouvera d'utiles renseignements.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 28 août. — M. E. DESJARDINS signale une brochure de M. Taillebois intitulée : *le Temple de Lelhunnus à Aire-sur-l'Adour et les inscripions aturiennes* (tirage à part du *Bulletin de la Société de Borda*) ; l'auteur y publie un certain nombre d'inscriptions toutes relatives à un dieu topique nouveau : *Mars Lelhunnus*. — M. DELOCHE lit un mémoire sur les monnaies d'or du roi Théodebert I[er]. Ces monnaies, très nombreuses, se distinguent par trois particularités de celles des deux autres rois francs qui gouvernaient d'autres parties de la Gaule, Childebert I[er] et Clotaire I[er] : 1° elles sont très nombreuses ; 2° elles portent le nom de Théodebert et non celui de l'empereur de Constantinople ; 3° elles ont l'alliage et le poids légaux. Théodebert a pu, grâce au butin rapporté de ses expéditions d'Italie, émettre beaucoup de monnaies d'or et de bon aloi ; pour les distinguer de celles des deux autres rois, il y fit mettre son nom. — M. BRÉAL lit quelques observations étymologiques : 1° *Asignae*, un de ces anciens participes passés en *nus* dont on trouve la trace dans les mots *plenus*, *dignus* vient de *secare ;* le *a* initial est la préposition osque *an* = *in* en latin ; c'est donc un mot d'origine osque ; pour l'étymologie et le sens il correspond au mot *insiciae*. 2° *Mortuus* : la forme régulière serait *mortus* ; on a ajouté *u* par analogie avec *vivus ;* toutes les langues ont une tendance à donner aux mots de sens opposés une forme analogue ; par exemple, en français, *méridional* au lieu de *méridial* par analogie avec *septentrional*. 3° *Queo* est un dérivé populaire de l'adverbe *qui*, « comment, par quel moyen. » 4° *Suppedito*, vient de *pedes* « fantassin ; » pris au propre il désigne

l'assistance que le fantassin prête au cavalier. 5° *Regere* dérive de ἄρχω par métathèse de la voyelle et de la consonne qui commencent le mot; de même *rapio* dérive de ἁρπάζω. 6° A Herculanum on a trouvé une inscription osque qui, transcrite en caractères latins donne le texte suivant.

L·SLABIIS·L·AVKIL·MEDDISS·TVVTIKS
HERENTATEI·HERVKINAI·PRVFFED

On la traduit ainsi en latin : *L. Slavius, Lucii filius, Aucilius, magistratus publicus, Veneri Herucinæ probavit.* M. Bréal rejette cette lecture et en propose une nouvelle : *L. Salvius, Lucii filius, Aucilius, magistratus publicus, decreto Herculanensium probavit.*

Séance du 4 septembre. — M. E. Desjardins, président, annonce que M. Héron de Villefosse, par délégation du ministère de l'Instruction publique, a fait le triage des papiers de Léon Rénier devant faire retour à l'État, et que ces papiers sont à la disposition de l'Académie. — M. le Président, rend ensuite hommage à la mémoire de M. Egger et lève la séance en signe de deuil.

Séance du 11 septembre. — M. E. Desjardins signale à l'Académie le rapport de M. Saige, archiviste à Monaco, sur la publication des documents historiques conservés dans les archives de la principauté de Monaco, et insiste sur l'intérêt de cette publication relativement à l'histoire de France (1). — E. Bergaigne donne lecture d'une lettre de M. Aymonier, qui continue avec succès sa mission dans l'Annam, malgré l'état troublé du pays. — M. Dieulafoy fait connaître les nouvelles qu'il a reçues de ses collaborateurs à Suse. MM.|Rabin et Houssay ont photographié à Mal-Amir les bas-reliefs et les inscriptions de *Kaleh-Faraoun* (la forteresse de Pharaon) et de *Chekiasft Salmon* (la grotte de Salomon), dont on n'avait que de mauvais dessins. Les personnages représentés sur ces bas-relifs portent l'ancien costume élamites analogue à celui du roi noir trouvé dans les ruines du palais de Suse; à Chapour les deux missionnaires ont photographié des bas-relidfs sassanides inédits. A Nakhché-Roustem M. Babin a pu, sur les indications de M. Dieulafoy, faire élever devant le tombeau de Darius un échafaudage de vingt mètres et photographier le testament du grand roi, dont on n'avait eu, jusqu'à ce jour, que des copies incomplètes; on a pu à l'aide du même échafaudage, decouvrir sept inscriptions inédites, cachées sous un enduit qui avait conservé la couleur bleue à l'aide de laquelle on avait coloré les lettres pour les rendre visibles de loin. — M. Léon Lallemand lit un mémoire intitulé : *Un chapitre de l'histoire de l'enfance abandonnée : les enfants trouvés en France du* x[e] *au* xvii[e] *siècle.* Les enfants trouvés étaient, de droit sinon de fait, à la charge des seigneurs justiciers ayant droit d'épave et de déshérence; et là où les seigneurs n'avaient pas ces droits, ce soin imcombait à la commune ; les enfants trouvés n'étaient pas à la charge des hôpitaux; mais à partir du xii[e] siècle, on voit les hôpitaux s'en charger, moyennant une rente payée par le seigneur; en outre on créa, sous l'invocation du Saint-Esprit, des hôpitaux spéciaux pour les enfrants trouvés. Saint Vincent-de-Paul n'est donc pas l'inventeur de cette forme de la charité ; il lui a donné une impulsion beaucoup plus vive dans un temps de grande misère.

Séance du 18 *septembre,* — M. Ch. Robert, lit un mémoire intitulé : *Dissémination et centralisation alternatives de la fabrication monétaire depuis la période gauloise jusqu'au commencement de la seconde race.* Les premières monnaies gauloises sont des imitations; le monnayage débute dans les environs de Narbonne, en imitant les bronzes de la Sicile; dans la bassin de la Garonne, en imitant les drachmes d'argent de Rhoda d'Ibérie ; dans la Gaule Celtique en imitant les statères d'or de Philippe et d'Alexandre. Bien exécutées à l'origine, ces contrefaçons s'altèrent bientôt, et les types dégé-

Voir le *Bulletin critique* du 15 août dernier, pp. 229-300.

nèrent, mal reproduits par de nombreux ateliers qui en ont perdu le sens. Les types romains pénètrent en Gaule; les contrées voisines de l'Italie les reproduisent fidèlement, mais ils n'arrivent que dégénérés chez les Belges; qui les mêlent souvent avec ce qui reste des types grecs. Les légendes autonomes arrivent tardivement; dans l'île de Bretagne, sur certains points de la Gaule, elles offrent des noms de roi; dans la Celtique, elles offrent le nom du *Vergobret*, ou magistrat politique, et à côté de lui, à l'imitation des villes grecques, le nom d'un magistrat monétaire responsable A ce monnayage très disséminé, succède le monnayage romain centralisé dans les ateliers de Lyon, de Trèves, et plus tard d'Arles. A l'époque mérovingienne, les Francs établis en Gaule imitent les monnaies d'or d'Anastase, de Justin et de Justinien; les noms royaux apparaissent avec Théodebert Ier, mais unis à ceux d'un monétaire; puis le nom du roi disparaît et le monétaire reste seul; ces monnaies de monétaires sont frappées dans un grand nombre de localités, même infimes. C'est un retour à la coutume et à la décentralisation gauloises. Les Carolingiens ramènent la centralisation, Louis le Débonnaire adopte le type du temple avec la légende XRISTIANA RELIGIO; un petit nombre de villes frappent cependant monnaie; ce qui s'explique par le mauvais état des routes, qui, en rendant les communications difficiles, exigeait un plus grand nombre d'ateliers. A l'avènement des Carolingiens, l'élément germanique tend à dominer; c'est alors que disparaît l'usage gaulois de frapper les monnaies au nom du monétaire. — M. CASATI, s'efforce de démontrer cette thèse que les Etrusques étaient supérieurs aux autres peuples dans l'art de travailler les métaux. Il appuie sa démonstration en signalant les plus belles œuvres d'art en bronze dues aux Étrusques et conservées dans différentes collections : statues, cistes, armes, casques, cuirasses, candélabres, ustensiles de toute sorte, miroirs; sur ces derniers monuments, les gravures faites au trait représentent des scènes de mythologie, avec les noms des divinités en langue étrusque, ce qui permet de les identifier avec les divinités grecques correspondantes. H. THÉDENAT.

PUBLICATIONS NOUVELLES

PILLET. Histoire de sainte Perpétue et de ses compagnons. Paris, Lefort, in-8 de 470 pages. — RAMBAUD. Histoire de la civilisation française depuis les origines jusqu'à la Fronde. Paris, Colin, 2 vol. in-8 jésus. — PETIT. Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne. Picard, in-8 de 520 pages. — ÉVERAT. La Sénechaussée d'Auvergne au XVIIIe siècle. Thorin, in-8. 8 fr. — DE BEAUCOURT. Charles VII. Le Réveil du roi. Palmé, in-8, 8 fr. — MOTHON. Vie du B. Jourdain de Saxe. Palmé, in-12, 3 fr. 50.

LEROUX. Le poète Fortunat. Oudin, in-8° de 368 pages, — H. HARISSE. Christophe Colomb. Leroux, t. II, in-8° de 607 pages. — DELACHENAL. Histoire des avocats au parlement de Paris. Plon, in-8°, 2 fr. — GROSS. La Tène, supplément aux Proto-Helvètes. Paris, Fetscherin et Luit, in-4°, 12 fr. 50. — SCHMIDT. Précis de l'histoire de l'église d'Occident pendant le moyen âge. Fischbacher, in-8° de 462 p., 12 fr. — MONTET. Histoire littéraire des Vaudois du Piémont, Fischbacher, in-8° de 242 p. 6 fr.

ERRATA

Numéro du 15 octobre — 1er novembre.

Dans le titre n° 102 et dans tout l'article, au lieu de *Beuder* lisez *Bender*.

P. 410, l. 37 et p. 411. ligne 1: au lieu de *centrales*, lisez COMTALES.

P. 413, l. 9:	—	*le* langage.	— NOTRE langage.
— — — 12:	—	*d'abord*	— D'AILLEURS.
— — — 34:		*ses* premiers parents	— NOS premiers parents.
P. 414 — 14:		*sceptre*	— SPECTRE.

Le Gérant : E. THORIN.

N° 23 1er Décembre 1885

BULLETIN CRITIQUE

SOMMAIRE : 117. Studia Biblica. *P. Battifol.* — Amiral Jurien de la Gravière. 118. La Marine des anciens. — 119. Les Campagnes d'Alexandre. — 120. La Marine des Ptolémées. *E. Beurlier.* — 121. Jules Martha. Manuel d'archéologie. *P.-L. Lucas.* — 122. Brewer. The Reign of Henri VIII from his accession to the death of Wolsey. — 123. P. Friedmann. Anne Boleyn. — 124. Nicolas Sander. Rise and growth of the anglican schism. *P. Fournier.* — Chronique. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

117. — **Studia Biblica,** essays in biblical Archaelogy and Criticism by members of the University of Oxford. Clarendon 1885. Un vol. in-8 de VIII-264 pages.

Ce livre est le fruit d'une heureuse idée : il contient une série d'articles et de mémoires composés par des membres de l'Université d'Oxford sur différents sujets d'exégèse et d'histoire biblique, et il y a évidemment dans cet essai des *Oxonians* un bon exemple à retenir. Est-ce à dire que le choix des articles publiés ait été sévère? Des onze morceaux dont se compose le recueil, il en est plus d'un où l'on perdra son temps à chercher du nouveau : le travail de M. Sanday sur le manuscrit de Rossano, et le travail du même sur le prétendu commentaire de Théophile (1), sont des expositions de seconde main. Il en est autrement de plusieurs autres : si l'on ne saisit pas bien l'intérêt des recherches de M. Woods : *Sur la lumière jetée par la version des Septante sur les livres de Samuel,* on sait qu'il y a toujours à apprendre avec M. Neubauer, et ses deux morceaux, l'un *Sur les dialectes parlés en Palestine au temps du Christ,* l'autre *Sur quelques nouvelles inscriptions témanites et nabatéennes,* fixeront l'attention des gens du métier. On me pardonnera de n'en pas être, et de signaler plus particulièrement quatre articles voisins.

Le premier est de M. Wordsworth. On a parlé ici même du travail considérable dont M. Wordsworth a entrepris l'exécution, les *Old latin biblical texts* (2). Il y a repris, sur des bases plus larges et avec un luxe qui fait envie, l'œuvre de Martianay et de Sabatier, et il promet de donner, édités avec un soin minutieux, les

(1) Voy. *Bulletin critique,* 1883, p. 401 ; — et 1880, p. 449.
(2) *Bulletin critique,* 1884, p. 361.

principaux manuscrits de la version antéhiéronymienne du Nouveau Testament. Ajoutons que ce travail, qui à lui seul est capital, n'est qu'une simple contribution à l'édition de la Vulgate de saint Jérôme que projette l'Université d'Oxford. Dans les *Studia biblica*, M. Wordsworth réédite (1) le texte de l'épître de saint Jacques d'après la *Corbeiensis ff*: ce manuscrit, venu à Saint-Germain-des-Prés en 1683, tombé au moment de la Révolution entre les mains de l'ambassadeur de Russie, est aujourd'hui à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Par une exception curieuse dans l'histoire des manuscrits de l'ancienne version latine, il ne serait pas antérieur au xe siècle, mais cette évaluation ne paraît pas certaine, et il est bien regrettable que M. Wordsworth n'ait pu donner un fac-similé pour permettre au public d'en juger de ses propres yeux. l'étude du texte lui-même ne laisse rien à désirer et quelques-unes des conclusions en sont importantes. D'après M. Wordsworth, la présente version latine a été faite d'après une rédaction grecque sensiblement différente du texte élégant et recherché dans lequel l'épître de saint Jacques nous est parvenue (2). En partant de là, on suppose que l'épître a dû être primitivement écrite en araméen, adressée sous cette forme « aux douze tribus de la dispersion », traduite plus tard en grec et au moins à deux reprises différentes. A ce titre, le *Corbeiensis ff* représenterait à lui seul une version grecque perdue de saint Jacques. Cette dernière conclusion me semble prématurée. Les leçons (pp. 136-141) que M. Wordsworth explique par cette hypothèse sont en trop petit nombre et d'une valeur trop mince pour la supporter ; parfois aussi, elles s'expliquent d'elles-mêmes ou trouvent leur type original dans des manuscrits grecs, et la discussion, si ingénieuse soit-elle, ne convainc pas.

Au contraire, tout le monde sera d'accord avec M. Wordsworth dans les comparaisons qu'il fait du *Corbeiensis ff*, de la Vulgate représentée par l'*Amiatinus*, et du *Speculum*, dit de saint Augustin (3). On y relève des divergences comme celles-ci : II. 13, *Præfertur, superexaltat, super-*

(1) Cette épître avait été publiée pour la première fois par Martianay dans sa *Vulgata antiqua latina et itala versio... Paris*, 1695, et en 1883, par un savant norwégien, M. Belsheim. M. Wordsworth a utilisé une collation faite pour lui en 1884, par M. Jernstedt.

(2) Quand on étudie le vocabulaire propre de saint Jacques, on y relève : 49 mots qui ne se trouvent pas ailleurs dans le Nouveau Testament, et sur ces 49, il en est 7 qui sont rares en grec ou que l'on ne trouve que dans les lexiques ; — 13 sont classiques et n'appartiennent pas à la langue des Septante ; — 27 sont classiques et employés par les Septante ; — 2 sont propres aux Septante. On voit par là que le rédacteur de l'épître de saint Jacques n'était point sans quelque purisme.

(3) Signalons en passant une importante notice de M. Delisle sur *Le plus ancien Manuscrit du* Miroir *de saint Augustin*, Paris, 1884. (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, tom. XLV.)

gloriatur ; 15, *et defuerit eis, et indigeant, et desit eis* ; 16, *calificimini et satiemini, calificamini et saturamini, calidi estote et satulli* ; 17, *mortua est circa se, mortua est in semetipsa, mortua est sola* ; III, 1, *multiloqui, plures magistri, multi magistri* ; 2, *delinquit, offendit, errat* ; 3, *circumducamus, circumferimus, convertimus*, etc. Il est difficile de ne pas voir dans des variantes de cette valeur une haute probabilité pour l'existence d'au moins deux versions latines différentes, antérieures à la Vulgate. M. Wordsworth même veut en voir une troisième dans les propres citations que fait saint Jérôme de l'épître de saint Jacques (I, 13 = *adv. Jovin.*, II, 3 ; II, 16 = *id.*, I, 39 ; I, 22 = *id.*, II, 3, etc.), ce qui ferait en somme trois versions de saint Jacques distinctes de la Vulgate hiéronymienne.

M. Sanday reprend la discussion dans un Appendice. Il se demande si ce sont là des *versions* ou des *recensions* différentes, et il penche vers l'idée de recensions d'un type commun, recensions qui seraient nées du besoin qu'avaient les Églises d'adapter leur bible à leur parler particulier. Il me semble, au contraire, qu'un dessein plus systématique se trahit dans ces textes : les rédacteurs ont visé plus ou moins à la littéralité en même temps qu'à la correction de leur latin. Quant à la distinction de M. Sanday, elle n'avance pas la question : la nature du texte du Nouveau Testament, « broyé » qu'il est en petites propositions simples, doit fatalement amener tout traducteur à calquer ses constructions et ses tours sur ceux de l'original, et dès lors les *versions* arriveront à ne différer que par le vocabulaire et les expressions : elles ne différeront entre elles que comme diffèrent des *recensions*. Versions et recensions, c'est ici tout un.

Voici un autre article, dû à M. Gwilliam, et qui a trait aussi au Nouveau Testament. On sait que la Peshito n'est imprimée encore aujourd'hui que d'après l'édition princeps donnée par Widmanstadt à Vienne en 1555, et si des éditeurs plus récents, comme Schaaf par exemple (Leyde, 1708), ont introduit quelques corrections dans le texte, il n'en est pas moins certain que le texte n'est fondé que sur l'autorité des deux manuscrits de Widmanstadt, « *exemplaria vetustissima* », assure-t-on, mais qui n'ont pas été identifiés (1). En Angleterre, où l'on possède un si riche fonds de manuscrits syriaques, Philip Pusey entreprit une édition nouvelle de la Peshito, il y a une dizaine d'années; mais il est mort avant d'avoir mené à bonne fin son entreprise. M. Gwilliam s'annonce comme son successeur, et en manière de gage il nous donne une description d'un manuscrit de la Peshito (*Addit.* 14459) appartenant à la collection Tattam. Ce manuscrit

(1) En réalité ce ne peuvent être que des livres d'origine jacobite et assez récents. Ils doivent être encore aujourd'hui à Vienne.

est attribué au v^e siècle. A en juger par les leçons qu'en cite M. Gwilliam, le texte de l'ancienne Église syriaque ne s'écarterait pas beaucoup du texte de Widmanstadt, et il resterait toujours indépendant du texte célèbre de Cureton (1).

Venons enfin à un travail de M. Edersheim sur *Une nouvelle théorie de l'origine et de la composition des évangiles synoptiques proposée par M. Wetzel.* Il y résume avec une grande netteté les divers systèmes proposés depuis Lessing sur les rapports réciproques des trois Synoptiques (2). L'opinion traditionnelle, qui considère les trois Synoptiques comme ayant été composés dans l'ordre Mathieu-Marc-Luc, en sorte que Marc ait utilisé Mathieu et que Luc se soit servi de Mathieu et de Marc, cette opinion est fort ancienne, et l'on en retrouverait vraisemblablement l'origine dans saint Augustin (3). Mais suffit-elle, je ne dis pas à expliquer les coïncidences synoptiques, mais à expliquer leurs différences et leurs apparentes dissidences? Le véritable problème des Synoptiques est là, et il est sûr que la solution longtemps reçue sans conteste a maintenant de nombreux adversaires. En préconiser une de préférence à d'autres est une seconde question : M. Edersheim semble avoir envie de nous en détourner. Il présente toutes les solutions proposées depuis Lessing, en se gardant bien d'opter. C'est être bien circonspect : il nous semble qu'on peut opter sans témérité pour des opinions comme celles de *Weiss*, par exemple (4). Si on ne voit pas de difficulté à ce que

(1) M. Fr. Baethgen vient de publier une traduction grecque du syriaque de Cureton : *Evangelienfragmente. Der griechische Text des Cureton'schen Syrers* (Leipzig, 1885). On en rendra compte ici même prochainement.

(2) Dans cette revue les catholiques français ne figurent guère que par leur absence. La question des Synoptiques en est restée parmi nous au point où l'avait laissée M. Wallon, dans son livre *De la croyance due à l'Évangile*, lequel est classique dans l'enseignement des séminaires. M. Wallon écrivait il y a bientôt trente ans, à une époque où l'on avait à défendre les Évangiles contre le radicalisme chimérique de Strauss et contre l'esprit raisonneur et subtil des théologiens de Tubingue. M. Wallon défendit la place avec les armes et les munitions qu'il trouva tout prêts dans les arsenaux : il écrivit sur les Synoptiques dans un sens strictement et solidement traditionnel ; il écrivit en historien pressé de fixer une date à cette triple histoire du Christ, et de la rapprocher le plus qu'il était possible des événements eux-mêmes. L'on peut dire que son chapitre sur les Synoptiques, dans ce qu'il a de conclusions chronologiques (et, encore une fois, c'est surtout à ces conclusions que devait tenir M. Wallon), n'a rien que de très soutenable. Mais il est fort à croire aussi que, si le même livre était à faire aujourd'hui, M. Wallon n'écrirait plus que saint Luc s'est servi de saint Marc, comme saint Marc s'est servi de saint Mathieu : car c'est dans un sens extrêmement restreint que chacun de nos trois évangiles est considéré aujourd'hui le plus généralement comme l'une des sources d'un autre.

(3) *De consens. Evang.*, I, 4.

(4) Résumée dans l'Introduction à sa *Vie du Christ* (Berlin, 1882) et exposée dans son *Évangile de Marc* (Berlin, 1872). — M. Edersheim n'en dit qu'un mot, page 86.

des documents, antérieurs à l'existence de notre Pentateuque y soient entrés au moment de sa rédaction, comme sources ou comme citations, y en a-t-il davantage à ce qu'un document antérieur à saint Marc, le proto-Mathieu, je suppose, ait été utilisé par saint Marc? De pareilles propositions n'ont rien de plus hardi et nous comptons bien, dans un livre qui s'annonce comme prochain (1), en voir tenter l'expérience. Pierre BATIFFOL.

---

118. — Amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE. — **La Marine des Anciens.** 1re partie : La bataille de Salamine et l'expédition de Sicile; 2e partie : La revanche des Perses, — les Tyrans de Syracuse. 2 volumes in-18. Paris, E. Plon et Nourrit.

119. **Les campagnes d'Alexandre**. — I. Le Drame macédonien. — II. L'Asie sans maître. — III. L'Héritage de Darius. — IV. La Conquête de l'Inde et le Voyage de Néarque. 4 volumes in-18, avec cartes. Paris, *ibid.*

120. — **La Marine des Ptolémées et la Marine des Romains.** I. La Marine de guerre. — II. La marine marchande. 2 vol. in-18, avec cartes. Paris, *ibid.*

L'amiral Jurien de la Gravière a réuni en volumes les articles publiés par lui dans la *Revue des Deux-Mondes* sur divers points de l'histoire ancienne. Ce qui l'a surtout attiré dans l'étude de l'antiquité grecque et romaine, ce sont naturellement les questions qui se rattachent à sa profession, c'est-à-dire les questions maritimes. C'est le sujet du premier et du dernier groupe des ouvrages signalés plus haut. C'est en partie aussi le sujet du second, puisqu'il y est question du voyage de Néarque. Mais tout marin est en même temps géographe : quel merveilleux sujet d'études géographiques que les campagnes d'Alexandre! Il est donc facile de comprendre comment l'auteur s'est laissé entraîner loin des côtes à la suite du vainqueur de Darius.

Nous n'avons pas à faire l'analyse détaillée des ouvrages de l'amiral Jurien de la Gravière : les titres parlent d'eux-mêmes : mais il est intéressant de signaler les points particuliers de la méthode et les opinions personnelles de l'auteur.

Ce qui fait avant tout le charme très grand des livres de l'amiral, c'est qu'ils ne sont pas à proprement parler des livres. On dirait plutôt une conversation, celle, à coup sûr, d'un homme qui a beaucoup vu et beaucoup retenu. Les eaux où ont mouillé les trières d'Athènes ou de Syracuse,

(1) Nous croyons savoir que l'ouvrage du P. Didon sur la vie de Jésus-Christ a tout un premier livre consacré à ces questions d'origine générale.

l'amiral Jurien les a visitées, et il sait par expérience quel vent souffle dans ces parages. Aussi à chaque instant le récit des événements anciens s'interrompt-il pour faire place à quelque souvenir personnel. Les héros des Thermopyles l'amiral les a rencontrés au pont de Traktir (1), ils portaient l'uniforme des zouaves. Les stratagèmes d'Ariston au siège de Syracuse ont servi au général Pélissier à prendre la tour de Malakof (2). La prise du camp de Darius lui rappelle la prise de la smalah d'Abd-el-Kader (3). Il vous dira enfin que le chant romain *Mille Persas vicimus* devait se chanter sur l'air de la *Casquette du Père Bugeaud* (4). Ajoutez à cela un art merveilleux de narration, et vous comprendrez facilement combien sont attachants les récits de la *Marine des Anciens*. Ces comparaisons ne servent du reste pas uniquement à donner plus d'attraits au récit, elles sont parfois le commentaire le plus clair du texte. Les mêmes nécessités ont fait imaginer les mêmes expédients, et, pour aller d'un point à un autre, il n'y a souvent qu'une seule route. C'est ainsi, par exemple, qu'ayant à déterminer le chemin que dut suivre Agathocle pour se rendre en Lybie, l'amiral nous dit : Moi j'aurais pris par là (5).

Dans la *Marine des Anciens*, l'amiral Jurien revient à plusieurs reprises sur une thèse qui lui est favorite et qui est à discuter entre marins. Il croit à la supériorité pour la bataille des bâtiments légers et rapides sur les géants de la mer. Il faut en revenir à l'organisation athénienne, en remplaçant la rame par l'hélice bien entendu (6). Cette flotille servirait d'avant-garde à une flotte de guerre, qui serait en état de croiser deux ou trois mois au large; c'est par elle que se feraient les débarquements rapides, toujours difficiles avec de grands vaisseaux.

Sur un autre point, l'auteur entre en discussion ouverte avec les archéologues. C'est sur la question de savoir comment était faite la trière antique. Un décret de la Convention nationale du 27 novembre 1792 décernait une récompense à un sieur Babu « pour la découverte des trirèmes des anciens ». Malgré le décret de la Convention la question est encore aujourd'hui à l'ordre du jour. Que veut dire le mot *trière?* signifie-t-il un navire à trois rangs de rames ou un navire dont chaque rame

(1) *Marine des Anciens*, tome I, p. 32.

(2) *Ibid.*, I, p. 266.

(3) *L'Asie sans maître*, p. 243. On pourrait citer maints autres passages.

(4) *La Marine des Ptolémées et la marine des Romains*, I, p. 179. Cette méthode produit quelquefois des titres de chapitre singuliers. Qui s'attendrait par exemple à trouver dans un ouvrage d'histoire ancienne des titres comme ceux-ci : Campagne du général Gough contre les Syks en 1849 ; la Conquête du Sind en 1843 par le général Napier ; Expedition russe dans le Turkestan ; l'Ambassade persane de 1851, etc.?

(5) *Marine des anciens*, II, p. 252.

(6) Voir surtout. II, ch. XIV, *Programme pour l'avenir.*

est manœuvrée par trois rameurs? La première solution est celle qui réunit le plus de partisans, en particulier parmi les archéologues; la seconde est défendue par l'amiral Jurien. Selon lui il serait à la rigueur possible d'expliquer la présence de trois rangs de rames, mais que dira-t-on quand il s'agira de navires à quarante ou cinquante rangs de rames? L'objection est spécieuse. Mais il est facile de répondre qu'il n'est guère plus aisé de comprendre comment une rame peut être manœuvrée par cinquante rameurs. Du reste les hellénistes, dont l'amiral fait fi (I, p. 133), pourraient bien nous être ici de quelque utilité. Ils nous disent en effet que les suffixes qui terminent les mots grecs : ορος et τηρης, n'ont pas du tout le même sens. Le suffixe ορος désigne le nombre de rames en partant de la proue pour aller à la poupe; aussi dit-on une *pentecontore* pour désigner un navire qui a vingt-cinq rameurs de chaque côté; le suffixe τηρης au contraire désigne le nombre de rames superposées; aussi dit-on une *dière*, une *trière* (1). Et sans entrer dans une discussion technique, j'avoue pour ma part être plus touché de la vue des monuments anciens, et des textes d'auteurs que ne l'est l'amiral. C'est peut-être préjugé d'archéologue et d'helléniste, qui donc n'est pas un peu orfèvre!

En tous cas, que la trière athénienne soit équipée d'une façon ou d'une autre, c'est un admirable instrument de combat, et l'amiral Jurien excelle à décrire les savantes manœuvres de Thémistocle l'Athénien ou d'Agathocle de Syracuse. C'est plaisir de suivre avec lui les péripéties des batailles d'Artémisium, de Salamine, de Mycale, de Patras, de Naupacte, des Arginuses.

Avec Alexandre, l'auteur quitte la mer pour s'enfoncer dans l'intérieur des terres. Le drame macédonien est avant tout le triomphe de la cavalerie. Les gens malicieux prétendent que les marins ont toujours eu beaucoup de goût pour le cheval, mais on voit bien que notre auteur est attiré par des motifs tout autres. Il a pour son héros la plus grande admiration. Alexandre a eu de grandes idées, et son historien pense avec raison (2) qu'il est bon de montrer à notre génération « quelque chose d'humain qui ait été vraiment grand ». Il « avait besoin d'un nom qui ne fût pas un drapeau ; Alexandre seul appartient à l'humanité tout entière. » Voilà pourquoi son « admiration entre tous l'a choisi ». Jamais il n'admettra « qu'il ait débuté avec l'âme d'un Trajan pour finir avec le cœur de Néron et les mœurs d'Héliogabale ». Ce jugement est de Napoléon, mais ici l'amour d'Alexandre l'emporte dans le cœur de l'historien sur l'habitude

(1) Cartault, *la Trière athénienne*, pp. 127-128. — Cf. *Bulletin critique*, 1882-83, p. 208.
(2) Tome II, *l'Asie sans maître*, p. 246.

qu'il a de « ne pas s'inscrire en faux contre les jugements de l'Empereur » (1).

Il sent cependant que cette admiration touche un peu à l'idolâtrie et qu'on sera tenté peut-être de lui faire des reproches sur ce point. En tout cas, ce n'est pas une idolâtrie banale: elle a pour base de généreuses idées, dont il croit Alexandre le propagateur. L'Alexandre qu'il aime est moins le conquérant de l'Asie et le vainqueur de Darius que le grand homme qui propagea la civilisation hellénique en Asie et tenta l'union des deux races.

Peut-être parfois cette sympathie tient-elle un peu trop la place des documents pour la solution de certaines questions historiques. Alexandre a-t-il incendié ou non Persépolis (2)? Quinte-Curce, Diodore de Sicile, Plutarque, Arrien (3) l'attestent ; mais le nouvel historien d'Alexandre ne veut pas y croire. Une pareille folie lui semble incompatible avec les qualités incomparables de son héros. Il est vrai qu'il déclare au même endroit que les nuits de Néron, — *cum pulmo Falerno arderet,* — le laissent déjà incrédule. Alexandre vaut certes mieux que Néron, ou plutôt ce serait lui faire injure de le comparer à celui qu'on a appelé à juste titre « un gamin couronné ». En tous cas si les Grecs ont terni sa réputation, il a trouvé un éloquent défenseur et ce n'est pas un mince éloge que cette page où l'amiral Jurien le compare à Napoléon à trente-six ans, au lendemain d'Austerlitz et à la veille de la paix de Presbourg, à Napoléon, sans la guerre d'Espagne et sans l'expédition de Russie (4), et cette autre où il le déclare, comme Constantin, Théodore, Charlemagne et Napoléon, « à l'époque où il parut, *le dieu nécessaire* » (5).

En même temps qu'il fait ressortir de son mieux les qualités d'Alexandre, l'amiral Jurien étudie avec soin les pays qu'il a parcourus. Ici encore la méthode de comparaison lui est du plus grand secours. Les pays par lesquels sont passés Alexandre et son armée ont été visités par les voyageurs contemporains. Notre auteur a perpétuellement sous les yeux à la fois les récits d'Arrien, de Quinte-Curce et les carnets de voyage des explorateurs modernes : Oppert, Eugène Flandin, Rich, Layard, de la Guèche, Texier, Morier, Fraser, Monteilh, Clerk, Abbott, Pietro della Valle, l'adjudant général Ferrier, Chardin. Il nous montre les troupes anglaises

(1) *Le Drame macédonien*, p. 4.

(2) II, ch. XIV, p. 153.

(3) Notons en passant que l'amiral préfère généralement Quinte-Curce à Arrien. Il ne veut pas qu'on soit trop sévère pour quelques erreurs géographiques (*Le Drame macédonien*, page 7.) Toute la préface sur les historiens d'Alexandre est fort curieuse.

(4) *La Conquête de l'Inde*, p. 425.

(5) *Ibid.*, p. 433.

luttant contre les difficultés qui ont arrêté les soldats d'Alexandre. Les contrées n'ont pas changé d'aspect, et les mœurs dans ces pays essentiellement stables de l'Orient sont à peu près les mêmes de nos jours et à l'époque du fils de Philippe. Ajoutons à cela que d'excellentes cartes anciennes et modernes permettent de suivre des yeux sur le terrain les observations de l'auteur. Le voyage de Néarque, qui est presque le dernier acte du drame macédonien, ramène l'amiral à ses études de prédilection et lui permet de féliciter le roi de Macédoine d'avoir rencontré celui qui a manqué à Napoléon, qui a trouvé des Ephestions, des Cratères et des Eumènes (1).

Les derniers volumes sont consacrés à la marine des Ptolémées et à celle des Romains. — Dans le premier, qui a pour sujet la marine de guerre, l'amiral trouve une nouvelle démonstration de sa thèse favorite. Les navires énormes des Égyptiens ont été battus par les liburnes (2). Tout pour lui dans le spectacle qu'il contemple aux îles Aegades, à Actium, est un encouragement à rompre avec notre architecture babylonienne (3). Aux îles Aegades, la bataille, quoique livrée sur mer, n'est pas à proprement parler une bataille navale, c'est un combat corps à corps sur les navires transformés en un immense plancher. La bataille d'Actium offre au contraire un intéressant sujet d'étude pour le marin. Il y a là véritablement une tactique. Notons en passant que notre auteur justifie Antoine des reproches qui lui ont été adressés. Il voit une manœuvre manquée dans ce qui a été considéré comme une fuite. Nelson n'a pas été tenté de déserter le champ de bataille de Trafalgar pour courir après lady Hamilton, et l'on voudrait admettre qu'Antoine ait perdu la bataille pour ne pas perdre Cléopâtre. Est-ce vraisemblable? Est-ce possible? demande l'amiral Jurien. Hélas! malgré cette protestation éloquente, il est de par le monde encore bien des gens qui continueront à le croire (4).

Après quelques chapitres sur la marine impériale, les expéditions de Claude, de Septime-Sévère, les flotilles des Goths, les réformes de Probus, nous trouvons dans les dernières pages un intéressant commentaire d'un manuscrit anonyme byzantin découvert par Charles Müller et qui contient une tactique navale. Ce texte est d'un homme rempli d'idées fort justes, qui a compris l'importance des pilotes, l'utilité des navires éclaireurs, la nécessité de bien choisir son champ de bataille. Toutes remarques excellentes, dont l'amiral le félicite en même temps qu'il appuie ses dires de nouvelles et curieuses observations.

La seconde partie a pour sujet la marine marchande. Les marchands

(1) *Le Drame macédonien*, p. 17.
(2) P. 2.
(3) P. 84.
(4) *La Marine des Ptolémées et la marine des Romains*, I, p. 79.

d'Alexandrie avaient des comptoirs dans la mer Rouge, sur les côtes d'Abyssinie, sur la côte d'Arabie. Les Romains prirent le même chemin qu'eux et fréquentèrent les mêmes parages. L'auteur du *Périple de la mer Erythrée* et Pline le Jeune nous donnent là-dessus les plus amples renseignements. Cependant on n'osait encore s'aventurer au loin. Harpalus le tenta, il alla jusqu'à l'Inde et en revint. Une fois le chemin ouvert, beaucoup le suivirent, et durant les premiers siècles de l'empire romain le commerce de l'Égypte avec l'extrême Orient prit un immense développement. En 409, quand Alaric mit le siège devant Rome, ce furent les denrées de l'Inde qui payèrent en grande partie la rançon de la ville éternelle.

L'autre direction que prenaient les navires marchands d'Égypte était celle de la mer Noire. Après le *Périple de la mer Erythrée*, il y a donc à étudier le *Périple du Pont-Euxin*, dont l'auteur est Arrien. Là nous sommes en plein pays grec : les navires d'Athènes et de Corinthe après ceux des Phéniciens ont sillonné ces parages. Gênes et Venise y prendront la succession des Byzantins. C'est ainsi que de la marine ancienne nous arrivons à la marine du moyen âge et à la conclusion de l'ouvrage.

La route a été délicieuse en si bonne compagnie. Le capitaine a beaucoup appris aux passagers en même temps qu'il a charmé les loisirs de la traversée. Ajoutons pour avoir une idée complète qu'il leur a donné en passant d'utiles et éloquentes leçons de morale, dont ils profiteront, je l'espère. Ce serait en effet avoir une idée incomplète des livres de l'amiral Jurien que de ne pas en saisir le caractère hautement moral et patriotique. A chaque instant se laisse apercevoir le vif amour de l'auteur pour la France. On le sent à l'ardeur avec laquelle il réclame qu'on respecte son drapeau (1), et demande qu'on ne se laisse pas détourner du seul but sérieux à poursuivre : *la défense du sol national* (2) ; à l'indignation avec laquelle il flétrit les traîtres (3). Quelle belle page en particulier que celle où il interrompt tout à coup une étude sur la marine commerciale des Ptolémées pour rappeler avec attendrissement la mort chrétienne du capitaine de frégate Roussel (4)! Pour tout dire en un mot, quand on a terminé la lecture de ces quelques volumes, on se sent meilleur, plus disposé à faire son devoir, comme au sortir d'une conversation avec un homme instruit, qui est en même temps un homme de bien (5).

E. Beurlier.

(1) *Le Drame macédonien*, p. 71.
(2) *Ibid.*, p. XIX.
(3) *L'héritage de Darius*, p. 148.
(4) *La marine des Ptolémées et la marine des Romains*, II, p. 22.
(5) Les cartes qui accompagnent les derniers volumes, ceux où sont traités des questions géographiques, sont excellentes. Elles sont complètes, exactes et dressées avec le plus grand soin.

121. — **Manuel d'Archéologie étrusque et romaine**, par Jules Martha, ancien membre des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon, Paris, A. Quantin, 1884, 1 vol. in-8 de II-318 pages, orné de 143 gravures.

L'auteur termine ainsi la courte introduction placée en tête de son livre : « Toute mon ambition a été d'être exact, court et clair. » Ces quelques mots suffisent à montrer quel est l'esprit de ce petit volume substantiel bien qu'élémentaire. Écrit avec élégance et méthode, il sera l'intermédiaire tout trouvé entre les ouvrages spéciaux et approfondis, à la lecture desquels il servira d'initiateur, et les catalogues, dont il n'a ni la sécheresse ni l'aridité, et dont il tempère la précision par de sobres commentaires. Il sera le sûr compagnon de tous ceux dont la curiosité éveillée par une lecture, ou piquée par une visite à un musée, voudra avoir quelques notions sur l'archéologie étrusque et romaine, et le *vade mecum* du voyageur en Italie.

M. Martha étudie dans son premier chapitre les plus anciens monuments de la civilisation en Italie, c'est-à-dire les antiquités préhistoriques, qu'il divise en deux groupes : 1° les terramares ; 2° la civilisation dite de Villanova.

Le chapitre II, est consacré aux origines de la civilisation et de l'art en Étrurie ; l'auteur, après avoir nettement déterminé quelle a été l'influence orientale en Étrurie, démontre que, si forte qu'ait pu être l'action de l'Orient sur la civilisation de la Toscane, ce fut l'influence hellénique qui fut décisive, qui donna l'essor à l'art étrusque, qui en régla le développement et en détermina le caractère.

Le chapitre III, intitulé : *des Arts en Étrurie*, traite de l'architecture, de la sculpture et de la peinture ; chacun de ces arts est l'objet d'une étude spéciale ; l'auteur recherche, décrit, reproduit par le dessin et classe les œuvres qu'ils ont inspirées. L'étude sur la peinture étrusque, divisée en styles archaïque, sévère et libre est particulièrement intéressante.

Le chapitre IV, comprend, sous le titre d'*Arts industriels*, la description de tous ces petits objets, vases, bronzes, bijoux, dont les sépultures étrusques ont été si prodigues ; une visite aux collections du Louvre, après la lecture de ce chapitre, offrira aux profanes un intérêt tout nouveau.

Nous arrivons à l'art romain (ch. V et suivants) ; inspiré par l'art étrusque, et, plus tard, depuis les guerres puniques, par l'art grec, il conserve l'empreinte de cette double influence ; il est à la fois très pratique et très somptueux.

L'architecture romaine (ch. VI-VIII) se distingue surtout par l'emploi plus général (non par l'invention) de la voûte, et par l'introduction des

plans à lignes courbes; son caractère principal est la masse et la solidité, auxquelles la grâce est souvent sacrifiée. Ces principes établis, M. Martha expose les règles techniques de l'architecture romaine, les modifications qu'elle a apportées aux ordres grecs, et termine en décrivant les principaux monuments de différents genres, parvenus jusqu'à nous.

La sculpture (ch. IX) n'existe guère à Rome antérieurement aux Tarquins; étrusque à l'origine elle devient grecque au v[e] siècle; les guerres de Sicile, d'Orient et de Grèce répandirent en Italie les chefs-d'œuvre et le goût de la sculpture grecque; de là, chez les Romains, trois écoles de sculpture grecque : l'école asiatique, l'école attique, l'école de Praxitèles. En même temps se formait une école de sculpture romaine, originale dans son style et son esprit; sa période d'épanouissement embrasse les règnes des Césars, des Flaviens et des Antonins; la décadence commence au milieu du II[e] siècle. Cette école romaine produit surtout des allégories, des portraits idéalisés (les empereurs et les impératrices représentés en dieux et en déesses et les Antinoüs), et aussi des portraits d'une sincérité brutale; enfin la sculpture historique, genre nouveau et surtout romain.

La peinture romaine (ch. X) est grecque dès son origine; au temps de César, la peinture alexandrine règne à Rome; à cette école se sont formés des peintres dont M. Martha peut étudier la manière et le genre, grâce aux nombreuses peintures de Pompéi; c'est une peinture probablement d'imitation, « frivole, raffinée, mais après tout charmante, où l'imagination antique, non encore épuisée par une fécondité séculaire, a mis ce qui lui restait de grâce, de gentillesse et d'esprit. »

Dans les chapitres suivants (XI-XVI), M. Martha nous entretient rapidement de la mosaïque, des monnaies et médailles, des pierres et des verres gravés, des bronzes et des armes, de l'argenterie et des bijoux, de la céramique.

Tel est le contenu du livre de M. J. Martha, dont l'exécution, fort soignée au double point de vue de la typographie et de l'illustration, rehausse encore le mérite. Le plan en est simple, bien coordonné; les divisions naturelles et nettes; le style sobre, précis et clair; les idées s'y enchaînent avec suite et méthode. Les exemples y sont bien choisis, parmi les types les plus célèbres et les plus faciles à comprendre; la reproduction des modèles les plus connus est enfin de nature à contribuer puissamment à l'intelligence du texte. Peut-être y aurait-il lieu de regretter que l'auteur ait trop écourté certains chapitres (1).

(1) Ceci est vrai surtout du chapitre XI intitulé : *la Mosaïque*; il y aurait bien des choses intéressantes à dire sur les mosaïques romaines; on en a trouvé beaucoup en Gaule et en Afrique; M. Martha aurait d'autant mieux fait d'enrichir son excellent livre d'un chapitre un peu développé sur la

La lecture de cet ouvrage sera utile à tous, aussi bien à ceux qui veulent apprendre, qu'à ceux qui n'ont besoin que de se rappeler. Les index bibliographiques, placés en tête des chapitres, guideront les lecteurs désireux de se livrer à des recherches plus approfondies. Tous liront avec plaisir cette œuvre de vulgarisation écrite par un érudit lettré.

PAUL LOUIS LUCAS,
Professeur agrégé à la Faculté de droit de Dijon.

---

122. — J.-S. BREWER. — **The reign of Henry VIII, from his accession to the death of Wolsey**, edited by James Gairdner, of the Public Record Office. London, 1884, 2 volumes in-8 avec portrait.

123. PAUL FRIEDMANN — **Anne Boleyn**, a chapter of English history, 1527-1536. London, 1884, 2 volumes in-8.

124. — NICOLAS SANDER. — **Rise and growth of the Anglican schism**, with a continuation by Edward Ribston ; translated with introduction and notes by David Lewis, M. A. London, 1877, un volume in-8.

L'attention du public anglais ne cesse de se porter sur les lamentables événements qui ont amené la séparation de l'Église anglicane d'avec l'Église universelle. A cette préoccupation nous sommes redevables de trois publications, qui ne seront pas sans intérêt pour les lecteurs du *Bulletin*.

La première est déjà ancienne : elle remonte à l'année 1877. A cette époque, M. David Lewis traduisit l'ouvrage, imprimé depuis longtemps, d'un célèbre prêtre anglais, Nicolas Sander, qui, forcé de s'exiler en 1561, reparut plus tard comme nonce de Grégoire XIII en Irlande, où, traqué par les agents d'Élisabeth, il mourut de misère et de faim : son œuvre, *De origine et progressu schismatis anglicani*, fut continuée et éditée à Cologne en 1585 par un autre confesseur de la foi, Edward Ribston. Il était très utile de mettre à la portée du grand public ce livre qui résume les événements et fait connaître l'opinion des catholiques persécutés par la révolution religieuse qu'avait traversée leur patrie ; trop souvent cette histoire n'a été étudiée qu'au point de vue protestant. M. Lewis a complété le récit de Sander par une introduction et d'abondantes notes.

Le public savant connaît les belles introductions que feu le professeur Brewer avait jadis placées en tête de sa publication, pour la collection des *Calendars*, des Papiers et Lettres du temps de Henri VIII (1).

mosaïque, que l'ouvrage de M. Gerspach, auquel il renvoie le lecteur, est absolument nul pour ce qui concerne l'époque antique. H. T.

(1) *Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII*, preserved in the Public Record office, the British Museum, and elsewhere in England ; 4 vol. grand in-8.

Ce sont ces introductions que les amis de l'auteur viennent de recueillir et de publier à part en deux volumes. Quiconque s'est occupé de l'histoire du XVI^{e} siècle, a pu apprécier l'importance de ces *Calendars*, féconds en renseignements de toute nature ; or c'est après avoir classé cette immense série formée des documents les plus variés, que M. Brewer a composé ces dissertations si riches, si amples, si intéressantes. Sur chacun des points importants de l'histoire de l'Angleterre et de l'Europe, l'auteur a voulu déterminer la mesure dans laquelle l'étude des documents nouvellement mis en lumière a modifié les données généralement reçues par les historiens. Son œuvre n'est pas un amas incohérent de matériaux ; les informations y sont classées avec soin, et les vues générales se font souvent jour sous l'amas des faits et l'entrecroisement des négociations. Toutefois, malgré l'impartialité dont ses écrits fournissent des preuves nombreuses, M. Brewer se laisse parfois gouverner par le préjugé protestant. D'ailleurs à l'entendre, l'Église officielle réformée fut créée, non pour recueillir l'héritage de je ne sais quelles traditions catholiques d'une antiquité reculée (avis aux ritualistes), mais pour répondre aux besoins religieux des classes moyennes, qui, d'après l'auteur, semblent résumer toute l'Angleterre : telle serait la raison d'être de cette Église, dans le passé comme dans le présent. On pouvait écrire cela il y a vingt ans ; mais je me tromperais fort si une telle doctrine ne soulève pas des objections très graves de la part des défenseurs actuels de l'établissement anglican.

J'en viens au livre de M. Paul Friedmann sur Anne Boleyn. C'est, je me plais à le reconnaître, une histoire tracée d'une main vigoureuse et sûre, après une étude consciencieuse des sources ; l'auteur y montre en général une grande impartialité; il y fait preuve d'élévation dans les vues autant que de perspicacité dans les déductions; il s'efforce toujours de pénétrer dans le dessous des événements et de montrer les causes qui font agir les divers acteurs du drame qu'il décrit. Cependant M. Friedmann ne me paraît pas exempt d'un défaut : il est trop dédaigneux de ses devanciers. « Mon but, dit-il, a été de montrer qu'on sait très peu de chose des événements de cette époque, et qu'on en est encore à écrire l'histoire du premier divorce de Henri VIII, de l'ascendant et de la chute d'Anne Boleyn. » C'est être bien sévère (je ne veux pas employer une autre expression) pour des ouvrages d'un réel mérite, justement en possession de l'estime du public lettré, tels que les dissertations de M. Brewer ou le livre récemment couronné par l'Institut, de M. Albert du Boys (1). Au surplus M. Friedmann tient en égale défiance les publications de textes qui ont eu le malheur de voir le jour avant son

(1) *Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican*; Paris, 1880, in-8.

ouvrage : on remarquera qu'il cite généralement les documents diplomatiques d'après les originaux et ne renvoie que rarement aux collections imprimées si nombreuses pour l'histoire du XVI^e siècle. Il invoque, il faut le reconnaître, d'assez bonnes raisons pour agir ainsi dans l'intéressante préface qu'il consacre aux sources de l'histoire de cette période. Qu'on en juge par ce qu'il y dit de la correspondance de Chapuis, l'ambassadeur de Charles V près du roi d'Angleterre, sur les assertions duquel repose principalement sa narration. A l'entendre, MM. Froude (1), Brewer et Gairdner (2), et même M. de Gayangos (3) ne nous ont donné de cette correspondance que des analyses ou des extraits très incorrects. Jugeant Chapuis d'après le texte qu'ils en avaient établi, MM. Froude et de Gayangos lui ont adressé de graves critiques ; M. Friedmann l'en venge pour faire retomber les reproches sur les éditeurs. Au surplus des mésaventures sont arrivées plus d'une fois, d'après M. Friedmann, aux éditeurs des *State Papers* : « Une grande partie des documents de l'époque de Henri VIII, dit-il, sont écrits en chiffres et portent en marge ou sur une feuille détachée un déchiffrement contemporain. Les éditeurs se sont montrés trop disposés à présumer que ces déchiffrements étaient toujours corrects, à les imprimer ou à les analyser comme s'ils avaient affaire aux originaux. » M. Friedmann a pris le soin de soumettre diverses dépêches à un nouveau déchiffrement, qui lui a parfois donné des résultats très différents du texte imprimé. S'il en est ainsi, les érudits devront redoubler de vigilance quand ils auront à faire usage d'un texte publié dans les collections anglaises de cette époque.

On comprend que je ne puisse même énumérer dans le cadre étroit d'un compte rendu les questions multiples que soulèvent ces publications. Je me borne à en indiquer quelques-unes.

Sur l'origine d'Anne Boleyn, Sander est très explicite ; il admet que la « concubine » (comme on disait au XVI^e siècle) n'était rien moins qu'une fille de Henri VIII, et jette ainsi sur la mémoire du roi la flétrissure d'un abominable inceste. Malgré l'argumentation du docteur Lewis, traducteur de Sander, cette flétrissure ne paraît pas suffisamment justifiée (4) ; mais du moins, ce qui ressort avec certitude, c'est que Sander, en reproduisant cette assertion, n'a pas forgé une grossière calomnie, mais s'est fait l'écho d'un bruit très répandu en France à une époque bien antérieure à celle de la rédaction de son livre.

M. Friedmann a su trouver le fil conducteur qui lui permet de guider

(1) *History of England*, II, Appendice.
(2) Dans la collection citée plus haut des *Letters and Papers*.
(3) Dans les *Calendars of Letters, Dispatches, etc., relating to the negociation between England and Spain*.
(4) M. Albert du Boys trouve ce bruit « bien peu vraisemblable ».

le lecteur dans le dédale des négociations dont le divorce fut l'occasion. On lira avec intérêt l'histoire de la diplomatie officielle et de la diplomatie secrète du roi d'Angleterre; on se rendra compte des combinaisons variées auxquelles se livre Wolsey pour obtenir de Rome une solution favorable. L'une de ses combinaisons était d'obtenir du Saint-Siège, sous forme de décrétale, en même temps qu'une délégation pour lui-même et le cardinal Campeggio, une décision résolvant à l'avance la question de droit dans le sens des prétentions du roi ; les légats n'auraient eu dès lors à résoudre que la question de fait. D'après l'opinion générale, Clément VII serait allé jusqu'à remettre à Campeggio une décrétale de ce genre; M. Lewis croit que l'existence de cette décrétale ne saurait être prouvée. Mais j'incline à penser, avec M. Friedmann, que Clément VII a remis la décrétale à Campeggio, avec la recommandation expresse de ne pas s'en séparer et de la montrer tout au plus au roi et à Wolsey, ce qui équivalait à peu près à ne pas la concéder. A peine Campeggio se fut-il mis en route, que le pape fut saisi de regrets et de remords; il aurait donné un de ses doigts, dit-il, pour n'avoir pas signé la Décrétale : il envoie messager sur messager à son légat pour lui enjoindre de détruire ce document, ce qui fut fait. Ainsi fut sauvegardé dans cette affaire l'honneur de l'Église romaine; ainsi le pape put continuer de se diriger au milieu des difficultés les plus redoutables, sans abdiquer aucun des droits de sa magistrature suprême et sans froisser *Henri* par une résistance altière et inflexible.

On a souvent dit, après du Bellay, qu'au jour où la cour romaine prononça définitivement la validité du mariage du roi d'Angleterre avec Catherine d'Aragon (23 mars 1534), elle y apporta une précipitation coupable qui ne ne permit pas à du Bellay, représentant à Rome de François I[er], de faire usage d'une lettre, arrivée quelques heures après, d'après laquelle Henri VIII consentait à se soumettre à la juridiction du pape. Sans doute du Bellay, pour se donner de l'importance et justifier sa politique, soutint hardiment cette assertion (1). Mais M. Albert de Boys a déjà montré qu'elle ne saurait être prise au sérieux. Telle est encore la conviction de M. Friedmann; la conduite du gouvernement anglais en mars 1534 prouve surabondamment que, si Henri VIII n'avait pas cessé de tromper la cour de France sur ses dispositions personnelles, il n'a jamais eu la moindre intention, à cette époque, de reconnaître la juridiction du Saint-Siège : aussi les assertions de du Bellay ne firent illusion à personne à la cour pontificale. Cette conclusion de MM. du Boys et Friedmann peut être considérée comme acquise à l'histoire.

La date de la naissance d'Anne n'est point connue d'une manière pré-

(1) Elle a été mise en circulation par les mémoires de Martin du Bellay.

cise. Lord Herbert, dans son *Histoire de Henri VIII*, la place en 1498; M. Brewer en 1507(1); M. Lewis pencherait vers 1510 ou 1511, date qui pourrait s'accorder avec l'affirmation de Sander. Je serais plus enclin à admettre la date de 1502 ou 1503 donnée par M. Friedmann ; elle se concilie bien avec les témoignages, à mon avis indiscutables, d'après lesquelles Anne aurait accompagné en France en 1514 la princesse Marie devenue la femme de Louis XII. Il faudrait alors considérer Marie Boleyn non plus comme la sœur aînée, mais comme la sœur cadette d'Anne.

Quand il s'est agi d'apprécier le caractère de Catherine d'Aragon, les historiens ont beaucoup varié. Ceux qui ont lu le livre de M. du Boys se rappellent l'appréciation favorable qui y est exprimée : Sander et Brewer se montrent aussi très sympathiques à la malheureuse reine. M. Friedmann ne ménage pas l'éloge aux vertus de Catherine; mais il fait moins de cas de son intelligence. Il la dépeint comme un esprit étroit violent, aussi maladroit que raide, dépourvu de ces qualités féminines si précieuses, la délicatesse et le tact ; capable de commettre des imprudences auxquelles l'auteur semble donner une importance exagérée (2). « Elle était pieuse à la façon espagnole, suivant les préceptes de son Église sans en comprendre le sens réel. » Tout ceci me paraît en désaccord avec la conduite générale de Catherine, telle que nous la représentent M. Friedmann et les autres historiens : sans doute elle a pu commettre des imprudences ou des maladresses (qui n'en commet?), mais je ne me figure pas qu'une femme à l'intelligence étroite, sans délicatesse et sans tact, eût supporté l'infortune avec cette clairvoyante énergie et cette dignité simple et noble qu'a immortalisées Shakespeare et qui font l'admiration de la postérité.

Quel personnage a le premier conçu le projet du divorce? L'opinion traditionnelle l'attribue à Wolsey(3) ; pour M. Brewer, qui se fait volontiers le champion du cardinal, c'est là une pure calomnie inventée par les ennemis du grand ministre. M. Friedmann, sans imputer au cardinal d'York la première idée de ce funeste dessein, pense qu'il dut très facilement s'accommoder d'un projet qui devait le débarrasser de l'influence gênante de la tante de Charles-Quint. Toutefois (tout ceci me paraît vraisemblable), Wolsey, en travaillant à l'exécution des volontés impérieuses

(1) M. Brewer suit Camden : il a entraîné après lui M. Albert du Boys.

(2) Sur l'affaire du confesseur, lire le premier éclaircissement du livre de M. du Boys.

(3) Parmi les sources du XVIᵉ siècle, l'appui principal de cette opinion est l'ouvrage de Nicolas Harpsfield, *Treatise on the pretended divorce between Henry VIII and Catherine of Aragon*, publié à Londres, par M. Pocock, en 1878, aux frais de la *Camden Society*. M. du Boys accepte l'opinion traditionnelle avec quelques restrictions, grâce auxquelles il me semble se rapprocher beaucoup de l'opinion de M. Friedmann.

de son maître, ne se figurait nullement préparer l'événement d'Anne Boleyn : tout d'abord il ne considéra Anne que comme l'objet d'un simple caprice, destiné à être abandonné aussitôt que satisfait. Le divorce, aux yeux de Wolsey, entraînait cette conséquence, évidemment avantageuse, de mettre le roi en état de contracter une alliance en harmonie avec la situation nouvelle de la politique européenne.

Quand Anne de Boleyn, subissant la peine du talion, fut frappée d'une sentence de divorce avant d'être envoyée à l'échafaud de la Tour, Henri VIII n'osa pas avouer le motif sur lequel était fondée cette sentence : on s'est souvent demandé quel était ce motif mystérieux. M. Friedmann le trouve dans ce fait que Henri avait été, avant son mariage avec Anne, l'amant de sa sœur Marie Boleyn ; fait qu'il démontre d'ailleurs contre les dénégations hasardées de M. Froude. Ici encore je crois que les érudits ratifieront les opinions de M. Friedmann.

Cet auteur est justement sévère pour Henri VIII et ses complices : il va jusqu'à leur imputer d'avoir consommé leur œuvre en mettant fin par le poison aux jours de leur victime, Catherine d'Aragon. Quoi qu'il faille penser de cette dernière accusation, la condamnation que porte M. Friedmann peut être considérée comme l'arrêt rendu par l'impartiale histoire contre les auteurs et les complices de ces abominables forfaits. Tous sont marqués d'un stigmate ineffaçable : voyez, par exemple, ce Cranmer, le premier archevêque schismatique de Canterbury, le patriarche de l'Église asservie : « c'était un trompeur achevé, doué du talent de représenter par les plus beaux discours les actes les plus infâmes ;... il était éminemment disposé à devenir un instrument utile entre les mains de Henri VIII. » En vérité M. Friedmann a fait acte de justicier : la critique a bien le droit de l'en remercier.

P. Fournier.

CHRONIQUE

On lit dans le *Bulletin épigraphique* (1885, n° 4), un chapitre du mémoire de M. C. Jullian sur les *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*, intitulé un *Pagus de la cité d'Arles*. Ce chapitre est consacré tout entier à l'étude d'une inscription dont M. C. Jullian donne un texte meilleur, d'après une copie de Peiresc (Bibliothèque nationale, F. L. 8958, f° 215, v°). Cette inscription fut dédiée par les *pagani pagi Lucretii qui sunt finibus Arelatensium, loco Gargario*, à leur compatriote C. Cornelius Zosimus, qui avait, à plusieurs reprises, défendu leurs intérêts devant les gouverneurs de la province et devant l'empereur lui-même. Le mémoire de M. C. Jullian se recommande à l'attention par l'importance du texte commenté, par les renseignements érudits et nouveaux qu'il donne sur l'étendue et les frontières de la civitas d'Arles, et par les aperçus ingénieux de l'auteur sur l'importance du pagus au point de vue de l'administration romaine en Gaule. H. T.

— M. Vacant a publié dernièrement dans la *Revue des sciences ecclésiastiques* une intéressante étude sur les *Versions latines de la morale à Nicomaque*, antérieures au XV^e siècle, sur leur emploi par les scolastiques, leurs caractères, leur parenté, leur date et leurs auteurs. Un tirage à part vient de paraître chez Taranne, 21, rue Cassette.

— On trouve dans le numéro de novembre du *Nineteenth Century*, une réponse à M. Reville (à propos de son livre : *Prolégomènes à l'histoire des religions*), qui est due à la plume de M. Gladstone. L'auteur y défend d'abord le premier chapitre de la *Genèse* contre les critiques de M. Reville ; ensuite il démontre que la théorie solaire, prônée par M. Reville, n'est pas une explication suffisante de la mythologie d'Homère. Dans une conclusion éloquente, M. Gladstone exprime la surprise douloureuse qu'il éprouve à la vue des efforts de tant d'écrivains de talent « pour jeter dans l'ombre et même dans le gouffre de la négation la conception d'un Dieu agissant et gouvernant. »

— Dans la dernière livraison de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (4^e et 5^e livraison de 1885), M. Julien Havet poursuit la publication de ses *Questions mérovingiennes* (voir ci-dessus, p. 408); cette dissertation nouvelle porte sur la date d'un manuscrit des homélies de saint Augustin qui provient de Luxeuil.

Dans la même livraison, M. Léopold Delisle et M. Langlois fournissent des matériaux précieux pour la reconstitution du *Liber Inquestarum*, registre du Parlement de Paris rédigé de 1269 à 1298 par Nicolas de Chartres. On sait que M. Léopold Delisle avait publié en 1863 une restitution partielle de ce recueil, et qu'en 1872 il avait ajouté à cette restitution un premier complément (1). Les documents publiés par M. Langlois proviennent d'une copie des *Olim* conservée au British Museum (Harley, n° 4791); les six pièces découvertes par M. Delisle proviennent du grand cartulaire de l'évêché de Laon, conservé aux Archives départementales de l'Aisne.

Il convient aussi de signaler dans la même revue un intéressant article de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur la date de l'église abbatiale de Saint-Germer, dans l'Oise. Il attribue cette église au second quart du XII^e siècle ; d'après l'auteur, « le fait capital mis en lumière par l'examen attentif de l'église de Saint-Germer, c'est que l'artiste qui fut assez habile pour l'élever est le véritable inventeur de l'arc-boutant. »

— La *Revue critique* publie en variété dans le numéro du 16 novembre, les pièces relatives à la fameuse tache d'encre faite au manuscrit de Longus de Florence, tache qui donna lieu à l'accusation que l'on sait contre P.-L. Courier. Ces pièces appartiennent à la collection Leber, et sont à la bibliothèque de Rouen.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 25 septembre. — M. BERGAIGNE combat les conclusions d'un travail dans lequel M. Ludwig cherche à dater quelques hymnes du Rigvéda. Dans certains passages de ces hymnes, il est question d'éclipses de soleil qui ne pouvaient être que totales ; en recherchant l'époque de ces éclipses dans les listes astronomiques, M. Ludwig croit pouvoir dater les hymnes. M. Bergaigne pense que rien n'indique que ces éclipses aient été totales ou contemporaines de la composition des hymnes ; il croit en outre que le seul passage où, à son avis, on puisse reconnaître la description d'une éclipse, est une description générale ne se rapportant à aucune éclipse particulière. — M. L. DELISLE communique à l'Académie le fac-similé d'une bulle sur papyrus du pape Serge IV, de l'an 1011, conservée dans les archives de Perpignan et signalée

(1) Voir les *Actes du Parlement*, de Boutaric, et les *Notices et extraits des manuscrits*, tome XXIII, 2^e partie.

par M. Brutails, archiviste de cette ville ; on ne possède en France que huit ou neuf bulles papales antérieures au XIe siècle, époque à laquelle les papes abandonnèrent l'usage des papyrus, matière très peu résistante. — M. CLERMONT-GANNEAU communique deux inscriptions relevées en Terre Sainte. La première, de l'époque des croisades, est en français : *Ici cist* (sic) *Jaque le saboni* (*er*) *qui trepassa al segunt jor de genvier en lan m cc lvj.* La seconde, en arabe, est du premier siècle de l'hégire ; elle est gravée sur une borne milliaire de la route de Jérusalem à Damas, à El Khan, entre Jérusalem et Jéricho ; elle est ainsi conçue : *... Cette route est la..... des milles..... le serviteur de Dieu Abd el Melik, émir des croyants* (*que la miséricorde de Dieu soit sur lui*). *De Damas jusqu'à ce mille, il y a* 109 *milles.* Les caractères de ce milliaire ressemblent à ceux de l'inscription du même sultan Abd el Melik gravée sur la coupole de la Sakhra à Jérusalem, inscription dans laquelle le nom d'Abd el Melik avait été, après coup, remplacé par celui du sultan Almamoun (813-833). — M. MOÏSE SCHWAB lit une note sur l'âge et les caractères paléographiques de deux coupes magiques, trouvées en Mésopotamie et portant des inscriptions araméennes ; il les attribue au Ve siècle après Jésus-Christ. Les lettres de ces inscriptions marquent la transition entre l'écriture hébraïque carrée et l'écriture plus cursive dite de Raschi.

Séance du 2 *octobre.* — La place laissée libre par la mort de M. EGGER est déclarée vacante ; l'examen des titres des candidats est fixé au troisième vendredi de janvier ; à cette même date on examinera les titres des candidats au fauteuil de M. L. RENIER. — M. A. BERTRAND lit un mémoire sur les trois âges dits de la pierre, du bronze et du fer. Cette classification inventée par Thomzen, conservateur du musée de Copenhague, et appliquée seulement à la Scandinavie, convient parfaitement à ce pays et répond aux trois états de la civilisation qui y existèrent antérieurement au christianisme ; mais on a eu tort de la généraliser et de l'appliquer à des pays auxquels elle ne convient pas. En Occident, l'âge des métaux n'est pas le développement naturel de l'âge de pierre ; le bronze et le fer y sont importés par le commerce et l'immigration. En Gaule, M. Bertrand distingue deux périodes antérieures à l'introduction des métaux : 1° l'âge de la pierre éclatée, caractérisée par des armes ou instruments de silex taillés en éclat ; c'est l'époque des alluvions, des races éteintes, des cavernes ou des animaux émigrés, appellée aussi époque du renne. 2° L'époque de la pierre polie subdivisée en deux époques : l'époque des monuments mégalithiques (dolmens et cromlechs), et celle des cités lacustres (céréales et animaux domestiques) : il ne faudrait pas généraliser cette classification. Les restes de l'âge de pierre se trouvent surtout sur les côtes occidentales et septentrionales de l'Europe, depuis le Portugal jusqu'à la Scandinavie. M. Bertrand traite ensuite de l'âge de bronze : pourquoi le premier métal employé a-t-il été le bronze, alliage de cuivre et d'étain ? — C'est un fait qu'il faut constater, sans trop le comprendre ; l'âge de bronze existe en Scandinavie et en Irlande ; il ne faut pas le chercher dans les autres pays. — M. Ch. ROBERT dit que tous les instruments en pierre n'ont pas une si haute antiquité qu'on pourrait le croire. — M. DELOCHE pense que les monuments mégalithiques du nord de l'Afrique ressemblent à ceux de la Gaule et fournissent une précieuse indication pour étudier les migrations des peuples en Europe occidentale. — M. Bertrand croit les monuments d'Afrique plus récents que ceux de la Gaule. — La séance publique annuelle est fixée au 13 novembre.

H. THÉDENAT.

ERRATA

Page 441, ligne 15, au lieu de *M. Pidans*, lisez : *M. P. dans.*

Ligne 34, au lieu de : *pour que nous ne lui en ayons pas*, lisez : *pour que nous lui en ayons.*

Page 447, ligne 21, *relative au dessein*, ajoutez : *de Richelieu;* ligne 36, *la Saux*, lisez : *la Sause.*

Le Gérant : E. THORIN.

N° 24 15 Décembre 1885

BULLETIN CRITIQUE

125. — Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome. Les **Registres d'Innocent IV**, publiés par Élie Berger, ancien membre de l'École française de Rome. Tome I, Paris, E. Thorin, 1884, in-4.

La publication de registres contenant l'ensemble des actes d'un personnage historique a souvent tenté les érudits contemporains. On a compris que, sur une foule de points de l'histoire du moyen âge, il serait inutile d'essayer de formuler une appréciation avant que la connaissance complète des actes ait permis de saisir dans le détail les tendances et les préoccupations des rois, des princes et des chancelleries. Sans doute, le plus souvent, il ne s'agit que de documents officiels, parlant une langue de convention et dissimulant les véritables motifs sous des considérations banales et pompeuses ; mais, outre que ces documents officiels constatent exactement des faits positifs et donnent de nombreuses indications chronologiques, il n'est pas jusqu'à cette phraséologie diplomatique dont le critique sagace ne puisse quelquefois tirer de précieuses inductions.

Déjà en France, M. L. Delisle, par son *Registre de Philippe-Auguste*, en Allemagne Boehmer et ses continuateurs, par la publication des *Regesta Imperii*, avaient donné la mesure des services que peuvent rendre aux historiens des tables chronologiques de documents. Voici maintenant que les Archives du Vatican nous livrent leurs précieux registres ; nous pouvons concevoir l'espérance de posséder un jour, pour chacun des pontificats du moyen âge, un recueil analogue à l'inestimable collection des lettres d'Innocent III. Déjà le travail a été abordé de plusieurs côtés : les pontificats d'Honorius III, de Clément V et de Léon X ont été entrepris par des savants italiens ; on connaît le recueil d'actes pontificaux publiés par M. Rodenberg, dans la collection des *Monumenta Germaniae historica*. En même temps l'École française de

Rome, qui, la première, s'était vaillamment mise à l'ouvrage, livre au public le premier volume du pontificat d'Innocent IV, publié par M. Élie Berger (1). Ce n'est pas sans un sentiment de profonde gratitude que les érudits accueilleront ce volume, témoignage éclatant de l'activité de notre jeune école et de la sympathie aussi éclairée que libérale montrée par le Saint-Siège aux études historiques.

Essayons, par les renseignements que fournit M. Berger, d'apprécier exactement la portée de cette publication.

On ne doit pas s'attendre à y trouver une collection complète des lettres émanant de la chancellerie d'Innocent IV. En effet, il s'en faut de beaucoup que toutes les lettres pontificales fussent enregistrées. L'enregistrement n'a d'autre but que d'assurer la conservation des actes; naturellement on n'insérait aux registres que les lettres dont la conservation semblait de quelque utilité, soit à la cour romaine, soit aux parties qui les obtenaient. Le plus souvent les actes étaient enregistrés à la demande des intéressés; l'enregistrement d'office était beaucoup plus rare. L'enregistrement paraît s'être fait, suivant les circonstances, d'après la grosse ou d'après la minute.

Par la force des choses, les actes étaient insérés dans l'ordre de leur présentation au registre et nullement dans l'ordre chronologique. En général les clercs de la chancellerie ne suivaient aucun ordre déterminé; cependant on remarque que très souvent les actes relatifs à un même établissement religieux ou aux habitants d'une même région sont rapprochés dans le registre. Toutefois, peu à peu se produisent quelques tentatives de classification méthodique ; on commence à insérer à part dans le registre annuel les lettres relatives à des affaires politiques d'une haute importance. L'exemple de ce procédé avait été donné par la chancellerie d'Innocent III lors de la confection du fameux registre *super negotio Imperii* et suivi, dans quelques circonstances, par la chancellerie de Grégoire IX ; dès 1245, le fait qui jusqu'alors avait été exceptionnel entre dans les habitudes de la chancellerie pontificale, à la tête de laquelle se trouve alors le vice-chancelier Marin : chaque année on insère sur des cahiers spéciaux des lettres dites *curiales*, qui toutes « concernent des affaires très importantes pour la diplomatie papale, pour la discipline du clergé, la famille du pape, la *Curia Romana*. » Toutefois les règles de classification n'ont rien d'absolu ; il est difficile de reconnaître le principe qui dirige les clercs de la chancellerie ; M. Berger fait observer avec raison que le corps même du registre, la

(1) Les premiers fascicules des *Registres de Benoît XI* et *de Boniface VIII* ont paru récemment. La publication en est due aussi aux membres de notre École française. Le *Bulletin* en rendra compte en temps et lieu.

grande série des lettres ordinaires, contient encore un certain nombre de pièces qui auraient pu fort bien prendre place parmi les curiales et qui, sans doute, avaient été enregistrées d'office.

Plus tard, à dater de la huitième année du pontificat, on soustrait à la série générale, pour en faire un nouveau groupe particulier, un certain nombre de documents qui ont le caractère commun d'être des actes gracieux et qui ont été connus sous le nom de *beneficia;* mais là encore la classification n'est nullement rigoureuse, et l'on retrouve dans la série générale bon nombre d'actes qui auraient pu être classés parmi les *beneficia*.

M. Berger a cru qu'il devait publier les registres tels qu'il les trouvait, sans leur enlever leur aspect original, en y introduisant l'ordre chronologique : cette opération eût présenté d'ailleurs, à raison de circonstances indiquées par l'éditeur, d'insurmontables difficultés. On ne saurait trop approuver le parti auquel il s'est rangé : l'ordre chronologique ne conviendrait qu'à une publication d'extraits (c'est précisément cet ordre qu'a suivi M. Rodenberg) ; mais, quand il s'agit d'une publication intégrale, les registres doivent être publiés tels qu'ils sont.

Le projet d'imprimer *in extenso* tous les documents transmis par les registres, eût été, pour une foule de raisons, complétement irréalisable. M. Berger donne la date et au moins l'analyse et les premiers mots de toutes les pièces enregistrées ; en outre, quand il s'agit de pièces inédites, suivant le degré de l'intérêt qu'elles présentent, il en cite des extraits ou va jusqu'à les imprimer *in extenso*. Cette préférence donnée à l'inédit n'a pas besoin d'être justifiée ; au surplus le recueil de M. Potthast permet à tous de trouver facilement le texte des documents antérieurement imprimés ; M. Berger ne manque jamais de renvoyer à ce précieux recueil.

Le premier volume que nous avons entre les mains comprend la préface, l'Introduction et les cinq premières années du pontificat d'Innocent IV. Deux volumes seront encore nécessaires pour achever la publication des registres des sept dernières années et des abondantes tables au moyen desquelles l'éditeur fera de son ouvrage un excellent instrument de travail. Mais déjà il est possible de se rendre compte de toute l'importance de cette publication pour l'étude du pontificat si troublé d'Innocent IV (1).

Qu'il me soit permis, en terminant, d'attirer l'attention du lecteur sur la remarquable introduction de M. Berger. A l'occasion des registres qu'il a d'abord minutieusement décrits, il a été amené à faire une étude

(1) Grâce à la publication de M. Berger ainsi qu'aux deux volumes des *Acta Imperii inedita* de Winkelmann, une vive lumière a été jetée sur la période de la lutte entre Frédéric II et la Papauté. Nous n'en sommes plus réduits sur ce point à l'*Historia diplomatica* d'Huillard-Bréholles.

complète de la diplomatique d'Innocent IV. Ce n'est pas le lieu d'analyser ici cette savante dissertation dont l'auteur a suivi la trace ouverte avec tant d'éclat par le *Mémoire* de M. L. Delisle *sur les actes d'Innocent III*. On lira avec un intérêt particulier le chapitre consacré par M. Berger aux lettres closes, dont les papes faisaient dès lors un fréquent usage et qui, presque toutes, sont perdues. La seule lettre close d'Innocent IV que signale M. Berger (1) suffit à nous faire regretter la destruction de tant de documents de ce genre, émanant des papes ou des rois du moyen âge, qui seuls nous permettraient de rendre sûrement aux événements leur physionomie et de pénétrer dans les coulisses du drame dont nous ne voyons trop souvent, comme le grand public, que les apparences extérieures.

P. Fournier.

---

126. — **Autour du Tonkin** (Chine méridionale ; de Canton à Mandalay), par Archibald Colquhoun, traduit par Ch. Simond. 2 vol. in-12, gravures et carte. Paris, Oudin, 1884.

127. — **L'Afghanistan** (Les Russes aux portes de l'Inde), par Ch. Simond. 1 volume in-12, 323 pages ; carte. Paris, Oudin, 1885.

128. — **Nos petites colonies**, par Fernand Hué et Georges Haurigot. 1 volume in-12, 351 pages; cartes. Paris, Oudin, 1884.

Depuis la guerre de 1870-71, en France, l'étude de la géographie a pris une extension extraordinaire. On avait attribué nos désastres à notre ignorance de cette science. Il y avait du vrai, mais avec l'exagération propre à notre caractère, on vit en elle la revanche. Réjouissons-nous-en, car c'est à ce grossissement de vue que la science géographique doit d'avoir chez nous une situation digne d'elle. Elle doit aussi beaucoup à quelques-uns de nos grands éditeurs, qui l'ont vulgarisée par des éditions très belles et des publications très convenables à bon marché. Il est inutile de citer les éditeurs Hachette et Plon. L'an dernier, la librairie Oudin marchant sur leurs traces, lançait une bibliothèque de géographie et de voyages, bibliothèque très bien fournie déjà et qui a le grand avantage de publier des ouvrages de valeur et d'actualité. L'opinion publique est intéressée par le Tonkin : la librairie Oudin traduit le beau voyage de *Colquhoun*; vient ensuite le conflit anglo-russe, et c'est l'*Afghanistan* de M. Ch. Simond qu'elle nous donne; enfin elle contente notre curiosité coloniale par *Nos petites colonies* de MM. F. Hué et G. Haurigot. C'est de ces trois publications que nous allons nous occuper.

(1) Elle a trait au projet d'expédition que Frédéric II faillit réaliser en 1247 contre la Cour Romaine, qui se trouvait à Lyon.

— Le voyage de M. Colquhoun (« A travers Chrysé »), paru en Angleterre sous le titre d'*Across Chryse*, est tout particulièrement intéressant parce que son itinéraire contourne notre nouvelle colonie du Tonkin, de Canton à Mandalay par le Yunnan, ce qui permet à l'auteur de donner des aperçus curieux sur l'avenir de notre *chère* colonie. Archibald Colquhoun est très connu en France depuis la guerre du Tonkin. C'est un ingénieur attaché au département des travaux publics du gouvernement des Indes et actuellement correspondant du *Times* dans l'Extrême-Orient ; il ne nous a pas toujours ménagés dans l'*Organe de la Cité*. Son voyage est deux fois d'actualité, d'abord par ce qu'il dit du Tonkin, en second lieu par sa traversée de la Birmanie indépendante que l'Angleterre est à la veille d'annexer. Ce livre n'est pas consolant pour les partisans de la campagne sur les bords du fleuve Rouge, et l'auteur anglais pourrait bien être dans le vrai. On sait en effet que le principal avantage du Tonkin était d'être la voie commerciale la plus directe du Yunnan à la mer. Or, actuellement, cette voie nous est presque fermée par la mauvaise humeur de l'Empire chinois. De sorte que la route naturelle la plus courte et la plus commode devient le cours du fleuve Iraouaddy, qui descend du Yunnan, traverse la Birmanie indépendante et va se jeter dans le golfe du Bengale à Rangoon en pleine Birmanie anglaise. Les Anglais préparaient depuis longtemps déjà ce magnifique résultat. Les explorations de nos voyageurs français, Doudart de Lagrée, Garnier et Dupuis, dans le bassin du Songka (fleuve Rouge), les avaient fortement inquiétés et encouragés à marcher au plus vite le long de l'Iraouaddy. Les progrès qu'ils ont faits sont étonnants. Quelques chiffres, que j'extrais du livre de M. Colquhoun, en témoigneront : En 1881, l'excédent des recettes de la Birmanie anglaise était de 1097569 livres sterling; le mouvement des ports birmans de 2794 vaisseaux représentant un tonnage de 1263163 tonnes ; les importations de 6985000 livres sterling, et les exportations de 8525000 livres sterling. La flottille de l'Iraouaddy se compose aujourd'hui de 29 steamers et 44 bateaux plats envoyant deux steamers par semaine à Mandalay et un par semaine à Bhamo, sur la frontière chinoise, avec des rapports magnifiques, de même que le chemin de fer de Rangoon à Prome inauguré en 1878. Tout est donc près pour accaparer le commerce du Yunnan après l'annexion du royaume d'Ava. Et que nous restera-t-il au Tonkin, puisque l'Angleterre draine tous les produits de la Chine méridionale par Canton et Hong-Kong d'un côté, Rangoon et l'Iraouaddy de l'autre? Ce livre est à lire pour tout Français curieux des affaires de l'Extrême-Orient, et l'on doit savoir gré à M. Colquhoun de la pleine justice qu'il rend à ceux de nos compatriotes qui l'ont devancé là-bas. Remercions aussi M. Simond de nous avoir donné cette importante traduction.

— Le volume de M. Ch. Simond sur l'Afghanistan est dû spécialement

aux derniers événements qui se sont passés sur les rives de l'Heri-Rûd, et qui ont failli faire éclater la guerre entre la Russie et l'Angleterre. C'est un livre écrit surtout pour l'actualité ; c'est aussi une œuvre de compilation, mais de compilation habile et bien faite. La division de l'ouvrage est excellente et claire. C'est le résumé le plus complet, le plus documenté et le plus intéressant que nous possédions sur la question afghane et sur le pays afghan. Je ne lui ferai qu'un seul reproche, c'est de s'être trop restreint à l'étude de l'Afghanistan. Je voudrais quelques détails sur l'Asie centrale en général et sur l'organisation et l'administration russes au Turkestan. Avec ces indications, l'ouvrage serait complet, d'autant plus que la carte d'Afghanistan qui l'accompagne est bonne. Néanmoins l'œuvre de M. Ch. Simond est un livre excellent, nécessaire à lire pour connaître une question des plus graves de notre siècle. Il est aussi le seul vraiment approfondi, le livre de M. Arminius Vambery, malgré l'incontestable autorité de son auteur, ayant par trop les allures d'un pamphlet anti-russe.

— Quant à *Nos petites colonies* de MM. F. Hué et G. Haurigot, c'est un ouvrage estimable et dont la principale qualité est d'être unique sur la matière. Sans doute, il contient d'excellentes choses, est rempli de détails intéressants, et a des parties très bien traitées; mais il n'est pas complet. Je lui reprocherai principalement sa cartographie. Les cartes sont inégalement bonnes et surtout il en manque et des plus importantes, celle de l'Ogouvé, d'Obock et de nos établissements de l'Inde en particulier. De même pour la bibliographie, qui est une des parties essentielles d'un livre de compilation, et celle des auteurs est par trop insuffisante (1). Il leur serait d'ailleurs facile de compléter la prochaine édition, et *Nos petites colonies*, dont l'initiative est excellente, ne mériterait plus que des éloges.

Félix LESEUR.

---

129. **Les chroniqueurs de l'Histoire de France** depuis les origines jusqu'au XVIe siècle, texte abrégé coordonné et traduit par Mme de Witt née Guizot. Quatrième série, de Monstrelet à Commines. Ouvrage

(1) Nous relevons en passant quelques desirata dans la bibliographie : 1° aucune indication des sources étrangères, qui sont très importantes; 2° pas d'indication des statistiques officielles; 3° enfin, pour les monographies spéciales : à l'article Obock, nous ne trouvons pas indiqués les travaux de M. Soleillet; à l'article Sainte-Marie de Madagascar, nous ne voyons notés ni le livre du P. de la Vaissière, ni celui de M. Grandidier, deux ouvrages capitaux avec celui de M. Castonnet-Desfossés, également omis; à l'article Établissements français de l'Inde ; nous ne trouvons pas non plus mentionnés les travaux de MM. Henri Bionne et Rousselet, et ainsi de suite. Ce livre est trop fait d'après des ouvrages généraux, eux-mêmes livres de compilation.

contenant 8 planches en chromolithographie, 46 planches tirées en noir et 343 gravures d'après les manuscrits de l'époque. Un vol. in-4°, de 700 pages. Paris, Hachette, 1885.

Avec le présent volume s'achève l'ouvrage de Mme de Witt, puisqu'il conduit jusqu'au dernier des chroniqueurs de l'histoire de France, c'est-à-dire à Philippe de Commines. Il contient le récit des faits qui se sont passés de 1432 à 1498, c'est-à-dire depuis le milieu du règne de Charles VII jusqu'à la mort de Charles VIII. Les principaux événements de ce temps sont la conquête de la France par le roi, la lutte de Charles VII contre le Dauphin, la rivalité de Louis XI et de Charles le Téméraire, les guerres d'Italie sous Charles VIII ; et, à l'étranger, la prise de Constantinople par Mahomet II. Les chroniques auxquelles Mme de Witt emprunte son récit sont : Monstrelet (*Chroniques* de 1444 à 1461) ; le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (1405-1449); la *Chronique de Charles VII* de Jean Chartier ; les *Mémoires de la Toison d'or* (Lefèvre de Saint-Rémy, 1468); la *Chronique inédite des duc d'Alençon* de Perceval de Cagny ; l'*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI* de Thomas Basin, évêque de Lisieux, qui jusqu'ici avait été attribuée à tort à Amelgard ; les *Mémoires* de Jacques de Cléry (1428-1467) ; la *Chronique normande* de Pierre Cochon, qui va jusqu'en 1450; le *Livre des faits advenus au temps de Louis XI* (1460-1483) de Jean de Troyes; la *Chronique* de Jacques de Lalain (1404-1474); les *Mémoires* de Philippe de Commines (1464-1498) ; le *Mémoire sur la conquête du royaume de Naples par le roi Charles VIII* (1494-1497), de Guillaume de Villeneuve ; le *Panégyrique de Louis de la Tremoille* de Jean Bouchet ; enfin l'*Histoire du gentil seigneur de Bayard* du loyal serviteur. Les sources, on le voit sont nombreuses et importantes, l'éditeur n'a que l'embarras du choix et nous montre une fois de plus, dans l'ordonnance du récit, cette sûreté de jugement et cette habileté de mise en œuvre que nous avons déjà remarquées dans les volumes précédents (1).

Ici encore, comme dans les tomes déjà signalés, les monuments figurés sont appelés à éclaircir le texte. Ce sont d'abord les portraits des personnages du temps d'après des tableaux, des gravures, ou des médailles : Notons en particulier ceux de Philippe le Bon, de Jean comte de Dunois, d'après le recueil de Gaignières, du roi René et de Jeanne de Laval d'après un diptyque en bois, du duc de Clèves, d'Antoine, bâtard de Bourgogne, de Xaintrailles, de Jacques Cœur, de Juvénal des Ursins, de Charles le Téméraire, de Louis XI et de Charles VIII, des Médicis ; etc., sans

(1) V. *Bulletin Critique*, 1882, p. 288 ;1883, p. 470 ; 1884, p. 495.

compter les armoiries, les sceaux et les médailles commémorativ es des événements.

Ce sont ensuite les monuments architecturaux de l'époque, soit d'après les photographies de ceux qui sont encore debout aujourd'hui, soit d'après d'anciennes estampes : la porte de Croux à Nevers, l'hôtel de ville de Saint-Quentin, Notre-Dame-des-Champs, Saint-Méry, d'après le plan de tapisserie, le mont Saint-Michel, Sainte-Sophie de Constantinople, la maison de Jacques Cœur à Bourges, le château de Vincennes, des vues de Liège, de Venise, de Florence, etc. Ce sont encore les événements principaux, les funérailles d'Isabeau de Bavière (B. N., ms. fr. n° 50); un hérault criant la paix d'Arras (B. N., ms. fr. n° 2691), l'entrée des Français à Paris (B. N., ms. fr. n° 5054), l'entrée du connétable (*Ibid*), le siège de Paris (Biblioth. roy. de la Haye), d'après une miniature du manuscrit de Jean de Courcy, l'entrée des Anglais à Calais (B. N., ms. fr. 5054), la prise de Meaux (B. N., ms. fr. 2691), le siège de Pontoise (ms. fr. 2691), l'alliance du roi de France et du duc de Bourgogne (B. N., ms. fr. n° 83), la bataille de Formigny (B. N., ms. fr. n° 2691), l'entrée de Charles VII à Caen (B. N., ms. fr. n° 2679), la révolte des Gantois (*Ibid.*), des banquets des tournois, des combats divers, toujours d'après les manuscrits, entrée de Louis XI à Paris (B. N., ms. fr. 2679); la bataille de Montlhery (*Ibid.*), le parlement de Bourgogne d'après le recueil de Gaignières, Louis XI tenant un chapitre de l'ordre de Saint-Michel (*Ibid.*), les batailles de Granson, de Morat, de Nancy, d'après des gravures du temps.

Il est juste de donner une mention spéciale aux chromolithographies qui représentent : le « Sire de Rochechouart recevant un messager royal, d'après une miniature de Jehan Foucquet (Biblioth. nation. ms. fr. n° 2007) ; le sacre de Henri VI à Paris (Bibl. nat., ms. fr. n° 83) ; la prise de la bastille défendue par les Anglais devant Dieppe (Bibl. de l'Arsen. ms. fr. 2691), Philippe le Bon et Charles le Téméraire enfant recevant la dédicace d'un livre, d'après les chroniques de Hainaut (Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles), un bal au xv° siècle (Bibl. de l'arsen., ms. fr. 5073), de roi au conseil (B. N., ms. fr. 6465), le duc de Bourgogne recevant les hommages de ses sujets (B. N., ms. fr. n° 2689), Anne de Bretagne en prières (B. N., ms. lat. n° 9474).

Le quatrième volume se termine par les tables de l'ouvrage entier ; la première contient, par ordre de dates, la liste des chroniqueurs, à laquelle l'auteur aurait pu ajouter une brève notice sur chacun d'eux ; la seconde est une table analytique des événements racontés dans les quatre volumes, la troisième est la table des gravures. Ainsi est achevé un excellent ouvrage appelé à propager, je n'en doute pas, le goût de l'histoire nationale par le charme du récit, en même temps que par l'attrait des monuments figurés. Ajoutons que l'éditeur n'a pas introduit dans le tome IV

les compositions de fantaisie qui, dans les volumes précédents (1), faisaient contraste avec les reproductions des monuments contemporains. Nous l'en félicitons grandement. E. B.

---

130. — ED. GARNIER. **Histoire de la verrerie et de l'émaillerie.** Tours, Mame, 1886. In-4, orné de nombreuses gravures et de quatre chromolithographies. Prix : 15 francs.

131. — J. GUIFFREY. **Histoire de la tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.** Tours, Mame, 1886, in-4, illustré de 113 gravures et de quatre chromos. Prix : 15 francs.

M. Garnier, auteur d'une excellente *Histoire de la céramique*, entreprend dans ce livre l'histoire, non moins intéressante, de la *verrerie* et de l'*émaillerie*. Suivant un plan aussi simple que logique, l'auteur prend les choses à l'origine et étudie successivement, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours et parallèlement chez tous les peuples connus, les progrès de l'art de la verrerie. Mais tout d'abord il commence par reléguer dans le domaine de la fable l'historiette rapportée par Pline sur la découverte du verre par des marchands phéniciens : il en démontre la fausseté par cette simple remarque que la chaleur énorme nécessaire pour fondre le verre n'a pu être produite de la façon que raconte l'historien latin. Il est bien plus probable qu'il faut rattacher la découverte du verre à l'industrie de la céramique et que ce sont des potiers qui, en cuisant leurs vases, sont devenus, par l'effet du hasard, les premiers verriers. Quoi qu'il en soit il est certain que cet art remonte à la plus haute antiquité, puisque, sur des peintures que les égyptologues croient avoir été exécutées près de 3500 ans avant notre ère, se trouve la représentation d'ouvriers *soufflant du verre*. Je souligne ce mot, parce qu'il est fort curieux de voir ces ouvriers en possession d'un outillage assez parfait pour qu'il soit arrivé jusqu'à nous sans subir aucune modification. D'autres peintures, trouvées également en Egypte, et représentant aussi des verriers, remonteraient même jusqu'à la quatrième et la troisième dynastie.

D'Egypte l'auteur nous fait visiter les manufactures de Tyr et de Sidon, traverse rapidement la Judée et la Grèce, où n'existait pas, aux temps anciens du moins, de fabrications locales de verreries, pour faire un plus long séjour en Italie, qui, pour cet art comme pour tant d'autres, est un musée dont l'auteur nous explique toutes les pièces : verres moulés à inscriptions grecques et latines, verres à deux couches et à enveloppe réticulée, verres à bossage, lacrymatoires (qui ne sont très probablement

(1) Cf. *Bulletin critique*, 1884, p. 497.

que de simples vases à parfums, verres à irrisations métalliques (produits vraisemblablement par le temps), amphores de toute sorte et enfin verres dorés des catacombes. Quant à la Gaule, il semble bien que ses habitants ont ignoré la fabrication du verre jusqu'à l'époque de la domination romaine.

L'auteur fait remarquer, avant de passer à la période suivante, que plusieurs des procédés employés par les anciens, par exemple pour faire les verres *doubles* ou verres à deux couches, n'ont pas été retrouvés malgré toute l'habileté des verriers modernes et la perfection de leurs procédés.

Au moyen âge, c'est Venise (Murano) qui l'emporte sur toutes les fabrications contemporaines par la pureté de ses produits et leur valeur artistique. Cependant l'influence orientale se fait encore sentir, et ce n'est qu'au xv^{e} siècle qu'elle s'en dégage. Arrivé à cette époque, M. Garnier s'arrête longuement (et aucun de ses lecteurs ne s'en plaindra) à donner non seulement la description des merveilles qui sortent de cette ville, qu'il appelle avec raison la patrie du verre ouvragé, du verre artistique ; mais il fait de plus l'histoire complète de cette industrie, et enfin ajoute, sans cesser d'être très intéressant, de nombreux détails techniques sur les procédés employés. C'est du reste, pour le dire en passant, un des mérites de ce bel ouvrage : chemin faisant, et sans qu'on y prenne garde, on se trouve mis au courant d'une foule de choses que l'on ignorait. Qu'est-ce que le verre de nos vitres? qu'est-ce que le cristal de nos glaces, l'émail de nos bijoux ? combien sommes-nous qui ne saurions que répondre et combien aussi il y a profit à l'apprendre en lisant l'ouvrage de M. Garnier,

De Venise on arrive enfin à la France, où l'auteur prend plaisir à rester et ses lecteurs avec lui. Il nous fait assister successivement à « la lutte pour l'existence » de notre industrie nationale avec celle de la Bohême ; à la création de nos belles cristalleries de Sèvres, de Saint-Louis et de Saint-Gobain. Il y a là une série de chapitres neufs et très curieux. Signalons celui qui concerne les *gentilshommes verriers* : l'auteur conclut que « s'il y a eu en France des gentilshommes verriers, il ne s'ensuit pas pour cela, ainsi que beaucoup d'auteurs l'ont avancé à tort, que tous les verriers fussent gentilshommes, ni que l'exercice de la verrerie conférât la noblesse. »

Nous finissons par la visite des manufactures des Pays-Bas, d'Angleterre et d'Espagne pour passer jusqu'en Chine et au Japon. L'ouvrage se termine par un coup d'œil sur l'état actuel de l'industrie du verre en France : M. Garnier signale en termes émus la belle découverte de MM. Appert, à qui on doit le soufflage au moyen de l'air comprimé, remplaçant le souffle de la poitrine humaine. « Il faut avoir vu, dit-il, dans

une verrerie, les malheureux souffleurs approcher de leurs lèvres la *canne* à l'extrémité de laquelle se balance la masse de matière embrasée, dont la chaleur effroyable, montant au travers du tube de fer, vient dessécher leur poumons épuisés et brûler leur poitrine amaigrie, pour apprécier comme il mérite de l'être l'immense service rendu » par ces bienfaiteurs de l'humanité.

La seconde moitié du volume est consacré à l'*émaillerie* C'est toujours le même plan : l'auteur donne d'abord quelques définitions, claires et précises, puis nous fait parcourir à sa suite les siècles et les pays où cette industrie a prospéré. Dans l'antiquité, il paraît bien que l'Égypte a connu les émaux. De même les étrusques, et à l'époque de César, nos ancêtres les Gaulois. Du v^e au xi^e siècle, c'est Constantinople qui est le principal centre de fabrication. Plus tard, du xi^e au xii^e, c'est Cologne et Verdun ; enfin, depuis la fin du xii^e siècle Limoges tient la tête et l'on constate avec un légitime orgueil que depuis ce temps la France est au premier rang. Trois derniers chapitres sur l'art de l'émaillerie à l'étranger, en Orient, et enfin au xix^e siècle viennent compléter cet excellent ouvrage, dont il n'y avait pas de meilleur éloge à faire que de donner la rapide analyse qu'on vient de lire. Il nous reste à dire que l'illustration de ce livre est excellente, et que, pour la partie typographique, on ne saurait rien désirer de plus parfait (1).

— Non moins instructif et intéressant est le second ouvrage publié pour les étrennes de cette année par la maison Mame. L'art magnifique de la *tapisserie*, s'il n'est plus autant en honneur qu'autrefois, avant l'invention des tentures économiques et du papier peint, n'en méritait pas moins de faire l'objet d'une étude complète telle que celle de M. Guiffrey.

Ici encore le plan de l'ouvrage est excellent : c'est un tableau chronologique, où l'on passe successivement en revue les progrès de cet art chez tous les peuples du monde. A partir de l'organisation définitive des Gobelins (1662), c'est encore la France qui vient en première ligne. Enfin un appendice qui a son intérêt, donne quelques renseignements sur le commerce et le prix des tapisseries.

On n'a pas seulement ici un ouvrage de vulgarisation. C'est vraiment un travail neuf, original, où sont résumées les découvertes les plus récentes de l'érudition et les résultats auxquels est arrivé un travail personnel considérable de l'auteur.

De fort bonnes gravures mettent sous les yeux des lecteurs les spécimens les plus caractéristiques de l'art de chaque époque. J'aurais cepen-

(1) Une légère critique que je cache en note : le savant archéologue alsacien dont il est question page 40 avait nom Schweighäuser et non Schweighausen, qui est une dénomination de localité.

dant préféré partout (il y en a du reste un bon nombre) des reproductions *directes*, par un procédé quelconque, de ces œuvres d'art, plutôt que des reproductions de gravures, ou encore les dessins peut-être un peu fantaisistes de Jubinal. Mais c'est une légère imperfection et pour louer en un mot l'ouvrage de M. Guiffrey je répéterai avec l'éditeur que « ce livre en répandant des notions exactes sur une industrie cultivée en France avec le plus grand succès depuis plus de six siècles, aidera certainement dans une large mesure à la diffusion d'un mode de décoration dont notre pays possède encore aujourd'hui les plus habiles représentants et les plus précieux spécimens. » A. I.

CHRONIQUE

— La livraison de septembre de la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger* contient, outre le dernier article de M. Buche sur la *Coutume de Paris* au XIIIe et au XIVe siècle, le texte de la charte communale de Veynes (Hautes-Alpes), du 17 novembre 1296, publiée par M. Prudhomme, archiviste de l'Isère. — Dans le précédent numéro (juillet-août), M. Joseph Roman avait publié une série de chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes : celles d'Upaix, de Jarjayes, de Serres et d'Abriès. M. Tanon a continué dans cette livraison ses articles sur l'*Ordre du procès civil* au XIVe siècle. — Citons encore une notice de M. d'Arbois de Jubainville sur la puissance paternelle en droit irlandais, et un article de M. Pols, professeur à Utrecht, sur les rôles d'Oléron.

— On remarque dans la livraison de juillet-septembre des *Studi et documenti di Storia e diritto* publiés à Rome, une nouvelle dissertation de M. Gamurrini sur la relation inédite d'un pèlerinage aux Lieux Saints fait dans le courant du IVe siècle (1).
Il convient de signaler à l'attention des juristes une étude insérée dans la même livraison sur le manuscrit de Pistoie contenant le *Code* de Justinien : l'auteur de cette dissertation est M. l'avocat Chiappelli.

— La *Cambridge University Press* vient de publier les livres suivants : *A catalogue of ancient marbles in great Britain*, par le professeur Adolf Michaelis, traduit de l'allemand par A.-M. Pennell. *The Types of Greek Coins*, par Percy Gardner, professeur d'archéologie, avec 16 planches antotypiques. — M. Roberts prépare une *Selection of greek inscriptions*, avec une introduction et des notes. — Signalons également parmi les publications prochaines : *Rhodes in ancient times* de Cecil Torr, *A short History of greek mathematics* de J. Gow., les *Studies in the litterary relations of England With Germany in Sixteenth century*, de C.-H. Herford.

— Le British Museum vient de s'enrichir d'une importante collection de manuscrits orientaux. Le col. Miles a présenté vingt-cinq manuscrits recueillis par lui dans le sud de l'Arabie : ce sont des lexiques, des écrits historiques, ou des commentaires du Coran.

— Le ministre de l'Instruction publique à Athènes a résolu de distribuer

(1) Cf. *Bulletin critique*, t. V (1884), p. 95 et 217.

la collection du ministère aux musées de la Société archéologique, et au musée Patissia. De cette façon les objets seront plus accessibles au public. La collection du ministère se compose de la collection privée du roi Othon, des objets confisqués en vertu de la loi qui défend l'exportation des antiquités, et de dons divers. Il y a des terres cuites, des vases, et des bronzes. En 1881, L. Von Sibel a noté soixante-seize pièces. La plus connue est la Minerve dite de Lenormant, qui passa jusqu'à la découverte de celle du Varvakeion, en 1880, comme la plus parfaite réplique de la Minerve de Phidias. (Cf. L. Von Sybel, Catalogue des sculptures d'Athènes, n°ˢ 3704-3780). Milchhoefer (*Musées d'Athènes*, 1881, p. 43-44), signale aussi la collection de vases de style oriental, de lecythes à représentation funéraire, de vases panathénaïques, de *pinakes*, de *pixides* peintes.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 4 novembre. — Lecture d'une lettre de M. JADART, annonçant que Académie de Reims se propose de faire placer dans l'église Saint-Rémy de cette ville, une plaque portant une inscription à la mémoire de dom Thierry Ruinart, dont le tombeau est dans l'arrondissement actuel de Reims. Elle a déjà rendu un pareil hommage à dom Mabillon, dans son village natal, et elle juge convenable d'associer, dans un commun souvenir, le maître et le disciple. Elle recevra avec reconnaissance les souscriptions des personnes désireuses de s'associer à ce projet. — Lecture de deux lettres de M. DE LAIGUE : la première donne des renseignements sur la découverte d'une inscription romaine dans l'abbaye de Cantignano, et de mosaïques, dans cette localité et à Lucques. Dans la deuxième lettre, M. de Laigue revient sur une précédente communication (11 juin 1884) relative à une diota avec figures rouges sur fond noir. Il pense que le principal sujet représente Thétis allant remettre à son fils Achille les armes forgées par Vulcain. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE présente, avec éloges, la *Traité d'Epigraphie grecque* de M. Salomon Reinach. — M. BRASSART est élu associe correspondant, à l'Hôpital-sous Rochefort (Loire). — M. GAIDOZ lit une note sur des swastikas-fibules qu'il a vues au musée de Hombourg-ès-Monts et qui proviennent du camp romain de Salburg; il signale aussi un curieux objet en bronze du musée de Carlsruhe, formé d'une croix équilatérale suspendue à un croissant. — M. l'abbé THÉDENAT lit un mémoire de M. BERTHELÉ sur l'église de Courcôme (Charente). — M. COURAJOD présente le moulage d'un remarquable buste de femme dont l'original est inconnu, mais appartient au XVᵉ siècle.

Séance du 11 novembre. — M. E. MOLINIER présente un médaillon de bronze qu'il a trouvé en Italie et qui reproduit exactement une cire colorée du XVIᵉ siècle, faisant partie des collections Sauvageot, au musée du Louvre. Grâce à ce médaillon on peut déterminer avec certitude le personnage représenté; c'est Pietro Machiavelli, et non Francesco Maria della Rovere, duc d'Urbin indûment indiqué par le catalogue pour le médaillon de cire. — M. G. REY lit un mémoire intitulé *Note géographique sur Raphanée et Bayas ;* ce sont deux localités de la principauté d'Antioche dont il détermine l'identification. — M. DE BARTHÉLEMY communique une note de M. l'abbé DE CAGNY sur une stèle découverte près d'Amiens et représentant en relief quatre figures féminines drapées de l'époque romaine. — M. DEMAY présente, au nom de M. le comte de la Guère, une matrice de sceau équestre en ivoire, du XIᵉ siècle, elle porte la légende : *Sigillum Roberti de Tor*. — M. l'abbé THÉDENAT signale, d'après des renseignements fournis par M. l'abbé Bordes, la découverte d'un trésor de 1200 deniers romains de l'époque impériale, à Cazères (Haute-Garonne). — M. NICARD entretient la compagnie des fouilles exécutées au lac de Neufchâtel. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique, de la part de M. Pallu de Lessert, le texte de fragments d'inscriptions funéraires, qu'on vient de

découvrir à Narbonne. — M. EUG. MÜNTZ annonce que, lors d'un récent voyage en Toscane, il a retrouvé, grâce à des documents inédits communiqués par dom Basanini, le lieu de sépulture du plus habile des peintres verriers du XVI^e siècle, Guillaume Marcillat, le maître de Georges Vasari. Notre illustre compatriote, dont l'existence fut partagée entre la France et l'Italie, est enterré sur une des plus hautes cimes des Apennins, dans l'*Eremo* dépendant de l'antique couvent des Camaldules. — M. COURAJOD cummunique la photographie d'une figurine en bronze conservée dans la collection royale des antiques à Dresde; c'est une réduction de la statue équestre du Capitole connue sous le nom de Marc-Aurèle. Une inscription, gravée sur le piédestal de la figurine, prouve qu'elle a été commandée par le pape Eugène IV à Filarète et donnée par son auteur à Pierre de Médicis, en 1465. La comparaison de cet objet avec un bas-relief de la collection d'Ambras à Vienne (Autriche), permet d'attribuer avec certitude à Antonio Averulino, ce bas-relief qui représente un épisode de la vie d'Ulysse.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 9 octobre. — M. A. BERTRAND continue sa communication sur les trois âges de la pierre, du bronze et du fer. Les instruments de bronze ne répondent à aucun état social en Gaule; il n'y a donc pas eu dans cette région un âge du bronze proprement dit ; les plus anciens objets en bronze qu'on y ait trouvé sont des haches hiératiques introduites en plein âge de pierre ; les lames d'épées en bronze relativement assez nombreuses, trouvées en Gaule, y ont été introduites par la guerre ou par le commerce. M. Bertrand croit, après Desor, que les cités lacustres étaient des magasins ou les ouvriers du bronze déposaient leurs produits. En Gaule donc, et aussi en Grèce et en Italie, les âges de la pierre et du bronze se confondent. La date de l'introduction du fer varie aussi suivant les peuples. En Egypte et en Afrique il apparaît sans être précédé par le bronze, plusieurs milliers d'années avant J.-C. En Danemark et en Irlande l'introduction du fer n'est pas antérieure à notre ère ; elle remonte au VII^e siècle avant J.-C. en Gaule, au VIII^e dans la vallée du Danube, au X^e et au XI^e dans le nord de l'Italie et en Grèce. Il n'y a donc pas une période déterminée qu'on puisse appeler l'*âge de fer*. — M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE établit qu'il y a une parenté intime entre le celtique et le latin. Elle doit s'expliquer par l'unité primitive des Celtes et des Italiotes, qui auraient originairement formé une seule tribu. Les caractères principaux de cette unité sont le passif et le déponent en *r*, le futur en *b*, les noms verbaux en *tio*, le génitif en *i* des noms de seconde déclinaison. Il y a au point de vue grammatical véritable, un abîme entre les Celtes et les Germains. Toutefois leurs vocabulaires offrent un certain nombre de mots identiques. La plupart ont trait à l'organisation sociale. Les mots qui signifient roi, fonctionnaire, héritage, serment, ordre, otage, dette, esclave, médecin, sont les mêmes dans les deux idiômes et ne se trouvent pas dans d'autres langues indo-européennes. La même observation est vraie pour des termes militaires signifiant bataille, char de guerre, cheval de guerre, arme de jet, forteresse, etc. Ces mots communs nous reportent à une époque où les Gaulois étendaient leur domination sur une partie de la Germanie jusqu'au bassin de l'Oder et même de la Vistule, comme le prouvent des noms de villes conservés par Ptolémée. Cette grande puissance de la race celtique remonte au IV^e ou au III^e siècle avant J.-C.

H. THÉDENAT.

ERRATA. — Par suite de la transposition d'un placard, une certaine confusion s'est introduite dans l'article consacré par notre collaborateur, M. P. Fournier, à divers ouvrages sur Henri VIII et son temps. Les deux paragraphes qui occupent la page 468 doivent être rejetés à la page 470, après le paragraphe qui se termine par ces mots : « La situation nouvelle de la politique européenne », p. 470; page 470, ligne 1, au lieu de « l'*évènement* d'Anne Boleyn » lire l'*avènement*.

Le Gérant : E. THORIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE MÉTHODIQUE

EXÉGÈSE. — DROIT CANON. — APOLOGÉTIQUE

PHILOSOPHIE. — HISTOIRE DES RELIGIONS. — SCIENCES SOCIALES

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

DIVERS

VARIÉTÉS

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PUBLICATIONS NOUVELLES

(1) A la page 140, le titre *Académie des inscriptions et belles-lettres* doit être reporté immédiatement avant la ligne qui commence par : *Séance du 30 janvier (suite).*

YD 27967

493302

Z1007
B8
v.5-6

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google